RIJKSMUSEUM VAN
NATUURLIJKE HISTORIE
LEIDEN

BIBLIOTHEEK
7 7496 00030826 0
NATIONAAL NATUURHISTORISCH MUSEUM Postbus 9517 2300 RA Leiden Nederland

VR. 3300
les 3 vol

Le Traité des Pêches
et l'Hist. des Poissons
forment un tout bien compl

DESCRIPTIONS

DES ARTS ET MÉTIERS,

FAITES OU APPROUVÉES

PAR MESSIEURS DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES DE PARIS.

AVEC FIGURES EN TAILLE-DOUCE.

NOUVELLE EDITION

Publiée avec des obſervations, & augmentée de tout ce qui a été écrit de mieux ſur ces matieres, en Allemagne, en Angleterre, en Suiſſe, en Italie.

Par J. E. BERTRAND, *Profeſſeur en Belles-Lettres à Neuchatel, Membre de l'Académie des Sciences de Munich.*

TOME V.

Contenant les trois premieres ſections du traité des pêches & l'hiſtoire des poiſſons.

A NEUCHATEL,

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE.

M. DCC. LXXVI.

DESCRIPTIONS

AVANT-PROPOS.

Je réunis dans ce cinquieme volume les trois premieres sections du traité des pêches. Cet ouvrage est sans contredit du petit nombre de ceux qui font honneur à notre siecle. La difficulté du travail, & les obstacles sans nombre, qu'il était aisé de prévoir, n'ont pas rébuté M. Duhamel. *Il les a bravés avec courage, & il en a triomphé avec gloire. Toutes les pêches connues sont rangées sous trois classes générales : la pêche aux hameçons, celle aux filets, & celles qui se font par divers autres moyens, moins usités & moins utiles. Les sections suivantes, dont plusieurs ont déjà paru, décrivent l'histoire naturelle des principales especes de poissons, & les détails des grandes pêches, qui forment une branche de commerce très-considérable pour les nations maritimes, qui fournissent une occupation lucrative à tant de milliers d'hommes, une nourriture salubre & nécessaire à la plupart des habitans de l'Europe.*

En commentant le travail de l'illustre académicien, j'ai tâché, 1°. de décrire quelques méthodes sur lesquelles il n'a point eu de mémoires ; 2°. de comparer tous les procédés de la pêche connus en France, avec ceux qui sont pratiqués en Allemagne, dans le Nord, en Italie & en Suisse ; 3°. de déterminer plus précisément la nomenclature des poissons, encore fort incertaine, en rapportant les dénominations étrangeres, comparées entr'elles & avec celles de M. de Linné *; 4°. de rectifier quelques idées qui m'ont paru contraires à l'expérience, & opposées à des découvertes bien constatées, inconnues à notre auteur. Ce sont des doutes plutôt que des décisions : ceux qui voudront s'occuper de ces objets, sauront les appliquer ou les corriger. 5°. Enfin, la table raisonnée, dans laquelle j'ai réuni les matieres traitées dans mes notes, avec celles du célebre académicien, montre plus en détail la nature & l'étendue de mon travail. Outre les auteurs originaux, cités au bas des pages, j'ai eu sous les yeux les notes du savant M.* Schreber, *éditeur de la traduction allemande des cahiers des arts, à qui je rends hommage d'une multitude de choses qui seront très-utiles à tous ceux entre les mains de qui tombera cet ouvrage. C'est ainsi que M.* Schreber *atteindra le but de tous les vrais savans.*

Ils sont assez récompensés, s'ils ont pu faire du bien aux hommes sans distinction de peuples, sans aucun préjugé d'intérêt ni de vaine gloire. Quels immenses progrès n'auraient pas fait les connaissances humaines, si cette façon de penser si naturelle & si simple, avait été, depuis la renaissance des lettres, celle du plus grand nombre des littérateurs !

Athenée (*) *cite plusieurs écrivains grecs qui ont décrit les pêches & l'histoire des poissons ; mais leurs ouvrages sont perdus, & leurs noms sont tout ce qui nous reste.* Oppien (**) *a donné en grec un poëme en cinq chants sur la pêche.* Sozomene *rapporte que l'empereur Severe donna à l'auteur une piece d'or pour chaque vers. Parmi les modernes, M.* Schreber *rapporte les auteurs suivans, qui ne sont pas tous également connus en France.*

(*) *Deipnosoph.* liv. I, pag. 13, ed. Casaubon.

(**) La premiere édition que je connaisse de ce poëme, est celle de Florence, 1515, *in*-8°. On en a une autre de Paris, de 1555, *in*-4°. & une troisieme d'Anvers, de 1597.

Un petit ouvrage, imprimé à Zurich au commencement du ſeizieme ſiecle, ſous ce titre: wie man Fiſch und Vögel fangen ſoll, nebſt MANGOLDS Fiſchbuche, &c.

JANUS DUBRAVIUS, de piſcinis, 1547. *Cet ouvrage a été réimprimé avec une préface de* CONRING.

CONR. HERESBACHII de venatione, aucupio & piſcatione compendium, *Colon.* 1573, 8°.

FREDER. BRUCKMANNI tractatus de venatione, piſcatione & aucupio, *Spiræ*, 1505.

WALTEN and COTTONS univerſal Angler, *Lond.* 1676.

ANDRÆAS LEOP. STÆNZL VON CRONFELS, Teichordnung, *Ollmutz*, 1680, 8°.

NICOL. PARTHENII piſcatoria & nautica, *Neap.* 1686, 8°.

The whole art of fiſhing, *Lond.* 1715, 8°.

L. D. B. traité des étangs, viviers, foſſés, &c. *Paris*, 1717, 8°.

FRIED. VON FLEMMING, teutſcher Fiſcher, *Leipzig*, 1724, *in folio.*

The gentlemen Fiſcher, or the whole art of angling, *London*, 1727, 8°.

JOH. LUDEWIG HEGERS Teich-und Weiherluſt, *Franckfurt* 1727, 8°.

E. FRID. VON STEINBOCK Kunſt der edlen Fiſcherey, *Nürnberg*, 1730, 8°.

DESLANDES, recueil de différens traités de phyſique & d'hiſtoire naturelle, &c. *Paris*, 1736, 8°. *Il y eſt parlé de la pêche du ſaumon.*

ANDR. CELSII diſſertatio de novo in fluviis Norlandorum piſcandi modo. Reſp. AND. HALLAND, *Upſal*, 1738, 4°.

WILLIAMSON's britiſch Angler. *London*, 1740, 8°.

FRONDII diſſertatio de piſcatura harengorum in Roslagia, reſp. NIC. HUMLE. *Upſal*, 1745, 4°.

Wohlbewahrte Fiſchergeheimniſſe, &c. *Nürnberg*, 1758, 8°.

D. GOTTL. HENR. KANNEGIESSER, de cura piſcium per Sleſvici & Holſatiæ ducatum uſitata, *Kilon.* 1750, 8°.

GOTTFR. JAC. WAGNERS vollkommener Fiſcher. *Breſsl.* 1762, 8°.

HEINR. WILH. DOBEL, von der Fiſcherey, *dans l'ouvrage intitulé:* der Jæger-pratiek, *pag.* 62.

JOH. HEINR. ESCHER VON DER BERG, Abhandlung von der Teichwirthſchaft; *dans les diſſertations de la ſociété de phyſique de Zurich, part. II*, 1764, 8°.

NIC. GISLER, von der Sickfiſcherey in Nordland: *dans les mémoires de l'académie de Suede, part. XV, pag.* 198.

ZAC. WESTBECKS, Beſchreibung der Skötſpieggsfiſcherey, *ibid. part. XV, pag.* 265.

Réponſe à cette queſtion: quelle eſt la meilleure maniere de former & d'entretenir des étangs? *dans les mémoires de Suede, part. XXX, pag.* 182.

Des grands avantages des étangs, & de la maniere de les conſtruire, de les peupler & de les entretenir: *dans les nouvelles économiques de Leipſic. part. II, pag.* 12.

Nutzbahre Einrichtung und Beſtellung der Teichfiſcherey. SCHREBER Buzowiſche Sammlung Oecon. Schrifften, *part. II, pag.* 323.

TRAITÉ

DES PÊCHES,

ET

HISTOIRE DES POISSONS.

TRAITÉ

DES POISONS,

ET

DES CONTRE-POISONS.

TRAITÉ
DES PÊCHES,
ET
HISTOIRE DES POISSONS,
OU
DES ANIMAUX QUI VIVENT DANS L'EAU.

INTRODUCTION. (1)

1. Il ſerait ſuperflu de s'étendre beaucoup ſur l'utilité du travail que nous entreprenons. Tout le monde ſait que la pêche occupe & fait ſubſiſter un grand nombre d'hommes robuſtes & utiles à l'état.

2. Ce métier pénible forme les bons matelots ; les pêcheurs s'accoutument à ſupporter les fatigues qu'offre ſans ceſſe l'élément ſur lequel ils paſſent la plus grande partie de leur vie. Ils s'enhardiſſent juſqu'à la témérité, & au point de braver les vents & les flots.

3. Un adulte peut en quelques campagnes devenir bon ſoldat : mais pour faire un vrai matelot, il faut qu'il ait fréquenté la mer dès ſon enfance, pour former ſon tempérament à un élément qui ne lui eſt pas naturel ; il faut qu'il

(1) Cette premiere ſection du *traité des pêches* parut à Paris en 1769. Elle fut publiée en allemand en 1772, & elle fait partie du onzieme volume de la traduction allemande. M. le docteur Schreber a joint à ſon travail une foule de recherches utiles & d'obſervations importantes, dont je ferai part à mes lecteurs.

acquiere une agilité qui dans certaines circonſtances eſt ſupérieure à celle de ces gens qui gagnent leur vie à faire des tours de force : auſſi ne peut-il parvenir à ſavoir bien ſon métier, que quand il l'a pratiqué la moitié de ſa vie. L'émulation lui fait ſurmonter toutes ces difficultés.

4. Le fils d'un pêcheur veut dès ſon enfance ſuivre ſon pere ; il s'embarque dans de frêles bateaux, & ſe familiariſe peu à peu avec un élément qui doit lui fournir ſa ſubſiſtance : à meſure que ſon tempérament ſe fortifie, il quitte des fonctions peu pénibles, pour en prendre qui exigent plus de forces ; il les deſire même par goût pour ſon état. Après avoir bravé les dangers de la mer, les matelots ne ſont point effrayés par l'ennemi : de là vient qu'ils ſont preſque tous intrépides dans les combats. C'eſt ainſi que les pêcheurs, après avoir fait leur premier apprentiſſage ſur des barques, paſſent au ſervice du commerce en qualité de matelots, & parviennent par degrés à ſervir avec honneur ſur les vaiſſeaux du roi.

5. Tout ce que nous venons de dire regarde les grandes pêches ; car ce ſerait enviſager le métier de pêcheur ſous un point de vue qui lui ſerait peu avantageux, que de ne prêter attention qu'à celles qui ſe pratiquent dans les rivieres & aux bords de la mer. Il faut pour les grandes pêches, telles que celles du hareng, de la morue, de la baleine, &c. faire de longues & pénibles navigations ; & pour d'autres moins conſidérables, s'éloigner plus ou moins des côtes, & tenir la mer la nuit comme le jour. C'eſt ce qui met les pêcheurs en état de devenir d'excellens pilotes-côtiers. Entrons à ce ſujet dans quelques détails.

6. Les bords de la mer préſentent bien des objets différens. Ici, ce ſont des rochers fort élevés & eſcarpés : là, les rochers ont moins d'élévation, & ſont quelquefois recouverts par l'eau des hautes marées : ailleurs, ce ſont des dunes ou grandes montagnes de ſable : quelques côtes ſont formées par des terres plus ou moins dures, mêlées de pierres qui, tombant à la mer, s'arrondiſſent par les frottemens qu'occaſionne le mouvement de l'eau ; en cet état elles forment ce qu'on nomme *le galet* (2). On trouve auſſi des plages très-étendues, formées de ſable, de vaſe ou de galet, qui étant peu inclinées, ſont recouvertes à une grande diſtance par l'eau de la marée. Çà & là ſe trouvent, ſoit les embouchures des fleuves, ſoit des crics, des anſes, des ports qui ſervent d'aſyle aux pêcheurs quand ils ſont pris de gros tems. En s'éar-

(2) M. Schreber aſſure que la côte près de Doberan, que l'on nomme dans le pays *der heilige Damm* (la ſainte digue) dans le Mecklenbourg, eſt toute formée de pierres de différentes eſpeces, arrondies par le frottement. V. *Samlung, œconomiſcher Schriften*, tom. V, pag. 491. *Butzow.* La digue de corail, *Corallendamm*, dans la Gothie, province de Suede, n'eſt compoſée que de corails arrondis & polis. V. Linn. *Gothländiſche Reiſe*, pag. 207, 251, & 302.

tant des côtes, on trouve les mêmes variétés, des rochers, des islots qui, s'élevant au-dessus de la surface de la mer, forment comme des archipels, où les pêcheurs peuvent mettre pied à terre. D'autres, étant à une petite profondeur sous l'eau, occasionnent des brisans qui annoncent des écueils très-dangereux.

7. Les fonds de la mer sont de roche, de galet, de gravier, de sable, de fragmens de coquilles, d'argille, de vase, de plantes marines, &c. Il est très-essentiel aux pêcheurs de connaître toutes ces variétés, ainsi que la profondeur de l'eau, pour savoir si l'ancrage y est bon, quels sont les poissons qui s'y trouvent le plus abondamment, quelle espece de pêche on peut y pratiquer, & quelle route ils peuvent suivre la nuit, soit pour faire leur pêche, soit pour gagner la côte.

8. Ce sont ces connaissances, qu'ils doivent à une longue & continuelle pratique, qui les ont mis en état de former des especes de cartes qu'ils n'ont point tracées sur le papier, mais qu'ils ont dans la tête. Chaque endroit porte un nom connu de tous les pêcheurs d'une côte. Pour en donner une idée, je choisis les fonds & les ridains que les pêcheurs de Haute Normandie fréquentent entre les côtes de France & d'Angleterre par le travers de Dieppe; ce seul exemple suffira pour donner une idée de ce qui se pratique entre les pêcheurs sur les autres côtes, tant de l'Océan que de la Méditerranée. Au moyen de ces cartes qu'ils ont toujours présentes à la mémoire, les pêcheurs connaissent dans le plus grand détail les fonds de leur côte, & ils savent ceux qui sont fréquentés par différentes especes de poissons.

9. Le port de Dieppe à la côte de France dans la Haute Normandie, pays de Caux, est établi S S E, eu égard à la petite ville d'Hastings de la côte méridionale d'Angleterre, dans le comté de Suffex, qui lui reste au N N O. Partant de cet établissement, voici les différens fonds que rencontrent les pêcheurs qui exercent leur métier par le travers des côtes de France à celles d'Angleterre.

10. Le premier fond qu'ils trouvent en traversant le canal, se nomme le *blanc fond d'Erangue:* il commence à environ deux lieues de la côte; il a demi-lieue de large, fond de sable, par douze brasses d'eau. Le terrein qui suit est de roche, par dix-huit brasses: il peut avoir un quart de lieue de large; les pêcheurs le nomment *le Larron.*

11. On rencontre ensuite *le heu de limon*, sur quatorze brasses, lequel a environ un quart de lieue de largeur: puis le fort fond dit *l'Etellande*, sur quinze brasses; celui-ci est des plus rudes & des plus mauvais; il est aussi étroit que les autres.

12. Quand on l'a traversé, on se trouve par 13 à 14 brasses sur *le fond blanc d'Etellande*, qui est un des meilleurs & des plus sains qu'on puisse ren-

contrer aux côtes de France ; il a environ une demi-lieue de large. Tous ces fonds ne paſſent guere au N O les roches d'Ailly ; mais ils s'étendent fort avant à l'eſt vers les côtes de Picardie.

13. Après le fond d'Etellande on trouve le *roquet de Saint-Michel*, fond de roche, par 18 braſſes, mais fort doux ; il n'a guere qu'un quart de lieue. Enſuite eſt le *Bonival blanc*, fond de ſable ſur 18 braſſes, qui a environ une demi-lieue de largeur.

14. Le *roquet S. Laurent* commence environ à cinq lieues de terre ; il eſt mêlé de roche, de blanc fond & de gravier, ſur 20 à 22 braſſes. Puis vient le blanc fond de *Caddeville*, qui eſt un des meilleurs qui ſe trouvent à la vue des côtes de France ; ce banc a une lieue de large, fond de ſable, ſur 22 braſſes.

15. A trois lieues de diſtance de Caddeville, par 30 ou 32 braſſes d'eau, on rencontre un fond dur & de roches, qui a une lieue de largeur ; enſuite, ſur la même profondeur d'eau, le fond qu'on nomme *de parmi mer*, qui eſt d'abord de ſable, & devient enſuite de roche : il a environ deux lieues & demie de largeur. On y pêchait autrefois beaucoup de vives ; elles y ſont maintenant fort rares.

16. Par 26 à 27 braſſes ſe trouve un fond de petites roches aſſez douces, qu'on nomme les *roquets de Feulague ;* & enſuite le *petit Feulague*, qui était autrefois très-abondant en vives.

17. En ſuivant, on ſe trouve ſur les *petits roquets* par 30 braſſes ; ce fond n'a qu'un quart de lieue de large, & eſt contigu à un petit blanc fond d'une demi-lieue de large ſur 24 braſſes, fond de ſable.

18. Plus loin eſt le *roquet d'Eleppe*, par 28 juſqu'à 35 braſſes d'eau, fond de roche aſſez doux, qui peut avoir deux lieues de large.

19. Plus on s'approche enſuite des côtes d'Angleterre, plus le fond s'éleve, juſqu'à n'avoir plus que deux braſſes d'eau.

20. Ce petit détail, que nous ne donnons que d'après un mémoire de pêcheur, offre une idée des plans que les pêcheurs ſe forment du fond de la mer. Ce n'eſt cependant pas tout. Comme ſur les fonds de ſable & de coquillage, il ſe forme des eſpeces de butes que les pêcheurs nomment *ridains*, *rideaux*, quelquefois *ridelles*, & où les poiſſons ſe plaiſent plus qu'ailleurs, on en tient compte. On ſait, par exemple, qu'il y en a un fort grand ſur le fond de Caddeville ; trois ſur le roquet de S. Laurent, nommés *poignans* ou *rideaux devers l'eau* ; ſur le roquet de S. Michel, deux grands rideaux que les pêcheurs appellent *bourbeaux* ; ſur le fond du Larron, un qu'on nomme *de S. Martin ;* ſur le fond blanc d'Erangue, trois que les pêcheurs appellent *les maſſes ;* &c. . . . .

21. Il eſt évident que des pêcheurs qui connaiſſent dans un auſſi grand

détail les parages qu'ils fréquentent, & qui de plus ont eu lieu d'étudier la force & la direction des courans, ſont les meilleurs pilotes-côtiers. La ſonde, dont le deſſous frotté de ſuif leur indique la profondeur & la nature du fond, leur ſuffit pour connaître leur poſition: ils ſavent, par exemple, que par tant de braſſes, fond de roche, de ſable, de coquillage, de vaſe, &c. ils ſont à tel endroit; & au moyen de la bouſſole, ils connaiſſent encore pendant la nuit la route qu'ils doivent tenir pour gagner le port ou la côte, comme s'ils appercevaient les baliſes, les amers, ou les ſignaux qui les guident pendant le jour.

22. C'EST pour ces raiſons qu'à Dunkerque, ainſi que dans les autres ports où les grandes pêches ſont établies, les chambres du commerce fourniſſent avec la plus grande confiance pour pilotes aux vaiſſeaux du roi qui vont dans le nord, les doyens des pêcheurs; la grande pratique qu'ils ont leur faiſant connaître tous les bancs & les écueils: au lieu que les pêcheurs qui ne ſont pas aſſez anciens pour avoir paſſé par les charges qu'on peut regarder comme des preuves de leur capacité, ſont obligés d'aller toujours en tâtonnant & la ſonde à la main.

23. IL y a, dans les départemens, des hydrographes nommés & payés par le roi pour enſeigner la théorie de la navigation aux éleves, qui, après avoir ſubi un examen, & ſur l'atteſtation de l'hydrographe, ſont reçus pilotes par les amirautés. Ces écoles ſont de la plus grande utilité, ſur-tout pour former les pilotes-hauturiers qu'on emploie dans les grandes navigations. Quelques principes de pilotage ſont même utiles aux pilotes-côtiers qu'on prend pour les atterrages: mais c'eſt la pratique de la pêche, qui donne à ces derniers une connaiſſance parfaite des fonds, des ſondes & des courans.

24. CES conſidérations, jointes à la grande utilité de la pêche, ont engagé à établir ſur preſque toutes les côtes une eſpece de juriſdiction conſulaire, compoſée de pêcheurs qui ſont choiſis & élus par tous leurs camarades. Ces juges, qu'on a coutume de nommer *prud'hommes*, *anciens*, ou *jurés-pêcheurs*, ſont preſque toujours irréprochables dans leurs mœurs & leur conduite, & très-experts dans leur métier.

25. IL a paru néceſſaire de confier la police des pêches à ces prud'hommes, parce que les jugemens ſur le fait des pêches dépendent d'une infinité de combinaiſons qui ne peuvent être connues que par ceux qui ont long-tems pratiqué toutes les différentes eſpeces de pêches. Ces raiſons ont déterminé nos rois à conſerver les prud'hommes des pêcheurs dans le droit de donner des réglemens de police ſur la pêche, ainſi que de juger définitivement & ſans appel toutes les conteſtations qui s'éleveraient entre les pêcheurs relativement à l'exercice de leur métier. C'eſt ce qui eſt expreſſément porté dans les lettres-patentes qui leur ont été accordées. Leurs loix, ou, ſi l'on veut, leurs cou-

tumes, ſont religieuſement obſervées, quoiqu'elles ne ſoient point rédigées par écrit; & leurs formes judiciaires ſont très-ſimples. Pour en donner une idée, je vais rapporter celle qui s'obſerve à Marſeille.

26. QUAND quelque pêcheur croit avoir droit de ſe plaindre d'un autre, il donne deux ſols à la boîte du luminaire de S. Pierre, & il déclare que c'eſt pour appeller un tel en jugement. Le ſommé eſt obligé de comparaître devant les prud'hommes. Chacun y expoſe ſes raiſons. L'équipage des deux patrons eſt appellé & interrogé, & ſur leur dépoſition le jugement eſt ſur-le-champ prononcé & exécuté; car ſi le condamné refuſe de ſe ſoumettre à ce qui a été ordonné, on arrête ſon bateau, & il ne peut aller à la pêche que quand il a ſatisfait au jugement. Tous les frais ſe réduiſent aux deux ſols qu'on a donnés pour le luminaire de S. Pierre.

27. QUAND tout ſe paſſe en regle, les prud'hommes n'étant choiſis par les pêcheurs que lorſqu'ils ont donné des preuves de leur intégrité, & que par une conduite irréprochable ils ſe ſont attiré l'eſtime des autres pêcheurs, ils méritent d'être protégés & ſoutenus contre la mutinerie de quelques particuliers qui veulent s'écarter de la regle. Il ſerait même à ſouhaiter qu'on eſſayât de faire de plus en plus reſpecter cette juriſdiction ſubalterne, qui eſt établie entre les pêcheurs conformément à la ſimple nature, & qu'on les engageât à réprimer les abus qui tendent à la deſtruction du poiſſon. En un mot, il paraît eſſentiel de conſerver aux prud'hommes les petits droits qu'on leur a accordés, & qui ſont l'unique récompenſe honorable de leurs pénibles travaux. Je vais rapporter un fait qui fera connaître comment la juriſdiction des prud'hommes peut influer ſur la conſervation du poiſſon.

28. COMME les prud'hommes de Marſeille veillent également à ce qui peut rendre la pêche abondante & à la conſervation du petit poiſſon, ils jugerent qu'il fallait empêcher que pour certaines pêches on ſe ſervît de trop petits ains, afin qu'en en employant de plus gros, les petits poiſſons ne puſſent pas s'y prendre.

29. DANS cette vue ils rangerent par claſſes, ſous divers numéros, tous les ains ou hameçons de différentes grandeurs; enſorte que chaque numéro ſpécifiait la force, la hauteur & l'ouverture des ains qui devaient ſervir pour telle ou telle pêche, & ils s'étaient prohibé l'uſage de ceux qui étaient plus petits, & qui pouvaient prendre des poiſſons trop jeunes pour être expoſés en vente. Cette loi, quoique non écrite, fut exactement obſervée, juſqu'à ce que des Catalans étant venus pêcher dans les mers de Marſeille avec de trop petits ains, les prud'hommes s'apperçurent du tort que cette dérogation à la regle produiſait ſur l'abondance du poiſſon. Ils renouvellerent la défenſe, & contraignirent tous les pêcheurs de ſe mettre en regle: ce qui fut exécuté, tant par les pêcheurs Provençaux, que par les étrangers.

30.

30. Nous avons prouvé que la pêche à la mer fournit à l'état de bons matelots & d'excellens pilotes-côtiers : mais la pêche, considérée en général, présente encore une utilité bien sensible, quand on la regarde du côté des alimens qu'elle procure. Combien de bons poissons s'élevent dans les étangs & les rivieres : les carpes (3), les brochets (4), les perches (5), les truites (6), les barbots (7), les tanches (8), les lottes (9), les anguilles (10), &c! Plusieurs excellens poissons sortent de l'eau salée, remontent dans les rivieres, & fourniſſent par-là à ceux qui habitent le continent, une partie des productions de la mer. Les esturgeons (11), les saumons (12), les alosès (13), les plies (14), les éperlans (15), &c. remontent dans les fleuves, quelquefois très-loin de la mer, qui est sans contredit le réservoir le plus abondant d'une infinité d'especes différentes de poissons. Ses productions en ce genre sont si variées, que personne ne peut espérer de savoir les distinguer toutes. Les pêcheurs les plus anciens & les plus laborieux en prennent de tems en tems qui leur sont inconnus, & il y a tout lieu de soupçonner que la mer en nourrit beaucoup d'autres dont on n'a aucune idée.

31. On distingue le produit des pêches en poissons frais, qu'on mange tels qu'ils sortent de l'eau ; & en poissons salés, marinés ou boucanés, qu'on peut conserver long-tems sans qu'ils se gâtent.

32. Entre les poissons frais, les uns très-délicats ne peuvent être transportés loin de la mer ; il faut les consommer dans les provinces maritimes. D'autres, dont la chair est moins sujette à se corrompre, sont distribués par les chasses-marée à des distances assez considérables dans les terres. La délicatesse & la rareté de quelques poissons sont qu'ils ne paraissent que sur les tables des gens riches ; les pêcheurs les appellent la *grande marée*. D'autres, qui sont de très-bon goût, mais plus abondans, sont à portée des gens qui n'ont qu'une fortune médiocre ; & ceux-là forment ce qu'on appelle la *petite marée*. D'où il suit que, quand une espece de poisson se montre en grande quantité sur une

(3) Cyprinus *carpio* ; Linn. S. N. 525, note 2 en allemand *Karpen*.

(4) Esox *Lucius*. L. S. N. 516, 5. en all. *Hecht*.

(5) Perca *fluviatilis* ; L. S.N. 481, 1. en all. *Barsche*.

(6) Salmo *Fario* ; L. S. N. 509, 4. en all. *Forellen*.

(7) Cyprinus *Barbus* ; L. S. N. 525, en all. *Rothbart*.

(8) Cyprinus *Tinca* ; L. S. N. 526, 4. en all. *Schleyen*.

(9) Gadus *Lota* ; L. S. N. 440, 14. en all. *Aalraupen*.

(10) Muræna *Anguilla* ; L. S. N. 426, 4. en all. *Aale*.

(11) Accippenser *Sturio* ; L. S. N. 403, 1. en all. *Stör*.

(12) Salmo *Salar* ; L. S. N. 509, 1. en all. *Lachs*.

(13) Clupea *Alosa* ; L. S. N. 523, 1. en all. *Else*.

(14) Pleuronectes *Platessa* ; L. S. N. 456, 6. en all. *Plateisen*.

(15) Salmo *Eperlanus* ; L. S. N. 511, 13. en all. *Stint*.

côte, il peut, après avoir été compris dans la grande marée, être rangé dans la petite. Enfin, d'autres très-abondans & peu délicats, ne méritant pas d'être transportés, sont consommés au bord de la mer par les gens peu aisés, & on ne les comprend point dans les marées.

33. POUR donner une idée superficielle (16) des poissons que la mer fournit, nous les distinguerons, 1°. en poissons ronds, dont les uns remontent dans les rivieres; & de ce genre sont, comme nous l'avons dit, le saumon l'esturgeon, l'alose, la lamproie, l'éperlan, &c : les autres remontent point dans les rivieres; tels sont la dorée (17), la dorade (18), la vive (19), le merlan (20), le colin (21), le rouget (22), le bar (23), l'égrefin (24), le célan (25), le lieu (26), les chiens de mer (27), les marsouins (28), l'anguille (29), le mulet (30), la sardine (31), le maquereau (32), l'orphie (33), le surmulet (34); en Provence, la pélamide (35), le

(16) La distinction que l'auteur donne ici n'est ni scientifique, ni exacte. Il dit lui-même qu'il ne veut donner qu'une idée superficielle des poissons. Les naturalistes ont distingué cette nombreuse classe d'animaux, en *poissons proprement ainsi nommés*, qui n'ont point de poumons, & qui respirent par les ouïes; & les *poissons improprement ainsi nommés*, qui ont la forme extérieure de ces animaux, mais dont la structure intérieure est très-différente. Telle est la baleine, dont l'organisation interne est plus approchante de celle des quadrupedes; tels sont encore les serpens, &c. qui appartiennent à la classe des insectes.

(17) ZEUS *Faber*; L. S. N. 454, 1. en all. *Petersfisch.*

(18) SPARUS *aurata*; L. S. N. 467, 1. en all. *Goldforelle.* A Marseille, le poisson qu'on appelle *dorade* est le SCIÆNA *umbra*; BRUNNICH, *Icht.* 60.

(19) TRACHINUS *Draco*; L. S. N. 474, 1. en all. *der Seedrache.*

(20) GADUS *Merluccius*; L. S. N. 439, 11. en all. *der Seehecht.*

(21) Il faut que ce soit une dénomination particuliere à quelque province de France.

(22) TRIGLA *Lyra*; L. S. N. 496. BRUNNICH, *Ichth.* note 11. MULLUS *barbatus*; en all. *Rothfeder.*

(23) Autre dénomination provinciale, que je ne trouve point dans les dictionnaires.

(24) GADUS *Æglefinus*; L. S. N. 433, 1. en all. *Schelfisch.*

(25) Je ne trouve point ce nom dans les dictionnaires & autres ouvrages, que je suis à portée de consulter.

(26) Serait-ce une espece de *cabéliau* ?

(27) SQUALUS *Carcharias*; L. S. N. 400, 12. en all. *Seehund.*

(28) DELPHINUS *Delphis*; L. S. N. en all. *Delphin.*

(29) En allemand, *der Seeaal.*

(30) MUGIL *Cephalus*; L. 520, 1. en all. *Seebarbe.*

(31) CLUPEA *Sprattus*; L. 529, 2. en all. *Sardelle.*

(32) SCOMBER *Scombrus*; L. 492, 1. en all. *Makrele.*

(33) ESOX *Belone*; L. 517, 6. en all. *der Hornfisch.*

(34) MULUS *Surmuletus*; L. 406. M. Schreber, qui est ici mon meilleur guide, ne fait point de nom allemand qui distingue ce poisson. Il y en a un grand nombre qui n'ont point de nom français.

(35) SCOMBER *Pelamis*; L. 492, 2. en all. *Pelamide.*

thon (36), la bonite (37), &c. Pluſieurs de ces poiſſons ne ſont que de paſſage.

34. La ſeconde claſſe eſt celle des poiſſons plats à arête, ou cartilagineux, ce qui comprend les raies (38) de différentes eſpeces, la ſole (39), le carrelet (40), la limande (41), la limandelle (42), la barbue (43), la poule de mer (44), le turbot (45), &c ; & la plie, qui remonte dans les rivieres.

35. Joignons à cela les cruſtacées, les écreviſſes dans les ruiſſeaux; à la mer, les crabes (46) de bien des eſpeces différentes, les homards (47), les langouſtes (48), les chevrettes (49), &c.

36. A l'égard des teſtacées, on ne tranſporte guere dans les grandes villes que les huîtres & les moules; mais on en trouve au bord de la mer une infinité d'autres, dont les pauvres gens font leur nourriture.

37. Ce tableau des productions de la mer, quoique repréſenté fort en raccourci, montre aux pêcheurs de quoi faire une ample moiſſon : mais il faut qu'ils ſachent où ils doivent aller les chercher; car chaque eſpece de poiſſon choiſit pour ſon habitation le lieu qui lui convient le mieux : celui-ci ſe retire dans les rochers, cet autre ſe plaît & s'enfouit dans le ſable, pluſieurs cherchent les herbiers & les fonds de vaſe. Si quelques-uns ſe tiennent dans les endroits où l'eau eſt peu agitée, d'autres ſe plaiſent dans les courans occaſionnés par les rivieres ou l'agitation de la marée. Quand il fait chaud, beaucoup de poiſſons s'approchent de la côte, à des endroits où il y a peu d'eau, où ils trouvent leur nourriture en abondance. Lorſqu'aux approches de l'hiver le froid ſe fait ſentir, ils ſe retirent dans la grande eau, où ſe tenant à une grande profondeur, ils trouvent une eau plus tempérée.

38. Un phénomene bien ſingulier eſt celui des poiſſons de paſſage, qui, venant dans les ſaiſons réglées, nous offrent des pêches tout autrement abon-

(36) Scomber *Thynnus*; L. 498, 3. en all. *Thunfiſch.*

(37) Scomber *Pelamis*; L. 492. en all. *Bonite.*

(38) En allemand, *Rochen.*

(39) Pleuronectes *Solea*; L. 457, 9. en all. *Sole.*

(40) Pleuronectes *Plateſſa*; L. 457, 9. en all. *Scholle.*

(41) Pleuronectes *Limanda*; L. 457, 9. en all. *Limande.*

(42) Autre eſpece de raies que Linné n'a pas définie.

(43) Pleuronectes *Hippogloſſus*; L. 456, 4. en all. *die Merrbutte.*

(44) La poule de mer eſt un oiſeau. Je ne ſais s'il y a un poiſſon auquel on ait donné ce nom.

(45) En allemand *Buttfiſch.*

(46) Cancer *Mænas*; L. en allemand *Krabbe.*

(47) Caneer *Gammarus*; L. en allemand *Hummer.*

(48) Locusta *marina.* On a confondu ſous une même dénomination, la *ſauterelle de mer*, *le petit cheval de mer*, & une eſpece *d'écreviſſe* ou *cancre.* Voyez Bomarre, *dict. d'hiſt. nat.* au mot *langouſte.* C'eſt le Caneer *Locuſta* Linn. en allemand, *Seeheuſchrecken.*

(49) Caneer *Crangon*; Linn. en all. *Garneelen.*

dantes que celles que peuvent fournir les poiſſons qui reſtent ſur nos côtes, & qu'on peut regarder en quelque façon comme domiciliés. Quelle richeſſe en effet que celle que nous fourniſſent dans certaines ſaiſons les maquereaux, les harengs, les ſardines, les morues, les ſaumons, les thons, &c! Quoique ces poiſſons ſoient excellens à manger frais, ils ſont ſi abondans dans les ſaiſons où ils donnent à certaines côtes, que la plus grande partie ſerait perdue, ſi on ne ſavait pas les préparer de différentes façons pour les mettre en état d'être conſervés & tranſportés fort loin. Ces poiſſons ſalés, marinés, deſſéchés ou boucanés, mettent les pays les plus éloignés de la mer en état de profiter de ſes richeſſes, & forment des branches de commerce très-conſidérables, qui font que ces pêches ſont d'une utilité ſupérieure à celles des poiſſons frais.

39. Il faut que les pêcheurs ſoient inſtruits fort en détail de tout ce que nous venons d'indiquer, pour ſavoir dans quelle ſaiſon & en quel lieu ils doivent aller chercher le poiſſon, dans quelle circonſtance ils peuvent l'attaquer avec avantage, & quelle façon de pêcher ils ont à choiſir pour prendre telle ou telle eſpece; car il y a beaucoup de différentes pêches: & un point de notre ouvrage qui ſera bien digne de l'attention des perſonnes qui ſe plaiſent à réfléchir, eſt l'expoſé clair & détaillé de toutes les induſtries que les hommes ont imaginées pour ſaiſir leur proie, allant la chercher juſqu'au fond des eaux, dans un élément qui leur eſt abſolument étranger: induſtries bien au-deſſus de celles de la chaſſe, où les lacs, les pieges, les filets ſe tendent à la main dans un élément qui nous convient eſſentiellement. En effet, il n'eſt pas plus ſingulier de voir des poiſſons en pourſuivre & en prendre d'autres dans l'eau, que de voir un quadrupede voraee, ou un oiſeau de proie, ſuivre, chaſſer & ſe ſaiſir des animaux dont ils font leur nourriture. Mais il le ſerait beaucoup de voir des poiſſons qui ne peuvent ſortir de l'eau, parvenir à s'approprier des animaux qui habitent les forêts, ou ceux qui ſe ſoutiennent dans l'air ſans jamais ſe repoſer ſur l'eau.

40. L'homme, qui peut tout au plus ſubſiſter quelques inſtans dans l'eau, a réuſſi, par une infinité de moyens ingénieux, à devenir poſſeſſeur de poiſſons qui habitent un élément ſi oppoſé à ſa nature. Le gibier eſſaie de ſe dérober à la vue du chaſſeur qui le pourſuit, & ſa principale reſſource eſt de fuir ſon ennemi; mais il ſemble que les poiſſons ſoient ſéparés du pêcheur par une barriere impénétrable, & que retirés au fond des eaux ils ſoient à l'abri de toute inſulte: on verra que l'homme a cependant imaginé une infinité de moyens pour ſurmonter toutes les difficultés. C'eſt le détail de ces différentes induſtries, que nous nous propoſons de décrire le plus clairement qu'il nous ſera poſſible.

41. Les arts ne parviennent pas tout d'un coup à leur perfection; les

choſes les plus ſimples ſe préſentent d'abord à l'eſprit, & elles conduiſent aux plus compliquées, qui elles-mêmes préparent à de nouvelles découvertes. D'abord ſans doute ceux qui habitent les bords de l'Océan, ont été ramaſſer ſur le ſable les poiſſons qui y reſtaient quand la mer était retirée. Les voyageurs nous apprennent que dans des parages peu habités, où le poiſſon eſt fort abondant, on en prend facilement à la main, ou preſque à la main. Nos côtes ne ſont pas aſſez poiſſonneuſes pour faire uſage de cette façon de pêcher. On la pratique néanmoins dans certains baſſins entre des rochers, où il reſte un peu d'eau à la marée baſſe; car les poiſſons qui n'ont pas ſuivi le retour de l'eau, y ſont très-aiſés à prendre, & on forme artificiellement de ces ſortes de réſervoirs, en pratiquant des enceintes à claire-voie avec des filets, ou des claies, des pieux, &c. C'eſt ce qu'on nomme des *parcs* (50). En faiſant ces pêches on s'apperçut que pluſieurs eſpeces de poiſſons s'enfonçaient dans le ſable comme pour ſe dérober à la vue des pêcheurs, & on n'aura pas tardé à trouver des moyens pour les y aller chercher. D'un autre côté, il a paru plus commode, au lieu de prendre les poiſſons à la main, de les piquer avec des harpons; & ces premieres tentatives ont conduit à faire de grandes pêches, qu'on nomme *la fichure* ou *le harponage* (51): ou bien on a ſaiſi les poiſſons dans une petite poche de filet qu'on ajuſtait entre les branches d'une fourche. On ſe ſert quelquefois de ces filets, qu'on nomme *trubles* (52), pour prendre grande quantité de poiſſons, lorſque dans certaines ſaiſons ils entrent, pour ainſi dire, en foule dans les rivieres. C'eſt encore avec la même facilité qu'on prend le poiſſon des étangs lorſqu'on en a fait écouler l'eau.

42. CEUX qui habitent les bords de l'Océan, obſervant que dans le flux la mer couvre beaucoup de terrein qu'elle abandonne lors du reflux, & qu'il y avait beaucoup de poiſſons qui montaient avec l'eau de la marée & ſe retiraient avec elle, ils ont imaginé une infinité de moyens pour les arrêter à leur retour; des hameçons garnis d'appâts, des chauſſes ou manches, des filets verticaux, des tramails, &c.

43. PEU à peu les pêcheurs ſe ſont enhardis, & ſont devenus plus induſtrieux; ils ont abandonné les bords de la mer; s'étant mis dans des barques, ils ſe ſont portés aſſez avant au large, & ont imaginé des moyens d'aller chercher le poiſſon à une grande profondeur ſous l'eau, tantôt avec des dragues (53) qui labourent le fond de la mer, tantôt avec des filets d'une grandeur énorme pour arrêter les poiſſons qui nagent entre deux eaux: ils ont encore diſtribué dans la mer une multitude immenſe d'hameçons, au moyen deſquels on prend les poiſſons, qui ſont naturellement voraces.

(50) En allemand, *Fiſchzaun*.
(51) En allemand, *Fiſchſtechen*.
(52) En allemand, *Hamen*.
(53) En allemand, *Werfgarnen*. On s'en ſert auſſi ſur la Méditerranée. Voyez *Donati, hiſtoire de la mer Adriatique*.

44. Au reſte, ce ſyſtème ſur l'origine & les progrès des différentes manieres de pêcher, eſt purement conjectural, & nous n'avons pas cru devoir le ſuivre pour la diviſion de notre ouvrage (54). Cette marche, commode pour donner une idée générale & ſuperficielle, ne conviendrait pas à un traité complet des pêches. Nous avons jugé à propos de travailler ſur un autre plan, que nous allons expoſer.

45. Le poiſſon eſt naturellement très-vorace; il ne vit preſque que de poiſſons. Ces animaux ſont continuellement occupés à ſe faire la chaſſe les uns aux autres; les gros mangent les petits, & ſont la proie d'autres plus gros (55). Accoutumés à vivre de rapine, ils ſe jettent avec avidité ſur ce qu'on leur préſente; & cette voracité a fourni aux pêcheurs divers moyens d'en prendre beaucoup en les attirant par des appâts, ſoit dans des filets ou des naſſes, ſoit en cachant dans l'appât un crochet fort pointu, qui tient à une corde ou à un fil de métal; ce crochet bien engagé dans le goſier ou le palais du poiſſon, permet de le tirer hors de l'eau & de ſe l'approprier. Cette pêche, qu'on nomme *à l'hameçon* (56), ſe pratique de bien des façons différentes que nous détaillerons dans la ſuite.

46. Les filets ſont des eſpeces de filtres, au travers deſquels l'eau paſſe aiſément, & qui retiennent le poiſſon. On emploie quelquefois des appâts pour l'attirer; mais le plus communément on ſe contente de tendre des filets dans des courans d'eau, pour retenir les poiſſons qui en ſuivent le cours: ou bien en promenant le filet dans l'eau, on prend ceux qui ſe rencontrent à ſon paſſage.

47. Il y a des filets de bien des eſpeces & de bien des formes différentes, ſuivant les lieux où l'on ſe propoſe de pêcher, & l'eſpece de poiſſon que l'on chaſſe. Nous eſſaierons de les décrire tous, & de faire connaître les circonſtances où il convient d'employer les uns plutôt que les autres.

48. Dans l'énumération des filets on doit comprendre les dragues qui ſervent pour la pêche des coquillages, & les naſſes qui, à proprement parler, ſont des filets d'oſier; ainſi que les bourdigues, qui ſont des eſpeces

(54) Ce ſyſtême ſur l'origine des différentes manieres de pêcher, ſemble trop conjectural. On peut même objecter diverſes choſes aux principes ſur leſquels on le fonde. Si l'Auteur de la nature a donné à l'homme l'empire ſur les poiſſons, il a dû lui donner l'entendement pour les prendre. Toutes les nations connues ont des méthodes de pêcher qui leur ſont propres. L'écriture-ſainte parle des hameçons avant le ſiecle de Moyſe. Job XL. 21. Il eſt fait mention de la truble, Eccl. IX, 12. Voyez là-deſſus les recherches de Richter, *Ichthyo-théologie*, p. 349.

(55) Il y a des poiſſons qui ſe nourriſſent de la chair de certaines eſpeces de poiſſons; mais il y en a auſſi qui ne mangent que des herbes; d'autres vivent dans la fange, & y cherchent leurs alimens.

(56) En allemand, *Angeln*.

d'entonnoirs qu'on fait avec des cannes, & qui conduiſent le poiſſon dans des labyrinthes d'où il ne peut ſortir que très-difficilement.

49. On prend encore des poiſſons en les attirant avec le feu, ou en les perçant avec des gaffes, des harpons, des fouines, des tridents; & par ces moyens, qu'on nomme *la fichure* ou *le harponage*, on parvient à ſe rendre maître des plus gros poiſſons.

50. Cet expoſé ſommaire des différentes pêches préſente ce qui fera l'objet de la premiere partie de notre ouvrage: dans la ſeconde, qui ſera pour le moins auſſi intéreſſante, nous donnerons la deſcription & l'hiſtoire des poiſſons. Ainſi les naturaliſtes y trouveront une ichthyologie, que nous eſſaierons de rendre la plus complete qu'il nous ſera poſſible, tant par l'exactitude des deſcriptions, que par la correction des figures; mais que nous bornerons aux eſpeces de poiſſons dont nous aurons pu avoir une parfaite connaiſſance.

51. Ce tableau préſente un travail bien étendu. Voici l'ordre que nous avons ſuivi dans ſon exécution.

52. Tout l'ouvrage eſt diviſé en deux parties. La premiere, comme nous venons de le dire, comprend l'hiſtoire des pêches; la ſeconde, celle des poiſſons qui en ſont le fruit.

53. Nous avons diſtingué les pêches en trois ſections principales, qui ſeront diviſées en pluſieurs chapitres & articles.

54. La pêche aux hameçons forme la premiere ſection.

55. Nous expoſons dans la ſeconde les pêches qu'on fait avec toutes ſortes de filets.

56. On trouvera dans la troiſieme différentes façons de pêcher, qui n'ont pas pu ſe ranger avec celles des deux premieres ſections.

57. Il s'agira dans la ſeconde partie, de faire connaître les poiſſons qui ſont le produit de la pêche. Chaque genre de poiſſon formera un chapitre, & chaque eſpece un article. Nous aurons ſoin de rapporter, dans l'article où il s'agira d'une eſpece de poiſſon, la façon de le prendre, lorſqu'elle exigera des précautions que nous n'aurons pas ſuffiſamment détaillées dans la premiere partie. Ainſi, par exemple, comme nous nous ſerons bornés dans la 1re partie à dire que la plupart des morues ſe prennent avec des hameçons, & de repréſenter ceux qu'on emploie pour cette pêche; nous ferons remarquer dans le chapitre particulier de la morue, qu'il y a pluſieurs eſpeces de ce genre, & différentes façons de les prendre. Nous indiquerons les parages où l'on fait cette pêche: nous détaillerons auſſi la maniere de ſaler ou ſécher ces poiſſons, pour les mettre en état d'être tranſportés dans des lieux fort éloignés ſans ſe corrompre.

58. Nous traiterons de même ce qui regarde le hareng, la ſardine, le maquereau, le ſaumon, &c.

59. De ſemblables détails, qui ſont néceſſairement très-variés, rempliront la ſeconde partie; ils ont en eux-mêmes aſſez d'agrément pour intéreſſer les naturaliſtes, & occuper les perſonnes curieuſes. D'un autre côté, l'utilité qui en réſulte, eſt une raiſon de plus pour nous faire eſpérer que notre ouvrage ſera reçu favorablement du public.

PREMIERE SECTION.

De la pêche aux hameçons. Conjectures sur l'invention de cette pêche.

60. Il eſt probable, comme nous l'avons déjà dit, que la voracité des poiſſons a fait imaginer cette façon de pêcher. Effectivement, ſi l'on jette à l'eau un morceau, ſoit de viande, ſoit de chair de poiſſon, dans un endroit un peu poiſſonneux, on voit un grand nombre de ces animaux ſe jeter deſſus avec avidité, & ſe diſputer la proie qu'on leur préſente. Cette remarque a pu donner l'idée d'attacher l'appât au bout d'une corde; & le poiſſon l'ayant avalé goulument avec une partie de la corde, on eſt parvenu, en la tirant à ſoi, à en amener quelques-uns à terre.

61. Au moins eſt-il certain que ſans aucun autre appareil on peut prendre ainſi quantité de grenouilles & d'écreviſſes.

62. On dit même que, dans des endroits où il y a beaucoup d'anguilles, on en prend avec une baguette de bois tendre, dont on fourre le bout apointi dans un gros ver; les anguilles s'y attachent ſi opiniâtrément, qu'on peut les tirer de l'eau ſans qu'elles lâchent la baguette. (57)

63. J'ai lu quelque part, qu'à la côte de Valence en Eſpagne, on pêche des anguilles depuis le mois de juin juſqu'en novembre, avec des ficelles au bout deſquelles on met un petit morceau de nerf de bœuf; apparemment que les dents des anguilles s'engagent dans le nerf, qui a de la fermeté.

(57) Il ne paraît pas que la pêche dût être excellente, ſi on la fait de cette maniere. On réuſſira mieux avec des hameçons de nuit. On attache au bout d'une ficelle un paquet de roſeau; à l'autre bout, un hameçon, avec l'appât, un petit poiſſon, un gros ver, &c. Vers le ſoir on jette dans l'eau un grand nombre de ces hameçons. Le roſeau nage ſur la ſurface de l'eau. Le lendemain le pêcheur tire la ficelle avec précaution, pour que le poiſſon ne ſe dégage pas. Si la pêche eſt bonne, vous avez autant d'anguilles que de hameçons. On en prend auſſi dans des naſſes, où on les pique avec des tridents: les Allemands appellent cette ſorte de naſſes, *Strohmkörbe*.

64.

64. SANS doute que s'étant apperçu que ſouvent le poiſſon lâchait ſa proie avant d'être à terre, on a imaginé de mettre dans l'appât un crochet fort pointu, qui entrant dans le palais ou le goſier du poiſſon, empêchait qu'il ne l'abandonnât.

65. IL eſt probable que ces premiers crochets étaient des épines d'arbre; d'autant qu'on s'en ſert encore à quelques-unes de nos côtes: & des voyageurs rapportent que les naturels du Bréſil ſe ſervent d'épines quand ils n'ont point de crochets de métal.

66. ON lit auſſi dans l'*hiſtoire naturelle d'Iſlande*, que les hameçons dont ſe ſervaient les Islandais, étaient anciennement faits avec des os. Dans la ſuite nous parlerons plus en détail de toutes ces choſes : il ſuffit d'avoir fait appercevoir comment il nous paraît que la pêche aux hameçons s'eſt perfectionnée peu à peu.

CHAPITRE PREMIER.

Conſidérations générales ſur la pêche aux hameçons.

67. IL nous a paru convenable, avant que d'entrer dans les détails ſur la pêche aux hameçons, de préſenter des idées générales qui ſerviront en quelque ſorte d'introduction à ce que nous avons à dire dans cette premiere ſection. Ce premier chapitre ne contiendra donc que des généralités, ou plutôt des connaiſſances préliminaires, que nous diſcuterons dans autant d'articles ſéparés.

ARTICLE PREMIER.

Des avantages qui ſont particuliers à la pêche aux hameçons.

68. LA pêche aux hameçons mérite d'autant plus d'être décrite avec ſoin, qu'on peut la faire ſur toutes ſortes de fonds, même au milieu des roches. Elle eſt praticable dans toutes les ſaiſons de l'année, & preſque par toute ſorte de tems; car il faut que la mer ſoit bien groſſe pour être obligé de ſuſpendre cette pêche.

69. DE plus, elle eſt à portée des plus petits pêcheurs, quoiqu'elle puiſſe s'étendre juſqu'à former une des grandes pêches qu'on faſſe à la mer.

70. AJOUTONS qu'elle eſt ſans contredit celle qui contribue le moins à la deſtruction du poiſſon; elle ne bouleverſe & ne gâte pas les fonds & les herbiers où les poiſſons dépoſent leur frai, & où ſe retirent les plus petits pour

ſe tenir à l'abri des courans, & à couvert des gros poiſſons qui leur donnent la chaſſe : ainſi cette pêche ne porte aucun préjudice aux endroits qui facilitent l'empoiſſonnement de la mer & des rivieres.

71. Il eſt certain que, ſi l'on ne pratiquait que cette pêche, on aurait toujours du poiſſon en abondance ; auſſi eſt-ce preſque la ſeule façon de pêcher uſitée au Mexique, où la mer eſt toujours très-poiſſonneuſe : & à Cadix, c'eſt celle qu'on pratique principalement en été pour la pêche du poiſſon frais.

72. Quantité d'autres façons de pêcher bleſſent & meurtriſſent une infinité de poiſſons, qui dans cet état ne peuvent être tranſportés aux lieux où l'on en fait la conſommation. Ainſi il en réſulte une deſtruction énorme, qui ne tourne ni au profit des pêcheurs, ni à l'avantage du public.

73. Au contraire, quand on pêche avec les hameçons, le poiſſon qui mord aux appâts eſt preſque toujours aſſez grand pour entrer dans la vente ; il eſt très-frais &, pour ainſi dire, encore vivant, quand on le débarque, parce que ſouvent les hameçons ne reſtent que quelques heures à la mer ; & la plupart des pêcheurs ne ſe ſervant que de petites barques, s'échouent fréquemment à la côte pour y décharger leur poiſſon, & recommencer auſſi-tôt leur pêche. Les chaſſe-marées qui en ſont prévenus, s'y rendent ; ils chargent le poiſſon, & peuvent le tranſporter fort loin dans l'intérieur du royaume.

74. Il n'en eſt pas de même de celui qui a été meurtri & fatigué par les filets ; il eſt ſouvent mort & *oyé* quand on le retire de la mer ; & s'il y a reſté trop long-tems dans les filets, il eſt preſque gâté avant qu'on puiſſe l'expoſer en vente.

75. Les poiſſons les mieux conditionnés ſont donc ceux que fournit la pêche aux hameçons ; c'eſt pourquoi les chaſſe-marées les paient beaucoup plus cher que ceux qui ont été pris aux filets.

76. S'il y a un reproche à faire à cette pêche aux hameçons, c'eſt qu'elle conſomme une grande quantité de poiſſons pour les appâts. Quand on emploie à cet uſage de petits poiſſons de toute eſpece, comme il en faut quelquefois juſqu'à ſix pour un ſeul hameçon, c'eſt un grand préjudice pour l'empoiſſonnement de la côte : & attendu qu'il arrive ſouvent que les pêcheurs ſont obligés d'en acheter de gros, ce ſont des frais conſidérables, dont quelquefois le produit de la pêche ne les dédommage pas.

77. Mais on peut dire à l'avantage de cette pêche, qu'on y prend de preſque toutes les eſpeces de poiſſon. Dans les eaux douces, outre les goujons (58), les ablettes (59), les éperlans de riviere (60), les loches, les gardons, on

(58) Cottus *Gobio*, Linn. S. N. note 542, 6. en allemand, *Grundlingen*.

(59) Cyprinus *alburnus*, Linn. S. N. 531, 24. en all. *Blicken* ; en ſuedois, *Löja*.

(60) Petit poiſſon de mer, qui remonte dans les rivieres. On en prend beaucoup dans la Seine. Sa chair eſt de très-bon goût, & on lui trouve l'odeur de la violette. Il

prend des brêmes, des barbeaux, des lottes, des anguilles, des perches, des tanches, des brochets, des carpes, des truites, des saumons, quelquefois des esturgeons.

78. ON prend aussi à la mer toutes sortes de poissons plats, des soles, plies, barbues (61), limandes, carrelets, turbots, raies, &c. & de presque toutes les especes de poissons ronds, tels que merlans, maquereaux, vives, bars, mulets (62), morues, quelquefois des thons, des esturgeons, des marsouins, & encore des crustacées de plusieurs genres. Ainsi on peut dire qu'on prend avec les hameçons des poissons de tous les genres, & des especes les plus estimées.

ARTICLE SECOND.

Explication de quelques termes qui sont particuliers à la pêche aux hameçons.

79. COMME nous serons obligés d'employer différens termes qui sont propres à la sorte de pêche qui nous occupe présentement, & qui sont peu connus des ceux qui n'ont pas fait une étude des pêches, il est nécessaire, pour nous rendre intelligibles, de les définir, & d'entrer dans quelques détails qui forment, pour ainsi dire, les principes fondamentaux de la pêche aux hameçons. Ce que nous aurons à dire dans la suite, en deviendra plus clair.

80. IL est à propos de prévenir qu'on ne doit pas être surpris de voir donner quantité de noms différens aux mêmes objets, sur-tout quand ils appartiennent à la marine, puisqu'on parle différentes langues ou différens patois dans plusieurs des provinces de France qui bordent la mer. D'ailleurs il n'y a point de petit port où les pêcheurs n'aient adopté des expressions qui leur sont particulieres, & qui souvent ne sont que celles des ports voisins défigurées. A notre égard nous avons employé les termes qui nous ont paru être d'un plus commun usage, sans prétendre qu'ils soient meilleurs que les autres.

81. IL est assez ordinaire de dire différemment *pêcher à la ligne*, ou *à l'hameçon :* cependant ces termes ne sont point synonymes ; & pour prendre une juste idée de leur signification, il faut être prévenu que les marins appellent *ligne* une corde menue : c'est dans ce sens qu'ils disent *une ligne de pêche, une ligne de loc* (63), *une ligne de sonde*, *une ligne d'amarrage*, &c. Ainsi, exacte-

semble qu'il ne vaut pas la peine de prendre à l'hameçon de petits poissons, tels que le goujon, l'éperlan & d'autres.

(61) PLEURONECTES *Hippoglossus ;* L. 456, 4. En allemand *Meerbutten.*

(62) MUGIL *Cephalus*, LINN. En allemand, *See-oder Meerbarbe.*

(63) Petite corde attachée à un morceau de bois de huit à neuf pouces de long, qu'on charge d'un peu de plomb, afin qu'il demeure sur l'eau dans l'endroit où on le jette. Par le moyen de cette corde on estime le chemin d'un vaisseau, en mesurant le bout de corde qu'on a dévidé

ment parlant, la ligne eſt la corde ou ficelle, à laquelle on attache le crochet qu'on a coutume d'appeller *hameçon:* & c'eſt pour cela qu'on dit *pêcher à la ligne*, lorſqu'on pêche avec un hameçon; prenant dans ce cas la ligne pour la partie principale de cette pêche. Mais pour que cette expreſſion fût exacte, il ne faudrait l'employer que quand on tient à la main une corde ſimple, au bout de laquelle eſt un hameçon.

82. Si l'on tient à la main une perche à laquelle eſt attachée une ligne garnie d'un hameçon, cette maniere de pêcher ſe nomme *à la canne*, ou *cannette*, en Italie *canna* ou *cannaccia*, parce que l'on compare la perche à une canne, d'autant que cette perche eſt ſouvent faite avec un roſeau, qui s'appelle en latin *canna.*

83. Quelquefois, ſans ſe ſervir de perche, on tient à la main une ligne garnie d'un hameçon: c'eſt ce qu'on peut appeller exactement *pêcher à la ligne.* Les pêcheurs de riviere nomment *bricolle* cette même ligne, lorſqu'elle eſt amarrée à un pieu dans une riviere.

84. Quand on attache pluſieurs lignes à un corps peſant qu'on laiſſe tomber au fond de l'eau, cette façon de pêcher s'appelle *pêcher par fond* (64), & elle prend différens noms ſuivant qu'on diſpoſe différemment les hameçons, ou au bord d'un panier qu'on appelle en Provence *couffe* (65) *de palangre;* ou à une croix de fer que les Provençaux nomment *fourquette;* ou à une baguette recourbée & chargée d'un plomb, qu'on nomme *l'archet;* ou de pluſieurs autres façons qui reviennent à peu près à la même, & dont nous parlerons dans la ſuite.

85. Des lignes garnies d'hameçons, qui ſont attachées à une pierre au bord de la mer, s'appellent *petites cablieres*, dans l'Océan; parce que les pierres dont on ſe ſert pour faire caler les cordes, ſe nomment auſſi *cablieres.*

86. A l'égard de la *pêche aux groſſes cablieres*, elle conſiſte en une corde qui répond à deux groſſes pierres, & qui dans ſa longueur eſt garnie de cordes menues, auxquelles ſont attachés les hameçons.

87. Quand ces cordes menues garnies d'hameçons ſe trouvent diſtribuées en nombre ſur une corde principale, cette corde s'appelle dans l'Océan *bauffe* ou *maîtreſſe corde*, & dans la Méditerranée *maiſtre de palangre* (66), parce que ce qu'on nomme dans l'Océan *pêcher aux cordes*, s'appelle dans la Méditerranée *palangrer:* dans l'Océan on dit un *pêcheur cordier*, & dans la Méditerranée

pendant un certain tems, ordinairement une demi-minute, pendant lequel le vaiſſeau pouſſé par le vent, s'eſt écarté du *loke.*

(64) Les Allemands nomment cette ſorte de pêche, *Nachtangeln.*

(65) *Couffe*, mot provençal qui ſignifie *corbeille.*

(66) La palangre eſt un bateau plat, de grandeur médiocre, dont on ſe ſert pour pêcher dans la Méditerranée.

un *pêcheur palangrier*. Les Génois appellent *paramitte* ce que les Provençaux nomment *palangre*.

88. ASSEZ ſouvent, au lieu de tendre les bauffes ſur le ſable avec des cablieres aux bouts, on les attache ſur des piquets; c'eſt ce qu'on nomme *tendre ſur palots*.

89. A l'égard des lignes fines qui partent de la maîtreſſe corde, on les nomme dans l'Océan *lignes* ou *lannes*, quelquefois *ſemelles*. C'eſt au bout de ces lignes latérales que ſont attachées celles qui portent les hameçons: & celles-ci ſe nomment *piles* ou *empiles* dans l'Océan, & *breſſeaux* dans la Méditerranée. Il eſt aſſez ordinaire d'attacher les hameçons immédiatement aux lignes qui partent de la maîtreſſe corde; en ce cas elles tiennent lieu de piles, & en portent quelquefois le nom.

90. UNE piece de cordes, garnie d'empiles & d'hameçons, ſe nomme ſouvent dans l'Océan une *piece d'appelet*: & un nombre de pieces d'appelets ajoutés bout à bout, forme ce qu'on nomme une *teſſure*. Cette dénomination conviendrait mieux aux filets; mais les pêcheurs-cordiers ſe la ſont appropriée. C'eſt par un ſemblable abus de dénomination, que les pêcheurs-cordiers diſent qu'ils *tendent leurs rets*, lorſqu'ils mettent une teſſure à la mer.

91. ON varie encore de pluſieurs autres manieres la diſpoſition des cordes: d'où réſultent différentes façons de pêcher, auxquelles on donne des noms particuliers, comme quand on dit *pêcher par fond* ou *à corde flottante*, qu'on nomme la *bélée* ou *au libouret*, &c.

92. NOUS aurons ſouvent occaſion de parler de ces diverſes pêches; mais nous nous contenterons préſentement d'en donner une légere idée. Il faut donc ſavoir que certains poiſſons ne quittent guere le fond de l'eau, & qu'on ne peut les prendre qu'avec une teſſure étendue ſur le fond. Pour cela, on la charge de corps peſans; c'eſt ce qu'on nomme *pêcher par fond*.

93. D'AUTRES poiſſons ſe tiennent entre deux eaux, & pour les prendre on met quelques cailloux ſur la maîtreſſe corde, que l'on empêche d'aller au fond, en la ſoutenant de diſtance en diſtance par des lignes garnies de flottes de liege qui nagent ſur l'eau. Il eſt ſenſible qu'en tenant les lignes plus ou moins longues, on fait enſorte que la teſſure ſoit plus ou moins éloignée de la ſuperficie. Quelquefois encore on met les flottes de liege ſur la maîtreſſe corde, & on charge les empiles de petits morceaux de plomb: c'eſt ce qu'on pratique dans les chaleurs de l'été, quand les poiſſons s'approchent de la ſurface de l'eau, y étant attirés par des inſectes qui s'y trouvent quelquefois en grande quantité. Ces pêches ſe nomment *entre deux eaux* (67), ou *la bélée*.

94. LES crochets de métal qu'on attache au bout des lignes ou des piles,

(67) En allemand, *zu halben grunde fiſchen*.

ſe nomment communément des *hameçons ;* mais c'eſt improprement : les pêcheurs de l'Océan les appellent des *hains*, & les Provençaux *mouſcleaux*. Nos pêcheurs réſervent le terme d'*hameçon* pour un hain garni de ſon appât. Dans ce ſens on peut dire exactement *pêcher à l'hameçon*, puiſque pour prendre du poiſſon il faut que l'hain ait ſon appât. Voilà les généralités : reprenons plus en détail ces différens objets.

ARTICLE TROISIEME.

Des cordes, bauffes, lignes, empiles.

95. ON fait pour de petites pêches, comme à la canne, des lignes fines avec du crin ou de la ſoie ; mais pour les grandes pêches, les maîtreſſes cordes, de même que les lignes & les empiles, ſont faites avec de bon chanvre, premier brin, filé plus ou moins fin, ſuivant la groſſeur que doivent avoir les lignes. On commet ordinairement ces fils en auſſiere (68), & rarement en grelin (69) : les auſſieres ſont faites de deux ou trois fils, ou trois faiſceaux de fils ſimplement commis les uns avec les autres ; & les grelins ſont faits avec trois auſſieres commiſes enſemble (*). Au reſte, on proportionne la groſſeur des cordes & celle des lignes à l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre.

96. LORSQUE les piles ou les empiles doivent être groſſes, on les travaille ordinairement comme la maîtreſſe corde, avec la ſeule différence qu'elles ſont plus menues, comme on le voit en G I H (*fig.* 1, *pl. II*). Mais quand les hains ſont petits, on les attache immédiatement à la ligne qui eſt faite d'un fil retors, formé de deux bons brins de fil à coudre, (*pl. IV, fig.* 3) ; alors la ligne ſert d'empile : c'eſt ce fil double qu'on appelle du *bitord :* nous dirons dans la ſuite comment on le fait.

97. QUAND on ſe propoſe de prendre des poiſſons qui couperaient les empiles avec leurs dents, on fait les piles avec du crin (*pl. IV, fig.* 3). Quelques perſonnes trouvent plus avantageux de tordre les fils de crin pour en former un cordonnet, comme nous l'expliquerons dans la ſuite en parlant de la pêche à la canne. Mais il vaut mieux faire ces empiles avec du fil de laiton (70), tantôt ſimple, tantôt double, ou encore roulé en forme de cordonnet (*pl. I, fig.* 9). Quelquefois auſſi, comme nous le dirons dans la ſuite, on fait avec ce fil une eſpece de chaînette.

(68) En allemand, *gezwirnt.*

(69) En allemand, *ungezwirnt.*

(*) Voyez le *traité de la fabrique des manœvres des vaiſſeaux, ou l'art de la corderie perfectionné*, publié à Paris en 1747, & réimprimé en 1769, avec des additions conſidérables.

(70) En Allemagne, on ne ſe ſert pas de fil de laiton ; mais les pêcheurs font une eſpece de petite chaîne.

98. SUR la maîtreſſe corde A B (*pl. II*, *fig.* 1) ſont attachées par un nœud qu'on nomme une *double clef* (70), des cordes latérales ſemblables à C C, que nous avons dit qu'on nommait *lannes*, *ſemelles*, & en Provence *breſſeaux*. C'eſt à l'extrêmité de ces lannes que ſont attachées les piles ou empiles C H. On donne auſſi le nom de *lanne* aux cordes qui attachent les cailloux à la maîtreſſe corde.

99. C'EST aux piles G H I qui ſont attachés les ains K.

100. IL y a des piles ou empiles ſimples, d'autres doubles, B D G; on les nomme *piles ovales*, & quelquefois *eſtroppes*.

101. NOUS avons repréſenté ſur la *pl. II*, *fig.* 1, un caillou E attaché à la maîtreſſe corde A B par une lanne D, au moyen d'un nœud qu'on nomme *demi-clef*.

102. QUELQUEFOIS le caillou eſt amarré à la maîtreſſe corde par une *lanne double*.

103. QUAND la maîtreſſe corde n'eſt pas fort groſſe, les cailloux y ſont ſouvent attachés immédiatement, comme on le voit en *a a a* (*planche V*, *fig.* 1.)

104. LA plupart des lignes ou cordes qui ſont faites de chanvre, ſont tannées, quelquefois même gaudronnées: ce n'eſt pas ſeulement pour les faire durer plus long-tems, mais encore pour que le poiſſon trompé par la couleur, prenne la ligne pour du varec, & en ſoit moins effarouché. C'eſt pareillement dans cette vue qu'on les teint quelquefois en verd. Nous décrirons ces différentes préparations dans la ſuite.

105. ON prétend que les Groënlandais empilent leurs hains avec des lames fines & longues, priſes des barbes de baleine (71), dont ils ſavent auſſi faire des filets.

106. AU Bréſil & dans pluſieurs isles de l'Amérique, on fait de très-bonnes lignes avec du fil de pitte: on ſait que ce ſont des filamens qu'on retire des feuilles d'une eſpece d'aloës ou aloïdes. (73)

107. LES voyageurs diſent qu'en Guinée à la Côte-d'or, on fait les cordes pour la pêche avec des écorces d'arbres.

108. SUIVANT un mémoire du Canada, on ſe ſert indiſtinctement pour la pêche, ou de cordes de chanvre tirées d'Europe, ou de celles qu'on fait dans le pays avec de l'écorce d'un bois blanc, qui étant bien préparées, ſont auſſi

(71) En allemand, *Kreutzknoten*.

(72) Les barbes de la baleine ne ſont pas propres à cet uſage, à moins que l'auteur n'entende par-là l'os de la mâchoire ſupérieure de ce grand poiſſon. On trouvera plus bas le même objet appellé *os de poiſſon*, & cette expreſſion eſt beaucoup plus juſte. Voyez *Zorgdrager grönländiſche Fiſcherey*, pag. 130, 453.

(73) L'*aloës pitte* eſt l'*aloes americana major*.

régulieres que celles de chanvre. Ainſi elles reviennent à peu près aux cordes qu'on fait en France avec l'écorce de tilleul ou celle de mûrier.

109. Sur la Méditerranée on fait quelquefois les maîtres de palangre avec une eſpece de jonc qui vient du Levant, & qu'on nomme *auffo*, *auffe* ou *ſparte*. Cette plante croît abondamment en Eſpagne & à Malthe, où on en fait différens ouvrages, comme paniers ou couffes, nattes, cordages, filets (74). Il y en a de deux eſpeces; ſavoir:

110. 1°. *Spartum herba Plinii*, qui eſt le *ſpartum primum Cluſii*, que M. Von-Linné (Sp. Plant. 116) a nommé *ſtipa tenaciſſima*, ſeu *ſtipa ariſtis baſi piloſis*, *panicula ſpicata*, *foliis filiformibus*.

111. 2°. *Spartum alterum Cluſii*, que M. Von-Linné a nommé (Sp. Plant. 78) *lygeum*, & *ſpartium* proprement dit: celui-ci ſe trouve en Eſpagne, dans des champs argilleux.

112. En conſéquence le numéro 1. qui vient dans le ſable, eſt plus fin & plus propre à faire de bons ouvrages que le numéro 2. On trouve dans Cluſius une énumération exacte de toutes les propriétés du ſparte.

113. Dans quelques endroits on fait de gros cordages pour la pêche avec des ſarmens de vigne, ou avec de jeunes branches pliantes de différens arbres, comme le ſaule, le peuplier, l'oſier, &c.

Article quatrieme.

De la façon de fabriquer les cordes, lignes & empiles pour la péche.

114. Les principales cordes ou les empiles pour les gros hains ſont faites par les cordiers, qui choiſiſſent le meilleur chanvre, & le travaillent avec tout le ſoin dont ils ſont capables; ainſi nous renvoyons pour ce point à l'art de la corderie, que nous avons déjà cité. Nous parlerons dans la ſuite des petits métiers qui ſervent à faire les lignes de ſoie & de crin; mais il nous a paru convenable de donner ici la connaiſſance d'un métier qu'on emploie ſur les côtes de Picardie & de Normandie, pour faire les lignes & empiles fines de chanvre. Nous en ſommes redevables à M. de Fourcroy, ingénieur en chef à Calais, qui nous en a envoyé le deſſin que nous avons fait graver.

115. Les *peilles*, *piles* ou *peies*, auxquelles pendent les hains des pêcheurs-cordiers, ne ſont autre choſe que des bouts de bitord. Rien ne ſerait plus aiſé que de retordre & doubler ces bouts de fil à la main, pour en faire du bitord propre à empiler les ains, comme font les charretiers pour mettre des touches

(74) On en fait auſſi des ſouliers. Voyez *Deſcript. des arts* in-4°. Tome III, p. 504, note 4.

à leurs fouets. Mais à la quantité qu'il en faut aux pêcheurs-cordiers, cette opération ſerait fort longue ; au lieu qu'elle devient très-courte au moyen d'une machine aſſez ſimple, dont ſe ſervent quelques femmes (75) qui vendent les peilles toutes faites aux pêcheurs. Cette machine, qu'elles nomment un *quarré*, peut former dix-huit à vingt peilles à la fois en huit ou dix minutes.

116. LE quarré (*pl. III*) eſt compoſé d'une piece de bois A B C D, évidée dans le milieu de ſa hauteur depuis B juſqu'en C, & ſoutenue plus ou moins haut, ſuivant la longueur des peilles que l'on veut faire, par ſes tenons A & D, au moyen des chevilles mobiles E, E, ſur deux pendans évidés de même, qui ſont fixés à quelque ſoliveau du plancher. Dans le vuide B C eſt un rang de pluſieurs poulies de bois, faites en maniere de bobines, & nommées en Picardie *toulettes*. Elles ſont fixées par de l'étoupe, chacune à leur broche verticale qui porte un crochet 1. 2. 3. 4. 5. &c. Ces broches peuvent tourner librement dans les trous haut & bas, qu'elles enfilent dans la piece de bois A B C D. En F & G ſont deux autres *toulettes* qui tournent librement autour de leurs axes fixés horiſontalement dans la même piece de bois, & qui font uniquement l'office de poulies de renvoi.

117. SI partant de H on paſſe un fil ſans fin ſur la poulie F, faiſant enſuite faire à ce fil une révolution autour de chaque toulette, toujours d'un même ſens, pour revenir par la poulie G en I & H, il eſt évident qu'en tirant continuellement ce fil de G I vers H, toutes les toulettes 1. 2. 3. 4. 5. &c. tourneront continuellement ſur leurs centres, d'un même ſens ; & avec elles, leurs axes ou broches à crochets. Elles feront ici l'office des molettes des rouets dont ſe ſervent les cordiers.

118. ON donne à ce quarré pluſieurs autres formes qui ne changent rien à ſon uſage. On obſerve pluſieurs attentions ſur le choix du bois des toulettes, ſur la façon de les faire porter pour qu'elles tournent librement, &c. Il faut remarquer que la premiere *toulette* vers B n'eſt point non plus fixée ſur ſon axe ; c'eſt ſon axe qui eſt fixé par de l'étoupe dans la piece de ſupport. Cette toulette ne fait que l'office de poulie pour maintenir le fil dans la direction du milieu des autres qui ont des broches à crochets, & qui doivent être en nombre pair.

119. *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, &c. ſont des poids de plomb, plus ou moins lourds ſuivant la groſſeur du fil à retordre, qui portent chacun une broche à crochet, & ſont rangés à terre ſous les toulettes, en nombre qui ſoit moitié de celui des toulettes.

120. K L eſt une regle de bois léger, nommée *la ſolette*, ſur l'épaiſſeur

(75) En Allemagne, ce ſont les femmes des pêcheurs qui fabriquent & raccommodent la plupart des filets de leurs maris.

de laquelle on a ménagé des appendices *m*, *m*, *m*, à rainure en demi-cylindre, c'eſt-à-dire, figurées comme des demi-poulies, & qui doivent être eſpacées entre elles proportionnément aux toulettes du carré, comme on le voit à la figure & à la coupe *n*.

121. L'OUVRIERE ayant ſa pelotte de fil ou de ficelle auprès du quarré, dans un petit baquet avec de l'eau, attache le bout de ce fil par un nœud au crochet 1 de la premiere toulette à broche; de là le fait paſſer dans le crochet *a* du premier plomb qui eſt à terre, le ramene au crochet 2 de la ſeconde toulette, où elle le noue, & tout de ſuite le paſſe au crochet ſuivant 3; de là au crochet *b* du ſecond plomb; le ramene & le noue au crochet 4; puis le paſſe au crochet *c*, &c. juſqu'au bout du quarré. Enſuite avec un couteau elle coupe le fil dans les intervalles des toulettes, de 2 à 3, de 4 à 5, de 6 à 7, de 8 à 9, &c. & alors, en termes de corderie, *les bitords ſont ourdis.* Le crochet du plomb pendu au pli d'en-bas de chaque fil va ſervir d'*émerillon;* & le poids en s'élevant de terre à meſure que le fil ſe raccourcira, ſervira de ce qu'on appelle le *quarré* dans les corderies. Mais afin que les deux parties de ce même fil qui doivent former chaque brin de bitord, comme 1 *a* 2 premier brin, 3 *b* 4 ſecond brin, &c. ne ſe réuniſſent pas trop tôt, il faut mettre un *toupin* entre deux: c'eſt à quoi ſervira la *ſolette.*

122. L'OUVRIERE la prend par une de ſes oreilles K ou L; la préſente auprès des crochets des toulettes en *n*, *o*, pour faire entrer aiſément chaque appendice *m*, *m*, *m*, dans l'un des intervalles entre les deux parties de chaque brin 1 *a* 2, 3 *b* 4, 5 *c* 6, &c; puis abaiſſe en même tems la ſolette juſqu'à quelques pouces des crochets des plombs en K L.

123. TOUT étant ainſi diſpoſé, elle tire le fil ſans fin dans le ſens de G I en-bas, pour faire tourner les toulettes. Alors les deux portions de chaque brin de fil, comme 1 *a* & 2 *a*, ou 19 *k* & 20 *k*, ſe retordant fortement, & ſe raccourciſſant à proportion, commencent à ſe doubler au-deſſous de la ſolette, en faiſant tourner le plomb dès qu'il perd terre. Il arrive en même tems que chaque appendice *m*, *m*, *m*, de la ſolette ſe trouve par la duplicature du fil plus comprimée dans le bas de ſa rainure que dans le haut; ce qui fait gliſſer la ſolette, & la repouſſe vers les toulettes ſans que l'on y touche. Quand la ſolette parvient en remontant, à quelques pouces des toulettes, vers *n o*, l'ouvriere l'enleve d'entre les fils, ceſſe de tirer le fil I H, décroche les plombs, & les peilles ſont faites. Elle les décroche des toulettes, & recharge ſon quarré de nouveau fil pour en faire d'autres.

ARTICLE CINQUIEME.

Des différentes manieres d'empiler les hains.

124. ON attache de différentes façons les hains aux lignes ou aux piles, ſuivant la différente groſſeur de ces lignes ou piles.

125. EN général, ſi la ligne eſt fine & que l'hain ſoit terminé par un anneau (*pl. I, fig.* 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10 & 11), on paſſe deux fois dans cet anneau l'extrémité de la ligne, & on l'arrête par un nœud : ou bien, ſans faire ce nœud, on approche l'un de l'autre les deux bouts de la ligne, & on les joint enſemble par pluſieurs révolutions d'un fil retors, dont la groſſeur eſt proportionnée à celle de la ligne & de l'hain.

126. QUAND l'hain eſt terminé par un applatiſſement, on tourne autour de l'hain l'extrémité de la ligne pliée en deux, & on paſſe les deux bouts dans la boucle que forme la duplicature. Plus on tire la ligne, plus le nœud ſe ſerre. Ce nœud ſuffit pour aſſujettir les petits hains à des lignes fines. Mais quand les lignes ſont plus groſſes & les hains plus forts, on aſſujettit encore le nœud par des révolutions d'un fil retors.

127. QUELQUEFOIS, pour la pêche de la morue, une ligne aſſez groſſe eſt ſuffiſamment arrêtée par un ſimple nœud.

128. ON a coutume d'attacher les hains un peu gros à des piles doubles, qu'on nomme auſſi *empilage ovale.* Tels ſont les hains, *pl. I, fig.* 12, 13 & 14. Pour les faire, on plie en deux la corde qui doit former la pile ; on en détord les deux bouts, on les éfiloche pour qu'ils s'appliquent plus exactement ſur le corps de l'hain, au-deſſous de l'évaſement qui le termine, & on aſſujettit ces deux bouts ſur le corps de l'hain par des révolutions d'un fil retors, ciré ou poiſſé, qui doivent s'étendre non ſeulement ſur le corps de l'hain depuis E juſqu'en D (*pl. II, fig.* 1 & *autres*), mais encore ſur les branches de l'empile juſques vers H.

129. LES Anglais font leurs empiles en forme de cadenette : elles en ſont plus ſouples, ce qui eſt avantageux.

130. COMME la partie applatie de l'hain eſt ſouvent un peu tranchante, elle pourrait bleſſer les pêcheurs lorſqu'ils fourrent leur main dans le goſier de certains gros poiſſons pour en retirer l'hain ; ſur-tout quand on fait la pêche de la morue, où il faut opérer fort vîte : on prévient cet accident en couvrant la partie tranchante avec une bande de cuir ou d'étoffe D (*pl. I, fig.* 12, 13 & 14), qu'on retient par les mêmes révolutions de fil qui arrêtent l'empilage. Cette petite bandelette ſe nomme *atiche.*

131. ON fait auſſi un empilage avec une eſpece d'écheveau de fil qui eſt

lié de distance en distance par des fils de travers, comme un bout de tabac. Le mérite de cet empilage est d'être fort souple.

132. Nous avons déjà dit que, quand on pêche des poissons qui ont de fortes dents, on fait les empilages en crin. Quelquefois à l'extrêmité de l'empilage de crin il y a un petit bout de fil de laiton, qui résiste mieux que le crin aux dents des poissons: cependant il vaut mieux faire tout l'empilage avec un seul fil de laiton, ou faire avec le même fil un empilage double *f g h* (*pl. II*, *fig.* 2). Dans l'un & l'autre cas, on attache le bout de l'empilage à l'hain avec des révolutions d'un fil de laiton fin & recuit.

133. Pour les poissons moins gros, comme sont les brochets, on roule l'un sur l'autre deux fils fins de laiton (*pl. I*, *fig.* 9) d'un pied de longueur, plus ou moins; ou bien en joignant les uns aux autres plusieurs pareils cordonnets, on en forme une chaîne qui a l'avantage d'être plus souple que l'empilage qui est d'un seul morceau.

134. Les empiles de corde ou de métal sont attachés aux lannes C (*pl. II*, *fig.* 1) par un nœud qui forme une demi-clef G: ou sur la même *planche*, à la lanne *i* (*fig.* 2) par le nœud *h*. Souvent l'empilage G est simple; ce n'est qu'une lanne attachée à la maîtresse corde.

135. Au reste, on voit assez sensiblement sur les *planches* les différentes manieres d'attacher les hains aux empiles ou aux lannes, & les empiles aux cordes. Tous ces objets étant représentés dans la grosseur qu'ils ont effectivement, on a coupé les cordes & lignes qui étoient trop longues pour être représentées sur les *planches*. Les lignes ponctuées marquent les endroits coupés, & on y a mis des chiffres qui indiquent combien on en a retranché.

Article sixieme.

Des hains dont on se sert pour prendre différentes especes de poissons. (*)

136. Il s'agit ici de crochets qu'on attache à l'extrêmité des lignes, & qu'on a coutume d'appeller *hameçons*, quoique, comme nous en avons déjà averti, ce terme soit impropre; car les pêcheurs nomment *hain* ces sortes de crochets, terme qui peut venir de *hamus*; & ils appellent *hameçon* un hain qui est amorcé ou garni de son appât.

137. Les pêcheurs de quelques côtes, particuliérement depuis S. Vallery en Somme jusqu'à Etaples, se servent assez communément d'hains de bois,

(*) On dit *hain*, *ain*, ou *ein*, ou *inge*. Les pêcheurs Normands & Picards disent *acq*, *acque* ou *eiche*: les Bretons, *claveaux*: les Provençaux, *mousteau* ou *fer à croc*: du côté de l'Italie, *hammo*; & en Allemagne, *Angelhacken*, *Hacken*.

qu'ils font avec des épines, auxquelles ils conservent un peu du bois de la branche; ce qui a fait nommer la pêche qu'ils font avec ces hains, *pêche à l'épinette.*

138. COMME ces pêcheurs s'établissent sur des fonds de vase, ils prétendent que les hains de métal s'y enfonceraient au point de n'être pas apperçus par le poisson; ce qui n'arrive point aux épines qui sont plus légeres que le volume d'eau qu'elles déplacent. Comme ces épines n'ont pas de barbillon, il doit s'échapper beaucoup de poisson; ainsi il paraîtrait préférable de rendre les hains de métal suffisamment légers, au moyen d'un petit morceau de liege. Mais les hains d'épine coûtent moins que ceux de métal; & c'est chez les pêcheurs une raison décisive pour leur donner la préférence. (76)

139. NOUS avons déjà dit que les Groënlandais se servaient anciennement d'hains faits avec des os de poissons (77); mais ils n'en font plus d'usage depuis que les Hollandais & les Danois leur en ont fourni de métal.

140. LES hains que nos pêcheurs emploient, sont faits, comme nous l'expliquerons ailleurs, d'un bout de fil de fer ou d'acier, plus ou moins gros, qui a à l'une de ses extrêmités un petit anneau (*pl. I, fig.* 1, 2 & 3); ou bien, comme on le pratique ordinairement, ce bout étant applati forme un évasement *a* (*fig.* 8), qui sert, ainsi que l'anneau, à attacher l'hain à la ligne ou à son empile. Il n'y a guere que les petits hains qui aient des anneaux. Les autres ont le bout qui répond à la ligne, applati. Cependant l'hain (*fig.* 9) qui sert pour la pêche des gros brochets, a un anneau en *a*. A l'autre bout *b*, le fil de métal qui forme l'hain, est aiguisé en pointe déliée; & à une petite distance de cette pointe, on a détaché une languette *c* piquante, qu'on nomme *barbillon* ou *dardillon*. Sa pointe doit avoir une direction opposée à celle qui termine le bout de l'hain, afin que quand celle-ci *b* a piqué dans la chair, l'autre *c* s'oppose à ce qu'elle en sorte. Tout cela s'apperçoit sensiblement en jetant les yeux sur les *figures de la planche I.*

141. LA partie *e d b* du fil de métal qui est du côté de la pointe, est recourbée de sorte que quand l'hain pend à une ligne, comme dans la *fig.* 9, le bout *a* qui tient à la ligne, & celui *b* où est la pointe, soient en-haut: au contraire, la pointe *c* du barbillon est tournée en-bas; mais l'extrêmité *b d* de la branche pointue ne doit répondre qu'au tiers de la longueur de l'autre branche *a e*. La forme & l'ouverture de ce crochet varient beaucoup suivant le caprice ou l'idée des ouvriers ou des pêcheurs, les uns voulant que les crochets soient fort ouverts, & d'autres peu. Plusieurs donnent au pli qui fait

(76) Une autre raison de rejeter cette espece d'hameçons, c'est qu'ils laissent échapper un grand nombre de poissons mortellement blessés, qui périssent à pure perte.

(77) Cette dénomination vaut mieux que celle de *barbe de baleine*, dont l'auteur s'est servi plus haut.

le crochet, une forme arrondie (*fig.* 14 *ou* 13) : d'autres veulent que toute la courbure ſoit en-bas, & que l'extrêmité où eſt la pointe, ſe releve paralléllement à la longue branche (*fig.* 5, 9 & 12).

142. Il convient pour certaines pêches, que les hains aient deux crochets, quelquefois tournés à peu près d'un même côté (*pl. II, fig.* 2, *a a*) ; & d'autres fois dans des ſens oppoſés (*pl. I, fig.* 10 & 11) : ce qu'on peut faire ſoit en liant enſemble deux hains adoſſés l'un à l'autre (*pl. I, fig.* 11), ſoit en ſe ſervant d'un même morceau de fil de fer appointi par les deux bouts, qui portent chacun un barbillon & un crochet. En ployant ce fil de fer par le milieu, de façon que les deux crochets aient la diſpoſition qu'on deſire, on a un hain à double croc (*pl. I, fig.* 10, ou *pl. II, fig.* 2).

143. Il eſt ſenſible qu'on doit proportionner la force des hains à la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre : c'eſt pourquoi, comme on l'apperçoit à l'inſpection des *planches*, il y a des hains de bien des grandeurs différentes, depuis la groſſeur d'une aiguille à coudre, & qui n'ont que huit à dix lignes de longueur, juſqu'à la groſſeur d'une plume à écrire, ayant quelquefois huit pouces de longueur. C'eſt pour donner une idée plus juſte des hains, que nous les avons fait graver, ainſi que les cordes, dans leur grandeur effective.

144. Nous allons indiquer à peu près quels ſont les uſages qu'on fait des différens hains que nous avons repréſentés ; nous réſervant à en parler plus poſitivement quand nous traiterons en particulier des différentes façons de pêcher avec les hains, & encore plus lorſqu'il s'agira des pêches propres à chaque eſpece de poiſſon.

145. La *planche I* eſt preſque toute occupée par les hains dont ſe ſervent les pêcheurs dans les eaux douces ; il y en a deux de chaque eſpece, qui ſont repréſentés dans des points de vue différens.

146. Les hains (*fig.* 1 & 2) ſervent à prendre les plus petits poiſſons ; ils ont des anneaux.

147. Ceux des *fig.* 3 & 4 ſont deſtinés à la pêche des menues blanchailles, ou poiſſons blancs qui ne ſont pas fort gros. Ces hains ſont toujours à anneaux, parce qu'ils ſont faits avec du fil de fer trop fin pour être applati par le bout.

148. Les hains 5, 6, 7 & 8, ſervent à prendre les gros poiſſons blancs & des tanches : les uns ſont à anneaux, & les autres applatis par le bout.

149. L'hain (*fig.* 9) eſt employé pour de gros brochets & de groſſes anguilles ; l'empile A B eſt faite de deux fils de laiton roulés l'un ſur l'autre, parce que ces poiſſons couperaient avec leurs dents les empiles de crin ou de chanvre.

150. La *fig.* 10 eſt un hain double, fait d'un ſeul fil de fer plié en deux & terminé à chaque bout par un croc.

151. LA *fig.* 11 repréſente un hain double, fait de deux hains adoſſés, & dont les anneaux ſont appliqués l'un ſur l'autre.

152. LES *fig.* 12, 13 & 14 repréſentent de gros hains, dont on ſe ſert ſur le Grand-Banc pour la pêche de la morue.

153. ON fait uſage des plus forts hains ſur le Grand-Banc, parce que c'eſt en cet endroit qu'on prend les plus groſſes morues.

154. LES empilages & les lignes de ces trois hains ſont, à fort peu de choſe près, ſemblables, & tous ſuivant l'uſage le plus ordinaire des pêcheurs Français.

155. NOUS avons déjà averti que la courbure des hains eſt arbitraire, & que chaque pêcheur en affecte une qu'il croit la meilleure; cependant on prend auſſi bien les morues avec les hains des *fig.* 13 & 14, qu'avec ceux de la *fig.* 12.

156. TOUS les hains dont on ſe ſert ſur le Grand-Banc, ſont de fer étamé; parce que, comme il y a beaucoup de pierres au fond de la mer, ceux d'acier ſeraient ſujets à ſe rompre. A l'oueſt de l'iſle de Terre-Neuve, on ſe ſert volontiers des hains (*fig.* 13 & 14) qui ſont d'acier; parce que n'y ayant point de roches, on ne craint pas qu'ils ſe rompent.

157. LES lignes ont environ huit à neuf lignes de circonférence, & 90 à 95 braſſes de longueur. Les cordes de l'empilage ont ſix à ſept lignes de circonférence.

158. QUELQUES pêcheurs mettent entre l'empilage B & la ligne C (*pl. I, fig.* 12, 13 & 14) une corde à peu près de la groſſeur de celle qui forme l'empile; ils la nomment *apec*. Elle paraît aſſez inutile.

159. ON voit ſur la *pl. II*, *fig.* 1, une groſſe corde A B garnie d'un fort hain K & d'un caillou E. La ligne C C, qui eſt coupée en *a*, doit avoir une braſſe de longueur, y compris celle de l'empile G H, qui eſt coupée en *b*. On les diſtribue de braſſes en braſſes dans toute l'étendue de la corde A B, qui a environ 33 braſſes de longueur, & 12 à 13 lignes de circonférence: & les cordes qui forment les empiles ont 6 à 7 lignes. Une teſſure entiere porte environ 180 ou 1000 braſſes de longueur. Comme ces appelets (78) ſervent principalement à prendre des raies, il faut les établir au fond de l'eau: pour cela on met au bout une cabliere ou groſſe pierre qui peſe 40 à 50 livres, &

(78) Ce mot déſigne toute la tiſſure avec ſes hameçons & tout ſon attirail. Ces inſtrumens ſervent auſſi ſur les rivieres en Allemagne; mais on n'y a pas multiplié à l'infini les différens noms; la corde & tout ſon attirail s'appelle ſimplement *Nachtangeln*. Dans les petites rivieres on les laiſſe ſuivre le fil de l'eau; ſur les grands fleuves, on les met en travers. Chaque corde porte deux cents hameçons; l'appât ſe fait avec de gros vers Les réglemens portent qu'on ne pourra pêcher de la ſorte que depuis pâques juſqu'à la Saint-Michel.

ou distribue dans la longueur de la corde des cailloux E, qui sont attachés à la maîtresse corde par des lannes D.

160. Les bâtimens qui vont à Terre-Neuve faire la pêche, embarquent ordinairement quelques hains semblables à celui qu'on voit dans la même *planche*, *fig.* 2, pour prendre des thons, quand ils en rencontrent dans leur traversée ou auprès de l'isle. Cet hain est fait d'un seul morceau de fer plié en *b*, & recourbé en *a a*, de façon que les crochets soient tournés d'un même côté. On met entre les deux branches de cet hain un leurre de liege *c* (*fig.* 2 & 3), qu'on couvre d'une peau de poisson, ou d'une toile blanche sur laquelle on fait une raie bleue ou noire: d'autres mettent, au lieu de liege une chandelle, où l'on marque deux yeux avec de petits morceaux d'étoffe rouge. Il faut toujours que le leurre descende de trois à quatre pouces plus bas que les crochets des hains. Enfin on accompagne ce leurre de quelques plumes *e e*.

161. Comme le thon a des dents assez fortes pour couper les empiles qui serviroient de corde, on fait l'empilage *f g h* avec un double fil de laiton, qu'on attache à l'hain par un bout en *b*, & par l'autre à la ligne *i*, qui a environ six lignes de circonférence. Cette empile a environ 20 pouces de longueur.

162. Les hains pour la pêche des morues & des raies, different en grosseur de ceux qu'on emploie à une autre pêche.

163. On les empile à la française, ou à l'anglaise. Quand les morues sont rares, & qu'elles se tiennent enfoncées dans l'eau, les pêcheurs se servent de plus petits hains, parce qu'étant entiérement recouverts par l'appât, la pointe exceptée, les morues y mordent plus volontiers.

164. Pour pêcher des raies & d'autres gros poissons, on se sert d'une bausse dont la maîtresse corde a pour chaque piece environ 23 brasses de longueur, & 11 à 12 lignes de circonférence. Ces pieces portent ordinairement 12 hains, & 5 à 6 cailloux du poids de 6 à 7 livres. Les lignes latérales ou lannes ont 6 à 7 lignes de circonférence & une grande brasse de longueur. Les hains sont attachés immédiatement sur la ligne par un nœud.

165. Le nœud pour attacher un caillou se voit en F (*pl. II*, *fig.* 1).

166. L'appelet (*fig.* 1) sert à prendre des raies, des congres & d'autres gros poissons.

167. On voit encore des appelets dont la maîtresse corde a au plus quatre lignes de circonférence; & les lannes ou lignes latérales ne sont qu'un gros fil retors. Ces appelets qui sont chargés de cailloux, ne different de ceux dont nous avons parlé, que par la grosseur des cordes, des lannes & des hains: ils servent à prendre des soles, des limandes, des carrelets, & quantité d'autres poissons.

168. On embarque dans les traversées de l'Amérique, des hains avec une empile de laiton, pour prendre des bonites.

169.

169. POUR prendre des congres, des merlans, des limandes, vives, rougets & autres petits poiſſons, on a des appelets plus petits. Chaque piece eſt de 64 braſſes; la maîtreſſe corde a ſix lignes de circonférence; elle eſt chargée de cinq à ſix cailloux du poids d'environ une livre. Elle porte 70 hains qui tiennent à des lannes d'environ une braſſe de longueur, eſpacées ſur la maîtreſſe corde à environ une braſſe les unes des autres. Les cailloux font poſer la maîtreſſe corde ſur le fond, & les lannes s'en détachent à cauſe des corcerons de liege.

170. CETTE pêche ſe fait quelquefois avec 14 ou 15 hommes, qui fourniſſent chacun dix pieces d'appelets de 30 braſſes, qu'on met bout à bout; ce qui forme une teſſure d'une grande longueur.

171. L'APPELET qui ſert à prendre des maquereaux, des merlans & d'autres petits poiſſons, eſt compoſé d'une corde qui a au plus trois lignes de circonférence, & dont la longueur eſt déterminée par la profondeur de l'eau où l'on ſe propoſe de pêcher: on attache le long de cette corde des baguettes mennes à environ deux braſſes les unes des autres. Ces baguettes, qu'on nomme *baluettes*, ſont faites d'un bois léger, appellé en Normandie *vergandier*, qui eſt le *ruſcus myrtifolius aculeatus*. Inſt. (79) en français, le *houx frelon*.

172. CES baluettes ont à peu près ſix à ſept pouces de longueur; elles ſont toutes attachées à la corde, d'un même côté. Au bout *e* de ces baluettes ſont placées les lignes *f*, qui ont deux ou trois braſſes de longueur, & qui n'ont de groſſeur que celle d'un fil retors aſſez menu, mais très-bien travaillé. On attache à l'extrêmité de ces lignes un hain *g*, qu'on tient un peu plus gros quand on ſe propoſe de prendre le maquereau, que pour pêcher le merlan.

173. ON met au bout de la maîtreſſe corde un boulet ou une balle de plomb, du poids de ſept à huit livres. On appelle cette pêche *traîner la balle*, parce qu'elle ſe fait en bateau ſous voile: & l'appelet ſe nomme *balle*. C'eſt pourquoi on dit qu'on jette à la mer une balle *bas-bord*; une, *ſtribord*. Cette pêche approche beaucoup de celle qu'on nomme *au libouret*. Nous allons en parler.

174. LE *libouret* ſert, comme la balle, à prendre des maquereaux, des merlans, mais plus communément des limandes, des carrelets, &c. Les hains ſont d'une bonne grandeur pour les maquereaux; mais la groſſeur des hains varie beaucoup ſuivant les différens ports.

175. LES hains ſont attachés aux empiles, leſquelles ſont jointes à la lanne; & celle-ci eſt amarrée au bout d'un morceau de bois, qu'on nomme *avalette*. Le bout de cette avalette eſt percé d'un trou où paſſe librement la

(79) TOURNEFORT *Ruſcus myrtifolius*, c'eſt le houx à feuilles de myrte, la myrte ſauvage. *Ruſcus aculeatus*, le houx frelon, ou épineux.

maîtreſſe corde. Cette corde a environ quarante braſſes de longueur, & trois à quatre lignes de circonférence,

176. L'AVALETTE qui a ſept pouces de longueur, étant traverſée à ſon extrêmité par la maîtreſſe corde, y eſt retenue entre deux nœuds qui permettent à l'avalette de tourner, la corde lui ſervant d'axe. A l'extrêmité de la maîtreſſe corde eſt attaché un plomb du poids de deux à trois livres.

177. IL n'y a qu'une avalette au bas de la maîtreſſe corde, environ quatre à cinq pouces au-deſſus du plomb. Mais au lieu des trois hains on en met quelquefois huit ou neuf; ayant attention de les attacher à des empiles de différentes longueurs, pour qu'ils ne ſe rencontrent point dans la mer vis-à-vis les uns des autres. Quelquefois même on fait la lanne fort longue, & l'on attache à environ trois pieds les unes des autres huit à neuf empiles, qui peuvent avoir trois pieds de longueur : elles ſont faites de gros fil retors, & chacune porte un hain.

178. ON conçoit qu'au moyen de l'avalette les hains ſe dirigent ſuivant le cours de l'eau; qu'ainſi ils ne s'emmêlent point; & que comme ils ſont à une petite diſtance du fond, les poiſſons apperçoivent bien les appâts.

179. ON a une autre eſpece de libouret, qui ſert à prendre les poiſſons qui nagent entre deux eaux : on le nomme *le grand couple* ſur la côte des Baſques. Voici en quoi il conſiſte. On prend un fil de fer de deux pieds & demi de longueur, & d'une ligne de circonférence; on attache au milieu, par pluſieurs révolutions d'un fil à voile, deux petites jumelles de bois, & l'on forme à cet endroit deux anſes de corde : une longue, au dehors de la courbe; elle ſert à attacher la corde ou ligne qui répond à la chaloupe : au deſſus de celle-là, en dedans de la courbe, on forme une petite anſe ronde, à laquelle on attache un plomb.

180. ON applatit les deux bouts du fil de fer comme on fait la queue des hains, & on attache à l'un & l'autre bout de ce fil de fer une ligne ou lanne d'une braſſe de longueur, & qui eſt de la groſſeur d'un fil retors. On amarre à cette ligne une ou pluſieurs empiles, garnies d'hains. Ces empiles ſont aſſez déliées; & quand on en met pluſieurs, on a ſoin qu'elles ſoient de différentes longueurs.

181. NOUS avons dit que ce couple était attaché par l'anſe à une ligne menue qui répondait à la chaloupe de pêche. Comme on met à la mer un nombre de ces couples, il faut que les lignes qui les ſoutiennent ſoient les unes plus longues, les autres plus courtes; non ſeulement pour que les empiles ſoient moins ſujettes à s'entre-mêler, mais encore pour que les hains étant à différentes profondeurs, ils ſe préſentent aux poiſſons, qui ſont les uns plus avant dans l'eau, & les autres moins.

182. CETTE pêche ſe fait ordinairement à l'ancre, ou le bâtiment déri-

vant seulement au gré des courans. On verra que cet appelet qui se développe comme un éventail, tient dans la mer une étendue considérable en largeur. Les Basques en font un grand usage; & elle est aussi pratiquée dans la Manche pendant la nuit, lorsque le poisson se tient entre deux eaux.

183. LA pêche aux anguilles est un peu différente. Comme elles couperaient avec leurs dents les empilages de chanvre, on les fait en crin: & même l'on met quelquefois au bout de l'empile un petit bout de fil de laiton.

184. L'EXTRÊMITÉ de ces empilages est attachée à une ligne qui a quarante ou quarante-cinq brasses de longueur. On met à l'extrêmité du fil un petit plomb pour faire caler la ligne; mais point d'avalette.

185. LES navigateurs qui font de grandes traversées jettent à la mer, quand ils rencontrent un banc de poisson, les hains pour prendre les pilotins (80) & d'autres petits poissons.

186. ON embarque aussi des hains pour prendre des bonites & des tazars.

187. ON se sert, auprès de Caen, d'hains à peu près semblables à celui qui est représenté par la *fig.* 3, *pl. I*, pour prendre des raies, des congres (81), des rougets, &c.

188. IL y a des appelets qui n'ont point de corceron de liege sur les lignes. On peut s'en servir à l'ancre sur les fonds de sable pour prendre des poissons plats, & quelquefois sous voile pour pêcher toutes sortes de poissons, presque comme avec la balle; mais les hains sont plus exposés à s'emmêler.

189. La *fig.* 3, *pl. I*, représente un hain, avec sa ligne d'une brasse de longueur. Au bout opposé à l'hain est amarré un caillou qu'on enfouit dans le sable au bord de la mer à la marée montante, afin, que quand la marée se retire, le courant de l'eau n'emporte pas l'hain à la mer. Cette pêche s'appelle *petite cabliere.* On met quelquefois un petit corceron de liege auprès de l'hain, pour qu'il se détache du sable, & qu'il soit mieux apperçu par le poisson.

190. POUR prendre une juste idée des hains qui servent à la pêche de la morue, on doit être prévenu qu'il arrive assez souvent qu'étant rendu au lieu de la pêche, on manque d'appâts: en ce cas, ou lorsque la morue rassasiée refuse de mordre à ceux qu'on lui présente, on se sert des hains qui portent un leurre en guise d'appât. Ce leurre est une espece de poisson figuré en plomb, ou en étain. Quelquefois l'hain est formé de deux hains adossés l'un à l'autre, & réunis par une masse de plomb. On a soin de tenir ce leurre brillant; il en attire mieux le poisson. Je crois pour cette raison, qu'on ferait bien d'étamer ceux de plomb; ce qui n'occasionnerait qu'une légere dépense.

(80) GASTEROSTEUS *ductor* LINN. En allemand, *Pilotfische* ou *Sangfische.*
(81) MURÆNA *Conger* LINN.

191. On ne fait guere uſage de ces leurres que quand la morue donne en abondance, & lorſqu'elle ſe trouve tout au plus à quinze ou vingt pieds ſous l'eau.

192. Quand on peut ſe ſervir de leurre, le ſervice eſt bien plus prompt que quand on eſt obligé d'amorcer.

193. Tous les hains de métal que nous avons été à portée de voir, étaient d'acier ou de fer étamé; on nous a cependant aſſuré qu'il y en avait de cuivre.

194. Voila une idée générale de toutes les eſpeces d'hains qu'on emploie pour les différentes pêches. Nous aurons beaucoup d'autres choſes à dire ſur cette matiere, ou quand nous parlerons du détail des pêches, ou lorſque nous traiterons des pêches particulieres à chaque eſpece de poiſſons. Mais ce que nous venons d'expoſer, préſente des généralités qui préparent à l'intelligence de ce que nous dirons dans la ſuite.

Article septieme.

De la fabrication des hains.

195. Il n'eſt pas douteux que ce que nous avons dit des hains faſſe deſirer de ſavoir comment on les fait; & n'ayant ſur cela que des notions imparfaites que j'avais priſes dans de petits ports, où l'on fait fort mal les hains, j'ai eu recours à M. Fourcroy de Ramecour, correſpondant de l'académie, brigadier dans le corps du génie, & ingénieur en chef à Calais, qui a bien voulu me faire part des mémoires que je vais rapporter.

196. Les uſtenſiles pour la fabrication des hains conſiſtent en un établi pour chaque ouvrier; trois différens blocs, qui peuvent ſuffire à pluſieurs ouvriers; chacune de ces pieces garnie de ſes outils; & d'autres uſtenſiles pour l'étamage.

197. L'*établi* eſt une table épaiſſe, baſſe & fort ſolide, arrangée de façon que l'on peut y travailler des deux côtés: la *figure* 15, *pl. I*, en repréſente l'élévation. Près de l'un des bords eſt le *barbelet* (82) A, & ſon chevalet B. Le milieu de l'établi eſt occupé par un quarré F, formé par quatre tringles de bois qui ſont cloüées ſur la table; elles ont un pouce de hauteur. Près de l'autre bord eſt ce qu'on appelle l'*étau* C (83). Chaque côté de l'établi eſt garni d'un tablier de cuir G, cloué contre le bord, & que l'ouvrier attache devant lui quand il travaille. Je vais repréſenter ces différentes pieces, pour les faire mieux connaître.

(82) En allemand, *Stockambos.*
(83) En allemand, *Steckholz.*

198. LE *barbelet* eſt une piece de fer (*planche I, fig.* 16), qui entre dans l'établi par ſes deux pointes *p p*, & y eſt arrêtée ferme. Le deſſus du barbelet eſt à deux étages. La partie baſſe *a b*, que j'appelle *le plat*, eſt entaillée d'une petite rainure *a b*, qui aboutit en *b*, & ſe prolonge par un trou de foret *b c*, qui entre de quelques lignes dans l'épaiſſeur du fer. La partie ſupérieure *b d*, ou la tête du barbelet, ſert de tas, ſur lequel on redreſſe au marteau les fils de fer qui en ont beſoin. Cette tête du barbelet, qui ſert d'enclume, eſt couverte d'une table d'acier. Il faut que la rainure *a b* & le trou *b c* ſoient proportionnés à la groſſeur des hains qu'on ſe propoſe de faire. On a donc pluſieurs barbelets de rechange.

199. LE *chevalet* (84) (*pl. I, fig.* 16) que l'on nomme auſſi le *rencontre du barbelet*, eſt une autre piece de fer B, fixée de même ſur la table par ſes deux pointes à quatre pouces à gauche du barbelet.

200. LE barbelet eſt accompagné de pluſieurs *planes* (85) (*pl. I, fig.* 19). La plane eſt une eſpece de couteau de 22 pouces de longueur totale, dont la lame eſt toute plate par le deſſous, & taillée en biſeau par le deſſus D du tranchant. Elle a huit à neuf lignes de largeur au tranchant, ſeulement quatre lignes dans le reſte de ſa longueur *m*, & trois lignes d'épaiſſeur : ſon manche E a onze pouces de longueur, & eſt rond.

201. L'*ÉTAU*, dont il s'agit ici, n'eſt qu'un morceau brut de bois dur, ou une bûche de hêtre, qui ſert à ſupporter les fils de fer que l'on travaille à la lime. Il eſt planté debout & bien aſſujetti contre la table, comme on le voit en C (*fig.* 15). Sa tête eſt entaillée de pluſieurs crans ou étages, dont le ſupérieur porte en *f* une pointe de fer ſans tête, contre laquelle on appuie latéralement le fil de fer que l'on façonne. Il faut, outre cet étau, une tenaille à boucle, ou pince à coulant, & pluſieurs limes plates ordinaires, ſolidement aſſujetties dans des manches de bois de treize pouces de longueur.

202. CHEZ les ouvriers bien fournis d'outils, le barbelet & l'étau ont un peu plus de façon que je n'en décris ici; mais la plupart n'y regardent pas de ſi près. On ſe ſert auſſi, pour les gros hains à morue, d'un médiocre étau de fer, à mâchoires, ſemblable à celui des ferruriers : il eſt fixé ſur l'établi.

203. IL faut encore ſur l'établi pluſieurs *pleteux* à main (*pl. I, fig.* 20) ou fourchettes (86). Cet outil a une poignée ou manche de bois H, dans lequel on chaſſe un morceau de fer I qui excede le manche d'environ un pouce, & refendu d'une profondeur & largeur convenables pour courber les petits & moyens hains. Pour les gros hains on ſe ſert d'un autre pleteu tout de fer L; j'en parlerai dans la ſuite.

(84) En allemand, *der Steg.*
(85) En allemand, *Schnitzmeſſer.*
(86) En allemand, *Gabeln.*

204. Les trois différens blocs ſont, 1°. celui à couper (*planche I, fig.* 17). C'eſt un peloton, ou une ſouche d'arbre, monté ſur trois ou quatre pieds, ſur la ſurface duquel ſont chaſſés à force pluſieurs aſſortimens *a b*, compoſés chacun de deux pieces: l'une *a*, qui ſe nomme *la tranche* ou *le coupeur* (87), eſt d'acier trempé & un peu coupant par le ſommet; cette tranche a deux pouces de largeur, un pouce & demi de hauteur, & trois lignes d'épaiſſeur par le pied auprès du bloc. L'autre piece *b*, qui ſe nomme *le rencontre*, eſt de cinq à ſix lignes d'épaiſſeur, deux pouces de largeur & autant de hauteur. Ces deux pieces ſont plus ou moins éloignées l'une de l'autre, ſuivant la longueur des hains que l'on veut faire. Il faut en outre avoir une petite maſſe ou marteau, dont la tête ſoit de fer doux ſans acier. (88)

205. L'autre bloc qu'on nomme *à palleter*, eſt de même une ſouche d'arbre, qui porte un tas d'acier de trois pouces de hauteur au deſſus du bloc, autant de large, & neuf lignes d'épaiſſeur. Ce bloc eſt garni d'un tablier de cuir, & d'un marteau ordinaire, à tête acérée.

206. Le bloc aux gros hains n'eſt qu'une forte bûche de quartier couchée de plat, que l'ouvrier enfourche, & ſur le dos de laquelle il fixe ſolidement le *grand barbelet* B (*fig.* 16), & le *pleteu* de fer L (*fig.* 20), lorſqu'il fait de gros hains.

207. Les hains pour la mer ſont preſque tous de fil de fer. On ne le choiſit qu'à ſa netteté & clarté; il doit être conforme, pour les groſſeurs, à des jauges que l'ouvrier porte avec lui chez le marchand (89). Il faut que ce fil ſoit ferme & élaſtique, ſans être aigre ou caſſant: mais c'eſt ce que l'on ne peut reconnaître qu'en l'employant; & ce défaut occaſionne ſouvent un grand déchet ſur le fil, principalement quand il eſt de gros échantillon. Le plus cher n'eſt pas toujours de bonne qualité, comme je le dirai dans la ſuite.

208. La fabrique des hains conſiſte en ſix opérations ſucceſſives, ſavoir, 1°. couper ce fil de longueur; 2°. le barbillonner; 3°. l'appointer; 4°. le courber; 5°. palleter les hains, ce qui n'a pas lieu pour les gros; 6°. les étamer (90).

209. Le fil, tel que l'ouvrier l'achete, gros ou menu, ne reçoit de lui

(87) Les ferruriers Allemands nomment cette piece *Abſchrote*, ou *Nagelſchrote*.

(88) L'épinglier coupe ſon fil avec les ciſeaux; ce qui eſt beaucoup plus prompt & plus commode.

(89) Les différentes eſpeces de fil de fer ont des numeros qui en indiquent la groſſeur, & ſuivant leſquels on les achete.

(90) Et enfin 7°. les tremper. Les petits hameçons ſeraient trop flexibles, ſi on ne leur faiſait pas ſubir cette opération. On les trempe préciſément comme les aiguilles à coudre. Il paraît par ce que l'auteur dit ici, que l'on ſe ſert en France de petits hameçons très-mauvais; & que l'on croit ſuppléer par l'étamage à la trempe, qui eſt généralement adoptée en Allemagne & en Angleterre.

aucune préparation. Il ne faut ni le tirer, ni le recuire, ni le redreſſer : c'eſt ſans doute pour épargner ces manœuvres, que l'ouvrier en hains n'en coupe pas pluſieurs enſemble au moule avec des ciſailles, comme les épingliers coupent leurs hanſes. Le faiſeur d'hains tient le paquet de fil délié ſur lui; il appuie le bout du fil contre le rencontre *b* (*fig.* 17), il le poſe ſur le coupeur *a*; & d'un ſeul coup de la maſſe, il tranche le fil à la longueur déterminée, par l'intervalle qui eſt entre le coupeur & le rencontre.

210. LES gros hains étant d'un fil de près de huit lignes de circonférence, & douze pouces de longueur, ils ſe coupent avec un ciſeau à froid.

211. POUR barbillonner les hains à une diſtance convenable de la pointe, l'ouvrier qui les a tous placés dans le quarré F de l'établi (*fig.* 15), en prend dans ſa main gauche une poignée bien arrangée en faiſceau, & avec le pouce il en fait gliſſer un ſur le plat du *barbelet* A, dans la rainure *ab* (*fig.* 16), à ce deſtinée. Ce fil entre de quelques lignes au fond du trou de foret *bc*, & ſe trouve par ce moyen très-bien aſſujetti, ayant un tiers de ſon épaiſſeur au deſſus du plat du *barbelet*. Alors l'ouvrier engage le bout de la plane dans le talon du chevalet, couche de plat le tranchant de la plane ſur le fil à façonner; puis appuyant obliquement ce tranchant ſur le fil, en conduiſant la plane de la main droite, il y fait une entaille dont le biſeau de la plane releve un peu l'ébarbure. C'eſt là la ſeule opération de tout le métier qui demande de l'habitude & un tour de main pour être bien faite, ſans gâter ni le fil ni la plane. Cette entaille & ſon ébarbure ſont ce que l'on nomme le *barbillon de l'hain*. L'ouvrier laiſſe alors tomber ſon fil dans ſon tablier, & ſur-le-champ ſon pouce en aſſujettit un autre ſur le barbelet; manœuvre qui va beaucoup plus vîte qu'on ne peut la décrire.

212. LORSQUE les hains ſont plus gros que ceux qui ſervent aux groſſes raies, la plane n'a plus aſſez de force pour y lever le barbillon. Alors l'ouvrier enfourche le bloc aux gros hains; il y plante devant lui le grand (91) barbelet (*fig.* 16), dans la rainure & le trou duquel il couche ſon gros fil *abc*. Il prend un ciſeau à froid *f*, qu'il poſe obliquement ſur le fil, & frappe ſur cet outil avec un marteau, juſqu'à ce qu'il ait fait lever en barbillon le tiers de l'épaiſſeur du fil; & comme alors ce gros fil ſe gauchit, il le redreſſe à coups de marteau ſur la tête *b d* du barbelet, qui, comme nous l'avons dit, eſt acérée & ſert d'enclume.

213. QUAND les hains ſont barbillonnés & remis dans le quarré F de l'établi (*fig.* 15), l'ouvrier paſſe du côté de l'étau C, il prend ces fils l'un après l'autre dans ſa pince à coulant (92), par le bout oppoſé à celui du barbillon;

(91) Il ne differe du petit barbelet, que parce qu'il eſt plus fort.

(92) En allemand, *Schiebekloben*.

il les couche ſur le cran d'en-bas C de ſon étau ; il y applatit la pointe à la lime, tenant le barbillon en-haut ; puis ſur le cran ſupérieur de l'étau il l'appointit, l'arrondit, & le diminue de groſſeur depuis cette pointe juſqu'au barbillon, auquel il a grand ſoin de ne point toucher ; la plane le forme toujours aſſez aigu. Il faut que la pointe de l'hain ſoit bien nette, ſans qu'il y reſte aucune bavure ou morfil. Les épingliers forment la pointe ſur une meule ; mais de cette façon elle eſt toujours courte : au lieu que pour les hains, ainſi que pour les aiguilles, elle doit être amenée de loin, ce qui fait qu'on les forme avec une lime.

214. POUR tenir ferme le long manche de la lime qui a treize pouces de longueur, l'ouvrier paſſe dans ſon bras une courroie un peu ſerrée, dans laquelle il fait paſſer ce manche, & l'aſſujettit parallele à l'avant-bras ; ce qui ſoulage la main du poids de la lime.

215. SI ce ſont de gros hains qu'il veut appointir, il les ſaiſit dans un étau à mâchoires, ſemblable à celui de ſerruriers, & fait agir la lime à deux mains, tant pour la pointe que pour le barbillon, qui eſt fort mouſſe lorſqu'il a été levé à coups de ciſeau.

216. IL eſt à propos de remarquer que quand on forme le barbillon, le coup de plane ou les coups du ciſeau à froid élevent aſſez conſidérablement ce barbillon au-deſſus de la ſurface du fil ; enſorte que ce barbillon forme un arrêt qui s'oppoſe à l'entrée de l'appât juſqu'à la courbure de l'hain, & qui eſt très-propre à le déchirer. Quelques pêcheurs prétendent que c'eſt pour diminuer cet arrêt, que l'on jette toujours la pointe en arriere, en la formant le plus en-dehors qu'il eſt poſſible.

217. POUR courber les petits hains & les moyens, l'ouvrier prend d'une main le pleteu à manche H (*pl. I, fig.* 20) ; il paſſe dans l'ouverture du fer I le fil qu'il tient de l'autre main dans ſa pince à coulant, laiſſant ſortir la pointe & le barbillon, & d'un demi-tour de main il lui donne ſa courbure. Il lâche enſuite le coulant de la pince, & laiſſe tomber l'hain dans ſon tablier, pour en appointir un autre. Un ſeul ouvrier peut en appointir & courber dans ſa journée deux mille des plus petits à limandes ou merlans, ou deux cents de ceux à groſſes raies.

218. LES hains plus gros que ces derniers ne peuvent ſe courber avec le même pleteu. Alors on ſe ſert de celui qui eſt tout de fer L (*pl. I, fig.* 20), que l'ouvrier enfonce bien ferme dans le bloc aux gros hains ; & paſſant ſon gros fil dans la fente de ce pleteu, il le ſaiſit par la tige, & lui donne à pluſieurs repriſes la courbure qu'il juge convenable.

219. NOUS avons déjà dit que cette courbure des hains, & ſur-tout des gros, varie ſuivant les idées ou les préjugés de chaque pêcheur. Les uns les veulent fermés à deux doigts d'ouverture entre la pointe *b* & la tige *f d*,

(*pl.*

(*pl. I, fig.* 12), les autres à trois, d'autres à quatre doigts. Il se trouve aussi des pêcheurs qui veulent les avoir tantôt plus & tantôt moins fermés; & d'autres encore qui achetent de ces gros hains tout droits, c'est-à-dire, appointis & barbillonnés, mais sans courbure ni étamage, pour les courber eux-mêmes à leur gré pendant la pêche. En ce cas, ils plantent dans un bloc plusieurs pointes de clous, décrivant entre elles la figure qu'ils veulent donner à leurs hains; & en engageant la pointe de l'hain entre deux clous, ils le contraignent fort aisément à prendre la forme qu'ils ont donnée aux clous. Mais quelques pêcheurs, plus raisonnables qu'ils ne le sont pour la plupart, conviennent que le contour de cette courbure fait très-peu de chose au succès de leur travail, & que l'on casse la plus grande partie des hains que l'on veut courber ainsi soi-même.

220. COMME je ne voyais pas ce qui pouvait faire casser si facilement ces gros hains entre les mains des pêcheurs, un fabriquant d'hains me l'expliqua très-clairement. Il me fit voir que le gros fil de fer ayant été tiré à la tenaille, en est mordu à tous les trois ou quatre pouces. V. *l'art de la tréfilerie*, p. 14, 19, où l'auteur remarque que les mâchoires sont capables d'endommager le fil fin; elles détériorent de même celui de gros échantillon. Les serres ou mâchoires de cette tenaille, soit qu'elles entament le fil, soit qu'en le comprimant elles le rendent plus aigre, sont visiblement cause qu'il se casse beaucoup plus aisément en ces endroits qu'ailleurs. C'est ce qui arrive infailliblement s'il se trouve une de ces mâchures de la tenaille à l'endroit *c* (*pl. I, fig.* 12) du plus grand pli de la courbure. Le fabriquant doit donc avoir grand soin d'éviter autant qu'il le peut les mâchures à ce pli, à peine de perdre autant d'hains qu'il en veut courber. Mais quand quelques pêcheurs veulent avoir des hains tout droits pour les courber eux-mêmes, on a grand soin de leur fournir tous ceux qui ont été mis à part à cause de ce défaut; & c'est autant de cassés entre leurs mains. Malgré ces précautions du fabriquant, il en casse aussi lui-même; & ces ouvriers souhaiteraient fort que le fil de fer fût toujours tiré autrement que par les fréquentes reprises de la tenaille des tréfileurs.

221. ON voit des hains dont la tête est terminée en anneau, ce qui donne beaucoup de facilité à les *empiler*, c'est-à-dire, à les attacher aux lignes. Mais cet usage n'est point reçu par les pêcheurs de Flandre, gens très-fermes dans leurs opinions, & qui ne souffriraient pas tranquillement la moindre nouveauté. Tous les gros hains de cette côte ont la tête droite & ronde, comme est le fil de fer. Les moyens & les petits sont applatis par la tête; c'est ce que l'on appelle *les palleter*. Pour y faire cette *palle*, *pelle* ou *palette*; après qu'ils ont été barbillonnés, appointis & courbés, on les met sur le bloc (*fig.* 11), où l'ouvrier les présente d'une ligne de long l'un après l'autre, sur le tas d'acier L, tenant en-haut le côté de la pointe & du barbillon: puis d'un seul

coup de marteau, ſi l'hain eſt petit, ſa palette eſt faite; s'il eſt plus gros, il y faut trois, quatre, ou cinq coups. On les met alors dans des têtes de chapeau. C'eſt à cette épreuve que l'on reconnait le mieux la qualité du fer. S'il eſt bon, la palette eſt unie comme ſi c'était du plomb : mais le plus ſouvent on la voit toute fendue en fibres qui ne tiennent preſque plus enſemble, & quelquefois au point de rendre l'hain hors de ſervice. On préviendrait cet accident, en donnant un peu de recuit ſeulement à l'endroit qu'on veut applatir, ce qui ne ſerait ſujet à aucun inconvénient.

222. A la plupart des autres côtes où l'on fait des hains, tous ſont palletés, même les plus gros.

De l'étamage des hains.

223. Les hains ſeraient bientôt détruits par la rouille, ſi l'on ne prenait la précaution de les étamer. Ce n'eſt pas que l'étamage puiſſe les en défendre abſolument, ni pendant long-tems : mais il prolonge leur durée ſuffiſamment pour qu'il y ait une économie certaine à en faire uſage. C'eſt pour cette raiſon que ceux qu'on fait pour la mer ſont étamés.

224. Il ſe rencontre quelquefois dans les ports de mer, des épingliers coureurs qui étament les hains par le procédé dont on ſe ſert pour les épingles de fer, & que l'on m'a dit être celui décrit dans l'*art de l'épinglier*, p. 48 (93). Mais les ouvriers en hains prétendent que cet étamage n'eſt point ſolide à la mer : ils m'ont dit l'avoir eſſayé, & que les hains étamés à leur façon durent beaucoup plus long-tems.

225. On ſait que l'étamage ne peut prendre que ſur les métaux avivés ; & comme les hains ont paſſé nombre de fois par les mains fort ſales des ouvriers, il faut commencer par les décraſſer. On les met donc dans un long ſac de toile forte & ſerrée, avec du ſable fin : deux hommes tiennent ce ſac chacun par un bout, & faſſent les hains pendant dix à douze minutes, comme on le voit dans l'*art de l'épinglier*. Le ſable mord ſuffiſamment par cette manœuvre ſur le fer pour le bien décaper, & le rendre parfaitement clair.

226. On met pendant ce tems ſur le feu le pot à étamer. C'eſt une marmite de fer coulé, à anſe, montée ſur trois pieds, de douze pouces de diametre intérieur, & d'environ huit pouces de profondeur, dans laquelle on entretient toujours environ un pouce de hauteur d'étain le plus fin, couvert d'environ cinq pouces de hauteur de ſuif. Ce même pot ſert très-long-tems à cet uſage, & de pere en fils : ainſi le ſuif qu'il contient, à force d'aller ſur le feu, eſt totalement noir, & en partie brûlé, comme celui dont parle M. de Réaumur dans

(93) De l'édition de Paris. Cet art n'a pas encore été publié dans notre édition *in*-4°.

ſon mémoire ſur le ferblanc (94), & n'en eſt que meilleur pour faciliter l'étamage. On entretient un feu de bois clair ſous ce pot pendant tout le tems du travail de l'étamage, mais en évitant ſoigneuſement que la flamme ne s'en éleve au point d'allumer le ſuif, qui jette beaucoup de fumée. Si cet accident arrive, faute d'attention de la part des ouvriers, il ſuffit ordinairement de ſouffler ſur le pot avec la bouche (95) pour éteindre le feu, couvrir le pot, & diminuer le feu. L'excès du feu fait auſſi quelquefois monter la graiſſe comme du lait prêt à bouillir : à quoi il faut apporter le même remede, ou retirer promptement le pot du feu.

227. AU bout d'une heure d'un feu médiocre, l'étain du pot eſt bien fondu & le ſuif aſſez chaud. On s'en aſſure au moyen de la fourche à étamer. Comme cette fourche qui eſt de fer, a ſes dents étamées à force de ſervir; lorſqu'en la retirant du pot ſes dents ſont luiſantes, & ne conſervent plus le noir de la graiſſe, c'eſt preuve que l'étain eſt bien chaud, & rend le ſuif trop coulant pour qu'il s'attache à la ſurface de l'étain.

228. CETTE fourche eſt de vingt-quatre pouces de longueur, développée; elle a pour manche une garniture de ficelle : ſes trois dents, qui ont deux pouces de longueur, ſont recourbées; elles ſont enſemble une largeur de trois pouces.

229. QUAND la fourche ſort brillante du ſuif, on verſe doucement dans le pot une portion des hains à étamer, & un peu d'étain neuf. Pour ne point faire rejaillir le ſuif, on met les hains ſur une eſpece de gouttiere de tôle, d'où on les fait tomber doucement dans le ſuif; ce qu'on nomme *couler*. On y tourne & retourne ces hains en tout ſens avec la fourche, on les fait par ce moyen paſſer de l'étain dans le ſuif, & du ſuif dans l'étain; ce qui leur fait prendre le degré de chaleur le plus convenable pour ſe charger de l'étain. Il faut environ quinze minutes aux plus petits hains pour être bien étamés : cependant l'ouvrier fait à chaque potée, des eſſais; il tire avec ſa fourche trois ou quatre hains qu'il jette à terre; il les ramaſſe, & en eſſuie la palette entre ſes doigts. Comme cette partie a été comprimée par le marteau, c'eſt l'endroit de l'hain où le fer eſt le plus dur & le plus difficile à étamer. Quand il voit donc les palettes en bon état, il eſt tems de *jeter* les hains, c'eſt-à-dire, de les tirer du pot, & de les étendre promptement ſur le plancher, pour que l'étain ne les ſoude pas enſemble.

230. L'ÉTAMEUR ramaſſe alors dans le pot ſur ſa fourche autant d'hains qu'elle en peut porter; il les égoutte un inſtant ſur le bord du pot; & tenant

(94) *Mém. de l'acad.* 1725, pag. 123.

(95) Cette maniere d'étamer n'eſt pas bonne; les hameçons doivent ſe fauſſer en les faiſant, & l'étain en émouſſe la pointe.

de l'autre main un bâton, il lance les hains contre le mur de la chambre, en frappant du bâton le manche de ſa fourche, afin que ce coup les faſſe heurter plus rudement le mur & ſe ſéparer davantage ſur le plancher. Ceux qui demeurent ſoudés enſemble malgré cette manœuvre, ſont ramaſſés & remis dans le pot. Chez les ouvriers bien outillés, & où l'on ne veut pas que les murailles & le plancher ſoient enduits de ce ſuif noir & très-puant, on dreſſe exprès une grande table formée de planches bien jointes, avec des joues ou ailes aux deux bouts; & l'on ſeme ſur le plancher entre ces deux ailes une couche de ſon d'une ou deux lignes d'épaiſſeur. L'étameur jette ſes hains contre ces planches; & comme ils ne peuvent rebondir en tombant ſur le ſon, un autre ouvrier ſe tient là tout prêt avec un bâton; & dès que les hains arrivent à terre, il les diſperſe à droite & à gauche, en faiſant aller & venir ſon bâton de plat, & le plus vîte qu'il peut, ſur le plancher: ce qui en effet les ſépare preſque tous les uns des autres. Pendant ce tems l'étameur en prend une autre fourchée, & recommence la même opération tant que le pot lui fournit des hains: puis il recharge le pot d'une nouvelle quantité d'hains & d'un peu d'étain.

231. PENDANT que ceux-ci chauffent, on ramaſſe les hains jetés de la premiere potée; on les balaie en tas avec le ſon; on paſſe le tout dans un crible, ou cuvier de bois à fond percé, pour en ſéparer le plus gros ſon. On étame de ſuite tous les hains faits; & l'ouvrier a eu ſoin d'en préparer aſſez pour fournir à l'étamage pendant toute une matinée, afin de ne pas répéter trop ſouvent les frais du feu. Quand la matiere eſt chaude, 18 à 20 minutes ſuffiſent pour étamer une potée de trois mille à trois mille & demi des plus petits hains; enſorte qu'en quatre heures de tems on peut en étamer 28 à 30 mille en huit potées. Comme il n'y a qu'un pouce de hauteur d'étain dans le pot, plus les hains ſont gros, moins on peut y en étamer à la fois, parce qu'un plus grand nombre ne tremperait pas totalement dans l'étain: enſorte que ſi les hains ſont des plus gros, comme celui de la *fig.* 12, *pl. I*, on ne peut en étamer enſemble que ſix ou ſept. Du reſte, il n'y a aucune différence entre l'étamage des uns & des autres.

232. LORSQUE les hains ſont étamés, il faut les dégraiſſer. Pour cela, on met au feu ſur un trépied une marmite de fer, qui contient du ſon. Quand ce ſon, que l'on retourne avec un bâton, eſt parfaitement ſec, au point de ne plus s'attacher à la main en le maniant, on y jette les hains, en volume à peu près égal à celui du ſon; puis avec une plaque de tôle, on mêle & retourne le tout enſemble pendant quelques minutes. L'étameur qui fait cette opération eſt aſſis bas, tout auprès de la marmite: un autre ouvrier lui préſente l'orifice du ſac à faſſer; alors il prend la marmite par les deux oreilles, & verſe dans le ſac les hains & le ſon tout chauds. Deux ouvriers les faſſent pen-

dant quelques minutes, & les paſſent au crible. L'étameur remet d'autre ſon dans la marmite; on y rejette les mêmes hains, que l'on chauffe, faſſe & crible encore une fois: & alors ils ſont finis. Il ne reſte plus qu'à les compter, pour mettre les petits par paquets de cent, de cinquante, ou d'une douzaine, pour les débiter aux pêcheurs.

233. ON réſerve ce ſon gras pour ſemer ſur le plancher quand on veut jeter les hains; après qu'il a ſervi à cet uſage, il n'eſt plus bon même à brûler, à cauſe de ſa puanteur. On prétend cependant qu'il fournit le meilleur moyen de préſerver le fer de la rouille, à laquelle ce métal eſt ſi ſujet ſur les bords de la mer. Les ferrures polies ou autres que l'on y met, ſe conſervent, dit-on, pluſieurs années ſans en être attaquées; au lieu qu'en paquets dans les boutiques elles ſont bientôt rongées, quelqu'autre précaution que l'on puiſſe y employer.

234. PLUSIEURS frabriquans d'hains m'ont dit avoir étamé des mords de brides préciſément de la même façon que leurs hains; que ce procédé leur avait parfaitement réuſſi; & que cet étamage était beaucoup plus ſolide que celui des éperonniers.

235. IL arrive quelquefois que les hains qui ſont dans le pot, au lieu de s'étamer & de blanchir, deviennent noirs. Pluſieurs de ces fabriquans m'ont dit qu'alors ils jetaient ces hains comme hors de ſervice & impoſſibles à étamer. Mais il y a grande apparence que cet accident doit venir de quelque paquet de ſuie tombé par haſard de la cheminée dans le pot à étamer, ſans que les ouvriers s'en apperçoivent. On voit dans le mémoire déjà cité de M. de Réaumur, que la ſuie à une certaine doſe, en s'attachant ſur le fer, eſt capable d'empêcher l'étain de s'y appliquer; mais qu'en écumant le ſuif, on peut en ôter ce trop de ſuie qui nuit à l'étamage. J'ai trouvé un bon ouvrier en hains, qui m'a en effet avoué qu'en pareil cas il laiſſait refroidir ſon pot, ſéparait le ſuif de l'étain; & faiſant fondre le ſuif ſeul, il le paſſait à travers un gros linge, & le rendait d'auſſi bon ſervice qu'auparavant. A l'égard des hains manqués à cauſe de la ſuie, il eſt évident qu'en les faſſant au ſable, on peut les décaper de nouveau, & les remettre à l'étamage. Peut-être tous ces ouvriers le font-ils: mais ils ſont en général très-jaloux du prétendu ſecret de leur étamage: ce n'a été que par de petites ruſes, que j'ai pu réuſſir à en connaître tous les détails.

236. IL n'y a guere de pêcheurs de morue à Dunkerque, qui n'embarquent une douzaine d'hains à leurres, ou faux appâts de plomb ou d'étain. Rien n'eſt plus facile que d'ajouter cette figure de poiſſon aux hains, ſoit étamés ou non; cette addition ſe fait comme les potiers-d'étain coureurs coulent les cuillers & fourchettes dans les villages. Le moule de fonte porte en creux ſur chaque moitié la demi-épaiſſeur du poiſſon qu'on veut figurer; l'ou-

vrier y place la tige de l'hain. Chaque moitié du moule eſt emmanchée d'une poignée de bois, dont l'ouvrier ſe ſert pour appuyer entre ſes genoux les deux moitiés l'une contre l'autre, enſorte que ſes deux mains ſoient libres. Il bouche d'une main le bas du moule avec de l'étoupe, pour empêcher qu'il ne s'écoule un peu d'étain; il verſe de l'autre main dans le jet du moule l'étain qu'on a fait fondre dans une cuiller, & en un inſtant la figure eſt moulée. Un autre ouvrier prend l'hain encore tout chaud, coupe les bavures formées par le jet & l'évent, & repare la figure avec un couteau.

237. Les prix courans ſont actuellement, à Calais & à Dunkerque, cinq ſols le cent des plus petits; quarante à cinquante ſols le cent pour ceux qui ſervent à la pêche des raies; ſix livres la douzaine de gros hains ſans étain ni courbure; neuf livres livres la douzaine des mêmes, étamés & courbés; quatorze livres les mêmes avec le leurre d'étain.

238. Nous avons déjà dit qu'on ſe ſervait quelquefois d'hains d'acier: on les fait à peu près comme ceux de fer; mais on ne peut pas les étamer, parce qu'il faut les tremper. En ce cas on les fait revenir au bleu, & ils ont ce qu'on appelle la *couleur d'eau.*

Article huitieme.

Des différens uſtenſiles dont ſe ſervent les pêcheurs-cordiers.

239. Ce que nous avons dit juſqu'à préſent relativement à la pêche, fait appercevoir que les pêcheurs-cordiers doivent être approviſionnés de quantité d'hains qui ſoient de formes & de grandeurs différentes. Ils doivent auſſi avoir beaucoup de cordes de différentes grandeurs & de toutes les groſſeurs, depuis douze à quatorze lignes de circonférence, juſqu'à celle d'un fil retors aſſez fin. Tout cela eſt ſenſible par les détails où nous ſommes entrés. Mais pour donner une idée plus juſte de cette façon de pêcher, il nous a paru convenable de décrire quelques pieces d'appelets entiers, autant qu'il nous a été poſſible de le faire dans l'étendue de nos *planches.*

240. La *figure* 1, *pl. V*, repréſente cette piece d'appelet qu'on nomme *groſſe corde.* On charge la maîtreſſe corde de cailloux *a*, qui y ſont attachés de diſtance en diſtance; & on la garnit de longues lignes ou piles *b*, au bout deſquelles ſont des hains de différentes forces, ſuivant la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre. Chaque piece d'appelet a ordinairement 32 ou 33 braſſes de longueur; & quand toutes les pieces ſont miſes bout à bout, il en réſulte une teſſure qui a mille braſſes & plus de longueur: ce qui nous a obligé, pour donner une idée de ſa longueur, d'en lover les deux extrémités à bas en *e e*, & le milieu ſur le piquet *d.* On a coutume de mettre les lignes ſur la

maîtreſſe corde, à des diſtances preſque égales à la longueur des lignes, qui aſſez fréquemment eſt un peu plus d'une braſſe.

241. LA *figure* 2 repréſente une corde un peu moins groſſe, & qu'on ne voit qu'en partie. Les lignes latérales ſont plus menues & moins longues; elles ſont plus près à près, & portent des hains moins forts: elles ſervent à prendre des poiſſons plus petits que la corde (*fig.* 1).

242. LA corde (*fig.* 3) eſt encore plus menue. Les lignes latérales ſont plus courtes, plus fines, plus près à près, & portent de très-petits hains. Quelquefois au lieu de cailloux on la garnit de flottes de liege *cc* (une partie de cette teſſure eſt lovée en *ff*). Ces ſortes de cordes ſervent communément pour pêcher à la bélée ou entre deux eaux.

243. COMME pluſieurs eſpeces de poiſſons ne quittent guere le fond de la mer, & qu'il y en a d'autres qui nagent entre deux eaux, & qui, ſuivant que l'eau eſt chaude ou froide, s'approchent plus ou moins de la ſurface; les pêcheurs ſont obligés de diſpoſer différemment leurs cordes pour aller chercher le poiſſon à la profondeur où il ſe tient. Et cette ſeule circonſtance fait que certains pêcheurs font des pêches abondantes, pendant que d'autres ne prennent preſque rien.

244. LES articles précédens ayant donné lieu d'entrer dans des détails concernant les cordes, leur groſſeur, la longueur des pieces, la diſtance qu'on met entre les lignes, leur longueur, le nombre de cailloux qu'on attache aux maîtreſſes cordes, la quantité de pieces qu'on joint bout à bout pour former une teſſure complete; je n'inſiſterai pas davantage ſur ce qui regarde les cordes. Mais il faut que les pêcheurs-cordiers aient pluſieurs autres uſtenſiles, dont il eſt bon de dire quelque choſe.

245. ILS doivent avoir une *ancre*. Les bras de celle qui eſt repréſentée *fig.* 4, ſe terminent en pointe. Quelques pêcheurs s'en contentent, parce qu'elles leur coûtent moins, & qu'elles tiennent ſuffiſamment quand les bateaux ſont petits. Mais les ancres qui ont des pattes ſont plus ſûres, & les bons pêcheurs leur donnent la préférence.

246. ILS doivent auſſi avoir des *cailloux*, qu'on choiſit de forme alongée, pour pouvoir les attacher plus fermement à la maîtreſſe corde.

247. LA *figure* 6 repréſente deux *bouées*: une en barril avec ſon cordage, qu'on appelle *droſme* ou *orin*; l'autre formée de plaques de liege liées les unes aux autres avec du bitord. On en fait d'autres formes, dont nous parlerons quand l'occaſion ſe préſentera.

248. LA *figure* 7 eſt une groſſe pierre percée, avec un anſe de corde, qu'on nomme *eſtrope*. Cette pierre, en terme de pêcheur, eſt une *calliere*. Auprès eſt un *plomb*, tel qu'on en met au bas du libouret, ou qui ſert de ſonde.

249. Les pêcheurs à la corde ſe ſervent encore dans certaines circonſtances, de différens crocs & harpons (*fig.* 8), mais qui conviennent mieux à la fichure, dont nous parlerons dans la ſuite. Ordinairement ils n'embarquent que celui qui eſt marqué A, lequel leur ſert à tirer à bord un gros poiſſon, dont la peſanteur pourrait rompre les lignes au ſortir de l'eau. Le *gaffeau* B eſt encore néceſſaire, ſur-tout aux atterrages. Celui marqué C ſe nomme en quelques endroits *halle-croc*.

250. La *figure* 4 repréſente une ſuite de grapins enfilés par un chaîne: cet inſtrument s'appelle *cateniere* ou *catoniere*, du latin *catena*. On l'attache au bord d'un cordage, & elle ſert à retrouver une piece d'appelet qui eſt reſtée au fond de la mer lorſque la teſſure a rompu à quelque endroit de ſa longueur. En ce cas, les pêcheurs traînent au fond de la mer la cateniere dans une direction perpendiculaire à la route qu'ils tenaient lorſque la teſſure a rompu; & quand la cateniere a ſaiſi l'appelet, on le tire à bord.

251. Assez ſouvent les pêcheurs ſe ſervent, pour retrouver leurs appelets, d'un inſtrument (*fig.* 11) qu'ils nomment *chat*. C'eſt une eſpece de grapin qui peut avoir quatre à cinq branches; mais ordinairement il n'en a que trois.

252. La *figure* 12 repréſente un *corceron de liege*. On leur donne des formes différentes, quelquefois rondes, d'autres fois quarrées; ce qui eſt fort indifférent. Quelquefois encore on ſubſtitue au liege des morceaux de quelque bois léger & fort ſec.

253. Ils ont auſſi une *manne* ſemblable à celles dont on ſe ſert pour ranger ou lover les pieces d'appelet quand on va à la pêche.

254. La *figure* 14 eſt un *croiſſant* pareil à ceux dont ſe ſervent les jardiniers, & dont les pêcheurs d'eau douce font uſage pour couper les herbes au bord des étangs.

255. Enfin la *figure* 15 repréſente une *ſerpe* ou volin, qui ſert à appointir les piquets, & à couper les branches d'arbres qui pourraient incommoder.

256. Voila une énumération ſommaire des principaux inſtrumens qui ſervent à la pêche aux cordes. Sans doute qu'il y manque bien des uſtenſiles: nous les rapporterons à meſure que l'occaſion s'en préſentera.

Article neuvieme.

Des appâts dont ſe ſervent les pêcheurs pour garnir leurs hains. (*)

257. Ce qui détermine le poiſſon à ſe prendre aux hains, eſt le deſir de

(*) Les pêcheurs Bretons donnent aux appâts le nom de *bouette* ou *boite*; les Anglais, celui de *bait*, d'où eſt peut-être venu le terme d'*abaiter*. On ſe ſert auſſi du terme

dévorer les appâts qu'on leur préſente. Mais toutes ſortes d'appâts ne leur ſont pas indifférens ; il y en a qui leur plaiſent beaucoup plus que d'autres, & certains appâts conviennent particuliérement à des eſpeces particulieres de poiſſons. Nous ne nous propoſerons de parler préſentement que des appâts conſidérés en général ; nous réſervant de traiter de ceux qui ſont propres à quelques poiſſons, dans les articles dont ces poiſſons ſeront ſpécialement l'objet.

258. LES pêcheurs d'eau douce amorcent pendant l'été avec du fromage ; quelques-uns donnent la préférence à celui qui eſt le plus affiné ; ſouvent ils font uſage de celui de Gruyere. Ils emploient auſſi la chair de toutes ſortes d'animaux, & pluſieurs prétendent qu'on doit choiſir celle de chat & de lapin, plutôt que toute autre, & que le foie eſt préférable à la chair. Les vers de toute eſpece ſont un des meilleurs appâts : on emploie entre autres, ceux qui deviennent ſcarabées, & ceux qui ſe forment dans la viande pourrie & dans les fruits. On eſtime beaucoup les vers de terre qu'on nomme ſpécialement *achées*, terme qui a du rapport avec celui d'*aiche*, que beaucoup de pêcheurs emploient au lieu d'*appâts*.

259. ON trouve entre les fibres qui ſortent des racines d'iris aquatique, de petites loges dans leſquelles ſont renfermés des vers blancs ou jaunes pâles, longuets, menus, à tête rouge, les jambes diſtribuées le long du corps. Suivant Walton, c'eſt un excellent appât pour pluſieurs eſpeces de truites, pour la tanche, la bréme, la carpe, &c.

260. QUELQUE eſpece de vers qu'on emploie pour pêcher, il vaut toujours mieux leur avoir laiſſé le tems de ſe vuider, que d'en faire uſage ſans cela. Dans le cas où on n'en a point qui aient été ſuffiſamment gardés, on peut faire qu'ils ſe vuident promptement, en les laiſſant dans l'eau pendant une nuit, ſi ce ſont des vers de pré ou de terre de jardin, & les mettant enſuite avec du fenouil dans le ſac qui ſert à les tranſporter au lieu de la pêche.

261. QUANT aux vers, ſoit de tannée (96), ſoit du deſſous des tas de fumier, on doit ne les laiſſer qu'une heure dans l'eau, puis les mettre dans le ſac avec du fenouil, pour les employer tout de ſuite.

de *boîte* ſur les côtes de Normandie : on y dit encore *abait*, & en conſéquence *abaiter* ; ſoit par analogie avec l'expreſſion anglaiſe, ſoit par corruption d'*abecquer* ou *embecquer*, terme dont ſe ſervent beaucoup de pêcheurs quand ils mettent à la pointe d'un hain quelque appât friand. Quelques-uns emploient le terme d'*aiche* ou *eche*, & diſent *écher*. Les Provençaux nomment l'appât *eſca*. Ailleurs on dit *acque*, d'où vient *acquer*. On dit encore *attrait*, *amorce*. Toutes ces dénominations ſont uſitées dans différentes provinces. Nous emploierons par préférence les termes d'*appât* & *amorce*, ſans nous interdire abſolument l'uſage de quelques autres.

(96) En allemand, *Pfützmadē*.

262. Si on a le tems & la volonté de garder davantage les vers, le meilleur moyen pour les conſerver eſt de les mettre dans un pot de terre garni de mouſſe, qu'il faudra renouveller tous les trois ou quatre jours en été, & toutes les ſemaines en hiver; ou du moins il faudra à ces termes retirer la mouſſe, la bien laver, la preſſer entre les mains juſqu'à ce qu'elle ait rendu ſon eau, & la remettre ſur les vers. Quand ils commencent à devenir malades & à maigrir, ſur-tout ceux de l'eſpece qui vient dans la tannée ou ſous les tas de fumier, on peut les rétablir en verſant chaque jour environ une cuillerée de lait ou de crême, goutte à goutte, ſur la mouſſe parmi laquelle ils ſont; & en ajoutant à la crême un œuf battu qu'on fera bouillir avec elle, on réuſſira à les engraiſſer & à les conſerver long-tems. Lorſque le nœud qui ſe rencontre environ à la moitié du ver de tannée, commence à ſe renfler, c'eſt ſigne que le ver eſt malade, & qu'il ne tardera pas à mourir, ſi on ne le ſecourt comme nous venons de dire.

263. La meilleure mouſſe pour cet uſage eſt le lichen, qui repréſente exactement une corne de daim. On pourrait lui en préférer une autre eſpece, blanche & mollette, qui vient dans quelques bruyeres, mais qu'on trouve difficilement.

264. Un autre excellent moyen pour garder les vers, eſt de bien laver un morceau de groſſe toile à ſacs, & l'ayant laiſſé ſécher, le tremper dans du bouillon où l'on a fait cuire du bœuf frais; le bœuf ſalé ferait mourir les vers: puis on tord cette toile ſans la rendre abſolument ſeche: après quoi on y met les vers, & on les dépoſe dans un vaiſſeau de terre. Au bout de douze heures on les en retire, pour donner à la toile les mêmes préparations; & de même les jours ſuivans. On peut ainſi conſerver des vers de terre en parfaite ſanté, pendant près d'un mois.

265. Au reſte, s'il arrive qu'on ait des vers malades, ou en quelque autre mauvais état, on peut eſſayer ce que certaines perſonnes avancent, que du camphre mis dans le ſac où l'on porte à la pêche la mouſſe & les vers, leur donne une odeur forte & ſi attrayante, que les poiſſons deviennent avides des plus mauvais vers.

266. Quand on veut ſe procurer des vers de terre, on les cherche ſous les pots de jardin où il y a de l'humidité; ou bien on ſe tranſporte dans un pré un peu frais, & ayant enfoncé un piquet en terre, on le remue de ſorte que l'on faſſe décrire un cercle au bout qui eſt en haut & qu'on tient dans la main; la preſſion qu'on occaſionne à la terre, engage les vers à en ſortir. Pour la même raiſon, ils ſortent quand on foule la terre avec les pieds, ou quand on la frappe avec une batte. On réuſſit encore à faire ſortir les vers aſſez promptement, en répandant ſur la terre, ſoit de l'eau ſalée, ſoit une forte décoction de feuilles de noyer, principalement aux endroits où de petits trous indiquent que les vers ont coutume de ſortir pendant la nuit.

267. POUR ſe procurer des vers de viande, on prend du foie de quelque quadrupede, & on le ſuſpend avec un bâton en croix, au-deſſus d'un pot ou d'un barril à demi plein d'argille ſeche. A meſure que les vers groſſiſſent dans le foie, ils tombent ſur la terre; & il s'en produit de la ſorte ſucceſſivement pendant aſſez long-tems.

268. POUR avoir des vers toute l'année, il faut prendre un chat ou un oiſeau de proie qui ſoit mort, le laiſſer ſe gâter étant expoſé aux mouches; & quand les vers y ſont bien vivans & en bonne quantité, on enfouit le tout dans de la terre humide, autant à l'abri de la gelée qu'il eſt poſſible. On les en retire à meſure qu'on en a beſoin. Comme ces vers ſe métamorphoſent en mouches au mois de mars, il faut alors avoir recours à d'autres animaux pareils (*).

269. ON fait beaucoup de cas d'un appât qu'on nomme aſſez ſouvent *chatouille*, eſpece de petite lamproie, groſſe ſeulement comme un tuyau de plume à écrire, & qui ſe trouve dans la vaſe.

270. LES moules de riviere, tirées de leurs écailles; les limas, les ſauterelles, différentes eſpeces de ſcarabées, les fourmis ailées, pluſieurs mouches & papillons, les grenouilles, les petits poiſſons de toute eſpece, qu'on nomme *blanchaille*, même les perchettes quand on leur a coupé l'aileron de deſſus le dos, ſont de bons appâts. Les poiſſons les plus eſtimés en ce genre ſont la loche & le carpeau; mais la tanche eſt réputée un appât fort médiocre.

271. LES pêcheurs prennent eux-mêmes ces appâts; & ſouvent pendant que le pere pêche de gros poiſſons, les enfans s'occupent à en prendre de petits pour faire des appâts.

272. ON amorce auſſi quelquefois avec de groſſes feves, qu'on nomme à Paris *feves de marais* (97): nous dirons ailleurs comment on les prépare pour cet uſage.

273. ON peut dire en général, que l'*aſſa-fœtida* & les autres drogues dont l'odeur eſt forte, rendent plus ſûr l'appât qu'on préſente aux brochets & autres poiſſons d'eau douce.

274. NOUS voyons dans un mémoire d'Alicante, qu'à cette côte, les pêcheurs à la canne amorcent leurs hains avec des boulettes de ſon pour prendre des oblades (98).

275. WALTON dit que, pour prendre le chabot (99), on fait une *pâte* compoſée de fromage bien fort, que l'on pile dans un mortier, avec un peu

(*) Une grande partie de ce que nous venons de dire ſur les vers, eſt tirée de Walton, auteur anglais, qui a fait ſur la pêche à la canne un ouvrage très-eſtimé.

(97) En allemand, *Saubohnen.*

(98) SPARUS *Melanurus*; LINN. BRUNNICH, *Ichth.* p. 41.

(99) COTTUS *Gobio*; LINN. en allemand, *Kappe.*

de beurre & de safran, jusqu'à ce que le tout forme une masse de couleur citronnée. Il ajoute que pour l'hiver quelques-uns préparent une pâte de fromage & de térébenthine.

276. POUR les grandes pêches à la mer, quoique les femmes & les enfans se donnent bien de la peine pour prendre des appâts, les pêcheurs ne peuvent se dispenser d'en acheter; & c'est ordinairement pour eux un objet de dépense considérable. Chaque fois que ceux de Calais & de Dunkerque sortent pour aller à la pêche des merlans & des raies, il leur en coûte 40 à 50 livres pour amorcer leurs hains; & nous ferons voir ailleurs que pour d'autres pêches la dépense est encore plus considérable.

277. LES pêcheurs de Basse-Normandie prétendent que la chair de toutes sortes de poissons est bonne pour amorcer les hains, & ils s'en servent indistinctement, pourvu qu'elle soit fraîche. A l'égard des Bretons, souvent ils coupent un petit morceau au bas du dos des poissons qu'ils ont pris, & ils s'en servent pour amorcer. Ces poissons ainsi mutilés n'en sont pas moins de vente dans les poissonneries de la province; mais les chasse-marées qui vont dans les grandes villes, ne s'en chargent pas volontiers.

278. LES pêcheurs de Flandre, de Picardie & de Haute-Normandie font plus de choix dans leurs appâts; ils prétendent qu'il en faut de différens, suivant les saisons & l'espece de poisson qu'ils se proposent de prendre.

279. Ils estiment que l'appât qui mérite la préférence sur tous les autres, est le *hareng* frais, de toutes les especes; & les Provençaux pensent aussi avantageusement des *sardines*.

280. ILS mettent après ces appâts les *blanches*, qu'on nomme aussi *blanquettes*, *œillets*, *orillets*, ou *mêlis*; en Normandie, *saumonelle*; & en Provence, *nonnat*. Tous ces termes sont synonymes, & signifient de petits poissons du premier âge & de toute espece, qui se rencontrent au pied des parcs dans les manches, & au bas des filets quand la mer est retirée.

281. LES poissons qu'on emploie communément pour amorcer, sont les harengs blaquets; les sardines; les lansons, lançons ou alançons (100); les éguilles ou aiguilles, qu'on nomme en Normandie *quilles*, *équilles* ou *équilettes* (101); les crados ou grados, qu'on appelle *prêtres* en Normandie, & *pretras* ou *éperlans bâtards* en Bretagne (102); enfin toutes les especes de petits poissons ronds.

282. SUR le Grand-Banc, les entrailles des morues qu'on a prises servent, au défaut de meilleurs appâts, pour en prendre d'autres. Nous traiterons cet article fort en détail lorsqu'il s'agira expressément de la pêche de la morue.

(100) AMODYTES *Tobianus*; LINN. en allemand, *Sandalen*, *Tobiasfische*.

(101) ESOX *Belone*; LINN. en allemand, *Hornfische*, *Meernadeln*.

(102) *Uranoscopus*, RICHTER Ichthyot. p. 676; en all. *Meerpfaffen*.

283. ENFIN les vers marins qu'on trouve dans le sable & les rochers à la laisse de basse mer, les seches (103), les *pitots* (104) ou vers à coquilles, aussi nommés *polades*, *pélorides*, ou *grandes palourdes*, les *cornets* ou *calamars* (105), divers petits crustacés, la chair des poissons salés, la viande de différens animaux, fraiche ou salée : voilà en gros toutes les substances dont on fait des appâts, & qui servent à amorcer les hains. Nous allons les reprendre plus en détail, pour mieux expliquer l'usage qu'on en doit faire.

284. NOUS avons déjà dit que les harengs frais doivent être mis au nombre des meilleurs appâts. Quelquefois, en pêchant les harengs à la fin d'avril & durant le mois de mai, on prend des *celans*, & des *sardines* qu'on nomme *galices* en Gascogne. Ces poissons font des appâts presqu'aussi bons que les harengs même.

285. LES pêcheurs-palangriers de Provence estiment autant pour cet usage la sardine, que les Ponentais estiment le hareng.

286. ON ne peut amorcer avec un hareng que quatre ou cinq hains pour la raie, huit à dix pour le merlan & les autres poissons de même grosseur.

287. QUAND on aura l'idée des grandes pêches aux cordes, on concevra quelle consommation elles doivent faire de harengs ; car il est de fait que chacun des pêcheurs de la côte de Dieppe a besoin, à chaque démarrage, de sept ou huit cents harengs pour garnir sa tessure ; & tous ces pêcheurs font plusieurs démarrages par semaine, lorsque le tems y est propre.

288. IL faut se rappeller ce que nous avons dit plus haut, de ce qu'il en coûte aux Calaisiens & Dunkerquois pour leurs appâts.

289. COMME le hareng est un bon poisson, soit frais, soit salé, on aurait desiré d'empêcher cette consommation : mais ayant eu de bonnes preuves qu'on ne pouvait s'en passer pour la pêche du poisson frais, le gouvernement s'est déterminé à ne point gêner sur cela les pêcheurs.

290. VERS la fin de la pêche du hareng, ce poisson n'étant plus bon ni à manger frais, ni à en faire des salaisons, la police a défendu d'en pêcher alors.

291. Cependant, vu l'avantage de se procurer du poisson frais pour Paris, on a permis aux pêcheurs de la côte de Normandie de mettre à la mer quelques bateaux pour prendre telle quantité de hareng qui serait nécessaire pour faire leur pêche. Il est vrai qu'autorisés par ce prétexte, ils en pêchent plus qu'il ne leur en faut, & qu'ils en salent & en vendent aux chasse-marées. Mais, comme le hareng est un poisson de passage, qui commence à disparaître à la fin de mars, & qui ne se trouve presque plus sur les côtes de France à la fin d'avril, il

(103) SEPIA *officionalis* ; LINN. en allemand, *Kuttelfische.*
(104) PHOLAS *Dactylus* ; LINN. en allemand, *Meerdatteln.*
(105) SEPIA *Loligo* ; LINN. en allemand, *Dintenfische.*

faut toujours se pourvoir d'autres appâts qui suppléent à son défaut. D'ailleurs, la solle ne paraît jamais bien friande de ce poisson.

292. La petite *blanche* ou *blanquette*, que nous avons dit être un amas de toute sortes de petits poissons pris au fond des parcs & au bas des filets, dans les mois de mai, juin & juillet, est un fort bon appât, pourvu qu'elle soit bien fraîche, & qu'on en garnisse suffisamment les hains proportionnellement à leur grandeur; car il en faut quelquefois huit à dix pour un hain. On les *broque* par les yeux ou les ouies, & je soupçonne que c'est pour cela qu'on les a nommés *œillets* ou *orillets*; & *mélis*, parce que c'est un mêlange de toutes sortes de poissons.

293. Il est vrai que ces poissons grossissant à mesure que la saison avance, deux ou trois peuvent alors suffire pour amorcer un hain; mais on conçoit quelle énorme consommation cette pêche fait de petits poissons qui deviendraient gros si on les laissait subsister; une douzaine est sacrifiée à la prise d'un poisson qui n'est quelquefois pas fort gros. Tant de poissons qui devraient peupler les côtes, sont sans doute une perte considérable. Au reste, il faut avouer que cet appât est très-bon, & bien capable de suppléer au défaut du hareng.

294. Les *vers marins* fournissent un très-bon appât, & en quelque façon le meilleur de tous pour les solles. Mais il y en a de plusieurs especes, & les uns sont plus estimés que les autres.

295. Les vers noirs, qu'on nomme *francs*, sont très-estimés sur la côte de Haute-Normandie & de Picardie. On assure que la solle en est singuliérement friande. Il faut qu'un de ces vers soit gros, pour pouvoir amorcer deux hains. On les pêche dans le sable, quand la marée s'est entiérement retirée. On connaît les endroits où sont ces vers, à des traces qu'ils forment sur le sable.

296. Les vers rouges, qu'on nomme *bâtards* ou *vérotis*, se tiennent dans de petits rochers qui, s'étendant le long du rivage, ne s'élevent guere au-dessus du sable: on les y découvre en détachant avec un pic les pierres dont l'assemblage forme le rocher. Ces vers se trouvent dans les delits, au milieu d'une vase noire qui s'y rencontre ordinairement: ils parcourent ces delits, & laissent après eux une trace rougeâtre: les pêcheurs la suivent, & trouvent enfin le ver.

297. Le ver rouge ne differe pas du ver noir seulement par la couleur; sa forme est aussi différente: le ver noir est rond, & le rouge applati. Les pêcheurs de Grandville estiment beaucoup ces vers rouges, prétendant qu'ils luisent davantage dans l'eau, & que pour cette raison ils sont mieux apperçus par le poisson.

298. Les vers blancs, qu'on nomme *bourlottes* en Bretagne, sont les moins estimés.

299. Les vers de terre servent pour pêcher des anguilles.

300. C'EST depuis pâques juſqu'à la S. Michel qu'on fait principalement uſage de ces ſortes d'appâts, qui ne détruiſent pas le poiſſon comme fait la blanchaille. Malheureuſement les vers marins ſont chers & rares aux côtes vaſeuſes & de galet, où il n'y a ni ſable, ni roches; car, comme nous l'avons dit, les noirs ſe trouvent dans le ſable, & les rouges dans les roches.

301. LES pêcheurs de S. Valery en fourniſſent beaucoup aux Poletais & aux pêcheurs du bourg d'Ault, parce que leurs greves ſableuſes en ſont abondamment pourvues. Comme les ſolles ne mordent aux vers que quand ils ſont frais & même vivans, les enfans & les jeunes gens en apportent de S. Valery à Dieppe dans des gamelles de bois avec de l'eau de mer, courant toujours dans le chemin; enſorte qu'ils font, à ce qu'on prétend, deux lieues par heure. La longue habitude les rend d'excellens coureurs.

302. QUAND les pêcheurs manquent de bons appâts, ils ſe ſervent de coquillages, comme de moules, de brelins (*bredins*, *bernicles*, *cuvettes*, *lampottes*) qu'on appelle auſſi *yeux-de-bouc*. On leur apporte ces coquillages vivans; ils en ôtent l'écaille, & ſe ſervent de la chair pour embecquer les hains qu'ils ont auparavant garnis de hareng ſalé. Mais ils ne prennent guere avec ces appâts que des merlans & des limandes. Quelquefois auſſi les pêcheurs amorcent avec des brelins ſeuls: & alors il en faut trois ou quatre pour un hain, ſuivant ſa groſſeur. C'eſt communément au mois de décembre qu'on ſe ſert de cet appât.

303. ON amorce encore avec le *pitot*, qui eſt ordinairement aſſez gros pour garnir un hain; mais cet appât n'eſt guere eſtimé.

304. LES *ſeches*, qu'on nomme *marquettes* en Bretagne, *ſepie* en Gaſcogne, *ſeppie* à Naples, ainſi que les *cornets* ou *calamars* (106), *ſepia loligo magna*, & les petites ſeches qu'on nomme *caſſerons* en Saintonge & Aunis, ſont des appâts très-médiocres, dont néanmoins on fait uſage dans les chaleurs quand les autres manquent. On ne ſe ſert que du corps de ces poiſſons, & quelquefois, mais rarement, des pieds des cornets.

305. ON ne prend guere avec ces ſortes d'appâts que des raies & un peu de merlan; de ſorte que ce n'eſt que la diſette des autres appâts qui engage à s'en ſervir; ſur-tout de la ſeche, qui eſt le moindre de tous ceux que nous venons de nommer.

306. LES *cornets* entiers ſont beaucoup meilleurs; ils conviennent à toutes ſortes de poiſſons, excepté à ceux du genre des plats. On prétend que les morues en ſont très-friandes; de ſorte que, ſi l'on en avait beaucoup ſur le Grand-Banc, on aurait bientôt fait une excellente pêche.

307. ON amorce encore depuis le mois de mars juſqu'en ſeptembre avec

(106) Ou plus communément *calmar*.

quelques cruſtacées, comme ſont, 1°. les *groſſes chevrettes*, qu'on nomme *ſalicots* en Haute-Normandie, *barbeaux* ou *ſanctés* en Saintonge & Aunis, *groſſes creviches* en Guyenne & Gaſcogne ; 2°. la *petite chevrette*, appellée *crevette* & *grenade* à Dunkerque, *ſauterelle de mer* en Picardie, *petite creviche* en Guyenne, *eſquine* en Gaſcogne, *chevron*, *maniguette* en Bretagne. On prend avec ces appâts, des maquereaux & des raies de toutes les eſpeces.

308. 3°. A l'égard des chevrettes de la plus petite eſpece, qu'on nomme *ſauterelles* ou *caranates*, cinq à ſix ſuffiſent à peine pour un hain ; & il ne s'y prend guere que des raies griſes.

309. 4°. On peut mettre encore au nombre des appâts que fourniſſent les cruſtacées, les crabes de toutes les eſpeces, ſur-tout lorſqu'ils ſont près de quitter leur robe (alors on les nomme *poltrons*) ; ou quand l'ayant quittée, leur enveloppe eſt encore tendre & membraneuſe, état dans lequel on les nomme *craquelins* ou *craquelots*. On coupe ou l'on déchire ces crabes par morceaux pour en amorcer pluſieurs hains. Le congre (107) eſt le poiſſon qu'on prend le plus ordinairement avec ces appâts ; & les pêcheurs au libouret prennent ainſi des merlans & des limandes.

310. Les petits pêcheurs de la côte amorcent auſſi, faute d'autre choſe, avec des *loches* de mer, quoique ce ſoit un très-mauvais appât.

311. Les voyageurs diſent qu'à la côte de Guinée, les naturels garniſſent leurs hains avec des morceaux de *canne à ſucre*, pour prendre le poiſſon qu'ils nomment *korcofado*.

312. On eſt quelquefois réduit à ſe ſervir d'*appâts ſalés*, tels que les harengs & le foie de bœuf, ayant attention qu'il ne ſoient pas corrompus. En ce cas on *embecque* ou on garnit l'extrémité de l'hain avec un petit morceau d'un des meilleurs appâts qu'on peut ſe procurer. Un peu de viande fraîche, bœuf, vache, cheval, âne, chien, &c. vaut encore mieux : mais il ne faut pas que ces chairs aient contracté de mauvaiſe odeur ; & les foies, ainſi que les poumons de ces animaux, ſont préférables à leur chair.

313. On ne prend guere que des merlans avec ces appâts, dont l'uſage eſt borné aux petites pêches qu'on fait à l'entrée des ports.

314. Au reſte, outre les cas de diſette, il y en a encore où la chair ſalée devient, pour ainſi dire, néceſſaire. Ayant remarqué, par exemple, aux côtes de Flandre, que vers le carême le merlan eſt dégoûté, enſorte qu'il refuſe de mordre à différens appâts qu'on lui préſente, on a réuſſi à l'attirer en amorçant les hains avec du foie de cochon, même ſalé. Cet appât réuſſit encore quand le froid fait retirer le poiſſon au fond de l'eau. En conſéquence le foie de cochon frais eſt très-recherché par les pêcheurs-cordiers de Dunkerque

(107) *Muræna Conger* ; Linn.

&

& des environs : ce qui fait qu'ils l'achetent communément quarante ſols la piece, & que les femmes vont en chercher juſqu'à ſept & huit lieues dans les terres ; & les chaſſe-marées en apportent de vingt à vingt-cinq lieues. Outre cela, les pêcheurs un peu aiſés en font des ſalaiſons vers la S. Michel, pour s'en ſervir dans les circonſtances que nous avons indiquées.

315. QUAND nous diſons que les chairs dont on fait des appâts, doivent être exemptes de mauvaiſe odeur, nous n'entendons parler que des pêches dont il eſt ici queſtion ; car tous les poiſſons ne fuient pas ces odeurs qui nous déplaiſent. Indépendamment du goût que témoignent pluſieurs poiſſons d'eau douce pour les chairs qui ont quelque degré de corruption, les Ruſſes nous aſſurent que l'odeur de charogne eſt un appât fort attrayant pour le bélouga, le cétera, quelques chiens marins, & autres.

316. LA *réſure*, dont nous parlerons dans peu, eſt dans le même cas pour les ſardines.

317. IL ſemble qu'en général les poiſſons ſoient plus friands de ceux de leur eſpece que de tout autre ; car les pêcheurs prétendent que, quand on amorce avec de la blanque, où il y a des poiſſons de toutes les eſpeces, on trouve ordinairement priſes aux hains les mêmes eſpeces de poiſſons qui ont ſervi d'appât ; & il eſt certain que les morues ſe prennent à des hains amorcés avec les inteſtins ou autres parties des morues : il en eſt de même du bélouga, du loup marin (108) & d'autres poiſſons.

318. IL pourrait cependant ſe faire que cette regle ne fût pas générale ; car dans les quadrupedes il y a des animaux carnaciers qui ne mangent point la chair de leurs ſemblables, pendant que d'autres s'accommodent de tout : de même les oiſeaux de proie ne ſe dévorent point les uns les autres ; au lieu que les canards mangent très-bien la chair des autres canards.

319. QUAND on amorce avec des poiſſons un peu gros, il faut les couper en biais, afin de ménager l'appât : car l'hain doit en être entiérement couvert, excepté à ſa pointe & à celle du barbillon (109) : ſi ces pointes étaient entiérement couvertes, le poiſſon rejeterait ſouvent l'appât dès qu'il ſentirait que la pointe de l'hain lui chatouillerait le goſier.

320. ON doit encore mettre au nombre des appâts la *réſure*, *rave*, ou *rogue*, que les pêcheurs de ſardines emploient pour *bouetter*, *affaner* ou *affamer* ; c'eſt-

(108) On trouve trois ſortes de poiſſons qui portent le nom de loup marin. 1°. PHOCA *vitulina* ; LINN. nommée par les Allemands, *Seehund*. 2°. ANARRICHAS *Lupus* ; LINN. 3°. PERCA *Labrax* ; LINN. Je crois que c'eſt de ce dernier dont l'auteur fait mention.

(109) Cela peut être vrai pour les grandes pêches de mer ; mais pour pêcher dans les rivieres, il faut que la pointe de l'hameçon & celle du barbillon ſoient entiérement couvertes de l'appât : ſans cela, le poiſſon n'y mordrait pas.

à-dire, pour engager les ſardines à s'élever du fond de la mer & à donner dans les filets qui dérivent à fleur d'eau. Cette réſure eſt faite d'œufs de morues & de maquereaux qu'on ſale; ceux de morue le ſont ſur le banc de Terre-Neuve, ou ailleurs, & il en vient pluſieurs cargaiſons de Norwege. A l'égard de la réſure des maquereaux, elle vient ſur-tout de l'isle de Bas; & quand les maquereaux donnent abondamment à quelques côtes, des marchands en font ſaler. Les pêcheurs Bretons font même quelquefois une eſpece de réſure, en émiant de la chair de maquereau cuite.

321. Il eſt défendu de ſe ſervir, en guiſe de réſure, pour la pêche des ſardines, de ces petites chevrettes qu'on nomme *ſauterelles de mer*. Cette prohibition eſt fondée ſur ce qu'on détruit beaucoup de frai de poiſſon en pêchant les ſauterelles avec des ſacs; & de plus, parce qu'on prétend que les ſardines qui ont mangé de ces chevrettes, ne ſont pas propres à être ſalées, & qu'elles ſe corrompent très-promptement.

322. Ce qu'on nomme en Bretagne *gueldre*, *guildille*, *guildive*, ou encore *guildre*, ſe fait avec des chevrettes, des ancres & de menu fretin de toutes ſortes de poiſſons, qu'on pile pour en former une pâte. Les obſervations de la ſociété d'agriculture & de commerce de Bretagne (année 1757) atteſtent que cet appât corrompt les ſardines en moins de trois heures, & qu'il les fait tellement fermenter qu'elles s'entr'ouvrent par le ventre. Cette ſociété, ſi zélée pour le bien public, inſiſte en outre ſur le préjudice que fait au poiſſon de toute eſpece un appât dont la compoſition eſt ſi deſtructrice. Elle obſerve même que dans quelques endroits on prépare un appât ſemblable, nommé *menue*, où il n'entre que des poiſſons aſſez jeunes pour avoir ſeulement la groſſeur d'une lentille: quoique ce dernier appât coûte fort cher, on en conſomme cependant aſſez pour que dans les ſeuls environs du Port-Louis on empliſſe tous les ans pour cette deſtination plus de 400 barrils d'un ſi petit frai de poiſſon; d'où il réſulte une deſtruction énorme.

323. Quelques navigateurs mettent à leurs hains un morceau de *lard*, qui attire par ſa blancheur les requins (110) & d'autres gros poiſſons.

324. Il nous reſte à parler des *leurres* & *appâts factices*, dont on fait uſage pour prendre différens poiſſons.

325. On attire des crabes dans des naſſes avec des *pierres blanches* taillées en forme de poiſſons.

326. Nous avons déjà dit qu'on prend des morues avec des morceaux de plomb auxquels on donne la forme de poiſſons. Nous les avons repréſentés *pl. VI.* Nous parlerons ailleurs d'une ſemblable ruſe pour la pêche des harengs.

(110) Canis *Carcharius*; Linn. en allemand, *Haye*, ou *Meerwolf*. On emploie ſa peau à différens ouvrages.

327. LES gros poiſſons ſe laiſſent encore tromper par un morceau de liege taillé en forme de poiſſon, qu'on couvre d'une peau de poiſſon, ou d'une toile blanche, à laquelle on fait une raie bleue ſur le dos. Les Baſques y ajoutent quelques plumes, pour prendre des thons. Ce leurre eſt repréſenté ſur la *pl. II.* Nous avons dit qu'on ſubſtituait quelquefois une chandelle au morceau de liege.

328. TOUT le monde ſait qu'on prend des grenouilles avec un petit morceau de *drap rouge.* Ce morceau d'étoffe fournit un leurre excellent pour prendre des maquereaux pendant le jour. Lorſque les matelots de Calais & de Dunkerque traverſent la Manche durant la ſaiſon de ce poiſſon, ils en prennent beaucoup avec des hains leurrés de cette maniere. En jetant ces hains dans le remou du vaiſſeau qui ſille, non ſeulement ils prennent aſſez de maquereaux pour ſe nourrir, mais encore ſouvent pour en vendre de frais, & même en ſaler.

329. LES pêcheurs de Grandville ſe ſervent auſſi d'un morceau de drap rouge pour prendre du maquereau; mais ce n'eſt que faute d'autres appâts, car ils ſavent que la chair de poiſſon a un effet encore plus ſûr.

330. LES voyageurs diſent que, dans l'isle de Ternate, les pêcheurs lient en paquet une *mouſſe* dont on ſe ſert pour calfater les coutures des bateaux; & que mettant ce paquet au bout d'une corde aſſez longue, ils le jettent le plus loin qu'ils peuvent à la mer. Les poiſſons ſaiſiſſent ce leurre, & leurs dents s'embarraſſent dans la mouſſe, de façon que les pêcheurs, qui ſont fort habiles à le retirer, ne leur laiſſent pas le tems de s'en dégager. Ceux qui parlent de cette pêche, auraient dû dire quel poiſſon l'on prend ainſi: & peut-être n'ont-ils pas remarqué qu'on met dans la mouſſe quelque appât; car nous dirons dans la ſuite, qu'on prend des écrevisſes avec un petit fagot de menues branches, ou un paquet de filaſſe, dans lequel on a mis des entrailles de quelques animaux.

331. NOUS expliquerons ailleurs comment les Anglais font des inſectes factices, avec leſquels ils prennent différens poiſſons, particuliérement des truites.

332. NOUS ne parlerons point des appâts dangereux qui enivrent ou tuent les poiſſons, tels que la coque du Levant (111), la noix vomique, &c. Il ſerait avantageux que ces moyens qui détruiſent les poiſſons, fuſſent ignorés: les ordonnances les défendent ſous des peines rigoureuſes. Heureuſement les Ponentais n'en font pas uſage; mais on s'en ſert trop fréquemment dans les étangs, ſoit d'eau douce, ſoit d'eau ſalée.

333. CE que nous venons de dire ſuffit pour cet article, où il ne s'agit

(111) MENISPERMUM *Cocculus*; LINN. en allemand, *Kokelkörner.*

que de généralités. Nous aurons pluſieurs choſes à y ajouter, lorſque nous parlerons des poiſſons en particulier, quelques-uns exigeant des appâts qu'ils affectent plus que d'autres.

ARTICLE DIXIEME.

Des ſaiſons les plus favorables pour la pêche aux hains ; de celles qui ſont particulieres à quelques eſpeces de poiſſons ; & des tems les plus propres pour faire une bonne pêche.

334. TOUTES les ſaiſons, tous les tems ne ſont pas également favorables à la pêche aux hains. Les pêcheurs des rivieres l'abandonnent preſque entiérement pendant l'hiver, pour ne plus pêcher qu'aux filets : & quand les fraîcheurs de l'automne commencent à ſe faire ſentir, ils ſont obligés d'amorcer leurs hains avec des poiſſons frais, ou même de vivans ; au lieu que durant l'été, les poiſſons mordant plus volontiers, les pêcheurs ſe contentent d'amorcer avec de la viande, ou même du fromage.

335. A la mer, ainſi que dans les rivieres, la pêche eſt rarement abondante quand le ciel eſt clair & ſerein.

336. LORSQU'IL neige & qu'il fait un vent froid de nord, les poiſſons de riviere ſe retirent dans les crônes (112) ; & ceux de mer gagnent la grande eau, où la fraîcheur de l'air pénetre difficilement.

337. LA pêche n'eſt preſque jamais auſſi bonne quand les eaux ſont claires & pures, que lorſqu'elles ſont troubles ; comme cela arrive quand le tems eſt diſpoſé à l'orage par les vents de ſud-eſt, ou à la mer après une petite moture. Dans ces circonſtances, les poiſſons qui ſont agités, rencontrent les appâts, & ils ſe jettent deſſus. Pour ces mêmes raiſons, les tems ſombres & les petites pluies douces ſont très-avantageuſes, ſur-tout pour la pêche en mer.

338. LE froid engage d'abord les petits poiſſons à quitter le rivage de la mer : bientôt les gros ſont obligés de ſe porter au large pour y trouver leur ſubſiſtance. Ces remarques indiquent aux pêcheurs où ils doivent aller chercher leurs proies ; de ſorte que, quand il fait froid, les petits pêcheurs ſont obligés de dérader, & de prendre des bateaux aſſez forts pour pouvoir tenir le large & pêcher dans les grands fonds.

339. ON remarque encore que les poiſſons mordent peu quand ils fraient ; & dans cette circonſtance leur chair étant molle & de mauvais goût, il ſerait

(112) Ce ſont des trous de quelque profondeur ſur les bords des rivieres. A meſure que les froids de l'hiver viennent, les poiſſons de riviere cherchent les endroits profonds.

à propos de n'en prendre aucun. Mais après que les poiſſons ont jeté leur frai, ils ſont affamés, & courent avec avidité aux appâts qu'on leur préſente.

340. IL eſt naturel qu'il y ait des ſaiſons affectées pour prendre les poiſſons de paſſage, puiſqu'ils ne paraiſſent ſur certaines côtes que dans des ſaiſons déterminées; nous les indiquerons dans la ſuite. Mais il y a auſſi des tems affectés pour la pêche des *poiſſons domiciliés:* j'entends par ce nom ceux qui ſe trouvent à peu près toute l'année ſur les mêmes côtes. La vraie ſaiſon, par exemple, pour prendre les vives avec les hains, eſt en août, ſeptembre & octobre, juſqu'à ce que le froid ſe faſſe ſentir à une certaine profondeur dans l'eau. On n'en prend plus alors avec les hains, & les pêcheurs croient qu'elles ſe retirent dans la grande eau, & qu'elles s'y enſablent pour tout l'hiver; ce qui parait juſtifié par ce qu'on ne prend les vives avec les hains que pendant l'été, au lieu que durant l'hiver on en pêche avec les filets qui draguent le fond de la mer.

341. ON prend des merlans ſur nos côtes durant toute l'année: cependant la vraie ſaiſon de cette pêche eſt depuis le mois de ſeptembre juſqu'en février; non-ſeulement eu égard à l'abondance de ce poiſſon, mais encore à cauſe de ſa qualité: car, comme il commence à frayer à la fin de février, ſa chair eſt molle, fade & d'un goût déſagréable. Le merlan devient un peu meilleur vers la fin de mars. Il prend plus de qualité dans les mois de mai & juin. Néanmoins il n'eſt jamais auſſi bon que dans ceux de ſeptembre, octobre & novembre. Sa chair eſt encore de bon goût en décembre & janvier: mais ce poiſſon eſt alors ordinairement ſi rempli de foie & d'œufs, que ſon ventre en devient extrêmement gros; ce qui a fait croire que les merlans étaient *hermaphrodites*, prenant le foie pour de la laite. On ſe déſabuſera aiſément de ce préjugé, en obſervant que le foie du merlan, ainſi que celui des morues & des autres poiſſons, rend de l'huile; au lieu que les laites ſont ſeches & ſans onctuoſité ni graiſſe: ce qui fait qu'on la rejette de tous les poiſſons dont on retire l'huile. Cette remarque peut ſervir à diſtinguer dans tous les poiſſons le foie d'avec la laite.

342. A l'égard des morues, des linguets (113), des aigrefins, des merlus (114), ainſi que des poiſſons plats, comme plies, carrelets (115), & ſurtout des ſolles, on en pêche dans preſque toutes les ſaiſons; obſervant ce que nous avons dit du froid & de la ſaiſon du frai. Ajoutons que la nuit eſt plus favorable que le jour pour rendre leur pêche abondante, à moins que le ciel ne ſoit couvert, ou l'eau troublée par quelque moture.

343. LES pêcheurs travaillent avec plus de ſuccès pendant les vives eaux

(113) PLEURONECTES *Linguatula;* LINN. en allemand, *Zungen.*
(114) GADUS *Merluccius;* en allemand, *Seehecht.*
(115) *Quadratulus;* en allemand, *Scharde.*

que lors des petites marées; parce que les courans, alors plus rapides, font faire plus de chemin au poiſſon, qui, rencontrant les appâts, y mord, & ſe prend.

344. Les gros vents empêchent moins les pêcheurs de tendre leur teſſure que de la relever; & la circonſtance la plus fâcheuſe pour les grands pêcheurs-cordiers, eſt lorſque le vent change ſubitement de direction: par exemple, s'ils ont tendu d'un vent de ſud, & qu'il ſaute tout d'un coup au nord, les pêcheurs courent riſque de perdre leurs appelets, parce qu'ils ne peuvent appareiller pour relever leur teſſure.

345. Les pêcheurs redoutent encore les *poiſſons voraces*, tels que les chiens de mer (116), les ſeches (117), &c. qui attaquent les poiſſons pris aux hains, les fatiguent, les bleſſent, &, pour me ſervir de l'expreſſion des pêcheurs, les rendent *hoyes*: pour lors ces poiſſons ne ſont plus de vente. C'eſt donc un grand malheur pour les pêcheurs aux cordes, que de ſe trouver dans un banc de poiſſons voraces.

346. Comme il y a toujours pendant le cours de l'année quelque poiſſon à prendre, les grands pêcheurs n'interrompent la pêche aux hains que pour faire celle du maquereau, & les pêcheurs Picards pour aller à celle du hareng.

347. A Dunkerque, où l'on s'occupe beaucoup de la pêche des merlans en décembre & janvier, les grands pêcheurs la quittent au commencement de février, pour aller à quarante lieues vers le nord prendre des cabilleaux & des raies, juſqu'au 15 de mai. Quelques-uns même s'occupent de la pêche des raies pendant les mois de juin & juillet. La plupart ſe tiennent à pêcher à l'entrée du port pendant le mois d'août. Quelques-uns vont au nord pour la pêche du hareng & de la morue, juſques vers le 6 de ſeptembre, que commence ordinairement la grande pêche du hareng. (118)

348. Au Havre, ſans exclure pluſieurs autres pêches, on fait pendant toute l'année celle où l'on ſe ſert du libouret.

349. Nous ne répéterons pas ici ce que nous diſons ailleurs des pêches au libouret & au grand couple, qui occupent quelques-uns de nos pêcheurs de la Manche & ceux de Bayonne. La même raiſon d'économie nous diſpenſe de prévenir les détails où nous entrerons concernant la pêche qui ſe fait des différentes eſpeces de morue en Amérique, une ou pluſieurs fois chaque

(116) Les chiens de mer n'appartiennent pas à la claſſe des poiſſons.

(117) Sepia *officinalis*; Linn. en allemand, *Kuttelfiſch*.

(118) Cela ſe fait ainſi ſur les côtes de Flandre & dans le canal qui ſépare l'Angleterre & la France. Sur les côtes d'Angleterre & d'Ecoſſe, la pêche commence à la Saint-Jean & dure juſqu'au mois de ſeptembre. Quelquefois le hareng change ſa route, ſuivant qu'il trouve plus ou moins de ces petits poiſſons & de ces vers, qu'il pourſuit, & dont il fait ſa nourriture.

année, par les Dieppois, Grandvillois, Malouins, Olonnais & Bayonnais. On verra encore dans l'article des morues, les côtes où ces poiſſons & d'autres de leur genre ſe pêchent, ſoit toute l'année, ſoit ſeulement en certains tems. Ces faits, dont l'expoſé pourrait moins intéreſſer en cet endroit, plairont davantage au lecteur dans les articles particuliers à chaque poiſſon, où nous nous propoſons de les placer. Ainſi nous allons paſſer ſuccintement en revue les côtes étrangeres qui appartiennent à l'Océan, & enſuite nous donnerons un coup-d'œil ſur la Méditerranée.

350. DANS le royaume de Valence, la pêche au palangre commence en ſeptembre, & finit en mai.

351. LES pêcheurs-palangriers du royaume de Grenade font ce métier toute l'année.

352. SUIVANT les voyageurs, on pêche auſſi pendant toute l'année à Malaga avec les hains; & l'on y prend de bon poiſſon, particuliérement des bonites.

353. A Cette, la pêche au palangre ſe fait depuis le mois d'avril juſqu'à la fin d'octobre.

354. A la Ciotat, on pêche pendant toute l'année aux hains, lorſque le tems le permet, & l'on y prend de gros ou de petits poiſſons, ſuivant les hains dont on ſe ſert & les appâts dont on les amorce.

355. LES palangriers de S. Tropez & de Fréjus commencent leur pêche en octobre, & la finiſſent en mars, travaillant de nuit & de jour.

356. EN général on pêche en Provence dans les étangs avec de petits palangres durant tout l'hiver juſqu'au carême, lorſque le tems eſt beau.

357. CETTE énumération, qu'il ne nous était guere poſſible d'abréger davantage, ne comprend pas, à beaucoup près, tous les endroits où l'on pêche avec les hains. Ce que nous venons de dire ne regarde preſque que les grands pêcheurs; car il y en a beaucoup de petits qui ſont continuellement occupés de cette pêche.

358. VOILA une idée ſommaire des ſaiſons où l'on pêche aux cordes dans les différens parages, ainſi que des tems les plus favorables à cette pêche, & des attentions qu'il faut avoir pour aller, ſuivant les circonſtances que nous avons indiquées, chercher les poiſſons dans les endroits qu'ils fréquentent. Nous rendrons ailleurs ces idées plus préciſes.

ARTICLE ONZIEME.

Des barques, bateaux, chaloupes, &c. qu'on emploie pour la pêche aux cordes & aux hains; & de ceux qu'on appelle palangriers *ſur la Méditerranée.*

359. NOUS avons déjà fait appercevoir, & on le verra encore mieux par ce que nous dirons dans la ſuite, qu'on fait au bord des eaux, avec des hains

& des lignes, des pêches qui n'exigent aucune eſpece de bateau. Mais il y a des pêches aux hains qui ſe font ſur les rivieres & à la mer, quelquefois aſſez loin des côtes. En ce cas, on ne peut ſe paſſer de bateaux ou de chaloupes, en un mot, de quelque eſpece de bâtiment qui puiſſe tenir la mer: & il en faut de plus ou moins grands, ſuivant l'eſpece de pêche qu'on ſe propoſe. Il nous a paru convenable, pour rendre plus complets les préliminaires dont nous nous occupons préſentement, d'en donner une idée. Je dis ſimplement une idée; car s'il s'agiſſait d'en faire une hiſtoire complete, nous ſerions obligés de faire graver & de décrire preſque tous les bâtimens de mer, excepté les vaiſſeaux de guerre & les gros navires marchands; puiſque les heux, les gribannes, les pinques, les dogres, les caravelles ou crevelles, &c. ſervent pour les grandes pêches. Je conviens qu'en parlant de ces pêches nous pourrons être obligés de dire quelque choſe de ces diverſes eſpeces de navires. Mais pour le préſent nous nous renfermerons à traiter des petits bâtimens qui ſont principalement deſtinés aux pêches qu'on nomme dans l'Océan *aux cordes*, & dans la Méditerranée *aux palangres*.

360. Ce n'eſt pas que quelques-uns de ceux dont nous allons parler ne ſoient employés pour certaines pêches aux filets. Mais quand nous aurons à traiter de ces ſortes de pêches, nous renverrons aux deſcriptions & aux gravures que nous aurons données à l'occaſion des pêches aux cordes. Ainſi, quoiqu'on puiſſe dire en général que tous les bâtimens qui peuvent tenir la mer ſont propres pour la pêche, il ne s'agira ici que de ceux qui ſont particuliérement deſtinés à la pêche aux cordes. Encore, pour ne point multiplier les gravures, & dans la vue de nous reſtreindre au pur néceſſaire, nous nous abſtiendrons d'inſiſter ſur des différences peu conſidérables qui ſe rencontrent entre les bateaux conſtruits dans les différens ports d'une même côte; car il n'y a point de port qui n'ait ſes charpentiers; & chaque charpentier adopte, pour les bâtimens qu'il conſtruit, des formes qui lui ſont particulieres, & qui ne ſont pas toujours auſſi eſſentielles ou auſſi avantageuſes que ces ouvriers ſe l'imaginent.

361. Quoique notre intention ne ſoit point de faire des deſcriptions très-détaillées des bâtimens de mer, telles qu'on les trouve dans le *traité d'architecture navale*, que nous avons publié en 1758; nous ne croyons pas pouvoir nous diſpenſer d'indiquer les noms des principales pieces qui forment les barques dont nous nous propoſons de parler, afin d'être entendus de ceux qui n'ont point été à portée de fréquenter les ports de mer: & nous choiſiſſons, pour indiquer les parties du bâtiment que nous voulons faire connoître, un petit bateau pêcheur dont on ſe ſert ſur les côtes de Picardie (*pl. V, fig. 16*).

362. La partie du bateau qui eſt compriſe depuis 1 juſqu'à 1, eſt ce qu'on appelle *le corps*, ou, en terme de pêcheur, *la coſſe* du bateau; les parties compriſes

priſes depuis 4 juſqu'à 1 & 1, ſont preſque ſemblables ou ſymmétriques; l'avant & l'arriere ſe reſſemblent en ces endroits. On peut appeller les *couples de balancement* (119) ceux qui répondent aux numeros 1 & 1: & les façons, tant de l'avant que de l'arriere, commencent à ces couples. La *quille* (120) s'étend depuis le pied de l'étambot (121) 5 à l'arriere, juſqu'à la naiſſance de l'étrave (122) 6 à l'avant.

363. LE *tirant d'eau* de ce bateau chargé eſt déſigné par l'extrêmité des lignes 3, 3. Si l'on ſuppoſe donc une ligne tirée par l'extrêmité de ces deux lignes, on aura ce qu'on appelle la *ligne d'eau en charge*. Ainſi la partie ſubmergée, qu'on nomme l'*œuvre vive* ou la *carene* (123), s'étend depuis cette ligne d'eau juſqu'au-deſſous de la quille.

364. L'EXTRÉMITÉ des lignes 11, 2,2 & 4, indique ce qu'on nomme le *vibord* ou le *plat-bord* (124): c'eſt véritablement le bord du bateau: & toute la partie compriſe depuis la ligne d'eau en charge juſqu'au plat-bord, ou la partie qui eſt hors de l'eau, ſe nomme l'*œuvre morte* (125).

365. L'ŒUVRE vive & l'œuvre morte étant couvertes de planches qu'on appelle *bordages*, les pêcheurs nomment toute cette partie la *bordée*.

366. ENTRE la ligne d'eau en charge & le plat-bord, ſur l'œuvre morte, on met ordinairement une *virure* ou une ceinture de bordages plus épais que les autres; c'eſt ce qu'on appelle la *préceinte* (126), & parmi les pêcheurs la *ceinte*: elle eſt indiquée par l'extrêmité des lignes 5, 6; & elle forme une courbe parallele à celle du plat-bord. L'extrêmité de la ligne 5 indique encore le *gouvernail*, & l'*étambot* (127), ſur lequel il eſt attaché.

367. LA partie arrondie qu'on voit au bout de la ligne 6, eſt l'*étrave*.

368. LES portions de la carene qui ſe relevent, & qui forment avec la quille un angle curviligne, tant du côté de l'avant que du côté de l'arriere, ſe nomment les *façons*. Celles de l'avant s'étendent depuis 1 juſqu'à 6, ou juſqu'à l'étrave; & les façons de l'arriere s'étendent depuis 1 juſqu'à 5, ou juſqu'à l'étambot.

369. ON voit que l'étrave ſe porte en avant par une portion arrondie; c'eſt ce qu'on appelle ſon *élancement*. L'étambot qui termine l'arriere eſt droit, mais incliné à la quille; c'eſt ce qu'on nomme ſa *quête*. Pour avoir la longueur totale du bateau, il faut ajouter à la longueur de la quille la quantité de la quête & de l'élancement.

(119) En allemand, *Koppelhöker*.
(120) En allemand, *der Kiel*.
(121) En allemand, *Hinterſtevens*.
(122) En allemand, *Vorderſtevens*.
(123) En allemand, *der auswendige Schifsboden*.
(124) En allemand, *das Dalbord*.
(125) En allemand, *das Obertheil über dem Waſſer*.
(126) En allemand, *Barkholz*.
(127) En allemand, *Steuerruder*.

370. On voit dans cette *figure* l'intérieur du bateau qui n'eſt pas ponté. Le *pont* s'établit à différentes hauteurs, ſuivant l'eſpece de pêche qu'on ſe propoſe de faire.

371. La plupart des bateaux deſtinés pour la pêche aux cordes ne ſont pas entiérement pontés : mais preſque tous ont à l'avant & à l'arriere un coffre ou ſoutte, dont la longueur eſt tout au plus le quart de celle du bateau. Les pêcheurs nomment ces coffres *tilles*, comme qui diroit un petit tillac.

372. Le chiffre 7 indique le pied du grand mât qui ſe prolonge dans l'intérieur du bâtiment juſques ſur la quille. Ce mât eſt quelquefois aſſez long pour porter, en 8, une petite voile; ou bien il eſt ſurmonté d'un petit mât qu'on nomme de *hune*.

373. Souvent il y a encore vers l'avant un petit mât qui repréſente celui de miſaine. On ajoute auſſi quelquefois à l'avant un *bout-dehors* qui excede l'étrave, & qui étant preſque horiſontal, repréſente le mât de beaupré. D'autres fois, mais rarement, on met à l'arriere une eſpece de bâton de pavillon, qui tient lieu d'un petit artimon.

374. Le chiffre 9 dénote la grande voile, qui eſt quarrée : elle eſt quelquefois ſurmontée d'une petite, qu'on nomme la *voile de hune*. Des bateaux, même ceux qui n'ont point cette voile au-deſſus de la grande, ont ſouvent à l'avant une voile quarrée plus petite que la grande.

375. On verra dans la ſuite, des bateaux qui portent des voiles d'étais ou des foques; d'autres qui ont une eſpece de civadiere que les pêcheurs nomment *diablot*. Nous ferons remarquer toutes ces ſingularités, quand l'occaſion s'en préſentera : c'eſt pourquoi nous ne nous étendrons pas ici ſur ces détails; le peu que nous venons de dire, nous paroiſſant ſuffiſant pour l'intelligence de ce que nous rapporterons au ſujet des bâtimens pêcheurs.

376. On voit au-deſſus du chiffre 10 un bateau qui amene ſa vergue & ſa voile; & dans le lointain, au-deſſus de 11, de ſemblables bateaux à la voile.

377. Les bateaux qu'on emploie dans les ports de l'Océan pour la pêche ſont, comme nous l'avons dit, de différentes conſtructions, ſuivant les différens ports où les pêcheurs font leur réſidence. Les plus grands bateaux cordiers ſont les barques longues de Dunkerque, les grands Poletais, les gros cordiers de Dieppe, les clinquards de S. Valery & du Boulonais; & entre ceux-là il n'y en a point qui paſſent pour mieux tenir la mer que les Dunkerquois & les Poletais. Ces pêcheurs font leur métier par toute ſorte de tems, & ils tiennent la mer quand les autres n'oſent quitter le bord. Si la foibleſſe de leur équipage ne leur permet pas d'amener leur grand mât, ils amenent les vergues & le mâtreau; alors ils ne craignent rien, tant que leur ancre & leur cable tiennent bon : ainſi ils ſupportent les gros tems ſur leur ancre, comme les gros bâtimens le font à la cappe.

Des barques longues de Dunkerque.

378. IL y en a de différentes grandeurs. Je vais donner les dimenſions d'une des plus grandes. Celles-là ſervent à beaucoup d'autres uſages qu'à pêcher, & on les emploie pour les plus grandes pêches. Autrefois elles étaient à cul quarré; maintenant on les fait toutes à cul rond.

379. ELLES ont 45 à 50 pieds de quille. L'étambot a 3 pieds de quête, & l'étrave 4 pieds d'élancement: ainſi leur longueur totale eſt de 52 à 57 pieds.

380. ELLES ont 16 à 18 pieds de bau, 8 à 9 pieds de plate varangue, 11 à 12 pieds de bordée; l'élévation des façons à l'arriere eſt de 5 à 6 pieds, & celle de l'avant eſt de 2 pieds & demi à 3 pieds. La préceinte eſt placée aux deux tiers du creux, qui eſt de 7 à 8 pieds ſous le maître bau.

381. ELLES ont un demi-pont qui s'étend juſqu'au pied du grand mât. Quand on les deſtine pour le commerce, elles ſont entiérement pontées; en ce cas on leur donne trois mats: mais pour l'ordinaire elles n'ont point d'artimon. Leur mât de hune eſt d'une même piece que le grand mât. Quand elles ſont appareillées en brigantin, leur voile eſt beaucoup plus large par le bas que par le haut, où elles ont une corne de dix pieds de long, & par le bas une baume qui eſt accrochée au grand mât, & dépaſſe de deux pieds l'arcaſſe du bâtiment.

Des bateaux pêcheurs de Boulogne.

382. LES Boulonais pêchent avec des bateaux aſſez ſemblables à ceux du Tréport: ils ſont moins alongés & plus ronds que les crevelles des côtes de Haute-Normandie: ils ſont à cul rond ſous la liſſe d'hourdy, & à cul quarré au-deſſus. Ces bateaux ne peuvent porter au plus que dix tonneaux. Ils n'ont que 27 pieds de quille. Leur longueur totale eſt de 32 pieds. Ils ſont mâtés comme les cordiers du Tréport, & portent trois voiles, mais la mâture eſt plus haute; le grand mât & le hunier ſont d'une piece, au lieu qu'au Tréport le hunier eſt enté ſur le grand mât.

Des bateaux des pêcheurs cordiers de la riviere de Somme.

383. LES pêcheurs cordiers de la Somme ont de fort petits bateaux; les uns de 15, les autres de 18 pieds de longueur totale. Tous n'ont qu'un petit mât & une ſeule voile. Mais ces bateaux ne ſortent guere de la riviere.

Des bateaux cordiers d'Abbeville.

384. CES bateaux ſont montés par huit hommes, au moyen de quoi ils

ſe rendent au lieu de la pêche en voguant quand le vent leur manque : & pour vendre leur poiſſon plus frais, ils échouent à la côte, la mer montante. Quand ils ont renouvellé leurs appelets & déchargé leur poiſſon, ils recommencent la pêche ſans attendre que la marée ſoit aſſez haute pour mettre leurs bateaux à flot : pour cela ils les pouſſent à l'eau ſur des rouleaux ; ce qui ſe pratique de même à d'autres côtes de l'Océan.

Des bateaux pêcheurs de Cayeux.

385. On ſe ſert à ce petit port, de bateaux qui ſont d'une fabrique ſinguliere, ayant un grand plat de varangue. Ils ſont encore plus taillés de l'avant que les cordiers du Tréport, dont nous parlerons bientôt. Leur arriere a quelque reſſemblance avec les grandes quenouilles du Polet ; cependant ils ne ſont à cul rond qu'au-deſſous de la préceinte qui aboutit ſur l'étambot ; au-deſſus de cette préceinte, ils ſe terminent quarrément à l'arriere.

386. Ils ont 32 pieds de quille, 3 pieds de creux ſous le maître bau, & 2 pieds 5 pouces de vibord. Ils n'ont qu'un pied ſix pouces de quête, & autant d'élancement : l'étrave étant preſque droite, ils ont 4 pieds 10 pouces de plate varangue ; & les genoux de fond ſi tords, qu'une de leurs extrêmités forme une partie des varangues, & l'autre une portion des alonges. Ils ont 9 pieds de bau & peu de rentrée, au contraire des cordiers du Tréport ; de ſorte qu'il y a, dans la partie la plus large, d'un plat-bord à l'autre 8 pieds 5 pouces. La préceinte eſt placée entre la ligne d'eau en charge & le vibord.

387. La hauteur perpendiculaire de l'étrave & celle de l'étambot ſont de huit pieds ; la liſſe d'hourdi a 4 pieds 11 pouces de longueur. La longueur totale de ces bateaux eſt de 35 pieds ; leur port, de huit tonneaux. Comme ces bateaux vont fréquemment à la rame, leur équipage eſt de dix à onze hommes.

388. Ils ont deux mâts, & deux voiles quarrées ; le grand mât a 35 ou 36 pieds de longueur ; le petit, 20 à 22.

389. On donne beaucoup de plate varangue à ces bateaux, non ſeulement pour qu'ils tirent moins d'eau, à cauſe des bancs qui ſe trouvent au débouché de la Somme ; mais encore afin qu'ils échouent plus aiſément, y étant fréquemment expoſés.

Des bateaux cordiers, dits grands clinquarts, *de S. Valery.*

390. A. S. Valery en Caux, on ſe ſert de bateaux cordiers, qu'on peut comparer aux quenouilles du Polet. On les nomme *clinquarts*.

391. Ces bateaux ſont à cul rond, au moins ſous la préceinte ; car quelques-uns ont le cul quarré au-deſſus.

392. ILS ont 27 pieds de quille, 7 à 8 pieds de bau hors les membres, & autant de creux. Comme ces bateaux ſont fort courts, ils ne peuvent porter que huit à dix tonneaux. Ils ont une petite tille à l'avant, & une à l'arriere. Leur longueur totale eſt de 30 pieds ou environ.

393. ILS portent deux mâts : le grand a, du pied au chouquet, 33 pieds ; il eſt ſurmonté d'un petit mât de hune, de 10 pieds, qui s'aſſemble avec le grand au moyen de collets & de tenons de fer.

394. LE mâtereau a 24 pieds de longueur, & il porte un bourſet. Outre les trois voiles principales, on met quelquefois à l'arriere une voile triangulaire fort étroite, qu'on nomme *coutelas*, dont la pointe eſt frappée ſur le bout de la vergue, & le bas ſur une eſpece de bout-dehors. Ce bâtiment porte encore en avant une eſpece de beaupré, ſur lequel on établit une ſorte de civadiere, qu'ils nomment *diablot*.

395. CES bateaux cordiers vont à la pêche du hareng quand il s'approche de la côte.

396. LES *gondoles* de S. Valery reſſemblent aſſez aux batelets du Polet.

Des bateaux du Tréport & du bourg d'Ault.

397. ON ſe ſert, dans ces petits ports, de bateaux cordiers aſſez ſemblables aux petits Poletais : quelques-uns cependant ont une forme un peu différente ; ils ſont à cul rond au-deſſous de la préceinte, & à cul quarré au-deſſus, & fort taillés de l'avant : ils ont 27 pieds de quille, 8 pieds 4 pouces de bau hors les membres ; 5 pieds 5 pouces de bordée, ſavoir, 2 pieds 11 pouces ſous le maître bau, & 2 pieds 6 pouces de vibord ; 4 pieds 2 pouces de plate varangue, beaucoup de rentrée : & ils ſont tellement ſerrés par le haut, que leur plus grande largeur au plat-bord n'eſt que de 4 pieds 10 pouces. Ils ont une tille à l'avant, & une à l'arriere.

398. L'ÉTAMBOT a 2 pieds de quête, & l'étrave 2 pieds 6 pouces d'élancement. L'élévation des façons eſt de 2 pieds 2 pouces à l'arriere, & la moitié à l'avant. La longueur de la liſſe d'hourdi eſt de 4 pieds 4 pouces. La longueur totale eſt de 32 pieds. Ils portent deux mâts : le grand a 33 pieds de longueur, & eſt ſurmonté d'un mât de hune de 10 pieds, qui s'aſſemble avec le grand mât au moyen de collets & de tenons de fer. Le tirant d'eau chargé eſt de trois pieds. Le port de ces bateaux eſt de cinq à ſix tonneaux. Ils vont à la mer avec ſix matelots & un mouſſe.

Les dogres. (128)

399. LES dogres qui ſervent pour les grandes pêches, & qu'il ne faut pas

(128) En allemand, *Dogerboots*.

confondre avec les grands qui ſervent pour le commerce, different des barques dont nous venons de parler, en ce qu'ils ſont fort plats par-deſſous, ce qui les rend très-propres à remonter les rivieres. On en conſtruit de bien des grandeurs différentes. Ceux dont il s'agit, ont 7 à 8 pieds de plate varangue, 30 à 35 pieds de quille, 14 à 16 pieds de bau, 10 à 11 pieds de bordée; la préceinte eſt à deux pieds du vibord. Leur longueur totale eſt de 35 à 40 pieds. Ils ſont entiérement pontés; on établit même une chambre ſur le pont, quand on va à la pêche de la morue. Quelques-uns portent une grande voile quarrée: d'autres ſont appareillés en brigantin, avec des voiles latines. Il y en a qui portent juſqu'à cent tonneaux; le port des petits dont il s'agit, eſt de vingt à vingt-cinq tonneaux.

Des gondoles ou grands drogueurs.

400. Ce ſont les plus grands bâtimens qui ſoient employés aux pêches de la morue au Nord, du hareng à Jermuth, & des maquereaux à l'isle de Bas & aux côtes d'Irlande.

401. Elles ont 43 à 46 pieds de quille, 15 à 16 pieds de bau hors les membres, 7 à 8 pieds de plate varangue, 11 à 12 pieds de bordée, 50 à 52 pieds de longueur totale. La préceinte eſt quelquefois placée plus bas que les deux tiers du creux. Elles ont vis-à-vis du maître bau 7 à 8 pieds de cale, & environ 4 pieds de vibord. Elles ſont entiérement pontées, & ont au pied du mât une petite cabane, où les matelots ſe retirent quand ils font la pêche au Nord. Elles ont un grand mât qui porte une grande voile, & au-deſſus une petite de hune: à l'avant eſt un petit mât & une voile de miſaine; quelquefois à l'arriere, au-deſſus du gouvernail, un bâton qui porte une petite voile d'artimon.

402. Le grand mât a 56 à 60 pieds de long; le petit, 38 à 40; & le bâton de l'arriere, 17 à 18. Leur port eſt de 75 à 80 tonneaux.

Des crevelles ou caravelles.

403. Ces bâtimens, qu'on peut véritablement regarder comme de vrais bateaux pêcheurs, ſont employés ſur la côte de Haute-Normandie durant toute l'année, pour faire la pêche. Ils ont 34 à 36 pieds de quille, 12 à 13 pieds de bau hors les membres, 6 à 7 pieds de plate varangue, 9 à 10 pieds de bordée, 5 à 6 pieds de creux ſous le maître bau. Leur longueur totale eſt de 35 à 40 pieds. Ces crevelles ſont pontées fort bas; elles n'ont que deux mâts: le grand porte la grande voile quarrée & un hunier; ſa hauteur eſt de 50 à 55 pieds: le mât de l'avant a 30 ou 32 pieds de hauteur, & il porte la petite voile qu'on nomme *borſet* ou *bourſet*. Quelquefois on met à l'avant

ou à l'arriere un bout-dehors, qui ſert à amarrer les voiles d'étais. Leur port eſt de 25 à 30 tonneaux. Ces bateaux font les grandes pêches dans les ſaiſons convenables. Il y a de petites crevelles qui ont ſeulement un grand mât & un mât de miſaine; & d'autres beaucoup plus grandes, qui ſervent pour le commerce, & quelquefois pour les grandes pêches.

Des bateaux pêcheurs du Polet, de Dieppe & des environs.

404. NOUS inſiſterons particuliérement ſur les bateaux Poletais, parce que les pêcheurs de ce port ſe ſont occupés de la pêche aux cordes de tems immémorial. Ils n'ont ceſſé de la faire pendant toute l'année, que depuis que quelques grands pêcheurs ont trouvé un avantage à la pêche du maquereau & du hareng, qu'ils font avec leurs bateaux cordiers, auxquels ils ajoutent ce qu'ils nomment un *gibet*, qui eſt une eſpece de chandelier qu'on établit à pouppe pour recevoir leur mât quand ils l'abattent.

405. LA deſcription aſſez exacte que nous allons faire des bateaux cordiers du Polet, mettra en état de prendre une idée ſuffiſante de pluſieurs autres bateaux que nous ne préſenterons que fort ſommairement.

406. CES pêcheurs ont principalement quatre eſpeces de bateaux; ſavoir, les grands culs ronds, les grandes quenouilles, les petites quenouilles, & les batelets.

Des grands bateaux pêcheurs du Polet, nommés culs ronds *ou* à queue d'oiſon.

407. LES grands culs ronds, qui ſervent pendant toute l'année à faire la pêche aux cordes, & dans la ſaiſon à faire celle du hareng & du maquereau, forment des gondoles dont les façons de l'avant & de l'arriere ſe reſſemblent aſſez; & leur forme ſymmétrique ne change conſidérablement qu'aux extrêmités, où l'étrave prend ſon arrondiſſement, & l'étambot ſa quête.

408. CES bateaux ont depuis 32 juſqu'à 34 pieds de quille, 12 pieds de bau hors les membres, où eſt la plus grande largeur; 5 à 6 pieds de plate varangue, 8 à 9 pieds de bordée, 5 pieds de cale, étant pontés fort bas, pour avoir un grand coffre ſur le pont; trois à trois pieds & demi de quête & d'élancement. Leur longueur totale eſt de 36 à 38 pieds. La préceinte eſt placée à quatre pieds du vibord. Leur port eſt au plus de vingt à vingt-cinq tonneaux, parce qu'ils ont beaucoup de façons. Leur tirant d'eau *lege* eſt de ſix à ſix pieds & demi; & étant *chargé*, de huit à huit pieds & demi.

409. ILS portent deux mâts & deux voiles quarrées: la grande eſt ſurmontée d'une petite voile de hune. Pour faire la grande, il faut 36 à 37 aunes de toile, & huit pour la petite.

410. Le grand mât a 45 pieds de longueur ; ſavoir, 34 pour la chûte de la grande voile, & 11 pieds pour la voile de hune.

411. La grande vergue a 21 pieds de longueur ; celle du hunier, 13 pieds. Le petit mât de miſaine a 26 pieds de longueur, & ſa vergue 15 pieds & demi. Ces bateaux vont à la pèche du hareng.

412. Il y a des culs ronds de différentes grandeurs. Ceux qu'ils nomment *petits culs ronds*, n'ont que 22 à 24 pieds de quille, 34 ou 35 pieds de longueur totale : ils ne peuvent porter que douze à quatorze tonneaux. A la grandeur près, ils reſſemblent aux grands culs ronds.

Des grandes quenouilles ou bateaux bâtards du Polet.

413. La ſeconde eſpece de bateaux Poletais, qui tient le milieu entre les grands & les petits culs ronds, ſe nomme *bateau bâtard*, ou *grande quenouille*. On s'en ſert toute l'année pour faire la pèche aux cordes. Ces bateaux ſont à cul rond, & n'ont point de voûte.

414. Ils ont depuis 24 juſqu'à 26 pieds de quille, 28 à 30 pieds de longueur totale, neuf à neuf pieds & demi de largeur au maitre bau, 18 pouces de façons à l'arriere, & neuf pouces à l'avant, quatre pieds de creux ſous le maître bau. Les uns ſont entiérement pontés, & d'autres n'ont qu'une ſoute en forme de tille à l'arriere, & une petite à l'avant. La préceinte eſt au milieu, à trois pieds & demi du vibord. Le grand mât a 34 pieds de longueur pour la chûte de la grande voile, & de plus huit pieds & demi pour la voile de hune. La grande vergue a dix-ſept pieds de longueur, & la vergue de hune a dix pieds. Le petit mât a vingt pieds de hauteur au-deſſus du pont ; ſa vergue eſt longue de onze pieds. Leur port eſt de huit à dix tonneaux. Ils vont à la pèche avec ſept à huit hommes.

415. Il y a de ces quenouilles plus *petites*, qui ont 26 pieds de longueur totale. Leur port eſt de ſept à huit tonneaux. Leur tirant d'eau en charge eſt au plus de ſix à ſept pieds. A la grandeur près, elles reſſemblent aux grandes quenouilles.

416. On donne encore le nom de *petites quenouilles* à des *batelets* qui ſont la troiſieme eſpece de ceux du Polet. On les emploie à quantité d'uſages : on s'en ſert dans les beaux tems, pour faire la pèche aux cordes, ainſi que celle du libouret. Dans les grandes pèches, elles font le batelage ; alors elles ſont comme les chaloupes des grands bateaux. Elles leur portent à la mer des appelets ; & quand la marée n'eſt pas aſſez haute pour permettre aux grands bateaux d'entrer dans les ports, ces batelets prennent le poiſſon, & le portent à la vente, pendant que les pêcheurs continuent leur métier.

417. Ces batelets ont quinze à ſeize pieds de longueur totale, quatre à cinq pieds

pieds de largeur, autant de creux. La préceinte eſt à un pied du vibord. Ils ne peuvent guere porter qu'un tonneau. Ils n'ont que deux petites voiles, quelquefois une ſeule. Ils ont quatre ou ſix avirons, & quelquefois un à l'arriere pour tenir lieu de gouvernail. Quatre à cinq hommes ſuffiſent à ces batelets, qui ont cependant une petite tille à l'avant.

Des warneteurs du petit Veulle.

418. LES bateaux qu'on nomme, au petit Veulle, fauxbourg de Dieppe, *warneteurs*, ſont à cul quarré, & mâtés comme les grandes quenouilles du Polet. Ils ſervent pour la pêche des groſſes cordes, à la côte d'Angleterre, & à prendre du hareng lorſque ce poiſſon s'approche de nos côtes.

Des yolles ou biſcayennes.

419. CES petits bâtimens ſont proprement les chaloupes lamaneuſes qui ſervent dans les ports à faire entrer & ſortir les vaiſſeaux. Elles ſont conſtruites en gondoles, fort légeres de membres, ſans pont, n'ayant que des bancs ou tires pour les rameurs. Elles ont dix-huit à vingt pieds de long, & cinq à ſix pieds de large. On s'en ſert pour faire le batelage par les beaux tems, & auſſi pour pêcher au libouret près de la côte. Ces chaloupes vont plus fréquemment à rames qu'à voiles: cependant on leur met quelquefois un petit mât & une petite voile.

Des bateaux pêcheurs du Havre.

420. AU Havre, ainſi que dans la plupart des ports que je viens de nommer, on fait durant l'été la pêche au libouret avec de très-petits bateaux, où ſe mettent deux ou trois hommes: & en hiver ſix à ſept hommes font cette pêche avec des chaloupes lamaneuſes, que les habitans du Havre, comme à Dieppe, nomment *yolles*, ou *biſcayennes*. On les emploie auſſi pour faire le batelage: mais leur vraie deſtination eſt d'aller au-devant des bâtimens pour les entrer dans les ports.

Des bateaux pêcheurs de la Hougue. (129)

421. LA plupart des bateaux pêcheurs de la Hogue ſont ronds par-derriere, & point pontés. Ils portent deux voiles quarrées, point de hunier. Leur port eſt depuis quatre juſqu'à trente tonneaux, & au-deſſus. Les grands ſont em-

(129) Petit port de mer ſur les côtes de Normandie.

ployés à la pèche du maquereau entre Oueſſant & les Sorlingues, & à celle des huitres dans la baie de Cancale (130). Ceux au-deſſous de trente tonneaux juſqu'à dix-huit ſont, outre les deux pèches dont nous venons de parler, celle du poiſſon frais. Les plus petits ne ſervent qu'à faire cette pèche à une petite diſtance de la côte. L'équipage eſt, ſuivant la grandeur des bateaux, depuis quatre juſqu'à huit hommes.

De la pêche à Dinan.

422. Les ouvriers qui manquent d'ouvrage, aidés de quelques invalides, ſe mettent au nombre de quatre ou cinq hommes dans des chaloupes de deux à trois tonneaux. Mais ils ne vont guere plus loin que S. Malo.

De la pêche à Lanion.

423. La plupart des pêcheurs ont chacun un petit bateau du port d'un tonneau, dont ils ſe ſervent pour pêcher à la ligne avec leurs enfans.

De la pêche ſur la Garonne.

424. Il y a ſur la Garonne des bateaux qu'on nomme *filadieres*, *couraux* ou *gabarets*. Il y en a de différentes grandeurs : ceux qui portent vingt pieds de l'étrave à l'étambot, ont ordinairement quinze à ſeize pieds de quille, ſix pieds de largeur au milieu, deux pieds & demi ou trois pieds de creux : ils n'ont que trois varangues, & ſix bordages placés à clin, qui font le corps du bâtiment. L'étrave & l'étambot ont beaucoup d'élévation. Ainſi ces bâtimens ſont très-gondolés ; & comme ils ſont fort pincés de l'avant & de l'arriere, ils ont aſſez la forme d'une navette. Le grand mât eſt placé un peu vers l'avant ; & on le met au tiers, quand on veut ajouter en arriere un mâtereau en forme d'artimon. Les principales voiles ſont quarrées. Ces bâtimens ne ſortent guere de la riviere. Quelquefois cependant par les beaux tems ils vont juſqu'à la tour de Cordouan : en ce cas il faut que les matelots ſoient toujours ſur leurs gardes, pour ne point couler bas ; & ils ôtent le gouvernail, afin de décharger l'arriere.

425. Les petits bateaux qui ſervent pour la pêche dans le baſſin d'Arcaſſon, formé par les paroiſſes du Médoc & de la Tête-de-Buch, ſe nomment *pinaſſes*, & reſſemblent beaucoup aux filadieres ; ils ont la forme d'une gondole, mais ſont pointus par les deux bouts, ayant dix-huit pieds de long & quatre de large, un petit mât de quatorze pieds de hauteur, & une voile de

(130) Petit havre près de S. Malo.

douze pieds en quarré ; point de gouvernail. L'équipage de ces bateaux eſt ordinairement de deux hommes, ainſi que pour les filadieres.

Des bâtimens dont on ſe ſert ſur la Méditerranée.

426. CES bâtimens different beaucoup de ceux de l'Océan par leur grément & leur forme. Nous nous bornerons à ce qui eſt abſolument néceſſaire pour en préſenter une juſte idée. Ainſi nous ne parlerons que des petits bateaux palangriers. La deſcription des tartanes & des autres grands bâtimens ſera réſervée pour les endroits où il s'agira de plus grandes pêches.

427. ON ſe ſouviendra que les Provençaux appellent *péche aux palangres* ce que les Ponentais nomment *péche aux cordes :* d'où il ſuit que les *bateaux* qui ſont deſtinés pour cette pêche s'appellent *palangriers*. Les pêcheurs prennent auſſi le nom de *palangriers*, & appellent l'action de pêcher *palangrer*.

428. COMME ils vont ſouvent à la rame, ces bateaux ſont longs & pincés de l'avant. On les tient auſſi fort ras ; & afin d'empêcher l'eau d'y entrer, on met au-deſſus du plat-bord, des planches, leſquelles entrent à couliſſe dans des rainures qui portent les extrêmités de quelques membres qui s'élevent plus haut que le plat-bord. On ôte ces planches pour ramer, lorſqu'il y a de la lame ; & quand on va à la voile, on les met en place. Ces bateaux n'ont qu'un mât ou arbre, & une grande vergue ou antenne. Les voiles ſont triangulaires, de celles qu'on nomme *latines*. A l'arriere du bateau qui eſt ſur le devant, on voit une tente pour mettre les matelots à couvert.

429. LES grandes barques qu'on nomme *leyts*, ont deux mâts, l'arbre de maître & la trinquette, deux antennes & deux voiles latines. Il y a des tartanes qui en ont trois. Nous aurons occaſion de parler ailleurs plus en détail de ces différens bâtimens.

430. QUAND les Provençaux ſont pris de mauvais tems, ils carguent leurs voiles latines, amenent leurs antennes ſur le bord, & parent ſur l'arbre de maître une petite voile quarrée, pour ſe ſoutenir contre la lame.

431. DANS les quartiers de S. Tropez & de Fréjus (131), les pêcheurs palangriers ſe ſervent de petits bateaux qu'ils nomment *frégatons*, qui ont environ vingt-quatre pieds de longueur, huit de largeur, une tille à l'avant & une à l'arriere. Trois ou quatre hommes pêchent ainſi nuit & jour.

432. A Narbonne les bateaux palangriers ſont les mêmes que ceux qui ſervent pour une pêche au filet qu'on nomme *gangui :* ce qui a fait donner le même nom à ces petites barques, dont nous parlerons dans peu.

433. LES pêcheurs palangriers d'Agde font leur métier avec des bateaux

(131) Sur les côtes de Provence.

qu'ils nomment *ſardinayes*, appellés ailleurs *aiſſaugues*, qui ont 22 pieds de long ſur ſix de larges. Cinq à ſix hommes y vont à rames ou à voiles, chercher les baſſes propres à leur pêche, juſqu'à huit lieues au large. Enfin chacun ſe ſert, pour palangrer, indifféremment des bateaux qui lui appartiennent. Ainſi quelques-uns font cette pêche avec de petites barques, qu'ils nomment *coraltieres*, parce qu'elles ſervent auſſi à la pêche du corail.

Différens petits bateaux qui ſervent à la pêche.

434. On appelle *tillotte* ou *tillole* une eſpece de petit bateau pour la pêche, qui eſt d'une conſtruction ſinguliere. Il n'a ni quille, ni gouvernail, & cependant il eſt ſi ſolide qu'on s'en ſert de chaloupe lamaneuſe pour faire entrer les bâtimens dans le port de Bayonne. Il n'y a point de meilleures chaloupes pour naviguer dans l'Adour, où les courans ſont fort rapides; & elles vont ainſi quelquefois aſſez avant en mer, quand elle n'eſt pas très-groſſe.

435. Il y en a de différentes grandeurs; mais voici les dimenſions les plus ordinaires.

436. Longueur totale de quatorze à ſeize pieds; au milieu, la largeur au plat-bord eſt de quatre pieds; ſur le fond, cinq pieds; creux, deux pieds cinq pouces. La grande voile ne s'éleve qu'aux deux tiers du mât. Les grandes chaloupes tillotieres, outre la grande voile, en portent quelquefois une triangulaire à l'avant.

437. Il y a encore dans la riviere de l'Adour de petits bateaux qu'on nomme *chalands*, qui reſſemblent aſſez aux pirogues de la Martinique; ils n'ont que deux antennes, ſont fort gondolés & pointus par l'avant; l'arriere eſt un peu quarré. Il y en a de dix-neuf pieds de longueur ſur un peu moins de trois pieds de largeur. Ces bateaux ſont montés de deux hommes.

438. Les *barges* de la Loire ſont de fort petits bateaux, du port de ſix à huit barriques, dont le fond eſt plat, & qui portent un mât & une voile.

439. Les Canadiens font des canots très-légers avec de l'écorce de bouleau, appliquée ſur des lattes minces & courbes qui tiennent lieu de membres. On en met quelques-unes de plates qui ſont auſſi minces, entre ces eſpeces de membres & l'écorce, pour empêcher que les pieds ne crevent l'écorce. Ces canots ſe terminent en pointe par les deux bouts; & la partie la plus large eſt au milieu. Le franc-bord eſt formé par deux perches de bois léger, qui ſe réuniſſant par les bouts, ont la forme d'une navette. C'eſt ſur ce franc-bord que ſont couſues les lattes qui forment les membres, & auſſi les morceaux d'écorce qui tiennent lieu de bordage. Il y a de diſtance en diſtance des morceaux de bois minces & légers, qui traverſent le canot, & ſont couſus par les deux bouts aux perches dont eſt formé le vibord. Ces eſpeces de bans ſervent à maintenir l'ouverture du canot dans la forme qu'il doit avoir.

440. QUOIQU'ON leve l'écorce ſur une eſpece de bouleau que nous cultivons dans nos jardins, qui eſt plus grand & plus gros que nos bouleaux de France, on ne trouve point de morceaux d'écorce qui ſoient aſſez grands pour couvrir entiérement un canot; il en faut coudre pluſieurs les uns avec les autres. Toutes ces coutures, qui ſont très-propres, ſont faites, à ce qu'on prétend, avec des racines fibreuſes du ſapin ou de l'épicia, qu'on a dépouillées de leur écorce. Enfin, pour fermer entiérement le paſſage à l'eau, on calfate toutes les coutures avec de la réſine tirée des épicias ou ſapins. Les Canadiens conduiſent ces canots en nageant avec des *pagayes*, petits avirons très-légers, qu'ils tiennent à deux mains, & qu'ils manient comme on fait un balai, ſans les appuyer ſur les bords du canot. Deux hommes nagent, un de chaque bord; & un troiſieme, qui eſt à l'arriere, gouverne avec une pagaye plus grande que les autres. Quoique ces canots ſoient toujours prêts à chavirer, les ſauvages, ainſi que les Canadiens, s'en ſervent dans des endroits où il y a des courans, & même de la lame. Les ſauvages réuſſiſſent mieux que les Canadiens à faire ces canots; mais les Canadiens les conduiſent au moins auſſi bien que les ſauvages.

441. LES Groënlandais ſe ſervent pour différens uſages, particuliérement pour leur pêche à la baleine, de canots qui ſont formés de membres très-légers, liés avec des barbes de baleine, & couverts de peaux de poiſſons couſues avec des nerfs au lieu de fil; & les coutures ſont recouvertes de graiſſe de poiſſon, ou de marc d'huile, qui durcit & réſiſte bien à l'eau. Il y en a de deux eſpeces: les petits, qui ont la forme d'une navette, ont vingt pieds ſix pouces de longueur, un pied neuf pouces de largeur; le creux au milieu eſt de quinze pouces; ils ſont couverts de peaux par-deſſus comme par-deſſous; il y a au milieu un trou dont le diametre égale la largeur du canot, à un pouce ou deux près. Le Groënlandais paſſant ſes jambes dans ce trou, s'aſſied ſur le fond, & ferme l'ouverture avec une peau qu'il lie autour de ſon corps: il nage avec une pagaye de quatre pieds ſix pouces de longueur, qui a une palle à chaque bout.

442. LES Eſquimaux ſe ſervent de canots à peu près ſemblables: ces canots ne peuvent tenir qu'un homme.

443. LES Groënlandais en font dans leſquels ils embarquent leurs femmes & toute leur famille. Ils ont aſſez la forme de nos bateaux de riviere; mais leurs membres ſont pareillement des perches liées enſemble avec des barbes de baleine: les peaux de poiſſons (132) couſues, leur tiennent lieu de bordage;

(132) Ce ſont des peaux de chiens marins. Voyez *Anderſon, deſcript. de l'Iſlande.* Vous y trouverez une deſcription plus exacte, & un deſſin très-bien fait de ces bateaux Groënlandais. Ils ont des canots pour hommes, & des canots pour femmes. Ceux-là, beaucoup plus petits, ne ſervent qu'à une ſeule perſonne. Ceux-ci pour-

mais ils ne ſont point pontés. Leur longueur eſt de ſoixante pieds, leur largeur eſt de cinq pieds ſix pouces, leur creux eſt de trente pouces. Ils portent à l'avant un petit mât, & une voile faite de boyaux de baleine fendus & ſéchés, qui ſont couſus les uns avec les autres avec des nerfs ou boyaux de daim : cette voile n'a que ſix à huit pieds de largeur ; & comme ces canots n'ont point de ſtabilité, ils ne peuvent aller à la voile que vent arriere. Ceci eſt tiré de l'*hiſtoire naturelle de Groëlande*, d'Anderſon.

444. Des voyageurs rapportent qu'en Egypte on pêche dans les lacs avec des bateaux plats-en-deſſous, pointus par les deux bouts, & qui ont tout au plus vingt pieds de long ſur cinq de large. Ainſi ils reſſemblent beaucoup aux bateaux pêcheurs de la riviere de Seine.

445. En Angleterre, ſur une rivierre qu'on appelle la *Wye*, on ſe ſert fréquemment d'une petite corbeille à peu près figurée comme une coquille de noix, qui eſt revêtue par-dehors de cuir de cheval. Il y a au milieu un banc, & cette corbeille ne peut tenir qu'une ſeule perſonne. Cette corbeille eſt ſi légere, que les payſans la ſuſpendent à leur tête, comme un chaperon, & ils voyagent ainſi, tenant à la main en guiſe de canne un petit aviron. Quand ils ſont au bord de la riviere, ils mettent leur corbeille à l'eau. Mais on ne s'y embarque pas ſans difficulté ; car elle s'éloigne dès qu'on y touche avec le pied ; & lorſqu'on eſt dedans, elle culbute ſi on ne conſerve pas bien l'équilibre. Il eſt divertiſſant de voir un homme adroit dans ces corbeilles, & ſur-tout de remarquer les précautions qu'il prend pour jeter à l'eau une pierre qui lui ſert d'ancre ; & il n'en faut pas moins pour tirer à bord cette pierre, quand il faut changer de place.

446. Il y a auſſi des endroits où l'on pêche avec de petits *radeaux*, quelquefois même ſur une ſimple piece de bois. Les différens articles de la pêche particuliere à chaque eſpece de poiſſon, nous donneront occaſion d'entrer dans quelques détails ſur ces bateaux, & ſur pluſieurs autres qui leur ſont, pour ainſi dire, ſpécialement affectés.

Article douzieme.

Des conventions que les pêcheurs ſont entre eux lorſqu'ils pêchent en commun.

447. A l'égard des petites pêches qui ſe font au bord de l'eau, il n'eſt pas beſoin d'aſſociation ; les peres, les meres & les enfans ont leurs bains diffé-

raient contenir vingt perſonnes & plus, avec leurs tentes & leur bagage ; & ſi la pêche eſt bonne, une quantité conſidérable de graiſſe de baleine. Ils font avec ces deux ſortes de canots, dix à douze milles par jour.

remment ajuſtés, & ils les tendent pour leur compte. La famille fait tout le travail, & elle recueille tout le profit qui en revient.

448. SI deux familles ſe réuniſſent, elles partagent entre elles le fruit de leurs travaux. Mais il n'en eſt pas de même pour les pêches qui exigent des bateaux, & qui ne peuvent être faites que par des gens exercés à la manœuvre & à la pêche.

449. PRESQUE par-tout les matelots qui montent un bateau ſont à la part; & voici ce qui s'y pratique le plus ordinairement, ſuivant une coutume établie entre eux, qui a force de loi ſans avoir beſoin d'être écrite, ni revêtue des formalités judiciaires.

450. TOUS les matelots qui pêchent *à la part*, fourniſſent pluſieurs pieces d'appelets. Si ce ſont de grandes pêches, chacun en fournit quatre, ſix pieces, plus ou moins; & le maître, le double des autres; bien entendu que les hains ſont garnis de bons appâts.

451. TOUTES les pieces d'appelets jointes bout à bout, font quelquefois une teſſure de pluſieurs mille braſſes, plus ou moins, ſuivant la grandeur des bateaux & le nombre des matelots qui les montent; de ſorte qu'il y a des teſſures pour de grands bateaux, qui occupent près de deux lieues de longueur dans la mer. Les teſſures pour les petits bateaux ſont beaucoup moindres; trois ou quatre hommes ne pouvant pas fournir autant d'appelets que huit, dix, quinze.

452. QUAND les matelots fourniſſent de vieux appelets, on les jette à la mer avant tous les autres. Si l'on faiſait autrement, & qu'une de ces vieilles pieces vînt à rompre, toutes celles qui l'auraient devancée, courraient riſque d'être perdues. D'ailleurs, les cordes qui ſont près du bateau fatiguent toujours plus que les autres.

453. LORSQUE les pêcheurs ſont arrivés ſur le lieu où ils ſe propoſent de faire leur pêche, ils ſéparent les vieux appelets, & tirent au ſort le *rumb* des autres, c'eſt-à-dire, l'ordre dans lequel ils doivent être jetés à la mer: attendu que c'eſt un avantage d'avoir ſes appelets près du bateau, ſur-tout quand il ſurvient du gros tems; car, quoiqu'il ſoit vrai que l'équipage paie en commun les pieces d'appelets qui ſont perdues, celui à qui elles appartiennent eſt toujours le plus léſé, ces pieces étant pour l'ordinaire eſtimées au-deſſous de leur valeur.

454. QUAND un matelot eſt propriétaire du bateau, qu'il le fournit en état avec tous les agrès & appareaux, & qu'il fait la vente du poiſſon, il retient un lot double.

455. ASSEZ ſouvent, les pêcheurs ne ſont pas ſuffiſamment en fonds pour ſe fournir de tout ce qui eſt néceſſaire pour leur pêche. En ce cas ils ont recours à des bourgeois qu'ils nomment leurs hôtes, qui font toutes les avances.

Cet hôte, au retour, fait conjointement avec le maître la vente du poiſſon; & il ſe rembourſe peu à peu, en retirant le ſol pour livre du produit de la pêche. De plus il a à chaque vente un poiſſon qu'il choiſit le plus beau après celui qu'on nomme *de la coutume*. Cette redevance ſera expliquée ailleurs.

456. QUAND les pêcheurs font la pêche des ſolles, comme les pieces d'appelets ne ſont pas alors fort longues, chaque matelot en fournit un plus grand nombre, tel que ſept ou huit, quand ils peuvent s'approviſionner d'aſſez de vers pour amorcer cette quantité d'hains.

457. SI un pêcheur n'a pu fournir que quatre pieces d'appelets, pendant que les autres en auront fourni huit, il n'a, lors de la vente, qu'une demi-part.

458. CHAQUE pêcheur ne peut ſe diſpenſer d'avoir trois garnitures d'appelets, parce qu'à chaque démarrage, il faut laver les appelets qui viennent de ſervir, les étendre pour les faire ſécher, remettre des lignes & des hains où il en manque, & regarnir les hains de nouveaux appâts. Pendant que les pêcheurs ſe ſervent de la ſeconde garniture, les femmes préparent la troiſieme pour la remettre aux pêcheurs à leur arrivée, afin qu'ils puiſſent pêcher ſans interruption. De cette maniere, quand le tems eſt propre à la pêche, tandis que les hommes ſont à la mer, les femmes, qu'on nomme *aquereſſes*, travaillent jour & nuit, ſoit pour chercher des vers & des poiſſons dans les ſables & les rochers, comme nous l'expliquerons dans la ſuite; ſoit à nettoyer, faire ſécher & raccommoder les appelets; ſoit enfin à amorcer les hains: ce qui leur fournit un travail continuel, preſque auſſi pénible que celui des hommes.

459. ON a vu, dans l'article où nous avons parlé des appâts, qu'on en emploie de ſalés, ou des viandes fraiches, ou des poiſſons frais, que les cordiers achetent des autres pêcheurs. L'approviſionnement de ces différens appâts ne regarde point les femmes; mais ce ſont elles qui pêchent les petites chevrettes, qui fouillent le ſable pour en tirer des vers & différens inſectes; en un mot, qui fourniſſent de bons appâts: & quand nous parlerons de cette eſpece de pêche, on verra qu'elle eſt très-pénible.

460. D'AILLEURS, le ſoin de laver les appelets, de les étendre pour ſécher, de les viſiter pour remplacer les lignes & les hains qui leur manquent, & d'amorcer les hains, fait un travail qui donne beaucoup d'occupation aux aquereſſes, lorſque le tems permet aux hommes de faire leur pêche ſans interruption.

461. CHAQUE pêcheur devant fournir ſes appelets bien amorcés, ceux qui ont une nombreuſe famille, ont pour cela un grand avantage ſur les autres.

462. LES pêcheurs portent auſſi chacun leurs vivres, ainſi que les boiſſons dont ils ont beſoin; enſorte que rien n'eſt commun entre eux que certaines avances qui ſe prélevent ſur le produit de la pêche.

463. LES conventions dont nous venons de parler, ſont, à quelques différences

rences près, adoptées par tous les pêcheurs. Cependant on conçoit bien qu'ils ſont les maîtres d'y faire les changemens qu'ils eſtiment convenables : il y en a, par exemple, qui embarquent le pain à frais communs.

ARTICLE TREIZIEME.

Récapitulation de ce qui a été traité dans ce premier chapitre.

464. NOUS avons fait connaître dans ce chapitre les avantages qui ſont propres à la pêche aux hains, & indiqué la vraie ſignification de pluſieurs termes qui appartiennent à cette façon de pêcher.

465. IL nous a paru néceſſaire d'inſiſter particuliérement ſur les différentes eſpeces de cordes & de lignes dont les pêcheurs cordiers, palangriers, & autres, font uſage; & encore plus ſur le nombre conſidérable d'eſpeces d'hains qu'on emploie pour prendre toutes ſortes de poiſſons; ainſi que ſur leurs empilages de chanvre, de crin, de ſoie, ou de métal, ſimples, ou doubles, &c. & nous avons expliqué la fabrique des lignes & des hains de toutes groſſeurs.

466. EN donnant l'énumération des différentes ſortes d'appâts dont on garnit les hains, nous avons fait remarquer les avantages que les uns ont ſur les autres.

467. IL ne nous a pas paru ſuperflu de dire quelque choſe des circonſtances météoriques qui ſont avantageuſes ou contraires aux pêches qu'on fait avec les hains, & de donner une deſcription ſommaire des bâtimens qu'on emploie pour ces ſortes de pêches.

468. ENFIN, nous avons parlé des conventions que les pêcheurs font entre eux pour partager équitablement le profit de leurs travaux.

469. MAIS toutes ces choſes ont été traitées d'une façon bien générale. Ce ne ſont, qu'on me permette cette expreſſion, que les *prolégomenes* de la pêche aux hains. Les détails ſe trouveront dans le chapitre ſuivant.

CHAPITRE SECOND.

Détail des différentes eſpeces de pêches qu'on fait avec les hains.

470. LES notions générales que nous avons données dans le premier chapitre, ne peuvent ſervir qu'à faciliter l'intelligence des différentes pêches qui ſe font avec les hains, & dont nous allons traiter dans celui-ci. Telles ſont les pêches à la perche ou à la canne, celles à la ligne ou aux cordes ſimples,

celles aux cordes chargées de piles ; les unes sédentaires au fond de l'eau, & les autres flottantes entre deux eaux ou tout près de la surface, ainsi que les pêches au libouret, à la balle, au grand couple, &c. Nous allons suivre ces différentes façons de pêcher dans autant d'articles particuliers.

ARTICLE PREMIER.

De la pêche à la perche ou à la canne. (133)

471. La méthode la plus lumineuse dans la description de tous les arts, est de commmencer par les choses les plus simples avant de passer à celles qui sont plus composées. Ayant donc à décrire les différentes façons de pêcher avec les hains, nous donnerons d'abord celle qu'on nomme *à la canne* ou *à la perche ;* non seulement parce qu'elle est la plus simple, mais encore parce qu'il est commun de la voir pratiquer au bord des rivieres, des fossés, des étangs, & même de la mer.

472. En général, cette pêche consiste à attacher au bout d'une perche une ligne garnie d'un hain ; & quand le poisson a mordu à l'appât, on le tire promptement de l'eau en soulevant la perche.

473. On donne différens noms à cette façon de pêcher. Les uns la nomment *à la perche*, parce qu'ils attachent leurs lignes à l'extrêmité d'une perche légere & pliante. D'autres la nomment *à la canne*, parce qu'au lieu de perche, ils ajustent des roseaux les uns au bout des autres ; & ces roseaux se nomment *canna* en latin. Le terme *canne* peut venir encore de ce qu'on dispose quelquefois les gaules ou perches de façon que, lorsqu'on ne pêche pas, elles forment des cannes pour la promenade. Je vais entrer à ce sujet dans quelques détails.

Des différentes manieres de faire les perches pour cette pêche.

474. Les pêcheurs ont coutume de faire leurs perches avec un bois léger & élastique. Pour cela ils choisissent une gaule de coudrier, de saule, de peuplier, ou de sapin. Le bois de celtis ou micocoulier, qu'on tire de Perpignan (où on l'appelle *ladonier*), pour en faire des baguettes de fusil, des manches de fouet & des bâtons pour la promenade, serait très-propre à cet usage, parce qu'il est léger & qu'il ploie beaucoup sans se rompre.

475. Il faut que ces perches (*pl. IV, fig.* 3, *a b*) aient quatre à cinq pouces

(133) En allemand, *Angelruthe* ; & si la perche est plus forte, *Angelstabe*. La perche a communément deux parties ; l'inférieure, que nous appellons aussi le bâton ; & la supérieure, qui est une perche légere & pliante.

de circonférence au bout *a* qu'on tient dans la main, & pas tout-à-fait un pouce à l'autre extrêmité *b*. Leur longueur doit être de 10 à 12 pieds, plus ou moins, ſuivant l'étendue de la nappe d'eau où l'on ſe propoſe de pêcher.

476. ON a ſoin qu'il ne ſe rencontre pas de nœuds, qui trancheraient le bois de la perche, & qu'elle ſoit bien droite. On a même l'attention, pour qu'elle ne ſe courbe pas en ſe deſſéchant, de la lier ſur une forte regle de bois bien dreſſée à la varlope. On peut encore les rendre plus propres, en les colorant, comme nous l'expliquerons dans la ſuite.

477. VOICI, ſuivant Walton, les précautions qu'il faut prendre pour ſe procurer de bonnes perches. On doit couper, entre la S. Michel & la chandeleur, un beau brin de ſaule (134), de coudrier, ou de tremble, qui ait neuf pieds de longueur, & à peu près quatre pouces de circonférence; le coucher à plat dans un four chaud, & l'y laiſſer juſqu'à ce qu'il ſoit refroidi; le tenir enſuite dans un lieu ſec pendant un mois; puis le lier bien ferme ſur une forte piece de bois quarré. Après quoi, pour le percer dans toute ſa longueur, on prend un gros fil de fer de chauderonnier, qu'on appointit par un bout; on fait chauffer ce bout dans un feu de charbon juſqu'à ce qu'il ſoit rougi au blanc, & on s'en ſert pour percer la gaule en l'enfonçant dans l'axe, le tenant toujours droit, perçant tantôt par un bout, & tantôt par l'autre, juſqu'à ce que les deux trous ſe rencontrent. Pour augmenter ce trou on ſe ſert de broches de fer de plus en plus groſſes, qu'on fait, ainſi que le fil de métal, rougir juſqu'au blanc: mais il faut faire enſorte que le diametre du trou aille par degrés en diminuant, & qu'il ſoit plus étroit à l'extrêmité menue de la perche qu'à ſon gros bout.

478. CETTE premiere canne étant ainſi préparée, miſe de groſſeur par le dehors, & travaillée proprement, on la fait tremper dans l'eau pendant deux jours; puis on la tranſporte dans un lieu couvert, l'expoſant à la fumée juſqu'à ce qu'elle ſoit parfaitement ſeche. Cette canne doit faire environ la moitié de la longueur de la perche; & le trou dont nous venons de parler, ſert à recevoir deux baguettes, car la perche entiere eſt formée de trois morceaux qui s'ajuſtent les uns au bout des autres.

479. POUR faire la baguette qu'on doit ajouter au bout de la canne creuſe, on cueille dans la même ſaiſon que la canne un beau jet de coudrier, & on le fait ſécher comme la canne; enſuite on dreſſe cette baguette; on la réduit à une groſſeur convenable pour qu'elle entre dans le trou qu'on a fait à la canne; & en l'introduiſant du côté du gros bout, elle doit entrer dans l'axe de la canne juſques vers la moitié de ſa longueur.

(134) La ſaule n'eſt pas bonne à faire des perches. Le meilleur bois pour la partie pliante, c'eſt le noiſettier; & une forte perche de ſapin fait la partie inférieure.

480. Pour compléter la perche, on choisit des bourgeons ou nouvelles pousses, droites & déliées, d'épine noire, de pommier sauvage, de néflier ou de genevrier; on dépouille ces houssines de leur écorce; on les fait sécher, en ayant rassemblé un nombre en faisceau, qu'on lie bien serré avec une forte ficelle, & on diminue assez de leur grosseur pour qu'elles puissent entrer dans le trou formé dans l'axe de la canne, du côté de son bout qui est le moins gros. On joint les unes au bout des autres ces trois pieces, au moyen d'écrous & de vis, de sorte que les trois morceaux ne fassent qu'une perche. De cette façon les deux alonges, quand on ne pêche pas, peuvent être renfermées dans la canne creuse, qui alors est en état de servir pour la promenade comme une canne ordinaire.

481. Ces perches sont encore meilleures quand, au lieu de coudrier, on se sert, pour faire la canne, de jet ou roseau des Indes; & on s'épargne bien de la peine lorsqu'on renonce à mettre les alonges dans la premiere canne: alors on ne perce point la canne; on met les trois parties qui doivent composer la perche, dans un sac, d'où on les tire quand on veut pêcher; & on les joint les unes au bout des autres, sans employer de vis de métal, se contentant de faire entrer l'extrémité des unes dans un trou qu'on a fait au bout de celle à laquelle elles doivent s'ajuster: ensuite on les arrête avec des goupilles (135), pour qu'elles ne se séparent pas lorsqu'un gros poisson tire fortement la ligne.

482. On fait encore des perches très-propres & très-commodes, de trois, quatre, ou six morceaux, qui s'assemblent les uns au bout des autres à mi-bois. Pour cela on taille en flûte les deux bouts qui doivent se joindre, & l'on ménage à l'une des perches une petite dent qui entre dans une coche qui est à l'autre; il faut que ces deux parties taillées en flûte se touchent exactement dans une longueur de quatre à cinq pouces. On frotte les faces qui doivent s'appliquer l'une sur l'autre, avec de la cire grasse de cordonnier, & on les lie par des révolutions d'un bon fil retors ciré ou enduit de poix grasse. Lorsqu'on veut que la perche soit propre, on se sert, au lieu de fil, d'un cordonnet de soie verte, frotté d'un peu de cire blanche.

483. Dans la vue d'avoir des perches très-propres, on peut faire le premier morceau qu'on tient dans la main, avec quelque bois des isles, n'étant pas important que cette partie soit légere. Les autres peuvent être faites avec du bambou, du cedre, du cyprès, du micocoulier, ou d'autres bois légers & plians, qu'on colore, si l'on veut, en les frottant avec de l'eau-forte faible, dans laquelle on a fait dissoudre de la limaille de fer, & qu'on polit ensuite

(135) Ces perches ainsi ajustées ne sont pas assez fortes. La goupille saute fort aisément, au moment où le poisson sort de l'eau. En général, une perche en trois pieces est peu solide. On peut avec deux pieces atteindre aussi loin que l'on veut.

avec de la prêle. Il faut mettre plusieurs couches de cet acide, & polir à chaque fois.

484. LORSQU'ON se propose de pêcher avec des lignes amorcées d'insectes vrais ou factices, comme il faut que les perches soient très-légeres, on les fait avec des cannes ou roseaux de Provence, qu'on termine par une baguette de balcine; ou, pour le mieux, avec des houssines d'épine noire, de néflier, de coudrier, de genevrier, de cyprès, &c. qu'on fait sécher, comme nous l'avons dit plus haut, en les liant en faisceau, pour qu'elles soient toujours bien droites.

485. IL est évident qu'on doit proportionner la force des perches à la grosseur des poissons qu'on veut prendre; mais quand on pêche avec des insectes, il faut sur-tout que les perches soient très-légeres, afin de pouvoir faire sautiller l'hain à fleur d'eau, comme nous l'expliquerons lorsque nous parlerons des truites.

486. POUR bien assujettir les unes avec les autres les pieces entaillées à mi-bois, au moyen d'un cordonnet de soie ou d'un fil retors ciré, & arrêter l'extrêmité du fil; il faut, quand il ne reste plus que cinq ou six révolutions à faire, coucher le bout du fil sur la perche, mettre par-dessus le doigt étendu, & faire les six dernieres révolutions en enveloppant le fil & le doigt. Ces révolutions étant faites, on retire le doigt, & on serre le plus que l'on peut ces dernieres révolutions les unes après les autres. On finit par tirer le bout du fil qui excede. De cette façon il est très-bien arrêté, & on le coupe avec des ciseaux tout près des révolutions du fil.

487. QUELQUES-UNS forment une anse de huit à dix brins de crin, qu'ils assujettissent au bout le plus menu des perches par des révolutions de fil ciré, semblables à celles dont nous venons de parler. Mais cette pratique n'est point généralement approuvée. Nous en parlerons dans la suite.

Des lignes.

488. APRÈS avoir suffisamment parlé des perches ou cannes, il faut dire quelque chose des lignes qu'on attache au bout des perches, & qui portent à leur extrêmité un hain. On peut ici d'abord se rappeller ce que nous avons rapporté dans le premier chapitre, où nous avons traité des lignes & des empiles, quoique nous ayons dit fort peu de chose sur les lignes très-fines.

489. BEAUCOUP de pêcheurs qui n'y prennent pas garde de fort près, font ces lignes avec un fil retors bien travaillé, formé de trois ou quatre bons fils à coudre. Quelques-uns, un peu plus attentifs, mettent au bout de cette ligne un empilage de crin. Mais les lignes sont meilleures & plus propres, si on les fait dans toute leur longueur avec un cordonnet de soie ou de crin.

490. On a vu qu'il y a des pêcheurs qui font des empilages de crin en arrangeant les brins ſimplement les uns à côté des autres en maniere de faiſceau, ſans les *commettre*. Mais cela ne ſe pratique guere que pour les pêches à la mer, ſur-tout lorſqu'on ſe propoſe de prendre de gros poiſſons.

491. Les pêcheurs de riviere font pour leur uſage des lignes avec des crins, qu'ils commettent ou tordent les uns avec les autres: pour cela, ils choiſiſſent les crins les plus longs de la queue d'un cheval. Ces crins doivent être ronds, clairs, exempts de lentes, galles, & autres ſemblables maladies; car un ſeul crin bien choiſi eſt auſſi fort que le ſeraient trois qui auraient les défauts que nous venons d'indiquer. Les crins blancs ſont plus ſujets que les noirs à avoir ces défauts. Cependant pluſieurs leur donnent la préférence, prétendant qu'ils paraiſſent moins dans l'eau. Il faut encore faire tout ſon poſſible pour les aſſortir d'égale groſſeur, afin qu'ils ſe roulent plus régulierement les uns ſur les autres, & qu'ils réſiſtent de concert: ce qui ne ſerait pas, s'ils différaient ſenſiblement de groſſeur.

492. Certains pêcheurs prétendent, comme nous venons de le dire, que les crins blancs paraiſſent moins dans l'eau: d'autres ſoutiennent que les noirs n'y paraiſſent pas plus que les blancs (136). Quoi qu'il en ſoit, cette raiſon fait qu'on en teint quelquefois; & voici ce que Walton dit à ce ſujet.

493. Il faut prendre une chopine de bonne bierre, meſure de Paris, une demi-livre de ſuie, une petite quantité de jus de feuilles de noyer, & un peu d'alun. On met le tout enſemble dans un pot de terre, & on le fait bouillir pendant une demi-heure; enſuite on retire le pot du feu; & quand il eſt refroidi, on y met le crin, qu'on laiſſe dans cette liqueur juſqu'à ce qu'il ait acquis une couleur verte. Plus il reſte dans la teinture, plus il verdit: & il faut éviter qu'il ne devienne trop verd.

494. Quelques-uns cependant deſirent que le crin ſoit fort verd, pour qu'il imite la couleur de l'herbe. En ce cas, il faut prendre une pinte, meſure de Paris, de petite bierre, & une demi-livre d'alun; mettre l'un & l'autre avec les crins dans un pot de terre, qu'on fera bouillir doucement pendant une demi-heure; après quoi on retirera le crin pour le laiſſer ſécher. On mettra enſuite deux poignées de fleurs de ſouci dans deux pintes d'eau, on couvrira le pot, & on le fera bouillir doucement pendant une demi-heure: il s'y formera une écume jaune, & alors on ajoutera une demi-livre de couperoſe concaſſée, avec le crin qu'on veut teindre; on entretiendra la liqueur bouillante doucement juſqu'à ce qu'elle ſoit réduite à moitié. Enfin on ôtera

(136) On ne ſe ſert plus guere de lignes de crin. La ſoie bien verniſſée eſt plus forte. Après avoir tordu les fils bien également, on les tend, pour les paſſer au vernis; & on les laiſſe dans cette ſituation, juſqu'à ce que le vernis ſoit bien ſec.

le pot du feu, & trois à quatre heures après on en retirera le crin, que l'on trouvera bien verd. Plus on met de couperose, plus la teinture est forte; mais le verd-pâle est préférable.

495. QUELQUES-UNS poussent l'attention jusqu'à vouloir que le crin soit jaune, dans la saison où les herbes des eaux douces se fanent & se dessechent. Pour lui donner cette couleur, on augmentera la dose du souci, & l'on diminuera considérablement celle de la couperose.

496. ON apporte des isles de l'Amérique des filamens qu'on retire d'une espece d'aloës ou aloïdes, rapportée par M. Von-Linné au genre qu'il nomme *agave*. On appelle ces filamens *fils de pite*.. Il y a de ces fils qui sont longs & très-fins. Quand ceux-là sont bien préparés, comme nous allons l'expliquer, ils sont préférables aux crins, & on s'en sert principalement pour empiler les hains.

497. ON choisit ces fils très-fins. Etant pliés par pieces, on les met dans un pot, & on verse dessus de l'écume d'un pot où l'on a fait bouillir de la viande fraîche, & non pas salée: au bout de trois ou quatre heures, on tire les pieces de pite les unes après les autres, & on les passe entre le pouce & l'index pour ôter la graisse qui pourrait y être restée adhérente; mais on ne les essuie point autrement. Ensuite on étend chaque piece de toute sa longueur; & quand ces fils sont secs, on en forme de petits écheveaux. Par cette préparation, ils deviennent presque aussi fins, aussi ronds & plus forts que les crins les mieux choisis. Pour les conserver souples, on les roule dans un morceau de vessie huilé; & avant d'en faire des lignes, il faut, ainsi que les crins, les mettre tremper dans de l'eau environ une demi-heure.

498. LA grosseur des lignes doit être proportionnée à celle du poisson que l'on pêche; mais il est toujours avantageux qu'elles soient fines, sur-tout au bout qui tient à l'hain. C'est pourquoi ceux qui pêchent avec des insectes & des hains très-déliés, font l'empilage avec un seul crin. Mais en ce cas il faut être bien adroit pêcheur pour ne pas le rompre. Ainsi il est mieux de faire de deux crins cette partie de la ligne: & Cotton, auteur anglais, dit que celui qui ne peut pas prendre avec deux crins une truite de vingt pouces de longueur dans une riviere où il n'y a ni bois ni herbes, ne mérite point le nom de pêcheur. Ainsi il y a beaucoup d'adresse à ménager sa ligne, lorsqu'on a pris un poisson d'une grosseur un peu considérable.

499. IL est sensible qu'on ne peut pas trouver de crins assez longs pour faire une ligne qui doit quelquefois avoir cinq ou six brasses de longueur. Il faut donc faire des pieces séparées, qu'on noue les unes au bout des autres, pour en former une ligne suffisamment longue. Pour cela, on met deux de ces pieces de façon qu'elles entament un peu l'une sur l'autre, comme on le voit en *d e* (*pl. IV*, *fig.* 3). On les unit par un nœud *f*, en faisant faire deux révolutions

aux bouts des crins. Quand on a ſerré le nœud, les crins ne peuvent plus ſe ſéparer: & l'on coupe alors avec des ciſeaux ce qui excede le nœud. On en réunit ainſi un nombre ſuffiſant pour faire une ligne de la longueur qu'on deſire.

500. Il y a des pêcheurs qui prétendent que, pour la piece qui fait le bout de la ligne du côté de l'hain, il ne faut pas commettre les crins; qu'il vaut mieux ſe contenter de les tendre à côté l'un de l'autre: diſant qu'alors les crins paraiſſent moins dans l'eau, & qu'ils n'effarouchent pas les poiſſons. Mais l'uſage le plus commun eſt de les tordre l'un ſur l'autre, comme nous l'expliquerons dans un inſtant.

501. Les lignes doivent toujours diminuer de groſſeur depuis l'extrêmité de la perche juſqu'à l'hain; & pour certaines pêches, les dernieres pieces ſont ſeulement formées par un crin, ou un fil de pite très-délié, ou même un ſimple fil de ſoie (137).

502. Pour les pêches ordinaires, il faut que les deux pieces les plus près de l'hain ſoient faites ſeulement de deux crins; les trois pieces au-deſſus, de trois crins: on en met quatre aux trois ſuivantes, & ainſi cinq, ſix, ſept, & même huit, juſqu'au bout de la ligne qui tient à la perche; de ſorte que la ligne diminue uniformément de groſſeur depuis la perche juſqu'à l'hain.

503. Quand on veut alonger une ligne, il faut que ce ſoit par le gros bout qui tient à la perche. Cependant, lorſqu'on pêche avec des inſectes, on peut ajouter une ou deux pieces fines au-deſſus de celle qui porte l'hain; car il eſt important que la ligne ſoit fine auprès de l'hain, d'autant qu'un pêcheur adroit peut avec une ligne bien faite faire tomber l'hain juſte à l'endroit qu'il deſire, ſans former ſur l'eau de petites vagues circulaires qui effaroucheraient le poiſſon (138).

504. Les pêcheurs qui font des lignes pour leur uſage, choiſiſſent les brins de crin les plus longs, pour que leurs pieces aient plus d'étendue, & qu'il en faille moins pour faire la longueur entiere de la ligne. Ils les mettent tremper quelques heures dans de l'eau; puis en en tenant deux, quatre, ou ſix raſſemblés en faiſceau, ils les lient d'un ſimple nœud auprès d'un des bouts *g* (*pl. IV*, *fig.* 3). Puis les ſéparant un à un, deux à deux, ou trois à trois, ils placent une pointe entre ces fils, tout auprès du nœud. Enſuite tenant chaque deux ou chaque trois crins entre le pouce & le doigt index de chaque main, ils les tordent ſur eux-mêmes. Ces crins ainſi tortillés étant rapprochés,

(137) Dans certain endroits on veut que les lignes ſoient d'égale force, depuis un bout juſqu'à l'autre.

(138) Les petites vagues circulaires n'effarouchent pas les poiſſons. Au contraire, le brochet, la truite, la carpe & d'autres eſpeces accourent vers l'endroit où ils voient tomber quelque choſe dans l'eau. C'eſt ce qu'il eſt facile de connaître par l'expérience.

ils

ils se roulent les uns sur les autres, & forment une petite ficelle. On noue bout à bout ces petites pieces jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour faire la longueur de la ligne. Puis on met la ligne entiere tremper pendant quelques heures dans de l'eau chaude, & on la tend en la tirant par les deux bouts, pour qu'elle ne fasse point de plis, & qu'elle reste droite quand elle sera seche.

505. CEUX qui font des lignes pour les vendre aux pêcheurs, se servent d'une machine dont nous allons donner la description (*pl. VI, fig.* 23). Elle consiste en une poulie horisontale A, & trois molettes traversées par une broche de fer qui porte à un de ses bouts un crochet B. Cette broche, ou axe, est reçue par deux platines de cuivre, écartées l'une de l'autre d'environ un demi pouce. Les crochets qui terminent les broches des molettes, excedent de quelque chose la platine de dessous.

506. ON fait tourner la grande poulie par une manivelle C, placée au-dessus de la platine supérieure; & cette poulie communique son mouvement aux molettes, ou par un engrenage, ou au moyen d'une courroie, comme dans les rouets des fileuses.

507. POUR faire le cordonnet, on prend le nombre de crins qui doivent le former; on les partage en deux ou en trois faisceaux; on lie chaque faisceau à un bout de fil retors D, plié en deux, long d'environ six pouces; on passe les crochets dans la duplicature de ces fils; ensuite on réunit par en-bas, au moyen d'un nœud, les faisceaux de crin, & on les attache à un morceau de plomb E, qui pese environ deux livres, & qui est terminé par un crochet. On fait, avec un bouchon de liege, un petit toupin F, qui a autant de rainures qu'il doit y avoir de faisceaux, de façon que chaque faisceau entre dans une rainure du toupin. Quand on tourne la manivelle, les crochets tordent les faisceaux; & ceux-ci faisant effort pour se détordre, font tourner le plomb, & se roulent les uns sur les autres au-dessous du liege. Lorsqu'on juge que le cordon est suffisamment tors, on remonte le toupin: lorsqu'il est arrivé auprès des crochets, la piece est commise, & on la termine par un nœud. Il dépend de l'adresse de l'ouvrier que tous les brins de crin soient également tendus, & que le cordonnet soit tors réguliérement dans toute sa longueur. Cette piece étant finie, on en fait une autre; & on a soin de retrancher des brins à mesure qu'on veut qu'elles soient moins grosses.

508. ON voit que cette machine est en petit celle que nous avons représentée *pl. III*, pour faire les empiles de chanvre. Quand les pieces sont tressées, on les met tremper dans l'eau, & on les tend jusqu'à ce qu'elles soient seches. Sans cette précaution, il y aurait des crins qui se retireraient plus que les autres, & la ligne en serait affaiblie d'autant.

509. IL est sensible qu'on peut faire de pareils cordonnets avec de la soie & du fil; mais on peut se dispenser de prendre cette peine, parce qu'on trouve

chez les marchands des fils retors & de petits cordonnets de soie.

510. La ligne étant faite, il faut l'attacher au bout de la perche. Pour cela, quelques-uns font une entaille à l'extrêmité de la perche, & ils y amarrent un bout de ligne composé de six crins, qu'on double pour former une anse qui s'attache au bout de la perche par des révolutions de soie cirée. Cette anse est destinée à recevoir l'extrêmité de la ligne.

511. Mais par cette entaille on affaiblit le bout de la perche, qui doit être menu. C'est pourquoi nous pensons que ce n'est pas à l'extrêmité la plus menue *b* (*pl. IV, fig.* 3) qu'il convient de l'attacher, mais quelque part vers *i*. Ensuite en la roulant en hélice autour de la perche depuis *i* jusqu'à *b*, on lui fait ainsi gagner l'extrêmité de la perche, où on l'arrête par un nœud coulant.

512. On trouve deux avantages à attacher ainsi la ligne : le premier est, qu'on peut l'alonger ou la raccourcir à volonté, en lui faisant faire plus ou moins de révolutions autour de la perche : le second est, que par cette disposition de la ligne non seulement le bout de la perche est moins exposé à se rompre, mais encore les révolutions de la ligne fortifient la partie menue de cette perche.

513. Il y a des pêcheurs qui veulent avoir des lignes fort longues ; d'autres prétendent qu'il ne faut pas qu'elles excedent la longueur de la perche, sur-tout pour pêcher avec des insectes ; & enfin il y en a qui, suivant différentes circonstances, tiennent les lignes tantôt plus longues, & tantôt plus courtes (139).

514. Quoi qu'il en soit, avant d'attacher la ligne à la perche, on la fait passer dans un petit morceau de plomb. Les uns prennent tout simplement une chevrotine fendue, dans laquelle ils passent la ligne, & resserrent la fente pour que le plomb reste à l'endroit où on l'a placé ; d'autres passent la ligne dans une balle de plomb percée ; & d'autres, au lieu d'une balle assez grosse, en mettent plusieurs petites qui sont arrêtées sur la ligne à un pouce les unes des autres. Tout cela est assez indifférent ; mais il faut que le plomb soit attaché à la ligne à environ six pouces au-dessus de l'hain ; & il est important que ce poids soit assez précisément ce qu'il faut pour que la ligne gagne le fond de l'eau, afin que la moindre force l'en détache : mais il doit être plus considérable dans les eaux courantes que dans les dormantes.

515. Quelques pêcheurs attachent à la ligne un tuyau de plume couvert de soie cirée, & bouché par les deux bouts ; mais plus ordinairement on passe

(139) Le mieux est de faire la ligne d'environ sept à huit pouces plus courte que la perche. On a plus de force pour tirer le poisson lorsqu'il a mordu. D'ailleurs, on voit mieux si l'hameçon est encore couvert de l'appât.

la ligne dans un moreeau de liege : quelques-uns ſe ſervent tout ſimplement d'un bouchon de bouteille *l* (*pl. IV*, *fig* 3) : d'autres donnent à ce liege une figure conique ; & d'autres, ce qui eſt un peu mieux, font ce liege ſphérique. De quelque forme que ſoit le liege, on le perce pour recevoir la ligne ; & comme il faut le fixer à la ligne plus près ou plus loin de l'hain, ſuivant la profondeur de l'eau où l'on pêche, on fourre dans le même trou où paſſe la ligne, un petit moreeau de bois appointi, ou encore mieux, un tuyau de plume, qu'on peut retirer aiſément, & qui fait l'office d'un coin pour empêcher que la ligne ne coule dans le trou, afin que le liege reſte à l'endroit qu'on juge convenable. Il importe que le liege n'ait que la groſſeur néceſſaire pour ſe ſoutenir ſur l'eau : car un morceau de liege trop gros effaroucherait le poiſſon. Pour les pêches où l'on fait ſautiller l'hain à la ſurface de l'eau, il ne faut ni plomb, ni liege. Quand on pêche certains poiſſons, comme la carpe, l'hain doit traîner ſur le fond : pour d'autres poiſſons, il faut que l'hain ſoit entre deux eaux ; & généralement parlant, il convient qu'il ſoit plus près de la ſurface de l'eau durant les chaleurs que par le froid. On doit régler ſur ces conſidérations la diſtance qu'il faut mettre entre le liege, le plomb & l'hain.

516. IL ne reſte plus qu'à attacher l'hain à l'extrémité de la ligne : ce qui peut ſe faire de différentes façons. Pour les fort petits hains qui ſont terminés par un anneau, on paſſe deux fois le bout de la ligne dans l'anneau ; on le couche ſur le corps de l'hain, auquel on le joint par pluſieurs tours d'une ſoie cirée : enſuite on releve le bout de la ligne vers l'anneau, & on continue les révolutions du fil de ſoie. Pour en arrêter le bout, on fait quatre ou cinq révolutions de ſoie ſur une aiguille un peu groſſe, dans l'œil de laquelle on a enfilé la ſoie ; on retire cette aiguille vers le crochet de l'hain, & ainſi la ſoie ſe trouve engagée dans les révolutions qu'on a faites en dernier lieu ; on ſerre l'une après l'autre ces révolutions ; & enfin on tire le bout de ſoie, qui ſe trouve engagé entre l'hain & les révolutions qu'on a faites ſur l'aiguille. De cette façon l'extrémité de la ſoie eſt arrêtée fort proprement & ſolidement.

517. QUAND les hains ſont terminés par un applatiſſement, & qu'ils ne ſont pas très-fins, on peut les arrêter par le nœud *n* (*pl. IV*, *fig.* 3). Pour éviter les répétitions, nous renvoyons à ce que nous avons dit au chapitre premier ſur les différentes façons d'empiler les hains.

Différentes manieres d'amorcer les hains pour pêcher à la ligne.

518. QUAND on amorce avec de petits inſectes, il faut les traverſer juſqu'à ce qu'ils aient paſſé le barbillon : quelquefois un ſeul, enfilé ſuivant ſa longueur, ſuffit ; car les hains que l'on emploie pour cette pêche ſont fort

déliés. Lorſque les inſectes ſont bien petits, on les pique par le travers, & on en met pluſieurs enſemble.

519. POUR pêcher durant la nuit, comme il faut que l'appât ſoit plus apparent, on pique preſque toujours deux vers de terre par le travers du corps : ils s'agitent alors beaucoup, & la moindre clarté ſuffit pour les faire appercevoir par les poiſſons.

520. IL y a une infinité de vers qui peuvent ſervir d'appâts, principalement ceux qui ſe trouvent dans les fumiers de vache & de cochon, ou dans la tanée. En général, on eſtime pour la pêche ceux qui vivent long-tems dans l'eau. A l'égard des gros vers de fumier, on fait entrer la pointe de l'hain du côté de la queue, & on la fait ſortir auprès de la tête.

521. POUR expliquer les différentes façons d'amorcer quand on ſe ſert de petits poiſſons, je ſuppoſe qu'un des poiſſons de la *planche IV*, *fig.* 3, doive ſervir d'appât : on les a repréſenté plus grands qu'il ne conviendrait relativement aux autres objets, afin de rendre la démonſtration plus ſenſible.

522. SI l'on pêche dans un endroit où il y ait de gros poiſſons, & que pour cette raiſon on emploie de forts hains, il faut que le poiſſon qui doit ſervir d'appât, ait deux travers de doigt de largeur.

523. LORSQUE l'hain a deux crochets A (*planche IV*, *fig.* 3), on fait paſſer la tête de l'hain dans la bouche du poiſſon, & on la fait ſortir par-deſſous une des ouies : on lie enſuite la queue du poiſſon ſur la ligne, ayant ſoin que les deux crochets de l'hain ſoient tout près de la bouche du poiſſon : enfin on attache l'hain à la ligne.

524. L'HAIN B à ſimple crochet, s'amorce de même que l'autre, excepté qu'on peut y employer de petits poiſſons ; & cela ſe pratique quand on pêche dans des endroits où il n'y en a pas de gros : en ce cas on fait paſſer l'hain par la bouche, & on le fait ſortir par-deſſous l'ouie ; ou bien, comme en C, on fait paſſer la queue de l'hain par-deſſous l'ouie, & on le fait ſortir par la bouche ; ou bien on ſe contente, comme en D, de faire entrer l'hain par la bouche, & le faire ſortir par l'anus ; alors on eſt diſpenſé de lier le poiſſon ſur la ligne : mais comme on le bleſſe davantage, il ne vit que quatre ou cinq heures ; ce qui eſt un grand inconvénient, car la plupart des poiſſons ne mordent point aux appâts corrompus, & même ils ne ſe jettent jamais avec autant d'avidité ſur les poiſſons morts que ſur ceux qui ſont vivans.

525. QUAND on a paſſé l'hain par les ouies, comme le poiſſon vit douze à quinze heures, on en retire un grand avantage, ſur-tout pour pêcher à la ligne dormante ; vu que quand les poiſſons n'ont pas mordu le ſoir, il y a lieu d'eſpérer qu'ils mordront le lendemain matin.

526. QUELQUES pêcheurs font une petite ouverture entre la tête du poiſſon & le premier aileron du dos ; au moyen de cette inciſion, ils paſſent un

fil de métal entre la peau & l'épine du dos du poiſſon, & ils le font ſortir un peu au-deſſus de la queue; puis ayant attaché l'hain à ce fil de métal qui doit ſervir d'aiguille, ils retirent le fil pour que la tige de l'hain ſe trouve ſous la peau; & de crainte que la peau du poiſſon ne ſe déchire, ils aſſurent l'hain par une couple de liens de ſoie ou de fil. De cette maniere le poiſſon vit long-tems.

§27. WALTON, dans la même intention de conſerver long-tems les poiſſons en vie, conſeille de mettre entre les deux crochets d'un hain double un fil de laiton qui porte un petit morceau de plomb de forme ovale. Il veut qu'on mette ce plomb dans la bouche du poiſſon qui doit ſervir d'appât, & qu'on la couſe, pour qu'il ne puiſſe rejeter le plomb. Le poiſſon qui n'eſt pas bleſſé, vit ainſi long-tems, & il nage preſque comme s'il était libre, ce qui engage les autres poiſſons à mordre l'appât & l'hain.

§28. POUR faire que le poiſſon fretille davantage, cet auteur conſeille encore de couper une nageoire tout près des ouies; alors ne pouvant nager que d'un côté, ce poiſſon ne fera que pirouetter, & ce mouvement attirera les poiſſons.

§29. CE que nous venons de dire, prouve combien il eſt important de ſe ménager un réſervoir où l'on puiſſe conſerver de petits poiſſons en vie, pour en avoir ſous la main quand on veut pêcher.

§30. POUR amorcer avec une grenouille, on peut piquer la grenouille au col, & conduire la tige de l'hain entre la peau & la chair le long de l'épine du dos. En mettant une braſſe de diſtance entre la flotte de liege & l'hain, cette grenouille nagera librement, & elle vivra long-tems. Mais cette amorce ne convient que pour les gros poiſſons voraces.

§31. QUELQUES-UNS prétendent qu'on engage les poiſſons à mordre beaucoup mieux, ſi l'on met auprès des appâts un fort petit morceau d'écarlate qu'on ait frotté d'huile de pétrole.

§32. D'AUTRES aſſurent que, quand on a mis les vers, ou autres appâts vivans, dans une boite frottée de miel, les poiſſons y mordent plus ſûrement.

§33. ON veut encore que toute eſpece d'appât qu'on a frotté de moëlle tirée de l'os de la cuiſſe d'un héron, attire puiſſamment les poiſſons. Nous n'avons pas eu occaſion d'éprouver l'effet de cette moëlle, non plus que de ce que les pêcheurs appellent l'*huile de héron:* mais comme ils en font un cas ſingulier pour attirer toutes ſortes de poiſſons, nous n'avons pas cru devoir nous diſpenſer de dire comment elle ſe fait; quoiqu'il y ait lieu de ſoupçonner que, comme le héron en vie fait un grand dégât de poiſſon, l'on aura imaginé que par repréſailles les poiſſons cherchent à ſe nourrir de ſa chair, lorſqu'étant mort il ne peut plus leur faire de mal. Quoi qu'il en ſoit, voici comment on fait cette prétendue huile. On hache menu, on pile même dans un mortier, de la chair d'un héron mâle; on entonne cette chair hachée dans une bouteille à

large col, que l'on bouche exactement, & qu'on tient pendant quinze jours ou trois semaines dans un lieu chaud. La chair, en se pourrissant, se réduit en une substance qui approche de l'huile, qu'on mêle avec un tourteau de chenevi, ou de la mie de pain, du miel & un peu de musc. On prétend que la plupart des poissons, & particuliérement les carpes, sont très-friands de cet appât.

534. Nous nous garderons bien de rapporter ici toutes les sortes de *pâtes* qu'on dit être propres pour amorcer les hains; nous nous bornerons à en décrire quelques-unes, dont Walton fait grand cas.

535. Il faut, dit-il, hacher menu de la chair de lapin ou de chat, la piler dans un mortier avec de la farine de feves, ou autre, y ajouter du sucre ou du miel, & en la pétrissant bien dans tous les sens, y mêler un peu de laine blanche hachée, ce qu'il en faut pour former des boules assez solides pour tenir aux hains.

536. Walton conseille encore de mettre sur un plateau de bois du sang de mouton, jusqu'à ce qu'il soit à demi desséché; & quand il sera assez durci, le couper par morceaux d'une grandeur proportionnée à celle de l'hain, où on l'attachera pour appât. Il ajoute qu'un peu de sel empêche le sang de se noircir, & fait que l'appât n'en est que meilleur.

537. Walton vante de plus l'appât suivant, comme convenant à toutes sortes de poissons. Il faut prendre une ou deux poignées du plus beau & du plus gros froment, le faire bouillir dans du lait, jusqu'à ce que ce grain soit bien attendri: alors on le fricassera à petit feu avec du miel & un peu de safran délayé dans du lait. On se servira de ces grains pour amorcer de petits hains: & on peut en faire usage pour les appâts de fond, dont nous parlerons bientôt.

538. On peut aussi faire de bons appâts avec des œufs de toutes sortes de poissons, pour pêcher en eau douce. On donne cependant la préférence à ceux des saumons & des grosses truites. La façon de les préparer est de les faire un peu durcir sur une tuile chaude: quand on veut s'en servir, on en coupe des morceaux d'une grosseur convenable.

539. Quelques-uns, au lieu de les faire durcir comme nous venons de le dire, en mettent gros comme une noisette à un petit hain. Cet appât peut rester huit jours à un hain: quand on veut s'en servir plus long-tems, on le suspend pour qu'il se dessèche; & on le trempe un peu dans l'eau pour l'attendrir, lorsqu'on veut en faire usage.

540. Il y en a qui, pour conserver long-tems ces œufs, mettent un lit de laine au fond d'un pot, les œufs dessus, saupoudrés d'un peu de sel, & continuent à mettre un lit de laine, une couche d'œufs & du sel, jusqu'à ce que le pot soit plein.

541. Nous rapportons ces différens appâts d'après Walton, auteur anglais

d'une grande célébrité pour la pêche à l'hameçon; & nous avertissons que nous ne parlons point d'après nos propres observations.

Des insectes naturels ou artificiels qu'on emploie en Angleterre pour pêcher à la canne.

542. LES Anglais prenant un singulier plaisir à pêcher à la canne, le grand usage qu'ils ont fait de cette pêche, les a mis à portée d'essayer quels étaient les insectes qui pouvaient leur fournir les meilleurs appâts: & comme ces insectes ne paraissent qu'en certains mois de l'année, ils se sont attachés à imiter la forme & la couleur de ceux qu'ils ont reconnu être les plus propres à attirer le poisson.

543. CES insectes factices, que nous avons tirés d'Angleterre, sont exécutés avec une adresse admirable; cependant nous ne voudrions pas répondre qu'ils imitassent parfaitement les naturels: & peut-être cette condition n'est-elle pas nécessaire, puisqu'on a déjà vu qu'il y a des poissons qui mordent à des leurres qui sont bien éloignés d'imiter les poissons qu'on croit propres à attirer les autres. On peut même se rappeller qu'on prend quelques espèces de poissons avec un petit morceau de drap rouge. Quoi qu'il en soit, comme Walton & Cotton, qui passent en Angleterre pour d'excellens pêcheurs à la canne, ont décrit fort en détail l'art d'imiter différentes espèces d'insectes, nous croyons devoir faire part à nos lecteurs, de leurs principaux procédés. Je dis des principaux; car il y a apparence qu'on nous saura gré d'abréger beaucoup les détails minutieux qui se trouvent dans les ouvrages des auteurs que nous venons de nommer.

544. LES *figures* 24, 25, 26, de la *pl. VI* représentent des hains garnis de leurs empilages & de leurs appâts factices, tels qu'ils nous ont été envoyés d'Angleterre. Il paraît qu'on a voulu imiter, par la *figure* 25, des chenilles velues; & par la *figure* 24, des insectes ailés, mais que nous avons peine à rapporter à aucun des insectes que nous connaissons, quoiqu'ils soient tous industrieusement travaillés.

545. WALTON dit que les insectes ailés, naturels ou factices, sont très-avantageux pour la pêche des truites, de l'ombre (140), des perches, des saumons, &c. & que les plus petits sont ordinairement préférables aux gros: il ajoute que, par les tems sombres, il est à propos de faire usage des insectes qui sont d'une couleur claire; & que par les tems sereins, lorsque le soleil luit, il vaut mieux se servir de ceux qui sont de couleur obscure: d'où il conclut qu'il faut avoir des uns & des autres, pour s'en servir suivant les circonstances que nous venons d'indiquer.

(140) SALMO *Thymallus*; LINN. S. N. En allemand, *Aschen*.

546. CONTRE le ſentiment de ce célebre pêcheur à la canne, d'autres qui ſe plaiſent à mettre de la complication dans tout ce qu'ils font, prétendent qu'il faut employer des inſectes différens dans tous les mois de l'année : ſans faire attention que, ſuivant que les ſaiſons ſont chaudes ou froides, les mêmes inſectes naturels paraiſſent trois ſemaines ou un mois plus tôt dans des années que dans d'autres.

547. WALTON, qui évite de multiplier les difficultés, dit expreſſément que trois ou quatre inſectes bien faits & d'une groſſeur moyenne, ſuffiſent pour pêcher pendant toute l'année dans la plupart des rivieres (141), excepté pendant les grands froids de l'hiver. Cotton prétend qu'avec les inſectes qu'il indique, on peut prendre de truites dans le mois de janvier, à plus forte raiſon dans celui de février, lorſque la température de l'air eſt douce. Au moyen de cette condition, il ſe rapproche du ſentiment de Walton; mais Cotton prétend qu'il faut une grande variété d'inſectes, & il veut qu'on prenne beaucoup de précautions pour en faire d'artificiels. La grande réputation que les Anglais ſe ſont faite à l'égard de la pêche à la canne, nous engage donc à ne pas priver ceux qui ont un goût particulier pour cette pêche, d'une partie des détails qu'on trouve dans les ouvrages anglais, tant ſur le choix des inſectes que ſur la façon de les imiter. Mais nous croyons qu'on nous ſaura gré de nous borner aux objets principaux; la multiplicité des détails où ſont entrés les Anglais, nous ayant paru, ainſi qu'à Walton, fort inutile.

548. COTTON conſeille, à ce qui nous paraît, très-judicieuſement de choiſir pour appâts les inſectes qui fréquentent les rivieres où l'on ſe propoſe de pêcher; diſant que les poiſſons de ces rivieres ſont toujours plus diſpoſés à s'en ſaiſir, que de ceux qui leur ſont, pour ainſi dire, étrangers.

549. IL penſe en général, que certaines chenilles & les papillons qui en viennent, ainſi que les teignes aquatiques (142) & les inſectes ailés qui ſont le terme de leur métamorphoſe, ſont des appâts qui méritent la préférence ſur beaucoup d'autres; & que c'eſt ceux-là qu'il faut principalement imiter, pour s'en ſervir dans les ſaiſons où les inſectes naturels ne ſe trouvent pas. Comme il y a bien des endroits où l'on ne trouve point d'ouvriers qui s'adonnent à faire des inſectes artificiels, nous avons cru que nos lecteurs nous ſauraient gré de leur mettre ſous les yeux une partie des inſtructions qu'on trouve dans

(141) Les vers de terre, qui ſe trouvent tout l'été au bord des rivieres, ſont les meilleurs appâts qu'on puiſſe employer. On peut croire que le but que s'eſt principalement propoſé l'inventeur de ces inſectes artificiels, c'eſt d'épargner à un grand nombre d'animaux un genre de mort long & douloureux; mais il y a bien peu d'endroits où l'on ne puiſſe ſe procurer des appâts naturels, que les pêcheurs préféreront toujours.

(142) PHRYGANEA; LINN. en allemand, *Waſſermotten.*

les

les ouvrages anglais, nous bornant à ce qui nous a paru de plus intéreſſant.

550. VOICI d'abord les différentes ſubſtances qu'emploient ceux qui prétendent qu'il faut beaucoup varier la forme & la couleur des inſectes.

551. POUR les empiles, de la ſoie, du crin, du fil de pite, des boyaux de vers à ſoie (143) qu'on tire de la Chine, & à leur défaut, des boyaux de chat. On peut, en outre, conſulter ce que nous avons dit à l'article des empiles.

552. POUR le corps des inſectes, du camelot, de la moire, & d'autres étoffes fines de différentes couleurs. Nous en diſons autant de la laine filée & de la ſoie torſe ou plate, qu'on frotte aſſez ſouvent de cire de différentes couleurs, enfin des fils d'or & d'argent.

553. POUR former le velu dont certains inſectes ſont couverts, ou les antennes, on prend quelquefois de la laine qu'on tire des vieux tapis de Turquie, les poils pris à différens endroits ſur différentes eſpeces d'animaux, tels qu'écureuils, chiens, chats, renards, lievres, ours, veaux marins, même des cochons qui ont des poils fins ſous la gorge, ou à une tache noire auprès des yeux, &c.

554. A l'égard des ailes, on en fait quelquefois avec des membranes minces, mais le plus ſouvent avec des plumes étroites qui garniſſent le col & le deſſus de la tête des chapons & des coqs. Les canards, les faiſans, les pluviers, les paons, & beaucoup d'autres oiſeaux fourniſſent auſſi des plumes propres à ces uſages : on leur donne avec des ciſeaux la forme qu'elles doivent avoir. Cependant Walton qui, comme nous l'avons dit, réduit les inſectes factices à un fort petit nombre, dit qu'on peut faire de très-bons inſectes pour la truite & d'autres poiſſons, avec du poil d'ours mêlangé de poils bruns pris ſur différens animaux. Il avertit ſeulement que, pour bien juger de la couleur des poils ou d'une plume, il les faut placer entre l'œil & le ſoleil.

555. LE talent de ceux qui s'adonnent à ces ſortes de petits ouvrages, conſiſte à choiſir entre toutes les matieres que nous venons d'indiquer, & beaucoup d'autres, celles qui ſont les plus propres par leur couleur, leur force & leur tiſſu, à imiter les inſectes naturels : mais Walton remarque qu'il faut eſſayer de mêler avec des poils fins ceux de veau marin, qu'on peut teindre ; ceux d'ours, & certains poils qu'on trouve ſous la gorge des cochons : parce que ces poils qui ont de la roideur, ſoutiennent les autres qui ſe couchent & s'affaiſſent ſur eux-mêmes quand ils ſont mouillés.

556. WALTON remarque encore que, comme il faut proportionner la groſſeur des inſectes factices à celle des naturels qu'on veut imiter, on peut ſe

(143) Je ne penſe pas que les Chinois aient fait, des boyaux de vers à ſoie, une branche de commerce. Il eſt probable que l'auteur veut parler ici d'une plante de la Chine, nommée par Linné FUCUS *Tendo*, dont les Anglais ſe ſervent auſſi pour faire des lignes à pêcher.

conformer à peu près à la *figure* 25, pour la groſſeur des chenilles velues; à la *figure* 13, pour un éphémere; à la *figure* 27, pour les inſectes qu'on ne dit pas expreſſément devoir être gros; & que quand on avertit qu'ils doivent être petits, on peut ſe conformer à la *figure* 28. On voit par-là, que Walton juge que des à peu près ſont ſuffiſans.

557. POUR former un inſecte artificiel, on tient la tige de l'hain entre le pouce & le doigt index, la pointe de l'hain en-bas, l'anneau en-dehors, & la courbure du côté de la paume de la main: puis, ſi l'inſecte a le corps un peu gros, on le forme avec une petite bandelette d'une étoffe mince, qu'on aſſujettit avec des révolutions d'un fil de ſoie. Lorſque le corps doit être menu, on le forme uniquement par des révolutions d'une ſoie torſe ou plate, qu'on choiſit d'une couleur convenable: & on y mêle un fil d'or ou d'argent, quand l'inſecte a la couleur & le brillant d'un de ces métaux.

558. SI l'inſecte doit être velu, on ſe ſert de ces mêmes fils pour aſſujettir les poils ou le duvet, que l'on coupe enſuite avec des ciſeaux; ou on en brûle l'extrêmité à la flamme d'une bougie, pour les réduire à une longueur convenable.

559. SI l'inſecte doit être ailé, on forme ces parties avec des plumes qui ſoient fermes & étroites, qu'on taille avec des ciſeaux, pour leur donner la grandeur & la forme des ailes de l'inſecte qu'on ſe propoſe d'imiter. Afin qu'elles ſoient aſſujetties fermement au corps, on fait auprès de l'articulation ou de l'attache des ailes au corps, pluſieurs révolutions de ſoie. Pour leur faire prendre la poſition qu'elles doivent avoir, on eſt ſouvent obligé de faire pluſieurs révolutions qui ſe croiſent. On continue enſuite à former la partie poſtérieure, tantôt raſe, tantôt velue, ayant eu ſoin auparavant d'ajouter pluſieurs grands poils s'il eſt néceſſaire, comme on le voit à la *figure* 26. Mais il faut avoir attention que le corps de l'inſecte ne garniſſe pas toute la longueur de l'hain. Il convient même qu'il ne s'étende pas juſqu'au barbillon, ainſi qu'on le voit dans les *figures*.

560. NOUS avons déjà dit qu'il ne nous avait pas été poſſible de connaître exactement à quels inſectes naturels ſe devaient rapporter les inſectes factices que nous avions tirés d'Angleterre. Nous avons été à peu près dans le même embarras pour les inſectes qui ſont deſſinés dans les ouvrages de Walton & de Cotton. Ce n'eſt pas tout, il ne nous a pas été poſſible de découvrir les noms français ou latins des inſectes qui ſont nommés en anglais dans ces ouvrages; on y emploie des noms populaires, comme qui dirait l'*inſecte à fétu* (144), le *tournoyant*, &c. qui n'ont aucun rapport avec ceux que les naturaliſtes emploient, & qui n'indiquent aucune marque véritablement

(144) Cet inſecte ſe trouve entre les Tropiques.

caractériſtique ; & les détails où ils entrent pour imiter artificiellement ces inſectes, n'indiquent les formes que d'une façon vague, qui n'imprime à l'eſprit rien de précis. Puis donc que ces inſectes paraiſſent avoir des noms & des figures aſſez arbitraires, ce ſerait inutilement que nous nous attacherions à rapporter fort en détail ce qu'en diſent les écrivains anglais. Il paraît que ceux qui s'occupent d'imiter pluſieurs inſectes naturels, ſuivent chacun leur goût, & réuſſiſſent d'autant mieux qu'ils ont plus d'adreſſe & de patience : car nous avons fait venir d'Angleterre, de ces inſectes factices, qui ſont travaillés avec tant d'art & d'adreſſe, qu'on ne peut s'empêcher de les admirer ; & on fera bien de les examiner avec attention, pour eſſayer de les imiter. C'eſt ce qui nous a engagés à en faire graver quelques-uns ; & pour donner à nos lecteurs la ſatisfaction de prendre une idée des inſtructions qu'on trouve dans les livres anglais, nous en inférerons ici quelques-unes.

561. ON voit repréſenté par la *figure* 28, ce qu'ils nomment *ant-fly*, c'eſt-à-dire, *fourmi ailée*. Une telle fourmi, ſuivant nos naturaliſtes, devrait avoir deux antennes, une tête large, un col étroit, ſix jambes & quatre ailes ; ce qui ne reſſemble point à l'inſecte de la *fig.* 28. Cependant Swammerdam dit comme Walton, qu'en général les fourmis ailées ont le ventre gros & arrondi comme une bouteille. Walton prétend qu'au mois de juin le corps de ces inſectes doit être formé par un camelot brun & rouge, avec des ailes gris-clair ; mais qu'il faut que ceux du mois d'août aient leurs ailes de couleur obſcure, & le corps fait avec du poil d'une vache bien noire, nué d'un peu de rouge, ſur-tout à l'extrémité du ventre. Il en fait beaucoup de cas pour la pêche.

562. NOUS ne connaiſſons point de fourmis dont le ventre ſoit terminé par du rouge, mais il peut y en avoir en Angleterre : d'autant que Ray dit en avoir obſervé dans ce royaume deux petites eſpeces, l'une d'un roux noir, & l'autre rougeâtre ; & deux de groſſeur moyenne, qui brillaient, l'une par du rouge, & l'autre par un beau noir.

563. ON donne en anglais le nom de *hawthorn-fly*, ce qui ſignifie *mouche d'aubépine*, à l'inſecte *fig.* 24, diſant qu'on le rencontre ſur tous les buiſſons d'aubépine après la pouſſe des feuilles. On ſe contente d'ajouter qu'il eſt fort petit, entiérement noir, & que plus il eſt petit, meilleur il eſt pour prendre des truites. Les inſtructions qu'on donne pour l'imiter, ſont auſſi peu circonſtanciées ; elles ſe bornent à dire qu'on y emploie de la plume noire, priſe ſur le col d'un coq, ou bien le poil roux d'un cochon.

564. IL plaît aux Anglais d'appeller *dun-cat*, c'eſt peut-être à dire, *poil de couleur tannée & rogné*, l'inſecte *fig.* 29. C'eſt un de ceux qu'on dit pouvoir ſervir dans toutes ſortes d'eaux pour pêcher des truites. On le recommande principalement pendant le mois de mai. Les uns en forment le corps avec du poil d'ours, qui ſoit court & de couleur tannée, y mêlant un peu de lilas &

de jaune. Ils lui donnent de larges ailes, faites avec le même poil que le corps, mais de couleur tannée, & sans mélange. A l'égard des antennes, elles sont faites de poils qu'on prend à la queue d'un écureuil. D'autres forment le corps de cet insecte avec du poil d'un jeune ours & un peu de laine filée, jaune & verte; & ils font sur le tout un liséré verd ou jaune, & forment les ailes avec des plumes d'un râle de terre.

565. SUIVANT nos naturalistes, l'insecte *fig.* 13, devrait être un éphémere, comme étant le seul genre qu'on connaisse avoir l'extrêmité postérieure terminée par trois poils : les douze appendices ou nageoires, que l'insecte agite perpétuellement avec beaucoup de vivacité, & qui sont vers le haut du ventre, sont encore un caractere de cet insecte. Nous ne lui connaissons pas d'étui formé à la maniere de ceux des teignes aquatiques, comme le prétendent Cotton & quelques autres Anglais. Les *vers* ou *larves* de nos éphémeres se logent dans des trous pratiqués à fleur d'eau.

566. COMME l'insecte *fig.* 26, est jaune, nué de verd, plus ou moins apparent, les Anglais en établissent deux variétés, l'une verte & l'autre grise; ils les nomment *green-drake* & *grey-drake*. Ces deux variétés sont également estimées pour la pêche de la truite; aussi est-ce un des principaux insectes que les pêcheurs anglais décorent du nom de *may-fly*, ou *mouche de mai*.

567. NE pouvant les rapporter exactement à aucun des insectes que nous connaissons, nous allons en donner la description anglaise. Le corps est d'un jaune, tantôt pâle, tantôt foncé, rayé de verd, alongé, menu, & se termine en pointe vers la queue, à l'extrêmité de laquelle sont trois longues soies fines & presque noires; la queue se releve souvent en-haut. Cet insecte s'éleve ordinairement dans l'air à une hauteur assez considérable. On le trouve principalement au bord de l'eau dans le mois de mai, sur-tout quand le tems est disposé à la pluie; & il y est quelquefois en si grande quantité, qu'on en serait effrayé, si l'on ne savait pas qu'il n'est point mal-faisant. Par un tems calme, lorsque les eaux sont tranquilles, on les voit couvertes de petites vagues en forme de cercle, qui sont produites par les poissons qui s'élevent pour se rassasier de ces insectes, & ils s'en gorgent quelquefois au point de les rendre par la bouche : ce qui arrive de même à nos éphémeres que les pêcheurs nomment *la manne des poissons*.

568. COTTON dit que cet insecte paraît vers la mi-mai, qu'il disparaît dans le courant du mois de juin, & que la vraie saison pour s'en servir utilement à la pêche, est la fin de mai & le commencement de juin.

569. IL y a, comme nous l'avons dit, une variété du même insecte, qui est d'un jaune livide tirant sur le verd, & rayé de noir dans toute la longueur de son corps. Ses ailes sont d'un noir vif, presque aussi délicates qu'une toile d'araignée, & bien diaphanes; ce qui fait que cet insecte naturel ne peut ser-

vir à pêcher avec la ligne à la ſurface de l'eau. Mais on l'imite bien, & en cet état il eſt fort utile, ſur-tout lorſque les naturels ne paraiſſent plus. Pour les imiter, on en forme le corps avec la racine des poils de cochon & du poil d'épagneul : puis on fait les raies avec de la ſoie noire, & les grands filets de la queue avec les poils de la barbe d'un chat noir. A l'égard des ailes, qui ſont d'un gris noir, elles ſont priſes dans des plumes de canard.

570. LA variété du même inſecte, que les Anglais nomment *green-drake*, ſert étant vivant, à faire de bonnes pêches. Pour cela, les pêcheurs en ramaſſent une proviſion, qu'ils mettent dans une boîte dont le couvercle ſoit percé de pluſieurs trous ; avec cette précaution, ils peuvent ſe conſerver vivans toute une nuit. Quand on veut s'en ſervir pour appât, on les tire en les prenant par les ailes ; & comme l'uſage eſt d'en mettre deux ſur un hain, on en pique un au-deſſous de l'aile avec la pointe de l'hain, qui le traverſe à l'endroit le plus gros de ſon corps ; on pique de même le ſecond, obſervant de mettre la tête de celui-ci en ſens contraire de celle du premier. Ils vivent & battent des ailes pendant un bon quart-d'heure : mais il eſt important d'avoir ſoin que leurs ailes ſoient bien ſeches ; enſorte que non ſeulement on prévient qu'elles ne trempent dans l'eau, mais on a de plus l'attention de n'avoir pas les doigts humides quand on prend l'inſecte pour amorcer l'hain.

571. LES Anglais regardent cet inſecte comme propre à pêcher dans les eaux courantes ainſi que dans les dormantes, & à toute heure de la journée. Ils l'imitent aſſez parfaitement pour s'en ſervir, ſur-tout lorſque par les mauvais tems ces inſectes vivans ne ſe montrent point ſur l'eau, ni auprès de ſes bords.

572. COMME nous avons promis de dire quelque choſe des manœuvres des Anglais pour imiter les inſectes naturels, nous croyons devoir encore rapporter ici que Walton veut qu'on faſſe le corps avec de la laine filée, verdâtre, ou de couleur de ſaule, qu'on brunira en pluſieurs endroits avec de la ſoie cirée ; ou bien on y formera des raies avec du crin noir, mêlé de quelques fils d'argent.

573. LA pratique de Cotton eſt plus compliquée. Il dit qu'il faut former le corps de l'inſecte ſur un gros hain, avec du poil de chameau, du poil luiſant d'ours, & du duvet mollet qu'on aura levé ſur les poils d'un cochon. On les mêlangera ſur du camelot jaune ; puis on paſſera ſur toute la longueur du corps, de la ſoie jaune frottée de cire verte ; & on fera les longs poils de la queue avec ceux de martre ou de fouine ; enfin, on formera les ailes avec des plumes de couleur gris-blanc, qu'on trouve ſur les canards, leſquels on aura ſoin de teindre en jaune.

574. ON voit que ceux qui paſſent pour les plus habiles en ce genre, ſuivent des procédés très-différens : d'où l'on peut conclure qu'il ne s'agit que

de chercher à imiter à peu près les insectes. Il importe peu par quel moyen on y parvienne. Il est vrai que les uns réussissent mieux que d'autres à cette imitation.

575. La *figure* 25 représente une chenille velue, que les Anglais nomment *palmer* ou *great-hackle*. Suivant Ray, c'est une longue chenille de couleur fauve, très-velue, qui dévore les feuilles de la ronce commune, & qui passant tout l'hiver dans l'état de chenille sans manger, se fabrique au printems une coque, où elle se transforme en nymphe; puis au commencement de l'été, elle devient une grande phalene, dont la forme & les couleurs ne sont pas bien constantes; mais elle tire sur un verd cendré & sale, qu'on ne peut guere définir. Les ailes extérieures de la phalene sont de cette même couleur par en-haut; & en approchant du corps, elles deviennent d'un cendré rougeâtre, qui est traversé par deux lignes fort rouges, &c.

576. On se sert de cette chenille pour pêcher des truites dans le mois de février, quand il n'y a pas trop de glace ou de neige.

577. Nous omettons plusieurs autres insectes que Cotton rapporte sous la dénomination générique de *hackle:* terme qui vient de ce que, pour les imiter, on emploie des plumes longues & étroites, qu'on trouve sur la tête & le col des coqs & des chapons, & qui se nomment *hackle* en anglais.

578. On trouve dans Cotton un insecte qu'il nomme *harry-long-legs*, qu'on pourrait traduire par *henri-grandes-jambes*. Il nous paraît être de ces especes de punaises qui courent légérement avec leurs longues jambes sur des eaux dormantes (145), comme si c'était sur un corps solide: on les trouve même souvent accouplées sur les eaux. M. Geoffroy en décrit deux qui sont noires ou brunes, avec un faible mélange de blanc; celle des Anglais est de couleur tannée, légérement nuée de bleu. On s'en sert particuliérement dans le mois d'août; & quelquefois on pêche avec succès en attachant seulement la tête de l'insecte au bout d'une longue ligne.

579. On peut voir dans M. de Réaumur (146), des fourreaux d'insectes aquatiques, qui deviennent ailés. M. de Réaumur les nomme *teignes*. D'autres naturalistes les mettent dans le genre des *phryganea;* & leur nom anglais est *cadews* (147). Leurs fourreaux sont intérieurement de soie, & recouverts à l'extérieur de différentes substances, telles que de petits morceaux de bois, ou de roseau, des lentilles d'eau, des brins de paille, des fragmens de coquilles, du gravier, du sable, &c. La plupart de ces matériaux très-légers donnent de la solidité aux tuyaux, sans rendre leur poids supérieur au volume d'eau qu'ils déplacent; enforte que l'insecte qui y est renfermé, se traîne facilement sur le fond, & grimpe aux herbes aquatiques.

(145) Cimex *Lacustris*, & Cimex *stagnorum;* Linn.

(146) *Hist. des insectes*, tom. III, pl. 12.

(147) M. Schäefer, auteur allemand, très-versé dans ce genre de connaissances, les appelle *Frülingsfieger*. D'autres naturalistes leur donnent le nom d'*Afterschmetterlinge*.

580. IL arrive quelquefois que la teigne attache à son fourreau des coquillages entiers, dans lesquels sont des animaux vivans, qu'elle transporte avec elle.

581. PARMI les insectes de ce genre, on en trouve encore qui sont seulement logés entre deux morceaux de bois; d'autres, entre des feuilles roulées. Le plus souvent, l'insecte est sans son fourreau: car nous ne dissimulons pas qu'il y en a de plusieurs especes, mais dont il nous paraît assez inutile de parler ici en détail.

582. CES teignes aquatiques, après s'être métamorphosées en chrysalides, deviennent des insectes volans, que M. de Réaumur nomme *mouches papillonnacées*, parce qu'au premier coup-d'œil, cet insecte ressemble à un papillon; mais ses quatre ailes ne sont point couvertes de poussiere comme celles des papillons, & elles sont membraneuses comme celles des mouches.

583. SUIVANT nos auteurs anglais, on se sert pour appât, non seulement de l'insecte volant, mais encore de la teigne, sur-tout de celles qui sont d'une grosseur un peu considérable.

584. NOUS avons dit comment on piquait avec l'hain l'insecte volant pour en faire un appât. A l'égard de la teigne, nos auteurs recommandent de la tenir pendant quelques jours dans un sac de laine, au fond duquel il y ait du sable, d'humecter ce sac une fois par jour, & avant de garnir l'hain, arracher la tête de la teigne avec un boyau qui y reste attaché; puis enfiler le corps suivant la longueur dans un très-petit hain, en ménageant l'insecte le plus qu'il est possible. Une circonstance que nous ne devons pas omettre, est qu'il faut attacher un petit morceau de plomb sur la tige de l'hain, pour qu'il entraîne l'insecte dans l'eau; car il est important qu'il y entre avant la ligne.

585. IL ne sera peut-être pas inutile, pour ceux qui voudraient conserver de ces insectes en vie, de les avertir, d'après M. de Réaumur, qu'ils périssent plus promptement dans de l'eau corrompue, que s'ils étaient dans l'air; mais qu'ils vivent assez bien dans de l'eau claire & pure.

586. COTTON parle encore d'un insecte de la classe des scarabés, dont les ailes sont recouvertes d'étuis écailleux, qu'on voit courir & tourner rapidement à la surface de l'eau, où il décrit des cercles. Cette propriété lui a fait donner par quelques naturalistes le nom latin de *gyrinus*, auquel répond la dénomination anglaise *whirling-dun*. M. Geoffroy en a rapporté un au genre des *alitses*; & un autre aux *gyrinus*, qu'il nomme en français *tourniquets* (148).

587. COTTON dit qu'il y en a un fort petit qui paraît en mars, & qui sert alors pour la pêche des truites. Un second, qu'il prétend être celui auquel ce

(148) GYRINUS, LINN. C'est le plus petit hanneton d'eau, qui a des pieds fort courts. Les insectes que Geoffroy appelle *allicæ*, sont des pucerons d'eau. CHRYSOMELÆ *saltatoriæ*, LINN.

nom convient proprement, commence à paraître ſur l'eau vers le 12 d'avril. Tous deux ſont bruns, & ont leurs étuis mêlangés de gris. On en emploie de naturels & d'artificiels, parce qu'on en fait beaucoup de cas pour la pêche des truites depuis la mi-avril juſqu'à la fin de juin.

588. La troiſieme eſpece eſt plus groſſe que les précédentes, auxquelles elle reſſemble d'ailleurs; ſes étuis ſont de couleur orangé-pale. On voit ce ſcarabé durant preſque tout l'été ſortir d'entre le jone, dans la plupart des rivieres qui abondent en truites, & cela preſque toujours le ſoir aſſez tard, rarement avant le coucher du ſoleil. On en fait principalement uſage depuis la mi-mai juſqu'à la fin de juillet.

589. De plus, les Anglais emploient dans les mois de juin & juillet pluſieurs eſpeces de cigales factices.

590. Ils ont auſſi pour le même uſage, des *tipules* artificielles, que les Anglais appellent ainſi que les couſins *gnats;* & ils ſont ſur-tout uſage dans le mois de janvier, lorſqu'il fait un beau ſoleil & aſſez chaud pour la ſaiſon, d'une fort petite eſpece qui eſt de couleur tannée, mais brillante. D'autres tipules ſervent d'appâts dans les mois de mars, mai & juin.

591. Les Anglais ſont encore uſage de beaucoup d'autres inſectes; mais nous croyons devoir nous abſtenir d'entrer dans de plus gands détails. La célébrité des ouvrages anglais qui ont été cités, nous a engagés dans une digreſſion qu'il eſt tems de terminer, pour paſſer à d'autres objets qui ſont plus intéreſſans.

Choix du lieu pour la pêche.

592. Voila les perches préparées & les hains amorcés: il s'agit maintenant de choiſir un lieu propre pour cette pêche. Il eſt bon qu'il y ait une profondeur d'eau aſſez conſidérable; que le fond ſoit uni, ſans pierres, bois, ni herbiers, & point vaſeux; non ſeulement pour que le poiſſon puiſſe appercevoir l'appât, mais encore pour que ſe ſentant piqué il ne ſe retire point dans des endroits d'où on aurait bien de la peine à le tirer.

593. Il eſt encore néceſſaire que l'eau ſoit abordable, & les bords point trop eſcarpés. Le mieux ſerait que la terre & l'eau fuſſent de même hauteur, ou en pente douce, comme ſerait un abreuvoir; car, comme le poiſſon raſſemble toutes ſes forces & fait les plus grands efforts pour s'échapper quand on le tire hors de l'eau, il faut être habile pêcheur pour ne pas perdre ſa proie; & les gros s'échapperaient toujours, ſi on négligeait de prendre les précautions dont nous allons parler, ſur-tout ſi la berge était eſcarpée & conſidérablement élevée au-deſſus de l'eau.

594. Comme il eſt rare de trouver l'eau de niveau avec la terre, on peut y ſuppléer au moyen d'une grande table, qui eſt encore utile dans pluſieurs autres

autres circonſtances. On couvre la table de l'épaiſſeur d'un pouce & demi ou deux pouces, de terre à potier; on enfonce un bout de cette table dans l'eau, & on retient l'autre bout ſur le bord du terrein : ce qui forme un plan incliné, ſur lequel on conduit le poiſſon pour le tirer doucement hors de l'eau.

595. CETTE même table peut ſervir encore dans les terreins vaſeux, pour ſe procurer un endroit où l'on puiſſe poſer l'hameçon. Mais pour que le poiſſon ne s'en effarouche pas, on la mettra en place quelques jours à l'avance, & on poſera deſſus quelque appât qui attire le poiſſon. En général, c'eſt une très-bonne précaution que d'attirer le poiſſon dans les endroits où l'on ſe propoſe de pêcher, par des appâts qui le font venir, ainſi que nous allons l'expliquer.

Des appâts de fond.

596. POUR déterminer les poiſſons à fréquenter les endroits où l'on ſe propoſe de pêcher, on leur préſente des alimens dont ils ſont friands. Pour cela, on mêle quelquefois avec de la vaſe différentes eſpeces de grains, dont on remplit un panier ou un barril qui ſoit ouvert par les deux bouts, & on le coule au fond de l'eau. Différentes eſpeces de poiſſons, & particuliérement les carpes, ſe plaiſent à chercher les grains dans cette vaſe.

597. POUR faire un autre appât de fond, qu'on eſtime très-bon, on met tremper pendant une nuit des feves groſſes & moëlleuſes; enſuite on les fait cuire à demi dans de l'eau, où l'on ſait que les légumes cuiſent bien. Quand elles ſont à ce point de cuiſſon, ſi l'on a employé un quart de boiſſeau de feves, on y met un quarteron de miel avec une couple de grains de muſc, & on retire le pot du feu avant que les feves ſoient entiérement cuites. Pour faire uſage de cet appât, on en met de petits tas ſur la terre qui couvre la table, & on les appuie avec la main, afin que les feves s'y attachent; ou bien on en forme des mottes qu'on ſerre entre les mains, & qu'on jette ſur le fond s'il n'eſt pas vaſeux.

598. ON peut conſerver quelques-unes des plus groſſes feves pour amorcer des hains.

599. LA mie de pain mâchée fait un aſſez bon appât de fond. On peut encore ſe ſervir d'une pâte faite avec de la chair de chat & de lapin, dont nous avons parlé ci-deſſus. Pour l'employer à cet uſage, on la pêtrit avec de la cire vierge & du miel, & on en fait des boules qu'on jette dans l'eau.

600. L'APPAT de fond le plus aiſé à faire, eſt une pâte faite avec de la mie de pain, du miel & un peu d'*aſſa-fœtida* (149).

(149) Les pêcheurs eſtiment que les vers d'eau hachés ſont le meilleur appât de fond dont on puiſſe faire uſage. La courge eſt pour les carpes un mets délicat.

601. On attire encore le poiſſon, ſur-tout les carpes, à l'endroit où l'on veut pêcher, en y jetant du fumier de vache, ou du ſon mêlé avec du ſang, de l'aveine germée, des entrailles d'animaux, &c.

602. On fait auſſi un bon appât de fond avec un ou deux picotins d'orge germée & groſſiérement moulue; on lui fait jeter un ou deux bouillons dans une chaudiere, & enſuite on le paſſe par une chauſſe. On peut donner aux chevaux la liqueur qui paſſe par la chauſſe. Quand le marc qui eſt dans la chauſſe eſt refroidi, on le porte au bord de l'eau ſur les huit à neuf heures du ſoir; on le preſſe entre les mains, on en forme des mottes qu'on jette dans l'eau. A moins que le courant ne ſoit rapide, ces mottes tombent au fond, & y reſtent. On peut aller pêcher le lendemain à la pointe du jour. Cet appât convient particuliérement pour les brêmes.

603. Quelques pêcheurs encore plus attentifs levent dans l'eau des touffes de glayeul, & couſent ſur les feuilles quantité de vers de toutes les eſpeces. Les poiſſons ne manquent pas d'aller s'en repaître, & par-là ils ſont engagés à mordre à l'appât qu'on leur préſente enſuite avec un hain.

604. Quand on a mis à un endroit quelqu'un de ces appâts, on va examiner ſoir & matin s'il eſt mangé. S'il l'eſt effectivement, on eſt certain qu'il y a du poiſſon, & on peut eſpérer de faire une bonne pêche. Mais ſi l'appât n'a point été attaqué, on perdrait ſon tems à pêcher en cet endroit.

Précautions que les pêcheurs doivent prendre pour engager les poiſſons à mordre aux hains, & pour les tirer à terre quand ils ont mordu.

605. Comme preſque tous les poiſſons vivent de rapine, ils ſont naturellement curieux d'examiner les objets qui leur paraiſſent nouveaux; & cette inclination tourne à l'avantage des pêcheurs, quand ils ſavent en profiter: car les poiſſons ſe portant d'eux-mêmes à examiner les appats qu'on leur offre, ils ſont ainſi engagés à s'en ſaiſir. Mais le bruit les effraie, ainſi que les mouvemens que ſe donnerait le pêcheur. C'eſt pourquoi, quand on a jeté la ligne, il faut reſter immobile, comme le pêcheur E (*pl. IV, fig.* 1), ayant toujours l'œil fixé ſur le liege; car ce ſont les mouvemens de ce liege qui indiquent que le poiſſon a mordu. Quand on s'en apperçoit, il ne faut pas ſe preſſer de tirer la ligne; on doit donner au poiſſon le tems d'avaler l'appât. Mais quand on voit qu'il traîne le liege, on peut juger qu'il cherche à ſe retirer dans un crône, une ſous-rive, ou quelques herbiers: alors il faut donner une ſecouſſe à la ligne pour piquer le poiſſon (150), & faire entrer la pointe de l'hain dans.

(150) En allemand, *den Fiſch anhauen.* Il faut obſerver de quel côté le poiſſon paraît aller. Il faut tirer la perche en arriere, pour ne pas retirer l'hameçon de la bouche du poiſſon.

ſon goſier. C'eſt le moment où les gros poiſſons ſe tourmentent beaucoup: & bien loin de tirer la ligne, il faut la leur lâcher peu à peu, pour les laiſſer ſe promener de côté & d'autre, juſqu'à ce que, appercevant qu'ils ſont fatigués & que les forces leur manquent, on les tire doucement à bord.

606. QUAND ce ſont de petits poiſſons, la force de la ligne eſt ſuffiſante pour réſiſter à leurs mouvemens. Mais il faut beaucoup de précautions & d'adreſſe, pour ne pas perdre les gros poiſſons qui ont mordu aux appâts.

607. QUELQUES pêcheurs qui emploient de gros hains & des lignes très-fortes, ſaiſiſſent la ligne avec la main; & tenant la tête du poiſſon ſoulevée, ils lui font avaler de l'eau: il perd ainſi peu à peu ſes forces. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, les forts hains & les groſſes lignes effarouchent le poiſſon; il n'y a que ceux qui ſont très-affamés qui y mordent.

608. AFIN de ne point perdre ſa proie en pêchant avec une ligne fine, lorſqu'on a pris de gros poiſſons qui font de violens efforts quand ils ſe ſentent piqués, & encore plus lorſqu'on les tire de l'eau, il faut avoir une ligne de cinq à ſix toiſes de longueur, & la rouler pour la plus grande partie ſur un petit morceau de bois léger O (*pl. IV, fig.* 3). On devide donc & on roule une partie de la ligne ſur ce morceau de bois juſqu'à ce qu'il n'en reſte que la longueur qu'il faut pour pêcher commodément, & on arrête la ligne en l'enfonçant dans une fente qu'on a eu ſoin de faire au fond de l'échancrure qui termine ce morceau de bois. Cette ligne ne ſe déroulera point, juſqu'à ce que le poiſſon ſoit piqué: mais quand, ſentant la pointe de l'hain, il fera effort pour s'enfuir, la ligne ſe dégagera de l'entaille, elle ſe déroulera de deſſus le morceau de bois, & devenant fort longue, elle laiſſera au poiſſon la liberté de ſe débattre & ſe tourmenter; il avalera de l'eau, qu'il ne pourra pas rendre par les ouies; il ſe fatiguera, il s'affaiblira peu à peu: alors, en tirant la ligne avec ménagement, on l'amenera au bord de l'eau.

609. UN autre ajuſtement qui revient au même, eſt de mettre au bout menu *b* (*pl. IV, fig.* 3) de la canne un petit anneau de cuivre, dans lequel on paſſera la ligne, qui viendra ſe rouler en partie ſur une bobine aſſujettie à la perche vers ſon gros bout à peu près en *t*. Quand le poiſſon fait effort, on permet à la bobine de tourner, & la ligne devient ainſi fort longue.

610. COMME il faut laiſſer long-tems le poiſſon s'agiter, on peut ſe diſpenſer de tenir continuellement la perche, ſoit en l'enfonçant dans une douille qu'on a fourrée en terre, ſoit en fichant dans le terrein une pointe de fer qui s'ajuſte à vis au gros bout de la perche: par ce moyen on peut, quand le poiſſon eſt fatigué, le ſaiſir de ſes deux mains pour le prendre.

611. LE poiſſon étant amené au bord de l'eau, il y a d'habiles pêcheurs qui, couchés ſur le ventre, le ſaiſiſſent par les yeux ou les ouies; & même, ſi ce ſont des carpes, ils ont l'adreſſe de leur fourrer le doigt index dans la

bouche, & de s'en rendre maîtres. Mais comme les poiſſons raſſemblent toutes leurs forces pour s'échapper lorſqu'ils ſe ſentent tirer de l'eau, le plus ſûr eſt d'avoir un *trubleau*, petit filet en forme de poche, tendu comme ſur la monture d'une raquette *p* (*fig.* 3), & le faire paſſer deſſous les poiſſons quand ils commencent à ſortir de l'eau. (151)

612. Plusieurs poiſſons s'écartent beaucoup quand ils ſe ſentent piqués, & quelquefois ils ſe retirent dans des herbiers, dont on a bien de la peine à les débarraſſer. En ce cas, il faut ſe donner de garde de tirer la ligne; il vaut mieux laiſſer long-tems les poiſſons ſe mouvoir & s'affaiblir: alors en tirant la ligne ſuivant différentes directions, & toujours fort doucement, on parvient quelquefois à les dégager des herbiers ou des crônes. Mais ſi la choſe ne paraît pas poſſible, on peut paſſer la ligne dans un anneau de fer un peu peſant, & qui ſoit fermement attaché à une forte ligne. En ſoulevant la ligne qui porte l'hain, on fait couler l'anneau tout auprès de la tête du poiſſon qui a mordu; quelquefois même l'anneau ſaiſit ſa tête: alors on tire ſur la forte ligne qui tient l'anneau, en différens ſens, mais jamais dans la direction de la ligne de pêche. Ce moyen réuſſit aſſez ordinairement, & on parvient à dégager un poiſſon qui ſans cela aurait été perdu. (152)

613. Dans certains cas, on peut ſe porter avec un batelet ſur les herbiers, ou à l'embouchure des crônes. Nous aurons occaſion d'en parler dans la ſuite.

Maniere de pêcher en ſe promenant.

614. Les pêches que nous venons de décrire, exigent beaucoup de patience; il faut garder un ſilence profond, & reſter immobile en attendant le poiſſon, qui eſt quelquefois long-tems avant de ſe jeter ſur l'appât qu'on lui préſente. Nous allons, en faveur des perſonnes vives & impatientes, rapporter quelques façons de pêcher qui permettent de ſe promener. Il faut avoir une perche *a b* (*pl. IV, fig.* 3) légere, longue de 12 à 15 pieds, plus ou moins, ſuivant l'étendue de la nappe d'eau où l'on doit pêcher. On y attache, comme nous l'avons ſuffiſamment expliqué, une ligne qui pend d'environ trois toiſes, & au bout de laquelle eſt ajuſté un hain garni d'un appât léger, comme peuvent être une ſauterelle à qui on a arraché une articulation de ſes grandes pattes, un limas noir dont on ouvre le ventre pour laiſſer appercevoir la partie blanche des inteſtins qui attire le poiſſon, différentes eſpeces de vers ou de mouches, des bourdons, des cerfs-volans, ou autres ſcarabés, à qui on a

(151) Un gros poiſſon eſt aſſez fort pour ſauter hors du trubleau.

(152) Rien de mieux qu'un crochet à long manche, avec lequel on ſaiſit le poiſſon par les ouies, ou par quelque endroit du corps.

coupé les cornes, les pattes & les ailes écailleuſes, &c. Tous ces appâts ſont fort bons. En automne, on peut amorcer avec une pâte jaune, compoſée de fromage bien fort qu'on pile dans un mortier avec un peu de beurre & aſſez de ſafran pour la rendre de couleur de citron; & on peut, durant l'hiver, amorcer avec du fromage & un peu de térébenthine, mêlés enſemble en conſiſtance de pâte.

615. IL y a de l'adreſſe à placer l'hain dans l'eau d'une façon convenable. Quand il fait chaud, on doit le tenir vers la ſurface ou à la moitié de la profondeur de l'eau; mais durant le froid, il faut le tenir près du fond. Indépendamment de la température de l'air, il y a des eſpeces de poiſſons qui occupent toujours le fond de l'eau, & d'autres qui ſe tiennent plus près de la ſurface.

616. MAIS de plus il y a des pêcheurs qui manient la perche avec aſſez d'adreſſe pour imprimer aux appâts morts des mouvemens qui imitent ceux des poiſſons vivans.

617. LORS même qu'on pêche avec de petits inſectes ou des inſectes factices, il y a certains poiſſons qu'on attire en tenant l'hain à une petite diſtance au-deſſus de la ſurface de l'eau; de ſorte que ces poiſſons s'élancent hors de l'eau pour ſaiſir l'hain. Nous avons parlé de la façon de faire ces inſectes factices, & nous expliquerons en détail la maniere de s'en ſervir, dans le chapitre où il s'agira de la truite.

618. QUOI qu'il en ſoit, tout étant diſpoſé comme nous venons de l'expliquer, on prend la perche à deux mains, & ſe promenant le long de l'eau G (*pl. IV*, *fig.* 1), on jette la ligne le plus loin qu'il eſt poſſible, faiſant faire une vive révolution à la perche. L'hameçon tombe dans l'eau à certaine profondeur; & prenant la perche d'une main, on lui donne de petites ſecouſſes pour faire ſautiller l'appât dans l'eau, de ſorte qu'il ſemble fuir le poiſſon qui le pourſuit: ce qui l'engage à s'élancer & à avaler l'appât & l'hain.

619. QUAND le poiſſon a mordu, il ne faut pas, comme nous l'avons déjà dit, tirer la ligne trop tôt; il convient de donner au poiſſon le tems d'avaler l'appât. Alors on donne une ſecouſſe à la perche pour enfoncer la pointe de l'hain dans le goſier du poiſſon; ce qu'on appelle le *piquer*. Si le poiſſon eſt petit, on le fait ſauter à terre; mais s'il eſt gros, on le tire au bord de l'eau avec plus ou moins de précaution, ainſi que nous l'avons expliqué plus haut.

620. QUOIQU'ON puiſſe faire cette pêche toute la journée, les heures les plus favorables ſont deux heures après le ſoleil levé, & deux heures avant ſon coucher. (153)

(153) Il reſte certain qu'on gagnera peu, ou rien, en pêchant à l'hameçon de cette maniere. Il faut s'aſſeoir dans un endroit poiſſonneux, où le cours de l'eau faſſe une coude.

Maniere de pêcher à la canne avec des lignes dormantes, tendues au bord de l'eau.

621. On peut rendre la pêche à la perche plus intéreſſante, ſi on y emploie en même tems trois, quatre, ou un plus grand nombre de perches (*pl. IV, fig.* 1, F). Mais il faut qu'elles ſoient aſſez proche les unes des autres, & aſſez près du bord de l'eau, pour que le pêcheur puiſſe, ſans ſortir de ſa place, les appercevoir toutes.

622. Quand on veut pêcher de cette façon, on pique en terre le gros bout de chaque perche, non pas perpendiculairement, mais aſſez incliné pour qu'il n'y ait que deux à trois pieds de diſtance entre la ſurface de l'eau & le bout menu de la perche. Quand on a tendu ainſi toutes ſes perches, on ſe tient tranquille, & aſſez éloigné de l'eau pour n'être point apperçu du poiſſon: mais de façon cependant qu'on voie les lieges de toutes les cannes, afin de ſavoir quand il y a un poiſſon de pris.

623. S'il ſe prenait un gros poiſſon, il pourrait, en ſe débattant, entraîner à l'eau la ligne & la perche. Pour prévenir cet accident, on attache à la perche vers ſon gros bout une petite fourchette de bois, qui eſt enfoncée dans le terrein, & qui étant un peu inclinée forme relativement à la perche un petit arcboutant, lequel entre d'autant plus dans le terrein, que le poiſſon tire la perche avec plus de force.

Pêche à peu près ſemblable à la précédente, & qu'on pratique au bord des étangs ſalés.

624. A Cette en Languedoc, on met au bout d'une canne une ligne avec un hain amorcé; & à un pied & demi ou deux pieds de l'hain, on attache à la ligne une pierre ou un plomb. On tend le ſoir ces cannes au bord des étangs ſalés, à un endroit où il n'y ait que deux pieds & demi ou trois pieds d'eau, à peu près comme on le voit *pl. IV, fig.* 1, F. Le lendemain matin, on va les relever.

625. On fait auſſi cette pêche dans les canaux qui communiquent des étangs à la mer, lorſque les loups & les dorades veulent retourner dans la grande eau; & on y prend quelquefois juſqu'à 200 livres de poiſſon en une nuit. Mais auſſi les pêcheurs tendent des centaines de ces lignes à côté les unes des autres.

De la pêche à la perche au bord de la mer.

626. On pêche à la perche au bord de la mer entre les rochers, à peu près

comme nous venons de l'expliquer, excepté que les perches & les lignes sont plus longues & plus fortes. Pour cette raison, les pêcheurs les tiennent ordinairement comme nous l'avons représenté *pl. IV, fig.* 2. L'indication de cette *planche* peut nous dispenser d'entrer ici dans de plus grands détails. Nous ferons seulement remarquer qu'on la pratique plus volontiers aux bords de la Méditerranée, où il n'y a pas de marée, que dans l'Océan.

Pêche à la perche dans des bateaux.

627. POUR pêcher en mer avec la canne ou une petite perche, trois ou quatre matelots se mettent dans une fort petite yolle; & quand ils rencontrent un banc de poissons, ils font des pêches avantageuses. Leurs perches sont petites. On prend ainsi dans la Manche beaucoup de merlans & de maquereaux.

628. DANS les quartiers de S. Tropez & de Fréjus, on pêche des maquereaux avec des lignes menues, mais faites d'excellent fil, qui ont ordinairement trois brasses de longueur. On ajuste au bout de ces lignes trois empiles de crin qui ont seulement un pied de long; chacune de ces empiles porte un hain amorcé, & l'on met un petit morceau de plomb au nœud qui attache les empiles avec la ligne, afin que les hains descendent dans l'eau. L'autre extrémité de la ligne est attachée à une perche légere, qui a environ quinze ou dix-huit pieds de longueur. On jette les lignes à la mer, en tenant la canne dans la main; & presque toujours aussi-tôt que l'hain est entré dans la mer, il est saisi par un maquereau. Le pêcheur s'en apperçoit par un petit mouvement que le poisson fait faire à la canne. Alors il releve promptement la ligne par le moyen de la perche, & il prend les poissons qui y restent attachés.

629. IL y a des pêcheurs si adroits que, tenant une perche de chaque main, ils les retirent souvent toutes les deux à la fois avec deux ou trois maquereaux qui y sont pris.

630. CETTE pêche attire fréquemment vingt-cinq à trente bateaux de toutes espeees au fond du golfe de Naples, dans la saison des maquereaux, dont ils prennent abondamment.

Pêche sur la côte de Guinée.

631. LES voyageurs disent qu'à la côte de Guinée on pêche des sardines avec une ligne longue, dont l'extrémité est chargée d'un petit morceau de plomb pour pouvoir la lancer plus facilement. Au-dessus du plomb cette ligne est garnie de plusieurs piles qui portent des hains. Quand les pêcheurs, qui sont dans un petit bateau, apperçoivent du poisson, ils jettent la ligne à la

mer, & les ſardines mordent bientôt aux appâts ; car ces poiſſons ſont voraces, & vont enſemble en grand nombre. Lorſque ces pêcheurs vont chercher un banc de poiſſons, ils tiennent leurs perches ſur l'épaule, pour être toujours prêts à jeter leurs lignes lorſqu'ils en apperçoivent. (154)

(154) Il y a encore une infinité d'autres pêches à la ligne, dans les différens pays. Je citerai celles-ci :

Maniere de pêcher la truite & l'ombre dans la riviere de Wiſſent, en Franconie, & dans les rivieres de Suiſſe.

Pour bien entendre cette pêche, il faut obſerver que la truite, SALMO *Fario*, L. S. N. en allemand, *Forellen*, & l'ombre, SALMO *Thymallus* LINN. en allemand, *Aſchen*, ſe nourriſſent de certaines ſortes de petits poiſſons ; mais ils mangent auſſi divers inſectes de l'eſpece des ephémeres, EPHEMERA LINN. & des phryganes, que l'on nomme dans le pays *Schnacken*, & en français *mouches papillonnacées*. Le poiſſon attrape ces inſectes en ſautant quelquefois à plus de deux pieds au-deſſus de la ſurface de l'eau. Si on lui préſente un corps reſſemblant à l'inſecte par la forme & par la couleur, on lui voit faire le même manege. C'eſt ce qui a fait imaginer la pêche dont il s'agit ici, qu'on appelle la *pêche au bond*, ou la pêche à la ligne volante, *Sprungfiſcherey*. L'hameçon eſt entortillé de fils & garni de différens poils qui imitent la couleur de l'inſecte, à peu près comme les appâts à l'anglaiſe, dont on trouve la deſcription ci-deſſus, §. 542 & ſuiv. Si l'on attrape bien la reſſemblance, enſorte que le poiſſon y ſoit trompé, on eſt ſûr de faire une bonne pêche. Celui qui manque ce point principal, éprouve le ſort de celui dont Pétrone dit quelque part : *ſine ſpe prædæ moratur in ſcopulo.*

On diſtingue cette pêche en pêche *au petit ſaut*, & *au grand ſaut.*

La pêche au *petit ſaut* dure toute l'année, excepté en hiver. Dès le commencement du printems, juſqu'en automne, on voit voler différentes ſortes d'inſectes. Les éphémeres portent les ailes hautes, & les phryganes les replient ſur le dos. Ces animaux ſervent de nourriture aux truites & aux ombres. Dans les mois d'avril & de mai, on voit paraître une eſpece que Roeſel appellé *l'inſecte aquatique avec quatorze pointes latérales.* Voyez *Inſecten-Beluſtigung*, part. II ; des *inſectes aquatiques*, cl. II, p. 61, tab. 13. M. Schaefer, célebre naturaliſte, en fait auſſi mention, *Regensburgiſche Inſecten*, tab. 37, fig. 2. Linné l'appelle mal-à-propos HEMEROBIUS *lutarius.* Un autre inſecte fort reſſemblant au premier, c'eſt celui que M. Schaefer a repréſenté dans l'ouvrage que je viens de citer, pl. 37, fig. 4, 5. Linné le nomme PHRYGANEA *bicaudata*, phrygane à double queue. Cet animal, dont la truite eſt extrémement friande, eſt d'un brun foncé par tout le corps ; ſes ailes noirâtres ſont repliées ſur le dos. Il y en a encore une eſpece d'un rouge brun, & une autre dont l'extrémité des ailes eſt brune ; ces deux ſortes ſont preſque auſſi bonnes que les précédentes. On tâche de les imiter.

La pêche au *grand ſaut* ne dure que quelques ſemaines, dans les quinze premiers jours de juin. C'eſt alors que l'on voit en foule ſur la ſurface de l'eau deux eſpeces de grands inſectes éphémeres.

La premiere eſpece eſt deſſinée par M. Schaefer, dans ſon ouvrage déjà cité, planche 175, fig. 1, 2, & par Roeſel, *Inſecten-Beluſtigung*, part. II. *Inſect. aquat.* part. II, p. 57, tab. 12, fig. 6. Ce petit animal a le corps de couleur jaune, & les ailes d'un blanc griſâtre, avec des points & des veines noires ; il les porte élevées ſur le dos. S'il lui arrive de les plonger par haſard dans

ARTICLE

ARTICLE SECOND.

Des différentes pêches qu'on fait avec des lignes simples sédentaires, tant dans les rivieres & les étangs, qu'à la mer.

632. IL faut se souvenir qu'on ne doit point confondre la pêche à la ligne simple, avec celle à la perche.

l'eau, il ne peut plus se relever, à moins qu'il ne rencontre quelque corps solide, sur lequel il puisse s'aider de ses pieds. Si une truite le manque du premier saut, il lui suffit de le renverser dans l'eau, elle l'attrape à coup sûr au second élan. La pluie le fait tomber dans l'eau, & c'est alors que les poissons font la plus riche capture Si les insectes peuvent réussir à nager sans mauvaise rencontre, ils s'élevent en l'air & vont assez loin; mais ils reviennent toujours se poser sur l'eau.

La seconde espece est aussi dessinée par M. Schaefer, pl. IX, fig. 5 & 6. Linné l'appelle EPHEMERA *vulgata*. Elle ressemble beaucoup à la premiere pour la forme & pour la grosseur; le corps est d'un jaune un peu plus pâle; & au lieu de veines noires sur les ailes, elles sont rouges. Cet insecte ne nage pas de suite, il voltige en s'élevant & en se rapprochant de la surface de l'eau. Le poisson ne peut en faire sa proie, que lorsqu'il tombe sans pouvoir se relever.

La troisieme espece, plus grande que les deux précédentes, se voit aussi dans l'ouvrage de M. Schaefer, pl. IX, fig. 2 & 3. La grosseur de ces petits animaux varie beaucoup plus que celle des deux autres especes dont je viens de faire mention. Il y en a de grands, & d'autres qui sont plus petits de moitié. Leur corps n'est pas aussi long, mais beaucoup épais; la tête aussi est infiniment plus grosse. Les ailes, de couleur rouge, sont plus longues que le corps. Ils volent peu; mais on les trouve par milliers au bord de l'eau, sur les buissons de saules. Avant que de jeter l'hameçon dans un endroit, il est bon de battre les buissons, pour en déloger les insectes, qui se jettent à l'eau, où ils sont saisis par les truites. C'est de toutes les especes, celle que le poisson aime le mieux.

Des instrumens de cette pêche.

On fait cette pêche avec une perche ordinaire. La ligne est faite la moitié de fil & la moitié de crin. La partie inférieure a deux bouts, dont l'un est plus court que l'autre.

Pour la pêche au petit saut, on prend du crin blanc, ou mieux encore gris; on unit huit brins par un nœud, & on les tortille en deux petites cordes de quatre brins chacune. On fait de cette maniere deux cordes que l'on joint ensemble, de maniere que la partie inférieure ait deux bouts inégaux, comme je viens de le dire.

C'est à ces deux bouts qu'on attache les hameçons, qu'on entortille ensuite, jusques vers le milieu, de ritte blanche ou jaunâtre. Cela sert à lier plus fort les hameçons, & sur-tout à former le corps, ou le ventre de l'insecte qu'on veut imiter.

Comme il y a des insectes qui ont à peu près la couleur jaunâtre de la ritte, celle-ci, quand elle est bien choisie, suffit pour les imiter: les jaunes & les brunes doivent être entortillées de soie affortissante, en laissant passer çà & là quelques brins de la ritte qui est par-dessous. On ajoute par-dessus le tout des plumes ressemblantes aux ailes du papillon.

Pour la pêche au petit saut, on préfere

633. La ligne ſimple ne s'attache point au bout d'une perche, mais à des corps fixes, ou qui en font l'effet. Ou bien on tient la ligne immédiatement

les plumes d'un coq rouge, priſes près de la crête & ſur les deux cuiſſes : on les ébarbe par en-bas autant qu'il eſt néceſſaire, & on les attache ſur l'hameçon. Les plumes de perdrix ont auſſi une couleur ſemblable à celle de quelques eſpeces d'éphémeres. On obſerve d'attacher au long fil une plume rouge, & au court une plume de perdrix.

La pêche au *grand ſaut* exige de plus grands hameçons, parce que les inſectes qu'on y emploie ſont plus grands. Les lignes ont quatre brins de plus, parce que l'on prend quelquefois de très-groſſes truites.

Pour imiter les inſectes à long poil, qui ſervent à cette pêche, on choiſit parmi les plumes d'un canard ſauvage, ou à ſon défaut, d'un canard domeſtique, celles qui croiſſent ſous le ventre ; on les attache avec de la ſoie d'un jaune pâle. On y ajoute quelquefois une plume verte de pinçon.

Pour les inſectes rouges, que la truite pourſuit avec tant d'avidité, il n'y a que les plumes de coucou. Quand on a de la ſoie d'un beau jaune paille, on s'en ſert avec ſuccès ; quand on n'en a pas, on lui ſubſtitue du beau lin. Les plumes de coucou ſont bonnes pour l'hameçon ſupérieur, & celles de canard pour l'inférieur.

La perche eſt le plus ſouvent de noiſettier, ou de bouleau, dont on enleve l'écorce juſqu'à la longueur d'un pied & demi. On a grand ſoin de conſerver la pointe, quand elle n'aurait que l'épaiſſeur d'une bûche de paille. C'eſt par cette extrêmité qu'on la pend au ſoleil, afin de la rendre légere, pour qu'on puiſſe la manier aiſément d'une main. Il eſt bon qu'elle ſoit d'une certaine longueur, pour pouvoir atteindre le fil de l'eau dans les grandes rivieres. On y ſupplée en liant fortement deux pieces l'une à l'autre.

La partie inférieure de la ligne eſt de crin : l'autre moitié, qu'on a ſoin de ne pas faire trop groſſe, peut être de bon fil. Sa longueur totale eſt déterminée par celle de la ligne. On entortille la perche dans le tiers de ſa longueur avec la ligne, & on l'arrête fortement, afin que ſi le bout de la ligne venait à ſe rompre, le poiſſon ne le perdit pas avec la ligne & l'hameçon.

Pour pêcher au *petit ſaut*, on choiſit les endroits où le courant eſt le plus fort ; on préfere auſſi les lieux où il y a de l'ombre, ceux où l'eau eſt trouble, ceux où quelques petits briſans agitent la ſurface de l'eau. On n'obſerve point toutes ces précautions pour pêcher au *grand ſaut*.

L'heure eſt indifférente pour cette ſorte de pêche ; mais pour celle au *petit ſaut*, il faut préférer le matin & le ſoir. Le pêcheur placé ſur le bord de l'eau, jette l'hameçon contre le courant, auſſi légérement qu'il peut ; & le laiſſant deſcendre ſuivant le fil de l'eau, il a ſoin que l'amorce ſoit à moitié dans l'eau, comme le ſerait l'inſecte qu'elle repréſente.

Si le poiſſon mord, on ne doit pas être ſurpris de le ſentir ſe jeter avec impétuoſité ſur l'hameçon, comme ſur ſa proie. Ce ſera le moment de tirer ; mais il ne faudra pas tirer trop fort, ſans quoi il arrive que le fer reſte & ſe perd avec le poiſſon, ou qu'il ſaute en l'air & retombe dans l'eau. Si la truite eſt groſſe, il faut la fatiguer dans l'eau, & l'entraîner enſuite inſenſiblement vers le rivage.

Si le poiſſon a manqué l'hameçon, & que le pêcheur ait été trompé par le mouvement qui s'eſt fait dans l'eau, il faut tout de ſuite rejeter l'hameçon vers le même endroit. Si le poiſſon n'eſt pas bleſſé, il reviendra infailliblement ; mais s'il a reçu quelque bleſſure, comme cela arrive très-ſouvent, alors :

Qui ſemel eſt læſus fallaci piſcis ab hamo,
Omnibus unca cibis ora ſubeſſe putat.

OVIDIUS.

dans la main; & c'eſt mal-à-propos que certains pêcheurs nomment *canattes* ou *canettes*, quelques-unes de ces façons de pêcher.

634. IL y en a qu'on nomme *ſédentaires;* & d'autres qu'on appelle *flottantes*, parce que les hains ſont attachés à des corps flottans. Nous nous propoſons de parler des unes & des autres, & nous allons commencer par les pêches qu'on nomme *ſédentaires.*

Des bricoles tendues au bord des rivieres & des étangs.

635. LES bricoles ſont de longues lignes terminées par un hain amorcé, & qui, au lieu d'être attachées à une perche, le ſont au bord de l'eau à une branche d'arbre, ou à un pieu qu'on enfonce à portée des endroits où l'on juge que le poiſſon fréquente.

636. QUAND on veut tendre des bricoles (*pl. IV, fig.* 1, H), on évite de les placer trop près des forts herbiers, ainſi que des arbres dont les branches tombent dans l'eau; car le poiſſon qui ſe ſent piqué s'agite; & tournant de côté & d'autre, il pourrait s'y engager de telle ſorte qu'on romprait la corde & l'hain plutôt que de l'en retirer. Ainſi on perdrait la ligne & le poiſſon, ſur-tout ſi c'était une anguille.

637. ON amorce les hains pour cette pêche comme pour celle à la perche.

638. LORSQU'ON a reconnu l'endroit où l'on veut tendre, on attache un liege à la ligne H, à trois ou quatre pieds de l'hain, plus ou moins, ſuivant la profondeur de l'eau; & ayant ployé la ligne en entrelas *q* (*fig.* 3) autour du pouce & du petit doigt, on la poſe ainſi ployée ſur le plat de la main droite, & on met par-deſſus le liege & l'hain garni de ſon appât; puis retenant avec la main gauche le bout de la ligne oppoſé à l'hain, on jette de toute ſa force l'hain & la ligne, pour que l'appât ſe trouve à l'endroit qu'on juge être le plus favorable. Alors on attache le bout de la ligne, qu'on avait retenu dans la main gauche, à quelque branche d'arbre, ou à un piquet qui ſe rencontre au bord de l'eau.

639. J'AI déjà averti qu'on peut en beaucoup d'occaſions ſe ſervir, au lieu de liege, d'un morceau de bois bien ſec, ou d'un petit fagot de roſeaux pliés en pluſieurs doubles (*pl. IV, fig.* 3 *r*); & des raiſons d'économie engagent ſouvent les pêcheurs à ſubſtituer ces choſes communes à du liege, qui forme un objet de dépenſe quand on en fait un grand uſage.

640. ON tend quelquefois le long d'une riviere, ou au bord d'un étang, vingt ou trente bricoles ſemblables à celle dont nous venons de parler; & on tient les lignes de différentes longueurs, pour que les hains ne ſe raſſemblent pas en un même endroit.

641. L'HEURE la plus convenable pour tendre les bricoles, varie ſuivant les

différentes saisons. En été, c'est entre trois ou quatre heures après midi ; & durant l'hiver, entre deux ou trois heures. On les releve le lendemain matin sur les huit à neuf heures. Plusieurs poissons mordent aussi bien le matin que le soir.

642. Ce que nous venons de dire convient pour tendre les bricoles dans les eaux dormantes, ou dans celles qui ont peu de courant : mais dans les rivieres un peu rapides, il faut d'autres précautions, parce que le courant rapprochant les hains le long du bord, ils se trouveraient dans un endroit où le poisson ne fréquente guere, sur-tout quand il y a peu d'eau. En ce cas on attache à la ligne, à sept ou huit pieds de l'hain, une pierre grosse comme un œuf de dinde, ensorte que le liege soit entre l'hain & la pierre. Il est sensible que cette pierre qui tombe au fond de l'eau, empêche la ligne de s'approcher du bord, & que le liege qui s'éleve, soutient l'hain entre deux eaux.

643. Au reste, on trouve un grand avantage à se servir d'un bateau pour tendre les bricoles dans les eaux courantes ; car il serait difficile, en jetant la ligne, de placer convenablement l'appât, le liege & la pierre. On doit néanmoins compter que, s'il y avait beaucoup d'eau auprès des bords d'une riviere, on pourra très-bien placer des bricoles à portée des crônes & des herbiers : car plusieurs poissons fréquentent ces endroits. En ce cas, on ne tient pas les lignes fort longues ; mais pour que les poissons puissent s'éloigner des herbiers quand ils se sentent piqués, il faut avoir autant de petites fourchettes de bois S (*pl. IV, fig.* 3) qu'on a de bricoles à tendre. Il suffit que les branches de ces fourchettes aient quatre à cinq pouces de longueur ; & la partie d'où elles partent, trois à quatre. On entrelace une grande partie de la ligne autour des branches de la fourchette : après la derniere révolution, on passe la ligne dans une fente qui est au bout des branches ; enfin on arrête cette fourchette à quelque pieu. Quand un poisson qui se sent piqué veut s'enfuir, il fait effort sur la ligne, il la dégage de la fente, les entrelas de la ligne se défont ; & le poisson pouvant faire bien du chemin, s'écarte ordinairement des crônes & des herbiers. Si cependant il s'y engageait de sorte que l'on crût ne pouvoir pas le tirer à terre, il faudrait essayer de lever la ligne avec un batelet ; & en suivant au travers des herbiers la direction de la ligne, on tâcherait de prendre le poisson avec une fouine, ou avec un trubleau *p* (*pl. IV, fig.* 3).

644. Mais il faut avoir eu soin de bien attacher la ligne à la fourchette ; & la fourchette au pieu, qu'on suppose au bord de l'eau : sans quoi, on courrait risque de perdre le poisson & les bricoles.

645. Dans la Méditerranée, où il n'y a point de marée, quelques pêcheurs posent des bricoles au bord de la mer ; mais sur l'Océan, le flux & le reflux mettent en état d'employer d'autres moyens : nous en parlerons dans la suite.

Des lignes simples & dormantes, attachées à la circonférence d'un cerceau.

646. On varie beaucoup la façon de tendre des hains & des lignes dormantes.

647. Les pêcheurs dans les eaux douces attachent quelquefois autour d'un cerceau (*pl. VI, fig. 6*) un nombre de lignes ou de piles, qui portent des hains amorcés; ils mettent sur ces lignes, à une petite distance des hains, de petits morceaux de plomb pour les faire entrer dans l'eau; & ils attachent au cerceau des flottes de liege *b*, pour qu'il se tienne sur l'eau. On place aussi à la circonférence de ce cercle trois cordes *c*, qui se réuniſſent en *d*, comme les cordons qui soutiennent un plateau de balance. Il y a encore à ce point de réunion une flotte de liege. Enfin on met quelque part à la circonférence du cerceau une corde *e*, qu'on attache au bord de l'eau à un piquet *g*, pour que le cerceau reste à la place où on l'a posé, à portée des herbiers ou des crônes; en un mot, dans les endroits où l'on sait que le poisson fréquente.

648. Les pêcheurs tendent leur cerceau le soir, & ils le visitent le lendemain un peu après le soleil levé. S'ils apperçoivent du poisson qui soit pris, ils approchent le cerceau du bord, en tirant la corde *e* qui est attachée au piquet *g*; & avec une gaffe *f*, ils le soulevent par les cordes *d*, pour le porter tout-à-fait à terre. Ils détachent ensuite le poisson; observant, selon sa grosseur, les précautions que nous avons rapportées en parlant de la pêche à la perche. Enfin ils remplacent les appâts qui manquent, & ils remettent le cerceau à l'eau pour continuer leur pêche.

Des lignes dormantes, attachées à un plomb.

649. Ces lignes sédentaires, au lieu d'être attachées à un corps flottant, sont amarrées à un corps pesant qui tombe au fond de l'eau.

650. Les pêcheurs ont un plomb (*pl. VI, fig. 7*) qui est percé à sa pointe, ou qui a en cet endroit un anneau, auquel on attache une ligne *b* qui porte au bout opposé au plomb une flotte de liege *c*, ou un petit fagot de roseaux secs. Ce signal sert à trouver la corde, au moyen de laquelle on retire le plomb. Autour de ce plomb sont des lignes de crin ou des empiles *e*, qui portent des hains *d*; & l'on ajuste à chaque ligne un petit morceau de liege, pour que les hains n'entrent pas dans la vase. Il est bon que les lignes soient de différentes longueurs.

651. Le soir, deux heures avant le soleil couché, on cale le plomb au fond de l'eau, & on le retire le lendemain deux heures après le soleil levé.

652. On voit que le plomb fournit un point fixe qui résiste au courant, & qui retient toutes les lignes, qu'il ne faut pas mettre en aussi grand nombre

qu'elles ſont repréſentées dans la *figure* 7, ſur-tout quand on tend dans une eau courante, afin que les hains ne s'emmêlent point les uns avec les autres.

D'une pêche avec des lignes dormantes, qui ſe pratique en Bretagne, & de celle que les Provençaux appellent à la fourquette.

653. On fait à la mer des pêches aſſez approchantes de celle dont nous venons de parler.

654. Sur les côtes de Bretagne, quelques pêcheurs attachent au bout d'une corde A B (*pl. VI, fig.* 12) un morceau de plomb C, qui a une forme alongée & un trou à chaque bout. Un de ces trous ſert à attacher le plomb à l'extrêmité de la ligne A B, qui a vingt ou trente braſſes de longueur, plus ou moins, ſuivant la profondeur de l'eau. En D, environ une braſſe au-deſſus du plomb, eſt attachée quelquefois une pile E, longue à peu près d'une braſſe; & au trou qui eſt à l'autre bout du plomb C, on amarre deux ou un plus grand nombre de piles F, qui ſont de différentes longueurs. On pêche avec ce plomb entre les roches; & les poiſſons qu'on prend le plus communément, ſont des congres, des crabes, des homards (155), & d'autres poiſſons ſaxatiles.

655. La ligne qu'on appelle dans la Méditerranée *à fourquette* (*pl. VI, fig.* 9), eſt une croix de fer ou de cuivre *a*, qu'on attache au bout d'une longue ligne ou corde *b*, à l'extrêmité de laquelle eſt une bouée *c*; & aux bouts de chaque bras de la croix, ſont attachées nombre de piles *d*, garnies d'hains. On deſcend cette croix au fond de la mer. La bouée *c*, qui eſt au bout de la corde oppoſé à celui qui tient à la croix, ſert à reconnaître où elle eſt, quand on veut la retirer de l'eau pour prendre les poiſſons qui ont mordu aux appâts. Ce ſont ordinairement des poiſſons plats.

Pêche peu différente des précédentes, & que les Provençaux nomment couffe de palangre.

656. Dans le fond de la Provence, du côté de Niec, il y a des pêcheurs qui ajuſtent des hains & lignes *d* au bord d'un panier *a*, qu'ils nomment *couffre* (*pl. VI, fig.* 8). Ils ſuſpendent ce panier comme un plateau de balance, par trois cordes *b*, qui ſe réuniſſent à une ſeule *c*, laquelle a vingt-cinq ou trente braſſes de longueur, & qui eſt terminée par une bouée. Ils rempliſſent de pierres ce panier, & le deſcendent à une grande profondeur en mer. Ils le retirent de tems en tems pour prendre le poiſſon, qui eſt des mêmes eſpeces que celles qu'on prend avec la fourquette.

(155) Les crabes & les homards ne ſont pas des poiſſons.

De la pêche avec l'archet.

657. ON fait entre les roches, sur les côtes de Poitou, une pêche que l'on nomme l'*archet*, & qui est peu différente de celles dont nous venons de parler. Ces pêcheurs prennent (*pl. VI, fig.* 13) une baleine ou un rotin, qu'ils plient comme GIH. La ligne MN dépasse la partie circulaire, & porte à son extrémité un plomb I, qui pese deux ou trois livres. A chaque bout GH de l'archet sont frappées une ou deux piles KL, dont chacune porte un hain.

658. ON attache au bout N de la ligne, un signal fait avec un fagot de roseaux, qui sert à la trouver quand on veut tirer de l'eau l'archet.

De la pêche dite potera.

659. A la côte de Valence, depuis le mois de septembre jusqu'en janvier, on pêche les calamars avec une ligne qui est singuliérement ajustée, & qu'on nomme *potera*. Deux ou trois hommes vont avec un bateau à demi-quart de lieue en mer, se portant à un endroit où il y ait au moins six ou sept brasses d'eau. Ils ont une ligne (*pl. VI, fig.* 10) d'environ vingt brasses de longueur, au bout de laquelle est une baguette longue de huit à dix pouces. Ces pêcheurs enfilent dans la baguette un petit poisson qu'on nomme *bogue*, ou un leurre d'étain. Au-dessous est un morceau de plomb pour faire caler la ligne; & ils attachent à la baguette, au-dessus du poisson, des piles de différentes longueurs, où tiennent de petits hains sans appât. Les calamars qui viennent pour manger l'appât, s'embarrassent les jambes dans les hains; & aussi-tôt que le pêcheur qui tient la ligne s'apperçoit qu'il y a quelque chose de pris, il retire la ligne, détache le calamar, & remet la ligne à l'eau. Cette pêche se fait la nuit.

ARTICLE TROISIEME.

Des pêches qu'on fait au bord de la mer sur les greves ou le sable, avec des lignes sédentaires.

660. LES pêches dont nous venons de parler, ne sont guere d'usage que dans les endroits où il n'y a point de marée. On ne les pratique sur les côtes de l'Océan qu'entre les roches. Les pêcheurs de ces côtes préferent de tendre des lignes sur les sables & les greves, dans les endroits où ils savent que la marée montera. Ainsi, au lieu de porter les lignes dans l'eau, on les tend à sec au bord de la mer; & c'est l'eau qui vient les chercher, & qui y amene le poisson.

661. AVANT d'entrer dans le détail des différentes façons de pêcher sur les greves ou le sable, nous ferons remarquer qu'à certaines côtes vaseuses, les

pêcheurs ſe ſervent d'épines (156) au lieu d'hains de métal, prétendant que le poids du métal les ferait entrer dans la vaſe, au lieu que la légéreté des épines fait que les appâts reſtent expoſés à la vue du poiſſon. Nous avons déjà fait remarquer qu'un petit corceron de liege rendrait les hains de métal aſſez légers pour les ſoutenir au-deſſus de la vaſe. La vraie ſaiſon de cueillir les épines eſt l'automne, lorſqu'il a fait quelques petites gelées. Si on les prend plus tôt, le bois n'étant pas mûr, elles ſont trop molles; après les grandes gelées, elles ſont ſeches & caſſantes. Au reſte, comme la pêche aux épines, qu'on appelle *épinette*, ſe pratique de même que celle avec les hains de métal, j'entre en matiere.

De la pêche ſur les ſables & greves, nommée petite cabliere.

662. Nous commençons par la pêche qu'on nomme *étente à la petite cabliere*, parce qu'elle eſt des plus ſimples.

663. Les femmes & les enfans, après s'être approviſionnés d'appâts, ajuſtent un hain au bout d'une ligne qui a environ une braſſe de longueur; & quelquefois ils mettent, à ſix pouces de cet hain, un petit corceron de liege. Ils ajoutent encore à l'autre extrêmité de la ligne, un caillou gros comme un œuf de dinde, ainſi qu'on le voit à la main de la *figure* 1, *pl. VI.* Ils amorcent les hains avec des vers marins, ou des loches, ou des crabes poltrons, qu'ils déchirent en pluſieurs morceaux pour en faire une moindre conſommation. Les peres, les meres & les enfans portent ſur la greve ou le ſable, un grand nombre de lignes ainſi diſpoſées, qu'on nomme *petites cablieres*, parce que les pêcheurs appellent *cablieres* les pierres qu'ils emploient pour faire caler leurs cordes ou leurs filets.

664. A meſure qu'on apporte les lignes au bord de la mer, les femmes âgées & faibles (*fig.* 5), mettent des cailloux aux hains qui en manquent; & les hommes (*fig.* 1), ainſi que les femmes robuſtes, font avec des louchets ou des pellots de fer, de petits trous dans le ſable pour recevoir les cailloux qu'on a mis à un des bouts des lignes. Celui qui tient le louchet, les recouvre de ſable, qu'il affermit avec ſon pied, de ſorte que la ligne & l'appât reſtent couchés ſur le ſable.

665. On en tend ainſi une grande quantité le plus près que l'on peut de la laiſſe de baſſe mer.

666. A meſure que la marée monte, l'eau couvre toute la greve; quantité de

(156) J'ai déjà obſervé que les hains d'épine ne ſont guere propres à l'uſage qu'on en attend. Les poiſſons les briſent aiſément, & ſe ſauvent, portant dans leur corps l'épine qui les fait périr.

poiſſons

poiſſons ſuivent ſon courant, étant attirés par une grande quantité de petits poiſſons & d'inſectes qui ſe trouvent à ces endroits. Les poiſſons qui rencontrent les appâts qu'on leur a préparés en abondance, ſe jettent deſſus, ſe prennent aux hains; & la mer étant retirée, on les trouve ſur le ſable (*fig.* 4).

667. CETTE pêche ſe fait toute l'année ſur les greves & les ſables fort étendus : mais elle ne ſe pratique point ſur les vaſes molles.

668. LES demi-vives eaux ſont plus favorables pour les pêches qu'on fait ſur les greves, que les grandes vives eaux; parce qu'alors l'eau de la marée ayant un courant fort rapide, le poiſſon qui eſt venu à la côte n'y peut tenir: au lieu que quand les marées ſont plus faibles, le poiſſon qui *atterrit* (pour parler comme les pêcheurs), ayant monté avec le flot, ſéjourne quelque tems ſur les greves, & ne retourne à la grande eau qu'à la fin du juſant; ce qui lui donne le tems de mordre aux appâts.

Des cordes dormantes & ſédentaires, chargées de lignes ou de piles, & tendues ſur le ſable ou greve au bord de la mer.

669. NOUS avons héſité ſi nous mettrions ici cette façon de pêcher, parce qu'étant faite avec une maîtreſſe corde chargée de lignes, il ſemble qu'il aurait été à propos de la renvoyer à l'endroit où nous parlerons des grandes pêches à la mer : mais comme cette pêche ſe fait au bord de la mer ſur les ſables & ſans bateaux, nous avons pris le parti d'en parler ici, d'autant qu'elle differe très-peu de la petite eabliere; car ce n'eſt que pour multiplier les hains, & abréger le tems de les tendre ſur les ſables & greves, qu'on a imaginé d'attacher les lignes de diſtance en diſtance, ſur des cordes plus ou moins groſſes & plus ou moins longues, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre.

670. LA principale corde AB (*pl. VI, fig.* 11) ſe nomme dans l'Océan *maîtreſſe corde*, & dans la Méditerranée le *meſtre de palangre*. Dans l'Océan, les cordes latérales CD, ſe nomment *lignes* ou *lanes*, & quelquefois *piles* ou *empiles*, quand les hains y ſont immédiatement attachés, comme E : car les termes de *piles* ou *empiles* conviennent particuliérement à la ligne qui attache l'hain, & qui eſt différente de la ligne qui tient à la maîtreſſe corde. Mais les hains ſont ſouvent immédiatement attachés aux lignes latérales, qui alors font l'office d'empiles, & en prennent ſouvent le nom. Les empiles ſont doubles ou ovales, & quelquefois ſimples. Les lignes latérales ſe nomment *braſſeaux* dans la Méditerranée. Une maîtreſſe corde, garnie de lignes latérales, ſe nomme en quelques endroits *bauffe*; ailleurs, *appelet*; en Provence, *palangre*.

671. POUR certaines pêches, on charge la maîtreſſe corde de cailloux F

(*pl. VI, fig.* 11), qu'on met de diſtance en diſtance. Pour d'autres pêches, on met ſur cette corde des flottes de liege. Enfin on attache quelquefois au bout de la maîtreſſe corde A B de groſſes pierres percées H, qu'on nomme *cablieres.* Nous rappellons ces différens noms que nous avons déjà définis ailleurs, pour que ces différentes dénominations ne cauſent aucun embarras. Je vais maintenant en faire uſage.

Des pêches qu'on fait ſur les greves avec des bauffes enfouies dans le ſable.

672. La pêche dont nous parlons, differe peu de celle qui eſt dite *à la petite cabliere.* Au lieu d'amarrer au bout de chaque ligne un caillou qu'on enfonce dans le ſable, les pêcheurs attachent à environ une braſſe les unes des autres, des lignes ou des piles ſur une maîtreſſe corde, comme on le voit, *pl. VI, fig.* 2. Ils portent au bord de la mer ces bauffes avec les hains amorcés; puis avec un louchet ou pellot de fer, ils font dans le ſable ou la greve un ſillon ſeulement de trois ou quatre pouces de profondeur, dans lequel ils couchent & étendent la maîtreſſe corde, en rempliſſant le ſillon avec le ſable qu'ils en ont tiré; de ſorte qu'il n'y a que les lignes & les hains amorcés qui reſtent couchés ſur le ſable.

673. Pour cette façon de pêcher, il en coûte aux pêcheurs la maîtreſſe corde, qui eſt ordinairement mauvaiſe. Mais la tente des lignes ſe fait plus promptement; c'eſt le ſeul avantage qu'elle ait ſur la petite cabliere.

De la pêche à la bauffe ſédentaire, qu'on tend au bord de la mer avec de groſſes cablieres.

674. Quelques pêcheurs tendent encore plus promptement leurs cordes chargées d'empiles, qu'en ſuivant la méthode dont nous venons de parler dans les paragraphes 672, 673. Pour cela, au lieu d'enfouir la maîtreſſe corde dans le ſable, ils attachent à chaque bout de cette corde une groſſe pierre ou cabliere, & ils étendent ſur la greve cette corde chargée de lignes. Les cablieres ſuffiſent pour empêcher que le courant de la marée n'entraîne la corde, ſur-tout quand la greve eſt peu inclinée.

Pêche appellée arondelle, *ou* harouelle, *aux environs de Saint-Brieuc.*

675. Cette pêche ſe fait avec une corde pas tout-à-fait groſſe comme le petit doigt, & d'environ vingt-quatre braſſes de longueur, à laquelle on attache de deux en deux braſſes un fil à voile ou gros fil retors, qui excédant également la maîtreſſe corde des deux côtés, produit une eſpece de croix,

dont les bras qui ſont formés par les lignes, ont à peu près une braſſe de longueur. A chaque extrêmité de ces lignes fines, ſont attachés de petits hains.

676. LES pêcheurs tendent ces cordes ſur le ſable; & au lieu de les arrêter par des cablieres, ils amarrent les deux bouts de la principale corde à deux piquets qu'ils enfoncent dans le ſable.

677. TOUTES ces façons de pêcher reviennent au même. Lorſque la mer eſt retirée, on trouve ſur le ſable le poiſſon qui a mordu aux appâts (*fig.* 4).

De la pêche qu'on nomme tente ſur palots ou piquets, *& qu'on fait au bord de la mer ſur les ſables & greves.*

678. PAR toutes les façons de pêcher dont nous avons parlé dans les paragraphes précédens, ainſi que par toutes celles où l'on aſſujettit les hains au fond de la mer, on ne prend guere que des poiſſons plats & des cruſtacés, qui ne quittent preſque pas le fond. Lorſque les pêcheurs veulent prendre les poiſſons ronds qui nagent entre deux eaux, au lieu d'aſſujettir leur corde au fond de l'eau, ils la tendent ſur des piquets ou palots. Pour cela, les pêcheurs portent au bord de la mer, ou peu à peu ſur leur dos, ou avec des chevaux, de longues cordes garnies de piles & d'hains, avec des piquets de trois, quatre ou cinq pieds de longueur. A coups de maillet, ou de maſſe, ils enfoncent les piquets dans le ſable ou le tuf même, entre de petites roches, ſeulement à la profondeur néceſſaire pour qu'ils ſoient bien aſſujettis; car ils doivent s'élever de dix-huit à vingt pouces ſur le ſable, & quelquefois de trois à quatre pieds, ſuivant l'épaiſſeur de la nappe d'eau que la marée rapporte.

679. LORSQUE le fond eſt dur, on prépare les trous avec un barreau de fer pointu, que l'on appelle *pince*. Quelquefois, pour mieux aſſujettir les piquets, on enfonce à leur pied des chevilles; ou quand les ſables ſont mouvans, on garnit la pointe des piquets avec de petites torches de paille ou d'herbe ſeche, qu'on entortille autour de la partie pointue, & qu'on arrête avec de la ficelle: alors il faut préparer le trou dans le ſable avec un louchet; & lorſqu'on a comprimé le ſable au pied des palots, ils ſont ſuffiſamment aſſujettis.

680. LES piquets ou palots étant fermement aſſujettis dans le terrein, les pêcheurs tendent leur corde en faiſant une demi clef ſur la tête des palots, de façon que les hains pendent en-bas (*fig.* 11), juſqu'à ce que la mer ait aſſez monté pour les faire flotter.

681. ON fait donc cette tente, de mer baſſe; & l'on détache le poiſſon à meſure que la mer ſe retire. On ſe met pour cela dans l'eau juſqu'au genou, afin de prévenir que les crabes, les homards & autres poiſſons voraces ne dérobent le fruit de la pêche. Cette précaution eſt ſur-tout importante pour les pêches qu'on fait en été, parce qu'alors les cruſtacés s'approchent beaucoup de la terre.

682. Dans les fonds de roche ou de tuf dur, on fait ordinairement les piquets plus forts ; on les enfonce avec une maſſe, & on les affermit avec des chevilles. Au moyen de ces précautions, le propriétaire jouit pluſieurs années de ſes palots, ſi on ne les vole pas. Quand on tend les cordes ſur des palots élevés, on craint moins la rapine des cruſtacés. Aux côtes de Valence, les pêcheurs ſont obligés de tendre leurs cordes ſur des piquets aſſez longs ; 1°. parce qu'ils ne peuvent pas les tendre ſur les vaſes ; 2°. parce que les poiſſons qui reſteraient ſur les vaſes, ſeraient bientôt dévorés par les crabes, les araignées, &c.

683. L'été eſt la ſaiſon la plus favorable pour faire les pêches au bord de la mer, attendu qu'en hiver, lorſque l'eau devient froide, les poiſſons ſe retirent dans la grande eau. Mais auſſi c'eſt pendant l'été que les pêcheurs redoutent le plus les poiſſons voraces.

Cordes *qu'on nomme* de pied, *dans le Boulonais.*

684. Ce ſont des bauffes chargées de lignes ſemblables à celles dont nous avons parlé. On les tend ſur le ſable au pied des falaiſes. Chaque piece a cinq ou ſix braſſes de longueur, & les lignes latérales ſont à une braſſe les unes des autres. On enfouit la maîtreſſe corde dans le ſable à la profondeur de trois ou quatre pouces. Comme les piles portent un petit corceron de liege, l'eau de la marée ſouleve les piles & les fait voltiger de côté & d'autre. Quoiqu'il ſoit à préſumer que l'on prendrait à cette pêche plus de poiſſon dans les tems de chaleur que par le froid, on ne la pratique point durant l'été, parce que tout le poiſſon qu'on aurait pris, ſerait dévoré par les crabes, les araignées, les bourbes, qui dans cette ſaiſon ſe portent en grande quantité à la côte. On voit que cette pêche differe très-peu de celle dont nous avons parlé au paragraphe 669 & ſuiv.

Article quatrieme.

Des pêches qu'on fait avec des lignes ſimples qui ne ſont pas ſédentaires.

685. Les pêches dont nous venons de parler dans l'article précédent, ne conviennent véritablement que ſur les ſables & les greves ; & l'on ne peut les pratiquer que dans les ports de l'Océan, où la marée monte. Il faut, dans la Méditerranée & dans les étangs qui communiquent avec elle, ſe ſervir de bateaux pour tendre les lignes dans l'eau. C'eſt de ces différentes façons de pêcher que nous allons parler maintenant.

686. Les pêches, qu'on nomme *à la couffe de palangre, à l'archet, à la fourquette, la potera*, &c. dont nous avons traité plus haut, ſont à peu près du

genre de celles dont il s'agit ici. On pourra donc consulter ce que nous en avons dit dans l'article second.

De la pêche qu'on appelle en quelques endroits au doigt, *& qui se fait avec une ligne simple & sans canne.*

687. IL est bon de remarquer que la principale différence qu'il y a entre cette façon de pêcher & celle qu'on fait avec des perches dans un petit bateau, consiste en ce que, quand la ligne est attachée à une canne, elle ne peut avoir qu'une longueur médiocre; au lieu que la ligne qu'on tient à la main, peut avoir douze, quinze ou vingt brasses de longueur.

688. IL y a des ports de mer, & notamment à la côte de Valence, où l'on pêche avec une ligne simple sans employer de canne. Pour cela, deux hommes s'embarquent dans un petit bateau la nuit au clair de la lune, tenant chacun à la main une ligne, au bout de laquelle sont des hains amorcés. Ils tirent la ligne à bord, quand ils sentent qu'il y a quelque chose de pris. Cette pêche se fait depuis le mois d'avril jusqu'à celui de septembre, lorsque la mer est calme. Ils y prennent particuliérement des oblades. Ces bateaux s'écartent peu de la côte.

689. ON fait à la côte de Guinée une pêche à peu près semblable. Sa principale différence consiste en ce qu'au lieu de tenir la ligne à la main, les pêcheurs en entourent leur front; au moyen de quoi ils s'apperçoivent bientôt lorsqu'il y a du poisson pris. Ils ont les deux mains libres, pour s'en servir à conduire leurs bateaux.

Pêche nommée bolantin, *à la côte de Valence.*

690. TROIS ou quatre hommes se mettent dans un petit bateau, & vont jusquà quatre lieues au large chercher quarante brasses d'eau, tenant chacun à la main une ligne de cinquante brasses de longueur, au bout de laquelle sont attachés avec des empiles trois ou quatre hains amorcés de chevrettes, avec un plomb pour faire caler la ligne. Ils font cette pêche toute l'année, par toutes sortes de tems, pourvu qu'ils puissent tenir la mer. Elle se fait de jour; & les poissons qu'ils prennent le plus communément, sont des pajets (157). Cette pêche differe peu du libouret, dont nous parlerons dans la suite.

(157) SPARUS *Erythrinus*; LINN. J'ignore le nom allemand, & je ne le trouve pas dans les auteurs que je suis à portée de consulter.

De la pêche du germon (158) avec une ligne ſimple.

691. On fait à l'Iſle-Dieu la pêche du germon avec des lignes ſimples de vingt-cinq à trente braſſes de longueur, & de ſix lignes de circonférence, faites de bon fil fin. Au bout de cette ligne, on attache avec une empile un hain de fer étamé, preſque de la même groſſeur que la ligne. On va à cette pêche dans des bateaux.

Pêche de la morue avec des lignes ſimples.

692. La pêche de la morue eſt une des plus grandes & des plus intéreſſantes qui ſe faſſent à la mer: c'eſt pourquoi nous nous propoſons de la traiter fort en détail dans un article particulier. Mais comme elle ſe fait avec des hains & des lignes ſimples, nous avons cru ne pouvoir pas nous diſpenſer d'en dire un mot préſentement.

693. Quand un vaiſſeau eſt rendu au lieu où le capitaine ſe propoſe de s'établir pour la pêche de la morue deſtinée à être *ſéchée*, on mouille l'ancre dans une anſe qui forme, autant qu'il eſt poſſible, un bon abri. On établit à terre l'échafaud pour la préparation du poiſſon; puis on arme des chaloupes, dont le nombre eſt proportionné à la force de l'équipage. Toutes partent le matin pour leur pêche, qui ſe fait avec une ligne ſimple qu'on tient à la main. Cette ligne eſt chargée d'un plomb, & elle porte au bout un hain amorcé.

694. Quelques chaloupes, armées auſſi de quatre ou ſix hommes, ne pêchent point: elles ſont deſtinées à faire le *batelage*; c'eſt-à-dire, à prendre le poiſſon des chaloupes pêcheuſes, pour le porter à l'échafaud, & à fournir des hains & des appâts aux pêcheurs qui en manquent.

695. La pêche de la morue qu'on nomme *verte* (159), ſe fait auſſi avec des lignes ſimples, mais preſque toujours hors la vue de terre: & les pêcheurs ſont dans leur navire qu'ils ont dégréé, ne conſervant qu'un petit mât & une ſeule voile pour ſe ſoutenir contre la lame. Nous avons déjà prévenu que nous parlerions ailleurs de toutes ces choſes fort en détail.

De la pêche du thon à la ligne ſimple.

696. Les pêcheurs de Biarritz & de Bidor, entre Bayonne & Andaye, vont juſqu'à dix lieues en mer, avec des hains de forme particuliere & des empiles de métal. Au reſte, leurs lignes ſont ſimples, & à peu près diſpoſées comme celles qu'on emploie pour la pêche de la morue.

(158) Eſpece de bonite.
(159) C'eſt la plus groſſe eſpece de morue.

De la pêche à la ligne ſimple, dans de fort petits batelets.

697. SUR les marais ſalés de Cette en Languedoc, tandis qu'un homme entre dans un petit bateau qu'ils nomment *barquette*, ſon compagnon, ou ſes compagnons, s'il y en a pluſieurs, tiennent à la main une ligne garnie de pluſieurs hains; ils la retirent quand ils ſentent que quelque poiſſon a mordu.

698. DE même à la Guadeloupe, trois hommes ſe mettent dans un petit canot fort court; deux nagent; le troiſieme gouverne, & tient en même tems une ligne qui a quarante ou cinquante braſſes de longueur, au bout de laquelle ſont pluſieurs hains empilés avec du fil d'archal. Cette pêche ſe fait depuis la pointe du jour juſqu'à dix heures du matin. Ils prennent communément des tazars, des bonites, &c.

699. LA même pêche ſe fait encore dans la baie de Kola (160). Deux ou trois Ruſſes vont dans un petit bateau à la pêche du cabillaud, avec des lignes ſimples de la groſſeur d'un tuyau de plume à écrire, au bout de chacune deſquelles eſt un hain garni de ſon appât.

700. COMME cette façon de pêcher eſt fort ſimple, il ne faut pas être ſurpris de la voir pratiquée en beaucoup de différens endroits.

Pêche aux lignes ſimples avec de petits radeaux.

701. LES voyageurs rapportent qu'en Chypre les payſans voiſins de la mer raſſemblent des brins de fenouil bien ſecs, de cinq à ſix pieds de longueur, qu'ils lient les uns aux autres pour en former des eſpeces de petits radeaux qu'un homme ſeul conduit le long de la côte, ayant attaché des lignes autour de ce radeau; & qu'ils prennent ainſi quantité de petits poiſſons.

Pêche dite au catimaran, *avec des lignes ſimples.*

702. NOUS liſons dans des livres de voyages, que depuis Maſulipatan juſqu'à Madras, les pêcheurs prennent des raies, des mulets & d'autres poiſſons, avec des lignes ſimples qu'ils attachent à un catimaran, qui eſt une eſpece de radeau fait avec trois pieces de bois léger, qui ſont aſſemblées en triangle. Deux hommes nus les conduiſent avec des pagayes. Pour peu que la mer ſoit groſſe, ces pêcheurs ſont preſque toujours dans l'eau.

703. NOS mers ſont trop agitées & l'air trop froid, pour qu'on puiſſe s'y ſervir de pareils radeaux. On y ſupplée par de fort petits bateaux.

(160) Dans la Laponie Ruſſienne.

Pêche ſur des étangs avec des corps flottans.

704. QUAND on pêche dans un étang où il y a beaucoup de poiſſon, & ſur-tout du brochet, on peut, lorſqu'il fait du vent, attacher à une veſſie remplie d'air, ou à un fagot de roſeaux ſecs, ou à une bouée de liege, une ligne garnie d'hains amorcés. On attache de plus une ficelle, ou corde menue, à ces corps flottans; on les met ſur l'eau; le vent les porte au large avec les lignes qui y ſont attachées, & on file la corde. Quand on s'apperçoit que les poiſſons ſont pris, ce qu'on reconnaît aux mouvemens de la veſſie, ou des autres corps légers nommés ci-deſſus, on tire la ficelle, & on amene les poiſſons à terre.

Pêche du même genre, qu'on fait pour ſe divertir.

705. ON attache des hains amorcés aux pattes d'un canard ou d'une oie, qui nageant ſur l'étang, les préſente aux poiſſons: & s'il ſe rencontre un gros brochet qui morde aux appâts, on voit un combat amuſant entre l'oiſeau & le poiſſon. Mais, pour ne pas perdre l'un & l'autre, il faut avoir paſſé ſous les ailes du canard une ficelle dont on conſerve le bout à terre.

CHAPITRE TROISIEME.

Des grandes pêches aux cordes garnies de lignes & d'hains, qu'on fait dans les rivieres, les étangs & à la mer.

706. NOUS avons déjà parlé, dans le chapitre ſecond, des bauffes ou cordes garnies de lignes, à l'occaſion des pêches qu'on fait au bord de la mer ſur les ſables & greves.

707. Nos lecteurs ſe rappelleront que, pour tendre à la fois une grande quantité d'hains, on a imaginé d'attacher à une longue & principale corde un nombre de lignes qui portent chacune un hain. Mais juſqu'à préſent on n'a vu faire uſage de ces bauffes que pour de petites pêches qu'on fait preſque ſans bateaux ſur les ſables au bord de la mer. Nous nous propoſons maintenant d'expliquer comment on eſt parvenu à faire avec ces bauffes des pêches plus conſidérables, ſoit dans les eaux douces, ſoit en mer; & pour mettre en état de mieux comprendre les détails où nous allons entrer dans les articles ſuivans, nous commencerons par prévenir qu'il y a en général trois façons

façons de tendre ces cordes; ſavoir, en les établiſſant ſur le fond de la mer, ce qu'on nomme *tendre par fond;* en faiſant enſorte que les bauffes flottent entre deux eaux, plus ou moins près de la ſuperficie de la mer; enfin, en les établiſſant de façon qu'elles décrivent une ligne oblique depuis le fond de la mer juſqu'à la ſurface.

708. POUR la premiere méthode, qu'on nomme *pêcher par fond*, on met à la corde une ſuffiſante quantité de pierres pour la faire caler. On prend à cette pêche particuliérement des poiſſons plats, & différentes eſpeces de cruſtacés qui ne quittent guere le fond de l'eau.

709. POUR les poiſſons ronds qui nagent entre deux eaux, on emploie la ſeconde méthode, qu'on nomme dans quelques provinces *la bélée.* Afin de ſoutenir la corde entre deux eaux, on attache de diſtance en diſtance à la maîtreſſe corde, des flottes de liege; & en ce cas les hains n'entrent dans l'eau que dépendamment de la longueur des lignes ou piles qui les portent. Si l'on veut que les piles enfoncent davantage, on attache les flottes à des lignes ou lanes, dont l'autre bout eſt amarré à la maîtreſſe corde; & l'on tient ces lanes plus ou moins longues, ſuivant qu'on veut que la corde entre plus ou moins dans l'eau.

710. QUELQUEFOIS auſſi, pour que les lanes ſoient tendues, on attache à la maîtreſſe corde quelques petits cailloux qui augmentent un peu ſon poids, mais pas aſſez pour faire entrer les flottes dans l'eau.

711. LES induſtries dont nous parlons ſont importantes; car, comme nous l'avons déjà dit, non ſeulement il y a des eſpeces de poiſſons qui ſe tiennent plus ou moins profondément dans l'eau que d'autres, mais de plus, ſuivant différentes circonſtances, les mêmes poiſſons ſe trouvent tantôt plus près & tantôt plus éloignés de la ſurface. Par exemple, quand il fait froid, ils s'enfoncent dans l'eau, pour y chercher une température plus douce; & durant le chaud, ils ſont déterminés à s'approcher de la ſurface, pour y attraper des inſectes & de petits poiſſons qui ſont alors en grande abondance à fleur d'eau.

712. LES pêcheurs les plus expérimentés ſont ſouvent embarraſſés pour ſavoir à quelle profondeur ils doivent aller chercher leur proie. C'eſt le cas où il convient de tendre la teſſure obliquement, afin qu'elle ſe prolonge depuis la ſurface de l'eau juſqu'au fond. De cette maniere les appâts ſe préſentent aux poiſſons qui ſont diſtribués dans cette grande épaiſſeur d'eau; & quand on eſt aſſez heureux pour rencontrer un banc de poiſſons, on fait une pêche très-abondante. C'eſt un des principaux avantages de l'eſpece de pêche qu'on nomme *traîner la balle.*

713. NOUS nous propoſons d'expliquer fort en détail dans les articles ſuivans, ces différentes façons de pêcher.

ARTICLE PREMIER.

De la pêche aux cordes, qui ſe fait dans les eaux douces & en mer, à une petite diſtance de la côte.

714. POUR les pêches dont nous allons maintenant parler, on ne peut ſe paſſer de bateaux. Mais afin de ne point interrompre l'ordre que nous avons ſuivi juſqu'à préſent, il faut, après avoir parlé des pêches qu'on fait ſur le ſable, traiter de celles qui ſe font dans les eaux douces & à la mer, aſſez près du rivage.

Des cordes chargées de lignes, qu'on tend dans les rivieres ou les étangs, & qu'on nomme lignes dormantes.

715. SUR une maîtreſſe corde qu'on tient plus ou moins longue, ſuivant l'étendue de la nappe d'eau où l'on ſe propoſe de pêcher, on attache des lignes d'environ deux ou trois pieds de longueur, & qui ſont diſtribuées dans toute l'étendue de la corde de trois en trois pieds. Ces lignes portent des hains qu'on amorce comme ceux des bricoles. Autant qu'on le peut, on emploie pour appâts, des vers de terre, & des chatouilles que nous avons dit ailleurs être des eſpeces de petites lamproies.

716. ON prend dans un petit bateau cette corde garnie de lignes & d'hains amorcés, & l'on va en attacher un bout à un pieu qu'on a enfoncé dans le fond, à un endroit où l'on juge que le poiſſon fréquente, ſoit dans les rivieres, ſoit dans les étangs.

717. ON s'éloigne du pieu par degrés, en jetant ſucceſſivement à l'eau toute la longueur de la corde. Quand on eſt au bout, on y attache une pierre du poids de cinq à ſix livres, & on la jette à l'eau.

718. ON tend ces cordes le ſoir, deux heures avant le ſoleil couché; & on les releve le lendemain matin, deux heures après le ſoleil levé : mais il faut tendre ces lignes dormantes dans des endroits qui ne ſoient point embarraſſés de pierres, d'arbres, ni de forts herbiers, pour qu'on puiſſe relever & prendre le poiſſon avec plus de facilité.

719. ON voit que cette façon de pêcher ne differe des bricoles, dont nous avons parlé, qu'en ce qu'il y a un nombre d'empiles & d'hains diſtribués le long de la corde; au lieu que les bricoles ne portent qu'un ou au plus deux hains à l'extrêmité de la corde.

720. ON prend à cette pêche, des barbeaux, des chevannes, des perches, &c. Si l'on tendait ces cordes dans un endroit où il y eût beaucoup d'anguilles, il faudrait faire les empilages avec du crin : & ſi on ſe propoſait de prendre des

brochets, il conviendrait de les faire avec du laiton (*pl. I, fig.* 8).

721. AUPRÈS de Plouſac en Bretagne, on prend ainſi dans la riviere de Tréguier, des flans, des guilleaumes (161), &c. & dans d'autres endroits les différentes eſpeces de poiſſons qui s'y rencontrent.

Des pêches par fond, que l'on pratique à une petite diſtance des côtes.

722. ON fait à une petite diſtance des côtes, tant de la Méditerranée que de l'Océan, des pêches preſque ſemblables à celle dont nous venons de parler. Pour cela on prend une corde de vingt-cinq à trente braſſes de longueur, plus ou moins, qui eſt garnie de lignes longues de quatre à cinq pieds, & diſtribuées ſur la maîtreſſe corde à des intervalles à peu près pareils.

723. DE diſtance en diſtance & dans toute ſa longueur, on attache à cette maîtreſſe corde des cailloux, & à un de ces bouts une groſſe cabliere.

724. LES pêcheurs qui ſont dans un petit bateau, commencent par jeter la groſſe cabliere à la mer; puis ils nagent doucement; & à meſure qu'ils s'éloignent de la cabliere, ils jettent peu à peu la corde, juſqu'à ce qu'ils ſoient au bout: alors ils y amarrent une petite cabliere avec un orin, ou une corde qui eſt plus ou moins longue, ſuivant la profondeur de l'eau: cette corde aboutit à une bouée, qui ſert de ſignal pour trouver la bauffe quand on la veut retirer. Lorſque cette bauffe a reſté quelques heures à la mer, on va chercher la bouée; & ſaiſiſſant la corde qui y aboutit, ou l'orin, on la tire à bord; puis ſucceſſivement toute la longueur de la bauffe, finiſſant par la groſſe cabliere. On détache les poiſſons à meſure qu'ils ſe préſentent, on remet des appâts où il en manque, & on recommence la pêche.

725. ON prend à cette pêche différentes eſpeces de poiſſons, ſuivant la groſſeur des hains, l'eſpece d'appât qu'on a employé, & la nature du fond où l'on s'eſt établi. Mais ce ſont plus communément des poiſſons plats & des cruſtacés, ce qui eſt commun à toutes les pêches par fond.

De la pêche aux cordes & par fond entre les rochers.

726. QUAND on pratique entre des roches la pêche dont nous venons de faire la deſcription, les pêcheurs étant munis d'une bauffe ſemblable à celle dont nous venons de parler, & qui n'eſt pas ordinairement fort longue, pour qu'elle s'ajuſte mieux aux replis que font les rochers, ſe mettent dans de très-

(161) Ce ſont là des dénominations locales, qui ne ſervent pas à faire connaître les poiſſons hors du pays où l'on en fait uſage. C'eſt ce qui me perſuade qu'il aurait été plus naturel de commencer par l'hiſtoire des poiſſons, & de décrire enſuite les différentes manieres de les prendre.

petits bateaux, & vont chercher une route entre les roches. Ils jettent à la mer une cabliere ; puis revenant par la même route qu'ils ont tenue en allant, ils jettent à l'eau leur bauffe, & finiſſent par attacher à ſon extrêmité un menu cordage dont ils conſervent le bout dans leur bateau : ils s'en ſervent pour retirer la bauffe & le poiſſon à bord.

Diverſes manieres de pratiquer dans différens pays les pêches dont nous venons de parler.

727. A Lisbonne, les pêcheurs attachent à une maîtreſſe corde, fort près à près, quantité de petites lignes qui ont ſeulement un pied de longueur ; de ſorte que, dans une étendue de ſeize à dix-huit braſſes, il y ait cinquante à ſoixante lignes, & autant de petits hains. Une cabliere qu'ils mettent à un bout, & des cailloux qu'ils diſtribuent dans la longueur, font que cette corde tombe au fond. Quand elle a reſté quelque tems dans l'eau, on la retire garnie de beaucoup d'anguilles.

728. On pratique durant toute l'année, dans la riviere de Saint-Brieuc, autour de l'iſle de Brehat (162), la pêche dont nous venons de parler. Ceux de Brehat ne s'éloignent de la côte que d'une portée de fuſil, & ils ne prennent guere que des lieux & des vielles (163). Dans le quartier de Peinpol, outre les vielles & les lieux, on prend des congres, des mulets & d'autres poiſſons.

729. A l'iſle de Noirmoutier (164), on pêche avec des bauffes de trente braſſes de longueur, chargées de cablieres & de cailloux, & garnies de lignes d'une braſſe de longueur, qui ſont diſtribuées de braſſe en braſſe dans toute la longueur de la maîtreſſe corde. On y prend des raies, des congres, &c. Pour cela, on tient les lignes plus groſſes & les hains plus forts que quand on ſe propoſe de prendre de petits poiſſons.

730. C'est encore avec des cordes garnies de lignes de fil de pite & d'hains, qu'on prend à la Guadeloupe des rouges (165), des capitaines (166), &c. Mais on y eſt expoſé à voir ſouvent ſa proie enlevée par de gros requins au moment qu'on la tire dans la chaloupe.

731. Les Italiens, pour faire une pêche à peu près pareille, ſe mettent

(162) Sur les côtes de Bretagne.

(163) Ce nom eſt donné à deux ſortes de poiſſons, que les Anglais nomment tous les deux *Old-Wife*. C'eſt le Labrus *Tinea*; Linn. & le Balister *Vetula*; Linn. Il y a de ces vielles qui peſent juſqu'à deux cents livres. On en prend beaucoup ſur les côtes de Guinée. Leur chair eſt blanche, délicate & graſſe.

(164) Auſſi ſur la côte de Bretagne, vers le Poitou.

(165) Lyra *Trigla*; Linn. Suivant M. de Bomarre, ce poiſſon s'appelle *galliere* à Marſeille.

(166) Poiſſon d'Amérique, dont les écailles forment une eſpece de hauſſe-col, d'où vient ſon nom.

trois dans une petite pirogue, avec une bauffe ou palangre de cent à deux cents braſſes de longueur, garnie de deux à trois cents hains. Ils amarrent un bout de la palangre à un pieu; & nageant doucement pour ſe porter au large, ils mettent peu à peu leur corde à la mer. Ils relevent de tems en tems leur corde pour prendre le poiſſon qui a mordu, & ſur-le-champ ils recommencent la même manœuvre.

ARTICLE SECOND.

Des grandes pêches aux cordes ou palangres, qu'on fait au large.

732. COMME les pêches dont il s'agiſſait dans l'artiele préeédent n'exigent pas de grands frais, & qu'elles peuvent ſe faire avec peu de monde, on les pratique dans une infinité d'endroits, avec quelques différences ſur la groſſeur des eordes & des lignes, ou ſur la foree des hains. Celles dont nous allons parler, n'en different pas eſſentiellement; on emploie ſeulement des cordes beaueoup plus étendues. Il faut, pour les pratiquer, des bateaux plus grands, des équipages plus nombreux; ainſi elles forment de très-grandes pêches diſpendieuſes, qui pour eette raiſon ne peuvent être pratiquées que par eertains ordres de pêcheurs.

733. ELLES deviennent ſur-tout néceſſaires en hiver, quand les eaux ſont froides, parce qu'alors les poiſſons s'écartent des côtes pour chercher la grande eau. On pêche avec ces grandes cordes, ou par fond, ou entre deux eaux, comme on le verra par les détails où nous allons entrer.

Des grandes pêches par fond.

734. CEUX qui pratiquent ces pêches ont leur maîtreſſe corde de ſix à neuf lignes de eirconférenee, & ehaque pieee porte environ ſoixante & dix braſſes de longueur. Elle eſt garnie de cinq à ſix eailloux du poids d'une livre, & de ſoixante & dix lignes qui ſont attachées de braſſe en braſſe, & qui ont une braſſe de longueur.

735. POUR porter à la mer ces pieces, on les roule ou love dans une manne ou panier.

736. EN Proyenee, ee panier qu'ils nomment *caneſteau*, eſt bordé par enhaut d'un liſtel de liege qu'ils appellent *garlande*, & dans lequel ils piquent la pointe des hains ou *claveaux*, qui tiennent aux lignes ou *breſſeaux*.

737. LES pêeheurs ſe mettent ſept à huit dans un bateau (*pl. VII*, *fig.* 1). Chaeun fournit deux ou un plus grand nombre de corbeilles ou pieees de eorde, garnies d'appâts. Ils ſe rendent au lieu de la pêche, à voile ou à rame; &

à meſure qu'ils ont mis à la mer une piece, ils y en ajoutent une autre. Quand les quatorze ou ſeize pieces, &c. ſont ainſi ajoutées bout à bout, la teſſure eſt complete.

738. Comme les cordes ne ſont pas toutes auſſi neuves les unes que les autres, on commence par mettre à l'eau les plus uſées, non ſeulement parce que dans cette poſition elles ne fatiguent pas autant que les autres, mais encore parce que, ſi elles venaient à rompre, on ne perdrait pas une auſſi grande portion de la teſſure.

739. Il eſt vrai que les pieces qui ſont perdues doivent être payées en commun par l'équipage; mais c'eſt ſuivant l'eſtimation que les pêcheurs en font, & le propriétaire ſouffre toujours une plus grande perte que les autres.

740. Pour tendre la teſſure, on commence, comme nous l'avons dit en parlant des petites pêches qui ſe font à peu de diſtance des côtes, par attacher une cabliere ou *baude* (c'eſt le terme provençal) au bout de la piece qui doit être miſe à l'eau la premiere.

741. On prend, dans l'Océan, le tems de la mer montante pour jeter la teſſure à l'eau contre le vent, afin que le bateau ſillant doucement à petite voile, ou à la rame, on puiſſe fournir aiſément de la corde, & encore pour qu'il ſoit plus aiſé de la relever.

742. La corde étant chargée d'une groſſe cabliere & de cailloux, tombe au fond de l'eau; & quand on a filé la premiere piece, on y attache une ſeconde piece qui eſt dans un autre panier. On la met à l'eau comme la premiere, puis on en ajoute une troiſieme, une quatrieme; ce qu'on continue juſqu'à ce que toutes les pieces ſoient miſes à la mer: & on finit par attacher au bout de la derniere piece une petite cabliere, & un orin qui porte une bouée, ordinairement ſurmontée d'un petit pavillon, pour qu'on puiſſe l'appercevoir plus aiſément. Quand nous avons dit qu'on jetait les ſeize pieces à la mer, c'eſt parce que nous avons ſuppoſé qu'il y avait huit hommes dans le bateau, & que chacun fourniſſait deux pieces. En ſuppoſant encore que chaque piece fût de ſoixante braſſes de longueur, celle de la teſſure entiere ſerait de 960 braſſes. Elle eſt quelquefois plus conſidérable, ſoit que les pieces aient plus de longueur, ſoit que les matelots en fourniſſent trois ou quatre au lieu de deux, ou que l'équipage ſoit plus nombreux: d'où il réſulte que certaines teſſures ont plus d'une lieue de longueur.

743. Le tems le plus favorable pour cette pêche eſt un demi calme.

744. La plupart des pêcheurs de la Méditerranée mettent une bouée ſur chaque piece, pour retrouver ces pieces quand quelqu'une vient à ſe rompre. C'eſt une très-bonne précaution. Ceux qui ne la prennent pas, perdent quelquefois bien du tems à chercher leur teſſure au fond de la mer avec une eateniere, ou un grapin. Nous avons expliqué plus haut cette manœuvre.

745. CES pêcheurs à la groſſe corde par fond vont quelquefois chercher le fond de la mer juſqu'à cent braſſes de profondeur.

746. ON conçoit bien qu'il faut des précautions pour mettre à la mer une auſſi grande étendue de cordes chargées de lignes & d'hains, de façon que rien ne ſe mêle. Pour les comprendre, il faut ſe rappeller qu'une teſſure eſt formée par un nombre de pieces qui ſont ajoutées bout à bout. Les lignes (*pl. VII, fig.* 2) ſe diſperſent de côté & d'autre ſur le fond B D, & l'on voit en F des poiſſons qui ſont pris.

747. QUAND toutes les pieces qui forment une teſſure ſont miſes à l'eau, on attache au bout, comme nous l'avons déjà dit, une petite cabliere, & une corde ou orin, qu'on tient plus ou moins longue, ſuivant que la mer a plus ou moins de profondeur. Au bout de ce cordage, eſt attachée une bouée qui ſert à indiquer où eſt le bout de la teſſure.

748. IL eſt certain que tous les pêcheurs ne ſuivent pas des regles uniformes pour la groſſeur de leur maîtreſſe corde, non plus que ſur leur longueur, le nombre de piles dont elles ſont chargées, &c. Mais pour donner une idée aſſez préciſe de cette façon de pêcher, nous dirons qu'aux environs du Havre les cordes ſont communément appelettées de 500 piles, qu'on met à deux braſſes de diſtance les unes des autres. On proportionne la groſſeur de la maîtreſſe corde, ainſi que celle des piles & des hains, à l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre; enſorte qu'il y a quelquefois des hains fort petits, & pour d'autres pêches ils ſont preſque auſſi gros que pour la morue.

749. ESSAYONS d'expliquer plus en détail que nous ne l'avons fait ci-devant, comment on s'y prend pour embarquer les pieces de corde, comment on les jette à la mer, & comment on les en tire ſans qu'il ſe faſſe de confuſion dans ces grandes cordes & dans le grand nombre de lignes dont elles ſont chargées. Nous inſiſtons volontiers ſur ce point, au riſque de faire quelques répétitions, parce que les détails où nous allons entrer à l'occaſion des groſſes cordes, auront leur application aux autres eſpeces de teſſures dont nous parlerons dans la ſuite.

750. ON a déjà vu que les aquereſſes roulent ou lovent dans des paniers ou corbeilles chaque piece qu'elles ont préparée, de telle ſorte que la maîtreſſe corde décrive dans le panier des révolutions circulaires. Les empiles avec les hains & leurs appâts ſont arrangées à côté les unes des autres, de façon que la pointe des hains ſoit en-haut, & le dos appuyé contre les parois intérieures des corbeilles: enfin les piles ſont lovées dans le milieu. En Provence, la plupart des piles pendent en dehors, & les hains ſont piqués dans le bourlet de liege qui borde l'ouverture de la corbeille.

751. CHAQUE corbeille porte une marque qui indique à qui elle appar-

tient; & chaque matelot marque ſes pieces par un certain nombre de nœuds: ce qui eſt néceſſaire pour prévenir toute conteſtation, ſur-tout dans les cas d'avaries.

752. On porte à la barque les pieces ainſi diſpoſées; & quand elle eſt rendue au lieu de la pêche, on attache au bout de la maîtreſſe corde la groſſe cabliere dont nous avons parlé, qui peſe quarante a cinquante livres; on y amarre auſſi un orin lequel répond à une bouée qui porte ordinairement un petit pavillon.

753. Le maître de la barque *a* (*pl. VII, fig.* 1) ſe place à l'arriere, ayant auprès de lui un panier & un matelot *b*.

754. Ce maître *a* jette à la mer la cabliere, l'orin & la bouée, comme s'il voulait mouiller une ancre. Son ſecond *b* tire de la corbeille avec précaution la maîtreſſe corde ainſi que les piles, & il préſente cette corde au maître, qui la coule doucement à la mer. Pendant tout ce tems l'équipage nage doucement. A meſure qu'on met ainſi à la mer la premiere piece, on y attache de tems en tems quelques cailloux. Ayant apporté une autre corbeille, on lie le bout de la corde qu'elle contient au bout de celle qu'on vient de jeter à la mer; on en ajoute de même une troiſieme, une quatrieme, &c. juſqu'à ce que toute la teſſure ſoit à l'eau: & quand on eſt à la fin de la derniere piece, on y attache une petite cabliere & un orin qui porte une bouée. Alors l'équipage ſe repoſe, reſtant ſur cette bouée une couple d'heures; puis il travaille à relever la teſſure, en halant d'abord ſur l'orin, puis ſur la maîtreſſe corde. C'eſt le maître qui eſt chargé de ce ſoin; ſon ſecond détache le poiſſon & les cailloux à meſure qu'ils ſe préſentent. Quelquefois un troiſieme matelot remet chaque piece dans la corbeille d'où on l'a tirée; & cette opération ſe fait à peu près dans un ordre renverſé de celui qu'on avait ſuivi pour mettre la teſſure à la mer; c'eſt-à-dire, que l'équipage nage lentement, en ſuivant à peu près la direction que la teſſure a priſe au fond de la mer.

755. Quand on a tiré à bord toute la teſſure, on rentre dans le port avec le poiſſon qu'on a pris. Ce ſont communément des raies, des grondins (167), des chiens, &c. Cependant, ſi les grands pêcheurs ſont ſuivis par un batelet, ils lui donnent les pieces qui ont ſervi, pour les rendre aux aquereſſes, qui ſur-le-champ les lavent, les étendent pour les ſécher, reſtituent des lignes & des hains où il en manque, & les garniſſent de nouveaux appâts.

756. Le batelet remet aux pêcheurs une nouvelle teſſure, pour qu'ils continuent leur travail lorſque le tems le permet. Enfin, ce batelet prend le poiſſon pour le porter à la vente, quand il aura regagné la côte ou le port.

(167) Autre dénomination provinciale, pour laquelle nous aurions beſoin de l'hiſtoire des poiſſons.

757.

757. IL suit de ce que nous venons de dire, que pour bien faire cette pêche, il faut que chaque matelot ait trois assortimens d'appelets ; afin que, tandis qu'il y en a un à la mer, le second soit prêt à être fourni aux pêcheurs, & que le troisieme soit entre les mains des aquereſſes.

758. DANS certains parages, on ajuste aux lignes des corcerons de liege, pour que les hains se détachent du fond de la mer ; & cet ajustement est surtout néceſſaire, quand on pêche sur des fonds un peu vaseux : alors, outre les poissons plats, on prend quelques poissons ronds.

Pêche à peu près semblable, qu'on fait sur les côtes de l'Etat eccléſiastique, & qui est nommée piélago.

759. DANS la Méditerranée, & particuliérement sur les côtes d'Italie, on fait avec des tartanes une pêche considérable, peu différente de celle que nous venons de décrire : on l'y nomme *piélago.*

760. LA teſſure est formée par une longue corde appellée *paraſina.* C'est une *palangre* ou corde chargée de piles & d'hains. On commence à la jeter quand on est éloigné de la côte au moins de trente braſſes ; elle s'étend jusqu'à vingt milles en mer, & elle porte dix à douze mille hains. On amarre une cabliere au bout de la corde qui doit être jeté le premier à la mer. On attache de distance en distance des signaux de liege qui tiennent à des lignes assez longues pour ne point empêcher la corde de gagner le fond.

761. PENDANT qu'on la tend, la tartane dérive doucement au gré du vent ou des courans. On laisse la paraſina quelques heures à la mer, puis on la releve. La grande longueur de cette teſſure fait qu'il faut au moins vingt-quatre heures pour la tendre & la relever.

762. ILS prennent avec la paraſina quantité de raies, de chiens & d'autres poiſſons, dont quelques-uns peſent plus de mille livres. Pour tirer ceux-ci à bord, on les harponne avec un croc de fer qui est au bout d'une perche ; & même on les assomme à meſure qu'ils sortent de l'eau, comme on le verra repréſenté à la pêche de l'eſturgeon.

ARTICLE TROISIEME.

De la pêche aux cordes flottantes, dérivantes à la marée, qu'on nomme en quelques endroits bélée.

763. ON ne prend guere avec les groſſes cordes tendues par fond, que des poiſſons plats. On se sert, pour prendre les poiſſons qui nagent entre deux eaux, ou qui s'approchent de la surface, de cordes flottantes. Ces cordes

ſont moins groſſes que celles qui ſervent à pêcher par fond ; & elles en different principalement en ce qu'au lieu de la cabliere & des cailloux dont on charge les groſſes cordes, on met de deux en deux braſſes ſur celles de la bélée, des corcerons de liege qui la font flotter quelquefois entiérement à la ſurface de l'eau : & alors il n'y a que les lignes & les hains qui entrent dans l'eau. D'autres fois, quand les pêcheurs ſoupçonnent que le poiſſon eſt à deux ou trois braſſes ſous l'eau, ils établiſſent la corde à cette profondeur. Pour cela, au lieu d'amarrer les flottes de liege immédiatement ſur la maîtreſſe corde, ils les attachent à des lignes qui répondent à cette corde, qu'ils tiennent plus ou moins longues, ſuivant qu'ils jugent à propos que les hains ſoient à une plus grande ou à une moindre profondeur dans l'eau. Quelquefois ils mettent çà & là de petits cailloux, afin que les lignes qui répondent aux flottes ſoient tendues ; mais ces cailloux doivent être aſſez légers pour ne point faire entrer les flottes dans l'eau. Quoi qu'il en ſoit, on met une groſſe flotte aux deux bouts de chaque piece de bélée, & une bouée avec un ſignal de roſeau ſec aux deux extrêmités de la teſſure ; enfin on attache une corde à l'extrêmité de la teſſure, & on en retient le bout dans la barque où ſont les pêcheurs.

764. CETTE teſſure, ainſi que celles qui ſont deſtinées à pêcher par fond, eſt compoſée d'un nombre de pieces qu'on met les unes au bout des autres ; & toutes enſemble font une longueur de cinq à ſix cents braſſes, & plus.

765. POUR mettre la teſſure à la mer, les pêcheurs prennent un peu de voile, ou ils parent quelques avirons : mais quand ils ont tendu, ils carguent leurs voiles, & ſe laiſſent dériver, traînant lentement la teſſure pendant une ou deux heures. Lorſqu'ils veulent relever, ils emploient quelques avirons pour maintenir le bateau contre l'effort que font les matelots en tirant la teſſure à bord. Du reſte, on manœuvre comme quand on pêche par fond.

766. ON prend à cette pêche, des merlans, des maquereaux, & d'autres poiſſons ronds ; rarement des poiſſons plats.

De la pêche qu'on fait entre les roches avec des cordes flottantes.

767. CETTE façon de pêcher ne differe de celles que nous venons de décrire, que parce que les cordes ſont beaucoup plus courtes. Au reſte, nous avons dit comment on parvient à tendre des cordes de fond entre les roches ; & l'on conçoit comment les pêcheurs tendent les cordes flottantes dans les mêmes fonds. On met quelquefois de petits plombs ſur les cordes pour faire caler les lignes qui répondent aux hains. Après ce que nous avons dit de la bélée, il ſerait inutile de nous étendre ſur cette façon de pêcher, puiſqu'elle n'en eſt qu'un diminutif.

767. ON n'emploie pour cette pêche, ni cabliere, ni bouée; les pêcheurs retiennent dans leur bateau une corde qui répond au bout de la teſſûre; & ils nagent mollement, pour faire que le poiſſon coure à l'appât, & pour dégager les lignes d'entre les rochers ſans rien rompre.

De la pêche que les Napolitains appellent paranchuſo.

768. CETTE pêche approche autant de la bélée que le *piélago* des pêches par fond.

769. LES Napolitains vont à cette pêche dans de petites felouques qu'ils menent à la rame. Ils les nomment *tartanelles*. Elles ſont montées de ſix hommes.

770. LA circonférence de la maîtreſſe corde eſt d'environ un quart de pouce. Cette corde eſt fort longue, garnie de quantité de lignes très-fines & d'un nombre ſuffiſant de corcerons de liege pour la faire flotter. Les pêcheurs la laiſſent dériver au gré des courans, & de tems en tems ils la relevent pour prendre le poiſſon qui a mordu aux appâts. Cette pêche differe donc peu de la bélée.

ARTICLE QUATRIEME.

Des pêches où les cordes s'étendent depuis la ſuperficie de l'eau juſqu'au fond de la mer, en décrivant une diagonale dans le fluide.

771. ON peut remarquer que, dans les pêches dont nous venons de parler, les cordes ſont fort longues pour multiplier le nombre des hains; car on ne jette à la fois qu'une corde à la mer. D'ailleurs, on met au moins autant d'intervalle entre les lignes qu'elles ont de longueur. Cette condition eſt néceſſaire, afin que les hains ne s'embarraſſent pas les uns avec les autres. Pour les pêches dont nous allons parler, les lignes même ne ſont point attachées ſur une maîtreſſe corde; elles ſont détachées les unes des autres, tantôt par de petites baguettes qu'on nomme *baluettes*, tantôt par un morceau de bois qui s'appelle *avalette;* & quelquefois elles tiennent aux extrêmités d'un bout de fil de fer.

772. UN des avantages de quelques-unes de ces pêches, eſt de diſtribuer les hains dans toute l'épaiſſeur de l'eau, & de les mettre à portée d'être apperçus par les différentes ſortes de poiſſons, à quelque diſtance qu'ils ſoient de la ſurface. Une de ces pêches ſe nomme *traîner la balle;* une autre, *le libouret;* & une troiſieme, *le grand couple*. Nous allons en parler dans les paragraphes ſuivans.

De la pêche qu'on nomme traîner la balle.

773. POUR cette pêche, la maîtresse corde ne doit pas être tout-à-fait aussi longue que la profondeur de l'eau où l'on se propose de pêcher. On amarre à l'extrêmité un boulet, ou quelque autre poids, qui doit être éloigné du fond d'environ une brasse. On attache, à une brasse les unes des autres sur toute la longueur de cette corde, de petites baguettes de houx-frelon, qu'on nomme en Normandie *vergandier*. Ces baguettes, appellées *baluettes*, ont seulement quatre à cinq pouces de longueur; & c'est à leur extrêmité qu'on attache des lignes fort déliées, qui sont longues d'environ deux brasses.

774. IL est sensible que les lignes étant écartées de la corde par les baluettes, où elles sont attachées, les hains sont moins exposés à s'embarrasser les uns dans les autres.

775. UN des avantages de cette façon de pêcher est, qu'au lieu de faire les maîtresses cordes d'une grande longueur, on met à la mer plusieurs de ces cordes, qui présentent aux poissons un assez grand nombre d'hains, quoique chacune ne soit pas fort longue.

776. ON conçoit que le poids ou la balle qui est au bout de la maîtresse corde, tend à la tenir dans une position verticale; & elle l'est effectivement quand la barque est immobile, & qu'il n'y a pas de courant. Mais elle prend une position oblique lorsque la barque avance; & l'obliquité augmente proportionnellement à la vîtesse du sillage. Au reste tous les hains flottent entre deux eaux sans confusion, comme on le voit dans la *planche VII*, *fig.* 3. Il est vrai que ces cordes ne portent pas une grande quantité d'hains; mais on y supplée en mouillant trois cordes ordinairement d'un même bord. Cependant cette pêche n'est jamais aussi fatigante ni aussi dispendieuse que les pêches à la grosse corde ou à la bélée: pour cette raison, elle n'exige pas autant de monde, & elle peut être pratiquée par des pêcheurs qui ne seroient pas en état de fournir aux dépenses des grandes pêches. On ne laisse pas cependant que d'y prendre beaucoup de merlans, de maquereaux, & d'autres poissons, tant de ceux qui ne s'écartent pas beaucoup du fond de la mer, que de ceux qui s'approchent de la surface de l'eau, parce qu'il se présente des hains à toutes ces profondeurs. Il est évident, d'après ce que nous venons de dire, que quand le bateau est en repos, les hains sont distribués depuis la surface de l'eau jusqu'au fond; & quand il fait route, la corde décrit une diagonale qui, à la vérité, est beaucoup moins considérable que la *figure* ne la représente, mais qui ne laisse pas de faire que les hains sont distribués dans toute l'épaisseur de l'eau.

777. ON pêche ordinairement sous voile, quand on se sert de la balle & d'une corde garnie de baluettes. On a seulement l'attention de proportionner

la groſſeur du poids à la viteſſe du bateau : on l'augmente quand il vente bon frais, & on le diminue quand le vent eſt faible. C'eſt pour cette raiſon qu'on nomme cette pêche *traîner la balle.*

778. POUR mettre dehors ou jeter à la mer les balles, trois pêcheurs ſont arrangés ſur le bord de leur barque, chacun ayant à côté de lui un banc de la chaloupe ; ils donnent à ce banc le nom de *tire.* Ils lovent ſur ce banc par petites glanes la corde qui porte les baluettes. Le matelot qui eſt le plus vers l'arriere, jette le premier ſa balle à l'eau le plus loin qu'il peut, & toujours vers l'arriere de la barque. Il y en a d'aſſez forts pour la jeter à cinq ou ſix braſſes d'eux. Il laiſſe aller au gré du courant la corde & les piles qui ſont garnies d'hains & d'appâts.

779. LE ſecond pêcheur, placé vers le milieu de la barque, jette ſa balle devant lui moins loin, & il ne file pas une auſſi grande longueur de corde, pour que les hains ne ſe mêlent pas avec ceux de la premiere balle.

780. LE troiſieme pêcheur laiſſe aller ſon plomb à pic, & il file encore moins de corde que le ſecond.

781. CE n'eſt pas tout ; on doit avoir attention que le poids du premier matelot ſoit moins lourd que celui du matelot qui eſt au milieu, & que celui de l'avant ſoit le plus peſant de tous : toujours pour éviter que les hains ne ſe mêlent les uns avec les autres.

782. QUAND on tient en main la maîtreſſe corde, on ſent, malgré le poids de la balle, les ſecouſſes que les poiſſons font ſur les piles lorſqu'il y en a de pris. Chaque homme tire ſa corde à petites braſſes, il la love ſur le banc qui eſt à ſa portée ; & à meſure qu'il ſe préſente des hains, il en détache le poiſſon, qu'il jette dans une corbeille. Quand la balle eſt à bord, on remet des appâts où il en manque, & on recommence la pêche, comme nous l'avons expliqué.

De la pêche au vrai libouret.

783. LA balle dont nous venons de parler, eſt une eſpece de libouret : mais l'appelet qui porte particuliérement ce nom, conſiſte en une maîtreſſe corde qui a quatre lignes & demie ou cinq lignes de circonférence. On attache au bout de cette corde un plomb du poids d'environ deux livres. A quatre ou cinq pouces au-deſſus, on ajuſte ſur la corde un morceau de bois, long de ſix à ſept pouces, qu'on nomme *avalette.* Une de ſes extrêmités a un trou dans lequel paſſe librement la corde ; & les deux nœuds tiennent l'avalette à une diſtance convenable du plomb, ſans cependant empêcher qu'il ne tourne autour de la corde, laquelle dans ce cas forme un axe. A l'autre bout de l'avalette, eſt amarrée une ligne qui n'a que deux lignes de circonférence : elle a environ une braſſe de longueur, & elle porte les empiles, qui ſont fort fines,

auxquelles ſont attachés les hains. L'ajuſtement de ces empiles varie ſuivant le goût des pêcheurs ; car quelques-uns font la ligne aſſez longue pour y attacher huit ou neuf empiles à trois pieds les unes des autres. De quelque façon qu'on les ajuſte, il faut que les hains ne ſoient pas à égales diſtances du bout de l'avalette.

784. A l'égard des hains, ils ne ſont jamais fort gros ; mais ils le ſont plus ou moins, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre, comme merlans, carrelets, limandes, ſolles, petits grondins. Ceux que nous avons cottés *h* dans la *figure* 3, ſeraient de bonne groſſeur pour les merlans ; & communément on en prend d'un peu plus forts pour la pêche du maquereau.

785. On conçoit que quand la maîtreſſe corde eſt tendue par le plomb, l'avalette a la liberté de ſe mouvoir librement autour de cette corde ; & les piles, où ſont attachés les hains, ſe dirigent ſans confuſion ſuivant le cours de l'eau. Il ſe peut donc prendre autant de poiſſons qu'il y a d'hains ; parce que les piles étant de différentes longueurs, les hains ne ſe rencontrent point les uns vis-à-vis des autres.

786. Avec cette eſpece de libouret, la pêche ſe fait à l'ancre (*pl. VII, fig.* 3). E, eſt la barque dégréée ; F, le cable de l'ancre ; G, la corde du libouret. Le poids doit porter ſur le fond. Ainſi c'eſt une pêche ſédentaire. Ce ſont les poiſſons plats qui s'y prennent le plus ordinairement.

787. Pour mettre à la mer ce libouret, les trois pêcheurs ſe rangent ſur un bord, comme nous l'avons dit en parlant de la balle. Une partie de la maîtreſſe corde eſt lovée auprès d'eux ſur un banc, où elle eſt enroulée ſur une eſpece de chaſſis que les pêcheurs nomment *traillet*.

788. Ils ne jettent point le plomb à la mer, comme font ceux qui pêchent à la balle ; ils mettent d'abord les piles à la mer, en les poſant doucement avec les mains : on met auſſi tout doucement le plomb & l'avalette, & on file la corde juſqu'à ce qu'on ſente que le plomb repoſe ſur le fond.

789. Si l'on voulait faire cette pêche du bord d'un bateau qui fût fort élevé au-deſſus de l'eau, on courrait riſque que la maîtreſſe corde venant à ſe détordre, les lignes ſe mêlaſſent les unes avec les autres ; & on ne ferait qu'une mauvaiſe pêche.

790. En amorçant les hains du libouret, on a ſoin que les appâts pendent aux hains, afin qu'ils frétillent dans l'eau : ce qui eſt avantageux pour attirer le poiſſon, ſur-tout quand on fait une pêche ſédentaire comme l'eſt celle-ci.

791. Pour relever le libouret, chaque homme tire ſa maîtreſſe corde à petites braſſes ; & quand l'avalette eſt à fleur d'eau, le matelot qui eſt auprès de lui, tire le plus promptement qu'il peut la ligne, les empiles & le poiſſon, tandis que l'autre continue à amener la maîtreſſe corde. Quand on a mis dans

une corbeille le poiſſon qui eſt pris, chaque matelot remet des appâts à ſon avalette; & il tend de nouveau, avec les précautions que nous avons rapportées.

De la pêche au grand couple.

792. ON fait encore une pêche qui approche du libouret, & que les Baſques qui la pratiquent en grand, ont nommée le *grand couple* (*pl. VII, fig.* 3). Pour faire cet appelet, on attache au bout d'une ligne fine un morceau de fil d'archal, qui peut avoir une ligne de diametre, & deux pieds ou deux pieds & demi de longueur. Ce fil eſt un peu courbé en arc. Son milieu eſt fortifié par deux petites jumelles de bois, qu'on y aſſujettit avec des révolutions d'un fil retors. Au milieu de l'intérieur de la courbe, on forme une petite anſe ronde, de corde, à laquelle s'attache un poids d'une demi livre: & au même point dans la partie convexe, on forme une autre anſe ovale, qui ſert à attacher la ligne qui porte le couple.

793. LES deux bouts de ce fil d'archal ſont applatis comme l'extrémité du corps des hains, & on y attache pluſieurs piles qui ſont de différentes longueurs; mais les plus courtes ont preſque une braſſe.

794. SUR la côte de Normandie, les pêcheurs qui ſe ſervent de cet appelet, ſe mettent dans une chaloupe. Mais les Baſques, qui font plus en grand la pêche dont nous parlons, ſe mettent huit ou dix hommes dans une barque; chacun jette ſon couple à la mer, & le retire quand il juge qu'il y a quelque choſe de pris.

795. COMME on tient les lignes qui répondent aux couples les unes plus longues que les autres, les hains occupent une grande étendue dans la mer, où ces lignes ſe développent comme un éventail, de ſorte qu'il ſe préſente toujours des hains aux poiſſons qui ſont à différentes profondeurs dans l'eau (*pl. VII, fig.* 3).

796. CETTE pêche ſe fait tantôt à l'ancre, & tantôt en portant peu de voile.

797. POUR prendre des vives, quinze ou ſeize hommes ſe réuniſſent dans un grand bateau, & ils calent leur couple très-près du fond.

RECAPITULATION de ce qui a été dit dans cette premiere ſection, dont l'objet eſt la pêche aux hameçons.

798. APRÈS un court expoſé de ce qui doit faire l'objet du traité général des pêches, nous entrons en matiere. Le chapitre premier eſt deſtiné à donner des connaiſſances générales ſur la pêche aux hameçons, & des conjectures ſur l'origine de cette pêche.

799. ON ſait qu'elle conſiſte à préſenter aux poiſſons un appât dans lequel eſt caché un crochet de fer très-pointu qui tient à une corde. Le poiſſon ayant ſaiſi l'appât, la pointe du crochet entre dans ſa bouche; & le pêcheur tirant à lui la corde, il ſe rend maître du poiſſon.

800. APRÈS avoir donné une idée générale de cette pêche, nous faiſons voir dans l'article I, les avantages qui lui ſont propres (168). Les principaux ſont que les poiſſons qu'on prend de cette maniere, ne ſont pas fatigués; ils ſont, en quelque façon tout vivans, & peuvent ſe conſerver très-long-tems: un autre avantage auſſi précieux, eſt que cette pêche détruit beaucoup moins de poiſſon que la plupart des autres. Tous ceux qu'on y prend, ſont propres pour la vente; au lieu que par quantité d'autres pêches on bouleverſe les herbiers où eſt le frai, & on prend une quantité prodigieuſe de petits poiſſons qui ne ſont bons à rien. Les pêcheurs n'en tirent aucun profit, & il en réſulte une énorme deſtruction de poiſſons qui peupleraient la mer.

801. DANS l'article II, nous donnons l'explication de quelques termes qui ſont propres à cette pêche; & nous déterminons ce qu'on doit entendre par *ligne*, par *hain* & par *hameçon*. On verra que très-ſouvent on abuſe de ces termes. Nous commençons auſſi en cet endroit à donner une idée générale de pluſieurs diſpoſitions qu'on donne aux lignes & aux hains pour faire différentes pêches.

802. ENSUITE, reprenant ces mêmes choſes plus en détail, nous parcourons

(168) Autant la pêche à l'hameçon, comme on la fait ſur mer, eſt préférable à l'uſage des filets, autant y a-t-il d'inconvéniens à pêcher à l'hameçon dans les eaux courantes. Il ne doit pas être permis à tout le monde de pêcher par-tout à la ligne; cela détruit le poiſſon. Lorſqu'on n'en a pas l'habitude, il eſt rare que l'on réuſſiſſe à tirer les gros poiſſons hors de l'eau; ces animaux ſe dégagent, en emportant l'hameçon qui les fait périr. Pour les petits poiſſons, ils ne valent guere la peine d'être ainſi pêchés piece à piece; d'ailleurs ces petits poiſſons doivent un jour peupler la riviere. On a cherché dans pluſieurs endroits à réprimer ces abus. Il importe d'obſerver que les divers réglemens à faire ſur ce ſujet doivent être conformes à la loi naturelle, à moins qu'on n'y ait expreſſément dérogé d'une maniere légitime.

dans

dans l'article III, toutes les différentes eſpeces de lignes, cordes & empiles: car il y en a de ſoie, de crin, de chanvre; d'autres d'écorce de bois, même de métal. On fait uſage des unes ou des autres, ſuivant que les circonſtances l'exigent.

803. DANS l'article IV, nous expliquons comment on fait les cordes, lignes & empiles pour la pêche. Nous traitons expreſſément, dans l'article V, des différentes manieres d'empiler les hains.

804. DANS l'article VI, nous entrons dans de fort grands détails au ſujet des hains. Il eſt ſenſible qu'il en faut de bien des eſpeces différentes, ſuivant les poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, & qu'on doit les empiler de différentes façons.

805. DANS l'article VII, nous traitons de la fabrication des hains, depuis les plus petits juſqu'aux plus gros, & de la façon de les étamer. Nous en ſommes redevables à M. Fourcroi, ingénieur en chef à Calais.

806. DANS l'article VIII, nous donnons une idée des différens uſtenſiles dont ſe ſervent les pêcheurs cordiers. Ils ne ſont pas en grand nombre, ſi l'on en excepte les lignes & les hains; mais enfin il eſt bon de les connaître.

807. UN objet très-important, ſont les appâts: c'eſt ce dont il s'agit dans l'article IX. Ces appâts occaſionnent de grands frais aux pêcheurs, & conſomment beaucoup de poiſſons: auſſi eſt-ce la ſeule choſe ſur laquelle on puiſſe faire un reproche légitime à la pêche aux cordes, car effectivement les pêcheurs emploient à cet uſage preſque la ſixieme partie du poiſſon qu'ils peuvent vendre. Ce n'eſt cependant pas le plus grand inconvénient; il conſiſte en ce qu'ils font une énorme conſommation de petits poiſſons qui ſe trouvent aux pieds des parcs, & que les pêcheurs au filet cherchent à prendre pour les vendre aux cordiers. Il y a des appâts bien meilleurs les uns que les autres, & nous avons eu ſoin d'en faire la diſtinction.

808. IL eſt bon d'être prévenu que ce que nous diſons dans l'article X, ſur les ſaiſons & les tems les plus favorables pour la pêche, ne doit être regardé, ainſi que tout ce qui eſt rapporté dans tout le premier chapitre, que comme des idées générales, qui ſeront étendues, particulariſées, & même quelquefois modifiées, dans les endroits où nous traiterons des pêches particulieres aux différens poiſſons.

809. NOUS prévenons, dans l'article XI, que nous ne nous ſommes pas propoſé de faire une énumération exacte de tous les bâtimens qui ſervent pour la pêche; mais il nous a paru convenable d'en repréſenter un certain nombre, principalement de ceux qu'emploient plus communément les pêcheurs cordiers. Malgré les omiſſions que nous avons faites à deſſein, cet article eſt conſidérable.

810. NOUS devons encore faire l'aveu que nous avons ſouvent été obligés de

nous en rapporter à des charpentiers, même à des pêcheurs, pour les dimenſions des bâtimens, barques & bateaux qui ſervent pour la pêche. Ainſi, quelques ſoins que nous ayons pris pour ne donner que des choſes exactes, nous pourrions bien avoir commis quelques erreurs; mais nous pouvons aſſurer qu'elles ne porteront point ſur des choſes importantes.

811. Il s'agit, dans l'article XII, des conventions que les pêcheurs font entr'eux. Il ſe fait de petites pêches où chacun travaille pour ſon compte : mais quand il s'agit des grandes pêches, il faut que pluſieurs pêcheurs ſe réuniſſent, & que chacun fourniſſe une partie des uſtenſiles, ainſi que les bateaux. Preſque toujours ces pêcheurs ſont *à la part;* c'eſt-à-dire, qu'entrant dans les frais ils partagent le profit ſuivant certaines conventions. Nous avons rapporté dans cet article celles qui ſont les plus ordinaires.

812. Voila ce que nous avions à dire dans le chapitre premier, où nous nous étions propoſé de donner une idée générale de la pêche aux hains: on a déjà vu qu'elle ſe pratique de bien des façons différentes. Notre intention a été de les conſidérer en détail dans le chapitre ſecond, page 81.

813. L'ordre le plus naturel que nous pouvions ſuivre dans ces détails, étoit de commencer par les manieres de pêcher les plus communes. C'eſt pourquoi nous avons traité, dans l'article I, de la pêche à la ligne volante, qu'on appelle *à la canne*, parce qu'on attache la ligne au bout d'un bâton ou d'une perche, qui ſouvent eſt faite d'un roſeau qu'on nomme en latin *canna;* & auſſi parce que quelquefois on ajuſte cette perche de ſorte qu'on peut s'en ſervir comme de canne pour la promenade.

814. Nous avons expliqué fort en détail comment cette pêche ſe pratique dans les étangs, les rivieres, au bord de la mer, & même en mer dans de petits bateaux. Nous avons auſſi expliqué comment on tend au bord de l'eau ces ſortes de cannes, en piquant en terre le bout de la perche, au lieu de la tenir à la main.

815. Nous expliquons fort en détail, au §. 474, comment on fait les perches & les cannes qui ſont deſtinées pour cette pêche. Quoique nous ayons déjà dit beaucoup de choſes ſur les lignes dans le chapitre premier, on trouvera dans le §. 488, des détails intéreſſans ſur les lignes qu'on fait pour la pêche à la canne. Après ce que nous avons dit dans le chapitre premier ſur les appâts & la façon d'amorcer les hains, il ſemblerait que la matiere ſerait épuiſée; cependant on trouvera, dans le §. 518, beaucoup de choſes qui ont un rapport direct à la pêche à la canne, entr'autres ſur les inſectes factices, dont les Anglais font un grand uſage.

816. Tout étant ainſi diſpoſé pour la pêche, il faut choiſir un lieu commode, ou ſe le procurer; c'eſt ce dont il s'agit dans le §. 592. Il eſt bon d'en-

gager par des appâts qu'on nomme *appâts de fond*, les poiſſons à fréquenter les lieux où l'on ſe propoſe de pêcher. Nous en traitons dans le §. 596.

817. IL s'agit, dans le §. 605, d'indiquer les précautions que les pêcheurs peuvent prendre pour engager les poiſſons à mordre aux hains, & pour les tirer à terre quand ils ont mordu. Nous indiquons, dans le §. 614, comment on peut pêcher en ſe promenant.

818. DANS le §. 621 & ſuiv. nous indiquons la maniere de pêcher à la canne avec des lignes dormantes, tendues au bord de l'eau. On pratique auſſi la pêche à la perche au bord de la mer, comme nous l'indiquons §. 626. Et dans le §. 627, il s'agit de la pêche à la canne dans des bateaux.

819. NOUS avons indiqué dans l'article II les différentes façons de pêcher avec des lignes ſimples, ſédentaires, ou dormantes, tant dans les rivieres & les étangs, qu'à la mer; & cela a donné lieu à pluſieurs paragraphes. Dans le §. 635, il s'agit des *bricoles*. Ce ſont des lignes ſimples, plus ou moins longues, dont on attache un des bouts à un pieu, & l'autre porte un hain garni de ſon appât.

820. DANS le §. 646, nous diſons comment on attache un nombre de petites lignes à la circonférence d'un cerceau.

821. DANS le §. 649, ces lignes ſont attachées à un plomb qui reſte fixe au fond de l'eau.

822. DANS le §. 653, ces lignes ſont attachées aux branches d'une croix de fer qu'on deſcend au fond de la mer. Les Provençaux nomment cette pêche *la fourquette*.

823. DANS le §. 656, ces mêmes lignes ſont attachées au bord d'un panier qu'on remplit de pierres, & qu'on deſcend à une grande profondeur en mer.

824. DANS le §. 657, nous avons décrit la pêche à l'arehet; & dans le §. 659, une pêche ſinguliere, qu'on nomme *potera* ſur les côtes de Valence: elle ſert à prendre des calamars avec des hains qui entourent un appât; les poiſſons qui veulent mordre à l'appât, ſe prennent aux hains qui n'en ont point.

825. ON fait en Provence cette même pêche pour les ſeches, avec quelque différence. Le bas d'un cylindre de plomb eſt entouré d'hains, ſur un ou deux rangs; & il y a une ligne au haut du cylindre. L'ayant rendu bien clair, on le frotte de quelque graiſſe, & on le jette dans un endroit que l'on préſume être abondant en ſeches. Attirées par la graiſſe, peut-être auſſi par le leurre qui brille comme un poiſſon, elles vont ſucer l'appât; & comme les pêcheurs tirent la ligne continuellement en-haut & par ſecouſſes, les hains entrent dans les jambes ou dans le corps des ſeches, dont on devient ainſi maître ſans beaucoup de peine.

326. SUIVANT toutes ces façons de pêcher, qui ont beaucoup de reſſemblance entr'elles, on fait caler les hains au moyen d'un poids, & on les établit ſur le fond. La pêche dont il s'agit dans l'article III, page 119, a cela de diffé-

rent, qu'on tend les hains à terre ſur le ſable, & l'on attend que l'eau de la marée les recouvre, & y conduiſe les poiſſons.

827. Dans le §. 662, on explique la maniere de pêcher à la *petite cabliere*, qui conſiſte en une ligne ſimple, dont un bout porte un hain amorcé, & à l'autre eſt un caillou qu'on enfouit dans le ſable.

828. Dans le §. 669, il s'agit des cordes dormantes & ſédentaires, chargées de lignes ou de piles, & tendues ſur le ſable ou la greve.

829. Dans le §. 672, la maitreſſe corde eſt enfouie dans le ſable à la baſſe mer, & les lignes latérales ſont ſeules apparentes; ainſi cette façon de pêcher produit le même effet que la *petite cabliere*.

830. Dans le §. 674, on n'enfouit point la maîtreſſe corde dans le ſable; mais on attache à ſes deux bouts deux groſſes pierres: c'eſt pourquoi on la nomme *pêche à la groſſe cabliere*.

831. Dans le §. 675, il s'agit d'une pêche qui ne differe de la précédente, qu'en ce que la maîtreſſe corde eſt arrêtée ſur la greve par de petits piquets qui font le même effet que les groſſes cablieres.

832. A toutes ces pêches, les hains ſont poſés ſur le fond; & ce ſont principalement les poiſſons plats que l'on y prend. Pour pêcher des poiſſons ronds, qui s'élevent davantage dans l'eau, on tend les cordes ſur des piquets, comme nous l'expliquons dans le §. 678. Les pêcheurs nomment cette façon de pêcher, *la tente ſur palots*.

833. Nous parlons, dans le §. 684, d'une pêche uſitée dans le Boulonais, & qu'on nomme *corde de pied*; elle differe peu des précédentes.

834. Jusques-là nous n'avons parlé que des lignes ſédentaires qu'on poſe ſur le rivage, ou qu'on tient fixes au fond de l'eau au moyen de plombs ou de cablieres. Dans l'article IV, page 24, il s'agit des pêches qu'on fait avec des lignes qui ſont chargées d'un plomb pour les faire entrer dans l'eau, mais qui ne reſtent point fixes en un endroit. Ces pêches peuvent ſe pratiquer également dans la Méditerranée & dans l'Océan. Cet article eſt diviſé en pluſieurs paragraphes.

835. Dans le §. 685, il s'agit de la pêche qui ſe fait avec une ligne ſimple, qu'on tient immédiatement à la main, & que pour cette raiſon l'on appelle en quelques endroits *pêche au doigt*.

836. Nous décrivons, dans le §. 690, la pêche qu'on nomme *bolantin*, à la côte de Valence. Elle differe peu de la précédente.

837. Il s'agit, dans le §. 691, de la pêche du germon, près de l'Iſle-Dieu. Cette pêche differe peu de celle de la morue, dont nous diſons quelque choſe dans le §. 692.

838. Dans le §. 696, nous parlons d'une pêche à peu près ſemblable, qu'on

pratique en plusieurs endroits, & particuliérement auprès de Bayonne, pour prendre des thons.

839. NOUS rapportons dans le §. 697, des pêches peu différentes, qui sont d'usage à Cette en Languedoc, à la Guadeloupe, & en Russie.

840. L'OBJET du §. 701, est une pêche que font les paysans voisins de la mer, en Chypre, avec de petits radeaux formés de tiges seches de fenouil, autour desquels ils attachent des lignes simples & des hains.

841. NOUS donnons, dans le §. 702, une pêche peu différente, qu'on pratique depuis Masulipatan jusqu'à Madras, avec des especes de ratz qu'on y nomme *catimarans*.

842. IL s'agit, dans le §. 704, de différentes petites pêches usitées dans les étangs de Cette en Languedoc, avec des corps flottans que le vent ou le courant portent au large.

843. DANS les endroits où il y a beaucoup de brochets, certains pêcheurs mettent un hain à l'extrêmité d'une ligne; & à l'autre bout, ils attachent un morceau de bois qui flotte sur l'eau, & qu'ils nomment *quille*, parce qu'il est effectivement en cône comme une quille. On jette dans le lac de Joux, situé en Franche-Comté, au bord de la Suisse, & qui est très-spacieux, quelquefois une cinquantaine de ces hains, que l'on laisse flotter au gré du vent & du courant: après quoi l'on va avec un batelet chercher les quilles qui servent alors de signal; & on tire à bord celles dont la situation, plus ou moins perpendiculaire, dénote qu'il y a un poisson pris à l'appât; au lieu que les autres quilles flottent horisontalement.

844. ENFIN nous disons un mot, dans le §. 705, d'une pêche qu'on fait quelquefois pour se divertir, en occasionnant une espece de combat entre des canards & des brochets.

845. DANS le chapitre III, page 128, il est question des grandes pêches qu'on fait dans les rivieres, les étangs, & à la mer, avec des cordes garnies de lignes & d'hains.

846. NOUS commençons par y donner une idée de la différence dont ces pêches sont susceptibles relativement à la profondeur où l'on établit les hains; car il y en a qu'on destine à prendre les poissons qui parcourent le fond de la mer; d'autres se tiennent constamment près de la superficie; enfin beaucoup plus nagent à divers degrés de profondeur. C'est une partie de notre art que de régler la pêche suivant les circonstances que nous détaillons en cet endroit. Attendu que l'on s'y conforme, soit le long des côtes, soit au large, & dans les eaux douces, comme à la mer, nous distribuons cette matiere en plusieurs articles.

847. L'ARTICLE premier, page 130, concerne la pêche aux cordes, tant dans les eaux douces qu'en mer, à une petite distance des côtes. Nous le divi-

ſons en quatre parties, dont la premiere, page 130, traite cette pêche, telle qu'on la fait avec des lignes dormantes dans les étangs ou dans les rivieres.

848. La ſeconde & la troiſieme parties regardent ces mêmes pêches par rapport à la mer; ſoit à une petite diſtance des côtes, ſoit entre les rochers.

849. On voit, dans la quatrieme partie, la maniere dont elle ſe pratique dans quelques parages particuliers.

850. Nous conſidérons, dans l'article II, page 133, les grandes pêches que l'on fait au large avec des cordes tendues ou par fond ou entre deux eaux. C'eſt pourquoi l'objet du §. 732 eſt la pêche où les cordes ſont calées au fond de la mer. Outre les détails qui appartiennent à la diſtribution des cablieres & des bouées, on y trouve la maniere d'arranger les cordes dans des paniers pour les porter à la mer, & les attentions avec leſquelles les matelots tendent leurs cordes & les relevent.

851. Dans le §. 759, nous décrivons une grande pêche qu'on fait ſur les côtes de l'État eccléſiaſtique, & que l'on y nomme *piélago*. Elle differe peu de la pêche qu'on appelle *aux palangres* en Provence, & *pêche aux cordes* dans l'Océan; ſur-tout de celle qu'on appelle *petite corde*.

852. Dans toutes les pêches dont nous venons de parler, la maîtreſſe corde eſt chargée de cailloux pour la faire caler à fond. Mais quand on veut prendre les poiſſons qui quittent le fond & qui s'approchent quelquefois de la ſurface de l'eau, on fait flotter les cordes, en y attachant, au lieu de cailloux & de cablieres, des coreerons de liege. Cette pêche ſe nomme dans l'Océan, *la bélée*. Nous l'avons décrite dans l'article III, page 137.

853. Attendu que, quand on pêche ainſi entre des roches, on doit le faire avec certaines précautions, nous en avons traité expreſſément dans le §. 766 & ſuiv.

854. L'objet du §. 768 & ſuiv. eſt une pêche napolitaine, nommée *paranchuſo*, qui a du rapport à la bélée, à peu près comme le piélago en a aux pêches par fond.

855. L'article IV, page 139, concerne les pêches dans leſquelles on ſe ſert de cordes qui s'étendent comme en diagonale depuis la ſurface de la mer juſqu'à ſon fond. Les empiles, au lieu de tenir à la maîtreſſe corde, n'ont de liaiſon avec elle que par le moyen, ſoit de morceaux de bois, ſoit de cercles de fil d'archal, auxquels elles ſont attachées. C'eſt ce que nous détaillons dans trois parties. La premiere eſt occupée par la pêche qu'on nomme *traîner la balle*. On y voit des morceaux de bois appellés *baluettes*, diſtribués à pluſieurs diſtances ſur une maîtreſſe corde, & à l'extrémité de chacun deſquels eſt une empile. Tout au bas de la maîtreſſe corde eſt un corps peſant, tel

qu'un boulet, deſtiné à la tenir toujours tendue. Cette pêche ſe fait ſous voile : c'eſt pourquoi on la déſigne par le terme de *traîner la balle*.

856. LE libouret eſt décrit dans la ſeconde partie. Dans cette pêche, la corde eſt terminée par un plomb qui porte ſur le fond. Il n'y a qu'un morceau de bois qu'on nomme *avalette*, & qui eſt placé quatre à cinq pouces au-deſſus du plomb. On attache à ſon extrémité pluſieurs empiles. Cette pêche ſe fait à l'ancre.

857. DANS la troiſieme partie, nous parlons d'une pêche que les Baſques appellent *le grand couple*. Ils attachent à l'extrémité de leur corde un morceau de fil de fer courbé en arc, qui porte un plomb : & aux deux bouts de ce fil de fer ils mettent pluſieurs lignes fines, où ſont attachés des hains. Comme on jette à la mer beaucoup de ces lignes qui ſont de différentes longueurs, il en réſulte, de même que quand on pêche avec la balle, qu'il ſe préſente des appâts aux poiſſons qui ſe trouvent à différentes profondeurs dans l'eau.

858. TEL eſt l'expoſé ſommaire de ce qui eſt traité dans le chapitre premier, où nous nous étions propoſé de rapporter ce qui regarde la pêche aux hains. On voudra bien ſe rappeller que nous avons réſervé pour l'hiſtoire particuliere des poiſſons, nombre de détails qui appartiennent aux diverſes manieres dont on les pêche.

EXPLICATION DES PLANCHES

De la premiere section du traité général des pêches.

Planche I.

Figures 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 & 8, hains de différentes grandeurs, pour pêcher différentes eſpeces de poiſſons dans les rivieres.

Figure 9, hain pour prendre de gros brochets, avec un empilage de laiton.

Figure 10, piece de fil de fer, qui étant pliée, forme deux hains.

Figure 11, deux hains adoſſés l'un à l'autre.

Figure 12, gros hain dont on ſe ſert ſur le Grand-Banc pour la pêche de la morue. On y a joint ſon empilage & une portion de ſa ligne.

Figures 13 & 14, deux ſortes de hains uſitées pour la pêche de la morue à l'isle de Terre-Neuve : les empilages ſont à la françaiſe.

Figure 15, établi de l'ouvrier qui fabrique les hains.

A, le barbelet.

B, le chevalet, autrement nommé le rencontre du barbelet.

C, étau.

F, quarré formé par quatre tringles.

G, tablier cloué au bord de la table.

Figure 16, le barbelet vu plus en grand.

Figure 17, bloc à couper.

Figure 18, barbelet plus petit.

Figure 19, plane.

Figure 20, pléteux à main.

Planche II.

Figure 1, portion de bauffe, ou corde garnie d'un caillou qui la fait caler, pour la pêche des groſſes raies.

Figure 2, hain à deux crocs, avec un empilage de cuivre & un leurre, pour la pêche du thon, lorſqu'on en rencontre dans les traverſées, en allant à Terre-Neuve.

Figure 3, morceau de bois pour former le leurre.

PLANCHE III.

Figure 1. AAKL, petit métier nommé *quarré*, qui ſert à commettre des lignes ou piles, pour empiler les petits hains.

PLANCHE IV.

Figure 1. E, pêcheur à la canne.

F, pêcheur qui a tendu des cannes au bord de l'eau, & qui va viſiter s'il n'y a rien de pris.

G, pêcheur qui fait ſautiller ſa ligne à la ſurface de l'eau.

H, poiſſon pris à des lignes ſimples.

Figure 2, pêcheurs à la perche entre les rochers, au bord de la mer.

Figure 3. *a b*, perche longue de dix à douze pieds, & de quatre à cinq pouces de circonférence au bout *a*, & pas tout-à-fait un pouce à l'autre extrémité *b*.

u x, canne, ou perche plus propre, faite de bois des Indes, pour l'uſage de la pêche.

d e, deux pieces d'une ligne, qu'il s'agit de réunir en une.

g h, pluſieurs brins de fil de ſoie ou de crin, qu'il faut réunir pour former la ligne.

k k, morceau de plomb.

l l, flotte de liege.

m n, hains.

o, morceau de bois, ſur lequel on peut devider la ligne, pour lui donner une longueur convenable.

p, trubleau, petit filet en forme de poche, pour faire paſſer deſſous les poiſſons, quand ils commencent à ſortir de l'eau.

q, maniere de ployer la ligne en entrelas, autour du pouce & du petit doigt, pour jeter l'hain lorſqu'on veut tendre des bricoles.

r, petit paquet de roſeaux tenant lieu de liege.

ſ, petites fourchettes de bois pour tendre des bricoles.

A, poiſſon ſervant d'appât amoreé à un hain à deux crochets.

B, poiſſon amorcé par l'ouie, à un hain à ſimple crochet.

C, la queue de l'hain paſſant par-deſſous l'ouie, & ſortant par la bouche.

D, l'hain entrant par la bouche & ſortant par l'anus.

PLANCHE V.

Figures 1, 2, 3. Pieces de cordes, ou appelets de différentes groſſeurs, garnies de lignes, hains, cailloux, empiles & corcerons de liege.

Figure 4, une ancre,

Figure 6, bouées de liege, faites en barriques, avec leurs cordes.

Figure 7, cabliere & plomb de sonde.

Figure 8. A, B, C, D, E, différens crocs & harpons.

Figure 9, Cateniere que l'on traîne pour trouver au fond de l'eau un appelet qui y est resté.

Figure 11, grapin pour le même usage.

Figure 12, flotte de liege.

Figure 14, croissant qui sert à couper les longues herbes qui pourraient incommoder.

Figure 15, serpe pour couper les branches d'arbre, le long des étangs & rivieres.

Figure 16, bateau picard, mis ici pour faire connaître le nom & les différentes parties de ces petits bâtimens.

PLANCHE VI.

Figures 1, 2, 3, 4, 5, pêcheurs qui tendent, de basse mer, sur le sable, des petites cablieres & des bauffes chargées d'hains.

Figure 6, maniere d'ajuster des hains à la circonférence d'un cercle.

Figure 7, hains ajustés à un plomb.

Figure 8, hains ajustés à un panier.

Figure 9, hains ajustés à une croix.

Figure 10, hains ajustés à un leurre.

Figure 11, *Figure* 12, *Figure* 13, } hains ajustés à une corde.

Figure 21, cylindre de plomb, simple leurre.

Figure 22, quille de bois destinée à flotter sur l'eau.

Figure 23, petit métier pour commettre les fils d'une ligne.

Figures 24, 25, 26, trois lignes avec des appâts factices à l'anglaise.

Figures 27, 28, 29, 30, appâts factices à l'anglaise.

PLANCHE VII.

Figure 1, pêcheurs qui mettent à l'eau leurs appelets, cordes ou palangres.

Figure 2, pêcheurs qui retirent leurs appelets, & les rangent dans des paniers.

Figure 3, pêche au grand couple. On voit dans l'épaisseur de l'eau, comment les appelets s'y distribuent.

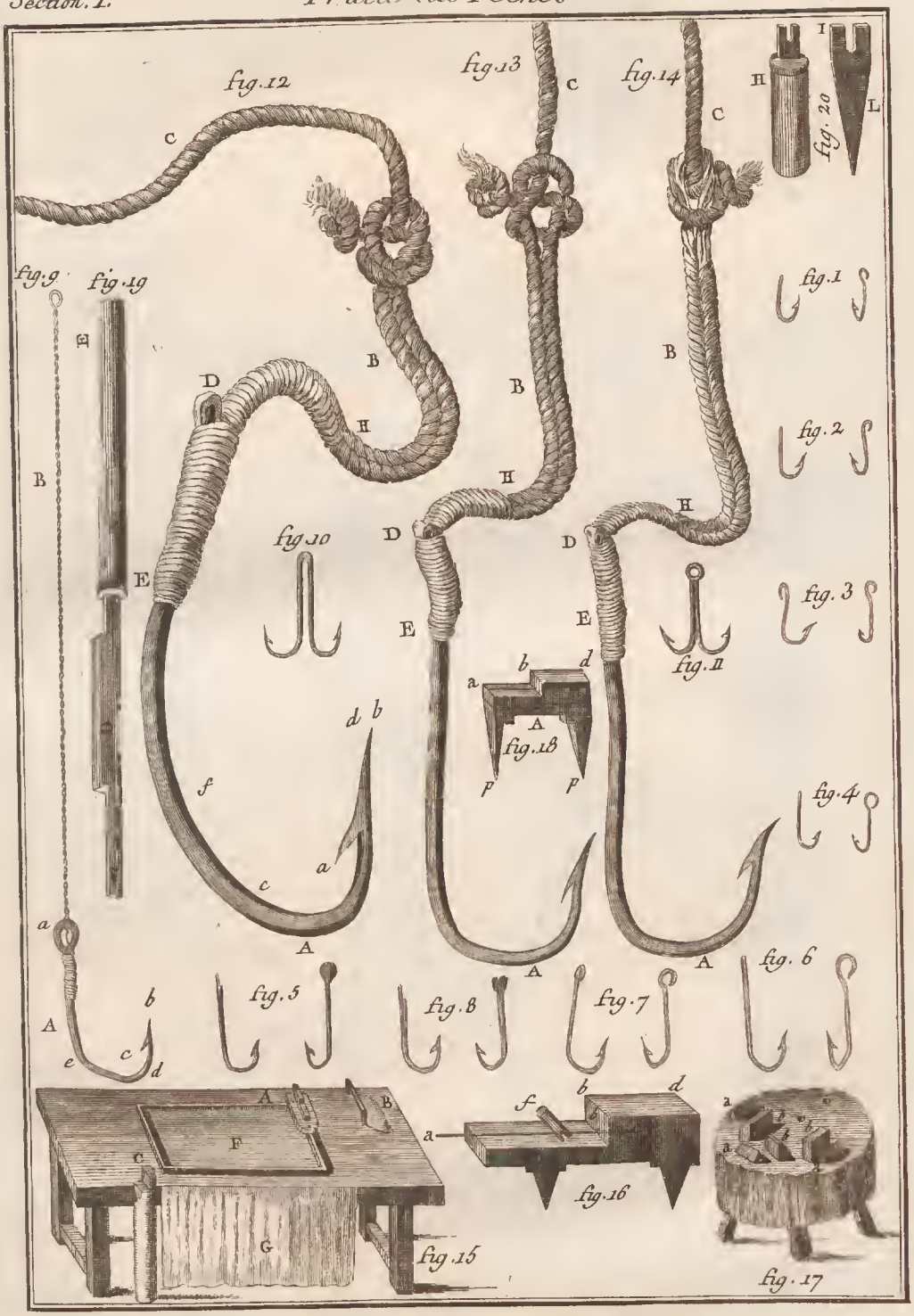

Billé sculp. 1776.

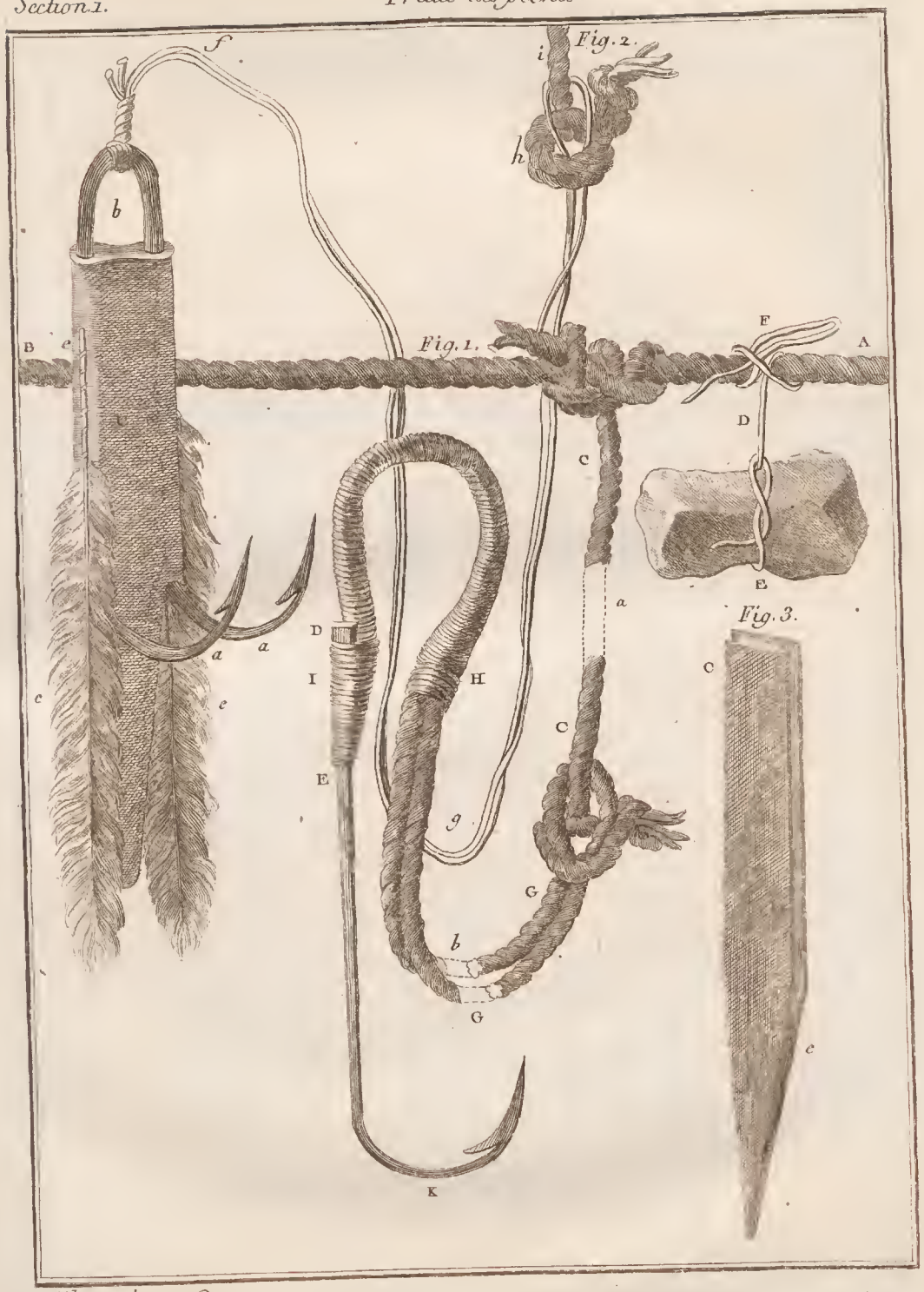

Billé Sculp. 1776.

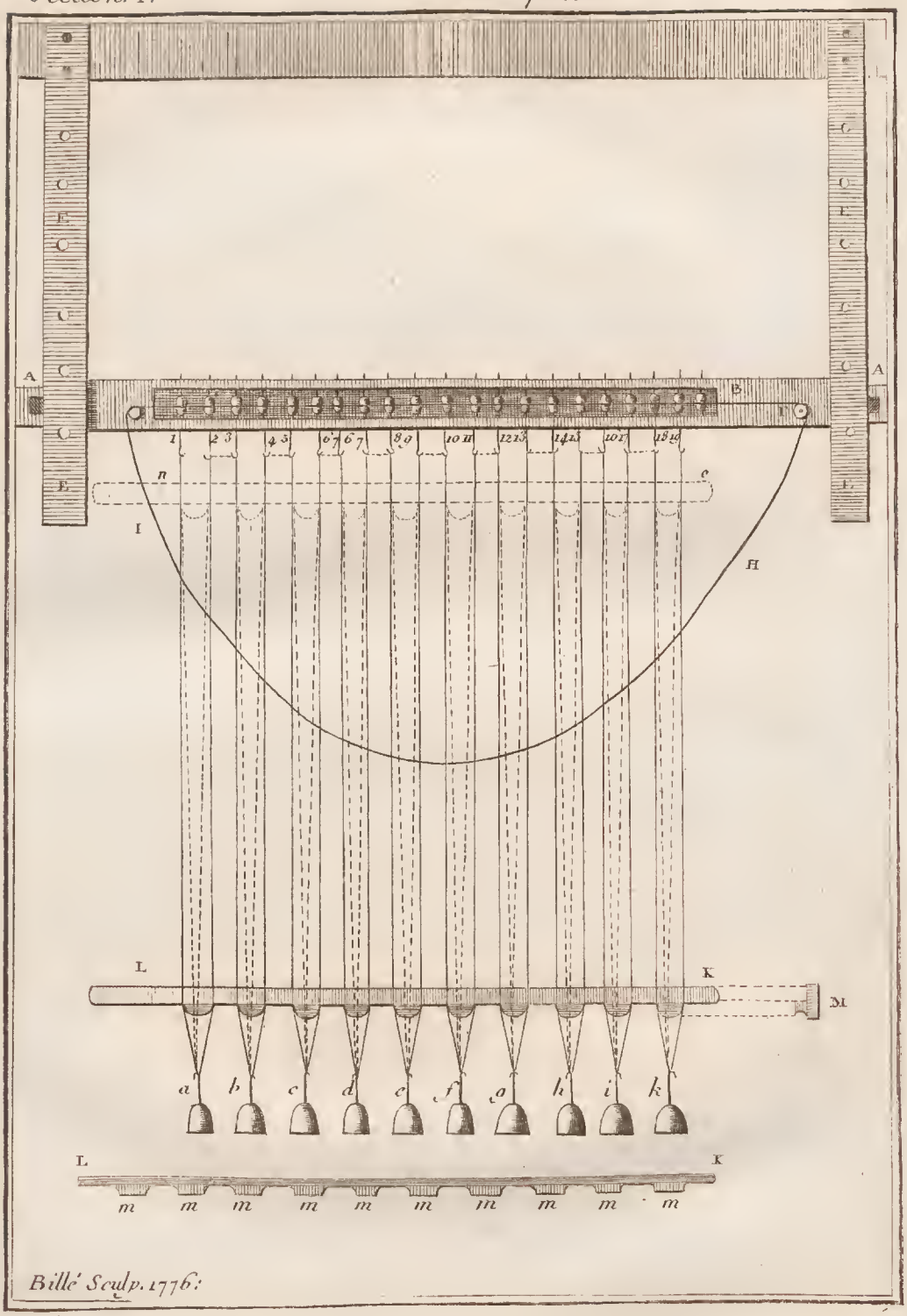

Billé Sculp. 1776.

Billé sculp. 1770.

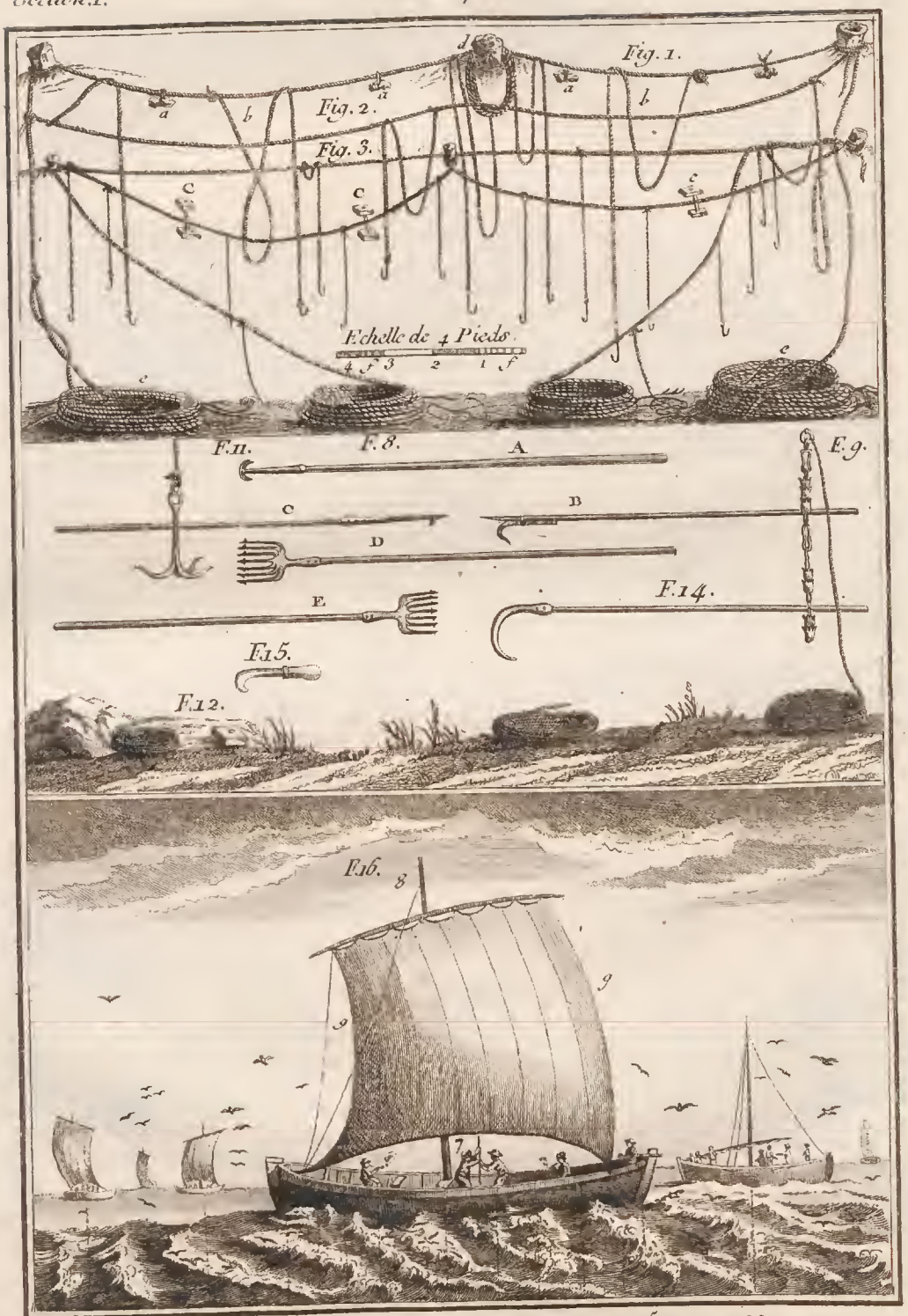

Billé Sculp. 1776. 11 6 3 1 2 4 3 2 1 5 10

Billé Sculp. 1776.

Fig. 1.
b
a
Fig. 2.
Fig. 3.
E
F
G

SECONDE SECTION.

DES FILETS, ET DES DIFFÉRENTES FAÇONS DE LES EMPLOYER POUR PLUSIEURS SORTES DE PÊCHES.

INTRODUCTION.

1. ON a pu appercevoir dans la ſection précédente, & on le ſentira encore mieux par ce que nous rapporterons dans la ſuite, que les pêcheurs ſe livrent à des travaux très-pénibles, & qu'ils s'expoſent à de grands dangers, pour fournir des alimens à ceux qui, occupés d'autres objets, ſe nourriſſent en partie des produits de la pêche, ſans avoir preſqu'aucune idée des peines qu'il faut ſe donner pour prendre les poiſſons qu'on ſert ſur leurs tables. Mais d'un autre côté, ce ſont les conſommateurs qui ſubviennent, par l'achat du poiſſon, à la ſubſiſtance des pêcheurs & aux grands frais de la pêche; car celles qui ſe font aux filets, exigent ſur-tout des dépenſes conſidérables. Le luxe des gens opulens tourne donc très-efficacement au profit des pêcheurs, puiſque de beaux turbots, des poules de mer, des rougets, que l'on paie fort cher, ſe prennent auſſi aiſément que des chiens de mer qui ſe vendent un très-vil prix.

2. NOUS avons fait voir, dans la premiere ſection, comment les pêcheurs ont ſu profiter de la voracité des poiſſons pour les engager par des appâts à ſaiſir un crochet de fer, dont ils ne pouvaient enſuite ſe débarraſſer. La ſorte de pêche dont nous allons parler, a eu probablement une autre origine.

3. IL eſt aſſez naturel de croire que ceux qui habitaient les bords des rivieres & de la mer, appercevant un nombre de poiſſons raſſemblés en un endroit, ont eſſayé de les couvrir avec des paniers, pour les empêcher de ſe diſperſer; ou bien ils ont eſſayé de paſſer ces paniers en-deſſous, afin d'enlever les poiſſons hors de l'eau; ou encore ils ont tenté de les renfermer par des toiles, ou d'autres tiſſus équivalens, pour les tirer à terre. Il paraît aſſez probable que ces induſtries, fort groſſieres dans leur origine, & qui ſe préſentent aſſez naturellement à l'eſprit, ont pu faire naître l'idée des différentes eſpeces de filets qu'on emploie pour la pêche: car on ſe ſera bientôt apperçu que l'eau paſſant difficilement par des tiſſus ſerrés, il fallait en avoir d'autres plus lâches, & dont les fils fuſſent plus ou moins écartés. Cette idée a dû conduire à celle des filets. Une fois que les rets ont été imaginés, on en a fait de bien des formes diffé-

rentes. Les uns, en maniere de chauſſe, ſont propres à arrêter les poiſſons qui ſuivent le cours de l'eau; d'autres en nappe retiennent le poiſſon, de ce genre ſont les *ſaines;* d'autres auſſi en nappe ſont formés de mailles tellement proportionnées à la groſſeur des poiſſons, qu'une fois engagés par la tête, ils ne peuvent s'échapper; tels ſont les *manets* (1): d'autres qu'on nomme *tramaux*, ſont formés de trois nappes, dont les mailles ont différentes ouvertures; & ceux-ci prennent tous les poiſſons qui ſe préſentent, de quelque groſſeur qu'ils ſoient. On a enſuite imaginé de former avec ces différentes eſpeces de filets, de grandes enceintes, leſquelles retiennent le poiſſon qui y eſt entré avec l'eau de la mer: c'eſt ce qu'on appelle des *parcs*. Non content de pratiquer ces induſtries au bord de l'eau, on a imaginé des moyens d'aller chercher les poiſſons avec des rets fort loin de la côte, & même à une grande profondeur.

(1) Il paraît que l'auteur ne détermine pas aſſez la différence qu'il y a entre les ſaines & les manets. L'introduction qui eſt à la tête du chapitre IV de cette ſection, ſemble ſuppoſer que cette différence ne conſiſte que dans la grandeur des mailles. Les ſaines ont des mailles d'une forme arbitraire, mais plus ſerrées. Les manets ont des mailles proportionnées à la groſſeur des poiſſons que l'on peut attraper par ce moyen. Les uns & les autres appartiennent à la claſſe des grands filets que l'on traine. On s'en ſert auſſi ſur les côtes, & dans les parcs, où ils ſont fixés.

Dans le nord & ſur les mers & les grands fleuves d'Allemagne, on connait trois ſortes de grands filets qui ſe trainent: 1°. *Garn*, en français *ſaines* & *manets*. 2°. *Wathen*, en français *ſainettes*. 3°. *Schleppſäcke*, en français *dragues*.

On appelle *Garn*, toutes les ſortes de grands filets qui ſe trainent dans l'eau, & qui ſont faits en forme de ſacs. Leur grandeur varie beaucoup. Il y en a qui ont 50, 60, 80 aunes de large, & au-delà Les *ſaines*, *Fliesgarnen*, dont on ſe ſert ſur le Rhin, ſont très-grands. On y réunit ſix à huit filets de 50 aunes chacun, dont les mailles ſont fort larges.

Les filets, *Garn*, portent à chaque extrêmité une *maſſe*, en allemand, *Keule*. C'eſt une piece de bois, au milieu de laquelle on a attaché une brique. Au moyen d'une corde, on traine ce filet dans les courans les plus profonds des grands fleuves. Douze ou ſeize hommes, partagés en deux bateaux, le font avancer, & l'on y peut trouver à la fois au-delà 120 quintaux de poiſſon. Ordinairement ces filets n'ont pas de ſac vers le milieu, parce que cette partie ſerait bientôt déchirée, & que d'ailleurs elle épouvante le poiſſon. Cependant on en voit qui ont cette figure. Quelle que ſoit cette différence entre les filets appellés en français *ſeines* & *manets*, il eſt certain, ſuivant M. Schreber, que les Allemands n'ont que le mot de *Garn* pour les déſigner.

La *ſainette*, *Wathen*, eſt en Allemagne un petit filet de douze à quinze aunes de Dreſde, garni de perches par les deux bouts. Les pêcheurs le trainent dans les petites rivieres & dans les étangs, ſans avoir beſoin pour cela de bateaux.

Les *dragues*, *Schleppſäcke*, ont un long ſac, qui ſe termine en pointe. Deux hommes, placés de part & d'autre ſur les bords du fleuve, les trainent au moyen d'une corde. Si la riviere eſt trop large, on attache les cordes aux deux bouts d'un bateau, que l'on fait avancer obliquement. On les emploie pour pêcher dans les endroits profonds; & pour que le ſac aille au fond, il porte une pierre par en-bas.

4. NOUS n'inſiſterons pas davantage ſur toutes les induſtries, plus ingénieuſes les unes que les autres, qui ont ſucceſſivement été imaginées pour étendre la pêche avec les filets. Le peu que nous venons d'indiquer offre un vaſte tableau & des objets très-intéreſſans, qui doivent faire le ſujet de cette ſeconde ſection, laquelle ſera diviſée en pluſieurs chapitres.

5. DANS le premier, nous traiterons de la fabrique des filets. Nous y détaillerons les différentes eſpeces qui ſont en uſage, & les préparations qu'on leur donne pour en prolonger la durée.

6. ON verra décrites dans le ſecond toutes (2) les pêches qui ſe font au bord des rivieres, des étangs & de la mer, ou à une petite diſtance du rivage.

7. DANS le troiſieme (3), il s'agira des pêches en pleine mer, & à une grande profondeur dans l'eau.

8. CETTE marche nous mettra en état de commencer par les pêches les plus ſimples, qui ſerviront en quelque ſorte d'introduction aux pêches plus compoſées & plus conſidérables.

CHAPITRE PREMIER.

Des filets, de leur fabrique, de leur entretien, & leurs différentes eſpeces.

9. LES filets qu'on emploie dans nos mers ſont faits généralement avec de bon fil retors, du meilleur brin de chanvre ou de lin. Cependant on fait en

(2) Le titre de ce ſecond chapitre promet moins que ce que l'auteur dit ici. Il traite de *pluſieurs pêches au filet, qui ſe font ſur le rivage, ou dans un bateau, à une petite diſtance du bord de l'eau.*

(3) L'auteur s'eſt apperçu, dans la ſuite de ſon travail, qu'il ne devait pas s'aſtreindre à renfermer, dans trois chapitres tout ce qu'il avait à dire ſur les pêches au filet. Il a donc changé l'ordre qu'il avait d'abord adopté. Le troiſieme chapitre traite des pêches qu'on fait ſur le rivage, ou à une petite diſtance du rivage, avec des filets ſédentaires, en forme de manche, qu'on nomme *guideaux, verveux*, &c.

CHAPITRE IV. Des tentes, ou étentes, à la baſſe eau ſur piquets.

CHAPITRE V. Pêcheries qu'on établit au bord de la mer, en formant des enceintes nommées parcs, au moyen deſquels on retient le poiſſon qui, après s'être porté à la côte, veut retourner à la mer.

CHAPITRE VI. Des pêches que l'on fait au bord de la mer, ou à une diſtance plus ou moins grande du rivage, avec des filets flottés & leſtés.

CHAPITRE VII. Des pêches qui ſe font à la traine, avec des filets à manche, & qu'on peut comprendre ſous le terme générique de *drague.*

CHAPITRE VIII. De quelques pêches qui ſe pratiquent ſur les bords de la Méditerranée, & qu'on peut regarder comme des parcs pierrés & flottés, tendus à la mer.

Provence quelques gros filets avec de l'auffe (4), & les Groënlandais avec des barbes de baleine (5), ou des nerfs de daim. Lionel Wafer dit auſſi que les Indiens de l'iſthme de l'Amérique pèchent avec de grands filets d'écorce de mahot, &c. Nous aurons occaſion de parler ailleurs de ces cas particuliers. Il ne s'agit ici que de ce qui ſe pratique le plus communément.

10. QUELQUES pêcheurs établis dans les villages, ſement un champ en chenevis : ils font la récolte du chanvre ; ils le rouiſſent, le teillent, le ſérancent eux-mêmes, & ſe diſpenſent par-là d'en acheter. Mais ces travaux s'aſſocient difficilement avec les occupations continuelles de la pêche, & ils ſont abſolument impraticables pour les pêcheurs qui habitent les villes. Ainſi les pêcheurs fort occupés de leur métier achetent au marché la filaſſe toute préparée ; & quand ils ont une nombreuſe famille, les femmes & les filles s'occupent à la filer. Mais comme la fabrique des filets exige beaucoup de main-d'œuvre, & qu'on peut pour un écu de fil faire une étendue de filets qui coûterait 12 livres, les pêcheurs, pour peu que leur famille ſoit nombreuſe, travaillent eux-mêmes leurs filets ; les femmes & les filles retordent le fil, & même aident aux hommes à lacer ou mailler les filets, étant au moins auſſi habiles qu'eux à cette ſorte de travail.

11. CEUX qui n'ont point de famille ſont obligés d'acheter leurs filets, & c'eſt pour eux une dépenſe conſidérable. Ceux même qui la ſupportent, ne ſont pas diſpenſés de ſavoir mailler, ne fût-ce que pour rétablir les filets qui ont ſouffert quelques dommages ; car ils ſeraient épuiſés en frais, s'ils étaient perpétuellement obligés de payer ces ſortes de r'habillages, que les pêcheurs qui ſavent mailler font, ainſi que leurs femmes, dans les intervalles de tems qui ne ſont pas propres à la pêche.

12. QUOIQUE nous ayons prouvé, dans *l'art de la corderie* (6), que les chanvres du nord bien choiſis font des cordes plus fortes que la plupart de ceux du royaume, les pêcheurs préferent ceux de France (7), & je crois qu'ils ont raiſon, parce que nos chanvres ſont durs & ligneux. Cette qualité, qui eſt un défaut pour des cordes, fait qu'en général ils pourriſſent moins promptement que les chanvres doux du nord, qui font des cordes plus fortes.

(4) STIPA *tenaciſſima* ; LINN. Voyez ce que j'en ai dit dans le troiſieme volume de cette édition, p. 504, *art du cordonnier*, note 4.

(5) Cette ſorte de filets vaut mieux que ceux de chanvre. On les fait avec de longues bandes de barbes de baleine, coupées fort étroites & fort minces. Voyez Anderſon, *mémoires ſur l'Islande*.

(6) Il n'eſt pas encore publié dans cette édition augmentée.

(7) En Allemagne, les pêcheurs préferent les chanvres du Rhin.

ARTICLE PREMIER.

Idée générale des diverſes eſpeces de filets.

13. LES pêcheurs ne font point les cordages qui leur ſont néceſſaires ; ils les achetent des cordiers, qui les leur vendent au poids.

14. LA filaſſe & le fil s'achetent aux marchés, à la livre, & à différens prix, ſuivant la fineſſe & la qualité de l'un & de l'autre. Il y a des pêcheurs âgés ou infirmes, qui s'occupent avec leur famille à faire des filets qu'ils vendent à l'aune, & dont le prix varie ſuivant la nature du fil, la grandeur des mailles, & la chûte du filet. Par exemple, les faines pour le hareng ſont les plus cheres, non ſeulement à cauſe de leur hauteur, mais encore parce que les mailles ſont fort ſerrées & en grand nombre (8) ; ce qui fait qu'un habile laceur ne peut en faire par jour que huit à neuf aunes. Au contraire, un bon ouvrier peut faire douze à quinze aunes de manets qui ſervent pour la pêche du maquereau, dont cependant les pieces ont quarante-deux à quarante-quatre mailles de chûte.

15. LES rets dont nous venons de parler, & pluſieurs dont il ſera queſtion dans la ſuite, ſont de ſimples nappes (9), mais qui different aſſez conſidérablement entr'elles. Les unes, ayant les mailles fort petites, retiennent le poiſſon à peu près comme le ferait une toile claire ; d'autres, qui ſont deſtinées à prendre ſpécialement une eſpece de poiſſon, doivent avoir leurs mailles tellement proportionnées à la groſſeur ordinaire de cette eſpece de poiſſon, que la tête qui eſt plus menue que le corps entre dans les mailles pendant que le corps n'y peut paſſer : alors le poiſſon qui a engagé ſa tête dans une maille, ne peut la franchir, à cauſe de la groſſeur de ſon corps ; & il ne lui eſt pas poſſible de ſe dégager en reculant, parce que les fils du rets s'engagent dans ſes ouies. Si les mailles de ces filets ſont trop petites, les poiſſons rebrouſſent chemin avant que d'avoir engagé leur tête juſqu'au-delà des ouies ; & ſi elles étaient trop larges, les poiſſons les franchiraient & paſſeraient au travers.

16. IL y a des filets plus compoſés, qu'on nomme *tremails* ou *tramaux* (*pl. I, fig.* 1), parce qu'ils ſont formés de trois nappes ou rets poſés les uns ſur les autres ; ce qui forme trois mailles qui ſe recouvrent.

17. LES deux rets A (*pl. I, fig.* 3), qui renferment le troiſieme B, qu'on voit placé entre deux, ſont formés de gros fils très-forts, & les mailles en ſont grandes ; on les appelle volontiers *hamaux* ou *aumés*. Les mailles des

(8) On les fait, pour la plupart, de groſſiere ſoie de Perſe, parce qu'ils ſont plus forts & qu'ils peuvent durer trois ans. Anderſon, *mémoires ſur l'Irlande*.

(9) En allemand, *Wände*, parois. On les nomme ainſi, parce qu'on les étend devant ces poiſſons qui marchent par troupes.

hamaux, de la drege, par exemple, ont de grandeur neuf pouces en quarré (10). Comme les hamaux qu'on emploie en mer n'ont ſouvent que quatre mailles de chûte, un bon laceur en peut faire 150 aunes par jour.

18. Le rets qu'on voit entre les deux hamaux (*pl. I, fig.* 1), ſe nomme la *nappe* ou la *toïle*, ou encore la *flue*. Il eſt fait avec du fil très-délié, ce qui n'eſt ſujet à aucun inconvénient, parce que la flue eſt ſoutenue par les fils des hamaux qui, comme nous l'avons dit, ſont très-forts, ainſi qu'on le voit dans la *planche I*, *figure* 1.

19. Les pieces de flue ont les mailles beaucoup plus ſerrées que les hamaux, puiſqu'au lieu de quatre mailles de chûte, elles en ont quarante-deux; & pour cette raiſon, le meilleur ouvrier n'en peut faire que douze à quinze aunes par jour. Il eſt vrai que la flue doit avoir un peu plus d'étendue que les hamaux, pour qu'elle ſoit toujours flottante entre deux: on en appercevra la raiſon, ſi l'on fait attention que quand on ſe ſert de ce filet, les poiſſons ne s'y maillent point comme quand on emploie les manets; ceux qui donnent dans la flue lui font faire une bourſe entre les grandes mailles des hamaux; en ſe débattant ils tombent dans cette bourſe, ils s'enveloppent du filet, & ne peuvent s'échapper. L'avantage de ce filet eſt, qu'il s'y prend des poiſſons de groſſeurs fort différentes, & qu'ils ſont également arrêtés, de quelque côté qu'ils donnent dans le filet.

20. Outre les deux eſpeces de filets dont je viens de parler, qui ſont en nappe, il y en a qui forment un ſac conique: on leur donne ſur les rivieres pluſieurs noms, entr'autres, celui de *verveux* (11). Ceux qui ſervent à la mer s'appellent *ſacs* ou *caches*, *queues*, *manches* (12), *&c.* Je donne pour exemple un verveux: ces filets, à la forme près, ſont maillés comme les *ſaines*.

21. Il y a bien des ſortes de filets dans les trois genres dont nous venons de donner une idée; & nous comptons en parler fort en détail, lorſque nous traiterons des pêches où l'on en fait uſage. Mais il faut préſentement paſſer à la fabrique des filets.

Article second.

De la fabrication des filets.

22. Quoiqu'on faſſe certains filets avec des fils très-fins, on n'y emploie

(10) Ces filets à trois nappes ſont inconnus en Saxe; mais ſur le Rhin on en fait uſage, & ils s'appellent *Salmgarne*, parce qu'on s'en ſert pour la pêche du ſaumon. Les nappes extérieures ſont appellées *Ledermaſchen*. Il eſt aſſez ordinaire que les ſaumons, qui y ſont arrêtés par les ouies, ſoient étouffés, enſorte qu'on les en retire morts.

(11) En allemand, *Garnsäcke*.

(12) Les ſacs, en Allemagne, *Säcke*, n'ont pas toutes les dénominations que leur donnent les pêcheurs français.

preſque

preſque jamais des fils ſimples : pour que ces filets ſe ſoutiennent & qu'ils durent, ils doivent être faits avec du fil retors. Il faut donc que les fileuſes achetent de bonne filaſſe, bien fine, bien épurée de chenevottes, qui ſoit forte, bien mûre, & point trop rouie : elles doivent la filer de différentes groſſeurs, ſuivant l'eſpece de filet qu'on ſe propoſe de faire. Que la filaſſe ſoit filée au fuſeau, ou au rouet, il n'importe, pourvu que le fil ſoit bien uni, & ſuffiſamment tors, ſans l'être trop ; car un fil trop tors n'a preſque pas de force. Ce ſont auſſi les femmes qui retordent & doublent le fil qui doit être employé pour le corps du filet. Mais les pêcheurs ont beſoin de lignes, ou petites cordes de huit pouces, ou d'un pied de longueur au plus, pour leſquelles le fil doit être retors en quatre. Ces petites ficelles, que ſur pluſieurs côtes les pêcheurs nomment *ainards* (13), leur ſervent à attacher la tête du filet ſur une corde qui forme une bordure, ou, en terme de marine, une *ralingue* (14). Les ſaines & les manets en ont ſur-tout beſoin.

23. CE ſont ordinairement les hommes qui font ces ainards, avec une eſpece de rouet, à peu près le même, mais plus grand que celui que nous avons décrit dans la premiere édition. Ce rouet (*pl. I, fig.* 2) eſt formé par une roue A, qui eſt fixée ſolidement & horiſontalement dans un mur par un fort étrier de fer *bb*. Une petite manivelle *c*, ſert à faire tourner cette roue, dont la circonférence eſt enveloppée de deux cordes : chacune fait tourner une molette ; on attache au crochet de chaque molette un fil retors ; & les deux fils *e* s'uniſſent à un crochet qui tient au plomb *f*. A meſure qu'on tord les fils *e*, ils ſe roulent l'un ſur l'autre, & le plomb *f* monte proportionnellement.

24. IL n'eſt pas hors de propos de faire remarquer qu'il y a une grande différence entre les fils ſimplement doublés & retors par les femmes, & ceux qui ſont commis par l'homme (*pl. I, fig.* 2). Les femmes roulent l'un ſur l'autre les deux fils qu'elles ont ſoin de tenir mouillés, les deux pelottes étant dans un vaſe rempli d'eau. Ces deux fils venant à ſe deſſécher dans cette poſition, reſtent un peu adhérens entre eux, quoiqu'il n'y ait point de force expreſſe qui les engage à ſe rouler l'un ſur l'autre.

25. IL n'en eſt pas de même des fils que commet l'homme (*fig.* 2). Comme il imprime un tortillement à chaque fil *e*, ils font effort pour ſe détordre : en conſéquence ils ſe roulent l'un ſur l'autre ; & il faut une force plus conſidérable pour déſunir ces fils commis, que ceux qui ont été ſimplement retors.

26. LE quarré repréſenté ſur la *planche III* de la premiere ſection, les rouets des cordiers, & ceux qu'emploient les ouvrieres qui font des cordon-

(13) En allemand, *Schnuren.*
(14) En allemand, *Saumtau.*

nets de ſoie, fourniſſent des moyens bien plus expéditifs de commettre enſemble pluſieurs fils, que la petite machine que je viens de décrire ; mais j'ai cru ne devoir pas négliger d'en parler, d'autant que dans pluſieurs ports elle eſt d'un uſage aſſez commun.

27. Les pêcheurs ont encore beſoin de ganſe fine, qu'on nomme ſur la côte de Normandie *warretée*, pour joindre enſemble pluſieurs pieces de rets qui doivent former par leur réunion une piece complete de ſaine ou de manet. Mais ils n'ont pas coutume de les faire ; ils les achetent des cordiers.

28. Il faut donc que ceux qui veulent faire des filets, ſoient pourvus de fil retors de différentes groſſeurs, ainſi que de pluſieurs ſortes de lignes ou ficelles ; il leur faut de plus quelques outils ; nous en parlerons dans un inſtant.

De la meilleure maniere de conſtater la grandeur des mailles.

29. Les filets ne doivent pas avoir tous une même grandeur de maille. Nos lecteurs en ont déjà apperçu quelques raiſons dans le peu que nous avons dit des ſaines, des manets, & des tramaux. Mais on a jugé qu'il était important à la conſervation du poiſſon qui peuple la mer, de fixer l'ouverture des mailles que devait avoir chaque eſpece de filet. Il n'eſt pas aiſé de meſurer exactement en pouces & lignes l'ouverture des mailles : auſſi les pêcheurs ne ſuivent-ils pas cette méthode. Ceux des ports du Ponant comptent combien il y a de nœuds au pied, ou à la braſſe : & ceux de la Méditerranée diſent qu'il y a tant d'*ourdres* au pan ou à la braſſe ; ce qui revient au même. La différence conſiſte dans la diverſité des meſures & des expreſſions. Dans les ports de l'Océan, le *pied* eſt de douze pouces, & la *braſſe* eſt de cinq pieds. Dans les ports de la Méditerranée, le *pan* eſt de neuf pouces, & la *braſſe* de ſept pans & demi. Ainſi, par exemple (*pl. I, fig.* 5), un filet de huit ourdres au pan, eſt celui dont huit nœuds font la longueur d'un pan, ou de neuf pouces.

30. Cette façon de meſurer la grandeur des mailles par le nombre des nœuds ou ourdres, eſt commode : mais elle n'eſt pas ſûre ; car en ſuppoſant que la grandeur ſoit telle qu'on l'exige au ſortir des mains de l'ouvrier, elle change conſidérablement lorſque le filet a ſervi, ou même quand il ſort de la teinture ou du tan : les fils ſe détordent, ils ſe criſpent, ils augmentent de groſſeur ; ce qui diminue conſidérablement l'ouverture des mailles. Cette réflexion a fait propoſer d'établir la grandeur des mailles ſur le diametre des moules qui ſervent à les travailler. On verra dans la ſuite, que les moules pour les petites mailles ſont des morceaux de bois arrondis, & qu'il y en a de plats pour les grandes mailles.

31. L'ordonnance de 1681 a fixé la grandeur des mailles pour toutes les eſpeces de filets, & a ordonné qu'il ſerait dépoſé au greffe des amirautés, des échantillons de toutes ces eſpeces, pour avoir ſous les yeux un objet de com-

paraiſon. Mais cette ordonnance mettrait les juges en droit de faire brûler tous les filets; car en ſuppoſant qu'un filet neuf aurait été conforme à l'ordonnance, il ne ſe ſerait plus trouvé tel après avoir ſervi, pour les raiſons qui ont été rapportées plus haut. Quelques-uns ont cru qu'il eût été mieux de fixer les dimenſions des moules, & d'en conſerver aux greffes des amirautés, non-ſeulement des modeles exacts, mais de plus des étalons, qui ſeraient des trous percés dans des plaques de cuivre, au moyen deſquels on connaîtrait exactement & facilement ſi les moules qu'emploient les mailleurs ſont conformes à l'ordonnance. Mais ce moyen ne mettrait en état d'exercer la police que chez les ouvriers mailleurs, puiſque les mailles changent d'étendue par le ſervice. Ce n'eſt pas tout: la diminution des mailles devient encore plus ou moins conſidérable, ſuivant la groſſeur du fil qu'on a employé pour les faire; d'où l'on peut conclure que, quelques précautions qu'on prenne pour fixer les dimenſions des moules, les pêcheurs mal intentionnés auront un moyen d'éluder la loi: car ſi l'on veut meſurer les mailles d'un filet qui aura ſervi, les pêcheurs crieront avec fondement à l'injuſtice, aſſurant que leur filet neuf était conforme à l'ordonnance; & ſi l'on fixe la grandeur des mailles par la groſſeur des moules, ils parviendront à rendre en peu de tems les mailles plus ſerrées, en employant du fil un peu plus gros. D'où il ſuit que, ſi l'on prenait le parti de fixer la grandeur des mailles par les moules, il faudrait en même tems ſpécifier de quel fil on ſe ſervirait: ce qui n'eſt pas aiſé à vérifier, d'autant qu'il y a des fils qui ſe gonflent plus à l'eau que d'autres.

32. ON s'eſt donc beaucoup attaché, dans les différens réglemens qu'on a faits relativement aux pêches, à fixer la grandeur des mailles des diverſes eſpeces de filets. Mais entre les inconvéniens dont nous venons de parler, je ne ſais pas ſi l'on a fait attention que, quand on traîne le filet obliquement au courant, ou ſur le ſable, les fils ſe rapprochent, les mailles s'alongent, & elles diminuent tellement, que celles ſur-tout des chauſſes ſe ferment preſqu'entiérement: en ce cas, l'exacte dimenſion des mailles ne ſerait utile que pour les filets qui ſeraient bien tendus, & qu'on oppoſerait perpendiculairement au courant; & ces circonſtances ſont aſſez rares. Quoi qu'il en ſoit, en détaillant les divers uſtenſiles dont ſe ſervent les mailleurs, nous donnerons à peu près les dimenſions des moules qu'on emploie pour les différentes ſortes de filets.

Des différens petits inſtrumens qui ſervent à lacer ou mailler les filets.

33. LES filets ſont d'un tiſſu trop lâche pour que les fils puiſſent ſe maintenir dans la ſituation réciproque qu'ils doivent avoir par leur ſeul entrelacement; il a été néceſſaire d'arrêter les fils les uns aux autres, en faiſant des nœuds dans tous les endroits où ils ſe croiſent; & il faut que toutes les mailles d'un

filet ſoient d'une grandeur déterminée. Voici les outils qui ſont néceſſaires pour ce travail.

34. Des *ciſeaux* de moyenne grandeur. Ordinairement les pêcheurs les prennent ronds par l'extrêmité des lames, afin de pouvoir les porter dans leurs poches ſans étui, & ſans courir riſque de ſe bleſſer.

35. Des *aiguilles* de différentes grandeurs (*pl. I*). Celle de la *figure* 3 a neuf pouces de long ſur deux lignes d'épaiſſeur. Quelques-unes ſont longues de treize à quatorzes pouces. Cette aiguille (*figure* 3) ſert pour lacer. L'autre (*fig.* 4), qui n'a que ſix à ſept pouces de longueur, ſert pour réparer ou ramender les filets fins, & auſſi pour travailler les filets qu'on fait avec du fil très-délié. On fait ordinairement les uns & les autres, d'un bois léger; tel que le coudrier, le fuſain, le ſaule, le peuplier. Elles ſe terminent en pointe par un bout *g*, où elles forment un angle aigu: il faut que ſa pointe ſoit mouſſe, & que toutes les parties de l'aiguille ſoient arrondies, pour qu'il n'y ait point d'arêtes qui endommagent le fil. Ces aiguilles ſont évuidées à jour en *i g*, dans une longueur de deux pouces & demi ou trois pouces, ſuivant la grandeur des aiguilles; & l'on ménage au milieu de cette partie évuidée, une baguette *c d*, qui ne s'étend pas juſqu'au haut. Beaucoup de pêcheurs la nomment *languette* (15). Quelquefois on la forme avec une broche de fer.

36. L'extrêmité *b* de l'aiguille, oppoſée à la pointe, eſt fourchue ou entaillée d'environ un quart de pouce: cette partie *b* s'appelle la *coche* ou le *talon*.

37. On charge, emplit ou couvre les aiguilles avec du fil: tous ces termes ſont ſynonymes. Pour cela, on prend un peloton, ou, en terme de lacer, un *liſſeau* de fil *g* (*fig.* 5): on met un bout F du fil ſur l'aiguille (*fig.* 3); on poſe le pouce deſſus; & tenant le reſte du fil *h* avec la main droite, on le paſſe par-deſſus la pointe de la languette dans l'eſpace C D, pour lui faire faire deux tours au pied de la languette; puis on conduit le fil dans la coche B, on le remonte ſur la partie antérieure de l'aiguille, on le fait paſſer autour de la languette, de là dans l'entaille du talon; & on le remonte le long de la face poſtérieure de l'aiguille: ce que l'on continue juſqu'à ce que l'aiguille ſoit entiérement chargée, comme l'eſt celle B E (*fig.* 5).

38. Pour faire paſſer aiſément le fil autour de la languette, on appuie avec le pouce ſur cette languette, afin qu'elle déborde l'aiguille par-derriere; enſuite on appuie avec le doigt index ſur la même aiguille, pour la faire ſortir

(15) Les pêcheurs allemands la nomment auſſi *Zunge*. Elle eſt faite du même morceau de bois que le reſte de l'inſtrument. Le meilleur bois eſt le fuſain, en allemand, *Spillbaum*, en lat. *evonymus*. La coche ou le talon de l'aiguille s'appelle en allemand *die Gabel*. Charger l'aiguille, c'eſt, en termes de pêcheurs allemands, *die Nadel auffädnen*. Le liſſeau s'appelle *Knaul*.

du côté de la face antérieure (16): & de cette façon, lorsqu'on en a contracté l'habitude, on charge l'aiguille très-promptement & avec facilité.

39. QUELQUES-UNS trouvent plus commode de tourner l'aiguille dans la main gauche, plutôt que de remonter le fil tantôt par-devant & tantôt par-derriere l'aiguille (17).

40. LA *figure 6* est une autre sorte d'aiguille, qui sert ordinairement pour r'habiller (18). On introduit le fil entre les serres *a* & *b*; & ces aiguilles servent comme les autres, qui cependant sont préférables, parce que l'extrémité *g* (*fig.* 3) est moins sujette à s'accrocher dans les fils, que les serres *a b* de l'aiguille (*fig. 6*).

41. LA *figure* 7 est un morceau de bois qui porte à chacun de ses bouts *a* & *b* un crochet: on le nomme *valet*. Quelques mailleurs s'en servent pour tenir le filet tendu. Pour cela, on passe un des crochets dans une maille; & l'autre, ou dans quelqu'autre maille du filet, ou dans quelque crochet ou corde qui se trouve à portée de celui qui travaille.

42. AFIN que les mailles soient d'une grandeur uniforme, on les travaille sur un morceau de bois rond ou plat, qu'on appelle *moule* (19).

43. POUR faire les mailles qui ont peu d'ouverture, on se sert de moules cylindriques (*fig.* 8), ou d'une petite regle de bois (*fig.* 9). Si les mailles sont grandes, comme celles des hamaux, par exemple, les moules cylindriques seraient trop gros pour être tenus entre les doigts: c'est pourquoi on les fait avec une petite planche (*fig.* 16 ou 17), qui a aux bouts *a* & *b* un ou deux petits talons pour empêcher le fil de couler sur le bout de ces moules: car le fil qui doit faire la maille enveloppe ici le moule suivant la longueur, ainsi que l'indiquent les lignes ponctuées. Ces sortes de moules ne doivent avoir que trois à quatre lignes d'épaisseur, & être faits d'un bois fort léger, parce qu'il faut les tenir entre le pouce & le doigt index de la main gauche.

44. LES moules les plus grands, sur les côtes de Normandie & de Picardie, sont destinés à faire les hamaux de la drege; ils ont neuf pouces de longueur, non compris les talons. On verra dans la suite, qu'il y en a de beaucoup plus grands. Les moules pour les soles ont sept pouces de longueur totale, & six pouces un quart sans comprendre les talons. Si l'on a une idée de ces moules & de leur usage, on concevra que le pourtour du moule donne l'ouverture de la maille de ces sortes de filets, qui est égale à deux fois la longueur du moule.

(16) Dans bien des provinces du nord, les pêcheurs se servent du pouce, pour appuyer sur l'aiguille & la faire sortir du côté de la face antérieure.

(17) C'est la méthode des Allemands.

(18) En allemand, *ausbüssen*. Les aiguilles à r'habiller, en allemand, *Ausbüss-Nadeln*, ne sont que des morceaux de bois, larges comme la main, avec une fente dans le milieu, pour y passer le fil.

(19) En allemand, *Strickestock*, ou *Strickeholz*.

45. Le moule cylindrique (*fig.* 8) qui ſert pour faire les mailles de la flue de la drege, a ſept ou huit lignes de diametre; celui pour les mailles des manets hors la manche, dont le fil eſt plus gros que dans la manche, a douze lignes de diametre. Celui qui ſert pour les manets dans la manche, a onze lignes de diametre. Celui qui fixe les mailles pour la drege de la vive, qui eſt permiſe en Normandie pendant le carême, & dont le tiſſu eſt très-délié, a huit lignes deux tiers de diametre. Celui qui ſert à faire les mailles pour la pêche du hareng à Yermuth, & dont le fil eſt plus gros que pour la pêche dans la Manche, a huit lignes un tiers de diametre. Celui qui ſert pour faire les filets deſtinés à la même pêche auprès des côtes, a huit lignes de diametre: & celui qui ſert pour faire de petites ſaines très-légeres, dont les mailles ſont fort petites, & qu'on nomme *warnettes* en Normandie, n'a que ſept lignes ou ſept lignes & demie de diametre.

46. Les bouteux ſont du nombre des rets les plus ſerrés. Leurs mailles ſont faites ſur un moule qui n'a que trois lignes de diametre, plus ou moins; car les bouteux n'ont pas exactement leurs mailles d'une même grandeur.

47. La circonférence des mailles d'un filet eſt le tour de ſon moule, dont le quart donne la grandeur d'un des côtés de la maille. Pour rendre la choſe plus ſenſible, donnons un exemple. On ſuppoſe que la maille d'une ſaine doive être d'un pouce en quarré; c'eſt-à-dire, que chacun des quatre fils qui en forment le contour, a un pouce de longueur d'un nœud à un autre. Le moule ayant ſeize lignes de diametre, ſa circonférence eſt de quarante-huit lignes, dont le quart eſt douze, qui eſt, ſuivant notre ſuppoſition, la longueur que doit avoir chacun des côtés de la maille de la ſaine: bien entendu qu'il ne s'agit pas ici d'une préciſion géométrique.

48. Pour ſe diſpenſer d'employer de gros moules qui ſont difficiles à manier, & cependant ne pas laiſſer de faire de grandes mailles, on fait quelquefois deux tours de fil ſur le moule pour chaque maille.

Explication de quelques termes qu'emploient les mailleurs, & qui ſont peu connus de ceux qui ne font point de filets.

49. Comme nous ſerons obligés d'employer quelques termes qui ſont propres à l'art qui nous occupe, il eſt bon de commencer par les définir.

50. Quand un filet eſt tendu verticalement, le bord d'en-haut ſe nomme la *tête* (20); & le bas s'appelle le *pied*. Souvent la tête du filet eſt bordée d'une

(20) La plupart de ces termes d'art ſont inconnus en Allemagne. Les pêcheurs diſent, *die obere*, *und die untere Leine*, *oder Reif*, en parlant des bords ſupérieurs & inférieurs de leurs filets. Le bord d'en-haut s'appelle quelquefois *das Haupt*, & par corruption *Hŏt*.

corde garnie de morceaux de liege qu'on nomme *flottes* (21); & le pied eſt pareillement bordé d'une autre corde garnie de bagues de plomb: c'eſt ce qu'on nomme *la plombée* (22).

51. LA *levure* d'un filet eſt le premier rang de mailles ou de demi-mailles par leſquelles on le commence (23). Ainſi, quand on dit, *lever* un filet, c'eſt le commencer, ou former la levure. Et quand on dit, *pourſuivre* un filet, c'eſt continuer à former les mailles.

52. ON nomme *accrues* (24), des boucles qu'on fait ſervir de mailles pour augmenter l'étendue d'un filet. Comme cet article eſt important, nous en donnerons un détail particulier.

53. LES *mailles doubles* ſe font en mettant ſur l'aiguille deux fils au lieu d'un; ce qui fournit le moyen de détacher un filet d'un autre, comme quand on veut faire un goulet dans un verveux. On verra dans la ſuite, que cette pratique a de grands avantages.

54. *Enlarmer* un filet, c'eſt le border d'une eſpece de liſiere formée de grandes mailles qu'on fait avec de la ficelle. Il y a de ces liſieres qui ont aſſez de largeur, & qui ſont faites de mailles une fois plus grandes que celles du filet: elles ne ſervent que pour fortifier le filet. D'autres liſieres ſont étroites, & formées de très-grandes mailles; elles ſervent à recevoir une corde qui y étant paſſée, tient lieu comme d'une tringle de rideau; & en ce cas les mailles ſervent d'anneaux.

55. EN Provence, on appelle *chappe* une eſpece de galon dont les mailles ſont d'un fil plus fort que celui de ce filet, & ont quinze lignes en quarré.

56. *BORDER* un filet (25), c'eſt l'entourer d'une corde qu'on attache au filet, de trois en trois pouces, avec des révolutions d'un bon fil retors. Cette corde, qu'on peut appeller en termes de marine, une *ralingue*, ſert à fortifier le filet. Ceux qu'on traîne en ont ſur-tout beſoin.

57. *COUDRE* un filet, c'eſt joindre pluſieurs filets enſemble pour en faire un grand.

58. NOUS expliquerons ailleurs comment cela ſe fait.

59. *MONTER* un filet, c'eſt le garnir des cordes & apparaux qui le mettent en état de ſervir.

60. NOUS remarquerons en paſſant, qu'on nomme *corde en auſſiere* celle qui eſt formée de pluſieurs faiſceaux de fils commis les uns avec les autres; & *corde cablée* ou *en grelin*, celle qui eſt formée de pluſieurs auſſieres commiſes enſemble.

(21) En allemand, *Flöſſen.*

(22) En allemand, *Bleyreif.* Cette corde eſt de crin, qui dure plus long-tems que le chanvre.

(23) En allemand, *Anfangs-Maſchen.*

(24) En allemand, *Fliegende Maſchen*, ou en termes d'art, *Einhänge-Maſchen.*

(25) En allemand, *Einfaſſen.*

61. On appelle *goulet* (26) l'embouchure, en forme d'entonnoir, des filets en verveux; laquelle fait que le poiſſon y entre aiſément, & ne peut preſque jamais en ſortir.

62. Il y a ſans doute pluſieurs termes qui ne ſont point expliqués ici, mais qui le ſeront, lorſque l'occaſion ſe préſentera d'en faire uſage.

De la différente forme des mailles.

63. On fait deux ſortes de mailles: les unes ſont quarrées, les autres en en loſange (27) (*pl. I, fig.* 1). Quand les filets à mailles quarrées ſont tendus, tous les fils qui forment les mailles ſont paralleles entre eux, & encore paralleles à la tête du filet; de ſorte que toutes repréſentent comme un damier. On peut faire les hamaux des tramaux en mailles quarrées. Il y a cependant des hamaux en loſange, comme on en voit à la *figure* 1.

64. A l'égard des filets qui ſont à mailles en loſange, lorſque les filets ſont tendus, les fils, quoique paralleles entre eux, forment des lignes obliques, eu égard à la tête du filet; de ſorte que les angles aigus des mailles ſont haut & bas. Les mailles des flues, des manets, des ſaines & de la plupart des filets, ſont en loſange.

65. Ces deux ſortes de filets ſe travaillent bien différemment: ce qui nous obligera d'en traiter particuliérement; mais il faut auparavant expliquer les différentes façons de faire les nœuds. C'eſt un préliminaire néceſſaire pour l'intelligence de ce que nous avons à dire ſur la façon de mailler.

ARTICLE TROISIEME.

De la maniere dont ſe font les différens nœuds qui joignent les fils les uns avec les autres.

66. Il y a deux façons d'exécuter les nœuds. L'une ſe nomme *deſſus le pouce;* elle ſert principalement pour les grandes mailles des hamaux, ainſi que pour les r'habillages; & dans certaines circonſtances, ce nœud eſt fort commode.

67. L'autre ſorte de nœud ſe nomme *ſous le petit doigt.* Ce nœud eſt d'uſage pour toutes les eſpeces de filets. Il a l'avantage d'être expéditif, fort aſſuré, & de former des mailles bien régulieres.

68. Comme il faut varier la grandeur des mailles ſuivant l'eſpece de filet

(26) En allemand, *Einkehle.*
(27) En allemand, *Spiegellicht.*

qu'on

qu'on ſe propoſe de faire, il eſt néceſſaire de choiſir un moule proportionné à la grandeur qu'on veut donner aux mailles, & avoir une aiguille chargée d'un fil plus ou moins gros, ſuivant l'eſpeee de filet qu'on ſe propoſe de travailler. Ces préparatifs ſont néccſſaires, de quelque eſpece de nœuds qu'on veuille faire uſage.

Maniere de faire le nœud ſur le pouce.

69. POUR faire le nœud ſur le pouce (*pl. II, fig.* 1), il faut paſſer dans un clou à croehet &, un bout de ficelle, qu'on noue pour en former une anſe Z. On paſſe dans cette anſe le fil avec lequel on veut faire le filet; on forme avee ce fil un nœud ſimple C, qu'on ne ſerre pas juſqu'auprès de la corde, mais on s'arrête à une diſtanee proportionnée à la grandeur qu'on veut donner aux demi-mailles par leſquelles doit commencer le filet.

70. VOICI une des manieres dont peut être fait le nœud ſimple (*fig.* 2). Je ſuppoſe ici que les fils A & B ſont ceux qui étant rapprochés formeroient l'anſe & de la *fig.* 1. On poſe le moule *q r* ſous l'angle qui eſt formé par la réunion de ces deux fils; on ſerre le bout du fil qu'on a paſſé dans l'anſe entre le doigt index & le moule; on entoure le moule par la révolution *k*, *l*, *m*; puis on le paſſe autour de la branche *n*, pour le eonduire par-deſſus elle en *o* & en *m*, par-deſſous le fil en *p*. Tirant enſuite le bout *p*, le nœud ſimple eſt fait; mais il n'eſt pas capable d'arrêter la maille; il faut, comme diſent les laeeurs, l'*aſſurer* par un ſeeond nœud : & voiei comme l'on fait celui qu'on nomme *ſur le pouce*.

71. ON ſaiſit le nœud ſimple entre le pouce & l'index de la main gauche, comme on le voit auprès de C (*fig.* 1); on prend de la main droite le reſte du fil ou l'aiguille qui en eſt chargée, & on le jette par-deſſus le pouce de la main gauche, lui faiſant décrire une révolution D E F, qui paſſe par-deſſus l'anſe de eorde Z; on le ramene enſuite vers C, à l'extrêmité du pouce de la main gauche; puis on paſſe l'aiguille par-deſſous les deux branches C de la demi-maille, & on l'introduit dans l'anſe EBF, de ſorte que la partie B du fil qui forme cette anſe ſe trouve ſous l'aiguille. Alors tenant toujours le nœud bien ferme entre le pouce & le doigt index de la main gauche, ainſi que la portion D du fil qui y répond, & faiſant enſorte que l'anſe Z & les deux branches de la demi-maille C ſoient tenducs, on finit le nœud en tirant l'aiguille vers ſoi. Pour que le nœud ſoit bien arrêté, il faut que ee nœud, dit *ſur le pouce*, s'arrête ſur le nœud ſimple; car s'il ſe formait au-deſſous, comme cela arrive quand on ne ſerre pas fortement le nœud ſimple avee le pouce, le nœud ne ſerait pas arrêté & ne vaudrait rien.

72. ON verra, dans l'article du raecommodage des filets, un autre procédé pour faire le nœud ſimple.

73. SOUVENT les laceurs font les demi-mailles qui forment la tête du filet, comme nous venons de l'expliquer, ſans ſe ſervir de moule; & l'habitude qu'ils ont contractée par un long uſage, fait qu'ils leur donnent une grandeur aſſez uniforme. Mais le mieux eſt de les faire ſur un moule, que nous n'avons pas repréſenté, pour éviter de rendre la *figure* trop confuſe, mais dont nous aurons ſoin de parler amplement dans la ſuite. Il ſuffira qu'on ſache préſentement qu'on forme le nœud ſimple ſur le moule (*fig.* 2), & qu'on n'abandonne pas le moule en aſſurant ce nœud ſimple par le nœud ſur le pouce, que nous venons de décrire (*fig.* 1).

74. ESSAYONS maintenant d'expliquer, le plus clairement qu'il nous ſera poſſible, la maniere de faire le nœud qu'on nomme *ſous le petit doigt.*

Maniere de faire le nœud ſous le petit doigt.

75. APRÈS ce que nous avons dit, on conçoit que le nœud ſur le pouce prend en partie cette dénomination de la grande révolution D, E, B, F (*fig.* 1), qui enveloppe le pouce.

76. POUR détailler l'art de faire le nœud ſous le petit doigt, ſuppoſons (*pl. II*, *fig.* 3) qu'il y ait des demi-mailles A A B de faites. On tient le moule CD entre le pouce E, & le doigt index F; de ſorte qu'un des bouts C du moule s'appuie contre le pli que le pouce fait en s'articulant avec la main, & que l'autre bout D du moule excede un peu le doigt index F.

77. QUE le moule ſoit rond, ou qu'il ſoit applati, ſa longueur doit être placée fort près des nœuds des demi-mailles ou des mailles qu'on a formées en premier lieu.

78. SUPPOSANT le moule ſaiſi comme nous venons de le dire, & comme on le voit à la *fig.* 3, on paſſe d'abord le fil par-deſſus le moule; on le rabat ſous l'extrêmité du pouce en G; enſuite, ayant détaché le quatrieme doigt H des autres doigts, en le portant un peu en avant, on deſcend le fil vers L pour le paſſer par-deſſous & derriere le quatrieme doigt H: & continuant la révolution du fil, on le remonte derriere le moule, entre le moule & l'index; puis on le rabat ſur le moule pour l'engager entre le moule & le pouce à l'endroit G. Après quoi l'on fait décrire à ce fil la ligne circulaire C K F, paſſant par-deſſus l'anſe de corde Z ou les demi-mailles A A B. Quand le fil eſt arrivé en F, on le deſcend derriere tous les doigts pour le paſſer derriere & ſous le petit doigt L.

79. LA *figure* 4 eſt deſtinée à faire concevoir le reſte de ce nœud. Nous avons cependant tracé ſur la *figure* 3, par une ligne ponctuée, la route que le fil doit tenir pour achever le nœud. Comme nous avons omis exprès de repréſenter l'aiguille dans cette *figure* 3, on apperçoit mieux les différens contours

du fil; & l'on voit que la ligne ponctuée, en remontant, passe en M sous la branche du fil qui est près de cette lettre, en N sur l'autre branche de ce fil, ensuite par-derriere l'index, & va traverser la demi-maille B. Alors, en tirant le bout O du fil, & conduisant le nœud tout près du moule par le petit doigt L sans discontinuer de tirer le bout O du fil, on dégage enfin le petit doigt; on serre fortement le nœud sur le bord supérieur du moule; & l'opération est ainsi achevée.

80. POUR rendre encore plus clair ce que nous venons de dire, nous distinguons en trois opérations ce qui regarde le nœud sous le petit doigt.

81. A la premiere, qui est représentée par la *figure* 3, on passe le fil entre le moule & l'extrêmité du pouce, en G; & pour le tourner autour du quatrieme doigt H, on lui fait faire la révolution G N M: après l'avoir conduit derriere le moule, on le rabat vers G sous le pouce, qui doit le tenir ferme; de là on le mene entre le pouce & le moule, vers C; ensuite on lui fait décrire, par-dessus l'anse de corde Z, ou les demi-mailles A A, la grande révolution CKF; puis il descend derriere le moule & tous les doigts, pour embrasser le petit doigt L, laissant le quatrieme doigt H engagé dans l'anse MN. Mais quand le fil est arrivé sous le petit doigt L, la premiere opération est finie.

82. POUR la seconde, qui est désignée dans la même *figure* par une ligne ponctuée, & qu'on a marquée par des traits, ainsi que l'aiguille dans la *figure* 4; supposant le fil passé sous le petit doigt L, on le remonte par-dessous le fil M pour le passer sur l'autre branche N du même fil, ce qui est très-sensible dans la *figure* 3; puis derriere l'index, & au travers de la demi-maille B, qui se rencontre directement près la pointe de l'aiguille. On conçoit que l'aiguille qui est représentée dans la *figure* 4, est nécessaire pour faire passer le fil par la route que nous venons d'indiquer, & qui est désignée par les mêmes lettres dans les *figures* 3 & 4.

83. LA troisieme & derniere opération est représentée par la *figure* 5, qui fait appercevoir comment tous les doigts ayant été promptement dégagés de l'anse M N (*fig.* 3, 4) aussi-tôt que l'aiguille a sorti tout-à-fait hors de la demi-maille B, & le pouce ne servant plus qu'à contenir le moule & à peser dessus pour bien tendre toute la partie supérieure; le petit doigt L, qui demeure seul entouré du fil, s'éleve avec lui peu à peu jusqu'au moule, & ne se dégage de ce fil que quand on est près de serrer le nœud. Alors, si l'on tire fortement le bout O du fil (*fig.* 3), qu'on doit toujours supposer tenir l'aiguille, le nœud est fini.

84. IL est bon de remarquer, à l'occasion de la *figure* 5, qu'on a dégagé tous les doigts des révolutions du fil, excepté le petit doigt L. A l'égard du pouce & de l'index, ils ne servent plus qu'à tenir le moule en état, & à tendre la demi-maille B; condition nécessaire pour que le nœud se forme bien. On

voit en F, le nœud qui commence à se former sur le bord supérieur du moule par le rapprochement des parties de l'anse CKF (*fig.* 4); & en O (*fig.* 5), le fil qui est rabattu comme il convient pour serrer le nœud; enfin en L (*fig.* 4 & 5) le petit doigt qui est prêt à se dégager du fil.

85. Nous ferons encore observer, au sujet de la *figure* 4, que pour donner la liberté de passer l'aiguille dans les révolutions du fil, on tient l'anse P fort longue, comme la représente la ligne ponctuée Q; & elle ne joint le dessous du petit doigt, que quand l'aiguille est entiérement passée, comme on le suppose dans la *figure* 5.

ARTICLE QUATRIEME.

Maniere de travailler les filets.

86. Il ne suffit pas de savoir faire les nœuds : cette connaissance serait inutile, si l'on ignorait comment on forme les mailles. Nous avons déjà dit qu'il y en a de deux sortes; celles qui forment des losanges, & celles qui sont quarrées. Nous allons expliquer séparément la maniere de les faire.

Maniere de travailler les filets dont les mailles sont en losange.

87. Il faut commencer par faire ce qu'on nomme la *levure*, qui est composée d'un nombre de demi-mailles qui forment la tête du filet. A cet égard, la pratique des mailleurs n'est pas uniforme.

88. Les uns ayant fait une anse de ficelle G (*pl. I, fig.* 10), la passent dans un crochet F, & y attachent par un nœud simple le fil dont ils doivent faire le filet; puis plaçant le moule sous le nœud qui est au-bas de l'anse G, ils font la maille H; ils retirent le moule de cette maille, le posent dessous, & font la maille I, dont les branches sont d'inégale longueur, ainsi que toutes les autres, jusqu'au bout de la levure; ils tirent ensuite le moule de la maille I, pour le placer dessous, & faire la maille K. Ils font de même & successivement les mailles LMNO, &c. Comme le mailleur doit tirer fortement sur les mailles qu'il a faites, elles sont fermées & les fils sont rapprochés tout près les uns des autres; cependant nous les avons représentés un peu écartés, pour qu'on pût se former une idée de la forme que les mailles prennent : d'ailleurs, on ne fait usage de cette levure, qu'en ouvrant les mailles, & passant une ficelle dans celles qui sont cottées HKMO; ce qui est représenté par la ligne ponctuée P Q. Mais comme la levure qu'on vient de faire, se raccourcit à peu près de moitié, lorsqu'on ouvre les mailles, il faut la faire une fois plus longue que ne doit être la tête du filet. Si cette tête doit avoir quatre pieds de longueur, il faut que la longueur de la levure soit de huit pieds.

89. C'EST ſur les mailles I L N, &c. qu'on attache les mailles qui doivent former le filet.

90. IL y a des mailleurs qui commencent leurs filets par certaines anſes qu'ils nomment des *pigeons*. Cette levure a, dans quelques circonſtances, des avantages ſur les autres.

91. CES pigeons *a a a*, &c. (*pl. I*, *fig.* 11) ſont de grandes anſes, arrêtées en *b* par un nœud ſur le pouce. On doit avoir l'attention d'écarter les nœuds *b* de la valeur d'une demi-maille *c p*; parce que, comme on le voit dans la *figure*, les demi-mailles *e e*, &c. qu'on fera dans la ſuite, s'attacheront en *d* au milieu des eſpaces *c b*. On ne ſe ſert point de moule pour faire les pigeons, non plus que les demi-mailles; pour les tenir d'une longueur pareille, & que les intervalles *c b* ſoient égaux entr'eux, on paſſe les doigts de la main gauche entre les pigeons; & appuyant deſſus, on fait enſorte que tous les nœuds ſoient à une même hauteur.

92. LES demi-mailles *d* étant faites, on continue à travailler le filet ſur un moule, comme nous l'avons expliqué plus haut.

93. D'AUTRES mailleurs font d'abord une anſe de corde A B (*pl. I*, *fig.* 12) qui eſt formée de trois branches, dont deux ſervent à arrêter cette anſe dans le crochet C; & c'eſt ſur la troiſieme branche D qu'ils font les demi-mailles E en aſſez grand nombre pour en garnir toute la longueur de la tête du filet. Ainſi, ſuppoſant que la tête du filet doive avoir deux pieds, & que les mailles aient un pouce d'ouverture, il faudra mettre dans l'anſe de corde A B, vingte-quatre demi-mailles.

94. C'EST ainſi que les mailleurs ont coutume de travailler. Mais pour rendre plus ſenſible l'opération que nous avons à décrire, nous ſuppoſons qu'on forme toutes les demi-mailles qui doivent faire la levure, ſur une corde A B (*pl. I*, *fig.* 13) qui eſt tendue ſur une regle de bois C D, qu'on ſuſpend en équilibre par les cordes F G au crochet E; afin de pouvoir aiſément tourner le filet à toutes les rangées; ce que nous prouverons être néceſſaire.

95. AYANT fait la fauſſe maille H, dans laquelle paſſe une cheville, & qui ſert à arrêter les demi-mailles qu'on fera dans la ſuite ſur toute la longueur de la corde A B, comme ſont celles numerotées 1, 2, 3, &c. on garnit ces demi-mailles depuis A juſqu'à B.

96. CES demi-mailles, qui ſont faites ſur un moule, paraiſſent arrondies par en-bas; mais on verra bientôt que quand on fera les mailles du premier rang, ſemblables à 13, 14, 15, &c. qui s'attachent au milieu des demi-mailles 4, 5, 6, ces demi-mailles qui étaient arrondies, comme celles 1, 2 & 3, ſeront devenues triangulaires, ainſi que toutes les ſuivantes depuis 4 juſqu'à 12. De même les mailles 13, 14, 15, qui ſont arrondies par en-bas, deviendront anguleuſes, & formeront des loſanges ſemblables à 16,

17, 18, quand on aura fait le ſecond rang de mailles, que nous ne marquons ici que depuis 21 juſqu'à 25. Il eſt clair qu'en continuant de travailler les autres rangs de mailles, comme nous venons de l'expliquer, on fera toute l'étendue du filet en mailles loſangées.

97. MAIS il eſt bon de faire remarquer qu'on fait toujours les filets de mailles, de gauche à droite. Ainſi, quand une rangée eſt faite dans toute la largeur du filet, on doit le retourner pour revenir ſur ſes pas, & faire la ſeconde rangée, toujours de gauche à droite, & les ſuivantes de même, juſqu'à ce que le filet ſoit achevé.

98. POUR exécuter le travail que nous venons d'expoſer d'une façon générale, il faut, quand on a fait la levure ou le premier rang de demi-mailles dans toute l'étendue que doit avoir la tête du filet depuis A juſqu'à B, ou depuis 1 juſqu'à 12, il faut, dis-je, retourner le filet, de ſorte que A ſoit du côté de la main droite, & B du côté de la gauche, pour faire le premier rang de mailles; commençant ce rang par le bout I, qui alors eſt du côté de la main gauche, & le finiſſant par le bout K, qui, lorſque le filet eſt retourné, ſe trouve du côté de la main droite. Quand cette rangée I K ſera finie, on retournera le filet pour commencer la troiſieme rangée par le bout L, qui alors ſera du côté de la main gauche, & le finir par le bout M qui répondra à la main droite.

99. LES chiffres qu'on voit dans les mailles de la *figure* 13 indiquent l'ordre qu'on a ſuivi pour les faire. Quand on a fait les mailles depuis le n° 1 juſqu'à 12, on retourne le filet, & on fait les mailles depuis 20 juſqu'à l'extrémité du filet: on retourne encore le filet, & on fait les mailles depuis l'extrémité du côté gauche juſqu'à l'autre bout: ce que l'on continue juſqu'à ce que le filet ſoit achevé. Nous allons encore rendre ceci plus clair par les *figures* 14, 15, 16, 17.

100. A la *figure* 14, les demi-mailles qui forment la levure, ſont faites ſuivant l'ordre des chiffres 1, 2, 3, 4. En *a* eſt le bout du fil qui ſervira à faire la ſeconde rangée, repréſentée par la *figure* 15, où le filet ayant été retourné, le n° 4 eſt du côté de la gauche. Avec le fil *a* de la *figure* 14, on fait la maille 5, qui a deux branches inégales; enſuite les mailles 6, 7 & 8. *b* indique le fil qui reſte pour faire la rangée ſuivante, & on apperçoit que les mailles 1, 2, 3 & 4, qui étaient rondes par en-bas, ſont devenues triangulaires.

101. LA *figure* 16 repréſente le filet retourné pour faire la maille 9, qui a ſes deux branches inégales, enſuite les mailles 10, 11 & 12. *c* eſt le fil qui reſte pour faire la rangée ſuivante, quand on aura retourné le filet; & l'on peut remarquer que les mailles 5, 6, 7 & 8, qui étaient arrondies par en-bas à la *figure* 15, ſont anguleuſes dans la *figure* 16, & qu'elles forment des loſanges régulieres. Quand on a retourné le filet, comme on le voit dans la *figure* 17,

on fait la maille 13, qui a les branches inégales, & enſuite les mailles 14, 15 & 16 : le fil qui reſte eſt indiqué par *d*.

102. NOUS ne pourſuivrons pas plus long-tems le filet : ce que nous venons de dire, fera comprendre où ſont les attaches des différentes mailles ; comment les mailles qui ſont arrondies au ſortir du moule, deviennent loſanges ; & comment, à cauſe des attaches, il y a au bord du filet des mailles longues, & des demi-mailles qui forment une eſpece de bordure.

103. LA plupart des laceurs arrêtent la premiere fauſſe maille H (*fig.* 13), par un nœud ſur le pouce, & ils font toutes les autres avec le nœud ſous le petit doigt. Cela ne doit point faire une regle générale ; chacun eſt maître d'employer un nœud, ou un autre ; & comme nous avons expliqué très en détail la façon de faire ces deux ſortes de nœuds, nous devons nous diſpenſer d'inſiſter ſur ce point.

Comment on bride un filet à mailles en loſange, pour qu'il ne puiſſe s'alonger aux dépens de ſa largeur.

104. UN inconvénient des filets à mailles en loſange, eſt qu'ils changent beaucoup de forme, ſuivant qu'on les tire dans un ſens ou dans un autre. Si l'on tire le filet (*pl. II, fig.* 9) ſuivant la direction O P, ou ſuivant celle Q R, les mailles s'étendront beaucoup dans cette direction ; elles deviendront ſi étroites que les fils ſe toucheront preſque, & les mailles perdront preſque toute leur ouverture. Ce ſerait, en beaucoup de circonſtances, un inconvénient conſidérable.

105. ON pourrait le prévenir & faire enſorte que les mailles conſervaſſent leur forme réguliere, en paſſant une corde S T (*fig.* 9) dans toutes les mailles, & les aſſujettiſſant ſur cette corde avec un bon fil retors, aux endroits V V V. C'eſt ce qu'on appelle *border* un filet. Mais les mailleurs produiſent le même effet d'une façon plus expéditive, & qui leur coûte moins : pour cela, quand on a fait le dernier rang de mailles comme *a*, *b*, *c*, *d*, A, B, C, D (*fig.* 9), on poſe ſous les dernieres mailles un moule E F qui doit être beaucoup plus menu que celui qui a ſervi à faire les mailles. On fait au milieu du bas de la maille A une petite maille E qui ne ſert qu'à aſſujettir le moule ; enſuite on paſſe le fil par-devant le moule, & opérant à l'ordinaire pour mailler ſous le petit doigt, on ſe trouve obligé de faire une révolution alongée, afin de gagner le milieu de la maille B, où l'on fait un nœud ; puis, ſans changer la poſition du moule, & y conſervant les nouvelles mailles, on fait les révolutions & les nœuds qu'on voit à la *figure* 9, depuis E juſqu'à F. Dans cette *figure*, on a trop écarté le moule des mailles, & l'on a fait les révolutions du fil très-lâches, pour laiſſer mieux appercevoir les détails de l'opération. Quand on a ôté le

moule, il doit reſter un fil tel que M L K, qui aſſujettit les demi-mailles dans l'ouverture qu'elles doivent avoir.

106. Si l'on employait un moule trop gros, ou ſi en faiſant les nœuds on tenait les mailles trop ouvertes, comme on l'a fait à deſſein dans la partie E F de la *figure* 9; les fils M L K, au lieu de former une ligne droite d'un nœud à l'autre, feraient une courbe en dehors: ce ſerait un défaut; les mailles ne ſeraient pas bien aſſujetties. Si le moule était trop menu, ou qu'en travaillant on tînt les mailles trop près les unes des autres, les bords du filet ſeraient froncés, & le filet ſerait bourſe. Pour que le filet ſoit bien bridé, il faut, quand on a ôté le moule, que les fils M L K étant tendus aient la même longueur que la ligne ponctuée N. Lorſqu'on aura ainſi formé des mailles tout au pourtour du filet, il ne pourra plus changer de forme.

Maniere de joindre enſemble deux filets, au moyen des mailles dont nous venons de parler ci-deſſus.

107. Il eſt évident que, ſi l'on met l'un ſur l'autre deux filets de même grandeur & qui aient des mailles pareilles, on pourra, en ſuivant exactement ce que nous venons de dire ci-deſſus, réunir très-exactement ces deux filets, pourvu que l'on comprenne dans chaque nœud deux fils, un de chaque filet.

ARTICLE CINQUIEME.

Ce que c'eſt qu'enlarmer un filet.

108. Nous avons dit plus haut, qu'*enlarmer un filet* (28) c'eſt le border de grandes & fortes mailles faites avec de la ficelle, ou au moins avec un fil retors beaucoup plus fort que celui qui forme le filet. La principale utilité de cette liſiere eſt de fortifier le filet, & d'empêcher qu'il ne rompe quand on le traîne.

109. Quelquefois, mais cela arrive rarement, on paſſe une corde dans les mailles de l'enlarmure; & cette corde tendue faiſant l'office d'une tringle de rideau pendant que les mailles ſervent d'anneaux, on peut plier le filet ſur lui-même comme l'on fait un rideau: en ce cas, nous croirions préférable de garnir les bords du filet avec des anneaux de métal, ce qu'on appelle des *boucletes*. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il eſt bien rare qu'on faſſe uſage de filets ainſi montés.

110. Pour enlarmer un filet, il faut avoir du fil retors ou de la ficelle

(28) En allemand, *ein Netz ſäumen.*

deux,

deux, trois, ou quatre fois groſſe comme le fil qui a ſervi à faire le filet; on en charge une groſſe aiguille. Si la ficelle eſt aſſez fine, on peut s'en ſervir pour faire deux rangs de mailles au bord du filet, la paſſant dans toutes les mailles inférieures, & l'aſſujettiſſant dans chacune par un nœud. Mais communément, la ficelle qui ſert pour enlarmer eſt groſſe, & on fait les mailles fort grandes. Pour cela, on ne prend dans la ficelle les mailles que de deux en deux, 1, 3, 5, 7, 9, 11; aſſez ſouvent même on paſſe deux mailles, & en ce cas on n'attache la ficelle qu'aux mailles 1, 4, 7, 10, &c. A la groſſeur près de la ficelle, ces mailles reſſemblent aſſez à celles qui ſont cotées K, L, M (*fig.* 18).

111. ON forme des anſes ou œillets aux angles du filet qui ſervent à attacher les cordes pour le tendre ou le traîner.

112. POUR faire commodément les mailles de l'enlarmure, ainſi que les brides de la *figure* 18, on paſſe dans les mailles du bord oppoſé à celui où l'on va travailler, une corde qu'on attache à deux crochets, ou dont on réunit les bouts par un nœud, pour faire une anſe qu'on paſſe dans un crochet. Quand l'enlarmure eſt faite, on retire cette corde. Si l'on voulait border le filet de ce côté-là, on lierait cette corde à toutes les mailles *a*, *b*, *c*, *d*, avec un fil, comme on a fait la corde S T dans la *figure* 18, en V V V.

ARTICLE SIXIEME.

Des accrues.

113. LES mailleurs font, en pluſieurs circonſtances, des boucles, fauſſes mailles, ou mailles volantes C (*pl. I*, *fig.* 19) qu'ils nomment *accrues*, parce qu'elles leur ſervent à augmenter l'étendue de leur filet dans un ſens ou dans un autre, à volonté (29). Nous croyons devoir expliquer ici la façon de les faire, parce que les accrues ſont abſolument néceſſaires pour faire les filets à mailles quarrées, que nous avons promis de décrire.

114. NOUS choiſiſſons, pour expliquer comment on fait des accrues, un filet à mailles quarrées (*pl. I*, *fig.* 19), parce que la démonſtration en ſera plus ſenſible. Cependant on jette des accrues aux filets à mailles en loſange, comme à ceux à mailles quarrées; & nous avertiſſons que la *figure* 19 eſt uniquement deſtinée à faire appercevoir comment on fait les accrues, & qu'elle n'a aucun rapport avec la façon de faire les filets.

115. QUAND on a fait la levure & le premier rang de mailles, n° I, *fig.* 19,

(29) Le terme des pêcheurs allemands, c'eſt *Zunehmen*; & les mailles ainſi ajoutées s'appellent *Einhänge-Maſchen*.

ſi l'on veut faire une accrue A à la rangée n° II, après avoir fait le nœud B qui aſſure la maille C, on continue de mailler, mais en paſſant encore le fil dans la maille B, pour former à l'angle de cette maille un ſecond nœud. Lorſqu'on aura bien ſerré le nœud & retiré le moule, on aura l'anſe ponctuée A, qu'on nomme une *accrue*.

116. Dans le tems qu'on fera la file de mailles n° III, les mailles ſe termineraient en D, s'il n'y avait point d'accrue : mais attendu que l'on paſſera le fil dans l'accrue comme dans une maille, & qu'on fera le nœud en E, la rangée de mailles ſera prolongée juſqu'à E; & la file n° III ſera de huit mailles, au lieu que la file n° I n'était que de ſept.

117. Si l'on ménage une pareille accrue en F, la file de mailles n° V ſera de neuf, au lieu que celle n° I n'était que de ſept; & la largeur du filet ſera augmentée de deux mailles.

118. On peut maintenant concevoir comment, au moyen des accrues, on peut élargir un filet tant qu'on veut; car on peut former pluſieurs accrues, comme C, dans une file de mailles, & augmenter le nombre des mailles proportionnellement à celui des accrues. Il eſt évident que ſi, en formant la file de nœuds F H on avait paſſé l'aiguille dans l'accrue 4, & qu'on l'eût arrêtée par un nœud, la file de mailles aurait eu neuf mailles au lieu de huit.

119. Il y a une autre façon de faire des accrues, au moyen de laquelle on augmente le nombre des mailles, & par conſéquent la largeur du filet, à la rangée même où l'on forme l'accrue. Pour cela, on fait à l'ordinaire les mailles *a b* (*pl. I*, *fig.* 20). Si l'on ſuivait la marche commune, on irait faire un nœud en *d*. Au lieu de cela, & pour former l'accrue, on porte le fil qui part de *b* juſqu'au nœud d'une maille du rang plus haut *e*; on n'y fait point de nœud, on paſſe ſeulement le fil dans une des jambes de la maille *e*; on le deſcend juſqu'en *f*, où l'on fait un nœud ſur le pouce; & enſuite le même fil va s'attacher en *d*. Les autres mailles *g h* ſe font à l'ordinaire. On voit que la file de mailles A B eſt augmentée d'une maille, ainſi que tous les rangs qui ſuivront.

Article septieme.

Comment on diminue la largeur des filets. (30)

120. Il eſt bien plus aiſé de diminuer la largeur des filets que de l'augmenter, puiſque le rétréciſſement ſe fait (*pl. I*, *fig.* 20) en comprenant deux mailles dans un même nœud; par exemple, l'angle M de la maille, avec l'angle N de la maille ſuivante. La largeur du filet ſera ainſi diminuée de la

(30) En allemand, *Abnehmen.*

quantité M N. Alors les fils de ces mailles seront doubles ; ce qui n'est sujet à aucun inconvénient. Mais le nombre des mailles de la file où l'on aura réuni deux mailles, sera diminué d'un. Il est clair qu'on parviendra ainsi à diminuer peu à peu la largeur d'un filet, sans faire de difformité sensible ; car on peut réunir des mailles au milieu des rangées comme sur les bords.

ARTICLE HUITIEME.

Façon de travailler les filets à mailles quarrées.

121. QUOIQU'ON fasse beaucoup plus de filets à mailles en losanges qu'à mailles quarrées, il y a des ouvriers accoutumés à travailler les mailles quarrées, qui prétendent que ces filets coûtent moins, & qu'ils sont plus aisés à travailler.

122. CES filets ne se commencent pas comme ceux à mailles en losange ; on ne fait point une levure qui ait toute la largeur du filet, ainsi qu'on le voit dans la *planche I*, *fig.* 13. On commence les filets à mailles quarrées par un angle.

123. AINSI, ayant une aiguille chargée de fil & un moule proportionné à la grandeur que doivent avoir les mailles, on tourne une ou deux fois le fil autour du moule ; on noue ensemble les deux bouts ; & ayant retiré le moule, on a une anse de fil, qui servira si l'on veut à faire la premiere maille A (*pl. I*, *fig.* 21, 22, 23), & qu'on passera dans le clou à crochet &; ensuite on posera le moule sous cette maille pour en faire une autre B, qui sera la premiere maille du second rang : & sans l'ôter du moule, on fera une accrue C, comme nous l'avons expliqué plus haut. Cette accrue tiendra lieu d'une seconde maille au second rang. *d* (*fig.* 21) est le fil qui servira à faire les mailles du troisieme rang.

124. ON tire le moule de ces deux mailles, & on retourne le filet pour faire le troisieme rang ; on pose le moule sous l'accrue C, & on forme une maille D qui a deux branches fort inégales (*fig.* 22), attendu que, partant du nœud qui est au-dessus de l'accrue, & ayant enveloppé le moule, le fil remonte & forme la branche courte qui va s'attacher par un nœud au-dessous de l'accrue C. Sans changer la position du moule, on procede à une autre maille E, qui va s'attacher au bas de la maille B du second rang : & le moule restant toujours dans la même position, on fait ensuite une accrue F. Au-delà on voit en *e* le bout du fil qui doit former les mailles suivantes.

125. AYANT retiré le moule de ces mailles, on retourne le filet ; & pour former les mailles du quatrieme rang, on pose le moule sous l'accrue F (*fig.* 23) ; on y fait une maille G, à branches inégales ; plus une seconde H,

une troiſieme I, & une accrue K. *f* eſt le fil qui ſervira pour faire les mailles ſuivantes.

126. On continue de faire les mailles dans le même ordre, terminant toutes les rangées par une accrue ſur la droite; ce qui augmente d'une maille la largeur du filet. Quand on eſt parvenu à la moitié de toute la largeur que le filet doit avoir, au lieu d'augmenter la largeur du filet, il faut la diminuer; ce qu'on fait en comprenant à la fin de chaque rangée deux mailles dans un même nœud. Lorſqu'on aura fait en rétréciſſant autant de rangées qu'on en avait fait en élargiſſant, le filet ſera réduit à une maille, qui ſera à un angle oppoſé à celui de la premiere maille par laquelle on avait commencé le filet, & qui eſt accrochée dans le clou.

127. Jusqu'a préſent cette piece de filet, qui doit être quarrée, a une forme loſange; & les mailles qui doivent être quarrées, ont auſſi cette même forme. Mais quand on le tendra par ſes angles, de ſorte qu'un des côtés ſoit horiſontal, la piece entiere, ainſi que ſes mailles, auront la forme quarrée qu'on deſire.

128. Pour rendre plus préciſes & plus claires les idées générales que nous venons de préſenter, il faut ſuivre pied-à-pied la façon de travailler ces ſortes de filets.

129. On commence par entourer le moule d'une ou deux révolutions du fil dont on veut faire le filet; & ayant arrêté ce fil par un nœud, on a une anſe ou une maille A, qu'on paſſe dans un clou à crochet. On poſe le moule ſous cette maille A; on paſſe le fil ſur le moule & dans la maille A, pour faire une maille B; on paſſe encore le fil dans la même maille A pour faire à la droite une accrue C: elle eſt un peu moins longue que la maille B.

130. On dégage le moule de ces deux mailles, qui forment le ſecond rang, ainſi qu'on le voit dans la *figure* 21, où *d* indique le fil qui reſte pour faire une autre rangée quand on aura retourné le filet.

131. Pour faire le troiſieme rang de mailles, on retourne le filet. Alors l'accrue C, qui était du côté droit, ſe trouve du côté gauche (*fig.* 22): on poſe le moule ſous cette accrue C; & avec le fil *d*, qui part du bas de la premiere maille A, on fait une maille D qui s'attache au bas de l'accrue C. Les branches de cette maille D ſont inégales, puiſqu'elle part du deſſus de l'accrue C, & qu'elle va s'attacher au-deſſous de cette même accrue. Tenant le moule dans la même poſition, on fait la maille E, qui part du deſſous de l'accrue C, & va s'attacher au-deſſous de la maille B. Enfin on fait l'accrue F. Le troiſieme rang de mailles étant fini, on tire le moule des mailles. La lettre *e* indique le bout du fil qui doit ſervir pour faire le quatrieme rang.

132. Pour faire la quatrieme rangée des mailles (*fig.* 23), on retourne le filet, de ſorte que l'accrue F, qui était à droite, ſe trouve à gauche. On poſe

le moule ſous cette accrue F ; & avec le fil *e* on fait la maille G qui a deux branches inégales ; puis, ſans changer la poſition du moule, on fait la maille H, qui part de deſſous l'accrue F, & va s'attacher au-deſſous de la maille E ; tout de ſuite on fait la maille I, qui part du bas de la maille E, & va s'attacher au bas de la maille D. Enfin on forme l'accrue K, & le fil *f* ſervira pour faire la cinquieme rangée de mailles. Il ſerait inutile de ſuivre dans un auſſi grand détail toutes les autres rangées ; il en réſulterait des répétitions ennuyeuſes : il ſuffit de dire que juſqu'à ce qu'on ſoit arrivé à la partie du filet la plus large, on commence toutes les rangées par une maille longue, & on les termine par une accrue.

133. QUAND on eſt parvenu au plus large, c'eſt tout le contraire ; car pour achever la portion inférieure du filet, il faut le rétréeir : ainſi, au lieu de faire des accrues au bout de toutes les rangées de mailles, on comprend les deux dernieres mailles du rang ſupérieur dans un même nœud. Par ce moyen, la longueur de chaque rangée eſt diminuée d'une maille : & enfin le filet eſt terminé par une maille, comme il avait été commencé par une maille.

134. EN jetant les yeux ſur les *figures* 21, 22, 23 de la *planche I*, on apperçoit des mailles ovales de figures fort irrégulieres, & mal diſpoſées les unes à l'égard des autres. Les anſes ou mailles DG ſont très-longues, & formées de branches d'inégale longueur ; d'autres, telles que E H I, ont leurs attaches au bas de deux mailles différentes, pendant que les deux branches des accrues C F K répondent au bas d'une maille où aboutit déjà une branche des autres mailles B E I. On aura peine à concevoir que d'un tas de mailles, de formes ſi irrégulieres & ſi bizarrement arrangées les unes à l'égard des autres, il puiſſe réſulter un filet compoſé de mailles en loſange d'une forme réguliere, & qui ſoient régulierement arrangées.

135. A l'égard de la forme ovale des mailles que nous avons repréſentées dans les *figures* 21, 22, 23 de la *planche I*, elle dépend de ce que ces mailles ont été deſſinées comme elles ſe montrent au ſortir de deſſus le moule. Et de même que les mailles de la *figure* 13, *planche I*, ne prennent la forme de loſange qu'elles doivent avoir, que quand on les a aſſujetties par les mailles qu'on a faites au-deſſous, celles des *figures* 21, 22, 23, prendront auſſi naturellement la forme qu'elles doivent avoir. Il ne nous a pas même été poſſible de les repréſenter d'une façon plus avantageuſe ; parce que tant qu'on travaille ce filet, on n'apperçoit aucune maille ; tous les fils rapprochés les uns des autres n'offrent qu'un faiſceau. Mais afin de donner une idée de la forme & de l'attache des mailles, nous les avons repréſentées dans les *figures* 21, 22, 23, un peu ouvertes & à peu près comme elles ſont lorſqu'elles ſortent de deſſus le moule.

136. A l'égard des mailles longues D G, ainſi que des accrues C F K, elles

ne paraiſſent point dans le filet ; elles reſtent fermées au bord du filet, où elles forment une bordure, ou une eſpece d'enlarmure, qu'on apperçoit en A D (*fig.* 23). Les mailles que l'on réunit à un ſeul nœud pour diminuer la largeur du filet, ſont une bordure à peu près pareille, en A D & en B D.

137. Mais juſqu'à préſent les mailles paraiſſent loſanges, & nous nous ſommes propoſé qu'elles fuſſent quarrées. Elles le deviendront en effet, quand on tendra le filet dans un ſens différent.

Comment on fait un filet à mailles quarrées, qui ſoit plus long que large.

138. On eſt ſouvent dans le cas de faire à mailles quarrées, des filets qui ont beaucoup plus de longueur que de largeur. Pour y parvenir, on prend d'abord avec une ficelle la meſure de la longueur & de la largeur qu'on ſe propoſe de donner au hamau qu'on va travailler.

139. Il eſt clair que la partie A B D (*pl. I, fig.* 24) eſt égale à la partie A C D, ou que la ligne AB eſt égale à la largeur A C du filet ; puiſque, ſi l'on plie le filet par la ligne AD, le point C ſe portera ſur B.

140. Il faut commencer par former la premiere maille en A, & continuer à former les mailles comme nous l'avons dit, jetant une accrue du côté de la droite à toutes les rangées, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à la ligne B D : alors, pour faire la partie B E D F, on continuera à jeter des accrues à toutes les rangées, du côté de la droite ; mais auſſi à toutes ces mêmes rangées, on raſſemblera dans un même nœud deux mailles du côté de la gauche ; c'eſt-à-dire, qu'au bout de chaque rangée de mailles, du côté D F, on jetera une accrue, & à l'autre bout B E, on réunira deux mailles dans un même nœud.

141. On continuera ainſi juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à E F : alors, comme il faut terminer le filet en pointe, on ne jetera plus d'accrue, mais on continuera à prendre à toutes les rangées deux mailles dans un même nœud, juſqu'à ce que le filet ſoit réduit à n'avoir plus qu'une maille en G, & cette maille le terminera comme il a été commencé par la maille A. Quand ce filet ſera tendu, il ſera quarré-long, & ſes mailles quarrées.

Article neuvieme.

Maniere de faire un trémail, tramail (31), ou *filet contre-maillé.*

142. Nous avons déjà dit quelque choſe des filets contre-maillés, qu'on appelle *trémails* ou *tramails*, & ſouvent parmi les pêcheurs *tramaux*. Il nous reſte à expoſer la maniere de les faire.

(31) En allemand, *dreymaſchigtes Garn.*

143. CETTE eſpece de filet (*pl. I, fig.* 1) eſt formée de trois rets poſés les uns devant les autres. Les deux rets extérieurs A, qui ſont à grandes mailles, ſe nomment les *aumées* ou les *hamaux;* & celui B, qui eſt renfermé entre deux, s'appelle la *nappe*, la *toile*, ou la *flue*.

144. ON fait les aumées fort ſouvent en mailles quarrées : cependant on peut, ſans inconvénient, les faire en mailles à loſanges (*figure* 1), & beaucoup de mailleurs ſuivent cet uſage. Comme il faut que ces aumées ſoient fortes, on y emploie de la ficelle faite de quatre fils forts & bien travaillés. On doit choiſir de la ficelle plus groſſe pour les grands filets, que pour les petits : mais il eſt toujours important qu'elle ſoit faite de bon fil bien fort. Les mailles des aumées ſont toujours grandes, & on en voit qui ont depuis ſix pouces en quarré juſqu'à preſque un pied. Il faut qu'elles ſoient aſſez grandes pour que les poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, puiſſent paſſer à travers; car ce ne ſont point les aumées qui doivent les arrêter, mais la flue, qui doit prêter à l'action du poiſſon, & faire une bourſe dans laquelle le poiſſon ſe trouve embarraſſé. Les aumées ſervent à ſoutenir la flue : & elles le font mieux quand leurs mailles ſont moins ouvertes, que lorſqu'elles ont beaucoup d'ouverture.

145. LA *toile* ou la *flue* ſe fait toujours en mailles à loſanges, qui ont depuis un pouce juſqu'à deux pouces & demi d'ouverture, avec du fil retors en deux, qu'on choiſit plus ou moins fin, ſuivant l'eſpece de pêche qu'on ſe propoſe de faire.

146. CE rets doit avoir deux fois ou deux fois & demie, l'étendue des aumées, afin qu'il ſoit toujours flottant entre elles, & qu'il puiſſe aiſément faire les bourſes où le poiſſon s'engage.

147. NOUS ne dirons rien ſur la façon de mailler ces deux ſortes de rets, parce que nous n'aurions rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut. Mais ſuppoſant ces trois rets maillés, il faut expliquer comment on doit les monter pour faire le filet qu'on nomme *tramail*.

148. ON s'établit dans une grande place bien unie, & nette de feuilles, de brins de bois, de pierres & de grandes herbes. On étend une des aumées, & on l'attache bien tendue par les quatre coins, au moyen de piquets qu'on paſſe dans les boucles des angles. Enſuite on paſſe dans le dernier rang de mailles de la flue, en ſuivant tout ſon pourtour, une ficelle bien travaillée & qui n'ait point de nœuds.

149. ON attache cette ficelle, ainſi que les angles de la flue, aux mêmes piquets où l'on a attaché préédemment l'aumée : les ficelles doivent être bien tendues; mais la flue ne l'eſt pas, étant beaucoup plus grande que l'aumée. Ainſi, en conduiſant la corde de la flue avec les bords de l'aumée dans les mains, pour que cette corde & le bord ſe ſuivent exactement, on attache la corde aux mêmes piquets qu'on a paſſés dans les anſes qui ſont au coin de l'aumée.

150. Comme la flue eſt beaucoup plus étendue en tous ſens que l'aumée, il faut lui faire faire des plis ſur ſa corde; de façon cependant qu'ils ſoient répartis le plus réguliérement qu'il eſt poſſible, afin qu'elle fronce & faſſe poche aſſez uniformément dans toute l'étendue du filet.

151. Tout étant ainſi diſpoſé, on met par-deſſus la flue la ſeconde aumée, & on la tend comme la premiere par les boucles des angles, qu'on paſſe dans les mêmes piquets.

152. Les trois rets étant ainſi placés bien réguliérement les uns ſur les autres; pour empêcher qu'ils ne ſe dérangent, on forme quelques révolutions d'un fil retors, qui comprend les bords des deux aumées & la corde de la flue, & on fait un nœud à chaque endroit où l'on rencontre les mailles des aumées. Il faut encore, environ de trois en trois pieds dans toute l'étendue du filet, auprès des angles des aumées, lier les deux aumées l'une avec l'autre par un fil retors, afin de maintenir la flue en état, & empêcher que, quand on tendra verticalement le tramail, la flue ne ſe porte toute d'un côté. Alors le tramail eſt en état de ſervir; il ne s'agit plus que de le fortifier, en le bordant avec une corde groſſe comme le doigt, ainſi que nous l'avons expliqué ci-deſſus. Cependant il eſt encore fréquemment néceſſaire de garnir de flottes de liege le tramail, & de le plomber; ce que nous détaillerons dans la ſuite.

Article dixieme.

Comment on fait les filets ronds, ſoit cylindriques, ſoit coniques.

153. Il s'agit ici des filets qui, étant tendus, ont une forme arrondie ſur leur longueur. Dans les uns, cette forme répond à celle du corps d'un bluteau ou d'une barrique. Nous les nommons *cylindriques*. Ceux que nous appellons *coniques* ont plus de diametre par un bout que par l'autre: de ce genre eſt le verveux. La ſuite de cette ſection offrira pluſieurs eſpeces de l'un & l'autre genre de filets ronds.

154. On ſe rappellera qu'en faiſant un filet en nappe, il faut à chaque rangée de mailles retourner le filet pour former une autre rangée en revenant ſur ſes pas; tout cela a été clairement expliqué à l'occaſion de la *figure* 13, *pl. I.* Pour faire un filet rond, il faut joindre les mailles 12 & 1 de la *figure* 13, par une maille intermédiaire, qui doit former la premiere du ſecond rang. Il eſt évident que cela ne pourrait pas s'exécuter, ſi on avait fait la levure ſur une corde tendue A B (*fig.* 13): mais la réunion devient poſſible, quand on a fait la levure en paquet dans une anſe de corde (*fig.* 12). C'eſt auſſi ce que font les mailleurs.

155. Pour rendre cette opération plus ſenſible, nous ſuppoſons qu'on ait fait

fait la levure sur la circonférence d'un cerceau (*fig.* 25), & que la premiere maille soit *b*. Quand on aura parcouru toute la circonférence du cerceau, la derniere maille de cette rangée sera *a*. Il s'agira de joindre les deux mailles *a* & *b*; ce qu'on fera par une maille intermédiaire, laquelle doit commencer la seconde rangée, qu'on poursuivra en tournant toujours de la gauche vers la droite. Le fil, après avoir formé le nœud qui réunit par en-haut les mailles *a b*, descend entr'elles pour continuer à l'ordinaire le moule placé sous la maille *b*, & y faire un nœud en *i*; d'où résulte une maille alongée, qui, tenant à la maille *b* par le haut & par le nœud *i*, reste pendante en *k*, jusqu'au moment où la derniere maille du second rang, après s'être attachée au bas de la maille *a*, laissera le fil former sur le moule une nouvelle maille, laquelle aura son attache en *k*, & ainsi rendra cet endroit anguleux. Après quoi le fil, descendant du nœud *k*, & allant s'attacher en *c*, produira une autre maille qui commencera le troisieme rang. On continuera ainsi de *c* en *fg*, &c. au moyen du fil *h*. Cet embranchement d'une rangée à l'autre ne produit aucune difformité.

156. IL est évident que les filets *cylindriques* peuvent être commencés indifféremment par un bout ou par un autre, puisque les deux bouts sont semblables.

157. ON est maître aussi de commencer les filets *coniques* par le bout qu'on veut; car si l'on commence par le bout étroit, on élargit le filet au moyen des accrues; & si l'on commence par le bout le plus large, on étrécit le filet en joignant deux mailles dans un même nœud. Ordinairement on commence par le bout étroit, & l'on jette des accrues.

ARTICLE ONZIEME.

Maniere de travailler un filet rond, qui ait une ou plusieurs entrées semblables à celle d'un verveux, & que quelques-uns nomment des goulets.

158. JE prends pour exemple le verveux (*pl. III*, *fig.* 1), qui a dans son intérieur une entrée ou goulet *fga*. Nous ferons observer que le goulet, qui commence en *fg*, pourrait ne commencer qu'en *ih*.

159. IL faut commencer le filet en rond, comme nous l'avons expliqué à l'article précédent, & le poursuivre de même, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à l'endroit où l'on veut commencer le goulet. Alors, comme il faut faire deux filets distincts, un pour le corps du filet, l'autre pour le goulet; ou plutôt, comme il faut, à l'endroit où doit commencer le goulet, détacher un filet dans l'intérieur de celui qui forme le corps du verveux: cela se fait aisément & d'une façon très-ingénieuse, au moyen des *mailles doubles*, pareilles à celles que nous avons représentées au bas du filet (*fig.* 2). On travaille donc le filet

tout en rond & en mailles ſimples, juſqu'à ce qu'on ſoit parvenu à l'endroit *n m* (*pl. III*, *fig.* 1), où doit commencer l'ouverture du goulet. Alors on charge une aiguille avec deux fils qu'on prend ſur deux pelottons; & l'on fait avec cette aiguille un rang de mailles qui ſe trouvent doubles, comme on le voit à la rangée A B (*fig.* 2), où, pour mieux diſtinguer ces deux mailles, nous en avons repréſenté une ponctuée. Lorſque cette rangée ſera faite, on coupera les deux fils, & on recommencera à travailler avec une aiguille chargée d'un fil ſimple : mais à chaque maille il faudra avoir l'attention de ne prendre qu'un des deux fils de la maille double; par exemple, celui qui eſt marqué d'un trait plein, ſi c'eſt pour le corps du filet, réſervant pour le goulet le fil ou la maille qui eſt marquée par des points; c'eſt-à-dire, qu'il faudra à chaque maille double ne prendre qu'un fil pour former le corps du filet, & réſerver l'autre pour la tête du goulet qu'on fera enſuite.

160. Si l'on veut ménager dans l'intérieur du filet pluſieurs goulets les uns au-deſſus des autres, comme cela ſe pratique quelquefois, il faudra faire autant de rangées de mailles doubles qu'il y aura de goulets (32).

161. Il y a des mailleurs qui travaillent différemment les verveux; ils les commencent par la pointe *a* du goulet, où ils font des pigeons qui ſerviront à attacher cette pointe au bout *e* du verveux, au moyen de pluſieurs lignes déliées. Quand ils ont fait les pigeons & la levure, ils augmentent continuellement le diametre du filet en jetant des aeerues, & ils donnent à la partie qui doit faire le goulet la forme d'un entonnoir, qui doit ne s'étendre que juſqu'aux bords du goulet *n b m :* il faut que le reſte aille un peu en rétréciſſant, pour faire le corps du filet *ζ l m n.* Quand on a pourſuivi ce travail juſqu'à la longueur du corps du verveux *l n*, on replie en dedans la partie *m n a*, ce qui forme le goulet; & la partie *ζ l m n* fait le corps du verveux, qu'on ferme par une pointe *l e ζ :* & on forme en *e* une anſe de corde, laquelle tient tendues des lignes aſſez fines qui communiquent avec la pointe *a.* Dans l'endroit du pli *n m*, on paſſe entre les mailles une baguette menue & pliante, dont on fait un cerceau *n m b* qu'on nomme *trouelle* (33). Elle ſert à tenir le verveux ouvert. Quelquefois on en met une petite *h i*, dans le goulet; & il y en a d'autres *d c*, *p q*, *l ζ*, en différens endroits de la longueur du verveux.

162. Comme les endroits où ſont les trouelles fatiguent plus que le reſte du filet, on y fait deux rangs de mailles doubles, entre leſquelles on paſſe les baguettes qui doivent former les trouelles.

(32) Dans le nord, on ménage deux goulets, dont le ſecond a des mailles plus étroites; afin que, ſi le poiſſon échappe aux premieres mailles, il ſoit arrêté par les ſecondes. M. Schreber aſſure qu'en 1760, un pêcheur ſaxon prit deux loutres dans un filet de cette forme. Elles étaient mortes avant qu'on les tirât de l'eau, ce qui prouve que ces animaux ne peuvent pas vivre longtems au fond de l'eau.

(33) En allemand, *Biegel.* On les fait d'épine blanche ou noire.

163. VOILA le verveux fini. Cependant, pour engager le poiſſon à entrer dans le goulet, on fait en grandes mailles, au-devant de ſon embouchure, un évaſement *r s t*, qu'on nomme la *coëffe*, & que l'on ſoutient par une portion de cercle que les pêcheurs appellent l'*archet*. Ses deux bouts *s t* ſont tenus écartés, pour faire une ouverture convenable, par une corde tendue de *s* en *t*, laquelle eſt lacée dans les mailles du bord d'en-bas de la coëffe, depuis le bord du verveux *m*, juſqu'à l'archet *s t*.

ARTICLE DOUZIEME.

Raccommodage des filets.

164. BIEN des gens qui ſavent faire des filets, ignorent la maniere de les raccommoder. Cependant, comme nous l'avons dit, il eſt plus important aux pêcheurs de *raccommoder* (34), *radouber* ou *ramender* par eux-mêmes leurs filets, que de ſavoir en faire de neufs, puiſque l'entretien des filets en prolonge la durée de plus de moitié. Un filet qui a quelques mailles rompues, aura bientôt un grand trou, ſi on ne le raccommode pas au plus tôt. (34)

165. POUR expliquer, le plus clairement qu'il nous ſera poſſible, comment on doit raccommoder un filet, nous ſuppoſons que le filet (*pl. III, fig.* 3) a un trou au milieu de l'eſpace où les mailles ſont marquées par des points. Il faut commencer, comme diſent les r'habilleurs, par *couper le filet*; c'eſt-à-dire, qu'il faut augmenter le trou, non ſeulement en coupant ou retranchant tout ce qui eſt endommagé, mais de plus en entamant ſur ce qui ne l'eſt pas; de façon que toute la circonférence du trou ſoit terminée par des angles de maille, à la pointe deſquels on ménage le nœud qui retient la maille du vieux filet. Tout cela eſt repréſenté dans la *figure* 1. Les endroits qu'on doit couper ſont indiqués par de petites lignes tranſverſales, au-deſſus deſquelles on voit le nœud du vieux filet, qu'il eſt important de ménager. On y conſerve tant ſoit peu des branches qui en ſortaient, pour former une autre maille: c'eſt pourquoi la barre eſt à quelque diſtance du nœud.

166. AUX endroits marqués B C D E O M &c. les deux jambes des mailles ſont coupées, & l'on n'a coupé qu'une jambe en deux endroits marqués A K Q. La ſuite du diſcours fera voir la raiſon de cette différence.

167. IL faut donc concevoir que, quand on a coupé le filet, toutes les

(34) En allemand, *auf büſſen*. L'art de raccommoder un filet eſt le chef-d'œuvre qu'on exige dans quelques provinces d'Allemagne de ceux qui veulent devenir maîtres pêcheurs. On coupe les mailles d'un filet neuf, dans un eſpace à peu près de la grandeur de la main; & on le remet au candidat, qui doit rétablir le tout, de maniere que l'on n'apperçoive pas l'endroit où il y a eu du dommage.

mailles ponctuées n'existent pas ; elles indiquent seulement les mailles qui ont été détruites, & qu'il faut remplacer par de neuves.

168. Il est évident que cet endroit ne peut être bien rétabli, sans que les mailles qu'on formera ressemblent, le plus parfaitement qu'il sera possible, à celles qui sont représentées par les lignes ponctuées.

169. Pour comprendre l'ordre qu'il faut suivre en formant ces mailles, il suffit de jeter les yeux sur la *figure* 4, *pl. III.* Supposons que l'on commence à droite, on arrête d'abord le fil à l'endroit A, au-dessus du nœud de l'une des mailles qu'on a coupées. Ensuite on fait la maille A B, puis la maille B C & la maille C D.

170. A tous les angles A B C D, il y a pour lors deux nœuds, dont l'un est celui qui formait la maille du vieux filet ; & par-dessus, est celui qu'on a fait pour la nouvelle maille. Cela doit être de même à tous les angles de celles qui aboutissent à la circonférence du trou. Il n'en sera pas ainsi pour les mailles qu'on formera au milieu ; celles-ci n'auront qu'un nœud, comme les mailles ordinaires de tous les filets.

171. Toutes les mailles qu'on vient de faire A B, B C, C D, sont rondes dans la *figure* 4. Mais après ce que nous avons dit, on doit concevoir que quand on aura fait au-dessous un autre rang de mailles, ces premieres deviendront anguleuses, comme l'indiquent les lignes ponctuées A H B, B G C, C F D. C'est pourquoi, en parlant du second rang de mailles, nous ne les ferons pas aboutir en *h g f*, qui sont les points où répondra le nœud ; mais en H G F, à cause que les mailles prendront cette forme. Ayant prévenu de ceci, reprenons la suite des mailles.

172. Nous sommes restés en D ; il faut descendre en E, pour gagner le niveau du second rang de mailles.

173. Pour cela, on fait la simple *jambe* qui s'étend de D en E. Ensuite, revenant sur ses pas, ou de la gauche à la droite, parce qu'on ne peut pas retourner le filet, on fait la maille E P F, puis la maille F N G, la maille G L H ; enfin la jambe H I, comme on a fait à gauche la jambe D E. Si le trou avait plus de largeur que celui qui est représenté sur les *figures* 3 & 4, on ferait un troisieme rang de mailles de droite à gauche, puis une jambe, un quatrieme rang de mailles de la gauche à la droite, & ainsi toujours alternativement jusqu'à ce que toute l'étendue du trou fût remplie de mailles. Dans l'un & l'autre cas, il s'agit de fermer ensuite le trou par en-bas, & y joindre les nouvelles mailles qu'on vient de faire, avec celles du vieux filet. Pour cela on fait une jambe I K en descendant ; puis une autre K L, en montant, qui s'attache au milieu *l* de la maille H L G, & on continue à joindre les nouvelles mailles aux anciennes, par des jambes semblables à L M, M N, N O, O P, P Q, où se termine le fil.

174. LE trou qui était au filet, & que nous avons marqué par des lignes ponctuées, ſe trouve ainſi fermé par des mailles régulieres, comme l'indiquent les lignes ponctuées.

175. IL eſt ſenſible que, s'il ne manquait à un filet qu'un brin R S (*fig.* 4) qui fût rompu, on le rétablirait en remplaçant le fil par une jambe qui s'étendrait de R en S. S'il y avait deux fils rompus, comme V T, V X, on rétablirait ce petit accident en faiſant une jambe de T en V, & une autre de X en V. Ces exemples ſuffiſent pour faire appercevoir qu'il n'eſt pas toujours néceſſaire de couper le filet & d'augmenter le trou, comme nous l'avons dit plus haut. Quelques mailleurs, qui trouvent de la difficulté à bien couper d'abord le filet, commencent par former des mailles; & à meſure qu'ils ſentent avoir beſoin d'un nœud pour former les autres mailles, ils coupent du filet ce qui les embarraſſe.

176. COMME on ne ſe ſert point de moule pour r'habiller, on fait tous les nœuds ſur le pouce; & afin que les mailles ſoient d'une égale grandeur, on paſſe deux doigts de la main gauche dans les mailles qui ſont faites, & le doigt du milieu dans celle qu'on fait actuellement, appuyant avec les doigts dans l'intérieur des mailles. Celle qu'on fait devient de la grandeur des autres, quand les trois doigts forment une ligne droite & horiſontale; & pour peu qu'on ſoit habitué à ce travail, toutes les mailles ſont régulieres.

177. VOILA en gros la marche qu'on doit ſuivre pour r'habiller les filets. Mais ces idées générales ne ſuffiſent pas; nous devons entrer dans quelques détails ſur la pratique uſitée dans l'art de faire les nœuds, tant pour les mailles que pour les jambes: c'eſt à quoi nous allons eſſayer de ſatisfaire. On appelle *jambe* un fil qui, étant ſeul & dans une direction oblique, ſuffit pour établir la liaiſon que doivent avoir réciproquement deux nœuds qui ne ſont pas ſur une même ligne, tel que E D & I K (*fig.* 4).

178. NOUS avons dit qu'il fallait commencer par arrêter le fil en A (*fig.* 4). Quelques-uns y font un nœud ſimple, & enſuite celui qui forme la maille; mais d'autres (*fig.* 3) paſſent l'extrêmité de la ficelle ou du fil entre les deux branches *c d*, par-deſſus le nœud A du vieux filet. Cette extrêmité de la ficelle ou du fil ſe voit en *b*. On ſaiſit entre le pouce & l'index les deux branches *d c* & le nœud A; puis on fait avec le fil *e* un nœud ſur le pouce, comme nous l'avons expliqué. L'extrêmité du fil ou de la ficelle eſt alors arrêtée en A, ainſi qu'on le voit dans les *fig.* 3 & 4. Pour former la maille A H B (*fig.* 4), on porte le fil *e* (*fig.* 3) au nœud B; on le paſſe par deſſous le fil *f*, & par-deſſus le fil *g*. Comme on n'emploie point de moule pour régler l'ouverture des mailles, on paſſe les deux derniers doigts de la main gauche dans les anciennes mailles, & le doigt du milieu dans l'anſe *h*; on l'appuie ſuffiſamment pour donner à la maille une ouverture convenable. Alors, ſans déplacer le doigt

du milieu, on pince avec le pouce & l'index de la même main le nœud du vieux filet & l'extrémité des branches *f g*: on fait le nœud sur le pouce; & afin qu'il se place immédiatement au-dessus du nœud du vieux filet, il faut toujours tenir bien ferme le nœud & l'extrémité des deux branches *f g* jusqu'à ce que le nouveau nœud soit entiérement serré. Les nœuds C & D (*fig.* 3) se font précisément de même.

179. Il s'agit ensuite de faire la *jambe* D E, & c'est le nœud E qui mérite quelqu'attention. Le fil qui doit faire cette jambe, part de D; il passe sous la branche *h*, puis sur la branche *i*, & contourne le nœud: on met l'index dessous ce nœud, & le pouce dessus, pour serrer entre eux le fil D E, l'extrémité des branches *h i*, & le nœud du vieux filet; on tient le tout bien ferme, jusqu'à ce que le nœud sur le pouce soit serré. Mais, à cause de la position de la maille, il faudra conduire de *i* en *h* par-dessous les deux branches *i h*, l'aiguille qui doit entrer dans la grande anse qu'on aura projetée sur la main gauche.

180. On conçoit que, pour faire régulièrement la maille, il faut que la jambe D E ne soit ni trop longue ni trop courte: & cela s'exécute aisément, en portant d'abord le nœud E du vieux filet à la hauteur où il doit être pour répondre à l'angle F de la maille C F D.

181. On procede ensuite au travail des mailles P, N, L. Cette rangée de mailles se fait à l'ordinaire; excepté que, quand il faut les travailler de droite à gauche, il est nécessaire de changer la position de la main gauche. Pour le rang des mailles qu'on fait de gauche à droite, le dessus de la main doit être en-haut; les deux derniers doigts sont passés au côté gauche, dans deux anciennes mailles, & le doigt du milieu dans celle qu'on fait; ce qui regle la grandeur de celle-ci, comme il a été dit plus haut. Au contraire, pour les mailles qu'on fait de droite à gauche dans le second rang & dans les suivans, le dehors de la main gauche étant tourné vers le bas, il faut passer les doigts sous le filet, mettre les deux derniers doigts dans les mailles qui sont faites, & le doigt du milieu dans celle qu'on fait actuellement, fermant un peu les doigts pour tendre les mailles & égaler la maille que l'on fait avec les autres. Alors on pince entre le pouce & l'index le nœud & les fils de la maille supérieure, par le côté, de sorte qu'il faut que le pouce & l'index soient posés comme horisontalement; & on fait le nœud sur le pouce, précisément de même qu'on a fait pour le rang de mailles qui allait de gauche à droite; c'est-à-dire, que la projection de l'anse & la marche de l'aiguille pour former le nœud, se portent toujours au côté gauche. L'habitude fait qu'on exécute sans aucune gêne ces divers mouvemens, que l'on croirait volontiers occasionner de la contrainte.

182. Nous voilà arrivés au nœud H: il s'agit de faire la jambe H I, pour

deſcendre au rang inférieur d'anciennes mailles. On paſſe d'abord le fil qui part du nœud H, ſous le fil *m* & ſur le fil *n*; on introduit le doigt index renverſé, dans la maille, entre le fil *m* & le fil *n*; on le poſe ſous le nœud I, & le pouce en-deſſus, afin de ſerrer entre ces deux doigts le fil de la jambe H I, ces deux fils *m* & *n*, & le nœud du vieux filet. Pour finir le nœud qui doit arrêter cette jambe, on mene l'aiguille ſous le fil H I, enſuite ſeulement ſous le fil *m*, puis dans la grande anſe deſtinée à former le nœud ſur le pouce.

183. POUR faire la jambe I K, le fil qui part de I, paſſe ſous la branche O; enſuite on ſaiſit entre le pouce & l'index le fil de la branche en K, obſervant de lui donner la longueur convenable pour former régulièrement la maille I K L : car, comme le nœud K n'eſt ſoutenu par rien, il faut le ſupporter en l'air par le pouce & l'index en même tems que le fil I K, pour que le nouveau nœud ſe trouve dans une poſition relative à celle des branches qui forment les mailles voiſines. Conſervant donc cette attitude, au lieu de projeter la grande anſe ſur le pouce, on la forme en devant de ſoi; c'eſt-à-dire, qu'on la porte en-bas vers le dedans du bras gauche, comme on le voit en *q*: on remonte enſuite le fil vers *s p*; on contourne l'ancien nœud K & la branche *o*; & tenant l'aiguille dans un ſens contraire à celui de la poſition où elle était pour les autres mailles, on la paſſe ſous le fil *r*, pour entrer dans l'anſe *q*, & ſortir par-deſſus le fil *s*. Alors tenant toujours le nœud élevé & bien ſerré entre le pouce & l'index, on tire vers la droite le fil *t*, & le nœud eſt fini.

184. POUR faire enſuite une jambe qui s'étende de K en L, ayant paſſé le fil dans la maille L, on pince entre le pouce & l'index l'angle de cette maille, ainſi que le fil qui forme cette jambe; & on fait le nœud ſur le pouce.

185. NOUS avons déjà dit que la maniere de former le bas de la repriſe des mailles, conſiſte à joindre les mailles qu'on vient de faire avec celles du vieux filet, au moyen des jambes K L, L M, M N, N O, O P, P Q. Or, les nœuds M O Q ſe font comme nous l'avons expliqué pour le nœud K; & les nœuds N P, comme le nœud L. Ainſi nous pouvons nous diſpenſer de répéter ce que nous avons expliqué relativement à ces deux nœuds.

ARTICLE TREIZIEME.

Comment on garnit de leſt & de flottes les bords des filets.

186. NOUS avons expliqué comment on borde & on enlarme les filets; mais dans quantité d'occaſions, il faut faire enſorte que les filets ſe tiennent verticalement dans l'eau. On produit cet effet en attachant des corps légers au bord du filet qu'on veut fixer en-haut, & des corps peſans au bord qui doit être en-bas. Les corps plus légers que le volume d'eau qu'ils déplacent, tirant

le filet vers la ſurface de l'eau, tandis que les corps peſans ou le leſt les tirent vers le fond, on ſe procure deux forces antagoniſtes (35) qui agiſſent pour maintenir le plan du filet dans une poſition verticale.

Comment on garnit de corps légers ou de flottes le bord du filet qui doit tendre vers la ſurface de l'eau.

187. QUAND les filets ſont imbibés d'eau, ils tombent en paquet au fond. Pour qu'ils ſe tiennent dans l'eau verticalement, il faut garnir le bord qui doit tendre vers la ſurface de l'eau, avec des corps ſpécifiquement plus légers que ce fluide: c'eſt ce qu'on appelle des *flottes* (36).

188. QUAND il s'agit de ſoutenir des filets très-peſans, on ſe ſert de barrils exactement fermés pour que l'eau n'y puiſſe entrer. Quelquefois des raiſons d'économie engagent les pêcheurs à former leurs flottes avec de petits faiſceaux de roſeaux bien ſecs; mais communément on les emploie pour former des bouées ou des ſignaux.

189. ASSEZ ſouvent les pêcheurs forment leurs flottes avec de petites planches de bois fort légers & très-ſecs, du ſapin, du tremble, du tilleul, &c.

190. MAIS le mieux eſt de former les flottes avec du liege. Cette ſubſtance a l'avantage d'être beaucoup plus légere que le volume d'eau qu'elle déplace; ſur-tout quand le liege eſt de bonne qualité, ſouple ſous les doigts, & qu'il n'a point de grands pores, comme ſont les mauvais lieges durs & ligneux (37).

191. UN autre avantage du liege eſt de ſe pénétrer bien plus difficilement d'eau que toutes ſortes d'eſpeces de bois, ce qui fait qu'il conſerve très-longtems ſa légéreté étant ſubmergé. Ces propriétés font qu'on l'emploie préférablement à toute autre matiere, pour former ce qu'on nomme *les flottes*.

192. ON ſuit différentes méthodes pour attacher les corps légers à la corde (*pl. III, fig. 5*), qui repréſente la corde qui borde le haut du filet. Quelquefois on perce les petites planches ou les tables de liege, tantôt comme en D, le plus ſouvent comme en C; & réuniſſant les deux bouts de la petite corde qui traverſe le liege, on la lie à la corde du filet; ou bien, ayant taillé les lieges en rond comme A, ou en quarré comme B, on les perce d'un trou dans lequel l'on fait paſſer la corde; & on aſſujettit ces flottes entre deux nœuds.

193. MAIS le mieux eſt d'embraſſer la corde par deux morceaux de liege qui, étant réunis par un enlacement de bitord, forment comme des boutons en olive, ainſi qu'on le voit en E.

(35) *Contraires.*

(36) En allemand, *Flöſſen.*

(37) Le liége eſt fort bon ſans doute; mais il eſt cher preſque par-tout. En Allemagne on a trouvé que l'écorce des vieux peupliers fait préciſément le même effet, & elle ne coûte rien.

194. DE quelque façon qu'on attache les flottes à la corde qui borde le haut du filet, il convient de proportionner le volume & le nombre des flottes à l'étendue & à la pesanteur du filet; car il faut beaucoup plus de flottes pour soutenir un grand filet à mailles serrées & fait de ficelle, que celui qui serait fait d'un fil fort délié, dont les mailles seraient grandes, & qui aurait peu de chûte.

Comment on garnit de lest le bord inférieur d'un filet.

195. IL est évident que, si l'on ne chargeait pas de quelques corps pesans le bas d'un filet dont le haut serait garni de flottes, les flottes entraîneraient tout le filet vers la surface de l'eau, & la moindre agitation du fluide empêcherait que le filet ne se tint dans une position verticale (38). Il faut donc, pour que le filet soit bien tendu, enlester le bas, ou le charger de quelques poids qui tendent à l'entraîner vers le fond de l'eau. On forme quelquefois ce lest (39) avec des cailloux, qu'on amarre comme nous l'avons suffisamment expliqué dans la premiere section, en parlant des cordes. Mais communément le lest qu'on met au bas des filets se fait avec du plomb : c'est ce qu'on appelle la *plombée*. Les pêcheurs suivent différentes méthodes pour former cette plombée.

196. POUR de petits filets légers, des balles de plomb percées comme des grains de chapelet sont suffisantes. Mais pour de grands filets, qu'il faut beaucoup charger de lest, on a un moule formé de deux pierres qui s'ajustent exactement l'une sur l'autre. Chacune de ces pierres est creusée d'une gouttiere; & étant jointes l'une à l'autre, elles forment un cylindre, dans l'axe duquel on place une broche de fer qui est un peu plus grosse d'un bout que de l'autre, pour qu'on puisse la retirer plus aisément du cylindre de plomb qu'on aura fondu. On coule du plomb fondu dans ce moule ainsi ajusté; & quand on a retiré la broche de plomb, on a un petit tuyau semblable à la *figure* 20, *pl. III.* En enfilant une corde dans ces tuyaux, on forme la plombée.

197. PLUS communément on a de petites plaques de plomb (*pl. III, fig.* 7) qu'on creuse en gouttiere *b b* dans le milieu, pour y loger la corde sur laquelle on roule le plomb à petits coups de marteau; & pour assujettir encore mieux les plaques de plomb, on rabat sur la corde les languettes *a a*. Enfin, on peut

(38) On charge aussi les filets, pour empêcher que les grands poissons ne soulevent le filet pour s'échapper. Les poissons d'étang, qui ont été souvent dans le cas, savent faire cette manœvre, & elle leur réussit lorsque le filet n'est pas assez chargé pour pénétrer dans l'eau.

(39) Le mot technique en allemand, c'est *das Gesenke*. Les pêcheurs des provinces septentrionales d'Allemagne, ne se servent jamais de cailloux, que l'on a beaucoup de peine à attacher solidement; mais ils ont des anneaux de fer, qui sont plus durables.

ſe contenter (*fig.* 8) d'envelopper la corde avec une bande de plomb, & l'aſſujettir à petits coups de marteau, comme on fait un ferret au bout d'un lacet.

198. QUELQUE méthode qu'on ſuive pour attacher le plomb à la corde, il faut proportionner le poids du leſt à la grandeur du filet & à l'uſage qu'on en veut faire. Quelquefois, par exemple, il convient que le filet ſe tienne entre deux eaux (40): alors il ne faut que peu de leſt, & ſeulement ce qui convient pour tenir le filet tendu. Si l'on mettait trop de leſt, il entrainerait le filet au fond de l'eau, ou bien il faudrait augmenter beaucoup la flottée. Au contraire, ſi l'on veut que le filet ſe porte au fond de l'eau, il faut fortifier la plombée, & ne mettre de flottes que ce qu'il en faut pour ſoutenir verticalement le filet.

199. NOUS aurions bien d'autres choſes à dire ſur la proportion qu'il faut obſerver, ſuivant différentes circonſtances, entre le leſt & les flottes. Mais il ſera mieux de n'en parler que quand l'occaſion s'en préſentera, relativement aux différentes pêches.

ARTICLE QUATORZIEME.

Du tannage & de la conſervation des filets.

200. IL eſt probable que le tan n'agit pas ſur les filamens des végétaux, comme ſur les fibres de toutes eſpeces qui compoſent la peau des animaux. Cependant c'eſt une choſe reconnue, que les cordes, les filets & les toiles, qui ſont expoſés à l'eau, durent plus long-tems quand ils ont été tannés, que ceux qui n'ont pas reçu cette préparation. Si l'expérience journaliere des pêcheurs ne les en avait pas perſuadés, ils s'épargneraient une opération qui eſt pénible & qui leur occaſionne une dépenſe conſidérable. Mais pour qu'elle produiſe le bon effet qu'on en attend, il faut la faire avec des ſoins & des attentions qui ſont indiſpenſablement néceſſaires, & que nous nous propoſons de détailler dans cet article.

201. LE *tan* eſt fait avec des écorces de jeunes branche d'arbres, deſſéchées & réduites en poudre. La bruyere, *ericæ* (41); le fuſtet, *cotinus coriaria* (42); les ſaumacs, *rhus*, de pluſieurs eſpeces; l'aune, *alnus* (43); le noyer, *nux*; le ſaule, *ſalix* (44), ſont employés à cet uſage: mais aucune écorce n'eſt autant eſtimée que celle du jeune chêne. Pour faire le meilleur tan, on enleve durant

(40) Dans les eaux courantes, le filet doit aller au fond.

(41) En allemand, *Heide*.

(42) En allemand, *Geberſtranch*.

(43) En allemand, *die Erle*.

(44) En allemand, *die Weide*.

la-faiſon de la ſeve, vers la fin d'avril ou au commencement de mai, l'écorce claire & vive des jeunes chênes qui ſont vigoureux; car les écorces brunes, gerſées & chargées de lichen (45), ne fourniſſent qu'un tan de médiocre qualité (*).

202. QUAND ces arbres ſont en pleine ſeve, & que leur écorce ſe détache aiſément du bois, on fait avec une ſerpe, au bas du tronc, & immédiatement ſous les branches, une entaille circulaire qui coupe l'écorce, & qui s'étend juſqu'au bois. On joint enſuite les deux entailles par une autre coupe longitudinale qui s'étend depuis l'entaille du haut juſqu'à celle du bas; & en introduiſant entre l'écorce & le bois un coin fait de quelque bois dur, ou d'un gros os, on enleve toute l'écorce, qui, à meſure qu'elle ſe deſſeche, ſe roule ſur elle-même, & reſſemble aſſez à des bâtons de cotterets. On abat ſur-le-champ les arbres écorcés, pour en faire cette eſpece de bois qu'on nomme *pelard*. Et quand les écorces ſe ſont deſſéchées à un certain point, on en forme des bottes, qu'on peut conſerver long-tems à couvert de la pluie ſans crainte que le tan perde de ſa qualité.

203. POUR diſpoſer ces écorces à être employées en tan, il faut les réduire en poudre aſſez fine. Quelques pêcheurs qui tannent eux-mêmes leurs filets, ſe contentent de battre ces écorces avec des fléaux; mais ils n'en tirent qu'un parti médiocre: ils perdent ainſi beaucoup de pouſſiere fine qui s'évapore, & le reſte eſt pulvériſé trop groſſiérement; le mieux eſt de les porter à des moulins. Il y en a de deux ſortes. Les uns ſont de groſſes meules verticales, comme celles dont on ſe ſert pour faire le cidre & pour broyer les graines & amandes qui fourniſſent de l'huile. Après avoir rompu groſſiérement les écorces ſur une piece de bois qui forme comme un tranchant, on les met ſous la meule qu'on fait tourner, & qui écraſe aſſez bien l'écorce ſans qu'il s'évapore beaucoup de pouſſiere.

204. L'AUTRE moulin, qui eſt le meilleur, quoiqu'il cauſe un peu plus d'évaporation, eſt formé d'un nombre de pilons qui retombent dans une grande auge, où l'on met les écorces groſſiérement rompues. Quand les écorces ont été aſſez bien pulvériſées, on les paſſe par une eſpece de crible, qui eſt fait avec du fil d'archal, & qu'on établit ſur un grand cuvier. Ce qui paſſe par

(45) Toutes les mouſſes qui croiſſent ſur l'écorce des arbres, ne ſont pas des *lichen*; on ne donne ce nom qu'à celles qui n'ont aucune feuille, ni rien qui en approche, mais une ſubſtance liée, qui reſſemble un peu à celle du cuir. M. Duhamel prouve dans un autre ouvrage, que les *lichen* & la plupart des mouſſes ne ſont pas proprement des plantes *paraſites*: il adopte la dénomination de M. Guettard, qui les appelle *fauſſes paraſites*. Voyez Duhamel, *phyſique des arbres*, tome II, p. 218.

(*) Les naturaliſtes reconnaiſſent pour *lichen*, ces plantes paraſites qui ſubſiſtent aux dépens de l'écorce, & que l'on nomme vulgairement *mouſſes*, &c.

le crible eſt mis dans des tonnes, & vendu aux tanneurs : ce qui eſt reſté ſur le crible repaſſe au moulin.

205. Le tan des autres écorces dont nous avons parlé, imprime aux filets une couleur quelquefois plus ſatisfaiſante que celle du tan de chêne. Ces tans produiſent en général un bon effet, mais jamais auſſi avantageux que le tan du jeune chêne : au moins eſt-ce le ſentiment des pêcheurs. Cependant il conviendrait peut-être d'en faire des épreuves avec ſoin ; car j'ai vu des cuirs qui paraiſſaient aſſez bien préparés, quoiqu'on eût ſubſtitué de la bruyere réduite en poudre au tan de chêne (46).

206. Nous avons dit qu'il y a des pêcheurs qui tannent eux-mêmes leurs filets ; mais comme aucuns n'ont de chaudieres aſſez grandes pour cette opération, ils en louent pour deux fois vingt-quatre heures, ou plus de tems, de ceux qui ont des tanneries en regle, dont nous allons parler.

207. Les *tanneries* ſont ordinairement voûtées & établies au rez-de-chauſſée, où ſont montées trois grandes chaudieres ſur des maſſifs de maçonnerie qui excedent la hauteur des chaudieres, de même que le ſont celles des braſſeurs. Les fourneaux ſont ſous les chaudieres, & ils s'allument par des bouches qui répondent à un caveau conſtruit derriere & plus bas que les chaudieres. Les tanneurs ont des chaudieres de différentes grandeurs, pour ſe ſervir des unes ou des autres, ſuivant la quantité de filets qu'ils ont à préparer.

208. Pour faire une bonne *tannée*, on met ordinairement deux parties & demie d'eau ſur une de tan, ou cinq parties d'eau ſur deux de tan ; c'eſt-à-dire, deux barrils & demi d'eau ſur un de tan ; & les barrils de tan ſe meſurent comble. Ainſi, dans une chaudiere qui tient trente barrils d'eau, on met douze barrils de tan.

209. Quand on a jeté l'eau & le tan dans la chaudiere, on allume le feu du fourneau qui eſt deſſous. Comme il faut beaucoup d'eau, on la tire avec une pompe, & on la conduit dans les chaudieres par des dalles en gouttieres.

210. Les chaudieres ſont ordinairement cinq à ſix heures, depuis que le feu eſt allumé, ſans commencer à bouillir, quoique l'on ait ſoin de les couvrir avec des planches pour augmenter la chaleur.

211. Quand le bouillon commence à ſe former, le tan ſe gonfle & s'éleve avec tant de force, qu'un ſeul bouillon pourrait en faire perdre un ou deux *barrils*, qui contiennent chacun environ cent trente pintes, meſure de Paris. Pour prévenir cet accident, les tanneurs tirent avec des eſpeces de cuillers,

(46) Voyez ce qui eſt dit ſur le tan, dans le tome III de cette deſcription des arts, *art du tanneur*, §. 62 & ſuiv. Conſultez auſſi mes notes ſur cet endroit. La matiere eſt traitée à fond dans les mémoires de M. Gleditſch, *vermiſchte Abhandlungen*, part. 1, pag. 1 & ſuiv. On a auſſi inſéré cet ouvrage dans la collection de Hannovre, ann. 1755, page 1546 ; & ann. 1757, page 187.

une partie de la liqueur, qu'ils mettent dans des tonnes; & ils soutiennent le bouillon pendant quatorze, seize ou dix-huit heures. A mesure que la tannée diminue, ils remettent dans la chaudiere celle qu'ils ont déposée dans les tonnes.

212. APRÈS que l'eau a bien tiré la substance du tan, & que le tanneur juge que sa tannée est bien faite, il retire avec un lanet tout le tan qui est dans la chaudiere. L'ouvrier qui est occupé à ce travail, met ce tan dans une manne. Quand elle est pleine, il la transporte sur la tonne, pour ne pas perdre la liqueur, qui est la partie précieuse. Pendant cette opération, l'on continue toujours le feu sous la chaudiere, afin d'entretenir la tannée bouillante, jusqu'à ce qu'on y plonge les filets: ce qu'on juge nécessaire pour qu'ils se pénetrent bien de cette tannée.

213. ON place dans le fond les filets neufs, & les autres par-dessus, jusqu'à enfaîter les filets les uns sur les autres. Mais le tanneur a soin de former sur le devant de la chaudiere, une cloison de planches, pour pouvoir puiser continuellement de la tannée, qu'il verse sur les filets, ce qu'il continue jusqu'à ce que toute la tannée soit consommée.

214. ON tanne différemment les *cordages*. Quand la tannée a bouilli quelques heures, on met avec une gaffe les pieces de cordage roulées, dans la chaudiere, où on les tient une couple d'heures dans la tannée bouillante. On les tire ensuite avec la gaffe, pour en mettre d'autres à leur place; ce que l'on continue jusqu'à ce que la tannée soit épuisée. On passe aussi les cordages dans le gaudron; & cela peut se faire de différentes manieres: mais nous renvoyons pour cela, à ce que nous en avons dit dans le *traité de la corderie*, réimprimé en 1769.

215. ON peut faire bouillir dans de nouvelle eau le tan qu'on a retiré de la chaudiere, & qu'on a mis égoutter dans des mannes sur des futailles. Cette *seconde tannée* peut servir à donner une petite impression de tan aux filets & aux cordages neufs qu'on se propose de tanner, ce qu'on nomme *débouillir*. On se sert encore de cette faible tannée pour redonner une impression de tan aux filets précédemment tannés, & qui ont blanchi par le service. Enfin ces faibles tannées, qu'on fortifie quelquefois avec du tan neuf, servent à tanner de la toile pour les voiles.

216. ON étend & l'on fait sécher les filets, les cordes & les toiles qui ont été tannés. Il est important de les garantir de la pluie, jusqu'à ce qu'ils soient secs; & encore plus de la gelée, qui les endommagerait beaucoup. Mais heureusement on peut les conserver long-tems en tas, lorsqu'ils sont imbibés de tan, sans craindre qu'ils s'échauffent & qu'ils se corrompent. On assure même que des filets bien tannés ont resté des tems considérables, comme six mois, au fond de la mer, sans avoir été considérablement endommagés.

217. Les *inſtrumens* dont ſe ſervent les tanneurs, ſont des *cuves* de cuivre, des *barrils* pour contenir le tan en poudre, leſquels doivent contenir environ cent vingt-huit ou cent trente pintes, meſure de Paris; des *tonnes* qu'ils nomment *gonnes*, pour y mettre l'eau qu'on retire des chaudieres; les *mannes* (47) pour égoutter le tan qu'on tire des chaudieres; des *lanets*, qui ſont des filets de ficelle montés ſur un cercle de fer, où eſt ſoudée une douille qui reçoit un manche de bois; un *pucheux* ou *puiſeux* (48), qui tient cinq à ſix pintes d'eau; une *gaffe* ou *crochet*, pour mettre dans la chaudiere les pieces de cordages, & pour les en retirer; des *fourgons* de différentes formes, pour attiſer le feu ou pour changer la ſituation des filets dans la chaudiere: ils ſont de fer, avec des manches de bois reçus dans des douilles.

218. Les pêcheurs portent leurs filets à la tannerie, & ils aident aux tanneurs à les étendre pour les faire ſécher. Les uns les portent à dos ſur le ſable, d'autres les chargent ſur des brouettes, & on les étend ſur le ſable, ou bien on les tend ſur des perches.

219. Les Catalans, pêcheurs de ſardines, achetent leurs filets de la couleur du fil, qui eſt de lin; & ils les teignent d'une *couleur tannée ou rougeâtre*, en les faiſant bouillir dans de grandes chaudieres avec de l'écorce de *pin ſauvage* (*pinus maritima altera*, Matth.). On ne ſe ſert point de l'écorce du *pin cultivé* (*pinus ſativa*, C. B. P.). On réduit donc en poudre l'écorce de pin ſauvage: ſur une partie d'écorce, on met ſix parties d'eau, qu'on fait bouillir juſqu'à la réduction de moitié; enſuite on ôte le marc, & on verſe la décoction dans une tonne. Quand elle eſt refroidie au point de pouvoir y tenir la main, on met les filets dans cette teinture, en les faiſant entrer par un bout, & les tirant par l'autre, comme font les teinturiers: on les arrange tout de ſuite en rond dans une futaille qui eſt percée de quelques trous. Au bout de quinze jours, ils ſont encore chauds; & quoiqu'on les y laiſſe long-tems, ils n'y ſouffrent aucune altération; de ſorte que quelquefois on ne les en retire que lorſqu'on veut s'en ſervir. Alors on les lave dans de l'eau douce, & on les fait ſécher à l'air ou au ſoleil. On paſſe tous les mois les *ſardinales* dans cette teinture; & comme la couleur devient à chaque fois de plus en plus brune, à la fin ces filets ſemblent teints en noir. Moyennant ces attentions, ils durent pluſieurs années.

220. Si l'on voulait teindre les filets en *couleur d'eau*, on pourrait ſuivre le procédé que nous avons indiqué dans la premiere ſection pour teindre les lignes; mais on n'en fait point uſage pour les filets.

(47) Eſpece de corbeilles.

(48) Sorte de grande cuiller de bois, fortement cerclée de gros cercles, & emmanchée au bout d'un bâton aſſez long, & d'une groſſeur proportionnée.

221. DANS les pays où l'on ne peut pas se procurer du tan de chêne, on prend de l'écorce verte & fraîche de racine de noyer; on la coupe par morceaux qui peuvent avoir un pouce en quarré; on les met dans une cuve; & sur deux boisseaux de cette écorce, on verse deux seaux d'eau, qu'on fait bouillir pendant une heure. On retire ensuite l'écorce, on met les filets au fond de la cuve, & on les recouvre avec l'écorce qu'on avait tirée de la cuve: les ayant laissé tremper pendant vingt-quatre heures dans cette teinture, on les en retire, on les tord, & on les étend pour les faire sécher.

222. COMME les filets sont un objet considérable de dépense, les pêcheurs prennent une singuliere attention à les conserver. Pour cela ils les lavent autant qu'ils peuvent dans de l'eau douce, toutes les fois qu'ils reviennent de la mer; ensuite ils les étendent, ou sur la greve, ou sur des perches, pour les faire sécher; & avant de s'en servir, ils les visitent pour rétablir les trous qui pourraient s'y trouver: article très-important, puisque, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, quelques mailles rompues deviennent bientôt un grand trou, si on néglige de les rétablir. Enfin, quand on s'apperçoit qu'un filet perd sa teinture, on le repasse dans la tannée. Avec de pareilles attentions, les pêcheurs font quelquefois durer très-long-tems leurs filets (49).

RÉCAPITULATION.

223. NOUS ne nous sommes pas proposé de décrire complétement l'art du mailleur: mais ne connaissant aucun ouvrage où cet art ait été bien décrit, nous avons essayé d'en donner les principes généraux. Ainsi, après avoir exposé quels sont les différentes especes de filets qui sont d'usage pour la pêche, nous avons expliqué, le plus clairement qu'il nous était possible, la maniere de *faire les nœuds* qui sont en usage pour mailler; nous aidant des *figures*, sans lesquelles les plus longs discours seraient inintelligibles.

224. AYANT représenté & décrit avec soin les divers instrumens dont se servent les mailleurs, nous avons expliqué assez en détail la façon de lever un filet, ou de *faire les levures* qui en forment la tête. Nous avons ensuite détaillé la maniere de faire les *filets dont les mailles sont en losanges*; la pratique de *brider* ces mailles pour qu'elles conservent leur ouverture, ainsi que de les *border* & les *enlarmer*. Après quoi nous avons montré comment on parvient à augmenter l'étendue des filets, au moyen des *accrues*; & les diminuer de largeur, en prenant plusieurs mailles dans un même nœud. Nous avons expli-

(49) On ne connait point en Saxe, ni dans le Nord, l'usage de tanner les filets. Cette méthode, qui paraît avoir des avantages, mérite l'attention de ceux qui s'appliquent à avancer le progrès des arts.

qué la fabrique des filets à *mailles quarrées ;* la façon de monter les *filets contre-maillés ;* de travailler les *filets cylindriques* ou *coniques*, en chauſſe, en verveux, &c. Nous avons pris un ſoin particulier pour traiter un article important aux pêcheurs, & que beaucoup d'excellens mailleurs ignorent, la *façon de réparer* ou radouber *les filets qui ont été endommagés.*

225. ENFIN, comme les pêcheurs ont grand intérêt de prolonger la durée de leurs filets, nous leur indiquons toutes les précautions qu'ils peuvent prendre pour y parvenir ; la maniere de les *teindre* & de les *tanner ;* combien il eſt important de les laver & de les faire bien ſécher. Nous eſpérons que ce petit traité de la fabrique des filets, qui n'avait pas encore été donné avec exactitude, ſera utile aux pêcheurs. Il était néceſſaire de le mettre avant ce que nous avons à dire de la pêche aux filets, où nous aurons ſoin de bien repréſenter la forme & l'uſage de tous les filets qu'on emploie pour les différentes eſpeces de pêches.

CHAPITRE SECOND.

De pluſieurs pêches au filet, qui ſe font ſur le rivage, ou dans un bateau à une petite diſtance du bord de l'eau.

226. LES meilleures idées ne ſe préſentent pas tout d'un coup aux eſprits même les plus inventifs : & les arts ne parviennent que par degrés à leur état de perfection ; ſemblables en cela à une étincelle qui peu à peu occaſionne un grand incendie. L'idée groſſiere d'un panier dont on couvrit d'abord le poiſſon qu'on appercevait au fond de l'eau, a pu faire inventer l'épervier ; un panier qu'on paſſait ſous le poiſſon qui nageait entre deux eaux, aura donné lieu d'imaginer le carrelet, &c. Voyant pluſieurs eſpeces de poiſſons ſuivre le cours de l'eau, on s'eſt propoſé de les arrêter avec des filets en nappe, qu'on nomme *étentes & tramaux ;* ou avec des filets qui ſe terminent en pointe, & qu'on nomme *verveux*, *chauſſe*, &c. Enfin, ayant trouvé du poiſſon dans des mares où il reſte de l'eau de baſſe-mer, on a imaginé de former des enceintes à claire-voie, qui empêchent le poiſſon de ſuivre le cours de la marée : on a ainſi formé ce qu'on appelle les *parcs.* C'eſt de ces différentes pêches que nous nous propoſons de parler.

ARTICLE

ARTICLE PREMIER.

*De l'*épervier, *nommé auſſi* furet, riſſeau, &c.

227. L'*ÉPERVIER* (50) eſt un filet de forme conique, ou en entonnoir, A B C (*pl. IV, fig.* 1). Il a donc une embouchure fort large A B, laquelle, dans les grands éperviers, porte juſqu'à onze ou douze braſſes de circonférence; & diminuant peu à peu d'étendue, ce filet ſe termine en pointe au ſommet du cône C, où eſt attachée une corde E, qu'on tient plus ou moins longue ſuivant l'endroit où l'on ſe propoſe de pêcher. Il a de chûte, ou de C en H, environ quatre à cinq braſſes: mais, comme je l'ai déjà dit, il y en a de très-grands, & d'autres fort petits.

228. CE filet, qui eſt d'un bon fil retors en trois (*), eſt bordé en A B d'une corde groſſe comme le doigt, qu'on garnit de bagues de plomb qui peuvent peſer chacune une once. Elles ſont faites quelquefois avec des balles percées, qu'on enfile dans la corde comme des grains de chapelet, & qu'on aſſujettit par des nœuds faits entre deux balles (51). Le plus ſouvent les bagues ſont de petites plaques de plomb qu'on roule ſur la corde à petits coups de marteau, comme le ferret d'un lacet. Toute cette plombée peſe environ 40 ou 50 livres. Le bord du filet excede de 12 à 18 pouces la corde plombée: mais cette partie eſt retrouſſée en-dedans du cône; & comme elle eſt ſoutenue de diſtance en diſtance par des lignes D, cette portion du filet forme tout autour de l'embouchure de l'épervier des bourſes dans leſquelles le poiſſon s'engage.

229. A B (*fig.* 2) repréſente une coupe de ce filet. A eſt un plomb, ou la coupe de la corde plombée. B eſt la portion du filet relevée en-dedans, & qui étant retenue par les ficelles B D, qui ſont aſſez éloignées les unes des autres, comme on le voit en D (*fig.* 1), forme des bourſes E, dans leſquelles le poiſſon qui voudrait s'échapper par-deſſous le filet, s'engage de façon à être néceſſairement en la poſſeſſion du pêcheur.

230. COMME on augmenterait inutilement le travail, le prix, & le poids du filet, ſi l'on faiſait dans toute l'étendue d'un épervier les mailles auſſi ſerrées qu'elles le doivent être en-bas, on a coutume de donner auprès de la culaſſe deux pouces d'ouverture aux mailles, pendant que vers l'embouchure on peut quelquefois à peine y paſſer le doigt; à moins qu'on ne ſe propoſe de

(50) En allemand, *Wurfgarne*, ou quelquefois, *Wurfhaube*.

(*) Suivant Anderſon, *hiſtoire du Groënland*, pag 204, les naturels du pays font des éperviers à petites mailles, avec des nerfs de daim.

(51) On ſe ſert beaucoup des éperviers, ſur le Rhin. Il y en a de grands & de petits. Ceux-ci ont juſqu'à 500 balles, & ceux-là le double.

prendre seulement de gros poissons. Au bord de la mer, les mailles ont assez communément onze lignes en quarré.

231. On travaille les éperviers en rond ; & pour faire la diminution des mailles, comme nous venons de le dire, quand on a fait dix rangs de mailles ou dix ourdres en descendant, à compter de la culasse ou de la levure, on forme les mailles suivantes sur un moule plus menu ; & l'on continue de dix en dix rangs de mailles à changer de moule pour en prendre de plus menus, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au bas du filet. Quand on se propose de tenir les mailles d'en-bas moins serrées, on ne change de moule que de quinze en quinze rangs de mailles.

232. Comme il faut que le filet s'élargisse peu à peu à mesure qu'on approche de l'embouchure, on fait alternativement un rang de mailles sans acerues, & un avec des acerues, formant une accrue de six en six mailles. Il est sensible que quand on fera un rang de mailles au-dessous des accrues, le nombre des mailles de ce rang sera augmenté proportionnellement au nombre des accrues qu'on aura formées, & la circonférence du filet sera plus grande qu'elle n'était : en continuant à former ainsi des accrues jusqu'au bas du filet, on lui procure un évasement convenable.

233. Ensuite on retrousse en-dedans les bords du filet, & on les attache de pied en pied, comme nous l'avons expliqué, pour former des bourses au-bas & autour de l'épervier. Enfin on doit avoir attaché avec de bon fil retors la corde plombée à la partie du filet destinée à former l'embouchure. C'est ainsi que sont faits la plupart des éperviers. Cependant il y en a de petits qu'on monte différemment ; c'est ce qui nous reste à expliquer.

234. Ces éperviers sont ordinairement moins grands que les autres ; & n'ayant point de bourses à l'embouchure, tout le rets se termine à la corde plombée. De plus, au lieu de lier une corde à la pointe du crône par où le filet a été commencé, on arrête cette partie du filet sur un anneau de cuivre ou de corne, épais de six à neuf lignes. Ainsi les douze premiers mailles qui font la levure du filet, sont fermement arrêtées sur cet anneau.

235. On lie de pied en pied de fortes ficelles à la corde plombée : elles doivent s'étendre de toute la hauteur du filet ; l'extrémité de toutes les ficelles est nouée en C à la corde qui passe dans l'anneau.

236. Pour concevoir l'usage de ces ficelles, imaginons le filet déployé en rond au fond de l'eau. Il est sensible qu'en tirant la corde supérieure, toutes les cordes verticales tendront à se rapprocher de l'axe du cône, & elles fermeront l'embouchure du filet à peu près comme une bourse ; le filet se froncera comme les rideaux qui se relevent vers le ciel d'un lit ; & tous les poissons qui se trouveront sous le filet, seront pris, à moins qu'ils ne soient assez petits pour s'échapper au travers des mailles. On ne fait guere usage de cet épervier, dont le service est incommode.

237. EN général les éperviers ſont de différentes grandeurs, ſuivant l'étendue de la nappe d'eau où l'on ſe propoſe de pêcher.

238. IL y a deux façons de pêcher avec l'épervier : l'une en le traînant ; l'autre en le jetant. Je vais parler de l'une & de l'autre.

Façon de traîner l'épervier, uſitée dans de petites rivieres.

239. POUR pêcher avec l'épervier en le traînant, on attache deux cordes à celle qui entoure l'embouchure du filet, & qui porte les plombs ; faiſant enſorte que l'eſpace renfermé entre deux cordes occupe à peu près la largeur de la riviere ou du courant d'eau où l'on pêche.

240. DEUX hommes traînent le filet en halant ſur les cordes K L (*fig.* 1), de maniere que la portion du filet qui eſt compriſe entre les cordes, ſe tienne preſque droite à la ſurface de l'eau (*fig.* 3). Le reſte de l'embouchure du filet tombe au fond de l'eau, à cauſe des plombs. Cette embouchure porte ſur le fond, en décrivant une eſpece d'ovale : la queue ou culaſſe du filet flotte entre deux eaux. Un homme M (*fig.* 3) ſuit les pêcheurs ; il tient la corde qui répond à la pointe du filet ; & quoiqu'il la laiſſe lâche, il s'apperçoit cependant s'il y a des poiſſons pris, par les ſecouſſes qu'ils impriment au filet & qui ſe communiquent à la corde.

241. DEUX pêcheurs K L (*fig.* 3) ſe placent donc des deux côtés du cours d'eau. Celui qui eſt du côté K, jette au pêcheur L le bout d'une corde, & il attache l'autre bout de cette corde à la corde plombée qui borde l'embouchure du filet, comme en F. Le pêcheur K attache enſuite ſa corde en G (*fig.* 3) ; puis il jette le filet à l'eau, retenant ſeulement ſa corde G. Alors les deux pêcheurs K & L, marchant ſur la rive de l'eau chacun de leur côté, traînent le filet, & l'homme M les ſuit en tenant la corde de la culaſſe. Quand on manque de ce troiſieme homme, le pêcheur K attache à un de ſes bras la corde de la culaſſe, & il la tient aſſez longue pour ne pas gêner la pointe du filet.

242. LORSQU'ON s'apperçoit, aux ſecouſſes de la corde de la culaſſe, qu'il y a du poiſſon pris, il eſt à propos de relever le filet. Pour cela, le pêcheur K cherche un endroit où la berge ne ſoit point trop élevée, où il n'y ait pas beaucoup d'herbes, en un mot, qui ſoit commode pour tirer le filet à terre. Alors les deux pêcheurs lâchent leur corde, pour que toute la circonférence du filet porte ſur le fond ; le pêcheur K prend la corde de la culaſſe, il la tire doucement à lui, non pas directement, mais en ſe portant d'une enjambée vers la droite, puis vers la gauche ; ce qu'il répete à pluſieurs fois, pour faire enſorte que les plombs, qui portent ſur le fond, ſe rapprochent les uns des autres, & ferment l'embouchure du filet.

243. QUAND il tient la culaſſe même du filet, il continue à tirer le filet en

se balançant encore vers la droite & vers la gauche, mais sans changer de place. Aussi-tôt qu'il apperçoit que tous les plombs sont bien réunis & qu'ils quittent le fond, il tire de toutes ses forces pour mettre promptement le filet sur l'herbe. Alors faisissant la corde qui porte les plombs, il la suit tout autour du filet, vuidant les poches ou bourses, qui sont ordinairement remplies de vase, d'herbes, de coquilles, & de très-petits poissons qu'il doit rejeter à l'eau. Mais à mesure qu'il s'en présente qui méritent d'être conservés, il les met dans un panier couvert, au fond duquel il y a de l'herbe fraîche. Le filet ayant été visité dans toute sa circonférence, le pêcheur L tire sa corde à lui; le pêcheur K jette le filet à l'eau, & ils recommencent à traîner l'épervier comme nous l'avons expliqué.

244. QUAND les rivieres sont bordées d'herbiers ou de crônes ou sous-rives; en un mot, quand la partie F G du filet ne peut pas embrasser toute la largeur de la riviere, on prend des *bouleurs:* ce sont des hommes armés de perches, qui marchent d'un côté & de l'autre du cours d'eau, immédiatement derriere ceux qui halent le filet; & avec leurs perches, ils batent les herbiers, ils fourgonnent dans les crônes, pour engager le poisson à donner dans le filet.

245. C'EST une question qui partage les pêcheurs, que de savoir lequel est le plus à propos, de traîner l'épervier contre le courant, ou en suivant le cours de l'eau. Dans l'un & l'autre cas, une partie du poisson effarouché par les pêcheurs, les bouleurs & le filet, nage devant pour l'éviter. Aussi est-ce pour arrêter ces fuyards, qu'on tend de distance en distance, comme de cent en cent toises, un tremail N O (*fig.* 3), qui traverse la riviere: & c'est ordinairement aux approches de ce filet qu'on prend beaucoup de poisson.

246. QUAND la pêche est finie, les pêcheurs portent leur filet à un endroit où l'eau soit fort claire, pour le laver. Ensuite ils le pendent par la culasse, & ils en étendent les côtés, comme dans la *figure* 1, pour le faire sécher. Sans ces attentions, il serait bientôt pourri.

247. QUELQUEFOIS, pour fortifier les éperviers que l'on traîne, on met de distance en distance des ficelles N (*fig.* 1), qui s'étendent depuis la culasse jusqu'à la corde plombée, & qui sont enlacées entre les mailles.

248. LORSQUE les bords des rivieres ne sont point praticables pour traîner le filet, deux pêcheurs mettent par le travers de l'eau un petit bateau, à l'un des bords duquel ils attachent une partie de la corde plombée qui occupe la longueur du bateau: un pêcheur étant à l'avant, l'autre à l'arriere, ils conduisent avec des gaffes le bateau, en le faisant aller toujours de travers au courant. Par ce moyen, on traîne le filet comme si l'on était à terre. Mais attendu que le bateau & les perches des pêcheurs effarouchent le poisson, une partie se retire dans les crônes, & communément on prend moins de poissons que quand ceux qui traînent sont sur les deux rives.

249. ON voit dans d'anciens titres, que des seigneurs ont droit de pêcher *à la gourde :* nous allons donner une idée de cette façon de pêcher. Il arrive assez souvent que deux seigneuries sont séparées par une riviere, & que les deux seigneurs ont un droit pareil d'y pêcher; mais les pêcheurs doivent se tenir chacun sur le bord qui lui appartient. Le pêcheur K (*fig.* 3) ne pouvant point passer du côté de L, il attache le bord supérieur du filet F G sur une perche qui traverse la riviere; & pour faire flotter cette perche, afin de soutenir le bord du filet à fleur d'eau, il attache le long de la perche, des gourdes ou calebasses vuides; & à chaque bout de la perche, deux cordes, une longue & l'autre plus courte, avec lesquelles il traîne le filet le plus exactement qu'il peut au milieu de la riviere. Il n'est guere possible de l'embrasser entiérement; mais enfin on profite de ce moyen le mieux qu'il est possible.

De la maniere de jeter l'épervier.

250. ON ne peut pêcher en traînant l'épervier, comme nous venons de l'expliquer, que dans des courans d'eau qui ont peu de largeur, où l'eau n'est pas fort profonde, & sur les fonds où il ne se trouve pas de roches ou même de pierres d'une grosseur un peu considérable. La façon de pêcher, dont il s'agit présentement, peut se pratiquer dans les rivieres, dans les étangs, entre les roches, même à quelque distance du rivage, pourvu qu'il s'y trouve beaucoup de poisson, & que la nappe d'eau ne soit pas fort épaisse.

251. POUR cette pêche, on ne traîne point le filet; mais on le jette aux endroits auxquels on voit ou au moins on juge qu'il y a du poisson rassemblé.

252. QUAND on a jeté l'épervier, les plombs font entrer les bords du filet au fond de l'eau; & le corps de ce filet couvre le poisson, de maniere qu'il échappe bien difficilement quand on tire le filet hors de l'eau. Mais la façon de jeter convenablement ce filet, n'est pas aisée, & elle ne peut être bien exécutée que par un homme grand & fort.

253. CELUI qui veut jeter le filet, commence par lier à son poignet gauche la corde qui répond à la culasse, & de la même main il empoigne tout l'épervier environ à deux pieds au-dessus de la corde plombée. Ensuite tenant cette portion du filet pendante, de sorte néanmoins que les plombs portent un peu à terre, il prend environ le tiers de la circonférence de l'embouchure du filet; & renversant le filet en entier, il jette cette partie sur son épaule gauche, se formant avec elle comme un manteau à l'espagnole. Après quoi il en empoigne de sa main droite environ un autre tiers : le reste du filet pend devant lui.

254. AYANT ainsi tout disposé, & étant au bord de l'eau, il tourne son corps vers la gauche pour prendre un élan; & le rappellant avec vivacité vers

la droite, il jette le plus fortement qu'il peut, tout le filet à l'eau, de façon qu'en ſe déployant il forme une roue. La corde plombée tombe incontinent au fond de l'eau, & enferme les poiſſons qui ſe trouvent ſous le corps du filet.

255. On releve l'épervier comme nous l'avons expliqué plus haut, fort lentement, & ſe balançant de droite & de gauche pour raſſembler les plombs; enſuite on tire tout le filet le plus vite qu'on peut, ſur-tout lorſqu'il ſort de l'eau.

256. Il eſt ſenſible qu'on doit jeter le filet à un endroit où le fond ſoit uni, ſans fortes herbes, ſans groſſes pierres ni bois : faute de cette attention, l'on courrait riſque de déchirer le filet & de perdre beaucoup de poiſſon qui s'échapperait par les endroits où la plombée ne porterait pas ſur le fond.

257. Une autre attention bien importante, eſt que celui qui jette n'ait ni boutons ni agraffes à ſes habits; ils doivent être retenus par des lacets, des rubans ou des aiguillettes : car ſi une maille du filet s'accrochait dans un bouton ou autre choſe ſemblable, le pêcheur, qui a pris un élan vers l'avant, ſerait infailliblement entraîné dans l'eau.

258. Comme on jette pluſieurs fois de ſuite l'épervier, les pêcheurs ſont néceſſairement expoſés à recevoir une grande quantité d'eau qui ſort du filet. Pour s'en garantir, au moins en partie, la plupart ont coutume de mettre par-deſſus leurs habits, comme une chemiſe de femme, faite avec une toile très-ſerrée; & en outre ils attachent ſur leur épaule gauche une peau de chevre ou de mouton, le poil en-deſſus.

259. Les éperviers que l'on jette, ne ſont ni auſſi grands ni auſſi lourds que ceux qu'on traîne. Il y a même des façons de pêcher, pour leſquelles les éperviers doivent être petits & légers, comme on va le voir dans les paragraphes ſuivans.

Expoſé de quelques autres façons de pêcher avec l'épervier.

260. En Ponant, on ne pratique guere cette pêche qu'aux bords des rivieres; le flux & le reflux des marées fourniſſent des moyens moins pénibles de prendre quantité de poiſſon à la mer.

261. Mais les pêcheurs de la Méditerranée font un uſage aſſez fréquent de petits éperviers qu'ils nomment *riſſeaux*, quand ils apperçoivent des poiſſons attroupés entre les roches ou dans les étangs qui communiquent à la mer.

262. On prend quelquefois à Agde, dans la riviere, plus de trente aloſes d'un ſeul coup de ce filet : ce qui ſe répete pluſieurs fois dans une journée. Nous aurons ailleurs occaſion d'obſerver qu'on fait cette même pêche dans la Loire, à la montée des aloſes.

263. Dans les étangs ſalés, particuliérement auprès de Narbonne, on fait

une pêche particuliere avec des éperviers qui n'ont point d'embourſement, & qui ne ſont pas fort chargés de plomb. Durant l'été, quand les poiſſons remontent de la mer dans les étangs, quantité de gens portent ces petits éperviers ſur l'épaule gauche & le bras droit. Ils entrent dans l'eau juſqu'au genou; & quand ils apperçoivent un poiſſon, ils le pourſuivent à la courſe, & jettent leur filet deſſus : ce qu'ils exécutent fort adroitement.

264. A la côte de Saint-Tropez & de Fréjus, ainſi qu'à pluſieurs autres endroits de la Provence, on ſe ſert d'éperviers ou riſſeaux qui ont environ deux braſſes de hauteur & dix braſſes de circonférence. Les pêcheurs s'en vont, étant chargés de leur filet comme nous l'avons expliqué, ſe promener doucement le long du rivage : quand ils apperçoivent quelque troupe de poiſſons près de terre, ils jettent leur filet deſſus, & preſque tous les poiſſons qui ſe trouvent dans l'enceinte de la plombée ſont pris.

265. SUR la Dordogne, deux ou trois pêcheurs (*fig.* 4) ſe mettent avec un épervier dans de petits bateaux du port de deux à trois barriques, & prennent ainſi durant toute l'année, des carpes, des barbeaux, &c.

266. A Libourne, ſur la riviere d'Iſle, on prend de même des poiſſons blancs, des carpes, des barbeaux, des brochets; & dans les ſaiſons convenables, des aloſes & des ſurmulets.

267. A Fécamp, dans la partie la plus étroite de la riviere de Paluet, on prend des truites avec l'épervier.

268. SUIVANT quelques mémoires de la Guadeloupe, la pêche à l'épervier fait vivre beaucoup de pauvres familles & d'eſclaves, qui, outre les poiſſons blancs, prennent des mulets, des ſardes, des ſardines, & de petits poiſſons très-délicats.

269. ON peut dire en général que la pêche à l'épervier n'eſt pas avantageuſe pour prendre les poiſſons qui s'enfoncent dans la vaſe ou dans le ſable : cependant ces poiſſons effarouchés par les plombs, nagent quelquefois pour s'enfuir; & ſouvent alors donnant dans le filet, ils ſont pris.

270. LES pêcheurs qui s'adonnent particuliérement à cette pêche, mettent volontiers, aux endroits où ils ſe propoſent de pêcher, des appâts de fond dont nous avons parlé dans la premiere ſection, §. 596. Comme il faut dans cette occaſion employer des appâts qui coûtent peu, ils les font aſſez ſouvent avec du ſon, des feuilles de menthe ſauvage, du millet & d'autres graines germées. Au reſte, on prétend que cet appât n'attire point le ſaumon ni l'aloſe.

271. CETTE pêche n'eſt pas deſtructive, ſur-tout quand les pêcheurs ont l'attention de rejeter à l'eau les petits poiſſons.

ARTICLE SECOND.

De la pêche qu'on fait avec le carreau, le carrelet ou carré (52), le calen ou venturon, & l'échiquier ou hunier.

272. LE filet qui ſert pour cette pêche, eſt une nappe ſimple & quarrée, laquelle a ſix, ſept ou huit pieds de côté. Elle eſt toujours bordée d'une corde qui n'eſt pas groſſe, mais qui doit être forte & bien travaillée. On fait ordinairement les mailles du milieu plus ſerrées que celles des bords, pour prendre des ables, ainſi que pour la menuiſe qui ſert à amorcer les hains. On fait ces mailles du milieu très-ſerrées, pour que les petits poiſſons ne paſſent pas au travers. Mais quand on veut prendre des poiſſons un peu gros, il convient de faire les mailles plus larges; car il eſt importtant pour cette pêche, de pouvoir tirer promptement le filet hors de l'eau; & plus les mailles ſont larges & le filet délié, moins on éprouve de réſiſtance de la part de l'eau.

273. AUTREFOIS on tenait la nappe preſque plate: mais comme on s'eſt apperçu que les poiſſons un peu gros qui ſautaient ſur cette nappe, en gagnaient aſſez fréquemment le bord & retombaient à l'eau, on a fait les nappes, un peu en poche; & l'on augmente la profondeur de cette poche, quand on prévoit qu'on ne ſera pas maître de tirer promptement le filet hors de l'eau.

274. ON forme à chaque coin de la nappe, avec la corde qui la borde, un œillet pour recevoir le bout des perches courbes dont nous allons parler.

275. ON a deux perches légeres & pliantes *a b* (*pl. IV, fig.* 5), plus longues que la diagonale du filet; on les plie en portion de cercle, pour en paſſer les bouts dans les œillets qu'on a formés aux angles de la nappe. On lie enſuite ces perches courbes à l'endroit *c*, où elles ſe croiſent, & la même corde ſert auſſi à attacher le carrelet à l'extrémité d'une autre perche, qui eſt faite d'un bois léger, & plus ou moins longue, ſuivant la profondeur de l'eau où l'on veut pêcher, & la diſtance qu'il y a depuis le bord où l'on s'établit, juſqu'à l'endroit où l'on ſe propoſe de tendre le filet.

276. QUELQUEFOIS encore, ſuivant différentes circonſtances, on attache le carrelet preſque immédiatement à la perche, comme dans la *figure 6*: ou bien on le ſuſpend à une corde plus ou moins longue (*fig.* 5).

277. LES poiſſons ſe raſſemblent ordinairement dans une anſe où il y a peu de courant, où l'eau eſt échauffée par le ſoleil, ou bien dans des endroits où quelques inſectes nagent, ſoit ſur l'eau, ſoit dans l'eau. Appercevant donc des poiſſons ainſi raſſemblés, on plonge le carrelet dans l'eau, de maniere qu'il s'étende ſur le fond. Si l'on voit des poiſſons qui nagent au-deſſus du filet, il

(52) Cette ſorte de filets ſe nomme en allemand, *Sencker*.

faut

faut le relever promptement : car quand les poiſſons apperçoivent le mouvement des perches *a b*, ils veulent plonger dans le fond, & ils ſe précipitent ainſi ſur le filet ; mais auſſi-tôt que le filet quitte le fond, ils ſautent, font des efforts pour s'échapper, & ils s'échappent en effet, ſi l'on ne releve pas promptement le carrelet. C'eſt pour cela qu'on fait ordinairement cette pêche dans les endroits où la nappe d'eau a peu d'épaiſſeur. Le poiſſon trouve d'autant plus de facilité à s'échapper, qu'il faut plus de tems pour faire ſortir le filet de l'eau. C'eſt auſſi pour cette raiſon que les pêcheurs ont différentes manieres de tenir la perche du carrelet.

278. COMME ceux qui pêchent au bord de la mer ſont fréquemment obligés d'avoir la perche fort longue, ils en appuient le gros bout contre leur pied gauche, & faiſiſſant la perche avec les deux mains, ils ont ainſi beaucoup de force pour relever le carrelet, qui eſt ordinairement plus grand que ceux dont on ſe ſert dans les rivieres. ON voit dans la *figure* 5, l'attitude de ces pêcheurs.

279. LA plupart de ceux qui pêchent avec le carrelet au bord des rivieres & des étangs, tiennent le gros bout de la perche dans la main gauche, & le poſent contre la cuiſſe ; puis faiſiſſant la perche trois pieds plus loin avec la main droite, ils ſont en force pour relever le filet.

280. D'AUTRES poſent la perche comme en balance ſur le bras gauche, qui alors forme un point d'appui ; & ils emploient la main droite pour relever le filet, en appuyant cette main ſur le gros bout de la perche pendant qu'ils élevent le bras gauche.

281. MAIS il paraît mieux, pour avoir plus de force, de mettre le gros bout de la perche entre les deux cuiſſes, de l'appuyer ſur une feſſe, & de tenir la perche en cet état avec les deux mains. Lorſqu'on apperçoit des poiſſons ſur le filet qui eſt étendu au fond de l'eau, pour le relever promptement, on porte les mains à deux pieds plus loin ; & pliant les cuiſſes, en même tems qu'on fait agir les bras, on tire le carrelet très-vîte de l'eau. Cette façon de pêcher ſe voit à la *figure* 2.

282. ON ne pratique guere cette pêche au bord de la mer que dans la Méditerranée, particuliérement à la côte de Gênes, pour prendre de petits poiſſons. Mais dans l'Océan, quand la marée monte, les pêcheurs s'établiſſent à l'entrée des gorges & des baſſes, ou à l'embouchure des rivieres : au lieu de coucher le filet à plat ſur le fond, ils l'oppoſent au courant pour arrêter les poiſſons qui le ſuivent, ſur-tout ceux du genre des plats qui s'empreſſent de monter avec le flot.

283. CETTE pêche étant plus avantageuſe quand l'eau eſt trouble que lorſqu'elle eſt claire, les pêcheurs ne peuvent pas toujours appercevoir les

poiſſons qui donnent dans leur filet: alors ils relevent de tems en tems le carrelet, pour en tirer le poiſſon.

284. Comme on oppoſe pour cette pêche le filet au courant, on attache le carrelet à une corde *c* (*fig.* 5) plus longue que quand on pêche dans les eaux dormantes; & attendu qu'il faut plus de force aux pêcheurs pour relever le filet, ils faiſiſſent la perche avec les deux mains, comme on le voit dans la *figure* 5. Auſſi-tôt qu'ils ont pris les poiſſons qui ſe trouvent dans leur filet, ils le remettent à l'eau, & recommencent les mêmes manœuvres.

De la pêche au carrelet, qu'on nomme calen *ou* venturon.

285. Quelques pêcheurs font une pêche à peu près ſemblable, avec de petits bateaux, ſoit dans les étangs, ſoit à la mer à portée de la côte. Ils élevent à l'arriere du bateau un *chandelier*, ou un montant de bois, qui ſe termine au bout d'en-haut par un enfourchement, ou qui porte une groſſe boucle ou un boulon de fer; ce qui eſt néceſſaire, afin d'avoir un point d'appui qui leur procure de la force pour tirer de l'eau un grand carrelet qu'on nomme *calen*. On met dans l'enfourchement, ou bien on paſſe dans la boucle, un *eſpar* qui a quinze ou dix-huit pieds de long. Enfin on attache au bout de cet eſpar les arcs qui portent le filet, & qui ſont ordinairement de fer. Ce filet a dix à onze pieds en quarré. Comme tout cela fait un poids conſidérable, on charge avec un billot de bois ou des pierres le bout de l'eſpar qui répond au dedans du bateau, afin de le mettre en équilibre avec le filet.

286. Le pêcheur fait plonger le filet dans l'eau, pendant que ſes camarades rament mollement; de tems à autre, il fait ſortir le filet de l'eau: ce qui s'exécute facilement, à cauſe du contre-poids; & quand il y a du poiſſon pris, un des pêcheurs tire à lui le filet, au moyen d'une corde qui tient à la bordure, pour prendre plus aiſément le poiſſon.

287. Dans le port de Marſeille, on pêche au calen autour des bâtimens qui y ſont amarrés.

288. Auprès de Fréjus, dans un étang qui communique à la mer par un canal, on pêche des muges & des anguilles avec le calen, que l'on y nomme *venturon*.

De la pêche à l'échiquier, dit hunier.

289. Nous venons d'expliquer comment on fait uſage des carrelets au bord des eaux, ainſi que l'établiſſement de ce filet dans de petis batelets: maintenant il faut faire voir comment on ſupprime quelquefois la perche pour pêcher dans des eaux plus profondes & avec de plus grands filets.

290. Pour cela (*fig.* 7) on attache la croiſée du filet à un cordage qui

passe dans une poulie frappée à l'extrèmité d'une corne ou demi-vergue; & quand on veut relever le carrelet, on hale sur le cordage: mais comme on ne peut pas tirer fort vîte le filet hors de l'eau, afin que le poisson ne s'échappe pas, on fait le filet grand & profond, ensorte qu'il forme comme une espece de sac. Dans la *figure* 8, l'appareil est autrement disposé; mais la différence est peu considérable.

291. LES maîtres des gribannes (53) d'Abbeville, qui navigent dans la Somme depuis Abbeville jusqu'à Amiens, font la pêche au carreau, comme elle est représentée (*fig.* 7), & ils la pratiquent dans les eaux salées & les eaux douces de la riviere. Les filets dont ils se servent ont une brasse & demie en quarré, & les mailles ont environ six lignes d'ouverture.

292. ON fait encore dans l'amirauté de Calais la pêche au carreau dans de petits batelets qu'ils nomment *flambarts*, du port d'un demi-tonneau au plus. Ils ne s'écartent guere de la citatelle. Ces bateaux (*fig.* 9) sont à fond plat, & ont un petit mât ou plutôt une perche de 7 à 8 pieds de longueur, qui s'ineline pour que le bout excede le bateau. Au bout de cette perche est frappée une poulie qui reçoit un cordage menu qui porte le carreau. Quand on a hissé le carreau plus haut que le bord du bateau, le pêcheur l'amene à lui au moyen d'une petite ligne qui est frappée au bord du carreau.

293. ON ne prend guere à cette pêche que des flets (54) & des anguilles.

294. CETTE pêche, qui commence à la fin d'avril, finit au commencement de septembre.

295. ON pêche au carreau en plusieurs autres endroits; mais ce que nous venons de rapporter suffit pour donner une idée des différentes dispositions qu'on donne à ce filet.

Des circonstances où l'on emploie des appâts pour attirer le poisson.

296. ON voit, par ce que nous venons de dire, qu'il y a des carrelets qu'on tient sédentaires dans des eaux dormantes; & que dans d'autres circonstances, le carrelet est établi sur un bateau & en mouvement, ou dans un endroit où il y a du courant.

297. DANS le premier cas, il faut que les pêcheurs attendent qu'il s'arrête des poissons sur le filet, pour les saisir en enlevant promptement le carrelet. Dans les rivieres où les pêcheurs se proposent de prendre, soit des ables, soit

(53) Ce sont des bâtimens de trente à soixante tonneaux, qu'on emploie sur les côtes de Normandie, à décharger de grands vaisseaux.

(54) PLEURONECTES *Flessus*; LINN. S. N. En allemand, *Flunder*; en hollandais, *Bot*; en suédois, *Flundra*.

de petits poiſſons pour amorcer les hains, ils ſe placent à des endroits où il y a peu de courant, & ils mettent dans le courant, au-deſſus de l'endroit où ils plongent le filet, des tripailles & du ſang caillé dans un panier. Les petits poiſſons, alléchés par cet appât, ſe raſſemblent au-deſſus de la nappe du carrelet, & on en prend quelquefois un bon nombre. Mais pour attirer les gros poiſſons, on prend une bonne poignée de vers de terre, qu'on nomme *achées* ou *leches*; après les avoir enfilés tous en travers & par le milieu du corps avec un bon fil retors, on noue l'un à l'autre les deux bouts de ce fil, & on attache ce paquet de vers à l'endroit *c* de la croiſée (*fig.* 5), enſorte que les vers ſoient un peu au-deſſous des bords de l'échiquier. Ces vers s'agitent, & bientôt on voit un nombre de petits poiſſons s'attrouper pour les manger: mais il ne faut pas encore relever le filet; car peu de tems après il vient de gros poiſſons qui chaſſent les petits, & en relevant le carrelet on les prend.

298. Il y en a qui mettent l'appât de ſang caillé, ou autre, au fond du carreau, où ils couſent un morceau de toile, qu'ils fendent pour introduire l'appât entre elle & le filet.

299. Ceux qui pèchent au carrelet dans les eaux courantes, ne ſe ſervent point d'appâts. Comme ils ſe propoſent de prendre les poiſſons qui ſuivent le cours de l'eau, ils les arrêtent au paſſage: & dans ce cas, au lieu de deſcendre la nappe ſur le fond, ils la ſoutiennent entre deux eaux, afin qu'étant entraînée par le courant, elle prenne une poſition à peu près verticale, & que l'eau courante traverſant le filet, les poiſſons ſe prennent dans le fond qui fait une poche. Mais on a trouvé plus avantageux de ſe ſervir, pour remplir cette intention, de filets autrement diſpoſés, dont nous parlerons dans la ſuite.

Article troisieme.

De pluſieurs petites pêches qui ſe font au bord des eaux avec différens inſtrumens, tels que le truble ou lanet, le tamis, la caudrette, la bouraque.

300. Quoique preſque tous les poiſſons ſoient des animaux voraces, qui ſe font continuellement la chaſſe pour ſe nourrir de la chair de ceux qu'ils peuvent attraper, leur multiplication eſt ſi conſidérable, que dans le voiſinage des côtes peu ou point habitées, il s'en trouve une quantité prodigieuſe; enſorte que quelques voyageurs nous aſſurent qu'on y en prend à la main. Le poiſſon n'eſt pas aſſez abondant & eſt trop effarouché auprès de nos côtes, pour qu'on puiſſe eſpérer d'y faire ainſi une pêche avantageuſe. Cependant le poiſſon ſe prend encore à la main, ou preſque à la main, dans des marres ou petits baſſins où il reſte un peu d'eau de baſſe mer: & c'eſt le cas où les poiſſons qui n'ont pas ſuivi le cours de l'eau quand la mer s'eſt

retirée, peuvent être aiſément pris avec divers inſtrumens, comme nous allons l'expliquer dans les paragraphes ſuivans, où nous ferons remarquer qu'on emploie les mêmes moyens pour prendre le poiſſon au fond des parcs qui n'aſſechent point à la mer baſſe, comme cela arrive fréquemment dans les mortes eaux. C'eſt encore de cette façon qu'on prend différentes eſpeces de petits poiſſons qui remontent quelquefois en grand nombre dans les rivieres, ainſi que ceux qu'on force de ſe raſſembler auprès de la bonde des étangs que l'on pêche.

Du truble (55).

301. LE terme de *truble* eſt en quelque façon générique : il ſignifie un filet en poche, dont l'embouchure eſt attachée à un cercle de bois ou de fer qui porte un manche. Mais il y en a de différentes grandeurs, & leur forme varie plus ou moins ; ce qui peut avoir engagé à leur donner différens noms, comme *maniolle*, *lanet*, &c. Quoique ces noms ſoient, à proprement parler, ſynonymes, je les emploierai pour faire mieux connaître les différentes ſortes de trubles.

302. EN général c'eſt, comme nous venons de le dire, un filet en poche, monté ſur un cercle ou ſur une ovale.

303. LES grands trubles (*pl. IV, fig.* 10), que quelques-uns nomment *maniolles*, ſont formés d'un cercle de bois *a a* qui eſt traverſé par une perche *b c*, laquelle en forme le manche.

304. ON fait des trubles moins grands, dont le cercle eſt de fer ; en ce cas il y a à la circonférence du cercle une douille qui reçoit un manche de bois.

305. LA plupart des trubles ſont ronds. Cependant on en fait de quarrés qui ſont plus commodes pour prendre le poiſſon qu'on a renfermé dans des huches, boutiques, baſcules, &c. parce qu'à cauſe de leur forme quarrée ils s'appliquent mieux ſur les planches qui forment le fond de ces ſortes de réſervoirs.

306. A l'égard du filet, on fait la poche *d d* (*pl. IV, fig.* 10) plus ou moins grande, & les mailles de différentes ouvertures, ſuivant l'uſage qu'on ſe propoſe d'en faire. Si c'eſt pour prendre des crabes & des homars dans les roches, les mailles peuvent être aſſez larges ; mais quand on ſe propoſe de prendre des chevrettes, il eſt néceſſaire de tenir les mailles plus ſerrées.

(55) En allemand, *Hamen*. Cette ſorte de filets ne peut guere ſervir dans les eaux courantes, à moins qu'elles ne ſoient fort baſſes, & que le poiſſon n'y ſoit fort abondant.

307. A l'isle de Ré, les femmes & les filles pêchent entre les roches & dans les herbiers, de grosses chevrettes avec une espece de truble qu'elles nomment *treuille* ou *trulot*. Cet instrument est formé d'une longue perche, au bout de laquelle est assemblée à tenon une traverse de bois, & à environ un pied de distance une autre traverse qui lui est parallele. On attache un bout de filet à ces traverses, qui pour cela sont percées de trous. Les mailles n'ont que deux ou trois lignes d'ouverture, & sont faites avec de la ficelle. Les femmes poussent cette espece de truble devant elles, dans les roches & le gouémon lorsque la mer est basse.

308. Dans l'Adour, près Bayonne, deux pêcheurs se mettent dans un petit bateau, l'un rame, & conduit le bateau fort près du bord; l'autre plonge dans l'eau un grand truble (*pl. IV, fig.* 10), qu'ils nomment *maniolle*; il le pousse devant lui, & le releve: de cette façon, il écume tous les petits poissons qui se sont retirés au bord de l'eau.

309. Cette pêche réussit quand les eaux sont troubles & blanches, parce qu'alors les poissons s'approchent des bords, où le courant est moins rapide qu'au milieu de la riviere, & ils sont moins effarouchés par le truble. Mais il faudrait que les mailles de ce filet eussent au moins un pouce en quarré, pour ne pas prendre les poissons du premier âge.

310. Dans la baie & même dans le port de Brest, on pêche des prétrots ou éperlans bâtards, qui se tiennent autour des vaisseaux. Pour cette pêche, on se met dans une chaloupe avec des especes de grands trubles, dont les uns, qu'on peut nommer *maniolles*, sont emmanchés d'une perche; & d'autres, qui n'ont point de manche, se hissent au moyen d'un cordage qui passe dans une poulie frappée au mât de la chaloupe; ils les nomment pour cette raison *huniers*.

311. Il y a de petits trubles, qu'on nomme volontiers *lanets aux sauterelles*: au lieu d'avoir leur filet monté sur un cercle rond, ils l'ont sur un morceau de bois contourné comme celui des raquettes à jouer à la paume. Les uns ont un manche assez long, & les autres seulement une poignée. L'usage de ces lanets est pour prendre des chevrettes & des sauterelles dans les algues.

312. Dans la Garonne, on pêche en bateau avec un filet qu'ils nomment *coulette*, espece de lanet dont la monture est comme celle d'une raquette de paume, & a environ trois brasses de diametre. Le filet forme un sac qui peut avoir quatre ou cinq brasses de profondeur. Le poisson qui y entre se fait sentir par la secousse qu'il donne au filet; d'autant plus qu'il y a une corde attachée au fond du filet, & dont le pêcheur tient le bout. On prend avec ce filet de toutes sortes de poissons, mais rarement des saumons & des truites, & jamais de créacs (56).

(56) Je ne trouve nulle part la notice de ce poisson.

313. LES Provençaux nomment *ſalabre* deux eſpeces de filets, dont un reſſemble au truble (*pl. IV, fig.* 10); excepté que la perche *b c* ne traverſe point le cercle, mais y tient ſeulement par un endroit. Le cercle eſt cependant de bois; on le fortifie à l'endroit où s'attache le manche, avec deux petites courbes. Ce filet ſert principalement à prendre de petits poiſſons appellés *melets* (57), qu'on ſale pour la nourriture du peuple.

314. L'AUTRE eſpece, qu'on nomme *ſalabre de fond*, n'a point de manche; ſon cercle eſt ſoutenu comme le plateau d'une balance, par trois cordes qui ſe réuniſſent en une. C'eſt donc une eſpece de caudrette, dont nous traiterons dans la ſuite.

315. JE reviens au ſalabre, dont nous avons parlé en premier lieu. Les pêcheurs appercevant du poiſſon à une petite profondeur d'eau, paſſent le ſalabre par-deſſous, au moyen de ſon long manche; lorſqu'ils relevent le filet, le poiſſon ſe trouve pris dans la poche. Mais cette pêche ne réuſſit qu'entre les rochers, dans les canaux & auprès des piles des ponts, après que la mer a été agitée, ou lorſqu'on pêche au feu: ainſi nous aurons occaſion d'en parler encore dans la ſuite.

316. ON ſe ſert du ſalabre à Narbonne, pour tirer le poiſſon des bourdigues.

317. IL y a des ſalabres armés de fer; mais il eſt à propos de remettre à en parler lorſqu'il s'agira des dragues.

318. LES divers trubles ſervent utilement en bien des occaſions. Nous avons dit dans la premiere ſection, qu'on les emploie pour s'approprier les gros poiſſons qui ont été pris à l'hameçon & qui pourraient rompre les lignes. On fait encore uſage d'un petit truble qu'on nomme *trubleau*, ou *troubleau*, pour prendre des écreviſſes.

319. LES voyageurs rapportent que les pêcheurs des Açores ſe ſervent d'un filet qu'ils nomment *chanchalavar*. Il ſe contentent de dire que c'eſt un petit filet en forme de poche, fait avec des fils fort déliés, monté ſur un ou pluſieurs cercles qui le tiennent ouvert. D'après cette courte deſcription, nous ſommes incertains ſi le chanchalavar eſt un ſalabre, un verveux, ou un bouteux à fond de verveux.

Du tamis.

320. EN pluſieurs endroits les femmes ſe ſervent de tamis de crin ajuſtés au bout d'une perche qui ſert de manche: ces tamis ſont l'office de trubles. Pour donner une idée de leurs uſages, nous allons décrire une petite pêche

(57) Autre terme du pays. M. Vallmont de Bomarre dit que c'eſt une eſpece de ſardine.

qui se fait à l'entrée de la riviere d'Orne & en d'autres endroits, pour prendre de fort petits poissons qu'on nomme à Caen la *montée*. Vers la pleine lune de mars & jusqu'à son déclin, la marée amene tous les ans dans la riviere d'Orne une multitude de petits poissons longs de trois à quatre pouces & gros comme un tuyau de plume à écrire.

321. Leur pêche occupe pendant cette saison beaucoup d'hommes, de femmes & d'enfans, sur-tout dans un fauxbourg de Caen nommé le Vaucelle, où la riviere se partage en deux bras. Il n'est pas douteux qu'on pourrait la faire dans toute l'étendue de la riviere depuis Caen jusqu'à la mer: mais les pêcheurs & les matelots n'en font aucun cas; il n'y a que le peuple qui se fasse un plaisir de prendre ce petit poisson.

322. La montée paraît tous les ans assez abondante, cependant en plus grand nombre dans certaines années que dans d'autres.

323. Ceux qui s'occupent de cette pêche, portent chacun au bord de la riviere un seilleau, une lanterne, & un tamis de crin, ajusté, comme nous l'avons dit, au bout d'une perche qui a huit ou dix pieds de longueur.

324. Etant établi au bord de l'eau, la nuit ou de grand matin, on plonge le tamis dans l'eau jusqu'au tiers de son diametre, comme si on voulait écumer l'eau que la marée fait remonter dans la riviere; & chaque fois qu'on releve le tamis, on rapporte beaucoup de petits poissons, qu'on verse dans le seilleau qui est à portée.

325. La quantité de personnes qui se rassemblent pour cette pêche, jointe à la lumiere que répandent les lanternes, forme un spectacle assez agréable, sur-tout quand les nuits sont obscures.

326. Comme on ne prend ces petits poissons qu'à la marée montante, on leur a donné à Caen le nom de *montée*. On trouvera, dans la seconde partie du traité des pêches, leur description & l'usage qu'on en fait; M. Viger, lieutenant-général de l'amirauté de Caen, nous ayant mis en état d'en faire dessiner d'après un nombre de ces poissons qu'il nous a envoyés, & qui nous sont parvenus bien conditionnés.

De la chaudiere ou *caudrette* (58).

327. L'instrument qu'on nomme *chaudiere*, *chaudrette*, *caudrette*, *caudelette*, *savonceau*, *&c.* tous noms adoptés dans différens ports, est, à proprement parler, un truble sans manche, qui est suspendu par des cordes & qui a peu de fond. Il sert principalement à prendre des crabes, des homars, des langoustes, &c. On distingue de *petites chaudrettes* & de *grandes*.

(58) Cet instrument ressemble assez à celui dont on se sert en Saxe pour la pêche des écrevisses, & que l'on appelle en allemand, *Kötschern*.

328.

328. LES petites chaudrettes, dont on ſe ſert à Saint-Valery en Caux & en pluſieurs autres endroits, ſont formées (*pl. IV, fig.* 11) d'un cercle de fer qui a douze ou quinze pouces de diametre : les mailles du filet ont quatre lignes en quarré. On met au fond, pour appât, quelques crabes attachés au filet. On ſuſpend le filet comme le plateau d'une balance par trois cordons *c* qui ſe réuniſſent à un en *d*, environ dix-huit pouces au-deſſus du cercle. Au point de réunion *d* eſt attachée une ligne qui n'a que deux pieds de longueur. A ſon extrémité eſt une flotte de liege *a*, qui ſert à ſoutenir les lignes *c*, & empêcher qu'elles ne retombent ſur la caudrette. Au même point *d*, eſt amarrée une baguette d'environ dix-huit pouces de longueur, à laquelle on attache une ligne *e*, qui eſt terminée par une flotte *f*. La ligne *e* doit être aſſez longue pour qu'elle gagne la ſurface de l'eau & qu'on apperçoive la flotte *f*, qui indique où eſt la caudrette. Les pêcheurs jettent ces inſtrumens à mer baſſe entre les rochers ; & de tems en tems ils les retirent, en paſſant une fourche ſous la flotte de liege *a*, ou à la réunion des lignes *c* : ce qu'ils continuent tant que la baſſe eau le leur permet. On prend beaucoup de chevrettes à cette pêche, qui ſe pratique depuis le printems juſqu'à l'automne.

329. LE cercle des grandes chaudieres a juſqu'à deux pieds de diametre. Il eſt garni d'un filet délié, qui fait ſac, & qui eſt proportionné à la grandeur du cercle. On y ajuſte auſſi les cordes *c*, la petite ligne & la flotte *a*, la baguette *b*. Mais on couvre la caudrette avec pluſieurs ficelles qui ſont tendues d'un bord du cercle à l'autre, formant comme un filet à larges mailles, auxquelles on attache des appâts de poiſſons frais, comme orphies, crabes, &c. Deux ou trois hommes ſe mettent dans un bateau avec ſept ou huit caudrettes, qu'ils calent juſqu'à cinq ou ſix braſſes de profondeur ; & ils les relevent de tems en tems pour prendre les crabes, les araignées, les homars, les langouſtes qui ont mordu aux appâts ; car on ne prend guere à cette pêche que des cruſtacés.

330. QUELQUEFOIS on s'établit, pour faire cette pêche, ſur un rocher. Si les bords du rocher étaient inclinés de maniere à ne pouvoir pas faire entrer la caudrette dans l'eau, en ce cas on établit ſur le haut du rocher une perche qui ſe termine par une fourche. La corde qui ſoutient la caudrette, eſt portée en dehors au moyen de cette fourche : le pêcheur hale ſur la corde pour tirer la caudrete hors de l'eau, & il l'approche de lui avec un crochet.

331. POUR que la pêche à la caudrette ſoit avantageuſe, il faut que les eaux ſoient chaudes, parce qu'alors les cruſtacés s'approchent de la côte en plus grande abondance.

332. CE qu'on nomme dans la Méditerranée *ſalabre de fond*, reſſemble beaucoup à la caudrette que nous venons de décrire.

333. ON fait au petit port de Saint-Palais, qui eſt dans l'amirauté de Marennes, un établiſſement ſingulier, & qui mérite d'être décrit, pour la pêche

des ſalicots ou chevrettes. A portée de ce port, il y a beaucoup de rochers qui ne découvrent pas aſſez de baſſe mer pour y faire la pêche des chevrettes à pied, telle que nous l'avons décrite plus haut. Cependant il ſe retire beaucoup de belles chevrettes entre ces roches. Pour les prendre, les pêcheurs de ce petit lieu ont imaginé de faire un échafaudage ſur ces rochers, d'où ils peuvent mettre à la mer des chaudrettes, dans leſquelles ils prennent beaucoup de chevrettes.

334. POUR faire cet échafaud, ils plantent ſur les roches quatre petits ſapins qui ont ſeulement vingt-deux à vingt-quatre pieds de hauteur. Ces ſapins piqués dans le fond d'environ deux pieds, forment un quarré. Ils les rapprochent les uns des autres & les inclinent, afin que l'échafaudage ayant plus de pied, il en ſoit plus ſolide.

335. ENVIRON à cinq pieds du haut des perches, un peu au-deſſus de l'eau, ils attachent des traverſes qui communiquent d'un montant à un autre, pour former une eſpece de plancher, qu'on couvre de clayonnages. Deux pieds & demi ou trois au-deſſus de ce plancher, ils mettent encore des traverſes qui s'étendent d'une perche à l'autre pour former comme un garde-fou ou un parapet, qui empêche qu'on ne tombe à la mer.

336. ON établit de file, quatre, cinq ou ſix de ces cages; & comme elles ſont éloignées de la côte d'environ dix braſſes à la pleine mer, les pêcheurs forment, pour y arriver, une eſpece de pont, ou, comme ils diſent, *une galerie*, qui eſt d'une conſtruction bien ſimple. Ils plantent depuis le rivage juſqu'à une des cages, une file de ſapins ou de perches, qu'ils enfoncent le mieux qu'ils peuvent dans le fond; ils attachent deux rangs de traverſes qui répondent du rivage juſqu'à une des cages; la file la plus baſſe leur ſert de marche-pied; ils ſe tiennent avec les mains à celle qui eſt plus élevée, & ils parviennent ainſi de la côte aux cages. Pour éviter les frais, ils ne font qu'une communication; mais ils en pratiquent de moindres entre les cages, & ils communiquent ainſi des unes aux autres.

337. ILS deſcendent du haut de ces cages, avec des cordes aſſez menues, juſqu'au fond de la mer, des eſpeces de caudrettes qu'ils nomment *trouillottes*, dont le filet a des mailles de quatre lignes en quarré. Communément ces trouillottes ſont faites d'une croix de bois, qui ſoutient le filet, & qu'on charge de quelques pierres pour la faire caler. On met dans le filet des crabes déchirés par morceaux, pour ſervir d'appât. Cette pêche ne ſe fait que de haute mer, & ſeulement depuis les mois de mars & d'avril juſqu'à la fin de juillet. Il n'y a guere que les femmes & les filles qui s'en occupent. Chacune cale quatre ou cinq trouillottes, & elles les relevent de tems en tems, pour prendre les chevrettes qui ont été attirées par l'appât.

338. IL faut du beau tems & du calme pour faire cette pêche avec ſuccès.

L'échafaudage étant fait assez à la légere, il est sujet à être endommagé ou détruit par les ouragans : & quoique les pêcheuses ne se servent point de bateaux, elles sont quelquefois exposées à des accidens, lorsqu'elles vont relever leurs trouillottes ; soit qu'un coup de vent renverse la cage où elles sont, soit que les perches qui leur servent de marche-pied viennent à rompre : & c'est beaucoup, si cet établissement dure toute une saison sans avoir besoin de réparations considérables.

De la bouraque.

339. L'INSTRUMENT qu'on nomme en différens endroits *bouraque*, *bourache*, *bouragne*, *panier*, *cage*, *claie*, *gazier*, *&c.* peut être regardé comme une sorte de nasse (59) qui ne differe de la chaudrette, dont il a été question dans les paragraphes précédens, qu'en ce que la bouraque est faite avec de l'osier. Elle a communément la forme de ces paniers qu'on nomme *mues* dans les basses-cours, & sous lesquels on éleve la jeune volaille : avec cette différence, que la bouraque a un fond de claie, que n'ont point les mues, & au-dessus une entrée en goulet, fermée par des osiers qui font un entonnoir dont la pointe est endedans de la bouraque *a* (*pl. IV*, *fig.* 12). Les osiers qui forment ce goulet, se terminent en pointe. Ainsi on peut comparer les bouraques à certaines souricieres de fil de fer ; & l'on voit que le goulet permet aux poissons d'entrer facilement, mais qu'il s'oppose à ce qu'ils en sortent.

340. IL y a des bouraques de différentes grandeurs. Les grandes ont un pied & demi de hauteur sur quatre pieds de diametre : elles ont deux, & souvent trois anses d'osier *b*, où l'on attache des cordes *c c* qui se réunissent à une *d*, laquelle est plus ou moins longue, suivant la profondeur de l'eau où l'on pêche. Cette corde est terminée par une flotte *e* qui indique où est calée la bouraque lorsqu'on veut la tirer de l'eau ; & l'on amene la corde à bord comme on fait les caudrettes, avec une fourche qu'on passe sous la flotte de liege.

341. ON attache au fond ou aux côtés des bouraques, quelques cailloux *h* (*fig.* 13), pour les faire aller au fond de l'eau ; & dans l'intérieur, quelques appâts, tels que de petits crabes ou des morceaux de viande & de poisson, ou même une pierre blanche qui ait une forme un peu alongée, telle que *g* (*fig.* 12).

342. LES grandes bouraques ont chacune leur ligne *d*, & on les cale une à une. Mais quand on se sert des petites, on en attache plusieurs le long d'une corde qu'on tend en long, comme nous l'expliquerons en parlant des nasses.

343. ON pêche aux bouraques, tantôt à pied, tantôt avec de très-petits bateaux, tels que ceux qu'on appelle sur la côte de Normandie des *picoteux*.

(59) En allemand, *Fischreussen*. Cette espece de nasse ou de panier est inconnue en Allemagne, & n'a par conséquent aucune dénomination particuliere.

344. On ne fait uſage des bouraques qu'entre les rochers. Comme il s'en trouve ſur les côtes de Normandie depuis Bayeux juſques par le travers de la Hague, cette ſorte de pèche y eſt ordinaire.

345. Pour pêcher à pied, on va de baſſe mer entre les rochers, dans les endroits où il reſte peu ou point d'eau, placer les bouraques, & on va les relever à la marée ſuivante.

346. Si on veut placer des bouraques ſur des roches qui reſtent couvertes, à baſſe mer, de ſix, huit, dix braſſes d'eau, deux ou trois hommes ſe mettent dans un petit bateau avec un nombre de bouraques qu'ils calent juſques ſur le fond : chaque bande de pêcheurs a ſoin de marquer les bouraques qui lui appartiennent, pour ne s'approprier que le poiſſon qui s'eſt pris dans ſes bouraques.

347. Quand les bouraques ſont placées, les pêcheurs vont à terre; mais ils reviennent les viſiter à toutes les marées, pour prendre les poiſſons qui, étant attirés par les appâts, ſont entrés dans les bouraques par le goulet; & on les en retire au moyen d'une porte qu'on a ménagée ſur les côtés.

348. Cette pêche eſt plus avantageuſe après les motures, & lorſque l'air eſt chaud, que quand il eſt frais & le ciel ſereiu. Communément on ne trouve dans les bouraques que des cruſtacés, tels que des homars, des langouſtes, des araignées, des crabes, quelquefois auſſi des congres & des anguilles.

349. Au retour de la pêche, on a coutume de mettre les cruſtacés dans des eſpeces de réſervoirs formés de claies, où on les conſerve en vie dans l'eau de mer, juſqu'à ce que les pêcheurs trouvent à les vendre.

350. Il vient quelquefois aux côtes de France, des Anglais avec de petits heux du port de trois à quatre tonneaux au plus, & qui ont un réſervoir plein d'eau, au moyen duquel ils tranſportent chez eux ces cruſtacés en vie : ce qui rend quelquefois cette pêche avantageuſe.

351. La bouraque, ainſi que la caudrette, bien loin de faire tort à la multiplication du poiſſon, diminue le nombre des cruſtacés, qui ſont fort voraces, & qui mangent beaucoup de petits poiſſons.

352. Quelques pêcheurs ſe contentent de faire en oſier la charpente & le goulet de leur bouraque, comme on le voit à la *figure* 12, & ils enveloppent cette charpente avec des morceaux de vieux filets, ce qui fait à peu près le même effet.

353. On ne prend point de chevrettes avec les bouraques, parce qu'il y a aſſez d'eſpace entre les oſiers & les mailles des filets, pour laiſſer échapper les plus groſſes chevrettes.

354. A Saint-Malo, on nomme *caſier* des eſpeces de bouraques longues, qui ſervent à prendre des congres & des anguilles. Nous en parlerons lorſqu'il s'agira des naſſes.

ARTICLE QUATRIEME.

Suite des pêches qui ſe font au bord de l'eau, ou à une petite diſtance du bord, avec des filets un peu plus grands que ceux dont il a été queſtion dans l'article précédent : tels ſont les bouteux (60), *&c.*

355. ENTRE les petites pêches qui ſe font au bord de la mer avec des filets, ſoit petits, ſoit de médiocre grandeur, il n'y en a point qui ſoient d'un uſage plus général & qui produiſent une pêche plus avantageuſe que celui qu'on nomme le *bouteux*. On verra dans la ſuite, qu'il y en a de grandeurs & de formes aſſez différentes, & auxquels on donne différens noms.

Du bouteux.

356. CE filet eſt, à proprement parler, une ſorte de grand truble, puiſqu'il eſt formé d'un filet en poche, dont l'ouverture eſt tenue ouverte par une monture de pluſieurs morceaux de bois, & qu'il a un manche avec lequel on le manie.

357. LA monture de ce filet eſt donc formée par une perche *a b* (*pl. V, fig.* 3), de ſept à huit pieds de longueur, plus ou moins, ſuivant la grandeur du bouteux. A ſon extrêmité *b* eſt fermement aſſemblée une traverſe *c d*, qui forme avec la perche *a b* comme un T. La piece *c d* eſt taillée en champfrain, & fait une eſpece de taillant pour mieux gratter le ſable. Aux deux bouts *c d* de cette traverſe ſont attachées deux gaules menues & pliantes, qu'on nomme *volets ;* on les plie & lie l'une à l'autre, pour former par leur réunion une portion d'ellipſe *c e d*, qui eſt attachée en *e* ſur la perche *a b*. Les bords du filet, qui forme un ſac *f*, ſont arrêtés, tant à la piece *c d*, qu'aux volets *c e*, *d e*.

358. LES mailles du fond de ce filet ont au plus quatre à cinq lignes en quarré ; mais celles des bords ſont plus grandes. La profondeur de la poche *f*

(60) En allemand, *Schauber*. Ceux qui ont une perche, s'appellent *Setzhamen*. Au lieu de la traverſe, les bouteux ont, en Allemagne, une corde. On ſe ſert différemment des bouteux à la perche. On les place ſur le bord, dans les endroits qu'on croit propres à la pêche, & avec une autre perche, garnie par un bout de petites lanieres de cuir, que l'on nomme *Tramp*, on va chaſſer le poiſſon dans les rochers, pour qu'il aille ſe jeter dans le piege. On connaît auſſi en Allemagne une eſpece de bouteux, nommé *Kratzhamen*, que l'on traîne, au lieu de le pouſſer : mais ce filet eſt défendu par les ordonnances, parce qu'il écraſe les petits poiſſons & détruit le frai. Il ſemble que cet exemple ſerait bon à ſuivre ſur les côtes de France & de Hollande, où cette pêche eſt tolérée.

eſt plus ou moins grande ; elle eſt ſouvent de quatre ou cinq pieds : mais il faut tenir la perche *a b* d'autant plus longue, que la poche a plus de profondeur, afin que le pêcheur ne marche pas deſſus. Les chauſſes profondes ont l'avantage de mieux retenir le poiſſon ; mais elles ſont ſujettes à ſe tordre dans l'eau, & alors elles ſont preſque dans le même cas que ſi elles étaient fort courtes, & il eſt difficile d'en tirer le poiſſon. Quand elles ont peu de profondeur, on y prend le poiſſon en y fourrant le bras ; mais lorſqu'elles ſont longues, il faut en jeter une partie ſur le bras gauche, & prendre le poiſſon avec la main droite.

359. Le pêcheur ayant ſuſpendu à ſon côté une gline (61), ou un ſac, pour mettre le poiſſon qu'il prendra, il ſaiſit l'extrêmité de la perche *a b* avec ſes deux mains ; puis entrant dans l'eau juſqu'au-deſſus de la ceinture, il poſe la traverſe *c d* ſur le fond, & il court de toutes ſes forces, pouſſant devant lui le bouteux, préciſément de même qu'un jardinier pouſſe ſa ratiſſoire ſur une allée de jardin. Il ſuit de là, que la pêche aux bouteux ne peut ſe faire que ſur les fonds de ſable unis, & lorſque la mer eſt aſſez retirée pour que les pêcheurs puiſſent marcher ſur le fond.

360. On conçoit qu'il eſt très-fatigant de courir étant dans l'eau juſqu'au-deſſus de la ceinture, & pouſſant devant ſoi un bouteux qui eſt quelquefois aſſez grand. Cependant cette pêche eſt pratiquée par des femmes & même des enfans, comme par les hommes ; mais chacun prend un bouteux de grandeur proportionnée à ſa force, & ordinairement les femmes quittent leurs jupons pour mettre des eſpeces de culottes à grands canons.

361. Nous avons comparé le bouteux à une ratiſſoire, avec d'autant plus de raiſon que la traverſe *c d* (*fig.* 3) laboure le ſable. Elle en fait ſortir les poiſſons qui s'y ſont fourrés ; mais auſſi elle écraſe le frai & beaucoup de petits poiſſons ; de plus, le poiſſon qui entre dans la chauſſe étant ſouvent traîné aſſez loin ſur le ſable, eſt meurtri, & jamais auſſi ſain que celui qu'on prend à la ligne ou avec les filets ſédentaires.

362. Cette pêche eſt donc deſtructive, quoique, pour diminuer le dommage qu'elle cauſe, & ménager les petits poiſſons, l'ordonnance en interdiſe l'uſage depuis le mois de mars juſqu'à celui d'août. Cependant les chaleurs de l'été ſont très-favorables pour cette pêche.

363. Dans les ſaiſons où il eſt permis de pêcher avec le bouteux, auſſi-tôt que la mer eſt ſuffiſamment retirée, chacun court chercher ſon bouteux ; car il n'y a perſonne, même dans les plus nombreuſes familles, qui n'ait le ſien, grand ou petit : & bientôt toute la plage ſe trouve couverte d'hommes, de femmes & d'enfans qui pouſſent leur bouteux le plus vîte qu'il leur eſt poſſible : ce qui offre un ſpectacle aſſez ſingulier.

(61) Sorte de corbeille couverte, pour y ſerrer le poiſſon.

364. SI les pêcheurs sentent les secousses d'un gros poisson qui soit entré dans la chausse, ils relevent aussi-tôt leur filet; mais quand ils ne sentent point de secousses, ils poussent leur bouteux quelquefois assez loin sans le relever; & après cette course, ils trouvent dans le filet, de petits poissons mêlés tantôt avec du gouémon, & tantôt avec de la vase, & pour l'ordinaire en assez mauvais état; de sorte que les plus petits, qu'on rejette comme inutiles, sont trop endommagés pour subsister, & sont presque toujours perdus.

365. ON prend à cette pêche, non seulement des poissons ronds qui nagent entre deux eaux, mais encore des plats, que la traverse du bouteux oblige de quitter le sable où ils s'étaient enfouis à la mer baissante. On y prend aussi quelques grosses chevrettes. Mais nous parlerons, dans un instant, de bouteux qui sont presque uniquement destinés à cette pêche. Au reste la pêche au bouteux se pratique la nuit comme le jour.

366. ON donne différentes formes aux bouteux. Quelques-uns, pour que la traverse soit assujettie plus solidement au bout de la perche, la terminent par une petite fourche, & chaque branche de la fourche entre dans la traverse.

367. IL y a des bouteux, dont la fourche a des bras assez longs pour s'assembler aux extrémités de la traverse, & les gaulettes ou volets s'attachent à l'origine des branches de la fourche. Le seul avantage qu'on apperçoive à cet ajustement, est qu'au milieu de la traverse, il n'y a point de morceau de bois qui puisse arrêter les herbes, lesquelles fermeraient en partie l'entrée du filet. A d'autres bouteux, il n'y a point de cercle formé par les gaulettes, & le filet est monté sur les bras de la fourche. Ordinairement ces bouteux sont moins grands que ceux dont nous avons parlé d'abord: leur filet forme un sac assez profond, & ils servent principalement à prendre des chevrettes.

368. LE petit bouteux, qu'on nomme volontiers *bouquetout* dans l'amirauté de Coutances, & *buhotier* dans celle de Bayeux, sert aussi pour prendre des chevrettes, à de jeunes gens qui n'auraient pas la force de manier les grands bouteux.

369. ON en fait encore de plus petits, qu'en certains endroits on nomme *buchots*; & quelques-uns, au lieu de chausse de filet, en ont de serpilliere ils servent à prendre de petites chevrettes ou sauterelles, & du poisson au fond des parcs qui n'assechent point dans les mortes eaux.

370. NOUS avons dit que, quand la chausse des bouteux était fort longue, elle était sujette à se replier ou à se tordre sur elle-même: c'est ce qui a engagé quelques pêcheurs à mettre dans cette poche de petits cercles de bois, pour soutenir le filet & l'empêcher de s'affaisser sur lui-même. Ces bouteux qu'on appelle *à queue de verveux*, donnent beaucoup de facilité au poisson pour entrer dans la chausse; mais ils ne sont guere propres à être traînés sur le sable, les parties du filet qui répondent aux cerceaux étant bientôt usées par le

frottement. Ces sortes de bouteux ont ordinairement un cercle qui est attaché aux extrémités de la traverse.

371. Dans l'amirauté de Vannes, on se sert d'un bouteux qu'on y nomme *petit avenau*. Cet instrument differe des bouteux de Normandie, en ce que le demi-cercle est quelquefois de fer, & que le bout du manche est attaché au milieu de la circonférence du demi-cercle; & pour le fortifier, il y a au bas du demi-cercle des deux côtés un morceau de bois long de dix-huit à vingt pouces, qui s'étend du cercle au manche. Les pêcheurs s'en servent comme ceux de Normandie, en les poussant devant eux sur le sable lorsqu'il est encore un peu couvert d'eau: ils prennent des chevrettes & d'autres petits poissons.

372. Dans l'amirauté d'Oistrehan, on fait avec de petits bouteux qu'ils nomment *boulets*, la pêche de ce qu'ils nomment *mignon*, qui est la même chose que le *meslis* ou le *nonnat* (62); la chausse a trois ou quatre pieds de longueur, & les mailles ont à peine deux lignes d'ouverture. Ceux qui s'en servent à l'embouchure de l'Orne, le poussent devant eux de marée montante, & ils écument à la superficie de l'eau tout le frai & la menuise que la marée y apporte en abondance dans les tems de chaleur.

De la grenadiere.

373. La grenadiere (63) est une espece de bouteux, que les Flamands ont nommé ainsi, parce qu'il sert principalement à prendre des chevrettes qu'on nomme en Flandre *grenades*. C'est donc un bouteux peu différent de l'autre, que les Picards nomment *buchot*.

374. La grenadiere a, comme le bouteux, un manche & une traverse que les pêcheurs nomment le *seuil*, qui est taillé en biseau, & qui a jusqu'à sept ou huit pieds de longueur. Les pêcheurs y attachent un filet à mailles très-serrées. Ce filet forme une poche, dont les côtés sont attachés à deux cordes qui se tendent d'une extrémité du seuil à une petite traverse de bois, laquelle n'a qu'un ou deux pieds de longueur, & est attachée au manche paralléiement au seuil. Il n'y a point ici de cercle: & c'est ce qui établit la principale différence de cet instrument au bouteux. Les pêcheurs se mettent dans l'eau la mer baissant; ils poussent devant eux la grenadiere comme le bouteux, & ils prennent les mêmes poissons: aussi ce filet est-il aussi contraire à la multiplication du poisson que le bouteux.

375. Dans l'amirauté de Boulogne, on se sert, pour prendre des che-

(62) C'est la plus petite espece de poissons, nommés dans quelques provinces d'Allemagne, *Biffenfischgen*.

(63) Autre filet très-sévérement défendu sur les grandes rivieres d'Allemagne, parce qu'il détruit la pêche.

vrettes,

vrettes, de petites grenadieres dont la perche n'a que ſept à huit pieds de longueur, & le ſeuil trois pieds & demi; la petite traverſe eſt attachée au manche, à deux pieds & demi ou trois pieds du bout.

376. IL y a une eſpece de drague, & encore une ſeinette, qu'on nomme *grenadieres :* nous en parlerons ailleurs.

De l'eſpece de bouteux nommé ſavre.

377. ON pêche encore avec une eſpece de bouteux (*pl. V, fig.* 4) nommé *ſavre* dans l'amirauté de Coutance. Il y en a de différentes grandeurs. Les uns ont ſix ou ſept pieds de diametre. On les monte d'un côté ſur une perche *a a* qui a auſſi ſix ou ſept pieds de longueur. On attache ſolidement cette perche ſur une autre *b c*, laquelle eſt longue de douze à quatorze pieds, & ſert de manche : mais la perche *a a*, n'eſt pas attachée au bout de la perche *b c;* on l'aſſujettit à huit ou dix pouces de ſon extrêmité. Pour fortifier la perche *a a* qui eſt plus faible que la traverſe des bouteux, on attache à l'un de ſes bouts *a* une ligne qui va faire un tour mort à l'extrêmité *c* de la perche; & on l'amarre fermement à l'autre extrêmité de la traverſe *a a;* enfin, au bout de la perche *b c* eſt attachée une corne *c*.

378. UN des côtés du filet eſt, comme on le voit (*fig.* 4), attaché à la traverſe *a a;* & le reſte, comme aux bouteux, à une portion de cercle *a d a*, qui par ſon milieu eſt fermement amarrée à la perche *b c* vers l'endroit *d*.

379. POUR pecher avec ce filet, les pêcheurs ſe mettent dans un batelet qu'ils conduiſent aux bords de la riviere, où le poiſſon fréquente plus qu'au milieu; ils appuient la perche *b c* ſur un morceau de bois qui porte une entaille à ſon extrêmité, & qu'on a établi pour cela à l'avant du batelet deſtiné pour cette pêche.

380. LE pêcheur qui manie le ſavre, l'enfonce dans l'eau le plus avant qu'il lui eſt poſſible; & au bout d'un court eſpace de tems il le releve promptement & avec force, en peſant ſur le bout *b* de la perche *b c* qui eſt dans le batelet; puis il tire à lui deux lignes qui ſont attachées au fond du filet : ce qui le plie en partie, & donne la facilité de retirer le poiſſon qui s'y trouve.

381. LE *ſavre* ou *ſavrean* qu'on emploie pour pêcher les lançons (64), eſt ſemblable à celui que nous venons de décrire : mais on s'en ſert différemment, comme nous allons l'expliquer.

382. LES mailles du bord du filet ſont ouvertes de douze à quinze lignes en quarré; le reſte de la poche où ſe prennent les lançons, eſt quelquefois fait d'une toile claire, & le plus ſouvent d'un filet délié, dont les mailles n'ont que trois

(64) En allemand, *Sandaale.*

ou quatre lignes d'ouverture. Le fil dont on le fait eſt ſi fin, que des poiſſons plus forts que les lançons le romproient.

383. En conſidérant la façon dont le filet eſt attaché à la perche *a a*, & l'excédent *c* de la perche *b c*, on conçoit que ce filet ne peut être pouſſé ſur le ſable comme le bouteux. Cependant cette pêche ſe fait à pied, & elle ſe pratique avec ſuccès aux embouchures des rivieres qui ont un fond de ſable. Les pêcheurs s'y mettent à l'eau juſqu'au-deſſus de la ceinture, tenant leur favre bien plus droit que ceux qui pouſſent le bouteux devant eux : la corne coule ſeulement ſur la ſuperficie du ſable ; ce qui eſt d'autant plus facile que ſa courbure l'empêche de s'y enfoncer.

384. Ceux qui pêchent, vont s'établir à val de la marée montante, & ils ſe retirent à meſure qu'elle s'éleve, foulant & émouvant le ſable avec leurs pieds pour faire ſaillir les lançons du ſable où ils ſe tiennent : alors les lançons entrent dans le filet, & ſont pris.

385. Cette pêche commence vers la S. Jean, & finit avec le mois de novembre, lorſque les fraîcheurs ſe font ſentir. Elle eſt pratiquée par les hommes, les femmes & les filles.

386. On ne prend guere de lançons pendant le jour, l'éclat de la lumiere les fait s'enſabler : on la fait donc ainſi ſeulement de nuit, à moins que le tems ne ſoit couvert & ſombre.

Article cinquieme.

Suite des pêches qui ſe font au bord de l'eau, ou à une petite diſtance du bord, avec des filets un peu différens de ceux dont il a été queſtion dans l'article précédent ; tels ſont le havenet, la bichette, le ſaveneau, le bout de quievre, &c.

387. Quoique les filets dont nous allons parler ne ſervent encore que pour de petites pêches, ils ſont cependant plus conſidérables que la plupart de ceux dont nous avons donné la deſcription dans le quatrieme article.

Du grand haveneau ou havenet ſédentaire (65).

388. Nous commençons par ce filet, parce qu'il eſt plus grand que ceux dont nous aurons à parler, qui ſemblent dériver de celui-ci.

389. La pêche du grand haveneau, qui eſt ſur-tout en uſage ſur les côtes de Haute-Normandie, ne ſe pratique guere que ſur les greves plates : & pour

(65) Ce filet, qui eſt connu & employé dans pluſieurs provinces d'Allemagne, s'appelle *Streithwathe*.

en tirer quelque avantage, il faut s'établir dans un courant formé par le retour de la marée, ainsi qu'à l'embouchure d'une riviere où la marée entre ; tels sont les Vais le long de la côte du Cotentin, ou la baie du mont Saint-Michel. Comme ces plages sont plates, il s'y rencontre nombre de courans entre les embouchures de plusieurs petites rivieres, qui augmentent la viteſſe des courans que produit le retour de la marée. Les pêcheurs de ces plages, soit qu'elles soient de galet, ou sablonneuses, ou vaseuses, se servent des haveneaux sédentaires représentés *planche V, figure* 5, dont l'effet est d'arrêter le poisson qui suit le cours de l'eau.

390. CE filet est monté sur deux perches *a b*, qui ont douze à quinze pieds de longueur. Elles se croisent en *d* ; à quatre ou cinq pieds du bout *a*, elles sont jointes l'une à l'autre au point du contact *d*, par un lien, ou, plus fréquemment & mieux, par un clou rivé, qui les traverse & leur permet un mouvement semblable à celui des lames d'une paire de ciseaux. Un peu au-dessus de cet endroit *d*, il y a en *e e* des entailles où s'emboîte une traverse *c* qui, tenant les perches écartées l'une de l'autre d'une quantité convenable, sert aussi à conserver la même ouverture de l'angle *b d b*. Ordinairement les deux extrémités *b b* des perches sont éloignées l'une de l'autre de quinze pieds.

391. LE fond de ce filet forme une poche *f* qui est plus du côté de la traverse *c* que vers l'extrémité *b b* des perches.

392. LE bord du filet qui est du côté de la poche, s'attache donc à la traverse *c* : les deux côtés s'amarrent aux parties *e b* des perches, & le reste à une corde qui borde le filet, & qui s'étend de *b* en *b*. Ordinairement on met à cette corde un peu de plomb, mais au plus trois ou quatre onces par brasse ; car un poids plus considérable empêcherait qu'on ne pût relever promptement le filet. Voilà le haveneau décrit : parlons de ses usages.

393. POUR se servir du grand haveneau, qu'on nomme *havenet* & *havenat sédentaire*, le pêcheur le présente au courant, posant sur le fond les deux bouts *b b* des perches, ainsi que la corde qui s'étend de l'un à l'autre. Les deux extrémités postérieures *a a* des perches passent sous ses aisselles ; & l'angle *d* qu'elles forment, s'appuie contre son corps. Il tient ferme les deux perches, plaçant les mains au-dessus de *e e*.

394. LE moindre poisson qui se présente & qui donne dans le filet, se fait sentir au pêcheur, lequel releve aussi-tôt le haveneau pour faire tomber le poisson dans la poche *f* (*fig.* 5), que nous avons dit être du côté de la traverse *c*. L'ayant tiré de la poche, il le met dans sa *gline*, qui est un panier couvert qu'il porte attaché sur son dos. Il replonge immédiatement après son filet, & continue la même pêche jusqu'à ce que la marée trop haute l'oblige de se retirer. Pour le faire aisément & très-promptement, parce que dans les endroits que nous venons d'indiquer comme les plus favorables à cette pêche, la marée

monte très-vite, il ôte la traverse *c* (*fig.* 5); il rapproche les deux perches l'une de l'autre; il les entoure du filet, & forme du tout un paquet qu'il met sur son épaule pour gagner promptement le bord. Au reste, on fait cette pêche tant de flot que de jusan, opposant toujours le filet au cours de l'eau; & l'on y prend de toute sorte de poissons, mais plus fréquemment des poissons plats qui se laissent entraîner par le courant, que des ronds qui nagent entre deux eaux.

395. Pour ne point faire tort à la multiplication du poisson en retenant le frai & les plus petits poissons, il faudrait que l'ouverture des mailles fût de quinze lignes en quarré: cependant, quand il s'agit de prendre des chevrettes, on est obligé de se servir de filets dont les mailles soient beaucoup plus petites; & en conséquence le filet doit être petit, parce que s'il était grand, on aurait trop de peine à le relever, à cause de la petitesse des mailles.

Grande pêche au haveneau.

396. Les pêcheurs au haveneau ne peuvent pousser leur filet devant eux; les bâtons, qui entreraient dans le sable, les en empêchent: ainsi ils sont obligés de se placer dans un courant qui amene le poisson dans leur filet. Quelquefois, quand ils veulent embrasser toute la largeur d'un courant qui a de l'étendue, ils se placent douze, quinze, vingt, sur une même ligne, & assez près les uns des autres pour que les filets se touchent, ainsi qu'on le voit dans la *planche V*, *fig.* 1, opposant toujours l'embouchure de leurs filets au courant: de sorte qu'ils prennent, au retour de la marée, ce qui leur a échappé à la marée montante.

397. Quand il se rencontre quelque route que les poissons pourraient prendre pour éviter les filets, plusieurs aides (*fig.* 2) se mettent dans l'eau, qu'ils frappent avec des perches pour déterminer le poisson à donner dans les haveneaux.

Pêche au haveneau dans de petits bateaux.

398. On se sert, dans la Garonne, de bateaux pour pêcher avec le haveneau; mais les pêcheurs se disposent différemment, quand ils ont intention de prendre des chevrettes, que lorsqu'ils veulent pêcher des poissons.

399. Pour la pêche des chevrettes, qu'on fait dans les mois de juillet, août & septembre, ils prennent des filets entièrement semblables à celui qui est représenté dans la *planche V*, *fig.* 5, mais plus grands, les perches ou barres de leur haveneau ayant vingt pieds de longueur. Pour établir ces grands haveneaux sur de petits bateaux qu'ils nomment *filadieres*, & dont nous avons parlé dans la premiere section, ils amarrent bas-bord & tribord de la

filadiere deux eſpars qui ſoutiennent à l'arriere de la filadiere une traverſe de bois d'environ vingt pieds de longueur, qu'ils nomment *barioſte :* elle ſert à ſupporter les deux bras du haveneau.

400. LES mailles de ce filet ſont aſſez larges du côté de *b b* (*fig.* 5) ; mais elles ſe rétréciſſent beaucoup vers la poche.

401. COMME le haveneau eſt preſque en équilibre ſur la barioſte, un ſeul homme peut faire cette pêche dans ſa filadiere. Quand donc il eſt rendu au lieu où il veut établir ſa pêche, il mouille à tribord un petit grapin dont le cableau, qui eſt amarré à la filadiere, peut avoir vingt ou vingt-cinq braſſes de longueur. A dix braſſes de la filadiere, il frappe ſur le cableau un petit grelin qui a de même dix braſſes de longueur : & cette manœuvre, qu'ils nomment *traverſiere*, eſt à bas-bord de la filadiere. De cette façon, ce petit bateau eſt comme enfourché ſur ſon ancre, l'étambot à la marée.

402. LE pêcheur éleve le gros bout des barres *a a* (*fig.* 5), qui eſt dans la filadiere, & plonge ainſi la partie *b b* dans l'eau, au plus de quatre pieds. Le courant fait entrer les chevrettes dans la poche ; elles y reſtent, & ne cherchent point à en ſortir : c'eſt pourquoi le pêcheur ne releve ſon filet pour les prendre, que deux fois ou au plus trois pendant une marée, lors même qu'il pêche de flot & juſan.

403. IL eſt ſenſible que quand, après avoir pêché de flot, on veut pêcher de juſan, il faut que la filadiere tourne ſur ſes amarres pour ſe mettre au courant. Mais après cette évolution, elle eſt afourchée par ſon cableau & ſa traverſiere, comme elle l'était dans ſa premiere ſituation.

404. POUR relever le filet & prendre les chevrettes, le pêcheur peſe ſur la partie *a a* (*fig.* 5) des barres, qui eſt dans la filadiere ; & afin de tenir ſon filet élevé, il tourne autour des barres *a a* un petit cordage qui eſt amarré au-dedans de la filadiere.

405. LE filet étant ainſi ſoutenu hors de l'eau, le pêcheur raſſemble toutes les chevrettes dans un coin de la poche, pour les ramaſſer avec une ſebille, & les mettre dans ſa gline ou dans un ſac.

406. A cette pêche, les pêcheurs ſe mettent toujours pluſieurs de front, à dix pieds les uns des autres, pour ſe prêter la main dans le beſoin ; de crainte ſur-tout que quelqu'un ne s'endorme ; car la moindre choſe peut faire chavirer ces petites filadieres.

407. QUAND les pêcheurs ſe propoſent de prendre des mulets ou muges, & d'autres poiſſons de moyenne taille, ils emploient des filadieres plus fortes que pour la pêche des chevrettes ; & les mailles du filet étant plus grandes, il éprouve moins d'effort de la part du courant qui tend à faire plonger l'arriere du bateau, non ſeulement en raiſon du poids du filet, mais encore à cauſe des amarres qui répondent au grapin.

408. La pèche des mulets dans la Garonne, commence quand on finit celle des chevrettes, environ au mois de septembre; & on la continue jusqu'à pâques, à moins qu'on ne l'interrompe pour faire la pèche des aloses avec de grands filets.

409. On fait la pèche des mulets, de jour & de nuit; & un vent frais y est favorable, pourvu que la filadiere puisse tenir la mer.

410. On ne plonge le haveneau que d'un pied dans l'eau; & comme les mulets font effort pour s'échapper, il faut relever fréquemment le filet. Pour cela deux pêcheurs ont toujours les mains sur les barres, afin de relever aussitôt qu'ils sentent qu'un poisson a donné dans le filet.

Pêche du haveneau dans l'amirauté de la Rochelle.

411. On se sert d'une chaloupe sans voile, qu'on afourche sur deux ancres, côté en travers à la marée. Le haveneau est placé par le travers du mât, à tribord: le surplus de la manœuvre est semblable à ce que nous venons de dire des pêcheurs de la Garonne.

412. On pèche encore au haveneau dans cette amirauté, avec de petits bateaux à cul quarré, qu'on nomme *acons*. La grande largeur de l'arriere des acons est très-propre à fournir un point d'appui au haveneau. Trois hommes se mettent dans l'acon: l'un rame pour refouler la marée, & les deux autres gouvernent le filet.

413. On fait dans bien d'autres ports, des pêches avec des haveneaux de différentes grandeurs, & qui ont des mailles plus ou moins larges, suivant les poissons qu'on se propose de prendre. Mais ce que nous venons de dire suffit pour donner une idée assez juste de ces pêches, qui different peu entr'elles, & qu'il serait aussi inutile qu'ennuyeux de détailler.

De la bichette, ou savenelle à deux arcs croisés.

414. La bichette est un haveneau qui sert à plusieurs petites pêches au bord de la mer. Cet instrument est composé de deux bâtons courbés en arc: ils se croisent comme les perches des haveneaux, & y sont arrêtés par un clou rivé. Mais à cause de leur courbure, les bouts qui terminent la bichette, se rapprochent; & ceux que les pêcheurs tiennent dans leurs mains, s'écartent. Il y a, comme aux haveneaux, une traverse, & une corde qui borde le bout du filet; on la charge d'un peu de plomb. Le fond du filet fait un sac proportionnellement plus profond que celui du haveneau.

415. On se sert de la bichette pour prendre au fond des pêcheries les petits poissons qui y restent, ainsi que dans les marres qui n'assechent point au retour de la marée. Mais cet usage lui est commun avec plusieurs autres petits filets.

Savenelle, ſaveneau, ſavonceau, qu'on nomme encore colleret à main; *& en provençal*, ſauſayron.

416. CET inſtrument eſt encore un diminutif du haveneau; excepté que le filet, qui eſt une ſimple nappe d'une braſſe & demie ou au plus deux braſſes de longueur, eſt monté ſur deux perches ou quenouilles qui ne ſe croiſent pas. Le filet eſt bordé d'une corde qui s'étend d'une quenouille à l'autre. La corde eſt garnie d'un peu de plomb.

417. QUAND les ſaveneaux ſont petits, les pêcheurs prennent une quenouille de chaque main, & préſentent à l'eau le filet tout ouvert. Lorſqu'ils ſentent qu'un poiſſon donne dedans, ils le plient en rapprochant précipitamment l'une de l'autre les deux quenouilles.

418. QUAND les ſaveneaux ſont grands, les pêcheurs ſe mettent deux, chacun tenant une des quenouilles: c'eſt ce que font, par exemple, quelquefois les pêcheurs du bourg d'Ault.

419. CE filet ſert, ainſi que la bichette, à prendre le poiſſon qui reſte au fond des parcs. De plus, les femmes & les jeunes gens s'en ſervent pour prendre des chevrettes.

Du bout de quievre.

420. LE filet appellé *bout de quievre*, eſt formé comme le grand haveneau (*fig.* 5), de deux perches *a b*; mais elles n'ont que ſix à ſept pieds de longueur, & elles ne s'ouvrent que de cinq à ſix pieds. Cette ouverture étant fixée par la corde qui borde le filet, & qui s'étend de *b* en *b*, il n'y a point, comme au havenet & à la bichette, de traverſe de bois en *d*: ainſi le pêcheur eſt obligé de tenir continuellement ſon filet ouvert lorſqu'il le pouſſe devant lui; car cette pêche n'eſt pas ordinairement ſédentaire, comme celle du grand haveneau: & c'eſt pour cette raiſon qu'on ajuſte aux bouts *b b*, des cornes de chevre, qui les empêchent d'entrer dans le terrein & les font couler deſſus. Ce ſont ces cornes qui ont fait appeller ce filet *bout de quievre*, par corruption de *bout de chevre*.

421. LA façon de s'en ſervir eſt de le pouſſer devant ſoi comme un bouteux, mais beaucoup plus lentement.

422. CE filet n'ayant point de traverſe en *b b*, il ne laboure pas le fond, comme fait le bouteux. Ainſi il ne détruit pas de même les petits poiſſons. Quand on le releve, on le plie en deux, en approchant les bâtons.

423. CE filet eſt fort en uſage du côté de Caen, & quelquefois les pêcheurs ſe mettent de file, hommes & femmes, au nombre d'une douzaine & plus, faiſant leur pêche comme nous l'avons expliqué en parlant du grand haveneau.

D'une autre eſpece de petit haveneau qu'on pouſſe comme le bouteux.

424. Les pêcheurs du Vivier, dans l'amirauté de Saint-Malo, pèchent des poiſſons plats avec des haveneaux un peu différens de ceux que nous avons décrits. Ils ont deux perches de douze pieds de longueur, comme les grands haveneaux; mais ils les gliſſent ſur le ſable, où elles ne peuvent enfoncer, parce que le bout de chaque perche eſt garni d'un morceau de bois plat, dont le milieu eſt large d'environ trois pouces, & qui fait le même effet que les cornes des bouts de quievre. Les perches ſont croiſées à environ dix-huit pouces de leur gros bout, & la corde qui borde le filet par en-haut peut avoir treize ou quatorze pieds de longueur; elle n'eſt point plombée.

425. Ainsi qu'aux autres haveneaux, il y a une traverſe de bois placée au-deſſus du croiſement des perches, & qui en limite l'ouverture. Elle a à un de ſes bouts un tenon qui entre dans une mortaiſe qui eſt pratiquée à l'une des perches, & ce morceau de bois eſt terminé à ſon autre bout par un enfourchement qui embraſſe l'autre perche; on force ce morceau de bois entre les perches pour tendre la corde qui borde le filet. Cette traverſe eſt environ à deux pieds & demi au-deſſus du clou. Le filet eſt amarré comme aux autres haveneaux. Le pêcheur le pouſſe devant lui, comme font ceux qui pèchent avec le bout de quievre.

Sac de toile en forme de poche.

426. Aux environs de Morlaix & ailleurs, il y a des hommes (*66*) & des femmes qui ont une manche de toile claire aſſez longue, dont l'embouchure eſt montée ſur un cercle. Deux pêcheurs ſe mettent à l'eau; & en remontant le courant, ils lui préſentent l'embouchure de leur chauſſe: ils prennent à cette pêche, qui eſt très-deſtructive, beaucoup de poiſſons du premier âge & de frai.

De la pêche à la faux.

427. Ce filet fait à peu près le même effet que le haveneau, quoiqu'il ſoit diſpoſé bien différemment: dans un petit port de l'amirauté de Breſt, on le nomme *guideau de pied*, parce qu'il a une manche fort longue.

428. Ce filet forme donc un ſac qui a ſix ou huit pieds de profondeur; ſon embouchure eſt montée ſur pluſieurs morceaux de cerceaux qu'on joint les uns aux autres pour former une portion de cercle très-ſurbaiſſée. Une corde s'étend d'une extrémité de l'arc à l'autre; & l'ouverture du filet, qui eſt de

(66) Cette pêche ne convient qu'aux femmes & aux enfans.

dix

dix à douze pieds, est attachée en partie aux cerceaux & en partie à la corde. La fleche de cet arc au milieu est de cinq pieds.

429. POUR se servir de cet instrument, deux hommes prennent la faux chacun par un bout, la marée montante ou baissante; ils présentent l'ouverture du filet au courant. Lorsqu'ils sentent qu'un poisson a donné dans le filet, ils en élevent l'embouchure, pour faire tomber le poisson dans la manche, & sur-le-champ ils le replongent pour attendre un autre poisson. Les mouvemens que les pêcheurs se donnent pour entrer le filet dans l'eau & l'en retirer, ont paru approcher de ceux des faucheurs: ce qui a peut-être engagé à donner le nom de *faux* à cet instrument, qui d'ailleurs, en ne considérant que son arc, a assez la courbure des faux. Les mailles de ce filet ont ordinairement un pouce en quarré; ainsi il ne retient point les très-petits poissons.

CHAPITRE TROISIEME.

Des pêches qu'on fait sur le rivage, ou à une petite distance du rivage, avec des filets sédentaires, en forme de manche, qu'on nomme guideaux, verveux, &c.

430. NOUS avons décrit, dans le chapitre précédent, plusieurs pêches qui se font au bord de l'eau, ou près du rivage. Mais tous les filets dont nous avons parlé, tels que l'épervier, le carreau, le bouteux, le haveneau, &c. se tiennent à la main. Ceux que nous nous proposons de décrire, se tendent & s'arrêtent fixement dans un endroit où l'on va de tems en tems prendre le poisson qui a donné dans les pieges qu'on lui a tendus.

431. ON a eu lieu de remarquer que, pour faire usage des filets dont nous avons parlé, il fallait être fort prompt à les tirer hors de l'eau, sans quoi on perdait une partie du poisson qui avait donné dans les filets. Il est vrai que, pour parer à cet inconvénient, on a essayé d'alonger le plus qu'on a pu la poche qui est au bout, comme on le voit dans la *figure* 5, *pl. V.* Mais plusieurs raisons ont empêché de faire ces poches fort longues: par exemple, on marcherait alors sur celle d'un bouteux, à moins qu'on n'étendit beaucoup la longueur de la perche qui sert de manche; ce qui rendrait le filet très-difficile à relever. Ainsi, en réfléchissant sur ce que nous avons dit des pêches dont nous avons parlé dans les articles précédens, on appercevra l'impossibilité qu'il y aurait à étendre beaucoup le fond ou la poche des filets, à moins que deux pêcheurs ne se réunissent pour manier le filet, ainsi qu'on le fait pour la

manche de toile (§. 426), ou la faux (§. 427). Ces inconvéniens n'exiſtent plus quand on tend les filets au bord de l'eau, ou dans l'eau, où ils reſtent ſédentaires. Alors on peut ſe ſervir de poches fort longues. C'eſt de ces ſortes de filets, & de la façon de s'en ſervir, que nous allons nous occuper dans ce troiſieme chapitre. On a varié leurs formes & leurs dimenſions; ce qui a engagé à leur donner différens noms, tels que ceux de *guideaux*, *manches*, *ſacs*, *poches*, *verveux*, *laſſins*, *varvouſtes*, *bertoulens*, *&c.* Pour mettre de l'ordre & jeter de la clarté dans ce que nous avons à dire de ces différentes façons de pêcher, nous les diviſerons en pluſieurs claſſes. Nous parlerons d'abord des chauſſes ſimples, qui ne ſont qu'un ſac de filet, qu'on nomme *guideaux*. Nous traiterons enſuite de ceux dans leſquels on met des diaſragmes & des goulets; ce qui nous conduira aux verveux. Les uns & les autres ſont, ou ſimples, ou accompagnés d'ailes qui engagent le poiſſon à y entrer (67). Ces ſeconds guideaux ou verveux, qu'on peut nommer *compoſés*, ſeront conſidérés à part: ce qui formera autant d'articles diſtincts.

ARTICLE PREMIER.

Des guideaux ſimples.

432. LE filet qu'on nomme *guideau* (68), a la forme d'une chauſſe (*pl. V, fig. 6*), qui fait un tuyau plus ou moins long. Il eſt large à ſon embouchure A, & va toujours en diminuant juſqu'à ſon extrêmité B, qui eſt fermée de différentes façons.

433. COMME ces chauſſes ont quelquefois ſix ou ſept braſſes de longueur, on ne pourrait pas les retourner pour en tirer le poiſſon. On laiſſe donc ouverte l'extrêmité de la chauſſe, & on la lie en B avec une corde qu'on dénoue pour ſecouer le poiſſon ſur le ſable; ou bien on ajuſte au bout de la chauſſe un panier d'oſier, dans lequel ſe ramaſſe le poiſſon, d'où on le tire aiſément en ouvrant une porte qui eſt au bout.

434. DANS tous les guideaux, les mailles de l'embouchure ſont aſſez larges; elles ont au moins deux pouces d'ouverture en quarré. Leur grandeur diminue à meſure qu'on approche du fond. Elles devraient avoir à cet endroit deux pouces, pour laiſſer au petit poiſſon la liberté de s'échapper; mais ſouvent on les réduit à trois ou quatre lignes: ainſi elles retiennent le frai & les poiſſons du premier âge, qui s'y accumulent avec la vaſe, & ſont entiérement perdus.

(67) Ou plutôt qui ferment le paſſage au poiſſon, & l'empêchent de pénétrer ailleurs que dans le filet.

(68) En allemand, *Garnſchlauch*.

435. LES pêcheurs de Trouville, amirauté de Touque & de Dive, qui tendent leurs guideaux depuis noël jusqu'à pâques, tiennent les mailles très-ferrées pour prendre des grados & d'autre menuise: ainsi ils retiennent tout ce qui suit le cours de l'eau, & sont un grand tort à la multiplication du poisson.

436. ON verra dans la suite, qu'on tend toujours les guideaux de façon qu'ils présentent leur bouche à un courant qui traverse toute la longueur du filet. Or il est sensible que le poisson qui entre par l'ouverture A (*pl. V, fig. 6*), s'enfonce dans le filet jusqu'au fond B, qui étant fermé, l'arrête. Le courant continuant à le comprimer, ceux qui sont petits & mols sont presque réduits en bouillie, & les gros meurent bientôt. Il est rare qu'on tire du poisson en vie des longs guideaux qui sont tendus dans un courant rapide: les petits poissons y sont absolument perdus; & les gros étant fatigués, on ne peut pas les transporter fort loin. Voilà le défaut des grands guideaux. Ce n'est cependant pas sans raison qu'on les fait longs: si le filet était large & court, le poisson rencontrant les mailles, il pourrait rebrousser chemin en refoulant le courant; & il serait perdu pour le pêcheur. C'est pour obvier à cet inconvénient, qu'on fait ces chaussées très-longues; & les pêcheurs, qui ne cherchent qu'à avoir beaucoup de poisson sans s'embarrasser de la destruction de l'espece, prétendent qu'au moyen de ces longues chaussées, le poisson oublie la route qu'il a suivie en y entrant; qu'il nage au hasard, & retourne souvent vers le fond qui est fermé. Ils ajoutent que, quand le poisson se trouve renfermé dans un filet, il s'effraie, s'agite; & qu'après avoir fait des efforts pour vaincre l'obstacle, il tombe dans un état de langueur & d'épuisement qui le rend comme mort: ce que les pêcheurs prétendent exprimer en disant que le poisson *s'enivre* dans les filets. Quoi qu'il en soit de ces idées, il est certain que les poissons qui sont pressés au fond d'une manche par un courant un peu violent, en sortent morts, ou presque morts. C'est pourquoi ceux qu'on prend dans les guideaux sont toujours meurtris, & d'une qualité bien inférieure à ceux qu'on prend avec l'épervier, le carreau, le havenau, &c. (69) Nous rapporterons dans la suite, des pêches peu différentes des guideaux, au moyen desquelles les poissons se conservent en vie.

Idées générales sur la tente des guideaux.

437. SI l'on tendait des guideaux dans une eau dormante, comme rien ne déterminerait le poisson à entrer dans la manche, on n'y prendrait rien: c'est pourquoi l'on tend toujours ces filets dans un courant auquel on oppose la

(69) Par cette raison, la pêche aux guideaux ne devrait pas être permise dans les rivieres même les plus poissonneuses.

bouche du filet, afin d'arrêter au paſſage le poiſſon qui ſuit ou qui eſt entraîné par la force de l'eau. Il faut donc que la bouche du filet ſoit diſpoſée à recevoir le courant; & l'on fait ordinairement cette embouchure fort évaſée, pour qu'elle admette une plus grande maſſe d'eau. On conçoit qu'il eſt néceſſaire que cette embouchure ſoit tenue ouverte. Pour cela, on la tend quelquefois ſur un chaſſis d'aſſemblage CDEF (*pl. V, fig. 6*): d'autres fois on l'attache ſur des piquets qu'on a enfoncés dans le ſable à la baſſe mer, & auxquels on ajuſte une traverſe haut & bas; ce qui forme un chaſſis moins ſolide, mais qui fait à peu près le même effet que l'aſſemblage de charpente qui eſt repréſenté dans la *figure* premiere.

438. Dans l'amirauté de Marennes, les pêcheurs tendent l'embouchure de leurs guideaux ſur des perches qui ont depuis quatre juſqu'à ſix braſſes de hauteur; la manche eſt longue de quatre à cinq braſſes, & elle a autant d'ouverture: ils diviſent cette ouverture en quatre, & attachent à la corde qui la borde, quatre anneaux de bois dans leſquels ils enfilent les perches. Comme ils tendent quelquefois leurs guideaux dans des endroits où il y a certaine épaiſſeur d'eau, ils font deſcendre juſques ſur le terrein les deux anneaux d'en-bas, au moyen d'une perche terminée par une petite fourche; & ils amarrent les deux anneaux du haut aux perches, un pied & demi ou deux pieds au-deſſus de la ſurface de l'eau.

439. On prend avec les guideaux tous les poiſſons qui ſuivent le courant.

440. Une façon de les tendre qui eſt très-uſitée, eſt celle qu'on nomme *à hauts, & à bas étaliers*. Nous allons les décrire dans les paragraphes ſuivans.

La tente des guideaux, dite à hauts étaliers.

441. Les guideaux dont nous allons parler, qu'on nomme en différens endroits, *didaux*, *quidiats*, *tiriats*, *&c.* ſont des chauſſes qui ont trois braſſes & demie ou quatre braſſes de longueur. Ils s'évaſent à leur embouchure juſqu'à avoir ſept ou huit pieds de diametre; & cette embouchure eſt bordée d'une corde aſſez forte: les mailles auprès de l'embouchure ont un pouce ou dix-huit lignes en quarré; au tiers de la longueur, elles ont ſeulement neuf lignes; & on continue à les faire de plus en plus étroites, de ſorte que dans la derniere demi-braſſe elles ont ſouvent moins de trois lignes. Pour tendre les guideaux, on plante dans le terrein, vis-à-vis de quelque courant ou de l'embouchure d'une riviere, le plus près qu'il eſt poſſible de la laiſſe de baſſe mer, des pieux ou forts piquets, qu'on nomme *chevres*, & qui ont neuf à dix pieds de longueur. Ils ſont enfoncés de deux pieds dans le terrein, & ils doivent l'excéder au moins de ſept à huit pieds. On met tous ces pieux ſur une

même file, au nombre quelquefois de vingt-cinq ou trente : c'eſt ce que les pêcheurs appellent *étaliers*. Pour les affermir contre l'effort de la marée, chaque pieu eſt retenu par une corde qui forme un étai, frappée d'un bout à la tête des pieux, & de l'autre aux piquets qui ſont enfoncés dans le terrein à une petite diſtance des pieux, du côté par où l'eau vient avec rapidité. Il n'y a point à craindre que les pieux ſe couchent du côté de l'eau : outre que le cours de l'eau les en empêche, ils ſont trop bien retenus par le poids de tous les guideaux ; mais on affermit encore les deux pieux qui terminent les files de chevres, par un étai qui eſt à peu près dans l'alignement des pieux ; & cette corde ſe prolonge dans toute la longueur de l'étalier, étant bien tendue & attachée par une boucle à la tête de chaque pieu. Cette manœuvre affermit les pieux, & elle en aſſujettit les têtes à des diſtances proportionnées à la largeur de l'embouchure des guideaux. On tend à dix-huit pouces au-deſſus du terrein, un pareil cordage, qui aſſujettit les pieux par le bas.

442. L'EMBOUCHURE des guideaux eſt bordée d'une corde aſſez forte, à laquelle on pratique des œillets pour pouvoir les attacher bien tendus à des anneaux de fer qui ſont amarrés aux pieux. En tendant des guideaux au bord de la mer, les pêcheurs mettent toujours l'ouverture du côté de la terre, afin de recevoir l'eau lorſque la marée baiſſe : on conçoit que ces étaliers doivent être ſolidement établis, pour réſiſter à l'effort que l'eau fait ſur une rangée de filets qui s'oppoſent à ſon cours.

443. L'EMBOUCHURE des guideaux eſt fort grande ; & comme ils ſe joignent tous les uns aux autres, ils forment par leur réunion une file de manches toujours prêtes à recevoir les poiſſons qui ſuivent le courant, gros & petits : mais on les y trouve toujours morts, quand même on les tirerait du filet peu de tems après qu'ils ſont pris.

444. LES pêcheurs préparent leurs guideaux, de baſſe mer. C'eſt auſſi de baſſe mer qu'ils vont en retirer le poiſſon. Pour cela, comme il n'y a point de panier au bout des guideaux, ils délient une ligne qui ferme le bout du ſac, & ſecouent la manche ſur le ſable, pour en faire ſortir le poiſſon.

445. LA pêche des guideaux à hauts étaliers eſt une des plus conſidérables qu'on faſſe à pied ſur pluſieurs côtes. Elle eſt en uſage vers le Havre, Caen, & particuliérement ſur les côtes de Touque & Dive ; de ſorte qu'en certains endroits toute la plage eſt traverſée de chevres à guideaux.

446. LE fort de cette pêche eſt depuis le commencement d'octobre juſques vers la fin du mois de mars : on eſt obligé de la diſcontinuer quand les chaleurs ſe font ſentir, à cauſe de la quantité d'orties de mer & de cruſtacés voraces, qui ſe portent à la côte. Il conviendrait, pour ménager le frai, de la finir en avril. Il faudrait auſſi que les mailles du bout du filet euſſent dix-huit lignes ou deux pouces d'ouverture.

447. SUIVANT l'ordonnance, les chevres pour les grands étaliers doivent être établies à deux cents braſſes du paſſage des vaiſſeaux & barques; pluſieurs ayant été endommagés par ces pieux, qui ſont aſſez gros & ſolidement établis.

De la tente des guideaux à bas étaliers.

448. LES pêcheurs étaliers riverains du mont Saint-Michel, tendent des guideaux avec trois piquets, dont deux ſervent à tenir l'embouchure ouverte, au moyen d'anneaux d'oſier qui ſont de chaque côté, & dans leſquels on paſſe les piquets; la queue du guideau eſt amarrée ſur un troiſieme piquet, & ils tiennent le guideau le plus tendu qu'il leur eſt poſſible. Par ce moyen, ils ferment les mailles qui ſont déjà fort étroites. On nomme ces guideaux *à petits étaliers;* mais ce nom convient encore à d'autres, dont nous allons parler.

449. CEUX qu'on appelle en Normandie *tâches volantes*, ou *guideaux à petits étaliers*, ſont ainſi nommés parce que les piquets ſur leſquels ces filets ſont tendus, ne s'élevent que de trois ou au plus quatre pieds au-deſſus du terrein. On les appelle auſſi *volans*, parce que les pêcheurs les changent ſouvent de place & de diſpoſition, d'une marée à l'autre, ſuivant l'état des bancs de ſable, qui aſſez fréquemment ſont mouvans.

450. CES piquets ne ſont point retenus par des cordes, comme le ſont les pieux des grands étaliers. Les chauſſes de ces guideaux n'ont que deux ou deux braſſes & demie de longueur; au lieu que celles des grands en ont quelquefois ſix ou ſept. Enfin les petits étaliers ſe placent ſur les greves ſableuſes & vaſeuſes, ainſi que dans toutes les plages où il ſe forme des courans. On tient aſſez ſouvent les queues des chauſſes tendues & arrêtées par un piquet, au moyen d'une ligne.

451. ON peut, avec ces guideaux, ainſi qu'avec ceux à hauts étaliers, pêcher de flot & de juſan, en préſentant au courant l'embouchure des chauſſes; mais pour l'ordinaire les pêcheurs préferent de les diriger vers le retour de la marée.

452. L'OUVERTURE des mailles eſt la même que celle des chauſſes des hauts étaliers. Pour que cette pêche ne détruiſit point le frai, il faudrait ſe conformer à ce que nous avons marqué relativement aux guideaux à hauts étaliers. Les pêcheurs, qui ſont très-intéreſſés à la conſervation du poiſſon, devraient s'y porter d'eux-mêmes: cependant les officiers des amirautés ont bien de la peine à les y contraindre.

Comment on a perfectionné les guideaux.

453. IL eſt ſenſible que, ſi l'on ne prenait pas des précautions pour tenir

l'entrée des guideaux ouverte, le filet s'affaisserait sur lui-même, & le poisson ne pourrait y entrer. Pour faciliter l'entrée du poisson, on se contente, comme nous l'avons dit, de tendre l'embouchure du filet sur un chassis semblable à A (*pl. V, fig. 6*), ou sur des perches qui font le même effet.

454. COMME on s'est apperçu que ces longues chausses s'affaissaient sur elles-mêmes, qu'elles se roulaient ou se repliaient, principalement dans les endroits où la régularité du courant était dérangée par le vent, par quelque roche, &c. dans la vue d'assujettir ces manches de façon qu'elles se présentassent mieux à l'entrée du poisson, on s'est d'abord contenté de tendre la chausse en amarrant l'extrémité du filet à un piquet. Mais cette tension rétrécissant beaucoup le diametre du filet, ce moyen n'a pas paru produire entiérement l'effet qu'on desirait; l'on a imaginé de mettre dans la chausse à différentes distances, de petits cerceaux de bois, d'abord en petit nombre, & qu'on a ensuite multipliés. Ces cerceaux produisaient un bon effet. Cependant le poisson s'accumulait toujours au fond des grandes chausses, où il était meurtri, comme nous l'avons dit. On a donc jugé que rien ne serait plus propre à prévenir cet inconvénient, que de diminuer la longueur des chausses, & d'en augmenter la largeur. Mais en les tenant larges & courtes, les poissons auraient pu s'échapper, comme nous l'avons déjà dit: c'est ce qui a fait imaginer un moyen très-ingénieux d'empêcher les poissons de sortir du filet, sans former aucun obstacle à leur entrée. On a rempli cette intention, en plaçant un goulet avec un cerceau qui tient ouverte l'embouchure du filet.

455. CE *goulet* est un filet *a a b* (*pl. V, fig. 7*), figuré comme un entonnoir, dont l'ouverture du pavillon est attachée au cerceau *a a*. La pointe de ce filet se termine vers *b*, & est soutenue dans l'axe du filet principal, par quelques fils déliés: & pour que le poisson entre aisément dans le filet *a a e e* par des fentes qu'on pratique à la pointe *b* du goulet, ces fils sont tendus mollement. Il est sensible que le poisson entre sans effort dans le corps du filet par les fentes qui sont en *b*. Alors il se trouve à l'aise dans l'intérieur du filet, & ne s'avise point de chercher à s'échapper par les fentes qui lui ont permis d'entrer.

456. ON met quelquefois un petit goulet à l'entrée des guideaux proprement dits. Mais cela n'empêche pas que les herbes, la vase & tout ce que l'eau charrie, ne s'entassent avec le poisson au fond de ces longues manches. Ainsi ils n'ont pas l'avantage des vrais verveux, dont nous allons parler.

ARTICLE SECOND.

Des verveux ou verviers, qu'on nomme aussi renards, &c.

457. LE verveux le plus simple (*pl. V, fig. 7*) est un filet en forme de

cloche, & un peu conique, d'une ou deux braſſes de longueur, dont l'entrée *a a* porte trois ou quatre pieds de diametre. Le corps de ce filet va un peu en ſe rétréciſſant depuis *a* juſqu'à *e*; & depuis *e* juſqu'à *d*, il prend une forme conique. A la pointe de ce cône on fait un œillet qui ſert à fixer le verveux dans l'endroit où on le tend.

458. Le corps du filet *a a e e* eſt ſoutenue par quatre, cinq, ſix cerceaux menus & légers, qu'on met en-dedans, comme nous l'avons expliqué dans le premier chapitre de cette ſection.

459. Dans l'amirauté de Nantes, où l'on fait uſage du verveux qu'ils nomment *loup* (70); pour joindre l'une à l'autre les gaulettes qui forment les cerceaux, ils en paſſent les bouts dans des tuyaux de ſureau. Ailleurs on fait cet ajuſtement plus proprement avec des révolutions d'un fil retors.

460. Le cerceau de l'entrée *a a* eſt plus grand que tous les autres, dont les diametres vont toujours en diminuant juſqu'à celui qui eſt en *e e*.

461. On ajoute preſque toujours devant le cerceau *a a* ce qu'on nomme la *coëffe*. Nous l'avons déjà repréſentée en *r s t* (*pl. III, fig.* 6). Cette partie, qui s'évaſe beaucoup, eſt ſoutenue par une portion de cercle, dont les extrêmités ſont aſſujetties par une corde ou une barre de bois qui s'étend de l'une à l'autre. Au moyen de cette traverſe, le côté de la coëffe qui eſt en-bas, ayant une forme plate, il s'applique plus exactement ſur le terrein.

462. Le verveux, non compris la coëffe, eſt attaché à toute la circonférence du premier cerceau *a a* (*fig.* 7); & comme le corps de ce filet eſt large, aſſez court, & ſoutenu en pluſieurs endroits par des cerceaux, le poiſſon en ſortirait aiſément, ſi l'on ne mettait pas en-dedans un goulet *a a b*, dans lequel on ajoute ſouvent un petit cerceau *f*, pour que l'entrée en ſoit plus acceſſible au poiſſon.

463. C'est ce goulet qui caractériſe le verveux, & qui établit ſa différence d'avec le guideau. Si quelques pêcheurs mettent un petit goulet à l'embouchure des guideaux, comme nous l'avons dit, c'eſt une perfection qui eſt empruntée des verveux.

464. On conçoit que le poiſſon qui s'engage dans le goulet, paſſe ſans difficulté dans le corps du verveux par les fentes qui ſont vers *b* (*fig.* 7), à la pointe du goulet; il en écarte les fils, comme il fait les herbes qui ſe préſentent à ſon paſſage. Une fois qu'il eſt dans le verveux, il ſe trouve à l'aiſe, &

(70) Les verveux ſont connus en Allemagne ſous le nom de *Garnſäcke*. Sur le Rhin, on a des loups, *Wolf*, qui n'ont que quatre cerceaux. On ſe contente de paſſer les verveux dans les mailles, où on les arrête. On ne connait point en Allemage cette partie qui eſt nommée ici la *coëffe*; mais tous les verveux y ſont à deux entrées. Les ouvertures en ſont aſſez larges, pour recevoir les plus grands poiſſons.

nage

nage de tous côtés ſans jamais reprendre, pour en ſortir, la route qu'il a ſuivie en y entrant. On le trouve immanquablement entre le corps du verveux & le goulet; & comme il n'eſt pas gêné, on le retire ſain & en vie : ce qui donne aux verveux un grand avantage ſur les guideaux.

465. LE verveux que nous venons de décrire, eſt le plus ſimple de tous. On en fait de fort longs qui ont un petit goulet à chaque cerceau. Je ne vois pas que cette multiplicité de goulets ſoit fort avantageuſe; & il paraît que deux à la tête du filet ſeraient ſuffiſans.

Des verveux à pluſieurs entrées.

466. COMME les poiſſons nagent en tout ſens dans les eaux dormantes pour chercher leur nourriture, & que rien ne les détermine à ſuivre plutôt une route qu'une autre, on fait des verveux qui ont pluſieurs entrées, quelquefois juſqu'à quatre, pour que le poiſſon y entre plus facilement. Nous nous contenterons d'en repréſenter un (*pl. V, fig.* 8), qui a deux entrées. Ce verveux, qui eſt cylindrique, ſe nomme *louve* ou *verveux à tambour* (71). Le corps du filet, qui eſt d'une égale largeur dans toute ſon étendue, eſt monté ſur trois ou un plus grand nombre de cerceaux AC, EM, BD. Ces cerceaux ſont fermement attachés aux quatre perches AB, FG, CD, HI. A chaque bout de ce tambour, il y a un goulet AKC, BLD; de ſorte que les poiſſons ont une égale facilité à entrer dans le verveux par un bout ou par l'autre.

467. ON en fait de cubiques qui ont cinq entrées, & qu'on nomme, pour cette raiſon, *quinqueportes*.

468. DANS tous ces verveux, qui ſont montés ſur un bâti de bois, il faut ménager une porte pour en retirer le poiſſon.

De la façon de tendre les verveux, dont nous venons de donner la deſcription.

469. DANS les rivieres & les étangs, on ſe ſert ordinairement de verveux ſemblables à celui de la *planche V, fig.* 7, mais garnis de la coëffe. On cherche à les placer auprès des crônes ou dans des herbiers. Dans ce dernier cas, les pêcheurs coupent l'herbe dans l'endroit où ils ſe propoſent de placer le verveux; & comme les poiſſons qui ſe retirent dans les herbiers aiment à trouver une place nette d'herbes, il eſt avantageux d'y faire de petites routes qui aboutiſſent à l'endroit où l'on place le verveux.

(71) En allemand, *Trommeln*, ou *Koffergarn*.

470. Les pêcheurs ayant attaché une pierre au bout du verveux, & une à chaque extrêmité de la coëffe, ils jettent le verveux à l'endroit qu'ils ont préparé ; ils l'arrangent avec une perche ; puis ils raſſemblent deſſus, les herbes qu'ils ont coupées. Elles flottent ſur l'eau. Le poiſſon y étant à couvert, nage volontiers deſſous, parce qu'il ſe trouve en liberté. Les pêcheurs tendent ainſi une trentaine de verveux ; & ſuivant différentes circonſtances, ils vont les relever après les avoir laiſſés à l'eau plus ou moins de tems.

471. Quand il fait frais, on peut les y laiſſer une couple de nuits ſans les relever. Mais s'il faiſait chaud, il faudrait ne les y laiſſer qu'une nuit, ſans quoi ils ſeraient bientôt pourris.

472. Lorsqu'on pêche dans une eau dormante, il eſt aſſez indifférent de quel côté on tourne la bouche du verveux ; & c'eſt le cas où il eſt avantageux de tendre des verveux à pluſieurs entrées. Mais les pêcheurs ne ſont point d'accord lequel eſt préférable, d'oppoſer la bouche du filet à un courant, ou de la placer en ſens contraire. Cette derniere ſituation ſemble être la meilleure quand le courant a peu de rapidité, parce que les poiſſons refoulent ordinairement le courant quand ils ſont effrayés. Mais il n'en eſt pas de même lorſque le courant eſt rapide : car en ces cas il entraîne pluſieurs eſpeces de poiſſons comme malgré eux.

473. Lorsqu'on tend des verveux au bord des rivieres, l'uſage le plus commun eſt de les placer dans les endroits où il y a peu de courant ; & la plupart des pêcheurs oppoſent au courant le fond du verveux. Mais au bord de la mer, ſur les greves, on préſente toujours la bouche du filet au courant. Quand on veut tendre ainſi les verveux, on attache une cabliere à la pointe du filet, & on amarre au demi-cercle qui ſoutient la coëffe du filet, une perche qui eſt pointue par le bout. Après avoir jeté la pierre à l'eau, & avoir étendu le verveux ſur le fond, on y fait entrer l'extrêmité de la perche : le filet eſt alors tendu aſſez ferme pour réſiſter au courant. Quelques-uns cependant attachent outre cela une pierre à chaque bout de la traverſe.

474. Quand on oppoſe le fond du filet au courant de l'eau, on met une pierre à chaque bout du demi-cercle qui ſoutient la coëffe ; & on paſſe la perche dans l'œillet qui eſt au bout du filet, pour enfoncer le bout pointu dans le fond. Comme le verveux va toujours en s'évaſant, le courant contribue à porter la bouche du filet vers le bas de la riviere, ce qui aide à le tendre.

Maniere de tendre les verveux doubles.

475. Pour tendre le verveux double & cylindrique ou en tambour, que quelques-uns nomment *louve* (*pl. V, fig.* 8), on le porte auprès de l'endroit où on veut le placer : c'eſt ordinairement dans des herbiers, comme ceux que

l'on voit repréſentés dans la *figure* 9. On y coupe les herbes avec un croiſſant, pour faire une route, une coulée, ou une paſſée A A, préciſément de la largeur du tambour : & cette paſſée ſera d'autant meilleure qu'elle ſera plus longue. Enſuite on attache des pierres le long d'un des bâtons du tambour ; ce ſera, ſi l'on veut, celui C D (*fig.* 8), afin que le filet aille au fond de l'eau. On attache de plus une corde en E au milieu du bâton A B oppoſé à celui C D, qui eſt chargé de pierres. Si l'on place le tambour auprès du bord de l'eau, la corde doit être aſſez longue pour qu'on puiſſe s'en ſervir à relever le filet. Mais quand on tend le tambour avec un bateau, il faut mettre au bout de la corde une flotte de liege *o*, ou un ſignal de roſeaux ſecs, qui indique l'endroit où le tambour eſt calé.

476. POUR mettre le tambour à l'eau, on le prend avec les deux mains par les bouts, & on met ſur ſa tête le bâton A B, qui eſt oppoſé à celui C D, qu'on a chargé de pierres. Etant à portée de la paſſée qu'on a faite entre les herbes, on jette le tambour à l'eau, en retenant le bout *o* de la corde ; puis, avec une perche fourchue, on place le tambour exactement au milieu de la paſſée, de façon que s'il y a du courant, l'eau traverſe le tambour dans toute ſon étendue.

477. ON peut tendre ce filet le jour & la nuit ; mais ſi on l'a mis à l'eau deux heures avant le ſoleil couché, on va le relever deux heures après le ſoleil levé.

478. QUAND la paſſée eſt large, on ajoute au tambour, des ailes *e f*, & des coëffes *c d* (*fig.* 9). Nous parlerons ailleurs de ces ailes.

Des petits verveux nommés bertoulens *en Languedoc.*

479. A Cette en Languedoc, les pêcheurs font un grand uſage de petits verveux qui n'ont guere que vingt-huit ou trente pouces de longueur, qu'ils nomment *bertoulens* ou *bertoulettes ;* probablement parce que c'eſt un diminutif de *bertaule*, nom qu'on donne aux verveux dans quelques provinces.

480. CES pêcheurs forment de petites routes dans les herbes qui rempliſſent les étangs aux endroits où il y a peu d'eau ; & ils placent un bertoulen à l'entrée de ces routes ou canaux. Les poiſſons trouvant un chemin libre dans ces canaux, ils le ſuivent, & entrent dans le bertoulen. On tient le filet en état avec trois bouts de roſeau, que l'on pique dans le fond, & dont l'un aſſujettit la pointe, tandis que les deux autres maintiennent en état l'entrée du bertoulen. Un ſeul homme en tend cinquante ou ſoixante en différens endroits, & il peut ſeul ſuffire à cette pêche, qu'on pratique toute l'année, & à laquelle on prend des muges, des dorades, des anguilles, &c.

481. LES officiers de l'amirauté défendent ſeulement de placer des bertoulens à l'embouchure des graux & des rivieres, pendant les mois de mars, avril & mai, parce que c'eſt dans ce tems que les petits poiſſons remontent

de la mer dans les eaux douces & saumâtres. Mais on peut placer des bertoulens dans le reste des étangs durant toute l'année sans interruption. Les mailles des bertoulens sont fort serrées.

Des verveux qu'on tend sur les greves au bord de la mer & entre les rochers.

482. Il y a deux façons d'arrêter les verveux au bord de la mer. Les uns sont retenus par des pierres; les autres, par des piquets.

483. Pour pêcher avec le verveux au bord de la mer, & entre les roches où il reste de l'eau de basse mer, on fixe ces filets avec des pierres; & en conséquence on les nomme *verveux pierrés*. Pour cela on attache à la pointe du verveux une grosse pierre; on met à tous les cercles, des lignes auxquelles on attache des pierres; & l'on amarre au milieu du demi-cercle qui soutient la coëffe, une corde, à l'extrêmité de laquelle est une grosse pierre qui tient cette corde tendue. Ces amarres suffisent pour assujettir les verveux contre les courans: il n'y a que les ouragans qui les emportent quelquefois & les jettent à la côte.

484. Sur certaines côtes, on les affermit encore mieux, au moyen de piquets qu'on enfonce dans le sable. On en fourre un dans l'œillet qui est à la pointe du verveux, deux vis-à-vis de chaque cerceau, un à la droite, l'autre à la gauche, & un troisieme à l'avant de la coëffe. On amarre avec une ligne chaque cerceau aux pieux qui sont auprès; & avec une ligne plus longue, le haut du demi-cercle du goulet au piquet qui est à l'avant. De cette façon il n'y a guere de tourmente qui puisse emporter les verveux.

485. On ajoute quelquefois des ailes aux guideaux & aux verveux: nous allons en parler dans l'article suivant.

Des appâts qu'on met dans les verveux simples, pour engager les poissons à y entrer.

486. Quoiqu'on ait grande attention de placer les verveux dans des endroits que le poisson fréquente, auprès des herbiers & des sous-rives, aux lieux où il y a peu de courant; quand il fait froid, on choisit ceux qui sont exposés au soleil; & dans les grandes chaleurs, ceux où il y a de l'ombre. Malgré toutes ces attentions, il est toujours utile, pour engager les poissons à entrer dans le filet, d'y mettre entre le corps du verveux & le goulet quelques poissons vivans, sur-tout de la même espece que ceux qu'on se propose de prendre, rien n'étant plus propre à engager les poissons à y entrer. On attache aussi aux cerceaux dans l'intérieur du filet, quelques appâts, tels que des os

de porc salé, du tourteau de chenevi ; & l'on estime que, pour se procurer un excellent appât, il faut faire cuire à demi à la broche un lievre qui commence à se gâter, & l'arroser avec du miel : la chair de ce lievre, ainsi que des rôties imbibées du jus qui en est tombé dans la léchefrite, attirent beaucoup les poissons. Ces différens appâts conviennent à tous les filets dormans.

487. QUELQUES pêcheurs prétendent qu'il est encore bon de mettre dans le verveux, des fleurs qui aient des couleurs vives. Mais ce que nous disons de ces appâts, n'exclut point les vers de terre, & les autres dont nous avons parlé en différentes occasions. (72)

ARTICLE TROISIEME.

Des guideaux & verveux, précédés d'ailes qui déterminent les poissons à entrer dans les filets.

488. QUAND on tend des verveux simples, soit dans les étangs, soit dans les herbiers où il y a beaucoup de poissons, on peut espérer une pêche avantageuse au moyen des appâts dont nous venons de parler. Mais lorsqu'il s'agit d'eaux courantes, il est tout autrement utile d'augmenter la vîtesse du courant, & de déterminer le poisson à entrer dans les manches, en pratiquant des especes de cloisons en forme d'entonnoirs, qui y aboutissent. Il est évident que, si l'on tendait un guideau ou un verveux au milieu d'un courant fort large, on ne pourrait pas espérer de faire une pêche avantageuse, parce que rien ne déterminerait le poisson à entrer dans le filet : sa bouche ayant peu de largeur, tout le poisson qui passerait à droite & à gauche, serait perdu pour le pêcheur. C'est ce qui a déterminé à faire précéder le filet par des ailes (73) qui, formant une espece d'entonnoir, rassemblent les poissons à l'embouchure des chausses.

489. D'UN autre côté, comme on a reconnu que plusieurs especes de poissons se laissaient entraîner par la force du courant, on s'est proposé d'augmenter la vîtesse de l'eau par des cloisons qui obligent une grande masse d'eau à passer par une ouverture assez étroite : c'est ce qu'on nomme des *gors*. Nous allons détailler toutes ces industries dans les paragraphes suivans.

(72) Un coq, dans lequel on met du safran, & que l'on laisse corrompre entiérement, est un des meilleurs appâts qu'on puisse faire. Mais en Saxe & dans plusieurs provinces d'Allemagne, on a sévérement défendu l'usage des appâts dans les verveux. Cela suffirait, à ce qu'on croit, pour détruire presqu'entiérement la pêche, dans les rivieres médiocrement poissonneuses.

(73) Tous les verveux, en Saxe, ont des ailes d'une hauteur & d'une largeur proportionnées à celles du filet. Chaque extrémité est arrêtée par un piquet planté au fond de l'eau.

Façon d'ajuſter des ailes aux verveux doubles, qu'on nomme louves.

490. NOUS avons déjà dit qu'avant de tendre une louve dans les herbiers, il fallait couper l'herbe, pour faire au travers une paſſée ou coulée A A (*pl. V, fig. 9*). En ce cas, les herbes qui bordent la paſſée, forment en quelque ſorte des ailes pour conduire le poiſſon dans la louve. Mais quand on veut placer le filet dans un endroit où il n'y a point d'herbes, & où la nappe d'eau eſt large, on ajuſte aux deux extrémités du corps de la louve *a b* (*fig. 9*) deux grandes coëffes *c d*; & outre cela, des ailes qui ſont des bondes du filet *e e*, *f f*, qu'on ſoutient verticalement par des piquets, & qui s'étendent depuis la coëffe du filet juſqu'aux rives de l'eau.

491. LORSQUE ce filet, ainſi ajuſté, eſt dans une riviere où la marée remonte, on prend le poiſſon qui entre avec le flot, & celui qui veut retourner à la mer lors du juſan. C'eſt pour cette raiſon que quelques-uns ont donné le nom de *raſle* à cette eſpece de filet, où ſe trouvent arrêtés les poiſſons qui montent contre le courant, comme ceux qui ſuivent le fil de l'eau.

Des verveux pierrés & flottés, tendus dans des flaques d'eau & des mares.

492. NOUS avons déjà dit qu'on fait au bord de la mer entre les rochers, principalement aux endroits où il reſte de l'eau à mer baſſe, une pêche avec des verveux qu'on nomme *pierrés*, parce qu'ils ſont aſſujettis avec des pierres. On voit, à la bouche de ce verveux, des ailes dont nous n'avons point parlé, & que l'on ajoute quand on tend ces filets, ſoit ſur des greves, ſoit dans des endroits où la nappe d'eau eſt large. Suppoſé qu'on établiſſe le verveux dans un endroit où il reſte de l'eau de baſſe mer, on n'arrête point ces ailes avec des pieux; on ſe contente de mettre à la ralingue qui borde le bas du filet, des pierres qui le faſſent porter ſur le fond, & au bout une groſſe cabliere; puis on attache des flottes de liege à la corde qui borde le filet par en-haut. Ces ailes, qui ſe tiennent à peu près droites, & qu'on a ſoin de ſuffiſamment écarter l'une de l'autre, forment un entonnoir qui dirige le poiſſon vers le verveux.

493. ON tend auſſi de ces verveux ſur des ſables à pied ſec. En ce cas on arrête les ailes plus régulièrement, ou avec des pieux, ou en les attachant à quelque roche, ou enfin en les amarrant à de groſſes cablieres; dirigeant toujours la bouche du filet, de façon qu'elle reçoive l'eau de quelque courant. On fait maintenant peu d'uſage de cette eſpece de filet.

Maniere de tendre des guideaux ou des verveux dans des flaques d'eau où il y a peu de courant.

494. DANS les mares & les étangs où il y a peu de courant, on emploie quelquefois des pieux & des filets pour former des paliſſades en zig-zag (*pl. V, fig.* 10), *a b, b c, c d, d e*, qui couvrent toute l'étendue du terrein; & l'on place des guideaux ou des verveux aux angles ſaillans *b d*, quelquefois même aux angles rentrans *c*. Ces grandes ailes ou paliſſades ſervent à conduire le poiſſon dans les filets. Il eſt ſenſible qu'on peut ajuſter ces ailes en bien des façons différentes, pour les rendre convenables aux terreins ſur leſquels on les tend; & ſouvent on a ſoin de diriger l'embouchure des guideaux ou des verveux en pluſieurs ſens, pour qu'ils reçoivent les poiſſons qui nagent ſuivant différentes directions.

Des moyens qu'on emploie pour rendre la pêche aux guideaux & aux verveux plus abondante, en augmentant la viteſſe du courant.

495. NOUS avons déjà dit qu'il était avantageux de tendre les guideaux & les verveux dans des courans, & que cette pêche devenait plus utile à proportion que l'eau avait plus de rapidité. Il eſt ſenſible que c'eſt pour arrêter au paſſage les poiſſons qui ſuivent le courant, qu'on y place ces filets; & on fait l'embouchure des filets fort large, pour qu'une plus grande maſſe d'eau en traverſe la manche.

496. LES meûniers qui ont plus d'eau qu'il ne leur en faut pour faire tourner leur moulin, parviennent à élargir l'embouchure de leurs filets, & à augmenter la viteſſe du courant, en plantant des files de pieux qui s'entretouchent. Ces files rétréciſſent le cours de l'eau, & l'obligent de traverſer les manches que l'on a ajuſtées à l'extrêmité des files. Le bout de la manche eſt fermé par un lien; d'autres fois il aboutit à un panier, dans lequel ſe raſſemble le poiſſon. Les meûniers font auſſi des ouvertures dans la chauſſée qui conduit l'eau vers leur moulin, pour y ajuſter un verveux. Par ces induſtries, qu'on peut varier de pluſieurs manieres, toute l'eau d'une petite riviere traverſe les filets, où ſe trouvent arrêtés tous les poiſſons qui en ſuivent le cours (74).

497. IL faudrait, pour ne point altérer la qualité du poiſſon, employer

(74) On avait établi des pêches de ce genre ſur pluſieurs rivieres d'Allemagne; mais on a trouvé que cela interceptait le cours de l'eau, au point de cauſer des inondations: ce qui a déterminé à les défendre. D'ailleurs, il eſt certain que la pêche eſt détruite par ces divers moyens.

des verveux, ou soutenir l'intérieur des guideaux ouvert avec des cercleaux. Pour ne point faire de tort à la multiplication du poisson, on devrait aussi donner deux pouces d'ouverture aux mailles, même au bout des manches: c'est ce que ne font pas les meûniers.

De la tente des guideaux & verveux dans les gors.

498. Il arrive assez souvent qu'il se rencontre des isles ou islots, dans les rivieres navigables: alors on laisse le grand bras libre pour la navigation; & les pêcheurs font dans les petits bras ce qu'ils nomment des *gors*. Ce sont de grands entonnoirs faits avec des pieux jointifs, le bout évasé étant du côté du haut de la riviere; & ils ajustent au sommet de l'angle, des guideaux ou des verveux. Il est sensible qu'au moyen de ces gors, on prend tout le poisson qui peut passer par le petit bras, & que le poisson qui se trouve engagé entre les files de pieux, est déterminé à entrer dans les manches; qu'il y est même, en quelque façon, forcé par la viteſſe du courant, qui est beaucoup augmentée par le rétrécissement que forment les gors.

499. Il y a des gors à quelques lieues au-dessus de Rouen en allant vers Paris. Mais on ne peut en placer plus bas, à cause de la marée qui remonte dans la Seine avec beaucoup de rapidité.

Tente des verveux dans les haies.

500. Les *haies* ou *arrêts* sont des files de pieux qu'on met sur les bords des rivieres pour diminuer le courant de l'eau: on a donné le nom de *haie* au remou même ou tournoiement d'eau qui est occasionné par ces pieux. Les pêcheurs placent des verveux enforte que l'embouchure regarde d'un peu loin l'endroit où se rapprochent deux files de pieux, afin que les poissons qui vont s'y ranger pour être à l'abri du courant, entrent dans le filet. Ainsi ces verveux se placent dans la haie des gors, au lieu que ceux dont nous avons parlé ci-devant se tendent à la pointe & dans le fort du courant. C'est pourquoi les verveux qu'on met dans les haies, ne font aucun tort à la multiplication du poisson; & les poissons qui entrent dans ces filets, y restent long-tems en vie.

501. Quand on tend des verveux à l'embouchure des rivieres où la marée monte, on place la bouche des verveux à mont ou à val, suivant le cours de l'eau.

502. La pointe des verveux est retenue par des piquets; & l'ouverture, par des cablieres qui sont aux pointes des cerceaux de la coëffe. Cela suffit quand on n'oppose pas la bouche du filet au courant; mais quand on les pose en sens contraire, il est bon de mettre des piquets au lieu des cablieres.

Des

Des gors, verveux ou guideaux qu'on établit sur les greves, au bord de la mer.

503. CE que nous venons de dire des gors sert pour en établir au bord des rivieres. Mais on en tend aussi au bord de la mer, sur les greves que la mer recouvre. Leurs palissades peuvent être formées de pieux ou palots, ou avec des clayonnages, qu'on nomme en quelques endroits des *braies;* ou avec des filets soutenus par des piquets, & qu'on nomme volontiers *tonnelles.* Toutes ces choses sont assez indifférentes, pourvu que l'ouverture du filet soit du côté de terre, & sa pointe du côté de la mer. Il faut aussi établir le gor dans un endroit d'où la marée se retire avec vîtesse. C'est pourquoi l'embouchure des petites rivieres est favorable; & les grandes vives eaux sont avantageuses pour cette pêche, ainsi que les chaleurs, parce qu'alors les poissons donnent à la côte plus abondamment. Mais il arrive quelquefois des tourmentes, qui bouleversent tous ces filets.

504. COMME les verveux & leurs ailes ont peu de hauteur, la marée recouvre tout cet apareil; & lorsqu'elle se retire, le poisson qui n'a pas passé par-dessus les ailes, est pris: ce qui arrive au plus grand nombre.

505. LES ailes des gors, qui sont presque réunies par un de leurs bouts, s'écartent de l'autre côté de vingt ou trente toises.

506. SUR les côtes où il y a beaucoup de pierres plates, on forme les ailes des gors, ou avec des murs à pierres seches, ou avec des pierres longues & minces, qu'on plante debout dans le sable: ces divers moyens reviennent au même pour l'effet.

507. A l'égard des tonnelles formées avec des filets, il y a des pêcheurs qui affermissent le bas des ailes avec des pierres & un petit clayonnage. Cela est défendu, parce que l'intérêt public exige qu'il reste un peu de jour au-dessous des ailes, pour laisser échapper les petits poissons (75).

508. QUAND les bars & les mulets approchent des verveux, & que les ailes sont assez rapprochées l'une de l'autre, ces poissons ont l'industrie de sauter par-dessus. Il y a des pêcheurs qui, pour empêcher qu'ils ne leur échappent, tendent d'une aile à l'autre en cet endroit un filet horisontal: c'est ce qu'on appelle *verveux avec jambe & chasse couverte.*

Conclusion de cet article.

509. LES verveux entrent dans la construction de plusieurs especes de parcs, qu'on nomme pour cette raison *parcs à fond de verveux.* Quoique quel-

(75) En Allemagne, la largeur des mailles est déterminée.

ques-uns de ces pares approchent beaucoup des gors, néanmoins les différentes especes de parcs devant faire le sujet d'un article considérable, nous remettons à traiter spécialement de cet autre usage des chausses, dans l'article où il s'agira des pares.

§ 10. ENFIN les chausses entrent pour une partie considérable dans l'ensemble de divers filets qui servent pour les plus grandes pêches, telles que la dreige, le gangui, la tartanne, &c. Ces filets étant composés de filets verticaux qu'on peut regarder comme des seines, & de chausses qui peuvent être rapportées aux dragues, il nous a paru convenable de n'en traiter que quand nous aurons fait connaître les filets dont ils sont composés.

§ 11. ATTENDU que les nasses ne different des verveux qu'en ce qu'elles sont faites d'osier, nous ne croyons pas devoir différer plus long-tems à en parler.

ARTICLE QUATRIEME.

Des nasses.

§ 12. LES nasses sont des especes de paniers faits d'auffe, de jonc, d'osier, ou d'autre bois flexible, qui étant à claire-voie, laissent passer l'eau sans beaucoup de résistance; mais les baguettes sont assez serrées pour retenir le poisson. C'est pourquoi on les tient plus ou moins près les unes des autres, suivant l'espece de poisson qu'on se propose de prendre.

§ 13. LES nasses ne sont donc pas un ouvrage de mailleur, mais de vannier (76); & elles ne different essentiellement de plusieurs especes de filets dont nous avons parlé, que par la matiere dont les uns & les autres sont faits. Au reste, on leur donne diverses formes; &, suivant les côtes où l'on en fait usage, on les connaît sous différens noms, comme *nasse*, *nasson*, *nanse*, *lance*, *bire*, *bouteille*, *ruche*, *panier*, *boutterolle*, *&c.*

§ 14. PRESQUE toutes les nasses ont un ou plusieurs goulets, qui permettent aux poissons d'entrer, mais qui s'opposent à ce qu'ils sortent.

§ 15. CES goulets sont faits avec des brins déliés & souples d'auffe, de canne ou d'osier, très-fins & élastiques, dont les bouts ne sont point retenus par des traverses; ce qui les rend assez flexibles pour ne point former d'obstacle à l'entrée du poisson dans la nasse. Mais attendu que, par leur ressort, ils se rapprochent les uns des autres aussi-tôt que le poisson est entré, & comme les extrêmités de ces menues baguettes sont taillées en pointe, le poisson ne peut

(76) En Allemagne, en Suisse, les pêcheurs fabriquent eux-mêmes leurs nasses. Le nom allemand de cette sorte de filets est *Fischreussen*; en anglais, *a bow-net*, ou *Weel*; en italien, *nassa*.

ſortir par où il eſt entré. La conſtruction de ces goulets eſt repréſentée un peu en grand dans la *planche VI*, *fig.* 1, au-deſſus de A, qui eſt une coupe de la naſſe B (*fig.* 2). Les naſſes n'étant point pliantes comme le ſont les filets, on eſt obligé de ménager une ouverture pour en retirer le poiſſon: c'eſt quelquefois au bout oppoſé au goulet, comme en *a* (*fig.* 3); & d'autres fois vers le milieu, comme en C (*fig.* 2). Ces ouvertures ſont fermées avec une petite trappe, tant que la naſſe eſt à l'eau: on ne l'ouvre que pour retirer le poiſſon.

516. ON met preſque toujours dans ces naſſes des leurres ou des appâts, pour déterminer les poiſſons à y entrer (77). Nous avons déjà indiqué, à l'occaſion des bouraques & des verveux, quels ſont les différens appâts dont on ſe ſert ſur les différentes côtes; mais quand ce ne ſont pas des poiſſons vivans, il eſt bon de ſuſpendre les appâts au milieu des naſſes, afin que les poiſſons ſoient obligés d'entrer par le goulet pour les manger.

517. ON verra, par les détails où nous entrerons, qu'il y a bien des façons de tendre les naſſes; car, quoique leur plus grande utilité ſoit de pêcher entre les rochers à l'entrée des eſpeces de cavernes où les poiſſons ſaxatiles ſe retirent, ainſi que dans les endroits où il ſe forme de petits courans d'eau qui déterminent les poiſſons à y paſſer plutôt qu'ailleurs; quoique les naſſes ſoient, dis-je, particuliérement deſtinées à ces ſortes de pêches, on ne laiſſe pas d'en tendre avec ſuccès ſur les greves, & même en pleine mer, comme on le verra par la ſuite. On fait des naſſes de différentes grandeurs. Les plus grandes ſervent à prendre de gros poiſſons; les moyennes ſont pour des éperlans, & les petites pour des anguilles.

Des bouraches ou naſſes qu'on tend dans les rochers, & des nanſes *des Provençaux.*

518. DANS l'article III du chapitre ſecond, à l'occaſion de la caudrette, nous avons été engagés à parler de la bouraque. On n'aura pas de peine à concevoir que quand elle eſt entiérement faite d'oſier, c'eſt une vraie naſſe, reſſemblante à certaines ratieres de fil d'archal, qui ont, comme elle, un ou pluſieurs goulets.

519. LES *nanſes* des Provençaux different très-peu de ce qu'on appelle *bouraque* dans les ports du Ponant. Elles ſont d'une forme ovale applatie. Aſſez ſouvent on ne fait en oſier que la charpente qu'on enveloppe avec un filet. Ces nanſes, qu'on fait volontiers ovales, ont à chaque bout un goulet en entonnoir, par où le poiſſon entre dans la nanſe: au-deſſus & au milieu, eſt

(77) Dans les rivieres on défend très-expreſſément de mettre des appâts pour ces ſortes de pêches.

un trou fermé par une porte, qu'on ouvre pour retirer le poiſſon qui eſt entré dans la nanſe.

520. On met dans la nanſe quelques appâts ſemblables à ceux dont nous avons parlé à l'occaſion des bouraques; on y emploie particuliérement des ourſins. Au-deſſous de la nanſe, ſont amarrées quelques pierres pour la faire caler; & ſur les côtés, ſont des anſes ou mains pour attacher des cordes qui ſe réuniſſent à une ſeule, au bout de laquelle eſt un ſignal deſtiné à faire retrouver la corde qui répond à la nanſe, & qui doit ſervir à la retirer de l'eau.

521. On tend les nanſes comme les bouraques entre les roches; & la pêche eſt plus avantageuſe quand il fait chaud, que par le froid.

522. Les naſſes qu'on tend dans l'Océan entre les rochers & ſur les greves, produiſent davantage dans les grandes vives eaux que dans les mortes eaux. Si c'eſt ſur les greves, les pêcheurs ont le tems de tendre leurs naſſes tout près de la baſſe eau, le plus avant qu'il leur eſt poſſible, & ils les relevent au juſan qui ſuit. Plus donc les eaux baiſſent, plus les pêcheurs ont lieu d'eſpérer une pêche avantageuſe.

523. Il en eſt de même quand on tend les naſſes entre les roches: car les pêcheurs peuvent placer leurs naſſes dans des fonds d'autant moins fréquentés, que la mer ſe retire davantage. D'ailleurs, les poiſſons terriſſent en plus grand nombre dans les vives eaux, que par les mortes eaux.

524. Sur la côte de Grenade, on pêche avec des naſſes preſque ſemblables à celles des Provençaux, que nous venons de décrire; elles ſont ovales, ayant trente-ſix pouces de longueur ſur vingt-ſept pouces de largeur. On les cale juſqu'à trente & quarante braſſes de profondeur, & on n'y met point d'appâts.

Des paniers de bonde.

525. A l'occaſion des guideaux, nous n'avons pas pu nous diſpenſer de parler d'un panier que les meûniers mettent à leur vanne de décharge, lorſqu'ils la levent pour laiſſer écouler l'eau qui pourrait endommager les chauſſées. Ils nomment *panier de bonde* (78) cette naſſe, qui eſt un vrai guideau d'oſier. Il n'y a pas de goulet; mais le poiſſon n'en ſort point, à cauſe de la viteſſe du courant.

526. On tend auſſi, dans les courans d'eaux rapides, des naſſes qu'on tient longues, & dont l'embouchure eſt évaſée. On les fait longues, pour que le poiſſon n'en ſorte pas; l'embouchure eſt évaſée pour qu'elle embraſſe une plus grande portion du courant; quelquefois on y ajoute des ailes de clayonnage,

(78) En allemand, *Stromkorb*. Ces naſſes ou paniers ſont défendus en Allemagne, parce qu'ils font périr beaucoup de poiſſon.

& l'on en fait des gors. Nous parlerons plus précisément de ces nasses dans la suite.

Des nasses en forme de truble, pour prendre des anguilles dans la mer.

527. ON fait, pour prendre des anguilles à la mer, des nasses qui ne sont qu'un panier profond au moins de deux pieds. Ces nasses ont à l'embouchure un pied de diametre, & elles se rétréciſſent de sorte que leur diametre n'est que de huit à neuf pouces par le bas. On met au fond de ce panier un assez grand morceau de foie de bœuf, pour qu'il en couvre toute l'étendue; on forme au-dessus du foie un grillage de corde qui le retient, mais dont les mailles sont assez larges pour que le foie puisse être apperçu par les anguilles. Ce panier, qui fait ici l'office de truble, étant lesté de pierres, on y attache une corde, & on le descend dans l'eau à telle profondeur qu'on veut, pourvu toutefois que le pêcheur puisse appercevoir les anguilles qui vont attaquer l'appât.

528. LES anguilles, attirées par l'odeur du foie, qui n'en est que meilleur quand il commence à se corrompre, se hâtent d'entrer dans le panier. Quand le pêcheur les apperçoit attachées à l'appât, il tire doucement la corde qui répond au panier, & il tâche de ne point effaroucher les anguilles. Mais quand le panier est arrivé à la surface de l'eau, il le tire précipitamment, pour que les anguilles n'aient pas le tems de se sauver. Quand il les a prises, il replonge sur-le-champ le panier, pour recommencer sa pêche; & le même foie lui sert long-tems.

529. DES paniers à peu près semblables, mais plus petits, servent quelquefois dans les rivieres pour prendre des écrevisses.

Autres nasses qu'on emploie pour prendre des anguilles, principalement dans les rivieres.

530. NOUS avons dit qu'on devait proportionner la distance des osiers qui forment les nasses, à la grosseur des poissons qu'on se propose de pêcher. Mais il faut que les osiers soient bien près à près, sur-tout quand on a intention de prendre des anguilles; car si-tôt qu'elles peuvent introduire entre les barreaux leur queue ou leur tête, elles forcent tellement qu'elles font plier les osiers, & elles ne manquent pas de s'échapper. Pour mieux retenir ce poisson, on fait à l'embouchure des nasses un faux & un vrai goulet *b c* (*fig.* 3). On voit à cette nasse quatre anses; les deux d'en-bas servent à attacher les pierres qui la font caler; & les deux d'en-haut, à attacher les cordes qui servent à la relever.

531. LES appâts qu'on met dans la nasse, sont des limaçons, des moules

ouvertes, des vers de terre, des grenouilles déchirées, du foie & de la chair de différens animaux. Comme l'anguille eſt très-vorace, elle tourne autour de la naſſe pour trouver par où atteindre l'appât qui eſt ſuſpendu au milieu ; enfin elle entre dans les goulets, & alors elle eſt priſe. On tend un grand nombre de naſſes, bien ſouvent ſemblables à celles des *figures* 1, 2, 3, 4, dans les herbiers, auprès des crônes & des ſous-rives ; & on les releve tous les jours, ayant ſoin de renouveller les appâts.

532. Le tems le plus favorable pour cette pêche eſt lorſqu'il fait chaud, & que le tems eſt diſpoſé à l'orage.

Des naſſes pour les éperlans.

533. On prend beaucoup d'éperlans avec des naſſes. Malgré la petiteſſe de ce poiſſon, on n'a pas beſoin que les oſiers ſoient auſſi ſerrés que quand on pêche des anguilles. On en attache un nombre, comme dix ou douze, par les anſes à une corde qui eſt ordinairement faite avec de l'oſier. Chaque naſſe eſt chargée en-deſſous de deux pierres, & attachée à la corde par deux petits cordages que les pêcheurs nomment *cableaux*, & qui ſont longs au plus de dix-huit pouces.

534. Pour les relever, on ſaiſit avec une gaffe la corde auſſi près qu'on le peut d'une des cablieres qui ſont aux bouts. Quand une fois on tient la corde, on releve les naſſes les unes après les autres ; on en ouvre le fond, qui eſt fermé par une petite porte, pour prendre les éperlans qui y ſont, & on les remet à l'eau par le travers de la riviere. Cette ſuite de naſſes interrompant le cours de l'eau, les éperlans en approchent pour éviter le courant ; ils nagent autour, & y entrent.

535. Comme ces poiſſons refoulent la marée pour remonter dans l'eau douce, on met, autant qu'on peut, le goulet tourné du côté du bas de la riviere. Les naſſes ordinaires durent une couple d'années : mais celles des éperlans ne ſervent qu'une ſaiſon, parce qu'on les fait avec des oſiers fins & verds. On prétend que ces poiſſons fuient les vieilles naſſes.

536. On pratique cette pêche dans la Seine au-deſſus de Rouen ; & on ne le peut pas au-deſſous, attendu que la marée, qui s'y fait ſentir avec beaucoup de violence, entraînerait les naſſes.

Des grandes naſſes.

537. On fait de grandes naſſes (*fig.* 3), qu'on tend avec un bateau le long des isles, aux endroits où l'eau eſt dormante, & où il y a des herbes. On y prend, outre les éperlans, des barbeaux, des gardons, des brêmes, & quel-

quefois des carpes & des brochets. Ordinairement on met à ces grandes naſſes un vrai & un faux goulet. Quand on pêche avec de fort grandes naſſes, on eſt obligé de frapper une poulie au bout de la chaloupe, pour haler ſur l'orin qui tient à la naſſe.

Eſpece de naſſe que les Provençaux appellent lance, gombin & gembin.

538. LA lance eſt un panier ou naſſe d'oſier de forme cylindrique (*pl. VI, fig.* 2). Sa longueur ordinaire eſt de cinq pieds, & elle a deux pieds & demi de diametre. Les oſiers, fort artiſtement entrelacés, forment des loſanges dont les côtés ont à peu près ſix lignes de longueur. Les deux bouts de ces paniers ſont renfoncés, & terminés par un goulet d'auſſe. Cette naſſe reſſemble beaucoup au verveux double, dont nous avons parlé, & qu'on appelle communément *louve*.

539. ON leſte cette lance de deux groſſes pierres pour la faire caler au fond de la mer, & on la retire au moyen d'une corde au bout de laquelle eſt une bouée ou un autre ſignal.

540. ON ſuſpend dans la lance, des ſardines coupées en deux, ou d'autres poiſſons; & on la mouille près des rochers ou ſur des bancs juſqu'à quarante ou cinquante braſſes de profondeur.

541. LE vrai tems de faire cette pêche, eſt pendant les mois de février, mars & avril.

542. ON releve la lance tous les jours, & on en tire le poiſſon par l'ouverture qui eſt en *c*.

543. A (*fig.* 1), eſt une coupe longitudinale de cette naſſe, pour montrer comment ſont faits les goulets.

Naſſes avec leſquelles on prend des lamproies, auprès de Nantes.

544. LES naſſes, ou nanſes, dont ſe ſervent les pêcheurs Nantais pour prendre des lamproies, ont la forme d'un cône. A l'un des bouts eſt un goulet qui ſe reſſerre beaucoup. On les tend dans des endroits où il y a un courant fort rapide, auquel on préſente le goulet.

Des naſſes dont on fait uſage près d'Ancône, & que l'on y nomme naſſone.

545. CETTE ſorte de naſſe (*fig.* 4) a à peu près la forme d'une *botte*. Le fond *b* eſt comme un panier : on y met pour appâts de la chair de chien. En *c* eſt un goulet. Les pêcheurs y prennent des cruſtacés; entr'autres, des cancres dits peureux ou poltrons. On tend ces naſſes le ſoir, le long des côtes, & on les leve le matin.

Naſſes dont ſe ſervent les Catalans.

546. En Catalogne, on fait des naſſes avec une eſpece de jone appellé en latin *juncus acutus, capitulis ſorghi*, C. B. P. On leur donne la forme d'un long entonnoir, qui a quatre ou cinq pieds de hauteur, & qui eſt à peu près tel qu'on le voit ici dans la *figure* 5. Ayant fait, avec ce jonc, des cordonnets circulaires, on les attache avec du fil, pour en former comme un ret; & on le ſoutient par quatre bâtons, qu'on attache ſur les côtés au bout le plus large, où eſt un goulet que les Catalans appellent *fas de la nanſe*. Au bout pointu, eſt une autre ouverture qu'on ferme par un petit filet; c'eſt par cet endroit qu'on retire le poiſſon qui eſt entré dans la nanſe.

547. On leſte la nanſe avec une pierre, & on y attache une corde ou orin, qui a quelquefois trois ou quatre cents braſſes de longueur: puis au bout oppoſé à la nanſe, on amarre une bouée ou ſignal.

548. Quatre hommes ſe mettent dans une chaloupe, ayant chacun quatre ou cinq nanſes. Quand ils ſont arrivés au lieu de la pêche, ils mouillent les nanſes; & pour engager les langouſtes, les congres, les pagets, les mourenes, &c. à entrer dans les nanſes, ils y mettent pour appâts des ſeches & des ſardines, ou fraiches ou pourries, &c.

549. Quelquefois auſſi ils mettent dans leurs nanſes, du houx-frelon (*ruſcus aculeatus myrtifolius*, Inſt. R. H). Alors ils ne mouillent leurs nanſes qu'à deux ou trois braſſes d'eau. Ils y prennent beaucoup de ſeches, & quelquefois des poiſſons qui entrent pour manger les ſeches.

550. On laiſſe durant pluſieurs jours les nanſes à la mer; mais on va tous les jours en retirer le poiſſon, & chaque pêcheur prend celui qui ſe trouve dans les nanſes qui lui appartiennent.

Sorte de pêche à la naſſe, que les Eſpagnols nomment andana.

551. Sept à huit hommes ſe mettent dans un bateau, & vont à quatre lieues au large chercher ſoixante braſſes d'eau: ils y jettent une corde, au bout de laquelle eſt une eabliere pour la faire ealer juſqu'au fond; & à l'autre bout de cette même corde, eſt une bouée.

552. A cinq braſſes plus bas que la ſurface de l'eau, on attache à cette même corde une naſſe de jone ou d'auffe. Les poiſſons vont badiner autour de cette naſſe pour ſe mettre à l'ombre, ou parce qu'ils prennent la naſſe pour un refuge où ils trouveront leur proie: & ſouvent ils entrent dans la naſſe ſans qu'il ſoit néceſſaire de les y attirer par des appâts.

553. On prend avec cette naſſe, des pilotes ou pampols, des verderots, la lampuga

lampuga ou hippurus (79), tous ces poiſſons ſont fort eſtimés à Alicante.

554. LA naſſe reſte à la mer pendant toute la ſaiſon de cette pêche, qui commence en août, & finit en octobre. Mais on les viſite tous les jours pour en retirer le poiſſon.

555. LE maître du bateau a le tiers de la pêche; & les autres matelots partagent également les deux autres tiers.

Autre pêche de la naſſe, que les Eſpagnols appellent nançàs.

556. CETTE pêche ne differe de la précédente qu'en ce qu'on met dans la naſſe, des boulettes compoſées de ſardines pourries, & de farine. On mouille enſemble une vingtaine de ces naſſes, qui ſont moins grandes que les précédentes. Cette pêche commence en juillet & finit en ſeptembre. On releve les naſſes au point du jour, & à midi, pour prendre le poiſſon qui s'y trouve: ce ſont des pagets, des bogues, des homars, des langouſtes, des ſeches, &c.

De la pêche nommée par les Eſpagnols aux mornelles *ou* morneles.

557. DEUX hommes dans un batelet vont à demi lieue au large chercher dix braſſes d'eau. Ils amarrent au bout de la corde, à côté de la cabliere, une petite naſſe, dans laquelle ils mettent de petits poiſſons. Cette pêche commence avec le mois de novembre, & dure juſqu'en avril. On y prend principalement des congres, ſur-tout quand le vent eſt à l'eſt.

Pêche avec les naſſes dans la Garonne.

558. LES naſſes que les pêcheurs des environs de Marmande appellent *bergot*, ont environ cinq pieds de longueur, & trois pieds & demi de circonférence, priſe au milieu, qui eſt la partie la plus renflée. Ils attachent de groſſes pierres à ces naſſes pour les faire caler, & une corde afin de les retirer commodément de l'eau. Ils mettent dans les naſſes, pour appâts, du pain de noix, qu'ils nomment *nogas*.

De la pêche du belouga avec une eſpece de cage ou naſſe d'une grandeur prodigieuſe.

559. NOUS trouvons dans un mémoire d'Aſtracan, qu'avant la crue du Volga dans les endroits qui ſont preſque à ſec, & cependant fréquentés par le *belouga*, les habitans font des paliſſades de gros pieux ſur deux lignes qui ſe rapprochent pour former à leur point de réunion un angle où l'on amarre

(79) C'eſt la dorade. *Cory-phæna Hippurus.* LINN.

ſous l'eau une cage de bois de neuf à dix pieds de longueur ſur cinq pieds & demi de large & autant de profondeur. Ces cages peuvent être comparées à celles qu'on fait pour tranſporter des bêtes féroces. Aux quatre angles du dedans de la cage ſont attachés des appâts qui attirent le belouga par leur odeur. Il y entre avec empreſſement par une ouverture qui a environ trois pieds & demi de diametre. Quand une fois les deux tiers de la longueur de ſon corps y ſont entrés, il ne peut plus en ſortir, parce qu'il n'a pas la liberté de s'y retourner, & que ſes nageoires & ſa queue s'embarraſſent dans les barreaux de la cage. Cependant il fait beaucoup de bruit en ſe débattant. Auſſi-tôt les pêcheurs hiſſent la cage, aſſomment le poiſſon, & le tirent par un des côtés de la cage qui s'ouvre comme une porte.

Pêche aux naſſes, qui ſe fait en différens endroits.

560. Il y a peu d'endroits à portée des étangs, des rivieres, ou de la mer, dans leſquels on ne faſſe quelques pêches avec les naſſes.

561. A Gênes, on en fabrique de jonc, qu'on nomme *bertavelles*. On met du fromage en dedans pour appâts, & on en tend beaucoup à l'embouchure des rivieres.

562. En Chypre, on fait de petites naſſes aſſez ſemblables aux bouraques, qui ſervent à prendre de petits poiſſons.

563. A Gibraltar, les naſſes qu'on nomme *naſſelles* ſont faites d'un jonc qui croît dans les marais. On y met pour appât quelque morceau de poiſſon. On les leſte de pierres, & on les cale juſqu'à trente ou quarante braſſes de profondeur. On y prend des cruſtacés ou d'autres petits poiſſons.

564. A Marvella, ſur la côte de Grenade, outre les naſſes ovales, on en fait en forme de dôme, aſſez ſemblables aux bouraques, qui ont environ deux pieds de haut ſur un pied & demi de diametre. On les leſte & on les cale avec une corde de ſparte juſqu'à quarante braſſes. On les y laiſſe la nuit, & on les releve le matin: on ne met en-dedans aucun appât. (80)

565. On attache quelquefois au bout des verveux & des guideaux, de petites naſſes pour recevoir le poiſſon.

566. De même que nous n'avons parlé que des manches, guideaux & verveux ſédentaires, nous ne parlons ici que des naſſes ſédentaires; & nous renvoyons aux dragues ce que nous avons à dire de ces inſtrumens quand on les traîne.

(80) En Allemagne & en Suiſſe, les naſſes reſſemblent aſſez généralement à celles de la *figure* 5, *pl. VI*; à ceci près, c'eſt que l'ouverture, par où l'on retire le poiſſon, eſt ſur le côté, & l'embouchure C ſe trouve au milieu de la naſſe. On s'en ſert ſur-tout pour la pêche des écreviſſes.

ARTICLE CINQUIEME.

Des bourdigues, ou bordigues. (81)

567. NOUS croyons devoir placer les bourdigues à la ſuite des naſſes, parce qu'effectivement ce ſont des naſſes d'une grandeur immenſe, puiſqu'il y en a de cinquante à ſoixante toiſes de longueur ſur vingt-cinq à trente toiſes de largeur.

568. ON n'en voit point aux environs d'Agde, ni à la Ciotat, ni à Marſeille; mais il y en a à Cette en Languedoc, ainſi qu'au Martigue en Provence, où ſont de grands étangs remplis d'eau ſalée, qui communiquent avec la mer par des canaux. Or, dans certaines ſaiſons de l'année, le poiſſon s'empreſſe de paſſer de la mer dans les étangs, pour y jeter ſon frai; & quand les fraîcheurs commencent à ſe faire ſentir, ces mêmes poiſſons ſortent des étangs pour gagner la mer & la grande eau. On ne s'oppoſe point au paſſage des poiſſons de la mer dans les étangs; & c'eſt avec grande raiſon, puiſque le poiſſon entre dans les étangs pour frayer & multiplier ſon eſpece. D'ailleurs on ſait que le poiſſon eſt de mauvaiſe qualité dans la ſaiſon du frai. Mais quand les poiſſons veulent retourner à la mer, on fait avec des cannes, des naſſes qui occupent toute la largeur du canal, dans lequel on forme encore avec des cannes, de grands goulets qui arrêtent le poiſſon à ſon retour à la mer. Voilà une idée générale des bourdigues: nous allons détailler leur conſtruction; nous parlerons enſuite de leurs uſages.

De l'établiſſement & de la conſtruction des bourdigues.

569. NOUS avons déjà dit qu'on établiſſait les bourdigues dans les canaux AB (*pl. VI, fig. 7*) qui communiquent d'un étang ſalé A, à la mer B. On commence par dreſſer une partie de ce canal CDEFG&HI; mais on perfectionne ſur-tout la partie CDEF, parce que c'eſt de ce côté qu'on doit établir l'entrée L & les autres ouvrages qui forment les bourdigues.

570. ON revêt ce côté ſuivant les matériaux que fournit le pays, avec des pierres, des pieux & des planches, ou des faſeinages.

571. ON creuſe cette partie du canal, pour que l'eau ait huit à dix pieds de profondeur; & ce qu'on en retire eſt employé à régaler les bords CG, ainſi que l'autre côté HI. On les nomme en Provence *cêdes;* & à cauſe de l'éboulement des terres, & des recrémens qui ſont charriés par l'eau qui coule de la

(81) On ne connaît point cette ſorte de naſſes en Allemagne, où elles n'ont point de nom.

mer à l'étang, ou de l'étang à la mer, on eſt obligé de les curer tous les ans : ce qui fait une dépenſe conſidérable.

572. On conſtruit près de là, ſur un endroit un peu élevé, le logement des pêcheurs : il conſiſte en une petite maiſon ou cabane, une eſpece de halle, qui eſt faite avec des poteaux & des traverſes menues, ſur leſquelles on couche de mauvaiſes cannes ; ce qui eſt ſuffiſant pour mettre les ouvriers qui forment les claies de cannes, à l'abri du ſoleil qui eſt fort ardent dans ces provinces méridionales.

573. Ceux qui vendent les cannes aux propriétaires des bourdigues, les livrent avec leurs feuilles : la premiere opération, qui ſe fait par des femmes, conſiſte à ôter ces feuilles avec des couteaux, couper les petites branches, enfin les nétoyer. A meſure qu'elles les nétoient, elles les arrangent par faiſceaux. Les belles cannes doivent avoir huit ou dix pieds de longueur, plus ou moins, ce qui dépend de la profondeur des canaux où on établit les bourdigues ; car il faut que les cannes entrent d'environ neuf pouces dans le fond, pour réſiſter aux efforts de l'eau & du vent dans les tems de tourmente. Elles doivent excéder d'environ cinq pieds la ſuperficie de l'eau, pour que les muges ne puiſſent pas ſauter par-deſſus. Au reſte, elles doivent être droites, fortes, & point filandreuſes.

574. Il eſt de l'économie d'en employer de plus courtes, qu'on entre-mêle avec les grandes, ce que certains ouvriers font plus adroitement que d'autres. Mais le clayonnage eſt toujours alors moins ſolide.

575. Pour monter les cannes & en former des nattes aſſez ſemblables aux paillaſſons que les jardiniers font avec de la paille longue, les ouvriers tendent ſous la halle trois cordes d'auffe aſſez groſſes *de* (*pl. VI, fig. 6*), qui ſont fermement aſſujetties à des piquets ; de ſorte que les cordes ſoient aſſez élevées pour que les ouvriers, étant aſſis par terre, puiſſent paſſer leurs jambes deſſous ; quatre ou au plus cinq pouces ſuffiſent. Ils tendent de même entre les groſſes cordes *de* des cordes menues *gh*, qui ſont auſſi d'auffe.

576. Les cordes *de* ne ſervent qu'à ſoutenir les cannes qu'on poſera deſſus ; & c'eſt ſur les cordes *gh* qu'on liera les cannes. L'ouvrier aſſis par terre, fait avec les ficelles fines un nœud ſur les cordes *gh*, ſimplement pour en arrêter le bout : il poſe de travers une canne, comme *lm* ; il l'entoure avec la ficelle, & il l'arrête ſur les cordes *gh* par un nœud coulant. Celle-ci étant arrêtée ſur les deux cordes, il poſe une autre canne, puis une troiſieme, une quatrieme &c. juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé au bout de la halle oppoſé à celui par lequel il a commencé. Il roule enſuite cette natte de cannes pour en faire une botte, & il en fait une quantité ſuffiſante pour garnir toutes ſes bourdigues : ce ſera, à l'égard de celle que nous donnons pour exemple, plus de deux cents toiſes courantes.

577. PENDANT que des ouvriers travaillent aux nattes, d'autres préparent & appointiſſent environ trois cents piquets, plus ou moins, ſuivant l'étendue de la bourdigue. Ces piquets doivent avoir douze ou quinze pieds de longueur, ſur ſix, ſept ou huit pouces de circonférenee au milieu. Ils ſont ordinairement de pin. On prépare auſſi environ deux cents toiſes courantes de perches qui peuvent avoir trois pouees de circonférence.

578. IL faut que les piquets ſoient plus longs que les eannes ; paree qu'à la partie qui exeede les cannes, on attache en hiver des eordes qui ſont amarrées à de gros piquets qu'on enfonee dans le terrein qui borde le canal.

579. CES approviſionnemens, & d'autres, comme des liens, qui ſont indiſpenſables, étant faits, il faut monter la bourdigue : & pour avoir la direction des cloiſons qu'on nomme *murailles*, on plante un fort pieu en M, un autre en N, & un en O. Il y a ſouvent de M à N cinquante à ſoixante toiſes, & eent toiſes de M à O. L'ouverture de la pointe du triangle en O a environ quatre pouces ; celles des pointes X, trois pouees ; & les autres, deux pouces & demi, & même moins dans la ſaiſon des anguilles. Alors on ajoute à la tour O une eſpece de naſſe P en verveux, pour recevoir les anguilles, qui y entrent par une très-petite ouverture : on nomme cette naſſe *penteune*, &c. Ces eſpeces de jalons donnent l'alignement de la file de piquets M O, N O : on en met un en Q, où doit être la grande entrée ; puis on en met en X. Ces premieres diſpoſitions étant faites, on plante les piquets de ſix en ſix pieds, ſuivant l'alignement des premiers jalons, de M en O, de M en Q, de N en O, de N en Q.

580. CES pieux étant plantés bien d'alignement, & enfoncés d'une couple de pieds dans le terrein, on poſe les perches N O (*pl. VI, fig.* 8), horiſontalement à peu près vers le milieu de la partie des pieux qui paraît au-deſſus de l'eau : enſuite, ayant porté une botte de cannes ſur le lieu, on la déploie, on poſe les pieces de cannes le long des perches ; on en enfonce le bas, d'environ ſix pouces dans le terrein ; & on affermit les eannes en les liant ſur les perches. L'été, on peut laiſſer deux doigts d'intervalle entre les roſeaux ; mais l'hiver on en ajoute, pour qu'ils ſoient ſerrés au point de ne pas laiſſer paſſer les plus petits poiſſons.

581. ON fait enſuite avee des pieux pareils, & des elaies, les petites ſéparations en goulets XXX, &c. (*pl. VI, fig.* 7). Enfin on forme encore avec des pieux & des claies ſemblables, des réſervoirs circulaires, qu'on nomme des *tours*, O S T M N. Quelquefois, pour décharger la tour O, où il ſe raſſemble plus de poiſſon qu'ailleurs, on fait à côté un réſervoir Y, qu'on nomme la *ſerve*, & dans laquelle le poiſſon de la tour O peut entrer. Quelques-uns en font autant auprès des tours S T.

582. IL ne faut pas que les bourdigues interrompent une petite navigation

qui se fait de l'étang à la mer. Pour cela, on ne met point de pieux ni de claies à l'endroit Z, mais un fort filet qu'on voit aussi en *r*, dans la *figure* 8, qui empêche le poisson de passer à côté de la bourdigue: & quand il se présente un bateau pour entrer ou pour sortir, les gardiens des bourdigues, qui veillent nuit & jour dans leur cabane pour ce service, laissent tomber le filet au fond de l'eau; & aussi-tôt que le bateau est passé, ils relevent le filet avec le secours du virevaux I, qui est établi à terre pour cet usage. Je vais rapporter les noms provençaux qu'on donne aux différentes parties des bourdigues.

583. La tour O se nomme *tour de dehors;* la nasse qui y répond, la *pentenne;* le réservoir Y, la *serve;* le dernier goulet X, *demi-auveau;* les clayonnages qui le forment, le *coutelet;* la chambre qui est entre les coutelets X, le *petit baladou;* les goulets qui sont au-dessous se nomment *embourigues;* la chambre compriſe entre les embourigues X & Q s'appelle *grand baladou;* les retours de côté pour gagner les tours M & N, se nomment *requinquette;* en Q est la grande entrée. Les goulets X qui sont à cette partie, se nomment *bouques* & *contre-bouques;* les tours M N sont dites *reculadou;* & le passage Z, qui est formé d'un filet, se nomme *capoulière.* A L est le canal du côté de l'étang. La largeur des capoulieres doit être plus considérable que celle des plus grands bateaux qui peuvent y passer.

584. Comme les bateaux qui passent dans ce canal pourraient endommager les tours S O, on y met une garde *& & &*, qui est faite avec de forts pieux & des perches sans claies. Les petits bateaux qui vont pour visiter les bourdigues & prendre le poisson qui est dans les tours, suivent la route M S O-Y T N.

De l'administration des bourdigues.

585. Nous avons déjà dit que durant l'été les poissons entrent dans les étangs, & que quand les eaux commencent à devenir froides, ils sortent des étangs pour gagner la grande eau. Si la police ne s'en mêlait pas, l'avidité mal entendue de quelques propriétaires de bourdigues les engagerait à les laisser tendues presque toute l'année. Mais la police oblige les propriétaires de bourdigues en Languedoc, de les tenir ouvertes au premier mars. En Provence, en vertu d'une concession des comtes de cette province, on n'ouvre les bourdigues que le 15 de mars, & elles restent ouvertes jusqu'au 24 juin. Pendant les trois mois qu'elles sont ouvertes, les officiers des amirautés obligent les propriétaires de *déclore*, c'est-à-dire, ôter les roseaux pour laisser aux poissons la liberté de passer de la mer dans l'étang.

586. En jetant les yeux sur les *figures*, on voit que les poissons qui sont engagés entre les deux grandes murailles M Q, N Q, faisant des efforts pour gagner la mer, traversent la grande passée Q, & se trouvent dans les passes Q X,

dites *grand baladou*. Ceux qui veulent rebrouſſer chemin après avoir franchi les bouques & contrebouques ou les goulets XXX, entrent dans les coutelets, & de là dans la tour M, ou dans celle N, qu'on nomme *reculadou*. Ceux qui ſuivent leur route, franchiſſent les embourigues ou les goulets qui ſont en XX, & ils ſe trouvent dans une capacité XXX, qu'on nomme *petit baladou*; d'où ils paſſent dans la tour de dehors O, & la ſerve Y. Si ce ſont des anguilles, elles paſſent dans le verveux ou pentènne, qui communique avec la tour du dehors.

587. LES pêcheurs des bourdigues, qui ſont ordinairement aux gages du propriétaire, vont de tems en tems dans un petit bateau prendre avec une pèchette (82), qu'ils nomment *ccupeillon*, le poiſſon qui eſt entré dans les tours. Comme le poiſſon ne ſouffre point dans les réſervoirs, ils ne ſont point aſtreints à aller faire cette viſite à certaines heures.

Maniguyeres ou meyuadieres.

588. LES étangs qui ſe trouvent au bord de la Méditerranée, ſont quelquefois ſéparés de la mer par une digue naturelle, qui a peu de largeur, & à laquelle on ajoute quelquefois des ouvrages pour la fortifier, ou pour la rendre plus réguliere. Ces digues ſont traverſées par une coupure, qu'on nomme *grau*. Cette communication eſt trop courte & trop étroite pour qu'on puiſſe établir en dedans une vraie bourdigue, pareille à celle que nous venons de décrire. Cependant on en profite pour prendre le poiſſon qui cherche à paſſer de l'étang à la mer. Pour cela, on fait devant le grau, & du côté de l'étang, une enceinte qu'on coupe en différens endroits, pour y placer de petits goulets de bourdigues, ſemblables à celui qui eſt repréſenté dans la *figure* 8, *pl. VI*. Ces petites bourdigues ſont faites avec des pieux, des cannes & des traverſes, conformément à la deſcription que nous en avons donnée ci-deſſus.

589. LES parties qui forment l'enceinte de la maniguyere, ſont faites avec des fagots de tamariſc, retenus par des pieux & des perches. On ne laiſſe de vuide à ces paliſſades que ce qu'il faut pour y former les petites bourdigues. Les poiſſons qui veulent ſortir de l'étang pour retourner à la mer, côtoient les paliſſades, puis s'engagent dans les petites bourdigues, qui les arrêtent & les empêchent de pénétrer dans la maniguyere.

590. ON établit ces maniguyeres dans les parties des étangs où il n'y a pas une grande épaiſſeur d'eau. On ne ménage point d'ouverture aux paliſſades dans la route ou le viage que pratiquent les bateaux plats qui naviguent

(82) C'eſt une truble.

dans les étangs. Comme les branches du tamariſc ſont pliantes, & qu'elles ne rompent point, les bateaux paſſent par-deſſus, à des endroits où l'on a ſoin de tenir les faſcines preſque à fleur d'eau. Quand le bateau eſt paſſé, les branches ſe relevent par leur reſſort, ſans que la maniguyere en ſoit endommagée.

591. Il y a des maniguyeres où l'on ménage à quelqu'endroit de la paliſſade une ouverture, comme celle Z de la bourdigue (*fig.* 7), & qu'on ferme de même avec une corde & un filet. D'autres maniguyeres ſont uniquement deſtinées à prendre des anguilles. Mais en général les poiſſons qu'on prend dans les bourdigues & les maniguyeres, ſont des dorades, des loups, & ſurtout des muges, dont les œufs ſervent à faire la poutargue, ainſi que nous l'expliquerons dans l'article qui eſt particuliérement deſtiné à ce poiſſon. Quand on ſe propoſe de prendre des anguilles & des ſardines, on reſſerre les clayonnages.

Des crouſilles.

592. L'espece de pêcherie qu'on nomme en Languedoc *crouſille*, eſt une enceinte qui peut avoir cinquante ou cinquante-cinq braſſes d'étendue. Elle eſt faite avec de gros pieux, ſur leſquels on tend des filets qu'on nomme *paradieres*. Il y a une eſpece de parc qu'on nomme *paradiere:* nous en parlerons ailleurs. Pour ce qui eſt de l'enceinte dont il s'agit ici, on forme une eſpece de labyrinthe aux coins; & au fond on ajuſte des guideaux ou verveux, qu'on nomme *ouves* ou *louves*. Les mailles de ces manches de filets ſont très-ſerrées, & celles des paradieres ont quatorze ou quinze lignes d'ouverture en quarré. La hauteur des paradieres eſt d'environ cinq pieds. On tend ces pêcheries au bord des étangs ſalés.

593. On y prend des loups, des muges, des plies, & principalement des anguilles. On doit les détendre dans le même tems qu'on dépique ou déclôt les bourdigues, pour laiſſer aux poiſſons la liberté de remonter dans les étangs.

Diſcuſſion hiſtorique ſur la ſaiſon de déclore les bourdigues, les maniguyeres & les crouſilles.

594. Après ce que nous avons dit, on conçoit qu'il eſt de la plus grande importanee aux propriétaires des bourdigues de laiſſer l'entrée des étangs ouverte dans la ſaiſon où les poiſſons quittent la grande eau pour remonter dans les étangs. Et c'eſt pour cette raiſon que, par des réglemens qui ſubſiſtent depuis plus de deux ſiecles, il eſt ordonné de tenir en Provence les bourdigues ouvertes depuis le 15 du mois de mars, juſqu'au 24 juin.

595. Un intérêt mal entendu de quelques propriétaires, pour jouir du bénéfice

bénéfice des bourdigues pendant le carême, les engagea en 1725 à demander qu'on n'ouvrît les bourdigues que le jour de pâque, en quelque tems qu'il arrivât. Ils prétendaient que l'ancienne ordonnance entendait le 15 de la lune, au lieu du 15 du mois solaire, pâque étant fixé au dimanche qui suit le 14 de la lune de mars. En requérant ce changement, on s'autorisait encore d'une ancienne charte latine qui portait qu'on ferait tous les ans le jour de pâque la publication de l'ordre du roi, qui enjoint de déclore toutes les bourdigues, sans délai, à peine de 200 liv. d'amende.

596. MAIS, sur ce qu'on prétend avoir observé que vers la mi-mars les poissons se présentent pour entrer dans les étangs, on n'a rien changé à la police établie: vu que, si l'on faisait un obstacle à l'entrée du poisson, les possesseurs des bourdigues feraient une perte considérable sur leur pêche l'année suivante. On trouvera dans l'article des parcs quelques pêcheries qui ont du rapport avec celles dont nous venons de parler (83).

Bourdigues du Martigue en Provence.

597. M. de la Croix, commissaire aux classes, dont le département est au Martigue, & qui prend un singulier intérêt à la perfection de notre traité des pêches, m'a envoyé le plan de la bourdigue du Martigue, dite *du roi*, qui est en Provence. Elle ne differe pas beaucoup de celle que nous avons représentée sur la *planche VI*, *fig.* 7: & quoique nous nous soyons proposé de donner une idée générale des bourdigues, & non d'une en particulier, nous avons jugé qu'on ne serait pas fâché de connaître les dimensions de celle du roi. D'ailleurs, M. de la Croix a employé, pour la description de cette bour-

(83) On pourrait établir des bourdigues sur toutes les côtes; mais la construction en est si difficile & l'entretien si considérable, que l'on ne s'en soucie pas. Dans le Nord, elles sont inconnues, & l'on ne laisse pas de prendre beaucoup de poisson dans tous les étangs qui communiquent à la mer. M. Schreber cite dans une note un passage de Linné, *voyage dans l'isle d'Oeland*, sur les côtes de Gothie, en Suede, p. 257 de l'édition allemande. " On appelle *Sjuströmar* „ l'embouchure par laquelle le lac de Bo- „ gewick se décharge dans la mer, à demi „ quart de mille de Slite. Le terrein qui „ est entre le lac & la mer peut avoir une „ demi portée de fusil. Il y a proprement „ quatre canaux creusés de main d'homme, „ qui ont une corde de profondeur, & pas „ tout-à-fait deux cordes de largeur. Lors- „ que je les ai vus, l'eau ne s'élevait pas à „ plus d'une aune & demie au-dessus du „ fond. L'eau du lac se décharge quelque- „ fois dans la mer; d'autres fois c'est la mer „ qui remonte dans le lac: ce sont les vents „ qui en décident, comme à Stokholm. „ Quand le poisson de mer apperçoit l'eau „ douce, il essaie d'entrer dans le canal & „ dans le lac, dont la pêche appartient aux „ paysans. Ils la font le plus aisément du „ monde, par le moyen des nasses, qu'ils „ posent lorsqu'ils voient que le poisson a „ remonté jusques-là ".

digue, tous les termes provençaux : au lieu que nous avions eſſayé, dans notre deſcription, d'y ſubſtituer autant qu'il nous avait été poſſible, des termes qui puſſent être entendus de tout le monde ; regardant comme avantageux de mettre notre ouvrage en état d'être lu par tous ceux qui deſirent connaître les différentes façons de pêcher. Ainſi, quoiqu'on emploie d'autres termes en Languedoc qu'en Provence, pour exprimer les mêmes objets, nous avons cru qu'il ſerait utile de faire connaître les expreſſions qui ſont en uſage au Martigue, où ſont établies les plus belles bourdigues. Enfin M. de la Croix nous fournit des détails ſur la conſtruction des bourdigues, que nous n'avions préſentés que d'une façon générale ; & nous ſommes charmés d'en faire part au public.

598. Nous avons dit que les bourdigues ſont des eſpeces de grandes naſſes formées de cannes, qu'on range les unes à côté des autres ; qu'elles ſont réunies en forme de paillaſſons avec des cordes qui tiennent & aſſujettiſſent les cannes en différens endroits de leur longueur. Outre les cannes *n* (*pl. VI*, *fig.* 8), on emploie, pour les ſoutenir, des piquets *p*, avec des perches *h* horiſontales, qu'on voit auprès de *o* : & tout cela eſt lié avec des cordes.

599. Il faut ſe rappeller que ces pêcheries ne peuvent s'établir que dans les canaux qui communiquent des étangs A, à la mer B (*pl. VI*, *fig.* 7) ; les Provençaux les nomment *roubines*. L'endroit ſur lequel on établit la cabane R des pêcheurs, ſe nomme *ſedes*, du latin *ſedere* : nous l'avions trouvé ailleurs écrit *céde*.

600. Comme les cannes qu'on emploie à faire les bourdigues doivent être longues & fermes, on les plante dans des terres ſubſtancieuſes, humides, mais point trop aquatiques. La plupart ſe tirent des environs de Fréjus & de Saint-Tropez.

601. Les moyennes, qu'on nomme *mejanos*, ont douze à quinze pans de longueur : le pan eſt de neuf pouces. Elles coûtent 13 liv. le mille. Les grandes qui ont depuis dix-huit juſqu'à vingt-deux pans de longueur, coûtent le double.

602. Nous avons dit que des femmes emportaient avec un couteau les feuilles & les branches latérales. Cette opération ſe nomme *plumer*, & coûtent 10 ſols le mille. On en taille le gros bout en bec de plume, avec une eſpece de ſerpe qu'on nomme *coutel*.

603. Ces opérations étant faites, on aſſemble les cannes avec des cordes ; ce qu'on appelle *ourdir*.

604. Presque toutes les cordes qu'on emploie aux bourdigues ſont d'auffe ou *ſpart* : on les tire d'Alicante & de Carthagene ; & on en emploie ordinairement de trois ſortes : ſavoir, 1°. la *lignette*, qu'on appelle auſſi le *brumet* ; 2°. le *baudau* ; 3°. le *filet prin*.

605. LA *lignette* eſt faite de quatre cordons; & chaque cordon eſt compoſé de deux fils commis enſemble, ou de deux fils de bitord commis en grelin ou cablés. Sa groſſeur eſt d'environ un pouce.

606. LE *baudau* ne differe du *filet prin* que par la groſſeur; le baudau ayant trois quarts de pouce de groſſeur, & l'autre à peu près un demi pouce. Mais l'un & l'autre ſont faits de deux cordons commis enſemble.

607. CES différentes cordes s'achetent par balles. La *balle* eſt compoſée d'un tiers de chaque eſpece; & elle ſe diviſe en deux parties, qu'on nomme *faix*. Le *faix de lignette* contient deux douzaines de pieces, qu'on nomme *maſſes*; & chacune de ces maſſes a environ quatorze cannes ou toiſes de longueur. Il en eſt de même du faix de *baudau*; à cela près, que la *maſſe* a vingt-deux cannes de longueur. Le faix du *fil prin* eſt de quatre douzaines & demie de maſſes; & chaque maſſe a vingt-quatre cannes de longueur. La balle coûte 18, 20, ou 21 livres.

608. LES pieux ou piquets qu'on fait entrer dans le fond du terrein, & qui doivent ſoutenir les pieces de cannes, ſe nomment *pilotins*. Ces perches de pin ont ſix à huit pouces de gros, ſur ſeize à dix-huit pans de longueur au moins: on les achete depuis ſoixante juſqu'à cent livres le cent, ſuivant leur beauté.

609. LES perches horiſontales qui ſont vis-à-vis de *o* (*pl. VI, fig.* 8) ſe nomment *temples*. Elles ſont ordinairement de ſaule, & les plus longues coûtent 5 à 6 liv. la douzaine.

610. POUR monter une bourdigue, il ſuffit d'avoir deux filets. L'un, qu'on nomme *panteno*, eſt une eſpece de verveux P (*pl. VI, fig.* 7), qu'on place tout-à-fait à l'extrémité de la bourdigue: on n'ajoute ce filet que durant l'hiver. L'autre Z (*pl. VI, fig.* 7), ou *r* (*fig.* 8), ſert pendant toute la ſaiſon de la pêche; on le nomme *capouliere*; il eſt fait de baudau d'auffe; ſa maille eſt de quatre au pan. Il a plus ou moins de hauteur verticale, ſuivant la profondeur de l'eau à l'entrée de la bourdigue: on le tient auſſi plus ou moins long, ſuivant la largeur qu'on juge à propos de donner pour le paſſage des bateaux. La corde ſur laquelle la tête de ce filet eſt montée eſt ordinairement un liban d'auffe, de quatre à cinq pouces de groſſeur; l'un des bouts de cette corde eſt attaché à un fort pieu, nommé le *prioé*, qui termine l'enceinte de la bourdigue, comme on le voit en *r* (*pl. VI, fig.* 8). L'autre extrémité eſt roulée ſur un treuil I (*fig.* 7), qu'on nomme *moulinet*; & au Martigue, *moulinot*. Quand on lâche le moulinet, le filet ſe précipite au fond de l'eau, au moyen d'une pierre ou baudau, du poids de quinze à vingt livres, qui eſt attachée au bout de la capouliere oppoſé au moulinet: & après que les bateaux ſont paſſés, on releve le filet en tournant le moulinet.

611. LE liban ou la corde qui borde le bas du filet, eſt chargée de baudes

ou pierres qui pesent huit à dix livres chacune. Elles retiennent le pied du filet au fond de l'eau, ce qui suffit pendant l'été : mais en hiver, on prend la précaution de l'attacher au fond de l'eau par des piquets, qui doivent ne point empêcher le passage des bateaux. Pour cela, on attache fermement la corde qui borde le pied du filet à un pied ou dix-huit pouces de l'extrêmité pointue du pilotin, dit ci-devant *prioé*, & de même une autre piece que l'on place vis-à-vis, & sous le moulinet. Puis, suivant la largeur du passage, on attache encore ce liban à quelques autres piquets. Au-dessus de ces amarres, on fait avec une serpe une entaille qui affaiblit les pilotins en cet endroit. On enfonce dans le terrein ces pilotins; & ensuite, en tirant de côté leur tête, on les rompt à l'endroit où l'on a fait l'entaille. De cette façon, qui est ingénieuse, le pied du filet est arrêté à des pieux assez courts pour ne point empêcher le passage des barques : ce qui se fait d'autant plus aisément que le bois de pin se rompt sans peine lorsqu'il est sec.

612. En parlant de l'espece de halle qu'on construit auprès du logement des bourdigues, & qu'on appelle *l'ourdidou*, nous avons omis de dire qu'il a environ soixante-douze pans de long sur trente de large; que les piquets dont cette espece de halle est formée, sont distribués à dix ou douze pans les uns des autres; & qu'ils excedent d'une pareille hauteur la superficie du terrein. On met par-dessus de vieilles cannes de démolition de bourdigues; ce qui fait la couverture de cet endroit.

613. Le sol ou plancher de l'ourdidou est battu, & le plus uni qu'il soit possible. A ses deux extrêmités, on plante de petits piquets, qu'on nomme *chevilles*, qui n'excedent le terrein que d'un pan: ils sont écartés les uns des autres de deux pans, & forment des files qui ont seize à dix-huit pans suivant la largeur, & cinquante-six à soixante dans le sens de la longueur.

614. Dans l'entre-deux de ces chevilles, on met sur toute la longueur de l'ourdidou, des faisceaux de cannes d'environ sept à huit pouces de diametre : on les nomme *condortes*. Comme ces chevilles sont correspondantes la premiere d'une des extrêmités à la premiere de l'autre, & de même à l'égard des suivantes, on y tend alternativement une corde de l'espece qu'on nomme *lignettes*, & une de celles qu'on appelle *baudaux*. C'est sur ces cordes que doivent être liées les cannes avec des bouts de ficelle ou filet prin, qu'on nomme *branco*, pour former ce qu'on appelle les *orduns*.

615. En plaçant les cannes sur les cordes & sur les condortes, on observe de mettre d'un même côté tous les bouts appointis, & de façon que la partie appointie excede la premiere cheville.

616. L'ourdisseur, muni d'une poignée de bouts de ficelle, dite *branco*, coupés de la longueur d'environ trois pans, s'assied à terre sur un coussin à l'une des extrêmités de l'ourdidou, proche la premiere cheville. Il attache

par un nœud à la premiere corde, qui eſt toujours une *lignette*, un de ces branco ; enſuite il empoigne de la main gauche la premiere canne, laiſſant en dehors le bout appointi en bec de plume ; & de la main droite, il paſſe le branco par-deſſus la canne, pour l'arrêter ſur la corde qui eſt deſſous, au moyen d'un nœud coulant : il fait de même pour les cannes ſuivantes. Lorſqu'il en a ourdi un nombre ſuffiſant pour pouvoir s'aſſeoir deſſus, il ſe place plus commodément, travaillant entre ſes jambes, qu'il peut étendre, & dont il ſe ſert même pour approcher les cannes les unes après les autres, juſqu'à ce qu'il ſoit arrivé à la derniere.

617. LE premier ordun étant fini, c'eſt-à-dire, quand les cannes ſont arrêtées ſur une corde, il recommence, pour arrêter les mêmes cannes ſur une autre corde, de la même maniere ; & il fait ce qu'on nomme le *ſecond ordun*, puis le troiſieme & le quatrieme.

618. IL forme ainſi l'eſpece de natte ou de paillaſſon, qu'on nomme *auvel*. Le nombre des orduns n'eſt pas déterminé : il y a des auvels qui en ont quatre, cinq, & juſqu'à neuf, ſuivant la longueur des cannes, la place où on les deſtine, & la profondeur de l'eau.

619. ON diſtingue trois ſortes d'*auvel ;* ſavoir, auvel *de ſéguerié*, auvel *courant*, & auvel *de canadon*. La *ſéguerié* eſt, comme l'on dit, plus *ſeche ;* c'eſt-à-dire, plus ſerrée. Chaque canne s'y touche ; & quand la profondeur de l'eau exige des cannes de dix-huit à vingt-deux pans, cet auvel doit avoir huit orduns pour les bourdigues d'été, & neuf pour celles d'hiver. L'auvel *courant* ne differe de la ſéguerié, qu'en ce qu'il a un ordun de moins. Il eſt preſque auſſi ſerré pour les bourdigues d'hiver, n'y ayant que deux ou trois lignes d'intervalle entre chaque canne. Pour les bourdigues d'été, cet intervalle eſt d'un pouce.

620. IL eſt bon de remarquer qu'en ourdiſſant l'auvel courant pour l'été, l'ourdiſſeur, après avoir attaché la premiere canne, fait un nœud avec ſa branco à la diſtance d'un pouce ſur la corde de deſſous : après ce nœud, il ourdit la ſeconde canne, & ainſi de ſuite ; interpoſant un nœud entre chaque canne.

621. L'AUVEL de canadon eſt le moins *ſec*, ou le moins ſerré ; il n'a guere que ſix orduns ; ſes cannes ſont à deux ou trois pouces les unes des autres : on les ourdit comme celles de l'auvel courant.

622. CHAQUE ſorte d'auvel a ſa deſtination particuliere, & ſa place aſſignée dans la conſtruction de la bourdigue. On n'emploie pas toujours l'auvel en entier ; on en fait de plus courts de moitié, d'un quart, & même au-deſſous. A meſure que les auveaux ſont faits, on les roule & on les couche les uns près des autres, les arrangeant de maniere qu'on puiſſe les lever dans l'ordre où ils doivent être placés.

623. Les pilotins qui soutiennent les auveaux dans toute la longueur des bourdigues, sont distribués de cinq en cinq pans, & ployés en dehors. Pendant l'été ils sont doublés d'un pilotin en dedans, seulement de dix en dix: mais en hiver, tous les pilotins sont doubles; c'est-à-dire, que l'un est en dedans de la bourdigue, & l'autre en dehors.

624. A l'égard des perches horisontales, dites *temples*, qui s'étendent dans toute la longueur de la bourdigue, celles qu'on met auprès de la surface de l'eau sont, comme nous l'avons dit, de branches de saule. Si l'on juge à propos d'en mettre plus haut, on les fait avec des cannes.

625. Nous allons terminer ces additions par une explication plus détaillée que nous ne l'avons fait, des différentes parties qui forment une bourdigue; en employant les termes provençaux que nous a fournis M. de la Croix.

626. O (*pl. VI, fig. 7*), est la tour de dehors. Son entrée se nomme *bouchelle*. P, est la pantene ou panteno, qu'on ne met qu'en hiver. On lui donne quelquefois des formes différentes, suivant le goût des bourdiguers. Y, la *ſerve* ou la *contre-tour*, qu'on ne met aussi qu'en hiver. La tour communique avec la serve par une bouchelle ou goulet. Depuis O jusqu'en M, & depuis Y jusqu'en N, on voit la *parey* ou muraille de cannes, qui forme l'enceinte de la bourdigue: elle est garnie de pilotins en dehors pendant l'été; & on y en ajoute en dedans pour l'hiver, comme nous l'avons expliqué.

627. L'espace qui est entre les tours O S T, se nomme *entrebouque*. Outre les deux parois ou pareys, il est encore fermé par les deux *traverſes* qui vont de S & T vers X X. On apperçoit, dans l'intérieur, des ouvertures X X X, qui sont formées par deux lignes courbes. Ce sont des especes de goulets, qu'on nomme *coutelets*. Par leur moyen, le poisson qui est dans l'entrebouque, lorsqu'il ne fait pas sa route pour entrer dans la tour du dehors O, peut passer par les coutelets & se rendre dans les tours S T, qu'on nomme *requinquets*.

628. Les bouchelles ou entrées de ces tours sont fermées d'un côté par la muraille de la bourdigue, & de l'autre par les traverses, qu'on nomme de *bouque*. On voit leurs coutelets en X X.

629. On ajoute quelquefois, pendant l'hiver, des serves à côté des tours de requinquets S T, qui communiquent avec la tour par des bouchelles ou entrées.

630. A la pointe, qui est formée par les deux traverses de bouque, il y a quelquefois entre X & X une ouverture d'environ six pans de largeur. En ce cas, on construit au milieu une espece de coutelet isolé & renversé, qu'on nomme *embourigue*. Il diminue la largeur de la passée formée par les traverses, & laisse de chaque côté, pour le poisson, une passée qui a au plus un pan d'ouverture.

631. L'espace entre Q & les tours S T, s'appelle *grand bouladou*.

632. A la bourdigue dite *du roi*, il y a, entre l'entrebouque & le grand

bouladou, une troiſieme chambre intermédiaire, ſemblable au grand bouladou, mais plus petite. Ses tours ſe nomment *d'atrouba.*

633. CETTE chambre n'eſt pas repréſentée ſur notre *planche VI*, *fig.* 7, parce qu'elle ne ſe voit qu'à la bourdigue qui appartient à M. le duc de Villars, & qu'on nomme *bourdigue du roi.*

634. LES tours de l'entrée MN, s'appellent *reculadou*; probablement parce qu'elles reçoivent le poiſſon qui veut revenir vers l'étang.

635. IL n'y a qu'une de ces tours à la bourdigue du roi; elle eſt du côté de M, la ſituation du terrein n'ayant pas permis d'en établir une ſeconde au côté oppoſé. Ainſi cette partie, dans laquelle il n'y a point de coutelet, forme un cul-de-ſac qu'on appelle effectivement *cul de traverſe.*

636. POUR garantir la tour M d'être endommagée par les bateaux, on a mis du côté de cette tour une contre-garde ou paliſſade, qu'on voit en & ſur la *planche VI.* Elle eſt élevée d'environ trente-ſix pouces au-deſſus de l'eau, & éloignée d'environ deux toiſes de la paroi de la bourdigue, pour la garantir du choc des bateaux qui paſſent de l'étang à la mer.

637. AU-DELÀ des tours dites *reculadou*, ſont à droite & à gauche deux bouts de paliſſades qu'on fait plus ou moins longues, dont les cannes ſont beaucoup moins ſerrées qu'au corps de la bourdigue: on les nomme *concédons.*

638. EN L eſt la grande entrée pour le poiſſon: on la nomme *grande vengude.* Z, eſt le filet dit *capouliere*, qu'on abat pour laiſſer paſſer les bateaux ou bâtimens qui entrent & ſortent de l'étang, & qu'on releve avec le moulinet I quand ils ont franchi le paſſage. On voit en R la *ſede* où eſt le logement des bourdiguers.

639. QUELQUEFOIS la capouliere Z s'étend depuis la terre ferme juſqu'au dernier pilotin de la paliſſade, qu'on nomme *concédon*, ainſi qu'on le voit en *r* (*pl. VI*, *fig.* 8). Cela dépend du paſſage qu'on juge néceſſaire pour les bateaux qui ſont plus ou moins grands.

640. LA bourdigue du roi a environ 120 toiſes de longueur, depuis la tour de reculadou M juſqu'à celle de dehors O; ce qui ſuffit pour donner une idée de l'étendue de la plus grande bourdigue du Martigue.

641. NOUS croyons à propos de faire obſerver qu'on dit indiſtinctement *une* bourdigue, & *un* bourdigue.

Sorte de bourdigue que font les Veteres.

642. L'*HISTOIRE générale des voyages*, in-4°, tome III, pages 426 & 427, rapporte d'après Loyer, que les Veteres, nation nombreuſe, qui habite une grande partie de la riviere d'Iſſini, ne font leur pêche que dans les rivieres, n'oſant pas s'expoſer à la mer, qui eſt fort orageuſe ſur cette côte; & que cette nation fait des réſervoirs ou de grands enclos avec des roſeaux ſoutenus par

des pieux, dans les endroits où la riviviere a peu de profondeur. Ils n'y forment qu'une ouverture, par laquelle le poiſſon entre de lui-même; & il ſemble ſe plaire dans ces enclos. On va l'y pêcher avec de petits rets, qui ſont faits de fil d'écorce. Ces pêcheurs ſont ainſi maîtres de choiſir les poiſſons qu'ils veulent, comme nous le faiſons dans nos réſervoirs.

643. CETTE nation fait un grand commerce de poiſſon avec les negres de la montagne, qui leur fourniſſent en échange, du pain de millet, du riz & d'autres proviſions.

Autre eſpece de bourdigue. Extrait de Walther Raleigh, dans la collection des grands voyages de Debry.

644. IL y eſt dit que les naturels de la Virginie enfoncent des baguettes dans l'eau pour former un clayonnage aſſez ſemblable à celui des bourdigues : deux ailes embraſſent toute la largeur d'une riviere, & elles aboutiſſent à une eſpece de labyrinthe, d'où le poiſſon ne pourrait ſortir que difficilement.

645. LES pêcheurs vont dans de petites pirogues, prendre avec une truble le poiſſon qui y eſt entré : pour cela, ils ſuivent les révolutions que forment les claies.

Pêche chinoiſe, qui a quelque rapport avec celles dont nous venons de parler.

646. ON lit dans le *voyage autour du monde*, de Gemelli Careri, édition de Paris, 1727, tome IV, page 66, que les Chinois forment avec des arbriſſeaux comme de petits bois au milieu d'une riviere. Le poiſſon s'y raſſemble pour ſe mettre à l'ombre; & quand les pêcheurs jugent qu'il y en a une bonne quantité, ils entourent le bois avec des paliſſades de cannes, & ils prennent enſuite aiſément le poiſſon qui y eſt renfermé.

647. DANS une lettre du P. Sicard, il eſt dit (*Mercure de France, avril* 1731, *ſupplément*) que dans les lacs d'Egypte les pêcheurs entourent d'une ſeine ou long filet, des enceintes de jonc qu'ils ont plantées dans les lacs pour engager le poiſſon à s'y raſſembler. Ces enceintes ſe nomment *gabez*. Chaque pêcheur eſt propriétaire d'un ou pluſieurs de ces gabez.

ARTICLE SIXIEME.

Deſcription d'une pêcherie qu'on établit aux arches des ponts des grandes rivieres. (83)

648. NOUS aurions dû parler de cette façon de pêcher, à l'article où nous

(83) On ne permet pas cette ſorte de pêche dans les rivieres d'Allemagne. Elles interceptent le cours de l'eau, & détruiſent miſérablement la pêche. Les piquets enfoncés dans les rivieres, pourraient arrêter les glaces, & cauſer de grands malheurs.

avons

avons traité des guideaux ; car les filets qu'on tend sur les ponts de Saint-Cloud, de Poissy, &c. & que les pêcheurs de ces endroits nomment *diguiaux*, sont de grands guideaux, ou des manches telles que A (*pl. VII, fig.* 1), qui représentent le filet relevé ; & on le voit étendu dans l'eau depuis B jusqu'en C. Sa longueur ordinaire est de cinquante-cinq pieds ; & la circonférence de son embouchure, en supposant que la largeur E D de l'arche est de trente-huit pieds, doit être de quatre-vingt pieds.

649. LE filet *a* (*fig.* 3) est fait de très-gros fil retors, ou de bonne ficelle. Toute son embouchure est bordée d'une forte corde *b c*.

650. POUR tenir l'embouchure du filet ouverte, on scelle au massif des arches, à côté des éperons, des matreaux F (*fig.* 1), qui s'élevent jusqu'à la hauteur de la naissance du parapet.

651. ON voit à la *figure* 2, qui est dessinée plus en grand, comment la corde qui borde le filet est tendue sur les matreaux *f*, pour que l'embouchure soit tenue ouverte. Ainsi la portion *b*, qui doit demeurer tendue au niveau de la surface de l'eau, comme on le voit en E D (*fig.* 1), est arrêtée à un collier de corde *d d* (*fig.* 2), qui embrasse le mât *f* : & la portion de la bordure *c* (*fig.* 2, 3), laquelle doit être tendue sur le fond de la riviere, est indiquée par la ligne ponctuée E D (*fig.* 1), & tenue en cette situation par un ajustement plus composé que le simple collier de corde *d d* (*fig.* 2). Nous l'avons représenté dans la *figure* 3.

652. LA coupe du matreau F (*fig.* 1), est représentée par *f* (*fig.* 3). G (*fig.* 2, 3), est un morceau de bois qu'on appelle la *courbe*, qui est ceintré pour embrasser une partie de la circonférence du matreau *f*. Aux deux extrémités *h* de cette courbe sont des crochets, auxquels on attache, au moyen d'une anse de corde *i*, qu'on nomme *harviau*, la bordure *c* du filet ; laissant en *e* (*fig.* 2) une portion de la bordure du filet, plus ou moins grande selon la profondeur de la riviere, pour former l'ouverture *b c* de l'embouchure du filet ; car il faut concevoir que la portion *b* de l'embouchure est à la surface de l'eau. La portion *c* repose sur le fond, & la portion *e* demeure aux deux bouts à peu près verticalement ; ce qui tient l'embouchure du filet plus ou moins ouverte, suivant que l'eau a plus ou moins de profondeur. Le piquet O, qu'on enfonce dans le terrein au milieu de l'ouverture de l'arche, comme on le voit *figure* 1, & sur lequel sont des crochets ou des clous plus ou moins éloignés, sert à tenir l'entrée du filet également ouverte au milieu & aux extrémités. Derriere la courbe *g* est une bride de fer *k*, dans l'œil de laquelle passe une corde ou une cheville de fer qui tient à un bout de chevron *ll* ; & à l'autre extrémité de ce chevron, est une grosse corde *m* qu'on nomme *leviere*, & qui se voit en G (*fig.* 1). Ces cordes, qui tiennent aux treuils ou moulinets H (*fig.* 1), servent à relever la bouche du filet quand on le juge à propos.

653. POUR tendre un filet, on déroule les cables qui ſont ſur les moulinets H. Le poids du filet de la corde qui en borde l'embouchure, & celui des chevrons *l*, font gliſſer les collets *d* & *i*, qui embraſſent le mât *f*; & les deux cordes *b c* tombent à l'eau. Mettant le pied ſur les chevilles *n*, on fait enfoncer la courbe *g* & tout ce qui en dépend, juſqu'au fond de l'eau; puis avec un croc, on place le collier *d*, de façon que la corde *b* ſoit à trois ou quatre pouces ſous l'eau, afin que la paille, les herbes, les copeaux de bois, enfin tous les corps légers qui flottent ſur l'eau, paſſent par-deſſus le filet & ne s'entonnent point dedans.

654. L'EMBOUCHURE du filet étant ainſi diſpoſée, avant de mettre la pointe du filet à l'eau, on y a attaché en C la corde K (*fig.* 1); & cette corde eſt roulée ſur un moulinet L qui eſt établi au-deſſus de la clef de l'arche. On déroule peu à peu la corde K. Des pêcheurs, qui ſont dans un bateau, & qui ont embarqué la *naſſe*, *bire* ou *bure* (*fig.* 4), reçoivent la pointe du filet; & ſe laiſſant aller au courant, ils étendent le filet à l'eau dans toute ſa longueur. Alors ils détachent du filet la corde K; & retenant dans le bateau le bout du filet, qui a environ deux pieds & demi d'ouverture, & qui peut ſe fermer avec des cordons comme une bourſe, ils paſſent la partie *m* de la bure dans le filet; ils tirent les cordons de la bourſe qui ſerrent la bure à l'endroit *n* (*fig.* 4); ils bouchent l'ouverture *o* avec le tampon *q*; celle *r*, avec un des tampons *s* ou *t*: enfin ils embraſſent le *cornion p* (*fig.* 4) avec une corde aſſez menue, qu'ils attachent aux mailles du filet en P (*fig.* 1), à environ trois braſſes de la bure. On ajoute cette corde pour que le cornion ſe tienne dans une poſition perpendiculaire au courant. Sans cette corde, le cornion étant frappé par le courant, il ſe mettroit dans ſa direction, & alors il ne produiroit pas l'effet qu'on en attend. Tout étant ainſi diſpoſé, on jette la bure à l'eau; & prenant l'extrêmité de la corde K, qu'on a réſervée dans le bateau, on va l'attacher quelque part vers D; puis on viſite l'embouchure du filet pour s'aſſurer ſi elle eſt bien diſpoſée, comme nous l'avons dit. Le filet reſte en cet état dans la riviere douze ou dix-huit heures, jamais plus de vingt-quatre, ſurtout durant l'été, parce qu'un plus long ſéjour le fatiguerait beaucoup.

655. QUAND on veut relever le filet, on prend dans le bateau la corde K; on ſe tranſporte à l'endroit où eſt la bure, on la ſaiſit avec un croc, & on la met dans le bateau; on ouvre l'extrêmité du filet pour en dégager la bure, & l'on attache le bout C du filet à l'extrêmité de la corde K; puis on fuit la petite corde qui répond du cornion au filet, & on la détache; alors on tire le poiſſon qui eſt dans la bure ainſi que dans le cornion. Sur-le-champ, en tournant le moulinet L, on hale ſur la corde K, & on releve la pointe C du filet, qu'on ramaſſe dans le bateau. A meſure que les pêcheurs l'embarquent, ils le ſecouent pour faire tomber les immondices dans la partie évaſée du filet. Lorſ-

qu'ils ſont rendus auprès de l'arche, comme eſt le bateau M, en tournant le moulinet L, on éleve la pointe du filet; & quand elle eſt à peu près à la hauteur de l'arche, pour ôter du filet toutes les immondices qui ſe ſont raſſemblées à la partie évaſée, on détache un des côtés, par exemple, celui qui eſt marqué E. Le courant range alors le filet vers D. La bouche du filet étant lâche, les pêcheurs en tirent la plus grande partie des immondices, puis ils vont rattacher en E le filet comme il l'étoit. Enſuite ſe portant au côté D, ils détachent le filet, qui va de lui-même ſe ranger au côté E; ils en tirent les immondices, & viennent le rattacher en D: enfin, au moyen du moulinet L, ils l'élevent juſqu'à ce que l'embouchure ſoit au-deſſus de l'eau. Pour cela, la pointe du filet ſe roule ſur le moulinet comme la corde.

656. QUAND on a amené l'embouchure du filet au-deſſus du niveau de l'eau, ceux qui ſont au moulinet, en embarrent les leviers avec la *commende* ou *eillere* C (*fig.* 5); & ayant paſſé deux menus cordages, l'un à droite, l'autre à gauche, entre les mailles à environ un tiers de l'épaiſſeur du filet, ils lient les cordes Q (*fig.* 1) aux montans des potences du moulinet, comme en D (*fig.* 5). Le filet étant ainſi ſuſpendu par les cordes Q (*fig.* 1), on déroule le moulinet, & on laiſſe pendre la pointe du filet, comme on le voit en R (*fig.* 1). Alors le filet eſt étendu & en état de ſe ſécher.

657. LA naſſe qu'on appelle la *bure*, ailleurs la *bire*, eſt faite d'oſier. Son embouchure *m* (*fig.* 4), a deux pieds de diametre: elle eſt bordée d'un aſſez gros bourrelet, & ſe rétrécit en approchant de la partie *n n*, qu'on nomme le *grand corps*. Le dedans de cette capacité eſt terminé par un large goulet. Le grand corps *n n* ſe rétrécit pour former comme le col d'une bouteille, vers *o*; & on ferme cet endroit par un tampon *q*. Sur le côté de ce grand corps qui a ſix pieds de longueur, eſt ajuſtée une petite naſſe de quatre pieds & demi de long, qu'on appelle le *cornion*, comme nous l'avons dit; le grand corps communique avec le cornion par un goulet qui eſt aſſez étroit. L'ouverture *r* du cornion eſt fermée par un tampon *s* ou *t*; & pour prévenir qu'on ne vienne pendant la nuit en tirer le poiſſon, le tampon eſt traverſé par une cheville de fer *u*, qui porte un œil pour recevoir un cadenas.

658. ON met le cornion ſur le côté, & non pas au bout du grand corps; afin que les ordures qui s'entonnent dans la bure ne l'empliſſent pas, & que les poiſſons qui ſont dans la capacité du grand corps s'entonnent dans le cornion, où ils reſtent pris.

659. LA *figure* 5 repréſente en grand un des moulinets H ou L (*fig.* 1). A A (*fig.* 5) repréſente une portion du parapet. D B, D B, ſont des potences appuyées contre le parapet A A; elles ſervent à porter le rouleau du moulinet ou treuil hors de l'à-plomb du pont. E E ſont les bras ou leviers qui ſervent à tourner le treuil. On voit en C une commende que les bateliers nomment

eillere; elle saisit, quand on veut, un des leviers, & sert à arrêter le treuil à volonté, pour soutenir le filet à la hauteur qu'on juge convenable.

660. Les mailles du filet ont plus de quatre pouces d'ouverture en quarré auprès de l'embouchure: elles se rétrécissent peu à peu, à mesure qu'on approche de la pointe.

661. Les pêcheurs tannent leurs filets, & les conservent avec soin; car chaque filet coûte quarante ou cinquante écus.

ARTICLE SEPTIEME.

Des petites bourdigues que l'on tend dans la Camargue.

662. En traversant autrefois la Camargue (85), j'avais fait peu d'attention aux bourdigues de ce canton singulier. M. de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la cour des aides de Paris, y ayant passé depuis peu, quoique rapidement, conservait une assez juste idée de ces bourdigues, pour me faire sentir qu'elles different de celles de Provence & de Languedoc, dont nous avons parlé dans l'article V. Ce magistrat, toujours zélé pour venir au secours de ceux qui s'occupent de travaux utiles, s'offrit obligeamment à procurer des notions plus circonstanciées, & nous mettre ainsi en état de faire connaître cette espece de pêcherie.

663. M. de Malesherbes s'est adressé pour cela à M. Pomme, célebre médecin, qui a fait passer en Camargue aux propriétaires des principales bourdigues, un mémoire de questions (*). C'est d'après les réponses qu'on a bien voulu y faire, que nous allons décrire ces pêcheries.

664. Quoique ces mémoires nous soient parvenus un peu tard, nous pouvons heureusement les placer avant le quatrieme chapitre.

665. La Camargue est un terrein renfermé, au levant & au couchant, entre deux bras du Rhône, & qui s'étend au midi jusqu'à la mer par une plage assez étendue. Le reste de ce terrein est entre-mêlé d'étangs & de marais. Cette isle est fort ancienne; mais il est probable qu'elle a pris de l'étendue par les recrémens du Rhône, & encore plus par ceux de la mer, d'autant que tout le fond de la Camargue est salé, à la réserve d'une couche de terre de la superficie, qui n'a guere que l'épaisseur d'un fer de beche: & la nature de cette couche de terre varie suivant les especes de dépôts qui ont dû y être apportés en dif-

(85) Petit pays, renfermé entre les bras du Rhône, & son embouchure; dans la Basse-Provence.

(*) M. de Nicolai, associé honoraire de l'académie des belles-lettres, qui demeure à Arles, & M. le marquis de Mejanes, seigneur de la terre du Baron, où est une bourdigue considérable, ont bien voulu procurer à M. de Malesherbes les éclaircissemens qu'il desirait.

férens tems. Une remarque qui donne de la vraiſemblance à cette conjecture, eſt que le milieu de l'isle eſt plus bas que ſes bords, & qu'il eſt occupé par des étangs & des marais, dont quelques-unes s'étendent preſque juſqu'à la mer.

666. CES étangs & marais produiſent des herbes ſalées : & ſans les travaux qu'on y a faits, ils ne contiendraient que de l'eau très-ſalée ; parce que quand la mer ſe gonfle, lorſqu'il regne des vents du large qui portent à la côte, les flots couvrent la plage raſe qui eſt du côté de la mer, d'où cette eau communique dans les lieux bas, ſoit directement, ſoit par des communications qui s'étendent d'un marais ou d'un étang à un autre. Si les choſes étaient reſtées dans cet état naturel, l'isle ne pourrait pas nourrir de beſtiaux, faute d'eau douce pour les abreuver. Comme l'eau très-ſalée détruit toutes les herbes propres à la nourriture du bétail, il n'y aurait point de pâturage, & les poiſſons d'eau douce ne pourraient y ſubſiſter. On a remédié à ces inconvéniens, en introduiſant des eaux douces du Rhône dans les étangs & les marais, par de petits canaux qu'on nomme *robines*. Ces canaux, faits à bras d'hommes, s'étendent depuis le Rhône juſqu'au bas-fond, où l'on ſe propoſe de diminuer la ſalure de l'eau. Leur profondeur eſt déterminée par le niveau des plus baſſes eaux du Rhône, & on proportionne leur largeur à l'étendue des bas-fonds où on les fait aboutir, & à la pente qu'il eſt poſſible de ſe procurer ; car on peut les tenir plus étroits quand l'eau y coule avec rapidité.

667. LES eaux des pluies diminuent ſenſiblement la ſalure des eaux qui s'amaſſent dans les bas-fonds, ainſi que celle des terres qui ne ſont point ſubmergées. Il ſemble même qu'elles forcent l'eau ſalée de deſcendre : car pour peu qu'on fouille la terre, on y trouve une eau très-ſalée.

668. ON ne court aucun riſque d'introduire beaucoup d'eau douce dans les étangs. En conſéquence, on doit toujours tenir les robines bien nettes d'herbes & de vaſe. Cependant, quand l'eau du Rhône eſt fort élevée, celle qui paſſerait avec rapidité dans les robines, pourrait endommager les petites bourdigues qu'on y établit. C'eſt pourquoi, à la naiſſance des robines, du côté du Rhône, on bâtit des écluſes, qu'on ferme en tout ou en partie quand on s'apperçoit que le courant devient trop rapide.

669. QUOI qu'il en ſoit, pour peu qu'il tombe de pluie, & au moyen des robines bien tenues, on parvient à avoir de l'eau aſſez douce dans l'isle, pour abreuver les beſtiaux, & pour faire croître de l'herbe. D'après les obſervations très-curieuſes que M. le préſident de Malesherbes a faites aux ſources ſalées de Sallies en Béarn (*), je ſoupçonne que les eaux douces des pluies, ainſi que

(*) Il y a à Sallies en Béarn, des ſources d'eau ſalée, dont on raſſemble l'eau dans un grand réſervoir qui eſt en plein air ; & quand il s'en eſt amaſſé une certaine quantité, on l'évapore pour en retirer le ſel. Comme ce reſervoir eſt à ciel ouvert, il

celles qu'on tire du Rhône, nagent ſur l'eau ſalée, qui eſt plus peſante : ce qui fait que l'eau douce de la ſuperficie ſert à abreuver les beſtiaux, à nourrir les poiſſons d'eau douce, & à rendre les prairies fertiles : car il eſt de fait, que l'eau de la mer pure & très-ſalée, fait périr toutes les herbes dans les endroits qu'elle inonde; au lieu que l'eau ſimplement ſaumâtre augmente leur fertilité.

670. PAR le moyen des robines bien entretenues, & avec le ſecours des eaux pluviales, ceux qui ſont propriétaires de grands terreins parviennent à former des haras, & à élever de grands troupeaux de bêtes à cornes, qui n'étant point accoutumées avec les hommes, contractent un caractere ſauvage, qu'on a quelquefois de la peine à leur faire perdre. Il s'éleve encore dans ces étangs ainſi adoucis, une quantité énorme de poiſſons d'eau douce; principalement des carpes, des brochets, des tanches & des anguilles, qui paſſent du Rhône dans les étangs, pour y dépoſer leur frai.

671. MAIS durant les chaleurs de l'été, comme il ſe fait une grande évaporation d'eau douce, que ſouvent il tombe peu d'eau du ciel, & que les eaux du Rhône étant baſſes, les robines en fourniſſent peu; les étangs deviennent ſalés, & les poiſſons en ſortent pour gagner l'eau douce qu'ils trouvent dans le Rhône.

672. C'EST dans ces trajets, tant du Rhône aux étangs, que des étangs au Rhône, qu'on prend une multitude immenſe de poiſſons, en établiſſant de petites bourdigues dans les robines. On les conſtruit comme les grandes, avec des paliſſades de cannes, qui forment deux entonnoirs A & B, dont les extrêmités pointues C ſe regardent; & les embouchures A & B, qui occupent toute la largeur des robines, laquelle eſt de ſix ou ſept pieds, ſont oppoſées; l'une étant tournée du côté des étangs, & l'autre du côté du Rhône. Ainſi elles peuvent recevoir également les poiſſons qui veulent paſſer du Rhône aux étangs, & ceux qui prennent leur route des étangs vers le Rhône. Chaque

reçoit l'eau de la pluie; & on ſerait porté à croire que la ſalure de l'eau des ſources en ſerait affaiblie. Il eſt cependant d'expérience qu'elle l'eſt fort peu, & que l'eau douce flotte ſur l'eau ſalée ſans qu'il ſe faſſe preſque de mêlange.

Quand il a plu aſſez abondamment pour diſtinguer la couche d'eau douce de l'eau ſalée des ſources, on jette des œufs dans le baſſin; ils entrent dans l'eau douce juſqu'à ce qu'ils ſoient parvenus à l'eau ſalée, ſur laquelle ils flottent : alors on puiſe avec des ſeaux l'eau douce, on la jette; & quand on eſt arrivé à l'eau ſalée, on la met ſoigneuſement à part, pour l'évaporer. M. le préſident de Malesherbes a fait des expériences dans des vaſes de cryſtal, qui ont confirmé l'obſervation qu'il avait faite à Sallies, & qui prouvent que la différence de peſanteur ſpécifique de l'eau ſalée & de l'eau douce eſt aſſez conſidérable pour que ces deux eaux ne ſe mêlent enſemble que difficilement. Ce fait paraît avoir lieu dans la Camargue, où l'on obſerve que les eaux de pluies & les eaux douces du Rhône flottent ſur l'eau ſalée, qui imbibe tout le terrein.

entonnoir a une toise de longueur ; & de la pointe d'un entonnoir à celle de l'autre, il y a une toise de distance : ce qui forme la chambre D de la bourdigue. Chaque bourdigue occupe donc trois toises de longueur dans la robine où on l'établit.

673. ON a soin que le haut des cannes s'éleve de deux pieds & demi ou trois pieds au-dessus du niveau des plus grandes eaux ; sans cela, les carpes sauteraient par-dessus. Encore y ajoute-t-on presque toujours une espece d'auvent, qu'on forme avec des rames ou avec des baguettes disposées en maniere de claie. On a soin que les cannes soient rangées près à près, enforte qu'elles puissent retenir même des poissons assez petits, mais jamais empêcher que les anguilles de grosseur ordinaire ne s'échappent. Il est donc sensible qu'un des entonnoirs, comme A, est destiné à recevoir les poissons qui veulent passer du Rhône dans l'étang ; & l'autre B, qui est dans une position contraire, reçoit les poissons qui veulent retourner de l'étang dans le Rhône. Quand les uns & les autres ont franchi le bout étroit C des entonnoirs, & qu'ils se sont rendus dans la chambre D, ils n'en peuvent sortir ; non-seulement parce que ces passages sont étroits, mais encore parce qu'on met au devant une canne mobile, qui permet aux poissons d'entrer dans la bourdigue, & qui s'oppose à ce qu'ils en sortent. Comme il faut que cette ouverture étroite C soit d'une grandeur assez précise, telle que d'environ trois pouces, on la rétrécit, si elle est trop ouverte, en rapprochant l'un de l'autre avec un lien de fil d'aulne les deux piquets qui sont à l'entrée. Si au contraire elle était trop étroite, on l'élargirait en mettant entre les deux piquets une petite planche de bois, qui les forcerait de s'écarter. On doit encore avoir l'attention, en formant l'extrêmité des entonnoirs, de prolonger un peu le bout étroit qui est vers C ; parce que les poissons qui se sont une fois engagés dans ce passage étroit ne pouvant s'y retourner, ils sont obligés de continuer leur route, & d'entrer dans la chambre D de la bourdigue.

674. IL est sur-tout important que la partie évasée A B, soit solidement établie, pour résister aux efforts que les poissons, & particuliérement les carpes, font pour sortir de la bourdigue : car les carpes savent se former une route dans la vase, pour échapper, soit entre la bourdigue & les bords du canal, soit par-dessous les cannes.

675. J'EN ai vu qui, pour s'échapper d'un vivier assez grand où je les avais mis, sont parvenus à traverser une chaussée de cinq à six toises de largeur, en se frayant une route dans la terre qui était vaseuse & humectée. On n'est parvenu à empêcher le poisson de s'échapper des bourdigues, qu'en revêtissant exactement avec des planches, ou des pierres, le fond & les côtés des robines, dans l'étendue des trois toises qui sont occupées par ces pêcheries.

676. LES entonnoirs de ces petites bourdigues, ainsi que les parois de

celles du Martigue, ſont faits avec des cannes. Mais celles de la Camargue ſont moins longues, & groſſes ſeulement comme le doigt. Du reſte, elles ſont liées de même ſur trois cordes d'auffe, & en outre ſur deux rangs de perches : & le tout eſt aſſujetti dans les robines, par des pieux qu'on enfonce dans le terrein. Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails ſur la conſtruction des bourdigues de la Camargue, qui, à la grandeur près, reſſemblent à celles de Provence & de Languedoc. Seulement, comme les robines ont peu de largeur, on affermit quelquefois les cannes par des perches qui traverſent les robines en s'étendant d'un bord à l'autre. Quelques-uns encore, pour rendre leurs bourdigues plus ſolides, les font en fer avec du petit carillon. Toutes ces précautions varient, & ſont fort arbitraires. Pourvu que l'établiſſement des bourdigues ſoit ſolide, il eſt aſſez indifférent quel moyen on emploie pour y parvenir. Il ſuffit qu'on puiſſe retenir le poiſſon qui s'amaſſe dans la chambre D, quelquefois en auſſi grande abondance que le ſont ceux qu'on réſerve dans les boutiques ou baſcules, en attendant la vente : car ces petites pêcheries produiſent un revenu conſidérable aux propriétaires, lorſqu'elles ſont tenues en bon état; ce qui, à la vérité, exige des frais.

677. On a vu, par ce que nous avons dit des grandes bourdigues de Provence & de Languedoc, qu'on n'y prend que des poiſſons de mer : celles de la Camargue ne fourniſſent que du poiſſon d'eau douce.

678. Dans les grandes bourdigues, on arrête le poiſſon lorſqu'il ſort des étangs pour retourner à la mer; & l'on oblige les propriétaires de tenir leurs bourdigues ouvertes, dans la ſaiſon où les poiſſons paſſent de la mer dans les étangs : au contraire, on arrête le poiſſon dans les pêcheries de la Camargue, ſoit lorſqu'il paſſe du Rhône dans les étangs, ſoit quand il ſort des étangs pour regagner le Rhône; & chacun eſt maître de tenir ſes bourdigues fermées tant qu'il le juge à propos. Cependant, comme il eſt évident que ſi l'on empêchait le poiſſon de paſſer dans les étangs, il ne s'y multiplierait point, & qu'on perdrait toute la pêche qu'on doit faire au retour, il y a des propriétaires qui laiſſent leurs bourdigues ouvertes dans les ſaiſons où les poiſſons vont en plus grande quantité ſe rendre aux étangs.

679. On a ſoin d'avoir à l'embouchure des bourdigues dans le Rhône, des baſcules où l'on dépoſe le poiſſon auſſi-tôt qu'il eſt pris, pour le tranſporter par eau à Beaucaire, à Avignon, & aux autres endroits où l'on juge qu'on en trouvera le débit.

680. On prend le poiſſon dans les bourdigues, avec des trubles ſemblables à celle qui eſt repréſentée *pl. IV, fig.* 10; & aſſez ordinairement la pêche ſe fait par deux hommes, dont chacun a une truble.

681. Outre les robines dont nous avons parlé, on forme, dans les grandes herbes des marais, pluſieurs routes ſemblables à celle qui eſt indiquée par

par les lettres A A, dans la *planche V, fig.* 9 ; on y tend des filets pour arrêter les poiſſons, qui ſe plaiſent à ſuivre ces routes nétoyées d'herbes. On y prend ſpécialement des brochets & des anguilles, qui ne peuvent être arrêtés par les cannes. Ces filets ſont l'office des pantennes qu'on met à l'extrêmité des grandes bourdigues, comme on le voit en P (*pl. VI, fig.* 7).

682. IL y a à la Camargue des étangs ſalés près de la mer, dans leſquels on introduit de l'eau douce par des canaux. On ſe procure ainſi facilement des anguilles & des muges, qui remontent dans les marais lorſqu'on peut les faire communiquer avec les étangs.

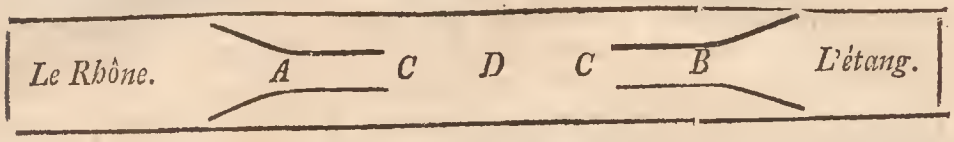

CHAPITRE QUATRIEME.

Des tentes, ou étentes, à la baſſe eau ſur piquets.

683. CES pêches ſe font ſur les côtes où la mer découvre, en ſe retirant, un plus ou moins grand eſpace de terrein : & le but général qu'on ſe propoſe, eſt de retenir au retour de la marée, le poiſſon qui a ſuivi le flot de la marée montante. On tend pour cela, de mer baſſe, ſur la plage que la mer a abandonnée, des filets qu'on diſpoſe en bien des façons différentes : ce qui a donné lieu à pluſieurs manieres de pêcher, auxquelles on a attribué des noms particuliers ; tels que *ravoir*, grands & petits *rieux*, *folles* tendues ſur piquets, &c.

684. NOUS ne nous propoſons de parler préſentement que des filets en nappe, ſimples ou trémaillés, tendus verticalement ſur des piquets ou perches qu'on enfonce dans le terrein, en ligne droite ou autrement.

685. LES pêcheurs Picards nomment *palis*, les étentes dont la direction eſt bien droite : & ce nom leur convient aſſez, puiſqu'elles forment comme des paliſſades de jardin. Ce que nous avons à dire de ces tentes ſimples, nous conduira à parler, dans le cinquieme chapitre, des différentes eſpeces de parcs, qui ſont preſque tous des étentes plus compoſées, & qui exigeront de grands détails.

Idée générale des filets dont il ſera queſtion dans les chapitres ſuivans:

686. QUOIQUE nous nous propoſions de détailler avec ſoin la forme des

filets, à meſure que nous parlerons de leurs uſages, nous avons cru devoir aux lecteurs qui n'en ont aucune connaiſſance, de commencer par leur en donner une idée générale.

687. Le plus ſimple des filets tendus verticalement en nappe, eſt celui qu'on nomme *ſeine*, ou *ſenne*, *grand filet*, *grand rets* (86), &c. Comme il doit arrêter tous les poiſſons qui ſe rencontrent à ſon paſſage, on peut y employer indiſtinctement des mailles de toutes grandeurs, pourvu que les poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, ne puiſſent point paſſer au travers.

688. Les filets qu'on appelle *manets* ſur beaucoup de nos côtes, ſont auſſi de ſimples nappes, mais dont les mailles doivent être d'une ouverture proportionnée à la groſſeur des poiſſons que l'on veut prendre: car il faut que ces poiſſons puiſſent s'y *mailler;* c'eſt-à-dire, que les mailles doivent être aſſez larges pour admettre la tête du poiſſon, mais non pas leur corps qui eſt plus gros; afin qu'ils ſoient arrêtés par les ouies, lorſqu'ils voudront ſe retirer des mailles où ils étaient engagés.

689. On apperçoit aiſément que pluſieurs poiſſons, tels que les raies & les turbots, ont une forme peu propre à s'emmailler. Les pêcheurs ont eu l'induſtrie de ſurmonter cette difficulté: car ayant remarqué que ces poiſſons, au lieu de changer de route quand ils rencontrent un filet, s'agitent pour vaincre l'obſtacle, ils ont imaginé de leur préſenter des filets très-ſouples, faits de fil fin, & tendus mollement, afin qu'ils puſſent s'y envelopper en s'agitant. Ainſi, plus ces filets, qu'on nomme *folles*, ſont déliés, enſorte cependant que leur fil ne rompe pas; plus encore les mailles ſont grandes, pourvu que les poiſſons ne puiſſent pas les franchir; enfin, plus le filet fait d'inflexions, pourvu qu'il ne ſe couche point ſur le terrein; plus ces rets ſont convenables pour prendre des poiſſons plats.

690. Cette préciſion, qui eſt ſur-tout néceſſaire quand on veut prendre des poiſſons d'un certain genre & d'une groſſeur déterminée, n'a point fait abandonner ces ſortes de filets; mais elle a pu donner lieu d'en imaginer d'autres, qui ont la propriété d'arrêter toute ſorte de poiſſons, ſans diſtinction de forme, ni de groſſeur, & qui les arrêtent de quelque côté qu'ils donnent dans le filet.

691. Ces rets, qu'on nomme *trémails* ou *tramaux*, & dont nous avons déjà parlé dans le premier chapitre de cette ſection, ſont formés de trois nappes poſées immédiatement les unes ſur les autres. Deux de ces nappes, qu'on nomme *hamaux*, ſont faites de fil fort, & ont leurs mailles aſſez grandes pour recevoir des poiſſons de différentes groſſeurs. Entre ces deux nappes eſt la troiſieme, appellée *flue* ſur les côtes de l'Océan, laquelle eſt d'un fil

(86) En allemand, *ein Garn mit unbeſtimmten Maſchen.*

fin, & dont les mailles ſont beaucoup plus étroites que celles des hamaux. Comme cette nappe doit flotter entre les deux autres, on la fait plus ample : ainſi, quand un poiſſon donne dans la flue, elle prête ; & étant reçue dans les grandes mailles des hamaux, elle forme une bourſe où les poiſſons ſe trouvent arrêtés.

692. IL y a bien des manieres de tendre les divers filets qui ont rapport à ces quatre genres, & auxquels on a donné différentes dénominations. Chacune des pratiques que l'on y ſuit, a des avantages qui lui ſont propres, & que nous eſſaierons de rendre ſenſibles dans les chapitres ſuivans.

ARTICLE PREMIER.

Des ravoirs, ou des rets entre-l'eau.

693. LES ravoirs ſont de petites pêcheries qu'on établit aux embouchures des rivieres, ſur les écorces des bancs, & à la chûte des marées ; en un mot, dans les endroits où il ſe forme des courans ou *ravins*, qu'on nomme ſur quelques côtes, *ravoirs*, ainſi que les filets qu'on y tend.

694. IL y a beaucoup d'endroits propres à cette pêche, ſur-tout auprès de l'embouchure des grandes rivieres. Nous nous contenterons de citer la côte de Saint-Valery, qui eſt très-favorable, attendu la quantité de bancs dont l'embouchure de la Somme eſt remplie.

Des ravoirs ſimples.

695. POUR former les pêcheries nommées *ravoirs*, on plante ſur le fond, des piquets qui l'excedent d'environ trois pieds. Ces piquets ſont rangés en ligne droite, en forme de paliſſade, comme on les voit au haut de la *pl. VIII, fig.* 1 ; & on les dirige toujours de façon qu'ils ſoient perpendiculaires au courant, ou paralleles à la laiſſe de baſſe mer. Aſſez ſouvent on en forme pluſieurs rangées paralleles, qu'on place à une petite diſtance les unes des autres, pour que le ſecond filet puiſſe arrêter le poiſſon qui aura échappé au premier, & qu'il en ſoit de même du troiſieme, à l'égard du ſecond.

696. LORSQUE les pêcheurs plantent leurs piquets ſur des ſables mouvans, ils en garniſſent le bas avec des torches de paille ou d'herbes ſeches ; ce qui contribue à les mieux affermir. C'eſt une remarque que nous avons déjà faite en parlant des cordes tendues ſur palots ; & elle a ſon application à toutes les tentes qu'on fait ſur piquets.

697. LES filets qui garniſſent les pêcheries dont nous parlons actuellement, ſont de ſimples nappes, dont les mailles ont aſſez ſouvent deux pouces d'ou-

verture. On en arrête la bordure de la tête par un tour mort, à l'extrémité d'en-haut de tous les piquets; & on n'arrête le pied du filet qu'au premier & au dernier piquets de chaque file : mais pour former au bas, & dans toute la longueur du filet, des especes de bourses qui retiennent le poisson, on retrousse le pied du filet du côté d'amont, ou de l'endroit d'où vient le courant : observant qu'il s'en faille quelques pouces que le filet ne porte sur le terrein.

698. CETTE précaution est nécessaire pour que les herbes & autres immondices que le courant entraîne passent sous le filet. Si ces substances étaient retenues par le filet, elles arrêteraient le cours de l'eau; & les piquets ne pouvant résister à cet effort, ils seraient arrachés, & le filet déchiré.

699. C'EST pour cette raison qu'on tient la distance du filet au terrein, plus ou moins grande, suivant que l'eau entraîne plus ou moins d'immondices; & il s'en faut dans certains cas un pied & demi que le filet ne porte sur la terre.

700. SI l'on a pris une juste idée de la disposition de ce filet, on conçoit que quand la marée monte, le courant éleve le filet presqu'à la surface de l'eau, & il ne se prend aucun poisson. Mais quand la marée se retire, le filet s'appuie contre les piquets; l'eau en s'entonnant dans la portion du filet qui est retroussée, ouvre les bourses destinées à la recevoir, & elles arrêtent le poisson qui suit le cours de l'eau. Ainsi plusieurs poissons s'emmaillent, pendant que d'autres s'engagent dans les bourses.

701. SI-TÔT que l'eau est assez retirée pour qu'on apperçoive le haut des piquets, & avant que les pêcheurs puissent aller prendre le poisson, ils vont avec des bottines relever le bas du filet, qu'ils accrochent d'espace en espace à la tête des piquets; & ils ne retirent le poisson que quand le filet est entiérement hors de l'eau.

702. EN repliant ainsi le filet, les pêcheurs préviennent que quelque poisson ne se démaille, & qu'il n'en sorte des bourses qu'on a formées au bas du filet; enfin on évite que les crustacés voraces n'aillent endommager le poisson qui est arrêté par le filet.

703. ON fait cette pêche durant toute l'année : on ne l'interrompt que dans les tems de gelée, & lorsque les rivieres charrient des glaçons.

704. QUELQUEFOIS on joint bout à bout un assez grand nombre de pieces de filets, pour traverser toute une riviere ou l'ouverture d'une baie; alors il faut que les piquets tiennent bon, & que les filets soient assez forts pour résister. On tient aussi les mailles plus grandes, afin que l'eau les traverse plus aisément.

705. LORSQUE les filets commencent à s'user, comme c'est toujours le pied qui souffre le plus, & que cependant il est sur-tout important que cette partie soit en bon état, les pêcheurs les mettent le haut en bas; ou bien ils

emploient les vieux filets à des pêches où ils fatiguent moins. Comme les filets ne portent point ſur le terrein, ils ne retiennent ni le frai ni la menuiſe, ce qui eſt fort avantageux.

Des ravoirs tramaillés.

706. DANS les mêmes circonſtances que nous venons d'expoſer en parlant des ravoirs ſimples, & que nous avons dit ſe rencontrer fréquemment à l'embouchure de la Somme, il y a des pêcheurs qui, au lieu de rets ſimples, tendent des tramaux ſur leurs piquets. C'eſt ce qu'on nomme des *ravoirs tramaillés*. Comme nous parlerons plus expreſſément des tramaux dans la ſuite, il nous ſuffit de dire ici que les pieces de filet qu'on tend ſur piquets, ont quatorze à quinze braſſes de longueur, & environ trois pieds de chûte. Les mailles des hamaux doivent avoir ſix à ſept pouces en quarré; & celles de la flue ou nappe, dix-huit à vingt lignes.

707. ON tend ces tramaux comme les rets ſimples, ne les arrêtant aux piquets que par la tête: mais le bas n'eſt pas retrouſſé; il porte contre le terrein, ſans y être arrêté. C'eſt pourquoi, à la marée montante, il ſe releve preſqu'à fleur d'eau, comme je l'ai dit ci-devant. Lors du reflux, le filet ſe rabat contre les piquets; & les poiſſons qui ont monté avec le flot, s'emmaillent au juſan. Quoique la propriété des tramaux ſoit de prendre les poiſſons, de quelque côté qu'ils donnent dans le filet, il ne ſe prend guere de poiſſon dans ceux-ci à la marée montante. Mais à la marée deſcendante, on y trouve emmaillés de toutes ſortes de poiſſons, & de toutes groſſeurs.

708. ON tend des ravoirs tramaillés ſur les vaſes du mont Saint-Michel. Les pêcheurs vont tendre ces filets, & prendre leur poiſſon, avec de petits bateaux plats, quarrés par derriere, qui gliſſent ſur la vaſe, & qu'on nomme *acons*: il en a déjà été parlé, & nous les repréſenterons encore dans la ſuite. Ils ſe ſervent auſſi de ces acons pour aller battre l'eau avec des perches lorſque la marée ſe retire, afin d'engager le poiſſon à donner dans le filet.

709. LES pêcheurs du Poitou & des ſables d'Olonne pratiquent auſſi cette pêche ſur les vaſes de la côte. Leurs piquets ou palots ont cinq à ſix pieds de longueur; ils les enfoncent de deux pieds & demi ou trois pieds dans la vaſe. Leurs tramaux ont environ une braſſe de chûte; mais il n'y en a de tendu ſur les piquets qu'environ un pied & demi ou deux pieds; ce qui leur donne lieu de faire une vaſte poche.

710. LA grandeur des mailles varie ſuivant les côtes. Quelquefois les mailles des hamaux ont ſept ou huit pouces en quarré; & celles de la flue, vingt-ſept lignes.

711. CETTE pêche ſe fait depuis la S. Michel juſqu'à la fin de l'année. Les pêcheurs vont à chaque marée prendre leur poiſſon, & toutes les ſemaines

ils rapportent à terre leurs filets, pour les laver, les faire sécher & les tanner. Ces tannages réitérés les noirciſſent; ce qui fait qu'on les nomme quelquefois *rets noircis*, ou *rets noirs*. On les appelle encore *rets de gros fonds*, parce qu'on les tend comme les folles, de ſorte qu'ils font une groſſe poche. Ceci deviendra clair, quand nous aurons parlé des folles.

712. Les filets tendus comme nous venons de le dire, permettent aux herbes & autres immondices de paſſer par-deſſous.

Des folles tendues en ravoirs, qu'on appelle quelquefois grands ravoirs. (87)

713. Les filets qu'on nomme *folles*, ſont des rets ſimples, à larges mailles, qui, de quelque façon qu'on les tende, doivent faire un grand ſac & différens replis, où s'embarraſſent les gros poiſſons.

714. Les filets nommés *demi-folles*, different des folles, uniquement en ce que leurs mailles ſont moins grandes; ce qui fait qu'on ne prend avec les folles que des raies, des tires, des turbots, & d'autres gros poiſſons : au lieu qu'avec les demi-folles, outre ces poiſſons, on en prend de pluſieurs autres eſpeces, pourvu qu'ils ſoient d'une certaine groſſeur.

715. Comme la dénomination de *folles* vient en partie de ce que les filets qu'on nomme ainſi, doivent par leur eſſence faire des plis & poches dans leſquelles s'enveloppent les poiſſons, on a quelquefois nommé *folles tramaillées*, les ravoirs tramaillés dont nous avons parlé dans les paragraphes précédens, parce que, comme nous l'avons dit, on les tend de façon qu'ils faſſent un grand ſac, ou, comme diſent les pêcheurs, une *follée*. Ces folles tramaillées, ou non, ſe tendent de la même maniere : & le ſeul avantage que procurent les tramaillées, c'eſt qu'on y prend encore plus qu'avec les demi-folles, des poiſſons de différentes eſpeces.

716. Il y a des occaſions où l'on ne ſe ſert point de piquets pour pêcher avec ces différentes eſpeces de filets. Nous remettons à parler ailleurs de ces façons de pêcher, qu'on nomme *filets flottés & pierrés :* nous nous bornons ici à parler des pêches qu'on fait avec des folles tenducs ſur piquets, à la façon des ravoirs,

717. Les folles ainſi tendues ſont établies en droite ligne, un bout à terre & l'autre à la mer, pour que les raies & les autres poiſſons plats qui vont en troupe ſuivant la côte, ſe prennent de flot & de juſan. Les piquets ne ſont élevés au-deſſus du terrein que de deux ou trois pieds au plus, parce que les poiſſons plats ne s'éloignent guere du fond : & ces piquets ſont à deux ou trois

(87) Comme ces ſortes de filets ſont inconnus en Allemagne, ils n'ont par conſéquent point de nom dans la langue de ces contrées.

braſſes les uns des autres. La tête du filet eſt arrêtée au haut des piquets par un ſimple tour croiſé. Les pêcheurs les tendent le plus ferme qu'il leur eſt poſſible. Les folles & les demi-folles ont environ deux braſſes de chûte ; & le pied eſt arrêté aux piquets à un demi-pied du terrein : ainſi le filet fait un grand ſac, qui ſe replie en dehors ou en dedans, ſuivant le cours de la marée. Les mailles des formes ont au moins cinq pouces d'ouverture en quarré.

718. LE tems le plus favorable pour faire la pêche avec les folles montées en ravoirs, eſt durant le printems & l'automne, parce qu'alors les raies bordent la côte par troupes. Elle ſerait infructueuſe pendant les chaleurs, à cauſe de la quantité de bourbes, d'ordies de mer & de cruſtacés, qui, fréquentant la côte durant l'été, en chaſſent preſque tous les poiſſons. Cette pêche ſerait également déſavantageuſe en hiver, parce que les poiſſons gagnent alors la grande eau, pour chercher une température plus douce.

719. LES folles flottées font une très-grande pêche, dont nous parlerons amplement dans la ſuite.

Des demi-folles tendues en ravoirs.

720. CETTE pêche ne differe de celle aux folles, dont nous venons de parler, que par la grandeur des mailles ; car celles des demi-folles n'ont que trois ou quatre pouces d'ouverture en quarré. Au reſte, on tend les demi-folles comme les ravoirs, dans les endroits où la marée tombant avec rapidité, entraîne avec elle les poiſſons plats, qui ſe laiſſant aller au cours de l'eau, donnent dans les poches que forme ce filet. Nous avons dit qu'il a beaucoup plus de chûte que les piquets n'ont de hauteur au-deſſus du terrein ; & il forme pour cette raiſon une grande poche ou follée. On pratique aſſez fréquemment cette pêche ſur les bancs de ſable mouvans, qui ſe trouvent en divers endroits des côtes de Flandre, de Picardie & de Normandie. En ce cas, on entoure le pied des piquets avec de la paille. Si le terrein a plus de fermeté, on y établit les filets plus ſolidement, en enfonçant les piquets à la profondeur de quinze à dix-huit pouces, préparant même le trou avec une cheville de fer : & alors on craint moins que les filets ne ſoient entraînés par la lame.

721. ON prend avec les demi-folles, outre les raies & les turbots, des folles, des plies, des carrelets, &c. mais rarement des poiſſons ronds.

Des rieux.

722. LE filet qu'on nomme *petit rieux*, ou *cibaudiere*, ſur quelques côtes, differe très-peu des demi-folles, puiſque c'eſt un filet ſimple, dont les mailles ont quatre pouces d'ouverture en quarré. Il a quatre pieds de chûte, & on le tend ſur des piquets, pour prendre des folles, de gros flets, &c.

723. Le *grand rieux*, qui reſſemble à la folle, ſe tend quelquefois ſur piquets : mais communément on n'y emploie point de piquets, comme nous l'expliquerons ailleurs.

Des hauts pâlis.

724. Cette façon de pêcher differe de celles dont nous venons de parler, principalement par la nature du filet, & parce qu'on le tend ſur des perches plus longues.

725. Comme on ſe propoſe d'y prendre des harengs & des maquereaux, dans la ſaiſon où ces poiſſons ſe portent à la côte, on emploie des filets dont la grandeur des mailles ſoit proportionnée à la groſſeur des poiſſons qu'on veut qui s'y emmaillent. C'eſt pourquoi ces filets ſont les mêmes que ceux qu'on emploie pour prendre les harengs ou les maquereaux en pleine mer, comme nous le dirons dans la ſuite ; à cela près, qu'on les tend ſur piquets. On les nomme, ſuivant les différentes côtes, *manets*, *marſaiques*, *harenguyeres*, *harengades* ; & ſur les côtes de Picardie, *rets à roblots*, parce que les petits maquereaux ou les ſanſonnets des côtes de Normandie s'y nomment *roblots*. Ces différens noms, & pluſieurs autres qu'on donne à la même façon de pêcher, ſuivant la langue qui eſt en uſage ſur les différentes côtes, déſignent des filets tendus ſur des perches, & dont les mailles doivent être d'une grandeur proportionnée à la groſſeur des poiſſons qui doivent s'y emmailler. Comme les perches s'élevent de huit, dix ou douze pieds au-deſſus de la ſurface du terrein, nous les appellerons *hauts palis*. Ces perches ſont plantées à deux braſſes les unes des autres, ſur les ſables, entre les roches, &c. & les files de piquets ſont toujours en droite ligne, un bout à terre, & l'autre à la mer, pour croiſer la marée. C'eſt pourquoi on change un peu cette direction, ſuivant celle que l'eau prend au juſan, afin d'arrêter les poiſſons de paſſage lorſqu'ils donnent à la côte.

726. Chaque piece de filet a huit ou dix braſſes de longueur, ſur deux ou trois braſſes de chûte : car la hauteur de ces filets varie beaucoup, ſuivant l'intention des pêcheurs. A l'égard de la longueur des teſſures, elle eſt arbitraire.

727. On ne peut pas régler préciſément la grandeur des mailles de ces filets, parce que les pêcheurs ſont obligés de les proportionner à la groſſeur la plus commune des poiſſons qu'ils ſe propoſent de prendre. Un filet pour les gros maquereaux ne prendrait point de ſanſonnets, & réciproquement. Mais on doit exiger que le pied des filets ſoit éloigné du ſable, au moins de trois pouces : les pêcheurs, pour ménager leurs filets, devraient même en tenir le bas à un pied au-deſſus du terrein. Mais afin d'arrêter des poiſſons plats, ils ſont ſouvent tentés de les enſabler.

728.

728. IL eſt permis aux pêcheurs de tendre ces filets pendant les mois d'octobre, novembre & décembre, pour prendre des harengs concurremment avec les pêcheurs parquiers; attendu que la pêche du hareng eſt permiſe dans cette ſaiſon. Mais les pêcheurs ſont tentés de la continuer dans les mois de janvier, février, mars & avril, à cauſe de la grande quantité de harengs-guais qui ſe portent à la côte, & du débit qu'ils ont de leur poiſſon pendant le carême. Ce ſont ſur-tout les pêcheurs de Baſſe-Normandie qui inſiſtent ſur la prolongation de cette pêche, parce qu'on prétend qu'ils ne voient ces harengs à leur côte qu'au commencement de janvier. Ce n'eſt probablement pas dans la vue de prévenir la deſtruction du hareng, qu'on a défendu d'en faire la pêche après le mois de décembre: on verra, dans l'article deſtiné particuliérement à ce poiſſon, qu'il y en a dans le nord une ſource preſque inépuiſable. Ce n'eſt pas non plus pour favoriſer la multiplication des poiſſons de toutes eſpeces, puiſqu'on ne prend dans ces filets que des harengs, de petits maquereaux, des merlans, des carangues, & jamais des poiſſons plats ni de menuiſe, quand le pied du filet ne porte point ſur le terrein. Mais on a prétendu que, paſſé le mois de décembre, le hareng n'était plus de bonne qualité. Il paraît que c'eſt un prétexte, & que cette défenſe a été faite pour favoriſer le commerce du hareng ſalé. Si cela eſt, on interdit la vente du poiſſon frais, pour favoriſer celle d'un poiſſon ſalé, que nous ſommes fréquemment obligés d'acheter de l'étranger. Quoi qu'il en ſoit, le beſoin que les pêcheurs cordiers ont de harengs pour amorcer leurs hains, a fait tolérer la pêche du hareng juſqu'au mois de mai; faiſant néanmoins défenſe aux pêcheurs de les vendre aux mareyeurs; & à ceux-ci, d'en expoſer dans les marchés. Pour contraindre même les pêcheurs de vendre leur hareng aux cordiers, il leur eſt ordonné de mutiler les harengs dans les bateaux, en leur coupant la tête & la queue: ce qu'on appelle *tronquer de tête & de queue.* Ces précautions n'empêchent pas qu'il ne s'en tranſporte dans les villages, où ce poiſſon ſe vend à bon marché; & il paraît que ces contraventions n'entraînent pas de grands inconvéniens.

Sorte de cibaudiere ſur piquets, qu'on nomme mulier *ou* mulotier.

729. LA cibaudiere, qu'on nomme en quelques endroits *mulier* ou *mulotier*, eſt une étente ſur piquets, tendue comme les ravoirs, & qui ne differe des hauts palis que par la grandeur des mailles qui doivent arrêter des mulets. On tend ces filets ſur les écorces des bancs & par le travers d'un courant, comme les ravoirs: mais, au lieu d'être tendus en droite ligne, on leur donne une forme un peu demi-circulaire. Cette circonſtance m'a fait héſiter ſi je ne remettrais pas à en parler à l'article où il s'agira des parcs ouverts. Cependant

la grande conformité qu'il y a entre cette façon de pêcher, & les autres dont nous avons parlé dans les paragraphes précédens, m'a déterminé à en traiter ici.

730. Le ſommet de la courbe A ou *a* (*pl. VIII, fig. 2*) doit être du côté de la mer; & les bas B ou *b*, du côté de la terre. Nous en avons repréſenté un que l'on tend, & un autre qui eſt tendu la marée retirante.

731. Si en quelques endroits on appelle ces cibaudieres des *muliers* ou *mulotiers*, c'eſt parce qu'on prend avec ces filets beaucoup de mulets.

732. L'ouverture des mailles de ces filets, eſt de dix-ſept à dix-huit lignes en quarré, ou plutôt de telle grandeur que les mulets s'y emmaillent. Pour arrêter les poiſſons plats, les pêcheurs ont coutume d'enſabler le pied de ces filets; prétendant qu'à cauſe de la grandeur des mailles, le frai & la menuiſe ne ſont point arrêtés. Cela pourrait être, s'il ne s'amaſſait pas des herbes & d'autres immondices au pied du filet; mais il s'y en accumule quelquefois aſſez pour interrompre le paſſage de l'eau, & rompre les filets.

733. On tend ſouvent des muliers ſans piquets, les ayant flottés & pierrés. Nous en parlerons ailleurs, ainſi que de la tente des muliers en forme de parcs.

Uſages qu'on fait des étentes, ſur quelques côtes de l'Océan.

734. Dans le quartier de Marennes, on tend ſur des piquets enfoncés dans la vaſe, à baſſe mer, des filets qui ont trois pieds de hauteur, & à peu près vingt braſſes de longueur. On prend à cette pêche, qu'on fait durant toute l'année, de toute ſorte de poiſſons, même des plats lorſqu'on enſable le pied des filets: mais alors on détruit beaucoup de frai & de menuiſe. D'autres tendent à baſſe mer, à l'entrée des chenaux, des filets qui ont douze à quinze braſſes de longueur ſur deux braſſes de chûte: c'eſt ce qu'ils nomment *rets ſaillans*. Ils n'interrompent point cette pêche, & ils y prennent particuliérement des meuilles ou muges.

735. Les pêcheurs de Blaie ſe ſervent de filets à peu près ſemblables, & appellent cela *tendre à l'eſpere*; c'eſt-à-dire, dans l'attente des meuilles, des plies, petites ſolles, &c. qui ſe portent ſur le rivage. Malheureuſement ils ont coutume d'enſabler le pied de leurs filets; ce qui détruit beaucoup de frai & de menuiſe.

736. Nous avons dit que, ſur les côtes de Picardie & de Haute-Normandie, on tendait des hauts palis, & d'autres plus bas en ravoir. Ces étentes ne feraient aucun tort à la multiplication du poiſſon, ſi le pied des filets n'était point enſablé.

737. Sur les côtes de Baſſe-Normandie, Caen, la Hougue, &c. les pêcheurs tendent, durant toute l'année, des filets aſſez ſemblables aux ſeines à mailles ſerrées, leſquels ont trois pieds de haut, & quelquefois cent braſſes de longueur: & pour prendre des poiſſons plats, ils ne manquent

guere d'enſabler le pied de ces filets. Ils prennent dans ces pêcheries toutes ſortes de poiſſons, même des eſturgeons, des turgots, des barbues, des ſolles, des plies, des aloſes, &c. Mais il s'y arrête une grande quantité de frai & de fretin; ce qui dépeuple la côte. Ainſi il conviendrait d'aſſujettir ces pêcheurs à tenir les mailles de leurs filets plus grandes, & de leur défendre d'enſabler le pied des filets, ſur-tout en été & juſqu'à la S. Michel.

738. LES pêcheurs qui tendent ſur les vais, ainſi que dans tous les endroits où il y a beaucoup de courant, ſont forcés de tenir leurs mailles fort grandes; parce que ſi elles étaient ſerrées, conformément à l'uſage de la Hougue, les piquets ſeraient emportés par la rapidité de l'eau. Mais ils enſablent le pied de leurs filets pour prendre des poiſſons plats, qui ont l'induſtrie d'entrer un peu dans le ſable pour paſſer ſous le filet. Vu la grandeur des mailles, ces pêcheurs détruiraient peu de menuiſe, ſi pendant l'été, juſqu'à la S. Michel, ils tenaient leurs filets battant ſur le ſable.

ARTICLE SECOND.

Des rets traverſans, & tendus ſur piquets.

739. CETTE dénomination ſemble indiquer la même choſe que les ravoirs, puiſque ces différens filets ſe tendent par le travers d'une baie ou d'une riviere. Mais en quelques endroits, particuliérement dans l'amirauté de Nantes, on donne à ce qu'ils appellent *rets traverſans*, une diſpoſition toute différente des ravoirs & des autres pêcheries dont nous avons parlé dans l'article précédent.

740. IL eſt vrai que, quand les rets traverſans ſont tendus, ils paraiſſent peu différens des filets qu'on appelle ſur les côtes de Picardie & de Normandie, *étentes*, *étalles*, *palis*, *ravoirs*, &c. Mais ils en different eſſentiellement en ce que les filets dont nous avons traité juſqu'ici dans ce chapitre, ſe tendent à la laiſſe de baſſe mer: ainſi, ſe trouvant tendus lorſque la mer monte, ils s'oppoſent à ce que le poiſſon ſe porte à la côte juſqu'à ce que l'eau ſe ſoit aſſez élevée pour franchir le filet; & au retour de la marée, les poiſſons ronds peuvent paſſer au-deſſus du filet, tant que l'eau ne s'eſt pas aſſez retirée pour en découvrir le haut.

741. DANS la pêche dont nous avons à parler préſentement, le filet eſt abaiſſé juſqu'à ce que la mer ſoit pleine: ainſi le poiſſon a une entiere liberté de ſe porter à la côte. Au coup de la pleine mer, on leve & on tend le filet; & comme il a ſuffiſamment de chûte, il peut arrêter les poiſſons ronds qui reviennent avec la marée pour regagner la pleine mer.

742. NOUS allons décrire différentes façons de pêcher, qui ſont fondées ſur le ſyſtême que nous venons d'expoſer. La premiere, qui ſe pratique dans

l'amirauté de Nantes, s'y nomme *rets traverſans*. L'autre, uſitée ſur les côtes de Guyenne, y eſt nommée *pallet*.

Rets traverſans des pêcheurs Nantais.

743. Les pêcheurs viennent de baſſe mer, planter leurs piquets, qui ont huit, dix, ou douze pieds de haut, ſuivant l'élévation que prend la marée, à l'endroit où ils s'établiſſent.

744. Les perches étant piquées où elles doivent être, on attache au bas la corde qui borde le pied du filet, & une autre corde à la bordure du haut du filet vis-à-vis de chaque perche. On amarre l'autre bout de ces mêmes cordes au haut des perches, & on plie le filet ſur le ſable, tout du long de la file de pieux; on le charge même d'un peu de ſable, pour qu'il ne ſe releve pas à la marée montante. Les filets reſtent ainſi pliés, comme on le voit dans la *planche VIII, fig.* 3, juſqu'à la pleine mer. Mais auſſi-tôt que le juſan ſe fait ſentir, & avant que les poiſſons qui ont monté à la côte s'en retournent, les pêcheurs vont avec des bateaux, haler ſur les cordes qu'on a attachées au haut des piquets, pour relever le haut du filet, & l'étendre comme nous l'expliquerons plus en détail dans les paragraphes ſuivans.

745. Quand on tend ces rets traverſans dans un ravin qui a peu de largeur, on met quelques flottes de liege ſur la corde qui borde la tête du filet; & l'on ajuſte au haut des deux perches des extrêmités A & B (*pl. VIII, fig.* 3) des poulies dans leſquelles paſſe une manœuvre ſur laquelle on peut haler de terre : ce qui ſuffit pour tendre le filet, qui, dans ce cas, a peu de longueur. Mais communément on eſt obligé de ſe ſervir de bateaux pour tendre ces ſortes de rets. On pratique cette derniere pêche dans le Morbian, amirauté de Vannes.

746. On eſt obligé de proportionner la grandeur des mailles à la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, afin que les harengs, les maquereaux, &c. puiſſent s'emmailler. C'eſt pourquoi on en fait de différentes grandeurs, depuis douze juſqu'à dix-huit lignes. On attend la baſſe mer, pour aller démailler & prendre les poiſſons qui ont été arrêtés par le filet.

Sorte de rets traverſans, qu'on nomme pallet, *à la côte de Médoc.*

747. Les pêcheurs Gaſcons de la Tête-de-Buch ſe mettent un certain nombre en ſociété pour faire la pêche qu'ils nomment du *pallet*. Ils choiſiſſent pour leur armateur un marchand poiſſonnier, qui fournit les petites pinaſſes & les filets néceſſaires pour cette pêche. Tout le poiſſon que l'on prend ſe remet à l'armateur, qui en fait la vente : & lorſqu'il arrête ſes comptes avec les pêcheurs, il retient le tiers du produit pour ſes avances. Le reſte ſe partage également entre tous les pêcheurs, excepté une part qu'on donne encore à l'armateur, pour les ſoins que la vente lui occaſionne.

748. CETTE pêche ſe fait depuis pâque juſqu'à la touſſaint. Voici ce qui décide ſur le lieu où les pêcheurs doivent s'établir.

749. LORSQU'ILS s'apperçoivent, par des traces que les poiſſons laiſſent ſur le ſable, qu'il y en a beaucoup qui fréquentent un endroit, ils y plantent à ſix pas les uns des autres, des perches qui s'élevent d'environ dix pieds au-deſſus du terrein: ils forment avec ces perches un palis un peu circulaire, d'environ cinq cents pas d'étendue, & qui traverſe l'endroit où ils ont remarqué que le poiſſon fréquente. Sur-le-champ, ils forment au pied des piquets un ſillon de ſable. Ce ſillon peut avoir deux pieds de largeur ſur un pied de profondeur. Ils y arrêtent avec des crochets de deux pieds de longueur, le bas de leur filet au fond du ſillon, de braſſe en braſſe.

750. ILS attachent à la corde qui borde le haut du filet, autant de lignes qu'il y a de perches: & ces lignes doivent être un peu plus longues que les perches n'ont de hauteur. Enſuite les pêcheurs arrangent en plus petit volume qu'il leur eſt poſſible, le filet dans le ſillon qu'ils ont creuſé. Ils amarrent au haut des perches les lignes qui tiennent à la tête du filet; puis, afin d'empêcher que le filet ne ſoit enlevé par la marée, & auſſi pour que le poiſſon ne ſoit pas effarouché par le filet, ils le recouvrent avec le ſable qu'ils ont tiré du ſillon.

751. TOUT étant ainſi diſpoſé, ils s'éloignent de leur filet, & ſe tiennent dans leurs tilloles juſqu'à ce que la mer commence à baiſſer; alors ils s'approchent des perches, & halent ſur les lignes qu'ils ont amarrées à la tête du filet. Ils dégagent donc le filet du ſable; ils l'élevent juſqu'à fleur d'eau, & en attachent la tête ſur le haut des perches. Il eſt ainſi tendu, & il retient le poiſſon qui veut ſuivre le cours de l'eau pour retourner à la mer.

752. ON prend à cette pêche toutes ſortes de poiſſons; même quelquefois des marſouins, quand les mailles ſont larges; & des ſardines, lorſque les mailles ſont ſerrées.

753. CETTE pêche eſt ſur-tout avantageuſe dans les cas où la mer ayant paſſé par un canal qui a peu de largeur, elle ſe répand dans une grande plage, & forme une nappe d'eau fort étendue.

754. LES pêcheurs n'ayant qu'un certain nombre de tilloles, ils ne peuvent amarrer d'abord le filet qu'à un nombre de perches égal à la quantité de tilloles dont ils ſont en état de diſpoſer. Ils ſe diſtribuent donc dans toute la longueur du filet, & hiſſent tous enſemble ſur les lignes qui ſont devant eux: après quoi ils amarrent leur filet à la perche qui eſt à leur portée. Ils s'approchent enſuite des autres perches, pour haler ſur les lignes qui y ſont attachées, & ils relevent ainſi le filet dans toute ſa longueur.

755. ILS attendent que la marée ſoit preſque entiérement retirée, pour

prendre le poiſſon qui a été arrêté par le filet. La *figure* 3, *pl. VIII*, peut ſervir à donner une idée de cette pêche.

756. Les parcs nous fourniront l'occaſion de traiter d'une pêcherie qui eſt aſſez ſemblable à celle dont nous venons de parler.

ARTICLE TROISIEME.

De petites pêches pour leſquelles on ne fait uſage que de quelques piquets.

757. Les filets dont nous allons parler, ſont moins ſolidement établis que ceux dont il a été queſtion dans les articles précédens : ou bien ils ne ſont qu'en partie ſoutenus de pieux; ou on les établit avec quelques perches mobiles, qu'on pique dans le moment où l'on veut tendre le filet, & qu'on enleve auſſi-tôt après la pêche. Quelques-uns de ces filets ſont encore garnis de flottes de liege; mais parce qu'on y fait un peu uſage de perches, nous n'avons pas cru devoir remettre à en parler dans le ſixieme chapitre, où nous nous propoſons de traiter expreſſément des filets pierrés & flottés.

De la pêche qu'on nomme au loup, *dans l'amirauté de Nantes.*

758. Les pêcheurs Nantais ſe ſervent du filet que nous avons repréſenté *pl. IX*, *fig.* 1, pour pêcher dans leur rade au plus à une demi-lieue de terre.

759. Ils emploient, pour tendre ce filet K L M, trois grandes perches A B C. L'une A, qu'ils nomment *perche de terre*, ou *ſédentaire*, a 12 ou 15 pieds de longueur. Elle doit toujours reſter à la place où on l'a piquée : c'eſt pour cette raiſon qu'on la nomme ſédentaire. Il n'en eſt pas de même des deux autres, qu'on dépique toutes les fois qu'on veut prendre le poiſſon qui eſt dans le filet. Ainſi la perche B, qu'on nomme *perche de rade*, ſe plante & ſe releve à tous les juſans ; & de même la troiſieme perche C, dite *perche du milieu*.

760. Ce filet préſente à l'eau ſon ouverture A B. Il a aux deux bouts qui répondent aux perches A & B, trois braſſes de chûte. Mais au milieu, ou au fond, qui répond à la perche C, ſa chûte eſt de huit braſſes : ce qui fait qu'il forme en L, une grande bourſe ou follée. L'ouverture A B, eſt de 12 à 13 braſſes.

761. Pour tendre ce filet, on amarre à la perche de terre A, une auſſiere D, de 30 à 40 braſſes de longueur.

762. Une manœuvre E, s'étend de la perche A, à la perche B : ſa longueur eſt de 13 à 14 braſſes, & ainſi elle eſt un peu plus grande que l'embouchure du filet. On mouille en avant un petit grapin F, dont le cablot G

a 10 ou 12 braſſes de longueur : il ſert à retenir cette petite pêcherie contre l'effort du courant.

763. QUAND on a mouillé le grapin, on enfonce perpendiculairement dans la vaſe la perche de rade B, & on y amarre la corde E, qui affermit les deux perches A & B.

764. ENFIN on amarre à ces deux perches les auſſieres D & H : celles H répondent à l'angle du pied du filet ; & elles doivent être frappées à cinq pieds au-deſſus du fond. Celles D, qui répondent à l'angle de la tête du filet, doivent être amarrées à cinq ou ſix pieds au-deſſous de l'extrêmité ſupérieure des perches.

765. LE filet eſt ainſi tendu de façon que la marée s'entonne dans ſon fond : & pour qu'il faſſe mieux le ſac, on met au milieu la troiſieme perche C, qui n'a guere que 12 ou 13 pieds de hauteur. Elle s'enfonce aiſément dans la vaſe ; & communément le filet ne porte pas ſur le terrein.

766. CETTE pêche ſe fait aſſez ordinairement par un homme & deux femmes. Quand ils ont tendu le filet, ils ſe tiennent dans leur petit bateau I, derriere la perche C.

767. CE filet n'a pour l'ordinaire ni flottes ni leſt. On tend le filet une heure après que la marée a commencé à ſe retirer ; & aux deux tiers du juſan, il en paraît trois pieds hors de l'eau. On le releve une heure avant que la marée ſoit entiérement retirée. C'eſt dans cette poſition qu'il eſt repréſenté ſur la *planche IX.*

768. POUR prendre le poiſſon, on démonte la perche de rade B ; on dépique celle du milieu C ; & on dégage les deux bras de la perche de terre A. On tire le filet dans le bateau, en le pliant en deux ſuivant ſa longueur, pour mieux retenir le poiſſon.

769. ON fait cette pêche de jour & de nuit, depuis la Saint-Michel juſqu'à noël. Les tems calmes y ſont les plus favorables, ainſi que les grandes marées. On y prend de toutes ſortes de poiſſons ronds ; & même de plats, quand le fond du filet eſt près de la vaſe.

770. COMME les mailles ont ordinairement 16 à 17 lignes en quarré, elles ne ſe ſerrent point aſſez par la tenſion pour arrêter le frai : & les poiſſons que l'on prend, ſont d'une groſſeur convenable pour la vente. D'ailleurs, le filet ne portant point ſur le terrein, il n'empêche pas la menuiſe de s'échapper.

Filets dits étalieres *dans l'amirauté de Coutances.*

771. CE que les pêcheurs de cette amirauté nomment *étalieres*, diffcre beaucoup des grands & petits étaliers dont nous avons parlé à l'occaſion

des guideaux. Ce ſont de petites pêcheries en demi-cercle, dont les filets ne ſont pas entiérement montés ſur piquets.

772. Le pied du filet eſt enſablé; ainſi il n'y a point de leſt: & le haut ou la tête eſt garnie de flottes de liege & de bandingues. Nous avons aſſez amplement parlé des flottes, pour être diſpenſés de rien ajouter à ce que nous en avons dit. Mais il convient d'autant mieux d'expliquer ce que c'eſt que les *bandingues*, que nous aurons dans la ſuite pluſieurs fois occaſion d'en parler.

773. Les bandingues ſont des lignes qu'on attache à la corde qui porte les lieges, & qui borde la tête du filet. Ces lignes ſont une fois auſſi longues que le filet a de chûte; & le bout oppoſé au filet porte une pierre ou une torche de paille, qu'on enfouit dans le ſable: de ſorte que, quand le filet eſt debout, les bandingues ſont l'office d'étais; & retenant la tête du filet, elles empêchent que la force du courant ne le couche ſur le terrein. Ainſi elles agiſſent de concert avec les flottes, pour tenir le filet à peu près perpendiculaire. Quand la mer monte, les bandingues n'empêchent point le filet de ſe coucher ſur la plage: mais lorſqu'elle deſcend, tous ces petits étais F, s'oppoſent à ce que le filet, obéiſſant au courant, ne s'abatte vers la mer.

774. Pour ces petites pêcheries, on ne met que trois ou quatre piquets, qui ſouvent n'ont pas la hauteur de la chûte du filet: & leur uſage eſt d'en ſoutenir un peu le fond. On préfere de ne point mettre des piquets aux parties qui ſe rapprochent de terre, mais ſeulement des flottes & des bandingues, pour que le filet prête & s'abaiſſe quand il ſe préſente du varec, qui paſſe par-deſſus la tête. Le filet ſe releve quand le varec a paſſé, à cauſe des flottes & des bandingues. Comme les piquets ſont bas, les immondices légeres peuvent paſſer par-deſſus.

Filet approchant du loup, *dont nous avons parlé ci-deſſus, mais qui eſt moins grand, leſté & flotté, & qu'on tient à la main.*

775. Dans l'amirauté de Quimper, vers la côte d'Audierne, quelques riverains de la mer vont ſur les ſables, à la marée montante. Ils ſe ſervent d'un filet qui a au plus trois ou quatre braſſes de longueur, & une braſſe & demie ou deux braſſes de chûte.

776. Chaque bout de ce filet eſt attaché à une perche qui a quinze ou vingt pieds de longueur; deux hommes nus tenant chacun une de ces perches, entrent à la baſſe eau le plus avant qu'ils peuvent dans la mer, ayant ſouvent de l'eau juſqu'au col.

777. Ils préſentent l'ouverture de leur filet à la marée montante: comme les lames

lames ſont alors preſque toujours aſſez élevées pour les couvrir ; quand ils voient arriver une groſſe lame, ces pêcheurs s'élevent au-deſſus par le moyen de la perche qu'ils tiennent, & dont le pied eſt un peu enfoncé dans le ſable : ce qu'ils exécutent avec aſſez de facilité, parce que les hommes, comme l'on ſait, perdent preſque tout leur poids dans l'eau.

778. QUAND les pêcheurs ſentent que des mulets ou d'autres poiſſons ont donné dans le filet, ils rapprochent leurs perches l'une de l'autre pour envelopper le poiſſon ; & après l'avoir retiré du filet, ils recommencent la même manœuvre tant que la marée le leur permet, ſe rapprochant vers la côte à meſure que la mer s'éleve. Ils ne ceſſent de pêcher que quand la hauteur de l'eau les oblige de s'en aller.

779. ON pratique cette pêche depuis le mois de mai juſqu'au commencement de ſeptembre : l'on n'y prend que de gros poiſſons, les mailles du filet ayant dix-huit à vingt lignes d'ouverture.

780. LA pêche que nous venons de décrire a quelque reſſemblance éloignée avec le ſaveneau dont il a été parlé au §. 416 & ſuiv.

781. ON fait une pêche à peu près pareille, mais un peu plus conſidérable, à Saint-Michel en l'Herme, avec un filet qu'on nomme *vredelée*. Il a environ quinze ou vingt braſſes de longueur, & une braſſe de chûte, qui augmente à meſure qu'on avance vers le milieu, où elle eſt au moins de trois ou quatre braſſes. En cet endroit les mailles ſont plus ſerrées que celles des extrêmités. Le filet n'eſt point leſté par le bas ; mais le haut eſt garni de flottes de liege.

782. DIX ou douze hommes ſe réuniſſent ordinairement pour faire cette pêche : ils portent le filet à l'eau dans un ſeul acon. Deux pêcheurs, un à chaque bout, ſe mettent à l'eau pour le tendre ; & ils tiennent des perches qui ſont au bout du filet, qui fait une courbure. L'ouverture eſt du côté de terre, & le fond du côté de la mer, parce qu'on pêche à la marée deſcendante. On le tend de marée montante, une heure au plus avant la pleine mer ; car il faut commencer la pêche avant le juſan, attendu que les poiſſons qui ont monté à la côte avec le flot, ſe retirent dans l'inſtant où le reflux ſe fait ſentir. Cinq à ſix hommes ſe mettent à l'eau juſqu'au col, & la battent avec des perches, allant depuis le bord de la côte juſqu'au filet pour chaſſer les mulets, qui ſont les ſeuls poiſſons qu'on prenne ainſi ſur cette côte.

783. QUAND le trait eſt fini, c'eſt-à-dire, quand les boulets ſont arrivés au filet, les deux hommes qui tiennent les perches du bout du filet le plient, en joignant enſemble le pied & la tête ; & ils en retirent le poiſſon, qu'ils mettent dans leur acon : après quoi ils recommencent un nouveau trait, ſi la marée le permet.

784. CETTE pêche dure depuis la mi-juin juſqu'à la fin de ſeptembre ; parce que, plus les eaux ſont chaudes, plus les muges ou mulets rangent les

eôtes. Les vents d'eſt, & d'eſt-ſud-eſt, ſont les plus favorables. On fait toujours cette pêche pendant le jour.

CHAPITRE CINQUIEME.

Pêcheries qu'on établit au bord de la mer, en formant des enceintes nommées parcs (88), *au moyen deſquels on retient le poiſſon qui, après s'être porté à la côte, veut retourner à la mer.*

785. En parlant des filets en forme de ſac, qu'on nomme *chauſſes*, *manches*, *guideaux* & *verveux*, nous avons dit que, pour augmenter leur embouchure, & leur faire embraſſer une plus grande maſſe d'eau, on y ajoutait des ailes. Ces pêcheries, qu'on nomme aſſez communément *gors* au bord des rivieres, nous conduiſaient à parler des pares, d'autant qu'il y en a qui ne paraiſſent pas en différer eſſentiellement. Cependant, comme les parcs ſont formés d'eſpeces de paliſſades ou parois verticales jointes à divers ajuſtemens qui font l'effet de verveux, nous aurons ſoin d'expliquer ce qui regarde ces ajuſtemens ſimples, & la combinaiſon qu'on en fait pour former les grandes pêcheries qu'on nomme *parcs*.

786. Pour ſe former une idée générale des parcs, il faut ſe repréſenter une grande enceinte, dans laquelle le poiſſon entre à la marée montante, & où celui qui n'a point ſuivi le premier flot de la marée baiſſante, reſte enfermé & en la poſſeſſion du pêcheur.

787. Il ſe rencontre aſſez ſouvent au bord de la mer, ſur-tout entre les rochers & derriere les banes, des endroits où la marée monte dans les grandes vives eaux, & dans leſquels il reſte de mer baſſe des mares ou des réſervoirs d'eau, où les pêcheurs vont prendre avec des trubles, & d'autres petits filets dont nous avons parlé dans le ſecond chapitre, les poiſſons qui y ſont reſtés. Ce ſont là des parcs naturels, qui ont probablement fait naître l'idée d'en conſtruire d'artificiels; les uns avec des pierres, & auxquels on donne volontiers le nom d'*écluſes*; d'autres avec des palis ou pieux jointifs, ainſi qu'avec des clayonnages, & qu'on appelle aſſez ſouvent *bouchots*. Enfin on fait auſſi ces enceintes avec des filets; & alors on les nomme communément *courtines*, *tournées*, &c. Nous entrerons, au ſujet des uns & des autres, dans les plus grands détails. Mais il y a des parcs qui reſtent ouverts du eôté de la terre; & d'autres ſont fermés de toutes parts, à l'exception d'une entrée aſſez

(88) En allemand, *Fiſchzäune*.

étroite. Nous nommerons les premiers, *parcs ouverts ;* & les autres, *parcs fermés :* ce qui nous fournira une diviſion principale.

788. PARMI les uns & les autres, il y en a qui ne s'élevent au-deſſus du terrein que de deux ou trois pieds, ou même moins ; on les nomme *bas parcs.* On appelle *hauts parcs* ceux dont l'enceinte s'éleve de 5, 10, 12, ou 18 pieds au-deſſus du terrein.

789. LA plupart des hauts parcs ſont formés avec des filets, tantôt ſemblables par leurs mailles, ou aux ſeines, ou aux manets, &c. tantôt diſpoſés comme les folles, ou autrement ; enfin avec des tramaux. Nous ferons ſentir toutes ces différences.

790. SOUVENT on a l'attention d'établir les parcs ſur une plage qui ayant une pente vers la mer, aſſeche à la mer baſſe. Mais il y en a auſſi où il reſte de l'eau à la baſſe mer : & en ce cas les pêcheurs ſe mettent à l'eau pour prendre le poiſſon avec de petits filets. Ils ne regardent pas cela comme un inconvénient, puiſque quelques-uns font à deſſein des foſſés dans leurs parcs, pour que le poiſſon s'y raſſemble. Nous n'eſtimerions point que cette induſtrie fût une mauvaiſe pratique, ſi la foſſe était aſſez profonde pour qu'il y reſtât de l'eau d'une marée à l'autre, enſorte que le frai & la menuiſe y puſſent vivre : car à la marée ſuivante, cette menuiſe pourrait retourner dans la grande eau, ou au moins elle ſerait rafraîchie par de l'eau nouvelle. Mais ordinairement les mares ſe deſſechent, & la menuiſe y périt ainſi que le frai. Souvent même les pêcheurs ont l'indiſcrétion de prendre cette menuiſe, pour la vendre aux pêcheurs cordiers, ou pour en faire des uſages encore plus condamnables, comme d'en nourrir des cochons, ou en fumer les terres.

ARTICLE PREMIER.

Des parcs naturels.

791. NOUS avons déjà dit qu'il reſtait quelquefois à la mer baſſe des pieces d'eau entre les rochers & derriere les bancs. Quoique ces endroits ſoient ſouvent d'un accès difficile, les pêcheurs ne manquent pas d'aller avec des trubles ou d'autres petits filets y prendre les poiſſons qui n'ont pas ſuivi le retour de la marée. Ces réſervoirs, qui ſont ſouvent formés par des bouleverſemens de rochers, ſe nomment *crevons* aux ſables d'Olonne ; & nous croyons pouvoir les regarder comme des parcs naturels. Quelquefois cependant l'art aide la nature : car lorſqu'on rencontre entre les bancs ou les rochers quelques endroits par où l'eau pourrait s'échapper, on y forme un clayonnage, ou l'on y éleve une digue de pierres. Quelques-uns même profitent de ces endroits par où l'eau s'échappe, pour y ajuſter des guideaux, des verveux, ou

des nasses, qui laissent passer une partie de l'eau, & retiennent le poisson qui voudrait en suivre le cours.

792. Comme ces entre-deux des rochers sont toujours battus de la mer, le jeune poisson ne peut pas s'y élever, & les poissons plats les évitent. Ainsi on n'y trouve guere que des crustacés, & des poissons ronds assez forts pour lutter contre la vague. Il suit de là qu'il n'y aurait aucune raison d'interdire l'usage de ces pêcheries qu'offre la nature.

Article second.

Des parcs ouverts.

793. On fait des parcs qui ne sont fermés que du côté de la mer, & qui sont entiérement ouverts du côté de terre. Ils different beaucoup les uns des autres, tant par leur forme que par les matériaux qui servent à leur construction. C'est ce que nous nous proposons de faire appercevoir dans les paragraphes suivans.

Petits bas parcs de pierres, très-simples.

794. On fait quelquefois des bas parcs dont les murs construits de pierres seches, & quelquefois de pierres plates posées debout, n'ont que deux pieds de hauteur.

795. Dans quelques-uns, les pierres arrangées les unes sur les autres ressemblent à la berge d'un fossé. Comme ces murs sont fort bas, la mer passe par-dessus, & elle se retire sans qu'on soit obligé d'y pratiquer des ouvertures: aussi n'y trouve-t-on presque que des poissons plats, qui se tiennent toujours sur le fond. Cette sorte de parc détruirait néanmoins beaucoup de frai & de menuise, si l'on négligeait de faire abattre les pierres, & former des ouvertures, dans les mois de mars, avril, mai & juin.

796. Une regle générale pour tous les parcs ouverts qui ont une forme circulaire, est que le dos ou le fond soit situé du côté de la mer.

Parcs de pierres, plus considérables que les précédens.

797. Ces parcs sont encore d'une construction fort aisée. On fait sur la greve, des murailles à pierres seches: & suivant la situation des lieux, l'état du terrein & le goût des pêcheurs, on leur donne des formes différentes. Communément on les appuie sur quelques rochers, pour s'épargner du travail, & augmenter la solidité de l'ouvrage. Quelquefois (*pl. IX, fig. 2*) on donne aux murailles *a a*, trois ou quatre pieds de hauteur, & une épaisseur

ſuffiſante pour qu'elles réſiſtent aux efforts de la lame. On pratique de diſtance à autre des ouvertures *b b*, que pluſieurs pêcheurs nomment *cunettes*, & qu'ils ferment avec des portes de grillage.

798. IL faut concevoir qu'à la pleine mer, l'eau qui baigne toute la plage paſſe par-deſſus la muraille, & qu'elle la recouvre entiérement. Quand la marée s'eſt aſſez retirée pour qu'on apperçoive le haut de la muraille, il ſe forme des courans par les cunettes *b*; & comme le grillage qui les ferme eſt aſſez ſerré pour ne pas permettre aux poiſſons qui ont une certaine groſſeur de paſſer entre les barreaux, les pêcheurs entrant dans le parc à la mer baſſe, en deviennent néceſſairement poſſeſſeurs.

799. POUR que ces pêcheries ne faſſent pas un tort énorme à la multiplication du poiſſon, il faut multiplier les cunettes, & qu'il y ait un pouce & demi ou deux pouces d'intervalle entre les barreaux: il faut avoir grand ſoin que les grillages ne ſoient pas fermés par des immondices: enfin on doit ouvrir entiérement les cunettes pendant les mois de mars, avril, mai & juin; parce que dans cette ſaiſon la plupart des poiſſons rangent la côte pour y dépoſer leur frai; & les jeunes s'y retirent, n'ayant pas aſſez de force pour reſter dans la grande eau, ou pour réſiſter au courant de la marée qui les porte à la côte.

Pares de pierres couverts, ou écluſes, d'une conſtruction plus recherchée que les précédens.

800. LES pares ſont conſtruits à pierres ſeches, mais avec plus de ſoin que ceux dont nous avons parlé juſqu'ici. Comme les murailles qui en forment l'enceinte ſont aſſez élevées, on pratique au bas, de diſtance en diſtance, des ouvertures ou cunettes ayant au moins deux pieds d'ouverture en quarré: on les ferme avec des grilles de bois, dont les mailles doivent avoir au moins un pouce & demi en quarré, depuis la fin de mai juſqu'au commencement d'octobre, & deux pouces le reſte de l'année. On doit même ôter entiérement ces grilles pendant les mois de mars, avril & mai.

801. ON établit, de diſtance en diſtance, des eſpeces de contre-forts, qui ſervent non ſeulement à fortifier la principale muraille, mais encore à diriger une plus grande maſſe d'eau vers les cunettes.

802. COMME ces pares ont beaucoup d'étendue, on ménage en quelques endroits, des ouvertures, pour faciliter aux chaloupes l'entrée ſur la plage.

803. CES pêcheries, ainſi que toutes celles du même genre, s'établiſſent le plus près qu'on peut de la laiſſe de baſſe mer, & elles ſont quelquefois recouvertes de pluſieurs braſſes d'eau. On ne peut guere y pêcher que pendant les vives eaux, parce que dans les mortes eaux ces pares reſtent inondés. D'ail-

leurs c'eſt dans les grandes marées que le poiſſon abonde davantage à la côte. Mais les gros tems n'obligent point d'interrompre cette pêche : au contraire, ils la rendent plus avantageuſe.

804. Ces parcs ne font pas plus de tort à la multiplication du poiſſon, que ceux que nous avons repréſentés dans les *figures* 2 & 5 : pourvu que les cunettes ſoient aſſez grandes & en nombre ſuffiſant ; qu'elles ſoient fermées de grillages dont les mailles aient aſſez d'ouverture pour laiſſer paſſer les petits poiſſons ; qu'on les ouvre entiérement dans les mois de mars, avril & mai ; & ſur-tout, qu'on n'y ajuſte pas des guideaux, verveux, naſſes, &c. qui retiennent tout le frai.

805. Les pierres dont on bâtit les écluſes à l'isle de Rhé, ſont tirées du rocher même où on les aſſied. On donne ordinairement à ces écluſes la forme d'un croiſſant. La muraille du fond, qui eſt du côté de la mer, a environ ſix pieds de hauteur, & on la tient de plus en plus baſſe, à meſure qu'elle s'approche de terre. La longueur circulaire de cette muraille eſt de vingt-cinq à trente toiſes. On forme au fond du parc pluſieurs ouvertures qu'on nomme *canonnieres*. On les ferme avec des grillages de claie d'oſier, dont les mailles doivent avoir deux pouces d'ouverture.

806. On fait aux environs de la Rochelle, des écluſes avec des cailloux. Leurs murailles ont cinq pieds d'élévation du côté de la mer, & quatre pieds d'épaiſſeur. Leur étendue circulaire eſt de deux cents toiſes.

807. Vers le milieu de chaque écluſe, ſont trois ouvertures à peu près ſemblables à *b* (*pl. IX*, *fig.* 2), pour laiſſer écouler l'eau.

808. Il y a dans le quartier de Granville, des parcs de pierres accompagnés d'ailes qui ont 150 ou 200 pieds de longueur. Dans l'article ſuivant, nous parlerons des ailes qu'on ajuſte aux parcs de clayonnages.

Des parcs de pierres ouverts, formés en bouchots.

809. Autour de l'isle d'Oleron, la plupart des parcs ſont formés par deux murailles droites, qui, du côté de terre, ſont éloignées l'une de l'autre de cent braſſes ; & elles ſe rapprochent pour former auprès de la laiſſe de baſſe mer, un angle, où l'on pratique une ouverture pour y ajuſter une grande naſſe *a b c* (*pl. IX*, *fig.* 3). On la nomme *bourgne*.

810. Ce bourgne eſt un panier dont l'embouchure *a*, qui eſt quarrée, a quatre ou cinq pieds de côté. Il ſe rétrécit aſſez pour n'avoir plus qu'un pied de diametre à ſon autre bout *b*, où l'on ajuſte une naſſe *c*, longue de trois à quatre pieds : on la nomme *bourgnon* ; & quelquefois on y en ajoute une plus petite, qu'on nomme *bourgnet*. Tout cet ajuſtement eſt ſolidement aſſujetti par des pieux. On a coutume de ſoutenir ces naſſes ſur un bout de clayonnage, ou ſur des piquets *d d* (*pl. IX*, *fig.* 3).

811. IL eſt ſenſible que les bourgnes ſont très-préjudiciables à la multiplication du poiſſon. On ne gagne rien à ſupprimer le bourgnet pour laiſſer l'extrêmité du bourgne ouverte. Le bourgne n'étant pas établi aſſez bas pour laiſſer l'eau s'égoutter librement, il s'amaſſe des immondices qui ferment le paſſage de l'extrêmité du parc, ainſi que la capacité du bourgne; & le fond du parc ſe trouve rempli de frai & de menuiſe. Il faudrait donc ſupprimer ſévérement tous les bourgnes, y ſubſtituer des claies aſſez à claire-voie pour laiſſer paſſer la menuiſe, & ôter ſoigneuſement à toutes les marées, les immondices qui ferment les mailles de ces claies, qu'on devrait même ôter abſolument pendant les mois de mars, avril, mai, &c.

812. QUAND on établit de ces parcs, que l'on peut regarder comme des bouchots, dans des endroits où il y a beaucoup de lame & des briſans, on tient les murs peu élevés, & plus épais: on arrange auſſi les pierres autour d'une file de pieux, ce qui augmente la ſolidité de la muraille.

813. ON voit auprès du Havre, des parcs de pierres, auxquels on donne une forme demi-circulaire. Comme ils ſont faits avec de gros galets roulans, on ne peut leur donner qu'environ trois pieds de hauteur; mais on met entre ces galets, des gaulettes, ſur leſquelles on attache des filets qui ont peu de chûte. Ces parcs tiennent donc un milieu entre les parcs de pierres & ceux de filets, dont nous parlerons dans la ſuite.

ARTICLE TROISIEME.

Des parcs ouverts qui ſont conſtruits en bois, & qu'on nomme aſſez ordinairement bouchots.

814. APRÈS l'idée générale que nous avons donnée des parcs, au commencement de ce chapitre, on conçoit qu'on peut en faire l'enceinte de bien des façons différentes, qui ſont à peu près auſſi bonnes les unes que les autres. Ce qui détermine ſur le choix, eſt la facilité qu'on a de trouver à ſa portée des matériaux qui ſont quelquefois très-rares ailleurs.

815. CERTAINES côtes étant remplies de pierres plates, on en profite pour faire l'enceinte des parcs en pierres, ainſi que nous l'avons expliqué dans l'article premier. Mais quand on manque de pierres propres à cette eſpece d'ouvrage, on ſe ſert de pieux ou palots, qu'on emploie comme pour les gors dont nous avons parlé ci-devant. Ou bien, pour faire des parcs à claire-voie, on en forme l'enceinte avec des perches qu'on arrange les unes à côté des autres. C'eſt d'eux que nous allons parler dans le §. 817 & ſuiv.

816. QUOIQU'ON puiſſe avec les palots, les perches, & les clayonnages, donner différentes formes aux parcs, nous avons cru convenable d'en repré-

ſenter qui ſe terminent en pointe ; non ſeulement parce que cette forme eſt aſſez ordinaire, mais encore pour donner une idée des pares qu'on nomme particuliérement *bouchots*. Quoi qu'il en ſoit, comme nous nous ſommes propoſé d'expliquer en même tems ce qui regarde la forme & ce qui concerne l'emploi des différens matériaux dont on fait les pares ; après avoir expoſé ce qui regarde les pares de pierres, nous allons entrer dans des détails au ſujet des pares qu'on fait avec du bois.

Pares ou bouchots de bois, à claire-voie.

817. Ces pares ont quelquefois huit à dix pieds d'élévation au-deſſus du terrein. Les perches qu'on y emploie ſont appointies par un bout, pour qu'elles entrent plus aiſément dans le terrein. Quand il eſt de vaſe ou de ſable mouvant, on garnit de paille ou de foin le bas des perches : & attendu que, malgré cette précaution, elles auraient peine à ſupporter l'effort de la lame ; quand on conſtruit de ces bouchots en des endroits fort expoſés à la fureur de la mer, on tient les perches plus courtes, comme de trois à quatre pieds ſeulement au-deſſus du terrein. Si le fond eſt ferme, on prépare le trou avec une grande cheville de fer, & on y aſſujettit les piquets avec des coins. Lorſque le fond de roches eſt ſi dur qu'on ne peut faire entrer le bout des perches aſſez avant pour qu'elles y tiennent ſolidement, on les affermit par des banquettes de pierres, comme on le voit à la partie *a b* (*pl. IX, fig.* 4) ; & l'on pique çà & là des pieux plus forts, qui augmentent la ſolidité de l'ouvrage. Mais il faut que les perches ſoient bien droites, & aſſez près à près pour arrêter les poiſſons de la groſſeur de ceux qu'on expoſe communément en vente.

818. S'il ſe trouve entre les perches des endroits par où les gros poiſſons puiſſent s'évader, on y place des baguettes qu'on joint aux perches avec de l'oſier. Mais il eſt bon de laiſſer un pouce & demi ou deux pouces entre les perches : ſans quoi ces pêcheries ne ſeraient point à claire-voie ; & elles contribueraient, comme beaucoup d'autres, à la deſtruction du poiſſon. Au reſte, on affermit les perches verticales, en les liant avec des oſiers ſur deux ou trois cours de perches horiſontales.

819. L'extrémité du parc, du côté de la mer, qui ſe réduit à une largeur de trois ou quatre pieds, doit être fermée par une claie dont les bâtons ſoient éloignés les uns des autres de deux à trois pouces, ſuivant la ſaiſon. On doit ôter entiérement ces claies, lorſque le frai ſe porte abondamment à la côte.

820. Au reſte, on donne à ces pares, comme aux autres, des figures différentes ; & quand on ſe conforme à ce que nous venons de preſcrire, ces pêcheries font fort peu de tort à la multiplication du poiſſon, parce que le frai peut

peut s'échapper entre les perches, & encore plus par les claies qui ſont à l'extrêmité, & cela très-librement, lorſqu'on ouvre le parc dans les ſaiſons convenables.

821. POUR le parc qui eſt repréſenté ſur la *planche IX, fig.* 4, on a profité, en faiſant un des côtés *d e*, d'une roche qui s'eſt trouvée former une muraille aſſez réguliere; & on s'eſt contenté de clore avec des claies les eſpaces *e*, où il y avait des enfoncemens dans la roche. On fait bien de tirer parti de ces ſortes de circonſtances avantageuſes: mais ordinairement les côtés du parc ſont faits comme celui *a c*.

822. ON dit qu'il y a à Surville, dans l'amirauté de Portbail, un parc formé des deux côtés en partie par des roches, & en partie par un clayonnage à claire-voie, qui laiſſe des ouvertures d'un pouce & demi entre les perches. Le bout de ce parc eſt rétréci par un clayonnage de ſept à huit pieds de longueur, & qui n'a qu'un pied de haut.

Des parcs ou bouchots de clayonnage.

823. POUR faire les clayonnages qui doivent former l'enceinte de ces parcs, on trace ſur le terrein une eſpece de ſillon, afin de fixer la forme qu'on veut donner au parc. Enſuite on enfonce des piquets, qu'on met à ſix ou huit pouces les uns des autres: & on les fait aſſez entrer dans le terrein pour qu'ils y tiennent ſolidement. Quand ces piquets y ſont aſſujettis bien ferme, ſuivant la trace qu'on a marquée, on enlace entr'eux de menues branches de ſaule, de peuplier, de bouleau, de coudrier, ou d'autres bois plians; comme ſi l'on voulait faire un panier. Afin d'avancer l'ouvrage, on ne met pas les brins un à un, comme font les vanniers; mais on réunit pluſieurs branches, pour les enlacer par une ſeule opération. Lorſqu'on en a mis deux ou trois rangées les unes ſur les autres, on les entaſſe ou preſſe entre les pieux ou piquets, en frappant deſſus avec le tranchant d'une maſſe plate. Le travail du clayonnage eſt toujours le même, quelque forme qu'on donne au parc. Mais il y a des parquiers qui, pour procurer une iſſue plus libre à l'eau, font leurs claies moins ſerrées; & ceux-là font moins de tort à la multiplication du poiſſon.

Des parcs ou bouchots formés par des ailes droites, & terminés par une naſſe qu'on nomme bourgne, *ou par un grillage.*

824. LE parc repréſenté ſur la *planche IX, fig.* 6, eſt formé par deux ailes droites AB, AC, qui ont environ vingt-cinq à trente braſſes de longueur. Les extrêmités BC doivent s'étendre juſqu'à la laiſſe de haute mer, & l'ex-

trémité du bourgne doit être placée tout près de la laisse de basse mer.

825. Sur les vases, telles que celles du mont Saint-Michel, au lieu de faire les ailes en clayonnage, comme le sont celles de la *figure* 3, on plante de distance en distance de forts pieux qui entrent de quatre pieds dans la vase, & l'on met entre ces pieux des piquets presque jointifs, qui n'ont que trois pouces de circonférence, dont le bas est enfoncé dans la vase, & le haut est lié sur des traverses horisontales qui s'étendent d'un pieu à l'autre.

826. Les ailes, soit qu'elles soient de clayonnages ou de piquets, ne s'élevent guere au-dessus du terrein, du côté de la mer, que de quatre pieds; & elles diminuent de hauteur, à mesure qu'elles s'en écartent. C'est la situation du terrein qui décide de l'étendue qu'on donne aux ailes, ainsi que de l'ouverture de l'angle qu'elles forment. Elles ne doivent pas se joindre au sommet de l'angle; & ordinairement on laisse en cet endroit quatre à cinq pieds d'ouverture.

827. On a vu sur quatre lieues de côtes, dans le Bas-Médoc, depuis Bey jusqu'au Verdon, plus de 150 pêcheries appellées bouchots ou gors, dont les ailes avaient quarante à cinquante brasses de longueur, & qui étaient terminées par des bourgnes. Il s'y prenait une si grande quantité de menuise, qu'on en jetait sur le rivage, où les oiseaux s'en nourrissaient. Nous croyons qu'on a fait quelques réformes à cet énorme abus.

828. Il faudrait, pour la conservation du poisson, laisser toujours trois pouces de distance entre le clayonnage des bouchots & la surface du terrein, comme le représentent H K, dans la *figure 6*; & fermer l'ouverture K, par un filet ou un grillage dont les mailles eussent un pouce & demi d'ouverture. On empêcherait par ces attentions, que ces parcs ne fissent une si grande destruction de frai & de menuise.

829. Mais au lieu de cela, les pêcheurs font leur clayonnage très-serré, & veulent qu'il porte immédiatement sur le terrein : quelquefois même ils ramassent du sable & des pierres au bas des claies, pour qu'il n'y reste aucune ouverture, & ils bouchent l'ouverture A (*fig. 6*) avec un bourgnon, dont nous avons donné la description. Ils font ainsi périr prodigieusement de frai & de menuise.

830. Quand ces pêcheries sont établies sur de la vase, les pêcheurs vont à toutes les marées visiter leurs bourgnes, & en ôter le poisson; se servant pour cela d'acons, qui sont de petits bateaux plats par-dessous, quarrés à l'arriere, & fort légers. Ils mettent un pied dans l'acon; & l'autre pied qu'ils posent sur la vase, leur sert à faire glisser ce bateau. C'est une façon très-commode pour traverser des vases molles, dans lesquelles on entrerait presque jusqu'à la ceinture. On fait de plus grands bateaux de ce genre, dans lesquels un homme se tient assis, pendant que deux qui sont à l'arriere, font glisser l'acon.

Des bouchots de Poitou.

831. IL y a de ces parcs qui forment, du côté de la mer, comme un polygone. En ce cas, on met un bourgnon à tous les angles.

832. MAIS sur les côtes de Poitou, on voit des pêcheries assez semblables à celles que nous venons de décrire. Les pêcheurs en mettent plusieurs les unes au-dessus des autres, entre la mer & la côte. Ils arrangent ainsi jusqu'à trois parcs semblables, qui sont les uns derriere les autres.

833. CEUX du rang de la côte, ne peuvent servir que dans les grandes vives eaux, tems où la mer monte beaucoup à la côte. Ceux du rang du milieu, qu'ils nomment *de parmi*, se pêchent presqu'à toutes les marées. Enfin, ceux dits du rang *de la mer*, & qui sont à la basse eau, ne découvrent que dans les grandes marées, & restent des huit à dix jours sans paraître. Ces bouchots, qui sont presque toujours sous l'eau, sont les meilleurs pour les moules, qui se multiplient & s'élevent dans les clayonnages.

834. QUELQUES pêcheurs n'établissent que deux rangs de bouchots, celui de la côte, & celui de la basse mer: ils suppriment le *parmi*. En ce cas, ils placent le rang du haut, un peu moins près de la côte; & celui de la mer, un peu plus loin de la laisse de basse mer.

835. ENFIN, suivant la disposition du lieu, & la pente de la plage, il y a des pêcheurs qui mettent la file *de parmi*, plus près ou plus éloignée de la file *de la mer*.

836. LA pointe des bouchots est tronquée, & présente du côté de la mer une face quarrée, de 8 à 10 pieds de largeur, à laquelle ils ajustent deux, trois, & quelquefois quatre bourgnes: ce qui fait une immense destruction de frai & de menuise. On devrait fermer la pointe des bouchots par un grillage à larges mailles, qu'on ôterait dans les saisons où le frai se porte à la côte. Il doit y avoir, de la pointe d'un bouchot à celle d'un autre, au moins 200 brasses de distance; & les ailes ont depuis 60 jusqu'à 100 brasses de longueur, suivant l'étendue de la plage. Les clayonnages ont environ cinq pieds de haut du côté de la mer, & guere plus de trois pieds à l'extrêmité des ailes, vers la côte.

Petits parcs de clayonnage, aussi garnis d'ailes, qu'on nomme benâtres, *&c.*

837. LA pêcherie dont nous allons parler, conduit déjà un peu aux parcs fermés, dont nous traiterons amplement dans la suite. Elle est formée d'un petit parc rond, qui a huit ou dix pieds de diametre, & dont le clayonnage se termine par des crochets, lesquels font chacun le commencement d'une volute. L'ouverture qui est entre-deux, a environ 3 ou 4 pieds de diametre.

On ajoute deux grandes ailes, qui s'étendent le plus qu'il eſt poſſible vers la côte.

838. La hauteur du clayonnage qui forme le corps du parc, eſt d'environ trois pieds. Les ailes ont cette même élévation : mais elles diminuent de hauteur à meſure qu'elles s'approchent de la côte ; enſorte qu'elles ſont réduites à un pied à leur extrêmité.

839. Il devrait y avoir au fond du corps, une ouverture à laquelle on mît un filet ou un treillage, dont les mailles auraient un ou deux pouces d'ouverture en quarré, & qu'on retirerait dans les ſaiſons de l'abondance du frai : ou au moins on y ſubſtituerait un grillage à mailles fort ouvertes, enſorte qu'il ne pût retenir que les gros poiſſons. Mais il s'en faut bien que les pêcheurs obſervent cette police ; puiſque, pour retenir le frai & les plus petits poiſſons, ils ajuſtent au fond du parc, des bourgnes, des tonnelles, des guideaux, des verveux, qui ont les mailles ſi ſerrées que rien ne peut s'échapper : de ſorte qu'on trouve ſouvent au fond de ces parcs, un pied d'épaiſſeur de frai & de menuiſe, étouffés dans les immondices que le courant y a portées.

840. On établit ces petits parcs ou *benâtres*, qu'on nomme en certains endroits, des *écluſes*, des *gorets* ou *gors de bois*, ſur des plages qui n'ont que peu de largeur entre la côte & la laiſſe de baſſe mer. Mais le corps des parcs eſt établi tout près de la laiſſe de baſſe mer : & les ailes s'étendent juſqu'à la côte.

841. On lie les unes aux autres pluſieurs de ces pêcheries, enſorte qu'elles couvrent toute une plage.

842. On eſt obligé de les abandonner durant les grandes chaleurs, parce que les parcs ſe trouvent remplis d'araignées de mer, & d'autres animaux voraces, qui éloignent de la côte preſque tout le poiſſon, & qui ſucent ou mangent ceux qui ſe trouvent enfermés dans l'enceinte d'une pêcherie.

843. Dans ces tems de chaleur, il s'y amaſſe auſſi beaucoup de varec, qui ferme les grillages, & occaſionne une grande deſtruction de poiſſons. C'eſt pourquoi il eſt très-important d'obliger alors les pêcheurs à faire de grandes ouvertures au fond de leurs parcs.

ARTICLE QUATRIEME.

Des parcs ouverts, dont l'enceinte eſt formée par des filets, & qu'on nomme ordinairement courtines, venets, tournées, *&c.*

844. On a vu dans le chapitre IV, la maniere de tendre des filets ſur des piquets ou perches, pour former des paliſſades droites, dont les unes ſont

plaeées parallélement au courant, & d'autres dans une ſituation qui lui eſt perpendiculaire. Nous avons dit qu'on faiſait ces étentes, ou avec des filets à peu près ſemblables à ceux des ſeines, ou avec des filets comme les manets, dans leſquels les poiſſons doivent s'emmailler; ou encore avec des filets à grandes mailles, qu'on nomme *folles* ou *demi-folles*; enfin, avec des tramaux. On emploie de ces différentes eſpeces de filets pour former l'enceinte des parcs dont nous nous propoſons de parler, & on les tend ſur des piquets ou perches, comme pour les palis, ravoirs, & autres pêcheries de ce genre. La différence conſiſte en ce que, pour les étentes dont il a été queſtion dans le quatrieme chapitre, on établit les filets ſur une ligne droite: au lieu que, pour les parcs ouverts dont il s'agit préſentement, on les tend de façon qu'ils aient une grande ouverture du côté de la laiſſe de haute mer, & qu'ils ſe terminent à celle de baſſe mer par un angle ou par une portion de cercle, comme les écluſes & les bouchots, dont il a été queſtion dans les articles précédens.

Des parcs de filets anguleux, qu'on établit quelquefois en zig-zag ſur pluſieurs lignes.

845. ON tend ſur les greves au bord de la mer, des filets qui forment ou des angles ou des portions de cercle (*pl. X, fig.* 1, 2). Comme ils ne different point des gors dont nous avons parlé, nous nous contenterons de renvoyer à ce que nous en avons dit, chap. III, art. 3; & nous nous bornerons à faire remarquer d'abord que, dans l'amirauté de Marennes, on place de ces pêcheries ſur des ſables mouvans, ce qui oblige de les relever à toutes les marées; & on ſe ſert de petits bateaux pour y porter les piquets, qu'on nomme *paux*. Cependant on les place à pied & à la main. Les pêcheurs forment, avec leurs piquets & des filets qu'ils tendent deſſus, des angles plus ou moins ouverts, ſuivant la ſituation du terrein; expoſant à volonté la pointe au flux ou reflux. Ils y ajuſtent des guideaux qui ont au plus quatre braſſes de longueur, & dont la pointe eſt amarrée à un piquet qu'on enfonce dans le terrein. Les ailes ont quatre ou au plus cinq pieds de hauteur au-deſſus du terrein, & ordinairement cinquante ou ſoixante braſſes de longueur.

846. QUAND le filet eſt tendu, & que la marée montante gagne, les pêcheurs remontent dans leurs bateaux, & attendent le retour de la marée. Lorſqu'elle eſt ſuffiſamment retirée, ils relevent les filets & arrachent les piquets, qu'ils mettent dans leurs bateaux avec le poiſſon qu'ils ont pris.

847. ON appelle ces eſpeces de courtines, *vagabondes* ou *variantes*, parce qu'on les change continuellement de place & de poſition. On ne peut en faire uſage pendant l'hiver, attendu que les tempêtes qui ſont fréquentes

dans cette saison, emporteroient les filets. Le tems le plus favorable pour cette pêche, est quand il survient une bise fraîche de la partie du nord, pendant les grandes chaleurs.

848. On tend encore une autre sorte de petites courtines dites *volantes*. Les pêcheurs embarquent dans un batelet le filet qu'ils doivent tendre, & des piquets qui ont au plus quatre pieds de longueur, y compris ce qui doit entrer dans le terrein. Ils les disposent sur deux rangées qui s'écartent peu l'une de l'autre, & ils en inclinent la tête, de façon que toutes se rapprochent, & que le haut du filet ne soit élevé au-dessus du terrein que d'un pied. La tête du filet est donc arrêtée à la tête des piquets, qui sont inclinés comme nous venons de le dire; & le pied du filet est assujetti par des crochets qu'on enfonce dans le terrein : de sorte que les deux ailes étant inclinées l'une vers l'autre, elles font une espece de berceau. Elles se réunissent pour former au fond de la courtine comme un tuyau, au bout duquel on ajuste un guideau d'une brasse & demie de longueur, & qui n'a ni cerceaux ni goulet à son embouchure, laquelle est tenue ouverte par deux piquets enfoncés verticalement. Lorsque la marée est retirée, les pêcheurs mettent dans leurs batelets les piquets, le filet, le guideau, & le poisson. On pêche toute l'année avec ces petites courtines, à moins que la mer ne soit trop agitée. On n'y prend guere que des poissons plats.

849. Les pêcheurs couvrent quelquefois toute une plage avec des parcs angulaires, disposés en zig-zag, comme on les voit sur la *planche X, fig.* 1. On en met deux, quelquefois même trois rangées les unes au-dessus des autres. Quand les poissons qui retournent à la mer, ont franchi le premier rang A, ils sont arrêtés par le second B, ou par le troisieme C. Ainsi, quand ces filets, qui ont ordinairement les mailles assez serrées, sont ensablés par le pied, rien ne peut s'échapper; sur-tout si on met aux angles saillans, des guideaux ou verveux : & en ce cas, ils font une énorme destruction de frai & de menuise.

850. Il importe donc beaucoup à la conservation du poisson, de faire à ces pêcheries les mêmes réformes que nous avons indiquées en parlant des écluses & des bouchots : ne point ensabler le bas des filets qui forment les ailes; tronquer les angles saillans, pour y mettre des filets à larges mailles, qu'on ôtera dans les saisons où le frai donne à la côte.

Bas parcs de filets, ouverts & demi-circulaires, qu'on nomme spécialement courtines *ou* venets ; *lesquels different peu des muliers, dont nous avons parlé dans le quatrieme chapitre, & qui sont représentés sur la* planche IX, figure 3.

851. On verra dans les paragraphes suivans, des pêcheries qui tiennent

un milieu entre les étentes & les vrais parcs ; & l'on ſentira comment l'induſtrie des pêcheurs eſt parvenue par degrés à faire les grands parcs fermés. Les bas parcs dont il s'agit ici, ſont de petites pêcheries, que les riverains de la mer tendent à la baſſe eau.

852. ON donne à ces différentes petites pêches, des noms particuliers ſur les côtes où on les pratique ; quoiqu'elles different peu entre elles, tant par leur conſtruction, que par les effets qu'elles produiſent.

853. LEUR but étant toujours d'arrêter les poiſſons qui ont ſuivi le cours de la marée montante, lorſqu'ils ſuivent la marée deſcendante pour retourner à la mer ; il eſt ſenſible que, pour ſe placer avantageuſement, il faut tendre les filets ſur les bancs de ſable, au bas des côtes qui ſont écores, ou dans les endroits d'où l'eau ſe retire avec rapidité.

854. LES pêcheurs enfoncent des piquets dans le ſable, ſuivant une figure demi-circulaire, qui imite aſſez celle d'un fer-à-cheval (*pl. X, fig.* 2) ; & attendu que ces pêcheries s'établiſſent ſouvent ſur des ſable mouvans, on a l'attention de garnir, comme nous l'avons déjà dit, le bas des piquets avec des torches de paille, pour que la marée ne les entraîne point.

855. LES mailles des filets qu'on tend ſur ces piquets, ont un, ou au plus deux pouces en quarré. On doit tendre les filets le plus ferme qu'il eſt poſſible ſur les piquets, tant par la tête que par le pied ; mais de façon que le bas du filet ne touche point au ſable, ſur-tout durant les chaleurs, parce que c'eſt la ſaiſon où les poiſſons du premier âge remontent en plus grande quantité à la côte, & qu'il convient de leur laiſſer la liberté de retourner enſuite à la mer.

856. ON prend, dans ces petites pêcheries, des poiſſons de tout genre, même des eſturgeons : & on y arrêterait beaucoup de poiſſons plats, ſur-tout durant l'été, ſi l'on enſablait le pied du filet. Mais comme il faut, pour la conſervation du petit poiſſon, l'en tenir écarté de quelques pouces, on n'en prend que de gros : encore faut-il que le filet faſſe une poche. On met quelquefois pluſieurs rangs de ces filets, les uns au-deſſus des autres, comme nous l'avons dit de ceux en zig-zag (*pl. X, fig.* 1). On pratique beaucoup à Calais cette façon de pêcher, pour prendre du poiſſon frais.

Uſage qu'on fait des courtines en différens ports.

857. A Saint-Michel en l'Herme, amirauté de Poitou, ainſi que ſur les côtes de Saintonge & d'Aunis, on fait des courtines avec des filets ſimples, qu'ils nomment *rets noircis*. Nous avons dit ce que c'eſt, dans le quatrieme chapitre, article premier. Mais comme ces pêcheurs les établiſſent ſur les vaſes, il faut pour chaque tente de courtine quatre acons, afin de gliſſer ſur les vaſes.

Deux hommes, chacun dans un acon, portent & plantent à une braſſe les uns des autres les pieux ou palets, qui doivent avoir quatre pieds de longueur, non compris ce qui entre dans la vaſe. Les deux autres acons *promenent*, comme ils diſent, *le filet;* c'eſt-à-dire, qu'ils l'arrêtent haut & bas ſur les piquets par un tour mort. Les ailes ou bras de ces pêcheries ont au plus ſoixante braſſes de longueur. Chaque piece de filet porte huit ou neuf braſſes. Celles qui ſont deſtinées pour le fond, ont une braſſe de chûte; & celles des ailes ſe réduiſent peu à peu à n'avoir qu'une demi-braſſe. Chaque pêcheur fournit une ou deux pieces de filet.

858. On retire, à toutes les marées, le poiſſon qui s'eſt pris dans la courtine; & on ne laiſſe le filet en place, que pendant deux marées au plus. Quelques-uns laiſſent leurs piquets ſédentaires: d'autres les changent de place à toutes les marées. Cette pêche ne vaque que pendant les mois de novembre, décembre & janvier. La plupart des courtines de la Rochelle ſont garnies des filets nommés *folles*. Chaque filet, quand il eſt monté, a ſoixante-dix braſſes de longueur & huit pieds de chûte: on n'y met ni plomb ni liege. Les pieux ſur leſquels on les tend, ſont à trois braſſes les uns des autres.

859. A l'iſle de Rhé, on fait de grandes pêcheries aux courtines, à peu près ſemblables à celles qui ſont repréſentées dans la *planche X, fig.* 1, 2. Quand les pêcheurs enſablent le bas de leurs filets, & qu'ils ajoutent une manche au fond de leurs courtines, il ſe fait une grande deſtruction de frai & de menuiſe.

860. A Oleron, l'on pêche aux courtines pendant toute l'année, excepté quand les tems ſont trop orageux. Ces filets ont ordinairement deux ou trois cents braſſes de longueur & une braſſe de chûte. Souvent leurs mailles n'ont qu'un pouce d'ouverture en quarré. Les pêcheurs ajoutent aſſez fréquemment au fond de la courtine, une poche qu'ils nomment *foue* ou *folle*. Quand la mer eſt baſſe, ſi la courtine n'aſſeche point, ils y prennent le poiſſon avec une naſſe, qu'ils appellent *couperas*.

861. Les grandes marées, les vents qui portent à la côte, & les tems orageux, ſont favorables à cette pêche, pourvu que les filets puiſſent reſter tendus.

862. On prend, dans ces pêcheries, des ſolles, des blies, des limandes, des turbots, des grondins, des maquereaux, des merlans, des lieux, des ſeches; & quelquefois des ſardines, lorſque les mailles ſont aſſez ſerrées pour les retenir.

863. En quelques endroits voiſins d'Oleron, comme Saint-Trojan, les courtines n'ont que trois pieds de haut & quatre-vingt braſſes de longueur. Elles ſont tendues depuis le mois de mars juſqu'en novembre: d'où il ſuit qu'elles doivent détruire beaucoup de frai.

864.

864. A Marennes, la pêche aux courtines commence au premier de mars, & elle ſe continue juſqu'à la fin d'octobre. Les pêcheurs palent ou tendent leurs filets à la baſſe eau, & ils les relevent le lendemain, quand la mer eſt retirée. Ils ſe ſervent néanmoins de petits bateaux pour les tendre ; & ils ajuſtent les unes au bout des autres, aſſez de pieces de filet pour faire une longueur de cent ou cent vingt braſſes, lorſque le terrein le leur permet.

865. LES pêcheurs Bretons de Saint-Michel en Greve, du côté de Lanion, ne ſe ſervent point de bateaux : ils tendent leurs courtines à pied ſec.

866. A Saint-Brieuc, on nomme *ſeine-à-pieux*, des courtines circulaires qui ſont beaucoup plus fermées que ne le repréſente la *figure* 2 de la *pl. X*. Quelques-unes ont quatre pieds de hauteur ; d'autres, ſeulement deux. Ces pêcheurs mettent un peu de plomb au pied de leurs filets ; mais ils ne les enſablent pas, pour laiſſer paſſer le gouémon. Ainſi ils ne détruiſent ni le frai ni la menuiſe.

867. LES pêcheurs de Trouville, auprès de Quillebeuf, n'enſablent point non plus le pied de leurs venets ou courtines.

868. SUR la côte de l'amirauté de Caen, tant à la mer qu'aux trois rivieres qui dépendent de cette côte, on prend dans les venets ou courtines, des ſurmulets, des barbues, des ſolles, des limandes, des carrelets, des eſturgeons, de petits turbots, des raitons (mais point de grandes raies), des mulets, des ſaumons, des maquereaux, des harengs, des ſardines, &c.

869. DANS l'amirauté d'Abbeville, on tend en courtine des filets de l'eſpece de ceux que nous nommons *manets*. Ils ont vingt braſſes de longueur ſur cinq à ſix pieds de chûte. Leurs piquets s'élevent de ſix pieds au-deſſus du ſable. Les pêcheurs n'enſablent le pied de ces filets, que quand ils ſe propoſent de prendre des poiſſons plats. Mais le but principal de cette pêche, eſt de prendre de petits maquereaux, qui s'emmaillent.

Petits parcs qui ſe terminent par un crochet, & qu'on nomme parcs à l'anglaiſe.

870. CES parcs ſont préciſément comme les palis de Picardie, dont nous avons parlé. On les tend de même, un bout à la mer, l'autre à la côte. Mais ils different des palis en ce qu'ils ſe terminent du côté de la mer par un crochet, dans lequel ſont conduits les poiſſons qui ne ſe ſont point emmaillés le long du filet, & ils y reſtent lorſque la mer ſe retire.

871. DANS l'amirauté de Boulogne, on fait de pareilles pêcheries qu'on nomme *folles montées ſur piquets* ou *piochons*. Le bout qui eſt du côté de la mer, forme un crochet, dans lequel s'arrête la plus grande partie du poiſſon. Les

pieces de ces filets ont dix à douze braſſes de longueur, ſur une braſſe de chûte. Dans les grandes vives eaux, on y prend des ſoles, des plies, des flais, & même des raies. Comme les mailles des folles ſont grandes, on ne prend dans ces pêcheries que des poiſſons aſſez gros pour être d'uſage. Cependant on ferait bien de défendre d'enſabler le pied de ces filets, durant les ſaiſons où le frai & les poiſſons du premier âge ſont portés à la côte.

Des hauts parcs à crochets.

872. On voit dans l'amirauté de Barfleur, & en d'autres parages, des parcs en crochets ſimples, qui ſont principalement deſtinés à prendre des mulets. Ils ſont formés de perches hautes de quinze à vingt pieds, & diſpoſées de façon qu'elles forment un crochet vers la mer, comme les parcs à l'anglaiſe. Le reſte eſt une eſpece de chaſſe ou de paliſ, qui s'étend depuis la laiſſe de haute mer, juſqu'à la baſſe eau, où eſt formé le crochet, qui peut avoir ſept à huit braſſes de pourtour. La partie qui forme la chaſſe, a quatorze ou quinze braſſes de longueur, plus ou moins, ſuivant que la mer ſe retire.

873. Le filet a deux braſſes ou deux braſſes & demie de chûte. On ne l'enſable point. Ses mailles ſont plus ou moins ouvertes, ſuivant la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre: car ſi dans certaines ſaiſons les maquereaux, les ſauſonnets, ou les harengs, donnent à la côte, il faut proportionner les mailles à la groſſeur de ces poiſſons. Les mailles ont donc quelquefois onze lignes d'ouverture en quarré; d'autres fois, dix-huit ou même vingt quatre, afin que le poiſſon puiſſe s'emmailler. Quelquefois, pour prendre des poiſſons de différentes groſſeurs, on garnit le crochet où ſe raſſemble la plus grande partie du poiſſon, avec un filet en tramail.

874. Quand le pied de ces filets n'eſt point enſablé, ces pêcheries ne font aucun tort à la multiplication du poiſſon.

Des parcs à grande tournée.

875. On voit que peu à peu l'induſtrie des pêcheurs les a conduits à former de grands parcs fermés. Ceux dont nous allons parler, en différeraient peu, ſi l'on y ajoutait une chaſſe.

876. Ces pêcheries, qu'on voit entr'autres ſur les côtes de Picardie confinantes au comté d'Eu, reſſemblent aſſez aux courtines ceintrées dont nous avons parlé au §. 851 & ſuiv. Elles en different en ce que les deux extrêmités du filet ſont contournées en volute vers la côte.

877. Il y a eu de ces parcs qui avaient juſqu'à 120, même 150 braſſes de circuit. Comme ces grandes pêcheries occupaient toute la côte, les pêcheurs

riverains expoſerent qu'il ne leur reſtait point de place pour faire leur métier; & ayant fait droit ſur leurs repréſentations, on a fixé à cent braſſes la longueur de ces filets. Pour ce qui eſt de la chûte, les pêcheurs ſont les maîtres de la faire comme ils le jugent à propos. C'eſt pourquoi quelques-uns ne leur donnent que quatre pieds; & d'autres, juſqu'à dix-huit. On les tient toujours plus élevés au fond, qui eſt du côté de la mer, que vers les volutes, qui ſe prolongent ſur la côte.

878. ON met les piquets à ſept ou huit pieds les uns des autres, & ils doivent entrer de dix-huit pouces ou deux pieds dans le ſable.

879. QUAND les filets ont beaucoup de chûte, on a coutume d'affermir les perches par des piquets plus courts, qui forment comme des arcs-boutans; & les perches ſont un peu inclinées par le haut vers la mer, pour qu'elles réſiſtent mieux à la lame qui précede la marée montante. On amarre la tête des filets ſur le haut des perches, & le pied ſur les petits piquets, afin que le filet faſſe la poche ou *follée*.

880. QUAND les harengs donnent abondamment à la côte, les pêcheurs n'ont pas quelquefois aſſez de tems d'une marée à l'autre, pour emporter tout leur poiſſon, quoiqu'ils y emploient des chevaux & des charrettes.

881. ON doit laiſſer cinq à ſix pouces d'intervalle entre les bas du filet & le terrein. Mais l'avidité des pêcheurs les engage à l'enſabler. Pour cela, ils font un ſillon autour de l'endroit où ils tendent, & y mettent le pied du filet, puis le chargent avec le ſable qu'ils ont tiré du ſillon. Alors leur filet tamiſe, pour ainſi dire, l'eau de la mer, & retient tout le poiſſon qui voudrait ſuivre le cours de la marée; d'autant que le filet étant tenu lâche pour qu'il forme une poche, ſes mailles s'alongent, & elles deviennent ſi ſerrées que les poiſſons du premier âge ne peuvent paſſer au travers. Auſſi trouve-t-on ſouvent durant l'été dans les parcs, un pied d'épaiſſeur de frai & de menuiſe, qui eſt entiérement perdu. Il eſt ſenſible qu'alors ces pêcheries ſont très-deſtructives: ce qui n'arriverait pas, ſi les pêcheurs laiſſaient trois ou quatre pouces de diſtance entre le filet & le terrein.

Hauts & bas parcs à tournées, qu'on tend de haute mer, comme les palets dont nous avons parlé ci-devant.

882. LES pêcheurs de Saint-Valery vont dans leurs gobelettes, à la fin du juſan, entre les bancs qui ſont à l'embouchure de la Somme, établir avec des piquets de trois à quatre pieds de hauteur, une grande enceinte en forme de fer-à-cheval. Aux deux bouts qui répondent à la côte, ſont des retours ou crochets, qui ont environ une braſſe & demie de diametre. Entre ces crochets & le corps du parc, eſt un paſſage qui n'a que quinze

ou dix-huit pouces de largeur, par lequel le poiſſon entre dans une eſpece de tour ronde ou quarrée, formée par les contours des crochets. Quand le poiſſon y eſt entré, il nage en tournant continuellement : & rarement ſort-il par où il était entré. On garnit les crochets avec des filets pareils à ceux des autres bas parcs. Il en faut pour chacun une longueur d'environ trente braſſes. Pour former le corps du parc, on plante dans le terrein des perches de quatorze ou quinze pieds de haut, qui s'étendent par intervalle d'un crochet à l'autre; y ayant alternativement de longues perches, & des piquets aſſez courts. On fait enſorte que ces grandes perches s'inclinent un peu du côté de l'intérieur du parc, & l'on y tend des filets qui ont environ trois braſſes de hauteur. Mais les pêcheurs ne tendent pas les grands filets, de mer baſſe; ils en arrêtent ſeulement le pied ſur le bas des longues perches. Ainſi ces filets ſont pliés en paquet au bas des perches, & on les couvre d'un peu de ſable, comme nous l'avons dit en parlant des palets (*pl. VIII, fig.* 3), afin qu'à la marée montante, les poiſſons plats en ſuivent le cours ſans rien trouver qui les arrête. La tête de ces filets eſt garnie de flottes de liege, & l'on a amarré au haut de chaque perche une petite poulie, où eſt paſſée une ligne frappée ſur la corde qui porte les flottes.

883. Les pêcheurs forment donc ainſi l'enceinte de leur parc, en mettant alternativement des rets de bas parcs, qu'ils tendent à demeure ſur des piquets courts, & des *jets* de hauts parcs, qui reſtent au pied des perches juſqu'à ce que la marée ſoit entiérement montée : obſervant que les deux bouts de la pêcherie qui ſont contournés, finiſſent par des rets de bas parcs, montés ſur leurs petits piquets. On a de plus l'attention de mettre les perches & les poulies des hauts parcs dans les baſſures & les petits courans qui ſe rencontrent entre les bancs.

884. Il eſt bon de remarquer, pour concevoir l'avantage de ces pêcheries, que durant le tems où toutes les parties qui ſeront garnies de hauts filets ſont abaiſſées, ces parties permettent aux poiſſons plats de ſuivre le cours de la marée, comme s'il n'y avoit point de pêcherie; & les parties où ſont les filets de bas parcs étant peu élevés, la marée les recouvre bientôt, enſorte que les poiſſons ronds peuvent paſſer par-deſſus.

885. Les pêcheurs qui ſont dans leurs gobelettes halent, au coup de la pleine mer, ſur les lignes qui répondent aux filets de hauts parcs; ils les dégagent du peu de ſable qui les recouvre, & ils ſoulevent la tête de ces filets juſqu'au niveau de l'eau de la pleine mer; puis ils les amarrent à la tête des perches; & avec le ſecours des flottes de liege, les filets de hauts parcs ſe trouvent tendus juſqu'à ce que la mer ſe ſoit entiérement retirée.

886. Ces pêcheries ſont deſtinées à arrêter le poiſſon qui ſuit le retour de la marée. C'eſt ce qui eſt ſenſible, quand on fait attention à la diſpoſition du

corps du parc, & à celle des crochets qui le terminent. S'il s'engage quelque poiſſon dans les volutes, il en ſort difficilement.

887. A mer baſſe, on va prendre les poiſſons, qui ſe trouvent principalement dans les crochets. Ce ſont pour l'ordinaire des poiſſons plats. On en trouve auſſi quelques autres qui ſe ſont emmaillés dans les filets de hauts parcs.

888. J'AVOUE qu'il paraîtrait mieux de garnir tout le fond avec des manets de hauts parcs, & de ne laiſſer en bas parcs que les crochets, qu'il ſerait difficile & preſque impoſſible de tendre de haute mer.

Petits parcs tournés, qu'on nomme palicots *à la Tête-de-Buch.*

889. LE terme de *palicot* nous paraît être ici un diminutif de *palot* ou piquet. Quand les pêcheurs apperçoivent ſur le ſable ou ſur la vaſe dans les chenaux, certaines traces que les poiſſons laiſſent dans les endroits qu'ils fréquentent, ils y tendent des filets ſur des piquets, comme pour les bas parcs: & s'ils n'ont pas d'élévation ou de roche ſur leſquelles ils puiſſent appuyer les extrêmités de leur filet, ils forment à chaque bout du filet une volute à peu près ſemblable à celles qu'on voit au bout du filet. Le poiſſon une fois engagé dans ce labyrinthe, y reſte juſqu'à ce que la mer ſoit retirée. On prend ainſi des poiſſons de toutes les eſpeces.

Pêcherie peu différente de la précédente, & qu'on appelle chila *en Corſe.*

890. NOUS trouvons dans un mémoire de Corſe, qu'on fait avec des pieux plantés tout près les uns des autres, un labyrinthe en ſpirale; & que, pour prendre les poiſſons qui s'y ſont engagés, ils ſe ſervent d'un harpon qu'ils nomment *foſcina*. On prend de toutes ſortes de poiſſons dans ces pêcheries, & particuliérement des ſoles.

Petits hauts parcs pour prendre des maquereaux.

891. DANS l'amirauté de Quimper, & en pluſieurs autres endroits, les pêcheurs tendent des perches entre les rochers en forme circulaire. Ils amarrent des tramaux ſur la tête de ces perches, enſorte qu'à la pleine mer le haut du filet ſoit à fleur d'eau. Mais il s'en faut beaucoup que le pied touche au terrein: & pour cette raiſon, l'on ne prend dans ces pêcheries que les poiſſons ronds, qui s'emmaillent; jamais ceux qui ne quittent point le fond. L'ouverture de ces parcs doit être du côté de la terre. On emploie à cette pêche, des tramaux qui ont leurs mailles de trois grandeurs différentes, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre. Aux uns, les mailles des hamaux ont ſept pouces ſept

lignes d'ouverture en quarré ; d'autres ont ſept pouces ſix lignes ; & les plus ſerrées ont ſept pouces quatre lignes. Les mailles de la flue ſont auſſi de trois grandeurs différentes : les plus larges ſont de dix-neuf lignes en quarré ; les moyennes, de dix-huit lignes ; & les plus ſerrées, de dix-ſept. On emploie à volonté l'un ou l'autre de ces filets ; & comme ce ſont des tramaux, la préciſion de l'ouverture des mailles n'eſt pas auſſi importante que quand les filets ſont des nappes ſimples.

ARTICLE CINQUIEME.

Des parcs fermés.

892. Nous croyons avoir ſuffiſamment expliqué la conſtruction des parcs ouverts, & expoſé dans un aſſez grand détail l'uſage de ces différentes pêcheries, pour faire appercevoir que les unes & les autres peuvent être employées utilement ſuivant la poſition des côtes, l'étendue plus ou moins grande des plages, l'élévation des marées, l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre : circonſtances qui doivent déterminer ſur le choix. Nous avons encore fait remarquer que l'induſtrie des pêcheurs les a conduits par degrés à perfectionner leur art. Elle les a ainſi amenés à faire les grands parcs fermés, dont nous nous propoſons de parler préſentement : quoique, à dire vrai, ils ne different pas eſſentiellement des parcs ouverts ; puiſque, de quelque façon que l'on conſidere ces ſortes de pêcheries, on doit les regarder comme de grands gors, propres à arrêter les poiſſons qui veulent regagner la grande eau au retour de la marée. Néanmoins la conſtruction des grands parcs fermés mérite bien l'attention de ceux qui deſirent connaître où peut aller l'induſtrie des pêcheurs.

893. COMME on a beaucoup varié la forme & la conſtruction de ces parcs, l'examen détaillé que nous nous propoſons d'en faire ici, fournira la matiere de pluſieurs paragraphes qui préſenteront des choſes intéreſſantes.

Idée générale des parcs fermés.

894. IL faut conſidérer dans les parcs fermés les plus ſimples, le corps du parc A (*pl. X, fig.* 3), qui n'a qu'une entrée D aſſez étroite ; & au fond, que les pêcheurs nomment *l'accul*, une ouverture E, pour la décharge de l'eau de la mer qui eſt entrée dans la capacité AB. On place cette partie du parc, le plus près qu'il eſt poſſible de la laiſſe de baſſe mer. Cependant, comme il eſt avantageux que le parc ſe vuide à preſque toutes les marées, on ne doit pas prendre pour la laiſſe de baſſe mer, celle des grandes vives eaux : le parc ſerait trop fréquemment noyé.

895. L'ENTRÉE D du parc étant assez étroite, il y entrerait peu de poisson, si l'on n'avait pas imaginé un moyen ingénieux pour le déterminer à prendre cette route.

896. NOUS avons dit qu'on pratiquait souvent aux parcs ouverts, des ailes fort étendues, qui conduisent le poisson dans le corps de ces parcs. On ne fait point usage de ces grands entonnoirs pour les parcs fermés : on se contente d'établir vis-à-vis de l'embouchure une cloison ou palis simple C D (*pl. X, fig.* 1). Le poisson qui rencontre ce palis, le suit, le côtoie, & entre dans le parc. C'est cette espece de cloison que les pêcheurs parquiers nomment *cache*, par corruption de *chasse*. On joint donc l'entrée du parc avec la côte par la chasse CD. Tous les poissons qui rangent la côte, soit qu'ils viennent du côté de H, ou du côté de I, rencontrent la chasse qui s'oppose à leur passage ; ils la côtoient, se portant vers G, pour gagner la grande eau, & entrent dans le parc, qui ayant dix à douze toises de diametre, forme une nappe d'eau assez étendue, où le poisson se trouvant à l'aise, ne cherche point à sortir par où il est entré. Il nage donc de tous côtés ; & la partie D de l'entrée asséchant la premiere, le poisson se porte vers E, où il trouve encore de l'eau. Quand la mer est tout-à-fait basse, il demeure en la possession du pêcheur.

897. L'ENCEINTE des parcs & leur chasse sont quelquefois uniquement formées par des filets qu'on tend sur des perches, comme on le voit à la *planche X, fig.* 3. A d'autres parcs, le pied est composé de clayonnage & de pierres seches ; & le haut est garni de filets qui ne sont pas toujours de la même espece. Ce sont quelquefois des seines ; d'autres fois, des folles, ou des manets, ou des tramaux.

898. IL y a des parcs plus composés les uns que les autres : on en fait qui n'ont qu'une tournée, tour, ou chambre ; comme ceux représentés par la *planche X, fig.* 3. D'autres en ont deux, trois, & quatre. Ce n'est pas tout : tantôt les chasses communiquent d'une tour à une autre ; ou bien, chaque tour a une chasse qui lui est particuliere, s'étendant depuis la côte jusqu'à cette tour.

899. ENFIN, à beaucoup de parcs la décharge n'est fermée que par une grille de fer ou de bois. On ajoute à quelques-uns un guideau ou un verveux ; ce qui leur fait donner le nom de *parcs à fond de verveux*.

900. NOUS allons faire connaître l'usage des chasses, en décrivant une petite pêcherie qui ne se pratique guere que dans des étangs assez poissonneux.

Verveux précédé d'une chasse.

901. ON tend des verveux dans des étangs, comme nous l'avons dit dans le troisieme chapitre. Nous avons fait remarquer qu'on y ajoute souvent

des ailes, pour déterminer le poiſſon à entrer dans le filet : & quand ces ailes ſont fort longues, il en réſulte un gor. Mais il y a des pêcheurs qui ſe contentent de mettre vis-à-vis de l'embouchure du verveux, une chaſſe qui en partage l'embouchure en deux parties. De quelque côté que vienne le poiſſon, ſi-tôt qu'il rencontre la chaſſe qui s'oppoſe à ſon paſſage, il la ſuit ; & continuant ſon chemin, il entre dans le verveux. Voilà l'effet que produiſent les chaſſes des plus grands parcs.

Des petits parcs qu'on nomme cloſets.

902. NOUS avons déjà fait obſerver qu'on n'eſt parvenu que peu à peu à faire les grands parcs fermés dont nous venons de donner une idée. D'abord on a formé au bout des filets, des crochets ou volutes, qui retenaient mieux le poiſſon que les ſimples palis. Mais en augmentant ce crochet au point de le fermer preſqu'entiérement, on a été conduit à faire de petits parcs qui ont donné l'idée des grands.

903. ON voit dans l'amirauté de Saint-Brieuc, de hauts petits parcs, qu'ils nomment *cahoſſets* ou *cloſets*. Ces parcs ſont formés d'un ſeul filet tendu ſur des perches de ſept à huit pieds de hauteur. La partie qui eſt droite, forme une chaſſe ; & la partie fermée, une chambre ronde ou quarrée, par la diſpoſition du crochet ou de la tournée, qui eſt le corps du parc. Une douzaine de perches ſuffiſent pour faire ces petites pêcheries, dans leſquelles on prend des bars, des mulets, des lieux, des colins, des vieilles, & divers autres poiſſons, tant paſſagers que ſaxatiles, lorſqu'on tend ces filets entre des roches. Le tems le plus favorable pour tirer parti de ces pêcheries, eſt quand il regne un vent du ſud.

Des grands parcs fermés, garnis entiérement de filets comme le précédent.

904. SUR les belles plages où la lame n'a pas beaucoup de force, & dans les belles ſaiſons, on fait de grands parcs (*pl. X, fig.* 3), qu'on garnit entiérement de filets qui ſont de la nature des ſeines, quand on ſe propoſe de prendre de toutes ſortes de poiſſons : alors on ne les tient pas fort élevés. Mais lorſque les poiſſons de paſſage donnent à la côte, on garnit ces parcs avec des manets, dont la grandeur des mailles eſt proportionnée à la groſſeur des poiſſons qu'on veut prendre ; & on tient les perches aſſez élevées. Nous ſupprimons quantité de détails qui ſe trouveront lorſque nous parlerons des parcs dont le pied eſt de clayonnage.

*

Parcs

Parcs garnis des filets qu'on nomme folles.

905. CETTE pêcherie ne differe de celle dont nous venons de parler, que par la diſpoſition du filet, & par le calibre des mailles du filet, qui ſont toujours très-grandes.

906. CES parcs, plus que tous les autres; doivent être établis à des endroits d'où la mer ſe retire avec beaucoup de rapidité. On fait donc au pied des bancs de ſable une enceinte de perches, qui ont au moins cinq pieds de haut; & l'on place ſur le banc quelques perches & un filet pour former la chaſſe, qui aboutit au milieu de l'embouchure de l'enceinte. On la prolonge plus ou moins vers la côte, ſuivant l'emplacement dont on peut diſpoſer.

907. LE filet étant une folle, il doit être tendu de façon qu'il faſſe une poche. On ne prend dans ces parcs que de gros poiſſons plats; les ronds ne pouvant être arrêtés par ce filet, dont les mailles ſont très-grandes, & ont quelquefois plus de ſix pouces en quarré. Pour cette raiſon, il ſerait inutile de faire ces parcs fort hauts, les poiſſons plats ne quittant point le fond. On doit auſſi n'établir ces parcs que ſur les fonds doux, de ſable ou de vaſe; les poiſſons plats ne tenant guere ſur les fonds de roche. Enfin cette pêche eſt principalement avantageuſe dans les grandes marées. Quelques pêcheurs parquiers, pour prendre des poiſſons ronds, ajoutent, comme nous le dirons dans la ſuite, des chauſſes ou verveux, à la décharge de leurs parcs.

Parcs garnis de filets nommés demi-folles.

908. NOUS avons déjà dit que ces filets ne different des folles qu'en ce que leurs mailles n'ont que deux à trois pouces d'ouverture en quarré; au lieu que celles des folles en ont cinq, ſix & ſept. Ces filets, que nous nommons *demi-folles*, ſont ſemblables à ceux que les pêcheurs Cauchois nomment *leſques*; les Picards & les Flamands, *cibaudieres*, *mailles royales*, enfin *rieux*, parce qu'ils ſervent à prendre des raies. Les Normands les appellent *anſinnes*, parce qu'ils les tendent dans des anſes: ce ſont ces mêmes filets qu'on nomme *entours* lorſqu'on les tend autour des roches. Au reſte, pour les parcs dont il s'agit, on monte ces filets, comme ils ſont repréſentés *pl. X*, *fig.* 3, ſur des perches de quatre à cinq pieds de longueur.

Des parcs formés de claies & de filets.

909. POUR faire ces parcs, que nous avons repréſentés *planche X*, on enfonce dans un terrein ſolide, des pieux éloignés les uns des autres de quinze à dix-huit pouces, ſe conformant au contour qu'on ſe propoſe de donner au

parc. On entrelace dans ces pieux, des branches flexibles, pour former un clayonnage, qu'on voit repréſenté en C (*fig.* 4), auquel on donne trois pieds & demi, ou quatre pieds d'élévation. La partie moins haute, qui s'étend depuis C juſqu'à G, eſt pour la chaſſe ; & depuis G juſqu'à E, c'eſt le corps du parc.

910. Le diametre AE, du corps du parc, eſt quelquefois de cinq braſſes ; d'autres fois, de ſept. Son entrée G, a deux ou au plus trois pieds de largeur.

911. Il doit y avoir, comme nous l'avons dit, à l'accul ou au fond du parc qui regarde la mer, une ouverture E, qui ſert à égoutter l'eau. Elle doit avoir quatre à cinq pieds de largeur, & être fermée par une grille de fer ou de bois, aſſez à claire-voie pour laiſſer échapper le frai & la menuiſe. Ce grillage ſerait inutile, ſi l'on n'avait pas l'attention de le nettoyer à toutes les marées, pour que le paſſage reſte libre.

912. Autour de cette enceinte de claies, qui eſt repréſentée en A (*pl. X, fig.* 4), ſont placées des perches en dehors, comme on le voit en B D. Elles doivent être enfoncées de dix-huit à vingt pouces dans le terrein, l'excéder de vingt à vingt-deux pieds, & être placées à environ une braſſe les unes des autres. Enfin il faut qu'elles ſoient menues & pliantes par en-haut ; car, pour attacher le filet à l'extrêmité de ces perches, un pêcheur ſaiſit avec un crochet de bois le haut d'une perche, il la fait plier, & un autre y attache le filet, au moyen d'un tour mort. Le bas du filet s'arrête au clayonnage, au moyen d'une cheville.

913. La chaſſe CG, s'étend depuis l'entrée du parc, ou plutôt depuis *b*, juſqu'à la laiſſe de pleine mer.

914. Les clayonnages ſubſiſtent toujours en place, comme on le voit en E (*pl. X, fig.* 4). Il n'en eſt pas de même du reſte : les pêcheurs ôtent les filets & les perches, quand ils prévoient des gros tems ; ſans quoi, le tout ſerait rompu & emporté à la mer.

915. Quelques-uns, mais cela eſt rare, garniſſent le pied de leurs parcs avec des planches d'orme poſées de champ, & retenues par des piquets.

916. On voit de ces pêcheries en beaucoup d'endroits, mais particuliérement dans l'amirauté du Bourg-d'Ault, & depuis le Tréport juſqu'à l'embouchure de la Seine. On les y nomme quelquefois *perchiers* ou *perquiers*. Les filets dont on les garnit, ſont aſſez ſouvent du moule des ſeines.

Des parcs à double rang de clayonnages.

917. Quand les parcs ſont fort expoſés à la lame, il faut faire les clayonnages aſſez forts pour qu'ils puiſſent y réſiſter. On le pourrait en employant de forts piquets, & les enfonçant dans le terrein à grands coups de maſſe.

Mais les pêcheurs ont coutume de faire le corps du parc avec un double rang de clayonnages, éloignés l'un de l'autre de dix-huit à vingt pouces ; & on remplit l'entre-deux avec de groſſes pierres. On les met ainſi en état de réſiſter aux flots. Quelques-uns ſe contentent, avec raiſon, de doubler ainſi le clayonnage à l'accul du parc, qui étant du côté de la mer, eſt le plus expoſé aux efforts de la lame. Quand ces ſortes de clayonnages ſont bien faits, ils durent deux ou trois ans, ſans avoir beſoin d'être réparés ; mais les perches ne peuvent durer qu'une année. A l'égard des chaſſes, leur clayonnage eſt toujours ſimple.

918. COMME l'eau ne peut s'échapper au travers de ces clayonnages, ces parcs détruiſent beaucoup de frai & de menuiſe. C'eſt pourquoi on doit obliger les pêcheurs parquiers de tenir le clayonnage fort bas, comme ſeulement de quelques pouces au-deſſus du terrein ; ce qui eſt ſuffiſant pour attacher le pied des filets. Il faut encore exiger qu'ils aient une grande ouverture à l'accul de leur parc ; qu'ils ne la ferment qu'avec des grilles qui ſoient à claire-voie ; & qu'ils les nettoient fréquemment.

Des parcs à pluſieurs tournées.

919. QUAND la mer découvre beaucoup, & que l'on peut diſpoſer d'une grande plage, on en profite pour y établir pluſieurs tournées, quelquefois juſqu'à quatre, comme on le voit *planche X*, *fig.* 4.

920. QUAND les tournées ſont établies ſur une même ligne qui tend de la côte à la mer, comme dans la *planche X*, *fig.* 4 ; pour que les corps des parcs ne ſe nuiſent point mutuellement, il faut que les chaſſes D K L, &c. qui s'étendent d'une tournée à une autre, aient vingt à trente braſſes de longueur : ce qui établit la diſtance qu'il doit y avoir d'une tournée à une autre, ABMN. Mais on voit de ces chaſſes qui n'ont que deux ou trois braſſes de longueur.

921. ON peut mettre les corps de parcs ou les tournées ſur des lignes différentes ; mais pour lors ils doivent être éloignés les uns des autres, au moins de quatre-vingt ou cent braſſes : & chaque corps de parc a ſa chaſſe particuliere, qui s'étend depuis le parc juſqu'à la laiſſe de haute mer.

922. IL eſt ſenſible que quand les corps de parcs ſont ſur une même ligne, les chaſſes ne s'étendent que d'une tournée à une autre. Celle qui eſt marquée D, dans la *figure* 4, s'étend depuis la laiſſe de haute mer, juſqu'au parc A. Celle du parc B ne s'étend que depuis l'accul du parc A, juſqu'à l'entrée du parc B. La chaſſe K ne s'étend que depuis l'accul du parc B, juſqu'à l'entrée du parc M. Il en eſt de même pour la chaſſe qui aboutit au parc N.

923. CHAQUE corps de parc a ſa décharge qui lui eſt propre ; & l'eau qui ſort d'une tournée, n'entre pas dans une autre.

924. A l'égard des parcs qui ne ſont pas ſur une même ligne, les chaſſes qui appartiennent à chaque parc, s'étendent depuis la côte juſqu'au parc.

925. Il y a des pêcheurs parquiers qui, jouiſſant de pluſieurs parcs ſur une même ligne, font autant de chaſſes différentes qu'ils ont de tournées; afin de pouvoir, comme ils diſent, *chaſſer* ſeulement celle qu'il leur plaît, ſuivant qu'ils trouvent le tems & la marée convenables : ne chaſſant que rarement toutes les tournées à la fois; car les parcs, comme A B (*fig.* 4), qui ſont les plus près de la côte, & que l'on nomme pour cette raiſon *parcs de terre*, peuvent tendre à toutes les marées. Mais ceux qui ſont vers l'eau, comme M N, ne peuvent ſervir que quand la marée retire beaucoup, comme dans les grandes vives eaux : parce qu'ils reſtent noyés dans les mortes eaux. D'ailleurs, attendu qu'ils ſont les plus expoſés à la fureur de la lame, on n'oſe pas les tendre, pour peu que la mer ſoit groſſe.

Des petites pêcheries qu'on nomme parcs couverts, carroſſes & perd-tems.

926. Il nous reſte à dire un mot d'une petite pêcherie qu'on pratique rarement, & que quelques-uns ont nommée *perd-tems*, parce qu'elle n'eſt pas ordinairement fort avantageuſe. On lui donne les noms de *parc couvert* ou *carroſſe*, parce que le deſſus & les côtés ſont couverts de filets.

927. C'est un diminutif des parcs de clayonnages & de filets. Ces parcs ſont donc formés en rond, comme la plupart des autres parcs. Leurs piquets ne s'élevent au-deſſus du terrein, que de quatre pieds; & le pourtour de leur enceinte n'eſt que de ſept à huit braſſes. Le filet qui doit couvrir ces petits parcs étant lacé avec celui qui en garnit le tour, on ne peut tendre celui-ci qu'en tendant auſſi celui de deſſus, qui forme alors comme la peau d'un tambour.

928. Ces parcs ont une chaſſe comme les autres; mais elle eſt peu élevée. On donne ordinairement aux mailles deux pouces d'ouverture en quarré. Ces pêcheries n'exigent pas de grands frais pour leur établiſſement; & quoiqu'elles ſoient fort baſſes, on ne craint pas que le poiſſon s'échappe lorſqu'elles ſont entiérement recouvertes d'eau : c'eſt à quoi ſe réduit leur avantage. Au reſte, il n'y a que les gros tems qui empêchent de les tendre.

Parcs à fond de verveux.

929. Il eſt ſenſible qu'on pourrait ajuſter à la décharge de tous les parcs un verveux ou un guideau, au lieu du grillage qu'on a coutume d'y mettre. Mais il ſerait à deſirer qu'on n'y mît jamais de ces poches, dans leſquelles le poiſſon s'entaſſe & s'étouffe pêle-mêle avec des immondices, de la menuiſe, &

du frai. Néanmoins les pêcheurs parquiers, qui ſont uſage des folles & demi-folles, ne pouvant, à cauſe de la grandeur des mailles, retenir que des poiſſons plats; lorſqu'ils veulent prendre des poiſſons ronds, ils ſubſtituent aux grillages de fer ou de bois qu'on met à la décharge des parcs, des manches de deux braſſes ou deux braſſes & demie de longueur, qui ſont tenues ouvertes par pluſieurs cercles de bois. A cela près, ces parcs ne different point de ceux que nous avons repréſentés, *planche X, fig.* 3. Ils ont de même une chaſſe, une tournée, & ſont formés de perches qui ont dix à douze pieds d'élévation au-deſſus du terrein, au haut deſquelles on amarre la tête du filet; & le pied eſt retenu par des crochets de bois qu'on enfonce dans le terrein. Mais pour retenir le poiſſon qui pourrait s'échapper au travers des grandes mailles des folles, les pêcheurs ajuſtent un verveux à la décharge, & ils le tiennent en état, au moyen d'un piquet qu'ils enfoncent dans le ſable.

930. COMME les mailles de ces verveux ſont ſerrées, ils retiennent beaucoup de menuiſe & de frai. Ainſi il ſerait beaucoup mieux que les pêcheurs parquiers employaſſent, pour garnir leurs parcs, des tramaux, qui retiendraient les poiſſons ronds, que d'avoir recours à des verveux, qui font une énorme deſtruction de frai.

ARTICLE SIXIEME.

Sorte de parc qu'on établit en pleine eau en Provence, ainſi qu'en Languedoc.

931. COMME il n'y a point de flux & de reflux ſenſible & réglé dans la Méditerranée, on ne peut pas établir ſur ſes bords les pêcheries à baſſe eau, dont nous venons de parler. Mais les pêcheurs ſavent profiter de l'inclination de pluſieurs poiſſons qui, régulièrement dans certaines ſaiſons, paſſent de la mer dans les étangs; & dans d'autres, quittent les étangs pour gagner la mer. Nous avons dit comment on en prend beaucoup à leur retour dans les grandes pêcheries nommées *bourdigues*, dont nous avons donné la deſcription.

932. MAIS les lieux propres à établir ces pêcheries ne ſont pas communs: les pêcheurs de la Méditerranée ont eu l'induſtrie d'y ſuppléer; car ayant remarqué qu'il y a des ſaiſons où les poiſſons ſe plaiſent à ranger la côte & à ſe raſſembler dans certaines anſes, ils ont imaginé de tendre dans ces endroits des eſpeces de parcs qu'ils établiſſent dans l'eau même.

Des paradieres.

933. COMME nous n'avions que des connaiſſances vagues ſur ces pêcheries, nous nous ſommes adreſſés, pour acquérir celles qui nous manquaient, à

M. de la Croix, commiſſaire des claſſes au Martigue, qui a bien voulu joindre aux éclairciſſemens que nous deſirions ſur cette façon de pêcher, les plans & profils d'une des paradieres qu'on tend tous les ans dans l'étang de Berre, tels qu'on les voit ſur la *planche XI*, *fig.* 1. On trouvera, dans la deſcription que nous allons en donner, les dimenſions ordinaires des différentes parties qui forment une paradiere.

934. POUR prendre une idée générale de cette pêcherie, qui eſt repréſentée d'une façon très-ſenſible ſur le plan qu'en a fait M. de la Croix, il faut ſe repréſenter une tour de parc G F H, dont l'embouchure N N eſt précédée par une chaſſe M A A, &c. qui la diviſe en deux; de ſorte que les poiſſons qui ſuivent la chaſſe, peuvent entrer dans la tour par ſes deux côtés N N.

935. AU fond de cette tour ſont pluſieurs filets en forme de verveux C D, qui ſe terminent par une manche E, dans laquelle les poiſſons entrent, & où les pêcheurs les prennent.

936. DÉVELOPPONS maintenant ces idées générales. A A, &c. eſt la chaſſe de la paradiere: les Provençaux la nomment *la paroi*, c'eſt-à-dire, *muraille*. Elle eſt formée par un filet de fil de chanvre retord en quatre, & ſes mailles ſont de treize au pan.

937. CE filet eſt bordé haut & bas par une forte lignette dite *baudeau*, d'environ deux pouces de circonférence; la plupart ſont d'auffe. Le filet n'eſt pas attaché au baudeau, maille par maille; de trois en trois mailles, il y en a une qui n'y eſt point attachée; ce qui fait que le vent & les courans font faire bourſe au filet, ou d'un côté ou d'un autre, ſuivant la direction de la force qui agit ſur lui: & par cette bourſe, il ferme preſque toujours une des entrées N de la tour. Les pêcheurs prétendent que, quand le filet ne fait pas cette bourſe, il arrive aſſez ſouvent que le poiſſon qui s'eſt introduit par une des entrées, ſort par l'autre, qui n'en eſt ſéparée que par un piquet.

938. LES piquets qui portent le filet, ſe nomment *paux de meſure*. Ils ſont éloignés les uns des autres, de deux braſſes: & il y en a ordinairement ſix. Comme on enfonce ces piquets dans la vaſe, ils ſont étayés chacun par deux autres, nommés *freres*, qui ſont placés du côté où le fort vent pourrait renverſer la paroi.

939. LA *tour*, dont l'intérieur eſt déſigné par les lettres B M B, eſt formée par les piquets G F H, qui ont chacun leur étai ou frere, & ſur leſquels on tend un filet ſemblable à celui de la paroi. Les piquets G G, ſe nomment *portiers*; ceux F F, *calins*; & ceux H H, *eſpaliers*.

940. LE filet du corps de la paradiere ſe prolonge juſque vers C, au profil qu'on voit ici, & où il y a un cercle de bois pour le ſoutenir. C'eſt là que commence le filet qu'on nomme *pantenne* ou *quioulette*, dans lequel ſont ajoutés un ou deux goulets en forme d'entonnoirs. Ainſi la pantenne eſt un

vrai verveux. Cette pantenne DD, eſt faite d'un filet à mailles fort ſerrées, puiſqu'il y en a vingt au pan : il eſt monté ſur quatre cercles qui le tiennent ouvert, & diviſent la pantenne en quatre parties. Les trois premieres, qui ſe nomment *méjeans*, ont chacune ſix pans & demi de longueur ; & la derniere E, qu'on nomme *queue*, a dix pans de longueur. Dans chacune des trois parties, le filet entre d'un pan & demi au-dedans de celle qui ſuit ; & il y forme un goulet, que les Provençaux nomment *goulume*.

941. LA queue de la pantenne, précédée d'un goulet que quelques-uns appellent *bourſal*, eſt terminée en pointe, & reſſerrée par une corde qu'on lâche pour faire ſortir le poiſſon. A cette extrêmité eſt une ganſe de trois pieds de longueur, qui forme une boucle dans laquelle paſſe un piquet volant K, que l'on nomme *courier ;* & auprès eſt un piquet L, appellé *teſtadou*, auquel on attache le courier, afin de lui donner de la ſolidité.

942. POUR établir la paradiere, on choiſit ſur le rivage & le plus près qu'on peut de terre, un fond de vaſe ou d'argille, qui ſoit recouvert d'eau à l'épaiſſeur de quatre ou cinq pans, & qui aille en baiſſant uniformément à meſure qu'il s'éloigne du rivage. On enfonce dans la vaſe le premier piquet ou pau de la paroi, d'environ quatre pans, après y avoir attaché le filet, dont le pied doit entrer d'un pan dans la vaſe. On enfonce un *frere* tout près de ſes arcboutans, & on les lie par le haut au pau qu'on a mis en place. Les autres paux s'établiſſent de même.

943. LE filet de la *garde* ou paroi AM, eſt gaudronné dans toute ſa longueur, à la hauteur d'un pan qui entre dans la vaſe ; & le filet de la pantenne CE, l'eſt en entier. La tête du filet qui forme la tour (ou, comme diſent les Provençaux, *le tour*) doit être à fleur d'eau. La queue de la pantenne ſe releve, de façon cependant qu'elle ſe trouve enfoncée de trois ou quatre pans dans l'eau. A l'égard du filet de la paroi, il s'éleve un peu au-deſſus de la ſurface de l'eau ; mais ſa tête eſt tellement arrêtée ſur les piquets, qu'elle peut être aiſément abaiſſée à un ou deux pans au-deſſous de la ſurface de l'eau, pour faire paſſer par-deſſus les algues & les autres immondices que la mer porte à ſa ſurface. Mais auſſi-tôt qu'elles ſont paſſées, on releve le filet.

944. LE filet du corps de la paradiere ne change jamais de poſition. On a ſeulement l'attention, pour que les filets ne ſe dérangent point, de les joindre les uns aux autres avec des cordages qui ſont frappés à la tête, & qu'on voit ponctués ſur le plan : & chacun d'eux eſt arcbouté par un frere.

945. IL n'arrive guere qu'on cale une paradiere ſeule ; il y en a ordinairement deux ou trois de ſuite. En ce cas, le premier pau de meſure de la ſeconde paradiere occupe la place d'un des freres des eſpaliers de droite ou de gauche. On a ſeulement l'attention que cette ſeconde paroi ſoit à environ trois pans de la pantenne, le long de laquelle on la dreſſe. Il en eſt de même de la troiſieme, & des autres paradieres.

946. Les paradieres ſe tendent différemment dans les petits étangs. On y donne environ trois braſſes d'étendue à la paroi. On tient le corps ou le tour plus grand; & à la place des calens, on ajoute des pantennes, qui ſont différentes de celle qui eſt repréſentée ſur le plan, n'ayant que les deux cereles qui forment le premier méjean.

947. Les paradieres de Cette ont trois pantennes, telles qu'on vient de les décrire en dernier lieu. Les mailles de la pantenne ſont aſſez petites pour retenir les anguilles.

948. On tend ces filets dans les mois d'octobre, novembre & décembre. Les tems obſcurs ſont favorables à cette pêche, ainſi que quand le vent porte à la côte.

949. On pratique cette même pêche dans l'étang de Leucatte auprès de Narbonne; mais le filet s'y nomme tantôt *pantanne*, tantôt *paradiere*. Sa tour eſt partagée en deux chambres, depuis l'entrée juſqu'à la quioulette. Trois ou quatre hommes s'aſſocient à la part, pour la faire avec un bateau de quatre ou cinq tonneaux.

Aiguilliere de Provence.

950. Ce filet tire ſon nom de ce qu'il eſt principalement deſtiné à prendre des aiguilles. On en fait en Provence, de deux eſpeces: l'une eſt flottante, & l'autre ſédentaire & tendue ſur des piquets. Il ne s'agira préſentement que de celle-ci, qui a quelqu'affinité avec les pares; nous parlerons de l'autre ailleurs.

951. L'aiguilliere ſédentaire, ſuivant les mémoires que nous a fournis M. de la Croix, eſt un filet de fil de chanvre doublement retord, que les Provençaux nomment *à la bonne main;* ainſi il eſt aſſez gros. Les mailles ſont de treize à quatorze au pan. Chaque filet a environ ſoixante mailles de hauteur. La longueur des pieces eſt indéterminée: il y en a qui n'ont que quinze braſſes, & d'autres ſoixante.

952. Ce filet eſt monté haut & bas ſur une lignette d'un quart de pouce de circonférence. La lignette du pied porte à chaque demi-braſſe une bague de plomb, du poids d'une once; & la lignette du haut eſt garnie de flottes de liege, ſix par braſſe, qui peſent toutes enſemble environ un quarteron.

953. La nappe n'eſt pas attachée par toutes les mailles aux lignettes; de quatre mailles, il n'y en a qu'une d'arrêtée aux boucles ou *pinpignons*, qui ſervent à attacher le filet.

954. On amarre un bout du filet à un piquet qu'on nomme *partegon*, & qui eſt placé à cinq ou ſix braſſes de terre, plus ou moins, ſuivant la profondeur de l'eau, qui doit être égale à la chûte du filet: & on forme ainſi une paroi A B, peu différente de celle de la paradiere, & qui cependant n'eſt ordinairement formée que par quatre piquets, qu'on met en ligne droite à dix braſſes

braſſes les uns des autres. Enſuite on fait faire au filet la forme d'un T, en plaçant à droite & à gauche du piquet B & à ſept braſſes de diſtance, les piquets ou partegons C D, ſur leſquels le filet s'appuie & retourne d'équerre pour pouvoir, parallélement à la paroi, être attaché aux piquets E F, qui ſont à peu près vis-à-vis du troiſieme piquet.

955. IL eſt rare que les aiguilles ſe prennent à la paroi. On les trouve ordinairement au fond des bras C D E F.

956. ON ne tend pas pour l'ordinaire une aiguilliere ſeule; il y en a preſque toujours pluſieurs à la file, ſuivant que l'emplacement le permet & que la ſaiſon du paſſage des aiguilles eſt abondante. Les autres aiguillieres qu'on établit enſuite, reſſemblent à celle que nous venons de décrire: & elles ſont diſpoſées comme on le voit dans la *figure*, où la ſeconde eſt indiquée par les lettres C G H I K L.

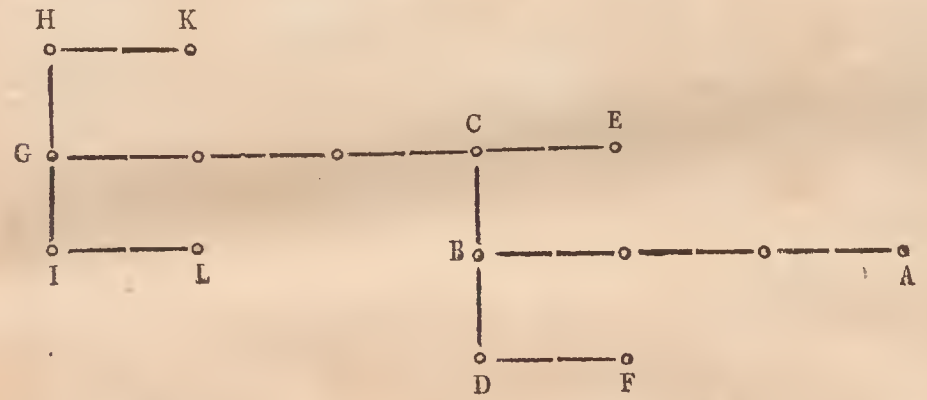

ARTICLE SEPTIEME,

Servant de concluſion.

957. QUOIQUE nous ayons eſſayé de ne rien omettre de ce qui eſt important pour la pêche aux parcs, nous avons cru devoir terminer ce qui les regarde, par des idées générales qui auraient pu nous échapper, ou qu'il eſt à propos de préſenter à part, afin qu'étant iſolées, elles en ſoient plus frappantes.

De la ſituation la plus avantageuſe pour tendre des parcs, ſoit ouverts, ſoit fermés.

958. L'OBJET qu'on ſe propoſe en tendant des parcs, eſt d'arrêter le poiſſon, qui s'étant porté à la côte, regagne la grande eau en ſuivant le retour de

la marée ; ou de retenir celui qui se rassemble en grand nombre, & qui se plaisant aux endroits où l'eau a peu d'épaisseur, nage parallélement à la côte. Ces différentes circonstances doivent engager à tendre les filets, ou parallélement à la côte, ou dans une situation qui lui soit perpendiculaire, un bout étant à la côte, & le reste s'étendant vers la mer.

959. Toutes sortes de filets sont propres à arrêter les poissons qui s'écartent de la côte pour regagner la mer : & la situation la plus favorable, est l'embouchure des rivieres, le débouché des anses & des gorges ; en un mot, les endroits où l'eau coule avec rapidité. Il est bon néanmoins de ne pas s'établir entiérement dans le lit de ces courans, lorsqu'ils entraînent beaucoup d'herbes, de vase, ou de sable. Ces immondices combleraient bientôt les pêcheries qu'on y aurait établies ; & formant une digue qui arrêterait le cours de l'eau, il n'y aurait point de pieux ni de filets qui pussent y résister. On a vu que, pour remédier à cet inconvénient, les uns calent leurs filets au-dessous de la surface de l'eau, afin que les corps légers passent par-dessus ; & les autres tiennent le pied de leur filet écarté du fond, pour donner un libre passage au sable & au galet ; ou bien, n'arrêtant pas le pied du filet, il a la liberté de s'élever quand le courant est rapide. En général, dans les grands courans, on doit tenir les mailles fort larges, afin que l'eau fasse moins d'impression sur le filet.

960. Pour éviter les inconvéniens qui résultent de la force du courant & des recrémens, il y a des pêcheurs qui ne placent point leurs pêcheries dans le fil de l'eau ; mais à côté des embouches des rivieres, dans les endroits où l'eau se répandant sur un grand espace, le courant est moins rapide, & cependant le poisson tombe dans les filets, parce qu'il se plaît dans les endroits où la force du courant diminue.

961. Les pêcheries & parcs qui sont près de terre, & au voisinage de l'ouverture des grandes valées, ou des rivieres, fournissent, pendant l'été, de petits poissons & des vers pour les pêcheurs cordiers. Au contraire, les pêcheries qui sont placées plus devers l'eau sont les meilleures pendant l'hiver ; surtout dans les saisons du hareng, du maquereau, du merlan, & des autres poissons de passage.

962. Quand il s'agit de grands parcs, on ne peut y prendre les poissons qui rangent la côte, à moins de les tendre à la suite les uns des autres ; l'un portant à terre, & les autres s'étendant toujours vers la mer ; ou bien en plaçant le premier sur la laisse de basse mer des marées communes, & étendant leur chasse jusqu'à la terre ; car de quelque côté que vienne le poisson, si-tôt qu'il est arrêté par la chasse, ou il s'y emmaille si le filet est un manet, ou il le côtoie & entre dans le parc.

963. Un parc seul, qui a une grande chasse laquelle s'étend jusqu'à la

laiſſe de haute mer, fournit toujours plus que chacun des parcs qu'on place l'un derriere l'autre. Entre ceux qui ſont ſitués ſur une même ligne, celui qui eſt vers l'eau produit le plus; parce que le poiſſon qui eſt barré & effarouché par les parcs, ne ſe porte pas ſi volontiers à la côte, & il s'étonne dans les premiers parcs, les plus près de la mer.

Accidens que les pêcheurs parquiers ont à redouter.

964. NOUS avons dit que les ouragans & les forts coups de vent rompent ſouvent les perches, & déchirent les filets. C'eſt pourquoi, bien que les grandes vives eaux & les motures rendent la pêche plus abondante, les bons pêcheurs ne tendent point, ſur-tout les parcs qui ſont vers l'eau, quand on eſt menacé de gros tems. Ils redoutent ſur-tout la ſaiſon de la pêche du maquereau, parce qu'alors il ſurvient des coups de vent impétueux, qui, s'ils ne rompent pas les filets, troublent les fonds, & rempliſſent les pêcheries d'immondices.

965. NOUS avons dit plus d'une fois le tort que les poiſſons voraces faiſaient aux pêcheurs. Mais les cormorons (89) & d'autres oiſeaux pêcheurs ſe jettent aſſez ſouvent en grande abondance dans les parcs, où ils ſavent qu'ils trouveront du poiſſon en abondance. On eſſaie de les éloigner, en tendant des épouvantails au haut des perches de la chaſſe & du corps du parc; & pour que les poiſſons voraces faſſent moins de tort, on va pêcher le poiſſon dans les parcs avant que la mer ſoit entiérement retirée; prenant des bottes & des ſabots, qui valent mieux que des ſouliers pour aller dans l'eau.

Des différens uſtenſiles dont les pêcheurs, à la baſſe eau & aux parcs, doivent ſe pourvoir.

966. IL ſuit des détails où nous ſommes entrés, que les pêcheurs à la baſſe eau & les parquiers doivent avoir des filets de bien des ſortes différentes; non ſeulement eu égard à leur longueur & à leur chûte, mais encore par l'ouverture des mailles, comme du calibre des ſeines, ou des manets, ou des folles, ou des tramaux.

967. LES pêcheurs aiſés tannent leurs filets pour en prolonger la durée. Ceux qui n'ont pas beſoin de ſoupleſſe, ſont encore préparés au gaudron & à l'huile: ce qui exige des établiſſemens coûteux, comme nous l'avons dit au premier chapitre de cette ſeconde ſection.

968. OUTRE les grands filets, les manches & les verveux, les pêcheurs par-

(89) PALECANUS *Carbo*; LINN. S. N. 617.

quiers ne peuvent guere ſe paſſer de trubles, de havenets, de petites bottes, &c. pour pêcher dans l'intérieur des parcs qui ne deſſechent pas.

969. A meſure qu'on pêche, on a aſſez l'uſage de mettre le poiſſon dans des glines, ou paniers couverts, de différentes grandeurs, dont les plus grandes ſe nomment *carcaſſes*, en quelques endroits.

970. Il faut des pieux & piquets de différentes longueurs & groſſeurs; des volars ou rames pliantes, pour faire les clayonnages; des perches longues de douze, quinze ou dix-huit pieds, aſſez groſſes par en-bas, & menues par le haut, pour qu'on puiſſe les plier lorſqu'on veut y attacher les filets; enfin des crochets de bois, pour abaiſſer le bout de ces perches.

971. Une cheville de fer à tête ronde, & pointue par l'autre extrêmité, ſert à préparer les trous où l'on doit placer les piquets, quand le terrein eſt dur. On emploie une maſſe de fer & une autre de bois, pour enfoncer les piquets, ou la cheville de fer; & un maillet plat, pour entaſſer les rames lorſqu'on fait les clayonnages. Il y a de petits coins, de ſept à huit pouces de longueur, que l'on frappe au pied des perches, afin de les aſſujettir plus ſolidement. On a beſoin d'une ſcie, pour couper les pieux à une longueur convenable; & d'une ſerpe, pour les appointir.

972. Il faut encore des chevilles & des crochets de bois, pour aſſujettir le bas du filet, ou ſur le terrein, ou au clayonnage.

973. On ne peut ſe paſſer de pelles, de louchets, de pioches, pour dreſſer le terrein; & de brouettes, pour le tranſport des matériaux. Enfin la plupart ſont obligés d'avoir de petits bateaux pour tranſporter les piquets, les perches & les filets. Ceux qui tendent ſur les vaſes, ſe ſervent des acons.

CHAPITRE SIXIEME.

Des pêches qu'on fait au bord de la mer, ou à une diſtance plus ou moins grande du rivage, avec des filets flottés & leſtés.

974. Les pêches dont nous allons traiter, ſe font avec les mêmes filets qui ſont d'uſage pour celles des chapitres IV & V; c'eſt-à-dire, 1°. avec des ſeines proprement dites, dont la grandeur des mailles n'eſt point déterminée; 2°. avec des manets qui ont leurs mailles proportionnées à la groſſeur des poiſſons que l'on a intention de prendre; 3°. avec des filets à très-grandes mailles, qu'on nomme ſolles & demi-ſolles; enfin aſſez ſouvent avec des tramaux. Mais ces différens filets, au lieu d'être tendus ſur des pieux, des piquets, ou des perches, comme ceux des chapitres précédens, ſont tenus ſous l'eau dans

une ſituation à peu près verticale, par des flottes de liege ou de bois léger, dont on garnit leur tête, tandis que le pied eſt chargé de leſt de pierres ou de plomb. Quelquefois encore ſur les terreins de ſable, on ſupprime le leſt & l'on enfouit le pied du filet à quelques pouces de profondeur : ou bien, dans les terreins durs, on arrête le pied du filet avec des crochets qu'on fait entrer à force ; mais cela ne peut avoir lieu que quand on tend ſur les terres qui découvrent. Lorſqu'il reſte de l'eau, il faut néceſſairement charger de leſt le pied du filet, pour le faire caler ſur le fond ; ou faire enſorte qu'il ſe tienne dans une poſition à peu près verticale.

975. PLUSIEURS de ces filets pierrés & flottés reſtent ſédentaires. On en laiſſe d'autres dériver au gré des courans, & aſſez ſouvent on les traîne. Nous nous propoſons d'expliquer ces différentes manœuvres, en détaillant dans autant d'articles particuliers, ce qui regarde chaque eſpece de filet. Nous en profiterons pour expliquer, plus particuliérement que nous ne l'avons fait, les propriétés de chacune. Mais puiſque nous avons à parler des filets pierrés & flottés, il eſt bon de faire à ce ſujet quelques réflexions qui rendront ce que nous dirons dans la ſuite plus aiſé à comprendre.

976. LES flottes ſont faites, ou avec des morceaux de liege, ou avec des plateaux de quelque bois léger. On voit dans le chapitre premier (*pl. III, fig.* 5), que les lieges qu'on attache à la corde qui borde la tête du filet, ſont ou quarrés, ou ronds comme un rouet de poulie, ou figurés en olive. A l'égard des flottes de bois, qui ne ſont pas ſi bien repréſentées ſur la *planche III*, elles ſont preſque toujours quarrées, & percées d'un trou dans lequel paſſe la corde qui borde la tête du filet, ou bien un bout de ligne qui ſert à les attacher à cette corde.

977. LE liege eſt plus cher que le bois, mais beaucoup meilleur ; non-ſeulement parce qu'il eſt ſpécifiquement plus léger, mais encore à raiſon de ce qu'il s'imbibe d'eau bien plus difficilement.

978. A l'égard du leſt, il eſt ou de cailloux ou de plomb (90). Les cailloux ne coûtent que la peine de les ramaſſer : le plomb occaſionne une dépenſe aſſez conſidérable ; mais on manie bien plus aiſément les filets qui en ſont garnis, que ceux qui ſont leſtés avec des cailloux. Nous avons expliqué dans cette ſection, chapitre ſecond, les différentes manieres de garnir de plomb le pied des filets : on les voit repréſentées ſur la *planche III.*

979. POUR les filets ſédentaires, ou qu'on tend par fond, on en amarre quelquefois les bouts à des ancres, ou à de groſſes pierres qu'on nomme *cablieres.* Quant aux différentes manieres d'attacher les cailloux, on peut conſulter ce que nous en avons dit dans la premiere ſection, à l'occaſion des pêches aux cordes garnies d'hains.

(90) Ou de fer, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, note 39.

980. Mais nous ne devons pas nous dispenser de faire remarquer que les pêcheurs doivent varier la proportion du lest & des flottes, suivant l'espece de pêche qu'ils se proposent de faire. Il est sensible qu'il faut plus de flottes & moins de lest pour les grands filets, que pour ceux qui ont peu de chûte; & pour les filets qui sont faits de gros fil, que pour ceux de fil délié : parce qu'étant plus pesans, il faut plus de liege pour les soutenir.

981. Ce n'est pas tout : si les pêcheurs se proposant de prendre des poissons plats, veulent que le pied de leur filet repose immédiatement sur le fond, ils doivent mettre les bagues de plomb assez près à près pour que le pied du filet s'ajuste mieux aux inégalités du terrein. Ils doivent aussi donner à la plombée une pesanteur capable de faire que le filet s'applique exactement sur le fond; & ne mettre des flottes sur la tête du filet, que ce qu'il en faut pour qu'il se tienne verticalement dans l'eau sans quitter le fond.

982. Si au contraire on veut établir le filet près de la surface de l'eau, on doit garnir de beaucoup de liege la tête du filet, & mettre peu de plomb au bas. Dans tous ces cas, il faut augmenter les flottes ou le lest proportionnellement à la force du courant.

983. Lorsque l'intention des pêcheurs est de tenir leurs filets à une distance déterminée entre le fond & la superficie de l'eau, ils doivent plomber & flotter leurs filets comme s'ils devaient se porter sur le fond, & attacher de distance en distance sur la tête, des lignes qui portent de grosses flottes; car en tenant ces lignes plus ou moins longues, on est maître de placer le filet à la profondeur qu'on juge convenable. Il y a différentes manieres d'ajuster ces lignes : nous en parlerons dans la suite.

984. Il arrive des circonstances où il convient de faire porter le filet légérement sur le fond, afin qu'il s'en détache pour laisser passer les immondices pesantes qui sont entraînées par l'eau, ou lorsqu'on veut que le filet suive le courant. Alors on ne plombe pas le pied du filet; on se contente de le border d'une grosse corde, qui le charge assez pour remplir l'intention qu'on se propose. On met peu de flottes à la tête, afin de ne le pas entraîner à la superficie : quelquefois même, au lieu de la corde dont nous venons de parler, on se contente d'attacher au pied du filet un bourrelet de vieux filets; ou encore, pour tenir le pied du filet à une certaine distance du fond, on met beaucoup de liege à la ralingue de la tête, & fort peu de plomb sur celle du pied; mais on met sur cette corde, de distance en distance, des lignes qui portent un caillou ou du plomb, lesquels empêchent le filet de gagner la superficie de l'eau. En tenant ces lignes plus ou moins longues, on oblige le pied du filet à demeurer plus ou moins écarté du fond.

985. Quand on tend ces filets dormans dans un courant, il est sensible que, pour peu que le courant fût rapide, la légéreté des flottes ne pourrait

pas y réſiſter, & que le filet retenu par le pied ſe coucherait ſur le terrein. Pour remédier à cet inconvénient, on attache à la tête du filet, de diſtance en diſtance, des lignes qui ont de longueur, une fois & demie, ou deux fois, la chûte du filet: & l'on amarre à l'extrémité de ces lignes une pierre qu'on enfouit dans le ſable à une diſtance aſſez conſidérable du filet pour qu'elles ſoient tendues quand il ſe trouve dans une ſituation verticale. Ainſi, lorſque le courant fait effort contre le filet, les lignes dont nous venons de parler, qu'on nomme *bandingues* ou *rabans*, forment comme autant d'étais qui empêchent que le filet ne ſe renverſe ſur le terrein. Il fait ſeulement une poche ou follée, qui eſt avantageuſe pour retenir le poiſſon.

986. COMME les filets qui ſont l'objet de ce chapitre, ſe tendent aſſez ſouvent en pleine eau, & qu'il y a des cas où il eſt important de les établir à différentes profondeurs, il eſt à propos de détailler dans ces préliminaires, les expédiens qu'on emploie pour y parvenir, au moyen du leſt & des flottes dont le pied & la tête des filets ſont garnis.

987. ON a vu, par ce que nous avons dit, que quand le filet doit reſter ſédentaire, il faut que le poids du leſt ſurpaſſe beaucoup la légéreté du liege; mais quand on veut que le filet ſe tienne entre deux eaux, il faut ou ſupprimer entiérement le leſt, ou n'en mettre que ce qui ſera néceſſaire pour tenir le filet dans une poſition verticale, ayant ſoin que la légéreté des lieges ſurpaſſe toujours la peſanteur du leſt, afin que le filet ne porte pas ſur le fond.

988. L'INTENTION des pêcheurs eſt, dans certaines circonſtances, que le filet ſoit tout près du fond ſans y être arrêté, afin que le courant puiſſe l'emporter. D'autres fois, au contraire, ils veulent que leur filet ſe tienne tout près de la ſurface de l'eau. Dans certains cas, il leur convient encore d'établir leur filet à différentes profondeurs dans l'eau, parce que les poiſſons, ſuivant la température de l'air, ſe tiennent plus ou moins près de la ſurface. Les pêcheurs parviennent à ſatisfaire à toutes ces intentions par des moyens bien ſimples, que nous avons indiqués, mais que nous croyons devoir expliquer plus en détail; d'autant qu'ils ont leur application à toutes les différentes eſpeces de pêches qu'on fait avec des filets flottans.

989. IL eſt évident que, ſi l'on deſire que le filet ſoit établi bien près de la ſurface de l'eau, il faut garnir de groſſes flottes la tête du filet, & ne mettre au pied que ce qu'il faut de leſt pour que le filet ſe tienne verticalement dans l'eau. En ce cas, les lieges paraîtront ſur l'eau, & le filet ne ſera dans l'eau que de toute ſa hauteur.

990. SI au contraire on veut que le pied du filet porte ſur le fond, mais aſſez légérement pour permettre au courant de l'entraîner, on ſe conforme à ce que nous avons dit, en mettant au pied du filet, au lieu de leſt de pierres ou de plomb, une groſſe corde ou un bourrelet de vieux filets; & ſur la tête,

ſeulement ce qu'il faut de liege pour établir verticalement le filet, ſans l'entraîner à la ſurface. Alors le pied du filet ne faiſant qu'effleurer le fond, il peut ſuivre le courant.

991. On peut produire le même effet par un moyen plus ſûr, en mettant ſur la tête du filet, des lignes qui portent des lieges; & ayant mis un peu de leſt au pied du filet, on tient ces lignes plus ou moins longues, ſuivant la profondeur de l'eau.

992. Quand il s'agit d'établir le filet dans l'eau à une profondeur déterminée, les pêcheurs mettent au-deſſus de la ralingue CD (*pl. XI, fig.* 2), qui borde la tête du filet, & qui porte de petites flottes, une ſeconde ralingue AB, laquelle s'étend de toute la longueur du filet & même au-delà, pour qu'elle ſe prolongue juſqu'à la barque G des pêcheurs. Cette fauſſe ralingue AB, eſt jointe à la fauſſe ralingue du filet par des lignes EE, qui le ſont quelquefois à la ralingue d'en-bas HI, & encore à celle CD qui borde la tête du filet. C'eſt ſur la fauſſe ralingne AB, qu'on amarre de diſtance en diſtance, des énards, ou lignes, auxquelles ſont attachés de gros lieges ou des barrils FFF (*fig.* 1): & on tient ces lignes plus ou moins longues, ſuivant qu'on veut établir le filet plus ou moins avant dans l'eau.

993. Comme ces filets dérivent au gré des courans; quand les pêcheurs ne reſtent pas ſur leurs filets, ils mettent à leurs extrêmités, des bouées avec de petits pavillons, afin de les retrouver plus aiſément.

994. Les détails où nous entrerons dans la ſuite, feront encore mieux ſentir le grand parti que les pêcheurs tirent des moyens ſimples, mais induſtrieux, que nous venons d'indiquer.

ARTICLE PREMIER.

Des manets pierrés & flottés.

995. Après ce que nous avons dit plus haut, particuliérement à l'occaſion des étentes ſur piquets, & des parcs, on peut ſe rappeller qu'il y a des filets à ſimple nappe, qui doivent avoir leurs mailles tellement proportionnées à la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, qu'ils puiſſent y introduire la tête, & être arrêtés par leur corps, qui eſt ordinairement plus gros qu'elle: de ſorte qu'ils reſtent arrêtés par les ouies. On donne à ces filets différens noms, ſuivant les eſpeces de poiſſons auxquels ils ſont deſtinés, & encore ſuivant l'endroit où on les tend.

996. A l'égard de l'eſpece de poiſſon, l'on nomme *haranguier* ou *haranguyere*, le filet qui doit prendre des harengs; *ſardinau* ou *ſardinal* (19), celui

(91) En allemand, *Sayn*. Voyez Anderſon, *hiſtoire d'Islande*, p. 78.

qui

qui eſt propre à prendre des ſardines : *l'aiguilliere* eſt pour les aiguilles ; la *marſaique*, pour les maquereaux ; les *muliers*, pour prendre des mulets. On appelle *rets à colins*, ceux qui ſont propres à prendre de petites morues qu'on nomme *colins* ſur pluſieurs de nos côtes, &c. Quant aux noms que prennent ces filets, ſuivant les endroits où on les tend ; ſi c'eſt dans des anſes, on les appelle *anſieres* : lorſqu'on les tend ſur les écores des bancs, ou dans les gorges qu'ils forment, on les nomme *rets à bancs*, ou *rets traverſis*. Se propoſe-t-on d'envelopper un banc de poiſſons, les filets ſont dits *rets d'enceinte*. Ces dénominations ſouffrent encore des changemens, ſuivant la langue qui eſt en uſage ſur les différentes côtes. Il eſt vrai que la différence principale qu'on peut remarquer entre les filets qui portent tant de noms, ſe réduit au calibre des mailles, qui doivent être proportionnées à la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, & à la grandeur des filets, qui varie ſelon l'étendue de la nappe d'eau où l'on tend. A l'égard de la chûte plus ou moins grande, elle dépend de la profondeur de l'eau où on s'établit. Pour ne point confondre le filet dont il s'agit avec la ſeine, comme on le fait ſur pluſieurs côtes, nous avertiſſons que nous avons adopté pour dénomination générale le terme de *manet*, qui eſt reçu ſur pluſieurs côtes, pour déſigner tous les filets dont les mailles doivent être calibrées, ou avoir une grandeur préciſe, relativement à chaque eſpece de poiſſon qu'on veut prendre : ce qui n'empêchera pas que nous indiquions, autant qu'il nous ſera poſſible, les differens noms qu'on leur donne ſur les côtes de l'Océan & de la Méditerranée.

997. COMME les manets ſervent principalement à prendre les poiſſons de paſſage, on s'en ſert dans les ſaiſons où ces différentes eſpeces de poiſſons ſe portent à la côte : ainſi, quoique l'arrivée des poiſſons varie ſuivant que les années ſont plus ou moins chaudes, & qu'elle ne ſoit pas la même ſur toutes les côtes, nous croyons qu'on peut dire en général que les colins, les mulets & les bars ſe pêchent depuis le commencement de novembre juſqu'à la mi-janvier parce que ces poiſſons terriſſent pendant le froid ; les harengs, depuis le mois d'octobre juſqu'en février (92) ; les ſurmulets, depuis la mi-mai, juſqu'à la fin de ſeptembre ; les maquereaux, depuis le mois de juin juſqu'à la fin de ſeptembre ; les ſardines, à peu près dans la même ſaiſon ; les brêmes, pendant les chaleurs. On doit prendre ceci comme des à peu près, & nous nous propoſons d'entrer dans de plus grands détails & plus précis, lorſque nous traiterons des pêches particulieres à chaque genre de poiſſon. Maintenant nous allons expoſer les différentes pêches qu'on fait avec les manets.

(92) Ceci doit s'entendre des côtes de Flandres, où la pêche des harengs ſe fait dans cette ſaiſon.

Des manets qu'on tend entre les roches, & qu'on nomme pour cette raiſon rets à roc, *ou* rets entre roches.

998. Ces pieces de filets ſont ordinairement de quarante à cinquante braſſes. Leur chûte, ainſi que la longueur de la teſſure, varie ſuivant la ſituation du lieu où on les tend, & la profondeur de l'eau. A l'égard de la largeur des mailles, nous avons déjà dit qu'elle doit être proportionnée à la groſſeur des poiſſons qu'on veut pêcher. Les gros poiſſons ſe prennent dans les grandes mailles, au travers deſquelles paſſent les petits: & ſi les mailles ſont ſerrées, il n'y a que les petits poiſſons qui s'y engagent.

999. Pour la pêche dont il s'agit ici, les pêcheurs choiſiſſent une petite anſe terminée par des roches, auxquelles ils amarrent la corde qui borde la tête de leur filet, après l'avoir ajuſté ſur le terrein, comme on l'a repréſenté *pl. XI*, *fig.* 3, où l'on voit un homme *a*, qui porte des filets pour étendre la teſſure juſqu'à un rocher éloigné. Communément les pêcheurs font décrire à ces filets une courbe, dont la convexité eſt du côté de la mer.

1000. Quand l'endroit où les pêcheurs s'établiſſent affeche de baſſe mer, ils tendent leur filet à pied, & vont prendre le poiſſon après que la mer eſt retirée.

1001. On voit ſur la même *planche*, *fig.* 4, une autre maniere de tendre les manets traverſans entre les roches, qui s'eſt quelquefois pratiquée auprès de l'iſle de Bas, en Bretagne.

1002. Le ret que nous y avons repréſenté eſt fort court, la grandeur de la planche ne nous ayant pas permis de lui donner plus d'étendue. Il eſt attaché par la corde flottée de la tête, à des manœuvres qui paſſent dans des poulies qu'on a frappées au haut de quelque rocher eſcarpé. La tête du filet eſt garnie de flottes, & il y a au pied fort peu de leſt. Comme ces filets ſont deſtinés à prendre des mulets & des bars, leurs mailles ont environ deux pouces d'ouverture en quarré. Si on ſe propoſait de prendre des harengs lorſqu'ils ſe portent en abondance à la côte, il faudrait que les mailles fuſſent plus étroites.

1003. Les deux manœuvres *e e*, attachées à la corde flottée du filet, étant paſſées dans les poulies *d d*, qu'on a amarrées au haut des rochers eſcarpés, on plie, de mer baſſe, le filet ſur le terrein, où il eſt chargé d'un peu de ſable. Au tiers du flot, les pêcheurs halent ſur les cordes qui paſſent dans les poulies, & ils élevent le filet, qui demeure en cet état juſqu'à ce que la mer ſoit retirée. Alors ils laiſſent retomber le filet, & prennent les poiſſons qui ſe ſont emmaillés. On doit ſuppoſer dans la *figure* 4, un homme à chaque bout du filet.

Des manets à banc, *ou tendus en anſiere.*

1004. On tend auſſi quelquefois des manets dans des anſes ou entre les

bancs ; & alors on les nomme *rets à banc*, ou *anſieres*. Les pêcheurs en enſablent le pied ; & la tête eſt garnie de lieges & de bandingues. Mais il faut avouer que ce ne ſont pas là les cas où ce filet convienne le mieux, parce qu'il eſt avantageux que les manets aient beaucoup de chûte. Ainſi, dans les circonſtances que nous venons de rapporter, on préférera toujours de tendre des folles, ou des manets ſur piquets & en palis.

1005. QUOI qu'il en ſoit, quand la marée commence à recouvrir les filets, les pêcheurs vont à l'eau, & ſaiſiſſent la tête de leur filet ; ils la ſoulevent afin de la débarraſſer s'il y avait quelque choſe qui s'oppoſât à l'effort que font les lieges pour faire prendre au filet une ſituation verticale. Il eſt ſenſible qu'on ne peut y prendre de poiſſon qu'une fois à chaque marée. Outre les poiſſons ronds qui s'emmaillent, le pied du filet qui eſt enſablé, arrête les poiſſons plats. Ainſi cette pêche détruit beaucoup de frai & de menuiſe, ſur-tout quand les mailles des filets ſont petites.

Des manets ſédentaires qu'on tend en plein eau, & en ligne droite.

1006. LA plus conſidérable pêche qu'on faſſe au cap de Gaſcogne, eſt celle du *peugue*. Elle ſe fait en pleine mer, depuis le commencement de novembre juſqu'au mois de mars, par dix à doux chaloupes, dans chacune deſquelles il y a douze hommes d'équipage. Ils vont au large, chercher depuis dix juſqu'à quarante braſſes d'eau. Etant arrivés à l'endroit qu'ils jugent convenable, ſuivant les vents qui regnent, ils mouillent une ancre, & jettent à la mer leurs filets, qui y demeurent le reſte du jour, & la nuit ſuivante, pour être relevés le lendemain matin. Les pêcheurs ſe tiennent ſur leurs filets ; mais après avoir relevé, ils retournent dans le baſſin d'Arcançon joindre de vieux pêcheurs qui les attendent dans des pinaſſes ou des tilloles, pour recevoir leur poiſſon. Enſuite ils font ſécher leurs filets ; & les ayant repris dans leurs chaloupes, ils retournent en mer.

1007. QUAND la pêche eſt abondante, on releve quelquefois preſqu'auſſitôt que l'on a fini de tendre. En général, les pêcheurs relevent leurs filets au commencement de la marée montante, en prenant d'abord le bout qui eſt au large.

1008. COMME ces filets ſont du genre des manets, il faut en avoir de pluſieurs ſortes, ſuivant les différentes eſpeces de poiſſons. Par exemple, dans les mois de novembre & décembre, ſaiſon où l'on pêche à cette côte principalement des marſouins, des tires (93), & d'autres raies, ils ſe ſervent des filets qu'ils nomment *leugeons*, *petuts*, & *filets de trois fils*. Mais ceux dont

(93) En allemand, *Groſſe weiſſe Rochen.*

ils font uſage en janvier, février & mars, ſont les *eſtoueyres* & les *bigeareyres*, pour prendre des ſoles, rouges, turbots, & autres bons poiſſons qui donnent à la côte pendant cette ſaiſon.

1009. Les mailles du leugeon, ſont de dix-huit lignes en quarré. Le filet a vingt braſſes de longueur, & trois pieds de chûte. Ceux qu'on nomme *petuts*, & *filets de trois fils*, ont leurs mailles de vingt-quatre à vingt-ſix lignes d'ouverture en quarré. Les pieces ſont longues de trente braſſes, ſur environ quatre pieds ou quatre pieds & demi de chûte. Mais celui dit *de trois fils*, eſt effectivement fait avec trois fils fins, retors l'un ſur l'autre.

1010. Le filet dit *bigeareyre*, a ſes mailles de deux pouces d'ouverture en quarré. Les pieces de ce filet ont quarante braſſes de longueur, ſur ſix pieds de chûte.

1011. Enfin les mailles du filet appellé *eſtoueyre*, ont dix-huit lignes d'ouverture. La longueur de ce filet eſt de quarante braſſes; & ſa chûte, de quatre pieds & demi. Tous ces filets ſont d'un fil très-fin, retors dans la plupart. La ralingue du bas eſt chargée de dix à quatorze livres de plomb, diſtribuées en bagues qui peſent une once: & la ralingue de la tête porte quatre douzaines de flottes, peſant enſemble environ quatre livres.

1012. Pour faire une teſſure, on réunit juſqu'à quarante pieces de filets. On les cale en droite ligne, de ſorte que le pied du filet repoſe ſur le fond. A chaque extrêmité eſt une pierre, du poids d'environ ſoixante livres: & dans la longueur, à des diſtances égales, on en met deux autres de même poids. Chaque piece de filet eſt outre cela chargée d'une petite pierre, qui peut peſer quatre livres.

1013. On amarre à chaque groſſe pierre, un orin qui porte une bouée de liege, de figure conique, ayant deux pieds de hauteur, ſur un pied & demi de diametre à la baſe, & que les pêcheurs nomment *bigeyre*. Les poiſſons qui donnent dans le filet, s'emmaillent & ſe prennent par la tête & les nageoires. Nous parlerons dans l'article des tramaux, d'une eſpece de filet qui nous paraît être un peugue tramaillé.

Des manets tendus en forme d'enceinte.

1014. Quoique la pêche dont il s'agit en cet endroit, reſſemble beaucoup à quelques autres qu'on fait avec les filets nommés *ſeines*, nous avons cru devoir en parler ici, attendu que le filet doit avoir ſes mailles calibrées de grandeur proportionnée à l'eſpece de poiſſon que l'on pêche.

1015. Ce filet a ordinairement une braſſe ou une braſſe & demie de chûte. Si l'on ſe propoſe de prendre des mulets ou des bars, les mailles ont dix-ſept à dix-huit lignes en quarré. Il eſt flotté à la tête: on ne met au pied que fort

peu de leſt. De plus, on fait enſorte qu'il ne porte pas ſur le fond; l'intention étant de ne prendre que les poiſſons ronds, qui s'emmaillent. Vu que les mulets, les eolins, les bars, & d'autres poiſſons qui vont de compagnie, ſe raſſemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles; comme il s'en trouve aſſez fréquemment à l'entrée des rivieres qui ſe rendent à la mer par de larges embouchures, c'eſt à ces endroits qu'on tend les filets dont il s'agit. Lors donc que les pêcheurs ont apperçu dans l'eau des tourbillons de poiſſon, ce qu'ils connaiſſent aiſément à la couleur de l'eau: après avoir amarré le bout du filet à un rocher, à une anere, ou à une eabliere, étant avec leur filet dans le bateau, ils jettent le filet autour des places où les poiſſons nagent près de la ſuperficie, & ils en envcloppent le plus qu'ils peuvent, en décrivant une ligne circulaire. Les poiſſons ainſi renfermés s'épouvantent, donnent dans le filet, & s'emmaillent en grande quantité.

1016. ON nomme ce filet *mulier*, dans l'amirauté de Coutances; *cibaudiere flottée*, dans celle de Saint-Valery: & on lui donne d'autres noms ailleurs.

Des mêmes filets tendus en pleine eau, & tenus ſédentaires.

1017. IL y a des pêcheurs qui, au lieu de faire l'eneeinte dont nous venons de parler, ſe contentent de tendre un manet par le travers de la route que tiennent les poiſſons; & ayant amarré un bout de leur filet à une ancre ou à une groſſe cabliere, ils conſervent l'autre bout dans leur bateau, qu'ils tiennent fixe avec un grapin.

1018. LES poiſſons donnent dans le filet, en ſuivant leur route; une partie s'y emmaille; d'autres eôtoient le filet, & ne ſe prennent point. C'eſt pourquoi le filet tendu en enceinte, dont nous venons de parler, eſt plus avantageux. Cependant, ſi l'on veut pratiquer cette façon de pêcher, qui peut quelquefois avoir des avantages qui lui ſont propres, il faut ſavoir établir les filets à différentes profondeurs dans l'eau. Pour cela, on peut conſulter les détails où nous ſommes entrés au commencement de ce chapitre.

Des manets flottans & dérivans.

1019. QUAND les matelots ſont rendus au lieu de la pêche, ils amenent leur voile, leur vergue, & ſouvent leur mât, comme on le voit *planche XI*, *fig.* 2, ne conſervant qu'un mâtreau à l'avant, qui porte une petite voile, quand on en a beſoin.

1020. TOUT étant ainſi diſpoſé, ils jettent leur filet à l'eau, & à meſure ils attachent ſur la ralingue les manœuvres qui portent les groſſes bouées ou les barrils dont nous avons parlé au commencement de ce chapitre, & qu'on

voit repréſentés ſur la même *planche*. Les pêcheurs conſervent dans leur bateau, un halîn répondant au filet, qui ſe place verticalement dans l'eau, à une plus grande ou une moindre profondeur, ſuivant qu'on a établi les flottes plus ou moins près de la ralingue qui borde le haut du filet. Sur quoi on peut conſulter ce que nous avons dit à la tête de ce chapitre.

1021. Le filet, ainſi que le bateau, flottent & dérivent au gré des courans. Quand le filet a reſté à la mer ſix, huit heures, ou au plus douze heures, ſuivant la longueur des nuits, on le releve. Pour cela on tire à bord le halin, & enſuite le filet. A meſure qu'il ſe préſente des bouées ou des barrils, on les détache.

1022. On conçoit que par cette façon de pêcher, on ne prend que des poiſſons qui s'emmaillent. D'où il ſuit, comme nous en avons prévenu au commencement de ce chapitre, qu'il faut que les mailles ne ſoient ni trop grandes ni trop petites, mais d'une ouverture proportionnée à la groſſeur du poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre.

De la pêche dite drouillette, drainette, drivonette; *& plus exactement, peut-être*, dérivette.

1023. On prend à cette pêche des orphis (94), des harengs, des ſardines, des ſanſonets, & pluſieurs autres poiſſons ronds; jamais de plats. Le filet eſt un manet formé d'un fil très-délié, & point retors. La pêche des orphis, qu'on fait avec ce filet, dure depuis le mois de mars juſqu'à la fin de mai. Les pêcheurs s'éloignent très-peu de la côte, & s'établiſſent ſur trois à quatre braſſes d'eau. On pêche de flot & de juſan, mais toujours la nuit. Quand les orphis ſe ſont maillés par la tête, ces poiſſons ſe débattent & s'agitent tellement, qu'ils s'embarraſſent dans le filet, au point que les pêcheurs ont ſouvent bien de la peine à les en retirer.

1024. Immédiatement après cette pêche, on fait celle du maquereau, qui commence dans le mois de mai, & ſe continue juſqu'à la fin de juillet. Ce poiſſon, ainſi que le hareng, s'emmaille; mais il ne s'embarraſſe pas dans le filet, comme les orphis.

1025. On choiſit de même le tems convenable pour la pêche des autres poiſſons. Les bateaux pour cette pêche, ne ſont armés que de quatre hommes; & le filet, qui n'a que quatre à cinq pieds de chûte, eſt appareillé de façon qu'il ſe tienne à la ſurface de l'eau. Les pieces ſont de quarante braſſes de longueur; & la teſſure a quelquefois plus de trois cents braſſes. Les pêcheurs rentrent à toutes les marées.

(94) En allemand, *Hornfiſche*.

1026. IL ne faut pas confondre avec cette pêche, celle qu'on nomme *douillette* ſur la côte de Haute-Normandie, près d'Iſigny. Ses filets ont ſix pieds de chûte. L'ouverture des mailles eſt d'un pouce d'ouverture en quarré. Huit hommes dans une grande plate, vont à la voile établir leur perche à ſix ou ſept lieues au large, & ils prennent de toutes les eſpeces de poiſſons qui ſont de groſſeur à s'emmailler. Nous allons rapporter l'uſage qu'on fait des manets, pour prendre des ſardines dans l'Océan.

Sur la pêche de la ſardine avec les manets, telle qu'elle ſe pratique aux environs du Port-Louis & de l'Orient.

1027. CE mémoire ayant paſſé ſous les yeux de M. Bourhis, commiſſaire de la marine au Port-Louis, nous le donnons avec confiance.

1028. LA pêche des ſardines commence en ces quartiers au mois de mai; & elle ſe continue juſqu'à la fin de ſeptembre. Alors la ſardine quitte ces parages, & ſe porte vers Concarneau, où l'on en pêche beaucoup à la fin de l'automne.

1029. AU commencement de la ſaiſon des ſardines, ce poiſſon eſt fort petit. Il augmente ſucceſſivement de groſſeur; & pour qu'il s'emmaille, on change de filets, dont les mailles ſont de plus en plus grandes: il y en a de ſix moules différens.

1030. CELUI qui a les mailles les plus ſerrées, & qui ſert à l'arrivée des ſardines, eſt nommé parmi les pêcheurs, *carabine*, ou plus exactement, *du premier moule*. Il a les mailles de ſix lignes en quarré. Le filet du *ſecond moule* a ſes mailles de ſept lignes. Celles du *troiſieme moule* ſont de huit lignes. Le filet du *quatrieme moule* a les ſiennes de huit lignes & demie. Au *cinquieme moule*, les mailles ont neuf lignes d'ouverture. Enfin celles du *ſixieme moule* ſont de neuf lignes & demie ou dix lignes.

1031. UNE piece de ce filet à ſimple nappe, qui eſt plombé & flotté, porte quinze braſſes de longueur ſur cinq de chûte. On le met à l'eau par l'arriere de la chaloupe, enſorte que le bout qu'on jette le dernier n'eſt éloigné de la chaloupe que d'une ou deux braſſes; étant retenu à bord par un bout de ſunin qu'on amarre à un tolet.

1032. AU moyen de deux avirons, on tient la chaloupe de bout au vent, & elle ſuit la direction du courant ou de la marée. Le maître étant ſur l'arriere, jette en mer le plus loin qu'il peut, la rogue ou rave, mais en petite quantité: nous avons dit deux mots de cet appât, dans la premiere ſection, §. 320. Si le maître apperçoit des ſardines à ſtribord du filet, il jette la rogue à bas bord; & de même, ſi la ſardine ſe montre à bas bord, il jette la rogue à ſtribord. Le poiſſon courant alors vers l'appât, il ſe maille par la tête.

1033. QUAND les lieges s'enfoncent dans l'eau, on juge qu'il y a beaucoup de ſardines maillées ; & l'on tire le filet à bord. Après avoir démaillé les poiſſons, on remet auſſi-tôt le filet à l'eau. Il arrive quelquefois qu'un banc de ſardines donnant dans le filet, il fait caler les lieges, ſans pour cela qu'il y en ait beaucoup de priſes : c'eſt ordinairement quand la grandeur des mailles n'eſt pas proportionnée à la groſſeur des ſardines.

1034. DANS l'abondance de ces poiſſons, les pêcheurs joignent quelquefois les unes au bout des autres, ſix pieces de filet, & plus. Souvent ils prennent alors juſqu'à 40 milliers de ſardines d'un ſeul coup.

1035. IL y a deux ſortes de rogue ; celle de ſtockfish, & celle de maquereau, comme nous l'avons dit dans notre premiere ſection. La rogue de maquereau eſt la plus eſtimée ; mais attendu qu'elle eſt beaucoup plus chere, les pêcheurs ſe ſervent plus communément de celle de ſtockfish : d'autant que, quand il y a abondance de ſardines, une ſeule chaloupe en conſomme près d'une barrique dans un jour.

1036. QUELQUEFOIS ſur la fin de la pêche, il ſe trouve de fort petites ſardines mêlées avec les groſſes : elles traverſent les mailles ſans ſe prendre, & mangent la rogue ; auquel cas les groſſes n'apperçevant point d'appât, elles ne donnent point dans le filet : ainſi la pêche eſt infructueuſe.

1037. VOILA des idées générales ſur les pêches qui ſe font avec les manets dans les ports de l'Océan. Nous les particulariſerons dans les articles où nous traiterons des poiſſons qu'on prend avec ces ſortes de filets. Mais on fait dans la Méditerranée beaucoup de différentes pêches avec des filets du genre des manets ; c'eſt-à-dire, dont les mailles ſont calibrées, & dans leſquelles les poiſſons s'emmaillent. Nous allons eſſayer de les décrire : & nous le ferons ſurtout avec confiance pour les pêches qui ſe pratiquent au Martigue, parce que nos mémoires ont été conſultés avec M. de la Croix, commiſſaire aux claſſes de ce port, & qu'il a bien voulu nous faire appercevoir les points où cette pêche, telle qu'on l'y pratique, differe de celle de Marſeille, ſur laquelle nous avions plus de connaiſſance.

1038. AVANT d'entrer en matiere, nous ferons remarquer, 1°. que tant en Provence que dans les ports du Ponant, preſque toutes les pêches qu'on fait ainſi avec une ſeule nappe, peuvent être faites avec des tramaux ou entremaux, dans leſquels les poiſſons s'emmaillent encore plus ſûrement que dans les manets. 2°. Que toutes ces ſortes de pêches de la Méditerranée, qu'on nomme ſardinaux, battudes, bouguieres, aiguillieres, alignolles, riſſolles, ſocletieres, ne different preſque les unes des autres, que par l'étendue des filets & la grandeur de leurs mailles.

Des ſardinals ou ſardinaux.

1039. LE filet qu'on nomme à Marſeille *ſardinal*, eſt fait de fil de chanvre ou de lin retors & très-fin ; ſes mailles ſont communément de dix-huit oudres au pan. Ce filet eſt compoſé de dix pieces qu'on nomme *ſpens* ou *eſpens*, & qui ont chacune ſeize braſſes & demie de longueur ſur ſix braſſes de large. Cinq ſpens, mis bout à bout, font la longueur du filet, qui eſt de quatre-vingt-deux braſſes. Quand il y a une grande profondeur d'eau, on aſſemble deux rangs de ſpens l'un au-deſſus de l'autre, ce qui fait douze braſſes de chûte. Toute cette teſſure eſt bordée d'une eſpece de liſiere de filet avec de la ficelle, & qui a ſix mailles de largeur : ces mailles ont environ deux pouces d'ouverture en quarré. La liſiere d'en-haut & celle d'en-bas ſe nomment *ſardons ;* & celles des côtés, qui ſont faites de même, s'appellent *auſſieres.* C'eſt ſur le ſardon de la tête que s'attache la corde ou le *bruime* qui porte les lieges ou *nattes.* Ces nattes ont quatre pouces & demi en quarré, & ſont placées à vingt-ſept pouces les unes des autres.

1040. AU bruime qui borde le pied du filet, & qui eſt attaché au ſardon d'en-bas, on met des bagues de plomb, du poids d'environ deux onces, & qui ſont à neuf pouces les unes des autres. Ces filets, qui forment dans la mer comme une muraille, ne devant point faire bourſe, la nappe du ſardinal eſt attachée maille par maille aux ſardons & aux auſſieres.

1041. ON pêche avec le ſardinal, ou par fond, ou entre deux eaux. La pêche *par fond* n'eſt guere d'uſage ; & le leſt de plomb, tel que nous l'avons dit, étant ſuffiſant pour faire caler le filet juſqu'au fond de la mer, on peut s'en ſervir pour cette pêche ſans y rien changer. Mais quand on veut le ſoutenir *entre deux eaux*, on attache de diſtance en diſtance, comme de cinq en cinq braſſes, ſur le bruime de la tête, pluſieurs lignes qui portent à leur extrémité, des lieges, bouées ou ſignaux, leſquels, de concert avec les nattes qui ſont à la tête du filet, le ſoutiennent à la profondeur qu'on veut, ſuivant qu'on tient les lignes plus ou moins longues.

1042. ON tend ce filet deux fois par jour : ſavoir, le ſoir avant le coucher du ſoleil, pour le relever au commencement de la nuit ; & le matin, avant que le jour paraiſſe. Dans ce dernier cas, on eſt obligé de relever dès que le ſoleil ſe montre, pour ne point porter d'obſtacle aux autres pêcheurs, particuliérement à ceux qui ſe ſervent de l'aiſſaugue.

1043. AU Martigue, où l'on nomme communément ce filet *ſardinau*, on en fait les mailles de bien des grandeurs différentes, depuis dix-huit oudres juſqu'à vingt-ſept au pan. La hauteur ou chûte, eſt toujours de 400 mailles, quelle que ſoit leur grandeur. Ainſi il y a des ſardinaux qui ont plus de chûte que les autres.

1044. On nomme *bande* cinq ſpens ajoutés les uns au bout des autres; & on joint depuis deux bandes juſqu'à douze, pour faire la longueur d'un ſardinau. On donne donc une grande longueur à ces filets, au Martigue. Mais comme on s'en ſert dans des endroits où il n'y a qu'une médiocre profondeur d'eau, on ne double point, comme à Marſeille, leur hauteur. On conſerve un bout du filet amarré au bateau. On le cale toujours en poupe du vent. Lorſque le vent change & devient abſolument contraire, on eſt obligé de quitter le bout du filet qui tenoit au bateau, pour prendre l'autre: & alors les pêcheurs mettent un ſignal au bout du filet qu'ils abandonnent, & vont s'amarrer au bout oppoſé.

1045. Toutes les trois heures, les pêcheurs du Martigue tirent leur filet dans le bateau pour prendre le poiſſon. Quand la pêche eſt abondante, ils en tirent ſeulement la moitié, qu'ils remettent tout de ſuite à l'eau; & ils ſe portent à l'autre bout, pour retirer le reſte.

1046. Le ſardinau ne prend guere d'autre poiſſon que la ſardine, le melet, la melette (95), l'anchois (96), & quelques autres poiſſons de même taille. Cependant, comme les anchois ſont plus longs & plus menus que la ſardine, il s'en emmaille peu dans les ſardinaux neufs, lorſque les mailles ont cinq lignes d'ouverture. Les mailles diminuant par le ſervice, on prend des anchois dans les vieux filets; & cette raiſon engage les pêcheurs qui veulent prendre des anchois ou d'autres plus petits poiſſons, à tenir les mailles de leurs filets plus ſerrées.

1047. Il eſt vrai que par cet expédient on peut auſſi arrêter de la menuiſe de toute eſpece; mais ce filet reſtant ſédentaire, il ne peut pas faire un tort conſidérable à la multiplication du poiſſon, quand même on le tendrait par fond: ce qu'on évite pour ne point déchirer les mailles, qui ſont d'un fil très-délié.

Des battudes & hautées.

1048. Les filets dont on ſe ſert pour faire la pêche qu'on nomme *aux battudes & aux hautées*, ont à Marſeille quatre-vingt braſſes de long. Les battudes ne doivent avoir que trois braſſes de tombée ou de chûte, & les hautées en ont ſix; c'eſt en quoi conſiſte la différence de ces deux filets: ainſi les hautées ſont de grandes battudes. L'un & l'autre filets ont leurs mailles d'un pouce d'ouverture en quarré. Il y en a à Saint-Tropez, dont les mailles ont quatorze lignes; à la Ciotat, on en voit de dix & de douze lignes. Ainſi la grandeur des

(95) Le melet & la melette ſont des eſpeces de ſardines.

(96) Clupea *Encraſicolus*; Linn. S. N. p. 523. En allemand, *Meergrundel*; en anglais, *Anchowy*.

mailles eſt différente dans preſque tous les ports, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre, comme maquereaux, bogues (97), blagues, &c.

1049. LE pied du filet eſt chargé de bagues de plomb; & la corde qui borde la tête, eſt ſoutenue par des pieces de liege, de ſix à ſept pouces en quarré.

1050. CES cordes qui bordent le filet, ſe nomment *bruimes*. Le liege ne contrebalance point la peſanteur du plomb; enſorte que le pied du filet touche toujours le fond de la mer.

1051. ON cale les battudes, ainſi que les hautées, dans des fonds remplis d'algue ou de vaſe; & l'on a ſoin, en jetant le filet, qu'il forme des zig-zags, ou qu'il ſerpente: ce qui fait qu'une partie du poiſſon s'emmaille, & que d'autres s'embarraſſent dans les plis du filet. Ainſi les battudes ſont en quelque ſorte l'office des folles en même tems que des manets: on peut auſſi les regarder comme des filets d'enceinte, à cauſe des contours qu'on eſſaie de leur faire prendre.

1052. A chaque bout de ces filets, eſt une corde ou orin, avec une bouée qui ſert de ſignal pour les retrouver. On les cale à l'entrée de la nuit, & on va les lever le matin.

1052. LA grande battude, qu'on nomme *areignol* au Martigue, eſt un filet fait de fil de chanvre retors & aſſez fin. Les mailles ſont de neuf au pan, ou d'un pouce. Sa hauteur eſt de deux cents mailles. La longueur des pieces eſt de deux cents braſſes; & les pêcheurs en joignent les unes aux autres, plus ou moins, à volonté, comme depuis deux juſqu'à dix.

1053. CE filet eſt bordé de l'eſpece de liſiere qu'on nomme *ſardon*, & dont nous avons parlé ci-deſſus. La largeur de ce ſardon eſt de quatre mailles, des ſept au pan.

1054. QUAND on tend ce filet *à poſte*, ou ſédentaire, on le diſpoſe ainſi que le ſardinau, en zig-zag; & alors, de quinze en quinze braſſes, aux angles que le filet doit former, on ajoute à la corde plombée qui forme le pied, & qui doit être chargée d'une livre de plomb par braſſe, une baude ou cabliere peſant trois à quatre livres. La tête du filet eſt garnie de flottes de liege, comme le ſardinau, & il y a une bouée ou ſignal à chaque bout.

1055. QUAND un bout de la battude eſt attaché au bateau des pêcheurs, & qu'on la tend flottante, le pied du filet n'eſt leſté que de deux onces de plomb par braſſe. Au reſte, la pêche s'exécute préciſément comme celle du ſardineau.

1056. ON prend avec la grande battude, ou l'areignol, de beaucoup d'eſpeces de poiſſons; entr'autres des maquereaux qu'on nomme *orioux*, & une autre eſpece qu'on appelle *ſuvereau*; quelques merlans, des rougets, & des

(97) SPARUS *Boopf*; LINN. S. N. 469. En allemand, *Boopf*.

raſcaſſes (98), des bogues, des ſaupes, &c. dont pluſieurs s'embarraſſent dans le filet, & beaucoup s'emmaillent quand l'ouverture des mailles eſt proportionnée à la groſſeur du poiſſon.

1057. Le filet qu'on nomme au Martigue *petite battude*, differe de celui dont nous venons de parler, 1°. par ſa hauteur, qui n'eſt que de cent mailles; 2°. par l'armure, étant gréé comme l'aiguilliere, dont nous parlerons ci-après. On le tend comme les grandes battudes, ou à poſte & ſédentaire, ou flottant.

1058. Les battudes de Languedoc, qu'on y nomme auſſi *amairades*, ou *armaillades*, tiennent beaucoup des demi-folles. Il y en a de bien des grandeurs différentes. Les pieces ſont de quinze braſſes, & quelquefois leur chûte n'eſt que de trente-ſix pouces. Les bagues de plomb, ainſi que les flottes, ſont diſtribuées de trois en trois pans. On tend ces filets à la mer, & dans les étangs ſalés. On les cale dans des endroits où il y a cinq à ſix braſſes d'eau, & ils y reſtent ſédentaires. En certains cantons, les pêcheurs font le tour de leurs filets, en frappant ſur le bord du bateau avec un gros bâton, pour effaroucher le poiſſon, & le faire donner dans le filet.

1059. Quand ce filet eſt bien chargé de plomb, on y prend de petites folles, des rougets, des muges, &c. C'eſt pourquoi nous avons dit qu'il approche beaucoup des folles.

1060. On fait dans l'étang de Cette, une pêche à peu près ſemblable, mais dont les filets ont quelquefois juſqu'à cent ſoixante braſſes de longueur. Comme on les change ſouvent de place, on met de petites cloches ſur les bouées; ce qui aide à les retrouver. Quand le filet eſt calé, on ſe retire à une petite diſtance; & les pêcheurs nagent tout autour du filet, frappant ſur le bateau avec les avirons, & faiſant grand bruit. Alors ils nomment cette pêche *battude frappante:* & quand ils ſe retirent ſans faire de bruit, ils l'appellent *battude dormante.*

Des filets dits bouguyeres *ou* buguyeres, *dans la Méditerranée.*

1061. Ce filet eſt une ſimple nappe à petites mailles. On s'en ſert à Marſeille, à la Ciotat, Caſſis, Antibes, & autres ports. C'eſt, à peu près, le même filet que la battude. Il a aſſez communément quatre-vingt braſſes de longueur à Marſeille, & trois ou ſix de chûte. Mais la maille eſt tantôt de douze oudres & demi au pan, ce qui revient à environ huit lignes en quarré; d'autres fois, quinze oudres au pan, ce qui fait à peu près ſept lignes. On cale ces filets

(98) Scorpaena *Porcus*; Linn. S. N. 452, ou l'eſpece qu'on nomme *raſcaſſo blanco*, ſur la côte de Gênes, & à Marſeille eſt l'Uranoscopus *Scaber*; Brennigg, *hiſtoire des poiſſons*, p. 29.

aux mêmes endroits & de la même maniere que les battudes. Leurs mailles étant moins grandes, ils ſervent à prendre de plus petits poiſſons, tels que les bogues, les oblades, &c.

1062. A Saint-Tropez, la pêche des *bouguyeres* commence en février, & finit au plus tôt en avril.

1063. A Caſſis, cette pêche commence en décembre, & finit en janvier. Elle ſe fait la nuit.

1064. A la Ciotat, le filet qu'ils nomment *buguyere*, a dix braſſes de chûte; & ſes mailles ont un peu moins d'un pouce & demi d'ouverture.

1065. A Antibes, le filet auquel ils donnent le même nom, a cent ſoixante braſſes de longueur ſur quatre à cinq de chûte; & ſes mailles ont un peu moins d'un pouce d'ouverture.

1066. ON voit que ces filets, qui portent d'autres noms que celui des battudes, n'en different pas eſſentiellement. On a pu remarquer ci-deſſus, que les battudes ſervent à prendre les mêmes poiſſons auxquels les bouguyeres ſont ſpécialement deſtinées.

Des aiguillieres ou éguillieres. (99)

1067. CE filet eſt encore peu différent des battudes & des bouguyeres. A Marſeille, ſa maille eſt de quinze oudres au pan; c'eſt-à-dire, qu'elles ont un peu moins d'un demi-pouce en quarré. Il y a des teſſures de cent braſſes ſur ſix de hauteur. Les bagues de plomb, qui ſont d'une demi-once, ſont diſtribuées de quatre en quatre pans; & les flottes, à trois quarts de pan les unes des autres.

1068. OUTRE qu'on cale ces filets comme les battudes, on s'en ſert encore pour envelopper les aiguilles, lorſqu'on en apperçoit en nombre raſſemblées dans un endroit. Alors le filet n'étant pas calé juſque ſur le fond, parce qu'il a moins de plombée, on attache çà & là des énards, au bout deſquels ſont des flottes de liege: & tenant les énards plus ou moins longs, on cale le filet à la profondeur qu'on juge à propos.

1069. ON amarre un bout du filet à une roche, ou à une cabliere qu'on nomme *baude*, qui peſe au moins ſoixante livres, & en même tems un orin ou *coulème*, avec ſa bouée ou ſignal; & le bateau décrivant une ligne circulaire, on eſſaie d'envelopper le plus d'aiguilles qu'il eſt poſſible. Puis le pêcheur rapproche le bout du filet qu'il tient dans ſon bateau, de celui qu'il a rendu fixe. Les aiguilles qui ſe trouvent ainſi enveloppées, s'effarouchent & s'emmaillent en grand nombre.

1070. L'AIGUILIERE du Martigue eſt faite avec un bon fil retors: ſes

(99) En allemand, *Aalgarn*; en eſpagnol, *ſarcieta*.

mailles ſont de treize ou quatorze au pan; & la chûte du filet eſt d'environ ſoixante mailles. Les teſſures ſont quelquefois de quinze braſſes; d'autres en ont ſoixante.

1071. L'ARMURE ou le gréement de l'aiguilliere conſiſte en deux lignettes d'un quart de pouce de circonférence, qui bordent ce filet haut & bas. Celle du bas porte deux onces de plomb par braſſe, ſéparées en deux bagues; & celle du haut, environ un quarteron de liege, diviſé en ſix parties. Comme on veut que la nappe forme une bourſe ou panſe, on ne l'attache pas à la lignette de la tête, maille par maille; on fait enſorte que quand le filet eſt tendu, il y ait un eſpace de trois mailles & demie entre chaque anneau ou *pimpignon*. On ne prend avec ce filet, qui eſt flottant, que des aiguilles, & rarement quelques muges.

1072. L'AIGUILLIERE de Provence ſe nomme *farcieta* à Alicante. Ce filet, qui occupe un quart de lieue de longueur, ſe tend à une demi-lieue de la côte ſur ſix braſſes d'eau. On y prend, outre les aiguilles, des bogues & d'autres petits poiſſons. Cette pêche commence en novembre, & finit en février. Elle ſe fait ordinairement avec quatre hommes dans un petit bateau.

L'alignolle.

1073. CE filet dont on fait uſage à Fréjus, à Saint-Tropez, & ailleurs, eſt une ſimple nappe, qui n'a que vingt-cinq braſſes de longueur, ſur trois de chûte. Il eſt fait d'un fil très-fin. On s'en ſert depuis le mois de novembre juſqu'en avril, pour prendre de petits poiſſons.

1074. LE filet qu'on nomme à Alicante *reclara*, en differe peu. Nous croyons qu'il eſt fait avec du fil plus fort. Il a environ quarante braſſes de longueur. Deux hommes vont dans un petit bateau, à un quart de lieue en mer, par ſix ou ſept braſſes d'eau. Ils amarrent un bout de leur filet à une corde, à l'extrêmité de laquelle eſt une baude ou cabliere. Ils attachent enſuite une bouée à l'autre extrêmité, & tiennent ce filet flottant près de la ſurface. On prend à cette pêche, qui ne ſe fait que durant les nuits obſcures, depuis le commencement de novembre juſqu'en mai, des bonites, des thons, des eſpadons (100), &c.

La riſſolle ou reiſſolle.

1075. LA riſſolle de Marſeille ne differe des filets précédens, que parce que ſes mailles ſont fort étroites. Ce filet étant deſtiné à prendre des melettes, des anchois, de petites ſardines, &c. ſes mailles ſont de vingt-cinq oudres ou

(100) XIPHIAS *Gladius*; LINN. S. N. page 432; en allemand, *Schwerdtfiſche*. M. de Bomarre le range mal-à-propos dans l'eſpece des baleines.

nœuds au pan ; ainſi elles ont environ quatre lignes d'ouverture en quarré.

1076. ON place ordinairement ce filet à la pointe d'un rocher, enſorte qu'on puiſſe envelopper la compagnie de poiſſons qu'on a apperçue ; enſuite on jette des pierres, & l'on agite l'eau, afin que les poiſſons, effrayés par le bruit, viennent s'emmailler.

1077. CETTE pêche ſe fait avec de petits bateaux qui ont vingt-un pans de long, dans leſquels ſe mettent quatre hommes.

1078. LE filet qu'on appelle *riſſolle* au Martigue, reſſemble à la *ſocletiere*, dont nous allons parler. Mais elle eſt fort baſſe, & peu étendue. On en fait uſage au bord des étangs, & ſur les plages où il y a peu d'eau.

La ſocletiere.

1079. LES pêcheurs du Martigue nomment *ſocletiere*, un filet à nappe ſimple, dont le fil, qui eſt retors, eſt très-fin, & de lin ou de chanvre. Sa maille eſt de vingt-quatre à vingt-huit au pan. Ce filet n'a point de hauteur ni de longueur déterminées ; elles dépendent de l'étendue & de la profondeur de la nappe d'eau. Il y a des ſoeletieres dont la chûte eſt de cent mailles ; & d'autres, de deux cents. Celles de cent mailles ſont armées comme l'aiguilliere ; & celles de deux cents le ſont à tous égards comme les ſardinaux. Les premieres ſe calent ou ſédentaires ou flottantes, de même que l'aiguilliere : & pour caler les autres, ſoit à poſte ou ſédentaires, ſoit amarrées à un bateau, on obſerve tout ce qui ſe pratique à l'égard du ſardineau ; avec la ſeule différence qu'on ne les cale point au large, mais près de terre & dans des calangues ou anſes. On ne prend avec ce filet que des ſoclets, de petites ſardines dites *ſardinolles*, & quelques autres poiſſons de même taille.

ARTICLE SECOND.

Des folles (101), *& autres filets qui y ont rapport ; tels que les demi-folles, les rieux, &c.*

1080. LES gros poiſſons plats ne pouvant s'emmailler, on a été obligé d'imaginer, pour les prendre, d'autres filets que les manets. Les filets particuliérement d'uſage à leur pêche, ſe nomment *folles*.

1081. NOUS avons dit, en parlant des étentes ſur piquets & des parcs, que les filets appellés *folles* ont des mailles fort grandes, & qu'il eſt de l'eſſence de ces filets de n'être pas tendus fermement ; ils doivent faire des ſacs ou poches, dans leſquels le poiſſon s'embarraſſe. C'eſt pour cette raiſon qu'on donne, comme nous l'avons dit, beaucoup de chûte aux folles qu'on tend ſur des

(101) En allemand, *weitmaſchigte Sackgarn*.

piquets assez courts : cet usage des folles est avantageux pour prendre de gros poissons plats. Néanmoins, ce n'est pas là proprement la façon de tendre cette espece de filet : celle qui lui convient le mieux, est d'être pierré & flotté.

Idées générales des folles pierrées & flottées.

1082. Le filet qu'on nomme proprement *folle*, est une nappe simple; & lorsqu'on veut tendre sans piquets un filet de ce genre, la ralingue de la tête est garnie de flottes, & celle du pied est chargée de pierres ou de plomb.

1083. Ce filet est fait d'un bon fil de chanvre assez délié. Il a à peu près une brasse & demie de chûte, & chaque piece a communément cinq ou six brasses de longueur; mais on en joint quelquefois un grand nombre les unes au bout des autres, comme nous le dirons dans la suite. Les mailles ont cinq, huit, douze, dix-huit pouces d'ouverture en quarré; & quelquefois plus de dix-huit, lorsqu'on se propose de prendre des tires, des anges (102), ou d'autres gros poissons.

1084. La tête du filet est bordée par une ralingue A (*pl. XI, fig.* 1), qui est un funin ou quarantenier, de douze à quinze fils, & qui passe à travers des rondelles de liege B, qu'on met environ à douze pieds les unes des autres.

1085. Le pied du filet est bordé par deux pareils funins CC, entre lesquels sont amarrés avec des lignes fines, les cailloux D, qui forment le lest: on les met à environ trois pieds les uns des autres. Mais pour que les deux cordes CC, ne se roulent pas l'une sur l'autre quand on les met à l'eau, il faut avoir l'attention de mettre leurs tors en sens contraires; de sorte que si l'une est commise de droite à gauche, l'autre le soit de gauche à droite.

1086. Quand on a joint les unes au bout des autres un nombre suffisant de pieces de folles pour former une tessure, on attache aux deux extrêmités de la ralingue d'en-bas une grosse pierre percée, ou cabliere L, garnie d'une anse ou estrope de corde K, qui sert aussi à attacher une corde ou orin V, que plusieurs pêcheurs nomment *drome*, à l'autre bout de laquelle est amarrée une bouée formée de douves de barriques, comme M, ou de morceaux de liege, comme N, au choix des pêcheurs. On voit en O les signaux que portent ces bouées. Ce sont de petits pavillons qui servent à faire appercevoir de plus loin les bouées qui flottent à la surface de l'eau. En P est une petite cabliere: on en met quelquefois de distance en distance sur la ralingne d'en-bas, quand les tessures sont fort longues. Q, est un grapin avec son cablot S. Ce grapin sert à rechercher au fond de l'eau, une partie de la tessure, quand par accident elle est restée à la mer. On voit en R un autre petit grapin qui est quelque-

(102) *Squatina*, espece de raie; en allemand, *Meerengel*.

fois

fois encapelé ſur celui que nous avons coté 2. T, eſt un gaffot pour harponner & tirer à bord de très-gros poiſſons.

1087. APRÈS ce que nous avons dit de la grandeur des mailles des folles, on conçoit bien que ces filets ne ſont deſtinés qu'à prendre de gros poiſſons plats, qui ne s'emmaillent point par les ouies, comme ſont les maquereaux, les harengs, &c. Mais attendu que l'inſtinct des poiſſons n'eſt pas de reculer, ils font effort pour traverſer le filet, & franchir l'obſtacle qu'ils rencontrent: par ces efforts, ils s'embarraſſent de plus en plus dans le filet, qui à la fin les enveloppe de façon à ne pouvoir ſe débarraſſer. Pour cela, il faut que le filet ſoit ſouple, & tendu mollement: la grandeur des mailles & la fineſſe du fil le rendent ſouple; & afin qu'il ne ſoit pas trop tendu, on ne met au bas que ce qu'il faut de cailloux pour que les lieges ne le faſſent point flotter. Il eſt cependant néceſſaire que les fils ſoient forts, quand on ſe propoſe de prendre de gros poiſſons, ſur-tout des chiens de mer.

1088. LE nom de *folle* peut avoir été donné à ce filet, en partie parce que n'étant pas fort chargé de leſt, le moindre mouvement de la mer l'agite de ſorte qu'il eſt preſque dans un mouvement continuel. Cependant les ancres ou les cablieres qu'on met aux extrêmités, & quelquefois d'eſpace en eſpace dans ſa longueur, empêchent que le filet ne s'écarte beaucoup du lieu où on l'a tendu. Et pour cette raiſon, on doit le regarder comme ſédentaire.

1089. LES folles ſont donc toujours tendues par fond, & on ne les traîne point; mais on les tend ou en pleine eau, ou au bord de la mer. Nous avons déjà donné la maniere de les tendre ſur piquets: ainſi il ne nous reſte qu'à expliquer comment on les tend pierrés & flottés au bord de la mer, & en pleine eau. C'eſt ce qu'on verra dans les paragraphes ſuivans.

Des filets que l'on tend au bord de la mer.

1090. COMME ces filets reſtent ſédentaires, on peut les tendre entre les rochers. On les tend auſſi ſur les ſables au pied des bancs, ou dans les fonds qui ſe trouvent entre les bancs, lors même qu'il y reſte de l'eau après que la mer eſt retirée.

1091. ON tend ce filet un peu en demi-cercle. Quand on l'établit ſur un terrein dur, ou quand il reſte un peu d'eau à l'endroit où on le tend, on ajoute aux cailloux qui bordent le pied du filet quelques cablieres. Mais ſi le terrein eſt de ſable, on y enfouit le pied du filet; & le reſte demeure libre, étant ſoutenu par les flottes & retenu contre le courant par des bandingues. Comme le filet, qui a preſque deux braſſes de hauteur, fait toujours une poche ou follée, les poiſſons s'y engagent.

1092. LES grandes marées ſont fort avantageuſes à cette pêche, ainſi qu'à

toutes les tentes à la baſſe eau. Cependant il arrive que les tourmentes & les grands courans bouleverſent & emmêlent le filet, comme on le voit en G; ou ils le couchent ſur le terrein; & alors on prend peu de poiſſon.

1093. Ces folles n'ont pas, à beaucoup près, autant d'étendue que celles dont nous allons parler dans le paragraphe 1097 & ſuiv. Mais elles ont l'avantage qu'un ſeul homme peut ſans bateau tendre & relever ſon filet. Comme les poiſſons rangent volontiers la côte durant les chaleurs, c'eſt la ſaiſon où cette pêche eſt la plus fructueuſe.

1094. Dans les endroits où il reſte de l'eau, il y a des pêcheurs qui tendent deux fois de ſuite leur filet, avant de le faire ſécher. Quand ils l'ont tiré à bord, ils le démêlent, le réparent, & ſur-le-champ recommencent une ſeconde pêche.

1095. Il arrive communément aux pêcheurs folliers, tant grands que petits, de laiſſer leurs filets à l'eau, tandis qu'ils vont à terre vendre le poiſſon qu'ils ont pris. Mais il ne faut jamais mettre plus de deux fois les filets à l'eau ſans les faire ſécher & ſans les radouber, ou, comme ils diſent, *ramender*. Ceux qui agiſſent autrement, ont bientôt perdu leur teſſure. Les pêcheurs attentifs à la conſervation de leurs filets, ont de plus le ſoin de les tanner de tems en tems. Au contraire, il y a des pêcheurs pareſſeux & négligens, qui les laiſſent long-tems à la mer ſans les relever: alors ils trouvent une partie de leurs meilleurs poiſſons endommagés par les poiſſons voraces; ou bien ceux qui reſtent entiers ſont morts & meurtris, à force de s'être tourmentés dans le filet. C'eſt une perte réelle, non-ſeulement pour les pêcheurs, mais encore pour le public: & elle eſt d'autant plus fâcheuſe, que les poiſſons pris aux folles, quand on les relève fréquemment, ſont meilleurs que ceux qui ont été pris dans les guideaux, ou qu'on a pêchés à la traîne; parce que l'opération de traîner ne peut guere manquer de fatiguer le poiſſon.

1096. C'est pour ces raiſons qu'il eſt ordonné aux pêcheurs folliers de reſter ſur leurs filets, & de les relever preſqu'à toutes les marées. Ceci regarde principalement les pêcheurs qui tendent leurs folles à la mer (103).

De la pêche avec les folles, à la mer & ſur les grands fonds.

1097. Nous avons dit que les mailles des folles doivent avoir au moins cinq pouces d'ouverture en quarré, & que les pêcheurs les font ſouvent beaucoup plus grandes, parce que ſe propoſant de ne prendre avec ce filet que de gros poiſſons, il leur eſt avantageux que les mailles ſoient fort ouvertes.

(103) Dans les fleuves & dans les étangs on n'a aucun dommage à craindre. Quand même on ferait une pêche de trente & quarante quintaux, les gros poiſſons ne ſeront point fatigués; & l'on a ſoin de les mettre promptement dans l'eau fraîche. Les petits poiſſons ſe vendent immédiatement après être ſortis du filet.

Le filet coûte moins ; il eſt plus léger ; & étant plus ſouple, il enveloppe plus aiſément les poiſſons.

1098. CHAQUE piece de filet a dix, douze, quinze ou dix-huit braſſes de longueur ; & cinq, ſix, ou huit pieds de chûte. Comme en joignant beaucoup de ces pieces les unes au bout des autres, on forme de très-grandes teſſures, ces pêches ſe font toujours par un nombre de matelots qui ſe réuniſſent & ſe mettent à la part : ils ſont quelquefois ſeize dans un bâtiment. Chacun d'eux fournit depuis dix juſqu'à vingt pieces de folles ; & le maître, ordinairement le double ; de ſorte que ſi chacun des ſeize matelots a fourni dix-huit pieces de filet, & le maître trente-ſix, la teſſure entiere eſt de trois cents vingt-quatre pieces, & elle a bien plus que trois mille braſſes de longueur. Quelquefois les flottes ſont entrelacées entre deux fortes lignes, à peu près comme les cailloux D, de la *figure* 1, *pl. XII* ; & ces lignes forment la ralingue de la tête du filet, que quelques pêcheurs nomment *bouchet*. Les flottes ſont petites, mais il y en a une au milieu de chaque maille. Les pierres qui garniſſent la ralingue du pied du filet ſont à deux pieds & demi ou trois pieds les unes des autres.

1099. LE propriétaire de la barque n'a point de filet : cependant il retire trois lots pour elle, & il eſt tenu de l'entretenir bien gréée.

1100. QUAND le maître pêcheur a fourni une fois plus de filets que chaque matelot, il a deux parts ; chaque matelot qui fournit des filets, en a une ; & ceux qui n'ont point de filets, ont une demi-part, pour la récompenſe de leur travail.

1101. C'EST ordinairement le propriétaire du bateau qui fait la vente des poiſſons : il a pour cela le ſol pour livre du produit.

1102. LORSQU'ON fait une chaudiere commune, elle paſſe en frais de pêche, comme avarie : mais chacun ſe fournit de boiſſon & de petits rafraîchiſſemens.

1103. NOUS avons dit que la folle étant un filet ſédentaire, on en tendait de petites entre les roches. Mais pour les grandes folles, on évite les fonds où il y a beaucoup de groſſes roches ; de crainte que les filets ne s'y accrochent, & ne ſoient perdus ou conſidérablement endommagés. Quand les filets reſtent engagés entre les roches, on eſſaie de les débarraſſer avec des grapins R, Q (*pl. XII, fig.* 1) : mais il n'eſt par rare que les grapins reſtent avec le filet.

1104. LES meilleurs fonds pour cette pêche ſont ceux de rocaille, de galet, & où il croît des plantes marines ; car comme il eſt difficile de pêcher à la traîne dans ces fonds, on y trouve ordinairement beaucoup de poiſſon & de la meilleure qualité. Ajoutons qu'il s'y rencontre moins qu'ailleurs de poiſſons voraces, qui endommagent beaucoup le fruit de la pêche.

1105. COMME les poiſſons ſe retirent dans la grande eau lorſqu'il fait froid, les pêcheurs vont les y chercher. Les gros tems ſont fort incommodes pour tendre & relever les filets : ainſi le calme & les mortes eaux ſont les circonſtances

les plus favorables pour la pêche aux grandes folles en mer. Quand les pêcheurs ſont ſurpris de mauvais tems, ils laiſſent leur teſſure à la mer, juſqu'à ce que le calme ſoit revenu. Les filets en ſouffrent, ainſi que le poiſſon qui eſt pris : mais ce ſont des inconvéniens inévitables.

1106. Les poiſſons qu'on pêche ordinairement aux folles, ſont les raies, les anges, les turbots, quelques marſouins, de grands chiens, de gros crabes, & des homars. Les groſſes raies blanches, qu'on nomme *tires*, ſe pêchent ainſi durant toute l'année. Il en eſt de même des turbots. Mais la vraie ſaiſon pour prendre les bonnes eſpeces de raies, eſt le printems & l'automne. Les pêcheurs redoublent d'activité pendant le carême; non ſeulement parce que le débit du poiſſon eſt alors plus certain, mais encore parce que la fraîcheur de l'air permet de le tranſporter fort loin.

1107. Voila ce qui doit déterminer les pêcheurs ſur les ſaiſons & les lieux les plus favorables pour leur pêche. Lorſqu'ils veulent partir, ils mettent dans le bateau leurs filets & tous les uſtenſiles qui ſont repréſentés ſur la *planche XII, figure* 1.

1108. Les pêcheurs feraient bien de mettre de diſtance en diſtance, dans toute la longueur de leur teſſure, de petites bouées, pour en retrouver les morceaux lorſqu'elle a rompu : au lieu de les aller chercher avec des grapins, qui l'endommagent néceſſairement.

1109. Etant pourvus de tous ces uſtenſiles, ils vont ſe rendre au lieu de la pêche, où, comme ils diſent, ils *s'établiſſent ſur leurs ſignaux;* c'eſt-à-dire, qu'ils prennent des amers ſur la côte, pour reconnaître leur poſition, & retrouver leurs filets, quand ils ont été obligés de les abandonner.

1110. Si le vent eſt fort, ils amenent le grand mât, & ne conſervent qu'une petite voile à l'avant; ne prenant de voilure que ce qu'il en faut pour filer la teſſure. Quand il fait très-peu de vent, on fait porter la grande voile pour ſe haler de l'avant.

1111. Le tems le plus favorable pour tendre, eſt quand la marée commence à porter au vent : on jette la teſſure à la mer, ſous le vent, afin qu'elle puiſſe croiſer la marée, & qu'elle reſte ſur le fond pendant le tems qu'on juge néceſſaire pour laiſſer le poiſſon donner dans le filet : c'eſt aſſez ſouvent trois nuits. Mais quand les pêcheurs craignent de perdre leurs filets, & lorſqu'ils ont tendu loin de la côte, ils les relevent au bout de trente-ſix heures.

1112. Les filets ſont ordinairement lovés ou roués dans la cale à l'arriere du grand mât : & quand on releve, on les love à la place où ils étaient.

1113. Pour faire ces manœuvres, qui ſont longues & pénibles à cauſe de la grande étendue de la teſſure, qui a quelquefois plus d'une grande lieue, tout l'équipage s'arrange le long d'un bord, à peu près comme quand on veut mouiller ou relever un cable.

1114. ON releve la teſſure quand la marée commence à porter au vent, pour avoir fini avant que la marée rapporte. Mais ſi l'on eſt ſurpris par le retour de la marée, on attache aux pieces de folles qui reſtent à la mer, un bout de cordage amarré ſur la tête de l'ancre; & les pêcheurs attendent, pour achever de relever, que la marée & le vent deviennent favorables.

1115. QUAND la mer eſt calme & les eaux mortes, on peut relever de flot & de juſan. Mais lorſque les tems ne ſont pas favorables, les pêcheurs font quelquefois pluſieurs marées ſans relever entiérement leur teſſure.

1116. LORSQUE le tems eſt bon, l'on tend & releve de jour & de nuit.

1117. IL eſt toujours mieux que les pêcheurs aux folles reſtent ſur leurs filets. En ce cas, afin de n'être point ſurpris par le gros tems, outre la groſſe cabliere qui peſe pluſieurs quintaux, & qui eſt amarrée au bout forain avec la bouée, ils en mettent une autre vers le milieu de la teſſure, qui peſe environ cent livres, & encore une à environ ſeize pieces du bout de la teſſure: ils attachent celle-ci au cable de leur ancre.

1118. POUR relever le filet, les pêcheurs levent l'ancre, & l'amenent à bord. Auſſi-tôt qu'elle y eſt, ils halent ſur le cordage qui répond de l'ancre à la folle. Quand ils ont amené la premiere piece de filet, tout l'équipage s'aſſied ſur le franc-bord à bas-bord (*pl. XII, fig.* 1, B); ayant la grande voile pliée ſous eux, pour être plus à leur aiſe & moins gênés dans leur travail. La teſſure arrive dans le bateau par l'écubier de ſtribord, ſur un rouleau qui y eſt ſolidement aſſujetti.

1119. UN des plus forts matelots F, ſe place à l'avant, & eſt occupé à gaffer les gros poiſſons qui ſe préſentent, à meſure qu'on hale la folle. Si par malheur la teſſure vient à rompre, on recherche avec un grapin, comme nous l'avons dit, ce qui eſt reſté à la mer: & pour qu'il ſe couche ſur le fond, on attache une cabliere de vingt à vingt-cinq livres, à quelques braſſes du bout du cordage, où eſt attaché le grapin. Quelquefois encore on frappe à une patte du grapin Q (*pl. XII, fig.* 1), un menu cordage de deux braſſes de longueur, qui porte un petit grapin R, qu'ils nomment *chien*. Quand les ralingues du filet ont échappé au grapin Q, elles ſont preſque toujours rencontrées par le petit grapin R. Comme c'eſt une grande opération que de mettre la teſſure à la mer, & encore plus de la relever, les pêcheurs obſervent entre eux un ordre qu'il eſt bon de rapporter.

1120. QUAND les pêcheurs mettent dehors (*pl. XII, fig.* 2, A) leur teſſure, quatre d'entr'eux deſcendent dans la cale pour parer les filets. Deux hommes qui ſe tiennent ſur le pont, les reçoivent & les donnent à deux autres qui ſont appuyés ſur le bord. Immédiatement derriere eux ſont deux forts matelots, qui ſouvent ſont à califourchon ſur le bord du bateau, & qui jettent à la mer les pieces de filet à meſure qu'on les leur préſente. Entre ces hommes, les uns

ſe donnent de main en main le pied du filet chargé de cailloux ; les autres, la tête garnie de flottes ou corſerons de liege, pour que la teſſure ſe diſtribue à la mer dans la poſition verticale qu'elle doit avoir, & que le filet ne ſe torde pas. Une partie de l'équipage ſe repoſe pour prendre la place de ceux qui travaillent, & les relever lorſqu'ils ſeront fatigués.

1121. L'OPÉRATION de relever le filet eſt tout autrement pénible. Tout l'équipage y eſt employé (*pl. XII, fig.* 2, B). Ils ſont aſſis le long du bord, le dos à la mer. Un fort matelot, qu'on nomme *forciblement*, ſe porte à l'avant, pour harponner avec une gaffe les gros poiſſons, qui, au ſortir de l'eau, font de grands efforts pour s'échapper. Quand on a relevé un quart de la teſſure, ce qu'on nomme un *pilot*, un autre matelot prend la place de celui-là.

1122. ON conçoit bien que le filet qui ſort de l'eau, mouille prodigieuſement les matelots. C'eſt pourquoi ils mettent toujours, pour cette opération, des bottes de cuir, & un grand tablier auſſi de cuir, qui pend depuis le col juſqu'à mi-jambes.

1123. ON voit dans la *planche XII, figure* 2, A, les pêcheurs qui mettent leurs filets à l'eau ; D, des bateaux démâtés qui ſont ſur leurs filets ; B, des matelots qui relevent leur teſſure ; C, un bateau qui, ayant fait ſa pêche, ſe remîte ; E, un bateau appareillé qui retourne au port.

1124. LES pêcheurs ſont traverſés dans ce travail par beaucoup d'accidens. Nous avons déjà dit qu'ils perdaient quelquefois une partie de leur teſſure : car quand il faut aller la chercher avec des grapins, on endommage une quantité conſidérable de mailles.

1125. LES gros tems qui ſurviennent quand on releve, cauſent de grandes pertes ; & encore plus, lorſqu'en attendant que le tems ſoit favorable pour relever, les pêcheurs ſont obligés de laiſſer long-tems leur filet au fond de l'eau : il s'y pourrit, & une partie du poiſſon qui a donné dans le filet eſt perdue, ou prodigieuſement endommagée.

1126. ILS ont plus à craindre les gros tems en hiver qu'en été ; mais le ſéjour des filets dans l'eau eſt plus dommageable pendant les chaleurs. En ce cas, il ne faut quelquefois qu'une nuit pour que le poiſſon ſoit corrompu : & ſi le filet reſte ſur un fond marneux, les limaces, les ſangſues, les coquillages & les cruſtacés devorent le poiſſon qui eſt dans le filet ; d'autant que les gros poiſſons l'affaiſſent & le couchent ſur le terrein, ce qui les met plus à portée d'être dévorés. Les poiſſons qui ont été ainſi ſucés, ſont blancs, & ſi diſpoſés à être entiérement corrompus, qu'il faut les conſommer ſur le lieu.

1127. NOUS ne ſavons pas quelle confiance on doit avoir en la prétention des pêcheurs, qui aſſurent qu'il y a un poiſſon, qu'ils comparent pour la forme au marſouin, qui fend le corps des raies pour en tirer le foie. Divers pêcheurs aſſurent en avoir vu, preſqu'à la ſurface de l'eau, attaquer les raies

qui étaient prises dans les folles. Mais ils n'ont jamais pris ce poisson, qu'ils disent être trop gros pour être arrêté par le filet.

1128. ILS ajoutent que ces poissons attaquent les raies blanches, les anges, les tires, & autres qui ont la peau lisse; mais rarement les raies bouclées: apparemment que les os pointus qui recouvrent ces raies, écartent ces poissons voraces. Comme ils ne mangent que le foie, on tire quelquefois les poissons encore en vie: alors les marchands de marée recousent la plaie; mais en peu de tems, ces raies sont hors de vente, & même corrompues.

1129. IL est probable que le poisson dont nous venons de parler, qui n'a jamais été vu hors de l'eau par les pêcheurs, n'est ni l'empereur, ni le renard de mer, dont nous parlerons dans des articles particuliers.

1130. QU'ON pense ce qu'on voudra de ce poisson imprenable: il est toujours très-intéressant pour les pêcheurs de ne point laisser leurs filets à l'eau quarante-huit heures. Quand les mauvais tems les y obligent, ils ne méritent aucun blâme. Il n'en est pas de même quand ils different de relever leurs filets, pour attendre les jours où la vente du poisson peut être plus avantageuse. Assez souvent l'espérance d'un gain plus considérable est trompeuse; & ils ne retirent que des poissons meurtris, mutilés par les poissons voraces, & presque pourris, sur-tout en été.

1131. COMME on tend sur certains parages une grande quantité de folles, on prétend que les poissons pourris éloignent les autres, au point que les pêcheurs cordiers ne prennent rien, quand les folles ont long-tems séjourné dans un endroit. Au reste, il faut convenir que les filets sédentaires & à très-grandes mailles, ne font jamais autant de tort à la multiplication du poisson, que ceux que l'on traîne; & le poisson des folles serait de la meilleure qualité, si, conformément à l'ordonnance, les pêcheurs restaient sur leurs filets pour les relever fréquemment. Mais comme ce travail est pénible, ils trouvent des prétextes pour ne relever qu'à leur volonté. Peut-être serait-il plus avantageux aux pêcheurs folliers de mettre à la mer plusieurs petites tessures, qu'une fort grande: ils auraient plus de facilité à relever leurs filets, & courraient moins de risque de les perdre.

1132. LA pêche aux folles se fait ordinairement entre la pêche du hareng & celle du maquereau; & on fait bien de l'interrompre pendant ces pêches, non seulement parce qu'on doit préférer de prendre les poissons de passage plutôt que les domiciliés, mais encore parce qu'on recherche plus volontiers ces poissons délicats que les raies: alors, si les pêcheurs ne trouvent pas à les vendre, ils sont obligés de les sécher & de les saler; ce qui fait un très-mauvais manger, qu'on est obligé de donner à bon marché dans les villages éloignés de la mer.

1133. NOUS pourrions parler ici de la vente du poisson qui provient des

folles ; mais comme cette vente a beaucoup de rapport avec celle qui provient d'autres grandes pêches, nous remettons à en parler dans la suite.

De la pêche qui se fait avec les demi-folles, qu'on nomme aussi grandes pentieres, *ou* brettelieres, *&c.*

1134. Les demi-folles usitées pour pêcher à la mer, sont semblables aux folles, tant pour la maniere de les tendre & de les établir sur le fond, que pour celle de les relever.

1135. Ces rets ne different que par l'étendue de la tessure, qui est moindre pour les demi-folles, & par la grandeur & le calibre des mailles ; celles des folles devant être au moins de cinq pouces, au lieu que les mailles des demi-folles n'ont que deux pouces & demi, ou trois pouces en quarré.

1136. Ces filets se nomment *rieux* en Picardie, parce qu'ils prennent des raies.

1137. Sur plusieurs côtes de Normandie, on les nomme *brettelieres*, parce qu'ils servent à prendre des roussettes ou petits chiens de mer, qu'on y nomme *brettes* ou *bretelles*. Aussi appelle-t-on ces filets *canieres* en Basse-Normandie. On leur a encore donné le nom de *grande pentiere*, parce qu'ils sont soutenus à peu près verticalement par les flottes & le lest, & qu'ils ont une grande longueur.

1138. Au reste, ces filets sont sédentaires ; ils sont garnis de bouées & de cablieres, ainsi que les folles : mais comme ils sont beaucoup moins grands que les folles, on peut les tendre en tout tems, même dans les vives eaux. La meilleure saison est depuis le commencement de février jusqu'au mois de mai.

1139. On prend des poissons plats & des ronds avec ces filets ; sur la côte de Haute-Normandie, beaucoup de chiens ; & en Basse-Normandie, des colins, qui y sont assez communs.

Sorte de demi-folles nommées jets *sur les côtes de Picardie.*

1140. Les jets de l'amirauté de Saint-Valery en Somme, sont des pieces de filet, longues de vingt à vingt-cinq brasses, & ont trois brasses de chûte. La tête en est garnie de flottes de liege : & quand le passage n'est pas fort large, on arrête les bouts des filets à des pieux.

1141. Le bas est plombé ; il ne devrait y avoir qu'un quarteron de plomb par brasse, mais la force des courans oblige quelquefois à y en mettre davantage. On joint ensemble deux ou trois pieces bout à bout. Cette pêche se fait à pied, & avec de petits bateaux, entre les barres de Somme, dans les basses qui restent après le retour de la marée ; & aussi par les travers de Saint-Valery :

lery : mais alors les filets n'ont que deux braſſes & demie de hauteur, ſur une longueur de vingt ou vingt-cinq braſſes. Les pêcheurs ſe contentent de mettre deux pieces bout à bout ; & c'eſt avec cette ſorte de rets qu'ils font la pêche du *chantage*, *huage*, ou du *poiſſon canté* (pour *chanté*). Le fil en eſt blanc & très-fin, pour que le poiſſon ne s'effarouche pas. Ils ne prennent guere que des poiſſons plats, principalement des plies de mer ou flies.

1142. DANS l'amirauté d'Abbeville, à l'embouchure de la Somme, on fait auſſi une pêche de jets, mais un peu différemment de celle qui ſe pratique à Saint-Valery.

1143. LES pêcheurs, au nombre de trois, quatre ou cinq, ſe mettent dans de petits bateaux plats, avec des filets dont les pieces ont deux braſſes & demie ou trois braſſes de chûte, & trente ou trente-cinq braſſes de longueur ; ce qui fait toute la longueur de la teſſure, qui n'eſt compoſée que d'une ſeule piece. Le pied eſt garni de plaques de plomb, pour le faire caler ; & la tête eſt garnie de flottes de liege. Cette pêche ne ſe fait que dans la riviere. Les pêcheurs frappent ſur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent du bateau au milieu de l'eau. Ils filent enſuite le ret juſqu'au bord, & amarrent à ce bout du filet une cabliere ; puis ils mettent cette partie du filet à l'eau, au plus à une braſſe du rivage.

1144. COMME il ne reſte pas ordinairement aſſez d'eau dans le lit de la Somme pour faire flotter le filet de toute ſa hauteur, il ſe plie dans le ſens de ſa largeur, de ſorte qu'il fait une follée ou une eſpece de poche. On frappe une bouée ſur la tête du filet, tant au-deſſus de l'ancre qu'au-deſſus de la cabliere, pour faire mieux appercevoir l'étendue du filet, qui eſt placé de maniere qu'il traverſe ou barre une partie de la riviere, & que la follée ſoit expoſée au courant.

1145. QUAND les jets ſont ainſi établis, trois ou quatre pêcheurs, hommes ou femmes, ſe mettent dans le bateau ; ils nagent avec leurs avirons, en s'éloignant de quelques centaines de braſſes au-deſſus du filet, en chantant & faiſant le plus de bruit qu'il leur eſt poſſible, criant, hurlant, & frappant ſur le bord du bateau pour augmenter le bruit. Quelques pêcheurs ſe mettent encore à l'eau, qu'ils agitent & battent avec leurs avirons ou des perches, pour faire ſaillir le poiſſon hors du fond ; enſorte que, ſuivant le courant, il tombe dans la follée du filet.

1146. DE tems en tems, les pêcheurs relevent le filet pour prendre le poiſſon. Pour cela, commençant par le bout qui répond à la cabliere, ils plient en deux le filet ſuivant ſa longueur, joignant enſemble la tête & le pied du filet.

1147. QUAND ils ont pris le poiſſon, ils remettent le filet à l'eau ; ce qu'ils continuent juſqu'à ce que la marée les oblige de ſe retirer.

1148. Plusieurs pêcheurs conviennent qu'ils pourraient faire cette pêche ſans tant de bruit & de fracas ; mais qu'il eſt néceſſaire d'agiter le fond, pour faire deſſabler les poiſſons qui s'y retirent. Auſſi y en a-t-il qui font ce métier ſans aucun bruit.

1149. La grandeur des mailles n'eſt pas conſtante, même dans l'amirauté d'Abbeville. Les unes ont vingt-une lignes, & d'autres quatorze. On change de filet ſelon les ſaiſons. Quand on tend dans un courant, on fait enſorte que la tête du filet ſoit au-deſſous de la ſurface de l'eau, pour que les immondices paſſent par-deſſus les jets.

1150. On traîne auſſi ces eſpeces de filets. Deux hommes tirent le filet d'un même bord, tandis qu'un troiſieme qui eſt de l'autre côté de la riviere, tient une corde qui eſt amarrée au milieu du filet, par le moyen de laquelle il aide à ceux qui traînent, à le guider à peu près à l'endroit qu'il deſire. Ce filet, dont l'uſage tient beaucoup de la ſeine, eſt plombé & flotté.

1151. On lit dans la collection des grands voyages, *hiſt. Antipodum, parte tertia, p.* 107, que les naturels du Bréſil ſe réuniſſent pluſieurs enſemble, apportant chacun un filet ; & qu'entrant dans la mer à des endroits où elle n'eſt pas profonde, ils en forment une eſpece d'enceinte, où ils entrent & battent l'eau pour obliger les poiſſons à donner dans leurs filets, en voulant gagner la haute mer.

Sorte de rets ou demi-folles, nommés picots, *ſur la côte de Normandie.*

1152 Les picots de Normandie reviennent aſſez aux jets de Picardie ; ils ſont ſédentaires, flottés & plombés. Les flottes, qui ont trois quarts de pouce d'épaiſſeur ſur ſept à huit pouces de circonférence, ſont eſpacées de deux en deux pieds ſur la ralingue de la tête ; & les bagues de plomb qui ſont ſur la ralingue du pied, peſent une demi-once, & ſont aux mêmes diſtances que les flottes.

1153. Les pêcheurs nomment ces filets *picots*, parce qu'ils piquent ou agitent & brouillent le fond aux environs des filets.

1154. Cette pêche eſt commune dans l'amirauté de Honfleur ; on la commence à la fin d'avril, & elle continue juſqu'au mois de novembre. Les pêcheurs vont en bateau établir leur filet par fond, de travers à la marée, dans des endroits qui ont depuis cinq à ſix pieds juſqu'à neuf ou dix braſſes d'eau. La longueur du filet eſt de quarante à cinquante braſſes, ſur deux ou trois de chûte. Les mailles ſont faites d'un fil fin, retors en trois, & ont environ deux pouces d'ouverture en quarré.

1155. Le bout forain, qui eſt le premier qu'on met à l'eau, eſt frappé ſur une ancre, avec ſon orin & ſa bouée. Ayant tendu le filet un peu en

demi-cercle, on attache à l'autre bout une groſſe pierre, qu'on nomme *étalon* ou *cabliere*, ſur laquelle eſt encore frappée une bouée. Quand le filet eſt ainſi établi, les pêcheurs s'éloignent à une diſtance de quarante à cinquante braſſes du filet; puis ils reviennent vers lui, louvoyant de droite & de gauche, en piquant & brouillant le fond avec une perche ferrée quand il y a peu d'eau: ou bien, lorſqu'il y a beaucoup d'eau, au lieu de piquer le fond avec des perches, ils prennent une groſſe cabliere qui peſe ſoixante à quatre-vingt livres; ils l'amarrent à un cordage, & la laiſſent ſe précipiter au fond de l'eau pour épouvanter les poiſſons plats: d'autres parcourent lentement la longueur du filet, traînant ſur le fond une chaîne avec des anneaux, & autres morceaux de fer qu'ils font ſauter pour faire du bruit. Le poiſſon épouvanté prend la fuite, & étant en partie porté par la marée vers le filet, il va s'y arrêter. Lorſqu'on eſt parvenu vis-à-vis du bout forain, on s'en rapproche à la diſtance d'environ quinze braſſes, & on revient parallélement au filet, en pratiquant la même manœuvre avec la chaîne, juſqu'à ce qu'on ſoit revenu à la bouée de la cabliere. Par ces manœuvres, les poiſſons ſortant du ſable, ſe jettent dans le filet; ce qui réuſſit ſur-tout quand les picots ſont tendus ſur des fonds durs & de roche, qui ſont recouverts d'une couche de ſable ſuffiſante pour que les poiſſons plats s'y enfouiſſent.

1156. QUAND les pêcheurs ſont arrivés, en brouillant le fond, tout près du filet, ils le relevent le plus promptement & le plus horiſontalement qu'ils peuvent, en réuniſſant les deux ralingues, & tirant avec plus de force celle du bas. Par ce moyen, le filet ſe trouve plié en deux, & le poiſſon reſte engagé dans le milieu, qui forme une poche dans toute ſa longueur. Les pêcheurs répetent cette même manœuvre tant que le reflux le leur permet.

1157. QUAND leur pêche n'a pas été heureuſe, ils la reprennent de flot, en faiſant la même manœuvre.

1158. CETTE pêche eſt ſur-tout avantageuſe dans les tems de forte marée. On y prend principalement des poiſſons plats, & fort peu de ronds, parce que ces derniers ne s'enſablent point comme les autres. Ainſi il en provient des turbots, des barbues, des ſolles, & ſur-tout des flets, que pour cette raiſon les pêcheurs nomment des *picots francs* (*).

Des thonaires (104) *de la Méditerranée.*

1159. CE filet, qui ſert en Provence à prendre des thons, eſt ou ſédentaire, ce qui le fait nommer par les Provençaux *thonaire de poſte;* ou dérivant, &

(*) Ceci a paſſé ſous les yeux de M. Richer, commiſſaire aux claſſes, au Havre, qui a bien voulu y faire quelques additions.

(104) En allemand, *Thunfiſchgarne.*

alors il s'appelle *courantille*, au moins dans quelques endroits de la Provence.

1160. La thonaire de poste est composée de trois pieces de filets qu'on joint les unes au bout des autres. Comme chacune a quatre-vingt brasses, la tessure entiere est de deux cents quarante brasses : la chûte de ce filet est de six brasses ; mais on la double en joignant deux pieces l'une au-dessus de l'autre.

1161. On fait ces rets avec de gros fil de chanvre, formé de trois brins commis ensemble. Le calibre des mailles est de neuf pouces en quarré.

1162. Le bas du filet n'est pas plombé ; mais on attache, de dix en dix brasses à la corde qui le borde, des cablieres qui pesent chacune dix à douze livres. On laisse quelquefois dix-neuf brasses de distance d'une cabliere à celle qui la suit.

1163. La tête du filet est soutenue par cent soixante nattes ou flottes de liege, distribuées à une brasse & demie ou deux brasses les unes des autres.

1164. On établit ce filet un bout à la côte, & l'autre au large, d'abord en ligne droite, & ensuite on lui fait décrire un crochet.

1165. Le bout de terre est fixé par un grapin ou *ampin* de fer, qui pese environ un quintal ; le reste de la tessure flotte au gré du courant. Comme les thons suivent ordinairement les côtes, lorsqu'ils rencontrent le filet, ils le côtoient dans sa longueur ; & quand ils sont parvenus au contour de l'extrémité, ils s'effarouchent, s'agitent & s'embarrassent dans le filet, où se prennent aussi d'autres gros poissons.

1166. L'autre espece de thonaire, qu'on nomme *courantille*, est abandonnée à elle-même & dérive au gré des courans. Ce filet est de la même nature & a les mêmes mailles que le précédent ; mais il est communément plus long, étant composé de trois ou quatre pieces : sa chûte est de six ou sept brasses. On met à sa tête quelques nattes de liege pour la soutenir, comme un quarteron de liege distribué en six pieces sur chaque brasse ; mais point de baudes ou cablieres au pied. Un seul liband d'aussse, long de trente brasses, fait descendre le filet dans la mer, ensorte qu'il y en a une partie qui flotte tandis que l'autre est à quelque distance du fond. Comme ce filet doit faire une panse ou bourse, les mailles ne sont attachées à la monture que de quatre en quatre.

1167. On jette la courantille en droite ligne, au gré des courans, en observant de faire ensorte qu'ils puissent la prendre de plein & l'entraîner.

1168. Un bateau monté par quatre hommes s'attache à un bout du filet, & se laisse dériver & emporter par les courans ; de maniere qu'on releve quelquefois à deux ou trois lieues de l'endroit où l'on avait calé. C'est ordinairement de nuit que l'on cale, & on releve le matin.

1169. Dans le golfe de Messine, comme en Provence, cette pêche n'est permise que depuis environ la mi-juin, jusqu'au commencement d'avril.

1170. ON fait auſſi la pêche de la courantille à Leucatte près de Narbonne : le filet eſt compoſé de huit pieces, qui ont chacune trente à quarante braſſes de longueur. Il y a toujours dans le bateau un pêcheur de veille, qui tient la corde qui répond au filet ; & quand il s'apperçoit que des thons ont donné dans le filet, il éveille ſes camarades ; & ſaiſiſſant la tête du filet, ils ſe halent deſſus, juſqu'à ce qu'ils ſentent le poids & les efforts que les thons font pour ſe dégager : alors ils ſoulevent le filet pour prendre le poiſſon, & replongeant le filet, ils vont reprendre leur amarre, & continuent leur pêche.

Péches qui ont rapport aux folles & aux demi-folles, & auxquelles on donne des noms particuliers, dans différens ports.

1171. LES grands & petits *rieux*, qui ſont des demi-folles, ſervent à pêcher à pied ſur les greves ou à la mer. Ils ſont pierrés & flottés. Leurs mailles doivent avoir au moins deux pouces d'ouverture en quarré.

1172. CE que nous avons appellé *folle*, eſt nommé à Dunkerque *cibaudiere*. Ses mailles ont depuis cinq juſqu'à huit pouces d'ouverture.

1173. LES *cibaudieres* ou *demi-folles* de l'amirauté de Calais, ſont compoſées de pluſieurs pieces, dont chacune a dix-huit ou vingt braſſes de longueur, ſur une braſſe de chûte. L'ouverture de leurs mailles eſt de deux pouces en quarré. Quand on tend ces filets à la baſſe mer, leur pêche ſe fait comme nous l'avons dit ci-deſſus. Cette pêche dure depuis la S. Michel, juſqu'au commencement de mai.

1174. LES *petites pentieres* du Crotoy, ſont les *petits rieux* d'Ambleteuſe.

1175. A Boulogne, les pêcheurs appellent *grands rieux*, & *folles*, des rets d'un fil très-fin, & dont les mailles ont cinq pouces ou cinq pouces & demi d'ouverture. On les tend à la côte & à la mer. Les *petits rieux* ou *demi-folles* que ces pêcheurs tendent à la côte, ont de plus petites mailles que celles des grands rieux ; leur calibre ordinaire eſt de deux pouces & demi. Pour pêcher à la côte, on enſable le bas du filet, qu'on place le plus près qu'on peut de la laiſſe de baſſe mer. Les pieces de petits rieux ont dix ou douze braſſes de longueur. Leur tête eſt garnie de quelques bandingues. Ces petits rieux s'établiſſent comme les folles & cibaudieres flottées de Calais.

1176. DU côté d'Abbeville, on nomme *macle*, peut-être par corruption de *maille*, ce qu'ailleurs on appelle *rieux*. Ces pêcheurs donnent aux demi-folles le nom de *grands macles*. Lorſque les raies abondent à la côte, ils tendent ces filets flottés & pierrés, un bout à terre & l'autre à la mer.

1177. DANS l'amirauté d'Eu, les pêcheurs donnent le nom de *leſques* ou *liſques*, aux cibaudieres ou petits rieux.

1178. Les Dieppois pratiquent beaucoup la pêche aux folles pendant le carême, entre les saisons du hareng & du maquereau.

1179. Quelques pêcheurs de Saint-Valery en Caux, tendent à la côte pour pêcher de même qu'on le fait en Flandre & en Picardie, avec les filets nommés *cibaudieres*, *petits rieux*, *mailles royales*, ou *fix-doiges*, dont nous avons parlé dans le chapitre où nous avons traité des étentes sur piquets. Mais ils tendent aussi ces filets flottés. Ils vont avec des carvelles du port de vingt-cinq ou trente tonneaux, depuis les mois de février jusqu'en mai, dans l'intervalle de la pêche du hareng & de celle du maquereau, pour pêcher des raies, des anges, des turbots, vers les côtes d'Angleterre, durant les mortes eaux. Pour tendre à la basse mer, ils placent leur filet en demi-cercle, avec des bandingues de distance en distance.

1180. On fait cette pêche depuis la fin d'octobre jusqu'au commencement de mai. Comme on s'y sert de mailles dont les calibres sont différens, on prend des poissons plats & des ronds. Il y a de ces rets dont le fil est très-fin, & qui ont leurs mailles de vingt-une lignes en quarré: d'autres, faites de fil blanc, qui est aussi d'une grande finesse, ont vingt lignes d'ouverture: on en fait aussi avec du fil très-fort, auxquelles on donne ce même calibre.

1181. Environ à deux lieues à l'est de Fécamp, on se sert de bateaux dont le port est de trois ou quatre tonneaux, pour aller à la pêche des roussettes, des folles, des rougets (105), &c. depuis le mois de février jusqu'à celui de mai. Les pêcheurs joignent quarante ou quarante-deux pieces de *bretellieres*, qui ont chacune cinquante brasses de longueur, & trois pieds de chûte, & dont les mailles sont d'environ dix-sept lignes en quarré. Ces rets sont d'un fil fin & très-blanc. On fait cette pêche comme celle des folles à la mer. Plusieurs pêcheurs se réunissent pour former une seule tessure. Quelquefois chacun prend le poisson qui se trouve dans la partie de filet qu'il a fournie, & il le vend à son profit: d'autres fois les associés sont à la part, & le poisson est vendu en commun. L'équipage de chaque bateau est ordinairement de douze hommes, y compris le maître & un mousse. Les filets sont garnis de bouées, de cablieres, & de flottes. Il y a des endroits où l'on dit *bretelles*, au lieu de *bretellieres*. Dans l'amirauté de Barfleur, on nomme *houleviches* les rets à chiens. Ces rets different des bretellieres en ce que celles-ci ne prennent que de petits chiens; au lieu que les houleviches en pêchent de gros, que l'on appelle *houles*, & qui sont assez estimés sur cette côte, où on les seche & apprête comme la merluche. Ces rets se tendent sur les fonds de roche, que fréquentent ces sortes de chiens: ils sont pierrés & flottés. On les tend aussi au large depuis le mois

(105) Trigla *Lyra*; Linn. En allemand, *Meerlyren*.

d'août juſqu'à la fin de décembre. Leur fil eſt comme celui des folles, & les mailles ont deux pouces ſix ou ſept lignes d'ouverture.

1182. LES pêcheurs de Honfleur vont à morte eau, le long de la côte, tendre des folles, pour prendre des barbues, turbots, raies, & quelquefois des eſturgeons. En hiver, ils vont auſſi de tems à autres tendre des folles qui ont ſix pieds de chûte, ſur un banc de galet qui eſt du côté du Havre.

1183. LES folles de Tronville ont leurs mailles de huit pouces d'ouverture. Les pêcheurs de Villerville ſe réuniſſent quatre ou ſix, pour porter à la mer leurs folles qui ont ſix pieds de chûte, quarante braſſes de longueur, & les mailles de ſix pouces en quarré. Ils y prennent plus de poiſſons plats que d'autres.

1184. DANS l'amirauté de Touques & Dives, on fait en mer la pêche aux folles avec des plates du port d'environ deux tonneaux, montées de ſix hommes. Chaque piece de filet eſt longue de cinquante braſſes : on en met enſemble trente, qui forment une teſſure de quinze cents braſſes. Ces pêcheurs ſe ſervent auſſi des *flues* & demi-folles, pour prendre des poiſſons plats : elles ſe tendent comme les folles. Chaque piece a douze braſſes de longueur, & deux braſſes de chûte. Le calibre des mailles eſt de trois pouces & demi ou quatre pouces. Chaque bateau en porte juſqu'à vingt-quatre pieces, dont les pêcheurs forment quatre teſſures, de vingt-une piece chacune : ce qui fait pour le tout une étendue de mille huit braſſes.

1185. LES *ſéchées* de Morlaix ſont les cibaudieres des Flamands, ainſi que les bretellieres, flues & hauſſieres ou anſieres des Normands & les *treſſons* ou *treſſures* des Bretons de la côte de l'eſt. Cette eſpece de folles n'eſt guere en uſage dans cette amirauté, qu'à Roſcoff. On s'en ſert auſſi, ſous le même nom, à l'isle de Bas.

1186. A l'isle de Bouin, on nomme *rets de gros fond*, des folles dont les pieces ont trente-cinq ou quarante braſſes de longueur; les mailles, cinq pouces huit lignes, ou ſix pouces d'ouverture, & qu'on tend rarement à plus de deux lieues au large.

1187. ON prend des tortues à la Guadeloupe avec des filets ſemblables aux folles. On pêche auſſi quelquefois dans ces filets le poiſſon que les pêcheurs de cette isle nomment *diable :* mais il eſt ſujet à emporter les filets quand ils ne ſont pas bien forts.

1188. CE que les Languedociens nomment *mâcloniere*, ſur les côtes de la Méditerranée, eſt un filet que l'on peut rapporter aux folles. Il eſt formé d'une ſimple nappe, dont les mailles ont deux pouces quatre lignes d'ouverture. On le tend à la mer, par quatre ou cinq braſſes d'eau. Il porte environ vingt-huit braſſes de longueur. Sa chûte eſt de quatre pans, ou trente-ſix pouces. Les plombs & lieges dont on le garnit, ſont à trois pans les uns des

autres. Ce filet eſt aſſujetti au fond de l'eau avec des pierres qui tiennent par des lignes à la ralingue du pied, & ſa tête eſt ſoulevée au moyen de quelques gros lieges ou ſignaux. On n'y prend guere que des poiſſons plats.

ARTICLE TROISIEME.

Des pêches qu'on fait avec les tremails ou tramaux leſtés & flottés.

1189. NOUS avons amplement expoſé dans le premier chapitre de cette ſeconde ſection, la façon de faire & de monter l'eſpece de filet qu'on nomme dans l'Océan *tremail*, *tramail* ou *tramaux*; & aux bords de la Méditerranée, *tramaillades*: car ce filet a, comme tous les autres, pluſieurs noms différens, ſuivant les côtes où l'on s'en ſert. Pour ce qui eſt de ſes avantages, nous en avons déjà parlé à l'occaſion des étentes ſur piquets, & de la garniture des parcs. Ainſi il nous ſuffira de rappeller en général qu'il eſt formé de trois nappes (*pl. XII*, *fig.* 3 & 4) poſées immédiatement les unes ſur les autres, & montées ſur une ralingue qui eſt commune à toutes, AB & CD (*fig.* 4), qui borde le filet haut & bas.

1190. LES deux nappes EF, qui renferment entre elles une nappe intermédiaire G, s'appellent *hamaux* dans les ports de l'Océan, & *entremaux* ſur la Méditerranée. Ces nappes ſont faites d'un fort fil retors. Leurs mailles ont depuis cinq pouces d'ouverture en quarré juſqu'à neuf & dix. Le filet G, qui eſt renfermé entre les deux hamaux, ſe nomme en Ponant la *flue*, la *carte*, ou la *nappe*: ce dernier nom eſt celui qu'on lui donne aux bords de la Méditerranée. Cette nappe eſt faite d'un fil plus ou moins délié, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre. Ses mailles ſont auſſi de différentes grandeurs; car quoique les poiſſons ne doivent pas s'y mailler, comme dans les manets, ce filet étant de nature à en arrêter de groſſeurs différentes, il ne faut pas que les mailles ſoient auſſi ſerrées pour prendre de fort gros poiſſons, que pour en arrêter de petits. Mais elles ſont toujours beaucoup moins ouvertes que celles des hamaux.

1191. COMME il faut que la flue flotte entre les hamaux, on la tient toujours plus grande qu'eux: s'ils ont ſept pieds de chûte & quatre-vingt braſſes de longueur, la flue doit avoir au moins huit à dix pieds de chûte, & une longueur de cent braſſes. Par ce moyen la flue, qui eſt d'un fil délié, & qui flotte entre les hamaux, prête aux poiſſons, qui faiſant effort pour vaincre l'obſtacle, obligent la flue à entrer dans les mailles des hamaux, pour y former des poches d'où les poiſſons ne peuvent ſe dégager.

1192. L'AVANTAGE de ce filet eſt d'arrêter les poiſſons qui s'y préſentent, de

de quelque côté qu'ils le rencontrent, ſans avoir beſoin qu'ils s'emmaillent en s'arrêtant par les ouies, comme lorſqu'on ſe ſert de manets. Les entremaillades de la Méditerranée ſont ordinairement bordées par la tête, d'une eſpece de liſiere H H (*fig.* 3), qu'on nomme *ſardon.* Il eſt formé de trois à quatre rangées de grandes mailles, faites avec du fil encore plus fort que celui des hamaux; & c'eſt ſur le ſardon que ſont attachées les flottes ou nattes de liege. Ces généralités ſuffiſent pour rappeller ce que nous avons dit ailleurs ſur cette eſpece de filet. A l'égard de la maniere de s'en ſervir, nous avons déjà expliqué comment on le tend ſur des piquets à la façon des ravoirs, ou pour en former des palis, ou encore pour en garnir les pares. Il s'agit maintenant d'expliquer comment on les tend ſans piquets, étant pierrés & flottés.

1193. ON tend les tremails comme les autres étentes pierrées & flottées, ou à la mer baſſe ſur les greves, ou dans l'eau à une petite diſtance du rivage, ou dans les grands fonds. Aſſez ſouvent on tient ce filet ſédentaire; d'autres fois on le laiſſe dériver au gré des courans; quelquefois même on le traîne. Ainſi on pourrait ſubſtituer avec avantage le tremail à preſque toutes les autres eſpeces de filets: mais il eſt beaucoup plus cher. Nous allons expliquer en détail ſes différens uſages.

De la pêche aux tremails ou tramaux (106) pierrés & flottés, tendus ſédentaires à la baſſe eau ſur les greves.

1194. LES petits pêcheurs riverains des côtes tendent des tramaux à la baſſe eau, comme on tend les folles. Pour cela, à toutes les grandes vives eaux, lorſque les ſables découvrent beaucoup, & depuis le mois de mars juſqu'à la fin d'octobre, nombre de pêcheurs étendent ſur le ſable des pieces de tramaux, le pied tourné à la mer. La tête du filet, qui eſt garnie de flottes de liege, eſt couchée vers la côte: ils attachent aux deux bouts de la corde qui borde le pied du filet, une groſſe cabliere: ils mettent quelquefois des pierres ſur cette corde; mais le plus ſouvent ils ſe contentent de l'enfouir dans le ſable, & ils attachent à la tête du filet, des bandingnes terminées par des pierres qu'ils enfouiſſent dans le ſable.

1195. NOUS avons déjà eu occaſion de parler des bandingues. Ainſi l'on conçoit que, quand la marée monte, elle tend à ſoulever la tête du filet, à cauſe des flottes qui y ſont attachées; mais le courant de la marée qui porte à la côte, couche le filet tout près du terrein; & alors il s'y prend bien peu de poiſſon. Il n'en eſt pas de même au retour de la marée, parce que les bandingues empêchent que le filet ne ſe renverſe: l'eau s'entonne dans le filet

(106) En allemand, *dreymaſchigte Garne.*

avec le poiſſon qui quitte la côte au retour de la marée. Ce ſont ſur-tout des poiſſons plats, ſolles, limandes, carrelets, raies; on y trouve encore des rouſſettes & divers cruſtacés, tels que homars, langouſtes, crabes, &c. Les poiſſons ronds qui donnent dans le filet, ſont également pris comme les poiſſons plats.

1196. Les pêcheurs craignant que les poiſſons voraces n'endommagent le fruit de leur pêche, ont coutume d'aller avec des bottes prendre leurs poiſſons avant que la mer ſoit entiérement retirée. Ils redoutent les cruſtacés, qui ſe portent en abondance à la côte dans les chaleurs: mais ils craignent encore plus les étoiles de mèr, qu'on nomme *chaffoiles* en quelques endroits. On dit qu'elles dévorent même les crabes, lorſqu'ils ſont embarraſſés dans les filets: c'eſt ce que nous n'avons jamais eu occaſion d'obſerver.

1197. Comme on ne peut pas enſabler le pied du filet, quand on eſt obligé de tendre ſur des fonds durs, on le charge de beaucoup de pierres; on en met même aux deux extrêmités de la tête du filet: ce qui n'empêche pas qu'on ne faſſe uſage des bandingues, qu'on termine par une groſſe pierre, ou qu'on arrête à des crochets que l'on fait entrer dans ces fonds.

1198. Ces pêcheurs ne peuvent tendre que par un beau tems. Les vents forcés empliſſent les filets de ſable & de goémon; & le courant de l'eau étant arrêté par ces immondices, il rompt ou emporte les filets. Mais quand les bandingues ſont bien diſpoſées, & que l'eau ne charrie point d'immondices, le filet fait une groſſe poche à la marée deſcendante; & s'abaiſſant vers la côte à meſure que l'eau ſe retire, il couvre le poiſſon qu'il a arrêté, & qui ſe trouve ainſi pris entre le filet & le ſable.

1199. On donne différens noms à ce filet. Quelques-uns l'appellent *rieux tramaillé*, flotté & pierré; d'autres, *cibaudiere flottée*; & ailleurs, *folle tramaillée*.

1200. Comme il y a de grandes plages de ſable dans l'amirauté du bourg d'Ault, on y pratique cette pêche, & le filet s'y nomme *tramail*, ou *tremillon* s'il eſt petit; & les lieges qu'on met à la tête, *flotterons*.

1201. On voit que la tente de ces tramaux ſur les greves, differe peu de celle des ſolles, dans la même circonſtance.

De la tente des tramaux ſédentaires dans les rivieres, dans les étangs, & à peu de diſtance du bord de la mer.

1202. Nous avons dit, en parlant de la façon de pêcher à l'épervier, que quand on traîne ce filet dans un cours d'eau, l'on tend aſſez ſouvent en travers un tramail plombé & flotté, qu'on place à une certaine diſtance en avant de l'épervier, pour prendre le poiſſon qui fuit devant les pêcheurs, comme on

le voit en N, dans le lointain de la *figure* 3, *pl. IV*. Voici d'autres uſages auxquels on emploie les tramaux.

1203. QUAND il y a beaucoup de crônes & d'herbiers au bord des rivieres & des étangs poiſſonneux, les pêcheurs entourent ces endroits avec un tremail pierré & flotté. Lorſque le filet eſt tendu, ils *boulent*, en fourrant des perches dans les crônes & les herbiers qui ſe rencontrent entre la terre & le filet : ce qu'ils font à pied quand les bords ſont praticables; ſinon, avec un petit bateau. Les poiſſons effarouchés ſe jettent alors dans le filet, s'y embarraſſent, & ſont pris.

1204. CE qu'il y a d'avantageux à cette pêche, c'eſt qu'on peut la pratiquer avec ſuccès par les tems frais, quand les poiſſons ſe retirent dans les crônes.

1205. LES mailles de la flue ont ordinairement huit à neuf lignes d'ouverture; & celles des hamaux, cinq pouces.

1206. ON tend auſſi des tramaux par le travers des petites rivieres dans leſquelles il y a beaucoup d'herbiers; & dans des étangs, par le travers des canaux qui conduiſent aux décharges, ou dans des routes qu'on forme en fauchant l'herbe des étangs, comme *a a* (*pl. V*, *fig.* 9); & on boule au-deſſous du filet, pour engager le poiſſon à donner dedans.

1207. ON traverſe encore avec des tramaux, les rivieres où la marée remonte. On choiſit par préférence les tems des mortes eaux, & on tend le filet immédiatement avant que la mer commence à monter, pour le relever à l'inſtant du reflux. On peut auſſi y tendre de pleine mer lorſqu'elle eſt étale, & relever avant qu'elle ſoit entiérement retirée.

1208. OUTRE les plombs du pied du filet, on amarre de groſſes cablieres aux angles d'en-bas du filet.

1209. LA tête du filet eſt garnie de flottes, & l'on attache aux extrêmités deux lignes qui portent chacune une bouée ou ſignal, qui ſervent à reconnaître où eſt mouillé le filet, lorſqu'on veut le relever.

1210. UN homme & un petit garçon dans un batelet, ſuffiſent pour faire cette petite pêche.

1211. LE filet ne reſte tendu qu'une heure & demie ou deux heures au plus; parce que ſi l'on a tendu la mer étant baſſe, il faut relever avant que le reflux ſe faſſe ſentir : & ſi l'on a tendu de pleine mer, il faut relever avant qu'elle ſoit entiérement retirée.

1212. POUR relever, l'homme qui eſt dans le batelet tire à bord ſon filet par le bout qu'il avait mis le dernier à l'eau; & le petit garçon rame, afin que le bateau réſiſte à l'effort que fait l'homme pour amener le filet à bord.

1213. ON voit de ces tramaux tendus en folles, en remontant la Seine au-deſſus de Quillebeuf. Ils y ſont appellés *rets dormans*. Le tramail eſt d'un uſage

ſi commode, qu'on s'en ſert en beaucoup d'endroits, entr'autres dans la riviere de l'Iſle, près de Libourne; au-deſſus de Bordeaux, vers Pouillac; à l'entrée de la Loire, pour prendre pluſieurs ſortes de poiſſons, particuliérement les aloſes.

1214. A l'iſle du *Trentemou*, dans l'amirauté de Nantes, on pêche à la mer avec un tremail que ces pêcheurs nomment *ſept-doigts*. Il eſt tendu en rets traverſant entre les roches. Les pêcheurs ſe mettent dans leurs barques, entre la terre & le tremail, & battent l'eau avec leurs avirons pour faire lever le poiſſon plat, & l'obliger à fuir dans le filet auſſi bien que le poiſſon rond. Ils relevent le rets auſſi-tôt qu'ils ont ceſſé leur battue, & ſouvent ils font trois battues en une heure. Ils pratiquent cette pêche en tout tems, ſur-tout lorſqu'ils ne peuvent pêcher à l'embouchure de la riviere, à cauſe des glaces, des lavaſſes & des débordemens.

1215. En Bretagne, dans l'amirauté de Quimper, & en Normandie, près de Port en Beſſin, on pratique une petite pêche que deux hommes peuvent faire ſans bateau, & qu'on nomme communément *rets roulant*, ou *vas-tu-viens-tu*. Le filet peut être de l'eſpece des manets, ou des tramaux. Si c'en eſt un du genre des manets, il faut que la grandeur des mailles ſoit proportionnée à la groſſeur du poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre; & comme il peut ſe préſenter des poiſſons de différentes eſpeces, il vaut mieux tendre un tremail, parce que ce filet n'exige pas autant de préciſion dans la grandeur des mailles. Mais quand certains poiſſons, comme les maquereaux, les harengs ou les ſardines, donnent abondamment à la côte, on doit tendre des manets, parce que ces filets coûtent moins que les tramaux.

1216. Quelques-uns mettent un peu de plomb au bas du filet; d'autres frappent quelques pierres ſur la ralingue d'en-bas, ſeulement ce qu'il en faut pour que le filet ſoit tendu: car il ne doit pas traîner ſur le fond.

1217. La longueur du filet n'eſt pas déterminée: elle dépend de l'eſpace qu'on peut occuper. Sa chûte dépend de l'élévation que prend la marée: ſouvent c'eſt huit ou dix pieds. Les pêcheurs portent le plus loin qu'ils peuvent à la baſſe eau une poulie, qu'ils frappent ſur une petite ancre, ou qu'ils amarrent à une roche, s'ils en trouvent à portée. Ils paſſent dans la poulie une corde qui revient à la côte. Elle eſt donc double depuis la côte juſqu'à la poulie, & ils la tiennent toujours plus longue que cette diſtance. On amarre le bout forain du filet à l'endroit de la corde. Lorſque ce point eſt près de la corde, en halant ſur la corde, on oblige le point d'attache d'aller tout auprès de la poulie; & l'on amarre à terre l'autre bout du filet, qui eſt tendu, mais qui forme une courbe à cauſe du courant qui le frappe. On attend que la mer ſoit montée d'une quantité égale à la chûte du filet, pour tendre en halant ſur la corde. Alors un pêcheur tient une manœuvre qui répond à la ralingue flottée.

du filet; & quand il ſent aux ſecouſſes de cette corde, & aux mouvemens des lieges, qu'il y a du poiſſon qui eſt engagé dans le filet, un pêcheur hale ſur la corde, pour amener à la côte le bout forain du filet. Puis ce bout étant près de la côte, on tire à terre tout le filet par les deux bouts, & l'on prend le poiſſon, dont une partie eſt maillée, & l'autre embarraſſée dans les plis. Enſuite en halant ſur la corde, on tend de nouveau le filet; & répétant cette même manœuvre, on continue la pêche juſqu'à ce que la mer ſoit aſſez retirée pour que le filet ne puiſſe plus flotter.

1218. C'EST pourquoi il y aurait de l'inconvénient à donner au filet autant de chûte que la mer prend d'élévation; car en ce cas la pêche ne durerait pas long-tems. On prend à cette pêche toutes les eſpeces de poiſſons ronds qui donnent à la côte, ſur-tout quand on tend un tremail.

1219. CETTE petite pêche eſt ſur-tout avantageuſe quand les marſouins rangent la côte; car les poiſſons qui veulent fuir pour les éviter, donnent dans le filet, & ſe prennent.

1220. ON commence cette pêche dans le mois de décembre, & on l'abandonne quand on peut aller à la grande pêche du hareng & du maquereau.

De la pêche aux tramaux ſédentaires en grande eau.

1221. LES pêches dont nous allons parler, ſont plus conſidérables que celles dont il a été queſtion juſqu'ici.

1222. LES Gaſcons pêchent avec le tremail, près de la côte, & auſſi en pleine mer. Ils donnent à cette derniere pêche le nom de *peugue*. C'eſt la ſeule dont nous parlerons ici, celle qui ſe fait à la côte étant à peu près ſemblable aux pêches dont nous avons traité dans les paragraphes précédens.

1223. LES pêcheurs du cap de Gaſcogne ne vont à la grande mer avec des rets tramaillés que depuis le commencement de novembre, juſqu'au mois de mars. Ils appellent de divers noms leurs pêches, quoiqu'elles ne ſoient différentes que par la grandeur des mailles, ou par l'étendue & la chûte des filets. Il nous a paru qu'ils donnent à ces filets le nom de *peugue*, ainſi qu'à des rets qui ſont du genre des manets, & dont nous avons parlé.

1224. CHAQUE piece a communément trente braſſes de longueur, & une braſſe ou une braſſe & demie de chûte. La tête eſt garnie de flottes de liege; & le pied, de trois onces de plomb par braſſe.

1225. QUAND les pêcheurs ſe ſervent de ce tremail dans le baſſin d'Arcançon, la teſſure n'eſt compoſée que de trois ou quatre pieces de filet: ils la nomment *chaſſe*. Chaque bout porte une cabliere du poids de vingt livres, & une bouée.

1226. POUR la pêche à la grande mer, ils joignent les unes aux autres

trente ou quarante pieces de tremail, dont chacune a trente braſſes de longueur ; ce qui forme une teſſure de mille à douce cents braſſes.

1227. On met à chaque bout de ces grandes teſſures, une cabliere du poids de quarante à cinquante livres. On en ajoute encore une, qui peſe vingt livres, au bout de chaque piece, pour que la teſſure demeure ſédentaire. Il y a alors trois bouées, une à chaque bout de la teſſure, & une au milieu.

1228. Ces filets ne reſtent guere plus de dix ou douze heures à la mer : ſouvent on les tend vers le ſoleil couché, & on les releve à minuit.

1229. Les pêcheurs étant revenus à terre avec leur poiſſon, ils étendent leurs filets pour les faire ſécher, & recommencent enſuite la pêche.

1230. Les mois de novembre & décembre paſſent pour être les plus avantageux à cette pêche, parce que les poiſſons quittent alors le baſſin, pour gagner les grands fonds. Elle eſt encore abondante dans le mois de mars, où les poiſſons quittant la grande eau, vont frayer à la côte, & dans le baſſin d'Arcançon.

1231. On cale les teſſures depuis dix juſqu'à quarante braſſes. On mouille toujours une ancre au bout du filet, & elle reſte à l'eau juſqu'à ce qu'on releve.

1232. Durant le carême on pêche tous les jours, & ſeulement trois fois par ſemaine pendant le reſte de l'année.

1233. En pluſieurs endroits, notamment dans l'amirauté de Marennes, on appelle *folles tramaillées* ou *rets à raies*, des tramaux qui ont environ quatre-vingt braſſes de longueur : on les tend ſédentaires ſur les fonds, préciſément comme les folles. Cette pêche, qui ſe fait depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin de juillet, exige que pluſieurs matelots s'aſſocient. Chacun d'eux fournit quatre pieces de filets. Le propriétaire du bateau a un lot pour ſa part ; & les matelots partagent le reſte du profit, proportionnellement à la quantité de filets que chacun a fournie. Les mailles des hamaux ont dix pouces d'ouverture en quarré ; & celles de la flue, deux pouces dix lignes. On y prend des raies, des turbots, & d'autres poiſſons plats.

1234. Les *folles tramaillées* de la Rochelle ont les mailles des hamaux de quatorze pouces d'ouverture ; & celles de la flue ſont de dix-huit lignes. La pêche de ces tramaux ſe fait préciſément comme celle des folles, & on y prend de toutes ſortes de gros poiſſons, principalement des plats.

1235. Les pêcheurs de Breſt prennent des lieux, des merlans, des rougets, des plies, des ſolles, des turbots, des poules de mer, des grondins, avec un tremail qu'ils tendent de nuit, & qu'ils relevent durant le jour.

1236. Dans l'amirauté de Fécamp, on appelle *tremats*, *tramillons*, & *folles tremaillées*, des filets établis ſédentaires à la mer, préciſément comme les folles. Ce filet, qui eſt flotté & pierré, eſt donc garni aux extrémités de groſſes cablieres & de bouées. Sa chûte eſt ordinairement d'une braſſe. On l'établit

ſuivant le vent & le cours de la marée, quelquefois un bout vers la terre & l'autre au large, d'autres fois parallélement à la côte. Chaque piece a environ vingt-deux braſſes de longueur; & l'on en ajoute aſſez les unes au bout des autres, pour former une teſſure de cinq à ſix cents braſſes.

1237. LES mailles des hamaux ont huit pouces d'ouverture en quarré; & celles de la flue, qui eſt d'un fil très-fin, en ont deux.

1238. LES pêcheurs ſe tiennent dans leur bateau, & ne s'éloignent guere de la côte que d'une lieue & demie.

1239. ON fait cette pêche toute l'année; & les pêcheurs ſont pluſieurs marées avant de rapporter leur filet à terre. Il s'y prend, ſuivant les différentes ſaiſons, des ſolles, des carrelets, des raies, des turbots, des aloſes, & autres poiſſons, tant plats que ronds.

Pêche qu'on fait avec des tramaux qui ne ſont pas ſédentaires.

1240. LES tramaux qu'on nomme dans l'amirauté de Marennes *rets à meuilles* ou à mulets, ou encore *rets d'enceinte*, ont les mailles, tant des hamaux que de la flue, de différentes grandeurs; & l'on fait uſage des uns ou des autres dans différentes ſaiſons de l'année.

1241. LES tramaux dont nous parlons ne peuvent pas être regardés comme ſédentaires, puiſqu'on ne les fixe point en un endroit par des ancres ou des cablieres; on ne peut pas auſſi les regarder comme dérivans, puiſqu'on ne les tend point dans des courans, mais dans des endroits où l'eau eſt à peu près dormante. Il importe peu de quelle nature ſoit le fond. Quand les pêcheurs jugent qu'il y a du poiſſon raſſemblé dans un bas fond où il ne reſte que cinq à ſix pieds d'eau, ils font une enceinte avec trois à quatre pieces de tramaux, dont chacune porte cinquante braſſes de longueur, & environ cinq pieds de chûte. Les poiſſons qui ſe trouvent renfermés par le filet, ſe prennent dans la flue.

1242. ON pêche, depuis Toulouſe juſqu'à Agen, des ſaumons dans la Garonne, avec des tramaux plombés & flottés, & deux bateaux, dans l'un deſquels ſe mettent deux hommes, & trois dans l'autre, qui portent le filet. Après avoir fait un certain chemin, ils ſe réuniſſent. Un ſeul homme leve le filet par le milieu du bateau, & le jette à l'eau par l'arriere. Quand les pêcheurs ſe rencontrent dans un lieu favorable, ils relevent tous les quarts d'heure. Nous parlerons plus amplement de cette pêche dans l'article du ſaumon: il nous ſuffit d'avoir fait appercevoir qu'elle reſſemble en petit à l'enceinte dont nous avons parlé précédemment.

Des pêches qu'on fait ſur différentes côtes de l'Océan & à l'entrée de quelques rivieres, avec des tramaux flottans & dérivans.

1243. A Villerville, dans l'amirauté de Honfleur, on prend des ſolles, des limandes, & d'autres poiſſons plats, depuis les mois de juin ou juillet juſqu'à celui d'octobre, avec un tremail de vingt braſſes de longueur. On le laiſſe aller à la dérive, après en avoir amarré un bout à un petit bateau que ces pêcheurs nomment *plate*.

1244. Les tramaux de Lomariaker, à l'entrée du Morbian, amirauté de Vannes, ſont preſque toujours flottans. Chaque piece a vingt-cinq braſſes de longueur, & une braſſe & demie de chûte. Pour l'ordinaire, quatre pêcheurs s'aſſocient, & chacun d'eux fournit une piece : au moyen de quoi la teſſure entiere eſt de cent braſſes.

1245. On frappe une bouée à chaque extrêmité. Comme ce filet ne porte pas ſur le fond, les pêcheurs n'y prennent que fort rarement des poiſſons plats. Il n'y a que les grands froids qui faſſent interrompre cette pêche.

1246. On pêche les ſaumons ſur la Dordogne avec un tremail qu'on y nomme *brege*, & dont les mailles ſont fort larges. Cette pêche ſe fait en novembre, & ſe continue ordinairement juſqu'à la fin de mars. Quoique le filet ſoit garni de plomb par le bas, il ne laiſſe pas de flotter, parce que les lieges ſoulevent les plombs, qui ne ſervent qu'à tenir le filet tendu, y ayant ſeulement trois onces de plomb par braſſe.

1247. Deux pêcheurs jettent à l'eau un bout du filet, où eſt amarrée une bouée. Ils retiennent l'autre dans le bateau, & ſe laiſſent dériver avec le filet, ſoit que la marée monte, ſoit qu'elle ſe retire. Après avoir parcouru environ deux cents toiſes, ils relevent leur filet. Ils ne prennent guere à cette pêche que des aloſes, outre les ſaumons.

1248. Les tramaux de la Garonne, appellés *breches*, ſe gouvernent de même. Ils ont quarante ou cinquante braſſes de longueur.

1249. On pêche quantité d'éperlans, à l'entrée de la Seine, avec des filets nommés *tramillons* ou *tramaillons*. La flue eſt faite de fil très-fin. Ses mailles ont quatre à cinq lignes d'ouverture; & celles des hamaux, depuis trois juſqu'à cinq pouces. Le pied du filet eſt garni de plomb : la tête l'eſt de flottes de liege. De plus, on ajoute une bouée au bout forain. Ces filets ont ſept ou huit pieds de chûte. Comme on les établit dans des endroits où l'eau a tantôt plus tantôt moins de profondeur, les pêcheurs emploient des énards *a a* (*pl. XIII, figure* 1), pour prendre comme des ris, & augmenter ou diminuer à volonté la chûte des tramillons proportionnellement à la profondeur de l'eau : ce qu'ils exécutent en bouclant ou débouclant les énards *a a a* qui répondent à la tête du filet.

1250.

1250. ON fait cette pêche lorſque la marée monte, & quand elle ſe retire. Si l'eau eſt claire, on ne peut pêcher que de nuit : mais lorſqu'elle eſt trouble, le jour & la nuit ſont également avantageux.

1251. UN homme & un garçon de bord ſuffiſent preſque toujours pour pêcher ainſi. Le premier tend & releve le filet : l'autre rame, pour ſoutenir la dérive du filet, dont un bout tient à la barque.

1252. LE pêcheur eſt ordinairement propriétaire de ſa barque, ainſi que de ſes filets, & il pêche pour ſon compte. S'il a beſoin d'aides, il les loue, ſoit à la journée, ſoit pour une ſaiſon ; car on fait cette pêche en deux ſaiſons : ſavoir, depuis la fin de février juſqu'à la mi-avril, & du commencement de novembre à celui de janvier : auquel tems la plupart des éperlans ſe retirent dans des endroits où l'on ne peut aller que difficilement les chercher. Quelques-uns de ces filets reſtent blancs ; d'autres ſont tannés.

1253. ON tend à la Hougue, à Grand-Camp, & ailleurs, des tramaux d'une autre maniere, ſuivant laquelle ils dérivent à la marée ; repoſant légérement ſur le fond, qui doit être ſain, comme ſont les ſables de preſque toutes les côtes de Baſſe-Normandie. En quelques endroits, on appelle ce filet *petite drege*.

1254. LA teſſure (*pl. XIII, fig.* 1) eſt compoſée d'autant de deux pieces de tramaux, qu'il y a d'hommes dans l'équipage ; & une de plus, qui eſt fournie par le maître. Tous les pêcheurs s'aſſocient, & ſe mettent dans un même bateau.

1255. CHAQUE piece de filet a quatorze ou quinze braſſes de longueur, & quatre à cinq pieds de chûte. La tête eſt garnie de flottes de liege ; & le pied, chargé d'environ une livre de plomb par braſſe : ce qui eſt ſuffiſant pour faire caler le filet juſque ſur le fond, qu'il doit toucher légérement.

1256. LES pieces ne ſont pas immédiatement jointes les unes aux autres, mais ſéparées par un funin gros comme le pouce, & qui a environ huit braſſes de longueur. On attache au milieu de chacun de ces funins, une ligne aſſez fine, à laquelle on donne communément une longueur de douze braſſes : & chaque ligne répond à un aſſez gros morceau de liege, ou à une petite bouée. Ainſi, outre les flottes de la tête, ces filets ſont encore ſoutenus par les bouées, ou des barrils vuides, &c. Les lignes doivent être d'une longueur égale, pour que tous les filets ſoient ſoutenus à une même profondeur dans l'eau. Mais l'intention des pêcheurs étant que le pied des filets porte légérement ſur le fond, ils alongent ou racourciſſent les lignes des bouées, ſuivant qu'ils ſont près ou loin des vives eaux. Pour cela, les pêcheurs ne paſſent pas une marée ſans viſiter leurs filets. Ils ſavent par habitude combien à peu près a changé l'élévation de la marée : & pour l'ordinaire, à la ſeconde marée, ils carguent de deux braſſes leurs lignes de bouées ; & de même ſucceſſivement à meſure

qu'ils approchent de la morte eau, juſqu'à ce qu'enfin les lignes n'aient plus qu'environ ſix braſſes de longueur.

1257. C'EST toujours quand la marée eſt étale, qu'on releve le filet pour prendre les poiſſons, qui ſont le plus ſouvent plats, tels que des barbues, ſolles, turbots, limandes, carrelets, petites raies; quelquefois auſſi des rougets, des vives, &c.

1258. CES pêcheurs s'établiſſent toujours de travers à la marée; comme pour les autres filets qu'ils nomment *cachans*, par corruption de *chaſſans*.

1259. IL n'y a que les gros vents qui les empêchent de faire leur métier. La meilleure ſaiſon eſt depuis le mois de juillet juſqu'à la fin d'octobre, & par les vives eaux; quoiqu'on pêche auſſi de morte eau.

1260. ON porte dans chaque bateau ſeize ou dix-huit pieces de tramaux, diſpoſées comme nous l'avons expliqué.

1261. QUAND les pêcheurs arrangent ainſi leurs filets, ils ne font pas beaucoup de tort à la multiplication du poiſſon. Mais il n'en eſt pas de même lorſqu'on charge le pied des filets avec beaucoup de plomb, & qu'au riſque de les endommager, on les laiſſe beaucoup traîner ſur le fond. Cependant ils font toujours moins de dommage en hiver que dans l'été, lors de l'abondance du frai.

1262. IL eſt ſenſible que quand on veut prendre beaucoup de poiſſons plats, ſans s'embarraſſer de la deſtruction du poiſſon, l'on n'a qu'à tendre par fond, comme nous l'avons dit ci-devant, ou mettre aſſez de plomb ſur le pied du filet pour qu'il remue le ſable, de ſorte néanmoins que le courant puiſſe entraîner la teſſure.

1263. NOUS aurons occaſion de parler encore des tramaux, lorſque nous en ferons à traiter en particulier de ce qui concerne la pêche des mulets, des ſaumons, des aloſes, &c.

Des maillades, tremaillades, &c. de la Méditerranée.

1264. COMME il n'y a point de flux & reflux régulier dans la Méditerranée, il eſt évident qu'on ne peut pas y tendre à pied des tramaux à la baſſe mer, ainſi qu'on a vu, dans les premiers paragraphes de cet article, qu'on le fait dans l'Océan. Mais on y fait grand uſage de filets auxquels les pêcheurs de ces côtes donnent les noms de *maillades*, *entremaux*, *tremaillades*, *entremaillades*, & qu'ils tendent pierrés & flottés. Quoique leurs pêches ne different pas eſſentiellement de celles qu'on pratique aux bords de l'Océan, il nous a paru convenable de rapporter ſous un titre ſéparé celles de ce genre qui ſont d'uſage dans les ports de la Méditerranée: d'autant qu'elles nous mettront à portée de faire obſerver quelques circonſtances qui leur ſont particulieres, &

d'indiquer diverſes dénominations qu'on leur donne dans les ports où ces pêches ſont uſitées.

1265. LE terme de *tiſſe ſimple* équivaut, en Provence, à celui de *rets* ou *teſſure*, dont ſe ſervent les Ponantais. Mais ce que les Provençaux nomment *tiſſe d'entremaillade* eſt le *tremail* de l'Océan. Dans quelques endroits, les pêcheurs ſuppriment le ſurnom d'*entremaillade*; & alors le mot *tis* ou *tiſſe*, ſignifie un tremail: c'eſt aſſez l'uſage du Martigue.

1266. L'ENTREMAILLADE (*pl. XII, fig.* 3) a ſes deux nappes extérieures formées de grandes mailles, dont le fil eſt gros: au lieu de nommer ces nappes *hamaux*, comme en Ponant, on les appelle *entremaux* dans les ports de la Méditerranée. Le filet du milieu, qui eſt fait de fil fin, dont les mailles ſont aſſez petites, & qui s'appelle *flue* dans l'Océan, n'a pas d'autre nom ſur les côtes de la Méditerranée, que celui de *nappe*.

1267. DANS les ports de ces deux mers, le pied du filet eſt leſté de plombs ou de pierres, & la tête eſt garnie de flottes ou *nattes* de liege, qu'on attache aux ralingues, nommées *bruimes* en Provence.

1268. QUELQUES pêcheurs Provençaux ajoutent au haut de leur filet trois rangs de fort grandes mailles II H (*pl. XII, fig.* 3), & dont le fil eſt très-gros. Ils nomment cette eſpece de liſiere *gancette* ou *ſardon*.

1269. LA longueur & la chûte de ces tiſſes, de même que la grandeur de leurs mailles, varient beaucoup, ſuivant l'eſpece de pêche qu'on ſe propoſe de faire. Cependant les pieces d'entremaillades ont aſſez ſouvent trente à quarante braſſes de longueur; quelquefois ſix à ſept pieds de hauteur, formée par dix mailles; d'autres fois une braſſe & demie de chûte. Selon l'intention qu'on a en faiſant cette pêche, on joint bout à bout, tantôt quatre pieces de tiſſe, tantôt juſqu'à vingt-cinq. Elles ſont aſſemblées par des attaches, que les pêcheurs nomment *eſtaquets*.

1270. LES mailles de la nappe ont aſſez ſouvent un pouce d'ouverture en quarré, ou, comme on dit en Provence, neuf oudres au pan. Celles des entremaux ont quelquefois plus d'un pan d'ouverture.

1271. LA longueur commune de la nappe eſt de ſoixante à ſoixante-cinq braſſes. Mais on la réduit à la même longueur que les entremaux, c'eſt-à-dire, de trente à quarante braſſes, par la maniere dont elle eſt montée: un fil nommé *trentraille* paſſe dans chaque maille de cette nappe, & eſt attaché ſur le bruime du haut & celui du bas, ainſi qu'aux deux entremaux ou nappes extérieures, par le moyen de pluſieurs anneaux du même fil, qu'on nomme *pinpignons*, & qui ſont diſtribués de trois en trois mailles ſur les entremaux, mais de ſix en ſix ſur la nappe, pour former les bourſes.

1272. QUAND on veut que ces filets ſoient ſédentaires, on amarre à un de leurs bouts une pierre ou *baude*, & une bouée à l'autre extrêmité qui eſt au

large, & qu'on laiſſe flotter au gré du vent & des courans. Quelquefois auſſi l'on attache des bouées aux deux bouts, afin de retrouver plus facilement les filets. On les cale en ligne droite, ou, comme diſent ces pêcheurs, *tous d'une filiere.* Mais enſuite ils prennent toutes ſortes de directions, par l'effet des courans & du vent, auxquels on les abandonne. Cette maniere de tendre ſe nomme *à poſte :* terme qui répond en partie à celui de *ſédentaire.* Il y a d'autres circonſtances où tout le filet s'en va à la dérive.

1273. On peut établir les entremaillades à poſte ſur des fonds de roches, à différentes profondeurs, quelquefois juſqu'à cinquante ou ſoixante braſſes, même juſqu'à quatre-vingt. Il y a des pêcheurs qui eſſaient de le faire, autant qu'il leur eſt poſſible, entre deux pointes ou avancemens de rochers, pour fermer l'entrée des petites anſes ou *calangues* qui ſont le long du rivage.

1274. En nombre d'endroits de ces côtes, après avoir tendu le filet, on *reſaigue ;* c'eſt-à-dire, qu'on jette des pierres, qu'on bat l'eau, & qu'on fait du bruit, afin que les poiſſons effrayés viennent ſe jeter dans le filet.

1275. Suivant les regles, les pêcheurs devraient ne laiſſer leurs filets à l'eau qu'une ſeule nuit, ou les viſiter deux fois par jour ; mais ils ſont quelquefois pluſieurs jours ſans les relever. Les filets & le poiſſon ſouffrent de ce délai ; c'eſt pourquoi les pêcheurs attentifs ne vont pas relever un filet ſans en mouiller un autre, qu'ils ont porté dans leur bateau, afin de ſécher & réparer celui qu'ils auront relevé.

1276. Ce qu'on appelle au Martigue *la tiſſe*, ou *le tis*, eſt ſemblable à l'*entremail* de ce port, le même que nous venons de décrire : à cela près, que les mailles du tis ſont des ſept au pan.

1277. A ce filet, & à l'entremail, on laiſſe un eſpace de trois pinpignons entre chaque natte de liege, qui peſe environ une demi-once. Chaque piece porte auſſi quinze livres de plomb, partagées en bagues de quatorze à la livre. On ſe ſert de ces filets durant neuf mois de l'année, à compter du premier d'avril (*).

1278. Il eſt évident que, ſi l'on ſe propoſait d'arrêter ſeulement les poiſſons qui viennent d'un côté, au lieu de vouloir les prendre des deux côtés, on pourrait y réuſſir avec un filet qui n'eût que deux nappes ; ſavoir, un hamau ou entremaux, & une flue ou nappe à mailles ſerrées : pourvu que cette derniere nappe fût placée du côté par où le poiſſon doit venir ; car la flue étant alors reçue & embraſſée par les grandes mailles, elle ferait bourſe. Mais nous ne ſommes pas bien certains que l'on faſſe conſtamment uſage de cette ſorte de

(*) Ce que nous diſons relativement au Martigue, dans ces paragraphes, eſt d'après M. de la Croix, commiſſaire aux claſſes de la marine, qui ſe fait un plaiſir de nous communiquer des éclairciſſemens ſur ce qui ſe pratique dans ſon port.

filet. Il y a cependant quelques ſeinches ainſi diſpoſées, qui ſervent à pêcher des muges dans les canaux des bourdigues.

1279. LES filets qu'on nomme *entremaux* à Saint-Tropez, & *tramaillades* ou *tremaillades* à la Ciotat, ne different preſque pas de la tiſſe d'entremaillade, décrite ci-devant. Et après tout, les différens filets de ce genre, dont on ſe ſert en Provence & en Languedoc, ſe reſſemblent beaucoup; mais des changemens ſouvent peu conſidérables, ont donné lieu de diverſifier les noms.

1280. LA pêche appellée à Narbonne *tramaillade* ne ſe fait ordinairement que dans le cours des mois de février, mars & avril. Les pêcheurs s'établiſſent ſur des bancs de roche, tels que ceux qui bordent la côte de Leucate. On emploie des bateaux dont le port eſt communément de quatre à cinq tonneaux, qui ont des façons, & qui vont à voile & à rames. Quatre matelots & un garçon de bord ſuffiſent pour faire cette pêche.

1281. AYANT joint les unes au bout des autres dix à douze pieces de filet, ils en forment des enceintes autour des rochers; & on n'apperçoit que les flottes & les bouées, qui nagent ſur l'eau.

1282. LES flottes de liege garniſſent la tête des filets, & le pied eſt leſté de plomb. Ces filets ont au plus quatre pieds de chûte. Les mailles des hamaux ou filets extérieurs, ont huit pouces d'ouverture en quarré; & celles de la nappe du milieu, trois pouces.

1283. ON viſite le filet ſoir & matin, pour en changer la ſituation, après avoir retiré le poiſſon qui s'y trouve. Cette pêche fournit beaucoup de cruſtacés.

1284. COMME on s'eſt apperçu que les mailles des entremaux ordinaires ne pouvaient pas arrêter les langouſtes, les homars, & d'autres gros cruſtacés, on a imaginé de faire des tiſſes d'entremaillades, dont les mailles de la nappe fuſſent de quatre oudres au pan. Les homars & les langouſtes, paſſant leurs pattes dans ces larges mailles, ils reſtent embarraſſés dans le filet. On donne à cette entremaillade, ſelon les différentes côtes, les noms de *langouſtiere* & *croupatiere*.

1285. ON pratique cette pêche tant en Provence qu'en Languedoc, nommément à Cette & à Agde. Les pêcheurs d'Agde appellent le filet *armaillade*.

1286. LES pieces ont ordinairement trente braſſes de longueur, & une de hauteur. Chaque bateau ou *bette* porte cinquante ou cinquante-ſix pieces, dont la plus grande partie eſt fournie par le patron, & le reſte par l'équipage.

1287. ON cale ces filets le ſoir, entre des roches, ſur dix ou douze braſſes d'eau, & on les releve le lendemain de grand matin.

1288. CE qu'on nomme *faillole* au Martigue, ne differe de la tiſſe commune d'entremaillade, qu'en ce que premiérement ſon fil eſt plus fin, & ſouvent de ſoie: ſecondement, les mailles ſont plus ſerrées: enfin, les pieces ont moins de chûte.

1289. Lorsqu'elles ſont de fil, la nappe du milieu a ſes mailles de neuf au pan, à peu près comme dans la tiſſe d'entremaillade. Mais quand cette nappe eſt de ſoie, les mailles ſont de dix au pan.

1290. La *ſegetiere* ou *ſagetiere*, eſt encore très-reſſemblante à la tiſſe d'entremaillade. Chaque piece de ce filet a trente braſſes de longueur, & plus d'une braſſe de chûte. Les mailles de la nappe ſont de cinq oudres & demi au pan : celles des entremaux ont un pouce & demi d'ouverture. Il faut ſouvent trente pieces jointes enſemble pour former une ſegetiere.

1291. Pour caler ces filets, on choiſit de grands fonds, où il y ait cinquante à ſoixante braſſes d'eau ; & par préférence, ceux de vaſe, de ſable, ou d'algue. On met à chaque extrêmité du filet une bouée, où tient un orin qui a plus de longueur que l'eau n'eſt profonde. Les plombs du pied, qui peſent chacun quatre onces, ſont diſtribués à un pied & demi les uns des autres. Les lieges qui bordent la tête ſont eſpacés de même.

1292. On prend avec ce filet les différentes eſpeces de poiſſons qui ſe tiennent dans les fonds indiqués ci-deſſus. Tels ſont les merlans, les ſolles, &c.

1293. Comme les endroits où l'on cale les ſegetieres, ſont les mêmes que ceux où les pêcheurs tartaniers (*) traînent leur filet, & qu'ainſi les uns pourraient reſpectivement faire tort aux autres ; on a réglé le tems & les places où ces pêches pourraient être pratiquées : ce qui doit varier ſuivant les lieux.

1294. On eſtime que la ſaiſon la plus favorable à la pêche de la ſegetiere, eſt pendant les mois de janvier, février & mars. Au Martigue, on tend les ſegetieres toute l'année, dans la grande mer : mais dans les étangs, on ne le fait que depuis le milieu d'août juſqu'en avril. Il arrive ſouvent que les ſegetieres demeurent deux jours à la mer ; car, comme on tend ces filets aſſez loin du rivage, on ne peut pas toujours les relever fréquemment. En allant relever, les pêcheurs portent un autre filet, pour le caler à la place de celui qu'ils relevent & qu'ils emportent avec eux.

1295. L'équipage eſt aſſez ordinairement compoſé d'un patron, ſix matelots, & un mouſſe. Ils s'expoſent à ſe perdre, étant obligés de relever leurs filets à une aſſez grande diſtance & par toutes ſortes de tems.

1296. Le filet qu'on nomme *reſegue* ou *reſſaigue*, tant à Marſeille que ſur pluſieurs autres côtes de Provence, & qui ſert pour une pêche qui porte ce même nom, differe de la ſegetiere, en ce qu'il a communément les mailles moins ouvertes. Celles de ſa nappe ſont de neuf au pan ; & celles des entremaux ont trois quarts de pan d'ouverture. Le filet a ſix pans de hauteur. Les plombs dont il eſt garni, ſont de huit à la livre, & diſtribués à un pan les uns des autres. Les lieges ſont arrondis, & larges d'un tiers de pan.

(*) Nous parlerons dans la ſuite, de la pêche à la tartane.

1297. LA reſegue peut être tendue, ſoit près de terre, ſoit en pleine mer. On l'emploie depuis le commencement d'avril, juſqu'à la fin de décembre.

1298. LA pêche du *tremallas* ou *tremail*, d'Alicante, ſe fait dans de petits bateaux montés de ſept hommes qui ſont à la part. Ils vont à deux lieues en mer, chercher vingt braſſes d'eau, & y tendent leur filet, qui occupe environ une demi-lieue de longueur, & qui eſt ſoutenu par des flottes de liege. On prend à cette pêche diverſes ſortes de poiſſons, particuliérement des dauphins de toutes grandeurs. Le tems le plus favorable eſt durant le mois de mars, lorſque la mer eſt peu agitée.

1299. ON nomme *ſoltas*, à Alicante, une pêche au tremail, pour laquelle quatre hommes dans un bateau tendent leur filet pendant les nuits obſcures à une petite diſtance du rivage; & ils effraient les poiſſons en jetant des pierres dans l'eau. Ce ſont particuliérement des muges qu'on prend ainſi. Cette pêche commence en ſeptembre, & finit en mai. Le mois de mars y eſt le plus avantageux. Le maître du bateau a le tiers du profit, & les matelots partagent le reſte.

1300. A Ceuta, ſitué à l'embouchure du détroit de la Méditerranée, ſur la côte d'Afrique, on ſe ſert de bateaux pendant toute l'année, pour pêcher avec des filets que les Eſpagnols nomment *boniteras*, parce qu'on n'y prend que des bonites, & quelques autres gros poiſſons eſtimés. Ces filets ſont des tramaux, qui ont ſeulement trente à quarante braſſes de longueur, & qu'on cale par ſix ou ſept braſſes d'eau. Les bateaux ne ſont armés que de trois ou quatre hommes qui ſont à la part.

1301. EN parlant des battudes de Provence & des armaillades de Languedoc, nous avons dit qu'il y en avait de tremaillées. On les tend comme celles qui ſont à ſimple nappe. Les battudes tremaillées de Catalogne ont deux ou trois cents braſſes de longueur, ſur quatre braſſes de chûte. Elles reſtent toute la nuit tendues en pleine mer.

1302. LORSQUE nous avons traité des étentes ſur piquets, nous avons dit qu'il y en avoit dont un bout du côté de terre était tendu en ligne droite pour former une ſorte de chaſſe; & que le bout qui était vers la grande eau, ſe terminait par une eſpece de ſpirale. Nous avons encore obſervé, par rapport aux manets, qu'on eſſayait d'imiter cette façon de pêcher, avec des filets pierrés & flottés. On ſuit ces mêmes diſpoſitions avec des tramaux, qu'on tend en croc ou crochet; mais le plus ſouvent il n'y a que la partie qui forme le crochet, qui ſoit tremaillée.

1303. QUAND on tend ces filets à pied ſur un fond de roche, on garnit le bas du filet avec des cailloux, auxquels on ajuſte, de diſtance en diſtance, des cablieres, pour affermir le filet dans la ſituation qu'on veut lui faire prendre.

1304. SI le fond eſt de ſable, on y enfouit les cailloux & les cablieres.

Malgré toutes ces attentions, la volute ou le crochet n'a jamais une forme aussi réguliere que quand on tend sur des piquets. Il y a encore bien moins d'exactitude, lorsqu'on tend ces filets en pleine eau avec un bateau; mais pourvu que le filet fasse des révolutions, le poisson, conduit par la partie qui est droite, s'engage ordinairement dans la partie tremaillée qui est en crochet.

1305. On pratique quelquefois cette pêche à Port en Bessin, avec de fort longues tessures, dont la chûte est de six pieds.

D'une grande pêche, qu'on fait avec un tremail traîné par fond en pleine eau, & qu'on nomme dreige *sur les côtes de l'Océan.*

1306. Nous avons parlé, dans les paragraphes précédens, des tramaux pierrés & flottés qu'on tend sédentaires à la basse mer sur les greves, ou en pleine eau, ainsi que des pêches où le filet est abandonné au cours de l'eau, flottant entre deux eaux, plus ou moins loin de sa surface: nous terminerons ce qui regarde les tramaux, par une des plus grandes & des plus industrieuses pêches qu'on fasse à la mer.

1307. On la nomme *dreige* sur les côtes de Normandie & de Picardie, apparemment à cause que le filet gratte ou drague le fond de la mer (107). Néanmoins il ne faut pas la confondre avec les dragues, qui sont des façons de pêcher très-différentes, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

1308. L'ordonnance de la marine écrit *dreige;* quelques-uns écrivent *droige* ou *drege:* c'est pourquoi on appelle ces pêcheurs tantôt *dregeurs*, tantôt *dreigeurs*, & quelquefois *drogeurs* ou *drogueurs*.

1309. Cette pêche exige de forts équipages, & occasionne de grands frais; aussi forme-t-elle d'excellens matelots. Elle se fait au large, avec des bateaux pontés, auxquels on donne divers noms, suivant les différens ports où on la pratique. A la Rochelle, ce sont des *traversiers;* en une partie de la Picardie, des *dreigeurs*. A Dieppe, on y emploie les *crevelles*, qui servent à faire les grandes pêches du canal; & ce sont les mêmes équipages. Dans l'amirauté de Boulogne, on se sert de bateaux moins grands, qui n'ont que huit à dix hommes d'équipage, y compris le maitre & un mousse: dans ce cas, les filets sont proportionnellement plus petits; & ces petits dreigeurs vont dans la saison à la pêche du hareng. Il y a donc des dreiges beaucoup plus grandes les unes que les autres. Nous nous proposons de décrire la pêche d'une grande dreige; ce qui nous dispensera de parler des petites, qui en sont un diminutif.

1310. Pour prendre une idée générale de cette pêche, il faut imaginer un

(107) Apparemment du mot *drayer*, dont on se sert dans les tanneries pour exprimer l'action d'enlever les chairs attachées à la peau d'un bœuf qu'on vient d'écorcher.

très-

très-grand tramail P Q O (*pl. XIII, fig. 2*), qui porte sur le fond de la mer, & qu'il faut traîner de façon que les deux extrêmités P O, soient le plus ouvertes qu'il est possible. On emploie pour cette opération un seul bâtiment A, qui emprunte le secours d'un corps flottant K, auquel on donne le nom de *bourset* ou *borset* (108). Il est évident que si les deux bras F & G étaient amarrés à proue & à poupe du bâtiment A, les deux bouts O & P du filet se toucheraient, au lieu qu'ils sont tenus fort écartés l'un de l'autre, au moyen du bourset K, qui est bien éloigné du bâtiment A. Cette manœuvre se montre déjà fort ingénieuse; mais elle paraîtra bien autrement admirable, quand nous aurons suivi en détail toutes les opérations de cette belle pêche.

1311. ON distingue deux especes de pêcheurs à la dreige: les uns, qui exercent leur métier toute l'année; les autres, qu'on répute dreiger pour les vives, ne doivent chasser que depuis le lundi gras jusqu'au samedi saint. Or les filets des pêcheurs qui exercent leur métier toute l'année, doivent avoir les mailles des hamaux de neuf pouces d'ouverture en quarré; & celles de la flue, de vingt-une lignes.

1312. MAIS les tramaux réputés pour les vives, peuvent avoir les mailles de leur flue de treize lignes en quarré, sans changer celles des hamaux.

1313. IL est sensible que ce tremail doit prendre plus de petit poisson que l'autre, qui a les mailles plus ouvertes. On n'en tolere l'usage, qu'en considération de l'approvisionnement du carême. D'ailleurs, la destruction du frai n'est pas autant à craindre dans cette saison que dans celles qui sont plus avancées.

1314. LA tessure P Q O des dreiges a six pieds de chûte, & depuis deux cents cinquante jusqu'à deux cents quatre-vingt brasses de longueur, suivant la force des équipages. Elle est composée d'un nombre de pieces de tremail, qui ont depuis quinze jusqu'à dix-huit brasses de longueur, qu'on réunit les unes aux autres.

1315. COMME ce filet est fort cher, il n'appartient pas en entier à un pêcheur; chacun en fournit une ou deux pieces, & il a part au profit de la pêche proportionnellement à ce qu'il a fourni. L'étendue qu'on donne au filet ne dépend pas uniquement de la force de l'équipage; car toutes les marées ne permettent point de traîner un fort grand filet: en ces cas défavorables, les pêcheurs qui ont deux pieces de filet, n'en fournissent qu'une.

(108) *Bourset*, c'est la voile la plus élevée du grand mât; ou, sur les mers de Bretagne, la voile de misaine. La ressemblance du corps flottant, dont il est ici question, avec les voiles d'un vaisseau, lui a fait donner ce nom. Au reste, cette pêche n'est point connue en Allemagne, & il n'y a point de dénomination en cette langue, qui serve à la désigner.

1316. Un filet ne dure ordinairement qu'une ſaiſon, même en ayant ſoin de le radouber ou ramender à tous les démarrages.

1317. Nous avons dit qu'à tous les tramaux il fallait que la flue fût conſidérablement plus étendue que les hamaux, dont les mailles doivent être fort grandes. A l'égard du filet de la dreige, il faudrait qu'une maille de hamaux contînt ſept mailles de la flue; cependant cela varie ſuivant qu'on fait les mailles de la flue plus ou moins ſerrées, celles des hamaux reſtant les mêmes.

1318. On traîne ce filet ſur des fonds qui n'ont quelquefois que cinq à ſix braſſes d'eau, & d'autres fois dans des endroits où il y en a trente-cinq ou quarante.

1319. Pour que le filet puiſſe réſiſter à l'effort qu'on fait pour le traîner, on le borde tout autour avec une ralingue, ou, comme diſent quelques pêcheurs, un *bouchet*, aux angles duquel on fait des anſes, pour y amarrer les cordages ou bras qui ſervent à le traîner. Afin d'empêcher que le filet ne ſe couche ſur le terrein, & faire enſorte qu'il traîne ſur le fond dans une ſituation à peu près perpendiculaire, on attache des lieges ſur la ralingue d'en-haut; & ſur celle d'en-bas, des bagues de plomb, dont douze à quatorze peſent ordinairement une livre. Suivant l'ordonnance, il eſt défendu de mettre plus d'une livre & demie de plomb par braſſe de filet; ainſi il faut vingt-quatre à ving-ſix livres de plomb pour garnir une piece de filet de dix-huit braſſes. Il eſt évident qu'en chargeant le pied du filet de beaucoup de plomb, on le fatiguerait, ainſi que l'équipage, lorſqu'il faudrait amener à bord la teſſure. Ce n'eſt cependant pas dans la vue de ces ménagemens, ſoit de l'équipage, ſoit du filet, que le poids du leſt a été fixé par l'ordonnance; mais afin de favoriſer la multiplication du poiſſon, & d'empêcher que les pêcheurs ne bouleverſent les fonds, comme ils le faiſaient en joignant à beaucoup de plomb des barres de fer & des chaînes qui labouraient le fond preſque comme l'eût fait une charrue.

1320. Voila, au moyen du plomb, une force qui tire en-bas le pied du filet, pour qu'il ſe place verticalement dans l'eau. Il faut appliquer à la tête du filet une force contraire, qui tende à le porter vers la ſurface. Pour cela, comme nous venons de le dire, on garnit la ralingue de la tête avec des morceaux de liege, qu'on nomme *flottes*, *corſerons*, *corches*; tous termes ſynonymes. On choiſit les lieges les plus épais, & on les diſtribue ſur la ralingue de la tête, à environ vingt pouces les uns des autres, plus ou moins, ſuivant la bonté du liege: car le liege le moins ligneux a le double avantage d'être plus léger, & de s'imbiber plus difficilement d'eau, que celui qui eſt dur & poreux.

1321. On prétend que pour la dreige des vives, il faut que le filet ſoit tendu plus verticalement que pour les autres pêches de dreige. Cette raiſon doit

engager à y multiplier les flottes. Mais, d'un autre côté, comme le liege qui eſt long-tems dans l'eau perd de ſa légéreté, il s'enſuit que les dreiges qui pèchent toute l'année, doivent être flottées davantage que les autres. Ainſi, il faut que la tête des dreiges ſoit bien garnie de flottes; puiſque ſi, dans les dreiges ordinaires, elle venait à battre le fond, on ne prendrait rien.

1322. AVANT de parler de l'armement des batimens dreigeurs, il eſt bon de dire un mot des circonſtances qui paraiſſent favorables à cette pêche; puiſque c'eſt ce qui peut déterminer à mettre dehors, ou à reſter dans le port. Quoiqu'aucun pecheur, quelqu'expérimenté qu'il ſoit, ne puiſe prévoir à l'avance s'il fera une bonne pêche, ou non, tous conviennent néanmoins, qu'il y a des circonſtances qui ſont plus favorables que d'autres à cette pêche.

1323. SUPPOSONS, pour nous faire mieux entendre, que l'on ſe propoſe de pêcher à la dreige dans la Manche, à un endroit où le canal commence à ſe retrécir au point de n'avoir que vingt à vingt-deux lieues de largeur. Les pêcheurs, pour y faire plus avantageuſement & plus aiſément leur métier, ont beſoin d'un vent traverſier, que nous ſuppoſons être, dans cet endroit de la Manche, le nord-eſt & le ſud-oueſt. Il faut encore que ce vent traverſe la marée; car les vents qui ſeraient d'accord avec la marée, ne leur permettraient pas d'établir leur pêche. On en appercevra la raiſon par ce que nous dirons dans la ſuite.

1324. LES gros vents ne conviennent pas aux dreigeurs; parce que, comme ils relevent leur teſſure à force de bras, cette manœuvre ſerait très-pénible & même impoſſible par un vent forcé.

1325. LES marées trop molles & trop fortes ne ſont pas propres à cette pêche. Celles de morte eau ſont les moins favorables. Ainſi les plus avantageuſes ſont celles de demi vives eaux, ſur-tout s'il y a un peu d'agitation à la mer, parce que les petites motures engagent le poiſſon à quitter le fond. Quand la mer eſt tranquille, les grandes vives eaux ſont très-bonnes. Cependant les grandes marées ſeraient fort à craindre, ſi le filet venait à s'accrocher: car ne pouvant s'arrêter, & le bateau, ainſi que le bourſet, halant de même bord, ils rompraient infailliblement le filet, que nous avons dit être fort cher.

1326. QUAND les eaux ſont chaudes, on peut s'approcher des côtes: mais lorſqu'elles ſont froides, il faut aller chercher les poiſſons dans les grands fonds. De plus, les pêcheurs prétendent qu'ils font de bonnes pêches lorſqu'il y a eu de fortes gelées pendant l'hiver: parce qu'alors les poiſſons, ayant quitté les baies & les bas fonds, ſe ſont retirés dans la grande eau, où la dreige va les chercher. Quelle qu'en ſoit la cauſe, on convient généralement qu'après les hivers doux, les pêcheurs reviennent le plus ſouvent *à retour;* c'eſt-à-dire, que la dépenſe & les avaries excedent le produit de la pêche.

1327. LA pêche eſt ordinairement bonne, quand la mer eſt devenue praticable après une tourmente.

1328. Il eſt encore ſenſible que le ſuccès de la pêche dépend du choix du terrein où l'on s'établit. On perdrait ſon filet, & on ne prendrait rien, ſur un fond de roche. Sur les fonds inégaux, beaucoup de poiſſons s'échappent par-deſſous le filet; mais entre les fonds doux & unis, il y en a qui méritent la préférence, non ſeulement à cauſe de l'abondance du poiſſon, mais encore à cauſe de ſa bonne qualité. On regarde comme excellens les fonds qui ſont de fragmens de coquilles, que les pêcheurs diſtinguent par le nom de *pailleux*. On eſtime enſuite les fonds de ſable, pour les poiſſons plats. Il en eſt à peu près de même des fonds vaſeux; mais la qualité du poiſſon y eſt inférieure.

1329. Nous aurons occaſion de faire remarquer dans la ſuite, que les poiſſons perdent aſſez promptement le goût de vaſe, quand ils ont ſéjourné dans une eau vive. C'eſt pour cela qu'à un cap qui s'étend à la mer, on prend quelquefois de bon poiſſon d'un côté, & de très-médiocre de l'autre.

1330. Enfin les pêcheurs qui ont une grande pratique d'une côte, connaiſſent des endroits qui ſont plus fréquentés que d'autres par certains poiſſons. C'eſt ſur quoi l'on ne peut preſcrire aucune regle.

1331. Maintenant que nous avons donné une idée de la pêche à la dreige, des bâtimens qui y ſervent, des filets qu'on y emploie, des tems & des parages qui y ſont favorables, il faut parler des apparaux néceſſaires pour cette pêche.

1332. Le bâtiment qui doit y ſervir, ſon grément & ſes apparaux, appartiennent preſque toujours à un bourgeois, qui a part au profit de la pêche, comme nous le dirons dans la ſuite. Il n'y a que les filets, qui appartiennent aux pêcheurs. Voici un détail des uſtenſiles qui ſont néceſſaires pour cette pêche.

1333. 1°. Des halins, chaſſes ou grelins C (*pl. XIII, fig.* 1); des barrils vuides M, dont on ſe ſert pour ſoutenir ſur l'eau la vergue du bourſet. A eſt une vergue pour la grande voile. Il faut en outre, des bouées, des cablieres, des grapins, des gaffes, & autres uſtenſiles qui ſont repréſentés ſur la *planche XII, figure* 1.

1334. Les chaſſes, cablots, orins & halins, ſont des cordages qui ont à peu près quatre pouces de circonférence; & ordinairement la chaſſe foraine, qui répond au bourſet, eſt plus menue que celle qui tient au bateau. L'une & l'autre chaſſes ont cent ou cent vingt braſſes de longueur. Nous allons expliquer en détail le grément du bourſet.

1335. Le corps flottant, qu'on nomme *bourſet* (*pl. XIII, fig.* 1), eſt compoſé d'une voile: c'eſt proprement elle qui forme le bourſet. Elle a dix-ſept aunes de chûte, ſix à ſept aunes de large, ou environ ſoixante-quatre pieds de hauteur, ſur dix-huit de largeur par la tête ou à l'envergure, & vingt-ſept par le pas ou le pied. Elle eſt fortifiée tout autour, comme toutes les autres voiles,

par une ralingue : cette ralingue forme des annelets, dans leſquels paſſe une autre manœuvre, qui ſert pour recueillir la voile & lui faire prendre la courbure que les pêcheurs jugent convenable, afin que la marée & le courant s'y entonnent. Ceci s'éclaircira par la ſuite.

1336. CETTE voile eſt tannée, & quelquefois gaudronnée, pour qu'elle réſiſte mieux aux impreſſions de l'eau, dans laquelle elle doit être perpétuellement plongée. Cependant ſon milieu doit être d'une toile douce & molle, pour qu'elle ſe prête à l'effort de l'eau : & la tête, ainſi que les bords le long des ralingues, ſont d'une toile plus forte. Le bourſet eſt encapelé par la tête ſur une vergue E, qui a dix-neuf à vingt pieds de longueur.

1337. AU bout de cette vergue ſont frappés les *bras d'eau* H H, qui ſe réuniſſent & s'amarrent au halin, qu'on nomme *du bourſet*, ou *forain*. Au bas du bourſet, ou aux points de la voile, ſont frappées les *écouttes d'eau*, & les cablieres, qui ſervent de leſt pour faire entrer dans l'eau la voile du bourſet : elles peſent de huit à douze livres, plus ou moins, ſuivant la force de la marée.

1338. LES deux écouttes ſe réuniſſent à une manœuvre menue, que l'on nomme le *petit four* : elle n'a qu'une demi-braſſe de longueur. On fait ce petit four avec un vieux cordage ragué & uſé, pour qu'il n'ait pas beaucoup de force, & qu'il rompe quand la teſſure s'eſt accrochée au fond de la mer à une roche, ou à une carcaſſe de navire : car la rupture du petit four évite celle du filet.

1339. LE petit four eſt prolongé par une manœuvre plus longue, qu'on nomme le *fort four*, ou le *grand four*, & qui va s'attacher au halin du bourſet, qu'on nomme auſſi la *chaſſe foraine*. Ce point d'attache eſt environ à quatorze braſſes du bout qui tient à la vergue E. Les cablieres H H, tiennent les angles ou points de la voile ſous l'eau.

1340. QUOIQUE la vergue E, qui eſt de ſapin, flotte ſur l'eau, elle pourrait bien n'avoir pas aſſez de légéreté, pour ſoutenir la tête de la voile à fleur d'eau. C'eſt pourquoi on attache au milieu de cette vergue un barril vuide K, qui eſt ſur ſon roule. Cette futaille, enfoncée par les deux bouts, eſt garnie de dix-huit cercles, cinq ſur chaque bout, & huit ſur le bouge. La plupart de ces futailles ou barrils ont à la douve du bondon une anſe ou *poche*, dans laquelle paſſe une manœuvre qui ſert pour l'amarrer à la vergue. D'autres entourent la futaille d'une eſtroppe qui ſert pareillement à l'attacher à la vergue.

1341. ON frappe encore ſur le halin forain, à environ vingt-cinq braſſes de la vergue, un orin N, long de neuf braſſes, qui répond à une bouée M. C'eſt aſſez ſouvent un barril conique, lequel eſt amarré par un de ſes fonds, pour que l'autre, flottant ſur l'eau, ſoit plus aiſé à appercevoir. Cette bouée, que les pêcheurs nomment *épervier*, ſert à ſoutenir en partie le halin forain, & eſt fort utile pour gouverner le bourſet. On attache un bout du filet à l'extrêmité

du halin forain ou de la chaſſe du bourſet ; & l'on ajoute en cet endroit une cabliere plus ou moins groſſe, ſuivant la force de la marée.

1342. Après avoir expoſé en détail le grément du bourſet, il faut parler de celui du bateau. La grande voile, qu'on verra qu'il faut jeter à l'eau pour augmenter la dérive du bateau lorſqu'il eſt démâté, comme on le voit en A ; cette voile D, & la vergue E, ſur laquelle elle eſt encapelée, ſont celles du bateau, & ſervent quand le vent manque, ainſi qu'on le verra dans la ſuite. Cette vergue E eſt retenue au bateau par une manœuvre F, qu'on nomme *traverſine ;* elle a environ trente-ſix braſſes de longueur, & eſt un peu plus forte que le halin de la dreige. Les bras d'eau de la grande voile, ſont les mêmes qui ſervaient au grément du bateau. A l'égard des écouttes, celles du bateau ſeraient trop courtes ; & ordinairement, on les fait avec de vieux halins.

1343. Tous ces agrès étant préparés à terre, les matelots les portent au bateau. Ils élevent le mât, ils parent la grande voile, & gréent le bâtiment pour ſe porter au large : ils rangent la teſſure ſur un bord, les cordages ſur l'autre, & appareillent pour ſe rendre à l'endroit où ils ſe propoſent d'établir leur pêche, comme nous allons l'expliquer.

1344. Les pêcheurs amenent ſur le bord la vergue & la grande voile, ſans la plier ou *ferler ;* ſi elle l'était, elle ſerait moins bien diſpoſée pour être jetée à l'eau. Puis ils amenent leur mât ſur un chandelier, comme on le voit en A. Quand le bateau eſt démâté, on *dérape*, ou l'on détache les écouttes & écouets de la grande voile, pour frapper à leur place les écouttes d'eau. On frappe auſſi la traverſine au milieu de la vergue. A l'égard des bras, on ſe contente de les alonger quand il en eſt beſoin. Enfin on amarre aux points ou angles de la grande voile, à la place des écouttes & des écouets, les écouttes d'eau, qu'on fait ordinairement, comme nous l'avons dit, avec de vieux halins.

1345. Tout étant ainſi diſpoſé, on pare ou arrange ſur le bord le bourſet de dreige, qui a été précédemment gréé & armé de ſes cablieres.

1346. Lorsque tout eſt prêt, le maître commence à faire la manœuvre, ſoit à l'avant, ſoit à l'arriere du bâtiment, ſuivant l'établiſſement du vent & ſa direction.

1347. On jette d'abord le bourſet à la mer, en le croiſant par le travers du flot, pour que l'eau s'y entonne, & qu'elle enfle la voile : ce qui eſt néceſſaire pour qu'il tire bien ſon halin. Car, comme nous l'avons déjà dit, le bourſet tient lieu d'une chaloupe qui aurait une voile, à laquelle ſerait attaché le halin forain, pour tirer un bout de la dreige, pendant que le bateau tirerait l'autre. Mais il faut remarquer que, ſi l'on employait une chaloupe, ce ſerait le vent qui la ferait agir : au lieu que c'eſt le courant de la marée qui fait chaſſer le bourſet.

1348. Un des bouts O de la teſſure a donc été amarré au halin F du bour-

ſet, qu'on nomme *halin forain*. On amarre l'autre bout P, au halin G, du bateau qu'on nomme la *nef*; & aux amarrages qui joignent les bouts du filet aux halins, la ralingue de la tête du filet eſt réunie avec celle du pied. Le halin embraſſe toute la largeur du filet.

1349. ON jette le filet à la mer par le travers du bateau, tribord au vent. Deux matelots font ce travail, & un troiſieme ſoutient les flottes, pour que la ralingue flottée ne s'engage pas avec celle qui eſt plombée.

1350. AFIN de prévenir que les deux hommes qui mettent hors le filet, ne tombent à la mer, ils ſont contre-tenus par les jarrets avec un aviron, que deux matelots tiennent ferme dans une ſituation convenable. A l'égard du matelot qui arrange les flottes, il n'a rien à craindre, parce que ſon ventre eſt appuyé contre le bord du bateau.

1351. QUAND tout le filet eſt à la mer, on file le plus promptement qu'on peut le halin du bateau, que les matelots appellent *la chaſſe de la nef*. Si on fait cette manœuvre de marée montante, on file juſqu'à la rencontre du cordage B, qui a environ dix-huit braſſes de longueur, & que les matelots nomment la *guie*. Cette guie fait à l'égard de ce halin le même effet que le four pour le halin du bourſet. On porte, ſoit la chaſſe, ſoit la guie, à l'avant du bateau, pour le faire venir de bout à la marée, & attendre que le bourſet ait pris ſa place pour faire route de concert, comme fait le bateau A, avec ſon bourſet K.

1352. S'IL arrive que le bateau ne puiſſe pas ſuivre le bourſet, on lui donne ſur l'avant une petite voile dite *trinquette*.

1253. SI, faute de vent, cela ne ſuffit pas, c'eſt le cas de mettre à l'eau la grande voile dont nous avons parlé. Voici comme ſe fait cette manœuvre.

1354. ON tend toujours le bourſet à bas bord, & le plus ſouvent la voile du bateau ſe jette à ſtribord: mais ſi le vent change pendant la pêche; ſi, par exemple, ayant tendu par un vent de nord-oueſt, on s'apperçoit qu'il ſe jette au ſud, on fait en ce cas paſſer à bas-bord la grande voile qui était à ſtribord, & la marée s'acheve ainſi. Mais laiſſons à part cette manœuvre accidentelle, pour continuer à expliquer la façon d'appareiller le bateau.

1355. LA voile étant armée & préparée comme nous l'avons expliqué, on la poſe ſur le bord par le travers de ſtribord; on jette à l'eau toute la toile, & enſuite la vergue, ainſi que ſes écouttes. Puis, lorſque la marée eſt entonnée dans la voile, on file en partie toutes les manœuvres. Enſuite on les largue ou on les hale, ſuivant les ordres du maître, qui parvient à faire traîner le filet, partie par le bourſet, & partie par le bateau, leſquels doivent faire route de concert, & agir également ſur les halins. On emploie pour cela des manœuvres particulieres, qu'il n'eſt pas aiſé de bien décrire. En voici cependant quelques-unes, qui pourront donner une idée des autres.

1356. QUAND la grande voile tire le bateau par le travers de la lame, la

traverſine eſt amarrée au grand mât, & les deux écouttes le ſont à l'avant & à l'arriere, vers les couples de balancement. Les bras, qu'on laiſſe ordinairement largues, ſont en ce cas ſimplement roulés ſur les écouttes. Par cette manœuvre, la voile à l'eau augmente la dérive du bateau.

1357. QUAND on eſt obligé de ſe ſervir de la voile à l'eau, aux marées du vent, on l'établit à l'avant du bateau, qui eſt ordinairement raſé de tous mâts: pour faire venir le bateau travers à la marée, on hale ſur la chaſſe de nef & la guie, on jette la voile à ſtribord, & on amene à l'avant toutes les manœuvres d'eau. Pour cela, on amarre la traverſine à l'étrave, & les deux écouttes bas-bord & ſtribord. On largue ou hale auſſi les bras, pour que la marée s'entonne bien dans la voile.

1358. AUX marées de jour, on apperçoit la manœuvre du bourſet; ce qui indique celles qu'il faut faire dans le bateau. On n'a pas ce ſecours la nuit; mais tant que la teſſure eſt à la mer, le maître a continuellement, de nuit & de jour, la ſonde à la main: ce qui le met en état de connaître l'établiſſement de la teſſure au fond de la mer. Car ſi le bourſet hale trop de l'avant, la ſonde va de l'arriere: ſi le bourſet ſe porte trop au large, la ſonde s'y porte auſſi; & ſi les deux chaſſes vont bien, la ſonde reſte à plomb.

1359. IL peut arriver que pendant la marée la teſſure s'accroche dans le fond à des roches, à des ancres perdues, ou à des carcaſſes de navires. Alors, ſi la marée porte au vent, on hale auſſi-tôt les chaſſes. Mais ſi la marée porte contre le vent, on attend la morte eau, pour éviter de rompre le filet; & on porte le halin de la nef, ainſi que ſa guie, à l'avant du bateau, qui alors reſte comme s'il étoit à l'ancre. A l'égard du bourſet, comme ſon petit four rompt, alors ſa voile flotte ſur l'eau, & ne fait plus d'effort pour haler ſur ſa chaſſe.

1360. SI la dreige ſe trouve arrêtée pendant la nuit pour quelque cauſe que ce ſoit, les pêcheurs ſont obligés de faire des ſignaux, afin de prévenir que les autres pêcheurs ne les abordent. Suivant l'ordonnance, ils doivent même ne jamais mettre hors leurs filets pendant la nuit, ſans avoir deux feux, un à l'avant, l'autre à l'arriere.

1361. VOILA tout ce qu'il nous eſt poſſible de dire pour donner quelque idée des manœuvres qu'on fait pour traîner réguliérement les filets. Nous allons parler de la façon de les relever, lorſque la marée eſt finie.

1362. CETTE manœuvre, qui apprend aux pêcheurs ce qu'ils peuvent eſpérer de leur travail, eſt ſans contredit la plus pénible.

1363. POUR ſe diſpoſer à relever la teſſure, tous les matelots s'aſſeyent à bas-bord, ſur le bord du bateau, le dos tourné à la mer; & pour ſe donner plus de force, ils s'appuient par les genoux contre un mât qu'on a amarré exprès pour cela en-dedans du bateau.

1364.

1364. LE matelot qui doit tirer à bord le halin & la teſſure, ſe place à ſtribord de l'étrave. A meſure qu'on amene à bord la chaſſe, on la roue ſur le pont, à l'avant du grand mât, aux deux côtés de la grande écoutille; ayant l'attention de mettre le halin de la nef à ſtribord, & celui du bourſet à basbord. On tire à bord la teſſure, en halant ſur les ralingues.

1365. QUAND le tems eſt favorable, il arrive ſouvent que les dreigeurs chaſſent quatre marées en vingt-quatre heures. Ils traînent pendant trois heures: ils relevent enſuite leur teſſure, prennent le poiſſon, & nettoient le filet; ce qui occupe encore trois heures; & ſur-le-champ ils remettent hors. Ils continuent ainſi toutes les marées, quand le tems eſt favoroble.

1366. CETTE pêche eſt, ſans contredit, la plus fatigante de toutes: les pêcheurs y ſont toujours en action. Comme les dreiges, qui vont chercher les poiſſons dans les grands fonds, vont à la mer dans les ſaiſons humides & froides, les pêcheurs ſont preſqu'entiérement habillés de cuir, pour ſe garantir de l'eau le plus qu'il leur eſt poſſible. Il eſt vrai que, pendant que le filet dérive, l'équipage n'ayant que quelques manœuvres à exécuter, il peut prendre un peu de repos: mais le maître fait un quart continuel, ayant toujours, comme nous l'avons dit, la ſonde à la main. Le ſeul tems où il a quelque relâche, eſt entre deux marées, pendant qu'on vuide & répare la teſſure.

1367 SI la marée eſt douteuſe, & que l'eau n'enfle pas bien la voile, il y a pendant toute la pêche un autre matelot que le maître, pour veiller la grande voile, & faire exécuter les manœuvres qui en dépendent.

1368. LORSQUE l'équipage eſt de dix-ſept hommes, il y en a deux qui mettent le filet à l'eau: au reſte, tous peuvent faire cette opération. Si le tems eſt beau, ils ſe mettent à califourchon ſur le bord, ou bien ils s'y aſſeyent les jambes en-dedans; & ils ſont, comme nous l'avons dit, contre-tenus par un aviron qu'ils nomment *ancel*, que deux matelots tiennent dans une poſition convenable. Un cinquieme pare les flottes pendant ce travail. Le reſte de l'équipage a différentes occupations; comme de déſagréer le bateau, d'appareiller la grande voile à l'eau, ſi cela eſt néceſſaire.

1369. QUAND on releve la teſſure, qui alors eſt très-chargée d'eau, tout l'équipage eſt occupé à la haler; quoiqu'il n'y ait qu'un ſeul homme placé à l'avant à côté de l'étrave, les pieds dans la gatte, lequel hale la teſſure à bord, & prend avec un petit gaffot les gros poiſſons lorſqu'il s'en préſente. Les autres matelots reçoivent le filet, ſe le donnent de main en main, & l'arrangent ſur le pont.

1370. LORSQUE le filet eſt tiré à bord, tout l'équipage travaille à en retirer le poiſſon & les immondices, & à nettoyer la voile, pour la préparer à être miſe à l'eau lorſque la marée le permettra. Enfin, quand la pêche eſt finie,

l'équipage remâte le bateau, & ils appareillent pour retourner dans le port avec leurs apparaux & avec leur poiſſon, qui conſiſte en turbots, barbues, ſolles, limandelles, grands carrelets, raies, vives, rougets, merlans, eſturgeons, ſaumons, &c. Il paſſe pour conſtant que les poiſſons que nous venons de nommer ſont tellement effarouchés par la dreige, qu'ils ſe retirent dans les fonds de roche où la dreige ne peut aller les chercher; de ſorte que, quand on répete pluſieurs fois cette pêche dans un même endroit, on n'y prend guere que des eſpeces de petites morues, qui ne s'effarouchent point par ce filet. Mais le filet lui-même court de grands riſques, parce que ces poiſſons ne s'écartent guere des fonds de roche.

1371. On prend auſſi à la dreige une grande quantité de petites rouſſettes ou petits chiens de mer; mais les pêcheurs redoutent cette capture, non-ſeulement parce que ce poiſſon eſt peu eſtimé, mais principalement parce qu'ils déchirent le filet lorſqu'on rencontre un lit ou bouillon de ces poiſſons, qui vont toujours en troupe. Il y a d'autres chiens plus grands, & qu'on nomme *puans*, leſquels paraiſſent vers le mois de mars, quand les eaux commencent à s'échauffer: les pêcheurs ſont obligés de laiſſer mourir ceux-ci dans le filet, qu'ils déchireraient entiérement, ſi l'on voulait les en tirer vivans. Nous donnerons dans la ſuite une exacte deſcription de tous les poiſſons que nous venons de nommer.

1372. Le poiſſon pris à la dreige eſt réputé aſſez bon. Effectivement, comme c'eſt un tremail, il n'y eſt pas autant fatigué que ceux qu'on prend à la grande ſeine, ou qu'on trouve dans les manches & guidaux. Mais il eſt bien inférieur à celui qu'on prend avec les filets ſédentaires & avec les hains. Un poiſſon qui a été traîné pendant deux ou trois heures, eſt toujours fatigué.

1373. Quand on examine avec attention la dreige que nous venons de décrire, on ne peut s'empêcher d'admirer où peut aller l'induſtrie des pêcheurs, qui parviennent à tenir au fond de la mer, à vingt-cinq ou trente braſſes, un filet d'une grandeur immenſe, dans une ſituation verticale, & à le traîner toujours grattant le fond, dans un eſpace de deux ou trois lieues, auſſi exactement que s'ils le trainaient à bras, comme ils le pratiquent pour pluſieurs pêches. N'eſt-ce pas une belle induſtrie que d'avoir imaginé, quand le vent leur manque pour ſe ſoutenir dans la route qu'ils doivent tenir, d'avoir, dis-je, imaginé de mettre leur grande voile à l'eau, tendue ſur ſa vergue, & garnie de bras & d'écouttes, pour emprunter le ſecours de la marée, qui enfle la voile comme aurait fait le vent: tandis que la chaſſe de la nef & ſa guie, qu'on porte tantôt à l'avant & tantôt à l'arriere, aident à gouverner? En jetant les yeux ſur la *figure*, on apperçoit que, ſi les deux chaſſes avaient répondu l'une à l'avant & l'autre à l'arriere du bateau, le filet eût été preſqu'entiérement fermé. On aurait pu, il eſt vrai, comme cela ſe pratique pour certaines

pêches, frapper chaque chaſſe ſur un bateau particulier: mais, quoique le bateau auquel aurait répondu la chaſſe foraine eût pu être plus petit & plus foible d'équipage que celui où répond la chaſſe de nef, la dépenſe aurait été augmentée. On a donc fort ingénieuſement imaginé de ſubſtituer à ce ſecond bateau & à ſon équipage, le bourſet, qui ne conſiſtant qu'en une voile, une vergue, une barrique vuide, des bras, & des écouttes, avec cette eſpece de bouée qu'on nomme *l'éprevier*, vogue tout ſeul à une diſtance convenable du bateau, & tire la chaſſe foraine, comme le bateau fait la ſienne.

1374. CETTE pêche, toute belle & toute induſtrieuſe qu'elle eſt, a le défaut de détruire beaucoup de poiſſon; au point de rendre les autres pêches & la dreige même infructueuſes. Le pied du filet, qui gratte & rague le fond dans une grande largeur, & dans l'étendue de pluſieurs lieues, détruit beaucoup de petit poiſſon.

1375. LES dreigeurs rapportent ſouvent ſur la greve une multitude de raies ſi petites, qu'elles ſont à peine mangeables; quoiqu'en vuidant leur filet à bord, ils en aient rejeté un grand nombre à la mer, qui ayant été fatiguées dans le filet, ne peuvent reprendre eau, & ſont perdues. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, les gros poiſſons de cette pêche ne ſont jamais auſſi ſains que ceux qu'on prend avec les rets ſédentaires.

1376. ENFIN ce filet bouleverſe les fonds, & détruit les bancs d'algue, où s'élevent les jeunes poiſſons.

1377. ON remédierait en partie à ces inconvéniens, ſi, au lieu de mettre les plombs ſur la ralingue qui tient à la teſſure, on mettait le leſt à l'extrêmité de lignes qu'on attacherait à la ralingue du pied du filet; laiſſant cinq ou ſix pouces de diſtance entre cette ralingue & le fond de la mer, pour faciliter à la menuiſe le moyen de s'échapper. Alors on ne ferait que diminuer le mal, & prévenir l'entiere deſtruction des ſolles, des carrelets, des barbues, des turbots, dont on trouve une immenſe quantité d'extrêmement petits dans le filet de la dreige. L'avidité des pêcheurs ne s'accorde pas avec de telles précautions. On en a vu qui ajoutaient au bas de leur filet, des barres de fer, pour labourer encore mieux le fond; & il en a réſulté une telle deſtruction, que les dreigeurs ne prenant preſque plus rien, ont abandonné cette façon de pêcher, qui leur occaſionnait de grands frais, dont ils n'étaient pas rembourſés. Le nombre des grands dreigeurs eſt même beaucoup diminué.

1378. DU tems de François premier, il n'y avait à Dieppe que deux dreigeurs, & qui n'avaient pas de fort grands filets. Les gouverneurs, qui en retiraient du profit, en ont porté le nombre à cinq, puis à huit, & peu à peu juſqu'à ſeize. Louis XIV ayant permis la pêche de la dreige à tout le monde, le nombre des dreigeurs a encore beaucoup augmenté, & l'on a vu toute la mer couverte de ces pêcheurs. Il eſt vrai que leur nombre s'eſt réduit de lui-

même; mais c'eſt, comme nous l'avons dit, à cauſe de la diſette du poiſſon (109).

ARTICLE QUATRIEME.

Des filets qu'on nomme proprement ſeines *ou* ſennes.

1379. ON comprend quelquefois ſous la dénomination de ſeine, toutes les eſpeces de filets en nappe: & ce cas, on les diſtingue en ſeines *tendues ſur piquets*, & ſeines *flottées & pierrées*. De celles-ci, les unes ſont ſédentaires, & les autres dérivantes aux courans. Les manets ſe ſont ainſi trouvés confondus avec les ſeines. On a été même juſqu'à nommer les tramaux, des *ſeines tramaillées*. Mais comme nous avons traité d'une partie de ces différentes pêches, ſous les noms particuliers qu'on a coutume de leur donner, il ne nous reſte à parler que des ſeines proprement dites (110), qui ſont des filets ſimples, plus ou moins grands, dont les mailles n'ont point de calibre déterminé pour aucune eſpece de poiſſon, & qui ont toujours beaucoup plus de longueur que de chûte. Comme il faut que ces filets ſe tiennent verticalement dans l'eau, la ralingue A ou *a* (111), *planche XIII*, *fig.* 3 & 4, qui en borde la tête, eſt garnie de flottes de liege ou de bois: & la ralingue B *b* (112) du pied eſt chargée de leſt. Aux extrêmités de la ralingue de la tête, ſont frappées des cordes plus ou moins longues, D ou *d*, qu'on nomme les *bras*. On les diſpoſe différemment, ainſi qu'on le voit aux deux filets qui ſont repréſentés par les *figures* 3 & 4. Ces bras ſervent à tendre ou à traîner le filet, comme on le verra dans les détails où nous allons entrer.

1380. TOUTES les pêches à la ſeine ſe faiſant en traîne, on ne peut les pratiquer que ſur des fonds unis; & elles détruiſent beaucoup de frai & de menuiſe, parce que la ralingue du bas qui eſt leſtée, bouleverſe les fonds. Elle fait ſur-tout une grande deſtruction de petits poiſſons, lorſque la chaleur de l'eau les attire dans les endroits où il n'y a qu'une épaiſſeur d'eau peu conſidérable. Il eſt certain que cette pêche eſt d'autant plus nuiſible, que les mailles des filets ſont plus ſerrées. Au reſte, en obligeant les pêcheurs de donner aux mailles une certaine grandeur, on ne diminuerait pas beaucoup la deſtruction du poiſſon, non-ſeulement parce qu'en traînant le filet les mailles ſe rétréciſſent, mais encore parce qu'il s'amaſſe dans la ſeine des immondices qui empêchent que le frai & la menuiſe ne traverſent les mailles. Le meilleur

(109) Concluons donc que cette pêche ſi ingénieuſe eſt plus digne de blâme que de louange.

(110) En allemand, *Garne mit unbeſtimmten Maſchen.*

(111) En allemand, *Floſſenreif.*

(112) En allemand, *Bleyreif.*

moyen, & qui ſe pratique en quelques endroits, ſerait qu'au lieu d'attacher le leſt ſur la ralingue qui borde le pied du filet, on l'attachât à des lignes de quelques pouces de longueur, qu'on diſtribuerait de diſtance en diſtance ſur cette ralingue. Au moyen de quoi la ralingue ſerait toujous éloignée du fond de la mer, & le frai, ainſi que la menuiſe, s'échapperaient avec les immondices par-deſſous le filet : ce qui n'empêcherait pas qu'une partie des poiſſons plats qui ſeraient effrayés ne ſe jetaſſent dans le filet, où ils ſeraient arrêtés, ſur-tout quand le fond du filet ferait une poche. Mais l'avidité des pêcheurs les engage à faire leurs mailles fort ſerrées, & à charger de beaucoup de leſt le pied de leurs filets.

1381. A l'égard de la grandeur des mailles, les pêcheurs la varient beaucoup. Quand ils ſe propoſent de prendre de gros poiſſons, ils les tiennent aſſez larges ; & ils y trouvent le double avantage, de moins fatiguer le filet, & d'avoir moins de peine à le traîner. Mais lorſqu'ils veulent pêcher de fort petits poiſſons, ils tiennent néceſſairement les mailles très-ſerrées : & afin de pouvoir traîner leur filet, tantôt ils ſe raſſemblent un nombre conſidérable, tantôt ils font leurs filets bien petits, ou encore ils donnent différentes grandeurs aux mailles d'une même ſeine : par exemple, ils emploient un fil très-fin pour les mailles qui ſont auprès de la ralingue, où ſont attachées les flottes ; & en cet endroit, ils tiennent les mailles de treize à quatorze lignes d'ouverture en quarré : celles du milieu, qui ſont d'un fil plus fort, ſont moins grandes : enfin la partie du filet qui eſt vers le pied, ou auprès de la ralingue chargée de leſt, eſt faite d'un fil encore plus fort ; & à cet endroit les mailles n'ont que dix lignes en quarré. La longueur de ces filets varie depuis huit braſſes juſqu'à ſoixante, même plus ; & leur chûte eſt de quatre, cinq, ſix pieds, & au-délà.

De la pêche avec la ſeine dans les petites rivieres ; & dans les courans d'eau entre les bancs, lorſqu'ils ont peu de largeur.

1382. LES filets dont il s'agit ſont plus ou moins longs, ſuivant la largeur du courant qu'on eſſaie d'embraſſer en entier. A l'égard de la hauteur ou chûte des ſeines, on la proportionne à peu près à la profondeur de l'eau. Cependant, comme il eſt avantageux que le filet faſſe une poche, il vaut mieux lui donner plus de chûte que moins, & l'on tient les mailles plus ou moins grandes, ſuivant la groſſeur du poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre ; mais ce n'eſt pas avec la préciſion qu'exigent les manets. Sur quoi il eſt bon de remarquer qu'il s'arrête bien par les ouies quelques poiſſons qui par haſard ſe trouvent de groſſeur à entrer dans les mailles de la ſeine ; mais l'uſage de ce filet ne conſiſte pas à ce que le poiſſon s'y emmaille : il faut le regarder comme un crible,

qui laiſſe paſſer l'eau, & arrête le poiſſon qu'il rencontre.

1383. On verra que la ſeine, par ſa poſition, forme dans l'eau une courbe dans le ſens de ſa longueur; & comme le poiſſon ne s'emmaille pas, on ne peut relever le filet, qu'en joignant l'une à l'autre les deux ralingues, pour renfermer le poiſſon dans cette duplicature. Ces circonſtances ſervent à diſtinguer la ſeine d'avec les tramaux, les manets, & les folles. Mais il y a bien des façons de ſe ſervir de ce filet, comme on l'appercevra dans les paragraphes ſuivans.

1384. On peut pêcher ſans bateau dans les rivieres ou les courans qui ont peu de largeur. Pour cela, les pêcheurs s'étant partagés, moitié d'un côté, moitié de l'autre, ceux qui ont le filet de leur côté, attachent une pierre au bout de l'un des bras, & ils la jettent aux pêcheurs qui ſont de l'autre bord. Quand ceux-ci ont ſaiſi le bras qu'on leur a jeté, ils halent ſur ce bras, & tirent ainſi le filet vers eux à meſure que ceux qui l'ont de leur côté le jetent à l'eau. Quand tout le filet eſt établi de la ſorte par le travers du courant, les pêcheurs de l'un & de l'autre bord halent chacun ſur un bras pour traîner le filet.

1385. Lorsqu'on a traîné dans une anſe qui n'a pas beaucoup de profondeur, les pêcheurs de l'un & l'autre bord ſe réuniſſent au fond de l'anſe; & prenant le filet par la ralingue du pied & celle de la tête, afin d'envelopper le poiſſon, ils tirent la ſeine à terre.

1386. Dans le cas où l'on pêche dans une petite riviere, comme on ne peut pas en gagner le bout, de même qu'à une anſe, les pêcheurs d'un bord amarrent leurs bras à un piquet; ceux de l'autre bord lient une pierre au bout du bras ſur lequel ils ont halé, & jettent la pierre à leurs camarades. Ceux-ci remontent la riviere; & tirant le bras, ils font décrire une courbe au filet: puis ramenant ce bout à celui qu'ils ont amarré au bord de l'eau, & ayant choiſi une place convenable, ils tirent le filet à terre. Après quoi ils jettent encore la pierre aux pêcheurs qui ſont à l'autre bord, & recommencent leur pêche.

1387. Quand la riviere ou le courant ont trop de largeur pour qu'on puiſſe jeter un bras de l'autre côté, on met le filet dans un petit bateau, où s'embarquent trois hommes; & trois autres, qui ſe tiennent à terre, conſervent un des bras. Deux de ceux qui ſont dans le bateau, rament pour traverſer le courant, & le troiſieme jette à l'eau le filet, pli à pli. Quand le bateau eſt arrivé à l'autre bord, les ſix pêcheurs, trois d'un bord & trois de l'autre, halent ſur les bras, & traînent le filet. Lorſqu'ils ont traîné durant un certain tems, ceux qui ont mis le filet à l'eau remontent dans le bateau; & gardant le bras ſur lequel ils ont halé, ils repaſſent l'eau en décrivant une ligne circulaire; puis finiſſent par rejoindre leurs camarades, pour tirer le filet à terre, comme nous l'expliquerons plus amplement dans la ſuite, à l'occaſion d'autres pêches.

1388. La pêche qu'on appelle *frongiata* à Raguſe, & qui ſe fait en mer, ne differe preſque, de celle que nous venons de décrire, que parce qu'ils attachent

au bras qui répond au bateau, des fagots d'herbe, pour engager le poiſſon à donner dans le filet, au lieu de s'échapper en paſſant ſous le bras.

1389. LA pêche qu'on nomme *eſcave* ou *eſcabe*, dans la Garonne, differe peu des précédentes : ſeulement les mailles du filet ſont fort ſerrées.

1390. A l'égard de celle que les pêcheurs de la Dordogne appellent *treſſon*, elle ſe fait avec des filets dont les mailles ſont plus petites. C'eſt en cela que conſiſte la différence.

1391. NOUS nous bornerons à dire ici que quelques pêcheurs préferent de trainer un tremail, au lieu d'une nappe ſimple : & preſque tous ceux qui ſe ſervent d'une nappe ſimple, tendent par le travers de la riviere un tremail dormant à l'endroit où ils ſe propoſent de terminer leur trait. Ils arrivent deſſus en traînant la ſeine ; & le poiſſon, qui eſt effrayé tant par le filet que par les pêcheurs, ſe prend dans le tremail.

De la pêche au colleret, dans les étangs, au bord de la mer, & entre les roches.

1392. DANS les endroits où il y a peu d'eau, on traîne à bras & à pied un filet ſimple, plombé & flotté ; en un mot, une petite ſeine de huit à dix braſſes de longueur, ſur une braſſe ou une braſſe & demie de chûte. Quelques-uns de ces filets n'ont à leurs bouts *a*, que trois pieds de hauteur, comme on le voit au filet de la *figure* 3, *pl. XIII*, pendant qu'ils ont trois à quatre braſſes de chûte au milieu C, afin de former dans cet endroit une eſpece de poche qui retienne le poiſſon.

1393. LA tête du filet A (*fig.* 3), eſt garnie de flottes de liege ; & le pied B, de bagues de plomb. Quelquefois il n'y a qu'une corde au haut & une au bas du filet, qui ſe rejoignent en D (*fig.* 3), à quelque diſtance, & ne font plus qu'une ſeule corde, au bout de laquelle ils forment comme une bandouliere pour traîner le filet.

1394. LA grandeur des mailles varie depuis douze lignes juſqu'à quinze, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre : enſorte qu'aſſez ſouvent elles n'ont même que dix lignes en quarré. Preſque toujours les mailles du fond C, ſont plus ſerrées que celles des extrêmités A.

1395. LES pêcheurs attachent aux deux bouts du filet un bâton, dont la longueur égale la largeur que le filet a à ſes extrêmités. On met le gros bout du bâton, qu'ils nomment *bourdon*, en-bas, & on attache ce bâton au bout du filet ; ou ſi les bouts du filet ſont fort étroits, on l'ajuſte comme on le voit en *e* (*fig.* 4).

1396. ON attache aux extrêmités de ces bâtons, deux cordes qui ſe réuniſſent à une petite diſtance du filet *d* ; & c'eſt à ce point de réunion qu'on

amarre les bras, qui ont quelquefois ſoixante ou ſoixante-dix braſſes de longueur. Enfin on ajuſte au gros bout de ces bâtons, qui répond à la corde plombée, un morceau de plomb peſant cinq ou ſix livres, pour qu'il contribue avec le leſt à faire prendre au filet une poſition verticale.

1397. Les pêcheurs ayant ainſi diſpoſé leur filet au bord de l'eau, ils le portent le plus avant qu'ils peuvent dans l'eau, y entrant ſouvent juſqu'aux aiſſelles, & tenant les bâtons des bouts auſſi élevés qu'ils peuvent au-deſſus de la ſurface de l'eau. Souvent deux autres hommes leur aident, en ſoulevant le milieu du filet; & quand il s'agit de mettre le filet à l'eau, les deux aides le faiſiſſent par la ralingue flottée, pour qu'il prenne une poſition verticale.

1398. Le filet étant à l'eau, les pêcheurs qui en tenaient les extrêmités, ſe forment une bandouliere avec les cordes qui font les bras; & entrant dans l'eau preſque juſqu'au col, ils traînent le filet dans une longueur d'environ cent braſſes, à peu près parallélement au bord de l'eau. Peu à peu les deux pêcheurs ſe rapprochent l'un de l'autre, faiſant décrire au filet une portion de cercle; & étant réunis, ils tirent le filet ſur le ſable, où ils prennent le poiſſon qui ſe trouve renfermé dans la ſeine, & le mettent dans leur panier.

1399. Les pêcheurs nomment cette traînée de filet, un *trait*. Ils continuent à faire de nouveaux traits, tant que la marée le leur permet; car lorſqu'elle monte, elle les force de s'approcher de la côte, & les oblige enfin de ſe retirer plus tôt ou plus tard, ſuivant les parages & la force des marées. Ordinairement on commence cette pêche deux heures avant que la marée ſoit tout-à-fait baſſe, & elle finit deux heures après que la marée a commencé de monter.

1400. Souvent les compagnons qui ont aidé à mettre le filet à l'eau, prennent des perches pour battre l'eau, en marchant un peu à côté, mais toujours au-devant de ceux qui traînent, afin de déterminer le poiſſon à donner dans le filet.

1401. Ce filet, qui eſt fort en uſage ſur quantité de côtes, & particuliérement auprès d'Oleron, ſe nomme *colleret*, à cauſe de la maniere dont on le traîne. Mais on conçoit qu'il ne peut pas être fort grand, parce que les hommes qui ſont dans l'eau juſqu'aux aiſſelles, perdent preſque tout leur poids, & ainſi ont très-peu de force pour le traîner, deux ſur chaque bras.

1402. A la côte du Bas-Médoc, on fait uſage d'une ſeine qu'on nomme *traîne*, qui a trente ou quarante braſſes de longueur: ſa chûte au milieu eſt de trois braſſes, & ſeulement d'une braſſe & demie à ſes extrêmités, où eſt attaché un bâton, comme au colleret. Les mailles des extrêmités ont un bon pouce d'ouverture en quarré; elles ſe rétréciſſent en approchant du milieu, où à peine on peut paſſer le doigt. Le haut du filet eſt garni de flottes; mais il n'y a point de plomb au bas. Un cordage d'un pouce de groſſeur tient lieu de leſt.

1403.

1403. QUATRE ou cinq hommes ſuffiſent pour cette pêche : deux ſe mettent à l'eau pour traîner le filet ; ce qui devient praticable, parce que la côte eſt plate : ils portent au large un des bouts du filet, pendant que les autres retiennent l'autre extrêmité au bord de l'eau. Quand le filet eſt déployé, les uns & les autres trainent le filet de concert, & le poiſſon ſe raſſemble au milieu, où les mailles ſont fort petites. Ils terminent leur pêche par haler leur filet à terre.

1404. A l'embouchure des rivieres d'Orne & de Dive, ainſi que ſur les greves d'entre ces deux rivieres, on fait la pêche des *équilles*, avec un filet que les pêcheurs appellent *ſeinette*, comme étant un diminutif de la ſeine ; mais la maniere de s'en ſervir eſt particuliere. Les mailles de ce filet ſont en loſange, & ont environ trois lignes d'ouverture, montées ſur des lignes aſſez déliées. Cette nappe eſt ſimple ; elle a au plus une braſſe de chûte, & ſix braſſes de longueur : aux deux bouts ſont attachées des perches ou gaulettes, qui ſont longues de ſept à huit pieds. Les hommes, femmes & enfans font cette pêche. Chaque perche eſt tenue ferme par un pêcheur ; ils marchent contre le flot ſur les bancs les plus élevés, en foulant le ſable avec les pieds, & brouillant l'eau avec leurs jambes qui vont contre le flot, pendant que d'autres avec de longues gaules battent l'eau. Les équilles effrayées ſe jettent dans le filet ; celles qui ſont enfouies dans le ſable, ſailliſſent & donnent auſſi dans le filet : auſſi-tôt que les pêcheurs qui tiennent les perches ſentent les ſecouſſes du poiſſon, ils ſoulevent le filet par le pied, ſe rapprochent l'un de l'autre, & renverſent le poiſſon dans des corbeilles ou glines qu'ils ont ſur leurs épaules. Mais cette gline, à la moitié de ſa profondeur, porte un filet qui forme comme un double fond, & les mailles de ce filet ſont exactement de grandeur à laiſſer paſſer les équilles, qui le traverſent comme quand elles s'enfoncent dans le ſable. S'il reſte ſur le filet du frai ou de petits poiſſons, les pêcheurs les rejettent à l'eau ; ou plutôt ils s'y précipitent d'eux-mêmes, quand les pêcheurs ſe baiſſent pour continuer leur pêche : au lieu que les équilles reſtent au fond de la gline.

1405. NOUS parlerons ailleurs de la nature de ce poiſſon, & de pluſieurs autres façons de le prendre. Comme il n'eſt queſtion ici que des filets qui ont rapport à la ſeine, ce n'eſt point le lieu d'entrer dans ces détails.

1406. M. Viger, procureur du roi de l'amirauté de Caen, à laquelle celle d'Oyſtrehan eſt aujourd'hui réunie, nous a fait part de cette pêche des équilles. On a déjà vu dans notre ouvrage pluſieurs autres choſes dont nous lui ſommes également redevables ; & les mémoires qu'il a bien voulu nous adreſſer, ainſi que ceux qu'il nous fait eſpérer, ne peuvent que contribuer à mettre de l'exactitude dans les détails inſtructifs qui ſont l'objet de notre travail.

1407. On fait de plus petits collerets pour prendre les poiſſons qui ſont reſtés entre des roches ou des islets, dans des endroits qui n'aſſechent point de baſſe mer. Comme ils ne different pas de ceux dont nous venons de parler, il nous ſuffira de dire que ces petits collerets tiennent lieu des grands havenaux, qui ſervent aux mêmes uſages, & dont nous avons parlé dans le troiſieme chapitre de cette ſection.

1408. On ſe ſert encore de collerets ſemblables à ceux que nous avons décrits ci-deſſus, pour prendre des équilles & des hamilles ou lançons. Seulement, comme ces poiſſons ſont ſouvent fort petits, on fait les mailles de ces ſeines très-ſerrées; & ſachant que ces poiſſons s'enſablent, on charge de beaucoup de plomb le pied du filet.

1409. On trouvera, aux articles de ces poiſſons, le détail des grandes pêches qu'on pratique pour les prendre.

Collerets traînés par des chevaux.

1410. Il eſt ſenſible qu'en ſe procurant une force plus conſidérable, on peut augmenter l'étendue des collerets. C'eſt auſſi ce que font des pêcheurs Flamands, en faiſant traîner leur filet par des chevaux; ce qui eſt praticable ſur leurs ſables, qui ſont fort unis.

1411. Ils mettent ordinairement un cheval ſur chaque bras; mais quelquefois ils y en mettent deux, ou même un plus grand nombre: & plus ils ſe procurent de force, plus ils augmentent la grandeur de leur filet. Au reſte, cette pêche ſe fait préciſément comme celle du colleret à pied. Ils finiſſent par tirer le filet ſur le ſable; & quand ils ont pris le poiſſon, ils recommencent un nouveau trait, lorſque la marée le leur permet.

1412. Cette pêche ſe fait ordinairement depuis le mois d'avril juſqu'à celui de ſeptembre; mais elle n'eſt praticable que par les beaux tems, & lorſque la mer eſt calme. Inutilement voudrait-on la pratiquer lorſque les eaux ſont froides: alors les poiſſons ſe retirent dans la grande eau, & les pêches qu'on fait ſur le rivage ſont infructueuſes.

1413. On y prend, de même qu'avec les autres collerets, toutes ſortes de poiſſons. Comme ils ne s'emmaillent pas, il eſt aſſez indifférent de quelle grandeur ſoient les mailles; mais il eſt eſſentiel d'éviter de les faire trop ſerrées: cette pêche, toujours deſtructive pour le frai & la menuiſe, le ſerait alors encore plus.

1414. Comme le filet pour la pêche au colleret eſt traîné par des hommes ou des chevaux qui ſe mettent dans l'eau, il eſt ſenſible que ces pêches ſont impraticables aux endroits où l'eau eſt profonde. Pour traîner le filet de deſſus les bords, il faut que la nappe d'eau ait une médiocre largeur; ſans cela,

le filet ne pourrait l'embraſſer. Ainſi, pour pêcher à la ſeine dans les endroits où il y a une grande profondeur d'eau, ſur-tout lorſque la nappe eſt fort étendue, comme cela ſe trouve preſque toujours à l'embouchure des grandes rivieres & aux bords de la mer, dans ces circonſtances on ne peut ſe diſpenſer de ſe ſervir de bateaux : ce qui ſe fait de différentes manieres, que nous allons expliquer dans les paragraphes ſuivans.

De la pêche à la ſeine, avec des virevaux ou treuils.

1415. LA pêche dont nous venons de parler, ne peut guere être pratiquée que par des gens qui ont des fermes auprès de la mer, le commun des pêcheurs n'ayant pas de chevaux ; & entre ceux-là, il s'en trouve qui ayant de grandes ſeines, ne ſont pas en nombre ſuffiſant pour les haler. En ce cas, après avoir engagé un des bras dans un treuil qu'ils ont établi ſur le rivage, ils ſe mettent tous dans un bateau pour tendre leur filet ; puis ils amenent à terre le bras forain, & ils l'ajuſtent ſur un autre treuil qu'ils ont ſolidement établi ſur le rivage, auprès du premier. Enſuite, tournant avec des leviers le cylindre du treuil, ils amenent peu à peu leur filet à terre. Cette opération eſt longue ; mais elle a l'avantage de pouvoir être exécutée avec peu de monde.

Pêche avec une ſeine dont un bras eſt amarré à terre.

1416. D'AUTRES pêcheurs ſont encore parvenus à pêcher avec peu de monde, par un moyen bien ſimple. Ayant amarré un bras de leur ſeine à un pieu au bord du rivage, ils embarquent le filet dans un bateau, en le pliant ſur une planche ; puis ils attachent l'autre bras au bateau, & nagent au large pendant qu'un d'eux met peu à peu le filet à l'eau, à meſure que le bateau s'éloigne de la côte. On eſſaie de former comme un demi-cercle, & l'on décrit une ligne circulaire auſſi grande que le filet & même ſes bras peuvent le permettre. Les pêcheurs ramenent enſuite le bateau à l'endroit où eſt amarré, au bord de l'eau, un des bouts du filet. Alors les pêcheurs du bateau mettent pied à terre ; & ſe joignant avec ceux qui ſe trouvent au bord de l'eau, ils tirent de concert le filet à terre, & prennent le poiſſon. Vers l'embouchure de la Vilaine, & en remontant dans cette riviere, on voit un homme ſeul, ou aidé d'un petit garçon, faire la pêche dont nous venons de parler. Mais en ce cas les ſeines ſont très-petites.

Pêche à la ſeine, où une partie de l'équipage hale à terre un bout du filet, pendant que le reſte hale l'autre bout avec un bateau.

1417. CETTE pêche ſe fait quand on a plus de monde que pour la précé-

dente : au reſte, elle en differe peu. Au lieu d'attacher un des bras à un pieu au bord de l'eau, cinq ou ſix hommes le tiennent : d'autres s'embarquent dans un bateau, & tendent le filet. Quand il eſt mis à l'eau, ceux-ci attachent un bras du filet à l'arriere du bateau ; & formant une portion de cercle, ils nagent à peu près parallélement au bord de l'eau. Quand ils ont fait un certain chemin pour ſe rendre par le travers de ceux qui ſont à terre, ceux de terre & ceux du bateau agiſſent de concert, halant chacun ſur un bras du filet : ils traînent ainſi une longueur de deux à trois cents braſſes. Puis le bateau ſe rapprochant peu à peu du rivage, & de ceux qui ſont à terre, les deux bandes de pêcheurs ſe réuniſſent à un endroit où les bords ſoient peu eſcarpés. Ceux du bateau ſe débarquent, & tous tirent de concert le filet à terre, halant d'abord ſur les bras, puis ſur le filet. Pour cela, joignant la tête & le pied du filet, ils le doublent, & forment un ſac dans lequel ſe ramaſſe le poiſſon.

1418. CETTE façon de relever le filet eſt ſans contredit la meilleure, & on la pratique autant qu'on le peut ; ſans quoi il s'échapperait beaucoup de poiſſon au moment que le filet ſort de l'eau. Quelque précaution qu'on prenne, il y en a toujours qui ſe ſauvent. Pour les rattraper, aux grandes pêches, quand le filet eſt prêt à ſortir, deux pêcheurs ſe mettent à l'eau, & traînent un colleret derriere le fond de la grande ſeine : de plus, le bateau ſe tient derriere le colleret, battant l'eau avec ſes avirons. Par cette manœuvre, le poiſſon qui s'eſt échappé de la ſeine, tombe dans le colleret. On appelle cette pêche, *à la grande ſeine, ſoutenue par un colleret.* On la nomme auſſi en pluſieurs endroits, pêche *à la traîne.* C'eſt la *tratta* de Seniglaglia, & encore ce qu'on nomme *xabegas* ſur les côtes d'Eſpagne.

1419. VOICI comment les pêcheurs de la baie d'Arcançon font pendant toute l'année la pêche à la traîne, au bord de l'Océan.

1420. DOUZE à quinze hommes s'aſſocient pour faire leur métier à la part. Ils conſtruiſent eux-mêmes des cabanes du côté du baſſin, & ils les adoſſent aux dunes de ſable qui bordent la côte. Au moyen de ces cabanes, ils ſont toujours à portée de faire leur pêche avec des ſeines, qui ont quelquefois plus de ſoixante-dix braſſes de longueur, & ſeulement une ou deux braſſes de chûte au milieu, & au plus une braſſe aux deux bouts. Quand ils veulent pêcher dans le baſſin & les chenaux, ils ſe ſervent de petites ſeines ou ſeinettes, qui n'ont quelquefois que quatre braſſes de longueur. Le pied des grandes ſeines eſt garni de plomb : mais les petites ſont leſtées avec des pierres percées.

1421. LES mailles de leurs filets ſont de différentes grandeurs, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'ils ſe propoſent de prendre ; car à la Tête-de-Buch, ils prennent des dorades, des loubines, des maigres, des ſolles, &c. & dans le baſſin, des barbeaux, des aiguilles, des ſeches, des congres, des ſardines, des carrelets, des tires, &c.

1422. LES conventions des pêcheurs ſont à peu près les mêmes que celles des pêcheurs aux cordes, qui ſont décrites dans notre premiere ſection, chapitre I, art. 12. Un marchand de poiſſon, qui fournit les pinaſſes & les filets, ſe charge de la vente du poiſſon; moyennant quoi, il retient pour ſes agrès le tiers du profit, & en outre une part de matelot pour le ſoin qu'il prend de faire la vente. Le reſte ſe partage également entre les pêcheurs.

1423. QUAND la pinaſſe & les filets ſont préparés, le chef des pêcheurs ſe promene au bord de l'eau; & lorſqu'il apperçoit des poiſſons dans les briſans, il en avertit par un coup de ſifflet. Alors les matelots qui ſont à la pinaſſe, viennent le joindre à force de rames; ils amarent à terre un des bras de leur ſeine; puis ſe portent au large, un matelot jetant à l'eau, pli par pli, le filet qui eſt rangé ſur une planche. Puis, en décrivant une ligne circulaire, ils gagnent le rivage, & ſe jettent à terre pour tirer le filet de concert avec ceux qui ſont reſtés à terre.

1424. A Arles, les ſeines ont environ deux cents braſſes de longueur, ſur trois ou quatre de chûte; & les bras ſont longs de trois à quatre cents braſſes. La pêche ſe fait préciſément comme nous venons de l'expliquer.

1425. A Oleron, la plupart des ſeines n'ont que trente à trente-cinq braſſes de longueur.

De la pêche à la ſeine ou à la traîne, en pleine eau.

1426. NOUS avons expliqué comment on traîne le filet à pied, ſoit qu'on le tende ſans bateau, ſoit qu'on emploie un bateau pour cette opération. Il nous reſte à expoſer comment on traîne ce même filet en pleine eau.

1427. LES pêcheurs de la Rochelle, qui ont de forts bateaux pontés qu'on nomme *traverſiers*, traînent à la voile des filets qui ont ſix ou ſept braſſes en quarré, également ſur les fonds de vaſe & ſur ceux de ſable. Les bras de ces filets ont trois ou quatre pouces de circonférence, & cinquante à ſoixante braſſes de longueur: ils ſont attachés l'un à pouppe & l'autre à proue, ſur un des bords du bâtiment, qu'on fait dériver par le travers. Les mailles du filet ont environ quatre pouces d'ouverture en quarré. Les pêcheurs eſtiment que les vents de nord & de nord-eſt leur ſont favorables. Pour relever le filet, on le tire à bord par le travers du bateau. On y prend ordinairement des poiſſons plats.

1428. EN pluſieurs endroits, notamment aux environs de Caen, on traîne les ſeines en pleine rade, avec deux bateaux. Le filet a communément quarante braſſes de longueur ſur quatre braſſes de chûte.

1429. QUAND la mer eſt forte, ſix ou huit hommes ſe mettent dans de bons bateaux, dont un a ſur ſon bord le filet, & l'autre en retient un bras. Celui qui

a le filet, le jette à l'eau à mesure que les deux bateaux s'écartent; ou bien les deux bateaux prennent chacun une partie du filet, & le mettent à l'eau à mesure qu'ils s'éloignent l'un de l'autre; mais pour cela, il faut que la mer soit belle. Quand le filet est à la mer, chaque bateau hale sur son bras, & ils tirent le filet de concert. Quelquefois les deux bateaux atterrent pour tirer leur filet sur le sable; mais quand la côte n'est pas favorable, ils relevent à bord.

1430. Lorsque la mer est parfaitement belle & calme, il y a des pêcheurs qui prennent de petits bateaux qu'ils nomment *picoteux*, ou *piloteux*, qui n'ont que treize pieds de longueur. Deux hommes se mettent dans chaque bateau, & pêchent avec des seines moins grandes. Il est vrai qu'ils courent risque de périr quand il survient du mauvais tems: mais comme cette pêche leur est plus profitable, l'appât du gain les décide pour exposer leur vie.

1431. Quand on fait les grandes pêches à la seine en pleine eau, il est important de relever le filet dans les bateaux; enforte que les pêcheurs halant sur les bras, l'un ne tire pas le filet plus que l'autre. Pour cela, il y a des pêcheurs qui prennent une fort bonne précaution: elle consiste à mettre des signaux sur les bras, de distance en distance, comme de quatre en quatre brasses, afin que chacun retirant un pareil nombre de signaux, les deux pêcheurs soient assurés d'amener à bord une pareille longueur de cordage. En ne prenant pas cette précaution, si un pêcheur tirait beaucoup plus de corde que l'autre, il pousserait hors du filet une partie du poisson qui devrait rester au milieu & au fond du filet; & ce serait autant de perdu.

Exposé sommaire des pêches qu'on fait avec les seines, sur les côtes de l'Océan & de la Méditerranée.

1432. Nous allons parcourir très-sommairement l'usage qu'on fait du colleret & des seines sur plusieurs côtes; pour faire observer quelques particularités qui sont dignes d'attention. Il faut être prévenu qu'assez souvent les pêcheurs nomment *collerets* les petites seines ou *seinettes*, quoiqu'on ne les traine pas entiérement, comme nous l'avons expliqué.

1433. La riviere de Seine se trouvant fort entrecoupée d'islets par le travers du village d'Oyssel, on ne peut y faire usage que des seinettes, qui n'ont que quinze à vingt brasses de longueur, & deux à trois de chûte. L'ouverture de leurs mailles est de six lignes.

1434. Dans l'amirauté de Fécamp, aux endroits où la pêche à la côte est très-difficile, on se sert de traîneaux, seinettes, ou petits collerets, à mailles étroites, & qui n'ont que dix à douze brasses de longueur.

1435. Quelques pêcheurs côtiers des environs de Dieppe se servent de plusieurs sortes de collerets: les uns ont les mailles fort larges vers les deux

bouts, & plus ſerrées au milieu : d'autres ont vers la tête du filet, des mailles de treize à quatorze lignes, faites d'un fil très-fin ; les mailles qui approchent du pied du filet, n'ont qu'environ neuf lignes. Comme cette partie du filet ſe traîne ſur un fond dur, le fil eſt plus fort ; & au lieu de charger de plomb le pied du filet, comme le ſont les colleretz de Flandre, on y ſubſtitue ce que les pêcheurs nomment de la *fouillardiere*, qui eſt un rouleau de vieux filets.

1436. A l'Isle-Grand, dans l'amirauté de Morlaix, où les côtes ſont dures & ferrées, on ne met point de plomb à la ralingue du pied ; mais on y attache des lignes menues, longues de quelques pouces, au bout deſquelles ſont amarrées de petites pierres plates. Ainſi le pied du filet ne porte point ſur le fond, qui en aurait bientôt détruit les mailles. Au reſte, la manœuvre pour ſe ſervir de ce filet, eſt la même que pour le grand colleret plombé. Mais comme le pied du filet ne porte pas ſur le fond, on ne prend guere de poiſſons plats.

1437. DANS l'amirauté de Barfleur, on pêche avec une ſeine, dont le fond a environ quarante braſſes de longueur. Toutes ſes mailles ſont d'un même moule, excepté quatre ou cinq braſſes de chaque bout, qui communiquent avec le *canon*, *bourdon*, ou *bâton*, auquel ſont amarrées les ralingues. Les pêcheurs nomment ces dernieres braſſes, *hargneres*. On tient de terre un des bâtons, tandis qu'un bateau porte le filet au large, & le tend en enceinte ; puis revenant à terre, y apporte l'autre canon. Quatre ou cinq hommes exécutent cette pêche de la même maniere que nous l'avons décrite en parlant de la grande ſeine ſoutenue du colleret.

1438. CETTE même pêche ſe fait auprès de Cherbourg, avec des filets dont les mailles ſont ſerrées. Le fond de la ſeine eſt compoſé de ſix pieces, de trente-une braſſes chacune. Les bras ſont formés chacun de quatre pieces, qui ont enſemble cent vingt braſſes. Ce ſont ordinairement des femmes qui ſe mettent à l'eau juſqu'aux aiſſelles, pour ſoutenir le fond avec un colleret.

1439. DANS l'amirauté de Caudebec, on pêche dans la riviere de Seine avec deux ſortes de ſeines. L'une, qu'on nomme *ſeine claire*, ſert à prendre ſur-tout des aloſes & des ſaumons ; ſes mailles ont onze à douze pouces d'ouverture. Les autres ſeines, dites *épaiſſes*, ont ſouvent leurs mailles de cinq à ſix lignes, tout au plus, d'ouverture. Elles ſervent à prendre des éperlans, quoique communément ces poiſſons ſe prennent avec des manets. Ces ſecondes ſeines ſont pierrées par le bas. Les pêcheurs augmentent à volonté la longueur & la chûte de leurs filets, enſorte qu'ils ont quelquefois ſoixante braſſes, & d'autres fois juſqu'à deux cents de longueur ; & tantôt une braſſe & demie de chûte, d'autres fois trois braſſes & plus, ſuivant la profondeur de l'eau où ils établiſſent leur pêche. Un bout du filet reſte à terre ; l'autre eſt porté au large par un bateau : le reſte s'exécute comme nous l'avons expliqué plus haut.

1440. Les pêcheurs de l'amirauté de Touque & Dive nomment *traînes*, des ſeines plombées & flottées, qui ont dix-huit braſſes de long, une braſſe & demie de chûte vers les extrêmités, & trois braſſes au milieu. Quatre pêcheurs ſe mettent dans deux petits bateaux qui ne tirent que douze à quinze pouces d'eau. Ils embarquent le filet, moitié dans chaque bateau. Un homme de chaque bateau jette le filet à l'eau, tandis que l'autre nage mollement. Lorſque le filet eſt à l'eau, les deux bateaux le traînent chacun par un bout. Après avoir fait cette manœuvre pendant un certain tems, les deux bateaux faiſant une enceinte, ſe réuniſſent pour le tirer à terre ou à bord de leurs bateaux, comme nous l'avons expliqué plus haut, raſſemblant toujours le pied & la tête du filet, pour retenir le poiſſon. Quand on tire à terre, on traîne derriere la ſeine un dranet ou colleret, pour retenir le poiſſon qui pourrait s'échapper.

1441. Il y a dans l'amirauté de Cherbourg, des pêcheurs qui vont tendre des ſeines dans quelques anſes, & qui les halent à terre au moyen de petits virevaux ambulans.

1442. La ſeine traînée par deux bateaux eſt appellée *tournée*, dans l'amirauté de Saint-Brieuc. Le filet a environ trois braſſes de chûte, & trente ou quarante braſſes de longueur. Il n'y a point de plomb ſur la ralingue du pied; on met ſeulement, de deux en deux braſſes, des pierres qui peſent une livre ou une livre & demie. Ordinairement les pêcheurs ne halent point leur filet à la côte: après avoir fait une enceinte, ils le relevent où ils ſe trouvent.

1443. Dans l'amirauté de Vannes, on ſe ſert auſſi de ſeines dont le pied eſt garni de pierres peu peſantes, qui ſont à une braſſe & demie les unes des autres. Ainſi ces filets endommagent peu les fonds.

1444. Quatre chaloupes s'aſſocient pour en faire uſage. Celle qui porte le filet, a cinq hommes. Quand ils veulent tendre, quatre hommes de ce bateau nagent, enſorte que le cinquieme puiſſe placer la ſeine en demi-cercle dans l'eau. On amarre un des bouts à l'arriere du bateau.

1445. Pour relever le filet, ce bateau tournant ſuivant l'établiſſement du filet, deux pêcheurs ſe mettent à l'avant; & afin d'empêcher que le poiſſon qui ſe trouve dans l'enceinte n'en ſorte, ou qu'il ne ſaute par-deſſus les flottes de liege, qui ſont à fleur d'eau, deux autres bateaux entrent dans l'enceinte, & battent l'eau avec leurs avirons: le quatrieme bateau, qui ſe tient en-dehors, fait la même manœuvre.

1446. Chaque piece de ces filets a trente braſſes de longueur, & trois de chûte. Cinq pêcheurs conviennent ordinairement de fournir chacun une teſſure d'environ cinquante braſſes; mais comme elle doit former un ſac pour retenir le poiſſon, elle n'a guere que quatre-vingt braſſes quand elle eſt tendue. Cette pêche ſe fait à la mer, ou à l'embouchure des rivieres; & elle ſe pratique toute l'année, hors la ſaiſon des ſardines: encore y a-t-il des vieillards &

de

de jeunes gens qui la font alors, n'allant pas pêcher des sardines avec les autres. On y prend des poissons ronds & des plats, en un mot, tous ceux qui s'entournent dans le fond du filet, qu'il faut relever en le pliant en deux sur sa longueur, pour que les poissons ne s'échappent pas.

1447. CE qu'on appelle *grande traîne*, dans l'amirauté de Caen, a des mailles larges de trois à quatre pouces, & peut plutôt être regardé comme une folle ou demi-folle dérivante, que comme une seine.

1448. IL n'y a point de côte où l'on ne pratique quelques-unes des pêches dont nous venons de parler, à Marennes, aux environs de Royan, à Honfleur, à Villerville, à Brest, aux environs de Caen, dans presque toutes les grandes rivieres, les étangs, &c. Toute la différence consiste en ce que les filets sont plus ou moins grands, & qu'ils ont des mailles plus ou moins serrées. L'étendue & la profondeur de l'eau, à l'endroit où l'on veut établir sa pêche, décident sur la grandeur du filet; & la largeur des mailles varie suivant la grosseur du poisson qu'on se propose de prendre: car, quoiqu'on n'ait pas intention qu'ils s'emmaillent, il serait superflu & embarrassant de faire de fort petites mailles pour prendre de gros poissons. Il suffit d'annoncer ces différences: des détails circonstanciés deviendraient ennuyeux, sans être plus instructifs.

1449. LES pêcheurs redoublent d'activité pendant le carême; non-seulement parce que la vente du poisson est plus avantageuse, mais encore parce que les eaux commençant à s'échauffer, les poissons s'approchent du rivage, où l'on pratique beaucoup la pêche aux petites seines. Lorsque les eaux deviennent froides, il faut aller chercher les poissons dans la grande eau. En général, toutes ces pêches détruisent beaucoup de frai & de menuise, sur-tout quand le bas du filet est fort chargé de lest, & lorsque les mailles sont serrées: & le poisson y est toujours plus fatigué que quand on le prend avec des filets sédentaires.

1450. NOUS allons dire un mot des pêches de la Méditerranée, qui ont rapport aux seines. Comme il n'y a point de marées dans la Méditerranée, & que la mer y est rarement aussi agitée que dans l'Océan, on y fait les filets beaucoup plus grands: tels sont ceux qu'on nomme *trahines* ou *boulieches*, du côté de Narbonne. Il y a de ces filets qui ont jusqu'à cent quatre-vingt-quinze brasses de longueur, sur neuf brasses de chûte, & qui sont chargés de cent quarante livres de plomb. Ces filets ont des mailles de différentes grandeurs: les plus larges ont quatre pouces d'ouverture en quarré; & les plus petites, deux pouces.

1451. LES Italiens font sur les côtes du duché d'Urbin, une petite pêche qu'ils nomment *rivale*, & qu'on peut regarder comme un diminutif du colleret. Ce filet n'a qu'environ soixante-quinze pieds de longueur; sa chûte est de neuf pieds au milieu, & de quatre aux deux bouts. Il est tendu par deux

hommes, dont un tient à terre un des bras du filet, & l'autre entre dans l'eau jusqu'à dix ou douze brasses du rivage. Celui-ci fait un demi-cercle, & vient joindre son compagnon qui est resté à terre. Alors ils tirent le filet de concert, & prennent le poisson qui s'y trouve : ce sont ordinairement des muges, des anguilles & des loubines. On pratique cette pêche durant l'automne.

1452. On fait en Provence des pêches avec des filets d'une énorme grandeur, que l'on traîne. Presque tous ces filets ayant au milieu un sac ou une poche, nous remettons à en parler ailleurs.

1453. Nous aurions encore plusieurs choses à dire sur les seines : mais comme elles ont rapport à la pêche de différens poissons, nous n'en parlerons que dans les articles dont ces poissons feront l'objet.

De quelques pêches étrangeres.

1454. On lit dans l'*histoire générale des voyages*, tom. XIII, pag. 366, in-4°, que les Indiens de la côte de Guayaquil, dans l'audience de Quito, sont fort habiles pêcheurs, sur-tout à la seine. Ils s'associent plusieurs pour faire cette pêche singuliere. L'un jette à la mer une espece de solive, longue de deux à trois toises, & qui a un pied d'équarrissage, ce qui est suffisant pour porter une seine qui est pliée sur un bout de la solive, & un Indien monté sur l'autre bout. Il s'y tient droit sur ses pieds, voguant avec une espece de pagaye nommée *canulette*, & s'éloigne à une demi-lieue de la plage : alors il jette la seine à l'eau. Un second Indien, qui vogue sur une pareille solive, saisit le bout du filet que son camarade a jeté à l'eau, & tous deux tenant la seine tendue, s'avancent vers le rivage, en faisant un quart de conversion. Ils y trouvent de leurs compagnons, qui les attendent pour leur aider à tirer le filet sur le sable.

1455. Il est bon d'être prévenu que ces mers sont fort tranquilles, & que les Indiens sont d'excellens nageurs, qui savent remonter sur leurs solives quand ils ont tombé à l'eau.

1456. D'autres voyageurs rapportent que certains Indiens vont quelquefois jusqu'à deux milles de la côte, étant enfourchés sur un faisceau de roseaux, lors même que la mer est assez grosse. Ils portent avec eux leurs filets, & pêchent de jour & de nuit. Quand ils sont retournés à terre, ils emportent sur leurs épaules la botte de roseaux, qu'ils font sécher pour s'en servir une autre fois. Ils nomment ces faisceaux des *balses*. Cette façon de pêcher est commune à Collao de Lima. Une gaule menue, ou baguette, leur sert d'aviron : ils en ont une dans chaque main.

1457. En Guinée, à la Côte-d'Or, les pêcheurs se servent de filets faits d'écorce d'arbre. Ils chargent de grosses pierres les extrêmités, & mettent pour bouée un bâton. Le filet placé dans un courant, y reste la nuit, & le lende-

main on y trouve des eſpeces de brochets, des requins, &c. ou bien, ayant garni la tête du filet avec des bâtons qui tiennent lieu de flottes, ils traînent le filet dans les étangs, & l'amenent avec le poiſſon ſur le rivage. Ce filet ayant autant de chûte que l'eau eſt haute, aucun poiſſon ne peut échapper.

1458. LES Ruſſes établis ſur les bords de la Baltique ne connaiſſent guere d'autre pêche que la ſeine, & ils y prennent plus de petites morues que d'autres poiſſons.

1459. ON lit dans l'*hiſtoire générale des voyages*, édition in-4°, tome III, page 180, que les negres de la côte du Sénégal, qui veulent pêcher dans l'intérieur du pays, s'aſſemblent juſqu'au nombre de trente ou quarante, pour en demander la permiſſion au ſeigneur de la riviere. Après l'avoir obtenue, ils paſſent huit à dix jours ſur l'une & l'autre rive, où ils prennent toutes leurs meſures pour aſſurer le ſuccès de leur entrepriſe. Leur méthode ordinaire, eſt de gagner avec de grands filets le milieu de la riviere, les uns à gué, quand la choſe eſt poſſible, les autres à la nage. Enſuite, faiſant un demi-cercle qui embraſſe une aſſez grande étendue, ils ſe rapprochent de la rive avec leurs filets, qu'ils tirent auſſi-tôt à terre. Comme ils ſont fort adroits à cet exercice, ils ne manquent guere de faire une pêche abondante. Le droit du ſeigneur eſt un vingtieme de leur priſe.

ARTICLE CINQUIEME.

De quelques pêches qui ont beaucoup de rapport aux ſeines.

Pêche à la grande ſeine, dite grand filet, *dans la Durance.*

1460. ON fait dans la Durance, auprès de Xaintes, une pêche très-conſidérable qu'on nomme au *grand filet*, & ce filet eſt du genre des ſeines. Il embraſſe toute la largeur de la riviere. Voici comment ſe fait cette pêche. Neuf maîtres pêcheurs & ſix garçons ont enſemble huit bateaux plats, dans leſquels ils portent des piquets & des filets juſqu'à l'endroit où ils veulent établir leur pêche. Quand ils s'y ſont rendus, ils enfoncent les piquets ſuivant une ligne droite, qui traverſe la riviere d'un bord à l'autre, & ils y tendent des pieces de filet. Enſuite ils ſe remettent dans leurs bateaux, & remontent la riviere environ un demi-quart de lieue. Là ils jettent à l'eau un autre filet ſemblable au premier, & qui embraſſe auſſi toute la largeur de la riviere. Quatre hommes à pied ſur chaque bord halent ſur les bras pour traîner le filet: les autres, qui ſont dans les bateaux, ſoutiennent le filet & le conduiſent en ſuivant le cours de l'eau, faiſant toujours grand bruit, juſqu'à ce qu'ils aient joint l'autre filet, qui eſt reſté fixe & tendu ſur les piquets. Lorſque les deux

filets ſont tout près l'un de l'autre, on détache des piquets le filet fixe, & tirant dans les bateaux les deux filets joints enſemble, on prend les poiſſons qui ſont renfermés entre deux. Les chaſſe-marées portent ces poiſſons en Poitou, à la Rochelle, à Rochefort, & ailleurs.

1461. Ces pêcheurs ont droit de faire leur pêche depuis le port du Lis, près Coignac, juſqu'à Saint-Savinien, trois lieues au-deſſus de Xaintes. Ils ne pourraient pas pêcher plus bas, les marées y étant trop fortes. Leur pêche ne réuſſit que quand la riviere n'eſt pas débordée.

1462. Nous voyons dans un mémoire de Bengale, que les pêcheurs de Pondichery font trois ou quatre fois l'année une pêche, pour laquelle ils barrent la riviere haut & bas, dans toute ſa largeur, avec des claies de bois de hêtre. Enſuite ils rapprochent peu à peu ces claies les unes des autres, & parviennent ainſi à raſſembler le poiſſon dans un endroit où il y ait peu d'eau, afin de le prendre aiſément.

Péche à la grande ſeine dans la Moſelle, où les pêcheurs de Metz la nomment ret, rets, *ou* raie (*ſubſtantif féminin*).

1463. Le filet qui porte ces différens noms eſt une nappe ſimple, qui a dix ou douze pieds de chûte, & quelquefois cent braſſes de longueur, plus ou moins, ſuivant la largeur & la profondeur de la riviere à l'endroit où l'on s'établit. On fait avec ce filet une enceinte en forme d'arc, dont le rivage eſt la corde.

1464. Quand les deux bouts du filet touchent le rivage, alors on le tire à terre, & le poiſſon ſe trouve renfermé dans une poche ou ventre, que forme le milieu du filet, & qui eſt produite par quantité de mailles ſurnuméraires. La tête de ce filet eſt garnie de flottes de bois; & le pied, de bagues de plomb.

1465. Les mailles doivent être au moins d'un pouce en quarré; mais on donne des permiſſions particulieres en faveur des ables, qui exigent que les mailles ſoient beaucoup plus ſerrées.

Article sixieme.

Des pêches qui ſe font avec des filets traînans (113), *qui ont rapport aux ſeines ou traînes, mais au milieu deſquels eſt un ſac, manche, ou poche, où le poiſſon ſe raſſemble.*

1466. Si l'on s'en tenait exactement aux dénominations qu'adoptent les

(113) Cette ſorte de filets n'eſt pas connue en Allemagne. On pourrait les nommer *Beutelgarne.*

pêcheurs, on aurait bien de la peine à donner une idée juſte des différens filets, & des uſages qu'on en fait pour la pêche. Effectivement, la plupart des pêcheurs confondent les manets avec les ſeines; pareille confuſion ſe trouve entre la ſeine proprement dite, & les filets en tremail. Pour nous tirer de cet embarras, nous avons pris le parti de ranger tous les filets en nappe ſous quatre claſſes principales: la premiere comprend les filets dont les mailles ſont de différentes grandeurs, ſuivant la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre; & nous les avons nommés *manets*, de quelque façon qu'on les tende, par fond & ſédentaires, dérivant au gré des courans, ou formant des enceintes.

1467. NOUS avons nommé *folles*, les filets à grandes mailles, qu'on tend toujours par fond & ſédentaires, dans leſquels les raies & quelques autres gros poiſſons s'embarraſſent.

1468. LES filets compoſés de trois nappes forment une troiſieme claſſe, que nous nommons *tremails* ou *tramaux*; ſoit qu'on les tende par fond & ſédentaires, ſoit qu'on les laiſſe dériver au gré des courans, ou qu'on les traîne.

1469. LA quatrieme claſſe comprend des filets qui, étant traînés dans l'eau, raſſemblent les poiſſons de toutes les eſpeces, qui ſe préſentent à leur paſſage. Quoiqu'on ne ſe propoſe pas que les poiſſons s'y emmaillent, & que pour cette raiſon il ſoit indifférent de quelle grandeur ſoient leurs mailles; ne fût-ce que pour diminuer le prix du filet, & le rendre plus aiſé à manier & à traîner, on tient les mailles plus grandes lorſqu'on ſe propoſe de prendre de gros poiſſons, que quand on en pêche de petits. On peut regarder les filets dont nous allons parler, comme de vraies ſeines; puiſqu'il n'eſt point eſſentiel que les poiſſons s'y emmaillent, & qu'on les traîne toujours ſur le fond. Ainſi nous aurions pu les comprendre dans l'article 4. Mais ces filets ont tous au milieu de leur longueur, une *manche*, *poche*, *queue*, *naſſe*, *bourſe*, ou *ſac*, dans lequel le poiſſon ſe raſſemble: ce qui fait qu'on peut les regarder comme mixtes entre les ſeines proprement dites, dont nous avons parlé, & les dragues dont il ſera queſtion dans le chapitre ſuivant. Ces raiſons nous ont déterminés à en former un cinquieme article.

1470. CES filets, qui ne ſervent que dans la Méditerranée, portent les noms de *boulier*, *bregin*, *aiſſaugue*, *ganguy*, *bœufs*, *tartanne*. Quoique ces différentes pêches ne different entre elles que par la grandeur des filets, l'ouverture de leurs mailles, & la façon de s'en ſervir, nous avons cru devoir entrer à leur ſujet dans de grands détails: ce que nous exécuterons dans autant de paragraphes particuliers.

De la grande aiſſaugue.

1471. IL eſt bon de commencer par prévenir que les uns écrivent *eiſſaugue*;

les autres, *aiſſaugue*, *eſſaugue*, ou *iſſaugue*. Ces incertitudes de dénominations ſont bien fréquentes entre les pêcheurs, même ceux d'une même côte.

1472. L'AISSAUGUE eſt formée d'un ſac, bourſe, naſſe, ou manche A H (*pl. XIV*, *fig.* 1), qui fait le fond du filet, & de deux longues *bandes* de filet, *jambes*, *traits*, ou *ailes* B B, qui en ſont les côtés, & à l'extrêmité deſquelles on joint de longues cordes ou halins C, pour le traîner.

1473. LA longueur des ailes eſt de quatre-vingt-quinze braſſes. Les quatre-vingt premieres braſſes, de B B en N, ont leurs mailles d'un bon pied d'ouverture en quarré; & la hauteur du filet en cette partie, eſt au moins de cent ſoixante-dix pieds. Au reſte, toutes les proportions que nous donnons ici, d'après de bons mémoires, ſont ſujettes à variation.

1474. LES dix braſſes N D, qui ſuivent les quatre-vingt dont on vient de parler, ſont nommées *aureras;* elles ont deux pouces & demi d'ouverture en quarré. La hauteur du filet en cet endroit, eſt d'environ trente-ſept pieds. Ces mailles, ſur-tout celles des quatre-vingt premieres braſſes, ſont trop grandes pour arrêter le poiſſon; elles ne ſervent qu'à former comme une galerie, qui détermine le poiſſon à ſe rendre dans la poche A. On tient néanmoins les autres mailles plus ſerrées, à meſure qu'on approche du fond; parce que le poiſſon, qui s'apperçoit du piege qu'on lui tend, s'échapperait, ſi des mailles plus ſerrées ne le retenaient.

1475. LES cinq dernieres braſſes D E, ſont appellées *failles*, & formées d'un filet qu'on nomme *majour*, dont les mailles n'ont que cinq ou ſix lignes d'ouverture en quarré, & où les ſardines commencent à s'emmailler. Cette partie du filet peut avoir trente-ſix pieds de hauteur.

1476. IL faut obſerver que les quinze dernieres braſſes des ailes ſont bordées haut & bas, d'une eſpece de galon de filet F G, qu'on nomme *chappe*, dont les mailles ſont d'un fil retors en quatre: celui du haut a quarante mailles de hauteur; & celui du bas, ſoixante.

1477. CES chappes ne ſervent pas à prendre le poiſſon. Leur uſage eſt de conſerver le filet, qui eſt fait d'un fil plus délié; & quand les pêcheurs tirent les ailes hors de l'eau, ils ont ſoin d'envelopper les *aureras* & les *majours* par la chappe, dans la vue de les conſerver, comme le font les pêcheurs A A de la *figure* 3. C'eſt pour cette raiſon, que la partie inférieure de la manche eſt formée de mailles de chappe, capables de réſiſter au frottement que le filet éprouve contre le fond de la mer. Les termes d'*aureras*, de *failles* & de *majours*, ſont en uſage au port de Marſeille.

1478. A la Ciotat, & à Antibes, les ailes ſont formées de quatre pieces de filet. La premiere a quatre-vingt braſſes de longueur, & ſes mailles ont vingt-un pouces d'ouverture: la ſeconde eſt longue de treize braſſes, & a les mailles ouvertes de deux pouces & un quart: la longueur de la troiſieme eſt

de cinq braſſes, dont les mailles ont un pouce d'ouverture: la quatrieme, qu'ils nomment *margue*, & qui forme l'embouchure du filet, a neuf braſſes; & ſes mailles, ſix à huit lignes d'ouverture: ce qui n'eſt pas fort différent de ce qu'on pratique à Marſeille. Ces petites variétés peuvent s'obſerver dans les divers ports, & quelquefois dans le même, ſuivant la fantaiſie des pêcheurs.

1479. L'EMBOUCHURE du filet s'appelle *margue* ou *gorge*. La poche ou manche A (*fig.* 1) a neuf braſſes de longueur, depuis l'entrée juſqu'au fond ou cul-de-ſac. L'entrée a dix-huit ou vingt braſſes de circonférence.

1480. LORSQUE dans un grand fond elle eſt tenue ouverte par les lieges & les plombs, ſes mailles ſont en loſange de haut en bas; & alors la manche a peu de profondeur, comme on le voit en A (*fig.* 1). Elle reſſemble, en quelque ſorte, à une voile enflée par le vent; mais elle s'alonge, à peu près comme l'indique la ligne ponctuée M, à meſure qu'elle s'emplit de poiſſon, quand l'eau s'y entonne avec force, ou lorſqu'étant près du rivage les lieges s'approchent des plombs; & à proportion que la poche s'alonge, l'embouchure ſe ferme par l'affaiſſement des ailes; au moyen de quoi le poiſſon ne peut s'échapper. Ainſi la manche de l'aiſſaugue fait deux fonctions; en pleine mer, celle d'un filet qui arrête le poiſſon, comme les ſeines ordinaires; & auprès du rivage, c'eſt une poche dans laquelle le poiſſon ſe trouve enveloppé. Aux approches de terre, le poiſſon effrayé s'enfonce dans la manche, & en eſt plus ſûrement pris. Quelques-uns, qui ſe trouvent d'une groſſeur proportionnée à l'ouverture des mailles, s'y arrêtent par les ouies; ce qui arrive pareillement aux ſeines: mais ce n'eſt pas le grand nombre.

1481. ON diſtingue cinq parties dans la manche: ſavoir, 1°. le cul-de-ſac H, qui a une braſſe & demie de diametre. A Marſeille, on le nomme *cul de peivau*, ou *chauderon*. Il eſt fait d'un filet très-fort, & capable de ſoutenir le poids du poiſſon lorſqu'on le tire de l'eau. Ses mailles, dites *de pin*, ont un peu moins de quatre lignes d'ouverture en quarré. Comme le fil retors en trois ou quatre ſe gonfle à l'eau, les mailles ont au plus trois lignes d'ouverture, lorſque le filet a ſervi.

1482. 2°. DANS la partie ſupérieure de la manche I, les deux braſſes les plus proches du cul-de-ſac, ſont d'une maille appellée *clairets*, qui a un peu plus de quatre lignes & demie d'ouverture en quarré. Les ſept braſſes ſuivantes K, qui terminent l'entrée de la manche, ſont de mailles dites *majours*, qui ont ſix lignes d'ouverture.

1483. 3°. LA partie inférieure de la manche a pareillement deux ſortes de mailles: les ſept braſſes les plus proches du cul-de-ſac, ſont d'une maille appellée *grand majour*, qui a ſept lignes d'ouverture en quarré, & qui eſt faite avec un fil plus fort que les majours ordinaires: les deux autres braſſes, qui ſont à l'ouverture de la manche, ſont appellées *tiraſſadour*; elles ſont formées de mailles de chappe, qui ont quinze lignes en quarré.

1484. 4°. Les deux flancs de la manche L, qu'on appelle *pouches* ou *pointes*, ont une figure presque triangulaire, & sont formés de mailles qui tiennent le milieu entre les majours & les clairets. Ces mailles ont environ cinq lignes d'ouverture en quarré.

1485. On ne peut pas, à cause des fausses coupes, établir exactement la mesure des différentes mailles à un nombre fixe de lignes: cependant on peut dire à peu près que les mailles de pin sont de trois lignes d'ouverture, franc de nœuds; celles dites clairets, au moins de quatre lignes; celles des pouches ou flancs, de cinq lignes; & les mailles dites majours, de six lignes.

1486. Les pêcheurs à l'aissaugue ont trois sortes de manches, qu'ils ajustent aux mêmes ailes ou bras: savoir, 1°. la *potiniere;* 2°. la *tiersiere;* 3°. la *claire.* Ces trois manches ne different que par le filet appellé *majour;* elles sont les mêmes, quant aux clairets, aux pouches L, & au cul-de-sac H.

1487. La manche potiniere a les majours de cinq lignes. Cette manche est destinée à prendre de petits poissons, anchois, sardines, &c.

1488. La manche tiersiere est celle que nous avons décrite, dont les majours ont six lignes d'ouverture: c'est la plus commune.

1489. La manche claire a ses majours de sept lignes d'ouverture. Cette manche n'est guere d'usage; les pêcheurs ne s'en servent que lorsqu'ils s'apperçoivent qu'il passe des sardines d'une grosseur extraordinaire.

1490. Nous avons dit que, pour établir la situatioa du filet à la mer, le pied est chargé de plomb, & la tête est garnie de liege. Or, chaque bande de grandes mailles a deux cents trente-six bagues de plomb, d'environ trois onces six gros chacune, qui toutes ensemble pesent à peu près cinquante-cinq livres, poids de marc. Il y a sur la ralingue de la tête, trente-deux nattes ou flottes de liege, qui pesent une livre & demie chacune; ce qui fait en tout quarante-huit à quarante-neuf livres, poids de marc.

1491. Autour de la manche, en y comprenant les majours & les aureras de chaque bande, il y a cent vingt-trois nattes ou flottes de liege, pesant chacune une livre; & trois cents soixante bagues de plomb, qui pesent toutes ensemble quatre-vingt-dix livres, poids de table, lesquelles reviennent à environ soixante-huit livres poids de marc.

1492. On peut remarquer que ces filets étant appareillés comme nous venons de le dire, il y a beaucoup de liege, proportionnellement au lest: ce qui est très-avantageux; car il en résulte que le plomb ne faisant presqu'aucune impression sur le fond, le filet le dragne peu, & ne l'endommage pas autant que nombre d'autres filets qui ont beaucoup de plomb & peu de liege. Ainsi l'on peut dire que, quoique tous les filets qu'on traine détruisent quantité de poisson, l'aissaugue lestée & flottée comme nous l'avons dit, est beaucoup moins préjudiciable que la plupart des autres filets que l'on traîne:

1°.

1°. parce que la quantité de flottes qu'on y met, contrebalance en quelque ſorte l'effort que font les pêcheurs en tirant le filet, & qui naturellement doit alonger & fermer les mailles ; & celles de l'entonnoir de la chauſſe reſtant aſſez ouvertes pour que quantité de petits poiſſons puiſſent s'échapper, il ne s'accumule au fond de la chauſſe, que ceux qui ſont entraînés par les herbes. Il eſt vrai que ceux-là ſont perdus : mais dans la grande eau, la manche étant peu profonde & fort ouverte, le dommage n'eſt pas conſidérable.

1493. 2°. CE filet eſt traîné lentement par un petit bateau, armé de ſix à ſept hommes : ce qui permet au poiſſon de paſſer entre les mailles, au lieu de s'entonner dans la chauſſe.

1494. ON choiſit, pour tendre ce filet, des endroits éloignés de la côte de huit à neuf cents braſſes, où il y ait une plage unie, fond de ſable & d'algue, exempte de roches, & où il ſe trouve une profondeur d'eau conſidérable. On attache aux extrêmités des ailes, des pieces de cordage qui ſont quelquefois de chanvre, preſque toujours d'auffe, qu'on nomme *ſartis*. Chaque piece, qui eſt aſſez ſouvent appellée *maille* en Languedoc, doit avoir quarante braſſes de longueur : on en ajoute juſqu'à vingt bout à bout, ou ce qu'il en faut pour gagner la côte ; & ſur chaque maille ou piece de cordage, on met un ſignal de liege, qui ſert à ſoutenir le halin, & encore à indiquer la tente des filets aux autres pêcheurs, & aux barques qui rangent la côte, afin qu'on ne les endommage point.

1495. LES pêcheurs, au nombre de cinq à huit, ſe mettent avec le filet & ces cordes (que nous nommerons *bras* ou *halins*, pour éviter l'équivoque du terme de *maille*) dans un bateau qui eſt un ſardinal, & vont à environ trois quarts de lieue au large, plus ou moins, chercher un fond qu'ils ſavent être ſain, pour y tendre leur teſſure, de maniere qu'elle ſoit à peu près parallele à la côte. Ils reviennent avec leur bateau, ou leurs bateaux, porter à terre le bout des bras, enſorte qu'ils ſoient éloignés l'un de l'autre, au bord de la mer, de deux à trois cents braſſes. L'équipage ſe partage en deux bandes, & chaque matelot prend une ſangle qu'il met de travers ſur ſes épaules, en forme de bandoulicre : l'extrêmité des ſangles ſe réunit à un bout de corde, à l'extrêmité de laquelle eſt une petite rondelle de bois, que les matelots font tourner par une ſecouſſe ſur la circonférence du bras qu'ils doivent haler, comme font les mariniers qui traverſent les rivieres avec les bacs. Chaque bande de pêcheurs tire ſon bras à terre ; puis ſe rapprochant un peu les uns des autres, ils font ainſi décrire aux ailes du filet une portion de cercle de plus en plus petite ; & tirant le filet ſur les greves, ils emmenent tout le poiſſon qui eſt pris, gros & petits. Pluſieurs de ceux qui ſe trouvent de groſſeur proportionnée à l'ouverture des mailles des différens filets qui forment la chauſſe, s'y em-

maillent; les autres s'accumulent dans la chauſſe, comme dans les manches des gors. On prend quelquefois des marſouins & des thons dans ce filet; mais cela n'eſt pas commun.

1496. On voit que ce filet reſſemble beaucoup à une grande ſeine qui aurait une manche au milieu de ſa longueur. On peut faire cette pêche avec un bateau même aſſez petit; mais il eſt plus commode d'en avoir deux.

1497. Quand le filet eſt rendu à terre, il faut, pour le haler, dix-ſept à dix-huit perſonnes, hommes ou femmes, plus ou moins, ſuivant la grandeur du filet.

1498. Si le tems eſt favorable, les pêcheurs peuvent caler leur filet juſqu'à quatre fois dans un jour. En Ponant, on dirait qu'on *fait quatre traits*.

1499. A la Ciotat & à Marſeille, on pêche à l'aiſſaugue pendant toute l'année. A Caſſis, cette pêche commence en août, & finit en décembre. Il ſerait bon de l'interrompre par-tout pendant les mois de mars, avril & mai, parce que c'eſt la ſaiſon où les poiſſons dépoſent leur frai, ſur-tout dans les provinces méridionales.

1500. Les pêcheurs ont deſtiné certaines heures aux différentes eſpeces de pêches, afin que chacun puiſſe gagner ſa vie ſans porter de préjudice aux autres. Ces conventions, qui d'abord étaient libres, ont pris force de loi, depuis que les prud'hommes, en vertu du pouvoir législatif qui leur a été donné ſur les pêches, ont autoriſé les conventions précédemment établies. Sur quoi il eſt bon de remarquer que les pêcheurs qui ſe ſervent des filets de la plus ancienne invention, ayant la poſſeſſion pour eux, ont fait la loi à ceux qui ont voulu introduire de nouvelles façons de pêcher. Ainſi, lorſqu'on imagina l'aiſſaugue, les pêcheurs aux ſardinaux prétendirent que cette nouvelle pêche ne pouvait être introduite au préjudice des filets plus anciens, & dont on était en poſſeſſion. Pour éviter toute conteſtation, il a été ordonné que l'aiſſaugue ne pourrait caler que d'un ſoleil à l'autre: de ſorte que, ſi le ſardinal ou d'autres filets ſe trouvent avoir occupé un poſte, le pêcheur à l'aiſſaugue ne peut les obliger de relever leurs filets qu'après le ſoleil levé. Mais l'aiſſaugue peut caler à toute heure, aux poſtes qui ne ſont pas occupés par d'autres filets. Cependant ils uſent rarement de ce droit, parce que, comme ils tendent ordinairement dans le voiſinage des roches, ils courraient riſque de perdre leurs filets, s'ils chaſſaient durant la nuit. Seulement, quand un poſte eſt vuide, les pêcheurs calent leur aiſſaugue dès le point du jour, & continuent leur chaſſe tant que le ſoleil luit. Ainſi l'aiſſaugue doit abandonner les poſtes au ſardinal, à la thonaire, à l'aiguilliere, &c. pendant les nuits; & ceux-ci, en revanche, doivent les abandonner à l'aiſſaugue pendant le jour.

1501. Le poſte qu'occupent les pêcheurs à l'aiſſaugue ſe nomme *bol* ou *bau*, & pluſieurs pêcheurs peuvent pêcher en même tems au même poſte. Ils y

ſont même obligés, parce que les madragues leur ont retranché quantité de poſtes. Or, quand ils ſont pluſieurs à un même poſte, ils calent plus près ou plus loin de terre, ſuivant qu'ils ſe rendent plus tôt au lieu de la pêche : & pour éviter les conteſtations entre les pêcheurs, ils ſont obligés de ſe ſoumettre à des réglemens de police, qu'il ſerait trop long de rapporter ici, d'autant qu'ils varient ſuivant la poſition des lieux. Mais ils ſont connus & exécutés par les pêcheurs, qui y ſont même contraints par les prud'hommes.

1502. LE patron fait des conventions avec les pêcheurs qui lui aident. Ordinairement ils ſont à la part ; & quand le filet, ainſi que le bateau, appartiennent au patron, il a ſix parts, les matelots chacun une, & les mouſſes & garçons de bord une demi-part. On donne, en outre, quelques poiſſons à ceux qui ont aidé à tirer le filet à terre.

1503. ON trouvera, dans les paragraphes ſuivans, la maniere de pêcher avec de ſemblables filets traînans, en laiſſant un halin à terre, & allant en bateau porter au large le filet & l'autre halin.

1504. ON fait même ſans bateau, à Alicante & ſur la côte de Valence, une pêche qu'on y nomme *pecica*. Deux ou trois hommes tendent près le rivage de la mer leur filet, au milieu duquel eſt une poche ou manche ; ils entrent dans l'eau juſqu'à la poitrine, pour tirer le filet chacun par un bout, juſqu'à ce qu'ils l'amenent à terre. Ils y prennent toutes ſortes de petits poiſſons, & il s'en rencontre quelquefois qui ſont de bonne qualité.

1505. ON voit que cette pêche ne differe du colleret dont nous avons parlé, que parce qu'il y a une manche au milieu du filet.

Du filet dit boulier, bouilliere, bouliche, bouliech.

1506. LE filet qu'on nomme *grand boulier*, à la côte de Narbonne, eſt, comme l'aiſſaugue, formé de deux bras qui aboutiſſent à une manche. Le tout eſt compoſé de pluſieurs pieces de filets qui ont leurs mailles de différentes grandeurs. Les bras ſont formés, 1°. de douze pieces dites *alas*, dont les mailles ſont de deux pouces d'ouverture en quarré : 2°. de quatorze pieces dites *de deux doigts*, dont les mailles ont un pouce & demi en quarré : 3°. dix pieces de *pouſal*, *pouſaux*, *pouceaux*, ou *pouſaoul*, dont les mailles ont neuf lignes d'ouverture : le tout forme depuis cent vingt juſqu'à cent quatre-vingt braſſes de longueur. Le corps de la *manche* ou *bourſe*, qu'ils nomment auſſi *le coup*, eſt compoſé, 1°. de ſix pieces dites de *quinze-vingt*, dont les mailles ont ſix lignes d'ouverture ; 2°. de huit pieces de *braſſade*, dont les mailles ſont d'environ quatre lignes.

1507. SUIVANT l'ordonnance de 1728, les plus petites mailles de ce filet devraient avoir au moins neuf lignes ; mais depuis 1733, on a toléré celles

de ſix lignes, à compter du premier mai juſqu'à la fin de ſeptembre, pour que les pêcheurs puiſſent profiter du paſſage des ſardines.

1508. La totalité de cette teſſure forme en mer un étendue, tantôt de cent vingt, de deux cents trente braſſes, tantôt auſſi de trois cents ſoixante; car les bouliers ne ſont pas tous de la même grandeur. Les bras, ou ailes, ont communément ſept braſſes & demie ou huit braſſes de chûte; cependant on la proportionne à la profondeur de l'eau : ainſi on la diminue pour pêcher dans les étangs. Chaque bague de plomb peſe une demi-livre, & elles ſont à dix-huit pouces les unes des autres : ce qui fait deux livres par toiſe, excepté à l'ouverture de la manche, où on les met de quatre en quatre pouces. Ce filet eſt donc beaucoup plus chargé de plomb que l'aiſſaugue. La longueur de la bourſe ou ſac n'eſt pas aiſée à meſurer, à cauſe de l'alongement des mailles, comme nous l'avons auſſi remarqué en parlant de l'aiſſaugue, à l'étendue de laquelle elle a beaucoup de rapport. Il y a des pêcheurs qui mettent à l'avant de la bourſe quatre plombs attachés tout près les uns des autres, & qui peſent tous enſemble trois livres : à une petite diſtance, ſur les ailes, ils mettent encore quatre plombs, qui ſont à quatre pouces & demi les uns des autres, & qui peſent tous enſemble deux livres & demie.

1509. Sur la ralingue d'en-haut, vis-à-vis de chaque plomb, eſt une flotte de liege, à peu près de même grandeur que celles de l'aiſſaugue, c'eſt-à-dire, environ de neuf pouces de largeur.

1510. La pêche du grand boulier ſe fait à la mer & dans les étangs, depuis pâque juſqu'à la fin d'octobre.

1511. Les bateaux pour cette pêche à la mer, ſont ordinairement de petites tartannes qui vont à la voile, & à la rame lorſque l'on eſt pris de calme. Dans les étangs, on emploie de plus petits bateaux, ſouvent de ceux qu'on nomme *bettes :* & quand on s'éloigne peu de la côte, on ſe ſert à la mer, de barques plates. En un mot, chacun fait uſage des bateaux qu'il a à ſa diſpoſition, pourvu qu'ils ſoient proportionnés à la grandeur du filet.

1512. Pour faire la pêche, on embarque avec le filet trois mille braſſes de corde, plus ou moins, ſuivant qu'on s'écarte de la côte. Chaque piece de corde eſt longue de quarante ou ſoixante braſſes.

1513. Une partie de l'équipage tient à terre le bout d'un des halins, pendant que ceux qui ſont dans le bateau s'éloignent du rivage pour aller chercher ſix à huit braſſes d'eau; & chemin faiſant, ils jettent à la mer la portion du halin qu'ils ont priſe dans leur bateau; puis le filet, & enſuite le ſecond halin, formant une enceinte d'environ mille toiſes, pour revenir gagner la côte, où ſe trouve une partie de l'équipage. Les deux bandes de pêcheurs tirant chacune leur halin uniformément, ils ſe rapprochent les uns des autres, & amenent le filet à terre. Il faut douze, quatorze, vingt, & juſqu'à

trente ou trente-cinq perſonnes pour tirer le filet à terre ; mais on ſe ſert indiſtinctement d'hommes, de femmes, & de vieillards.

1514. SUR la côte d'Aigue-morte, la bourſe ou le *coup* eſt formé de mailles plus ſerrées que celles qu'on emploie à Narbonne. On y nomme *jambes* ou *traits*, ce que d'autres appellent *bras* : les halins y ſont nommés *mailles*, de même qu'en quelques autres endroits.

1515. AUX environs de Cette, on pêche depuis le mois d'avril juſqu'en novembre, avec un filet qu'ils nomment *boulier* ou *bouliche*, qui reſſemble beaucoup à l'aiſſaugue de Marſeille. Chaque aile a cent vingt-cinq braſſes & plus de longueur, ſur ſept à huit de chûte. La tête du filet eſt garnie de flottes, & le pied l'eſt de plombs. A l'extrêmité des ailes, ſont des halins faits de cordes menues, ordinairement de chanvre, qui ont juſqu'à quinze cents braſſes de longueur. Pour faire la pêche, on laiſſe, comme à Narbonne, le bout d'un halin à terre entre les mains de quelques hommes, & le patron s'embarque avec des matelots dans un bateau ; ils ſe portent au large, & lâchent toujours du halin. Lorſqu'ils ſont au bout, ils jettent le filet à la mer par le travers de la côte. Enſuite ils ramenent à terre l'autre halin, & ſe partagent ſur les deux cordages pour tirer le filet à terre, & prendre le poiſſon.

1516. COMME la pêche dont il s'agit ſe fait la nuit, on allume des feux ſur le rivage pour guider ceux qui ſont dans la bette ; quoiqu'il ſoit dangereux, à cauſe de la navigation, de faire du feu à la côte. Ils mettent deux fois le filet à la mer dans une nuit, & font enſorte que le ſecond trait finiſſe au point du jour, pour profiter des chaſſe-marées, qui ſe trouvent à cette heure au bord de la mer. Ce que nous venons de dire, eſt pour faire appercevoir que la *bouliche* de Cette reſſemble beaucoup au boulier de pluſieurs côtes, & à l'aiſſaugue de Marſeille : ce qui nous diſpenſe d'entrer dans de plus grands détails.

1517. ON défend de faire uſage de toutes les eſpeces d'aiſſaugue & de boulier à l'entrée des rivieres, des étangs & des anſes, pendant les mois de mars, avril & mai, pour laiſſer aux poiſſons la liberté d'y aller dépoſer leur frai. Il ſuivrait de ces vues qui ſont bien raiſonnables, qu'en partant de ces principes, on devrait interdire l'uſage de ces filets dans les étangs, au moins depuis le mois de mars juſqu'à celui de juillet : & aſſurément, ſi l'interdiction était pour toute l'année, les étangs ſalés ſeraient des pépinieres de poiſſons, qui ſe répandraient dans tout le voiſinage. C'eſt à quoi l'on n'a pas fait aſſez d'attention, puiſqu'on tolere dans les étangs, des pêches qu'on défend à la mer : comme ſi ces étangs étaient un trop petit objet pour mériter l'attention des légiſlateurs. Mais il faut convenir que le produit de la plupart de ces étangs eſt un droit ſeigneurial.

1518. LES Eſpagnols font une très-grande pêche, qu'ils nomment *arte real*

de peſchera, ou quelquefois *boulic de plage*, pour laquelle ils emploient juſqu'à quatre-vingts hommes. Elle peut être regardée comme un fort grand boulier.

1519. Sur les côtes de Rouſſillon, & en Catalogne, la pêche d'un grand boulier, qu'on y nomme *art* ou *œuvre*, eſt la même que celle de Narbonne, quant au filet & à la manœuvre. Seulement, l'équipage de chaque bateau n'eſt que de quatre hommes, parce que les gens des lieux voiſins leur aident à tirer le filet à terre. Hommes, femmes, filles & garçons, tous ſont admis à faire ce travail, & ont quelques poiſſons pour récompenſe : à l'égard de l'équipage, il eſt à la part.

1520. A Gibraltar, on pêche les ſardines avec un filet de même genre, qui a deux bras de cent trente braſſes chacun, leſquels aboutiſſent à une manche d'environ dix braſſes de long, que les Eſpagnols nomment *cuevo ;* & tout le filet, *havega* ou *reddes reales*. Les mailles de cette manche ſont très-ſerrées ; & celles des ailes, auprès de la manche juſqu'à la moitié de ſa longueur, ont environ un pouce d'ouverture en quarré : elles vont en augmentant toujours d'ouverture, juſqu'à l'extrémité des filets qui forment les ailes.

1521. Au lieu de plomb, la relingue du pied du filet eſt garnie de boules de terre cuite, groſſes comme des œufs de dinde, enfilées comme des grains de chapelet. La tête du filet eſt garnie de flottes de liege.

1522. On ſe ſert ordinairement, ſur les plages ſablonneuſes de toutes les côtes du royaume de Naples, de filets longs de mille pas ou environ, ſuivant la ſituation des endroits où on les tend. Ils ſont faits de fil de chanvre, & leurs mailles ſont d'une médiocre grandeur. Aux deux extrémités, ſont attachées de longues cordes, groſſes comme le doigt. On tend le filet à deux ou trois milles au large. De diſtance en diſtance, ſont attachées à la tête du filet des morceaux de liege, qui indiquent l'endroit où le filet eſt établi ; & le pied du filet eſt leſté de plomb. Ces filets ſe tendent en demi-cercle, les deux bouts vers la terre. Au milieu eſt un grand ſac, de huit à dix pieds de profondeur. Deux barquettes, armées chacune de cinq à ſix hommes, halent le filet vers le rivage, où elles ſe rapprochent l'une de l'autre, à une diſtance de trente à quarante pas. Les hommes deſcendent à terre pour y tirer le filet, & enfin le ſac, où preſque tout le poiſſon ſe trouve raſſemblé. Le poiſſon ſe partage entre l'équipage. Le propriétaire des barquettes, ainſi que celui du filet, ont une part beaucoup plus forte que les autres.

1523. Après avoir parlé de quelques pêches étrangeres qui ont rapport au boulier, je reviens à celles du royaume.

1524. Le filet qu'on nomme à Narbonne *petit boulier*, eſt, à la grandeur près, tout comme le grand ; & la manœuvre de ſa pêche eſt la même. Quand on ſe ſert de bateaux, ils ſont plats, & ſe nomment *bettes :* alors il y a huit hommes d'équipage, tous à la part, fourniſſant une égale portion de filet. Il

n'y a que le garçon de bord, qui n'ayant point de filet, a moins de profit.

1525. ON diſtingue cependant trois ſortes de ces filets, dont on fait uſage dans des tems & des lieux différens. Le plus grand, dont on ſe ſert en mer près des côtes depuis le mois de mars juſqu'à la mi-août, a ſes ailes compoſées de vingt pieces de *deux degits*, de ſix de *pouſal*, & de deux de *quinze-vingt*, ayant en tout quatre-vingt braſſes de longueur, & cinq de chûte. La manche eſt faite de deux pieces de *quinze-vingt*, & de deux pieces de *braſſade*: elle ſe termine en pointe: on la lie par le bout avec une petite ligne, qu'on dénoue quand on veut retirer le poiſſon. On emploie, pour leſter ce filet, quatre-vingt livres de plomb, & on met cinquante livres de liege ſur la ralingue d'en-haut. Les halins ſont beaucoup moins longs que ceux des grands bouliers.

1526. DEPUIS la mi-août juſqu'au commencement de novembre, on pêche dans les étangs avec de petits bateaux. Alors les ailes du filet ſont formées de vingt pieces de *pouſal*, faiſant quarante braſſes de longueur ſur quatre de hauteur. La manche eſt pareille à celle qui ſert au bord de la mer. Il ne faut, pour le garnir de leſt & de flottes, que quarante livres de plomb & vingt livres de liege. Les halins n'ont que vingt-cinq à trente braſſes de longueur.

1527. AU commencement de novembre, on va pêcher en mer à l'ouverture des étangs, avec un filet dont les bras ſont formés de quatorze pieces de *deux doigts*, & ſix de *pouſal*, & ont ainſi ſoixante braſſes de longueur, ſur ſix de chûte. La manche eſt ſemblable aux précédentes: il faut en tout, pour le leſter & le flotter, ſoixante livres de plomb & vingt-cinq livres de liege. Les halins ſont formés d'une, deux ou trois *mailles*, ou pieces de cordage, pour tirer le filet à terre.

1528. LES pêcheurs ſe ſervent encore, dans les étangs, de plus petits filets, qui n'ont pour halins ſur chaque bras qu'une demi-piece de cordage. Ils les traînent à pied; & pour cela ils mettent des bottes, & entrent de plus de deux pieds dans l'eau.

1529. A la côte d'Aigue-morte, en Languedoc, on pêche au boulier depuis le mois d'avril juſqu'à celui d'août, pour prendre des maquereaux.

1530. A Caſſis en Provence, on diſtingue le boulier, de l'aiſſaugue; ſe ſervant de l'un & de l'autre. Cependant ce ſont mêmes bateaux, même équipage, même manœuvre; il y a ſeulement une petite différence dans la grandeur des mailles. Ils pêchent des ſardines avec leur boulier, depuis le mois de juin juſqu'en ſeptembre; au lieu que ce qu'ils nomment l'*aiſſaugue*, ne leur ſert à en pêcher que depuis le mois d'août juſqu'en décembre, les ſardines étant plus menues à leur arrivée qu'à la fin de leur ſaiſon.

1531. ON donne quelquefois le nom de *traîne* à ces différens filets; mais comme il convient à quantité d'autres, nous avons évité de nous en ſervir ici. Il y a des côtes du Languedoc, où l'on appelle *gorge* les ailes du boulier.

Du bregin.

1532. Le filet qui porte à Marſeille le nom de *bregin*, reſſemble beaucoup au petit boulier, & il ſe tend de même; c'eſt pourquoi nous nous bornerons à en donner une deſcription fort abrégée. Les ailes des plus grands bregins ont ſoixante-quinze braſſes de longueur; ſavoir, ſoixante braſſes de mailles dites *aureras*, qui forment dans le bregin les plus grandes mailles; enſuite dix braſſes de mailles qu'on nomme *bouguyeres*, qui ont neuf lignes d'ouverture en quarré. Ainſi les bouguyeres tiennent lieu, dans le bregin, des aureras de l'aiſſaugue. Les cinq dernieres braſſes ſont de majours entiérement ſemblables à celles de l'aiſſaugue. Les bouguyeres & les majours de bregin ſont bordées d'un galon de chappe, comme les aureras & les majours le ſont dans l'aiſſaugue.

1533. La chauſſe du bregin eſt la partie qui differe le plus eſſentiellement de l'aiſſaugue. 1°. Cette manche n'étant pas faite pour les grands fonds, on n'y met point de flancs ou pointes: ce qui fait que cette manche conſerve dans l'eau plus de longueur que celle de l'aiſſaugue, & elle y a toujours la forme d'un ſac. 2°. On ne doit diſtinguer que deux pieces dans la manche du bregin, ſavoir, le cul-de-ſac, & les majours. Le cul-de-ſac eſt plus long & plus étroit que celui de l'aiſſaugue. Le ſac de l'aiſſaugue en pleine eau, n'a pas une braſſe de profondeur; celui du bregin en a cinq. Les mailles du cul-de-ſac de l'aiſſaugue ont plus d'ouverture que celles du bregin, qu'on fait avec un fil plus gros, qui eſt retors en trois: ce qui rend cette manche ſi ſerrée, qu'il n'y a point de petit poiſſon qui puiſſe s'échapper: de ſorte que, quand on a tiré le filet hors de l'eau, & qu'on en a ôté le gros poiſſon, on en laiſſe ſur le rivage un tas qui devient la pâture des oiſeaux. Pour que ce filet cauſât moins de déſordre, il faudrait réduire le ſac à une braſſe ou une braſſe & demie, faire les mailles au moins de cinq lignes d'ouverture en quarré, & que le filet fût d'un fil moins gros, comme ſerait le même fil retors en deux. A l'égard du reſte de la manche, qui eſt compoſé de majours, leſquels ont un peu moins de ſix lignes d'ouverture, on ferait mieux de leur en donner ſept, conſervant à l'embouchure de cette manche quinze braſſes de circonférence.

1534. Ajoutons que le bregin eſt plus chargé de plomb que l'aiſſaugue. Il entre en tout, pour le bregin, trois quintaux de plomb, & autant de liege; pendant que l'aiſſaugue, qui eſt un plus grand filet, n'eſt chargé en tout que de deux cents livres de plomb. On emploie trois quintaux de liege pour le bregin, & ce n'eſt pas trop pour contrebalancer le grand poids du leſt, & tenir les mailles plus ouvertes.

1535. Il eſt ſenſible que l'embouchure de la manche, que les pêcheurs nomment ſouvent la *gorge*, ou la *margue*, augmente ou diminue, ſuivant qu'on écarte

écarte ou qu'on rapproche l'une de l'autre les ailes, en traînant le filet.

1536. NOUS avons dit que les pêcheurs à l'aiſſaugue eſſayant d'établir leur filet ſur des fonds unis, mais dans le voiſinage des roches, courraient riſque de perdre leur filet s'ils tendaient la nuit. Il n'en eſt pas de même du bregin: comme on cale le filet ſur des plages unies, éloignées des roches, on s'en ſert la nuit, avec d'autant plus de raiſon que, comme les pêcheurs ſe propoſent de prendre des bogues (114), ces poiſſons naturellement fuyards ne donnent dans le filet que durant la nuit.

1537. NOUS avons déjà prouvé que ce filet, tel qu'on l'établit, détruit beaucoup de menuiſe. Ajoutons que les pêcheurs au bregin, pour prendre des maquereaux & des bogues, ne font leur métier que pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, ſaiſon la plus dangereuſe pour la diſtruction du frai & de la menuiſe.

1538. CETTE pêche ſe fait ordinairement avec un bateau plat, armé de quinze ou vingt hommes. La moitié de l'équipage reſte à terre, & conſerve le bout d'un des halins; le reſte ſe met dans le bateau avec la teſſure. Le patron jette à la mer le halin, à meſure que le bateau s'éloigne du rivage; enſuite il met à la mer la moitié de la teſſure; puis il ſe rapproche un peu de terre, continuant à jeter à la mer d'abord le reſte du filet, enſuite le ſecond halin. Lorſque le bateau eſt rendu à terre, l'équipage fait un feu pour avertir leurs camarades qui ſont reſtés à terre, leſquels répondent par un autre feu. Alors chacun tire ſur ſon halin fort lentement. Ils ſe rapprochent peu à peu les uns des autres, amenant à eux le filet juſqu'à ce qu'ils aient mis à terre la manche, où l'on trouve ordinairement des maquereaux, des ſardines, des bogues, des mulets, des rougets, des pagets (115); quelquefois, mais rarement, de petits thons. A Marſeille, les pêcheurs prennent des bols ou poſtes pour le bregin, comme pour l'aiſſaugue.

1539. ON pêche avec le bregin *à la lumiere;* mais nous nous réſervons à en parler lorſque nous traiterons de la pêche au feu.

1540. AU Martigue, les noms de *bourgin* & *boulier* ſont ſynonymes; c'eſt le même filet; car, quand on pêche dans les étangs, on dit *faire le bourgin;* & à la mer ſur les plages, c'eſt le *boulier*, qu'on pourrait nommer *grand bourgin.* Quelques-uns en diſtinguent de trois eſpeces; ſavoir, 1°. le martégal; 2°. le grand bourgin ou boulier, & le petit bourgin; mais ces filets ne different abſolument, que par leur plus ou moins d'étendue en longueur & en hauteur, & par les mailles plus ou moins ouvertes.

1541. DANS le royaume de Grenade, on ſe ſert beaucoup, pour la pêche des ſardines, d'un filet à mailles ſerrées, ſemblable au bregin. Sur les côtes

(114) En allemand, *Boopf.*

(115) SPARUS *Erythrinus*; LINN.S.N.Je ne trouve point le nom allemand de ce poiſſon. Artedi le met auſſi au rang des ſpares.

de Malaga & de Marveilha, on le nomme *xabega* & *boliche*. Il y en a, comme par-tout ailleurs, de différentes grandeurs.

1542. Depuis le premier de ſeptembre juſqu'à la fin de mai, on prend avec ce filet des ſardines, des anchois, & d'autres petits poiſſons. Pendant les trois mois ſuivans, ce ſont des bonites, des thons, des aloſes, &c. Ils calent ce filet juſqu'à trente braſſes, & s'établiſſent à ſix cents braſſes de terre. Le reſte de la pêche ſe fait comme celles que nous avons décrites.

1543. Nous voyons dans un mémoire de Rovigno, qu'en Dalmatie on prend le poiſſon nommé *gurizza*, & d'autres, avec la *tratta*, qui reſſemble au bregin.

1544. Les pêcheurs ſont ſujets à corrompre tous les termes propres à leur art. Le bregin ſe nomme *brigin* à la Ciotat; *bergin*, à Antibes. Le bregin de Cette, eſt un ſardinal nommé *boulejou*. Dans pluſieurs ports de Provence, on le nomme *bourgin*, *burgin*, *petit bouliech*, *petite eiſſaugue*, *traîne*, &c.

1545. Le filet que les pêcheurs du Martigue nomment *ſoret*, eſt une eſpece de petit bourgin. Ses alas ont trente cannes (116) de longueur; & la margue, manche, ou poche, eſt de trois cannes, tant en longueur qu'en largeur. Chaque alas eſt compoſé de trois pieces: la premiere, qui eſt au bout oppoſé à la manche, & qui porte le clava, a ſes mailles de vingt-quatre au pan, dix cannes de longueur, & deux cents mailles de hauteur: la ſeconde a ſa maille de trente au pan, même longueur que la premiere, & trois cents mailles de hauteur; enfin la troiſieme piece, dont la maille eſt de trente-ſix au pan, a la même hauteur que la ſeconde; mais elle eſt d'une canne & demie plus longue. La margue ou poche du ſoret, qui ſe termine quarrément comme le fond d'un ſac, a trois cannes en longueur & en largeur, ſavoir, une canne & demie, faiſant partie de la troiſieme piece d'alas, & une canne & demie d'autre filet, qui eſt de même hauteur, & dont les mailles ſont de quarante au pan. Les deux guirons, qui ſe trouvent placés immédiatement après la dixieme canne de la troiſieme piece, n'ont que trois pans en longueur: leurs mailles ſont de vingt-cinq au pan. Ils commencent par trente mailles vers l'ouverture de la manche, & finiſſent par vingt-cinq vers le fond du ſac.

1546. Le ſoret differe des autres filets traînans en ce qu'il eſt monté, haut & bas, ſur des ſardons dans toute l'étendue des alas. Le ſardon du liege a trois quarts de pan de hauteur, & ſa maille eſt de vingt-cinq au pan, & d'un fil plus fort que la nappe. Le ſardon du plomb a un pan & demi de haut, avec ſes mailles de quatorze au pan. On met ces ſardons pour conſerver le filet, qui, à cauſe de la petiteſſe de ſes mailles, eſt fort cher.

1547. Ce filet ſert uniquement à prendre en automne, des mulets, & on en prend quelquefois pluſieurs quintaux d'un ſeul coup de filet.

(116) La canne de Provence, où eſt ſitué le Martigue, a ſix pieds neuf lignes de Paris, ce qui fait une aune & deux tiers. Ainſi trente cannes ſont cinquante aunes de Paris.

De la pêche au gangui.

1548. ON prétend que cette pêche nous vient d'Eſpagne, où on la nommoit *guanguil*, d'où l'on a fait *gangui*. Quoi qu'il en ſoit, ce filet eſt formé, comme l'aiſſaugue, d'une chauſſe accompagnée de deux ailes ou bandes de filets, auxquelles on donne plus ou moins d'étendue, ſuivant l'aiſance des pêcheurs. Il ſuit, de ce que les pêcheurs augmentent ou diminuent à volonté l'étendue de leurs filets, comme ils le font pour l'aiſſaugue & le boulier, qu'on ne peut pas en fixer les dimenſions. Un autre point plus important, qui diſtingue la plupart des ganguis d'avec les autres filets de même genre dont nous avons parlé, eſt que les mailles ſont communément plus ſerrées; & que ce filet, quoique plus chargé de plomb, eſt ordinairement traîné avec plus de viteſſe. On verra que quelques ganguis ſe rapprochent fort des dragues, dont nous parlerons dans le chapitre ſuivant, ſur-tout quand les pêcheurs mettent à l'avant de la manche une armure qui gratte & entame le fond.

1549. POUR éviter, autant qu'il nous eſt poſſible, la confuſion, nous devons obſerver qu'il y a des pêcheurs qui ne font pas difficulté de nommer *bregin* tous les filets à manche, & par conſéquent ils donnent ce nom à celui dont nous nous occupons préſentement. Il y a effectivement de grands ganguis, qu'on tend au large comme les bregins: mais les petits ne s'éloignent pas de la côte, ou ſe bornent à pêcher dans les étangs ſalés.

1550. COMME on eſt prévenu, par ce que nous avons dit, qu'on ne peut pas donner des dimenſions préciſes du gangui, nous allons néanmoins, pour fixer les idées, décrire les ganguis qui ſont le plus en uſage.

1551. ON ſait déjà que le filet du gangui eſt formé d'une manche, naſſe ou ſac A (*pl. XIV*, *fig.* 2), dont l'embouchure eſt précédée par deux bandes de filets ou ailes B C, comme au boulier. Ces ailes ou jambes n'ont que huit à dix pieds de hauteur, ſur trente pieds de longueur. Comme cette pêche n'a jamais été véritablement permiſe, & que par conſéquent l'ouverture des mailles n'a été fixée par aucune ordonnance, chaque pêcheur les fait comme il le juge à propos. Les deux bandes de filet ſont montées haut & bas, ſur deux cordes jonquinnes, ou de ſparte. La corde de la tête a un pouce de circonférence; & celle du pied, deux pouces. C'eſt à cette ralingue qu'on attache neuf livres de plomb par braſſe, quoiqu'il ſoit défendu de mettre ſur chaque braſſe des filets de ce genre, plus d'une livre & demie de plomb. On attache à la ralingue de la tête du filet, des flottes ou nattes de liege, à un pied les unes des autres.

1552. LA bourſe, naſſe, chauſſe, ſac ou manche A D (*fig.* 2), a trente pieds de longueur; ſouvent cependant beaucoup moins, pour la proportionner à la force des équipages. Ordinairement, on met à la margue ou gorge de

la manche, en-dedans & en-dehors, un cercle de bois de trois pieds de diametre, pour tenir cette partie ouverte. Quelques pêcheurs en mettent encore d'autres moins grands, dans la longueur de la chauſſe, qui diminuent un peu de diametre, à meſure qu'ils approchent de l'extrêmité de la chauſſe, ou qu'on s'éloigne de la gorge.

1553. Sur quelques côtes, on ajuſte au cerceau qu'on met à la gorge de la manche, un goulet de filet, qui permet au poiſſon d'entrer, mais qui s'oppoſe à ce qu'il ſorte. La manche eſt, en ce cas, un vrai verveux.

1554. Quand ce filet eſt deſtiné à être traîné par un ſeul batelet, comme les ailes ſe rapprocheraient preſqu'au point de ſe toucher, on attache à la ralingue de la tête une perche de trois braſſes de longueur E (*fig.* 2), qui eſt fermement liée par ſes bouts, au haut de chacune des ailes, en traverſant de l'une à l'autre, comme on le voit en E. Cette perche, qu'on nomme *parteque*, eſt d'autant plus néceſſaire, que les halins des petits ganguis ſont fort courts. L'intention eſt, que les ailes ſe trouvant toujours éloignées l'une de l'autre, elles forment un entonnoir qui conduiſe le poiſſon dans la manche. C'eſt aux extrêmités de cette perche qu'on attache les halins de jonquinne, qui ont quelquefois ſept braſſes de longueur; & lorſque les ganguis ſont fort petits, la perche touche preſqu'au bateau. Mais les halins ſont toujours attachés au bateau, bas-bord & ſtribord: ce qui fait que le bateau peut filler à pleines voiles; & le filet qui eſt quelquefois chargé de quatre-vingt ou cent livres de plomb, drague le fond; à moins que, rencontrant une roche, une ancre, ou une carcaſſe de navire, la corde qui eſt au bas des ailes, & qui entraîne tout ce qu'elle rencontre, ne rompe; car un bateau ainſi garni de toutes ſes voiles, a beaucoup de force. Voici la manœuvre que font les matelots. Ils s'élevent au vent: puis ils levent leur gouvernail. Ils jettent le filet à la mer, d'abord par la manche; les ailes ſuivent: puis ils filent les halins, dont ils amarrent le bout dans l'intérieur du bateau. Alors ils prennent des bordées, & en peu de tems ils labourent toute l'étendue d'une plage, ou d'un étang ſalé.

1555. A la côte de Cette, la pêche du gangui ſe fait avec les mêmes bateaux & les mêmes équipages qui ſervent pour la pêche de la ſardine. Souvent, pour de petits ganguis, il n'y a que deux hommes; & ils mettent au bout de la manche, un ſignal de liege, qu'ils nomment *gallet*, qui leur ſert à retirer le filet quand un halin vient à rompre; ſans quoi ils courraient riſque de perdre leur teſſure. Cette bouée ſe nomme *gayot*, en Catalogne.

1556. Sur la côte de Narbonne, on ſe ſert pour cette pêche, de bateaux qui portent des voiles latines & des avirons. Leur port eſt de quatre ou cinq tonneaux. Il y a trois ou quatre hommes d'équipage, avec un garçon de bord. Lorſqu'ils pêchent dans les étangs, ils ſe ſervent de plus petits bateaux.

1557. A la Ciotat, la plupart des bateaux n'ont point de voile: & quoi-

que la pêche du guangui ne s'y faſſe pour l'ordinaire que par quatre hommes, ils vont à rames.

1558. IL eſt rare de voir les pêcheurs au gangui attacher leurs halins à pouppe & à proue, ſe halant avec leur voile, le côté en travers. Comme les petits bâtimens ainſi armés vont lentement, il en réſulte un moindre dommage pour le poiſſon; mais auſſi leur pêche eſt peu abondante. C'eſt pourquoi nous réſervons cette façon de pêcher, pour celle qu'on nomme la *tartanne*, dont nous parlerons dans la ſuite. Ainſi, quand le vent n'eſt pas fort, les pêcheurs, pour faire beaucoup de chemin en peu de tems, s'aſſocient deux, afin que prenant chacun un halin, & ſe tenant l'un à l'égard de l'autre à une diſtance convenable, ils puiſſent tirer de concert le gangui. En ce cas, les ailes étant plus écartées, elles embraſſent une plus grande étendue du fond. Il y a une grande pêche qu'on fait de cette façon, avec de grands filets & des bateaux plus forts: on la nomme *des bœufs* ou *du bœuf*. Nous en parlerons dans un inſtant; mais il faut auparavant dire quelque choſe de la *pêche au moulinet*.

1559. ON ſe rappellera que des pêcheurs à la ſeine, qui ont de grands filets & peu de monde, parviennent à faire leur pêche en s'aidant de treuils ou moulinets, qu'ils aſſujettiſſent au bord de l'eau. Il en eſt à peu près de même à l'égard du gangui. Pour faire cette pêche, on mouille l'ancre ou le grapin du bateau; & l'on attache à ſa bouée, ou plutôt à ſon orin, un des halins du filet, qui a ordinairement les mailles fort ſerrées. Enſuite on fait, à la voile ou à rames, une enceinte avec le bateau. A meſure qu'on avance, on jette le filet à la mer, puis on rapporte le bout qui tient au bateau, à l'endroit où l'on avoit laiſſé l'ancre. On enveloppe ainſi tout le poiſſon qui a pu ſe rencontrer dans l'étendue qu'on a fait parcourir au filet. Quand les deux bouts du filet ſont réunis, on hale le filet dans le bateau au moyen d'un treuil, virevaux ou moulinet; car comme cette pêche ſe fait avec un petit bateau plat, & deux ou trois hommes, ils ont beſoin de ce ſecours pour tirer leur filet à bord.

1560. QUAND les pêcheurs ont vuidé leur filet, ils le rejettent à la mer, filant leurs halins, & remettent à la voile, ou ſe ſervent de rames, pour recommencer leur chaſſe.

1561. CETTE pêche ſe pratique fréquemment dans les étangs de Cette. Elle eſt deſtructive, à cauſe de la petiteſſe des mailles, qui ramaſſent le frai & toute la menuiſe.

1562. LE gangui, dit *badail*, ou gangui *de la voile*, tient encore plus de la drague que tous ceux dont nous avons parlé. Outre qu'il eſt fort chargé de plomb, on met à l'entrée de la manche ou naſſe une *armure de fer*, qui conſiſte en un demi-cercle qui aboutit à une bande de fer plate, un peu tranchante, & ſoutenue par une piece de bois de quatre pouces d'épaiſſeur. Ainſi c'eſt une

vraie drague qu'on a nommée *gangui :* comme on appelle *ganguis* des huîtres, des oursins, du carambot, &c. des engins grands destructeurs de poisson, qui sont de vraies dragues, & dont nous nous proposons de parler dans un autre endroit.

1563. On a encore donné le nom de *gangui*, à des filets dormans, lorsqu'on a employé les filets du gangui, pour garnir des pares, ou pour former des tonelles. Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit plus haut.

1564. Mais il y a de très-petits ganguis, que quelques-uns ont nommés *bregins*. Ils ne sont guere d'usage que dans les marais salés, qui s'étendent depuis Frontignan jusqu'à Aigue-morte ; & ils ne different des petits ganguis dont nous avons déjà parlé, que parce que le filet est encore plus petit, que ses mailles sont extrêmement étroites, & qu'il est fort chargé de plomb. Ainsi c'est encore un diminutif du gangui, qui est remorqué par un petit bateau plat, nommé *bette* sur cette côte. L'équipage n'est que de trois hommes. Dans les étangs salés, où il y a peu d'eau, ils font en petit la même manœuvre que les pêcheurs au gangui font, soit à la mer, soit dans les étangs où il y a une grande profondeur d'eau.

1565. Ils ont néanmoins dans leur bette un virevaux ; non-seulement pour tirer à bord leur filet, comme nous l'avons expliqué, mais encore pour le traîner quand le vent leur manque. En ce cas, ils alongent de soixante brasses leurs halins ; puis s'étant éloignés du filet de cette quantité, ils s'amarrent sur leur grapin, & tirent à eux le filet, au moyen du virevaux. Ces petits ganguis à moulinet, nommés *ganguiels* à Narbonne, servent à prendre des anguilles ; & ils sont tolérés pendant le carême, quoiqu'ils labourent & endommagent beaucoup les fonds qu'ils parcourent. Cette pêche fait d'autant plus de dommage, qu'elle se pratique dans des endroits où il y a moins d'eau. La pêche qu'on nomme *boliez* en Catalogne, est un très-petit gangui.

De la pêche au gangui, dite du bœuf, des bœufs, *ou* aux bœufs.

1566. Nous avons déjà dit que deux petits pêcheurs s'associaient pour faire ensemble leur pêche, prenant chacun un halin, & traînant de concert leur tessure, chacun par un bout. Ce peut être cette petite pêche qui ait fait naître l'idée d'une fort grande, qu'on nomme *du bœuf* ou *aux bœufs ;* probablement parce qu'on a comparé les deux bateaux qui traînent de concert un même filet, à une paire de bœufs qui sont attelés à une voiture. Quoi qu'il en soit de cette conjecture peu importante, la pêche dont nous nous proposons de parler, se fait avec le filet nommé *gangui*, qui est formé d'une manche, nasse ou coup (car ces termes signifient la même chose), qui a quelquefois six à sept

braſſes de longueur, de A en D (*fig.* 2); & de deux bandes de filets ou bras, qui ont chacun huit, dix, douze braſſes de longueur B C. Ainſi la teſſure a en tout une longueur de vingt-huit à trente braſſes, plus ou moins, à la volonté des pêcheurs, & huit braſſes de chûte. Les mailles du coup ont cinq à ſix lignes d'ouverture. Au reſte, ce filet eſt ſemblable au grand gangui que nous avons décrit, excepté qu'il eſt fait avec du fil un peu plus fort. La premiere corde qu'on attache aux bras du filet, eſt ordinairement *d'herbage* ou *auffe*. Mais, pour que la peſanteur des halins ne retarde pas la marche du filet, on ajoute à chaque halin cinq pieces de corde de chanvre, de ſoixante braſſes chacune, qu'on nomme *mailles*. Ainſi chaque halin F G H, a au moins trois cents braſſes de longueur. On met, outre cela, des flottes ſur les halins (*pl. XIV, fig.* 2).

1567. ON emploie pour cette pêche deux bateaux, qui ſont quelquefois du port de huit à dix tonneaux, & montés chacun par cinq ou ſix hommes

1568. CHACUN des deux bateaux qui font de concert la pêche du bœuf, prend un des halins; & s'écartant ordinairement l'un de l'autre, de cinquante à ſoixante braſſes, chemin faiſant ils jettent à la mer les halins & le filet, qui, moyennant l'éloignement des bateaux, a à ſon embouchure quatre, cinq ou ſix braſſes d'ouverture. Le filet étant tendu, les deux bateaux courent à toutes voiles vent arriere, & tirent le filet avec une rapidité qui équivaut à un fort courant qui s'entonnerait dans le filet. Ce courant porte dans la manche, non-ſeulement tout le poiſſon qui ſe trouve ſur ſon chemin, mais encore ceux qui ſont à quelque diſtance ſur les côtés. S'il en échappe au filet, ils ſont tellement épouvantés qu'ils abandonnent la côte.

1569. IL réſulte de l'expoſé que nous venons de faire, que la pêche au gangui, dite *du bœuf*, eſt la plus préjudiciable de toutes celles qu'on fait à la traîne: d'abord, parce que ſon filet a beaucoup d'étendue, que les mailles en ſont petites, & qu'il eſt chargé de beaucoup de plomb, ainſi que de cordages; & en outre, parce que ce filet traîné avec force & vîteſſe, drague & bouleverſe le fond, arrache les herbes, ne permet à aucun poiſſon de s'échapper, & endommage beaucoup les bons poiſſons qui s'entaſſent dans la manche: enfin une troiſieme raiſon eſt, que cette pêche ſe fait toute l'année, en tout tems, & à toutes les hauteurs.

1570. AUSSI s'apperçoit-on de la rareté du poiſſon dans les endroits où l'on pratique cette pêche. Mais comme elle peut ſe faire avec peu de monde, les arrêts du conſeil & déclarations du roi, qui l'ont interdite, n'ont pu juſqu'à préſent empêcher de la pratiquer. Cependant nous croyons que les prud'hommes de Marſeille ne la ſouffrent point dans leur diſtrict.

1571. IL y a des pêches au gangui, où l'on ne vient point à terre pour relever: on tire le filet à bord; mais pour lors, il faut de forts équipages.

De la pêche dite tartanne.

1572. On nomme *tartanne* un bâtiment ponté & léger, très-commun sur la Méditerranée. Il y en a de différentes grandeurs, & qu'on emploie à divers usages, tant à Marseille qu'au Martigue, ainsi qu'aux environs & sur plusieurs côtes de Languedoe, & même d'Espagne & d'Italie. Le port du Martigue a toujours passé pour un de ceux de la Méditerranée où l'on en fait le mieux la construction. Ce bâtiment porte presque toujours des voiles latines. Son mât ou arbre est placé vers le milieu, & il porte une grande vergue ou antenne, à laquelle est attachée une voile A, dite la *meistre* ou grande voile. On joint à cette voile, quand il le faut, des foques, qu'on nomme aussi *coutelas*, ou voiles d'étaies.

1573. On a aussi donné pendant long-tems le nom de *tartanne*, au filet dont on se servait dans la principale pêche où l'on emploie cette sorte de bâtiment. Il est encore d'usage à Livourne, & en quelques autres endroits.

1574. Il y a des pêcheurs Languedociens qui appellent ce filet *laüte*: mais les Martegaux disent *laveü*. Nous croyons qu'il est encore d'usage, à Senigaglia, de nommer le filet *tartena*; & la barque, *pescareccia*. Cette barque est du port de sept à huit tonneaux; & quand elle peut aller à la voile, sept à huit hommes s'y mettent avec deux mousses. En général même, comme les filets usités dans l'état ecclésiastique ressemblent beaucoup à ceux du Martigue, les pêcheurs de ces côtes les nomment *marteguali*.

1575. Les pêcheurs Provençaux ont changé les proportions du bâtiment & celles du filet, depuis environ vingt ans; & en conséquence, au lieu de tartanne, ils appellent aujourd'hui le filet *trabacou* & *trabauqué*.

1576. Nous expliquerons cela plus en détail dans la suite, mais nous croyons devoir continuer à décrire ce qui concerne la pêche à la tartanne. Cette pêche se fait jour & nuit, à quatre milles de terre : plus le vent est fort, plus on y prend de poisson.

1577. Dans les étangs des côtes de la Méditerranée, on appelle assez fréquemment cette pêche, *gangui par tartanne*, ou *gangui par bateaux*. Plusieurs encore lui donnent le nom de *grand gangui*.

1578. Cette pêche revient assez à celle qu'on pratique dans l'Océan, & qu'on y nomme *dreige*. C'est un grand filet qui s'établit à vingt, trente, ou trente-cinq brasses sous l'eau, & qu'on traîne sur le fond de la mer, pour prendre le poisson qui s'y est refugié. Fort rarement trouve-t-on à une moindre profondeur, les fonds convenables pour cette pêche, tels que ceux de sable ou de vase. Les pêcheurs évitent soigneusement les fonds de roches, ne pouvant y rien prendre, & risquant d'y déchirer leurs filets.

1579. La tartanne differe de la dreige à plusieurs égards. Comme ce premier filet

filet porte à son fond une manche ou poche assez étendue, le poisson s'y engage, & il aurait peine à en sortir, tant que le filet est en traîne. C'est pourquoi l'on s'est contenté d'en faire un filet simple : au lieu que la dreige, qui n'a point de poche, est un tremail.

1580. AVEC la tartanne, ainsi qu'avec la dreige, on pêche en dérivant. Mais les dreigeurs de l'Océan savent profiter adroitement du cours de la marée, pour augmenter la dérive de leur bateau, en mettant des voiles à l'eau, où elles sont enflées par le courant : au lieu que dans la Méditerranée, où l'on n'a point de marée, on est obligé de précipiter la dérive au moyen du vent & des voiles.

1581. LES bâtimens qu'on emploie pour cette pêche sur nos côtes, sont du port d'environ vingt-cinq tonneaux, & ils ont huit, dix, ou douze hommes d'équipage.

Description du grément, relative au dessin de la planche XIV, figure 3.

1582. A, grande voile. B, tente : elle devrait être triangulaire. C, trinquette de proue. D, trinquette de poupe. E, pau de proue. F, pau de poupe. G, sartis. H, double de sartis. I, alas. K, encleſtres. L, margue ou manche. M, ſégarié. N, culaignon.

Description du filet, &c.

1583. LE filet pour la pêche de la tartanne ou du grand gangui, est une chausse, manche ou sac, dont l'ouverture est précédée des deux côtés par une aile dite *alas*, qui peut avoir six ou huit brasses de longueur, & depuis une brasse & demie jusqu'à six brasses de hauteur perpendiculaire. Ces alas font une espece d'entonnoir, à l'avant du sac. Leurs mailles ont environ huit lignes en quarré. Le sac ou la manche a six brasses de longueur. Les mailles des deux premieres brasses ont sept lignes en quarré : celles des deux brasses suivantes sont de six lignes : la cinquieme brasse, qu'on nomme la *ſégarié*, a ses mailles de cinq lignes en quarré ; enfin, la derniere brasse appellée *cul-de-sac*, *culaignon*, & *curagnon*, est plus étroite que les autres, & formée de mailles encore plus serrées. Comme elles sont faites avec du fil aussi gros que des ficelles, leur calibre diminue de moitié quand le filet a été à la mer, parce que ces fils retors se gonflent & se retirent beaucoup.

1584. SUR plusieurs côtes, les pêcheurs appellent *margue*, la gorge ou l'ouverture de la chausse. A Narbonne, cette partie est faite de mailles dites *deux-doigts*. Celles qui suivent sont de *pousal ;* on appelle *ſégarié* ou *ſéguérié*, celles du corps : elles ont un quart de pouce d'ouverture.

1585. LE filet qui forme cette chausse n'est pas travaillé en rond, comme

le ſont les verveux. Les cinq premieres braſſes ſont faites de deux pieces de filets, dont les mailles diminuent ſelon les proportions que nous venons d'indiquer. Chacune de ces pieces a quatre-vingt mailles de largeur; & comme ces mailles ſont plus petites à un bout qu'à l'autre, les pieces ſont de largeurs inégales en ces endroits. Une de ces pieces fait la droite de la manche, & l'autre la gauche : elles ſont réunies en-deſſus & en-deſſous par deux bandes de mailles, faites d'un fil très-fort; les pêcheurs les nomment *guirons* ou *gueyrons :* & ce ſont comme deux forts galons, qui s'étendent depuis la bouche de la chauſſe juſqu'à la ſéguérié ſeulement, & ſouvent juſqu'à la moitié ou les deux tiers de la margue.

1586. Ces deux bandes ſont tendues, & ſoutiennent tout le poids de la chauſſe, parce que les pieces du filet qui ſont attachées deſſus, ſont pliſſées ou froncées. Ces pieces ſont donc lâches, & ne ſouffrent point de la tenſion. Cependant le gueyron du deſſous de la chauſſe, qui doit ſupporter la plus grande partie de l'effort de la traîne, eſt fait avec de fortes ficelles, & ſes mailles n'ont que trois pouces d'ouverture. Le cul de la chauſſe porte à ſes côtés deux anneaux de corde, qui ſervent à retirer la manche dans le bâtiment. Les matelots les nomment ſouvent des *couets :* les Martegaux les appellent *couillons*.

1587. L'entrée ou l'embouchure de la chauſſe eſt environnée d'une corde qui s'étend tout autour. La partie qui borde le bas, eſt garnie de plomb quand on le juge néceſſaire; celle du haut l'eſt de flottes de liege, ou *nattes*, comme on dit en Provence, afin que cette embouchure bâille & ſe tienne ouverte. Mais les pêcheurs varient la quantité du plomb ſelon la nature du fond où ils ſe propoſent de pêcher. Si c'eſt un fond de ſable, qui eſt ordinairement fort, dur & uni, & ſur lequel les poiſſons plats s'appliquent pour ſe repoſer, on met aſſez de plomb pour les obliger de quitter le fond & de nager. Il y a tels fonds pour leſquels on met trente livres de plomb, diſtribuées de trois en trois pans par morceaux, dont chacun peſe neuf onces. Mais quand on doit paſſer ſur des fonds de vaſe molle, non ſeulement les pêcheurs ne mettent que très-peu de plomb à la gorge de leur filet, mais ils mettent en avant ce qu'ils nomment *des paillets ;* ce ſont de petits fagots de cordage de neuf pouces de longueur, qui remuent le fond ſans charger le filet. Mais aux endroits où la chauſſe ſe joint aux ailes, & par en-bas, on attache deux morceaux de plomb avec des cordes; ce qui ſuffit pour que la chauſſe ſe porte ſur le fond. Ils tiennent lieu de ce qu'on appelle *baude* dans la Méditerranée, & *cabliere* dans l'Océan.

1588. Il y a des côtes où le filet de la tartanne n'eſt aucunement garni de plomb : on y attache, de braſſe en braſſe, des pierres qui peſent huit à dix livres. Le haut du filet eſt garni de quarante à cinquante livres de liege. Ainſi

le filet nage entre deux eaux, ou au moins il porte peu sur le fond : ce qui est très-avantageux pour la conservation du poisson. Les pêcheurs ont intérêt de ne pas épargner le liege, parce que la tartanne allant à voile déployée, il faut assez de liege pour que le filet ne s'affaisse pas. On met, dans cette intention, au-dessus de la manche un paquet de liege qui pese environ quinze livres ; & les ailes sont soutenues par huit ou dix nattes, dont le poids est de huit à neuf livres. Ces lieges ne sont pas assez considérables pour faire flotter le filet de la manche sur l'eau ; mais ils tiennent la manche ouverte.

1589. A l'égard des ailes qui précedent la chausse & qui forment l'entonnoir de ce filet, où l'on ne met pas de plomb, les cordes ou ralingues qui les bordent par en-haut, sont garnies de liege ; & celles d'en-bas le sont de plomb.

1590. LE filet tient au bâtiment par de longues cordes, qu'on fait quelquefois de chanvre, mais presque toujours en Provence avec une espece de jonc qu'on appelle *auffe* ou *sparte*. Ces cordages, qui ne valent pas ceux de chanvre, sont à beaucoup meilleur marché. Voyez ce que nous avons dit de l'auffe dans la premiere section, ch. I, art. III.

1591. CES manœuvres ou cableaux qui joignent le filet à la tartanne, se nomment *libans* ou *sartis*. Ce sont d'ordinaire des cordages de quatre à cinq pouces de circonférence : on peut les appeller *écouttes du filet*, parce qu'elles font à peu près le même effet que les écouttes des voiles. Chaque piece de cordage est de vingt-trois brasses, & on en met douze au bout les unes des autres, pour former chaque liban, ce qui fait deux cents soixante-seize brasses. Les deux cents vingt-cinq ou vingt-six brasses de l'extrémité des ailes ont des écouttes, libans, ou sartis, doubles ; & l'endroit où ils commencent, est garni de pierres que nous avons dit être appellées *baudes* en Provence. Celle qui est sur la corde qui répond à la proue, pese trente-cinq livres ; & celle de la corde qui répond à la pouppe, en pese vingt-cinq. La raison de cette différence, est que les pierres sont destinées à amortir les secousses que le filet pourrait recevoir du bâtiment ; & que les secousses de la proue étant plus fortes que celles de la pouppe, la baude qui y répond doit être plus pesante.

1592. CES pierres font encore que la tire du filet est plus rapprochée de la ligne du fond, sans toutefois le draguer. C'est aussi pour cette raison que depuis les baudes jusqu'au filet, on met de vieilles cordes, afin qu'étant plus souples, elles affleurent mieux le fond. Il ne faut cependant pas croire que les baudes y fassent une grande impression : car comme elles reçoivent les premiers effets des secousses du bâtiment, elles sont souvent à une ou deux brasses au-dessus du fond, se levant ou s'abaissant continuellement, suivant que le vent mollit ou qu'il devient plus fort, ou suivant les élans du bâtiment.

1593. QUELQUES pêcheurs mettent de vingt en vingt brasses, dans toute la longueur des écouttes du filet ou des libans, des morceaux de liege attachés

à des lignes fines assez longues : ils les appellent des *signaux*, parce qu'ils prétendent que ces petites bouées qui flottent sur l'eau indiquent la position des libans, ou, ce qui revient au même, celle des deux ailes du filet : observation utile pour conduire la manœuvre, de façon que les ailes se tenant écartées l'une de l'autre, la chausse soit suffisamment ouverte. Chaque aile tient au liban par un morceau de bois, long de trois pieds, nommé le *clava*, qui la termine en travers, & sur lequel on amarre les libans.

1594. Quoiqu'à cette pêche la tartanne dérive en travers, & qu'un des cordages que les pêcheurs Provençaux nomment *libans* soit attaché à l'avant & l'autre à l'arriere du bâtiment, l'entonnoir formé par les ailes du filet pourrait n'être pas assez ouvert. C'est pour cette raison que les patrons placent à l'avant & à l'arriere, à pouppe & à proue, deux vergues ou *matreaux*, que les pêcheurs nomment *paux*, *bout-hors* ou *ailes*, & qui ont de trente-huit à quarante-deux pieds de longueur ; aujourd'hui même, au moins quarante-cinq pieds. C'est à l'extrémité de ces paux ou *bout-dehors* qu'on amarre les libans ; & la tartanne, présentant le travers au vent, traîne le filet à force de voiles, se halant cependant toujours un peu vers l'avant. Tout vent convient pour cette pêche, puisqu'il est presque toujours indifférent de quel côté on fasse route. Mais on craint le calme, qui l'interrompt entiérement ; & la tourmente, qui déchire le filet. En général, beaucoup de vent est avantageux pour la tartanne.

1595. Le bâtiment étant établi, par exemple, bas-bord au vent, & filant en dérive, le filet parcourt le fond, & la manche se charge de tout ce qu'elle rencontre, poisson, coquillage, pierres, goémon, limon, &c. Nous avons dit qu'on évite les fonds de roche, parce qu'ils déchireroient le filet.

1596. On conçoit que le poisson qui est engagé dans l'entonnoir que forment les ailes, se trouve forcé d'entrer dans la manche ou bourse, & d'y rester pendant quinze ou vingt heures que dure cette pêche, plus ou moins, suivant que le tems est favorable, & selon d'autres circonstances : car il y a des côtes où on releve ordinairement le filet toutes les neuf à dix heures ; & on nous a dit que c'est toutes les trois ou quatre heures à Senigaglia.

1597. Pour mettre la tartanne en pêche, on amene la vergue ou antenne sur le bâtiment, de maniere que l'extrémité de la *penne* se trouve entre deux bittes de l'arriere, & que le bout du *quart* soit entre les bittes de l'avant : après quoi l'on hisse une petite voile à la pouppe, pour faire dériver le bâtiment, pendant qu'on jette le filet à la mer, ayant levé la barre du gouvernail. Ensuite on attache la sartis aux paux que l'on pousse dehors, & on fait de la voile suivant le vent. On commence par la *grande voile*, ensuite la *tente ;* après on pare des voiles de foque, dites aussi les *trinquets* ou *trinquettes*, à l'avant & à l'arriere ; les écoutes sont bordées dans le bâtiment ; quand le vent est mol, on ajoute trois autres petites voiles ; deux, dites les *mouvail-*

lons, sous chacun des paux ; & une troisieme, dite le *moyreau*, placée comme la grande voile, attachée d'un bout au bataleau, & de l'autre au quart de l'antenne. Ces voiles reviennent encore aux soques de l'Océan.

1598. LA tartanne se trouve ainsi toute couverte de voiles, & elle présente par le côté une voilure énorme en largeur, mais fort basse. Lorsque le vent varie, le patron gouverne en halant ou en largant les libans de l'avant & de l'arriere.

1599. NOUS ne devons pas oublier de parler d'un moyen que les patrons emploient pour gouverner leur filet, sur-tout dans l'obscurité ; car on fait cette pêche le jour & la nuit.

1600. POUR connaître si le filet est bien établi, le patron emploie la sonde : il jette par le milieu du travers de la tartanne une ligne de dix à douze brasses de longueur, à l'extrémité de laquelle est un plomb pesant trente livres ; & par la direction que prend cette ligne, le patron juge de l'établissement du filet : car quand la tartanne dérive bien, la ligne se tient droite vis-à-vis le corps du bateau. Si la tartanne se porte trop d'un côté ou d'un autre, la ligne l'indique par sa situation : & dans le cas où la tartanne se trouverait arrêtée, la ligne viendrait à pic se coller contre le bateau.

1601. J'AI dit qu'on amarrait les libans à l'extrémité des bout-dehors, que les pêcheurs nomment *paux*. Ils font cette amarre au moyen d'un œillet qui est formé au bout des paux, dans lequel ils font passer les libans ployés en deux ; puis introduisent dans l'anse que forme cette duplicature, une cheville qu'ils nomment *pacolet*. L'extrémité des libans ainsi arrêtée, rentre dans le bâtiment.

1602. IL suit de ce que nous venons de dire, que la tartanne porte sa voilure renversée, c'est-à-dire, la vergue en-bas, prolongée de l'avant à l'arriere ; l'écoute de la grande voile au haut du mât, & passée aux itagues. Les deux autres voiles qu'elle porte sont presqu'aussi grandes que la premiere : les deux de l'avant sont saisies aux deux bout-dehors ; les deux pennes sont attachés au haut du mât, & les deux écoutes amarrées aux bittes de l'avant & de l'arriere. On ôte la barre du gouvernail, pour que le bâtiment aille au gré de la mer. La maniere d'orienter les voiles fait gagner de l'avant ou de l'arriere, quand on veut s'approcher ou s'éloigner de la côte en dérivant pendant la pêche.

1603. LES filets étant en mer, au lieu de la grande voile qu'ont ordinairement les tartannes, plusieurs pêcheurs mettent une autre voile au milieu du bâtiment, & une à chaque bout, toutes les trois amarrées au mât. Le gouvernail est inutile, & le bâtiment dérive par le travers. Outre les voiles dont nous venons de parler, on en ajoute quelquefois une sur le pau de la proue, quand le vent est peu considérable.

1604. QUAND le patron veut finir ſa pêche & lever ſon filet, il tire à lui une petite ligne qui répond à la tête de la cheville nommée *pacolet ;* & tout d'un coup les deux libans, au lieu de répondre aux extrêmités des bout-dehors ou paux, ſont dans le corps du bâtiment. Cette manœuvre étant faite, on amene toutes les voiles ; on retire les paux en-dedans, on remet la barre du gouvernail, & on appareille pour faire route.

1605. APRÈS avoir ramené, comme nous l'avons dit, les libans dans la tartanne, on porte à la pouppe le liban qui était à proue, pour fermer d'autant mieux la manche. Les mouſſes rouent les cordages à meſure que les matelots qui halent deſſus les tirent à bord. On hale de même les ailes du filet.

1606. COMME il importe pour cette pêche, ainſi que pour toutes les autres qui ſe font avec des filets traînans, de tirer également des deux côtés, quand on releve, de maniere que la poche reſte toujours dans le milieu ; il y a un ſignal de dix en dix braſſes ſur chaque liban, pour ſervir d'indication, le jour comme la nuit : c'eſt un petit morceau de liban, de même groſſeur que le ſartis, paſſé entre les cordons, & appellé *arnaud.* Le premier de l'équipage, du côté de l'avant ou de l'arriere, qui en tirant la ſartis, attrape une de ces marques, crie *arnaud premier ;* après quoi on tire plus lentement de ſon côté, juſqu'à ce que de l'autre côté on répete le même cri. Si le patron s'apperçoit qu'on faſe plus de force d'un côté que de l'autre, il paſſe avec les moins forts. A chaque marque on crie de même, *arnaud ſecond, troiſieme, &c.*

1607. SI-TÔT qu'on apperçoit la chauſſe, on l'embraſſe avec un cordage qui en ferme l'entrée ; & au moyen d'un ou pluſieurs palans, frappés par le travers du mât, on parvient à hiſſer à bord la chauſſe, qui eſt preſque toujours très-peſante. Enfin on paſſe des manœuvres dans les œillets que nous avons dit être vers le fond du culaignon, & l'on tire cette partie à proue.

1608. ON ouvre enſuite la chauſſe, & on la vuide. Ce n'eſt point le culaignon ou extrêmité de la chauſſe, que l'on ouvre, mais le deſſus de la ſéguérié, qui a une ouverture d'environ ſix pans, que l'on tient fermée pendant que le filet eſt à l'eau, au moyen d'une ficelle dite *levadiſſe*, parce qu'on l'ôte & la remet à volonté.

1609. QUELQUEFOIS on ne trouve dans la chauſſe que de la vaſe, des pierres, des coquillages, du goémon, &c. (*) Mais quand les pêcheurs ont traîné dans un bon endroit, ils rapportent pluſieurs quintaux de poiſſons de toute eſpece.

1610. LA ſaiſon de l'hiver eſt plus favorable pour cette pêche, parce qu'on trouve les poiſſons retirés dans les fonds ; & le vent du nord-oueſt, qui ſouffle ſouvent alors, eſt avantageux, pourvu qu'il ne ſoit pas trop violent. On y prend quelquefois des lamies & des marſouins.

(*) S'il s'y rencontre des huîtres, elles gâtent le filet.

1611. COMME cette pêche doit se faire à quarante ou cinquante milles au large sur nos côtes, depuis vingt-cinq jusqu'à soixante brasses d'eau, on la tolere durant toute l'année : au lieu que les pêches de même genre, qui se font près des côtes, sont interdites dans le tems du frai.

1612. ON ne pêche point avec la tartanne, à la Ciotat, parce que le fond de la mer y est rempli de roches. Les pêcheurs du Martigue, qui sont particuliérement en possession de cette pêche, vont la faire en Languedoc, à Livourne & à Cadix.

1613. LE poisson étant à bord, les pêcheurs le lavent pour en ôter la vase, & ils le mettent dans des paniers, en séparant les différentes especes.

1614. SI ce poisson n'a pas demeuré assez de tems sur le bord pour perdre sa fraicheur, il est encore très-sain, quelquefois même vivant, quand on l'expose en vente. Les solles, les merlans, & beaucoup d'autres poissons encore plus délicats, sont de ce nombre, quelque chaud qu'il fasse, sur-tout quand on pêche par les vents du levant, du midi ou de l'oueſt, & lorsqu'on vient *tirer le bau*, c'est-à-dire, lever les filets, près du port. Quoique les filets de la tartanne, ainsi que les autres filets traînans, ramassent beaucoup d'autres choses que du poisson, cependant le grand volume de la manche fait que durant toute la pêche le poisson n'est presque jamais engagé dans les saletés, qui se précipitent au fond : il nage assez librement dans un volume d'eau presqu'aussi étendu que le filet même, jusqu'au moment où on le force de quitter l'eau.

1615. CEUX qui font cette pêche, sont ordinairement à la part ; & tous les dimanches, ils comptent du produit de leur travail. Le patron fait plus ou moins de parts, suivant le nombre d'hommes d'équipage qu'il peut avoir. Les propriétaires du bâtiment ont sept parts, sur lesquelles ils donnent une demi-part au patron, qui en outre a une part avec l'équipage ; de sorte que, s'il y a quatorze hommes à la part, le patron compris, deux novices à demi-part chacun, & deux mousses à un quart chacun, faisant en tout quinze parts & demie, le profit de la semaine se divise en vingt-deux parts & demie, dont six & demie au bâtiment, une part & demie au patron, & le reste au surplus de l'équipage. Telle est la regle générale qu'observent tous nos pêcheurs de tartanne sur les côtes de Provence, sur celles du Languedoc, & en Italie. Mais à Cadix, le corps du bâtiment a une part & demie de plus.

1616. ON fait cette même pêche à Barcelone, avec de légeres différences. Le poisson y est divisé en dix-sept parts, dont sept pour le maître de la tartanne, des filets, du grément, &c. une pour chaque marinier, une demie pour le garçon de bord, & une pour la femme qui vend le poisson.

1617. IL y a des gens qu'on nomme ordinairement *chasse-marées*, qui font le commerce d'acheter le poisson, & de le porter dans les lieux circonvoisins, où ils savent en trouver le débit. Le poisson du Martigue, qui est le plus estimé

de la côte de la Méditerranée, à cause qu'il se prend d'ordinaire sur les embouchures du Rhône, est distribué dans toute la Provence, dans une partie du Languedoc, dans le Comtat Venaissin, le Dauphiné : on en porte même jusqu'à Lyon dans les grands froids. Le poisson de Cette se vend dans tout le Languedoc.

1618. En Corse, où l'on pêche avec des gondoles, & un filet semblable à celui de la tartanne, les pêcheurs, après avoir fait la plupart de leur poisson dans l'huile, le mettent dans des barrils avec du vinaigre, pour le transporter à Gènes, à Rome & à Naples.

1619. Ayant fait passer le mémoire ci-dessus au Martigue, pour profiter des remarques de M. de la Croix, ce commissaire aux classes de la marine m'a averti que cette pêche avait souffert plusieurs changemens depuis une vingtaine d'années, qui est la date du tems où je l'avais vu pratiquer. Les notes suivantes, qui sont de M. de la Croix, feront appercevoir quels sont ces changemens.

1620. Les pêcheurs du Martigue voulant que leurs bâtimens puissent leur servir pour le commerce quand la pêche n'est pas abondante, & aussi se mettre en état d'employer pour leur pêche des tartannes qui ne seraient plus en état servir pour le commerce, ils sont présentement dans l'usage de faire leur pêche avec des tartannes de quarante à quarante-cinq tonneaux, excepté à Livourne, où l'on a voulu conserver l'ancienne tartanne. Le filet, proportionnellement plus grand presque par-tout ailleurs, ne se nomme plus tartanne, mais *trabacou* ou *trabauqué*. Sa différence principale d'avec le filet qu'on nommait tartanne, consiste dans son étendue & sa capacité. Les équipages sont de douze à quinze hommes.

1621. Les alas du trabauqué ont trente-six pans de long, & ne sont pas attachés immédiatement sur les libans qui les portent, mais suspendus (ainsi qu'une partie de l'encleştre jusqu'aux guirons) avec des ficelles dites *compas*, parce qu'elles en ont la forme, étant doublées & distribuées sur les libans, à la distance d'un pan l'une de l'autre.

1622. La maille des alas est de dix-huit lignes en quarré. Ils ont quatre-vingt mailles de largeur à la tête, & cent soixante proche de la partie qu'on nomme *encleştre*, à laquelle les alas sont attachés. L'encleştre a deux cents quatre-vingt mailles de largeur à l'extrémité où elle se joint aux alas. Sa maille est d'un pouce en quarré, & sa longueur est de vingt-six pans, y compris les huit pans qui se trouvent en avant des guirons vers les alas. La largeur de l'encleştre vers la margue est de deux cents mailles.

1623. La margue, à l'extrémité qui joint l'encleştre, a deux cents mailles de largeur, de sept à huit lignes d'ouverture en quarré. Sa longueur est de trente pans jusqu'à la séguérié, avec laquelle elle se joint, n'ayant à ce bout que cent trente mailles de largeur.

1624.

1624. LA ſéguérié, à l'extrêmité qui joint la margue, a deux cents vingt-cinq mailles de largeur. Sa maille eſt de quatre à cinq lignes en quarré; & ſa longueur, de neuf pans juſqu'au culaignon, auquel elle ſe joint par une largeur de deux cents cinquante mailles.

1625. LE culaignon, à l'extrêmité qui joint la ſéguérié, a deux cents cinquante mailles de largeur; & il finit en ſac, par le même nombre de mailles d'un pouce en quarré: ſa longueur eſt de ſix pans.

1626. LES *guirons* ſont deux pieces de filet, qu'on place deſſus & deſſous, pour joindre les côtés de l'encleſtre & de la margue, & par là former l'ouverture du ſac qui eſt terminé par le culaignon.

1627. LE guiron du deſſus, dit *guiron du ſubre*, ou du liege, commence par vingt-cinq mailles, qui forment la largeur du côté du culaignon, & il finit par cinquante mailles du côté de l'encleſtre. La maille eſt de quatre à cinq lignes en quarré. La longueur de ce guiron eſt de trente-huit à quarante pans.

1628. LE guiron de deſſous ou du plomb, commence par neuf mailles de largeur du côté du culaignon, & finit par dix-ſept mailles du côté de l'encleſtre. Sa maille eſt de quatre à cinq pouces en quarré, & ſa longueur de trente-cinq pans: d'où il ſuit que le guiron du haut avance ſur celui du bas, de cinq à ſix pans.

1629. EN général, le trabacou ou trabauqué a quarante-quatre pans de longueur, de chaque côté des alas, depuis le clava juſqu'à ſa gorge, ſoixante à ſoixante-trois pans de longueur, depuis la partie ſupérieure du guiron portant le liege, juſqu'à l'extrêmité du culaignon, & cinq à ſix pans de moins ſur la partie inférieure de la gorge.

1630. LA plombée & la flottée du trabacou eſt, comme à la tartanne, de vingt-cinq à trente livres de plomb & autant de liege; le plomb en bagues d'une livre, diſtribuées de quatre en quatre pans ſur les alas, & dix livres à l'embouchure de la chauſſe. Le liege eſt diſtribué par morceaux d'environ demi-livre, de deux pans en deux pans, ſur les alas, & le reſte à la bouche du ſac. Il n'y a ni plomb ni liege ſur les baudeaux du deſſus & du deſſous de la poche, qui ſe trouvent à l'extrémité des guirons, & qui vont juſqu'au culaignon.

1631. LES pêcheurs mettent ordinairement pour cette pêche, treize libans de vingt à vingt-deux braſſes de chaque côté; ce qui fait près de trois cents braſſes: & de plus, quatre libans doubles, qui viennent prendre le *clava*, ou morceau de bois auquel le filet eſt attaché. Les baudes pour affaiſſer le filet, ſe placent vingt-cinq braſſes en avant des libans doubles, ſur le ſartis.

CHAPITRE SEPTIEME.

Des pêches qui se font à la traîne avec des filets à manche, & qu'on peut comprendre sous le terme générique de drague (117).

1632. QUOIQUE nous ayons parlé, dans le chapitre III de cette seconde section, des pêches qu'on fait avec des filets en chausse, qu'on nomme *manches, guideaux, verveux, &c.* tendus sédentaires dans les courans, nous nous trouvons obligés de revenir à parler de ces sortes de filets, considérés comme n'étant point établis sédentaires: tous ceux dont il va être question, traînent sur les fonds. Cette façon de pêcher est d'autant mieux placée ici, qu'elle ressemble beaucoup aux aissaugues, bouliers, ganguis, &c. dont nous venons de parler: puisque si l'on retranche les ailes de ces filets, & qu'on traîne au fond de la mer les poches ou manches qui sont au milieu de ces mêmes filets, on aura les dragues dont nous nous proposons de traiter présentement.

1633. LA différence essentielle qu'on pourra remarquer entre les pêches dont nous allons parler, & celles qui ont été détaillées dans les articles précédens, consiste donc en ce que les filets dont nous nous sommes occupés ont des ailes plus ou moins longues, qui précedent la chausse; au lieu qu'aux pêches que nous comprenons sous le nom de *dragues*, il n'y a point d'ailes, & les halins sont immédiatement attachés à la chausse.

1634. QUOIQUE l'idée générale que nous venons de présenter soit exacte, on varie néanmoins de différentes manieres l'ajustement de ce filet; ce qui a fait donner des noms particuliers aux pêches qu'on pratique avec la drague: à quoi il faut ajouter la variété des noms qui viennent du jargon des pêcheurs, qui est différent dans chaque port.

1635. CES noms sont, *drague, chausse, cauche, chalut, sac de drague, bache traînante, couvreaux, carte, corret, dranguelle* ou *drangelle.* On se sert encore d'autres termes dont nous éviterons de faire usage, parce qu'ils conviennent à des pêches très-différentes; tels que *traversiers, picots-à-poche, grande sautercelle* ou *grenadiers à la mer, draige, &c.* Comme toutes ces différentes dénominations dépendent du caprice des pêcheurs, & qu'elles n'ont aucun fondement, nous ne nous en occuperons pas. Il nous paraît plus important de bien faire connaître la méchanique des pêches, que de nous engager dans des discussions de nomenclature qui seraient ennuyeuses, & causeraient de l'obscurité sans rien apprendre d'intéressant.

(117) Le terme allemand qui exprime cette sorte de filet, est *Schleppsack.*

1636. EN général, les différenees qu'on peut remarquer dans les diverſes façons de pêcher à la drague, conſiſtent dans l'étendue & la forme des manches, ainſi que dans celle des embouchures, & dans les moyens qu'on emploie pour les tenir ouvertes, de ſorte qu'elles ſoient propres à gratter ou draguer plus ou moins le fond. Les unes ſont traînées à pied & à bras; d'autres le ſont par un ou deux bateaux. C'eſt ce que nous allons expoſer dans les paragraphes ſuivans.

De la pêche avec la chauſſe (118), *halée de terre ſur les greves.*

1637. CETTE chauſſe eſt aſſez ſemblable à celle du gangui, mais beaucoup plus petite, étant proportionnée à la quantité d'hommes qui peuvent la traîner. Le bas de l'embouchure AB (*pl. XV, fig.* 1), eſt garni d'un cordage aſſez gros, chargé de bagues de plomb pour le faire caler ſur le fond. La tête eſt amarrée ſur un matreau CD, de bois léger, tel que du ſapin, qu'on ſubſtitue aux flottes de liege, pour tenir l'embouchure du filet ouverte. On met ordinairement une cabliere aux deux extrêmités de la corde plombée AB: puis on attache aux bouts CD du matreau, deux funins, qui vont ſe réunir au point E. Aux extrêmités AB de la corde plombée, on frappe encore deux bouts de funin AF, BH, qui vont s'attacher aux funins CE, DE, aux points FH. Il part du point E un petit cablot, qui ſert à traîner la manche.

1638. LES pêcheurs, pour faire leur métier, embarquent dans un batelet leur chauſſe & leurs cordes; & ils ſe portent au large, à une diſtance proportionnée à la longueur de leur cablot. Quand ils y ont calé la chauſſe, ils reviennent à terre, ſe débarquent ſur la greve, halent ſur le cablot, & tirent la chauſſe ſuivant une direction à peu près parallele à la laiſſe de la mer. Peu à peu la chauſſe gagne le rivage; & quand elle y eſt arrivée, ils la tirent entiérement à terre; ils dénouent la ligne qui tient fermée l'extrêmité de la chauſſe, & en

(118) Les chauſſes, connues en Allemagne ſous le nom de *Schleppſäcke*, ont environ dix aunes de large, meſure de Leipſick, dont deux cents huit trois quarts font cent de Paris. On commence à tiſſer par huit mailles; vingt-trois mailles font la longueur juſqu'au commencement de la rondeur; huit cents mailles, environ d'un pouce & demi d'ouverture, font toute la largeur; le reſte de la longueur eſt de neuf aunes. L'embouchure eſt entonnée d'une corde de crin, nommée le cercle, *der Reifen*, garni par enhaut de vingt-une flottes & de ſeize anneaux de fer. Ce métal eſt plus durable que le plomb, mais il réſonne lorſqu'il heurte contre les rochers, & cela épouvante le poiſſon; c'eſt pourquoi on préfere le plomb, pour faire caler le filet ſur le fond. De part & d'autre de l'embouchure eſt un morceau de bois deſtiné à la tenir ouverte; on y attache deux pierres, peſant chacune huit livres. L'extrêmité du ſac qui aboutit en pointe, s'appelle *der Zahl*; elle porte une pierre qui tient cette portion du filet au fond de l'eau.

retirent le poiſſon, ainſi que les immondiees qui s'y ſont aeeumulées.

1639. On ne prend preſque à cette pêche que des poiſſons plats, que le frottement de la chauſſe a fait ſaillir de dedans le ſable & la vaſe. Suivant la prononeiation normande, on dit *cauche*, au lieu de *chauſſe*.

La même pêche, à la voile.

1640. A l'isle de Rhé, on fait à la voile une pêehe à peu près pareille. La chauſſe a environ quatre braſſes d'ouverture, ſur ſix de profondeur. Les pêcheurs ehargent les angles du bas de leur filet avee des eablieres qui peſent vingt à vingt-cinq livres. Les plaques de plomb qui ſont ſur la traverſe de groſſe eorde, peſent environ einquante livres; & pour tenir l'embouchure du ſae ouverte, au lieu de mettre ſur le haut du filet le matreau ou *eſpar*, ils en mettent un, long de einq à ſix braſſes, amarré ſur les funins : cet eſpar eſt à quelques pieds de l'ouverture du ſac, lequel il tient ouvert. Au milieu de l'eſpar, pour le rendre encore plus flottant, on frappe deux groſſes pieces de liege, qui peſent ehacune cinq à ſix livres.

1641. Il y a de ees chauſſes qui ſont les unes plus, les autres moins, chargées de leſt, & qui ont auſſi plus ou moins de flottes, enfin dont les mailles ſont plus ou moins grandes, ſuivant l'idée des pêeheurs. On en verra dans la ſuite quelques exemples.

De la pêche dite chalut, *telle qu'elle ſe pratique dans l'amirauté de Marennes, en pluſieurs endroits de la Bretagne, &c.*

1642. Quoique toutes ees pêehes s'exéeutent à peu près de la même maniere, & qu'elles eonſiſtent à traîner une maneh e aſſez ſemblable à eelle du gangui, il y a néanmoins des variétés, tant dans la grandeur & la forme de la chauſſe, que dans l'ajuſtement qu'on met à l'embouehure pour la tenir ouverte.

1643. La drague, que les pêeheurs Saintongeois, Poitevins, & Bretons, nomment *chalut*, eſt de forme quarrée longue, ayant ordinairement huit braſſes d'ouverture, qui ſe réduit au fond à einq ou ſix braſſes de largeur. Les mailles ſont de différentes ouvertures; mais elles ſe rétréciſſent toujours, à meſure qu'elles ſont plus près du fond. L'ouverture du ſae eſt chargée par enbas d'un cordage de deux pouees de groſſeur, & de plus d'une livre de plomb par braſſe. Le haut de ee ſac eſt garni d'une ligne d'un quart de pouce de groſſeur, qui porte des flottes en aſſez grand nombre pour tenir le ſac ouvert. On attache quelquefois la ligne ehargée de plomb, ſur une pereh e pliante, dont la corde peut avoir vingt ou vingt-cinq pieds de longueur: ce qui établit à cette quantité la largeur de l'embouchure de la drague.

1644. LA corde plombée & la ligne chargée de flottes ſont amarrées à deux petits échalons ou genouillets de bois; & on attache tant aux échalons qu'au cordage, une pierre ou cabliere pour appuyer la corde plombée ſur le fond.

1645. C'EST encore ſur les échalons qu'on frappe de chaque côté un funin ou petite hauſſiere, de deux pouces & demi ou trois pouces de groſſeur, & long de cent à cent vingt braſſes. Pour mieux entretenir ouverte l'embouchure du filet, quelques pêcheurs ajoutent une perche, au milieu de laquelle, pour la faire mieux flotter, ils amarrent quelques pieces de liege. Sur cela les ſentimens ſont partagés; car il y en a qui prétendent que le filet ne doit point draguer le fond, mais ſeulement le battre, pour faire ſaillir le poiſſon: d'autres ſont d'un avis contraire.

1646. QUOIQUE le mieux ſoit de ne caler le chalut qu'à huit ou dix braſſes de profondeur, néanmoins les pêcheurs chalutiers font quelquefois leur métier ſur trente ou quarante braſſes. En ce cas, il leur eſt important que les halins ſoient fort longs, pour peu que l'embouchement de la chauſſe ne s'éleve pas.

1647. QUAND le bateau eſt rendu ſur le lieu de la pêche, on met en panne pour jeter le filet à l'eau. Auſſi-tôt qu'il y eſt, on fait courir de l'avant, & en larguant les bras du filet, dont les bouts ſont frappés à ſtribord au vent, à environ une braſſe de l'étrave & de l'étambot. Comme le bateau va en dérivant le côté en travers, on prend preſque toujours un peu de voile pour preſſer la marche, à moins que le vent ne ſoit très-fort; car en ce cas on le laiſſe dériver à ſec: de ſorte qu'il faut proportionner la voilure à la force du vent, pour que la marche de la chauſſe ſurpaſſe celle du courant. C'eſt pourquoi l'on ne peut pas faire cette pêche par le calme; mais les vents médiocres ſont les plus favorables. On la fait également de jour & de nuit.

1648. COMME les poiſſons ſe retirent dans les grands fonds durant l'hiver, les pêcheurs ſont obligés de ſe porter au large pour les y aller chercher. En été, ils rangent la côte.

1649. POUR relever la drague, on amene les voiles; on hale à bras les hauſſieres, & on retire le filet à ſtribord, pour le vuider du poiſſon & des immondices qui s'y ſont amaſſées.

1650. SI les pêcheurs veulent continuer un nouveau *land*, c'eſt-à-dire, faire un ſecond trait, ils rejettent ſur-le-champ la chauſſe à la mer, & continuent la manœuvre que nous venons d'expoſer. Quand la pêche ſe fait en hiver, un ſeul trait dure quelquefois quatre heures; d'autre fois huit, parce que la pêche ſe fait au large & dans de grands fonds: mais l'été, quand on s'établit près de la côte, un trait ne dure qu'une ou deux heures; d'autant qu'alors la manche eſt bientôt remplie d'immondices & de bourbe, dont il faut la vuider. Pour éviter cet inconvénient, les pêcheurs paſſent de petites ficelles,

de deux en deux braſſes, afin de reſſerrer l'ouverture de la manche ; ce qu'ils nomment *brider* la drague. Alors ſon ouverture eſt réduite à un pied & demi ou deux pieds.

1651. QUELQUES pêcheurs mettent aux deux bouts du bateau, des bout-dehors, qui en augmentent la longueur : & c'eſt à l'extrêmité de ces bout-dehors qu'ils attachent les halins, dans la vue de tenir l'embouchure du filet plus ouverte. En ce cas, on peut ſe diſpenſer de mettre la perche courbe ainſi que la perche droite.

1652. APRÈS l'expoſé que nous venons de faire de cette pêche, on conçoit qu'on n'y prend preſque que des poiſſons plats. En été ce ſont des ſolles, & des raies en hiver : outre ces mêmes poiſſons, on prend des turbots, des barbues, des gournaux (119), des grondins, des vives, &c.

1653. POUR traîner la manche, on amarre deux manœuvres aux bouts de la perche droite, & une troiſieme au milieu de la perche courbe : toutes trois ſe réuniſſent à l'endroit où l'on attache le halin, qui répond au bateau.

Chalut du Poitou, traîné ſur les vaſes.

1654. EN Poitou, on pêche avec des chaluts dont le ſac a cinq braſſes de large à ſon embouchure, ſix braſſes de long, & au fond une braſſe & demie, ſe terminant par une pointe fort obtuſe. A cet endroit, le rets eſt lacé, & ſe ferme comme une bourſe : on l'ouvre pour retirer le poiſſon. Ces pêcheurs ne ſe ſervent point de perches ; le haut du filet eſt garni de flottes de liege, & ſur la corde du bas ſont amarrées de chaque côté quatre vieilles ſavattes, l'ouverture par en-haut, dans chacune deſquelles on fourre une pierre. Il y a outre cela au bout de la chauſſe deux cablieres pour la faire caler. Par cet ajuſtement, le filet ne peut entrer dans la vaſe : il coule deſſus.

1655. LES halins ſont amarrés aux deux bouts du bateau, à l'avant & à l'arriere, à deux bout-dehors, de vingt-deux pieds de long, dont ſix pieds au moins ſont dans le bateau ; enſorte que les bout-dehors font une ſaillie d'environ ſeize pieds. Les halins de ce chalut ſont à peu près diſpoſés comme ceux de la *figure* 1, *pl. XV*. Comme ce chalut n'entre point dans le fond de l'eau, il prend quelques poiſſons ronds qui ſe trouvent près du fond.

1656. QUAND on veut relever le chalut, on amene la voile, on tire à bord les hauſſieres, enſuite les flottes, puis la partie où ſont les ſavattes, enſuite tout le filet, finiſſant par le fond du ſac, qu'on délace pour le vuider. Un trait dure deux heures, plus ou moins, ſuivant le lieu où l'on s'eſt établi.

(119) On trouve dans Bomarre le mot de *groneau* & non celui de *gournau*. Le *groneau* eſt le CALLIONYMUS *Lyra* ; LINN. S. N.

Pêche de même genre, nommée carte *à Dunkerque.*

1657. LA *carte* de Dunkerque eſt un filet en chauſſe, large à l'embouchure, & qui va toujours en diminuant juſqu'au bout. Les mailles, qui ſont aſſez grandes à l'entrée, vont toujours en ſe rétréciſſant juſqu'à l'extrêmité, qui eſt fermée par une corde qu'on dénoue pour retirer plus aiſément ce que la chauſſe contient. Comme le fil en eſt très-gros, & qu'il ſe gonfle à l'eau, les plus petits poiſſons qui y ſont entrés ne peuvent s'échapper. Cette chauſſe a environ quatre braſſes de longueur. Le bas de l'embouchure eſt garni d'un gros cordage qui porte des bagues de plomb. Les côtés ont deux pieds ou deux pieds & demi de haut. La partie ſupérieure de cette embouchure eſt garnie de flottes, ou encapelée ſur un petit ſapin, pour que cette partie flotte, & que l'embouchure demeure ouverte. Les cordes qui répondent à cette chauſſe, ſont diſpoſées comme on l'a dit ci-devant. Chaque bateau traîne ſa carte ou chauſſe; car ils ſont preſque toujours deux bateaux, de conſerve, éloignés l'un de l'autre de quatre à cinq braſſes, faiſant leur pêche ſuivant l'établiſſement du vent & le cours des marées. Les cableaux qui traînent la carte ſont amarrés aux bateaux vers le milieu, un bateau ayant ſon cordage à bas-bord, & l'autre à ſtribord. Les pêcheurs recommencent pluſieurs traits ſi le tems le leur permet.

1658. LE but principal de cette pêche, eſt de ſe procurer des appâts pour amoreer les hains. Néanmoins on prend ſouvent des poiſſons qui ſont de vente, particuliérement de ceux qui ſont plats.

De la pêche qu'on nomme dranguelle, *à l'embouchure de la Seine.*

1659. LES pêcheurs de la Seine nomment *dranguelle*, une chauſſe qu'ils traînent ſur le fond. Elle reſſemble aux chauſſes de Flandre, & n'en differe que par la grandeur de l'embouchure du filet; car les manches dites *dranguelles* ont ſept à dix braſſes d'ouverture, & une pareille profondeur, mais enſorte qu'elles ſe réduiſent par degrés à cinq braſſes de largeur.

1660. LA partie de la ralingue qui borde l'embouchure, & qui doit être en-bas, eſt garnie, dans une longueur de cinq braſſes, de pierres rondes, plates, & percées, pour faire caler le filet ſur le fond. Une pareille étendue de la ralingue eſt garnie en-haut de flottes de liege, pour tenir cette partie élevée & l'embouchure du filet ouverte. Ordinairement ſept morceaux de liege & ſept pierres ſuffiſent, en ajoutant aux bouts de la corde pierrée, deux cablieres du poids de ſept à huit livres, pour mieux affermir cette partie de l'embouchure ſur le fond.

1661. ORDINAIREMENT quatre hommes ſe mettent dans deux petits

bateaux pour faire cette pêche, en tirant la dranguelle de concert. C'eſt pourquoi il y a deux halins, afin que chaque bateau en prenne un.

1662. En partant, on met le filet dans un des bateaux; & étant rendus au lieu de la pêche, les deux bateaux ſe rapprochent pour mettre la dranguelle à la mer. Un homme de chaque bateau en prend la moitié, pour qu'ils jettent enſemble tout le filet. On amarre l'extrémité des deux bras vers le milieu de chaque bateau; enſorte que l'un a ſon bras à bas-bord, & l'autre à ſtribord. Pour cette pêche, on ſuit toujours le courant; mais il faut faire enſorte, à l'aide des rames, que les bateaux aillent plus vite que le courant, afin que les halins tirent toujours la dranguelle. Pour cela, on ne met les halins à l'eau que peu à peu. Quand ils y ſont entiérement, les deux pêcheurs de chaque bateau rament avec vigueur, pour que la dranguelle aille vite. Si elle ne faiſait que ſuivre le courant, elle ne prendrait rien, ou fort peu de choſe.

1663. Quand on a traîné le filet environ deux cents pas, les deux bateaux ſe rejoignent pour le relever. Alors un pêcheur de chaque bateau ceſſe de nager, & chacun hale à ſon bord le halin qui répond à ſon bateau: l'autre continue de ramer, pour faire toujours effort contre la dranguelle à meſure qu'on s'en approche. On augure avantageuſement de la pêche, lorſque le filet réſiſte beaucoup. Pour le mettre à bord, les pêcheurs des deux bateaux en ſaiſiſſent l'embouchure, l'un par la partie pierrée, l'autre par celle qui eſt flottée. Le filet étant ainſi ſoulevé, tout le poiſſon tombe dans le fond. Enfin ils parviennent à le mettre en entier dans un des deux bateaux; & quand ils en ont tiré le poiſſon, ils continuent leur pêche, en faiſant la même manœuvre.

1664. On diſtingue deux eſpeces de dranguelles. Il y en a une qu'on nomme *claire*, qui a les mailles d'un pouce d'ouverture en quarré, & dont on ſe ſert toute l'année, pour prendre différentes ſortes de poiſſon. La dranguelle qu'on nomme *épaiſſe*, a ſes mailles au plus de dix lignes; & elle ne ſert que pendant les deux ſaiſons des éperlans, avec leſquels on prend auſſi des ables.

1665. Au reſte, ce métier eſt plus fatigant que la ſeine, parce que les pêcheurs ſont obligés de relever leur filet en pleine eau, & qu'ils ne peuvent être aidés comme ceux qui relevent au bord de l'eau ſur le terrein.

Chalut monté avec un fût de bois formé en traîneau.

1666. Il y en a qui mettent au bas de leur chalut (*pl. XV, fig.* 2, A B), des genouillets ou genouillettes, formés d'un morceau de bois fourchu, ou qu'on ploie comme le collet d'une charrue; & entre les branches de l'un ou de l'autre morceau de bois, une ou pluſieurs pierres, comme on le voit en C C, pour faire caler le chalut ſur le fond.

1667. Les pêcheurs de S. Brieuc, amirauté de S. Malo, emploient des fûts

mieux

mieux conſtruits (*fig.* 3); ils forment les genouillettes avec deux bouts de membrure, auxquels ils donnent une forme approchante d'une conſole A. Les deux genouillettes ſont aſſemblées l'une avec l'autre par un morceau de bois rond B, dont les extrêmités entrent dans les trous qui ſont à la partie évaſée des genouillettes A; & la portion du morceau de bois qui les traverſe, excede leur épaiſſeur pour recevoir une pierre percée C, qui ſert de leſt. Le tout eſt arrêté par une clavette qui ſerre & la pierre & la genouillette contre un petit épaulement qu'on a ménagé à la traverſe B. Il eſt ſuperflu de faire obſerver qu'on pourrait ſubſtituer une plaque de plomb à la pierre dont nous venons de parler. A la pointe D du genouillet, eſt un trou qui ſert à attacher l'extrêmité des bras ou petits funins E, avec leſquels le bateau traîne le chalut.

1668. LE bas des genouillettes étant arrondi, il forme comme un traîneau, qui coule aiſément ſur le fond, & paſſe ſur les petites roches & les inégalités du terrein, ſans éprouver beaucoup de réſiſtance. Ainſi l'on peut manœuvrer avec facilité ce chalut, ſans courir riſque de déchirer ſon filet.

1669. COMME le haut de l'embouchure du filet eſt garni de lieges, cette partie ſe tient ſoulevée; & il ſe prend dans le filet, des poiſſons plats & des ronds. Pour empêcher ceux-ci de s'échapper, on jette des deux côtés de la longueur du ſac F, comme deux cloiſons de filet, qui s'étendent depuis les genouillettes juſqu'aux trois quarts de la longueur de la chauſſe: ce qui forme une eſpece de goulet, bien capable d'arrêter les poiſſons qui voudraient ſortir de la chauſſe; car il reſte entre elles une ouverture de cinq à ſix pieds, par laquelle les poiſſons peuvent paſſer pour ſe rendre au fond du ſac; & lorſqu'ils paſſent derriere les cloiſons, ils remontent juſqu'aux genouillettes, & ne peuvent s'échapper. Ces manches ſe terminent en quarré, comme le fond d'un ſac ordinaire; & on attache à chaque angle une petite cabliere G, pour en tenir l'extrêmité aſſujettie ſur le fond. On laiſſe à l'un des coins une ouverture d'environ une braſſe, qui ſe ferme comme une bourſe, & qu'on ouvre pour vuider la manche.

Deſcription du chalut dont on fait uſage aux environs du Havre.

1670. M. Cleron, hydrographe au Havre, m'ayant envoyé une deſcription détaillée de la pêche du chalut, telle qu'on la fait à cette côte de Haute-Normandie, je crois devoir la rapporter, principalement parce que l'armure de l'embouchure eſt partie en fer & partie en bois: car du reſte ce chalut differe peu des filets de même nom dont on ſe ſert dans d'autres ports.

1671. CE chalut eſt fait de mailles ſerrées. Il a la forme de ces manches dont on ſe ſert pour renouveller l'air dans les entre-ponts & la cale des vaiſſeaux; ainſi c'eſt un cône tronqué. La circonférence de ſon embouchure eſt de

vingt-cinq braſſes : dix braſſes de cette circonférence ſont encapelées ſur un bâton qui peut avoir quatre braſſes de longueur.

1672. A l'extrémité, les mailles ſont des plus étroites, & faites avec un fil renforcé. Au moyen d'une ganſe, cette partie ſe ferme comme une bourſe : & à ce même endroit, eſt attachée une bouée, qui tient à une ligne ou orin dont la longueur eſt proportionnée à la profondeur de l'eau où l'on cale la chauſſe, qui a huit ou dix pieds de longueur. A l'égard de l'embouchure, nous avons dit qu'environ un tiers de ſa circonférence était attaché par de petites ganſes à une perche : le reſte de l'embouchure eſt bordé d'une ralingue aſſez forte, qui eſt garnie de bagues de plomb.

1673. Aux deux bouts du bâton il y a des anſes de fer, dont chacune porte une douille dans laquelle entrent les extrémités du bâton. C'eſt encore à ces anſes de fer, que ſont attachées les manœuvres qui ſervent à traîner le chalut.

1674. Pour ſe préparer à mettre le chalut à la mer, le bâton ou fût étant ſur le bout de la barque, on y envergue la partie de la ralingue qui borde la chauſſe, & on attache aux anſes de fer la partie de la ralingue qui eſt chargée de bagues de plomb. L'extrémité étant fermée, comme on vient de le dire, par un lacet, on jette d'abord à la mer cette partie de la chauſſe, avec l'orin & la bouée ; le filet ſuit ; on jette enfin le bâton avec les anſes de fer, ſur leſquelles ſont frappées en pattes d'oies les manœuvres, dont deux ſont attachées aux anſes, & l'autre au milieu du bâton : toutes trois ſe réuniſſent au point où l'on attache un funin ou filin de vingt-ſept fils.

1675. On donne au bateau un peu de voile, pour qu'il aille plus vîte que le courant, & on file peu à peu le gros funin, dont on conſerve le bout dans le bateau, attaché à un banc ou tire du bateau. On ne lâche que peu à peu le gros funin, pour que la chauſſe s'établiſſe bien ſur le fond dans toute ſa longueur, & qu'elle ne ſoit recouverte ni par le fût ni par le gros cordage : ce qui ne manquerait point d'arriver, ſi le bateau ne fillait pas plus vîte que le courant, ou ſi l'on mettait trop promptement le cable à l'eau.

1676. On voit que, pour que le chalut ſoit bien placé au fond de l'eau, il faut que les deux ſegmens de fer arrivent les premiers au fond, & qu'au moyen de la gaule ils ſe placent ſur une ligne droite. Ainſi la gaule ſe trouve élevée au-deſſus du ſable, de toute la hauteur des anſes ou ſegmens de fer, & elle ſoutient à cette hauteur la partie du filet qui eſt encapelée ſur la gaule, tandis que l'autre, qui eſt chargée de plomb, coule ſur le fond. Par cette diſpoſition, le chalut qui eſt traîné plus vîte que le courant, préſente une embouchure béante, dans laquelle entrent tous les poiſſons qu'elle rencontre, de quelque groſſeur qu'ils ſoient, & ils s'accumulent au fond du ſac.

1677. Après une heure de traîne, on amene le chalut à bord, pour prendre le poiſſon & vuider les immondices qui ſe ſont amaſſées dans la chauſſe.

Pour cela on hale sur le funin ; & quand le chalut est près de la surface de l'eau, on s'aide en halant sur l'orin de la bouée, mais seulement pour soulager le filet.

1678. QUAND le filet est à fleur d'eau, on le saisit à pleine main, pour en tirer l'embouchure à bord, & successivement tout le filet : ensuite on cherche l'extrêmité, dont on ôte le lacet pour tirer le poisson, & les immondices qui se sont rassemblées à cet endroit.

1679. ON essaie de se placer sur un fond sain ; mais si par accident le filet se trouvait accroché, il faudrait, pour le débarrasser, aller chercher l'orin de la bouée, & tirer le chalut en reculant.

Armure de la drague de cancalle.

1680. L'AGITATION de la mer dans une baie aussi vaste que celle de Cancalle, romprait ou emporterait tous les filets qu'on pourrait tendre à la basse eau, dans la vue de prendre des solles & d'autres poissons plats. C'est ce qui a engagé à y substituer les dragues, qu'on tolere pourvu que la traverse ne soit pas de fer.

1681. LA drague ou chausse dont on fait usage à Cancalle pour prendre des solles, a pour armure une perche de bois qui traîne sur le fond, une corde à laquelle une partie de l'embouchure du filet est attachée, un cercle de fer auquel est attachée l'autre portion de l'embouchure : la corde passe dans des pitons de fer, qui sont assujettis dans la perche de bois ; & le cercle de fer est soutenu par d'autres pitons. Les barres de fer sont proprement l'armure de la drague : elles se réunissent au point où il y a un organeau, auquel s'attache le cordage qui doit traîner la drague. Voilà en abrégé la description de l'armure de cette drague : après ce qui a été dit plus haut, cette description sommaire suffit pour en prendre une idée assez exacte.

De la drague ou chausse armée de fer.

1681. LA *drague anglaise* ne differe presque de celle du Havre, que par la forme de ses genouillettes, qui ne paraissent pas préférables à celles de bois, dont nous avons donné ci-devant la description : ainsi nous ne nous y arrêterons point davantage. Nous passons aux dragues où l'armure est entiérement en fer, & qui sont de quelque usage en Bretagne.

1683. CETTE armure ressemble assez à celle de la drague aux huîtres, dont nous parlerons un peu plus bas : excepté qu'elle est beaucoup plus grande, ayant quelquefois dix, douze, & jusqu'à quatorze pieds de longueur. A A (*fig.* 4) est une lame ou espece de couteau de fer plat, qui doit porter sur le terrein ; & en l'inclinant plus ou moins, on fait qu'elle mord dans le

terrein, ſuivant le deſir des pêcheurs : car pour draguer des huîtres, il faut qu'elle morde plus que lorſqu'on pêche des poiſſons plats.

1684. A B B B A, eſt une tringle de fer courbée, rivée en A A, aux extrêmités de la lame. A D, A D, C D, ſont trois tringles droites, dont deux ſont rivées aux extrêmités de la lame ; & la troiſieme, C D, eſt ſoudée au milieu de cette lame. Toutes les trois ſe réuniſſent en D, où eſt un organeau, qui ſert à attacher le halin E. Pour fortifier cet aſſemblage, il y a des traverſes en crochet qui ſont ſoudées en F ſur la lame, en B ſur la barre contournée, & en G ſur les barres droites A D, A D & C D. Le bas de l'embouchure de la manche eſt attaché à la lame A A, & le reſte de la circonférence de cette embouchure l'eſt à la tringle contournée A B B B A. Ainſi l'ouverture de la manche eſt compriſe entre la lame & la barre contournée. Cette manche H I K (*fig.* 5), a cinq à ſix braſſes de longueur. Les mailles de l'entrée ſont aſſez larges ; mais elles ſe rétréciſſent à meſure qu'elles approchent de l'extrêmité, où elles ſont fort ſerrées.

1685. Comme ce filet eſt deſtiné à être traîné ſur des fonds qui aſſez fréquemment pourraient l'endommager, on attache à la lame une peau de bœuf d'Irlande L L (*fig.* 4) ſous la manche, auprès de l'armure. Quelques-uns ſe contentent de faire le deſſous de la manche avec des lanieres de cuir treſſées, & le deſſus avec de fortes ficelles.

1686. Quand la drague eſt montée, on frappe un petit cableau E, ſur l'organeau : ſa longueur doit être proportionnée à la profondeur de l'eau.

1687. La manœuvre de cette pêche eſt la même que celles que nous avons décrites ci-deſſus. Les pêcheurs s'établiſſent à une petite diſtance du rivage, comme un demi quart de lieue, ſur au plus ſept ou huit braſſes d'eau, & autant qu'il eſt poſſible, de baſſe mer : car il eſt avantageux pour toutes les pêches qu'on fait à la traîne, que l'eau ne ſoit pas profonde. C'eſt pourquoi ces pêches ſont plus avantageuſes en été qu'en hiver ; attendu que durant cette derniere ſaiſon, il faut aller chercher les poiſſons dans les grands fonds, où ils ſe retirent pour trouver une eau moins froide. Au reſte, on pêche indifféremment de jour & de nuit : cependant les pêcheurs aiment mieux le clair de lune que l'obſcurité.

1688. On pourrait faire cette pêche pendant toute l'année ; mais les pêcheurs l'interrompent pour ſe livrer à d'autres pêches, telles que celle du maquereau.

1689. Lorsqu'on traîne la drague avec un bateau à la voile, on ajoute un petit halin à celui qui répond à la drague ; puis on en amarre un à bas-bord, & un autre à ſtribord : au moyen de quoi la drague ſuit le bateau.

1690. Quelquefois un même bateau hale deux dragues, l'une amarrée à bas-bord, & l'autre à ſtribord.

1691. ON ne traîne pas au-delà d'un quart de lieue ſans relever; ne fût-ce que pour vuider la chauſſe, qui ſe trouve toujours remplie de varec, de pierres, d'huîtres & d'autres immondices. Quand les pêcheurs l'ont vuidée, & qu'ils en ont retiré le poiſſon, ils remettent le filet à l'eau pour faire un nouveau trait.

1692. COMME cet inſtrument peſe quelquefois deux cents livres, il laboure, bouleverſe les fonds, & détruit beaucoup de poiſſon & de frai; d'autant qu'on le traîne auprès des côtes, où les poiſſons dépoſent leur frai.

De la drague pour les huîtres.

1693. COMME nous nous propoſons de parler fort en détail de la pêche des huîtres, nous nous bornerons à dire ici un mot de la drague avec laquelle on les pêche. Cette drague ou chauſſe eſt une eſpece de filet, qu'on fait en entrelaçant des lanieres de cuir de bœuf, enſorte que les mailles aient deux pouces en quarré d'ouverture. La chauſſe a ordinairement quatre pieds de long, ſur douze à quinze pouces de large. Sa hauteur eſt d'environ trois pieds & demi. L'embouchure eſt montée ſur un chaſſis de fer, lequel raclant le banc, en détache les huîtres qui tombent dans la manche. Quelquefois on emporte deux cents huîtres d'un ſeul coup de drague. Cette pêche ſe fait par les beaux tems, depuis le mois d'octobre juſqu'à pâque.

Pêches à la drague, qui ſe pratiquent en différens ports.

1694. DANS la baie de Bourneuf, & près des isles de Bouin & de Noirmoutier, les pêcheurs vont avec des bateaux non pontés, du port de huit à dix tonneaux, à une lieue au large. L'équipage conſiſte en un maître, un matelot, & quelquefois un mouſſe. La drague a cinq braſſes de longueur, ſur quatre d'embouchure. Ses mailles ont un pouce & demi en quarré. On y prend des raies, des ſolles, des merlans, des turbots, &c.

1695. LE bourgeois a le tiers de la vente du poiſſon; le maître, l'autre tiers; & les matelots, le troiſieme. Ils font leur vivre à leurs dépens.

1696. A Saint-Malo, des vieillards qui ne naviguent plus, ont de petits bateaux, depuis quatre juſqu'à dix tonneaux, pour aller autour des rochers, pêcher des ſolles avec la drague.

1697. A la Hougue, on prend nombre de petits poiſſons plats, & quelques grands, avec une drague de fer, qui laboure les fonds, détruit le frai, & gâte même la rade, où mouillent ſouvent des barques & de petits navires qui y relâchent.

1698. A Olonne, les petits pêcheurs ont des dragues de deux braſſes de largeur ſur quatre de longueur, dont les mailles ont un pouce & demi en

quarré, avec leſquelles ils prennent des ſolles, des raies, des plies, des turbots, des merlans, des vives, congres, ſardes, barauds, merlus, chiens de mer, &c. Cette pêche ſe fait ſouvent à deux ou trois lieues au large, hors des fonds de roches. Pour cette pêche, ſept hommes, ſavoir le maître, cinq matelots & un mouſſe, s'embarquent dans une chaloupe de deux à trois tonneaux. Ils ſortent pour cette pêche tous les jours, & rentrent les ſoirs.

1699. D'AUTRES pêcheurs plus conſidérables, ſe ſervent de barques non pontées, du port de quinze tonneaux. Leur drague a quatre braſſes de largeur, & dix-huit de longueur. L'ouverture des mailles eſt d'un pouce & demi en quarré. Ils rentrent tous les ſoirs dans le port, & vendent leur poiſſon à des chaſſes-marées, qui les tranſportent dans les bourgs & villes où s'en fait la conſommation. L'équipage eſt à la part, comme nous l'avons dit.

1700. LES pêcheurs d'Oleron ayant des filets dont les mailles ſont très-ſerrées, ils détruiſent beaucoup de frai & de menuiſe, outre le tort qu'ils font aux fonds, en les labourant avec leur drague.

1701. IL y a peu de ports où l'on ne faſſe uſage des dragues, qui different un peu les unes des autres. Mais ce que nous venons de dire ſuffit pour donner une idée de ces différences, qui ne ſont pas conſidérables : d'autant qu'à l'occaſion des pêches particulieres, nous aurons pluſieurs fois occaſion de parler de la chauſſe & de la drague.

CHAPITRE HUITIEME.

De quelques pêches qui ſe pratiquent ſur les bords de la Méditerranée, & qu'on peut regarder comme des parcs pierrés & flottés, tendus à la mer.

1702. LES pêcheurs de l'Océan ſavent profiter de la marée pour tendre, lorſque la mer eſt baſſe, quantité de filets qui arrêtent au retour de l'eau les poiſſons qui ont monté avec le flot : & de ce genre ſont les pares, dont nous avons ſuffiſamment parlé dans le chapitre V, qui a terminé la tente ſur piquets. Les pêcheurs de la Méditerranée n'ayant point de ſemblables marées, ils ne peuvent faire aucun uſage de ces façons de pêcher ; mais ils parviennent à former dans la mer même, des enceintes de filets qu'on peut regarder comme des parcs pierrés & flottés, dont il ne ſerait guere poſſible de faire uſage dans l'Océan. La mer y eſt communément trop agitée pour que les filets tendus ſur piquets puſſent réſiſter aux efforts de l'eau, qui eſt preſque toujours très-conſidérable dans cette grande mer, d'autant que les marées y occaſionnent une agitation continuelle.

1703. C'EST de ces parcs pierrés & flottés, tendus en pleine eau, que nous nous propoſons de parler dans ce chapitre. Et de même que nous avons terminé la tente ſur piquets par les parcs où l'on emploie des piquets, nous terminerons la tente pierrée & flottée, par les parcs qui ne ſont retenus qu'au moyen du leſt dont on charge leur pied, & des lieges dont leur tête eſt garnie.

De la pêche qu'on appelle dans la Méditerranée ſeinche *ou* enceinte.

1704. NOUS avons déjà parlé en quelques endroits, de divers filets qu'on tend, ſoit ſur des piquets, ſoit par fond, ſoit dérivans, pour envelopper des troupes de poiſſons qui vont en compagnie. Mais nous ne ſommes pas pour cela diſpenſés de faire mention d'une grande pêche qu'on pratique dans la même vue, & qu'on appelle *ſeinche* ſur les côtes de la Méditerranée; d'autant qu'elle ſe fait en pleine eau avec des filets tendus à peu près comme ceux des madragues, qui ſont l'objet principal de ce chapitre.

1705. ON ſait, & nous avons déjà eu plus d'une fois occaſion de le dire, qu'il y a des poiſſons domiciliés qui reſtent attachés à une côte, comme certains oiſeaux ne quittent point le canton où ils ont été élevés. D'autres poiſſons, grands voyageurs, ſéjournent quelques mois ſur nos côtes, & vont paſſer le reſte de l'année dans des parages qui probablement leur conviennent mieux: ſemblables aux hirondelles, aux cailles, & à quantité d'oiſeaux qu'on nomme pour cette raiſon, *oiſeaux de paſſage*.

1706. CES poiſſons, ainſi que les oiſeaux de paſſage, vont raſſemblés par troupes, & forment, comme diſent les marins, *des bancs*, que les pêcheurs Provençaux eſſaient d'envelopper avec des filets, dont ils proportionnent la force & la grandeur des mailles, à l'eſpece de poiſſon qu'ils ſe propoſent de prendre. Si ce ſont, par exemple, des thons, les filets ſont plus forts & les mailles plus grandes que s'il s'agiſſait d'arrêter des maquereaux.

1707. UN nombre de matelots pourvus de filets & de bateaux, s'aſſocient, pour faire cette pêche, ſous les ordres d'un patron qu'ils nomment *capitaine de ſeinche*.

1708. DANS la ſaiſon du paſſage des poiſſons, ils parcourent la mer, comme les chaſſeurs battent la campagne; & quand ils apperçoivent un banc de poiſſons, pluſieurs bateaux les mieux armés gagnent la tête de ce banc, & ferment le paſſage aux poiſſons en tendant leurs filets devant eux, tandis que les autres en tendent ſur les côtés & vers l'arriere, eſſayant d'entourer ainſi le plus de poiſſons qu'il leur eſt poſſible. Quand l'enceinte eſt achevée, les poiſſons s'y trouvent renfermés comme dans les parcs dont nous avons parlé au chapitre V. L'induſtrie des pêcheurs eſt différente, l'effet eſt le même.

1709. SANS doute que les poiſſons qui s'apperçoivent qu'ils ſont renfer-

més, particuliérement les thons, qui ſont le principal objet de cette pèche, nagent de tous côtés. S'ils trouvent une ouverture pour s'échapper, tous ſe preſſent d'en profiter pour recouvrer leur liberté; de ſorte qu'en peu de tems il n'en reſterait plus dans l'enceinte. C'eſt là ſur-tout que l'habileté du capitaine de ſeinche ſe fait connoître. Il doit examiner s'il y a des iſſues; & s'il en découvre, les fermer promptement par de nouveaux filets, afin de rendre l'enceinte bien cloſe par-tout: ce que les Provençaux nomment *faire emperna*. Si l'on a renfermé de petits poiſſons, on les pèche dans la ſeinche avec différentes ſortes de filets. Mais ſi ce ſont des thons, on forme depuis la ſeinche juſqu'auprès de terre, avec des paliſſades de bons filets, tendues parallélement l'une à l'autre, un canal qui communique à un petit parc qu'on a fait auprès du rivage. Ce canal étant établi, on ouvre la paroi de la ſeinche, vis-à-vis de la grande enceinte. Auſſi-tôt les thons qui cherchent à ſe ſauver, ſe jettent précipitamment dans le canal. On les y engage encore, en les effarouchant dans l'enceinte de la ſeinche; & quand ils y ſont tous, on en ferme l'entrée avec un filet. Les pêcheurs continuant à les épouvanter, pour les faire avancer vers le petit parc qui eſt près de la côte, ils traverſent de tems en tems le canal avec des filets pour empêcher qu'aucun thon ne ſe ſauve. Quand on les a ainſi conduits dans le petit parc, on en fortifie les parois en doublant les filets qui le forment, avec d'autres, & en les affermiſſant par des manœuvres qui répondent aux ancres ou grapins de tous les bateaux qu'on mouille à deſſein; car il eſt important que le parc ne puiſſe être dérangé, ni par les courans, ni par les efforts que les thons font pour ſe ſauver.

1710. On prend les thons qui ſont renfermés dans ce petit parc (que les Provençaux nomment *faurrade*), ou avec de petits filets ſemblables aux bregins ou aux bouliers, ou en les harponnant. Mais comme le poiſſon eſt bien en ſûreté dans le réſervoir; afin d'éviter que l'abondance du thon n'en faſſe diminuer le prix, les pêcheurs ne les prennent dans leur faurrade que peu à peu; ne voulant les expoſer en vente que lorſqu'ils ſont à un prix convenable.

1711. Cette pêche était autrefois très-avantageuſe; mais on ne la pratique plus guere, depuis que l'établiſſement des madragues s'eſt beaucoup multiplié, d'autant que ceux qui font l'entrepriſe des madragues ont droit d'éloigner de leurs pêcheries toute autre ſorte de filets.

Autre eſpece de ſeinche, dont nous croyons qu'on ne fait uſage qu'au Martigue.

1712. Comme nous n'avions qu'une connaiſſance aſſez imparfaite de cette pèche, nous étions déterminés à n'en point parler. Mais M. de la Croix étant venu à notre ſecours, nous ſommes en état de donner une juſte idée de cette façon ſinguliere de pêcher. 1713.

1713. LE filet appellé *ſeinche* ou *ſeincho* au Martigue, doit enceindre un canal ou eſpace d'eau, de façon que le poiſſon qui ſe trouve devant ce filet ſoit forcé ou de ſuivre la route qu'on veut qu'il prenne, ou de ſe prendre dans le filet, qui eſt formé, tantôt de deux pieces ou filets diſtincts, tantôt d'une ſeule. La partie qu'on appelle *le tirant*, en provençal *lou tirau*, eſt une nappe ſimple: l'autre, dite *la ſautade* ou *ſoutado*, eſt un tremail.

1714. IL eſt bon d'être prévenu que la pêche dite ſeinche ou ſeincho, ne ſe fait au Martigue que pour prendre des loups ou des muges; & que la bourdigue du roi eſt la ſeule au Martigue, qui puiſſe faire uſage de ce filet dans ſon canal: elle eſt interdite à toutes les autres bourdigues.

1715. LORSQUE le patron de cette bourdigue s'apperçoit durant l'été, que les loups & les muges, qui quittent alors l'étang pour retourner à la mer, ſe raſſemblent en quantité dans le canal de la bourdigue ſans y entrer; c'eſt alors qu'il emploie la ſeincho pour les forcer ou à entrer dans la bourdigue, ou à ſe prendre dans le filet. Comme ce ſont les plus empreſſés de retourner à la mer, le patron diſpoſe ſon filet pour les prendre, en réuniſſant les deux filets; ſavoir, le tirau & la ſoutado. Le tirau n'eſt autre choſe qu'une ſimple nappe, qui a quatre-vingt mailles de chûte, des neuf au pan, plus ou moins, ſuivant la profondeur du canal: cette partie, qui doit former comme une cloiſon dans l'eau, a le pied chargé de leſt, & la tête garnie de liege. Le liege que porte la ralingue, ou le bandeau du haut, eſt diſtribué en nattes des ſix à la livre, eſpacées l'une de l'autre d'un pan. Les deux bandeaux du bas ont, de deux en deux pans, une bague de plomb dans toute la longueur du filet, du poids d'un quarteron. Il faut que l'étendue du filet en longueur, ſoit au moins égale à la largeur du canal. Enfin il y a aux deux bouts, des cordes dites *mailles;* & pour clava, une canne placée à chaque bout, laquelle contient étendue les deux extrêmités du tirau.

1716. L'AUTRE partie de la ſeinche, dite *ſoutado*, a la même longueur que le tirau. Sa largeur eſt de huit pans vers le milieu, & ſe réduit à ſix & demi aux extrêmités. Les hamaux de ce tremail ont leurs mailles de ſix pouces en quarré: celles de la flue ou nappe du milieu ſont de neuf au pan. Cette entremaillade eſt montée comme les autres filets de même genre, excepté qu'étant deſtinée à flotter ſur l'eau, elle n'a pour garniture qu'un bandeau à la tête, garni de liege: l'autre côté, ou le pied, étant attaché au haut du tirau, eſt ſoutenu à fleur d'eau par ce filet. Ainſi il faut concevoir que, quand le filet eſt à l'eau, le tirau eſt perpendiculairement dans l'eau, & que la ſoutado flotte horiſontalement ſur l'eau derriere lui. La ralingue du pied de la ſoutado eſt attachée à la tête du tirau par des ficelles qui ſont dans toute la longueur, de deux en deux pans, pour que la ſoutado ſe tienne mieux étendue ſur l'eau. On lie, de deux en deux pans, deſſus & deſſous la ſoutado, deux cannes, entre leſquelles paſſe le tremail.

1717. Le filet étant disposé comme nous venons de l'expliquer, on le met dans un bateau dit *bette marine*, avec au moins quatre hommes d'équipage. Les pêcheurs se portent à quelque distance de l'endroit où ils ont vu les poissons assemblés. Un homme reste à terre, tenant la corde qui répond à une des extrêmités du filet, & qui doit servir de bras pour le traîner. A mesure que le bateau quitte le bord du canal en le traversant pour aller à l'autre, deux hommes sont occupés à jeter le filet: l'un met à l'eau dans une situation verticale le tirau, qui doit être placé du côté de la bourdigue; & l'autre, la soutado, qu'il établit horisontalement derriere. Ensuite les pêcheurs se séparant en deux bandes, traînent le filet en s'approchant de la bourdigue. Le poisson effarouché par le filet, s'efforce, en bondissant, de sauter par-dessus; & en retombant, il se trouve engagé dans le tremail, qui est horisontal. Quand il y a beaucoup de poissons, il en résulte un spectacle fort amusant, car on en a souvent pris en moins d'un quart d'heure plusieurs quintaux.

1718. Lorsque les pêcheurs à la seincho s'apperçoivent qu'il y a d'autres poissons nommés loups, avec des muges: après avoir jeté le filet qui vient d'être décrit, ils en mettent encore un à l'eau par-derriere. C'est bien une seconde seinche, mais qui n'a que le tirau: & lorsqu'on se propose de ne prendre que des loups, on n'emploie que cette nappe seule.

1719. On traîne donc ces deux filets l'un derriere l'autre, en s'approchant de l'entrée de la bourdigue. Quand les pêcheurs sont arrivés aux premieres cannes, c'est-à-dire, à l'entrée de la grande *vengude*, ils levent la premiere seincho pour conduire la seconde jusque dans l'intérieur de la bourdigue, afin de forcer les loups d'y entrer. Pour cela, on se sert de deux bateaux postés de chaque côté en-dedans des cannes, & de deux perches dites *partegons*, sur lesquelles on attache les extrêmités du filet: à mesure que les traverses de la grande vengude rétréciissent l'espace, les pêcheurs roulent les bouts du filet sur les partegons, & le diminuent ainsi de longueur, jusqu'à l'entrée du grand baladou, qu'ils ferment alors avec un morceau de filet.

1720. Après avoir pratiqué cette manœuvre dans le grand & le petit baladou, comme ils l'ont fait dans la grande vengude, élargissant ou rétréciissant le filet, à mesure qu'ils avancent vers les traverses des tours dites *atrouba*, ou des *requinquets*, ils s'arrêtent au passage appellé *embourigue*, qui communique du petit baladou à l'entre-bouque. S'ils s'apperçoivent que le poisson en grande quantité pourrait gêner la tour dehors, ils en prennent le plus qu'ils peuvent dans l'enceinte qu'ils ont formée avec leur filet.

1721. Cette pêche, qui se fait dans l'intérieur de la bourdigue, n'est pas seulement pour les loups, mais encore pour les rougets, les melets, les sardines. Dans ce dernier cas, elle change de nom, & prend celui de *fauceiron*. Le filet qu'on y emploie differe du tirau dont on vient de parler, par la grandeur

des mailles, qui ſont de trente-ſix ou quarante au pan. Cette pêche ſe pratique dans toutes les bourdigues indiſtinctement. Quand les bourdiguiers s'apperçoivent que les rougets ou les ſardines donnent en grande quantité, ce qui arrive ordinairement lorſqu'il ſurvient des froids vifs à la fin de l'été ou en automne, & que ces poiſſons reſtent dans les chambres des bourdigues, ſans entrer dans les tours: c'eſt alors qu'ils font le ſauceiron, ou pour les prendre, ou pour les faire entrer dans les tours.

1722. IL n'en eſt pas de même de la pêche dite particuliérement *ſeincho*. Nous avons dit qu'il n'y a que la bourdigue du roi où elle ſoit permiſe. Cette réſerve eſt apparemment faite pour obvier à la trop grande dépopulation du poiſſon, ou pour faire une faveur partieuliere aux propriétaires de cette bourdigue; car cette pêche ſerait praticable ailleurs. Il eſt vrai qu'elle ne détruit point le frai & la menuiſe: mais ſi on autoriſait à la pratiquer dans des étangs, elle détruirait plus de poiſſon que beaucoup d'autres pêches ne pourraient faire; & il eſt avantageux que le produit de la pêche ne ſoit pas attribué à un ſeul propriétaire, mais qu'un plus grand nombre ſoit en état d'en jouir.

1723. ON fait une pêche à Barcelone, en formant des enceintes de filets aſſez ſemblables à ceux de la ſeincho: ils la nomment *taranyina*. Celle qu'on nomme à Alicante *pantaſana*, eſt encore du même genre.

Des madragues.

1724. LA madrague eſt encore plus exactement un grand parc de filets tendus à la mer ſans piquets ni perches. Les filets qui la forment ſont aſſujettis ſur le fond par un poids énorme de leſt de pierres, puiſque pour les grandes madragues, il en faut juſqu'à quatre cents quintaux; & ils ſont tenus verticalement par beaucoup de nattes de liege, qui ont un pied en quarré. Il eſt vrai que les parois de ce parc ſont affermies par un grand nombre de cordes V (*pl. XVI, fig. 6*), longues de quarante à cinquante braſſes, & frappées d'un bout ſur la corde qui borde la tête des filets, & de l'autre à une ancre que l'on a mouillée au fond de la mer.

1725. LE but de cette pêche eſt d'arrêter les thons qui font route à une petite diſtance de la côte, ainſi que quelques autres poiſſons, en engageant les uns & les autres à entrer dans la madrague, au moyen d'une grande chaſſe de filet A B (*fig. 6*), que les Provençaux nomment *la queue* de la madrague. Comme elle s'étend depuis la côte juſqu'à la madrague, elle a quelquefois mille braſſes de longueur.

1726. ON ne connaît peut-être point d'établiſſement de pêche qui prouve mieux que la madrague, où peut aller l'induſtrie des pêcheurs. Auſſi tous les voyageurs qui vont en Provence ſont-ils très-curieux de voir une madrague;

& s'ils ſont aſſez heureux pour ſe trouver dans la circonſtance d'une pêche abondante, c'eſt un ſpectacle admirable que de voir quelquefois ſept à huit cents poiſſons, dont quelques-uns peſent cent cinquante livres, raſſemblés dans un compartiment qu'on nomme *le corpou*, ou *la mort*, *o p* TT (*fig.* 1), dans lequel on en apperçoit qui font des efforts conſidérables pour s'échapper, ou pour ſe défendre contre ceux qui veulent les prendre. On voit encore à cette pêche nombre de pêcheurs qui ſe jettent dans le même filet où ſont les poiſſons, pour les harponner, les aſſommer, ou les ſaiſir à force de bras lorſqu'ils ne ſont pas fort gros, car il y en a qui ne peſent que vingt-cinq livres & même moins. Le combat qui ſe fait entre les pêcheurs & les poiſſons, les clameurs des ſpectateurs, où ſe mêle ſouvent l'harmonie de pluſieurs cors de chaſſe, joint à la légéreté & l'activité des pêcheurs Provençaux, font un ſpectacle très-amuſant, & qui ne ſort point de la mémoire des voyageurs qui l'ont vu. Ils en parlent toujours avec une ſorte d'enthouſiaſme; mais toute leur attention s'eſt portée à la chambre du *corpou*, ou de la *mort*: à peine ont-ils une légere idée du reſte de la madrague, qui néanmoins eſt tout autrement digne admiration. Oſerait-on effectivement imaginer, ſi on ne l'avoit pas vu, qu'on puiſſe tendre dans la mer une enceinte de filets qui, pour les plus petites madragues, a cent trente braſſes de longueur ſur vingt-huit à trente de largeur, & dont le pied, chargé de beaucoup de pierres, eſt calé dans l'eau à la profondeur de vingt ou vingt-cinq braſſes; & la tête eſt ſoutenue à fleur d'eau par une grande quantité de nattes de liege. Joignons à cela nombre de compartimens formés par des filets d'auffe, qui ſont bordés à la tête & au pied par de groſſes cordes de même matiere; & en outre, une chaſſe ou queue formée des mêmes filets, qui s'étendant de la madrague à la terre, a depuis deux cents juſqu'à mille braſſes & plus de longueur. Il faut pourtant que ces grands établiſſemens, affermis ſeulement par des cordes qui répondent à des ancres, ſoient établis avec aſſez de ſolidité pour réſiſter aux vents, aux courans, & aux efforts de ces gros poiſſons. De plus, il faut que ce parc ſoit aſſez exactement clos dans toute ſon étendue, pour ne permettre à aucun poiſſon de s'échapper, car en ce cas il ſeroit bientôt ſuivi de tous: c'eſt l'inſtinct de ces poiſſons, de ſe ſuivre les uns les autres.

1727. Voilà une idée générale de ces belles & grandes pêcheries. Les détails où nous allons entrer ne les rendront que plus dignes d'admiration.

1728. Il faut établir la madrague ſur un fond d'algue, qui n'ait pas plus de vingt à vingt-cinq braſſes de profondeur: ce qui oblige de la placer, tantôt plus près & tantôt plus loin de la terre.

1729. J'ai vu la grande madrague de Bandol (*fig.* 6); & quoique je n'aie pas été à portée d'examiner celles de Toulon, qui ſont moins grandes, je me trouve en état d'en donner une deſcription très-exacte, que je tiens de

M. Broquier, ſous-ingénieur conſtructeur des vaiſſeaux du roi au département de Toulon.

1730. LA madrague (*fig.* 1), qu'a examinée M. Broquier, eſt placée au nord de la montagne des Signaux, qui eſt au midi de l'entrée de la rade de Toulon. Elle eſt tendue à deux cents braſſes ou environ de la côte. Ainſi ſa chaſſe ou queue doit avoir une pareille étendue. La longueur de cette madrague eſt de cent vingt-deux braſſes; ſavoir, la chambre F, ſeize braſſes; celle P, vingt-ſept braſſes; celle O, vingt braſſes; celle cotée Q, vingt-huit braſſes; & la cinquieme Y, trente-une braſſes.

1731. CES différens compartimens ont chacun leur nom particulier, très-différens de ceux que j'ai pris à Bandol, & que j'emploierai pour l'explication de la grande madrague (*fig.* 6).

1732. LA premiere chambre F, ſe nomme à Toulon le *bourdounoro*. La ſeconde P, qui forme la grande entrée, s'appelle le *farati*. La troiſieme O, le *gardy*. La quatrieme Q, le *pichou*. La cinquieme Y, eſt compoſée de trois parties, qui ont auſſi leur nom particulier: la premiere *g h i k*, longue de dix-huit braſſes, s'appelle le *gradou*: la ſeconde *i k o p*, le *gravicheli*, ou *gravichelli*; ſa longueur eſt de huit braſſes: enfin la troiſieme *o p* T T, qui a cinq braſſes, ſe nomme le *corpou*. La grande entrée *a e*, eſt de toute la longueur du *farati*; cette partie n'eſt point garnie de filets, & ne ſe ferme jamais. La largeur de la madrague en *u t*, en *a d* & en *e f*, eſt de vingt-huit braſſes. Elle en a vingt-cinq en *b c*, dix-huit en *g h*, qui eſt l'entrée du gradou, & elle ſe réduit à cinq braſſes à l'extrémité du corpou TT.

1733. QUOIQUE cette madrague ne ſoit établie qu'à quinze braſſes de profondeur, les filets qui en forment les murailles ont vingt-une braſſes de hauteur, pour leur donner du jeu. On fait ordinairement ce jeu, du tiers de la hauteur du filet; c'eſt-à-dire, que pour un fond de ſeize braſſes, le filet des murailles doit avoir vingt-trois à vingt-quatre braſſes de hauteur. Les mailles de ce filet ſont de onze à la braſſe, qui eſt de cinq pieds trois pouces.

1734. LES filets qui forment l'enceinte des madragues ſont de ſimples nappes, dont le pied eſt aſſujetti au fond de la mer par des pierres, & la tête retenue à la ſurface de l'eau par des nattes de liege. Ainſi il n'y a point de filet tendu ſur le fond de la mer, d'une muraille à l'autre.

1735. LES libans ou ralingues qui bordent le filet haut & bas, doivent être très-forts. Ceux des murailles ont ſix pouces de groſſeur.

1736. LE *bourdounoro* F, & le *gardy* O, ne ſont ſéparés de la chambre de la grande entrée P, que par une demi-cloiſon *a q*, *e m*: de ſorte que la partie *d q* & celle *f m*, ſont tout-à-fait ouvertes.

1737. L'OUVERTURE *b n* du *pichou* Q, eſt fermée par un filet dont les mailles ont environ dix-huit pouces en quarré; il doit être exactement tendu: on

ne le laiſſe jamais tomber, les poiſſons traverſant librement ſes mailles.

1738. ENFIN, la porte de la derniere chambre Y, eſt fermée par un filet dont les mailles ſont d'environ dix à onze à la braſſe. On le fait tomber quand on veut faire paſſer le poiſſon dans le *corpou*. Comme l'arrangement de cette porte eſt aſſez ingénieux, il convient d'inſiſter un moment ſur cet objet.

1739. A chaque coin *h* & *g*, on place une piece de filet triangulaire R (*fig.* 2 & 3), qu'on nomme *giron*, & dont les trois côtés, qui ſont égaux, ont chacun dix-huit braſſes. Le côté GL, eſt couſu perpendiculairement au filet de la muraille, à l'endroit où eſt la porte; enſorte que la pointe L eſt tout-à-fait au fond de la mer; & le côté LS (*fig.* 2) eſt couſu avec le côté vertical du filet de la porte; de maniere que lorſqu'on laiſſe tomber celle-ci, les pointes S des *girons* l'accompagnent juſqu'au fond de la mer; & lorſqu'on veut la fermer, en halant ſur les cordes X X (*fig.* 2), les girons ſe remploient ſur les côtés, & ſervent à joindre exactement la porte avec la muraille: ce qui empêche que le poiſſon ne puiſſe s'échapper entre deux. La porte Y (*pl. XVII, fig.* 7), eſt fermée: & les girons pliés ſur les côtés ſont marqués par M *m*, N *n*.

1740. IL reſte à faire connaître dans la *figure* 1 de la *pl. XVI*, la derniere chambre Y, qui eſt celle de la mort du poiſſon, & qui devient par là la plus intéreſſante.

1741. NOUS avons dit qu'elle eſt compoſée de trois parties, qui ſont formées de trois ſortes de filets joints bout à bout les uns aux autres par deux nœuds qui en réuniſſent les mailles.

1742. LE premier de ces filets Y, qu'on nomme le *gradou*, a ſes mailles de quinze à la braſſe. Il eſt arrêté par un de ſes côtés B (*fig.* 4) au fond de la mer, au moyen d'une corde, à chaque bout de laquelle eſt une pierre qui peſe deux quintaux LL (*fig.* 2). C'eſt à cette corde qu'eſt auſſi arrêtée par le bas la porte dont nous venons de parler. A cette même corde enfin eſt couſu un troiſieme filet d'environ quinze braſſes de long, qui s'étend dans le fond de la chambre Q dite du *pichou*, & qui eſt deſtiné à empêcher que le poiſſon ne puiſſe paſſer par-deſſous cette corde, dans le cas où elle viendrait à ſe lâcher un peu.

1743. CE gradou dans la moitié de ſa longueur traîne au fond de la mer; & l'autre moitié s'éleve par degrés en faiſant la coquille.

1744. LE gravicheli Z, qui vient après, & dont les mailles plus ſerrées ſont de dix-huit à la braſſe, s'éleve toujours de plus en plus.

1745. ENFIN le corpou &, dont les mailles ſont preſqu'entiérement fermées, vient ſe terminer obliquement à la ſurface de la mer, C (*fig.* 4).

1746. CES trois filets forment enſemble un plan incliné, un peu concave. Il faut remarquer que dans cette derniere chambre, les filets des murailles doivent ſuivre, quant à la grandeur des mailles, celle des filets du fond qui leur correſpondent; ou plutôt ce ſont les mêmes filets qui forment les mu-

railles & le fond. Le corpou eſt quelquefois de chanvre, mais le plus ſouvent d'auffe (120), comme tout le reſte : à la différence près, que les cordons en ſont beaucoup plus forts.

1747. POUR pêcher le corpou, on attend que le poiſſon ſe ſoit rendu dans le pichou Q. C'eſt dans cette ſeule chambre que l'on fait la chaſſe. On ſe ſert pour cela d'un filet d'environ vingt-huit braſſes de largeur, leſté par un de ſes côtés avec des bagues de plomb, & qu'on place d'abord verticalement en *e b* tout près de la porte, de maniere que les plombs affleurent le fond ſans appuyer deſſus. On le promene enſuite dans le pichou, en le faiſant avancer, toujours bien tendu, de *b* vers *h*, & de *e* vers *g*, par le moyen de deux bateaux, qui en retiennent les angles ſupérieurs. Le filet dont nous parlons s'appelle *l'engarre*, & la manœuvre s'appelle *engarrer le poiſſon*. Tant qu'on chaſſe ou qu'on *engarre* dans le pichou Q, on tient la porte du gradou abaiſſée ou ouverte.

1748. LE rey ou chef, pendant cette manœuvre, eſt en védette ſur un bateau A (*fig.* 1), pour obſerver l'entrée du poiſſon dans le gradou Y; & l'on ne releve le filet qui ferme la porte, que quand il en donne le ſignal.

1749. LORSQUE les bateaux qui chaſſent ſont arrivés, l'un en *h*, l'autre en *g*, le bateau A commence à ſoulever le gradou; & pour cela ſept à huit hommes qui ſont tous placés ſur le même bord, ayant l'eſtomac appuyé ſur le plat-bord, ſaiſiſſent le filet avec leurs mains, & halent deſſus (*pl. XVII, fig.* 7).

1750. AVANÇANT toujours dans cette ſituation, ils rejettent à la mer la portion du filet qu'ils ont amenée à la ſurface de l'eau, & le bateau paſſe par-deſſus. Lorſque le bateau a traverſé le gravicheli Z (*pl. XVI, fig.* 1), & qu'il eſt arrivé au corpou, on accroche le filet au plat-bord de ce bateau, comme il eſt déjà accroché au bateau qui eſt au bout du corpou & aux deux qui ſont ſur les côtés : ce que l'on voit à la *figure* 7. Par cette manœuvre, tout le poiſſon qu'on a conduit dans le corpou ſe trouve preſque à la ſurface de l'eau, où on le prend quelquefois en le harponnant, ou en l'aſſommant, ou à bras; car il y a des pêcheurs qui ſe jettent dans le filet pêle-mêle avec le poiſſon, pour le ſaiſir à force de bras.

1751. LES bateaux qu'on met à la tête & aux deux côtés du corpou, ſont deſtinés à prévenir que le poiſſon ne s'élance lorſqu'il ſe ſent reſſerré, & qu'il ne tombe à la mer : précaution néceſſaire, puiſqu'il arrive aſſez ſouvent que des poiſſons qui s'élancent pour franchir le filet, retombent dans les bateaux.

1752. J'AI déjà prévenu que je n'avois pas examiné les madragues de Toulon, & que je n'en parlais que d'après les mémoires que m'avait adreſſés M. Broquier. Mais j'ai vu la belle *madrague de Bandol*, qui paſſe pour la plus étendue de toutes celles qui ſont en Provence. J'ai eſſayé de prendre ſur les lieux même le plus d'éclairciſſemens qu'il m'a été poſſible; cependant je

(120) *Spartum.*

n'oſerais aſſurer qu'on ne m'a pas trompé, particuliérement ſur l'étendue des différentes parties qui compoſent ce grand établiſſement; n'ayant pas pu les meſurer moi-même, comme M. Broquier l'a fait à l'égard de la petite madrague de Toulon. Au reſte, ces dimenſions ſont bien ſujettes à varier, n'y ayant pas deux madragues qui ſoient exactement d'une même grandeur.

1753. Je crois que la madrague qu'a décrite M. Broquier eſt une des plus petites; & celle de Bandol, une des plus grandes. Les détails où M. Broquier eſt entré, me mettent en état de beaucoup abréger la deſcription de celle de Bandol, dont il va être queſtion.

1754. A B (*fig. 6*), eſt la queue de la madrague, qui fait le même effet que ce que les pêcheurs parquiers nomment la *chaſſe*. C'eſt un filet d'auffe, ſemblable à celui qui fait l'enceinte de la madrague. Il eſt tenu verticalement par du leſt de pierres dont on garnit le pied, & des nattes de liege qui ſont attachées à la ralingue de la tête. Cette muraille du filet, comme diſent les pêcheurs Provençaux, doit s'étendre depuis la madrague B juſqu'à la côte A. On m'a aſſuré que celle de Bandol avait près de mille toiſes de longueur. Quand les thons qui rangent la côte par bandes rencontrent ce filet, ils le ſuivent, & ſont par là déterminés à entrer dans la madrague, comme nous le dirons dans la ſuite.

1755. On prétend que cette grande madrague eſt longue de mille toiſes, & qu'elle a dans ſa plus grande largeur le quart de cette étendue.

1756. T T T T eſt l'enceinte de cette madrague, qui eſt formée par des filets d'auffe, leſquels ſont tenus verticalement, comme on l'a dit à l'occaſion de la madrague de Toulon, par du leſt de pierres, des flottes ou nattes de liege, & affermie par des cordes V, amarrées d'un bout à la tête du filet, & de l'autre à des ancres qui ſont mouillées au fond de la mer.

1757. Cette grande enceinte T T T T eſt diviſée par des cloiſons de filets, en cinq compartimens qu'on nomme *chambres*.

1758. La chambre G eſt dite *de la grande entrée*. Elle n'a point de filet en *a b*; il n'y a qu'une corde, ſoutenue par des lieges, laquelle ſert à entretenir la liaiſon de la muraille en cette partie. On peut regarder cette chambre comme un veſtibule ou une piece de diſtribution, dans laquelle ſe rendent les thons qui venant du côté de *d e*, & étant arrêtés par la queue A B, la ſuivent, & ſe rendent dans cette chambre G. Les poiſſons qui ſont dans cette chambre peuvent entrer dans la chambre F, qu'on nomme à Bandol *la chambre du levant*, par un endroit P, où il n'y a point de filet, mais ſeulement une corde garnie de liege.

1759. D'autres thons, prenant une route contraire, paſſent dans la chambre O, qu'on m'a nommée à Bandol *la premiere chambre du couchant*, par une ouverture qui eſt en C, où il n'y a point de filet, mais ſeulement une corde garnie

garnie de lieges. Il y a ordinairement en cet endroit un bateau de garde.

1760. A la cloiſon qui ſépare la chambre O, d'avec la chambre D, qu'on nomme *ſeconde chambre du couchant*, il y a, vers E, un eſpace qui n'eſt formé que par un filet à très-grandes mailles, au travers deſquelles les thons paſſent ſans difficulté. A portée de là eſt un bateau, d'où l'on peut obſerver ſi le poiſſon ſe rend dans la chambre D.

1761. QUAND les thons y ſont entrés, il s'agit d'y faire paſſer ceux qui ſont dans la chambre F, dite *du levant*. Pour cela on ſe promene dans la chambre F avec le bateau *s*, faiſant du bruit, & battant l'eau. Les poiſſons effarouchés, ſortent par l'ouverture P; & traverſant la chambre G, ils entrent par l'ouverture C, dans la chambre O, & enſuite dans celle D, traverſant un filet à grandes mailles.

1762. IL eſt bon de faire remarquer que les croiſées *g*, qu'on apperçoit ſur les chambres O D, I M, ainſi que la corde *q*, qui eſt auprès de la grande entrée, ſont de ſimples cordes qui ne portent point de filet, & qui ſont ſeulement garnies de nattes de liege. Elles ne ſervent qu'à donner de la fermeté aux filets qui forment les chambres, & à la queue: ce qui eſt convenable, à cauſe de leur grande étendue.

1763. NOUS devons encore arrêter ici les yeux des lecteurs ſur un agrandiſſement qu'on appelle la *petite entrée*, qui eſt à la grande madrague de Bandol, & qu'on ne voit point aux madragues de Toulon, dont nous avons parlé en premier lieu.

1764. EN ſe rappellant ce que nous avons dit, on conçoit que les thons qui ſuivent la direction *d e*, étant arrêtés par la queue ou chaſſe A B, ſont déterminés à entrer dans la madrague par la grande entrée *a b*. Mais ceux qui ſuivraient la route *m n* ne pourraient y entrer, à cauſe de l'obſtacle qu'y fait la queue A B, laquelle s'étend juſqu'à la côte. C'eſt pour retenir ceux-ci, qu'on pratique la petite entrée H, par laquelle ils ſe rendent dans la chambre I, & enſuite, par le paſſage L, dans la chambre M; puis dans celle D, par le paſſage N.

1765. QUAND il y a une aſſez grande quantité de thons dans la chambre D, on les fait paſſer dans la chambre de la mort Y, & on les raſſemble dans le corpou Z. Comme cette opération a été bien expliquée à l'occaſion de la madrague de Toulon, nous devons, pour éviter les répétitions, y renvoyer le lecteur.

1766. QUOIQU'ORDINAIREMENT on ne leve le filet de la chambre Y qu'une fois le matin au point du jour, & une autre fois le ſoir à la brune, on le releve néanmoins trois ou quatre fois dans une journée, quand il ſe préſente du poiſſon en abondance.

1767. IL y a des propriétaires de madragues qui font de ce corpou un réſervoir de poiſſons, où ils ne prennent les thons qu'à meſure qu'ils ſavent en avoir un débit avantageux.

1768. La pêche du thon commence ordinairement en mars ou avril, & elle finit en octobre. C'eſt dans les mois d'août & ſeptembre que la pêche eſt la plus abondante.

1769. Cette pêche, qui exige de grands frais, eſt très-lucrative quand les thons donnent abondamment à la côte. Mais elle eſt caſuelle, & dans certaines années on ne ſe rembourſe pas de ſes frais.

1770. On peut ſervir les petites madragues avec dix à douze hommes, y compris le chef qu'on nomme *rey*, & l'écrivain. Il faut avoir quatre bateaux de vingt-cinq pieds de longueur, & un de trente ou trente-cinq pieds, qu'on met à la tête du corpou; mais pour les grandes madragues, il faut plus de monde & de plus grands bateaux.

1771. En examinant la conſtruction des madragues, on ſera ſans doute ſurpris de voir les poiſſons ſe laiſſer prendre dans ces enceintes de filets, pendant qu'ils ont autant de facilité pour en ſortir qu'ils en ont eu pour y entrer. Mais il ne faut pas avoir long-tems ſuivi cette pêche, & obſervé les mouvemens des poiſſons dans les madragues, pour être pleinement raſſuré à cet égard. En effet, le poiſſon qui tend à faire route parallélement à la côte, ſuivant la ligne *d e* (*fig 6*), étant arrêté par la queue A B, il la côtoie juſqu'en *b*, où ne trouvant plus d'obſtacle ſuivant ſa premiere direction, il la reprend, & entre par l'ouverture C dans la chambre O. Il peut bien s'en égarer pluſieurs dans la chambre F; mais appercevant qu'il y a des poiſſons dans la chambre O, ils traverſent enſuite la grande entrée G, & s'y rendent. Quelques autres, pour ſuivre la direction de leur premiere route, paſſent dans la chambre D, en traverſant le filet à larges mailles. Comme toutes les ouvertures des différentes chambres ſont du côté de l'enceinte du fond, les poiſſons la ſuivent comme ils ont ſuivi la queue, & d'autant plus volontiers que cette muraille étant parallele à la côte, elle eſt dans la direction de la route qu'ils veulent ſuivre; & les demi cloiſons ne ſont point inutiles, puiſqu'elles obligent les poiſſons de ſe porter auprès de la muraille du fond.

1772. On n'imagine pas d'abord à quoi ſert le filet à grandes mailles, qui eſt entre la chambre O & la chambre D; car ſi les thons ont franchi ce filet pour entrer, ils peuvent de même le traverſer pour en ſortir. Mais les pêcheurs aſſurent que cela n'arrive pas, & ils diſent que, quelque grandes que ſoient les mailles du filet E, les thons ne manquent guere de ſe froiſſer en le traverſant: ce qui, diſent les pêcheurs, les effarouche tellement, qu'ils s'en éloignent auſſitôt & évitent de rencontrer ce filet. Auſſi voit-on de petits thons qui eſſaient d'entrer dans la chambre Y au travers des mailles, plutôt que de revenir ſur leurs pas & de traverſer le filet à grandes mailles. C'eſt en étudiant l'inſtinct des poiſſons, qu'on eſt parvenu à ſimplifier les madragues & à retrancher des filets qu'on tendait pour fermer les portes lorſque le poiſſon eſt entré dans

une chambre. Il n'y avait autrefois qu'un tiers de la cloiſon qui ſépare la chambre O de la chambre D, qui fût à grandes mailles.

1773. ON a trouvé plus à propos d'élargir toutes les portes & de les laiſſer ouvertes, pour qu'à toute heure de jour & de nuit les poiſſons puiſſent entrer dans la madrague.

1774. ON prétend que quand les thons ſont effarouchés, ou par les pêcheurs ou par quelque requin, ils plongent juſqu'au fond, mettent leur tête dans l'algue, & ne remuent plus. C'eſt ce qui arriva, dit-on, lorſque M. le duc de Penthievre fut voir les madragues, en paſſant par Toulon. Le cortege était des plus nombreux; la mer était couverte de canots; mais de deux cents thons qu'on ſavait être dans la chambre D, il ne fut pas poſſible d'en faire monter un ſeul dans le corpou Y: la pêche ſe réduiſit à quelques livres de petits poiſſons. Ces mêmes thons ſe montrerent le lendemain comme d'eux-mêmes, & on fit une pêche abondante.

RE'CAPITULATION, & réflexions générales ſur les façons de pêcher, expoſées dans la ſeconde ſection.

1775. APRÈS les détails où nous ſommes entrés, nous croyons qu'on ne ſera pas fâché de voir raſſemblées ſous un même point de vue, les différentes induſtries dont les pêcheurs font uſage, & que nous avons expliquées dans les plus grands détails. C'eſt ce tableau abrégé que nous nous propoſons de tracer, & nous en profiterons pour expoſer les avantages & les inconvéniens de ces différentes pratiques.

1776. APRÈS avoir enſeigné dans le premier chapitre la maniere de faire, de raccommoder & d'entretenir les filets, nous nous ſommes propoſé d'expoſer dans les chapitres ſuivans la façon de s'en ſervir. Nous commençons par parler de deux ſortes de filets qui ſont d'un uſage bien familier dans les étangs, les rivieres, & même au bord de la mer. Ce chapitre ſecond contient cinq articles.

1777. DANS le premier article il s'agit de la pêche avec l'*épervier* (121), qui eſt un filet en forme de cloche, & dont la bordure eſt garnie de plomb. Il y a différentes manieres de s'en ſervir, que nous avons expoſées dans des paragraphes particuliers.

1778. IL s'agit, §. 239 & ſuivans, de la façon de le traîner, à la maniere des ſeines. Ce n'eſt pas le vrai uſage de ce filet: cependant cette pêche eſt avanta-

(121) En allemand, *Wurfhaube.*

geuſe dans les petites rivieres, & dans les gorges étroites où il y a du courant. S'il eſt rapide, on traîne le filet contre le courant : s'il ne l'eſt pas, on ſuit le courant. Mais pour arrêter le poiſſon que le filet effarouche, on tend quelquefois de diſtance en diſtance un tremail dans lequel il ſe maille.

1779. Il s'agit, dans le §. 250 & ſuivans, du véritable uſage de l'épervier, qui conſiſte à le jeter de ſorte qu'il couvre les poiſſons qu'on apperçoit raſſemblés par troupes au fond de l'eau. Quelquefois le pêcheur s'établit au bord de l'eau, d'autres fois il ſe met dans un bateau ; & nous avons expoſé le plus clairement qu'il nous a été poſſible, comment on doit s'y prendre pour jeter ce filet de façon qu'il s'étende bien ſur le fond, & comment on doit le relever, pour que le poiſſon ne s'échappe pas. Tout cela eſt repréſenté ſur la *planche IV*. Nous avons expoſé, dans le §. 260 & ſuivans, différentes circonſtances où l'on ſe ſert avantageuſement de l'épervier, même pour pourſuivre le poiſſon dans l'eau, & le couvrir avec de petits éperviers lorſqu'il fuit le pêcheur.

1780. Nous ne pouvons pas imaginer pourquoi on a regardé cette pêche comme deſtructive. Outre qu'elle n'eſt jamais très-conſidérable, les petits poiſſons peuvent s'échapper au travers des mailles ; & s'il en reſte quelques-uns engagés dans les immondices que ramaſſe le filet, ils ſont très-vivans, & les pêcheurs peuvent les remettre à l'eau. Enfin un avantage de la pêche à l'épervier, eſt que le poiſſon y eſt toujours vivant, & nullement meurtri. Il eſt cependant vrai que l'épervier qu'on traîne, étant un diminutif de la ſeine, il participe un peu des inconvéniens de ce filet. Nous les ferons appercevoir dans la ſuite.

1781. Dans le ſecond article nous avons parlé de la pêche au *carreau* ou *échiquier* (122). Cette pêche eſt très-différente de celle de l'épervier ; puiſqu'au lieu de couvrir le poiſſon, on étend une ſimple nappe ſur le fond, & on la releve promptement pour prendre le poiſſon qui s'eſt aſſemblé ſur la nappe.

1782. Assez ſouvent on détermine le poiſſon à ſe raſſembler ſur la nappe, en lui préſentant quelques appâts (123). On pratique cette pêche, ou étant à terre, ou dans de petits bateaux, en relevant le filet avec une perche, au bout de laquelle eſt un contre-poids qui aide à ſoulever le filet qui eſt grand & peſant, ou bien le filet étant attaché au bout d'une manœuvre qui paſſe dans une poulie. Dans ce dernier cas, on le releve en halant ſur cette manœuvre. Tous ces uſages de l'échiquier ont été détaillés, & ſont repréſentés ſur la *planche IV*.

(122) En allemand, *Senker*.

(123) Parmi les différens appâts dont il a été parlé ci-devant, je n'ai pas fait mention des vers à ſoie malades, que l'on trie ſoigneuſement, & que l'on jette. On peut s'en ſervir avec grand avantage pour pêcher à l'hameçon.

1783. NOUS ignorons ſi cette pêche a jamais été prohibée, & nous n'appercevons aucune raiſon de la défendre. On n'y prend ordinairement que de petits poiſſons, mais qui ſont toujours très-ſains.

1784. DANS l'article troiſieme, il s'agit de petites pêches qu'on fait avec un filet qui fait un peu la poche, & qui eſt monté ſur un cercle de bois ou de fer. Cet article contient quatre parties. Dans la premiere, il s'agit des différens *trubles* (124), pour leſquels le filet, monté comme nous venons de le dire, eſt ajuſté au bout d'une perche qui forme ſon manche. Il ſert pour faire de petites pêches dans les réſervoirs, les parcs, ou quand il remonte une grande quantité de poiſſons dans les rivieres. Le *tamis*, dont il s'agit dans la ſeconde partie, eſt un vrai truble formé avec une toile de crin tendue ſur un cercle de bois : il ſert aux mêmes uſages que les trubles de la premiere partie.

1785. LA *chaudiere* ou *caudrette* (125), dont il eſt queſtion dans la 3e partie, §. 242, eſt un vrai truble, mais auquel on ne met point de manche de bois. On la ſuſpend comme le plateau d'une balance. Après avoir mis au-dedans quelques appâts, on la cale au fond de l'eau, & de tems en tems on la releve. Elle ſert à prendre des cruſtacés, particuliérement des chevrettes à la mer, & des écreviſſes dans les eaux douces.

1786. LA *bouraque* (126), dont il s'agit dans la 4e partie, §. 243, eſt une naſſe d'oſier, qui eſt formée préciſément comme des fouricieres de fil d'archal. On y met des appâts comme dans les caudrettes, on la cale au fond de l'eau, & on y prend des cruſtacés.

1787. CES différentes petites pêches, qui ſe bornent preſque toujours à prendre des cruſtacés, n'ont jamais été prohibées ; nous les avons repréſentées ſur la *planche IV.*

1788. DANS l'article quatrieme, il s'agit des *bouteux* (127). Ce ſont de grands trubles, qui ſe terminent par un de leurs côtés à une traverſe toute droite, & aſſemblée à l'extrémité de la perche qui forme le manche. Ce côté droit ſe préſente comme la traverſe d'un T. Aſſez ſouvent les pêcheurs pouſſent cet inſtrument devant eux, la traverſe portant ſur le fond, à peu près comme les jardiniers pouſſent leur ratiſſoire. Quelquefois on ajuſte le bouteux à un batelet qui côtoie les bords eſcarpés de la mer ou des rivieres : on s'en ſert alors pour fouiller dans les herbiers, ou on le préſente vis-à-vis des crônes, dans leſquels on boule pour en faire ſortir le poiſſon. Il y en a donc de différentes eſpeces. Nous les avons décrits dans pluſieurs paragraphes, & repréſentés ſur la *planche V.* Pluſieurs de ces bouteux, qui ont les mailles très-petites, ſervent à prendre des chevrettes. Avec d'autres, dont les mailles ſont un peu plus

(124) En allemand, *Hamen.*
(125) En allemand, *Hamen ohne Stiel.*
(126) En allemand, *Fiſchreuſſe.*
(127) En allemand, *Schaubern.*

larges, on prend des lançons ou hamilles, rarement de gros poiſſons. Il eſt vrai que les bouteux qui ont les mailles étroites, peuvent détruire du frai & de la menuiſe, & que tous labourent le ſable où ſe retirent des poiſſons qui ſont encore trop petits pour entrer dans le commerce. Mais le tort que ces pêches font au poiſſon eſt bien peu de choſe (128), en comparaiſon de pluſieurs grandes pêches dont nous parlerons dans la ſuite. Cependant on pourrait en interdire l'uſage dans les ſaiſons où le frai & la menuiſe ſe portent en abondance à la côte.

1789. Dans l'article cinquieme, pluſieurs paragraphes ſont deſtinés à expliquer la pêche avec le grand *haveneau* ou *avenet* (129), &c. Ce filet, avec lequel on fait des pêches approchantes de celles du bouteux, eſt monté ſur deux perches ou quenouilles qui ſe croiſent; & étant traverſées en cet endroit par une cheville, les deux perches peuvent ſe rapprocher l'une de l'autre comme les lames d'une paire de ciſeaux. Mais ce qui établit la principale différence entre les haveneaux & les bouteux, c'eſt qu'on promene ceux-ci dans l'eau le plus vite que l'on peut, au lieu que la plupart des haveneaux ſont tenus ſédentaires; les premiers vont chercher le poiſſon, ceux-ci l'attendent, & pour cela les pêcheurs ſe placent dans un endroit où il y ait du courant, auquel ils préſentent leur filet.

1790. Souvent les pêcheurs au haveneau ſe propoſent principalement de prendre des chevrettes; & alors leur filet a des mailles fort ſerrées. Comme le filet reçoit tout ce qui ſuit la marée, il s'y trouve du frai & de la menuiſe, qui ſont en bonne partie perdus. Ainſi on pourrait reſtreindre ſon uſage à certaines ſaiſons, comme nous l'avons dit du bouteux. Nous obſervons ſeulement que, comme on ne le traîne pas ſur les fonds, il ne les endommage point.

1791. On fait encore la pêche au grand haveneau dans des bateaux, pour prendre des mulets, & d'autres poiſſons de moyenne groſſeur. En ce cas, les mailles des filets doivent être plus grandes. Si cela était bien obſervé, ils ne détruiraient point le frai & la menuiſe, & les pêcheurs auraient plus de facilité à les relever. Après avoir examiné ces différentes eſpeces de filets, nous terminons l'article par dire quelque choſe, dans le paragraphe 244, des *ſacs*, ou *manches de toile*, dont on ſe ſert uniquement pour prendre du frai & de la menuiſe. Aſſurément cette pêche doit être prohibée avec beaucoup de ſévérité, comme très-deſtructive de l'eſpece.

1792. Dans le paragraphe 245 & ſuivans, nous parlons d'une pêche que nous n'avons jamais vu pratiquer, & qu'on nous a aſſuré être quelquefois

(128) L'auteur a décrit la pêche aux bouteux, comme très-deſtructive. Elle l'eſt en effet, & ne ſaurait être tolérée ſur aucune riviere.

(129) En allemand, *der groſſer Streichwathen*.

en uſage ſur les côtes de Bretagne, où on lui a donné le nom de *faux*.

1793. TOUTES ces façons de pêcher n'alterent point la qualité du poiſſon, & nous en avons repréſenté pluſieurs, *planche V*. On voit auſſi une petite pêche pour prendre de groſſes chevrettes, qu'on nomme *treuille* ou *trulot*, & dont nous avons parlé.

1794. DANS le chapitre III il s'agit encore des pêches qu'on fait ſur le rivage, ou à une petite diſtance, avec des filets ſédentaires, mais en forme de manche.

1795. LES filets dont il a été queſtion dans le chapitre II, ſe tenaient à la main : ceux dont nous allons parler, s'arrêtent & ſe fixent avec des piquets.

1796. IL y a dans ce chapitre, ſix articles. Il s'agit dans le premier, de manches fort longues, très-larges à leur embouchure (130), & qu'on préſente à un courant qui eſt d'autant plus avantageux qu'il a plus de rapidité. On conçoit que le poiſſon, le frai & la menuiſe s'entaſſent dans ces longues manches qu'on nomme *guideaux*. Les petits poiſſons y ſont écraſés ; la plupart même des gros ſont étouffés, ou au moins meurtris. Outre ce défaut qui eſt très-grand, il en réſulte une perte énorme de frai & de menuiſe. Ainſi cette pêche devrait être ſévérement interdite depuis le mois de février juſqu'à la fin d'août. Inutilement exigerait-on que les mailles fuſſent plus ouvertes qu'elles n'ont coutume de l'être, puiſque ces filets étant tendus, leurs mailles deviennent loſanges, & ſe ferment ; outre que les immondices qui entrent dans le filet, laiſſent à peine le paſſage à l'eau, & arrêtent les plus petits poiſſons qui ſont entraînés par le cours de l'eau.

1797. ON a perfectionné ces filets, en les ſoutenant intérieurement par des cerceaux qui empêchent qu'ils ne s'affaiſſent ; & pour que les poiſſons ne s'échappent pas, on y a ajouté des goulets. Les filets en cet état changent de nom : on les appelle *verveux* : nous en avons traité dans le ſecond article.

1798. QUAND on a voulu déterminer une plus grande maſſe d'eau à traverſer ces filets, on les a fait précéder par de longues ailes, qui forment comme un grand entonnoir, à la pointe duquel ſont placés les guideaux ou les verveux, comme nous l'avons expliqué dans le troiſieme article. Ces guideaux ou verveux, précédés d'ailes formées avec des palots, des clayonnages, ou des filets, s'appellent *gors*, au bord des rivieres. Nous parlerons dans le chapitre des parcs, de pêcheries à peu près ſemblables, que l'on conſtruit au bord de la mer, & qu'on y nomme *bouchots*.

1799. LA *planche V* a rapport à ce qui eſt traité dans les articles I, II & III.

1800. APRÈS ce que nous avons dit plus haut, on conçoit que ces pêche-

(130) En allemand, *Schläuche*.

ries doivent faire une grande deſtruction de frai & de menuiſe : nous remettons à le prouver d'une façon plus ſenſible, dans l'article où nous traiterons des bouchots.

1801. Il s'agit, dans l'art. IV, d'eſpeces de verveux qui ſont faits avec de l'oſier, & qu'on nomme *naſſes* (131). Pluſieurs paragraphes, & la *planche VI*, ſont deſtinés à expliquer en détail l'uſage qu'on fait de cet inſtrument, quoique nous n'y comprenions pas les bourgnes & les bures, qui ſont de vraies naſſes, dont nous parlons ailleurs, parce qu'ils ſont partie de grandes pêcheries dont nous traitons en détail.

1802. Les naſſes employées ſeules, ne ſervent guere qu'à prendre des cruſtacés, ainſi que des anguilles, & elles n'ont rien de repréhenſible : mais quand elles ſont précédées d'ailes, elles forment des gors & des bouchots, dont nous ferons voir l'abus.

1803. Nous paſſons tout de ſuite de ces petites pêcheries à de très-grandes, qu'on nomme en Provence *bourdigues* & *maniguieres*. La bourdigue que nous avons décrite, eſt celle du Martigue. Ce ſont de vraies naſſes, qui ont une grandeur énorme (*planche VI*). Nous en avons donné la deſcription dans le cinquieme article. Pourvu qu'on ait ſoin d'ouvrir ces pêcheries dans la ſaiſon où le poiſſon paſſe de la mer dans les étangs, elles ne font point de tort à la multiplication du poiſſon. On trouve plus bas, des *additions* qui ont rapport à cet article.

1804. L'article VI, ainſi que la *planche VII*, ſont deſtinés à décrire des pêcheries qu'on établit aux arches des ponts ſur les grandes rivieres. Ce ſont de grands filets en chauſſes, qui embraſſent toute une arche, & qui ſont terminés par une naſſe qu'on nomme *bure*, dans laquelle ſe raſſemble le poiſſon.

1805. L'article VII aurait dû précéder l'article VI, puiſqu'il y eſt queſtion de petites *bourdigues* qu'on tend dans la Camargue pour prendre les poiſſons d'eau douce. Mais la deſcription de ces pêcheries nous étant parvenue lorſque nous étions près de commencer l'impreſſion du quatrieme chapitre, il en a réſulté une tranſpoſition qui, après tout, n'occaſionnera pas de grands inconvéniens, puiſque l'eſſentiel eſt de faire connaître une pêche qui offre des ſingularités dignes d'attention.

1806. Dans le chapitre IV, qui eſt compoſé de trois articles, nous avons traité des tentes ou étentes qu'on fait à la baſſe eau. Ce ſont des nappes de filets, qui ſont tendues de baſſe mer ſur des piquets. Mais il y en a de bien des eſpeces différentes : ce qui a fourni matiere à beaucoup de paragraphes. Le but de cette façon de pêcher eſt encore d'arrêter le poiſſon qui ſuit le cours de l'eau. Mais on ne ſe ſert point de guideaux, de verveux, de naſſes ; on ne pré-

(131) En allemand, *Fiſchreuſſen*.

ſente

fente au courant que des filets plats ou des nappes, qu'on tend sur des piquets plus ou moins éleves, pour former ce que les Picards appellent assez à propos des *palis*, puisqu'ils forment des palissades.

1807. ON nomme *ravoir*, un filet dont les mailles ont dix-huit lignes ou deux pouces d'ouverture en quarré, & qu'on tend de façon que le courant tombe perpendiculairement sur lui. On retrousse le pied du filet, pour qu'il s'y forme des poches comme celles du bas des éperviers. Les pêcheurs tendent aussi des tramaux comme les rets simples: ils n'attachent ces filets aux perches que par le haut, & ils ne les retroussent point par le bas. C'est ce qu'on appelle des *ravoirs tramaillés*.

1808. LES filets nommés *folles*, & *demi-folles*, sont à très-grandes mailles. Pour les tendre en ravoir, on attache le haut du filet à la tête des pieux, & le bas du filet un demi-pied au-dessus du terrein. Comme ces filets ont beaucoup de chûte par comparaison à la longueur des pieux, ils font une espece de panse dans laquelle s'arrêtent les raies & d'autres poissons plats. On les tend perpendiculairement à la direction du courant, un bout vers la côte, l'autre à la laisse de basse mer. Quelquefois on garnit ces piquets avec des tramaux qui font pareillément la poche, ce qui les fait nommer *folles tramaillées*. Ces étentes sont destinées à prendre les poissons qui rangent la côte.

1809. POUR prendre les poissons de passage, les maquereaux, les harengs, quelquefois même des merlans, on tend sur de longues perches, des *manets*, qui sont des filets dont les mailles sont proportionnées à la grosseur des poissons qu'on se propose de prendre. C'est ce qu'on appelle en Picardie, les *hauts palis*. On les tend un bout à terre, & l'autre bout à la mer, comme les folles. Il est très-important à la conservation du poisson, que le pied de ces filets ne porte pas sur le terrein, afin qu'ils ne retiennent ni le frai ni le fretin: ce qui n'empêche pas les pêcheurs de prendre les poissons de passage, qui ne se tiennent guere au fond.

1810. LES filets qu'on nomme *chaudieres sur piquets* (132), ou *muliers*, sont de vrais ravoirs, qu'on tend de même perpendiculairement au courant. Leur dénomination vient de ce qu'ils sont principalement destinés à prendre des mulets. L'ouverture des mailles est proportionnée à la grosseur des poissons.

1811. NOUS terminons cet article par une énumération de l'usage qu'on fait des étentes sur différentes côtes de l'Océan. Quoiqu'elle soit assez étendue, nous sommes persuadés que cette énumération n'est pas, à beaucoup près, complete.

1812. NOUS devons encore prévenir que quand nous disons qu'on pratique telle pêche à tel endroit, nous ne prétendons pas qu'elle ne soit en usage

(132) En allemand, *Seebarben-Netze*.

qu'en ce lieu excluſivement à tous autres : notre intention eſt de déſigner un endroit où nous ſommes informés qu'on la pratique.

1813. Toutes les façons de pêcher que nous venons d'expoſer, ſont repréſentées ſur les *planches VII & VIII.*

1814. Dans l'article II, nous expoſons, *planche VII*, une maniere de pêcher fort ingénieuſe, qu'on appelle en quelques endroits *rets traverſans* (133); & en d'autres, *palets*. Pour comprendre en quoi cette façon de pêcher differe des ravoirs, il faut ſe rappeller que les ravoirs tendus à la baſſe eau s'oppoſent à ce que le poiſſon ſe porte à la côte lors de la marée montante, juſqu'à ce que l'eau ſe ſoit élevée au-deſſus des filets; & pour cette raiſon on les tient fort bas. A l'égard des pêches dont il s'agit dans ce ſecond article, après avoir attaché le pied du filet au bas des perches, au lieu de le tendre, on le plie ſur le ſable, & même on en met un peu deſſus : alors les poiſſons ont une entiere liberté de remonter à la côte, ou de *terrir*, comme diſent les pêcheurs. Mais quand la mer eſt pleine, les pêcheurs remontent leur filet tendu juſqu'au haut des perches, au moyen de manœuvres qu'ils ont frappées à la tête du filet, & qui leur ſervent à l'attacher au haut des perches, qu'ils ſont maîtres de tenir aſſez longues pour embraſſer toute l'épaiſſeur de l'eau.

1815. Toutes les façons de pêcher dont nous venons de parler, ne feraient aucun tort à la multiplication du poiſſon, ſi l'on faiſait enſorte que le filet ne portât pas ſur le fond. Mais les pêcheurs, pour prendre des poiſſons plats, ſont toujours tentés d'enſabler le pied de leurs filets; & ils ſont de cette ſorte une énorme deſtruction de frai & de menuiſe. Nous indiquerons, à l'occaſion des parcs, un moyen de prévenir cet inconvénient, au moins en partie, ſans faire un tort conſidérable aux pêcheurs.

1816. Dans l'article III, nous rapportons de petites pêches qu'on nomme *loup*, *étaliers*, *&c.* qui ſont repréſentées ſur la *planche IX.*

1817. Dans le chapitre V, nous avons parlé des pêcheries qu'on établit au bord de la mer en formant des enceintes qu'on nomme *parcs* (134), au moyen deſquelles on retient le poiſſon qui, après s'être porté à la côte, veut ſuivre le cours de l'eau pour retourner à la mer.

1818. Il y a des endroits entre les rochers & les bancs, où l'eau entre de haute mer, mais qui n'aſſechent point quand la mer eſt retirée. Il y reſte du poiſſon, que les pêcheurs prennent avec de petits filets. Nous regardons ces réſervoirs, dont il s'agit dans l'article premier, comme des *parcs naturels*, qui ont donné l'idée d'en faire d'artificiels.

1819. Il y a des *parcs ouverts* du côté de la terre. Pluſieurs ſont conſtruits

(133) En allemand, *Queergarne.*

(134) En allemand, *Fiſchzäune.*

en pierres qu'on arrange les unes sur les autres, comme pour bâtir une muraille à pierres seches. Il est très-important de pratiquer au fond de ces parcs, des ouvertures qu'on nomme *cunettes* ou *canonnieres*, pour laisser échapper l'eau. Le seuil de ces cunettes doit être placé assez bas pour que l'eau s'égoutte entiérement, parce qu'il en reste rarement assez pour que ces parcs n'assechent pas d'une marée à l'autre ; & en ce cas tout le frai & le poisson périt. Ceci est commun à tous les parcs. De plus, il faut défendre, pour toutes sortes de parcs, qu'on n'ajoute aux ouvertures du fond, des nasses ou des poches de filets qui retiennent le frai & la menuise. Ces ouvertures doivent être fermées par un grillage de fer ou de bois, ou encore par des filets bien tendus, dont les mailles aient au moins deux pouces d'ouverture en quarré : & pour le mieux, il conviendrait de les laisser entiérement ouvertes pendant les mois de mars, avril, mai & juin, afin de ne point détruire le frai & la menuise. Cependant on voit des parcs formés comme les gors dont nous avons parlé chapitre III, art. 3, & qui sont terminés par des nasses qu'on nomme *bourgnes*. Ces sortes de parcs, appellés *bouchots*, font une énorme destruction de frai & de menuise ; il faudrait les détruire, ou au moins forcer les pêcheurs à laisser une large ouverture au bout de leurs bouchots, qui ne serait fermée que par un grillage à larges mailles.

1820. DANS le troisieme article, qui contient cinq parties, il s'agit des parcs dont l'enceinte est formée de bois. Presque tous ont des ailes droites, & se terminent en pointe, où l'on met un bourgne. Quelques-uns, qu'on nomme *à claire-voie* (135) sont faits avec des perches mises près à près. Ces pêcheries font peu de tort quand elles sont terminées par une large ouverture, qui n'est formée que par un grillage, d'autant qu'il s'échappe un peu de menuise entre les perches. Il n'en est pas de même quand on accumule des pierres au pied des perches. La destruction du poisson est énorme, lorsque les bouchots sont formés avec un clayonnage très-serré & portant sur terre, & qu'ils sont terminés par une nasse. Nous en dirons autant des petites pêcheries qu'on nomme *benâtres*, qui devraient avoir au fond une grande décharge : au lieu que souvent l'eau ne peut s'échapper qu'au travers du clayonnage.

1821. IL s'agit, dans l'article IV, des parcs ouverts, dont l'enceinte est formée par des filets tendus sur des perches. Ces pêcheries, qu'on nomme *courtines*, ne different pas essentiellement de celles dont nous venons de parler. Ainsi il importe beaucoup à la multiplication du poisson, que le pied du filet ne soit point ensablé, qu'on n'y accumule pas de pierres, & qu'on n'ajuste à leur fond ni guideaux ni nasses. On tend ces filets de différentes manieres, que nous avons rapportées.

1822. ON voit des plages toutes couvertes de ces étentes qui forment des

(135) En allemand, *Durchsichtige.*

zigzags, & dont on établit pluſieurs rangs les uns derriere les autres. Il eſt ſenſible qu'elles doivent faire une grande deſtruction de frai & de menuiſe, lorſqu'on ne ſe conforme pas aux regles que nous avons rapportées en parlant des bouchots.

1823. TOUTES ces reflexions ont lieu pour les parcs qu'on nomme *à grandes & à petites tournées*. Quelques pêcheurs, pour ménager leurs filets, laiſſent un eſpace entre le pied du filet & le terrein, par où l'immondice s'échappe. Mais la plupart, dans la vue de prendre des poiſſons plats, enſablent le pied de leurs filets, ou les aſſujettiſſent avec des crochets de bois: ſur quoi nous ferons, à la fin de ce mémoire, quelques réflexions qui ont leur application à ces eſpeces d'étentes & de parcs. Les *planches IX & X* ont rapport à ce que nous venons de dire.

1824. NOUS terminons le chapitre V par les articles 5, 6, & 7. Le cinquieme, qui regarde *les parcs fermés* (136), eſt diviſé en onze parties, dans leſquelles nous expliquons tout ce qui regarde les parcs à pluſieurs tournées, dont l'enceinte eſt formée, ſoit par des pierres, ſoit avec des clayonnages, ſoit ſimplement avec des filets, qui ſont tantôt ſemblables aux ſeines, d'autres fois comme les manets, ou comme les folles & demi-folles, ou en tramaux. Toutes ces pêcheries ſont repréſentées ſur les *planches X & XI*. Nous avons expliqué en cet endroit, le plus clairement qu'il nous a été poſſible, ce que c'eſt que les *chaſſes* des parcs (137); & nous devons avertir que tout ce que nous avons dit à l'égard des enceintes des parcs, pour la conſervation du frai & de la menuiſe, a ſon application aux claies ou filets dont on forme les chaſſes.

1825. DANS l'article VI, nous décrivons des parcs qu'on tend en pleine eau dans la Méditerranée, qu'on nomme *paradieres*, & qui ſont repréſentés ſur la *planche XI*. A l'égard de l'*aiguilliere*, la figure eſt en fonte ſur les pages imprimées.

1826. DANS l'article VII, nous expoſons la ſituation qu'on doit choiſir par préférence pour aſſeoir les parcs. Enſuite nous rapportons les accidens que les pêcheurs parquiers ont à redouter: ce ſont les coups de vent, qui rompent les perches; les poiſſons & les oiſeaux voraces, qui dérobent le poiſſon aux pêcheurs. Enfin, nous détaillons les uſtenſiles qui ſont néceſſaires aux pêcheurs parquiers.

1827. NOUS avons dit que toutes les pêcheries où l'on emploie des piquets doivent être éloignées de vingt-cinq à trente braſſes au moins, de la route que tiennent les bâtimens; & les pêcheurs parquiers ſont aſtreints à cette regle, comme tous les autres.

(136) En allemand, *zugemachte Fiſchzäune.*
(137) En allemand, *die Flügel oder Wände.*

1828. ON prend, dans les pêcheries dont nous avons parlé, des raies, des tires, des dorées, des tacaux (138), des merlans, des lieux, des congres, des loches, des muges, des plies, des folles, des limandes, des carrelets, des saumons, &c. &c.

1829. AYANT ainsi amplement parlé, dans le chapitre V, de toutes les façons de tendre les filets sur des piquets & des perches, nous nous sommes proposé d'expliquer dans le chapitre VI, les différentes manieres d'établir les mêmes especes de filets, sans pieux, perches, ni piquets. Suivant ces pratiques, on tient les filets dans une situation à peu près verticale, au moyen du lest dont on charge le pied, & des flottes de liege dont on garnit la tête. Ce chapitre qui est ample, est divisé en six articles.

1830. DANS le premier, il s'agit des *manets*, qui sont des filets dont la grandeur des mailles est proportionnée à la grosseur des poissons qu'on se propose de prendre, afin qu'ils s'emmaillent par la tête; & nous traitons dans différens paragraphes, de ces filets tendus entre les roches, de ceux qu'on tend dans les anses entre les bancs, ainsi que de ceux qu'on tend en pleine eau, sédentaires, tantôt droits, & tantôt en enceinte.

1831. NOUS parlons ensuite des manets flottans, & dérivans au gré des courans, soit qu'ils soient établis auprès de la surface de l'eau, ou à différentes profondeurs: & à cette occasion, nous disons quelque chose, mais fort superficiellement, de la pêche de différens poissons, tels que les orphis, les harengs, les sardines, les maquereaux, &c. tant dans l'Océan que dans la Méditerranée: ce qui nous fournit l'occasion de parler des pêches qu'on nomme, soit en Provence, soit en Languedoc, *sardinaux*, *battudes*, *hautées*, *bouguieres*, *aiguillieres*, *alignolles*, *rissoles*, *soclettieres*: toutes pêches qu'il est bon de faire connaître, quoiqu'elles ne different pas essentiellement les unes des autres. On n'a jamais défendu ces pêches, qui ne portent aucun préjudice à la multiplication des poissons. Nous les avons représentées sur la *planche XI.*

1832. DANS le second article, nous avons parlé des filets qu'on nomme *folles*, *demi-folles*, *rieux*, &c. tendus sans piquets, étant pierrés & flottés. On se souviedra que les filets de ce genre sont à larges mailles, & destinés à prendre des poissons plats, qui, exactement parlant, ne s'emmaillent pas, comme les poissons ronds dans les manets: mais ils s'embarrassent dans le filet, qu'on tend pour cette raison mollement.

1833. LES filets de ce genre se tendent toujours sédentaires, & par fond. Nous avons expliqué dans différens paragraphes comment on les tend à pied au bord de la mer, ou à la mer sur les grands fonds. Nous avons aussi parlé de la pêche aux demi-folles, qu'on nomme en quelques endroits *bretellieres*,

(138) En allemand, *Petersfische.*

ou *grandes pentieres ; jets*, ſur la côte de Picardie ; *picots*, ſur celles de Normandie ; *thonnaires*, dans la Méditerranée. Enfin nous avons rappellé ce qui a rapport aux pêches qui reſſemblent aux folles ainſi qu'aux demi-folles, & auxquelles on donne des noms particuliers dans différens ports. Toutes ces pêches font très-peu de tort à la multiplication du poiſſon. On peut conſulter la *planche XII.*

1834. Dans l'article III, il s'agit des filets compoſés de trois nappes (139), qu'on nomme *tremails*, *tremaux*, *tremaillons*, &c. qui ont l'avantage d'arrêter le poiſſon, de quelque côté qu'il donne dans le filet. Nous détaillons, dans différens paragraphes, comment on les tend ſédentairees & à pied ſur les greves, étant pierrés & flottés ; de plus leur tente dans les rivieres, les étangs, & au bord de la mer, ainſi que dans la grande eau, ſédentaires, ou dérivans au gré des courans. Après avoir parlé des pêches de l'Océan, nous nous ſommes occupés de celles de la Méditerranée, qu'on y nomme *tremaillades* ou *maillades*, *langouſtieres*, *croupatieres*, *pailloles*, &c. toutes façons de pêcher qui ne different pas beaucoup les unes des autres. Nous avons cru cependant devoir les détailler, d'autant qu'elles ne font que très-peu de tort à la multiplication du poiſſon. Il n'en eſt pas de même d'une grande pêche qu'on fait dans l'Océan, en traînant au fond de la mer avec un bateau & un bourſet un grand tremail. Cette façon de pêcher, qu'on nomme la *drege*, eſt très induſtrieuſe : mais elle détruit beaucoup de frai, ainſi que de menuiſe, & elle bouleverſe le fond. On devrait la proſcrire ; d'autant que les poiſſons qu'on prend de cette maniere, ſont ou morts, ou très-fatigués, quand on les tire du filet. Ces différentes pêches ſont repréſentées ſur les *planches XII & XIII.*

1835. Dans le quatrieme article, nous traitons des différentes pêches qu'on fait avec les ſeines. Elles détruiſent beaucoup de frai & de menuiſe, & elles endommagent les fonds. On les pratique de bien des façons différentes : ce qui nous a engagés à rapporter dans quantité de paragraphes la maniere de traîner la ſeine à bras dans les petites rivieres & les courans ; celles qu'on pratique au bord de la mer, & qu'on nomme *colleret* à pied, & avec des chevaux, ſuivant qu'on traîne la ſeine, une corde paſſée en bandouliere ſur les épaules, ou avec des chevaux qu'on attele ſur les bras de ce filet.

1836. Des pêcheurs qui ſont en petit nombre, attachent un des bras à un pieu à terre, & prenant l'autre dans un bateau, font décrire à la ſeine une portion de cercle dans l'eau, puis ramenent le bras qu'ils ont conſervé dans le bateau, au pieu, pour tirer la ſeine à terre. D'autres établiſſent ſur le rivage deux treuils pour tirer à terre la ſeine qu'ils ont tendue avec un bateau. D'autres ſe partagent en deux bandes, dont une hale de terre un des bras, pendant

(139) En allemand, *dreymaſchigte Garne.*

que les autres qui sont dans un bateau traînent l'autre bras. D'autres encore ont deux bateaux, avec lesquels ils traînent les deux bras de la seine; & ils finissent par la tirer à terre quand le rivage est praticable; ou bien ils relevent leur filet à la mer, en rapprochant l'un de l'autre les deux bateaux.

1837. COMME en tirant à terre les grandes seines il s'échappe toujours un peu de poisson, deux pêcheurs se mettent à l'eau, traînent un colleret derriere le fond de la seine, pour reprendre le poisson qui s'échappe. C'est ce qu'on appelle *pêcher à la grande seine soutenue d'un colleret.* Ces différentes pêches sont représentées sur la *planche XIII.*

1838. NOUS avons traité, dans l'article V, de plusieurs pêches de la Méditerranée, qui ne diffèrent des seines que parce qu'au milieu du filet il y a une poche ou une manche plus ou moins longue. Ces pêches sont l'*aissaugue*, le *boulier*, le *bregin*, le *gangui*. Elles se font, à peu de chose près, comme celles des grandes seines, le filet étant tiré à terre à bras d'hommes; & toutes sont aussi destructives que la seine. Mais elles ne le sont pas autant que la pêche nommée *aux bœufs*, où le filet, fort chargé de lest, est traîné bien rapidement par deux bateaux à la voile, qui halent chacun sur un des bras. Aucun poisson ne peut s'échapper. Les fonds sont labourés, comme si la charrue y avait passé: ainsi tout le frai & les petits poissons sont détruits; & en outre, les poissons de vente que l'on prend ayant été traînés fort long-tems, entassés dans la poche du filet, sont presque tous morts ou meurtris. Cette pêche est donc destructive à tous égards: aussi est-elle défendue par toutes les ordonnances. Mais, quelqu'attention qu'y apportent les officiers de toutes les amirautés, on ne peut réprimer l'avidité des pêcheurs. Faisant leur métier la nuit, ils parviennent à se soustraire à la vigilance des juges, qui ne peuvent travailler avec trop d'activité à l'abolition de cette façon de pêcher.

1839. DANS le §. 1572 & suivans, nous avons décrit fort en détail une pêche de même genre, qui cause aussi la destruction du poisson, mais pas à beaucoup près autant que celle aux bœufs, sur-tout quand on ne charge pas trop de lest le pied du filet, quand on met à la tête suffisamment de lest, & quand on tient les mailles assez ouvertes. Car la *tartanne* traînant le filet plus lentement parce qu'elle va à la dérive, quantité de petits poissons peuvent s'échaper, & les fonds sont moins endommagés que par la pêche aux bœufs. Pour prendre une idée de ces différentes pêches, on peut consulter la *planche XIV.*

1840. NOUS avons exposé dans l'article VI les pêches qu'on fait avec des filets à manche, traînés sur le fond de la mer sans être garnis d'ailes. Cette circonstance établit une différence essentielle entre les pêches dont nous parlons, & celles dont il a été question dans l'article précédent, puisque tous les filets étaient garnis de grandes ailes; ou plutôt c'étaient de grandes nappes,

au milieu desquelles il y a une poche ou manche. Et la différence des dragues dont il s'agit, d'avec les guideaux, verveux, & les nasses, dont nous avons parlé dans le chapitre III, consiste en ce que ces filets sédentaires étaient tendus dans les courans, au lieu que ceux-ci sont traînés sur le fond de la mer; quoiqu'en général tout se réduise ici à traîner une manche sur le fond de la mer. On y emploie différens ajustemens, ce qui l'a fait nommer dans différens endroits, *drague*, *chausse*, *cauche*, *chalut*, *sac de drague*, *bache traînante*, *couvreau*, *carte*, *corret*, *dranguelle* ou *drangelle*, &c. Tous ces noms signifient une manche qu'on traîne sur le fond de la mer, tantôt à bras d'hommes, & d'autres fois avec un ou deux bateaux à rames ou à la voile. Il faut tenir l'embouchure de ce filet ouverte, & c'est quelquefois seulement en garnissant le pied avec du lest, & le haut en liege: d'autres fois, c'est en mettant à l'embouchure une armure de bois, quelquefois une partie en bois & une partie en fer, ou entiérement en fer; & cela, suivant qu'on se propose de pêcher des poissons plats, ou des coquillages, ou de petits poissons pour amorcer des hains. Toutes ces choses ont été détaillées ci-dessus, & représentées sur la *planche XV.*

1841. Nous terminons cette seconde section par quelques pêches qui se pratiquent dans la Méditerranée, & qu'on peut regarder comme des parcs tendus à la mer, sans perches ni piquets; les filets étant seulement pierrés & flottés. Nous en décrivons trois dans le chapitre VII. Deux sont nommées *seinche* ou enceinte, parce qu'après avoir enveloppé un banc de thons dans une enceinte de filets, on les conduit par une galerie aussi de filets, dans un petit parc construit à la côte, où on les conserve jusqu'à ce que la vente des thons soit avantageuse. L'autre espece de seinche se pratique dans les canaux des bourdigues. La troisieme pêcherie, qu'on peut regarder comme un chef-d'œuvre d'industrie, est une enceinte d'une étendue immense, dans laquelle on détermine le poisson à entrer, au moyen d'une grande chasse; & peu à peu on conduit les thons à passer dans un compartiment où on les prend avec facilité. Cette belle & immense pêcherie, qu'on nomme *madrague*, est représentée sur les *planches XVI & XVII.*

1842. Maintenant qu'on connait les différentes pêches aux filets, on voit clairement que l'épervier qu'on jette sur le poisson qu'on apperçoit au fond de l'eau, ainsi que le carreau avec lequel on le souleve, fournissent des poissons très-vivans & sains, sans causer aucun préjudice à la multiplication du poisson. On en peut dire autant des trubles, des caudrettes, des bouraques, des nasses, & des verveux tendus dans des eaux dormantes. De ce genre sont encore les bourdigues, tant de la Méditerranée que de la Camargue. On reproche aux paradieres d'arrêter & d'accumuler les sables auprès des enceintes. Cela peut être; mais si ces sables n'étaient point arrêtés, ils se répandraient dans

dans l'étang ; & je ne sais pas lequel est le plus à craindre. Ainsi nous nous bornerons à dire qu'elles ne s'oppose point à la multiplication du poisson.

1843. A l'égard des bouteux, on leur reproche avec raison de gratter les fonds ; & comme on s'en sert près du rivage, dans les endroits où il devrait y avoir beaucoup de frai & de petits poissons, il serait bon d'en interdire l'usage en certaines saisons. Les havenaux n'endommagent point les fonds ; mais comme on les présente aux grands courans, & que leurs mailles sont fort serrées, ils arrêtent beaucoup de menuise. Il faudrait, pour cette raison, ou obliger à en tenir les mailles d'un pouce & demi d'ouverture en quarré, ou en interdire l'usage dans les saisons où les petits poissons se portent en grande quantité à la côte.

1844. LE dommage de ces filets est cependant peu considérable, en comparaison de celui qui résulte de l'usage des guideaux, des gors, & de tous les autres filets ou nasses qu'on présente aux courans. Non seulement ils arrêtent beaucoup de frai & de menuise, mais de plus, ces poissons entassés avec des immondices, & comprimés par le courant, sont meurtris & morts avant qu'on les retire de ces manches : ce qui fait qu'ils ne peuvent être transportés qu'à une petite distance.

1845. LES filets en nappe sont sujets aux mêmes inconvéniens, quand on en ensable le pied ; il s'y accumule une immensité de frai & de menuise, avec les immondices. Comme ces filets sont fort étendus, il en résulte un dommage considérable, qui n'arrive pas quand on laisse entre le pied du filet & le terrein, un espace suffisant pour que les immondices suivent le cours de l'eau. Cela est très-praticable pour les manets & les tramaux, mais alors on ne prend point de poissons plats. Le moyen de s'en procurer sans faire beaucoup de tort à la multiplication du poisson, est de tendre des nappes à très-grandes mailles, comme sont les folles, ou au moins les demi-folles ; & on pourrait border le pied des manets avec une bande de ces filets à larges mailles, qui arrêteraient les gros poissons plats, pendant que les poissons ronds s'emmailleraient dans les manets. Comme cette bande de filets à larges mailles serait faite avec de bon fil retors, elle servirait encore à empêcher que le reste du filet ne fût endommagé.

1846. ON peut faire les mêmes réflexions à l'égard des filets pierrés & flottés, qu'on tend à la basse eau sur les greves. Mais tous ceux qu'on tend en pleine eau, ou sédentaires, ou dérivans au gré des courans, ne peuvent endommager les fonds ni détruire le frai & la menuise. On ne peut trop engager les pêcheurs à en faire usage, d'autant que la plupart des poissons sont tirés très-sains du filet.

1847. IL est inconteſtable que tous les parcs détruisent beaucoup de frai & de menuise. Néanmoins il n'est guere possible de les proscrire ; non seulement

parce qu'il y en a qui font partie des droits seigneuriaux & des revenus des terres limitrophes à la mer, mais encore parce qu'ils sont nécessaires pour fournir du poisson frais lorsque les gros tems empêchent de pêcher au large. Cependant il nous paraît qu'en conservant les pares, on pourrait prévenir en grande partie le tort qu'ils font à la multiplication du poisson.

1848. 1°. Si l'intention des pêcheurs était de prendre des maquereaux, des harengs, des sardines & d'autres poissons ronds, ils garniraient leurs pares de manets. Comme ces poissons nagent entre deux eaux à différentes profondeurs, les pêcheurs n'éprouveraient aucun tort, s'ils laissaient un espace entre le pied de leur filet & le terrein.

1849. 2°. Si les pêcheurs veulent prendre des poissons plats, on peut leur permettre d'ensabler le pied de leurs filets, lorsqu'ils se servent de folles; parce que les grandes mailles qui retiennent les raies & les folles un peu grosses, permettent au frai & aux poissons fort petits de retourner à la mer. Mais pour cela il faut que les pêcheurs aient soin d'ôter à toutes les marées le varec & les immondices qui ont été arrêtés par le filet.

1850. 3°. S'ils voulaient tendre pour prendre en même tems des poissons ronds & des plats, il ne tiendrait qu'à eux de garnir de manets ou de tramaux leurs parcs jusqu'à dix-huit pouces ou deux pieds de terre; & ils garniraient cette partie avec des filets à larges mailles, qui retiendraient les gros poissons plats.

1851. A l'égard des parcs de pierres, il faudrait obliger ceux qui en construisent, de pratiquer à leur enceinte beaucoup de grandes ennettes ou canonnieres, qui ne seraient fermées qu'avec des grillages à larges mailles, qu'on ôterait entiérement dans les saisons où le frai & la menuise donnent abondamment à la côte. J'en dis autant des pares qui sont formés par des palots ou des clayonnages. Il serait seulement à propos de ne faire l'enceinte de clayonnage, que fort basse, qui ne s'élevât que de quelques pouces au-dessus du terrein, seulement pour y attacher le bas des filets: ce qui n'empêcherait pas de laisser au fond une grande décharge fermée de treillage à larges mailles, comme nous l'avons dit; de ménager une pente considérable au parc, pour qu'il se desseche à la basse mer, & le nettoyer à toutes les marées: sans quoi les immondices arrêteraient la menuise & le frai dans l'intérieur du pare.

1852. 4°. Il serait convenable de défendre expressément qu'on terminât les pares, bouchots, écluses, courtines, avec des nasses ou des manches.

1853. On permettrait seulement l'usage de ces instrumens pour de petites pêcheries, afin de prendre des anguilles, des lamproies, des congres, &c.

1854. A l'égard des especes de parcs pierrés & flottés, qu'on nomme dans la Méditerranée seinche & madrague, ces pêcheries ne font aucun tort à la multiplication du poisson.

1855. IL n'en eſt pas de même de toutes les pêches qu'on fait en traînant ſur le fond. Telles ſont les ſeines de toute eſpece, les aiſſaugues, les ganguis, les bouliers, les bregins, la tartanne, les dragues, chaluts, &c. Tous bouleverſent les fonds, détruiſent le frai & la menuiſe; & les poiſſons qu'on retire des filets, ſont morts pour la plupart & meurtris. Pour diminuer un peu ce grand dommage, il ne faudrait mettre que peu de leſt au pied du filet, & beaucoup de liege à la tête. On pourrait, comme on fait en quelques endroits, attacher le leſt à des lignes, pour que la ralingue du bas ne portât pas ſur le fond.

1856. TOUTES les réflexions que nous venons de faire, ſont de la plus grande importance pour favoriſer la multiplication du poiſſon; & il ſemblerait que les pêcheurs, qui y ſont particuliérement intéreſſés, devraient ſe porter d'eux-mêmes à obſerver des regles qu'on ne peut ſe diſpenſer de regarder comme importantes. Il en eſt tout autrement: ils ont imaginé la dreige dans l'Océan, & la pêche aux bœufs dans la Méditerranée, qui ſont des pêches très-deſtructives. Ils eſſaient de retenir les plus petits poiſſons, même le frai & la menuiſe; les uns, pour vendre des appâts aux pêcheurs cordiers; les autres, pour en faire une eſpece de réſure qu'ils emploient pour la pêche de la ſardine. D'autres emploient des ſacs de toile pour prendre le frai & ce qu'ils nomment *le mélis*, & les emploient à nourrir des cochons, ou à fumer les terres. D'autres enfin, pour éviter l'infection que le frai & les petits poiſſons morts produiraient dans les parcs lorſque les oiſeaux s'en ſont raſſaſiés, jettent à la mer cette ſource immenſe de poiſſon qui ne peut leur être d'aucune utilité. Il ſemblerait que les pêcheurs aient pris à tâche de détruire la race des poiſſons, qui ſont néanmoins tout leur revenu. Heureux ſi je pouvois perſuader aux pêcheurs qu'il leur eſt de la plus grande importance de favoriſer la multiplication du poiſſon, qui devient tous les jours de plus en plus rare! Ils s'en apperçoivent, ils s'en plaignent, & ne ſe corrigent point.

EXPLICATION DES PLANCHES

DE LA SECONDE SECTION.

PLANCHE I.

FIGURE 1, tramail, filet compoſé de trois nappes, dont deux à larges mailles retiennent au milieu d'elles la troiſieme, qui a des mailles beaucoup plus étroites.

Figure 2, un homme qui retord le fil pour faire de petites ganſes. Il ſe ſert d'un rouet dont la conſtruction eſt ſimple & ingénieuſe.

Figures 3, 4, 6, aiguilles pour mailler.

Figure 5, aiguille couverte de fil en état de travailler. *g*, pelotton de fil.

Figure 7, valet ſervant à tenir le fil tendu pour travailler les filets.

Figure 8, moule cylindrique. Il y en a de différentes groſſeurs.

Figure 9, moule plat, en forme de regle.

Figure 10, maniere de travailler les mailles en loſange.

Figure 11, monture du filet, faite par de grandes anſes qu'on nomme *pigeons*.

Figure 12, maniere de mailler, commode pour travailler les filets ronds.

Figure 13, autre méthode pour mailler. Les chiffres 1, 2, 3, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 26, montrent la forme primitive de chaque maille au ſortir du moule. Les autres chiffres ont rapport à l'état des mailles quand elles ſont unies à d'autres par différens points.

Figures 14, 15, 16, 17, analyſe du travail des filets.

Figure 18, maniere d'empêcher qu'un filet ne s'alonge au-delà de la proportion qu'on a jugé à propos de lui donner.

Figures 19, 20, repréſentation des accrues.

Figures 21, 22, 23, maniere dont on commence un filet à mailles quarrées.

Figure 24, plan ſur lequel on travaille un filet à mailles quarrées, auquel on veut donner plus de largeur que de longueur.

Figure 25, maniere de travailler les filets ronds.

PLANCHE II.

Figure 1, maniere dont on fait le nœud dit *ſur le pouce*.

Figure 2, développement du nœud ſur le pouce.

Figures 3, 4, 5, opération du nœud dit *ſous le petit doigt*, repréſenté en trois tems.

PLANCHE III.

Figure 1, sorte de verveux.

Figure 2, maniere dont on diminue la largeur du filet.

Figure 3, ordre successif du travail pour faire les nouvelles mailles.

Figure 4, continuation de la réparation du filet, jusqu'à ce que l'ouverture soit entiérement fermée.

Figure 5, maniere dont on dispose les corps légers, destinés à être attachés au haut du filet, & dont l'effet est de tenir cette partie soulevée sur la surface de l'eau.

Figure 6, sorte d'anneau de fer ou de plomb qu'on attache au bas des filets.

Figures 7, 8, autres sortes d'anneaux pour lester les filets.

PLANCHE IV.

Figure 1, filet nomme *épervier*.

Figure 2, coupe de ce filet.

Figure 3, épervier qu'on traîne.

Figure 4, pêcheurs qui jettent l'épervier de dedans un bateau.

Figure 5, pêcheur tenant un échiquier ou carreau qu'il tire de l'eau.

Figure 6, autre pêcheur faisant la même opération dans une attitude différente.

Figures 7, 8, 9, pêches à l'échiquier, où l'on se sert de poulies au lieu d'une perche.

Figure 10, truble, trouble.

Figure 11, caudrette, ou chaudiere.

Figures 12, 13, bouraques, paniers, casiers.

PLANCHE V.

Figures 1, 2, grande pêche au havenau. Les uns tiennent leur filet tendu, tandis que les autres battent l'eau pour faire fuir le poisson de ce côté-là.

Figure 3, bouteux.

Figure 4, savre.

Figure 5, le grand havenau.

Figure 6, guideau. A, entrée du guideau. CDEF, chassis sur lequel cette ouverture est quelquefois tendue.

Figure 7, verveux ordinaire, le plus simple de tous.

Figure 8, verveux à deux entrées.

Figure 9, verveux à deux entrées, établi dans l'eau, qu'on a nettoyé d'herbes, pour former un passage large de A en A.

Figure 10, palissades en zig-zag, dont les trois angles sont garnis de guideaux ou de verveux.

PLANCHE VI.

Figures 1, 2, ſorte de naſſe nommée en Provence *lance*, *gombin*, & *gembin*. Sa coupe eſt en A, *figure* 1.

Figures 3, 4, 5, naſſes de différentes formes.

Figure 6, diſpoſition des cordes dans l'attelier pour aſſembler & lier les cannes, enſorte qu'elles forment des claies ſolides pour les bourdigues.

Figure 7, étang ſalé, ſur lequel on a établi des bourdigues.

AB, canal qui communique à la mer.

CDEFG, revêtiſſement d'un de ſes bords.

HIK, rive oppoſée.

L, entrée par où le poiſſon eſt conduit dans la bourdigue.

MNO, trois tours où les poiſſons ſe raſſemblent.

P, eſpece de verveux.

Q, ouverture par où les poiſſons qui ont ſuivi les parois s'engagent dans la bourdigue.

R, maiſon du bourdiguier.

ST, deux tours, comme celui de MNO.

XXX, eſpace étroit, où les poiſſons ſe trouvant reſſerrés, ſont forcés de paſſer dans le réſervoir Y nommé *ſerve*, ou dans la tour O, & enſuite dans le verveux dit *patenne*.

Z, paſſage pour les bateaux qui vont de l'étang à la mer. Ce paſſage eſt fermé par un filet qu'on abaiſſe & qu'on releve au moyen du moulinet I.

V, monceau de cannes deſtinées à former les parois de la bourdigue. On y travaille dans l'attelier voiſin.

&, garde de forts pieux & de perches ſans claie, pour empêcher que les bateaux n'endommagent la bourdigue.

Figure 8, maniere dont ſont conſtruites les paliſſades des bourdigues; *r*, eſt le filet.

PLANCHE VII.

Dideaux ou guideaux uſités au pont de Saint-Cloud, près Paris, & à d'autres ponts.

Figure 1. A, un des filets en entier.

BC, filet étendu dans l'eau.

ED, largeur de l'arche.

FF, martreaux ſcellés dans le maſſif de l'arche.

GG, courbes de bois qui embraſſent en partie les martreaux.

HH, moulinets.

K, corde qui communique par en-haut à un moulinet L, & par en-bas à la queue du filet.

M, bateau dont les pêcheurs relevent le filet.

O, piquet enfoncé dans le terrein, & qui ſert à tenir ouverte également l'entrée du filet.

QR, poſition de la queue du filet levé pour qu'il ſeche.

Figure 2. *f*, portion d'un martreau.

d, *d*, collier de corde.

b, bords de l'ouverture du filet; l'autre bord eſt au fond de l'eau.

o, piquet qui tient les bords écartés.

e, largeur de leur diſtance.

g, courbe de bois.

h, crochets auxquels on attache l'auſſe de corde *i*.

k, bride de fer, dont l'œil reçoit le chevron *b*, ſurmonté du bout de corde *m*, & le long duquel ſont les chevilles *n*.

Figure 3. *a*, filet bordé d'une forte corde *b c*.

f, portion d'un martreau donné dans un ſens différent.

g g, courbe de bois.

h, crochet auquel on attache l'anſe de corde *i i*.

Figure 4, bire ou bare, qu'on voit en C dans la *figure* 1. Elle doit être plus alongée du corps qu'elle ne l'eſt ici.

m, embouchure de la bure.

n n, corps de la nâſſe.

o, extrêmité de la nâſſe.

p, petite nâſſe, nommée *cornion*, adaptée au corps de la bure.

q, tampon dont on bouche l'ouverture *o*.

r, ouverture du cornion, qui ſe bouche par l'un des deux tampons *s t*.

u, cheville de fer, pour aſſurer les tampons, dans le trou de laquelle on met un cadenat.

Figure 5, vue en grand d'un moulinet pareil à celui qu'on voit en H, au haut de la *figure* 1.

A A, portion du parapet.

D B, D B, potences appuyées contre le parapet.

C, corde dont on ſaiſit un des leviers, quand on veut arrêter le treuil.

E E E E, leviers du treuil.

PLANCHE VIII.

Figure 1, ravoirs ſimples, tendus en paliſſade ſur des filets.

Figure 2, filet pour prendre des poiſſons nommés *mulets*.

B A B, filet tendu.

b a b, filet que l'on eſt occupé à tendre.

Figure 3, filets abattus au pied de leurs piquets, juſqu'à ce que le juſan commençant à ſe faire ſentir, on les releve avec des poulies & des manœuvres A B, qu'on voit à la tête de tous les piquets.

PLANCHE IX.

Figure 1, petite pêche nommée *le loup*. C'eſt une ſorte de parc qui n'eſt pas fixe.

Figure 2, parcs ménagés d'une maniere très-ſimple, au moyen des murailles *a a* qui ſont en pierres ſeches, & des grillages *b b* qui permettent à l'eau de s'écouler, mais s'oppoſent à la ſortie du poiſſon que le flot y a porté par-deſſus les murailles.

Figure 3, parc de pierres, terminé par des naſſes *a b c*, miſes bout à bout, & ſoutenues par des piquets *d d*.

Fig. 4, parcs conſtruits en bois *a b*. Claires-voies enfoncées dans des banquettes de pierres qui en aſſujettiſſent le pied.

b e, terrein ſolide qui peut ſoutenir les piquets qu'on y enfonce.

Figure 5, autre parc en bois.

Figure 6, B A C, parc de clayonnage, formé par deux ailes droites, & terminé par une bourgne D.

PLANCHE X.

Figure 1, pluſieurs parcs anguleux tendus à la ſois.

Figure 2, parc de filets formant une portion de cercle.

Figure 3, parc fermé, compoſé de filets tendus ſur des pieux.

Figure 4, parc ayant quatre tours qui ont une communication mutuelle par autant de chaſſes.

PLANCHE XI.

Figure 1, paradiere, ſorte de parc qu'on eſt dans l'uſage d'établir en pleine eau dans la Méditerranée.

Figure 2, filet qu'on établit dans l'eau à une profondeur déterminée, au moyen de la fauſſe ralingue A B, ſurmontée d'énards F F, & qui communique par des lignes E E à la vraie ralingue C D de la tête du filet.

Figure 3, pêcheurs tendant leurs filets dans une anſe entre des roches.

Figure 4, maniere de tendre un filet d'une roche à l'autre.

PLANCHE XII.

Figure 1, inſtrumens qui ſervent aux pêcheurs folliers.

A A, corde où ſont enfilées des rondelles de liege B B.

C C C C, deux autres cordes, entre leſquelles ſont amarrés des cailloux D D.

I, groſſe pierre garnie d'une anſe ou eſtroppe K, qu'on attache aux deux extrêmités des filets nommés *folles*.

MN, bouée garnie d'un pavillon ou signal O.
P, petite pierre qu'on attache quelquefois de distance en distance à la ralingue du bas d'un filet qui a beaucoup de longueur.
QR, deux grapins.
T, gassot.

Figure 2, pêche des flottes.
A, pêcheurs qui mettent leurs filets à l'eau.
D, bateau démâté qui est sur les filets.
B, matelots qui relevent leur tessure.
C, bateau qui se remâte après la pêche.
E, bateau appareillé qui retourne au port.

Figure 3, tremail bordé de quelques rangs de mailles d'un autre filet HH: ce qui se pratique assez ordinairement dans la Méditerranée.

Figure 4, tremail de l'Océan & des rivieres.
ABCD, ralingue qui le borde haut & bas.
EF, deux nappes extérieures, dont les mailles sont fort larges.
G, nappe du milieu qui a les mailles plus serrées.

PLANCHE XIII.

Figure 1, tremaillons, dont la tête est garnie de longues lignes terminées par des lieges; ces sortes de lignes sont appellées *énards*.

Figure 2, pêche à la dreige.
A, le bâtiment.
BC, deux cordages amarrés aux deux côtés de la pouppe.
D, grande voile à l'eau avec sa vergue.
E, vergue de la grande voile à l'eau.
HH, écouttes d'eau.
FG, bras, dont l'un communique du filet OQP, au bâtiment; & l'autre, au bourset K.
MN, bouée avec une ligne sur le bras F, pour indiquer l'endroit où est le bourset dans l'eau.

Figure 3, filet nommé *seine*.
C, son fond.
AA, ses deux extrêmités.
AA, la partie flottée.
BB, la partie garnie de plomb.
D, un des bras.

Figure 4, autre seine, qui est fort large en *c*, & qui s'étrécit beaucoup en *a b*.
e d, façon d'ajuster les bras pour le colleret.

PLANCHE XIV.

Figure 1, filet nommé aiſſaugue dans la Méditerranée. La longueur de ſes bras B B, qu'il convenait de rendre ſenſible, nous a mis dans le cas de le diviſer.

C C, commencement des halins qui ſervent à traîner ces bras.

Les bras ou ailes ſont deux bandes de larges filets qui s'étendent depuis B juſqu'à une vaſte poche A. De N en D leurs mailles ont moins d'ouverture. Elles ſont encore plus étroites de D en E.

F G, eſpece de galon de filet qui forme le haut & le bas des ailes, depuis N juſqu'à E.

A K L H, capacité de la poche ou manche.

K, ouverture de la poche.

H, fond de la poche.

L, ponche ou pointe.

A meſure que la manche ſe remplit de poiſſon, ou quand l'eau s'y entonne avec force, elle s'alonge telle que le montrent les lignes ponctuées, qui ſe terminent en M.

Figure 2, gangui.

A, manche ou ſac du filet.

B C, deux ailes ou bandes précédant la manche

E, perche qui tient les ailes dans un écartement toujours égal.

C F, halins ſoutenus par des lieges, par le moyen deſquels on tire le filet à terre.

Figure 3, tartanne actuellement en pêche.

A, grande voile.

B, autre voile nommée *tente*.

C D, voiles dites coutelas ou trinquettes, eſpeces de foques.

E F, boutes-dehors ou paux, auxquels ſont amarrés les halins.

G G, halins ou ſartis. Ils ſont doubles en H.

I, bandes ou ailes de filets qui précedent le corps de la tartanne.

K, partie de ces bandes, dite *encleſtre*, dont la maille eſt plus ſerrée.

L, margue, ou entrée du corps de la tartanne.

M, endroit où les mailles ſont différentes. C'eſt le ſégarié.

N, culaignon, ou fond de ce filet.

PLANCHE XV.

Figure 1, drague ou chauſſe.

A B, les deux extrémités du bas de l'entrée du filet. On y met ordinairement deux groſſes pierres.

La partie ſupérieure du filet eſt amarrée ſur un martreau C D, fait d'un bois léger.

Des extrêmités C D, partent deux funins qui vont ſe réunir en E à un petit cable, lequel ſert à traîner la drague.

Il y a deux petits funins de A en F, & de B en H, qui communiquant ainſi aux deux grands, font que le bas eſt traîné également comme le haut.

La ligne ponctuée I K déſigne un épar, qu'en quelques endroits on attache ainſi ſur les funins, au lieu d'employer à la tête même du filet le martreau ou épar C D.

Figure 2. A B, genouillettes de bois pliées pour recevoir une groſſe pierre, comme on le voit plus ſenſiblement en C.

Figure 3, autre conſtruction du chalut.

F, corps ou ſac, terminé quarrément en G, où ſont deux cablieres attachées aux angles. L'embouchure eſt mouillée ſur deux genouillettes de bois en conſoles, comme celle qui eſt cottée A.

Figure 4, entrée d'une drague dont l'armure eſt toute de fer.

A L A L, peau de bœuf avec ſon poil, laquelle frottant ſur le fond de la mer, ſert ainſi à garantir une partie du filet.

Figure 5, cette même drague vue de côté & entiere.

PLANCHE XVI.

La *figure* 1 préſente la madrague de Toulon, vue en-deſſus. Nous nous croyons diſpenſés d'en expliquer les détails : il faudrait répéter preſque tout ce que nous avons dit dans le §. 1729 & ſuiv. pour les rendre bien intelligibles. On y trouvera donc auſſi ce qui concerne les *figures* 2 & 3, dont l'une eſt relative à l'autre, & qui ſont une façon ſinguliere de fermer l'entrée d'un des compartimens de la madrague.

On voit dans la *figure* 4, la diſpoſition du deſſous du filet à mailles étroites, qui forme dans la *figure* 1, l'eſpace *h g* T T.

La *figure* 5 montre comment ce même filet eſt relevé par degrés au moyen d'un bateau Z, qui flotte deſſus en avançant toujours vers &.

Figure 6, grande madrague de Bandol, que nous avons décrite §. 1752 & ſuivans.

PLANCHE XVII.

La *figure* 7 eſt deſtinée à montrer en grand, 1°. la maniere dont s'exécute la progreſſion du bateau ſur le filet pour raſſembler tous les poiſſons à fleur d'eau dans un petit eſpace : 2°. l'établiſſement d'une porte de filet, telle qu'on l'a vue dans les *figures* 2 & 3 de la *planche* précédente. Nous renvoyons encore au diſcours pour les détails.

Le bas de cette *planche* eſt rempli par des pêcheurs en action pour retirer de l'eau une ſeine.]

TROISIEME SECTION,

Où l'on traite de plusieurs façons de pêcher qui n'ont pu être rapportées à celles dont nous avons parlé dans les deux précédentes sections, avec quelques discussions qui, sans appartenir proprement aux pêches, y ont un rapport très-prochain.

INTRODUCTION.

1. NOUS avons prévenu, au commencement de cet ouvrage, que nous réserverions pour une troisieme section le détail de plusieurs façons de pêcher, qui n'appartiennent, ni aux hains dont il s'agit dans la premiere section, ni aux filets dont nous nous sommes occupés dans la seconde. Si dans les pêches dont nous allons parler, on fait quelquefois usage de quelque morceau de filet, ce n'est qu'un accessoire, & non pas la partie principale des instrumens qui servent pour les pêches dont nous expliquerons la manœuvre.

2. LES petites pêches dont nous allons nous occuper, se font avec des rateaux, des herses, des digons, des harpons, des fouannes, &c. Ces différentes pêches qui se pratiquent de jour ou de nuit à la lumiere, à pied ou en bateaux, seront détaillées dans des articles & des paragraphes particuliers, & formeront le premier chapitre.

3. NOUS expliquerons dans le second tout ce qui regarde la vente & le transport du poisson. Ces différens objets fourniront plusieurs articles, & différens paragraphes.

4. NOUS formerons un troisieme chapitre de ce qui regarde les réservoirs, les viviers & les étangs, tous objets très-intéressans.

CHAPITRE PREMIER.

De la pêche aux rateaux, aux herses, aux digons, aux harpons, à la fouanne, &c.

5. COMME toutes ces pêches exigent beaucoup de différentes especes d'instrumens, nous croyons devoir commencer par en donner une idée générale. Nous parlerons ensuite de leurs usages.

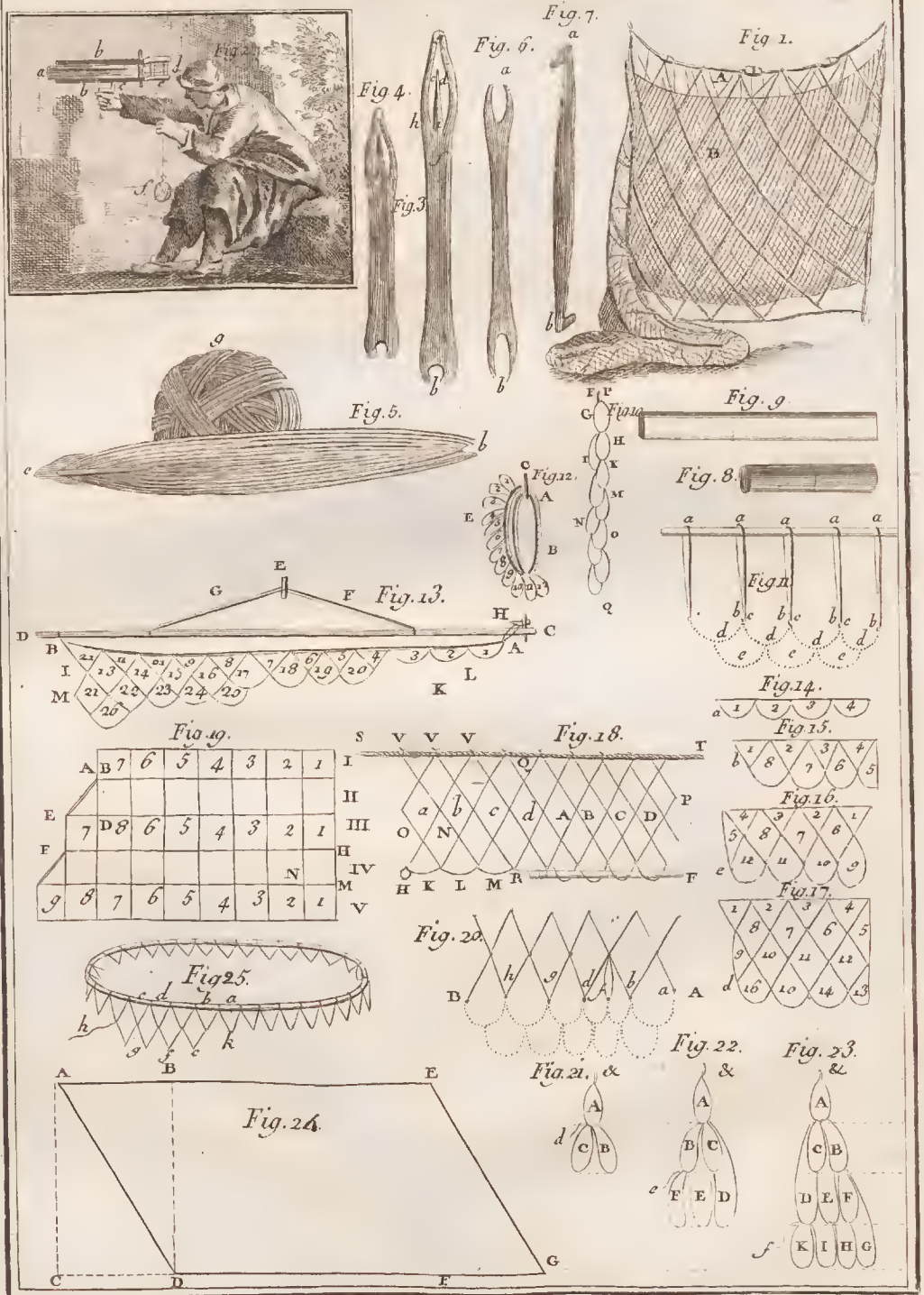

Billé Sculp. 1776.

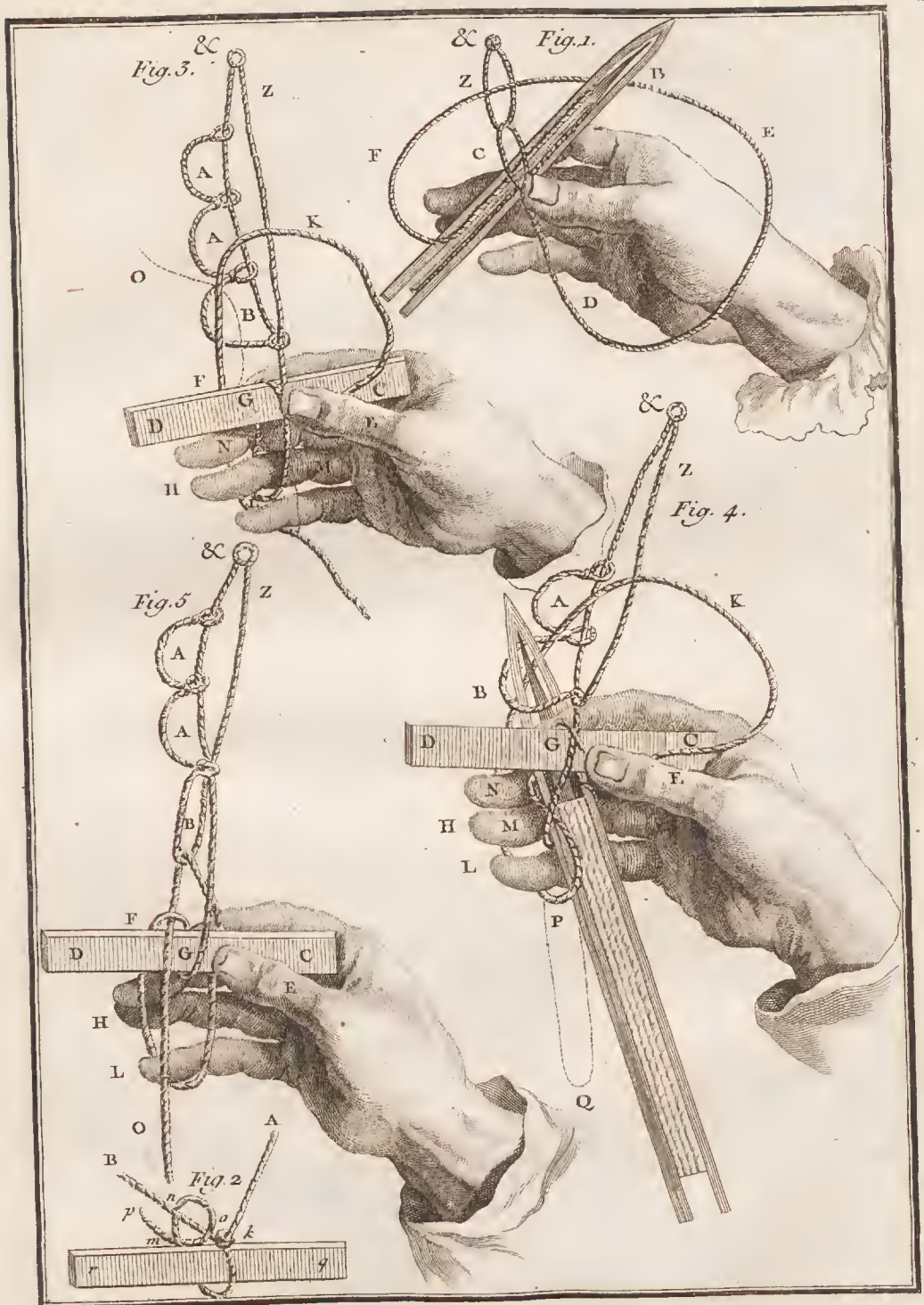

Billé sculp. 1776.

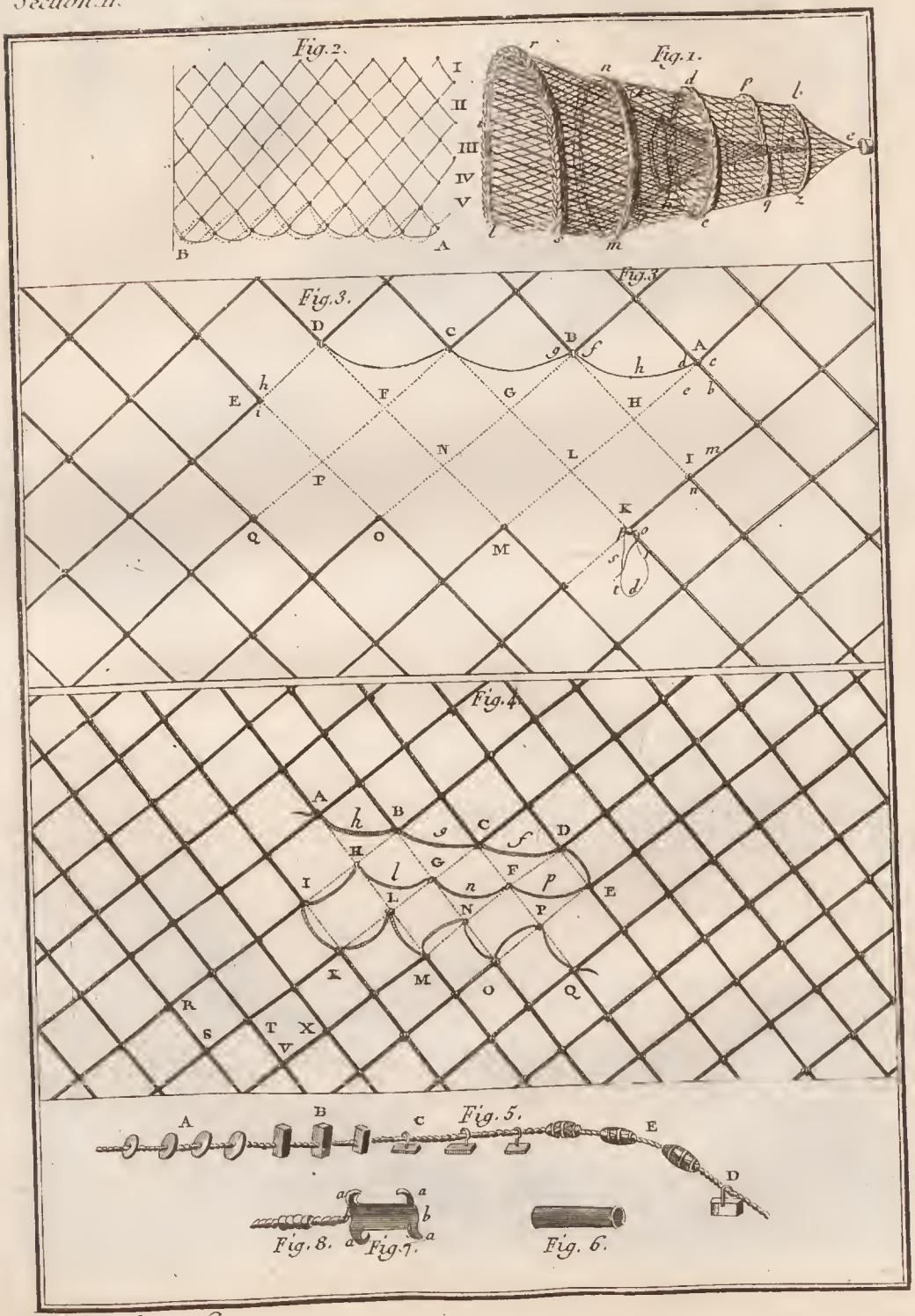

Billé Sculp. 1776.

Pêches.

Section II. PL. IV.

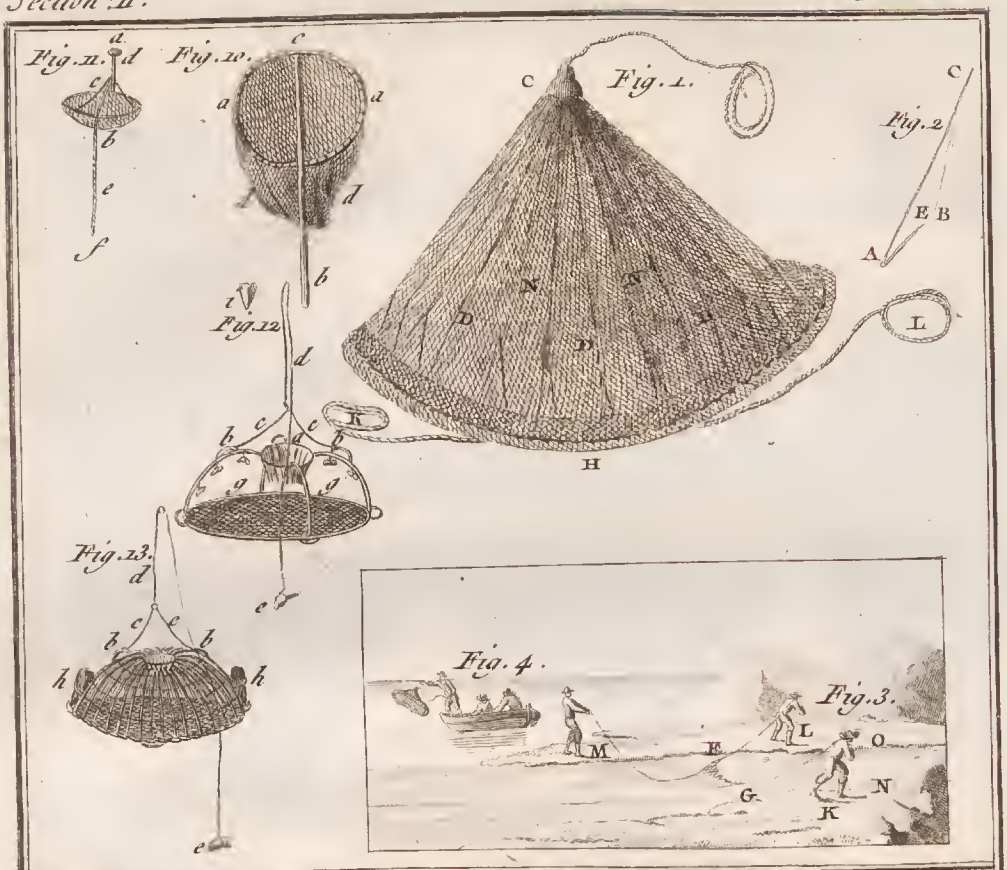

Billé sculp. 1776.

Pêches

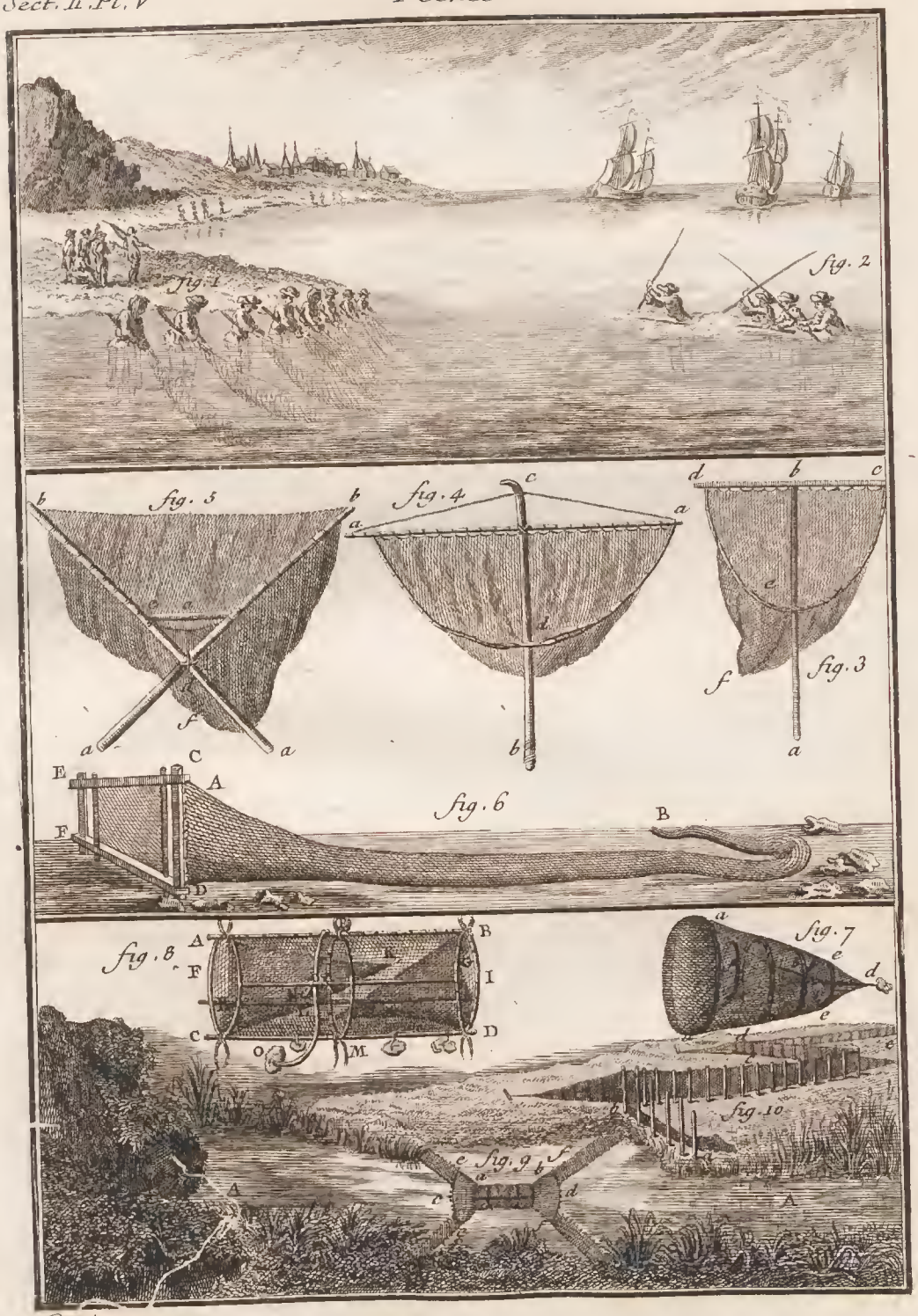

Bile Sculp. 1776

Pêches

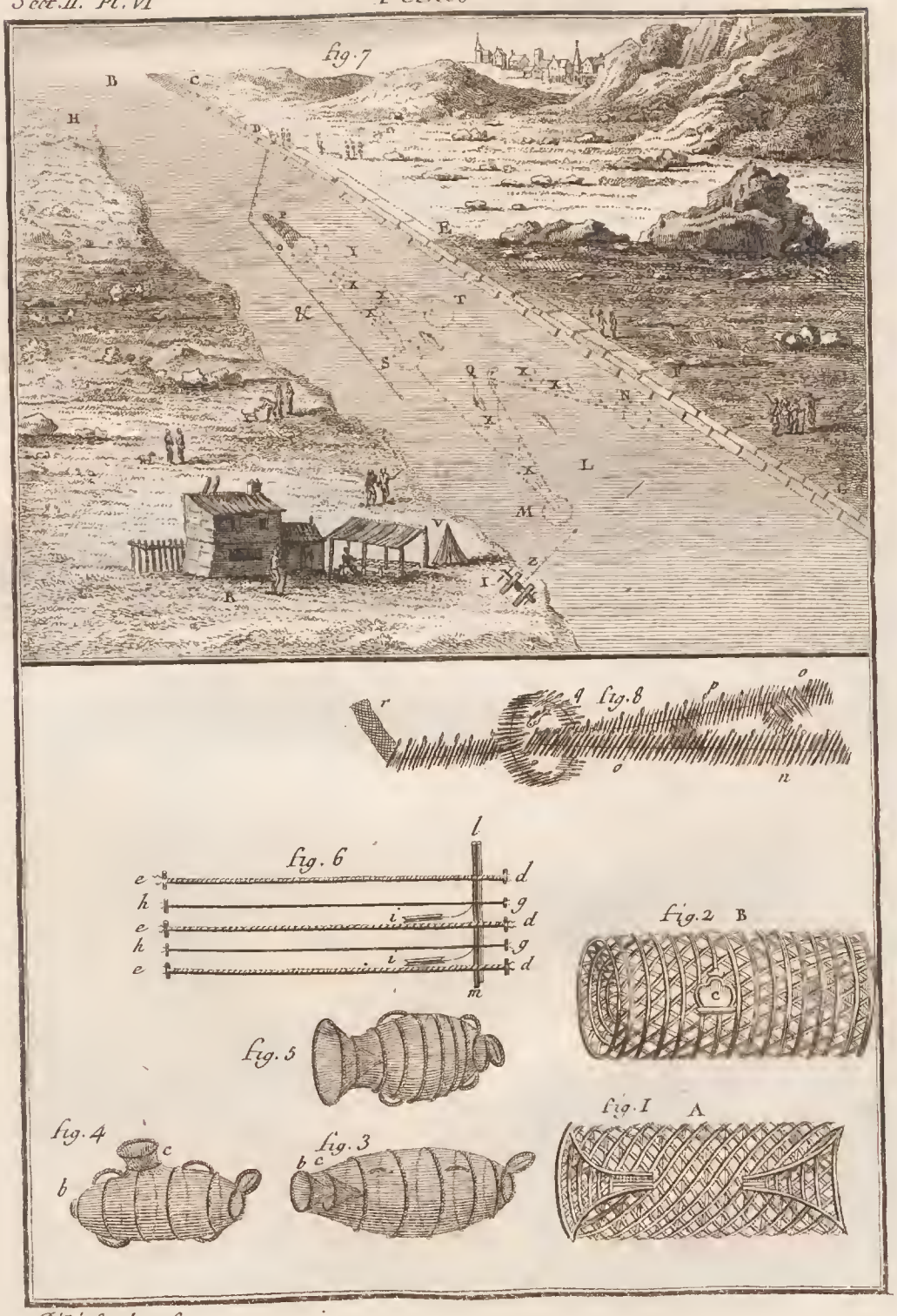

Billé Sculp. 1776

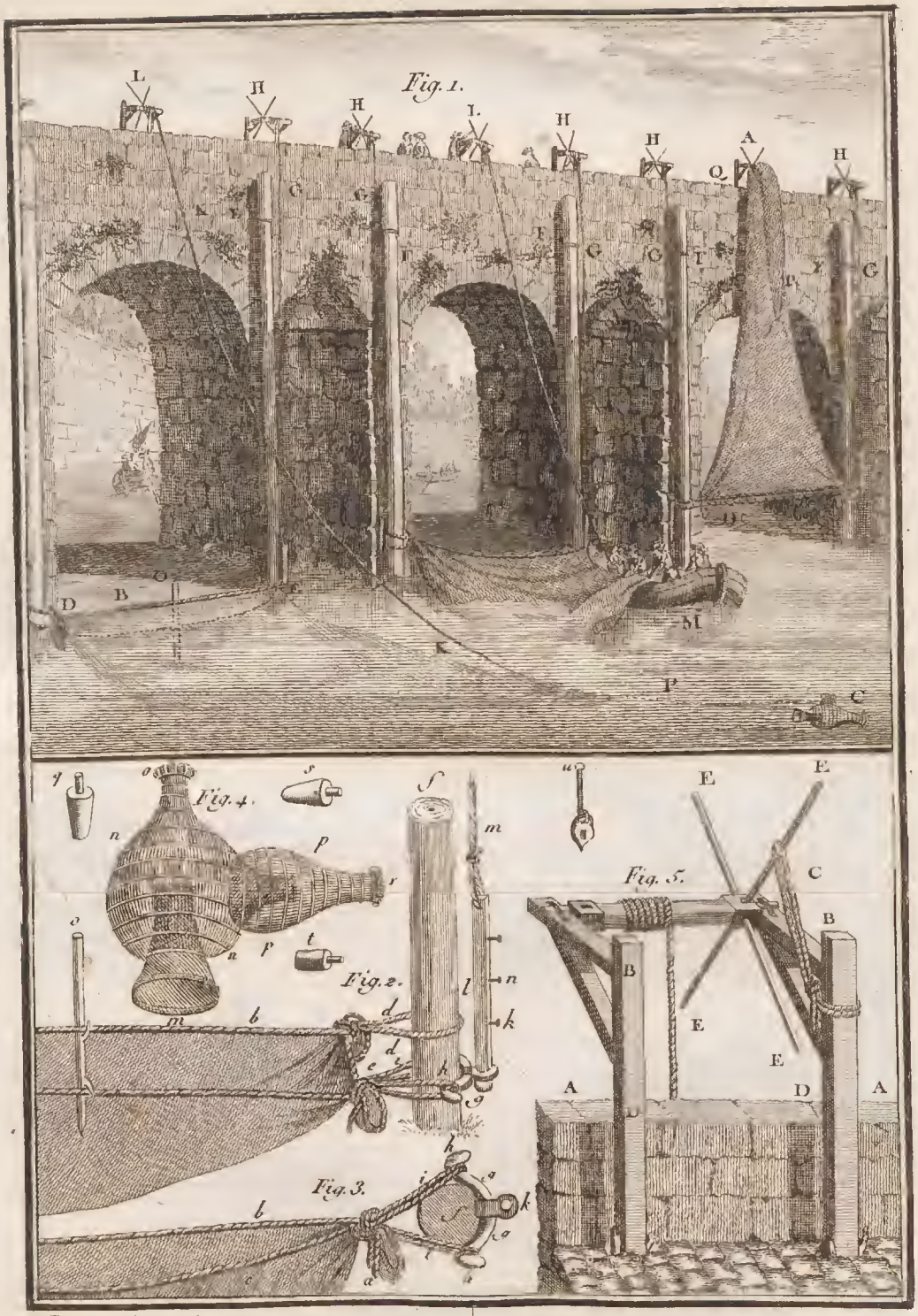

Billé sculp. 1776.

Peches

Sect. II. Pl. VIII.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

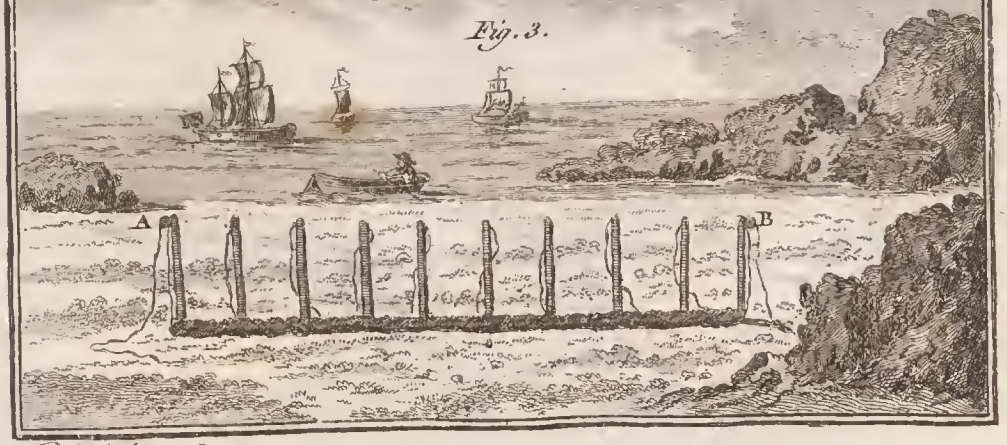

Bille sculp. 1776.

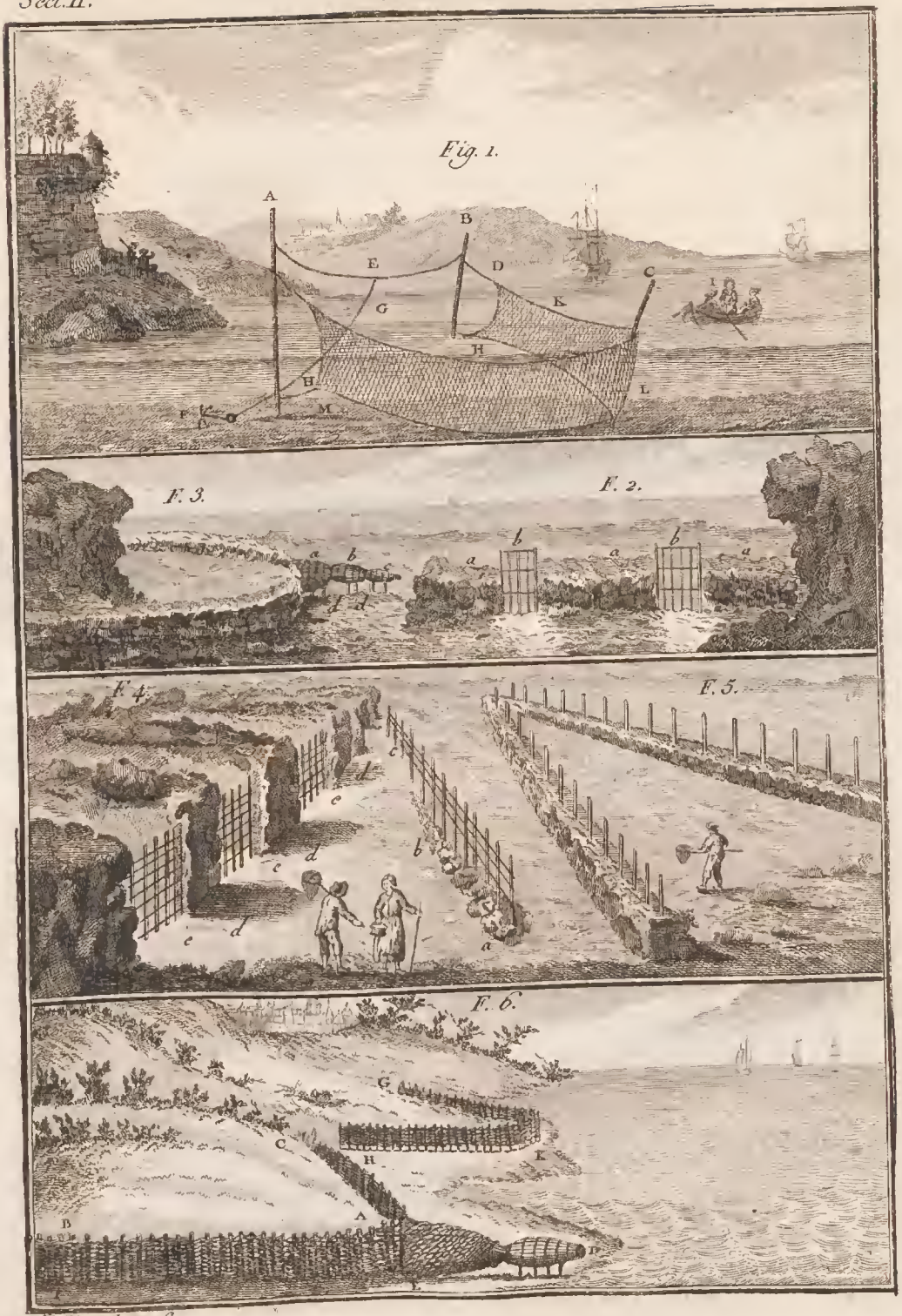

Bille Sculp. 1776.

Billé sculp. 1776.

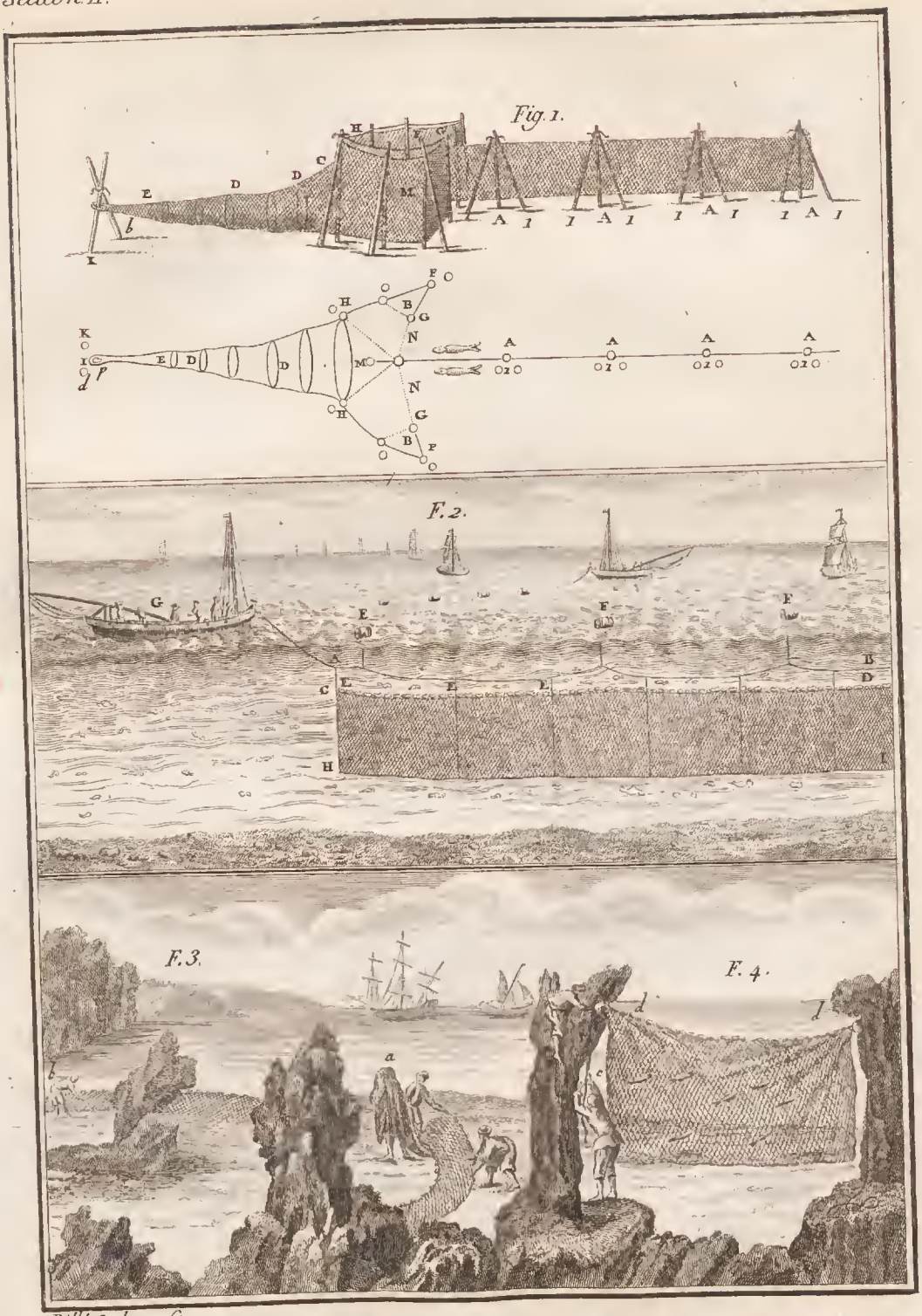

Billé Sculp. 1776.

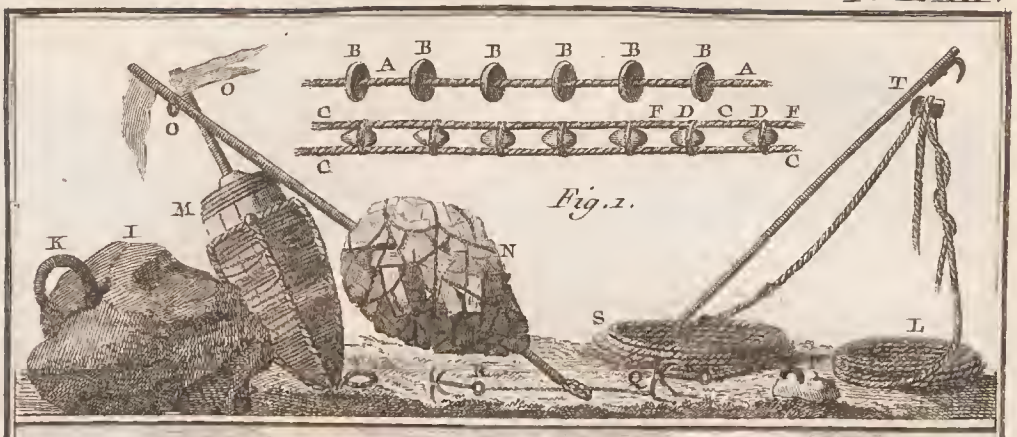

Fig. 1.

Fig. 2.

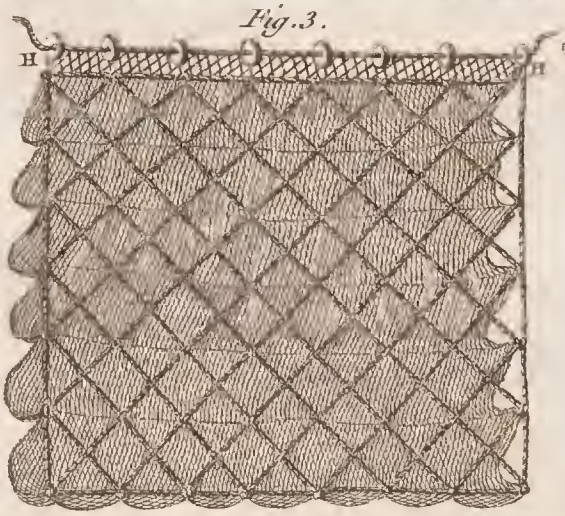

Fig. 3.

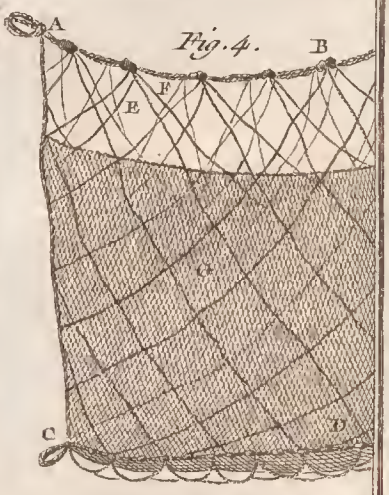

Fig. 4.

Bille Sculp. 1776.

Fig. 1.

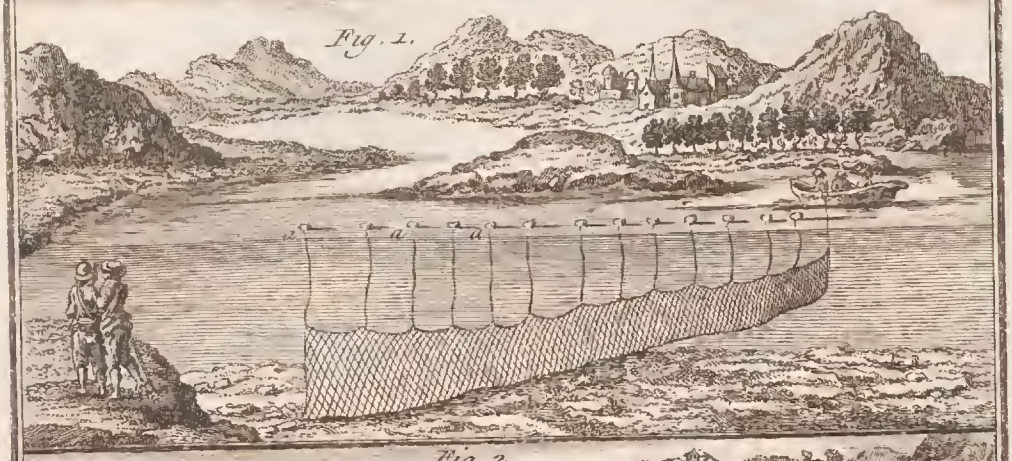

Fig. 2.

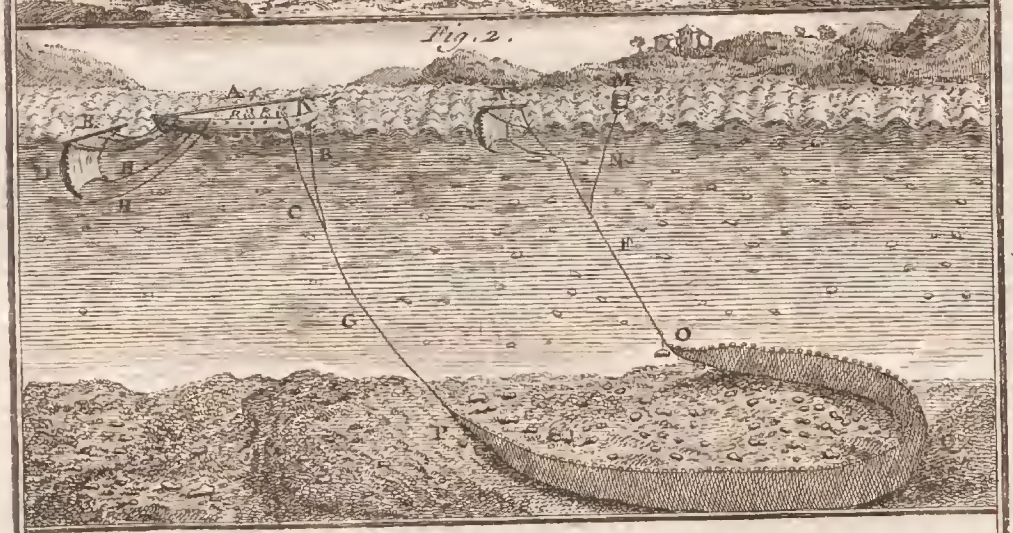

Fig. 3.

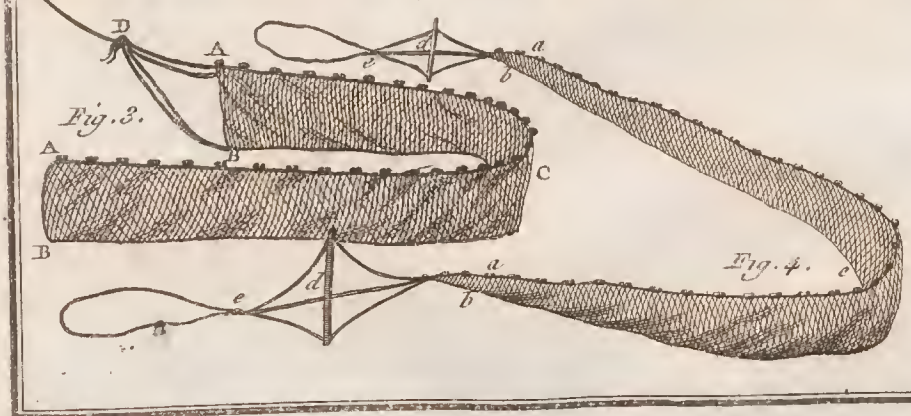

Fig. 4.

Bille sculp. 1776.

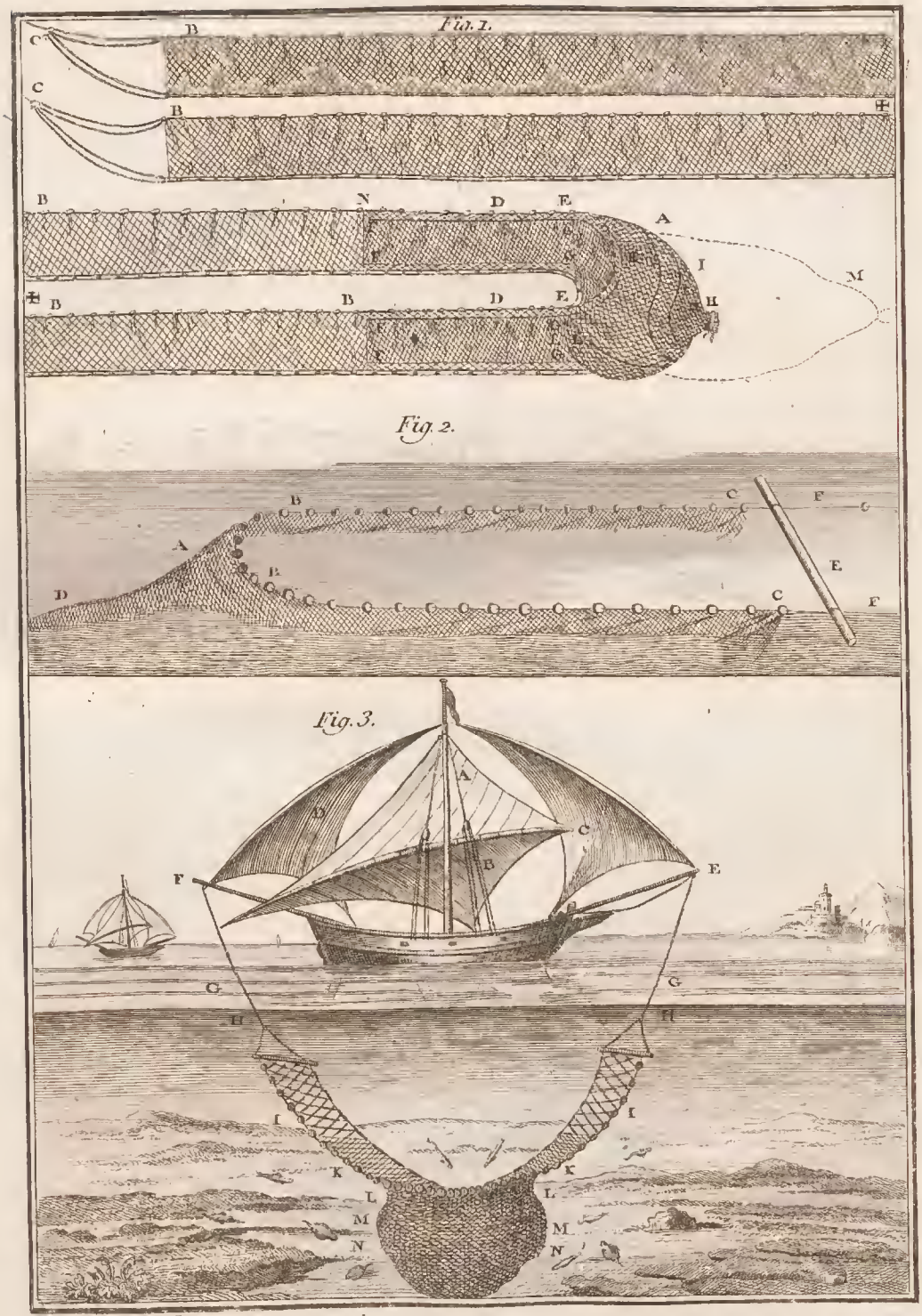

Dillé sculp. 1776.

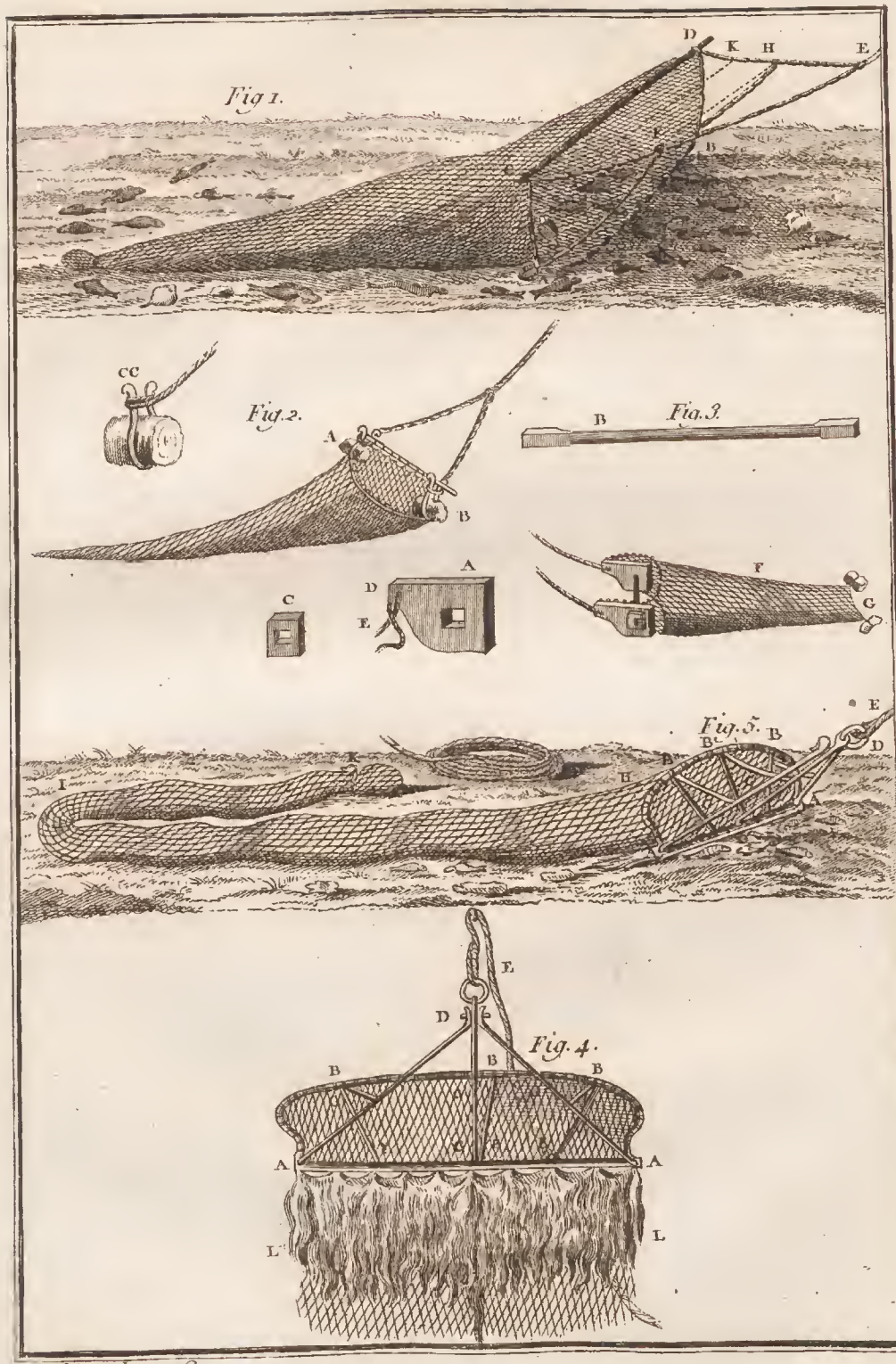

Billé Sculp 1776.

Pêches

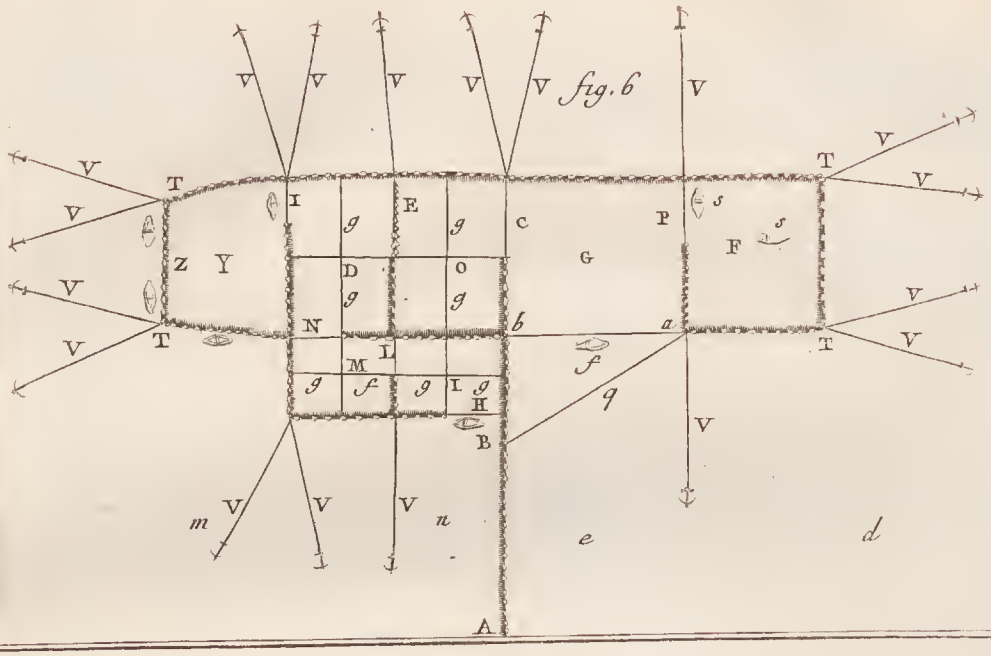

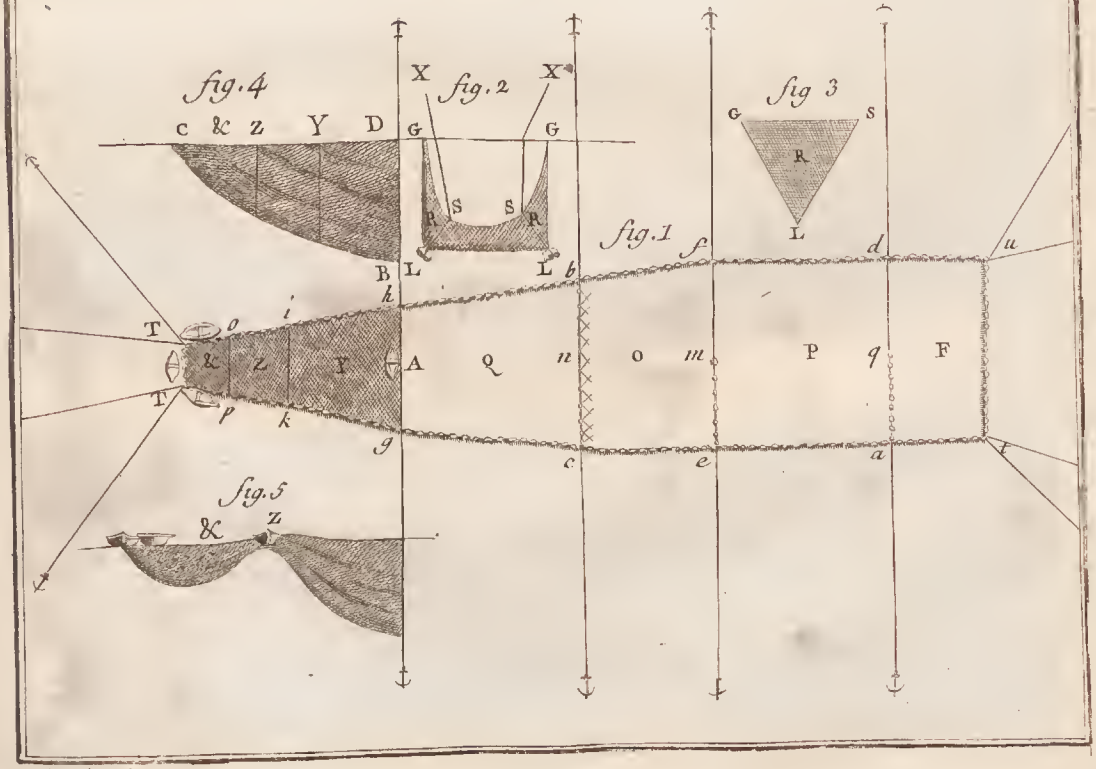

Bille sculp. 1776.

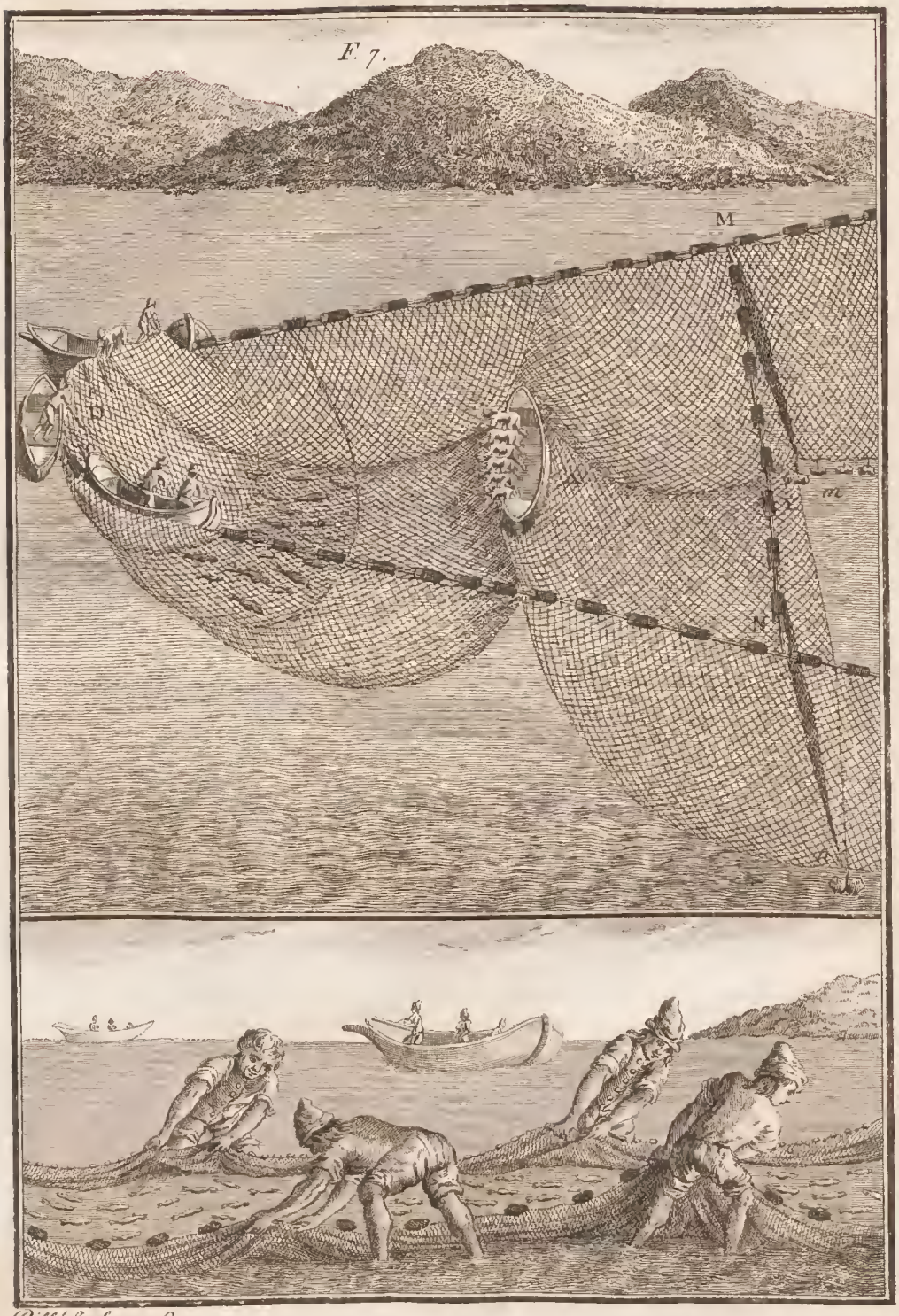

Pillé sculp. 1776.

6. CE que les pêcheurs à la baſſe eau ſur les ſables nomment *étiquette*, eſt un couteau, dont la lame a un pouce & demi ou deux pouces de largeur, & trois ou quatre de longueur. Son manche, qui eſt de bois, a environ cinq pouces de longueur; les pêcheurs à pied s'en ſervent pour détacher les coquillages de deſſus les rochers qui ont peu de hauteur, ou de deſſus les gros galets, & auſſi pour enfoncer dans le ſable & en retirer les poiſſons qui s'y ſont eachés. Les pêcheurs font quelquefois eux-mêmes ces eſpeces de couteaux, avec un morceau de fer plat, auquel ils ajuſtent un manche; car il ne faut pas qu'il ſoit tranchant.

7. LES pêcheurs ont auſſi une vieille faucille, ſemblable à celles dont ſe ſervent les moiſſonneurs, & qu'ils emploient aux mêmes uſages que l'étiquette, ſoit pour détacher les coquillages, ou plus ordinairement en l'enfonçant dans le ſable, pour en retirer quelques eſpeces de poiſſons ou des vers.

8. UN crochet emmanché au bout d'une longue perche, ou une eſpece de gaffe, qui ſert à détacher les coquillages qu'on apperçoit ſur le haut des rochers eſcarpés & élevés, ou encore à fouiller dans le ſable.

9. UN croc double, avec lequel on laboure le ſable pour en retirer des coquillages, des vers, ou des poiſſons qui s'y retirent.

10. UN petit rateau ſemblable à ceux des jardiniers: ordinairement les dents ſont de fer, quelquefois elles ſont de bois. On s'en ſert pour raſſembler les coquillages qui ſont à la ſuperficie du ſable. Il y en a de ſemblables qui ont de longues dents, avec de fort longs manches plians, & qui ſervent pour pêcher en bateau.

11. UN grand rateau à dents de fer, dont on ſe ſert à pied pour entamer le ſable. Il y a au manche un morceau de bois qui s'éleve verticalement en appuyant deſſus; on le ſaiſit avec une main pour faire entrer le rateau dans le ſable, pendant qu'avec l'autre on le traîne.

12. UN pic, qui ſert à entamer les rocquets, roches pourries, & tuf endurci, pour en tirer des pitauts & des vers plats qui s'y retirent.

13. DES herſes quarrées ou triangulaires, ſemblables à celles des laboureurs. On les traîne avec des chevaux ou des bœufs, pour faire ſaillir les vers, les coquillages, & quelques poiſſons qui s'enfouiſſent dans le ſable.

14. UN rateau à grandes dents, garni d'un ſac de filet à la tête pour pêcher des coquillages; c'eſt une eſpece de drague.

15. DES pelles, palots, beches, louchets, les uns de bois, les autres de fer; d'autres de bois, dont les bords ſont garnis de fer, pour aller chercher dans le ſable pluſieurs ſortes de poiſſons & de vers. On leur donne différentes formes, ſuivant l'uſage des différens pays.

16. UN croc ou grapin pour ſe ſaiſir des gros poiſſons qui ſont reſtés dans les bas fonds, ou qu'on a peur de laiſſer échapper en les tirant de l'eau.

17. Un digon ſimple, qui n'eſt qu'une pointe de fer ajuſtée au bout d'une perche.

18. Un digon, dont le dard eſt terminé comme la moitié d'un fer de lance; quelquefois le fer de lance eſt entier.

19. Des fouannes, fougnes, harpons, fourches, tridents, ou fiehoires, à deux, trois ou quatre branches, terminées en fer de lance; quelquefois les branches ſont plates & barbelées.

20. Une gamelle dans laquelle les pêcheurs vérotiers mettent les vers dans de l'eau de mer pour les conſerver vivans.

21. Des paniers pour mettre les coquillages.

22. D'autres paniers: c'eſt quelquefois un ſeau, dans lequel on les conſerve en vie dans de l'eau.

23. Des paniers couverts, ou glines, pour mettre le poiſſon.

24. Une cuiller de bois, dont ſe ſervent les pêcheurs vérotiers pour vuider l'eau qui remplit les trous qu'ils ont faits dans le tuf, ou les rocquets.

25. Une ſorte de drague qui ſert en Provence pour pêcher des coquillages.

26. Il y a encore d'autres uſtenſiles, dont nous aurons occaſion de parler dans le détail des pêches. Nous remarquerons ſeulement en général, que lorſque les côtes étaient plus fournies de poiſſons qu'elles ne le ſont, les pêches à la fouanne, ou fiehure, ſe pratiquaient plus fréquemment; alors les pêcheurs avaient des fouannes de pluſieurs eſpeces. Les plus groſſes, qui avaient ſept pointes barbelées, étaient pour prendre des dorées (1): elles ne ſont plus d'uſage, parce que ce poiſſon ne ſe trouve plus guere ſur les côtes de l'Océan.

27. Une autre fouanne moins groſſe formait une eſpece de croix; il y avait deux ou trois pointes ſous chaque branche, & une dans le centre.

28. Ces fouannes étaient deſtinées pour pêcher des vives qui ſont maintenant trop rares pour en prendre à la fouanne.

29. Les petites fouannes dont on fait encore uſage, n'ont que deux ou trois branches. Lorſque nos pêcheurs deſirent un plus grand nombre de dents, ils les montent ſur une tête de bois, ſemblable à celle des rateaux.

(1) On ſe ſert en Allemagne de cette ſorte de trident. Les pêcheurs l'appellent *Speer*; il a communément dix pointes. On s'en ſert pour pêcher les barbes ou mulets. Il n'y a que cette ſorte de poiſſon qui s'attache au fond de l'eau pendant l'hiver, de maniere qu'on puiſſe le harponner. On prend auſſi avec des fouannes ou harpons, des anguilles, des lottes, & même des truites, dans les rivieres où il y en a beaucoup; mais ces inſtrumens ſont plus petits & ſeulement à deux ou trois pointes.

ARTICLE PREMIER.

Différentes pêches qui se font à la basse eau, à pied, à la main, ou avec rateaux, digons, fouannes, &c. pour prendre des coquillages qui s'attachent aux rochers ou aux grosses pierres ou galets, ainsi que plusieurs especes de crustacés qui se retirent dans les roches; & des poissons qui s'ensablent, ou qui restent dans des marres lorsqu'elles n'assechent point à la basse mer.

30. IL y a des coquillages qui s'attachent aux rochers, aux grosses pierres & galets qui découvrent de basse mer; des crustacés & quelques especes de poissons qui se retirent dans des trous qu'ils trouvent au pied des rochers. Quantité de coquillages & plusieurs especes de poissons s'enfoncent dans le fond; & suivant qu'il est plus ou moins dur, il faut employer différens moyens pour les en tirer. Enfin il y en a qui, lorsque la mer retire, échouent à sec, ou restent dans des bas fonds qui n'assechent point. Nous nous proposons d'expliquer dans des paragraphes particuliers, les pêches qu'on pratique dans ces différentes circonstances.

De la façon de pêcher les coquillages qui s'attachent aux rochers.

31. PLUSIEURS coquillages, & particuliérement les moules, s'attachent aux rochers que la mer recouvre à toutes les marées. Les pêcheurs vont à la basse eau les détacher avec un crochet qui est ajusté au bout d'une perche plus ou moins longue, suivant l'élévation des rochers; quand ils les ont fait tomber, les femmes les ramassent dans des paniers. Lorsque les roches sont basses & à portée de la main, les hommes, femmes & enfans les détachent avec une espece de couteau qu'on nomme *étiquette* sur les côtes de Normandie.

De la pêche au pic ou à la pioche.

32. LES pitauts ou folades, ainsi que quelques vers marins, se retirent dans des tufs très-durs, qui forment une espece de marne, ou dans les fonds de roches tendres délitées, qu'on nomme assez volontiers *roches pourries*. On va dégager de ces fonds durs, ces vers & coquillages, qui servent à amorcer les hains. On se sert pour cela de pics ou de pioches. Comme presque toujours le trou se remplit d'eau, on le vuide en la puisant avec une cuiller. On met les vers dans des gamelles pleines d'eau de mer, pour les conserver en vie; & les pitauts, dans des seilleaux, ou des paniers plats à anses, qui sont ordinairement supportés par trois ou quatre pieds.

De la pêche des vers, qu'on fait avec une espece de couteau nommé étiquette.

33. LORSQUE les fonds sont moins durs, les hommes & les femmes vont de basse mer ramasser des vers marins & des hamilles, pour amorcer les hains, & cela avec l'instrument dit *étiquette*, qui, comme nous l'avons dit, est un couteau sans tranchant, mais dont les bords sont souvent barbelés.

34. LES vers s'annoncent par de petites mottes de terre, en forme de vermisseaux qu'ils rejettent sur le sable; & les hamilles (2), par des traces qu'ils font pour s'introduire dans le sable.

35. LORSQUE la chaleur commence à se faire sentir, la mer étant basse, les femmes tranchent le sable avec leurs étiquettes, auprès de la laisse de basse mer. Comme la lame de ce couteau est barbelée & sans tranchant, elles tirent du sable les vers & les hamilles, qui s'agitent alors, comme font les anguilles; ce qui leur donne le tems de les ramasser, & de les mettre dans leur panier.

36. IL y en a qui, au lieu d'étiquette, se servent, pour tirer les poissons du sable, d'une vieille faucille, dont se servent les moissonneurs.

De la pêche des vers marins, des hamilles & des poissons plats, avec le palot, la beche ou la fourche.

37. QUELQUEFOIS le fond, sans être endurci comme la marne, est cependant trop ferme pour être aisément entamé avec l'étiquette; ou les poissons étant enfoncés dans le sable à près d'un pied de profondeur, ne pourraient être atteints par la lame de l'étiquette: dans ce cas, on se sert d'une vieille beche qu'on nomme *palot* (3), ou d'une fourche qui a trois ou quatre larges dents; & en labourant le terrein, on en tire des vers, des coques ou vanets, des hamilles, & même de différentes especes de poissons plats.

38. CE métier est très-fatigant, & cette pêche qui se continue depuis février jusqu'à pâque, est souvent infructueuse. Néanmoins ceux qui la pratiquent sur les sables des Vays, en tirent une partie de leur subsistance.

39. DU côté d'Estrehan, on fait la même pêche la nuit. Pour cela, on va de mer basse sur les sables avec une lanterne, qui sert à faire appercevoir le poisson qu'on a tiré du sable.

Pêche des crustacés, des congres, & des autres poissons qui se retirent dans les roches & sous les grosses pierres.

40. QUANTITÉ de poissons qu'on nomme *saxatiles* (4), se retirent dans

(2) En allemand, *Angelfische.* (3) En all. *Grabscheiten.* (4) En all. *Klippenfische.*

les

les trous qui ſe trouvent dans les roches, ou ſe fourrent ſous de groſſes pierres. Les pecheurs en prennent bien quelquefois à la main; mais comme pluſieurs pourraient les bleſſer, ou qu'ils courraient riſque d'être fortement pincés par les gros crabes & les homards, pour les tirer de leur retraite ils s'arment d'un inſtrument qu'on nomme *angon* dans l'amirauté de Marennes, qui eſt une broche de fer barbelée, & ajuſtée au bout d'une perche; ou de grands crocs ſemblables, mais plus forts que la lame d'une faucille, & qui ont un manche de trois ou quatre pieds de longueur: ou bien ils ont un grapin, ou un crochet emmanché au bout d'une perche, dont ils ſe ſervent pour viſiter les trous & en faire ſortir les poiſſons, qu'ils auraient peine à tirer ſans ce ſecours. Ils renverſent les pierres à bras, ou avec un levier ſi elles ſont trop groſſes, & prennent les poiſſons qui ſont deſſous, ou avec la main s'ils ne ſont point trop gros, ou avec un digon, un grapin, ou la grande faucille, avec laquelle ils les tuent, s'ils ſont trop dangereux. Dans ce cas, le crochet n'eſt quelquefois qu'un gros hain à morue, attaché au bout d'une perche; ou ils forment des digons avec le même hain redreſſé.

Pêche dite à l'eſpadot.

41. EN quelques endroits, particuliérement dans l'amirauté de Marennes, on nomme *eſpadot* une broche de fer d'environ deux pieds & demi de long, dont le bout forme un crochet qu'on ajuſte à une perche longue d'environ cinq pieds, qui augmente un peu de groſſeur du côté qu'on tient à la main. Ainſi cet inſtrument ſe rapproche beaucoup des crocs dont nous avons parlé dans le §. 40.

42. LES pêcheurs ſe ſervent de cet inſtrument à pied & de baſſe mer, pour prendre les poiſſons qui reſtent au fond des écluſes, & dans les endroits qui ne ſechent pas de baſſe mer. Ils font cette pêche de jour, mais plus ſouvent de nuit: en ce cas, ils vont dans les endroits où il reſte de l'eau, avec des brandons de roſeaux ou de paille; & quand ils apperçoivent un poiſſon, ils l'arrêtent avec le crochet de l'eſpadot, & l'aſſomment avec le même inſtrument.

Pêche qu'on fait dans la même vue que la précédente, dans les endroits qui ne ſechent point, & qu'on nomme à la fougne, *à Oleron & ailleurs.*

43. L'INSTRUMENT qu'on nomme *fougne*, eſt une fourche à deux, quelquefois trois branches fort menues, barbelées, de huit ou dix pouces de long, & qui a un long manche. On s'en ſert comme de l'eſpadot pour tirer les gros poiſſons qu'on apperçoit entre les rochers, dans les écluſes, & les autres endroits où il reſte de l'eau de baſſe mer. Elle ſe fait de jour & de nuit, comme

nous l'avons dit de l'eſpadot. On prend à cette pêche, de petites raies, des ſoles, des trembles (5), des crabes, des langouſtes, des homards, &c. Cette façon de pêcher differe peu de celles dont il ſera queſtion au paragraphe 59 & ſuivans.

Péche étrangere, au croc.

44. Il eſt dit dans l'*hiſtoire générale des voyages*, que ſur la côte de Loango, la pêche la plus ordinaire ſe fait avec des crocs de toutes ſortes de longueurs, que les negres manient avec beaucoup d'adreſſe. C'eſt tout ce qui eſt rapporté de cette pêche.

Péche des coquillages, vers de mer, lançons, & autres poiſſons de baſſe mer, ſur les ſables, avec un crochet qu'on traîne.

45. Dans les endroits où le ſable peut s'entamer aiſément, les jeunes gens prennent un crochet double, qui a une douille pour recevoir un manche de cinq ou ſix pieds de longueur: ils le paſſent entre leurs jambes pour appuyer deſſus ce manche avec une de leurs cuiſſes, comme les enfans qui montent à cheval ſur un bâton; & courant de toute leur force, ils entament & labourent le ſable: des gens qui ſuivent ramaſſent les coquillages, les vers, & les poiſſons qui ſe trouvent dans le ſable qui a été renverſé. Cette pêche eſt très-fatigante pour celui qui traîne le croc.

Pêches qu'on fait de baſſe mer ſur les greves & les ſables avec des rateaux.

46. Le crochet dont nous avons parlé dans le §. 45, n'ayant que deux dents, il n'entame qu'une petite largeur de terrein. Ainſi les rateaux dont nous allons parler, qui ont douze ou quinze dents, expédient beaucoup plus la beſogne. On emploie pour la pêche deux eſpeces de rateaux: l'un petit & tout-à-fait ſemblable à ceux dont les jardiniers ſe ſervent dans les potagers, eſt employé à ramaſſer entre les roches les coquillages qu'on a détachés avec l'étiquette ou les autres inſtrumens dont nous avons parlé. Mais on emploie, pour pêcher les poiſſons plats, les lançons & les vers qui s'enfouiſſent dans le ſable, de grands rateaux, dont la tête a trois ou quatre pieds de longueur, & eſt garnie de douze à quinze dents de fer qui ſont fortes, & ont ſept, huit, ou dix pouces de longueur: le manche a ſept à huit pieds de long. Vers le milieu, un peu plus cependant du côté de la tête, eſt ajuſté un morceau de bois de

(5) Tremble, torpille, torpedo, en allemand, *Krampf-fiſche*, poiſſon qui engourdit la main quand on le touche.

deux ou trois pieds de longueur, que le pêcheur saisit de la main gauche, pendant qu'il tient de la droite le bout du manche. Ce morceau de bois, qui s'éleve verticalement, lui donne la facilité d'appuyer sur le rateau, pendant qu'il le tire de la main droite : car cette pêche ne consiste qu'à traîner le rateau sur le sable, pour en faire saillir le poisson qui s'était ensablé. C'est pourquoi ces pêcheurs ne prennent que des vers, des coquillages, & des poissons plats, rarement des équilles (6), qui pour l'ordinaire sont trop avant dans le sable.

47. LE tems le plus favorable pour cette pêche est par les chaleurs & les grandes marées qui découvrent beaucoup. On a reproché à cette pêche, qui n'exige aucune dépense, de détruire beaucoup de menuise.

Pêche sur les sables & les greves avec la herse.

48. CEUX qui ont des herses (7) & des bêtes de trait, expédient beaucoup plus leur pêche que ceux qui sont obligés de se servir de rateaux; & ils fatiguent infiniment moins.

49. LES herses, les unes quarrées, les autres triangulaires, endentées tantôt de bois, & pour le mieux de fer, sont les mêmes dont les laboureurs font usage pour enterrer les grains qu'ils ont semés. Cette pêche se fait dans le même tems que celle au rateau, & l'on y prend les mêmes poissons.

50. ON y attele un bœuf, ou un cheval, & on la traîne de basse mer sur les sables. Quand ils sont couverts de quelques pouces d'eau, la pêche ne s'en fait que mieux. Pendant qu'un homme conduit la herse, quelques enfans ou des femmes qui la suivent, prennent à la main le poisson qui saillit du sable : ce sont des soles, de petits turbots, des barbues, des plies, des limandes, des carrelets, des anguilles, des lançons, &c. On reproche à cette pêche, à plus juste titre qu'au rateau, de détruire la menuise : on ne la fait que dans les chaleurs, parce que c'est alors que les poissons terrissent; & les grandes vives eaux y sont les plus propres, non-seulement parce que le courant amene plus de poissons à la côte, mais encore parce que la plage se découvre davantage.

Pêche dite tonillicre, *pour prendre des coquillages.*

51. A Aigues-mortes, on fait à pied au bord de la mer, dans des endroits où il reste peu d'eau, une pêche avec le rateau pour prendre les coquillages qu'on nomme *tonilles ;* on emploie un grand rateau de fer qui a une douzaine de dents longues de six pouces. Aux extrêmités de la tête de ce rateau sont attachés deux longs bâtons qui se croisent : derriere le rateau est ajusté un filet en

(6) En allemand, *Meernadeln.* (7) En allemand, *Egeln.*

forme de ſac, dont les mailles ſont ſerrées : un ſeul homme traîne cet inſtrument; le rateau détache les coquillages, & le filet les reçoit. C'eſt ce qu'on appelle le *tonillier.*

Pêche que les Provençaux nomment ſalabre de fond.

52. Ce ſalabre eſt un ſac de filet, de trois pieds de profondeur, qui eſt monté ſur une armure de fer de quinze à vingt pouces de diametre : les extrêmités courbes répondent à une traverſe droite qui eſt dentée comme la roue d'une groſſe horloge; la partie ceintrée porte une douille qui reçoit un manche de douze à quinze pieds de longueur. On garnit ordinairement cette armure avec des paquets de vieux filets. Lorſque les pêcheurs veulent s'en ſervir, ils laiſſent aller leur ſalabre ſur le fond, à quatre ou cinq braſſes de profondeur, quelquefois beaucoup plus. Ils le tiennent amarré par deux cordes, dont une eſt attachée au bout du manche, l'autre l'eſt environ au tiers de ſa longueur du côté du cercle de fer. On le traîne lentement, & en roidiſſant une des cordes, on fait que les dents entrent plus ou moins dans le terrein qu'elles grattent, & le ſac ſe remplit de coquillages & de ſable. Cette pêche qui ſe fait en mars, ne ſe pratique que ſur les fonds de ſable, & par les tems calmes.

Pêche qu'on fait ſur les ſables & les vaſes, à pied, & qu'on nomme plyetter, *ou* pommeter, *ou* à la foule.

53. Pour faire cette pêche, qu'on pourrait nommer *piétiner*, les pêcheurs qui connaiſſent les endroits où fréquentent les poiſſons qui s'enſablent, vont pieds nus au bord de la mer, ou dans les rivieres; ils marchent ſur le fond, lorſque la mer étant retirée, il ne reſte qu'une petite épaiſſeur d'eau. Quand ils ſentent ſous leurs pieds les poiſſons qui ſe ſont enfouis dans le ſable, ils les ſaiſiſſent avec les mains, ou ils les percent avec le petit inſtrument que nous avons appellé *angon*, ou une pointe de fer ajuſtée au bout d'une canne. On prend de cette façon des plies dans la Loire; & on la pratique dans l'amirauté de la Rochelle, à l'iſle de Rhé, &c. On la fait de jour & de nuit, & en ce cas c'eſt au feu.

54. La pêche que nous venons de décrire revient à ce que pratiquent les pêcheurs Picards pour prendre des flets. A l'embouchure des rivieres ſablonneuſes, lors même qu'il y a trois à quatre pieds d'eau, quand ils ſentent le poiſſon, ils le piquent avec un bâton, au bout duquel il y a deux pointes de clous de deux ou trois pouces de longueur. Cette pêche ſe fait quand les flets commencent à monter dans les rivieres, & elle finit lorſque les eaux deviennent très-froides. Cependant on prétend qu'elle eſt infructueuſe vers la S. Jean,

quand on lave les moutons dans les rivieres avant de les tondre, parce que leur ſuint fait fuir les poiſſons.

Péche des coques, ou vanons à la foule.

55. ON connaît qu'il y a des coques à un endroit, par de petits trous que ces poiſſons font avec ce qu'on appelle leur langue, & encore parce qu'on entend leurs coquilles, qui ſont à peine couvertes de ſable, craquer ſous les pieds. Quand les pêcheurs jugent qu'il y a des coques en un endroit, ils piétinent le ſable qui s'amollit, & permet aux dents des rateaux d'y entrer pour en retirer le coquillage; ou bien ces coquillages ſe portent d'eux-mêmes à la ſurface, où on les ramaſſe avec des rateaux de bois.

Péche d'une eſpece de coquillage qu'on nomme manche de couteau.

56. LE coquillage qu'on nomme *manche de couteau* ou *manchot*, eſt fort commun, & ſe trouve ſur-tout abondant ſur la côte du Cotentin. Les riverains qui en font la pêche, ſe ſervent d'une petite broche ou aiguille à tricoter, qui a dix-huit à vingt pouces de long; il y a au bout un petit bouton de fer, reſſemblant à une olive de moyenne groſſeur qui ſerait coupée par le milieu de ſa longueur. Ceux qui pêchent ces coquillages avec cette broche, qu'ils nomment *aiguillet* ou *digot*, ne les déſablent point, comme on fait ailleurs. Ils examinent à la baſſe mer les trous que font ces coquillages ſur le ſable; & comme les manchots ſont toujours placés perpendiculairement, les pêcheurs enfoncent leur digot tout droit, le bouton ne manque guere d'entrer entre les deux valves qui ne ſe joignent pas exactement. Le poiſſon qui ſe ſent bleſſé, contracte un peu ſes valves, & en retirant le digot on amene le coquillage.

57. CETTE pêche ſe fait aux côtes de Baſſe-Normandie, depuis le mois de mai, juſqu'à la fin d'août. Dans le mois de mai, ce coquillage qui n'eſt jamais fort bon, eſt mangeable. Paſſé ce tems, il devient très-dur & indigeſte. Les pauvres gens viennent dans la ſaiſon faire cette pêche, & en font une partie de leur nourriture.

Péche des anguilles, à pied ſur les vaſes

58. DANS le Morbian, amirauté de Vannes, & ſur pluſieurs autres côtes vaſeuſes, les pêcheurs vont de baſſe mer, étant preſque nus, avec un bâton à la main; ils parcourent les vaſes; & ayant apperçu des trous qui ſont évaſés comme de petits entonnoirs, ce qui indique que les anguilles ſe ſont enfoncées dans la vaſe en ces endroits, ils émouvent le fond par l'ébranlement de leurs corps, ce qui fait ſortir les anguilles. Ils les aſſomment avec leur bâton.

ou ils les retirent à la main, les étourdiſſent, & même les tuent en les frappant ſur leur bâton. Cette pêche ne laiſſe pas d'être avantageuſe, quand on la fait ſur des vaſes fort étendues.

Pêche des poiſſons plats, des congres, des anguilles, à pied ſur des vaſes avec le harpon.

59. Les pêcheurs qui vont faire cette pêche, ont à la main une fouanne qui a trois, cinq ou ſix branches, emmanchées au bout d'une perche longue de cinq à ſix pieds; & pour ſe ſoutenir ſur les vaſes, ils ajuſtent ſous chacun de leurs pieds un chautcau du fond d'une barrique. Lorſque la marée eſt en partie retirée, ils vont le long du rivage, & lancent de tems en tems au haſard leur fouanne qui ramene les poiſſons qu'ils ont piqués. C'eſt ordinairement des poiſſons plats, des congres, ou des anguilles.

60. La fouanne de la baie S. Cado, amirauté de Vannes, eſt un trident: elle ſert à prendre des poiſſons plats & des ronds.

61. Dans le Morbian, les fouannes pour les anguilles ont ſix ou ſept branches, longues de quinze à ſeize pouces, qui ſe réuniſſent à une douille qui reçoit une hampe de dix à douze pieds de long.

62. A Narbonne, on ſe ſert d'une épée pour faire la pêche des anguilles, & autres poiſſons qui s'envaſent. Cette pêche qui ſe fait dans la belle ſaiſon, eſt aſſez uſitée le long des étangs ſalés, à un pied & demi d'eau tout au plus; on pique aux endroits où l'on voit remuer dans la vaſe.

Pêche ſur les vaſes, à pied, à la fouanne, & au feu.

63. La pêche à la fouanne, fouine, fougne, ou ſalins, ſe fait auſſi de baſſe mer, & à pied, durant les nuits obſcures avec le feu. Les pêcheurs ſe tranſportent auprès des roches, dans les écluſes, & aux endroits où il reſte un peu d'eau de baſſe mer, tenant de la main gauche un flambeau de paille, ou de quelque bois ſec; & quand ils apperçoivent un poiſſon, ils le dardent fort adroitement avec une fouanne qui n'a quelquefois que deux dents. On pratique cette pêche en pluſieurs endroits, & particuliérement ſur les vaſes dans l'amirauté de la Rochelle.

64. Les Languedociens pourſuivent quelquefois à la courſe les poiſſons qu'ils apperçoivent, & ils ont l'adreſſe de les percer avec une fouanne qu'ils tiennent à la main, & qu'ils nomment *meurtriere* ou *fichoire*; car les pêches dont nous parlons ſont nommées *fichure* ſur pluſieurs de nos côtes de la Méditerranée.

65. Dans la belle ſaiſon la pêche de la fichure eſt aſſez uſitée à Narbonne

le long des étangs salés. Les vieillards & les jeunes gens portent à la main un petit fichoir à trois dents, lorsqu'ils se promenent aux bords de ces étangs, & ils le dardent avec force contre tous les poissons qu'ils apperçoivent.

66. A S. Tropez, la pêche qu'ils nomment *fasquier* se fait au feu & avec un trident. Ils prennent des langoustes, des muges, des dorades, & d'autres poissons quelquefois très-gros.

Pêches de même genre, que font les negres à la Côte-d'Or.

69. ARTHUS (*) remarque que les negres de cette côte sont très-adroits dans l'exercice de la pêche qu'ils pratiquent dès leur enfance; & que, suivant les circonstances & les saisons, ils y emploient différentes sortes d'instrumens. Outre les pêches de jour, ils en ont une de nuit, à la lumiere d'un flambeau fait d'éclats d'un bois léger qu'ils imbibent d'huile de palmier, & qui répand une lumiere très-vive. Ils le portent d'une main, tandis que de l'autre ils tiennent une fouanne ou trident, dont ils percent le poisson avec beaucoup d'habileté; & quelques-uns, au lieu de percer les poissons, les couvrent avec un panier semblable à une mue à élever de petits poulets. Le poisson attiré par la lumiere, se laisse couvrir; ils ouvrent la porte qui est au-dessus du panier, pour en tirer le poisson. Sur-le-champ ils passent un cordon dans ses yeux pour le pendre à leur col, & continuent leur pêche.

ARTICLE SECOND.

Des différentes pêches qui se font en bateau, avec les rateaux, les digons, les fouannes, pour prendre les coquillages & les poissons qui se tiennent, ou sur le fond, ou à une petite profondeur dans le sable ou la vase.

68. TOUTES les pêches dont nous avons parlé dans le premier article, se font à pied; au lieu que celles dont il va être question, exigent qu'on se serve de bateaux. A cela près, la plupart ont beaucoup de rapport entr'elles.

Pêche des coquillages dans un petit bateau, avec un rateau.

69. LES pêcheurs de l'embouchure de la Somme se mettent au nombre de quatre ou cinq dans un petit bateau qu'ils nomment *gobelette*, & se portent à quelque endroit où ils savent qu'il y a un banc de coquillages, de moules, par

(*) *Indiæ oriental.* pars VI, *latinitate donata ab Arthus, cum fig. de Bry.* Francof. 1604, pag. 73.

exemple ; & avec des rateaux ſemblables à ceux des jardiniers, qui ont de longues dents de fer avec des manches menus de trois à quatre braſſes de longueur, ils ajuſtent à la tête un ſac de filet dans lequel s'amaſſent les coquillages à meſure que les dents des rateaux les détachent : ainſi c'eſt une eſpece de drague.

70. On pratique cette pêche en pluſieurs endroits, particuliérement à Iſigny, le long de la côte, où l'on en fait uſage pour draguer des huîtres.

71. Les pêcheurs de l'amirauté de Grand-Camp pêchent auſſi des coquillages & des moules en bateau avec des rateaux.

Péche des huîtres au rateau ſans ſac.

72. Deux hommes ſe mettent dans une petite chaloupe, avec chacun un rateau, dont la tête a environ deux pieds & demi de longueur ; elle eſt garnie de douze dents de fer, longues de huit à dix pouces. Ces dents ſont larges, émouſſées par le bout, & fort crochues ; à cauſe de leur largeur, elles ſont aſſez près à près pour retenir les huîtres. De plus, il y a ſur la tête du rateau le long du manche une petite planche large de quatre pouces, pour retenir les huîtres quand le pêcheur redreſſe le rateau. La forme des dents & cette planche tiennent lieu du ſac de filet. Le manche eſt une perche menue & pliante, longue de dix-huit à vingt pieds : elle eſt ſouvent faite de deux morceaux ; mais il faut qu'elle plie, pour que les dents du rateau raclent mieux le fond.

Péche avec un petit bateau ſur les vaſes.

73. Dans le Morbian, amirauté de Vannes, les pêcheurs vont de baſſe mer ſur les vaſes avec de petits bateaux qu'ils nomment *tignolles*, qui ſont figurés comme une navette, mais dont une extrêmité ſe termine quarrément. Ils ſont formés de trois planches, & ſi légers qu'un ſeul homme les porte aiſément ſur ſon dos. Deux hommes dans une tignolle (& c'eſt tout ce qu'elle peut contenir) lancent dans la vaſe leurs fouannes au haſard ; les branches qui la terminent ſont au nombre de ſix ou ſept, & ont treize à quatorze pouces de longueur : elles partent toutes d'une même douille de fer, qui reçoit un manche de dix à douze pieds de longueur, & elles s'écartent les unes des autres vers leurs extrêmités. Quand le flot ſe fait ſentir, les pêcheurs ceſſent leur métier. On pratique cette pêche principalement depuis le mois de décembre juſqu'à la fin de février.

Article troisieme.

Des pêches qui ſe font avec la fouanne en pleine eau.

74. Par les pêches dont nous avons parlé juſqu'à préſent, on ne prend que

que les poiſſons qui ſe retirent dans le ſable ou la vaſe, pour y attendre le retour de la marée, ou qui étant recouverts d'eau, ſe tiennent ſur le fond. Nous allons expliquer comment on prend ceux qui nagent en pleine eau.

Pêche des vives à la fouanne avec un leurre.

75. LORSQUE les vives étaient communes, les pêcheurs mettaient à l'arriere d'un bateau à voile, une petite anguille d'étain, dont l'éclat attirait les vives qui venaient par bouillons, dans leſquels les pêcheurs lançaient leur fouanne, & ſouvent ils en prenaient pluſieurs d'un ſeul coup.

Pêche des poiſſons plats & d'autres, à la fouanne & avec bateau.

76. LES pêcheurs ſe ſervent pour cette pêche, de fouannes en rateau; c'eſt-à-dire, que les dents ſont rangées ſur une tête de bois, comme les dents d'un rateau : mais ces dents, au nombre de huit ou dix, au lieu d'avoir une direction perpendiculaire à celle du manche, ſont dans une ſituation qui lui eſt parallele; elles ſont terminées comme un fer de lance. On ſe ſert de cette fouanne dans les rivieres ainſi qu'au bord de la mer; & la façon de s'en ſervir eſt d'enfoncer les dents dans le fond, ſoit ſable, ſoit vaſe. Comme la rangée des dents a une étendue aſſez conſidérable, elles peuvent d'autant mieux attraper les poiſſons. Quelques-uns trouvent plus commode de ſe ſervir de fouanne dont les broches ſont attachées autour d'une douille. On prend avec cette fouanne, des anguilles, des congres, des flets, & autres poiſſons plats.

77. ON pratique cette façon de pêcher dans l'amirauté d'Abbeville. On s'en ſert auſſi, tant à pied qu'en bateau, à Iſigny, & dans les Vays.

Pêche avec le trident, la fourche, &c.

78. A Agde, deux hommes ſe mettent dans un petit bateau qu'ils nomment *bette*, avec un trident & une torche allumée; car cette pêche ne ſe fait que la nuit. Un des hommes vogue; l'autre tient le trident, avec lequel il perce les poiſſons qu'il apperçoit à ſa portée. Cette pêche ſe pratique au bord de la mer, dans les étangs, & dans les rivieres.

Pêche au feu & à la fouanne.

79. LES pêcheurs de Vannes ne font la petite pêche des orphis ou aiguillettes dont nous allons parler, que pour avoir de quoi amorcer les hains,

quand ils ſe propoſent de pêcher des tirs ou poſtaux (8), & des congres. Au reſte, la pêche des orphis dure tant que ce poiſſon qui va par bande donne à la côte: c'eſt ordinairement depuis le mois de mars juſqu'à celui de juin.

80. QUATRE pêcheurs ſe mettent la nuit dans un petit bateau; l'un d'eux qui eſt placé à l'avant, tient un brandon de paille allumé, qui par ſon éclat attire les orphis. Les trois autres pêcheurs ont des fouannes en forme de rateau, qui ont au moins vingt dents barbelées, longues de ſix pouces, & fort près les unes des autres, la tête du rateau n'ayant que treize à quatorze pouces de longueur. Au milieu eſt une douille de fer qui reçoit un manche long de dix à douze pieds. Quand les pêcheurs voient les orphis ou anguilles attroupées, ils lancent leurs fouannes, & en prennent ſouvent pluſieurs d'un ſeul coup.

81. COMME le bateau dérive lentement, la manœuvre n'effarouche point les orphis. Lorſqu'il ne fait point de vent, & que les nuits ſont fort obſcures, on en prend quelquefois mille, douze cents, quinze cents, dans une nuit.

82. ON fait la même pêche en pluſieurs endroits, particuliérement à Belle-Isle. Aſſez ſouvent ils allument deux torches, & les poiſſons ſe portent du côté où eſt la lumiere. C'eſt auſſi de ce côté là qu'on lance les fouannes, & on en prend quelquefois juſqu'à dix d'un ſeul coup.

Péche des orphis au pharillon.

83. CETTE pêche ſe pratique dans l'amirauté de Poitou. Cinq hommes & un mouſſe ſe mettent dans une chaloupe; un de l'équipage eſt chargé d'entretenir le pharillon ou petit phare qui eſt placé à l'avant. C'eſt une eſpece de réchaud qui a un manche de fer d'un pied de long, terminé par une douille dans laquelle entre un manche de quatre pieds de longueur. On fait le feu avec des éclats de douves de vieux barrils, qui ont ſervi à contenir du bray ou du gaudron.

84. DEUX hommes nagent mollement, & trois lancent leurs fouannes dans les lits ou bouillons d'orphis que la clarté du pharillon attire près de la ſurface de l'eau; & ces poiſſons s'attroupent quelquefois en ſi grande quantité, qu'on en prend des cinq & ſix d'un ſeul coup. Comme le bateau avance lentement, les poiſſons ne ſont pas effarouchés, même par le lancement des fouannes. Lorſque le tems eſt calme, & que les nuits ſont fort obſcures, on en a quelquefois pris douze à quinze cents dans une nuit.

Péche à la fourche, en bateau & au feu.

85. A Toulon, les pêcheurs à la fourche ont de petits bateaux de dix-neuf

(8) Suivant certains auteurs, la tire eſt une ſorte de morue verte; *Aſellus virescens.* WILLUGBY, *Ichthyolog.* page 172. RAY, *Ichthyol.* page 53.

pieds de longueur, ſur cinq & demi de largeur, dans leſquels ſe mettent deux hommes. Ils pêchent à la fouanne ou fichoire pendant toute l'année, à la lumiere, & prennent des loubines, des mulets ou mujaux, des congres, des dorades, &c.

D'une pêche au feu & à la fichure, dite phaſtier *ou* phaſquier.

86. QUAND les bourdigues ſont rompues, comme on le fait tous les ans le 15 de mars, ainſi que nous l'avons dit en parlant de cette grande pêche, on fait une pêche plus amuſante qu'utile, avec les petits bateaux qu'on appelle *bettes marines*. On les arme de deux ou quatre rames ſans gouvernail. On éleve à la pouppe un morceau de bois arrondi, d'environ quatre pouces de diametre, & haut de quatre pieds. Au haut de ce morceau de bois, on établit une grille de fer, ou une eſpece de réchaud aſſez creux pour contenir les morceaux de pin gras qu'on doit y brûler.

87. AUSSI-tôt qu'il fait nuit, on ſort pour faire cette pêche. On allume le petit phare, qu'on nomme *phaſtier*. On a quelquefois le plaiſir de ſe faire ſuivre par des troupes de poiſſons qui ſont attirés par la lumiere. Le pêcheur armé d'un harpon à pluſieurs branches, & qui eſt emmanché au bout d'une perche légere de huit pieds de long, ſe place à la pouppe ſous le *phaſtier*, tandis que les rameurs le promenent dans les canaux des étangs de Berre & de Caronte; & en jetant les harpons au milieu de tous ces poiſſons, on en prend preſque toujours pluſieurs à la fois. On ne prend guere à cette pêche que des aiguilles; mais quand ce poiſſon de paſſage donne abondamment, un ſeul homme en prend quelquefois pluſieurs quintaux. Cette pêche ne dure guere que quinze jours, les aiguilles paſſant ailleurs. Ce ſont ordinairement les bourgeois qui s'exercent à cette pêche; mais il ſe raſſemble quelquefois plus de quarante bettes, qui ayant chacune leur feu, forment un ſpectacle aſſez agréable, qui attire la curioſité des étrangers. On allume dans le phaſtier des éclats de cœur de pin gras, ou très-réſineux.

88. COMME ceux qui font cette pêche à Antibes, ſe rendent à voile ſur le lieu de la pêche, ils amenent leur mât, & le couchent vers l'avant ſur un chandelier. Les pêcheurs d'Antibes prennent quelquefois avec la fouanne, d'aſſez gros poiſſons qu'ils auraient peine à tirer à bord: en ce cas ils s'aident du grapin.

89. IL faut toujours attacher au milieu de la hampe de la fouanne, une ligne de pluſieurs braſſes de longueur, pour pouvoir la rattraper ſi elle échappait au pêcheur, ou s'il la lançait ſur un gros poiſſon qu'il ne pourrait retenir.

90. ON fait cette même pêche à S. Tropez. On commence à pêcher le ſoir avant la nuit; & ſe portant auprès des roches, on y harponne des crabes & des

homards : enſuite, quand la nuit eſt venue, on allume le phaſtier, & on prend des dorades, des loups (9), des muges, des ſoles, des rhombes ou turbots (10), des anguilles, des maurennes, des langouſtes, des ombrines, ſorte de truite, &c. Le matin à l'aube du jour, on recommence à harponner des cruſtacés, comme le ſoir. On voit que ces pêches ne different pas beaucoup du pharillon dont nous avons parlé.

Pêche dite en Catalogne, enceza.

91. CETTE pêche ſe fait de jour ou au feu, avec le harpon ou la fichure, qu'on nomme *fitora*. On allume à la pouppe un feu de bois de pin ; on va comme pour le phaſtier, à la rame terre à terre, & deux hommes ont à la main une *fitora*, avec laquelle ils percent les poiſſons qu'ils peuvent atteindre. Quand ils ſont gros, les pêcheurs s'aident d'un grapin ou croc, pour les tirer à bord : quelquefois ils emploient un lacs.

92. LES negres de la Côte-d'Or allument du feu dans leur canot, qui étant percé de trois ou quatre trous ſur les côtés, donne paſſage à la lumiere, qui attire le poiſſon que les pêcheurs dardent avec un trident à long manche.

Pêche à la foſcina ou fuſcina.

93. A Raguſe, on fait la pêche avec un trident nommé *foſcina* ou *fuſcina*, qui a une longue hampe ou manche : elle ſe fait le jour & la nuit. Il y a des pêcheurs ſi habiles, que lorſqu'ils apperçoivent un poiſſon, ils ne manquent pas de l'attraper avec la foſcina. Quand on pêche ainſi pendant la nuit, on allume à la pouppe un morceau de ſapin.

Pêche à peu près ſemblable, que les Eſpagnols nomment fitora.

94. LE trident eſt nommé en eſpagnol *fitora ;* il a ordinairement cinq pointes. A Alicante, où cette pêche ſe fait avec un ſeul homme dans un petit bateau, le manche de l'inſtrument a quatre braſſes de longueur. Chaque pointe eſt terminée comme le fer d'une fleche. Le pêcheur eſt ſur la proue du bateau ; il jette un peu d'huile ſur la ſurface de la mer, ce qui lui fait mieux appercevoir les poiſſons qui ſont au fond, qu'il darde avec ſa fitora. Cette pêche commence en mars, & finit en mai. Le moment le plus favorable eſt le matin, par un tems calme. On la fait rarement de nuit à la lumiere.

Pêche de l'Amérique ſeptentrionale, qu'on nomme pêche à la riſſolle *ou* au feu.

95. ELLE ne differe de celles que nous venons de décrire, qu'en ce que celui

(9) En allemand, *Seewölfe.*

(10) En allemand, *Buttfiſche.*

qui doit harponner tient d'une main un bâton, au bout duquel il y a un paquet d'écorce de bouleau, qui étant allumé, fait au moins autant de lumiere que les flambeaux de poing, dont on fait uſage en France. L'autre pêcheur conduit le canot.

Pêche de la Guadeloupe, au feu & à la fouine.

96. ON aſſure que les pêcheurs de cette isle prennent ainſi les poiſſons nommés *perroquets* (11), les uns verds, les autres jaunes, des vieilles, des crabes, & de gros homards.

De la pêche au miroir.

97. COMME c'eſt la lumiere qui détermine les poiſſons à s'approcher du miroir, dont nous allons parler, il ne ſera pas hors de propos d'en dire ici quelque choſe. Dans les nuits calmes & obſcures, on prend un morceau de bois taillé en bateau, on en garnit le deſſous avec de petits morceaux de glace, ſemblables à ceux qu'on emploie pour amuſer les alouettes. Les ſeches appercevant la lumiere de la lune réfléchie par ces glaces, s'approchent, & on les ſaiſit ordinairement avec un truble, que les Provençaux nomment *ſalabre*.

Pêche chinoiſe, qui approche de la précédente.

98. LES Chinois ont de longs bateaux, auxquels ils attachent des deux côtés une planche large de deux pieds, qui s'étend de l'avant à l'arriere. Cette planche eſt couverte d'un vernis fort blanc & fort luiſant; un des côtés eſt de niveau avec le bord du bateau, l'autre s'incline en pente douce, juſqu'à la ſurface de l'eau. Pendant la nuit, la lumiere de la lune étant réfléchie par cette ſurface blanche, le poiſſon qui s'ébat ſur l'eau, prend probablement la couleur de la planche pour l'eau même; il ſaute ſur cette planche, & gliſſant deſſus, il tombe dans la barque. Ceci eſt tiré de l'*hiſtoire générale des voyages*, in-4°. tome VI, pag. 221, 2.

Pêche des Indiens, au feu.

99. ON lit dans l'*hiſtoire générale des voyages*, que quand les Indiens pêchent au feu, ils ont dans un canot des tiſons ardens qui éclairent la ſurface de l'eau. Les poiſſons, attirés par cette lumiere, s'approchent du bateau du côté où elle paraît; & les pêcheurs étant à l'eau, nagent de l'autre côté, à l'ombre du bateau, ce qui leur donne beaucoup de facilité pour darder les poiſ-

(11) En allemand, *Meerpapagayen*. CORYPHAENA *Pſittacus*. LINN.

ſons ; mais il s'en rencontre de fort gros, qui attaquent eux-mêmes les pêcheurs, & quelquefois les dévorent.

Pêche de nuit, qu'on pratique ſur la côte du Sénégal.

100. Il eſt dit dans l'*hiſtoire générale des voyages*, *in*-4°, tome II, pag. 179, que ſur les côtes voiſines du Sénégal il y a des pêcheurs qui, durant les nuits obſcures, tiennent d'une main une longue piece de bois très-combuſtible, qui les éclaire ; & de l'autre un dard, dont ils ne manquent guere les poiſſons qui s'approchent de la lumiere. Lorſqu'ils en prennent de fort gros, ils les attachent à l'arriere du canot avec une ligne, & les remorquent à terre. Nous ne rapportons toutes les pêches étrangeres dont nous venons de parler, que ſur la foi des voyageurs.

Pêche au harpon, dite foſcina, *dont il a déjà été parlé* §. 93.

101. Sur la côte de l'état eccléſiaſtique, on pêche de jour, & plus ſouvent à la lumiere, avec un harpon en forme de trident, qu'on nomme *foſcina*. On l'attache au bout d'une corde qui eſt fort longue. On le darde tenant le manche à la main ; mais quand les poiſſons ſont gros, ils détachent le harpon du manche, & s'en vont avec lui, mais il n'eſt pas perdu : on le retrouve, ainſi que le poiſſon, au moyen de la ligne qui eſt attachée. On fait cette pêche l'été, autour des roches.

Article Quatrieme.

Des pêches qui ſe font avec le harpon volant, ou qu'on jette au poiſſon, & qu'on abandonne.

102. Dans les pêches à la fouanne, dont nous avons parlé juſqu'à préſent, on n'abandonne preſque jamais la hampe ou la perche qui ſert de manche à cet inſtrument. On plonge la fouanne ſur le poiſſon ; & en la retirant par le manche qu'on n'abandonne point, on retire avec elle le poiſſon qui a été piqué. Pour les pêches dont nous allons parler, & qu'on peut appeller le *harponnage*, on lance le harpon, on l'abandonne entiérement, & l'on ne retient qu'une ligne, dont un bout eſt amarré au manche, ou au fer du harpon. C'eſt ainſi qu'on pêche les plus gros poiſſons, tels que la baleine, comme nous l'expliquerons fort en détail dans l'article de l'ichthyologie, où nous traiterons de ces poiſſons. Nous nous bornons préſentement à détailler quelques petites pêches qui ont rapport aux grandes, dont nous remettons le détail à un autre lieu.

Pêche du marſouin avec le harpon.

103. NOUS choiſiſſons, pour donner un exemple du harponnage, la pêche du marſouin, parce qu'elle ſe pratique quelquefois ſur nos côtes.

104. OUTRE les fourches, tridents, fouannes, dont nous avons parlé, on ſe ſert pour la pêche des gros poiſſons, & particuliérement des marſouins, de harpons dont le fer qui ſe dégage du manche, eſt retenu par une ligne que l'on file à meſure que le poiſſon piqué s'agite & s'éloigne. Il y a des harpons de beaucoup d'eſpeces, dont nous nous propoſons de parler lorſque les occaſions ſe préſenteront. Nous nous bornerons pour le préſent, à en décrire trois, dont ſe ſervent quelquefois les pêcheurs du Polet.

105. LE harpon A (*pl. II, fig.* 3), a deux pieds de long, y compris la pointe A, la verge *b*, & la douille *c*, dans laquelle entre la pioche qui forme le manche, & qui a cinq à ſix pieds de longueur. La tête de ce harpon a la forme d'un fer de lance A, ou d'un demi-fer de lance *a*, & eſt épaiſſe de quatre à cinq lignes à ſon échancrure *e*. Il n'eſt pas néceſſaire que ce harpon ſoit bien affilé, parce qu'on ne s'en ſert guere que quand le marſouin eſt près du bord de la chaloupe; & il entre d'autant plus facilement, que la peau, la graiſſe & la chair du marſouin ſont preſqu'auſſi tendres qu'à la baleine.

106. LE poiſſon emporte le harpon, dont le manche reſte au pêcheur, ou plus ſouvent tombe à la mer. Mais il y a à la verge ou tige du harpon, une ligne *d*, que le pêcheur file juſqu'à ce que le poiſſon ſoit affaibli. On voit ce harpon ſur ſon manche, en B & en C (*pl. II, fig.* 3). Ainſi ces harpons B, qui ſervent à la pêche du marſouin, ſont ſemblables aux dards dont on fait uſage pour la pêche de la baleine; ils ſont ſeulement beaucoup plus petits, mais on les lance de même. Ils ont, comme le harpon A, une ligne *d*, frappée ſur ſa tige *b*; on la file pour laiſſer débattre le poiſſon, pendant qu'il perd ſon ſang, pour avoir moins de peine à le haler à bord.

107. IL faut que les lignes de tous les harpons ſoient faites de bon chanvre, bien travaillées, & peu torſes, pour qu'elles ſoient fortes & ſouples. On voit en B ce harpon monté ſur ſon manche ou ſa hampe.

108. LE harpon E, qui eſt d'une conſtruction fort ingénieuſe, a deux pieds de longueur, y compris la pointe *a*, la verge *b*, & la douille *c*, dans laquelle s'emmanche une perche de cinq à ſix pieds de longueur; la forme de ſa tête eſt une eſpece de couteau *a e*, long d'environ huit pouces, & large vers *e* à peu près d'un pouce & demi; elle ſe termine en pointe à ſon autre extrêmité *a*, & eſt épaiſſe par le dos. Cette lame eſt percée au milieu de ſa longueur en *f* d'un trou; & l'extrêmité de la tige *b*, qui a dix-huit à vingt-quatre pouces de longueur, ſe termine en *f* par un œil où entre un clou rivé, qui traverſe cet œil ainſi que le trou de la lame, ce qui permet à la lame un mouvement de charniere.

109. POUR ſe ſervir de ce harpon, on arrête à la tige le bas de la lame par un anneau de corde *g*, qui gliſſe de long de la lame, lorſque le pêcheur a lancé le harpon dans le corps du poiſſon; car la réſiſtance des chairs eſt ſuffiſante pour pouſſer vers le bas de la tige cet anneau de corde *g*. Alors l'effort que fait le poiſſon pour ſe dégager, s'exerçant ſur l'eſpece de charniere *f*, la lame tourne ſur le clou; & au lieu d'être placée comme on le voit en F, elle forme relativement à la tige comme un T, ainſi qu'on le voit en G. Dans cette poſition, le harpon forme dans les chairs du poiſſon une eſpece de grapin dont le poiſſon ne peut ſe dégager. Au bas de la tige eſt une douille *c* qui reçoit un manche, lequel n'y eſt point arrêté; mais il y a une ligne *d*, dont un bout eſt amarré en *h* à peu près au tiers de la longueur de la tige. Le pêcheur retient donc le harpon, s'il eſt aſſez près du poiſſon pour le percer; ou s'il le lance, la hampe qui quitte le harpon flotte ſur l'eau; & pour ne la pas perdre, on la retire à bord au moyen d'une ligne fine qu'on y a attachée. Le poiſſon piqué s'en va avec le fer du harpon; mais on file de la ligne *d* autant qu'il eſt néceſſaire pour retrouver le poiſſon quand il eſt affaibli par le ſang qu'il a perdu.

Péche à la fleche & avec le fuſil.

110. IL eſt dit dans l'*hiſtoire générale des voyages*, in-4°, tom. II, page 455, que les mores du Cap-Blanc prennent des poiſſons avec des fleches, comme nous en tuons quelquefois à coups de fuſil. J'ai vu un chaſſeur qui en tirait à plus d'un pied ſous l'eau (12); mais il ne faut pas viſer au poiſſon, parce que le rayon de lumiere & le plomb éprouvent une réfraction en paſſant d'un milieu dans un autre, & la quantité de ces deux réfractions n'eſt pas aiſée à déterminer.

111. NOUS liſons encore dans l'*hiſtoire générale des voyages*, in-4°, tom VI, page 222, que les Chinois prennent le poiſſon avec des fleches qui tiennent à l'arc au moyen d'un fil, autant pour empêcher qu'elles ne ſoient perdues, que pour attirer à eux le poiſſon qui en eſt percé.

112. ANDERSON rapporte dans l'*hiſtoire naturelle d'Islande*, que les Groënlandais ſe ſervent pour la pêche, de fleches & de dards qu'ils arment de fer, quand ils en ont; ou au défaut de métal, ils ſe ſervent de cailloux appointis, d'os, de dents de poiſſons, &c. qu'ils attachent à l'extrêmité de la fleche avec des lanieres de cuir, ou des barbes de baleines; & pour ne point perdre leurs

(12) Ce que l'auteur donne ici comme une adreſſe ſinguliere, n'eſt pas rare en Allemagne, en Suiſſe & ailleurs. Malgré cela, on ne pêche guere avec le fuſil; la dragée bleſſe le poiſſon, & le tue rarement; les balles le coupent quelquefois en morceaux; ou ſi l'animal eſt frappé de façon que la veſſie du fiel ait été crevée, il contracte un goût qui le rend immangeable.

fleches

fleches ou leurs javelots, ils ont l'induſtrie d'attacher au milieu de leur longueur une veſſie de chien de mer remplie d'air, qu'ils appellent *avata*, afin que quand ils ont manqué le poiſſon, ou quand le javelot s'en détache, la fleche ou le javelot flottent ſur l'eau. L'extrêmité poſtérieure de leur fleche eſt garnie de deux feuillets d'os qui tiennent lieu de plumes, pour qu'elles ſe dirigent mieux. Ils proportionnent la grandeur, la force & le poids de leurs fleches & javelots, à la groſſeur des poiſſons; & quand ils ſe propoſent d'attaquer un gros poiſſon, ils ajuſtent au milieu du manche du javelot un os, ſur lequel ils appuient le pouce. Ce point d'appui leur donne plus de force.

113. SUIVANT l'*hiſtoire générale des voyages*, in-4°, tome III, page 427, les Veteres percent un poiſſon avec leur dard à cinq ou ſix pieds de diſtance; & ils prennent ainſi des mulets qui ſont fort gros, fort gras, & d'une bonté extraordinaire.

114. IL eſt dit au même endroit, que les negres de la partie occidentale d'Afrique ſe mettent deux dans un canot fait d'un corps d'arbre creuſé, qu'ils s'écartent juſqu'à ſix milles en mer, & qu'ils prennent les gros poiſſons avec un dard long d'une demi-pique, & armé de fer. Ce dard eſt attaché au bout d'une corde qui ſert à le retirer ainſi que le poiſſon.

115. NOUS voyons dans un mémoire de Lisbonne, que depuis les habitations du Maragnon juſqu'au bord de la mer, quand elle eſt baſſe, il y a ſix, ſept & huit lieues qui découvrent, & forment une plage qui eſt couverte d'eau à la haute mer. Lorſque la mer eſt retirée, il y a une infinité de foſſes, tant grandes que petites, dans leſquelles il reſte beaucoup de toutes ſortes de poiſſons. Les eſclaves y vont pêcher, ils prennent les petits poiſſons avec des eſpeces de naſſes; & pour les grands, ils ſe ſervent de fleches.

116. IL eſt encore dit qu'à Meſſine on s'approche de l'eſpadon, *peſce ſpada* (13), & qu'on le perce avec un dard armé d'un fer doux, qui eſt au bout d'une hampe qui a plus de douze pieds de long. Ce dard eſt attaché à une corde longue de cent vingt braſſes, que le maître pêcheur file juſqu'à ce que le poiſſon ſoit affaibli par la perte de ſon ſang.

ARTICLE CINQUIEME.

Des pêches qu'on fait au feu avec des filets.

117. PUISQU'A l'occaſion des pêches qu'on nomme en général *fichure*, nous avons parlé du feu & de la lumiere qu'on emploie pour attirer le poiſſon, nous ne devons pas différer plus long-tems à détailler quelques pêches qu'on fait avec des filets, & pour leſquelles on emploie auſſi la lumiere.

(13) En allemand, *Schwerdtfiſche.*

Péche où après avoir attiré le poiſſon par la lumiere on l'enleve avec un filet, au lieu de le percer avec la fouanne.

118. QUELQUES pêcheurs pratiquent tout ce que nous avons dit pour attirer les poiſſons au moyen de la lumiere; mais au lieu de les percer, ils paſſent deſſous un filet ſemblable à la truble ou aux autres filets équivalens, & ils enlevent le poiſſon ſur le filet. Outre que cette façon de pêcher eſt ſouvent plus profitable que les fichures, elle a ce grand avantage, de ne pas endommager le poiſſon, comme le font les dents des digons, des tridents, & des fouannes, qui quelquefois coupent en deux les poiſſons; & quand ceux qui ſont bleſſés retombent à la mer, ce qui arrive ſouvent, la plupart meurent de leurs bleſſures, & c'eſt autant de perdu (14). On évite cet inconvénient, en ſe ſervant des filets; mais comme ils écument tous les poiſſons, grands & petits, ils peuvent en détruire de petits: ce que ne font pas les fouannes, qui ordinairement ne prennent point de menuiſe (15).

Péche appellée à Alicante, enceſa.

119. LE terme d'*enceſa* ſignifie *lumiere*, & cette pêche ſe fait ordinairement ſans bateau. Deux hommes vont à pied le long du bord de la mer: l'un tient un morceau de bois de pin allumé; l'autre, une eſpece de petit épervier, à peu près ſemblable à celui dont il eſt parlé dans la ſeconde ſection, chapitre II. Le poiſſon fixant la lumiere, ſe laiſſe prendre par le filet. On en pêche ainſi de toutes ſortes. Cette pêche n'eſt cependant pas conſidérable, & elle ne réuſſit que quand la nuit eſt fort obſcure, & encore par les tems calmes: conditions, au reſte, qui ſont communes à toutes les pêches à la lumiere; mais dans ces circonſtances, on peut faire cette pêche toute l'année. Les deux pêcheurs partagent le profit.

120. EN Catalogne & en Eſpagne, ils pêchent à l'enceſa comme nous venons de l'expliquer, & auſſi avec le harpon; mais dans la ſaiſon des maquereaux, comme des troupes de ces poiſſons ſuivent le bateau qui porte l'enceſa, ils les enveloppent avec un filet en pentiere, & prennent beaucoup de poiſſons.

Péche au bregin avec le feu.

121. NOUS avons expliqué dans la ſeconde ſection, ce que c'eſt que la pêche

(14) Voilà pourquoi les tridents, fouannes, digons, &c. ſont défendus ſur la plupart des rivieres. On ne les ſouffre que dans certains endroits où les eaux ſont baſſes, & pour prendre certaines eſpeces de poiſſons.

(15) Pour empêcher qu'il ne ſe prenne beaucoup de menuiſe, il n'y a qu'à ordonner que les mailles ſoient aſſez larges pour laiſſer paſſer tous les petits poiſſons.

qu'on nomme en Provence *bregin*. On peut se rappeller que c'est un grand sac de filet, qui est précédé par deux grandes ailes, à l'extrémité desquelles sont les cordes ou bras qui servent à le traîner. On laisse un bras à terre, & les pêcheurs qui sont dans un bateau, font faire à l'autre une grande enceinte, puis reviennent joindre ceux qui sont restés à terre. La pêche du bregin à la lumiere se fait précisément de la même maniere, excepté que pour attirer le poisson dans l'enceinte que forme le bregin, un petit bateau porte à l'avant un feu de quelque bois résineux, qui forme de la flamme. Ce bateau se promene lentement dans l'espace que le bregin doit envelopper; & quand la tessure est près de terre, le bateau éteint son feu, & gagne le rivage pour aider aux autres à tirer le filet. Cette pêche au feu a été défendue en tems de guerre, parce qu'on a reconnu que ces feux guidaient les corsaires, pour faire les matelots prisonniers.

122. LES prud'hommes de Marseille ne la permettent point dans leur district: 1°. parce que les feux peuvent tromper quelques navigateurs qui, les prenant pour un feu entretenu à la côte, se perdraient; 2°. parce que, suivant eux, la pêche au feu n'est abondante que pour les premieres fois que l'on en fait usage, & que les poissons effarouchés fuient les endroits où l'on a pêché au feu. 3°. Comme on fait au moyen du feu des pêches fort abondantes les premieres fois qu'on en fait usage, & qu'ensuite on ne prend plus rien, on ne peut suffire à apprêter & saler la grande quantité de poissons que l'on a pris, & une partie est perdue: ce qui n'arrive pas quand, en prenant moins de poisson à la fois, la pêche dure plus long-tems. 4°. Les prud'hommes pensent qu'il est juste que tout le monde gagne sa vie, & que, pour cette raison, il faut interdire une pêche qui fait tort à ceux qui pratiquent d'autres façons de pêcher.

ARTICLE SIXIEME.

De quelques pêches où l'on prend les poissons à la main.

123. SOUVENT les pêcheurs à la foule ne se servent d'aucun instrument pour prendre le poisson qu'ils sentent sous leurs pieds; ils le saisissent avec les mains. D'autres vont aussi aux bords des rivieres & des étangs, fourrer les bras dans les crônes, & en rapportent les poissons qui s'y sont retirés. A Toulon, on prend beaucoup de coquillages à la main; & comme la Méditerranée ne se retire pas ainsi que l'Océan, parce qu'elle n'est pas sujette au reflux, les pêcheurs plongent quelquefois pour aller les chercher au fond de la mer.

124. On lit dans l'*histoire générale des voyages*, in-4°, tome XIV, page 126, extrait de Wafer, que les Indiens de l'isthme de l'Amérique se jettent à la

nage pour ſuivre entre deux eaux les poiſſons qu'ils apperçoivent, & qu'ils vont les prendre à la main dans les trous où ils ſe ſont retirés. La nuit, ils attirent les poiſſons avec des torches de bois de mahot, & ils ont une extrême adreſſe pour ſaiſir ceux qui s'approchent vers la lumiere.

125. DANS la même *hiſtoire générale des voyages*, in-4°, tome XIII, pages 11 & 12, il eſt dit que les Indiens de Cumana s'aſſemblent pluſieurs bons nageurs pour pêcher à l'œil & à la main tant le poiſſon que les perles, & que leur habilité paſſe toute expreſſion. Ils forment une longue chaîne; & en ſiffiant & battant l'eau, ils entourent les poiſſons, & les raſſemblent peu à peu vers la rive, en ſi grande abondance, que le ſpectacle en eſt quelquefois effrayant. Cette pêche ſe fait dans des tems réglés, & il y périt toujours quelques hommes, les uns noyés, les autres éventrés par de gros poiſſons.

126. PUISQUE les plongeurs ſont aſſez hardis pour aller chercher les poiſſons au fond des eaux, je crois qu'il ne ſera pas hors de propos de dire ici quelque choſe de l'art de plonger; mais pour qu'on ne perde point de vue mon principal objet, je le ferai le plus briévement qu'il me ſera poſſible.

127. LES animaux qui de leur nature doivent vivre dans l'air, ne peuvent pas plus ſubſiſter dans l'eau, que les poiſſons ne peuvent vivre dans l'air.

128. A l'égard des animaux qui vivent dans l'air, on remarque que le ſang qui arrive aux poumons par les veines, eſt épais & d'un rouge très-foncé, pendant que celui qui ſort des poumons eſt très-fluide, écumeux, & d'un rouge éclatant: eſt-ce par de l'air qui s'inſinue dans le ſang, ou par une trituration que la raréfaction de l'air y occaſionne, qu'il contracte ce changement? (16) C'eſt une queſtion qui n'eſt pas bien décidée, & que nous n'entreprendrons point d'éclaircir. Il ſuffit de faire appercevoir que, ſans le ſecours de la reſpiration, le ſang deviendrait en peu de tems épais, & incapable de paſſer dans les vaiſſeaux capillaires, artériels, ou veineux. Ce n'eſt pas là le plus grand inconvénient; ſi l'homme était privé de la reſpiration, le ſang ne pouvant pas paſſer librement dans les vaiſſeaux des poumons qui ſeraient affaiſſés, la circulation ſerait arrêtée, & bientôt l'animal périrait. Cependant le fœtus qui eſt dans le ſein de ſa mere, vit ſans reſpirer. Il eſt vrai qu'au moyen du ſang que le fœtus reçoit de ſa mere qui reſpire, le ſang de l'enfant peut conſerver de la fluidité; mais cela n'eſt pas ſuffiſant pour le faire vivre, & il périrait, ſi la nature n'avait pas fourni des routes abrégées au ſang du fœtus, pour qu'il circule ſans paſſer par les poumons qui ſont toujours affaiſſés. J'éviterai d'entrer dans de grands détails anatomiques qui ſeraient déplacés; mais pour faire comprendre ce que j'ai à dire ſur les plongeurs, je vais pré-

(16) Le dernier eſt plus probable. Voyez Haller, *elementa phyſiologiæ*, tome III, page 356.

ſenter quelques idées générales de la circulation du ſang dans l'adulte, & dans le fœtus. (17)

129. DANS l'adulte, le ſang qui retourne des extrêmités au cœur par les veines, paſſe de la veine cave dans le ventricule droit du cœur, & de là dans l'artere pulmonaire, d'où les veines pulmonaires le reprennent & le portent dans le ventricule gauche du cœur, qui s'en décharge dans le tronc de l'aorte, puis dans les arteres qui ſe diſtribuent à toutes les parties du corps. Les veines le reçoivent des arteres, & le rapportent au cœur, comme nous l'avons dit. Voilà une idée générale de la route que le ſang tient dans l'adulte.

130. A l'égard du fœtus, comme il ne reſpire point, comme ſes poumons reſtent toujours affaiſſés, toute la maſſe du ſang ne peut pas paſſer dans le poumon, comme nous avons dit que cela ſe fait dans l'adulte; mais pour y ſuppléer, il y a un canal de communication du tronc de l'artere pulmonaire au tronc de l'aorte; & la cloiſon qui ſépare les oreillettes du cœur, eſt percée d'un trou ovale, qui établit une communication de la veine cave avec la veine pulmonaire, par l'entremiſe des oreillettes. On voit qu'au moyen du canal de communication, & de ce trou ovale, la nature a abrégé la route de la circulation dans le fœtus, & a ſuppléé aux obſtacles que le ſang éprouve à paſſer dans le poumon, lorſqu'il n'eſt pas dilaté par l'inſpiration.

131. QUAND le fœtus, étant ſorti du ſein de ſa mere, jouit de la reſpiration, le trou ovale ſe ferme (18), le canal de communication ſe deſſeche, & devient ligamenteux. Alors la circulation s'établit comme dans l'adulte; & exactement parlant, on peut dire que l'enfant qui a une fois reſpiré, ne peut plus ſe paſſer de cette fonction.

132. CEPENDANT j'ai éprouvé que de petits chiens tout nouvellement ſortis de la mere, ſont difficiles à étrangler, & à noyer; ſans doute parce que le trou ovale & le canal de communication n'étant point oblitérés, la circulation pouvait s'opérer comme dans le fœtus (19). Il eſt certain que cette

(17) Par cette digreſſion phyſiologique, l'auteur ſe propoſe d'expliquer comment les plongeurs peuvent vivre fort long-tems au fond de l'eau, juſqu'à trois quarts d'heure, comme il le dit. Je penſe avec M. Schreber, qu'il aurait pu s'épargner tous ces détails. Il n'eſt pas prouvé, ou plutôt il eſt inconteſtablement faux qu'un plongeur ait jamais pu reſter auſſi long-tems au fond de l'eau. Le plus long-tems qu'il ait pu y tenir ſans venir reſpirer ſous la cloche, c'eſt deux minutes. Voyez Haller, *elem. phyſiologiæ*, tome VI, p. 268. L'expérience prouve en ſecond lieu, que le trou ovale, *foramen ovale*, ne peut pas garantir les animaux d'être étouffés au fond de l'eau. Idem, *ibid.* page 252.

(18) Cela arrive au bout d'une année; & dans bien des ſujets, elle n'a jamais lieu parfaitement.

(19) M. de Haller donne une cauſe toute différente de ce phénomene, *elem. phyſiologiæ*, tome II, pag. 430, tome III, p. 252. Il l'attribue à la plus grande irritabilité du cœur dans les animaux encore jeunes; ce qui fait durer plus long-tems la circulation du ſang.

oblitération s'opere, tantôt plus tôt, & tantôt plus tard, puiſque dans quelques cadavres d'adultes on a trouvé ces paſſages encore ouverts; & il n'eſt pas hors de vraiſemblance que, par une habitude contractée dès la plus tendre jeuneſſe, en s'efforçant de retenir long-tems ſa reſpiration, ces canaux ne puſſent reſter long-tems ouverts. C'eſt peut-être à cette cauſe qu'on peut attribuer la facilité qu'ont eu certains plongeurs, de reſter pendant trois quarts-d'heure ſous l'eau: mais ces cas ſont fort rares. Les plongeurs dont on fait uſage dans la marine, parviennent bien à aller viſiter des voies d'eau qui ſont auprès de la quille, & même à y appliquer quelques remedes; mais il faut, après un tems aſſez court, qu'ils s'élevent au-deſſus de l'eau pour reſpirer. Il y a des animaux amphibies qui ſont d'excellens plongeurs; les grenouilles, les tortues, les couleuvres, preſque toutes les eſpeces de canards, ſe paſſent long-tems de reſpirer. Comme les tortues (20) & les veaux marins ont particuliérement cet avantage, les anatomiſtes ſe ſont attachés à examiner, avec toute l'attention poſſible, la route de la circulation du ſang dans ces animaux; & ils ont reconnu qu'elle était la même que dans le fœtus.

133. CEPENDANT M. Portail, en diſſéquant un veau marin, a fait voir à l'académie que le canal de communication était oblitéré, & qu'il n'y avait que le trou ovale qui était reſté ouvert: ce qui n'avait pas empêché cet animal de vivre.

134. LES avantages conſidérables qu'on aurait à pouvoir réſter long-tems ſous l'eau, ont engagé à faire beaucoup de tentatives pour y parvenir: le moyen qui a eu le plus de ſuccès, eſt de ſe mettre dans une grande cloche de bois, exactement calfatée, & leſtée de boulets à ſes bords. Comme on deſcend cette cloche bien perpendiculairement, l'eau n'y entre pas; & l'homme qui y eſt, ſe trouve dans un air qu'il peut reſpirer, pourvu qu'on ne deſcende pas la cloche à une grande profondeur: car alors la compreſſion de l'air gêneraît la reſpiration. Mais comme l'air qui a une fois ſervi à la reſpiration perd la propriété de procurer au ſang la réparation que lui procure l'air nouveau, l'homme périrait, s'il reſtait trop long-tems ſous la cloche dont nous venons de parler; & au moyen des expériences que le célebre M. Halès a faites à ce ſujet, on peut connaître, à peu de choſe près, combien de tems, la capacité de la cloche étant déterminée, le plongeur pourra vivre deſſous. Un autre Anglais a imaginé un moyen très-ingénieux, pour renouveller l'air de cette cloche. Il a fait ajuſter au haut un robinet, par lequel le plongeur peut laiſſer échapper l'air qu'il a infecté par ſa reſpiration; car cet air ſe porte toujours au plus haut de la cloche; & pour le remplacer, on deſcend à côté de la grande cloche, de petites cloches remplies

(20) Ces animaux ont le poumon, & les vaiſſeaux qui s'y rapportent, autrement conſigurés que les quadrupedes. Voyez Hallet, *elementa phyſiologiæ*, tome III, pag. 271.

d'air frais, que le plongeur verſe dans ſa grande. Au moyen de cette manœuvre, que je ne décris que fort ſuperficiellement, on prétend que des plongeurs ont ſubſiſté un jour entier dans une cloche. Malheureuſement étant entiérement occupés d'en renouveller l'air, ils ne pouvaient pas faire beaucoup d'ouvrage au fond de l'eau. Ainſi l'on ſe borne à ſe ſervir de la cloche ſimple, que le plongeur fait remonter, quand ſe ſentant eſſoufflé, il prévoit qu'il ne pourrait pas y ſubſiſter long-tems. L'homme eſt aſſis ſur une planche qui traverſe la cloche; & comme on ne la deſcend pas juſqu'au fond de l'eau, il peut ſortir de ſa cloche, faire quelque ouvrage; & quand il a beſoin de reſpirer, il rentre dans la cloche, où il trouve une proviſion d'air dont il profite. Ce que nous venons de dire ſur les différentes façons de plonger, ſuffit pour le préſent: nous aurons occaſion d'en parler plus amplement dans la ſuite.

ARTICLE SEPTIEME.

D'une pêche qu'on fait avec des oiſeaux.

135. IL y a beaucoup d'oiſeaux qui font la chaſſe aux poiſſons. Les uns, munis de grandes jambes, de longs cols & de grands becs, font leurs pêches au bord des eaux; d'autres nagent, plongent, & pourſuivent les poiſſons dans l'eau avec tant de viteſſe, qu'ils parviennent à les prendre à la nage: mais comme tous ces animaux ne pêchent que pour leur compte, nous ne devons point en parler; il convient de nous borner à ceux qui pêchent pour leurs maîtres. C'eſt ce dont il ſera queſtion dans les paragraphes ſuivans, qu'il convient de placer après ce que nous avons dit des pêches que font les plongeurs.

Pêche avec le cormoran.

136. LE cormoran, *corvus* ou *carbo aquaticus*, *phalacrocorax* (21), Geſn. *pl. XIV*, *fig.* 1. Suivant M. Briſſon, ſon caractere eſt d'avoir quatre doigts toujours joints enſemble par des membranes entieres. Les jambes ſont avancées vers le milieu du corps, & hors de l'abdomen: elles ſont plus courtes

(21) PELECANUS *Carbo*; LINN. En allemand, *Scharb*, ou *Feuchtarſch*. En Suede, on ſe ſert pour la pêche, d'un autre oiſeau nommé dans la traduction allemande, *die Tauchergans*, ou canard plongeur. C'eſt proprement l'oiſeau très-commun en Allemagne ſous le nom de *Eiſente*. ANAS *Clangula*; LINN. *Saun.* n. 122. On en peut voir la figure dans BRISSON, *ornyth.* tom. VI, *pl. XXXVII*, & la deſcription, à la page 416 du même ouvrage. On trouve auſſi dans les *mém. de l'académie de Suede*, le nom d'un autre oiſeau qui peut être employé à la pêche. C'eſt le MERGUS, *Meerganſen*; L. en allemand, *Wrakvogel*.

que le corps. Le bec eſt droit, preſque cylindrique, & crochu ſeulement vers le bout. Dans les oiſeaux de ce genre, l'ongle du doigt du milieu eſt dentelé intérieurement comme une ſcie. J'ajouterai que le doigt extérieur de chaque patte eſt plus long que les autres.

137. CET oiſeau eſt plus gros qu'un canard muſqué; il a plus de deux pieds de longueur, depuis le bout du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue. Son bec a trois pouces & demi de longueur, ſa queue environ ſix pouces, ſon pied deux pouces un quart: tous les doigts ſont très-gros. Il a quatre pieds un ou deux pouces de vol. Le deſſus de la tête, & la partie du col qui en eſt proche, eſt d'un verd obſcur, tirant ſur le noir, varié de petites lignes longitudinales, blanches, parce que les plumes ſont terminées par un petit onglet blanc: il a ſouvent ſur l'occiput une huppe étroite, & longue d'environ deux pouces, formée par des plumes plus longues & plus larges que les autres; celles-ci n'ont point de blanc: la gorge eſt blanche. Cette couleur remonte de chaque côté juſqu'aux yeux, & y forme une bande d'environ neuf lignes de largeur: tout le reſte du plumage eſt de la même couleur que la tête. On remarque ſeulement une tache blanche à la partie extérieure des jambes.

138. L'AILE eſt compoſée de trente-une plumes, à peu près de la même couleur que le corps; & la queue, de quatorze plumes toujours noirâtres; le bout de la queue eſt arrondi; on trouve ſous les plumes du ventre, un duvet très-fin. La prunelle des yeux, qui ſont petits, eſt bleuâtre; leur iris tire ſur le verd; les bords des paupieres ſont marqués de petits points tirant ſur le violet. L'eſpace contenu de chaque côté, entre le bec & l'œil, n'a point de plumes, & laiſſe voir une peau qui, entre le bec & l'œil, eſt noirâtre; au-deſſous de l'œil, juſqu'à l'angle du bec, elle eſt orangée. D'un angle du bec à l'autre, en paſſant par-deſſous la gorge, on apperçoit encore une peau nue, variée d'une couleur noirâtre & olivâtre. Cette peau qui ſe prolonge juſques vers l'extrêmité de la partie inférieure du bec, ſe dilate beaucoup, lorſque l'oiſeau avale quelque poiſſon. Les pieds, les doigts, & les membranes qui les joignent, ſont d'un très-beau noir. On en connaît d'une autre eſpece plus petite, qui differe peu de celui que nous venons de décrire (22).

139. SI l'on deſire avoir une deſcription plus détaillée du cormoran, on peut la chercher dans le tome VI de l'*ornythologie* de M. Briſſon, ou dans les mémoires de l'académie royale des ſciences, depuis *1666* juſqu'à *1699*, tome III, premiere partie, page 211.

140. QUAND cet oiſeau eſt dreſſé, on s'en ſert pour la pêche, & voici comme nous l'avons vu pratiquer ſur le canal de Fontainebleau. On leur ſerrait le bas du col avec une eſpece de jarretiere, pour les empêcher d'avaler entiérement le

(22) PELECANUS *Gracculus*; LINN. On prétend que c'eſt la femelle du précédent.

poiſſon;

poiſſon ; enſuite on les laiſſait aller à l'eau ; où ils chaſſaient le poiſſon, nageant avec viteſſe, & plongeant juſqu'au fond. Ils avalaient tout le poiſſon qu'ils prenaient ; mais à cauſe de la jarretiere qu'on leur avait miſe, ils ne pouvaient pas le digérer ; ils en empliſſaient ſeulement leur œſophage, qui eſt ſuſceptible d'une grande dilatation. Quand ils en étaient gorgés, ils revenaient joindre leurs maîtres, qui leur faiſaient dégorger le poiſſon ſur le ſable. Ils en mettaient à part quelques-uns pour eux ; & voici comme ils s'y prenaient pour donner le reſte aux cormorans ; après leur avoir ôté la jarretiere qui les empêchait d'avaler entiérement le poiſſon.

141. AYANT une baguette à la main, ils les obligeaient de ſe ranger ſur une ligne ; puis ils leur jetaient un poiſſon, que le cormoran ſaiſiſſait en l'air, comme un chien ſaiſit un morceau de pain. S'ils le prenaient par la queue ou par le milieu du corps, ils avaient l'adreſſe de le jeter en l'air, & de le retenir par la tête pour l'avaler. Si un cormoran voulait s'avancer pour prendre le poiſſon à la main, on lui donnait un coup de baguette ; car ſi cet oiſeau très-vorace, en voulant prendre le poiſſon, avait ſaiſi le doigt, il l'aurait beaucoup endommagé.

Pêche à peu près ſemblable, qui ſe fait à la Chine.

142. ON dit dans l'*hiſtoire générale des voyages*, in 4°, tome V, page 260, que les Hollandais avaient eu le ſpectacle d'une pêche ſinguliere, qui ſe fait avec un oiſeau nommé *louwa* (23), un peu moins gros qu'une oie, & peu différent du corbeau. Il a le col long, le bec approchant de celui de l'aigle. Cette deſcription differe peu de celle que nous avons donnée du cormoran.

143. LES Chinois ſe mettent dans un petit bateau de cannes de bambou, & placent l'oiſeau ſur le bord. Quand il apperçoit un poiſſon, il s'élance deſſus, le pourſuit à la nage, même ſous l'eau ; il rapporte ſa proie au bateau, & la cede aux pêcheurs, qui lui font recommencer la même chaſſe. Mais, pour empêcher qu'il n'avale ſa proie, ils lui paſſent le col dans un anneau de fer. Les maîtres ſont quelquefois obligés d'aller au ſecours de l'oiſeau, quand il a pris un poiſſon trop gros. Lorſque l'oiſeau eſt fatigué, ou que les maîtres ſont contens de la pêche qu'il a faite, ils lui ôtent l'anneau, & le laiſſent pêcher pour lui-même. Le droit de faire cette pêche s'achete de l'empereur, pour un an ſeulement.

144. UN oiſeau bien dreſſé eſt ſi eſtimé, qu'on le vend cent cinquante florins de Hollande.

(23) Ce poiſſon s'appelle en chinois *lao-ſu*, qui ſe prononce *lauſu*. On ne ſait pas préciſément à quelle eſpece il appartient. Linné croit que c'eſt le PELECANUS *piſcator*. S. N.

145. Dans le même ouvrage, au tome VI, page 221, il eſt encore dit, qu'il eſt d'uſage dans pluſieurs provinces, d'employer pour la pêche, une ſorte de cormoran aſſez ſemblable au corbeau, qu'on mene avec ſoi, comme on fait un chien pour la chaſſe du lievre. Au lever du ſoleil, on voit ſur les rivieres un grand nombre de bateaux, & pluſieurs de ces oiſeaux perchés ſur l'avant; au ſignal qu'on leur donne, en frappant l'eau d'un aviron, ils ſe jettent dans la riviere. Chacun plonge de ſon côté; & ſaiſiſſant un poiſſon par le milieu du corps, ils retournent à la barque avec leur proie. Le pêcheur prend l'oiſeau, lui baiſſe la tête, paſſe la main le long de ſon col, & lui fait rendre le poiſſon qu'il a avalé tout entier lorſqu'il eſt petit, & qui ſerait entré dans ſon jabot, ſi on ne lui avait pas paſſé le col dans un anneau: enſuite on lui donne quelques poiſſons pour récompenſe. Lorſque le poiſſon eſt trop gros, pluſieurs oiſeaux travaillent de concert à l'amener à bord.

ARTICLE HUITIEME.

Pêches ſous la glace, qui ſe pratiquent en Ruſſie, en Suede, & dans l'Amérique ſeptentrionale.

146. Quoique dans les pays froids, où les eaux ſont glacées pendant une grande partie de l'année, on puiſſe conſerver le poiſſon gelé, tant que le froid dure, on en prend cependant beaucoup ſous la glace, ainſi que nous allons l'expliquer d'après des mémoires que nous nous ſommes procurés.

Péche ſous la glace, telle qu'elle ſe pratique dans l'Amérique ſeptentrionale.

147. Les filets dont on ſe ſert, ont ſouvent cinquante braſſes de longueur, ſur un peu moins d'une braſſe de chûte; les meilleurs ſont faits de bon fil de chanvre qu'on tire d'Europe; ils ſont bordés d'un bon bitord qui ſert de maître; on les leſte avec des pierres qu'on attache au pied du filet avec un gros fil d'écorce de bois blanc.

148. Au lieu de liege, on fait les flottes avec des bâtons de bois de cedre, qui ont un pied & demi de longueur, & ſeulement un pouce de largeur, diminuant un peu vers les extrêmités. On prépare le filet, & on ajuſte le leſt & les flottes le long de quelque rocher. Enſuite on perce la glace juſqu'à l'eau, faiſant une ouverture de deux ou trois pieds de diametre. A environ quatre braſſes de ce trou, on en fait un autre, puis un troiſieme, un quatrieme, &c. plus ou moins, ſuivant la longueur du filet qu'on ſe propoſe de tendre. Il s'agit alors, pour tendre le filet, de le paſſer ſous la glace. Pour cela on attache une ligne de moyenne groſſeur, & qui a plus de longueur que le filet, au bout d'une perche légere, qui doit être un peu plus longue que la diſtance qu'il y a d'un

trou à un autre. On passe cette perche sous la glace par le premier trou, & on la pousse dans la direction du second; quand on l'apperçoit, on la saisit avec un crochet de bois, on la fait couler du second trou au troisieme, & répétant cette manœuvre autant de fois qu'il y a de trous, on passe au moyen de la perche, qui fait l'office d'une aiguille, la ligne depuis le premier trou jusqu'au dernier. Alors on amarre un bout du filet à un des bouts de cette corde; & pendant que des pêcheurs qui sont au dernier trou tirent la corde à eux, ceux qui sont restés au premier mettent le filet à l'eau. Le filet se trouve ainsi tendu dans toute sa longueur, & on en amarre les deux extrêmités au milieu d'une perche qui traverse le premier & le dernier trou, s'appuyant sur la glace. Au bout d'un certain tems, on retire le filet pour prendre le poisson qui s'y est engagé, & qui ordinairement est en grande quantité, & on le retend sur-le-champ. Mais pour s'épargner la peine de passer la ligne sous la glace, ce qui est l'opération la plus pénible de cette pêche, on attache un bout de cette ligne à l'extrêmité du filet qui vient en dernier lieu, & ainsi la ligne se trouve dans la place où elle doit être pour remettre le filet à l'eau.

Pêche de Russie sous la glace.

149. CETTE façon de pêcher differe peu de celle que nous venons de décrire; seulement le premier & le dernier trou ont huit à dix pieds d'ouverture, pendant que les autres n'en ont que deux, & on les dispose un peu en portion de cercle. Mais comme les voyageurs & les voitures vont sur la glace, les pêcheurs sont obligés de mettre autour des endroits où la glace est ouverte, des especes de garde-fous. Ceci est tiré d'un mémoire d'Astracan.

Pêche peu différente des précédentes, & qui se fait en Suede, sous la glace.

150. COMME cette pêche est considérable, les habitans de plusieurs paroisses, situées sur le bord du lac, s'associent, tant pour construire le filet, que pour faire la pêche. Ces filets ont depuis cinquante jusqu'à cent brasses de longueur: il y a au milieu une grande manche fort longue, qui peut tenir une vingtaine de tonnes de poisson; les mailles des ailes ont un pouce d'ouverture en quarré, celles de la manche sont plus serrées: le pied est lesté de cailloux, la tête est garnie de flottes de bois pourri. Les trous des extrêmités sont assez grands pour qu'on puisse retirer le filet & la manche lorsqu'elle est remplie de poisson: les autres trous n'ont que deux pieds d'ouverture, & sont, comme en Russie, disposés en portion de cercle. On amarre les bouts du filet, en l'attachant au milieu d'une perche qui traverse le premier & le dernier trou. Ils prennent à cette pêche une grande quantité de toutes sortes de poissons, comme brochets, perches, tanches, brêmes, &c. que les payſans partagent entr'eux. Ceci est tiré d'un mémoire de Suede.

Péche qui ſe fait dans le fleuve S. Laurent, au-deſſus de Quebec, pour prendre un petit poiſſon gros comme un éperlan, que les habitans nomment petite morue.

151. CETTE pêche ſe fait dans le courant du mois de janvier. On fait à la glace une ouverture de ſix ou huit pieds en quarré, & l'on y introduit un petit filet de trois pieds en quarré, monté ſur une fourche en forme d'haveneau. A peine ce filet eſt-il plongé, qu'on le retire rempli de ce petit poiſſon.

Péche à la ligne ſous la glace.

152. LES Canadiens prennent les mêmes poiſſons dont il vient d'être parlé, en introduiſant ſous la glace, par le trou qu'ils y ont fait, des lignes de quatre à cinq pieds de longueur, & qui ont pluſieurs branches, au bout deſquelles ils ne mettent point d'hains, mais un morceau d'étoffe rouge, ou de viande, préférant le foie de cochon, à cauſe de ſa dureté. A peine ces lignes ſont-elles à l'eau, que les poiſſons viennent mordre à l'appât, & ils ne les quittent point qu'ils ne ſoient ſur la glace. On en prend ainſi des centaines en une heure de tems.

153. MM. les académiciens qui ont été au cercle polaire pour connaître la figure de la terre, m'ont aſſuré que les pêcheurs ſous la glace font des feux conſidérables tout autour des trous qu'ils y ont pratiqués.

154. ON pêche auſſi ſous la glace, en introduiſant dans les trous qu'on y fait, de petits filets ſemblables aux haveneaux, qu'on retire de tems en tems. (24)

ARTICLE NEUVIEME.

Pêche qu'on pratique au haut de la Loire, près de Briare, & qu'on nomme des fonds.

155. LES pêcheurs du haut de la Loire choiſiſſent un endroit où le ſable ſoit bien uni; ils y placent un aſſemblage de planches qui reſſemble à une table, & peut avoir dix à douze pieds de longueur ſur huit à neuf de largeur;

(24) On prend auſſi le poiſſon ſous la glace, au moyen du harpon. Les Eſquimaux, dans la terre de Labrador, pays plus froid que le Groënland, ſe procurent ainſi du poiſſon juſqu'au mois de juin. Pour attraper des chiens de mer, ils font des trous dans la glace; & ſe tenant à quelque diſtance, ils attendent que le poiſſon vienne reſpirer de l'air frais. Ils lui lancent alors un harpon auquel tient une corroie qu'ils retiennent dans leur main. Le poiſſon rentre ſous l'eau; & quand il eſt affaibli par la perte de ſon ſang, ils le retirent & le tuent. Dans le fleuve nommé ſur les cartes *Annaktalik*, & particuliérement dans un bras de ce fleuve où il y a une cataracte, les ſauvages vont à la chaſſe des loutres avec des lances.

en la plaçant sur le sable, ils ajustent des cordes qui serviront à la lever. Ayant posé cette table de sorte que sa longueur soit dans la direction du courant, ils élevent le bout qui est du côté du bas de la riviere, d'environ six ou huit pouces; ils mettent dessous quelques pierres pour la tenir soulevée de ce côté, & ils chargent le dessus de la table d'autres pierres, pour qu'elle ne flotte point, & qu'elle ne soit pas emportée par le courant. Le poisson qui, suivant son instinct naturel, remonte le courant, se fourre sous cette espece d'auvent, & y reste, étant tranquille & à l'abri du courant. Quand les pêcheurs jugent qu'il s'y en est amassé, ils entourent la table avec une espece de seine; puis ils ôtent les pierres du dessus de la table; & halant sur les cordes que nous avons dit être placées vers les angles, ils enlevent la table: le poisson, privé de sa retraite, veut s'enfuir; mais il est arrêté par le filet.

156. LORSQUE les pêcheurs se sont débarrassés de la table, & des pierres qu'on avait mises dessous pour en tenir un bout élevé au-dessus du fond, ils trainent le filet qui est plombé & flotté, & ils conduisent le poisson hors du lit de la riviere sur les bords, où ils le prennent à la main. On prend avec ce piege de toutes les sortes de poissons qui sont dans la Loire, excepté le brochet, qui se plaisant dans la grande eau, & ne se tenant pas sur le fond, ne se fourre que rarement sous la table.

ARTICLE DIXIEME.

De la pêche du nonnat, & de la guildre, menuise, ou semence de poisson.

157. MALHEUREUSEMENT on s'occupe, en plusieurs endroits de l'Océan & de la Méditerranée, de ces pêches, énormément destructives, par lesquelles on prend une multitude immense de fort petits poissons de toutes sortes d'especes, qui ne sont presque propres qu'à faire de la *résure* pour la pêche des sardines, à fumer les terres, ou à engraisser des cochons, quoique cet aliment rende leur chair assez mauvaise. Nous avons cru devoir en dire quelque chose, ne fût-ce que pour mieux faire appercevoir combien elle est préjudiciable à la multiplication du poisson, & combien il est important de l'interdire sévérement. (25)

Pêche de la menuise aux environs de Morlaix.

158. NOUS avons dit, au chapitre II de la seconde section, qu'aux environs de Morlaix, & ailleurs, les hommes & les femmes vont avec une

(25) En général, la pêche devrait être défendue par-tout dans le tems du frai. Cet abus est aussi funeste à la multiplication de l'espece, que l'est la chasse dans le tems de la ponte. D'ailleurs, le poisson qui fraie est de mauvais goût.

manche de toile claire, dont l'embouchure eſt montée ſur un cercle; qu'ils préſentent cette embouchure au courant de la riviere, & qu'ils arrêtent ainſi beaucoup de poiſſon du premier âge, & de frai.

Péche de la guildre avec un ſac monté ſur une eſpece de rateau, dite au ſavre à rateau.

159. Les pêcheurs de pluſieurs cantons de l'amirauté de Vannes, s'occupaient de la pêche de la menuiſe, pour faire une réſure qui s'eſt quelquefois vendue 60 livres la barrique, pour la pêche de la ſardine. Quoique cette pêche ſoit défendue, parce qu'elle fait une énorme deſtruction de poiſſon, & qu'on ne la pratique que furtivement, nous ne devons pas nous diſpenſer d'en dire quelque choſe. Cette pêche ſe faiſait avec une manche de groſſe toile claire, d'une braſſe & demie ou deux braſſes de longueur, dont l'embouchure était attachée à la circonférence d'une portion de cercle, dont les extrêmités répondaient à une barre de fer droite, ou à un rateau qui devait traîner ſur le fond; aux deux bouts de cette barre droite étaient attachées les extrêmités des branches d'une grande fourche de bois, dont le manche ſervait à traîner cette eſpece de drague dans les endroits où il reſte peu d'eau: la barre grattait le fond, & la menuiſe ainſi que le frai ſe ramaſſaient dans le ſac.

Autre façon de pêcher la guildre, qu'on nomme bache traînante.

160. C'est encore un ſac de groſſe toile, dont l'embouchure a deux braſſes de largeur. Quand il eſt monté ſur deux morceaux de bois de trois pieds & demi de hauteur, qu'on nomme *canons*, on ajuſte au milieu une traverſe de bois de deux braſſes de longueur, qui en tenant écartés les deux canons poſés verticalement, roidit le haut & le bas du ſac, qui de cette façon eſt tenu ouvert. Au haut & au bas de chacun de ces canons, eſt frappé un cordage de deux ou trois braſſes de longueur, que les pêcheurs mettent à leurs épaules, comme les bretelles d'une hotte; & en halant ſur ces cordages, ils trainent la bache dans des endroits où il reſte ſix pouces ou un pied d'eau, même quelquefois deux pieds. Le but de cette pêche, qu'on peut regarder comme une drague, eſt de ramaſſer dans le ſac du frai & de la menuiſe.

Pêche de la boette, à la riviere de Pontrieux, près Tréguier.

161. Pour pêcher le fretin, qu'on nomme *menue boette*, on a un grand ſac qui traverſe la riviere à l'endroit le plus étroit: il s'y ramaſſe beaucoup de frai & de fretin, qu'on donne aux cochons.

Pêche de la menuiſe du premier âge, qu'on nomme à Antibes, nonnat.

162. ON pêche le nonnat ſur le rivage de la Brague, petite riviere ſituée à un bon quart de lieue de la ville, qui s'abouche à la mer. Le fond eſt tout de galet, ou de cailloux plats, ce qui ſe prolonge fort avant à la mer. Le filet dont on ſe ſert, eſt une vraie ſeine, qui a les mailles très-ſerrées, ou même qui eſt de toile claire : il eſt garni de flottes par le haut, & de pierres par le bas. Aux deux bouts ſont amarrées deux pieces de cordages, ou ſartis, qui forment des bras; & à la naiſſance de ces bras, ſont deux barrils vuides, pour ſoutenir le poids des ſartis. On tend le filet comme les ſeines, au moyen d'un bateau; on le traîne de même à terre. On ramaſſe le nonnat, qu'on met dans une corbeille, pour le porter à la ville. On en fait des fritures, que quelques-uns trouvent aſſez bonnes, d'autres fort mauvaiſes; mais il en réſulte toujours une énorme deſtruction de poiſſon.

CHAPITRE SECOND.

Du déchargement, de la vente, & du tranſport du poiſſon, tant de mer que d'eau douce, mort ou en vie.

163. QUAND les pêcheurs ont fini leur pêche, ſi c'eſt ſur les greves ou au bord de la mer, comme ce qu'ils rapportent eſt de peu de conſéquence, ils le vendent à la côte à des marchands qui s'y rendent pour les y attendre. Dans quelques amirautés, ils ſont ſeulement obligés de laiſſer une couple d'heures leur poiſſon ſur la greve, pour donner aux bourgeois du voiſinage le tems d'en faire l'acquiſition. Comme on ne prête pas beaucoup d'attention à ces petites ventes, nous ne nous propoſons d'expliquer en détail que ce qui ſe pratique pour la vente & le tranſport du poiſſon provenant des grandes pêches : encore nous ſerait-il impoſſible de rapporter ici les polices particulieres qui s'obſervent dans les différens ports. Il nous paraît ſuffiſant d'expoſer en détail celles de quelques ports où il ſe fait de grandes pêches, pour donner une idée de ce qui ſe pratique dans les autres : nous choiſiſſons les ports de Haute-Normandie, qui fourniſſent Paris de poiſſon frais.

164. ON peut dire en général, que la plupart des poiſſons, tant de mer que d'eau douce, ſont infiniment meilleurs au ſortir de l'eau, que quand ils ont été gardés morts quelque tems. On voit dans Séneque, combien les anciens étaient délicats ſur ce point; car les poiſſons n'étaient pas regardés comme ſuffiſamment frais, quand les convives ne les voyaient pas vivans en ſe met-

tant à table. Pour cela, on tenait dans les salles à manger, des vases de verre pleins d'eau, où les poissons étaient en vie, & on se faisait une grande gloire de recevoir ses amis avec ces poissons vivans, qu'on tirait de l'eau en présence des convives, & qu'on apprêtait sur-le-champ. Sans doute qu'on ne prenait pas cette précaution pour certains poissons, tant de mer que d'eau douce, qui sont plus délicats quand on les a conservés morts plus ou moins de tems, suivant leur espece & leur grosseur: ces poissons font une exception à la regle générale: Mais si nous étions aussi recherchés sur ce point que le rapporte Sénèque, tous ceux qui sont éloignés de la mer, seraient privés de l'usage de la marée; & les pêcheurs en souffriraient; par le vil prix où l'abondance ferait tomber le poisson au bord de la mer. Comme nous nous proposons d'exposer ce qui se pratique, nous parlerons du débarquement du poisson, des regles de police qui s'observent avant qu'il soit permis de le vendre; de la vente du poisson aux chasses-marées, des précautions qu'ils prennent pour le mettre en panier, de la maniere de le chasser ou de le voiturer, soit à dos de cheval, soit par charroi. Nous terminerons le premier article, par dire quelque chose du transport du poisson d'eau douce mort.

165. Dans le second article, il s'agira du transport du poisson en vie: ce qui regarde particuliérement les poissons d'eau douce. Nous ne négligerons cependant pas de rapporter les moyens qu'on a employés pour transporter en vie quelques poissons de mer.

ARTICLE PREMIER.

Déchargement, vente, & transport des poissons morts.

166. La plupart des poissons, sur-tout ceux de mer, meurent peu de tems après qu'ils sont sortis de l'eau: ainsi il faut se presser de les vendre, pour les transporter promptement aux endroits où l'on doit en faire la consommation; & malgré toutes les précautions qu'on peut prendre, il y a des poissons très-délicats qui se corrompent si promptement, qu'il faut les consommer dans le voisinage des ports où ils ont été pêchés.

Débarquement du poisson, & transport au marché.

167. Quand une barque de pêcheur arrive de la mer, on la laisse s'échouer dans le port. Alors des hommes & des femmes viennent avec des hottes de quai, ou des mannes, ou des paniers, recevoir le poisson que les pêcheurs tirent de leur bâtiment pour le porter sur la place du marché. Les raies, les tires; les anges se portent dans des hottes: les petits poissons; comme les merlans; maquereaux,

maquereaux, harengs, &c. se portent de toutes sortes de façons; mais les beaux poissons singuliérement estimés, se portent à la main, ou dans des mannes. Quand les poissons de toutes especes sont rendus au marché, les matelots les arrangent, comme nous l'expliquerons après avoir rapporté un usage singulier qui s'est pratiqué & qui se pratique peut-être encore aujourd'hui au port de Dieppe.

168. QUAND on a pris un marsouin, les matelots sont obligés de le porter à la vicomté de l'archevêque de Rouen. Ce poisson y devant un hommage simple, on le fait frapper trois fois à la porte avec sa queue. Lorsqu'il est trop gros, on se contente de frapper avec le marteau de la porte. Après cette cérémonie, il appartient aux pêcheurs; mais s'ils négligeaient de l'observer, il y aurait lieu à la confiscation, & à une amende.

169. IL y a à Rome une autre pratique aussi singuliere, mais qui tourne au profit du magistrat. Une loi oblige de porter aux magistrats, qu'on nomme *conservateurs*, la tête des poissons qui passent une certaine grandeur. On prétend que cette loi, qui s'exécute à la rigueur, tire son origine d'une coutume des anciens Romains.

170. IL y a dans une des salles du Capitole un esturgeon en marbre, qui désigne la grandeur des poissons dont la tête doit être portée aux conservateurs; & l'usage du poisson de marbre est indiqué par cette inscription: *Capita piscium marmoreo schemate, longitudine majorum usque ad primas pinnas inclusive, conservatoribus danto; fraudem ne committito; ignorantia excusari ne credito.*

171. DANS presque tous les marchés, il est défendu de vendre aux marchands, aubergistes, & regrattiers, qu'après un tems fixé qu'on accorde aux bourgeois, officiers, & privilégiés, pour leur provision. C'est ordinairement une heure l'hiver, & une demi-heure l'été; & souvent le tems de la vente libre est annoncé par une cloche. Il y a, par exemple, à Metz, un réglement de police qui défend aux revendeuses de poisson, d'en vendre sur les marchés avant midi: durant la matinée, il n'est permis qu'aux maîtres pêcheurs d'en vendre, & ce réglement est établi pour gêner les reventes, qui augmentent toujours le prix des denrées.

172. QUAND le poisson est transporté au marché, comme nous l'avons dit, les pêcheurs l'arrangent à terre sur des claies, espece par espece. Les poissons plats, comme sont les soles, s'arrangent deux à deux, posées l'une sur l'autre; les raies, les morues, &c. se mettent aussi sur les claies; les vives, les rougets, se mettent dans de petites mannes. Quand les carrelets, les barbues, les poules de mer & les turbots sont gros, on les vend à la piece.

173. DANS certaines villes, il y a des inspecteurs de police qui visitent le poisson; s'il est gâté, ils le font jeter; s'il est avarié, l'inspecteur permet de le vendre à part, & comme l'on dit, *à tourne-dos*; c'est à dire, qu'on le met sur

l'étal dans un ſens contraire à celui qu'on lui donne ordinairement, pour indiquer à l'acquéreur la qualité de ce poiſſon. Ces uſages, ainſi que les réglemens de police ſur la vente, ne ſont point les mêmes dans tous les marchés.

Livraiſon des poiſſons de coutume ou de redevance.

174. QUAND le poiſſon eſt ainſi expoſé, le bourgeois propriétaire du bateau, que les pêcheurs appellent quelquefois leur *hôte*, ſe rend avec le maître pêcheur, & le fermier du roi ou du ſeigneur, pour lever ſon droit, & celui des pauvres.

175. LES intéreſſés à la vente étant ainſi aſſemblés, le fermier prend à ſon choix un poiſſon qu'on nomme *de coutume*. Le propriétaire du bateau qui l'a fourni tout gréé, en outre du ſol pour livre qu'il aura du produit de la vente, prend à chaque marée un poiſſon qu'on nomme *bourgeois*, & qu'il choiſit après celui de coutume. Ce même propriétaire du bateau prend encore trois autres poiſſons qu'il partage avec le maître pêcheur; & comme celui-ci a le choix d'un ſur les trois, ils partagent ordinairement par moitié le produit de ces trois poiſſons. On fait la vente du reſte, & le produit ſe partage par lots, comme nous avons eu l'occaſion de l'expliquer plus d'une fois. Le maître a deux de ces lots; chaque matelot de l'équipage en a un: mais auſſi le maître fournit une fois plus de filets qu'un ſimple matelot. En outre, c'eſt le maître qui doit payer le garçon de bord, qui a quelquefois un demi-lot, ſuivant ſa force, ou la bonne volonté du maître.

176. COMME le poiſſon de choix vaut quelquefois un ou deux lots, ce qui arrive même toujours lorſque les pêches ne ſont pas heureuſes, il s'enſuit que le maître eſt mieux traité que les ſimples matelots; mais auſſi il a, comme nous l'avons dit, plus de charge: il fournit le double de filets, la récompenſe du garçon de bord, & en outre il a beaucoup plus de peine & de fatigue.

177. OUTRE les redevances que nous avons dit appartenir au propriétaire du bateau, il a encore quelque profit ſur la vente des vives, proportionnellement à la quantité qu'on en prend; mais cette pêche eſt maintenant bien peu abondante.

178. LES turbots, les ſaumons, les eſturgeons & les marſouins, ſont des poiſſons qu'on nomme *privilégiés*, parce qu'ils ne doivent pas être compris dans les poiſſons de choix; & pour favoriſer les pêcheurs, il eſt ſpécifié dans quelques ports, quelle ſera l'eſpece de poiſſon qu'on pourra choiſir, pour la coutume, le poiſſon bourgeois, & celui du maître; ce ſera, par exemple, une raie.

179. QUAND on a pris des crabes, des homards, des langouſtes, des araignées de mer, en un mot, des cruſtacés, ils appartiennent au matelot propriétaire du filet où ils ont été pris: ainſi ces cruſtacés n'entrent pas dans la vente générale.

180. A chaque démarrage, le propriétaire du bateau compte avec les matelots, pour se rembourser peu à peu des avances qu'il a faites, & des avaries communes : ce qui finit quand les matelots se sont acquittés avec lui.

181. DANS d'autres ports, le partage se fait différemment. Au transport, par exemple, l'équipage commence par choisir les deux plus beaux poissons ; ensuite le commis chargé de la recette pour le roi, ou les seigneurs, choisit le poisson de coutume ; le propriétaire du bateau prend ensuite le poisson bourgeois. Les deux beaux poissons que l'équipage a choisis rentrent dans la masse, pour être vendus au profit commun.

182. LES pêcheurs du bourg d'Ault, lorsqu'ils vont vendre leur poisson à Dieppe, sont regardés comme marchands forains, & paient au fermier des aides, un sol pour livre de droits : ce qui est capable de détourner les pêcheurs voisins de Dieppe d'y apporter leur poisson, quoique ce soit en ce port que les chasses-marées font principalement leur acquisition pour Paris.

Vente du poisson.

183. QUAND toutes les redevances sont prélevées, le propriétaire du bateau avec le maître, & quelquefois leurs femmes, font la vente du poisson. Les turbots, les esturgeons, les gros saumons, & d'autres poissons de prix, se vendent à la piece. Les petites raies, ainsi que plusieurs autres poissons, se vendent à la douzaine ; ou bien on en forme des lots dans des paniers, des mannes, ou sur des claies, qu'on vend en bloc : c'est le parti qu'on prend ordinairement quand on a fait la vente des poissons estimés. Si dans les comptes ou les lots il se rencontre des poissons blessés, meurtris, tachés, on les rebute, à moins qu'on ne soit convenu du contraire. Quand la vente est faite, tout le poisson est porté chez les acquéreurs par les matelots, ou à leurs dépens.

Emballage du poisson par les chasses-marées.

184. QUAND le poisson est rendu chez l'acquéreur, on le met dans de grands baquets, ou cuveaux, où on le lave à grande eau pour le rafraîchir & le bien nettoyer avant que de le mettre en paniers. On fait cette opération avec la main, si ce sont de petits poissons qu'on puisse manier sans crainte d'être blessé. Mais si ce sont des poissons épineux, tels que les vives & les raies bouclées, on se sert de petits gaffots pour les laver.

185. AU sortir de l'eau, on les met dans des paniers pour les transporter. Ces paniers sont de différentes grandeurs : les plus grands se nomment *deux au cheval*, parce que deux suffisent pour en faire la charge. Les moyens sont dits *trois au cheval*, parce qu'il en faut trois pour faire la charge. Il y en a de

plus petits, qu'on accolle deux à deux, & quatre font la charge d'un cheval. Dans ceux qui se nomment *cloyeres*, on met assez souvent un assortiment de poissons pour quelque provision particuliere. Enfin on emballe quelques beaux poissons dans de la paille longue, & cet emballage se nomme *torchette* ou *torquette*. Les emballeuses assortissent & arrangent avec soin les différens poissons dans les paniers qui leur conviennent: elles mettent ordinairement les turbots, les grandes barbues, & autres poissons précieux, entre deux raies, pour que ces poissons se conservent mieux. Il est vrai que la fraîcheur des raies contribue à leur conservation; mais quand les poissons précieux se gâtent, les raies, quoique fraîches & encore coriaces, contractent un très-mauvais goût. Les emballeuses bâchevettent les poissons longs & ronds, & elles mettent les uns sur les autres les poissons plats: communément elles couvrent les paniers avec une ou deux raies, & elles rejettent soigneusement les poissons tachés & meurtris qui pourraient se gâter en route, & endommager ceux qui se trouveraient dans leur voisinage. Ces poissons ne sont pas perdus; des hommes les achetent à bon compte, pour les transporter à de petites distances, dans des hottes & sur le dos.

186. On met depuis six jusqu'à douze raies marchandes ou franches, dans un grand panier dit *deux par cheval;* dans les paniers moyens, *trois au cheval*, on met trois raies blanches & deux grises; moins, si elles sont très-grosses.

187. Les anges & les tires suffisent quelquefois pour remplir un panier, & communément on choisit des paniers proportionnés à la grandeur d'un ou deux de ces poissons. Au reste, on conçoit bien que le nombre des poissons qui tiennent dans un panier, depend de l'espece & de la grosseur des poissons qu'on y renferme.

188. Quand les paniers sont remplis, on les couvre de paille longue, qu'on nomme *glu*, & on forme ce qu'on appelle *le chaperon*, qu'on arrête avec de la ficelle, tels que sont les paniers, ainsi que les cloyeres; & avec la même paille on forme les torchettes.

189. Les femmes qui font très-adroitement ce travail, n'ont pour outils, qu'un couteau & un épissoir. L'épissoir est un poinçon de fer, figuré comme le bout d'une corne, & il sert à écarter les osiers, pour avoir la facilité de passer les ficelles. Il semble qu'une aiguille d'emballeurs serait plus commode.

190. Deux grands paniers, comme nous l'avons dit, font la charge d'un cheval; on les attache des deux côtés du bât. Un cheval porte trois moyens paniers, deux qu'on attache aux côtés du bât, & un qu'on met par-dessus.

191. A l'égard des petits paniers, on les accouple pour en mettre quatre aux côtés du bât, & un cinquieme par-dessus; ou bien on y met une cloyere avec quelques torquettes.

*

Transport du poisson par les chasses-marées.

192. NOUS avons déjà dit qu'il y avait des hommes qui transportaient de la marée sur le dos, à de petites distances : mais la marée qu'on transporte au loin, se chasse ou à dos de cheval, ou dans des fourgons. Quand les chevaux sont chargés comme nous l'avons expliqué, les chasses-marées partent pour leur destination. Ils font ordinairement soixante lieues en trente-cinq ou quarante heures; & l'été, quand ils chassent jour & nuit, ils font cette même route en vingt-quatre heures; mais alors ils ont des relais.

193. QUAND il y a beaucoup de marée, sur-tout lorsqu'il fait frais, & que les chemins sont praticables, on chasse sur des fourgons, dont on proportionne les dimensions à la grandeur des paniers, pour mettre sur une charrette trente gros paniers, qui feraient la charge de quinze chevaux, soixante à soixante-quatre moyens paniers, & des petits à proportion.

194. Je crois que les chasses-marées sont obligés de se rendre à leur destination, pour y vendre le poisson. Cependant, quand avant de partir ils ont payé le droit de consommation, il leur est libre d'aller où ils veulent, & de vendre leur poisson par-tout où il leur plaît; de sorte que, quand ils prévoient que la pêche pourra être bonne, & lorsque leur poisson presse, ils sont disposés à le vendre sur la route : mais lorsqu'ils présument qu'à cause du mauvais tems on ne pourra pas aller à la pêche, & que pour cette raison ils n'auront point à craindre la concurrence, ils se rendent aux grandes villes, où ils espèrent vendre leur poisson à un prix plus avantageux.

Transport du poisson d'eau douce, mort.

195. LA plupart des poissons d'eau douce se transportent en vie, comme nous l'expliquerons dans la suite. Mais comme ce transport exige des frais, pour les éviter, lorsqu'on n'a pas une grande quantité de poisson, on préfère de les transporter morts : pour cela on les assomme au sortir de l'eau, & on les arrange en les couchant tout de leur long dans des paniers, avec de la paille fraîche, ou des orties; quelques-uns les vuident, & mettent dans le corps une mie de pain trempée dans du vinaigre. Quand il ne fait pas chaud, les gros brochets peuvent être conservés quatre ou cinq jours, & les grosses carpes deux ou trois. Ces poissons n'en sont que plus délicats : mais les petits ne sont jamais meilleurs que quand on les apprête au sortir de l'eau.

196. LE moyen de conserver les poissons long-tems pour les transporter fort loin, est de les saler, de les sécher, de les fumer, de les mariner. Nous rapporterons tous ces moyens de conservation dans les articles de la morue, du hareng, du saumon, des anchois, du thon, &c.

197. Dans le nord, on fait de grandes pêches lorſque les gelées commencent à être conſtantes, & le poiſſon gelé ſe conſerve tant qu'on veut, ſans s'altérer. A la Chine on charge des bateaux avec des poiſſons & de la neige: on les couvre d'une épaiſſe couche de paille, & on les conſerve dans les glacieres fort long-tems, & quelquefois on les tranſporte à des diſtances conſidérables.

ARTICLE SECOND.

Tranſport des poiſſons qu'on veut conſerver en vie.

198. Comme ce ſont les poiſſons d'eau douce qu'on tranſporte le plus ordinairement en vie, nous commencerons par ce qui les regarde.

199. Quand on pêche des étangs, la multitude de poiſſon que l'on prend ne pouvant être conſommée ſur le lieu, eſt deſtinée à être tranſportée dans des réſervoirs, pour la proviſion d'une communauté religieuſe, ou pour celle de quelque groſſe maiſon, qui veut qu'on ſoit à portée d'en trouver dans le beſoin; car les maiſons où l'on fait la meilleure chere, ne ſont pas toujours dans le voiſinage des marchés bien fournis. Enfin, & c'eſt le cas le plus ordinaire, on les porte chez des marchands, qui les conſervent pour les revendre en détail.

200. Dans ces différens cas, il faut tranſporter les poiſſons en vie juſqu'au lieu où l'on veut les dépoſer dans des réſervoirs. Ordinairement les réſervoirs des particuliers ne ſont pas très-éloignés des étangs, & le tranſport n'eſt pas conſidérable: mais les marchands ſont ſouvent dans le cas de tranſporter fort loin leur poiſſon. Ainſi l'on peut diſtinguer deux eſpeces de tranſports, l'un à une petite diſtance, l'autre à de fort grandes.

Tranſport du poiſſon à de petites diſtances.

201. Les carpes, ſur-tout celles qui ſont groſſes, ont la vie aſſez dure pour être tranſportées en vie dans une hotte, hors de l'eau, pourvu que le tems ſoit frais, & qu'elles ne ſoient que deux heures hors de l'eau (26): mais ſi le lieu était éloigné, il vaudrait mieux les aſſommer pour les tranſporter mortes; car le poiſſon qui meurt de lui-même, perd beaucoup de ſon mérite.

(26) Il faut obſerver de ne pas les entaſſer, ſans cela celles de deſſous ſeraient écraſées. Cette attention eſt néceſſaire même en peſant le poiſſon. Les carpes peuvent être peſées au cent; on fera bien de réduire les brochets à la moitié. Ce ſerait haſarder trop, de prétendre tranſporter cette quantité de poiſſon à la diſtance de deux lieues, ſans qu'il en périt beaucoup.

202. LES tranſports à de petites diſtances, pour rendre le poiſſon aux réſervoirs des particuliers, ou aux ports des grandes rivieres, ſe font par charrois. On met les poiſſons dans des tonnes qui ont, au lieu de bonde, une ouverture de ſix ou huit pouces en quarré. On remplit ces tonnes aux trois quarts avec de l'eau claire, dans laquelle on met le poiſſon qu'on veut tranſporter, eſpece par eſpece : cependant on ne fait pas de difficulté de mettre des tanches avec les carpes, & des perches avec les brochets (27). Quand on a mis dans chaque tonne une quantité convenable de poiſſon, on acheve de les remplir d'eau, & on ferme l'ouverture de la bonde avec une trappe qui joint aſſez exactement, ou avec une eſpece de natte faite de joncs de marais, dont on forme comme un tampon (28). On charge les tonnes ſur des charrettes; celles qu'on place entre les roues, ſont miſes de long; celles qui ſont à l'avant ou à l'arriere, ſont de *roule*. Le poiſſon qu'on met dans celles-ci étant moins fatigué, on y dépoſe les plus délicats, tels que les brochets & les perches; & l'on met dans les tonnes du milieu, les poiſſons qui ſupportent mieux le tranſport, comme ſont les carpes, les tanches & les anguilles (29).

203. IL faut proportionner la quantité de poiſſon qu'on met dans les tonnes, 1°. à la grandeur des tonnes, 2°. à l'eſpece de poiſſon qu'on veut tranſporter, 3°. à la grandeur des poiſſons, 4°. à la diſtance où l'on doit les conduire.

204. POUR partir d'un point fixe, je ſuppoſe que les tonnes ſoient des demi-queues (30), jauge d'Orléans. Si ces futailles ont ſervi à mettre du vin, il faut gratter la gravelle, laver les futailles, & les échauder le mieux qu'il eſt poſſible; puis brûler de la paille dedans, tournant en différens ſens les pieces, pour que toutes les parties en reſſentent la chaleur (31).

(27) Il faut que les brochets ſoient ſeuls. On ne peut pas, ſans riſquer beaucoup, les mettre avec les perches, qui ont des nageoires tranchantes. Mais on met quelquefois avec les perches, des tanches qui ne ſont pas auſſi eſtimées que le brochet. Si l'on emballe des perches ſeules, elles s'endommagent réciproquement. Il eſt bon qu'il faſſe un peu froid pour tranſporter des perches. On les met dans des barrils la tête en bas.

(28) Il eſt tout auſſi bien de mettre ſur le trou une poignée de paille contenue par un morceau de bois mis en travers. Les poiſſons renfermés ont alors ſuffiſamment d'air.

(29) Il vaut beaucoup mieux que les tonnes ſoient placées de longueur ſur les chariots. Lorſqu'on les met dans un ſens contraire, les poiſſons ſont pouſſés d'un fond à l'autre; ils ſe bleſſent à la tête, ils s'écorchent, & ils ne valent plus rien à être conſervés.

(30) Une queue d'Orleans contient un muid & demi, ou 420 pintes de Paris; ainſi elle eſt égale à la pipe d'Anjou. La queue contient cinq ſeaux (*Eimer*) meſure de Leipſick; le ſeau, *Eimer*, eſt d'environ huit ſeptiers; donc la demi-queue ſera de vingt ſeptiers ou deux *Eimer* & demi.

(31) Les futailles qui ont ſervi à mettre du vin ne valent rien pour tranſporter du poiſſon. L'odeur du vin incommode ces animaux & les rend incapables d'être conſervés.

205. Si le tranſport eſt de quatre à cinq lieues, ce qui fait une diſtance conſidérable par charrois, lorſque les carpes ont un pied marchand de longueur, entre œil & batte, qu'on meſure depuis le bas de l'œil juſqu'à la fourchette de la queue, on met au plus trente de ces carpes dans une tonne de la jauge que nous avons fixée (29). Si c'étaient de groſſes carpes, on n'en mettrait que huit ou dix; mais ſi les carpes étaient petites, on en mettrait quarante & plus, proportionnellement à leur groſſeur.

206. Tous les poiſſons ne s'accommodent pas également du tranſport: en général, les poiſſons voraces ſont plus délicats que les autres; c'eſt pourquoi l'on ne met dans chaque tonne que huit ou dix brochets de douze à quinze pouces entre œil & batte (30); & ſi c'étaient de gros brochets carreaux, on n'en mettrait que deux ou trois au plus: & à cauſe de leur délicateſſe, on les met dans les tonnes qui ſont chargées de roule, & préférablement dans celle qui eſt immédiatement derriere le limonier. Le flot eſt moins grand dans ces tonnes que dans celles qui ſont de long; & la tonne qui eſt derriere le limonier, éprouve moins de cahots que les autres. La perche eſt encore plus délicate (31) que le brochet; mais l'anguille & la lamproie ſupportent très-aiſément le tranſport, quoique ce ſoient des poiſſons voraces.

207. A l'égard du ſaumon, il faut renoncer à le tranſporter. On a eſſayé d'en tranſporter douze dans une petite baſcule, à dix-huit ou vingt lieues de diſtance, y apportant toutes les précautions poſſibles, il n'en eſt arrivé que trois ou quatre en vie.

208. On n'eſt guere dans le cas de tranſporter par charrois des poiſſons dans les chaleurs, parce que la pêche des étangs ſe fait en automne ou en hiver; mais ſi par accident on était pris de chaleur, ou d'un tems d'orage, il faudrait de tems en tems donner de l'air aux tonnes (32), mettre de la paille mouillée deſſus, & avoir ſoin de tirrer quelquefois une partie de l'eau des tonnes, pour y en remettre de nouvelle. Cette précaution eſt toujours utile, & elle devient néceſſaire quand le tranſport eſt long.

209. Le froid n'eſt pas autant à craindre que le chaud, cependant quand

(29) Le tranſport réuſſit aſſez bien dans l'eau de riviere & pour les poiſſons d'eau douce, lorſque l'on a déjà reſſenti les premiers froids. En Allemagne on met dans un tonneau d'une queue, deux quintaux de poiſſon, & en hiver juſqu'à trois quintaux, pour le tranſporter ſûrement dans les réſervoirs.

(30) Il n'y aura pas aſſez de place dans un ſi petit tonneau. Il faut de grandes pieces pour conſerver le poiſſon.

(31) Les perches ſe crevent réciproquement les yeux dans le tranſport.

(32) Il ne faut jamais négliger la précaution de rafraîchir le poiſſon en route. En été, quand il n'y aurait que quatre ou cinq heures de trajet, il faudrait changer l'air des tonnes. On doit auſſi prendre ſoin de les laver dans deux eaux bien fraiches, avant de les porter ſur la balance & dans la tonne.

il

il gelera, on fera bien de couvrir les tonnes avec de la paille, ou des herbes de marais. (36)

210. AVEC les précautions que nous venons de rapporter, on peut transporter les poissons aux réservoirs qui leur sont destinés, ou aux ports des rivieres navigables, pourvu que ce ne soit pas à de grandes distances. Mais quand on a une fois gagné les rivieres navigables, on peut, au moyen des bateaux à vivier, qu'on nomme *bascules* ou *boutiques*, les transporter jusqu'à cinquante, soixante, & quatre-vingt lieues de l'endroit où ils ont été pêchés. (37)

211. Les pêcheurs de riviere, qui n'ont que peu de poisson à transporter à de petites distances, le font à dos de cheval, dans des *bachottes* qui sont attachées debout à côté du bât, le fond d'en-haut étant percé d'une grande ouverture qu'on ferme avec une trappe ou un tampon de jonc de marais, comme nous l'avons dit à l'occasion des tonnes. Quand le transport est éloigné, il est bon d'avoir des relais.

Transport du poisson d'eau douce par bateaux.

212. COMME les bateaux n'ont aucune charge à porter, il suffit, pour les tenir à flot, que les portions de l'avant & de l'arriere ne prennent point l'eau; le milieu, où l'on met le poisson, est percé de nombre de trous, qui ont ordinairement un pouce de diametre, & qui sont moins grands s'il y a des anguilles ou des lamproies. Cette capacité communiquant avec l'eau de la riviere, au moyen de ces ouvertures, le poisson est dans une eau perpétuellement renouvellée, & presque comme dans la riviere même. Aussi, quand on ne met pas trop de poisson dans un de ces bateaux qu'on nomme *bascules* ou *boutiques*, il s'y porte bien, & il y vit très-long-tems, à moins qu'il ne survienne des circonstances fâcheuses, comme des orages & du tonnerre, des eaux fort basses où il n'en reste que quelques pouces dans la bascule, de fortes gelées, de la neige, ou même des crues occasionnées par des neiges fondues; enfin des débordemens qui rendent les eaux fort troubles.

213. QUAND il fait fort chaud, on découvre les bascules, & on étend dessus des bannes mouillées. Lorsqu'il gele, on casse la glace, & on jette les glaçons à l'eau; s'il tombe de la neige, on balaye le dessus des bascules; si les eaux sont fort basses, on essaie d'échouer les bascules dans des endroits où

(36) Si la gelée était forte, il faudrait prendre garde que les ouvertures ne se gelassent, ce qui priverait les poissons d'air frais.

(37) M. de Linné nous apprend qu'on a transporté des esturgeons de Russie, des carpes & des goujons d'Allemagne, pour les naturaliser en Suede; ce qui a très-heureusement réussi.

l'eau ſoit profonde : moyennant ces précautions, il meurt peu de poiſſons, lorſqu'on n'en a pas trop rempli les baſcules.

214. On a ſoin de diviſer la capacité intérieure des baſcules par ſix ou huit compartimens, qui ne communiquent point les uns avec les autres, pour mettre ſéparément les différentes eſpeces de poiſſons : on les nomme *étuis ;* & dans les étuis deſtinés aux brochets, on met moins de poiſſon que dans ceux où ſont les carpes.

215. Nous avons dit que les pêcheurs de la Camargue ont ſur le Rhône des bateaux à peu près ſemblables à nos baſcules de la Seine, dans leſquels ils mettent les poiſſons qu'ils viennent de prendre ; & avec cette précaution, ils les tranſportent aſſez loin ſur le Rhône, aux endroits où ils ſavent qu'ils les vendront avantageuſement.

216. Les pêcheurs de Lyon, qui exercent leur métier ſur le Rhône, ont de petits bateaux qui peuvent contenir quatre hommes. Au milieu eſt un caiſſon percé, où ils jettent leurs poiſſons vivans, qui s'y conſervent quinze jours & plus.

Bâtiment de mer analogue aux baſcules, pour conſerver le poiſſon de mer en vie.

217. On lit dans l'*hiſtoire de la Chine*, de Semedo, part. I, page 7, qu'on vient tous les ans pêcher dans la riviere de Nankin, pour la table de l'empereur, & qu'il eſt défendu ſous des peines grieves à toutes ſortes ſortes de perſonnes de prendre aucune piece de celles qui ſont miſes en réſerve, juſqu'à ce que le nombre qu'on demande ſoit complet. Il ajoute que, quoiqu'il y ait cinquante à ſoixante journées de Nankin à la cour de l'empereur, les poiſſons y ſont conduits frais, en les nourriſſant avec de la viande qu'on leur donne de tems en tems.

218. Nous avons dit dans la ſeconde ſection, chapitre II, §. 351, que les Anglais ont de petits heux, où il y a un réſervoir plein d'eau, avec leſquels ils tranſportent des côtes de France en Angleterre, des cruſtacés, que les pêcheurs Français conſervent en vie dans de petits parcs de claie.

219. Les Hollandais, & à leur imitation, les Dunkerquois, ont fait conſtruire des bâtimens propres à conſerver à la mer les poiſſons qu'on pêche vivans, pour les livrer plus frais à la côte.

220. M. Fourcroy de Ramecourt, ingénieur en chef à Calais, a bien voulu m'en envoyer un plan. La longueur de ce petit bâtiment, priſe à la ligne de flottaiſon, en-dehors des membres, eſt de quarante-un pieds. La largeur à la ligne de flottaiſon auprès du grand mât, au-dehors des membres, eſt de quatorze pieds & demi.

221. L'endroit où l'on conſerve le poiſſon dans l'eau, eſt établi dans la

cale, & placé à l'arriere du grand mât; ſon étendue vers l'arriere eſt en-dedans de ſept pieds & demi: la largeur du vivier eſt celle du bâtiment en cet endroit; & à trois pieds & demi au-deſſus de la quille, eſt un faux pont, qui forme le deſſus du vivier.

222. POUR donner de l'air au vivier, il y a un tuyau, qu'on nomme le *ſoupirail*, qui s'étend de toute la longueur du vivier; mais il a ſeulement deux pieds de largeur, & s'éleve juſqu'au-deſſus du pont, où il y a une écoutille, qu'on ferme quand on le juge à propos. La capacité du vivier peut être regardée comme une ſoute formée par de forts bordages bien calfatés; & cette ſoute eſt diviſée par pluſieurs cloiſons, qui donnent la facilité de mettre à part les différentes eſpeces de poiſſons, & qui amortit le flot de l'eau dans les mouvemens de roulis & de tangage.

223. TOUTE la partie du bâtiment, depuis le vivier juſqu'à l'étambot, eſt occupée par des ſoutes ou parcs, pour mettre les tonnes & les autres uſtenſiles pour la pêche. Il y en a une auprès du grand mât, vers l'avant, qu'on nomme *la foſſe aux cables*, dans laquelle on met les cables, les filets, les voiles, &c. Toute la partie, depuis cette ſoute, en avant juſqu'au mât de miſaine, eſt deſtinée pour le logement de l'équipage.

224. LE poiſſon frais de la pêche de Dunkerque, ſe prend en été ſur le *doggers-banck*, & en hiver ſur le petit nord, à ſoixante ou quatre-vingt lieues au large dans le nord de Dunkerque. C'eſt donc de cette diſtance qu'on le tranſporte à Dunkerque. Comme il courrait riſque d'être gâté dans cette traverſée, qui dure plus ou moins de tems, ſuivant la direction des vents, ſi on le tranſportait mort; on a imaginé de le tranſporter vivant dans le bateau à vivier dont nous venons de parler.

225. LORSQUE la mer eſt belle, on peut le conſerver vivant pendant un mois; mais quand le bateau eſt fort battu de la mer, le poiſſon ne peut y vivre que cinq à ſix jours. On penſe que dans l'un & l'autre cas, il ſe conſerverait plus long-tems dans des bateaux de quatre-vingt tonneaux, attendu que leurs viviers auraient plus de capacité.

226. IL n'y a pas de choix pour l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de tranſporter dans le vivier; on met ſeulement dans des compartimens différens, les poiſſons plats & les poiſſons ronds, & on a l'attention de n'y en pas mettre de bleſſés.

227. ON nourrit le poiſſon dans le vivier avec toutes ſortes de menus poiſſons, & les dépouilles de ceux qui ont été bleſſés pendant la pêche: on en fait même proviſion dans des tonnes pour nourrir les autres pendant le retour du bateau. Mais il ne laiſſe pas d'en mourir toujours quelques-uns au tranſport, ſur-tout par les mauvais tems.

Transport des vers marins.

228. Il y a des ports fond de roche, ou de galet, où l'on pratique beaucoup la pêche aux hains, mais où l'on manque de vers marins noirs, qui fourniſſent les meilleurs appâts pour les ſoles; ce qui oblige quantité de pêcheurs aux cordes de tirer ces vers d'autres ports où ils ſont abondans, lors même que ces plages abondantes en ces ſortes de vers ſont fort éloignées de la demeure des pêcheurs qui en ont beſoin.

229. Nous avons dit comment on fait la recherche de ces vers dans les ſables. Les femmes, les filles, ainſi que quelques jeunes garçons vigoureux, ſe chargent de les porter aux pêcheurs; & comme il faut qu'ils ſoient livrés vivans, les porteurs de vers les mettent dans des gamelles de bois, remplies d'eau de mer, pendues par une anſe à l'extrêmité d'un bâton qu'ils mettent ſur leur épaule, & ils courent avec tant de viteſſe qu'ils ne ſont quelquefois que deux heures à faire les ſix lieues qu'on compte du Crotoi, par exemple, au Tréport, traverſant les bancs de ſables & les flaques d'eau qui ſe trouvent ſur leur route. Peu d'hommes formés font ce travail, auquel ils ſuccomberaient bientôt; il n'y a que les jeunes gens qui puiſſent le ſoutenir. Pour cela les garçons & les filles ſont habillés très-légérement l'hiver comme l'été; ſouvent ils n'ont que leur chemiſe pour tout vêtement.

CHAPITRE TROISIEME.

Conſervation du poiſſon dans les réſervoirs.

230. Quelque bien fourni qu'on fût d'étangs & de rivieres poiſſonneuſes, quelqu'avantageuſement qu'on fût placé pour la pêche, à la mer, ou dans les étangs ſalés, on ſerait fréquemment dans le cas de manquer de poiſſon, pendant que d'autres fois on en aurait beaucoup plus qu'on n'en pourrait conſommer, ſi, pour prévenir cet inconvénient, on n'avait pas l'attention de conſerver dans des réſervoirs le produit des pêches abondantes, pour être à portée de le prendre lorſqu'on en aurait beſoin.

231. On fait des réſervoirs pour conſerver les poiſſons d'eau douce; d'autres ſont pour conſerver les coquillages, les cruſtacés & les poiſſons de mer. Nous traiterons des uns & des autres dans des articles particuliers.

ARTICLE PREMIER.

Des différentes manieres de conſerver en vie les poiſſons de mer & les coquillages.

232. Il eſt ſouvent très-avantageux aux pêcheurs de marée de pouvoir

conſerver quelque tems en vie le poiſſon de leur pêche ; ſoit pour attendre les jours d'abſtinence, ſoit pour profiter des circonſtances où la vente eſt plus avantageuſe, ce qui arrive lorſque pendant pluſieurs jours le tems n'a pas été favorable à la pêche.

233. SI les pêcheurs qui ont des barques à vivier comme on en a conſtruit à Dunkerque, n'ont point éprouvé de gros tems en ſe rendant à leur deſtination, leur poiſſon étant en bon état, ils peuvent le conſerver quelque tems dans leur barque, en lui donnant quelque nourriture.

234. NOUS avons dit que les pêcheurs à la madrague conſervent quelquefois les thons dans le corpon, ou encore mieux dans des enceintes ou parcs de filets qu'ils font près de la côte, & où ils conduiſent les thons par des eſpeces de canaux formés de filets. Ces enceintes peuvent être regardées comme des réſervoirs qui mettent les pêcheurs en état d'attendre des circonſtances favorables à la vente.

Induſtrie des pêcheurs Picards pour conſerver des raies en vie.

235. QUAND les pêcheurs ont pris dans leurs parcs beaucoup de raies dans des circonſtances où la vente n'en eſt pas avantageuſe, pour les conſerver en vie pendant quelques marées, ils ſe placent dans le fond d'un parc qui ne ſeche point ; ils amarrent une ligne fine à un des pieux de ce parc ; ils la paſſent dans la gueule & dans un des trous des ouies d'une raie ; & la tenant fort lâche, ils en arrêtent l'autre extrémité à un pieu un peu éloigné du premier. Les raies étant ainſi en quelque façon à l'attache, & ayant néanmoins la liberté de s'enſabler, vivent pendant pluſieurs jours.

Maniere de conſerver les poiſſons de mer vivans, dans ce qu'on appelle viviers (38).

236. IL y a des pêcheurs qui conſervent du poiſſon en vie dans des paniers couverts, qu'ils nomment *viviers* ; ils calent ces paniers entre des roches dans des enfoncemens où il reſte toujours de l'eau, ils le chargent avec de groſſes pierres, ou ils y attachent des cablieres pour qu'ils reſtent à l'endroit où ils les ont calés ; & afin qu'on ne leur dérobe pas leur poiſſon, ils ne les quittent que quand la marée eſt montée. Ils conſervent ainſi leur poiſſon en vie pluſieurs marées, juſqu'à ce qu'ils jugent à propos de le retirer pour le vendre.

Mares qui ſervent de réſervoirs au bord de la mer.

237. IL ſe trouve naturellement, ou bien l'on fait à bras d'hommes au

(38) En Suede on les conſerve dans des parcs. Voyez *mém. de l'académie royale des ſciences de Suede*, part. XV, page 277.

bord de la mer, des enfoncemens où l'eau entre à toutes les marées, & qui ne sechent point. Non seulement les riverains y déposent des moules qui s'y grouppent, mais ils y jettent aussi des poissons plats, turbotins, barbues, soles, limandes, &c. Ces poissons y prennent même un plus prompt accroissement qu'à la mer, trouvant dans ces mares quantité de vermisseaux & d'insectes dont ils se nourrissent. Quoique quelques-uns bordent ces mares d'un clayonnage du côté de la mer, on ne peut y conserver les poissons ronds, qui quittant le fond, & nageant en pleine eau, s'échapperaient; au lieu que les poissons plats s'envasent ou s'ensablent, & se tiennent toujours sur le fond.

238. Ces mares étant toujours suffisamment profondes pour qu'elles ne sechent jamais de basse mer, le frai & la menuise s'y conservent jusqu'au retour de la marée, qui leur donne la facilité de regagner la grande eau.

239. On lit dans l'*histoire générale des voyages*, in-4°, tome XII, page 646, qu'il part des vaisseaux de la Jamaïque pour pêcher des tortues sur la côte du Mexique & ailleurs, & que quand elles sont rendues à la Jamaïque, on les conserve vivantes dans des réservoirs construits à la mer.

ARTICLE SECOND.

Des réservoirs pour conserver en vie des poissons d'eau douce.

240. Les poissons d'eau douce ont communément la vie plus dure que ceux de mer: d'ailleurs, comme les poissons de riviere & d'étang sont abondans dans l'intérieur des terres, où l'on ne peut pas avoir la marée fraiche, chacun est engagé à établir chez lui des réservoirs, où l'on en trouve dans le besoin. Ces raisons font que les réservoirs pour les poissons d'eau douce sont plus communs que ceux qui sont destinés à la conservation des poissons de la mer, qui ne peuvent être établis qu'à portée de l'eau salée, où l'on ne peut les conserver que peu de tems, à cause de la délicatesse de ces poissons.

Petits réservoirs qu'on a dans les appartemens par forme d'amusement.

241. Outre ce que nous avons rapporté d'après Séneque, les historiens disent que Lucullus avait poussé la magnificence jusqu'à faire nourrir des poissons dans des vases de verre, qu'on suspendait dans les salles à manger, comme nous faisons des cages où sont de petits oiseaux, pour que les convives, étant à table, eussent la satisfaction de voir en vie les mêmes poissons qu'ils mangeaient avec délices. J'ai aussi vu une espece de poisson qui venait de Hollande, qu'on appellait, autant que je puis me le rappeller, *Worme-fisch* (39), qui

(39) C'est très-probablement le poisson nommé par Linné Cobitis *Taenia*; S. N. En allemand, *Steinbeisser*, ou *Wetterfisch*. Il n'y en a point qui puisse se conserver aussi long-tems dans des bouteilles remplies d'eau.

ſubſiſtait long-tems dans des bouteilles de verre pleines d'eau; & quelques-unes de ces bouteilles avaient en-dedans un globe de verre qui était ouvert par-deſſous, & dans lequel l'eau de la bouteille ne pouvait entrer: en ajuſtant ces bouteilles ſur une eage où il y avait de petits oiſeaux, comme des ſerins, ils entraient dans ce globe intérieur, où l'on mettait de petits bâtons pour les percher, & on croyait les voir dans l'eau pêle-mêle avec les poiſſons.

242. TOUT le monde a pu voir de petits poiſſons dorés de la Chine, qu'on nourrit dans des vaſes de porcelaine. Mais ce ſont là de purs amuſemens: parlons de choſes plus utiles.

Des huches ou petits réſervoirs de bois, qu'on fait pour l'approviſionnement d'une maiſon, ou dont ſe ſervent les marchands pour leur vente journaliere.

243. LES bateaux qu'on nomme *baſcules*, dont nous avons parlé, & qui ſervent pour apporter de grandes proviſions de poiſſons aux endroits où l'on en conſomme beaucoup, peuvent être regardés comme des réſervoirs, puiſqu'ils reſtent long-tems ſur les ports en attendant les acquéreurs; & c'eſt pour cette raiſon qu'on les nomme quelquefois *boutiques à poiſſon.*

244. MAIS les plus ſimples de tous ces réſervoirs, ſont ceux que chacun peut avoir à portée de ſa demeure lorſqu'il a une riviere, une ſource, ou même une mare où il y ait une profondeur d'eau claire aſſez conſidérable. Ces réſervoirs ne ſont autre choſe qu'une grande caiſſe faite de planches de chêne, clouées aux angles ſur des chevrons de trois ou quatre pouces d'équarriſſage, préciſément comme une grande caiſſe d'oranger, excepté que ces caiſſes doivent avoir un fond de bonnes planches: ſans quoi les carpes, les tanches, &c. ſe fraieraient bientôt un chemin par-deſſous. On doit auſſi les couvrir avec une trappe fermant à la clef, pour tenir le poiſſon à l'abri des voleurs & des loutres, qui ne tarderaient pas à y faire un grand dégât. Ces caiſſes ſont percées de pluſieurs trous, pour que l'eau y entre & en ſorte aiſément. Elles doivent être enfoncées dans l'eau de preſque toute leur hauteur, & être aſſujetties par de forts pieux qui entrent dans le terrein, ou par les chevrons des angles qu'on fait excéder le fond d'une couple de pieds, & qui ſe terminent en pointe. On y pêche le poiſſon avec un truble; & comme ces réſervoirs ſont établis à quatre ou cinq pieds du terrein, on y arrive au moyen d'une planche qu'on jette du rivage ſur la caiſſe.

245. LES meûniers, qui ont ordinairement la pêche aux environs de leurs moulins, ont de ces réſervoirs qu'ils nomment *huches*, dans leſquels ils mettent les poiſſons qu'ils ont pris durant la ſemaine, pour les vendre lorſque l'occaſion ſe préſente. Il en eſt de même dans les villes de provinces pour des marchands & des aubergiſtes qui achetent le poiſſon des pêcheurs, pour le revendre en détail.

246. Quelques seigneurs ont à portée de leurs châteaux, des huches d'une construction plus recherchée, au moyen desquelles on a la facilité de choisir le poisson à la main, comme s'il était sur une table de cuisine: pour cela, la caisse, dont nous venons de parler, a un double fond mobile, & percé de trous; au milieu de ce fond mobile est attaché un montant, comme la queue d'une bonde qui traverse un chapeau de charpente. Au moyen de cette queue, quand on a ouvert les trappes qui ferment la huche, on éleve le fond mobile jusqu'à la surface de l'eau; & comme le poisson est dessus, on peut choisir & prendre à la main celui qu'on desire; ensuite on laisse descendre ce second fond, & le poisson qu'on n'a pas pris rentre dans l'eau sans avoir été fatigué, ce qui est inévitable quand on pêche avec une truble celui dont a besoin. Ces huches sont fort commodes, mais elles coûtent plus que les autres.

Réservoirs plus grands, qu'on fait ordinairement en maçonnerie.

247. Il y en a qui ayant un étang à portée de leur maison, y font au bord dans un endroit où l'eau est profonde, un retranchement avec des cannes, ou en clayonnage, dans lequel ils déposent le beau poisson qu'ils ont pris, soit dans l'étang, soit ailleurs; & comme on le nourrit en cet endroit, le poisson de l'étang s'y rendra de lui-même, si à l'enceinte de ce petit parc on fait des ouvertures qui soient comme le goulet d'une nasse; mais l'étang en est d'autant plus appauvri.

248. Quand on est dans le cas de profiter de la décharge d'un étang, ou des fossés qui entourent un château, & qu'il y a une chûte d'eau un peu considérable, on peut faire de grands réservoirs, en mettant une petite pelle à la tête, & une autre au bout opposé. On peut, en ouvrant celle-ci, vuider le réservoir en un instant, quand on veut le nettoyer ou prendre du poisson, & le remplir de même dans le moment, en fermant la pelle de décharge & ouvrant celle de la tête, qui communique avec l'étang, ou les fossés du château. J'ai vu de ces réservoirs en maçonnerie, où il y avait un compartiment séparé pour les brochets, avec encore un petit pour les anguilles, ainsi que pour les écrevisses, la grande partie étant pour les carpes, les tanches, les vandoises (40), &c. Quand ces réservoirs sont remplis d'eau vive, les poissons qui auraient été pris dans la vase s'y dégorgent, & en peu de tems ils deviennent très-bons (41).

249. Il ne faut pas espérer que les poissons augmentent dans ces réservoirs;

(40) La vandoise ou dard est le Cyprinus *Leuciscus*, Linn. On tient que la chair en est fort saine.

(41) Si l'on veut manger des carpes prises dans une eau bourbeuse, il faut les laver dans de l'eau bien fraîche, où l'on a fait fondre du sel, & répéter cette opération jusqu'à ce que l'eau n'en sorte plus trouble.

ils

ils y subsistent seulement; & pour qu'ils ne maigrissent point, il faut les nourrir, les carpes & les tanches avec du gros pain bis, ou avec du grain qu'on a fait cuire dans de l'eau, & qu'on a pètri avec de la terre grasse. On remplit un panier ou un barril défoncé avec cette terre, & les carpes sucent la terre & le grain. De grosses feves à demi cuites sont aussi fort bonnes à cet usage. On leur donne encore des fruits qui se gâtent, hachés menu. Les brochets se nourrissent avec de la blanchaille qu'on prend en pèchant, des grenouilles qu'on leur jette après les avoir déchirées (42), des tétards qu'on peut prendre en grande quantité au bord de l'eau avec une truble, des cœurs de bœufs, &c. Les écrevisses se nourrissent avec des tripailles de la cuisine. Il est sur-tout important de nourrir les poissons dans le tems du frai (43); mais on peut s'en dispenser l'hiver.

Des viviers (44).

250. LES viviers sont ordinairement de larges fosses, qui ont vingt ou vingt-cinq toises de longueur, plus ou moins, suivant la situation où l'on se trouve. Il ne faut pas se proposer d'y mettre du poisson pour peupler ou pour y grossir; c'est un grand réservoir où l'on en dépose quand il est parvenu à sa grosseur, & dans lequel on pêche journellement pour la provision de la maison seulement. Les viviers ayant plus d'étendue que les réservoirs dont nous avons parlé précédemment, le poisson s'y porte mieux, sur-tout quand ils sont entretenus par une source, ou au moins un courant d'eau; & il est bon, tant pour y pêcher que pour le nettoyer, qu'on puisse le vuider en ouvrant une petite vanne. Quand l'eau du vivier ne se renouvelle pas, la carpe & la tanche y prennent un goût de vase: en ce cas il faut, avant de les employer à la cuisine, les faire dégorger dans une eau vive.

251. SI l'on mettait quelques carpes dans des fosses qui se trouvent au milieu des pâtures, il est d'expérience qu'elles y grossiraient promptement; mais ce moyen n'est guere praticable, parce qu'elles y seraient exposées à être volées. Il ne faut pas mettre dans un vivier trop de carpes, proportionnellement à sa grandeur; elles y maigriraient, à moins qu'on n'eût soin de les nourrir, ce qui exigerait une dépense d'autant plus considérable, que le vivier serait plus rempli de poisson. La perche, la tanche, le gardon, y prospéreront mieux que la carpe, & le brochet y grossira beaucoup, tant qu'il y aura du poisson dans le vivier; mais ce sera aux dépens des autres poissons. Si c'étaient

(42) Le brochet ne mange guere les grenouilles déchirées. Il faut qu'il les attrape vivantes.

(43) Dans le tems du frai, les poissons ne mangent pas; mais ils ont un appétit plus vorace après que ce tems est passé.

(44) En allemand, *Fischgräben*.

de petits brochets, ils ne pourraient manger que les petits poiſſons; mais les brochets carreaux détruiront tout: je puis en parler d'après ma propre expérience. J'avais mis une trentaine de jolies carpes dans un vivier: on prit dans la riviere un beau brochet carreau, qu'on mit dans le même vivier: on le pêcha au bout de deux mois; mais il était ſeul: il avait mangé toutes les carpes. Il eſt vrai que c'était un manger excellent, mais qui me coûtait cher.

252. PENDANT que nous ſommes occupés des viviers, je dois rapporter un accident qui m'eſt arrivé, pour qu'on évite de ſe trouver dans le même cas. J'avais fait ouvrir un vivier parallélement à une riviere, ayant ménagé entre la riviere & le vivier une allée de ſept à huit toiſes de largeur. Le deſſus de cette allée était de terre franche, & rapportée; mais le deſſous était la terre de marais qu'on y avait laiſſée. Je mis de belles carpes dans ce vivier, & l'on ſe divertiſſait à les voir ſe diſputer le pain qu'on leur jetait; mais mes carpes, à force d'entamer dans la terre de marais, parvinrent à traverſer toute l'allée, & à gagner la riviere. On y en prit quelques-unes, mais la plus grande partie fut perdue pour moi; & ne ſachant pas où trouver les routes qu'elles s'étaient formées, j'ai été obligé de combler ce vivier. Cela ne ſerait pas arrivé, ſi la levée qui ſéparait mon vivier de la riviere, avait été dans toute ſon épaiſſeur, de terre franche bien battue & foulée à la dame.

253. CE que je viens de dire des viviers, par rapport au progrès du poiſſon, a ſon application aux foſſés qui entourent les châteaux. Le poiſſon que j'avais dans les miens ayant beaucoup multiplié, mes foſſés étaient pleins de fretin; pour le détruire, je dis qu'on y mît quelques brochets mâles. Apparemment que ceux que j'avais chargés de cette commiſſion y ont mis auſſi des femelles; car les brochets s'y ſont beaucoup multipliés, & ont détruit tous les autres poiſſons.

254. QUAND on fait des viviers, des foſſés même autour des châteaux, il faut leur donner une grande profondeur d'eau, ſans quoi les fortes gelées d'hiver feraient périr le poiſſon. Nous en parlerons dans la ſuite.

De la caſtration des poiſſons.

255. CE que nous venons de dire des réſervoirs où l'on nourrit les poiſſons, nous engage à parler d'un moyen qu'on a propoſé pour rendre leur chair plus délicate. Malheureuſement nous ne pouvons pas parler ici d'après nos propres obſervations: les endroits où j'aurais pu eſſayer les moyens qu'on a propoſés, étant remplis de brochets, il ne nous a pas été poſſible de tenter des expériences ſur les poiſſons dont on prétend avoir rendu la chair plus délicate, au moyen de la caſtration. Je ſuis donc obligé de me reſtreindre à rapporter ce qui a été fait à ce ſujet.

256. VOICI ce qu'on lit dans l'*hiſtoire de l'académie royale des ſciences*, année 1742, page 31.

257. M. Sloane a écrit à l'académie, qu'un inconnu l'était venu voir pour lui communiquer le ſecret qu'il avait trouvé de châtrer les poiſſons, & les engraiſſer par ce moyen.

258. CET homme qui n'était au commencement qu'un faiſeur de filets, & qui réſidait à cinq ou ſix lieues de la maiſon de campagne de M. Sloane, s'étant rendu habile à connaître & à nourrir les poiſſons, était parvenu à en faire un commerce conſidérable. La ſingularité du fait excita la curioſité du ſavant naturaliſte, & le marchand de poiſſons lui offrit d'en faire l'eſſai ſous ſes yeux: il fut chercher huit *corruches*, eſpece de petites carpes qu'on avait apportées depuis peu de Hambourg en Angleterre: il les avait miſes, pour les tranſporter, dans de grandes veſſies pleines d'eau, qu'il avait renouvellée une ou deux fois en chemin: d'abord il diſſéqua une de ces carpes en préſence de M. Sloane, & lui montra l'ovaire avec ſon conduit, qui s'ouvre dans la partie qu'on appelle le cloaque. Il fit enſuite l'opération de la caſtration ſur une ſeconde carpe, en lui ouvrant l'ovaire, & en rempliſſant la plaie avec un morceau de chapeau noir. La carpe châtrée ayant été remiſe avec les ſix qui reſtaient, parut nager avec un peu moins de facilité que les autres. On les jeta dans le baſſin du jardin de M. Sloane, dont l'eau eſt renouvellée par une riviere.

259. CE marchand de poiſſons, nommé Samuel Tull, promit à M. Sloane de lui faire manger de ce poiſſon au printems, qu'il aſſure être d'un goût excellent, & ſurpaſſer les autres en délicateſſe, autant qu'une poularde ſurpaſſe un coq; ou un bœuf, un taureau.

260. VOILA tout ce que M. Sloane nous a communiqué; & j'avoue que, quoique j'aie regardé ce procédé comme digne d'être imité, je n'ai rien fait à ce ſujet pour les raiſons que j'ai rapportées. Mais je vais placer ici ce qu'a fait à ce ſujet M. le baron de la Tour-d'Aigues.

261. CE zélé citoyen fait exécuter dans ſes terres & ſuivre avec beaucoup de ſoin tout ce qu'il voit annoncer comme utile au bien public. Je vais copier ſa lettre.

262. IL eſt très-vrai que j'ai eſſayé la caſtration des poiſſons; rien n'eſt ſi aiſé, & cette opération n'eſt pas plus difficile ſur ces animaux, & peut-être moins dangereuſe que ſur tous autres: car je puis vous aſſurer que ſur plus de deux cents carpes que j'ai fait opérer, il n'en eſt pas mort quatre. Voici le détail de l'opération.

263. IL faut être muni de deux biſtouris, un recourbé & coupant par ſa partie convexe, & un droit; ce dernier doit être terminé par un bouton réſervé à la pointe, en outre, d'un ſtilet ou fil d'argent aſſez fort, terminé à un de ſes bouts par un petit bouton; & à cette extrêmité, il doit former un petit crochet.

264. POUR faire l'opération, on prend une carpe : plus elle eſt groſſe, & plus l'opération eſt aiſée. On peut opérer ſur les deux ſexes ; mais avec plus de facilité ſur les carpes mâles, que ſur les femelles, parce que les vaiſſeaux ſpermatiques ſont plus en état de réſiſter.

265. ON prend donc une carpe d'une livre ſi l'on veut, on l'enveloppe d'un linge, on la couche ſur le dos, & on la tient en cet état entre les genoux ; alors avec le biſtouri courbe, on entame les écailles & la peau, préciſément entre l'anus & les nageoires du ventre, prenant garde d'entamer les entrailles, en entrant trop avant. Cette ouverture étant faite, & ayant ouvert la capacité du ventre, on prend le biſtouri droit, qu'on y enfonce ſans craindre de bleſſer les viſceres, à cauſe du bouton qui le termine, & l'on ouvre tout l'eſpace compris entre l'anus & les nageoires ; alors avec le petit crochet d'argent qu'on plonge dans le ventre, on tire le conduit des urines, & en même tems les vaiſſeaux ſpermatiques qui viennent aboutir à l'anus.

266. DANS les poiſſons, les vaiſſeaux ſpermatiques partent de l'ovaire, & accompagnent l'uretre & le rectum, un d'un côté & l'autre de l'autre, & il faut avoir grande attention de ménager ces deux organes ; pour cela, il faut en ſéparer les deux vaiſſeaux ſpermatiques l'un après l'autre avec une tenette, & on en coupera trois à quatre lignes, pour empêcher qu'ils ne puiſſent ſe rejoindre ; enſuite avec une aiguille & du fil on rapproche les levres de la plaie par un point de ſuture, & on remet le poiſſon à l'eau. Dès que l'uretre & le rectum ne ſeront point offenſés, tout ira bien. J'en ai gardé pluſieurs dans des réſervoirs juſqu'à parfaite guériſon, ce qui va ordinairement à trois ſemaines, & il m'a paru que ces plaies ſe guériſſaient plus promptement aux poiſſons qu'aux autres animaux.

267. C'EST, autant que je puis m'en ſouvenir, l'opération allemande que je viens de décrire. J'ai auſſi eſſayé l'opération anglaiſe, dont il eſt parlé dans les mémoires de l'académie (45), & j'ai eu des ſuccès. Elle ſe fait en ouvrant le ventre du poiſſon par le côté, mais on ne peut pas ſi bien diſtinguer les trois conduits : de plus, à celle-ci, il ſerait difficile de recoudre la plaie ; c'eſt pourquoi ils ſe contentent d'introduire dans la plaie un morceau de feutre, pour empêcher l'eau d'entrer dans la capacité de l'abdomen. Voilà toute l'opération ; & pourvu qu'on parvienne à ne pas endommager le conduit de l'urine, on peut être aſſuré que le poiſſon guérira promptement : il faut rarement plus de trois ſemaines, pour que la plaie ſoit bien cicatriſée, ce que j'ai remarqué dans ceux que j'ai conſervés ce tems dans le réſervoir.

268. A l'égard des grands avantages qui doivent réſulter de cette opéra-

(45) Voyez *philoſophical tranſactions*, ann. 1754. *The britiſch magazine*, ann. 1765, janv. n°. IV.

tion, je ne puis rien vous en assurer de positif, parce que je les ai toutes mises dans mon étang, qui n'est jamais pêché à fond, & que je n'ai pu les distinguer dans la grande quantité de poisson qui y est; mais vous pouvez être certain qu'il est plus aisé de châtrer un poisson qu'un chapon.

269. C'EST ce dont on est redevable à M. de la Tour-d'Aigues: & ce point est capital (46); car comme il est très-probable qu'un animal qui n'est point occupé de la multiplication de son espece, engraisse plus qu'un autre, avec les instructions que donne M. de la Tour, chacun pourra faire des essais qui probablement ne seront point infructueux (47).

ARTICLE TROISIEME.

Des étangs.

270. LES étangs sont des pieces d'eau qui different des réservoirs & des viviers, en ce que le poisson y grossit, & s'y multiplie sans qu'on soit obligé de le nourrir; il doit y trouver sa subsistance. On ne peut guere mettre au nombre des étangs, des trous ou des mares très-profondes, qui ne tarissent jamais. Cependant, si l'on y jette dix à douze carpes œuvées, avec trois ou quatre laitées, on pourra se procurer plusieurs milliers de feuille ou d'alvin, pourvu qu'il n'y ait ni brochets ni perches, & qu'on n'y envoie pas les bestiaux laver & boire (48). Ainsi l'on peut tirer un parti avantageux de ces mares: il est vrai qu'il sera plus ou moins considérable, suivant leur étendue, la bonté de l'eau & celle du terrein; car sans que nous puissions en dire la raison, il est certain que ces conditions importent beaucoup au succès du poisson, puisqu'il est d'expérience que les poissons réussissent beaucoup mieux dans certains étangs que dans d'autres, quoiqu'on n'y apperçoive pas de différence sensible.

271. UNE condition qui est encore importante pour tirer un parti avantageux des mares dont nous parlons, & sur laquelle on ne peut rien établir de précis, c'est la quantité de poisson qu'il faut y mettre; car si l'on en met trop

(46) Ce point est capital pour les friands, & voilà tout.

(47) Des carpes bien nourries engraissent assez sans ce moyen cruel. Je trouve dans Derham, liv. I, chap. I, note 5, une maniere d'engraisser les carpes, qui est assez commune en Hollande & en Angleterre. « A » la cave, ou dans quelqu'autre endroit » frais, on les suspend dans de petits filets, » enforte que la tête de l'animal sorte hors » du filet. De cette maniere on les garde » long-tems en vie, en les nourrissant de » pain blanc trempé dans du lait. » On peut se passer de toutes ces inventions. Les carpes nourries d'orge bouillie font d'aussi bon bouillon que le bœuf. La courge les engraisse aussi fort bien.

(48) Les mares se peuplent d'elles-mêmes. Il ne serait pas expédient de les peupler de carpes, si les eaux baissent en été, comme cela est assez ordinaire.

peu, relativement à leur étendue, les carpes y groſſiront, elles y engraiſſeront, & ne donneront que peu ou point de peuple. Si l'on en met trop, elles fourniront beaucoup de menuiſe, mais qui ſera maigre & mal conditionnée; de ſorte qu'on perdrait ſon tems à vouloir empoiſſonner un étang avec cet alvin: on n'en obtiendrait que du poiſſon qui aurait une groſſe tête, un corps très-effilé, point de ventre, & le dos renflé.

272. A l'égard des vrais étangs, dont il s'agit dans cet article, ce ſont des pieces d'eau plus ou moins grandes, qui ne doivent jamais ſécher, & qu'on doit être maître de vuider quand on le juge à propos.

Des étangs en général (49).

273. Il y a des étangs de bien des eſpeces différentes, ſuivant leur ſituation, leur étendue, & la nature des eaux qui s'y rendent: nous eſſaierons d'éclaircir cet objet intéreſſant dans des paragraphes particuliers; mais on peut dire en général que comme on doit être maître de vuider un étang, lorſqu'on veut le pêcher, il eſt néceſſaire qu'il ſoit aſſis ſur un terrein en pente. A la partie qu'on nomme *la tête de l'étang*, on doit faire une levée bien ſolide, qui retienne l'eau, & l'oblige de s'accumuler pour former la maſſe d'eau qui eſt eſſentielle à l'étang. Mais il faut que derriere cette levée ou chauſſée, le terrein ſoit en pente, pour que les eaux s'écoulent aiſément, quand on vuide l'étang. Au milieu de cette chauſſée, il doit y avoir une décharge qu'on puiſſe ouvrir lorſqu'on veut vuider l'étang. Ainſi un côté de la chauſſée doit être à la partie la plus baſſe de l'étang; & le terrein qui eſt de l'autre côté de la chauſſée doit être encore plus bas pour l'écoulement des eaux.

274. Quand on veut faire un étang, il faut d'abord examiner ſi l'on eſt propriétaire de toute l'étendue du terrein qui ſera couvert d'eau; car ſi dans des tems de grandes eaux, qui ſont ordinairement les plus favorables aux poiſſons, l'eau s'étendait ſur des terres qui n'appartiendraient point au propriétaire de l'étang, fuſſent des pâturages, ce particulier pourrait forcer le propriétaire de l'étang d'ouvrir la bonde, pour tirer l'eau de l'étang, juſqu'à ce qu'il n'en fût plus incommodé. Ce n'eſt pas tout: il faut s'aſſurer ſi, quand on vuidera l'étang pour le pêcher, on n'endommagera pas les terres de quel-

(49) Voyez ſur les étangs, *mémoires de l'académie de Suede*, part. XXX, p. 182. On y trouve un extrait des diverſes pieces qu'on a données ſur la queſtion propoſée par l'académie: *Quelle eſt la meilleure maniere de former & d'entretenir les étangs?* Voyez encore *magazin danois & norvégien*, t. I. On y trouve une diſſertation allemande ſur les étangs de carpes. *Leopolds Einleitung in die Landwirthſchafft*, pag. 527 & ſuiv. *Oeconomiſche Nachrichten*, part. II, p. 12 & ſuiv. *Schreber neue Sammlung ökonom. Schriften*, part. II, p. 223. *Schreber Lehrbegriff der Cammeralwiſſenſchaften*, part. II, page 454.

ques particuliers, qui auraient droit de demander des dédommagemens : d'où il réſulterait des procès qui abſorberaient tout le profit de la pêche.

275. AYANT prêté une ſinguliere attention à ces points importans, il faut de plus conſidérer ſi la terre qui ſera occupée par l'étang, ne ſerait pas plus profitable en la labourant, ou la mettant en pré : car en ce cas la dépenſe qu'on ferait pour établir l'étang ſerait employée à diminuer ſon revenu ; & comme il y a des étangs dont l'établiſſement coûte beaucoup plus que d'autres, il eſt prudent d'arrêter un projet, & de faire un devis eſtimatif, pour être en état de prendre ſagement ſon parti. Toutes ces choſes ſont des prévoyances économiques que tout homme ſenſé ne doit pas négliger : mais les points qui doivent plus particuliérement nous occuper, ſont ceux qui importent à la réuſſite de l'entrepriſe.

De l'aſſiette des étangs.

276. D'APRÈS ce que nous avons déjà dit, on conçoit que les étangs doivent être placés dans un endroit bas, large & ſpacieux, où l'eau ſe rende de toutes parts. Il y en a qui ſont traverſés par une petite riviere qui eſt quelquefois aſſez abondante pour faire tourner un moulin à la décharge. Les poiſſons ſe plaiſent ſinguliérement bien dans ces étangs, & ils y ſont excellens. On peut en dire autant de ceux où il ſe rend un petit ruiſſeau qui eſt trop peu conſidérable pour faire tourner un moulin. Ces derniers étangs ont même cet avantage, qu'ordinairement l'eau de ces ruiſſeaux étant très-claire, ne porte point de vaſe dans l'étang ; au lieu que les rivieres un peu fortes étant ſujettes à déborder, entraînent preſque toujours beaucoup de vaſe qui comble l'étang. Dans ce cas, il me paraîtrait à propos de détourner la riviere, pour la faire paſſer le long de l'étang ; & comme ſon lit en ſerait ſéparé, on prendrait l'eau ſeulement quand on en aurait beſoin, en ouvrant une vanne : ce qui ſerait d'une grande utilité, ſur-tout dans les étés ſecs, où l'eau baiſſant, le poiſſon ſouffre dans beaucoup d'étangs qui n'ont pas la reſſource d'un ruiſſeau ou d'une riviere, pour y entretenir une quantité d'eau convenable. Il eſt ſuperflu d'avertir qu'il faudrait que la levée qui ſerait entre la riviere & l'étang, fût aſſez haute pour que les plus grandes eaux ne puſſent paſſer par-deſſus ; car en ce cas on perdrait tout ſon poiſſon.

277. SI l'on pouvait diſpoſer d'un petit ruiſſeau d'eau claire, on le laiſſerait traverſer l'étang ; mais à ſon entrée, on mettrait une grille pour arrêter le poiſſon, qui ne manquerait pas de remonter dans le ruiſſeau, au grand préjudice de l'étang.

278. LES cas que nous venons de rapporter ſont rares, & la plupart des étangs reçoivent leurs eaux de l'égout des terres, principalement de quelques forêts, ou de quelques montagnes voiſines. En ce cas, il faut pratiquer des

fossés qui aillent de tous côtés rassembler l'eau qui s'amasse dans les terres, & les mares qui se forment dans des endroits plus élevés que l'étang; & si l'on est assez heureux pour rencontrer chemin faisant quelques sources, on ne manquera pas d'en profiter.

279. AUTANT qu'on le pourra, on fera ensorte que toutes ces saignées se rassemblent avant d'entrer dans l'étang, pour qu'on puisse y mettre une grille qui empêche le poisson d'en sortir, même dans les plus grandes eaux.

280. NOUS l'avons déjà dit, il faut qu'il y ait une pente réguliere depuis le fond de l'étang jusqu'à la chaussée, où doit être la plus grande profondeur d'eau: ainsi, s'il se rencontrait quelqu'élévation dans l'emplacement de l'étang, il faudrait l'ôter, & emporter les déblais dans les endroits bas; ou, s'il n'y en avait pas, les conserver pour former la chaussée, comme nous l'expliquerons dans la suite.

281. CE n'est pas tout: comme il est très-important, pour pêcher l'étang, que toute l'eau s'écoule par ce qu'on appelle *la bonde*, on fera dans toute la longueur de l'étang un fossé, avec des embranchemens qui s'étendront sur les côtés à droite & à gauche, aboutissant à celui du milieu, pour que toutes les eaux s'y rendent quand on vuidera l'étang, lorsqu'on voudra le pêcher. Mais il ne faut pas laisser la terre qu'on tirera des fossés sur les bords en forme de berge; car, ou elle retomberait dans les fossés qu'elle comblerait, ou elle formerait une élévation qui empêcherait l'eau de se rendre dans les fossés. Il faut donc enlever cette terre avec des tombereaux, & la déposer dans les endroits bas, ou l'accumuler à la tête de l'étang, où l'on doit faire la chaussée.

282. EN faisant ces travaux, on reconnaîtra la nature du terrein. Si c'est une terre grasse & argilleuse, ou un sable fort gras mêlé de glaise, on pourra être certain que l'eau ne s'y perdra pas; mais si c'était un fond de roche, ou de pierres remplies de délits (50), ainsi qu'un tuf très-graveleux, il ne faudrait pas s'engager dans la dépense de la chaussée, sans s'être assuré que ce terrein tiendra l'eau: ce qu'on reconnaîtra en examinant si l'eau qui s'amasse dans les enfoncemens traverse le terrein, ou ne se dissipe que par l'évaporation (51).

283. IL est bien avantageux que le terrein soit relevé des deux côtés dans la partie où l'on doit établir la chaussée, afin qu'on puisse la faire plus solide-

(50) S'il y a des pierres ou de la terre calcaire au fond de l'étang, la qualité du poisson en souffrira. La chair en devient rougeâtre; les carpes perdent leurs écailles & contractent un mauvais goût. Voyez Schreber, *Hallische Sammlung öconomischer Schriften*, part. I, pag. 91.

(51) Lorsque l'on creuse un étang, ou qu'on le nettoie, il faut sur-tout faire attention au terrein du fond. Si c'est un fond de sable, l'eau s'y perd, & l'étang est bientôt à sec. Il faut se garder de creuser l'étang trop profond. V. Wigands, *Landwirthischafft*, pag. 219.

ment,

ment, & à moins de frais. Pour se former l'idée d'un lieu très-avantageux, imaginons donc celui qui serait situé entre deux côteaux qui se rapprocheraient l'un de l'autre à l'endroit où doit être la tête de l'étang : étant ainsi naturellement creusé, & la longueur de la chaussée ne devant pas être considérable, on ne s'engagerait pas dans une grande dépense.

De la chaussée.

284. LA chaussée est une élévation de terre, qu'on fait à la tête de l'étang pour y retenir l'eau ; de sorte qu'à cet endroit, qui doit être le plus profond de l'étang, il faut qu'il y ait dix ou douze pieds d'épaisseur d'eau (52) ; car s'il n'y en avait que quatre à cinq pieds, le poisson souffrirait lorsque l'eau diminue par les sécheresses de l'été, & aussi en hiver s'il survenait de fortes gelées avant que l'eau fût revenue dans l'étang. Je dis que la chaussée doit être à l'endroit le plus profond de l'étang ; car on se souviendra qu'il ne faut pas qu'elle soit placée dans l'endroit le plus bas du terrein, puisqu'il doit y avoir derriere, un terrein bas, qu'on nomme *la fosse* (53), & qui est nécessaire pour l'écoulement des eaux, lorsqu'on vuide l'étang. En un mot, le point le plus important pour un étang, est d'avoir beaucoup d'eau, tant en profondeur qu'en étendue (54). En profondeur, pour défendre le poisson des chaleurs de l'été, des gelées de l'hiver, & de la rapine des animaux voraces, oiseaux ou quadrupedes. Et il faut être persuadé qu'un étang qui a cinquante arpens d'eau au printems quand il est plein, n'en aura communément que vingt-cinq ou trente à la fin de l'été, à moins qu'il ne soit alimenté par un ruisseau (55). C'est cependant durant les chaleurs que les poissons profitent le plus, & qu'ils ont besoin de plus de nourriture.

285. A l'égard de l'étendue de l'étang, elle est toujours avantageuse. Le poisson y trouve plus de quoi se nourrir ; il s'égaie en grande eau, & il y prospere mieux de toute façon (56).

286. IL est certain qu'on ferait une excellente chaussée en élevant du côté de l'étang un bon mur de terrasse avec de la pierre dure & de bon mortier, qu'on épaulerait par-derriere avec des terres grasses. Mais dans les endroits où il y a

(52) Cette quantité d'eau ne suffirait pas pour de grands étangs.

(53) Cela n'est pas absolument nécessaire. Lorsqu'on n'a pas assez de pente pour l'écoulement de l'étang, on y supplée au moyen d'un fossé creusé derriere la chaussée.

(54) Il faut consulter ici la nature du terrein ; mais l'art doit aider la nature.

(55) Ou qu'il ne renferme quelques sources abondantes. Des étangs qui perdent une si grande quantité d'eau, ne sont pas d'un rapport fort considérable. Il faut régler là-dessus les avances que l'on y fait.

(56) Cela est vrai des étangs d'eau dormante ; mais il n'en est pas ainsi de ceux où l'eau se renouvelle.

beaucoup de glaiſe & de ſable gras, on ne trouve pas ordinairement des pierres; & quand on en trouverait, la dépenſe d'un mur bien conſtruit ſerait conſidérable. Il eſt vrai que, comme au moyen du mur on eſt diſpenſé de faire la chauſſée fort épaiſſe, on épargnerait quelque choſe ſur le tranſport des terres; mais cette économie ne compenſerait pas la dépenſe du mur. Au reſte, de quelque façon qu'on faſſe la chauſſée, il ne faut pas l'établir ſur des roſeaux & des terres de marais; il convient de chercher le ſable (57) ou la glaiſe, en un mot, un terrein ferme.

287. POUR faire une chauſſée en terre, les curures d'étangs & les terres des marais (58) ne valent rien, non plus que du ſable pur, ou des terres remplies de pierres: la terre franche eſt la meilleure. L'argille ou un ſable fort gras, c'eſt-à-dire du ſable qui, étant allié de glaiſe, peut prendre du corps, ſont très-bons.

288. DANS les tems où les bois étaient à vil prix, on a fait de très-bonnes chauſſées en arrangeant des morceaux de bois ronds les uns ſur les autres, comme on le fait dans les chantiers, & mettant entre chaque morceau de bois de la terre franche bien battue. Ces jetées étaient excellentes; on en connaît encore, qui ayant été conſtruites de cette façon, ſubſiſtent depuis long-tems, parce que le bois ne ſe pourrit point dans l'eau, & dans les terres très-humides. Mais maintenant les bois ſont trop rares & trop chers pour qu'on s'aviſe d'adopter une conſtruction qui en fait une conſommation énorme.

289. IL faut avoir ſoin que l'épaiſſeur de la chauſſée ſoit proportionnée à ſa hauteur. Quand elle ne doit point fournir de chemin, on lui donne par en-haut ſix pieds de largeur (neuf à dix ſeraient mieux); & comme il faut qu'elle ait de chaque côté au moins un pied de retraite par toiſe de hauteur, ſi elle a douze pieds de hauteur & ſix ou huit pieds de largeur en-haut, on lui donnera dix à douze pieds de largeur par le bas (59). Si au contraire elle eſt deſtinée à ſervir de chemin, elle aura vingt-huit à trente pieds de largeur par en-haut, & davantage par en-bas, proportionnellement au fruit qu'elle doit avoir.

290. POUR la conſtruire en terre auſſi ſolidement qu'il eſt poſſible, on forme des eſpeces de paremens de muraille avec des gazons épais, mettant l'herbe

(57) Un fond de ſable n'eſt pas aſſez ſolide pour aſſurer la chauſſée. On peut remédier à ce défaut en garniſſant le pied de la chauſſée de forts quartiers de roc, ou en la revêtant de part & d'autre de trois couches de gaſon.

(58) Voyez *mém. de l'académie royale des ſciences de Suede*, part. XXVI, p. 270, où l'on décrit une chauſſée faite avec des tourbes.

(59) La hauteur & la largeur de la chauſſée doit être déterminée par la grandeur de l'étang, par la profondeur & la preſſion de l'eau.

en-dehors. Ceux où il y a du petit jonc ſont bons, cependant il ne faut pas les lever dans un endroit marécageux; on les place de ſuite & par lits, comme les pierres de paremens d'un mur; on remplit l'entre-deux de ces paremens de gazons, dans toute la largeur de la chauſſée, avec de la terre qui ne doit pas être détrempée comme du mortier, mais qui doit être aſſez humide pour ſe pêtrir & faire corps quand on la pilonnera avec la dame ou la batte. Ainſi, à meſure que les ouvriers placeront bien d'alignement, & obſervant le fruit qu'on a preſcrit, les gazons tant du côté de l'étang que du côté oppoſé, d'autres ouvriers rempliront l'entre-deux des paremens avec de la terre. Ils la dreſſeront; & quand ils auront mis un demi pied d'épaiſſeur, ils la fouleront avec la batte. Si elle ne ſe pêtriſſait pas, ils l'arroſeraient un peu; & ils continueront cette manœuvre juſqu'à ce que la chauſſée ſoit aſſez haute pour que l'étang étant plein, l'eau ne paſſe pas par-deſſus. On choiſira les meilleurs gazons pour mettre du côté de l'étang, & l'on aura ſoin que le deſſus de la chauſſée aille un peu en pente, ou en dos de bahut, pour que les eaux de pluie ne ſéjournent pas deſſus. Si l'on fait cette chauſſée dans un endroit où il y ait des pierres, on fera bien d'en paver le deſſus avec des pierres groſſes ou petites, & du ſable: ce qui ſera ſuffiſant, parce qu'il ne faut pas permettre aux voitures de paſſer deſſus, le pavé n'étant que pour empêcher les eaux de pluie de dégrader la chauſſée. Mais ſi l'on eſt aſſervi à fournir un chemin public, la chauſſée ſera couverte de bons pavés, comme celles des grands chemins. Quand on ne pavera pas le deſſus de la chauſſée, on y rapportera du gazon, ou l'on y ſemera de l'herbe. Il y en a qui conſeillent de planter des arbres ſur les chauſſées, pour que leurs racines affermiſſent les terres. Nous ne ſommes point de cet avis: car ſi l'on tient ces arbres en têtards, ils ſe creuſeront & fourniront des retraites aux loutres, aux rats d'eau, & à d'autres animaux voraces. Si on les éleve à haute tige, les vents les renverſeront, les racines ſouleveront la terre & endommageront la chauſſée (60). Je crois donc qu'il n'y faut mettre que des arbriſſeaux (61), tels que le jonc marin. Voilà ce qui regarde la conſtruction de la chauſſée (62); mais il y a des attentions particulieres, qu'il ne faut pas négliger pour avoir un bon étang. Nous allons en parler dans les paragraphes ſuivans.

(60) Les racines des arbres diminuent beaucoup la ſolidité d'une chauſſée.

(61) Les arbriſſeaux ne valent rien pour affermir une chauſſée. Rien de mieux que des herbes qui étendent leurs racines ſous la terre.

(62) Voyez ſur la conſtruction des chauſſées, la diſſertation couronnée de M. Hube, ſur la meilleure maniere de conſtruire les chauſſées. Danzig, 1767. En allem. Schreber *neue Cameralſchriften*, part. IX, pag. 112, *Hannoveriſche nützliche Sammlungen*, 1755, pag. 1122.

De la poële.

291. Il eſt à propos, pour pêcher les étangs, qu'il y ait auprès de la bonde, où il doit y avoir le plus d'eau, un endroit encore plus profond que le reſte, dans lequel, quand on pêche, tout le poiſſon de l'étang doit ſe rendre à meſure que l'eau s'écoule. On creuſe donc auprès de la bonde une étendue de terrein qui doit avoir deux ou trois pieds de profondeur de plus que le reſte; & cet endroit qu'on nomme *la poële* (63), doit avoir au moins autant de pieds ſur chaque face, que l'étang a d'arpens. Si l'étang eſt de cent arpens, la poële aura cent pieds de longueur ſur une pareille largeur. Comme cet endroit où l'eau eſt profonde fournit une retraite au poiſſon, lorſqu'il gele, & par les grandes chaleurs, il eſt bon de lui donner plus d'étendue qu'il n'eſt néceſſaire pour la pêche de l'étang. D'ailleurs, la terre qu'on tire de cet endroit ſert à former la chauſſée; & comme elle eſt à portée, elle n'exige point les frais de tranſport. Il eſt bon qu'il y ait autour de l'étang, des endroits où le terrein, au lieu d'être eſcarpé, ſoit en pente douce, afin que le poiſſon puiſſe dans certains tems s'égayer ſur l'herbe. Cela eſt ſur-tout important aux étangs qu'on fait pour avoir de l'alvin.

De la bonde.

292. En conſtruiſant la chauſſée de l'étang pour retenir l'eau, il faut ménager au milieu un endroit qu'on puiſſe ouvrir pour laiſſer écouler l'eau, lorſqu'on veut pêcher l'étang. On pourrait y pratiquer une vanne, ou une pelle (64), ſemblable à celles qu'on met aux chauſſées des moulins. Mais comme cet ajuſtement perd toujours un peu d'eau, parce que les planches qui touchent à l'eau ſeulement d'un côté, ſe déjettent & ſe coffinent en différens ſens, on préfere donc d'y mettre une bonde (*pl. III, fig. 2*), dont nous allons donner la deſcription fort en détail, parce qu'il eſt important qu'elle ſoit bien faite, & que les plus habiles charpentiers ſont ſujets à commettre des fautes qu'on ne peut réparer qu'à grands frais.

293. La bonde (65) eſt formée d'une auge A (*fig.* 2), qui eſt aſſujettie ſur un patin de charpente B; du pilon C, dont la queue traverſe l'entretoiſe D, & le chapeau E. Ces pieces ſont aſſemblées avec les jumelles F, qui répondent par le bout d'en-bas au patin, & par celui d'en-haut au chapeau E, & elles

(63) En allemand, *der Keſſel.* Sa grandeur doit être proportionnée à celle de l'étang & à la quantité de poiſſon qu'on y peut mettre.

(64) Si l'on emploie, pour faire les vannes, de bon bois bien ſec, on ne doit pas craindre qu'il ſe déjette. Les bondes ont l'avantage de ne pouvoir pas être ouvertes auſſi facilement par les mal-intentionnés.

(65) En allemand, *der Ablaſs.*

ſont fermement aſſujetties au patin par les liens G. Une des *figures* repréſente la bonde, vue du côté de l'étang; on y voit des planches H, clouées ſur les liens, & percées de trous, pour, lorſqu'on laiſſe échapper l'eau, retenir le poiſſon dans la poële, & empêcher qu'il ne paſſe de l'autre côté de la chauſſée. C'eſt ce qu'on nomme *la cage* (66).

294. L'AUGE A, eſt faite d'un gros corps d'arbre de chêne bien ſain, franc d'aubier, ſans roulures, gelivures, ni cadranures au cœur; elle doit être creuſée en gouttiere, depuis *a* juſqu'à *b*; & la tête *a c*, qui eſt du même morceau, eſt creuſée en-deſſous juſqu'au-delà du trou *d*. Cette piece doit néceſſairement être fort groſſe, pour que les joues qui bordent l'auge, aient au moins trois pouces d'épaiſſeur, & qu'à la tête qui eſt dans l'étang il reſte quatre à cinq pouces de bois autour du trou *d*, qui reçoit le pilon.

295. IL eſt très-important qu'il n'y ait aucune roulure ni gelivure à la tête. A l'égard des fentes, elles ſe reſſerrent quand la piece eſt dans l'eau; mais il n'en eſt pas de même des gelivures & des roulures; & comme il eſt bien difficile de trouver maintenant de groſſes pieces de bois exemptes de ces défauts, on mettra à ce bout, de la mouſſe ſeche, qu'on retiendra par une plaque de plomb laminé qu'on clouera ſur la tête de l'auge (67).

296. COMME il faut que la partie *a b* traverſe toute l'épaiſſeur de la chauſſée à ſa baſe, on eſt preſque toujours obligé de faire cette gouttiere de pluſieurs morceaux (68). Le charpentier les aſſemblera le mieux qui lui ſera poſſible, & on mettra ſur les jointures par-dehors, de la mouſſe qu'on retiendra par une bande de plomb laminé, qui ſera aſſujettie avec des clous. Comme le pilon fait l'effort d'un coin en entrant dans le trou *d* de la bonde, il ſera bon, pour empêcher que cette tête ne ſe fende, de fortifier cette partie par deux étriers de fer, un qu'on mettra en *a*, & l'autre en *c*. La partie de l'auge depuis *a* juſqu'à *b*, qui traverſe la chauſſée, doit être recouverte, non pas par des planches de long, mais avec ce qu'on nomme des *pelotons*. Ce ſont des bouts de membrures de chêne très-ſain, de trois pouces d'épaiſſeur, & que l'on clouera ſur les joues de l'auge, comme on le voit

(66) Dans les grands étangs, les bondes ou pilons ſont moins convenables. S'il ſurvient des inondations qui pourraient entraîner les chauſſées, l'ouverture du pilon eſt trop petite pour donner un prompt écoulement; une vanne eſt alors bien plus utile. Il faut encore obſerver ſur les planches percées, que les trous ſe bouchent fort aiſément; il vaut mieux faire un grillage autour de la poële. On ſe ſert pour cela de fortes lattes clouées près à près.

(67) Il n'eſt pas encore ſi difficile de ſe procurer en Suiſſe des pieces de chêne qui aient ces qualités; ainſi l'on pourra preſque par-tout ſe paſſer de la plaque de plomb.

(68) On pourra encore éviter de faire la gouttiere de pluſieurs morceaux. Nous ne manquons pas de grands chênes propres à cet uſage.

en *e* (*fig.* 2). Il eſt eſſentiel que ces pelotons n'aient point d'aubier, & ils doivent être joints bien exactement les uns aux autres à plat joint, ſans rainures ni recouvrement. Cet article eſt important; car les rats d'eau, qui ne manquent pas de s'introduire dans ces auges, augmenteraient les ouvertures qui ſeraient entre les pelotons, fouilleraient la terre, & peu à peu formeraient des renards, par leſquels l'eau de l'étang s'échapperait.

297. Comme la force de l'eau dérange ſouvent les pelotons qui ſont à l'extrêmité de l'auge, parce qu'ils ne ſont pas auſſi bien retenus que les autres par les terres, il eſt bon, outre les clous qui retiennent tous les pelotons ſur l'auge, d'aſſujettir les deux ou trois derniers par des équerres de fer. Cependant à la partie de l'auge qui excede les terres, on laiſſe toujours deux ou trois pieds qui ne ſont pas recouverts par des pelotons.

298. La tête *f* du pilon C, doit être faite de cœur de chêne de la meilleure qualité; & afin qu'elle ſoit moins ſujette à ſe fendre, on la fait avec du bois qui a paſſé deux ou trois ans dans l'eau : mais comme cela ne ſuffit pas pour empêcher qu'il ne ſe forme des fentes, on doit, auſſi-tôt qu'elle eſt ajuſtée, la tenir à couvert du ſoleil dans un endroit humide. La forme de ce pilon eſt conique (69) : ainſi le trou *d* de l'auge, où il faut qu'il entre, doit être évaſé. Le charpentier prêtera toute ſon attention à bien ajuſter la tête du pilon avec le trou qui doit la recevoir, afin qu'il ne ſe perde point d'eau quand le pilon ſera en place; & cette tête ne doit excéder en-dedans du trou *d*, que de trois pouces au plus.

299. Quand la tête du pilon eſt bien ajuſtée dans le trou, on y met une queue *g* de bois de chêne, qui y eſt arrêtée avec des chevilles de fer. Cette queue traverſe l'entretoiſe D, & le chapeau E. On fait en-haut, des trous, dans leſquels on paſſe au-deſſus du chapeau une cheville de fer, lorſqu'on veut tenir la bonde ouverte; & quand elle eſt fermée, on paſſe la cheville dans un trou ſous le chapeau, mettant un cadenas dans un œil qui eſt au bout de la cheville de fer, pour empêcher qu'on ne leve le pilon, lorſqu'on veut que la bonde reſte fermée. Cependant, comme des gens mal intentionnés pourraient rompre le cadenas & lever la bonde, il eſt mieux de mettre un boulon ou cheville de fer, qui, dans la partie du côté de l'étang, eſt à vis, & entre dans un écrou; cet écrou eſt encaſtré dans le chapeau & retenu avec des clous. Le boulon du côté de la chauſſée eſt à quatre quarts; on ſe ſert d'une forte clef pour l'ouvrir & le fermer. Cette clef eſt faite comme celles dont on ſe ſert pour monter les ſoupentes d'un carroſſe. Cette façon eſt préférable au cadenas & plus ſolide.

(69) On peut auſſi le faire quarré. Quand on veut faire écouler l'étang, il ne faut pas tirer la tête entiérement dehors, de peur que quelque poiſſon ne s'échappe par l'ouverture.

300. LES jumelles F, ſont deux pieces de bois quarré, qui s'élevent verticalement, & ſont aſſemblées par en-bas dans le ſolin B B qui fait partie du patin, & par en-haut dans le chapeau E. De plus, elles ſont fermement aſſujetties par les liens G, que quelques-uns appellent des *jarretieres*, ſur leſquelles on cloue du coté de l'étang des planches H, qui forment la cage. On les perce de trous pour que l'eau s'écoule, & que le poiſſon ne paſſe pas dans la bonde : ainſi il faut que les trous ſoient aſſez petits pour que l'alvin ne puiſſe pas les traverſer. On doit avoir l'attention de mettre les meilleures planches en-haut, parce que celles qui ſont toujours couvertes d'eau durent beaucoup plus long-tems que celles qui ſont tantôt dans l'eau & tantôt à l'air. Il eſt vrai que, quand les bondes ſont bien faites, il faudrait que l'eau fût fort baſſe dans l'étang, pour que les planches les plus élevées découvriſſent.

301. CEPENDANT on eſt obligé, preſque toutes les fois qu'on pêche, de lever les planches de la cage pour donner de l'écoulement à l'eau, parce que les joncs, la vaſe & les herbes s'amaſſent ſur ces planches, & que ces immondices étant ſoutenues par le refoulement de l'eau, ne peuvent s'enlever en totalité, ou même en majeure partie ; mais avant que de lever ces planches, on enfonce avec un maillet, derriere la chauſſée de l'étang, à quelques toiſes par-delà le trou de la bonde, de petits pieux, entre leſquels on entrelace des oſiers, pour empêcher le poiſſon qui pourrait paſſer, d'aller plus loin (70). Ce clayonnage ou rouettis n'empêche pas que l'on ne mette encore devant la bonde, & en-dedans de l'étang, une truble pour retenir le poiſſon qui voudrait s'échapper.

Des attentions qu'il faut prendre pour bien mettre la bonde en place.

302. LA bonde étant faite ainſi que nous venons de l'expliquer, il faut la mettre en place, à peu près au milieu de la longueur de la chauſſée, ou, ce qui eſt preſque la même choſe, au milieu de la poële, & l'établir de façon que le deſſus de la tête de l'auge ſoit placé un pied plus bas que le fond de la poële ; & l'autre extrémité de l'auge qui excede la chauſſée du côté de la foſſe, doit être de cinq à ſix pouces plus bas, pour qu'au moyen de cette pente l'eau coule rapidement dans toute la longueur de l'auge ; & quand on ne l'a pas établie aſſez bas, on eſt obligé d'achever l'épuiſement (71) en baquettant l'eau avec des écopes.

(70) Cela eſt trop long & trop pénible. Le clayonnage eſt inutile, ſi l'on a des filets que l'on arrange dans les endroits convenables.

(71) Il n'eſt pas toujours néceſſaire d'écouler l'eau juſqu'à la derniere goutte ; on peut pêcher le poiſſon avec une truble.

303. Comme il eſt important qu'il ne s'échappe point d'eau par aucune partie de la bonde, il faut faire une bonne proviſion de la meilleure glaiſe qu'on pourra trouver, la plus pure, la moins graveleuſe, & la faire bien corroyer par un potier de terre, ou au moins par un tuilier (72).

304. Avant de commencer à élever la chauſſée, ayant creuſé ſuffiſamment l'endroit où l'on doit établir la bonde, on y fera un lit de ſix pouces d'épaiſſeur de glaiſe bien corroyée. On placera deſſus les pieces B qui forment le patin, les enfonçant un peu dans cette glaiſe; de ſorte que l'auge A qui doit être deſſus, ſe trouve par la tête, qui eſt du côté de l'étang, d'un pied plus bas que le fond de la poële. On mettra en place les jumelles F, l'entretoiſe D, le chapeau E, les liens G; puis on remplira de glaiſe bien corroyée l'épaiſſeur des pieces de bois qui forment le patin, qu'on couvrira de deux pouces de glaiſe; & l'on placera ſur cette couche de glaiſe bien battue l'auge A, lui donnant la pente de ſix pouces, que nous avons dit être néceſſaire. On mettra en place la queue C du pilon, & le pilon *f*, pour s'aſſurer s'il ſe rencontre bien avec le trou *d* de la tête de l'auge. On conçoit que cet article eſt très important; & pour que la ſituation de l'auge ne change pas, on mettra de chaque côté, entre les jumelles & l'auge, un bout de membrure qui la tienne bien aſſujettie, ayant ſoin que ces pieces n'excedent pas l'épaiſſeur des jumelles. Il y en a qui élevent enſuite un mur avec du moilon de pierre dure piquée & bien échantillonnée, poſée à chaux & à ciment, dont le parement affleure le côté des jumelles qui regarde la chauſſée; on éleve ce mur juſqu'à la hauteur que doit avoir la chauſſée, & on l'étend au-delà de la bonde de deux ou trois toiſes de chaque côté. Ce mur eſt pour empêcher que l'eau ne dégrade la glaiſe, & que les carpes qui ſucent la glaiſe, les rats d'eau & les canards (37) n'entament le corroi. Mais quand on tiendrait ce mur fort épais, il ne ſerait jamais ſuffiſamment étanché. C'eſt pourquoi on le garnit par-derriere avec du corroi qu'on bat bien, afin qu'il joigne exactement toute la longueur de l'auge & la partie du patin qui doit être noyée dans la chauſſée. On voit à une des *figures* 2, la partie de la bonde qui eſt du côté de la chauſſée. A l'égard de ce qu'on apperçoit à l'autre, & qui eſt du côté de l'étang, cette partie ne doit être garnie de corroi que juſqu'à l'épaiſſeur de la tête de l'auge, puiſqu'elle doit reſter à découvert, ainſi que la partie des liens qui excede cette hauteur.

305. Dans les endroits où la pierre eſt rare, on garnit de planches la place où doit être le corroi, comme nous l'avons expliqué en parlant du revêtement

(72) Il n'eſt pas néceſſaire d'employer préciſément un potier de terre ou un tuilier, pour corroyer la terre; à moins que ces profeſſions n'euſſent obtenu le privilege excluſif de faire cette opération.

(73) Des économes entendus ne ſouffrent aucun canard dans leurs étangs.

en

en maçonnerie. Cette conſtruction eſt aſſez bonne, parce que les bois qui ſont dans l'eau, ainſi que dans la glaiſe humide, durent fort long-tems. On doit avoir l'attention de bien battre la glaiſe, & qu'elle joigne très-exactement la partie de l'auge qui doit être dans la chauſſée, ainſi que tous les bois qui ſont de ce côté, & qu'il n'y ait aucun corps étranger mêlé avec la glaiſe. On élève avec la même attention un contre-mur de corroi de toute la hauteur de la chauſſée, & qui ait deux ou trois pieds d'épaiſſeur, s'étendant des deux côtés de la bonde de deux ou trois toiſes. A meſure qu'on garnit ainſi la bonde, on éleve la chauſſée, comme nous l'avons expliqué plus haut.

306. IL faut mettre le pilon *f* dans le trou *d* de l'auge, l'aſſujettir au bout de la queue *c* avec un boulon de fer; & quand on aura bien ajuſté le pilon dans ſon trou, on rompra le batardeau, ſi l'on en a fait un pour placer la bonde, parce que l'auge & tous les autres bois ſe conſerveront bien mieux dans l'eau qu'à l'air.

307. D'AILLEURS, étant à portée de voir ſi l'eau s'échappe par quelque endroit, on pourra y remédier plus aiſément que ſi la chauſſée était plus avancée. Mais ſi, malgré toutes ces attentions, on appercevait quelque voie d'eau, on l'étancherait en y jetant du fraſil, qui ſe trouve dans les forêts aux endroits où l'on a cuit du charbon: c'eſt pourquoi l'on a ſoin d'avoir ſur les chauſſées & auprès de la bonde une proviſion de ce fraſil, pour que les gardes puiſſent en avoir ſous la main lorſqu'ils apperçoivent quelque écoulement d'eau.

Du cul-de-lampe.

308. IL y a lieu de croire qu'en prenant les précautions que nous venons d'expoſer, la bonde ſera étanche. Mais ſi par quelque accident imprévu, ou par la mauvaiſe qualité des matériaux, il s'échappait de l'eau par la bonde, comme dans bien des cas il eſt de la plus grande importance de ne perdre aucune portion de l'eau de l'étang, il n'y aurait point d'autre remede que de faire autour de la foſſe qui eſt derriere la chauſſée, un batardeau pour retenir celle qui s'échapperait: c'eſt ce qu'on appelle un *cul-de-lampe*. Il eſt ſenſible que quand l'eau retenue par le cul-de-lampe ſe ſera miſe de niveau avec celle de l'étang, il ne s'en échappera plus. Ce remede n'eſt pas ſans inconvénient; mais enfin c'eſt un des meilleurs qu'on puiſſe employer, & peut-être le ſeul, quand l'étang eſt plein & empoiſſonné. Pour faciliter la conſtruction de ce cul-de-lampe, il y en a qui ménagent aux deux côtés de la foſſe deux levées en terre ferme, ou que l'on conſtruit en même tems que la chauſſée, & qui forment comme deux arcboutans qui la ſoutiennent. Quand on eſt obligé de faire un cul-de-lampe, on joint ces deux arcboutans avec un batardeau: ce qui facilite

la conſtruction du cul-de-lampe, qui ſans cette précaution ſerait très-difficile (74).

Des grillages & des décharges des étangs, pour prévenir les accidens qui réſultent des débordemens.

309. Il y a peu d'étangs qui ne ſoient expoſés à avoir trop d'eau en certains tems, ſoit à cauſe des débordemens des rivieres qui y aboutiſſent, ſoit par la grande quantité d'eau que fourniſſent quelquefois les ſources, ſoit par les eaux de pluie qui découlent trop abondamment des côteaux: ce qui pourrait gonfler tellement l'eau de l'étang, qu'elle ſe répandrait par-deſſus la chauſſée, ou qu'elle ſe déchargerait dans un endroit bas qui ſe rencontrerait à quelque partie de la circonférence de l'étang.

310. Ces déchargeoirs naturels ſont très-avantageux, lorſqu'ils ne laiſſent échapper l'eau que quand l'étang eſt entiérement plein; mais pour que le poiſſon ne ſorte pas de l'étang avec l'eau, il faut établir en ces endroits des grilles de bois (75), ou encore mieux de fer, dont les barreaux ſoient aſſez ſerrés pour que le poiſſon ne paſſe pas au travers.

311. Comme il eſt très-important, & pour retenir le poiſſon & pour la conſervation de la chauſſée, que l'eau ne paſſe pas par-deſſus, lorſqu'il ne ſe trouve pas autour de l'étang de ces déchargeoirs naturels, il faut en faire avec de bonnes pierres dures bien taillées, & poſées à chaux & à ciment. Mais quand ces déchargeoirs ſont trop larges pour que la face qui regarde l'étang ſoit fermée par une ſeule pierre, il faut y mettre une piece de bois noyée dans la maçonnerie. Les joints des pierres ne peuvent pas réſiſter à l'écoulement rapide de l'eau. Au reſte, il faut proportionner la largeur de ces déchargeoirs à la quantité d'eau ſurabondante qu'on prévoit pouvoir arriver dans l'étang lors des grandes eaux, & il faut établir le niveau des déchargeoirs préciſément à une hauteur convenable, pour que l'étang étant plein, l'eau ne paſſe pas par-deſſus la chauſſée: car quand on ſatisfait à cette condition, il ne peut jamais y avoir trop d'eau dans l'étang (76).

312. On eſt ſouvent obligé de placer les déchargeoirs dans les chauſſées même, pour profiter de la foſſe qui facilite l'écoulement de l'eau; mais quand

(74) On ne ſe ſert point de ce remede partout où l'on a d'habiles charpentiers. C'eſt à eux à prendre leurs meſures pour que la bonde ſoit bien faite, & capable de tenir l'eau.

(75) En allemand, *Fluthbetten*. Si on les faiſait en fer, ces déchargeoirs ſeraient exceſſivement chers.

(76) Si l'étang eſt ſitué de maniere à laiſſer craindre les inondations, on peut faire tout autour un clayonnage de ſaules, ou d'oſiers, qui prennent racines, & que l'on entretient à une hauteur convenable.

on pourra les établir ailleurs, il ſera bon de le faire, pour ménager la chauſſée. A quelque endroit qu'on les place, il faut qu'ils ſoient précédés d'une grille qui retienne le poiſſon dans l'étang.

313. SI par des crues ou des inondations, on s'appercevait que malgré les relais ou déchargeoirs l'eau fût prête à paſſer par-deſſus la chauſſée, qui ſerait bientôt ruinée, il faudrait lever de bonne heure la bonde, ou les bondes s'il y en avait pluſieurs: ce qui ne ſerait ſujet à aucun inconvénient, ſi la cage ou les planches qui précedent la bonde du côté de l'étang étaient en bon état; & on abaiſſerait le pilon lorſque la force de l'eau ſerait paſſée. On ſerait privé de ce ſecours, ſi, à cauſe du mauvais état de la bonde, on avait été obligé de former le cul-de-lampe dont nous avons parlé.

314. CES grandes affluences d'eau arrivent principalement aux étangs où aboutit une riviere qui dans certains tems gonfle conſidérablement & déborde; en ce cas, on peut établir à quelque endroit une vanne qu'on leve lorſqu'on veut laiſſer échapper beaucoup d'eau. Mais comme il eſt bien difficile de tenir ces vannes étanches, il ne faut avoir recours à ce moyen que le moins qu'il eſt poſſible, ou les établir de façon qu'étant ouvertes, elles ne puiſſent faire baiſſer l'eau de l'étang que d'un pied & demi ou de deux pieds au-deſſous du haut de la chauſſée; & s'il ſe perdait un peu d'eau lorſqu'elles ſeraient fermées, elle ſerait amplement remplacée par l'eau de la riviere que nous avons ſuppoſé s'y décharger, ou bien on arrêterait aiſément les écoulemens d'eau avec de la glaiſe & de la mouſſe.

315. NOUS avons déjà dit qu'il fallait établir des grilles à l'embouchure des rivieres & des ruiſſeaux dans les étangs, pour arrêter le poiſſon, qui ne manquerait pas de remonter dans les eaux vives. Mais de plus, pour les étangs où l'on éleve de l'alvin, il eſt très-important qu'il n'y entre point de brochetons; car une douzaine de ces poiſſons qui ſeraient gros comme des harengs, ſuffirait pour détruire tout le frai & l'alvin d'un petit étang. En ce cas, aux endroits qui communiquent à de petites rivieres, ou à des étangs ſupérieurs, outre la grille on met en avant des fagots d'épines qui arrêtent les petits poiſſons que la grille laiſſerait paſſer.

316. IL eſt bien utile, tant pour le bon entretien du poiſſon que pour l'avoir de bonne qualité, & pour prévenir l'inconvénient des eaux baſſes, de pouvoir introduire dans l'étang l'eau d'un ruiſſeau ou d'une petite riviere. Mais ces avantages ſont compenſés par de grands inconvéniens. Ces eaux courantes charrient toujours, comme nous l'avons dit, des récrémens qui comblent les étangs; il arrive, comme nous l'avons encore dit, des affluences d'eau dont on a peine à décharger l'étang. Mais un des grands inconvéniens, c'eſt que comme il faut établir une grille à l'embouchure de la riviere dans l'étang, cette grille arrête des herbes, des branches d'arbres, des feuilles, & d'autres immondices

qui ferment le paſſage à l'eau. Si alors il ſurvient une crûe, la charge de l'eau dont le cours eſt interrompu, renverſe la grille; ou bien elle ſe fait jour tantôt par-deſſous, ou par les côtés, & alors une partie du poiſſon s'échappe. Le mieux ſerait donc, comme nous en avons prévenu, que la riviere eût ſon lit ſéparé de l'étang, & qu'on fût maître, au moyen d'une vanne, d'en prendre la quantité d'eau dont on aurait beſoin, ou pour remplir l'étang, ou pour renouveller ſon eau: ce qui eſt très-avantageux à l'accroiſſement du poiſſon, & très-propre à le rendre de bonne qualité.

De l'empoiſſonnement des étangs.

317. QUAND un étang eſt mis en bon état, conformément aux inſtructions que nous venons de donner, il faut le laiſſer ſe remplir d'eau. Ainſi, ſuppoſant qu'on ait fait des digues pour arrêter l'eau, & avoir plus de facilité pour faire la chauſſée, établir la bonde, les déchargeoirs & les grilles, on rompra ces digues ou batardeaux, pour laiſſer l'étang ſe remplir; alors il s'agira de l'empoiſſonner.

318. QUAND on pêche de grands étangs, on y trouve des barbeaux, des vendoiſes (77), des meûniers (78), des chevannes, qu'on nomme auſſi *chevereaux* ou *cheveneaux*, des goujons, des verons & autres menuiſes, des anguilles, des écreviſſes, des grenouilles, &c. Il ſe trouve toujours de ces poiſſons qu'on nomme *rouſſaille* ou *blanchaille*, quoiqu'on n'en mette point pour peupler les étangs, parce qu'ils ne ſont pas marchands. On ne les achete point pour les tranſporter dans les grandes villes; ils ſe conſomment aux environs de l'étang, où on les vend à bon marché par lot, ou, comme l'on dit, *à la billotée.*

319. LES poiſſons eſtimés, & qu'on appelle *marchands*, ſont la carpe, le brochet, la perche, la tanche, la truite. On peut y ajouter le gardon & l'anguille.

320. IL eſt vrai qu'il y a des étangs où certains poiſſons ſe plaiſent beaucoup plus que d'autres. Nous donnerons ſur cela quelques indications, auxquelles nous penſons qu'on doit avoir égard, quoique quelques-uns prétendent qu'il faut mettre dans les grands étangs de toutes ſortes de poiſſons, diſant que ceux qui y réuſſiront le mieux y proſpéreront, & que les autres ſerviront de pâture aux poiſſons voraces (79).

321. ON ne s'aviſe pas d'empoiſſonner un étang avec du gardon (80) qu'on

(77) En allemand, *Laucke.*

(78) En allemand, *Döbel.* Tous ces méchans poiſſons, & la blanchaille, nuiſent à l'accroiſſement des carpes & des autres poiſſons marchands.

(79) Un préjugé auſſi manifeſte n'aurait pas dû trouver place ici.

(80) Le gardon eſt un poiſſon de mares.

met au nombre des blanchailles, & qui ſe tranſporte difficilement; mais comme il multiplie beaucoup, on en trouve toujours quantité dans les étangs. Sa principale utilité eſt de nourrir les poiſſons voraces, le brochet, la perche, & la truite.

322. LA *tanche* ſe plaît par-tout, mais particuliérement dans les étangs limonneux. Ce poiſſon peuple beaucoup, & ſe tranſporte aiſément en vie. D'ailleurs les groſſes tanches ſont eſtimées quand elles ne ſentent point la vaſe: mais on prétend aſſez généralement qu'il faut plus de terrein pour nourrir cent tanches, que pour engraiſſer cinq cents carpes. Outre cela, comme elles ſe vendent toujours à meilleur marché que les carpes, on en met plutôt dans les mares vaſeuſes que dans les étangs.

323. LA *perche* eſt un excellent poiſſon, qui ſe vend très-bien. Il eſt vrai qu'il eſt vorace, mais pas à beaucoup près redoutable comme le brochet. Il ſe nourrit de petites blanchailles, dont il débarraſſe l'étang. Quoiqu'elle ſoit difficile à tranſporter, on en peut mettre dans les grands étangs qui ſont à portée des endroits où s'en doit faire la conſommation, par exemple, dans ceux qui appartiennent aux maiſons religieuſes qui font abſtinence, ou lorſque ces étangs ſont à portée des grandes villes où l'on eſt aſſuré d'en trouver un débit avantageux. Ce poiſſon ſe plaît dans les eaux vives. On prétend qu'en relevant une arête qu'il a ſur le dos, il ne craint point le brochet; mais certainement le brochet parvient à le ſaiſir par la tête, & à s'en nourrir, puiſqu'on en a trouvé ſouvent dans l'eſtomac des brochets.

324. LA *truite* eſt un excellent poiſſon, qui eſt plutôt de riviere que d'étang (81). Elle ſubſiſte néanmoins dans les étangs où l'eau eſt vive, mais elle n'y multiplie pas. Ce poiſſon eſt vorace comme le brochet, & encore plus difficile à tranſporter que la perche. On ſe borne donc à pêcher la truite dans les rivieres d'eau vive, fond de gravier, où elle ſe plaît. Si cependant on voulait en conſerver pour ſon propre uſage, ou pour en vendre dans le voiſinage, on ferait pour ce poiſſon une eſpece de vivier ſur un fond de gravier, où couleraient des eaux de ſources: il ſuffirait de donner à ce vivier huit à dix pieds de largeur; mais plus on lui donnera de longueur, & plus on pourra y mettre de truites. Celles qu'on prendra dans la riviere, ſe conſerveront très-bien dans le vivier; elles s'y multiplieront même, ſi ce vivier eſt fort long, ſur-tout ſi on les nourrit avec de la blanchaille. Mais cette pêcherie ſera peu profitable: le mieux eſt de la reſtreindre à en faire un réſervoir où l'on conſervera les truites qu'on aura priſes dans la riviere.

325. LES *anguilles* ſont un fort bon poiſſon qui eſt vorace; mais comme il

(81) On conſtruit des étangs exprès, où l'on ne met que des truites. Il faut pour cela une eau vive, claire & toujours renouvellée; le fond doit être de cailloux.

n'attaque que la menuiſe, il ne fait de tort que dans les étangs où l'on fait de l'alvin. Il a l'avantage de ſe tranſporter aiſément; & quoiqu'on ne ſoit pas dans l'uſage d'en mettre dans les étangs, il s'y en trouve toujours. Quelquefois on en met dans des foſſés ou des viviers ombragés, dont on proportionne la grandeur à la quantité qu'on deſire en avoir. Les anguilles ſe nourriſſent de grenouilles & de têtards : cependant elles proſperent mieux, ſi on leur jette quelques menuiſes, quelques tripailles, des fruits tendres, &c.

326. Les *écreviſſes* d'étang ne ſont pas à beaucoup près ſi bonnes que celles qu'on pêche dans les eaux vives & courantes. Comme elles mangent du frai, elles font tort aux alvinieres. Nous rapporterons à l'article de l'écreviſſe, ce que nous avons fait pour les multiplier dans un endroit où il n'y en avait pas.

327. Les *grenouilles* multiplient beaucoup, & on en trouve par-tout. Quoiqu'on en expoſe dans les marchés, elles ne ſont pas un objet de commerce. Comme elles mangent le frai, elles détruiſent de l'alvin : mais elles ne font aucun tort aux grands étangs; au contraire, quelques poiſſons s'en nourriſſent, & ſur-tout des têtards ou des jeunes grenouilles, qui ſe trouvent en quantité au bord de l'eau.

328. Le *brochet* eſt avantageux pour la vente; & quoiqu'il ſoit plus difficile à tranſporter par terre que la carpe & la tanche, les marchands s'en chargent volontiers, d'autant qu'il ſe tranſporte aiſément par eau dans des baſcules. Mais c'eſt un poiſſon très-vorace, qui coûte au propriétaire de l'étang plus qu'il n'en retire; car un brochet d'un écu ne parvient à cette groſſeur qu'après avoir mangé pour quarante & cinquante francs de poiſſon. Il eſt vrai qu'il ſe nourrit d'abord de blanchaille, dont il décharge l'étang ſans faire de tort au propriétaire. Mais il n'en eſt pas de même quand les brochets ſont un peu gros; celui qu'on vendrait trente ſols en mange un de quinze, & j'ai vu cela arriver dans un baquet. Il ſuit de là que, ſi l'on ne mettait dans un étang que des brochetons gros comme des harengs, au bout d'un an à peine y en trouverait-on ſix de chaque cent qu'on aurait mis dans l'étang. On prétend que dans le tems du frai ils épargnent leurs ſemblables; mais je n'oſerais aſſurer que cela ſoit exactement vrai.

329. Il eſt bon de faire ſon poſſible pour qu'il n'y ait point de brochets dans les étangs qu'on deſtine à avoir de l'alvin. Mais cela n'eſt pas aiſé : car quand il y a une fois eu du brochet dans un étang, on ne peut l'en purger qu'en le laiſſant pluſieurs années à ſec. S'il reſte un peu d'eau en quelques endroits, il s'y conſervera de petits brochetons, qui ſe montreront quand l'étang ſera plein, & détruiront beaucoup de frai & de poiſſon (82).

(82) Toutes les précautions qu'on peut prendre n'empêchent pas quelquefois que les brochets ne s'établiſſent dans un étang. On prétend que les canards ſauvages ren-

330. POUR ce qui eſt des grands étangs, il n'y faut point mettre de brochets avec l'alvin; mais ſi l'alvin eſt fort, on peut y jeter de très-petits brochetons. Cependant il eſt mieux de n'en mettre que la ſeconde année, lorſqu'on ne pêche qu'à trois ou quatre ans. Mais ſi l'on voulait pêcher après deux ans ou deux étés révolus, & que l'alvin fût très-fort, on pourrait mettre de la brochetaille après la premiere année révolue. En général, quand les carpes ſont beaucoup plus groſſes que les brochets, on prétend que ce poiſſon qui les chaſſe ſans pouvoir en manger, leur fait du bien, par l'exercice qu'il leur fait prendre; & dans les étangs qui ne ſont pas deſtinés à produire de l'alvin, on regarde comme un avantage que le brochet détruiſe la menuiſe. On prétend que le brochet a pris en ſix ans toute la groſſeur où il peut parvenir; qu'enſuite il devient aveugle, & ne fait que dépérir (83).

331. IL paraît que les étangs ſont particuliérement deſtinés pour la carpe: elle y proſpere ſinguliérement bien, elle eſt aiſée à tranſporter par terre & par eau, & la vente en eſt aſſurée; c'eſt pourquoi les marchands s'en chargent volontiers. Comme ils ne s'embarraſſent point du tort que les brochets cauſent aux propriétaires, ils conſeillent toujours d'en mettre une bonne quantité dans l'étang avec l'alvin de carpe; mais les propriétaires qui connaiſſent leurs intérêts, ne mettront l'alvin de brochet qu'un ou deux ans après celui de carpe, & en médiocre quantité, ſe conformant à ce que nous avons dit plus haut.

332. LES carpes s'accommodent aſſez de toutes ſortes de fonds, limonneux, ſablonneux, &c. ainſi que de toutes ſortes d'eaux (84); mais elles ſont bien meilleures dans certains terreins & dans certaines eaux que dans d'autres. Heureuſement, des carpes qui ne ſeraient pas mangeables au ſortir des étangs limonneux, ſe dégorgent dans les baſcules, & deviennent fort bonnes. J'ai même expérimenté que des carpes qu'on avait pêchées dans la vaſe, & qui avaient un très-mauvais goût, étaient parfaitement dégorgées, les ayant tenues quatre à cinq jours dans une eau vive.

333. ON eſtime qu'on peut mettre dix-huit à vingt milliers d'alvin de carpe dans un étang qui a cent arpens d'eau, dix à onze milliers dans celui de cinquante arpens, augmentant ou diminuant cette quantité ſuivant la force de

dent tout entier le frai de ce poiſſon qu'ils ont mangé. Ils en portent auſſi avec leurs pattes d'un endroit à l'autre, & il n'en faut pas davantage pour gâter un étang.

(83) On a des exemples de brochets peſant cinquante livres & au-delà, dont on ſavait qu'ils étaient fort vieux. V. Richters, *Ichthyologie*, pag. 316 & 759.

(84) Des eaux froides & dures ne valent rien pour les carpes. Si on les fait paſſer d'une eau douce dans une eau dure, cela retarde leur accroiſſement. On remarque tout le contraire, ſi on les place dans une eau plus douce après les avoir miſes dans une eau dure.

l'alvin, l'étendue de l'étang, & la nature du fonds; car il y en a qui sont bien plus propres à nourrir beaucoup de poisson que d'autres (85). On aurait peine à donner sur cela des principes certains: c'est l'expérience qui doit plutôt diriger que tous les raisonnemens. Heureusement un à-peu-près suffit, & il est inutile d'exiger de la précision où elle n'est pas importante: ainsi nous préférons de détailler comment on doit s'y prendre pour avoir de bon alvin.

De l'étang destiné à fournir de l'alvin.

334. Il serait bon, quand on pêche un étang, d'en avoir un à empoissonner, dans lequel on mettrait les carpes qui ne seraient pas assez grosses pour être d'une vente avantageuse (86). Mais comme on ne trouve souvent dans les grands étangs que peu d'alvin, sur-tout si dans celui qu'on pêche il y avait du brochet & de la perche, le propriétaire de plusieurs étangs doit faire enforte d'avoir de quoi alviner ceux qu'il doit empoissonner: sans cela, il se trouvera souvent dans le cas de n'en pas trouver à propos, ou d'être obligé d'en acheter fort cher. C'est pourquoi il faut qu'il ait de petits étangs qu'on nomme *carpieres* ou *alvinieres*, qui soient uniquement destinés à fournir de l'alvin (87).

335. Il suffit que ces étangs aient huit à dix arpens d'eau; mais il est très-important qu'ils n'en manquent point en été, afin que les carpes qu'on y mettra

(85) Pour peupler un étang de quatre acres, chacun de 300 verges du Rhin, on y met vingt pieces de poisson, huit œuvés & douze laités. Si tout va bien, on en retirera dans l'année jusqu'à cent vingt mille pieces de blanchaille. On a compté les œufs d'une seule carpe, & on en a trouvé 933120. V. Hanov. *Seltenheiten der Natur*, part. I, pag. 607. Les étangs dans lesquels on transporte ce petit poisson après qu'il est éclos, sont plus grands que les premiers d'où on le tire. On compte pour chaque acre six à sept cents pieces de petit poisson. Au bout de deux étés, on aura des carpillons d'une livre & demie & plus. Enfin on les transporte dans les étangs pêcheurs. C'est là qu'on compte 60 carpes par acre. Après qu'elles y ont été deux ans, on a des carpes depuis trois jusqu'à cinq livres. M. Schreber cite un étang près de Torgau, qui a 900 acres: on y met ordinairement trente-six mille carpillons. Il y a aussi près de Merseburg un étang de cent trente-deux acres & demi. En Suisse, un grand nombre de lacs très-poissonneux nous dispensent de creuser des étangs. Voy. *Sammlung öconomischer Schriften*, part. I, pag. 93; & part II, p. 279.

(86) On doit avoir des réservoirs où l'on met les poissons qui ne sont pas de vente, en attendant que le grand étang soit prêt à le recevoir. Si l'on trouve beaucoup d'alvin dans un étang, c'est une marque que la pêche ne sera pas bonne. Les carpes qui ont frayé perdent de leur qualité. Cela vient de ce qu'on a peuplé l'étang avec de trop gros poisson.

(87) Il faut avoir trois sortes d'étangs, comme je l'ai fait observer dans une note précédente. Des étangs pour le frai, en all. *Streichteiche*. Des étangs pour la menuise, en all. *Streckteiche*. C'est ce que l'auteur appelle des *carpieres* ou *alvinieres*. Et enfin des étangs pêcheurs, en all. *Satzteiche*, où les poissons prennent leur dernier accroissement.

pour

pour frayer, puiſſent s'égayer ſur l'herbe des rivages où il reſte peu d'eau (88); car c'eſt l'endroit où elles dépoſent leur frai, ſur-tout aux parties qui ſont expoſées au midi & au couchant.

336. ON ignore encore comment ſe fait la fécondation des œufs des poiſſons. On voit les mâles ſe porter ſur l'herbe à des endroits où il y a peu d'eau, & les femelles les ſuivre (89). On prétend encore que, huit ou dix jours après que les femelles ont dépoſé leurs œufs, ils écloſent. Nous pourrons rapporter ailleurs les différentes idées qu'on a eues ſur cette fécondation myſtérieuſe: il ſuffit pour le préſent, qu'on ſoit perſuadé qu'il faut pour la multiplication des poiſſons le concours des deux ſexes. D'où il ſuit qu'on doit mettre dans le petit étang deſtiné à l'alvin, des carpes mâles ou laitées, & des femelles ou œuvées.

337. LES meilleures carpes pour peupler ne doivent être ni trop groſſes ni trop petites; on les choiſit à peu près de dix à onze pouces (90); elles doivent être rondes, & avoir le ventre plein, obſervant qu'il ne faut au plus qu'un quart de mâles de ce qu'on met de femelles; c'eſt-à-dire, que pour cent femelles, il faut au plus vingt-cinq mâles (91); & dans un étang de huit arpens, il ne faut mettre que cent femelles, qui jeteront chacune plus d'un millier d'œufs (92).

338. IL y en a qui prétendent que les carpes femelles ne ſont en état de multiplier que quand elles ont huit à neuf ans, & les mâles trois ou quatre: ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de ce que nous venons de dire à l'égard de leur groſſeur (93).

339. DANS les mois d'avril & d'août, qui eſt à peu près la ſaiſon du frai pour les carpes, il faut bien garder les étangs (94); car le poiſſon alors engourdi, & preſqu'à ſec dans l'herbe, ſe laiſſe prendre à la main. Il faut auſſi empêcher que les beſtiaux n'aillent boire à l'étang; ils feraient avec leurs pieds une énorme deſtruction de frai. Les cochons ſur-tout ſont fort à craindre, parce qu'ils mangent le frai avec avidité.

(88) Sur-tout il importe que le petit poiſſon y trouve de quoi ſe nourrir.

(89) C'eſt tout le contraire: les poiſſons mâles ou laités ſuivent les poiſſons femelles ou œuvés. Il eſt maintenant hors de doute que la fécondation ſe fait extérieurement. Voy. *Hannöveriſche Magazin*, ann. 1763, pag. 363 & 1023.

(90) La groſſeur importe moins que l'âge; elles ne doivent pas être trop vieilles.

(91) Si l'on mettait dans un étang cent carpes femelles ou œuvées, il en réſulterait pluſieurs millions de petits qui ſe détruiraient les uns les autres. Il eſt certain qu'il faut plus de femelles que de mâles; mais ſi l'on ne met que le quart de ces derniers, il y aura une grande quantité d'œufs qui ne ſeront pas fécondés.

(92) Ce calcul eſt fort peu exact, comme on a pu le voir par les notes précédentes.

(93) La carpe fraie à cinq ans, & elle peſe alors de quatre à cinq livres.

(94) La ſaiſon du frai eſt depuis le mois de mai juſques vers la fin de juillet. C'eſt la chaleur qui l'accélere ou la retarde.

340. Si n'étant point propriétaire des terres voiſines, on n'avait pas le droit d'interdire l'entrée au bétail dans les prés ou bois voiſins, il faudrait faire avec des pieux & des perches une barriere qui les empêchât de venir dans l'étang ; & cette précaution doit être continuée juſqu'à trois ſemaines ou un mois après la ſaiſon du frai.

341. A l'égard de la nourriture de l'énorme quantité de petit poiſſon que produiſent les cent carpes meres, il ne faut pas en être inquiet (95). Pourvu que l'eau ne baiſſe pas dans l'étang, le poiſſon proſpérera ſûrement. Si on le pouvait, il ſerait bon d'y introduire de nouvelle eau de quelque riviere à portée : les petites carpes ainſi que les groſſes en réuſſiraient infiniment mieux (96). Mais c'eſt ici où il eſt de la plus grande importance qu'il n'y ait dans l'étang ni brochets ni perches, ni aucun autre poiſſon vorace.

342. La premiere & la ſeconde année, ce petit poiſſon n'étant grand que comme une feuille de ſaule, on le nomme *feuille* en pluſieurs endroits. Quelquefois au bout de deux étés il a quatre pouces de longueur, lorſque le fonds eſt très-bon (97) ; mais c'eſt encore de la feuille : & il prend le nom d'*alvin*, lorſqu'après le troiſieme été il a cinq pouces depuis le bas de l'œil, juſqu'à l'angle de la fourchette de la queue, ce qu'on appelle *entre œil & bat*. Cet alvin eſt encore petit ; car pour être bon, il faut qu'il ait ſix pouces : & il eſt encore meilleur quand il en a ſept, pourvu qu'il n'ait que quatre ans (98) ; car on n'eſtime point l'alvin qui n'eſt parvenu à cette groſſeur qu'au bout de cinq ans.

343. On doit exiger qu'il ait l'écaille nette, & le corps aſſez gros, par proportion à la tête ; celui qui aurait une groſſe tête & un corps menu, ne vaudrait rien. On rejette encore l'alvin qui a l'écaille noire, qui provient d'un étang bas & vaſeux, dans lequel il tombe beaucoup de feuilles des arbres voiſins. Il nous paraît néanmoins qu'il pourrait ſe réparer dans les grands étangs, où il trouverait de bonne eau.

344. Lorsqu'on empoiſſonnera un grand étang avec de l'alvin de ſept pouces, on fera bien d'y mettre du brocheton, pour empêcher que la carpe ne peuple trop, & ne force dans cet étang. (99)

(95) Ils périront infailliblement, faute de nourriture.

(96) Cela ne doit ſe faire qu'après le frai, c'eſt-à-dire, au commencement d'août.

(97) Dans le ſecond été on met le petit poiſſon dans le ſecond étang, ou dans l'alviniere. Si cependant l'étang de frai était aſſez profond, on peut les laiſſer juſqu'à l'année ſuivante. Il groſſit plus ou moins, ſuivant qu'il a plus de nourriture. Après le troiſieme été, les carpes qui ont vécu dans de bons étangs peſent une livre, ou une livre & demie.

(98) Une carpe de quatre ans n'eſt plus de l'alvin.

(99) L'alvin de ſept pouces ne ſaurait peupler.

Méthode pratiquée à la Chine, pour empoiſſonner les endroits où il reſte de l'eau.

345. ON lit dans l'*hiſtoire générale des voyages* in-4°, tome VI, page 495, un commerce ſingulier qu'on fait de frai de poiſſon. Sans nous rendre garans du fait, voici ce qui y eſt rapporté.

346. LA Chine offre une prodigieuſe abondance de poiſſon; les rivieres, les lacs, les étangs, les canaux même y ſont remplis de poiſſon, qui fourmille juſques dans les foſſés qu'on creuſe dans les champs pour conſerver l'eau qui ſert à la production du riz: ces foſſés ſont remplis de frai ou d'œufs de poiſſons, dont les propriétaires du fonds tirent un profit conſidérable.

347. ON voit tous les ans ſur la grande riviere de Yang-tſe-Kyang, à peu de diſtance de Kien-king-fou, dans la province de Kiang-ſi, un nombre ſurprenant de barques qui ſe raſſemblent pour acheter du frai. Vers le mois de mai, les habitans du pays bouchent la riviere en pluſieurs endroits dans l'eſpace de neuf à dix lieues, avec des nattes & des claies, qui ne laiſſent d'ouverture que pour le paſſage d'une barque, afin d'arrêter le frai qu'ils ſavent diſtinguer au premier coup-d'œil, quoiqu'il ne produiſe preſque aucun changement à l'eau. Ils rempliſſent des tonnes avec cette eau chargée de frai, pour la vendre à des marchands qui la tranſportent en diverſes provinces, ayant l'attention de remuer cette eau de tems en tems. Elle ſe vend par meſure à ceux qui poſſedent des étangs. Dans l'eſpace de peu de jours, le jeune frai commence à paraître, & forme de petits bancs, étant ſi petits qu'ils ſont preſque imperceptibles. On les nourrit avec de la lentille d'eau, ou des jaunes d'œufs, à peu près comme on éleve en Europe certains animaux domeſtiques. On empoiſſonne auſſi des canaux avec des poiſſons qu'on tire des rivieres & des lacs.

348. QUELQUES-uns diſent que, ſi l'on arrache une racine d'arbre chargée de chevelu & dépouillée de la terre qui l'environnait, que vers la fin d'avril, ou au commencement de mai, on la mette quelques jours attachée à une corde dans un endroit où le poiſſon fraie, elle ſe trouve en peu de tems très-chargée de frai, & qu'en la tranſportant promptement dans une mare, la tenant à trois pouces ſur l'eau, le frai y éclôt, & l'empoiſſonne. Ce fait nous paraiſſant difficile à vérifier, nous le rapportons ſans en garantir la vérité (100).

(100) Voici ce qu'en dit un journal anglais, cité dans le *Bremer Magazin*, vol. I, pag. 510. Vers la fin d'avril ou au commencement de mars, prenez une racine de ſaule ou d'oſier, bien garnie de petits fils; nettoyez-les de la terre qui peut s'y être attachée, & plongez-la dans l'eau ſur les bords d'un étang peuplé de l'eſpece de poiſſon que vous voulez avoir. Toute la racine ne tardera guere à être garnie de frai. Au bout de quelques jours tranſportez votre racine dans l'étang que vous voulez peupler, & placez-la de façon qu'elle ne ſoit couverte que d'un ou deux pouces d'eau, enſorte que

De l'entretien de l'étang empoiſſonné.

349. Il faut viſiter de tems en tems toutes les parties des étangs, pour voir ſi la chauſſée, la bonde, les déchargeoirs, la grille ſont en bon état. Il faut nettoyer les foſſés qui conduiſent l'eau à l'étang; faire la chaſſe aux renards & aux lapins, qui fouillant dans les chauſſées, les endommagent; affûter & tendre des pieges pour prendre les loutres; tuer les hérons, & les autres oiſeaux pêcheurs, même les canards, principalement ſur les alvinieres; ne pas ſouffrir qu'on aille pêcher dans l'étang, à la ligne, au truble, au carreau, à l'épervier, & encore avec plus de ſévérité à la ſeine & au tremail: ce ſerait épuiſer l'étang, & montrer le chemin aux voleurs.

350. Il eſt bon d'avoir ſur l'étang un petit bateau, pour ſe mettre à portée de tirer ſur les oiſeaux, hérons, grues, canards, &c. pour faire la chaſſe aux loutres, arracher avec un croc les roſeaux, qui forment quelquefois à la longue des isles flottantes, qui ſervent de retraite aux loutres & aux autres animaux mal-faiſans. On prétend cependant, je ne ſais pas ſi c'eſt avec fondement, que les coups de fuſil étonnent le poiſſon, & le rendent malade (101). Enfin il faut tendre de grandes ſouricieres pour détruire les rats d'eau, qui s'y prennent d'autant plus volontiers qu'ils ſont très-gourmands; & des pieges ou traquenards aux loutres.

351. Si l'eau baiſſe conſidérablement dans l'étang, il faut eſſayer d'y en conduire, ou d'un ruiſſeau ſi l'on en a à portée, ou même d'un étang ſupérieur, ſi l'on en a en propriété, quand on devrait pêcher l'étang ſupérieur hors de ſaiſon, & mettre le poiſſon dans celui qui eſt plus bas.

352. Si au contraire l'étang ſe remplit trop, & que l'eau menace de paſſer ſur la chauſſée, il faut y remédier de bonne heure, par les moyens que nous avons indiqués.

A quel âge il faut pêcher les étangs.

353. Quand un étang eſt en bon fonds, & qu'il a été peuplé de bon alvin, on peut le pêcher trois ans après qu'il a été alviné; c'eſt-à-dire, lorſque l'alvin a reſté trois étés dans l'étang. Par exemple, s'il avait été mis dans l'étang en janvier ou février 1760, on compterait qu'il a trois ans en octobre 1762.

354. Dans un bon étang qui a été peuplé avec de l'alvin très-fort, les carpes

les rayons du ſoleil puiſſent agir ſur le frai. Quinze jours après on verra éclorre le poiſſon. V. Schreber, *neue Büzowiſche Sammlung*, tom. VI, pag. 392. *Mém. de l'académie de Suede*, tom. XXIII, pag. 184.

(101) Si le poiſſon ſe trouve au-deſſus de l'eau, & ſi l'on tire des coups de fuſil dans le voiſinage, cela peut l'étourdir, mais non pas le rendre malade.

ſe trouvent quelquefois aſſez groſſes au bout de deux ans, pour être vendues. (102)

355. ON eſt encore obligé de pêcher un étang au bout de deux ans, quand il y a de grandes réparations à faire à la chauſſée ou aux bondes; ou quand il y a de gros brochets qui détruiraient toutes les carpes; enfin quand l'étang a été à ſec, l'année qui a précédé ſon empoiſſonnement: car on compte qu'une année d'à ſec & les deux années ſuivantes de bonne eau valent trois ans. (103)

356. QUAND on a été forcé d'empoiſſonner un étang avec de fort petit alvin, le poiſſon n'eſt ordinairement parvenu à une bonne groſſeur, qu'au bout de quatre ans; alors il ne faut mettre du brocheton dans l'étang que la troiſieme année.

357. SI l'on en croyait les marchands, on ne pêcherait les étangs que la quatrieme année. Comme les poiſſons, carpes & brochets ſeraient plus gros, ils y trouveraient leur compte; mais le propriétaire perdrait une année, & beaucoup de poiſſon qui ſerait mangé par les brochets. (104)

De la ſaiſon où il convient de pêcher les étangs.

358. PLUSIEURS penſent qu'il ne faut pêcher les étangs que peu avant le carême. Cela peut être quand l'étang eſt tout près de l'endroit où l'on doit vendre le poiſſon; mais il y a bien des raiſons qui doivent déterminer à pêcher en octobre (105). 1°. On ne court point le riſque des gelées, des crues d'eau, & des autres accidens qui arrivent fréquemment pendant l'hiver; d'ailleurs le poiſſon n'augmente pas en cette ſaiſon; & s'il y a beaucoup de brochets, il vit pendant le retard, aux dépens de l'étang. 2°. En pêchant en octobre; lorſque le pilon eſt rabaiſſé auſſi-tôt après la pêche, l'étang ſe remplit pendant l'hiver, & il n'eſt pas rempli entiérement par des eaux de neige, qui ſont contraires au poiſſon(106). 3°. L'alviniere qu'on pêche en novembre, a le tems de ſe remplir pendant l'hiver; au lieu que, ſi l'on ne pêchait ces étangs qu'en février ou mars, on courrait riſque que l'étang n'eût pas le tems de ſe remplir ſuffiſam-

(102) La grande abondance de poiſſon de mer & d'eau douce, que l'on a dans la plupart des provinces de France, y a fait négliger la formation des étangs. On n'entend pas, comme en Allemagne, l'art de les établir, de les multiplier & de les pêcher.

(103) C'eſt encore mieux quand l'étang a été enſemencé dans l'année où il a été à ſec.

(104) On a coutume en France d'empoiſſonner les étangs avec du fort petit alvin; c'eſt une faute conſidérable.

(105) On doit pêcher les étangs au printems, ſi l'on peut tout de ſuite les remplir d'eau. Dans tout autre cas, il faut préférer l'automne, où les pluies plus abondantes procureront de l'eau.

(106) Les eaux de neiges, chargées de particules ſalines, ſont plutôt ſalutaires aux poiſſons.

ment d'eau pour n'être pas à ſec l'été, à moins qu'on ne pût conduire à volonté dans l'étang l'eau de quelque riviere ou de quelque ſource abondante. 4°. Quand on pêche en octobre, on eſt plus maître de ces eaux qu'en février, où il en tombe quelquefois trop abondamment. 5°. Les gelées continuant quelquefois bien avant en février, la pêche eſt trop retardée pour le carême. 6°. En pêchant en octobre, on a le tems de faire les réparations néceſſaires à la levée, à la bonde, aux déchargeoirs & aux grilles, qui au bout de trois ans ſe trouvent quelquefois en mauvais état.

De la pêche des étangs.

359. QUAND on veut pêcher un étang, on leve le pilon de la bonde pour laiſſer écouler l'eau peu à peu. Il faut néanmoins l'ouvrir aſſez, pour que l'eau baiſſe dans l'étang; car dans ceux où il ſe rend des ſources conſidérables, on n'avanceraît rien, ſi l'eau qu'on laiſſe couler par la bonde n'était pas en plus grande quantité que celle que les ſources fourniſſent. Mais ſi l'on tirait l'eau trop vite, le poiſſon n'ayant pas le tems de ſe débarraſſer des herbes, reſterait à ſec, & ſerait perdu. Il arriverait encore que celui qui ſerait ſous des iſles flottantes, y reſterait pris comme ſous une trappe; au lieu qu'en laiſſant l'eau s'écouler lentement, le poiſſon qui ſent que l'eau lui manque, cherche des endroits où elle eſt plus profonde: peu à peu il gagne le foſſé du milieu, & ſe rend dans la poële qui eſt auprès de la bonde. C'eſt pourquoi l'eau eſt quelquefois ſix ſemaines ou deux mois à s'écouler (107). Enfin lorſqu'il n'y a plus d'eau que dans la poële, il s'eſt raſſemblé une quantité prodigieuſe de poiſſon en cet endroit, où on les prend avec de petites ſeinettes, ou des trubles. C'eſt alors qu'il faut garder l'étang jour & nuit; car un voleur aurait bientôt fait une pêche fort abondante avec un épervier.

360. PENDANT que l'eau s'écoule, on forme des pares de claies, ou avec des planches, à un endroit où il reſte de l'eau; & le matin à la fraîcheur, quand on pêche la poële, des hommes accoutumés à juger par habitude, de l'eſpece & de la groſſeur des poiſſons, les mettent promptement, chacun ſuivant leur eſpece & leur groſſeur, dans différens compartimens (108), les anguilles à part, la menuiſe dans d'autres pares, dans un autre la blanchaille; les brochets qui ſe vendent à la piece, dans un parc ſéparé; ceux qui ſe vendent comme carpes, dans un autre. Il en eſt de même des perches. Pour ce qui eſt des carpes, quand on a ſéparé les groſſes, qui ſe vendent à la piece, on diſtri-

(107) Ce ne peut être que de très-grands étangs, qui reſtent ſi long-tems à s'écouler.

(108) Pour pêcher des étangs médiocres, on ſe ſert de cuves, pour y jeter chaque ſorte de poiſſon. Pour de grands étangs, on plante des piquets dans l'eau, & on y tend des filets, entre leſquels on met chaque ſorte de poiſſon.

bue les autres ſuivant leur longueur. Celles de douze, celles de onze, celles de dix, celles de huit pouces ſont ſéparées; & au moyen de ce triage, on eſt en état de les vendre au marchand qui ſe charge du tranſport. Ou bien, comme cela ſe pratique ſouvent, les conventions étant faites entre le propriétaire de l'étang & le marchand, celui-ci préſide à la pêche de la poële, & fait ſur-le-champ charger le poiſſon ſur ſes voitures, & l'enleve.

361. IL y a des étangs vaſeux, où l'on ne peut pas former une bonne poële: en ce cas, on ne pêche pas dans l'étang; mais on fait dans la foſſe, à la décharge de l'étang, avec des planches, de la maçonnerie ou des gazons, ce qu'on nomme un *tombereau*. C'eſt une enceinte, dans laquelle, ayant ôté la cage de la bonde & levé le pilon, on laiſſe paſſer le poiſſon avec l'eau; & c'eſt dans cet endroit qu'on le pêche.

362. VIS-A-VIS le trou de la bonde, on fait un évaſement, pour que la vîteſſe du courant s'amortiſſe, & ne bleſſe pas le poiſſon. Quand tout l'eſpace eſt rempli d'eau, on baiſſe le pilon de la bonde, & on pêche dans le tombereau. Lorſqu'on a pris tout le poiſſon, on ouvre la vanne pour laiſſer écouler l'eau du tombereau, & on met un panier de bonde derriere cette vanne pour arrêter le poiſſon qu'on n'aurait pas pris. Quand le tombereau eſt vuide, on ferme la vanne, & on ouvre la bonde, pour la laiſſer ſe remplir de nouveau: ainſi l'on pêche l'étang par éluſées. Il eſt important que le fond du tombereau ſoit bien uni & ferme; quelques-uns le planchéient (109).

Du marché pour la vente du poiſſon.

363. CE que nous allons dire ſur le marché, la vente & la priſée du poiſſon, varie ſuivant la poſition des étangs, & le plus ou moins de facilité qu'il y a à tranſporter le poiſſon. De plus, cette marchandiſe, comme toute autre, eſt ſujette à augmenter ou à diminuer de prix ſuivant les circonſtances (110). Par exemple, le prix du poiſſon augmente à la ſuite des hivers très-rudes, & ſur-tout des étés ſecs, le poiſſon ayant ſouffert dans quantité d'étangs. Il eſt bon d'être prévenu de ces circonſtances.

364. LA carpe ſe vend ordinairement à l'échantillon, avec les quatre au cent; c'eſt-à-dire, à la meſure par pied & pouce, qui ſe prend depuis le bas de l'œil juſqu'à l'angle de la fourchette de la queue. Les marchands prétendent que ce doit être deux écailles au-deſſus de cet angle; mais quelque choſe que l'on faſſe, le marchand parvient toujours à trouver ſon compte.

(109) Cette méthode a un grand inconvénient; elle fatigue beaucoup le poiſſon, & lui fait perdre de ſa qualité.

(110) La groſſeur du poiſſon doit néceſſairement influer ſur ſon prix.

Car ſi on lui vend toutes les carpes de dix pouces & au-deſſus, trois cents livres le millier, ou ſix ſols la piece, il rebutera toutes celles qui ſeront au-deſſous de onze pouces, & il demandera ce qu'il aura rebuté pour un prix très-modique. Voilà ce qu'on appelle le ſavoir-faire du marchand (111).

365. Il n'eſt guere poſſible de vendre en bloc tout le poiſſon d'un étang; car ſi le vendeur ſachant ce qu'il a mis dans ſon étang, connaît ce qu'il doit en tirer, l'acquéreur de ſon côté veut être certain s'il y trouvera ſon compte.

366. Le brochet ſe meſure comme la carpe, & aſſez ſouvent ſe vend de même; mais on ne donne point les quatre au cent : ce qui ne regarde pas les gros brochets qu'on nomme *carreaux*, qui ſe vendent à la piece. Si ceux de ving-quatre pouces, & au-deſſus, ſe vendent, par ſuppoſition, cent ſols; ceux de vingt-un pouce, & au-deſſus juſqu'à vingt-quatre, celui-ci non compris, ſe vendront trois livres; ceux de dix-huit pouces juſqu'à vingt-un, celui-ci non compris, trente ou quarante ſols; ceux de quinze pouces juſqu'à dix-huit excluſivement, quinze à vingt ſols; & celui de douze pouces juſqu'à quinze excluſivement, huit à dix ſols. Tous les autres ſe vendent comme les carpes, à ſix ſols la piece & le quatre au cent; & les marchands font leur poſſible pour avoir comme carpes, les brochets de douze pouces (112).

367. Quand on a un petit étang en état de recevoir du poiſſon, il pourrait être avantageux d'y mettre les petites carpes que les marchands achetent bon marché en bloc; car bientôt elles auraient pris dans cet étang une groſſeur ſuffiſante pour être vendues un bon prix.

Des accidens auxquels ſont expoſés les étangs empoiſſonnés.

368. Il peut ſurvenir beaucoup d'accidens à un étang alviné, juſqu'à ce qu'il ſoit en pêche. Le plus fâcheux eſt, s'il manquait d'eau pendant l'été.

(111) Quand on prendrait le parti de vendre le poiſſon d'un étang à la meſure, par pied & par pouce, il y aurait de l'inconvénient pour l'acheteur. Si la carpe eſt maigre, elle a la même longueur, mais elle eſt moins large, & la chair en eſt beaucoup plus fade. Ainſi il faut toujours en revenir au poids. Pour peſer une petite quantité de poiſſon, on a des balances de cuivre, dont un des baſſins eſt rond & l'autre oblong & percé de trous pour que l'eau puiſſe s'écouler. On vend le poiſſon au poids fort, comme la viande. En gros, les balances ſont plus grandes. Il ſerait juſte que de pareilles balances fuſſent contrôlées & étampées par la police.

(112) En Allemagne, le brochet eſt un peu plus cher que la carpe, & il ſe vend auſſi à la livre : les petits ſe comptent & ſe vendent en bloc. En automne la carpe vaut de cinq à ſix richsthalers le cent, & le brochet de neuf à dix richsthalers. Au printems le prix hauſſe de quelque choſe. V. Schreber, *Sammlung öconomiſcher Schrifften*, part. I, pag. 94.

C'eſt

C'eſt la ſaiſon où les poiſſons profitent le plus ; c'eſt auſſi celle où ils ont plus beſoin de nourriture. Ainſi, s'il était poſſible, il faudrait mettre alors beaucoup d'eau dans l'étang, pour qu'en étendant la nappe d'eau, ils euſſent abondamment de quoi ſe nourrir. C'eſt là ce qui fait appercevoir le grand avantage des étangs qui peuvent tirer l'eau de quelques ſources abondantes, ou d'une riviere : & nous avons dit que, dans des années fort ſeches, on était quelquefois obligé de pêcher hors de ſaiſon un étang ſupérieur, pour fournir de l'eau à celui qui eſt plus bas. On a même vu acheter l'eau & le poiſſon d'un petit étang élévé, pour ne pas perdre le poiſſon d'un grand étang.

369. C'EST pour prévenir ces inconvéniens, qu'on doit dans le mois de mars curer les foſſés qui conduiſent l'eau à l'étang, réparer les déchargeoirs, s'ils perdent l'eau, ainſi que la chauſſée, & particuliérement la bonde, derriere laquelle on fera un cul-de-lampe, ſi cela eſt néceſſaire. Avec ces précautions, ſi la poële eſt ſuffiſamment profonde, on perdra peu de poiſſon.

370. QUAND les étangs ſont bien pleins, les gelées ne font pas périr le poiſſon. Il eſt de l'inſtinct du poiſſon, lorſqu'il ſent l'eau froide, de ſe retirer dans les endroits où il y a plus d'eau, & de ſe bourber (113). Ainſi, quand il n'y aurait dans la poële que cinq pieds d'eau, comme il eſt bien rare que dans les forts hivers la glace ait deux pieds d'épaiſſeur (114), il reſterait ſuffiſamment d'eau ſous la glace pour que le poiſſon y ſubſiſtât. Ceux qui mettent du poiſſon dans des foſſés & des viviers, doivent prêter attention à ceci, afin de donner aſſez de profondeur à leurs réſervoirs, pour ne point craindre les grands hivers.

371. UNE circonſtance bien fâcheuſe, & à laquelle il n'y a ſouvent point de remede, eſt quand une gelée très-forte prend ſubitement ; car alors les poiſſons qui n'ont pas gagné les endroits où l'eau eſt profonde, ſont ſurpris ſous la glace, & périſſent infailliblement quand le froid continue. En ce cas, ſi l'on peut jouir de l'eau d'une riviere, il faut en verſer beaucoup dans l'étang pour rompre la glace ; mais il y a bien des circonſtances où ce moyen, dont peu de propriétaires peuvent profiter, eſt inſuffiſant : par exemple, dans les faux dégels, ſi la glace eſt formée ſur toute la ſuperficie de l'étang, & qu'il ſurvienne une pluie, cette eau s'amaſſe ſur la glace (115). Dans ce cas, lorſque les poiſſons trouvent quelqu'ouverture au banc de glace, ils ſe preſſent de ſortir de deſſous pour s'égayer dans cette eau nouvelle ; & alors, ſi le froid reprend, le poiſſon ſe trouve enfermé dans la glace, & meurt

(113) Les carpes ſe font un creux dans la bourbe, où elles ſe mettent les unes ſur les autres. Si le froid eſt très-vif, elles ſe mettent la tête en-bas.

(114) Dans les pays plus froids que la France, la glace a ſouvent trois à quatre pieds d'épaiſſeur ; alors il ne ſuffirait pas que la poële eût cinq pieds de profondeur.

(115) Le remede à cela eſt de rompre la glace.

infailliblement. Le ſeul moyen de parer à cet inconvénient, ſerait de tirer par les déchargeoirs, ou même par la bonde, l'eau qui couvre la glace. C'eſt à quoi ſert admirablement une vanne, ſi l'on en a établi aux déchargeoirs. Comme elle tire l'eau de la ſuperficie, elle produit un meilleur effet que la bonde, qui tire celle du fond. Heureuſement les faux dégels dont nous venons de parler, ne ſont pas ordinaires (116): mais il faut dans les tems de gelée faire garder ſoigneuſement les étangs jour & nuit; car les picoreurs ne manquent pas d'aller la nuit faire des trous à la glace: ils y attirent avec de la lumiere tout le poiſſon de l'étang, qu'ils prennent aiſément avec une truble.

372. Il ſe forme dans les étangs, des touffes de joncs ou de roſeaux, qu'on nomme *joncheres*. Elles groſſiſſent journellement, & forment des isles qui ont quelquefois aſſez de conſiſtance pour qu'on puiſſe marcher deſſus. Ce ſont des retraites aſſurées pour les rats d'eau qui détruiſent les petits poiſſons, & pour les loutres qui attaquent les plus gros, & font une deſtruction énorme; ſans parler des hérons, des canards, &c. qui profitent de ces retraites pour faire leur pêche. Le moyen de parer à cet inconvénient, qui eſt conſidérable, eſt de détruire avec un bateau & des crocs ces touffes d'herbe, avant qu'elles aient pris une certaine conſiſtance; & comme elles ne manqueraient pas de reprendre racine, il faut les tranſporter hors de l'étang. Si on les avait laiſſé s'accumuler à un certain point, il ſerait impoſſible de les détruire tant que l'étang ſerait plein; mais lorſqu'il eſt vuide, on fera bien de les enlever hors de l'étang, ſans quoi ces isles ou *miternes* reparaîtraient bientôt plus grandes qu'auparavant (117). On prétend qu'il faut, dans le mois de mai ou de juin, faucher les roſeaux & les glais, qui ſe multipliant énormément dans les

(116) Dans les fortes gelées il y a quelques précautions à prendre. Si l'étang eſt peu profond, & qu'il ſoit traverſé par une eau courante, il faut faire des trous dans la glace à l'entrée & à la ſortie, & les recouvrir avec de vieilles planches, ou avec des nattes & de la paille. On aura ſoin d'obſerver fréquemment ſi les poiſſons ſont tranquilles dans leur retraite, & ſi l'eau eſt toujours bien claire. Il faut empêcher que les poiſſons ne s'élancent. Pour cet effet, on fait un pain, dans lequel on mêle de l'anis, & après avoir rompu la glace, on jette le pain dans l'eau, & on le fait aller au fond avec une pierre. L'odeur de ce pain attire les poiſſons au fond de l'eau. Pour les étangs qui n'ont pas de courant, il faut les fournir d'eau autant qu'il eſt poſſible avant l'hiver, & dans les grands froids avoir ſoin de faire rompre la glace deux fois le jour dans plus d'un endroit de l'étang. Voyez Buchers, *Landwirthſchaffts-Calender*. Schreber, *Bïzowiſche Sammlung*, part. II, pag. 23.

(117) Ces herbes ſi tenaces & ſi difficiles à extirper ne ſont pas des joncs ou des roſeaux, il faut que ce ſoit l'herbe qu'on nomme *traînaſſe*; en allem. *Waſſerquecke*. Les racines qui s'entrelacent, forment au fond de l'eau, des monticules qui retiennent la vaſe, & donnent lieu à des islots. Le plus ſûr moyen, lorſqu'un étang en eſt infecté, c'eſt de le laiſſer à ſec pendant une année, & d'arracher à la pioche juſqu'à la moindre racine de cette plante opiniâtre.

étangs, font tort au poiſſon (118). Cela eſt praticable pour les viviers & autres petits réſervoirs; mais à l'égard des grands étangs, on s'engagerait à faire une dépenſe conſidérable, dont on ne ſerait pas dédommagé; il faut remettre à les détruire, lorſque l'étang eſt à ſec (119).

(118) On ſe ſert, pour extirper ces plantes incommodes, d'une faux montée exprès pour les couper au fond de l'eau. Si l'on a ſoin de répéter l'opération pendant deux ou trois ans, vers la fin de juin, tems où elles ſont dans toute leur force, on parvient à s'en débarraſſer; & s'il en reſte encore, on les extirpe lorſque l'étang eſt à ſec.

(119) Il y a bien d'autres accidens à redouter pour les étangs empoiſſonnés. Il faut mettre de ce nombre, 1°. un grand nombre d'oiſeaux avides du poiſſon: tels ſont, outre ceux que l'auteur indique, le héron, en allemand, *Fiſchreiher*; la buſe, en allem. *Rohrdommel*; l'orphraie, en all. *Fiſchahr*; le grand & petit plongeon, nommé dans quelques provinces *cartagneux*, en allem. *Täucher*. Voy. von Schönfelds, *Landwirthſchafft*, pag. 622. 2°. Parmi les quadrupedes, ſans compter les loutres, dont l'auteur a parlé, il y a auſſi les furets, les fouines, & les chats. 3°. Certains inſectes font encore un tort infini aux poiſſons. Tel eſt une eſpece d'hanneton d'eau, dont parle Röſel, *Inſecten-Beluſtigung*, part. II. Des inſectes aquatiques. Schreber, *neüe Sammlung öconomiſcher Schriften*, part. IV, pag. 688. Tels ſont encore les ſangſues & les léſards, que l'on peut chaſſer en jetant dans l'eau une certaine quantité de ſel. *Mém. de la ſociété royale de Suede*, part. VIII, pag. 221. Les grenouilles, les crapauds, doivent être ſoigneuſement détruits, ſur-tout dans les premiers étangs où l'on fait frayer les carpes. 4°. On ne doit pas ſouffrir des écreviſſes dans les étangs, ſur-tout ſi la chauſſée eſt peu large & faite de terre légere. 5°. La ſciure de bois entraînée par les courans depuis quelque moulin à ſcie juſques dans l'étang, peut être mortelle au poiſſon. On a vu les poiſſons réuſſir très-mal dans des étangs neufs, qu'on avait revêtus de ſapin, dont le bitume eſt funeſte aux poiſſons. Voyez *mém. de l'académie royale de Suede*, part. XIII, pag. 185. 6°. Des eaux vitrioliques, acides ou ſulfureuſes, tuent le poiſſon dans les étangs & dans les viviers. On lit cette obſervation dans l'*Ichthyologie* de Richter: " On lavait ſur les bords de la mer en Dannemark le minerai d'une mine de ſoufre, & l'on obſerva que tous les poiſſons diſparurent. Un vaiſſeau chargé de ſoufre entre-t-il dans la rade, c'en eſt aſſez pour faire fuir le poiſſon. Pour peu qu'un bateau de pêcheur ſoit enduit de ſoufre, tous les poiſſons l'évitent avec ſoin. On a fait la même remarque quant à la fumée d'un haut fourneau, ou d'une charbonniere: ſi elle eſt trop près d'un étang, les poiſſons en ſouffrent. Une eau qui a paſſé ſur des charbons de pierre eſt nuiſible aux étangs où elle va ſe rendre. 7°. La pouſſiere de chaux & de charbon, s'il en tombait une certaine quantité ſur la ſurface de l'étang, cauſerait bien du mal aux poiſſons; c'eſt pour cela que dans pluſieurs pays la police a pris des précautions pour prévenir ce dommage. On cite entr'autres, les ordonnances de Saxe, & celles du comté de Henneberg. Voyez *Fränkiſche Sammlungen*, part. V, p. 527. 8°. Lorſqu'après les inondations, les eaux deviennent infectes, elles ſuffiſent pour faire périr le poiſſon. 9°. Le rouiſſage du chanvre & du lin dans les eaux courantes qui vont ſe décharger dans les étangs, eſt encore funeſte au poiſſon qu'on y conſerve. Auſſi cela eſt défendu dans pluſieurs états d'Allemagne. Voyez *Cod Auguſt.* I. 62; II. 668, 676, 691. Mylius, *Corp. Con. Magdeb.* part. III, pag. 583. 10°. Toutes les eaux infectes des cloaques, des écuries, des fabriques d'eau de vie, &c. ſont en-

De l'à-ſec des étangs.

373. Il arrive que quand on a pêché tard, l'étang ne ſe rempliſſant pas, on eſt obligé de le laiſſer à ſec. Il en eſt de même ſi l'on manque d'alvin, & encore quand il y a des réparations conſidérables à faire à la chauſſée, à la poële, à la bonde, ou aux déchargeoirs. Dans tous ces cas, on eſt obligé de laiſſer l'étang à ſec; mais indépendamment de ces cas forcés, on fera bien de le tenir à ſec pendant un, deux ou trois ans, tous les neuf à douze ans, pour raffermir le fonds, détruire les roſeaux & les grands joncs. Lorſqu'on empoiſſonnera l'étang ainſi repoſé, on prendra à la premiere pêche, peu de blanchaille; mais la carpe y proſpérera tellement, qu'au bout de deux ans elle ſera auſſi forte qu'elle l'aurait été à la troiſieme année. Outre ce dédommagement, on ne perdra pas entiérement ſon revenu pendant le tems de repos: l'étang, tenu à ſec, produira de bon foin; & en labourant les parties qui peuvent l'être, on pourra y ſemer de menus grains, qui y réuſſiront au mieux; car le ſéjour de l'eau aura rendu ces fonds très-fertiles. De plus, par ces labours réitérés, on détruira les plantes aquatiques qui endommagent les étangs, & on formera un terrein neuf, où le poiſſon trouvera en abondance de quoi ſe nourrir.

374. Une dépenſe conſidérable, mais qui eſt quelquefois inévitable, eſt de curer les étangs qui ſe ſont remplis. J'en ai vu où l'on était obligé d'enlever dans une grande partie près de deux pieds d'épaiſſeur de vaſes & de plantes pourries. Nous ne parlons point ici du tranſport du poiſſon à dos de cheval, en voiture & par eau, en ayant traité amplement plus haut.

375. Nous croyons devoir faire mention ici d'un étang aſſez ſingulier, qui ſe trouve à Camiers en Picardie, paroiſſe maritime, ſituée à quatre lieues de Boulogne, & à trois de Montreuil. Cet étang eſt dans des dunes conſidérables, à une demi-lieue de la mer; il contient environ quinze arpens, & change de place de tems en tems, c'eſt-à-dire, lorſque les vents pouſſent les ſables d'un côté, & obligent les eaux de gagner d'un autre. L'égliſe du village s'eſt trou-

core mortelles aux poiſſons„. Il a fallu, pour démontrer cette vérité, des procédures juridiques, & une ſentence définitive, que M. Schreber rapporte dans l'édition allemande, & que je crois pouvoir me diſpenſer de rapporter ici. Tous les détails relatifs à la conſervation des poiſſons, dans la mer, dans les lacs, les rivieres & les étangs, appartiennent inconteſtablement à la police. M. Duhamel lui a mis ſous les yeux une foule d'abus crians, qui doivent tôt ou tard détruire les pêches maritimes; j'en ai indiqué quelques autres que cet homme célebre n'avait pas relevés. Il y a bien peu de pays où les ordonnances ſur ces objets ſoient completes & bien obſervées. M. Schreber, très-inſtruit de toutes ces matieres, ne paraît pas perſuadé que l'on ait en Allemagne une juriſprudence bien ſuivie ſur de pareils objets.

vée, il y a quelques années, ainsi que des maisons, presqu'au milieu de l'étang. Les eaux n'en sont cependant pas salées. On y pêche des carpes & des anguilles d'une bonté singuliere : ce qu'on croit provenir de ce qu'il n'y a point de vase dans cet étang, dont le fonds est toujours sableux. Il n'est pas rare d'y trouver des carpes de quinze à vingt livres, & leur bon goût fait qu'elles se vendent communément trente sols la livre. On ne peut pêcher ces carpes que dans l'été ; on les met dans un réservoir pratiqué à un bout de l'étang.

376. IL se trouve dans l'étang de Camiers, des endroits de vingt-cinq brasses de profondeur ; mais, comme nous l'avons déjà dit, les eaux changeant de place, les endroits profonds varient chaque année. On a remarqué que l'endroit où était l'église, qu'on a été obligé de démolir, est présentement assez éloigné de l'étang. Cette note sur l'étang de Camiers, m'a été fournie par M. Chanlaire, commissaire des classes à Boulogne.

RE'CAPITULATION, & réflexions générales sur les différentes façons de pêcher, qui sont exposées dans cette troisieme section.

377. POUR suivre le plan que nous avons exposé au commencement de cet ouvrage ; après avoir traité dans la premiere section des pêches qu'on fait avec les hains, nous avons exposé dans la seconde section celles qu'on fait avec différentes sortes de filets ; & il nous restait à parler dans une troisieme, de plusieurs façons de pêcher, que nous avons cru ne devoir pas confondre avec celles qui ont fait l'objet des deux premieres.

378. NOUS avons divisé cette troisieme section en trois chapitres ; & après avoir décrit dans une introduction les instrumens dont on se sert pour les pêches dont nous nous proposons de parler, nous détaillons dans le premier chapitre les pêches qu'on fait au bord de la mer, à pied ou en pleine eau, avec des bateaux, se servant de digons, de fourches, de tridents, de fouannes, fouennes ou fouines, de harpons, de rateaux, de herses, &c. tant de nuit que de jour : ce qui est renfermé dans dix articles, qui contiennent plusieurs paragraphes.

379. ON trouve dans le premier article, les différentes façons de prendre les coquillages qui s'attachent à des rochers qui découvrent de basse mer, ainsi que les poissons qui s'enfoncent dans le sable ou la vase, de même que ceux qui restent dans les endroits qui n'assechent point quand la mer est retirée.

380. ON expose dans le §. 31, la façon de détacher, de basse mer, les coquillages qui s'attachent aux rochers & aux grosses pierres, soit avec un

crochet attaché au bout d'une perche, ou avec un couteau qu'on nomme *étiquette* sur la côte de Basse-Normandie, ou avec une vieille faucille, dont on fait usage dans la Gironde & ailleurs.

381. Comme il y a des coquillages, tels que les pitaux & folades, ainsi que des vers marins, qui se retirent dans des fonds durs, on va les y chercher avec le pic & la pioche, comme nous l'avons expliqué, §. 32; ainsi que la façon de retirer les vers du sable avec l'étiquette ou la faucille, comme nous l'avons détaillé, §. 33 & suiv.

382. Quand les sables ne sont pas fort durs, on y cherche les vers marins, les hamilles, & quelques poissons plats, avec des louchets, palots, beches ou fourches, ainsi que nous l'avons expliqué, §. 37 & suiv.

383. Les poissons qu'on nomme *saxatiles*, tels que les crustacés, les congres, &c. se retirent entre les rochers; & nous expliquons, §. 40, comment on va les y chercher avec une broche dentelée, qu'on nomme *angon* ou *digon*, *grapin*, &c.

384. Quand il reste des poissons dans les endroits qui n'assechent pas, les pêcheurs vont les y prendre avec un crochet de fer, qu'on nomme *espadot*. Cette pêche qui est détaillée, §§. 41, 42, se fait plus souvent de nuit que de jour, ainsi qu'on le voit représenté *pl. I*, *fig.* 1.

385. Nous avons dit, §. 43, la façon de prendre les poissons qui restent dans les endroits qui n'assechent point, avec les fourches à deux ou trois fourchons barbelés, sortes de tridents qu'on nomme *fougne* en plusieurs endroits, & particuliérement à Oleron.

386. Les voyageurs nous ont mis en état de parler, à la vérité très-sommairement, d'une pêche étrangere, qu'on fait avec un croc, §. 44.

387. Dans les endroits où le sable n'est pas fort dur, on le laboure avec un crochet double, pour en tirer les coquillages, les vers & les poissons qui s'y sont enfouis, comme nous l'avons expliqué, §. 45, & représenté *pl. I*, *fig.* 2.

388. Mais pour entamer à la fois une plus grande largeur de sable, on se sert, au lieu du crochet §. 45, des rateaux §§. 46 & 47. Il y en a de petits qui servent à ramasser les coquillages qui sont à la superficie du sable, ou à une très-petite profondeur dans le sable; & pour les vers & les poissons, on emploie de grands rateaux, tels qu'on les voit *pl. I*, *fig.* 2.

389. Ceux qui peuvent s'aider de bêtes de trait, chevaux ou bœufs, avancent beaucoup la besogne, en se servant de herses; c'est ce qui est expliqué au §. 48 & suiv. & représenté *pl. I*, *fig.* 2.

390. On pêche à Aiguemortes, dans les sables qui ne sont recouverts que d'une petite épaisseur d'eau, des coquillages qu'ils nomment *tonilles*, avec un rateau derriere lequel on ajuste une poche de filet: c'est ce qu'on appelle *tonilliere*, §. 51.

391. ON pêche en Provence, des coquillages à une assez grande profondeur d'eau, avec une espece de rateau de fer pesant, qu'ils nomment *salabre*, §. 52, & qu'on peut regarder comme une drague.

392. LA pêche *à la foule*, ou *pommetter* ou *plietter*, se nomme ainsi, je crois, par corruption, de *piétiner*, parce qu'elle se fait en marchant pieds nus sur le sable; & quand on sent un poisson sous les pieds, on le prend avec les mains, ou on le perce avec un angon, ainsi que nous l'avons expliqué §§. 53, 54. Nous faisons remarquer, §. 55, qu'on pêche de cette même maniere des coquillages qu'on nomme *coques* ou *vanons*. A l'égard des coquillages qu'on appelle *manches de couteau*, *manchons*, *couteliers*, on les tire du sable au moyen d'un petit instrument qu'on nomme *digot*, qui n'est autre chose qu'une aiguille à tricoter, terminée par un petit bouton, §§. 56, 57.

393. SUR les côtes vaseuses, on fait sortir les anguilles en émouvant la vase avec les pieds, & on les assomme avec un bâton, §. 58.

394. ON prend aussi des anguilles, des congres, & des poissons plats, en enfonçant au hasard dans la vase une fouanne, qui ramene les poissons qui sont piqués. §. 59 & suiv. On pêche aussi sur les vases avec la fouanne & au feu.

395. EN Languedoc, il y a des pêcheurs assez adroits pour poursuivre les poissons à la course, étant éclairés par un flambeau, & pour les percer.

396. NOUS rapportons, §. 67, ce que les voyageurs disent de l'adresse que les negres ont pour percer les poissons avec un trident.

397. ART. II. Dans le premier article, nous n'avons parlé que des pêches qui s'exécutent à pied; il s'agit dans le second, de celles qui se font en bateau, avec des rateaux, des digons, des fouannes, pour pêcher des coquillages & des poissons qui se tiennent sur le fonds, ou qui s'y enfoncent à une petite profondeur.

398. A l'embouchure des rivieres, des pêcheurs se mettent dans un petit bateau; & avec des rateaux qui ont de longs manches plians, & un sac de filet à la tête, ils détachent des coquillages du fonds, comme il est expliqué §. 69 & suiv.

399. NOUS avons dit, §. 72, comment on pêche des huîtres avec un rateau dont la tête n'est pas garnie de filet, mais qui a auprès du manche une petite planche qui retient les huîtres que le rateau a détachées.

400. LES pêcheurs du Morbian, §. 73, vont sur les vases avec des bateaux si légers, qu'ils les portent facilement sur leur tête; & en lançant leur fouanne dans la vase au hasard, ils en tirent les poissons qui s'y sont retirés.

401. ART. III. Par les pêches dont il a été question jusqu'à présent, on ne prend que les poissons qui se retirent dans la vase ou le sable pour y attendre le retour de la marée, ou qui étant recouverts d'eau se tiennent sur le fonds. Par celles dont nous parlons ensuite, on prend les poissons qui nagent en pleine eau.

402. QUAND les vives étaient communes, on en attirait en troupe avec de petites anguilles d'étain, qu'on tenait fort brillantes; & souvent les pêcheurs en prenaient plusieurs d'un seul coup de fouanne, §. 75.

403. ON emploie, pour pêcher avec la fouanne en bateau, tantôt des fouannes qui sont figurées comme les dents des fourches, ou des tridents; ou bien un nombre de dards se rassemblent à une même douille, formant comme une espece de balai; ou encore elles sont rangées sur un morceau de bois semblable à la tête d'un rateau. Ces pêches se font de jour, & encore mieux de nuit; comme nous l'avons expliqué, §. 76 & suiv.

404. LA pêche au pharillon, §§. 83, 84, & qui est représentée *pl. II, fig.* 1; consiste en une espece de réchaud, qu'on attache à un bout-dehors à l'avant ou à l'arriere d'une chaloupe, ainsi que celle dite au *phastier*, §. 86 & suiv. qu'on pratique la nuit dans les canaux des bourdigues. Ces pêches sont du même genre que celles dont il a été question dans les paragraphes qui précedent.

405. IL s'agit encore de pêches à peu près semblables, §. 91 & suiv. qu'on pratique chez les étrangers, & qu'on nomme *enceza*, *foscina* ou *fuscina pitora*, à la rissolle ou au feu, & à la fouine. Ainsi l'on voit que cette pêche se pratique en bien des endroits différens.

406. QUELQUEFOIS au lieu de feu, on attire les poissons avec un miroir qui réfléchit la lumiere de la lune, §. 97; & les Chinois, §. 98, opposent à la lune au bord de leur bateau, une planche blanchie & couverte d'un vernis très-poli: les poissons croyant que c'est une lame d'eau, s'élancent sur cette planche, & tombent dans le bateau.

407. ON voit, §. 991, comment les Indiens pêchent au feu; & §. 100, comment les habitans de la côte du Sénégal pratiquent cette même pêche.

408. NOUS avons représenté (*pl. II, fig.* 2), & décrit, §. 101, la pêche que les Italiens font de jour & de nuit aux environs des rochers, avec un trident.

409. ART. IV. Pour toutes les pêches aux harpons ou à la fichure, dont nous avons parlé, on n'abandonne point le harpon, & l'on ne prend que de petits poissons. Mais pour prendre les gros, tels que les baleines, les marsouins, &c. on lance le harpon, on l'abandonne entiérement, & l'on ne retient qu'une ligne qui est attachée, ou au manche, ou au fer du harpon. Comme, à l'occasion de quelques gros poissons, nous serons obligés de détailler cette pêche, nous nous sommes contentés de décrire dans quelques paragraphes la pêche du marsouin qu'on fait avec le harpon; & nous avons représenté (*pl. II, fig.* 3) l'instrument dont on se sert pour cette pêche. On voit dans ces mêmes paragraphes, comme les Groënlandais prennent des poissons avec des fleches; & les negres de la partie occidentale d'Afrique, avec des dards.

410.

410. ART. V. Comme à l'occaſion des pêches au harpon, nous avons été engagés à parler de l'uſage qu'on fait de la lumiere pour attirer le poiſſon, nous avons cru devoir traiter dans un article particulier de la pêche qu'on fait au feu avec des filets. Dans cette vue, nous diſons, §. 103 & ſuiv. comment les pêcheurs après avoir attiré le poiſſon avec le feu, parviennent à paſſer deſſous un filet & à l'enlever comme avec le carreau.

411. ON voit, §. 110 & ſuiv. comment, à Alicante, en Catalogne, en Eſpagne, on parvient à entourer avec un filet le poiſſon qu'on a attiré par la lumiere.

412. DANS la ſeconde ſection, nous avons amplement parlé de la pêche au bregin. Mais nous ajoutons, §. 121 de la troiſieme ſection, la maniere d'attirer le poiſſon dans le bregin, au moyen du feu.

413. ART. VI. Nous avons raſſemblé dans cet article pluſieurs petites pêches, qu'on fait en prenant le poiſſon à la main: la plupart ſont recueillies des voyageurs; & à leur occaſion, nous diſons quelque choſe de l'art des plongeurs.

414. ART. VII. Il y a bien des eſpeces d'oiſeaux qui vivent de poiſſon, & qui ſont d'excellens pêcheurs: mais on eſt parvenu à en dreſſer pour la pêche, comme on dreſſe des chiens pour la chaſſe. Nous expoſons dans le paragraphe 136, la pêche avec le cormoran, & nous rapportons d'après l'*hiſtoire générale des voyages*, une pêche à peu près ſemblable, qu'on fait à la Chine.

415. ART. VIII. Quoique dans le nord les eaux ſoient glacées une grande partie de l'année, on ne laiſſe pas de prendre beaucoup de poiſſon, lors même que les glaces ſont fort épaiſſes.

416. NOUS rapportons, §§. 147 & 148, les pêches qu'on pratique dans l'Amérique ſeptentrionale, en faiſant des trous par leſquels on paſſe de grands filets ſous la glace, ou dans leſquels on introduit des eſpeces de trubles.

417. IL s'agit, §. 149, des pêches qu'on fait en Ruſſie ſous la glace; & §. 150, de celles de Suede. L'une & l'autre different peu de celle de l'Amérique ſeptentrionale. Enfin l'on explique, §. 152, comment on pêche ſous la glace avec des hains.

418. ART. IX. On pratique près de Briare, dans le lit de la Loire, lorſqu'il fait chaud, une pêche qu'on nomme *fonds*. C'eſt une eſpece d'auvent formé d'une grande table, qui porte ſur le fonds par un de ſes côtés, & qui eſt ſoutenue un peu élevée par l'autre avec des pierres: les poiſſons vont ſe mettre à l'ombre du ſoleil & à l'abri du courant, ſous cette eſpece d'auvent. Quand on juge qu'il s'y en eſt raſſemblé, on entoure l'auvent d'un filet, on ôte la table qui le forme, & en tirant le filet à terre, on s'approprie le poiſſon qui s'était retiré en cet endroit.

419. ART. X. Comme dans cette troiſieme ſection nous nous ſommes pro-

posé de rassembler toute sorte de petites pêches, il nous a paru convenable de rapporter celle qu'on fait pour prendre du nonat, ou de la guildre, qu'on nomme aussi *menuise* ou *menise*; en un mot, de la semence de poissons de toute espece.

420. Nous rappellons, §. 158, une pêche dont nous avons parlé dans la seconde section, au chap. II, & qui se pratique auprès de Morlaix, où l'on prend une grande quantité de menuise, en présentant au courant une manche de toile claire.

421. Nous décrivons, §. 159, ce qu'on nomme dans l'amirauté de Vannes, *savre à rateau*, qui est une manche de filet ajustée au bout d'une fourche de bois, pour prendre de la menuise qui sert pour faire de la réfure, sorte d'appât dont les pêcheurs de sardines de l'Océan font usage.

422. C'est dans la même vue, qu'on fait la pêche que nous avons décrite §. 160: on l'appelle *bache traînante*.

423. On pratique une pêche à peu près semblable, §. 161, avec un grand sac qui traverse la riviere de Pontrieu près Tréguier.

424. Nous avons détaillé, §. 162, la pêche qu'on fait du nonat auprès d'Antibes, avec une espece de seine à mailles très-serrées, & qu'on manœuvre précisément comme les grandes seines.

425. Nous traitons, dans le chap. II, du déchargement, de la vente & du transport du poisson, tant de mer que d'eau douce, mort ou en vie. Si l'on était obligé de consommer tout le poisson aux endroits où on le pêche, il serait si abondant, & par conséquent à si vil prix, que les pêcheurs ne seraient pas remboursés de leurs frais. D'ailleurs les provinces qui ne confinent point à la mer, ou qui sont éloignées des étangs, manqueraient absolument de poisson: il faut donc en transporter quelquefois même fort loin, & de façon qu'ils ne se gâtent pas dans le transport: pour cela il convient de prendre les précautions que nous avons rapportées dans ce second chapitre.

426. Art. I. Il a été question dans cet article, du déchargement, de la vente & du transport du poisson mort, tel que la marée; car tout le poisson, particuliérement celui de mer, périt presqu'aussi-tôt qu'il est hors de l'eau.

427. Il s'agit, §. 167, du déchargement du poisson. Quand la barque des pêcheurs est à quai, ou échouée sur la greve, des hommes & des femmes viennent avec des hottes & des paniers recevoir le poisson que les matelots déchargent, & elles le transportent au marché, où l'on arrange les poissons communs, espece par espece, sur des claies, & les poissons rares dans des corbeilles.

428. Alors, §. 174, on délivre les poissons de redevance; savoir, aux commis du roi ou des seigneurs, c'est ce qu'on appelle *le poisson de coutume*: ensuite au bourgeois à qui appartient la barque, on le nomme *le poisson bour-*

geois : enfin au maître pêcheur qui fournit plus de filets que les autres, & qui ſupporte la plus grande partie des fatigues de la pêche. Il eſt cependant défendu aux uns & aux autres de prendre certains poiſſons qu'on appelle *privilégiés*, parce qu'ils ſont d'un fort gros prix.

429. QUAND on a livré les poiſſons de redevance, on vend le reſte aux chaſſes-marées, & enſuite on le tranſporte chez l'acquéreur pour l'emballer, §. 184 & ſuiv. Là on le lave, & on l'arrange proprement dans des paniers de différentes grandeurs : deux des grands ſuffiſent pour charger un cheval ; il en faut trois de moyenne grandeur & quatre petits, pour faire une ſomme. Il y en a encore de plus petits, qu'on nomme *cloyeres ;* & quelques poiſſons ſont ſeulement enveloppés dans de la paille longue : c'eſt ce qu'on nomme *torquette* ou *torchette.*

430. LES paniers étant faits, & couverts de leur chaperon de paille, on les charge ſur des chevaux, comme il eſt expliqué §. 192 & ſuiv. & les chaſſes-marées partent pour leur deſtination.

431. ON tranſporte auſſi, §. 195 & ſuiv. quelquefois du poiſſon d'eau douce mort & à ſomme ; car les groſſes carpes peuvent ſe conſerver, ſans ſe gâter, deux ou trois jours ; & les gros brochets quatre ou cinq, ſuivant la température de l'air.

432. ART. II. *Du tranſport du poiſſon qu'on veut conſerver en vie.* Il s'agit, §. 201 & ſuiv. du tranſport du poiſſon d'eau douce à de petites diſtances ; pour cela, on le met dans des bachottes remplies d'eau qu'on charge à dos de cheval, ou dans des tonnes auſſi remplies d'eau qu'on voiture ſur des charrois. Mais tous les poiſſons ne ſupportent pas également le tranſport.

433. IL s'agit, §. 212 & ſuiv. du tranſport du poiſſon d'eau douce dans des bateaux où il y a des réſervoirs qui communiquent avec l'eau de la riviere. On les nomme des *baſcules* ou des *boutiques.*

434. LES Hollandais & les Dunkerquois, à l'inſtar des baſcules dont nous venons de parler, ont conſtruit des barques à vivier, ou de petits heux, dans leſquels il y a une eſpece de ſoute remplie d'eau de mer, dans laquelle ils mettent les poiſſons qu'ils ont pêchés au large, pour les tranſporter en vie au port. La pratique des Dunkerquois eſt détaillée §. 217 & ſuiv. Il y a des circonſtances où il eſt très-important de tranſporter aſſez loin & fort diligemment des vers en vie, pour en fournir aux pêcheurs aux hains, qui s'en ſervent pour amorcer. Ce tranſport ſe fait à pied, comme il eſt expliqué, §§. 228, 229.

435. IL eſt important d'avoir toujours du poiſſon dans le beſoin, pour l'approviſionnement des maiſons, ou pour la vente, ſi ce ſont des marchands détailleurs ; il faut donc avoir des réſervoirs où il ſe conſerve en vie. L'art. I du chap. III, eſt deſtiné à parler de la conſervation du poiſſon de mer & des coquillages en vie, dans des réſervoirs. En parlant des madragues, nous avons

dit que les pêcheurs conſervaient ſouvent des thons dans des enceintes de filets, pour attendre des circonſtances où la vente en fût plus avantageuſe. Ceux qui ſont pourvus de barques à vivier, y conſervent leur poiſſon quelquefois aſſez long-tems. Mais on voit, §. 235, une induſtrie des pêcheurs Picards pour conſerver des raies, pour ainſi dire, à l'attache.

436. Il y a des pêcheurs, §. 236, qui conſervent leurs poiſſons vivans dans des paniers qu'ils calent dans des endroits qui n'aſſechent point de baſſe mer. Et l'on voit qu'on profite des marres qui retiennent l'eau au bord de la mer, pour y conſerver des coquillages, & même des poiſſons plats, §. 237 & ſuiv.

437. Dans l'article ſecond, nous traitons des réſervoirs pour conſerver en vie les poiſſons d'eau douce. Nous n'avons pas omis de parler de quelques poiſſons, particuliérement des poiſſons dorés de la Chine, que l'on conſerve par forme d'amuſement, dans des vaſes de porcelaine ou de cryſtal, comme on fait les oiſeaux dans des cages.

438. Après avoir fait remarquer que les bateaux à baſcule ſont de bons réſervoirs pour le débit journalier, nous parlons, §. 243 & ſuiv. des réſervoirs qu'on a pour l'approviſionnement d'une maiſon, & qu'on nomme *huche*. On en voit une des plus commodes, *pl. III*, *fig.* 1.

439. Nous remarquons, §. 247 & ſuiv. qu'on en fait en pierre qui ſont plus grands & plus de durée; & ils ſont fort commodes, quand ayant une vanne (*pl. III*, *fig.* 3) à chacune des extrêmités, on peut les vuider & les remplir à volonté & promptement.

440. Les viviers, §. 250 & ſuiv. ſont de grands réſervoirs, dans leſquels on peut conſerver long-tems beaucoup de poiſſon.

441. A l'occaſion de ces réſervoirs où le poiſſon acquiert de la bonté & s'engraiſſe quand on le nourrit, nous avons parlé de la caſtration du poiſſon, qu'on a propoſée comme un moyen ſûr de rendre les poiſſons à qui on fait cette opération, auſſi différens des poiſſons ordinaires, que les chapons & les poulardes le ſont des coqs & des poules.

442. Art. III. Nous terminons la troiſieme ſection par un traité aſſez complet des étangs. Ce ſont des pieces d'eau plus ou moins grandes, où l'on éleve beaucoup de poiſſon. Ils ne doivent jamais ſécher d'eux-mêmes; mais on doit être maître de les vuider quand on le juge à propos. Il s'enſuit, §. 273 & ſuiv. que l'étang doit être aſſis ſur un terrein dominé par les terres voiſines, afin que l'eau s'y rende; que le ſol de l'étang doit être en pente, pour que l'eau ſe porte à un des bouts qu'on nomme *la tête*, où l'eau doit être en plus grande quantité que par-tout ailleurs. Pour cela, on y fait avec ſoin une digue qu'on appelle *la chauſſée de l'étang*; & il faut que derriere cette chauſſée le terrein ſoit encore plus bas, pour que l'eau puiſſe s'écouler quand on ouvre la bonde pour vuider l'étang. Tout cela eſt rapporté fort en détail, §. 276 & ſuiv.

443. NOUS avons expliqué avec soin, §. 284 & suiv. différentes façons de faire des chaussées.

444. DEVANT la chaussée, dans l'étang & vis-à-vis la bonde, il doit y avoir un endroit plus profond que le reste; c'est ce qu'on appelle *la poële*, dont il s'agit §. 291 : elle est nécessaire pour la pêche de l'étang.

445. NOUS expliquons, §. 292 & suiv. la façon de faire & de poser la bonde, qui est représentée sur la *planche III*, *fig.* 2.

446. QUAND, malgré toutes les attentions que nous avons indiquées, la bonde perd l'eau, il faut derriere, à l'endroit qu'on nomme *la fosse*, construire ce qu'on appelle un cul-de-lampe, comme on l'a expliqué §. 308.

447. IL est sensible que le poisson pourrait sortir de l'étang par les endroits qu'on pratique pour y introduire l'eau, ou pour la laisser s'écouler quand il y en a trop. Nous avons rapporté, §. 309 & suivans, comment il faut garnir de grilles ces endroits.

448. L'EMPOISSONNEMENT de l'étang est un article très-important : ce qui nous a engagés à entrer dans de grands détails, §. 317 & suiv.

449. QUAND on a plusieurs étangs, on essaie d'en avoir de petits qu'on destine à fournir de l'alvin pour empoissonner ceux qu'on a pêchés.

450. LES étangs qui sont destinés à former de l'alvin, se nomment *alvinieres*. On trouve ce qui les concerne, §. 344 & suiv.

451. NOUS rapportons, §. 345 & suiv. ce que les voyageurs disent des méthodes que les Chinois pratiquent pour empoissonner leurs étangs; & nous détaillons, §. 349 & suiv. les attentions qu'il faut prendre pour entretenir en bon état un étang empoissonné.

452. NOUS déterminons, §. 353 & suivans, à quel âge il faut pêcher les étangs; & §. 358 & suiv. quelle saison il faut choisir pour en faire la pêche, comme nous l'expliquons §. 359 & suiv.

453. LE marché pour la vente du poisson est traité §. 363 & suiv.

454. NOUS détaillons, §. 366 & suiv. les accidens qui arrivent aux étangs empoissonnés, & nous indiquons les moyens de les prévenir, au moins en partie. Il y a quelques avantages à laisser de tems en tems les étangs à sec & sans être empoissonnés; c'est ce qui est exposé §. 373 & suiv.

455. ENFIN, §. 361, nous expliquons le cas où il faut faire derriere le trou de bonde ce qu'on nomme un *tombereau*, qui est absolument nécessaire quand on veut pêcher ces sortes d'étangs.

EXPLICATION DES PLANCHES
DE LA TROISEME SECTION.

PLANCHE I.

FIGURE 1. On y voit la pêche qu'on nomme à *l'eſpadot:* elle ſe fait la nuit dans des endroits où il reſte un peu d'eau. Après avoir attiré le poiſſon par la lumiere d'un flambeau, on le ſaiſit avec l'eſpadot, qui eſt un crochet de fer ajuſté au bout d'une perche.

Figure 2. On y voit deux jeunes gens qui labourent le ſable avec un crochet de fer ajuſté au bout d'une perche qu'ils paſſent entre leurs jambes; & des hommes ainſi que des femmes qui entament le ſable avec de grands rateaux: les uns & les autres pour en retirer des vers, des hamilles, & quelques autres poiſſons qui s'enſablent lorſque la mer ſe retire.

Figure 3. Cette opération ſe fait bien plus promptement, quand ayant des bêtes de trait, on peut traîner ſur le ſable, des herſes qu'un homme ou une femme ſuivent pour ramaſſer dans des paniers les poiſſons qu'on a fait ſortir du ſable.

PL. II. *Fig.* 1. On ajuſte quelquefois au bout du bateau un réchaud dans lequel on fait un feu clair; c'eſt ce qu'on appelle le *pharillon*, ailleurs le *phaſtier.*

Figure 2. On y voit comment un ſeul homme ayant les pieds ſur les bords d'un très-petit batelet, pêche de jour & de nuit à la fouanne ou au trident. On peut remarquer une ligne fine qui eſt dans le bateau, & dont un bout eſt attaché au fer du trident, pour ne le pas perdre quand ayant harponné un gros poiſſon, l'inſtrument échappe des mains du pêcheur.

Figure 3. On y voit pluſieurs harpons dont le fer reſte attaché au poiſſon qu'on a percé: il faut en chercher la deſcription, §. 102 & ſuiv.

PLANCHE III. *Figure* 1, huche propre à conſerver du poiſſon d'eau douce en vie pour la conſommation journaliere.

Figure 2, plan d'une bonde d'étang, vue par-devant & par-derriere: & à côté, le pilon & l'auge de cette bonde.

Figure 3. Elle repréſente une vanne.

PL. IV. *Fig.* 1, eſt la vue d'un étang priſe de derriere la chauſſée, au milieu de laquelle eſt établie la bonde. On voit dans le lointain une grille pour retenir le poiſſon dans l'étang. On a mis derriere la chauſſée, dans l'endroit qu'on appelle *la foſſe*, une huche ſemblable à celle qui eſt repréſentée *pl. III*, *fig.* 1.

Figure 2. On voit dans le lointain la chauſſée d'un étang qui eſt en pêche; & ſur le devant, des parcs pour y dépoſer les différentes eſpeces de poiſſon; un homme qui tranſporte du poiſſon à dos de cheval dans des bachotes pleines d'eau, & une charrette ſur laquelle il y a des tonnes auſſi pleines d'eau, pour le tranſport du poiſſon à meſure qu'on le tire de l'étang.

EXPOSÉ GÉNÉRAL DES PÊCHES

Qui ſe font ſur les différentes côtes.

456. APRÈS avoir expliqué en détail la mécanique des différentes façons de pêcher, tant dans les rivieres qu'à la mer, je crois qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici une indication des principales pêches qui ſe font dans les différens départemens, & le nom des poiſſons qu'on y prend le plus ordinairement. Je commence par parcourir les côtes de l'Océan. Je paſſerai enſuite dans la Méditerranée.

457. FLANDRE. A *Dunkerque*, port de la Flandre, les pêcheurs prennent dans le courant de l'année, des ſoles, barbues, turbots, quelques eſturgeons, truites ſaumonnées, vives, égrefins, cabillauds, plies, limandes, merlans, flottes, flets, anges, rouſſettes, meulenards (118), elbuths (119), &c. Ces poiſſons ſe pêchent à la ligne avec des hameçons.

458. PENDANT les mois de décembre & janvier ils prennent des merlans. Au commencement de février juſqu'au 15 de mai, ils vont à quarante lieues vers le nord, chercher des cabillauds, égrefins, langhen (120), flottes, des raies, &c. Depuis le 15 de mai juſqu'à la fin de juillet, ils ne prennent guere que des raies. En août, les uns reſtent auprès du port où ils ne font pas des pêches fort abondantes, & d'autres vont au nord chercher du hareng & de la morue. A la fin de ſeptembre, commence la pêche du hareng dans le canal. On y prend auſſi des maquereaux, mais il n'y a point de pêche expreſſe pour ce poiſſon.

459. *Au fort de Mardick*, qui eſt à une lieue de Dunkerque, quoique les pêcheurs ne s'éloignent guere qu'à une lieue de la côte, ils prennent avec leurs filets, de bons poiſſons, comme ſoles, turbots, barbues, eſturgeons, vives, ſurmulets, truites ſaumonnées, plies, limandes, égrefins, merlans, rougets, anges, rouſſettes, &c.

460. ON ſale à Dunkerque du hareng, & l'on en forit. Il y a une bonne police établie ſur ces ſalaiſons, ce qui fait qu'elles ſont fort eſtimées.

461. ON a autrefois fait quelques armemens dans ce port pour la pêche de

(118) TETRAODON *Mola*; LINN. en allemand, *Mondfiſche*.

(119) En allemand, *Hilibutte*. Il paraît que le mot français vient par corruption de celui-là.

(120) GADUS *Malva*; LINN. Poiſſon reſſemblant au *merlus*. Le mot *Langhen* eſt emprunté de l'allemand.

la baleine ; on n'arme guere maintenant, même pour la pêche de la morue à Terre-Neuve.

462. Nous remettons à expliquer ailleurs, autant qu'il nous ſera poſſible, les différens noms qu'on donne dans les ports aux mêmes poiſſons. Cependant nous dirons ici que le poiſſon qu'on appelle *elbuth* à Dunkerque, eſt une eſpece de *flétan* (121). Il s'en pêche aux côtes de Flandre, & au nord de l'Angleterre ; mais plus communément ſur le *Doggerbanck*, & même cent lieues plus au nord. Ceux qu'on pêche à Dunkerque, peſent depuis vingt-cinq juſqu'à cent livres. On aſſure en avoir pris qui peſaient quatre cents & même ſept cents livres.

463. Avant que d'aller plus loin, nous devons prévenir que nous rapporterons les poiſſons qu'on pêche dans chaque département, ſous les noms qu'on leur donne ; & comme il y en a pluſieurs que nous ne connaiſſons pas, il nous arrivera pluſieurs fois de rapporter le même poiſſon ſous différens noms ; d'où il réſultera beaucoup de confuſion, & un chaos que nous ne ſommes pas en état d'éclaircir préſentement : mais nous eſpérons y parvenir dans la ſuite ; en attendant, nous avons cru devoir faire connaître à chacun les poiſſons qui ſe prennent ſur la côte qu'il habite.

464. Picardie. *Calais.* Les principaux poiſſons que l'on prend aux environs de ce port, ſont des raies, des vives, chiens, rouſſettes, petites morues, égrefins, merlans, carrelets, limandes, flets, des cruſtacés, crabes, homards, chevrettes, vers marins, &c. rarement des eſturgeons, des ſaumons & turbots.

465. On pêche des raies toute l'année, à la drege, aux folles, avec les étentes & les hains. Il y en a de différentes ſortes, qu'on nomme à Calais raies blanches, griſes, clouées ou bouclées, le ſot, la rayeue que je crois être la tire (122) ou l'ange. On prend des merlans toute l'année ; mais ils ſont ſinguliérement bons depuis la mi-ſeptembre juſqu'à la fin de janvier. Les limandes ſe pêchent auſſi toute l'année ; mais la ſaiſon où elles ſont les meilleures, eſt depuis la mi-mars juſqu'à la fin d'août. A l'égard des carrelets, pour les avoir bons, il faut les prendre au mois d'avril juſqu'à la fin de l'été. On pêche les flets toute l'année, à pied & à la foule, ou en bateau, au feu, avec le harpon. Pour ce qui eſt des vives, on en prend à la côte dans les chaleurs ; mais quand les eaux ſont froides, il faut les chercher dans les grands fonds

(121) *Hippogloſſus*, ſorte de groſſe ſolle, dont on fait le *Kekel* & le *Raff*. On appelle *Kekel* des tranches de la peau & de la graiſſe de ce poiſſon, coupées ſur le dos, ſalées & ſéchées. On coupe auſſi les nageoires avec toute la graiſſe qui les entoure, on les ſale, on les ſeche, & cela eſt acheté & mangé avec délice par ceux qui ont l'eſtomac aſſez bon pour le digérer. C'eſt le *Raff*. Les marchands de poiſſon vendent ces deux mets à la livre, en Hollande, & dans les places maritimes de l'Allemagne & du nord.

(122) En allem. *groſſe weiſſe Rochen*.

avec

avec la drege. La pêche du hareng commence à peu près le 12 d'octobre, & ſe continue juſqu'à la fin de novembre; le maquereau, depuis le 12 mai juſqu'au 15 juillet. On prend les petits poiſſons qu'on nomme *rougets*, dans la ſaiſon des harengs & des maquereaux, ainſi que des chiens de mer qui mangent le poiſſon & déchirent les filets. La plus grande partie des poiſſons que nous venons de nommer, ſe pêchent avec des manets. Les cruſtacés ſe prennent preſque toute l'année; cependant les homards & les crabes ſont de médiocre qualité dans le tems où ils changent de robe. On prend toute l'année les petites chevrettes qu'on nomme *grenades* ou *ſauterelles*. En général, les chevrettes ſont petites à cette côte, quoiqu'elles ſoient plus groſſes l'été qu'au commencement du printems. On pêche beaucoup de vers dans les ſables, ainſi que des hamilles qui reſſemblent à de petites anguilles.

466. Les pêches les plus en uſage dans ce port, ſont aux cordes ou aux hains, qu'on amorce avec des vers, des hamilles, ou du foie de bœuf & de cochon, ou avec des harengs quand on peut en avoir.

467. Il n'y a point de drege à Calais, mais bien aux environs ſur les côtes des paroiſſes de Marck & d'Oye. Mais dans toute cette amirauté, il y a beaucoup de tendeurs à la côte, qui prennent de toutes ſortes de poiſſon.

468. *Boulogne*, & lieux circonvoiſins, comme Ambléteuſe, Etaples & autres lieux moins conſidérables, dans leſquels cependant des pêcheurs font leur réſidence.

469. On pêche dans ces quartiers à la drege, & l'on y prend entr'autres, des turbots, barbues, ſoles, vives, rougets, carrelets, limandes, raies, &c.

470. Les pêcheurs cordiers prennent des merlans, de petites morues, des carrelets, limandes, raies, quelquefois des ſoles.

471. On prend beaucoup de maquereaux avec des manets, dont les moindres teſſures ont deux cents cinquante braſſes de longueur; il y en a de beaucoup plus conſidérables. Cette pêche commence en mai, & finit en juillet.

472. La pêche du hareng commence le 10 octobre, & ſe continue juſqu'au 10 décembre. On en prend, comme ailleurs, aux manets ou ſardinaux. Il y a des pêcheurs qui tendent des tramaux; ceux-là prennent des turbots, des barbues, des vives, des rougets, quelques truites, rarement des ſaumons.

473. Les pêcheurs de Boulogne n'entreprennent guere de pêches étrangeres. A l'égard des teſtacés ou coquillages, on prend dans les rochers & ſur les ſables, des vigneaux & des hançons (123) qui ont la coquille blanche; l'un

(123) Le *vignol*, qu'on nomme auſſi *bigourneau*, eſt un coquillage de mer, appellé par les Hollandais *Alickruck*. Swammerdam, *bibl. nat.* vol. I, pag. 180, t. 9, f. 14-20. Les *hançons* ſont de la famille des camées. *Oſtrea maxima*, Linn.

& l'autre ſont contournés comme les limaçons, leur coquille étant plus épaiſſe : mais ces poiſſons ſont trés-coriaces & indigeſtes ; néanmoins les pauvres gens s'en nourriſſent.

474. On détache les moules des rochers ; elles ne ſont pas fort groſſes. On prend une aſſez grande quantité de homards, différentes eſpeces de crabes, & beaucoup de chevrettes, avec des filets du genre des bouteux.

475. Après avoir ſuivi la côte de Picardie, & paſſé par Etaples qui eſt ſur la riviere de Canche, & Montreuil, on rencontre l'embouchure de la Somme, où l'on trouve les ſables de Crotoy, qui fourniſſent beaucoup de vers marins ; & le petit port de Saint-Valery en Somme, qui eſt le dernier de la côte de Picardie. On y fait les mêmes pêches & l'on y prend les mêmes poiſſons qu'à Boulogne. On y pratique la pêche aux cordes, ou aux hains, toute l'année, pour prendre des merlans, des limandes, des plies, des flets, &c. Mais les pêches qui ſont particulieres à S. Valery, ſont les filets que nous avons nommés *jets* dans l'ouvrage, & que les Picards écrivent *geays :* c'eſt un grand filet qu'ils tendent dans la riviere de Somme, en forme circulaire. Etant dans leurs petites plates, ils frappent l'eau avec des perches, criant de toute leur force pour émouvoir le poiſſon & l'engager à donner dans le filet. Quand les jets ſont en tramail, & qu'ils pêchent un peu haut dans la riviere, comme du côté d'Abbeville, ils prennent des poiſſons d'eau douce.

476. Comme la Somme, à ſon embouchure dans la mer, ſe diviſe en pluſieurs petits bras, il s'y forme beaucoup de courans entre les bancs, qui y ſont en quantité : ce qui met les pêcheurs dans le cas de tendre à la baſſe eau beaucoup de filets en ravoir, étentes, palis, tantôt avec des filets de la nature des ſeines, ou comme les folles, ou en tramail, avec leſquels ils forment des hauts & bas palis, des ravoirs, &c. comme nous l'avons expliqué dans le corps de l'ouvrage.

477. La haute mer recouvre les étentes, qui n'ont quelquefois qu'un pied & demi de haut ; & à la marée baiſſante, les filets arrêtent des poiſſons de toutes eſpeces, même des ſaumons & des eſturgeons : ce qui eſt cependant fort rare. Comme ces étentes tiennent lieu de parcs, il n'y en a point aux environs de ce port.

478. Les ſables mouvans de cette côte font qu'il y a peu de coquillages ; on connaît cependant une mouliere dans le port même de Crotoy.

479. On ne pêche à cette côte que de très-petites chevrettes, qu'on appelle *ſauterelles de mer ;* & à cauſe de leur petiteſſe, on n'y fait aucune attention.

480. Les petits bateaux de pêche, qu'on nomme *gobelettes*, ont vingt-un pieds de longueur & ſix pieds de largeur au milieu : ils portent un mât ſoutenu d'un étai, une vergue & une voile carrée. Paſſé Saint-Valery en Somme, la côte fait partie de la Haute-Normandie.

481. HAUTE-NORMANDIE. Quand on a paſſé l'embouchure de la Somme, on entre en Haute-Normandie, & on trouve d'abord Tréport, enſuite Dieppe; & entre ce port & le Havre, Saint-Valery en Caux, Feſcamp, &c. Comme les pêches qui ſe font dans les petits ports que nous venons de nommer, ainſi que dans pluſieurs autres dont nous n'avons point fait mention, ſont des diminutifs de celles qu'on fait au port de Dieppe, nous n'inſiſterons que ſur celles-ci.

482. ON fait la pêche aux corde sdans tous les ports qui ſont diſtribués tout le long de la côte; mais les pêcheurs du Polet, fauxbourg de Dieppe, ſont ceux qui ſont les plus conſidérables, & qui s'en occupent le plus; de ſorte qu'il y en a qui ne pratiquent que cette pêche.

483. LES grandes pieces d'appelets ſont formées d'une ligne groſſe ſeulement comme une forte plume à écrire, longue de cent cinquante braſſes, & qui porte cent cinquante piles très-fines, au bout de chacune deſquelles eſt un petit hain. Les Poletais nomment *bauſſe* la maîtreſſe corde, & une teſſure entiere eſt de ſept à huit cents braſſes. Ils tendent les groſſes cordes par fond, tantôt à mi-canal, ou plus près des côtes, ſoit de France, ſoit d'Angleterre. Les mêmes pêcheurs ont des teſſures moins grandes, qu'ils nomment *ſimples* ou *ſangles*, qui n'ont que cinquante braſſes de longueur: ainſi ces appelets portent cent hains plus petits que pour les grandes cordes.

484. L'UNE & l'autre corde ſe tendent par fond: on prend avec les groſſes, des raies de toutes eſpeces, quelques turbots, des morues, des barbues, des limandes, &c. Ils amorcent les appelets ſimples avec des vers marins, pour prendre principalement des ſoles: alors ils pêchent jour & nuit, & relevent fréquemment leur teſſure.

485. IL n'y a guere de ports le long de la côte, où l'on ne pêche avec les hains; mais leurs pêches ne ſont pas auſſi conſidérables que celles du Polet. Les groſſes cordes du petit Veule, par exemple, ſont groſſes comme le petit doigt, longues de trente braſſes, chargées de vingt piles, qui ſont preſque auſſi groſſes que la bauſſe; & au bout eſt un hain aſſez fort. Ils prennent des raies, & rarement quelques turbots. Dans les parages vaſeux, on attache de petits corcerons de liege aux piles, qui ſont très-déliées, & l'on ne prend guere que des merlans. C'eſt encore ce poiſſon qu'on prend aux cordes flottantes, qu'on nomme *bellées*, ainſi que celles qu'on nomme *tirer à la balle & au libouret*. Ces pêches ſont aſſez en uſage du côté du Havre.

486. DANS les parties des côtes de Normandie où le fond eſt ſain, on fait la pêche du colleret, à pied ou avec des chevaux: elle eſt fort en uſage ſur la côte de Caux. On pêche auſſi avec de grandes ſeines, dont un bout reſte à terre, & l'autre eſt tendu par un bateau qui revient à terre pour y tirer la ſeine & le poiſſon qu'elle contient. On pêche auſſi ſur les fonds de ſable au bouteux & au bout-de-quievre. On voit le long de la côte, des étentes,

des parcs hauts & bas, fermés & ouverts, de toutes les ſortes.

487. La pêche à la drege eſt pratiquée à Dieppe & tout le long de la côte de Haute-Normandie: il y en a de petites & de grandes, dont le filet ou tramail a juſqu'à deux cents quatre-vingt braſſes de longueur. Il y a des filets de drege dont il eſt permis de ſe ſervir toute l'année: les mailles de la flue ont vingt-une lignes d'ouverture en quarré: on tolere pendant le carême, ſous prétexte de prendre des vives, des filets dont les mailles de la flue n'ont que treize lignes. En ſuivant l'ordonnance, les filets dont on peut ſe ſervir toute l'année ne devraient être leſtés que d'une livre de plomb par braſſe. Nous avons expoſé fort en détail cette pêche dans la ſeconde ſection, §. 1306 juſqu'au §. 1378. On prend à la drege toutes ſortes de poiſſons, ſur-tout des plats, qui ne quittent guere le fond de la mer.

488. On fait encore de grandes pêches, ſur-tout à Dieppe, avec des filets à grandes mailles, qu'on tend ſédentaires & par fond: ils ſont connus ſur les côtes de Normandie ſous le nom de *folles* & *demi-folles*, & deſtinés à prendre des poiſſons plats. On pratique ordinairement cette pêche entre la ſaiſon du hareng, & celle du maquereau. Dans les mortes eaux & par un tems calme, il y a des teſſures de trente milles braſſes de longueur; & quelques pêcheurs négligent la pêche du maquereau, pour ne pas interrompre celle des folles. Comme les poiſſons qui ſont pris dans ces filets, s'agitent beaucoup & au point d'être endommagés & mis hors de vente, il eſt ordonné aux pêcheurs folliers de ſe tenir ſur leurs filets, & de les relever fréquemment. Voyez ſeconde ſection, §. 720 juſqu'au §. 1188.

489. On fait dans la plupart des ports de Normandie la pêche des maquereaux & des harengs. Indépendamment de ceux qu'on arrête dans les pares & les étentes, on en prend beaucoup avec des manets, qui ſont des filets très-déliés, qu'on tend à différentes profondeurs dans l'eau, & dont les mailles doivent être proportionnées à la groſſeur des poiſſons qu'on veut prendre, parce qu'ils doivent s'y emmailler par la tête: ainſi les mailles doivent être plus grandes pour le hareng que pour la ſardine, plus grandes pour le maquereau que pour le hareng, & pour les mulets que pour le maquereau. C'eſt ce qui a fait donner différens noms aux manets: s'ils ſont deſtinés pour prendre les ſardines, ce ſont des ſardinaux; pour les aiguilles, ce ſont des aiguillieres; pour les harengs, des harengueres; pour les maquereaux, des marſaiques; pour les mulets, des muliers; pour de petites morues, des rets à colins: ſi on les tend entre les roches, ce ſont des rets à roc; ce ſont des anſieres, quand on les tend dans les anſes; rets à banc, ſi on les tend entre les bancs. Enfin, on les tend ou fixes en un lieu, & on les nomme *ſédentaires*; ou flottans & dérivans, quand on les laiſſe ſuivre le cours de l'eau. Les turbots ſont fort rares en toute ſaiſon; les raies ſe prennent le printems & l'automne; les anges

pendant les mois de juin & de juillet; on n'en voit point l'hiver. Les tires, qui ſont de grandes raies blanches, ſe pêchent en tout tems.

490. On peut rapporter aux demi-folles, ou encore mieux aux manets, des filets très-déliés, que les pêcheurs du petit Veule tendent auprès de la côte pour prendre pluſieurs poiſſons, particuliérement des harengs: ils les nomment *warnette*.

491. On emploie quelquefois des tramaux au lieu des folles: c'eſt ce qu'on appelle *folles tramaillées*; en ce cas, on les tend par fond. On ſubſtitue auſſi les tramaux aux manets, alors on les tient flottans entre deux eaux, & on prend des poiſſons ronds de beaucoup d'eſpeces.

492. Après que la grande pêche des harengs eſt finie, il y a dans les petits ports, comme, par exemple, à Feſcamp, des pêcheurs qui prennent des harengs appellés *marchais*. Chaque petit bateau tend, à un quart de lieue de terre, douze à quinze pieces de filets très-fins, qu'ils arrêtent par les deux bouts à des ancres. Au bout de deux ou trois jours, ils vont les relever; & ils vendent les harengs qu'ils ont pris, aux pêcheurs cordiers des autres ports, pour amorcer leurs hains, & prendre des merlans, des raies, des rougets, &c.

493. Ce que je viens de dire de cette pêche, n'empêche pas qu'on ne faſſe dans la ſaiſon la grande pêche du hareng dans la Manche & à Yermuth, & les autres pêches, tant aux cordes qu'aux filets, dont nous avons parlé.

494. Les pêcheurs d'Iport, petit port à une lieue de Feſcamp, du côté du Havre, s'occupent beaucoup de la pêche aux groſſes cordes & aux menues; & l'on voit beaucoup de parcs établis depuis Feſcamp juſqu'à Iport, & d'autres depuis Iport juſqu'à Eſtretot, qui eſt à trois lieues de Feſcamp, du côté du Havre.

495. Au port d'Eſtretot, ainſi qu'à Saint-Jouin, qui eſt à deux lieues d'Eſtretot, & à Bruneval, qui eſt tout près de Saint-Jouin, les pêcheurs s'occupent principalement de la pêche des ſoles, aloſes, turbots, &c. depuis le premier mars juſqu'à la fin de mai, ſeulement dans les deux quarts de la lune; c'eſt-à-dire, depuis le 4 juſqu'au 12, & depuis le 19 juſqu'au 27.

496. Leur pêche ſe fait à un quart de lieue de terre, ou au plus à une lieue & demie au large. Chaque bateau porte trente pieces de tramail, qui ont chacune vingt à vingt-cinq braſſes de longueur, & une braſſe de chûte. On les établit ſédentaires & par fond, où ils reſtent quelques jours; enſuite les pêcheurs vont les relever.

497. Outre cette pêche, ils en font quelques autres; & l'on trouve tout le long de la côte, des parcs, dans leſquels ils prennent de toutes ſortes de poiſſons; & pendant l'été, quelques aloſes, des ſaumons & des eſturgeons. Ordinairement on ne tend ces parcs que depuis le mois de mars juſqu'à la fin d'août.

498. Au port des grandes Dalles, qui eſt à l'eſt de Feſcamp, les pêcheurs vont avec leur petits bateaux, depuis le mois de février juſqu'en mai, pêcher des rouſſettes, des rougets, des ſoles, &c. avec quarante pieces de filets, qu'ils nomment *breteliere*. Chaque piece a cinquante braſſes de longueur, & trois pieds de chûte; les mailles ſont de demi-pouce en quarré, d'un fil fort fin. Ils établiſſent leur pêche à huit ou neuf lieues au large, & ils tendent leurs filets par fond, dans le tems de la morte eau. Ils reſtent un jour ou deux à l'anere ſur leurs filets: leur pêche eſt ſouvent avantageuſe.

499. Au port des petites Dalles, à une demi-lieue à l'eſt des grandes, les pêcheurs s'occupent de la pêche du merlan, depuis le mois de janvier juſqu'à celui de mars; enſuite ils font la pêche des rougets juſqu'à la fin de mai: après quoi ils pêchent juſqu'à la fin de juillet des maquereaux au plomb; & pour toutes ces pêches, ils ne s'éloignent de la côte que de quatre lieues au plus. On trouve à la côte quelques pares. Les pêcheurs du port de Veulettes font les mêmes pêches que ceux des petites Dalles.

500. Il y a à Saint-Valery en Caux quelques bateaux qui font depuis le mois de février juſqu'au mois de mai la pêche des folles de morte eau; & par les tems calmes, ils prennent des raies, des turbots & des anges. D'autres petits bateaux font depuis le mois de janvier juſqu'à pâques la pêche des merlans, des limandes, &c. ou bien ils pêchent des raies aux groſſes cordes, amorcées autant qu'ils le peuvent avec du hareng. Depuis le mois d'octobre juſqu'à celui de novembre, quelques-uns s'occupent encore de la pêche du merlan; mais la plupart vont à la pêche du hareng, tant à Yermuth qu'à la côte.

501. On fait tous les ans à Feſcamp & à Saint-Valery, quelques armemens pour la pêche de la morue à Terre-Neuve. On trouve à l'eſt & à l'oueſt de ce port, des parcs, dans leſquels on prend des ſoles, carneaux, truites, ſaumons, mulets, & des bars (124), depuis le mois de mai juſqu'à la fin de ſeptembre.

502. Il y a deux grandes moûlieres, l'une à l'eſt & l'autre à l'oueſt de Saint-Valery, ſur les greves qui découvrent dans les grandes marées; alors une multitude de gens de tout état vont en ramaſſer à la main: ces moules ſont fort bonnes.

503. Dans toute l'étendue de côte depuis Feſcamp juſqu'à Saint-Valery en Caux, on pêche des ſalicoques (125) & chevrettes à la mer baſſe, avec des chauderettes ou cauderettes. Cette pêche dure depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin d'août.

(124) Bars, ou lubines, ſignifient la même eſpece de poiſſon, *perca labrax*, Linn.
(125) En allemand, *Steuer-Krabben*.

504. On a établi une pêcherie de truites dans la riviere de Paluel : elle s'étend depuis la mer juſqu'au pont, qui en eſt éloigné d'une demi-lieue.

505. On prétend que depuis le mois de janvier, juſqu'à la fin d'avril, il y a continuellement des truites qui montent dans la riviere pour frayer, & d'autres qui retournent à la mer après avoir frayé.

506. L'abondance de ce poiſſon eſt depuis le premier juin juſqu'à la fin de janvier; & l'on oblige les pêcheurs d'ouvrir le pont depuis le 15 de décembre juſqu'au 15 d'avril, pour que les truites puiſſent remonter librement dans la riviere : alors cette pêcherie en fournit très-peu; on en trouvera les détails dans l'article où nous traiterons expreſſément de la truite. On prend ſur les roches, le long des côtes du quartier de Feſcamp & Saint-Valery, des crabes, des homards, des rouſſeaux (126). Depuis le mois d'avril juſqu'en octobre, quand les roches découvrent, on les prend à la main, ſinon on les attire dans des naſſes avec quelques appâts.

507. Les pêcheurs des côtes de Touque, Trouville, Villerville & autres, depuis Saint-Sauveur proche Honfleur juſqu'à Eſtrehan, pêchent dans deux petits bateaux avec de petites ſeines, par le travers de l'embouchure de la Seine, & ils prennent beaucoup de petits poiſſons, mais rarement des gros.

508. Comme le Havre-de-Grace forme un département de la marine du roi, & qu'étant à l'embouchure de la Seine il eſt très-fréquenté par les bâtimens de commerce, on n'y fait pas de pêches conſidérables. Les pilotes lamaneurs font quelques pêches dans leurs chaloupes, ſur-tout pendant l'hiver, & l'été avec de petits bateaux armés ſeulement de deux ou trois hommes. Leur poiſſon ſe conſomme au Havre & aux environs; ils font entr'autres la pêche au libouret, & celle qu'on nomme *traîner la balle*.

509. On pêche auſſi avec un filet qu'on nomme *chalus*, qui eſt une chauſſe qu'on traîne au fond de l'eau; ainſi c'eſt une eſpece de drague, qui prend tout ce qui ſe rencontre vis-à-vis ſon embouchure.

510. Il ſe fait au Havre peu d'armemens pour la morue verte; quand il y en a, les pêcheurs s'équipent depuis le mois de janvier juſqu'en mai, & leurs campagnes durent ſix, ſept ou huit mois. Leurs barques ſont depuis ſoixante juſqu'à cent tonneaux; les petites ſont montées de douze hommes, les groſſes de trente-deux. On a fait auſſi dans ce port quelques pêches pour la morue ſeche; mais elle a été abandonnée. Les ſardines ne donnent point à cette côte.

511. On pêche une petite quantité de moules à l'entrée de la Seine & ſur les dunes. Comme elles ſont mauvaiſes, il n'y a que le peuple qui en faſſe uſage. Le peu d'huîtres que l'on pêche ſont bonnes. Dans les grandes vives eaux, lorſque la marée retire beaucoup, on va chercher entre les rochers, des crabes & des homards. On prend au Havre quelques chevrettes à la chauderette; mais

(126) En allemand, *Taſchenkrebſe*. Cancer *Pagurus*; Linn.

on en prend beaucoup avec le bouteux le long de la côte qu'on appelle *les Vaches noires*, & on les apporte au Havre.

512. Il n'y a guere d'années qu'on ne voie au marché une demi-douzaine de marsouins qui échouent sur les bancs; on les coupe par morceaux, pour les débiter à ceux qui ne sont pas délicats.

513. Pour continuer à parcourir la côte de Normandie, il faut traverser la riviere de Seine: c'est pourquoi il nous paraît à propos de dire quelque chose des pêches qui s'y font & des poissons qu'on y prend.

514. On pêche, comme par-tout ailleurs, aux bords des rivieres avec la canne, qui n'a qu'un hain, les lignes ou bricoles sédentaires, & les cordes garnies de piles & d'hains. Pour ce qui est des petites pêches au filet, on fait usage du carreau ou carré de l'épervier & des tramaux. A l'égard des grandes pêches, ce sont des seines de différentes grandeurs, des verveux & d'autres filets à manche, des gors & des nasses.

515. Les poissons qu'on prend le plus communément, sont des barbeaux, des brêmes, des anguilles, des carpes, des brochets, des tanches, des éperlans, des aloses, des fintes, des cauyaux, des lamproies, lamprions (127), de la septœuille, des goujons, des truites, des perches, quelques saumons, quelques esturgeons, mais cela est fort rare, des lottes, des poissons blancs, meûniers, chevannes, gardons, &c.

516. La pêche des aloses n'est pas abondante; cependant on en prend quelques-unes jusqu'au-dessus de Paris, & l'on remarque qu'elles sont d'autant meilleures qu'elles ont remonté plus haut dans l'eau douce. Elles commencent à être assez bonnes à Caudebec & à la Meilleraye; à la fin de la saison, leur chair devient molle. Cette pêche commence en mars, & finit au commencement de juin. On les prend avec des seines dont les mailles sont assez grandes.

517. On prend peu de carpes dans la Seine, mais elles y sont excellentes.

518. Les brêmes sont, je crois, un poisson d'eau douce (128). Je ne sais si l'on en pêche à la mer; mais il est certain qu'on en prend dans la Seine jusqu'au-dessus de Paris.

(127) Suivant M. de Bomarre, les lamprions sont de petites lamproies, de la grosseur d'un ver. On les appelle aussi *lamprillons*, à Rouen *septœils*, & à Toulouse *châtillons*.

(128) Les brêmes se tiennent plus volontiers dans les lacs & dans les fleuves qui ont peu de courant. Elles cherchent les fonds de terre grasse. Dans le lac de Trebbin, qui communique avec l'Oder, dans la moyenne marche de Brandebourg, on a pris d'un seul coup de filet pour 500 écus de brêmes; mais on était à portée de Berlin. Dans le lac de Bliffdorf, on fit une pêche de 700 écus. Dans le lac Browicke, près de Nordkiöping en Suede, on prit au commencement de mars 1749, 50000 brêmes, qui pesaient ensemble 1300 livres, poids de fer. Voyez Richters, *Ichthyotheol.* pag. 826.

519.

519. En remontant la Seine ; on prend de tous les poiſſons d'eau douce, la perche, la truite, la tanche, le brochet, le goujon, le gardon, la lotte, le meûnier, la chevanne, &c. Mais à l'embouchure on prend des lamproies, des lamprions, & des ſeptœuilles qui ſont de petits poiſſons qui reſſemblent entiérement à la lamproie, mais qui vraiſemblablement reſtent toujours petits.

520. L'éperlan eſt une des pêches les plus importantes de l'embouchure de la Seine : elle ſe fait depuis le mois de janvier juſqu'à la fin d'avril. Je crois que ce petit poiſſon ſe plaît dans les eaux ſaumâtres ; car le poiſſon qu'on prend auprès de Paris & que les pêcheurs nomment *éperlan*, n'eſt point du tout celui de l'embouchure de la Seine.

521. On prend beaucoup d'éperlans avec des ſeines dont les mailles ſont fort petites. On en prend auſſi dans des naſſes. On trouve très-rarement des marſouins échoués, ſur les bancs de l'embouchure de la Seine. On prend de tous ces poiſſons dans des gors ; mais les premiers qu'on voit ſont à deux lieues au-deſſus de Rouen.

522. En traverſant la Seine ; on paſſe du Havre au port de Honfleur, dont le département comprend pluſieurs petits ports, comme Trouville, Villerville, Quillebeuf, &c. Les pêcheurs de cette côte prennent des raies, des turbots, des barbues, des ſoles, carrelets, plies, limandes, flondres, aloſes, maquereaux ; & pluſieurs ſortes de petits poiſſons, comme œillets, éperlans, anchois, blanches, crevettes & d'autres cruſtacés, ainſi que des coquillages.

523. Les turbots, barbues, raies, ſe prennent avec des folles qu'ils tendent de morte eau auprès de leur côte, & qu'ils retirent dans les vives eaux.

524. Ils pêchent communément les ſoles, les carrelets, les plies, les limandes, depuis le 15 de mai juſqu'à la fin d'octobre, avec des tramaux qu'ils tendent en dérive à la grande mer. Ceux de Honfleur & de Trouville traînent ſur le fond de grandes ſeines à mailles très-ſerrées, qui détruiſent tout.

525. Ils pêchent encore de petits turbots, de petites raies & d'autres poiſſons plats, avec un filet qu'ils nomment *flue*. Ce ſont des nappes faites avec du fil délié, & dont les mailles ſont plus grandes que celles des ſeines, & qu'ils tirent avec deux bateaux.

526. Quelques bateaux plus grands que les plates, vont à la pêche du maquereau qui ſe vend frais : la pêche de ce poiſſon n'eſt pas aſſez conſidérable pour en faire des ſalaiſons.

527. C'est principalement à Quillebeuf qu'on prend des aloſes & des lamproies, depuis le premier mars juſqu'en avril, dans des guideaux qu'ils tendent de morte eau au bord des bancs, lorſque la mer eſt belle ; ils prennent auſſi des aloſes avec des ſeines qui ont les mailles un peu grandes.

528. A l'égard des éperlans qu'on pêche depuis la fin de février juſqu'au mois de novembre, outre qu'il s'en trouve dans les guideaux, on en prend

beaucoup avec des seines qui ont les mailles fort serrées, & dans des nasses.

529. On arme à Honfleur quelques bâtimens depuis quatre-vingt-dix tonneaux jusqu'à cent, pour faire la pêche de la morue verte : ils partent depuis le mois de janvier jusqu'en mai, & leur voyage est à peu près de huit mois.

530. Les pêcheurs de cette côte ne vont guere à la morue seche, parce que le débit de cette morue n'est pas avantageux dans l'intérieur du royaume ; il faut la porter dans la Méditerranée, ou la vendre en Espagne.

531. Il est bien rare qu'on prenne des esturgeons avec les seines, les folles, & il se trouve rarement des saumons dans les guideaux.

532. A l'égard des marsouins, quand par hasard il en échoue sur les bancs, on les dépece par morceaux pour vendre le maigre aux pauvres gens, & faire de l'huile avec le gras.

533. Il n'y a point d'huîtrieres sur cette côte, mais deux moulieres, une sur un banc de cailloux entre Honfleur & le Havre dit le *rotin*, & une autre sur les roches de Villerville. Trente petits bateaux, dans lesquels se mettent des vieillards, des femmes & des enfans, s'occupent de cette pêche. Comme ces moules sont très-estimées, on en transporte jusqu'à Paris.

534. On prend des homards, des tourteaux, des crabes, des étoiles, dans les différens filets dont nous avons parlé. A l'égard des chevrettes & salicoques, outre celles qu'on trouve dans les guideaux, on en prend beaucoup à la mer baissante avec les bouts-de-quievre, les bouteux & autres filets de même genre. Dans les tems favorables, les sables qui sont le long de la côte de Touque sont couverts de ces pêcheurs.

535. En suivant cette côte, on traverse la Dive, & on arrive à la riviere d'Orne ou de Caen en Basse-Normandie, dont nous allons parcourir les côtes pour exposer sommairement, les pêches qui s'y font, ainsi que nous l'avons fait pour la Haute-Normandie.

536. Basse-Normandie. Il ne se fait point de salaisons de maquereau ni de hareng le long des côtes de Caen ; cependant durant tout le mois de mai l'on y prend une petite espece de maquereaux qu'on nomme *sansonnets*. Cette pêche se fait à la côte de Langrunne & de Saint-Aubin : ces petits maquereaux sont fort bons, & se consomment frais. On en chasse jusqu'à Paris.

537. La pêche qu'ils nomment à Caen *à la drege*, & qui est une vraie drague, bien différente de la drege de Haute-Normandie, sert pour les huîtres : elle commence au mois d'octobre, & dure jusqu'en avril. On pourrait la faire toute l'année ; mais dans les trois mois de mai, juin & juillet, les huîtres ne sont pas bonnes.

538. Cette pêche se fait à une petite distance de Berniere, Courteuil, Langrunne ; car il n'y a qu'une huîtriere à la vue des côtes de Caen, où l'on fasse la pêche des huîtres qui fournit Caen & les environs. On en transporte

en bateau au Havre & a Rouen. Comme elles ſont groſſes, il n'y auraît pas de profit à les tranſporter à dos de cheval ou dans des fourgons: on a pris le parti de les écailler & de les porter à Paris en paniers; on n'eſt pas dans l'uſage d'en mariner. Cette huîtriere paſſe pour avoir ſix lieues de longueur ſur une de largeur. On dit qu'il y a encore une huîtriere à la vue de Dive, mais qu'on n'y pêche point, je ne ſais pour quelle raiſon. On va ramaſſer ſur les eſſars de Langrunne, des huîtres roulées, que la mer y tranſporte.

539. La pêche aux folles ſe fait ſur toute la côte de Caen pendant toute l'année; on eſt ſeulement obligé de l'interrompre par les gros tems. On y prend de toutes ſortes de gros poiſſons, mais ſur-tout des raies & des turbots, principalement depuis le mois de mai juſqu'en ſeptembre.

540. La pêche au tramail ſe fait en été, depuis la fin d'avril juſqu'à la Saint-Michel: on y prend des plies, des ſoles, des barbues, des cailletots ou petits turbots, des rouſſes, poiſſon peu eſtimé, des chiens, des homards, & des poupards que les pêcheurs redoutent, parce qu'ils endommagent leurs filets.

541. Depuis le mois d'octobre juſqu'à pâques, on pêche aux cordes & aux appelets; on y prend des merlans, des plies, des rouſſes, des chiens de mer. Ces derniers poiſſons ſont très-communs & de peu de valeur: ils prennent quelquefois des tires avec de gros hains, mais cela n'eſt pas commun.

542. Quelques villageois de la côte pêchent avec des ſeines qu'ils nomment *traînes;* elles ont quarante braſſes de longueur ſur quatre de chûte. Aſſez ſouvent ils ſe mettent ſix dans une plate pour faire cette pêche; mais quand il fait beau tems, ils entreprennent de la faire dans de petits bateaux qu'ils nomment *picoteux*, qui n'ont que treize pieds de longueur, dans leſquels ſe mettent deux hommes qui courent grand riſque de périr, pour peu qu'ils ſoient pris de mauvais tems. Quelquefois ils s'aſſocient deux picoteux pour faire leur pêche de concert: ils prennent avec ces ſeines de toutes ſortes de poiſſons, particuliérement des plats.

543. A l'entrée de la riviere, les pêcheurs prennent des équilles & quelques lançons, avec un filet qu'ils nomment *ſeinette* ou *petite ſeine.*

544. L'équille (129) eſt un petit poiſſon qui n'a qu'un demi-pied de long, & un pouce de circonférence. Dans le commencement de la ſaiſon où l'on pêche ce poiſſon, il eſt blanc; mais dans le mois de ſeptembre, il devient verd, & diminue beaucoup de groſſeur. Comme peu à peu il ſe réduit à rien, les pêcheurs ignorent comment il ſe multiplie; car les premiers qu'on pêche l'année ſuivante, ſont blancs. Cette pêche ſe fait à pied, & eſt la même qui s'appelle ail-

(129) En allem. *die Meernadel.* Esox *Bellona;* Linn. On l'appelle auſſi *Hornfiſch.*

leurs le *colleret*, les pêcheurs entrant dans l'eau plus de la moitié du corps, pour traîner leur filet.

545. On cherche auſſi des équilles dans le ſable avec la beche, ou palot: ce poiſſon n'a qu'une arête aſſez fine; de ſorte que quand il eſt frit, on le mange comme une racine de ſalſifis.

546. On pêche des ſaumons dans la riviere avec des ſeines qui ont ſoixante braſſes de longueur, & trois ou quatre de chûte. La véritable ſaiſon eſt depuis noël juſqu'au carême. Cette pêche peut aller à cent ſaumons dans une année: depuis le mois d'avril juſqu'en juillet, on prend beaucoup d'aloſes.

547. On prend de beaux poiſſons plats dans des filets qu'on tend avec de petits bateaux à l'entrée de la riviere de Caen: on les appelle *picots*, & les poiſſons qu'on y prend ſe nomment *poiſſons à picots*.

548. Tout auprès de la ville de Caen, dans le quartier nommé *Vaucelle*, on fait une pêche plus ou moins abondante, d'un petit poiſſon gros comme des vers de terre, qu'on nomme *montée*, parce qu'on ne les prend qu'à la marée montante, au flot des vives eaux, depuis le commencement de la lune de mars juſqu'à ſon déclin, paſſé lequel tems cette pêche ceſſe. Il ſort de Caen dans ce tems une multitude de gens de tout état, qui vont au bord de l'eau avec un ſilleau, une lanterne & un tamis ajuſté au bout d'une perche. En plongeant ce tamis, ils en tirent de petits poiſſons, qu'ils verſent dans le ſilleau, & reviennent avec leur pêche.

549. On fait, avec le filet nommé *drouillette*, la pêche des harenguets, depuis la mi-octobre juſqu'à la Sainte-Catherine. C'eſt un petit poiſſon fort différent de l'eſpece de hareng qu'on nomme *harengay* ſur la côte de Haute-Normandie.

550. On tend ſur les greves, à pied & ſur des perches, des filets d'une braſſe de chûte & de cent braſſes de longueur: on leur donne une forme un peu circulaire, de ſorte que le fond du filet ſoit du côté de la mer. Une femme ſuffit pour faire cette pêche, qui eſt une étente, un venet, ou une eſpece de bas parc ouvert, qui arrête les poiſſons qui veulent regagner la mer au retour de la marée. On y prend de toutes ſortes de poiſſons, excepté de groſſes raies. Quelquefois on y trouve des eſturgeons, des turbots, ſur-tout des petits qu'on nomme *caillettots*, des ſoles, des barbues, plies, aloſes, mulets. Toute la côte eſt bordée de ces ſortes de parcs.

551. On met auſſi dans les courans, de grands filets en manches, qu'on tend ſur des chevres ou étaliers, & qu'on nomme *guideaux*.

552. On ne tend point de filets pour prendre des marſouins; mais quelquefois il s'en trouve dans les folles & les parcs. Comme ces poiſſons ne peuvent ſe paſſer de reſpirer l'air, ils étouffent quand ils ſont retenus quelque-tems au fond de l'eau engagés par les filets: c'eſt pourquoi on ne les en tire

jamais vivans. On prend auſſi de tems en tems, & par haſard, des eſturgeons.

553. On parle encore, comme d'une choſe fort extraordinaire, d'un poiſſon qui fut pris à Courville dans une folle. On le nomma *chien marin*; mais par la deſcription que j'en ai eue, c'était un veau marin.

554. On fait encore mention de deux grands poiſſons qui échouerent à la côte de Caen, dont le plus grand avait vingt-deux pieds de longueur, & on eſtima qu'il pouvait peſer quatre cents livres. Chacun en emporta ce qu'il put de maigre pour manger, & de gras pour faire de l'huile. Il y a apparence que c'étaient des cachalots.

555. Quelques gros bateaux, dans le quartier de Caen, ſortent dans la ſaiſon pour aller faire la pêche du maquereau & celle du hareng; ſavoir, celle du maquereau à l'iſle du Bas, & celle du hareng ſur les côtes de Picardie.

556. A l'occaſion du filet nommé *drague*, & en Baſſe-Normandie *drege*, nous avons indiqué les huîtrieres qui ſe trouvent ſur la côte. Il n'y a qu'une mouliere du côté de Langrunne, dont les moules ne ſont pas très-bonnes.

557. Outre les homards, les poupards ou tourteaux, & les étrilles, qui ſe rencontrent, comme nous l'avons dit, dans les filets & les guideaux, les pêcheurs vont de baſſe mer les chercher à la main dans les trous des rochers, au riſque d'être vivement pincés. Les étrilles, que quelques-uns nomment auſſi *étrittes*, ſont une eſpece de crabe fort eſtimée: les habitans riverains en mangent beaucoup, & on en porte quantité à Caen.

558. Outre les chevrettes, ſalicoques, & les tites, qu'on nomme *caudons*, & ailleurs *ſauterelles*, qui ſe trouvent dans les guideaux, les hommes & les femmes vont dans l'eau, à la marée baiſſante, pouſſant en avant une eſpece de bouteux, qu'on nomme *buhotier* ſur les côtes de Baſſe-Normandie. Quand la pêche eſt faite, ils vuident leur glane, pour mettre par lots ſéparés les groſſes, les moyennes & les petites chevrettes.

559. M. Viger, lieutenant-général de l'amirauté de Caen, nous a fait connaître le roſeret, la buhotte, le harenguet. Nous aurons occaſion de parler ailleurs de ces petits poiſſons.

560. Le peuple prend pour ſon uſage différens coquillages. On trouve des bancs d'un coquillage qu'on nomme *coque*: c'eſt une bivalve aſſez mince, qui renferme un poiſſon dont la chair cuite eſt dure, & le talon tendre: ce coquillage eſt recouvert, de mer baſſe, d'environ trois pouces de ſable rouge; alors ce poiſſon eſt de bonne qualité, & d'un goût agréable. Ceux qu'on pêche dans les terreins vaſeux en conſervent le goût, & leur coquille n'eſt pas blanche comme celle des autres: on les prend à la foule, comme nous l'avons expliqué dans la troiſieme ſection. On ſent ſous les pieds la dureté de la coque, quelques-unes même ſortent du ſable: alors, en renverſant le ſable avec une pelle de bois, on ramaſſe les coques à poignée, on met ces coquillages dans

des paniers ; & les paniers étant dans l'eau, on les vanne, comme on ferait du grain. Quand elles ſont bien nettes, on les met dans des paniers ou des ſacs, pour les porter au marché. Cette nourriture eſt ſaine & bonne. On en porte auſſi d'écaillées au marché : pour cela, on les met avec de l'eau dans un chauderon ; ſi-tôt qu'elles ſentent la chaleur de l'eau, elles s'ouvrent, & on en tire le poiſſon, ſans que rien reſte adhérent à la coquille.

561. POUR les apprêter, on les met dans un chauderon, lit par lit, avec de fines herbes : quand le chauderon eſt plein, on fait bon feu deſſous, & il ſort une écume qui ſe répand d'elle-même par-deſſus le chauderon : à la troiſieme écume, on égoutte le chauderon, enſuite on le couvre d'un plat garni de beurre frais, que la chaleur des coques fait fondre, & au bout de quelques minutes elles ſont en état d'être mangées comme les moules.

562. CELLES qu'on achete écaillées s'accommodent en ragoût, ou bien on les hache avec des jaunes d'œufs & des fines herbes, pour en faire une farce, dont on garnit les tourtes de poiſſons ou d'autres ragoûts. Quand ce coquillage eſt abondant, on en enleve tous les jours cinquante à ſoixante charges.

563. LE coquillage qu'on nomme *flie* (130) eſt plus plat : il ſe pêche comme les coques, non pas dans le ſable, mais dans la vaſe. On n'en trouve que depuis la fin de mars juſqu'à la fin de mai. Ce poiſſon n'eſt pas délicat, cependant on en fait un grand débit. Comme il lui faut un apprêt de haut goût, on le fricaſſe au beurre roux, avec de l'oignon & du vinaigre. Le coquillage qu'on nomme *flion* eſt un diminutif de celui qu'on nomme *flie ;* il ſe trouve depuis avril & mai juſqu'en juin, dans les ſables les plus purs ; & même à meſure que la mer ſe retire, une partie reſte à la ſuperficie du ſable, où on le ramaſſe avec des rateaux : il eſt plus recherché que la flie. Comme on n'en trouve point l'hiver, on penſe qu'il s'enfonce dans le ſable ; neanmoins il fait la nourriture ordinaire des oiſeaux aquatiques, car on en trouve dans leur eſtomac. Son aſſaiſonnement eſt à peu près celui de la coque. Quand en en mangeant on ne boit que de l'eau, on ſe trouve dans le même état que ſi l'on était ivre de vin ; mais quand on a bu du cidre, de la bierre ou du vin, cet accident n'arrive pas.

564. *PORT d'Iſigny*, & lieux en dépendans, tels que Grand-Camp, Villerville, Brevans, Beuzeville, Oſville, Saint-Clément & Fontenay.

565. ON pêche, dans les endroits que nous venons de nommer, des flondres, des plies, des mulets, des raitons, des eailletots, des ſoles, &c. Les ſurmulets, qu'on pêche plus particuliérement dans cette baie qu'ailleurs, ſont un excellent poiſſon. La ſaiſon de ſa pêche eſt depuis le mois de mai juſqu'à celui d'août. Il y a à l'entrée de la baie pluſieurs moulieres & huitrieres : on trouve ſur les huîtrieres, les moulieres & ailleurs, des crabes, des ho-

(130) Suivant M. de Bomarre, on appelle *flie* en Normandie, une eſpece de *tellem.*

mards, des chevrettes, des coques, des berlins. Ce coquillage eſt un univalve; ſa coquille eſt conique & groſſe comme la moitié d'une coque d'œuf: il eſt très-fermement attaché au rocher. Enfin, de petits coquillages, gros comme une noiſette, & qui reſſemblent à de petits limaçons noirs : on les nomme *vignots*.

566. On ne pêche point de ſaumons à Iſigny, mais bien dans la riviere de Fremont, qui ſe décharge dans la baie. On ne fait point de pêche pour prendre des eſturgeons ni des truites; cependant il arrive quelquefois qu'on en prend dans les filets.

567. Dans la baie de Vire, on prend communément des aloſes, aſſez ſouvent des ſaumons, rarement des eſturgeons. A l'égard des marſouins, il s'en trouve de tems en tems d'échoués. On ne fait aucune pêche de hareng ni de maquereau. Il y a quelques pares entre Iſigny & la Hougue, dans leſquels on prend principalement des plies & des flondres.

568. On pêche un peu loin de la côte avec le filet nommé *folle :* celles pour les raies, & gros turbots ont les mailles de quatre pouces d'ouverture; les demi-folles ſervent pour les mulets & autres poiſſons de moyenne groſſeur, & il y en a de deux pouces & demi pour toutes ſortes d'autres poiſſons. On ſe ſert auſſi du tramail, qu'on tend preſque toujours à la dérive, comme nous avons dit qu'on le faiſait dans d'autres ports. Mais les pêches qu'on peut regarder comme propres à Iſigny, ſont le picot. C'eſt un petit tramail qu'on tend, puis on bat l'eau tout autour, pour faire donner le poiſſon dedans, & on le releve pour prendre celui qui reſte dans le filet.

569. On tend ſur les greves des hains aux petites cablieres, pour prendre les poiſſons qui ſuivent le cours de la marée. On fait encore grand uſage du bout-de-quievre pendant plus de la moitié de l'année : c'eſt un petit filet attaché à deux gaules qu'on tient de chaque main, & qu'un homme, marchant dans l'eau, pouſſe devant lui en le relevant de tems en tems. Ils prennent, avec ce filet, des chevrettes, des anguilles & beaucoup de menuiſe, avec laquelle ils nourriſſent des canards, ce qui eſt un grand abus.

570. Les huîtres & les moules ſont eſtimées; on en prend de baſſe mer à la main; mais quand les bancs ne découvrent pas, on les drague avec des rateaux, étant dans de petits bateaux, comme nous l'avons expliqué à la troiſieme ſection. On pêche beaucoup de coquillages toute l'année, mais ſur-tout pendant le carême.

571. Pour ce qui eſt des chevrettes & des autres cruſtacés, la pêche s'en fait depuis le mois d'avril juſqu'à celui d'août. Ils tirent les homards & les crabes des rochers avec un crochet de fer, qu'ils nomment *breveux*, & ils prennent les chevrettes avec des eſpeces de naſſes ou de bouteux. On conſerve les homards en vie dans des eſpeces de pares, & les Anglais en viennent enlever dans des barques à vivier.

572. *Baie de la Hougue.* Ce quartier eſt réputé très-poiſſonneux; on y prend dans le cours de l'année, des ſoles, barbues, plies, limandes, flondres, quelquefois des vives, de la raie blanche & griſe ou bouclée, des tires ou flets, tingres, raies ou turbots ſauvages, des turbots, eſturgeons, rouſſettes, ce qu'on appelle ſur cette côte *dorades*, congres, haeqs, morues ou molues, chiens-de-mer, colins ou lieux, vracqs, orphis, maquereaux, mulets, ſurmulets, grondins, fintes, talputes, brèmes, merlans, anguilles, bars, godes, loches, lançons, harengs & gradeaux.

573. On pêche les raies & turbots avec des ſolles, ou filets dont les mailles ont cinq pouces d'ouverture, qui n'ont qu'un peu plus de deux pieds de chûte, & qu'on tend ſédentaires par fond, au moyen de leſte de pierres; il y a à la tête des flottes de liege, pour qu'ils ſe tiennent verticalement dans l'eau. Ils vont les relever au bout de deux jours, & ils les retrouvent au moyen de bouées qui ſont attachées aux extrêmités avec des orins. Ils les tendent à une ou deux lieues au large. Cette pêche ſe pratique toute l'année dans les mortes eaux.

574. Ils pêchent les ſoles, barbues, plies, &c. avec des tramaux, dont les mailles de la flue ont un pouce neuf lignes d'ouverture, & les mailles des hamaux environ neuf pouces. Ces filets ont quatorze à quinze braſſes de longueur, & un peu plus de trois pieds de chûte. On joint pluſieurs pieces de filet les unes aux autres avec des pieces de corde, que les pêcheurs nomment *cotros*, qui ont huit braſſes de longueur: deux de ces cordages ſéparent chaque piece de tramail; & à l'amarrage de ces deux cordages, on met une bouée traverſée par un bâton qu'on nomme *chien:* chaque bateau porte ſeize ou dix-huit de ces tramaux. On fait cette pêche à la dérive toute l'année dans les vives eaux.

575. Celle des limandes, merlans, & autres poiſſons qu'on prend aux cordes, ſe fait l'hiver, & fort peu l'été: cependant depuis le 15 juillet juſqu'au 15 d'octobre, on prend à cette côte, des congres, des limandes, des colins, des ſurmulets, des grondins, &c.

576. Dans les ſaiſons fraîches, les bons poiſſons de cette côte, ainſi que de celle d'Iſigny, ſont chaſſés pour Paris: ceux qui ſont de médiocre valeur ſe conſomment dans la province.

577. On n'y fait point la pêche du hareng; cependant on prend quelquefois, le long de la côte, quelques harenguets; mais on fait celle du maquereau, qui commence à la fin du mois de mai, & finit à la fin de juillet. Outre cela, quelques barques vont faire cette même pêche à Roſcoff, côte de Bretagne.

578. On voit ſur les greves, des filets à petites mailles, qu'on tend ſur des piquets, & dont on enſable le pied, ce qui détruit beaucoup de menuiſe.

579.

579. Il y a quelques parcs & pêcheries établis tant dans le quartier de la Hougue, que derriere le fort. Dans les parcs qui ſont établis dans les roches, on ne prend guere que de petits bars, des mulets, des orphis, des maquereaux, des colins, des lieux, quelques harengs, des godes. Dans ceux qui ſont ſur les greves, il ſe prend quantité de cailletots ou petits turbots, des barbues, ſoles, plies, limandes, flondres, &c. Les lançons & les gradeaux ſont de petits poiſſons dont on ſe ſert pour amorcer les hains pour la pêche des raies & turbots, ou dont on fait des fritures. On prend ces poiſſons avec des eſpeces de ſeines, qui ont au milieu une manche de toile, dont l'embouchure a trois braſſes de circonférence, & quinze à vingt pieds de profondeur. On la traîne comme l'aiſſaugue de Provence, dont nous parlerons dans la ſuite. On bat l'eau devant la manche, pour déterminer le poiſſon à y entrer.

580. Outre les pêches dont nous venons de parler, on fait encore celle de la ſeine, ainſi que des dranets; & quelques-uns ſe ſont aviſés de traîner des filets en manche, armés de fer. Des matelots vont dans les grandes marées & à la baſſe eau, ramaſſer à la main des moules & des huîtres dans les rochers: mais à proprement parler, il n'y a dans le quartier de la Hougue, ni mouliere ni huîtriere. On va auſſi à la baſſe eau ramaſſer des coques, des bernicles, des manchots ou manches de couteaux, des vignots, chacun pour ſon propre uſage. On prend encore entre les roches, de petits crabes qu'on nomme *étrittes* ou *étrilles*, & qui ſe conſomment dans le voiſinage.

581. Depuis le mois de juin juſqu'à celui de ſeptembre, on pêche quelques chevrettes entre les roches & à la côte, avec un petit ſac de filet, tendu ſur un bâton terminé par des fourchons, comme les fourches qui ſervent à faner les foins: ils traînent cette eſpece de petit bouteux à la baſſe eau dans les mares qui s'y trouvent: on y prend auſſi quelques crabes.

582. A l'égard des homards, depuis le 15 d'avril juſqu'à la fin d'octobre, le long des côtes compriſes entre le cap de la Hougue juſqu'à la Perce ou Percée, on tend beaucoup de ces naſſes que nous avons appellées *bouraques*, & que ſur cette côte on nomme *boutiques*, qui tiennent à des lignes de quinze à vingt braſſes de longueur: au bout de chacune on attache un morceau de liege, pour les retrouver; car on les cale entre les roches, quelquefois à une demi-lieue de laiſſe de baſſe mer. On attire les homards dans ces naſſes, au moyen de quelques appâts, & on les releve deux fois par jour. On met ceux qu'on prend, dans des eſpeces de parcs de clayonnage, où on les nourrit avec quelques poiſſons qui ſe prennent dans les mêmes bouraques.

583. Il vient, dans la ſaiſon de cette pêche, des brigantins anglais ou français, du port de vingt-cinq à trente tonneaux, qui ſont faits exprès, ayant chacun un puits ou réſervoir au fond & au milieu de leur bâtiment, où l'eau de

la mer entre par des trous de tarriere qu'on y a faits à dessein. Au moyen de ces puits, ils transportent les crustacés en vie.

584. *Quartier de Cherbourg.* La pêche n'est pas très-abondante dans ce quartier. On y prend cependant des raies, des soles, des plies, barbues, limandes, carrelets, cailletots, rarement des saumons & des turbots, des houlbiches (131) ou chiens-puans, des rousettes, vracqs ou vieilles, homards, éperlans, lieux & congres. Quelques bateaux de la paroisse d'Omerville font la pêche du maquereau avec des manets dans la saison: on n'en sale point. Depuis la fin d'avril jusqu'à la Saint-Michel, on pêche des lançons avec une manche de toile qu'un homme traîne comme une petite charrue; on la nomme *traînelle*, & on émouve le sable pour faire saillir ces poissons. Il n'y a point ou très-peu de pêcheries le long de la côte. On arme tous les ans une couple de navires pour Terre-Neuve. Il n'y a point de moulière dans ce quartier, & seulement une huîtriere, sur laquelle on pêche à la drague, que les pêcheurs nomment *grage*. Les huîtres se consomment dans la province: on ne pêche point d'autres coquillages.

585. On prend un peu de chevrettes avec une espece de truble dont le sac de filet est monté comme une raquette. On prend aussi des crabes qui se consomment dans la province, & des homards qu'on porte en vie en Angleterre, comme nous l'avons dit plus haut.

586. A Grandville, on pêche à peu près les mêmes poissons que sur le reste de la côte de Basse-Normandie. On prend aux hameçons tendus sur les sables, des raies, des turbots, des flets qu'ils nomment *flottes*, des chiens, des anguilles, des congres. Les soles, plies, limandes, mulets, barbues, cailletots, &c. se pêchent comme dans les autres ports, principalement avec des seines & dranets. On en fouille aussi dans le sable. Les bouquets ou chevrettes se pêchent avec une espece de bouteux qu'on nomme *bouquetoir*, & l'on pêche les seches au bord de la mer, à son montant, avec la main. On ne prend point d'aloses, de lamproies, & rarement des saumons, ni harengs, ni sardines. Il se prend quelques esturgeons dans les rivieres d'Avranches & de Pontorson, qui se répandent dans les greves du mont Saint-Michel.

587. Pendant les mois de juin & juillet, il y a des pêcheurs qui vont la nuit tendre à la dérive, des manets ou des tramaux pour prendre des maquereaux, & le matin ils en portent la plus grande partie à Saint-Malo; le reste se consomme dans les environs: on n'en fait point de salaisons.

588. Il y a des parcs & pêcheries ouvertes, construites en pierre, dont

(131) Peut-être le Squalus *Catulus*; Linn. Espece de chiens de mer, dont on mange quelquefois en Languedoc, mais seulement dans le mois d'août. Le foie est un poison qu'il faut éviter avec soin. Voyez Sauvage, *Nosol.* tome II, p. 421.

chaque bras a trente à trente-cinq braſſes de longueur, dans leſquels on prend l'été des plies, ſoles, barbues, cailletots, anguilles, chevrettes, &c. Comme ce ſont de petits poiſſons, ils ſe conſomment dans les environs. Outre cela, des pêcheurs de différens endroits vont tendre des filets ſur les vaſes du mont Saint-Michel, & prennent entre autres beaucoup de ſoles. Quand quelques marſouins échouent ſur ces vaſes, on en fait de l'huile.

589. On trouve ſur les roches de la côte, des homards, des crabes, des ouverts, des betints ou benins, & des vignots ou vignettes, peu de chevrettes, & auſſi des moules & des huîtres, qu'on nomme *huîtres de rocher.*

590. Autour de Chauſé, on prend beaucoup de crabes; & à portée de Grandville, il y a trois huîtrieres, ſur leſquelles on pêche les huîtres à la drague. Les pêcheurs d'huîtres de Grandville pêchent de trois ſortes d'huîtres, ſavoir, des groſſes, des moyennes & des petites. On tranſporte des groſſes huîtres dans des barques à Rouen, Dieppe & Paris.

591. Les pêcheurs de Briqueville & de Regneville s'adonnent particuliérement à draguer des huîtres; ceux de Liverville & de Blainville pêchent avec des hains dans de petits bateaux. Ils ſe ſervent auſſi de caſiers, ſorte de naſſes d'environ un pied & demi de hauteur, & de quatre pieds de diametre, dans leſquelles ils prennent des anguilles, des homards, lieux, & autres poiſſons qui y entrent. Les dragueurs d'huîtres ſe mettent ſept à huit hommes dans chaque bateau avec deux dragues, ou, comme ils diſent, deux *dreges.* Ils ſont debout, pour en jeter une d'un bord, l'autre de l'autre; & quand le ſac eſt rempli, après avoir fait un certain chemin à la voile, ils ſe réuniſſent tous, pour tirer à bord leur drague, qui eſt ſouvent fort peſante.

592. Quand au retour de leur pêche ils ne trouvent pas des acheteurs, ils tirent leurs huîtres de la vaſe, ils les lavent & les dépoſent dans des eſpeces de parcs, où l'eau de la mer entre à toutes les marées: ceci s'entend des petites huîtres, qu'on tranſporte avec leurs écailles. A l'égard des groſſes, on les écaille, on en marine, ou bien on les met en paniers, pour les tranſporter à ſomme: on les nomme *crabieres;* d'autres moins groſſes, qui ſe nomment *forains*, ſe préparent de même.

593. D'autres plus petites, qui ſont deſtinées à être tranſportées avec leur écaille, ſont, comme nous l'avons dit, dépoſées dans des pares, où elles n'ont à craindre que la gelée, qui en fait périr beaucoup. Les huîtres de rocher ſont très-bonnes, ſur-tout celles qu'on nomme *huîtres de pied*, qui ſe trouvent à la laiſſe de baſſe mer, ſur le ſable, & à l'embouchure de quelques rivieres d'eau douce. Nous entrerons dans de plus grands détails dans l'article où nous traiterons particuliérement des huîtres.

594. On fait à Grandville, des armemens conſidérables pour la pêche de

la morue ; mais nous remettons à en parler dans l'article où nous traiterons expreſſément de ce poiſſon.

595. BRETAGNE. Nous ſortons de la Baſſe-Normandie, pour entrer ſur la côte de Bretagne, & nous commençons par Saint-Malo. On pêche dans ce département, comme tout le long de la côte, des raies, bars, mulets, lieux, congres, plies, chiens de mer, vieilles, rougets, gradeaux, lançons, & autres petits poiſſons. Ces pêches ſe font toute l'année ; mais les circonſtances les plus favorables ſont les grandes marées pendant l'été. Elles ſe font avec les lignes à la main, les cordes chargées d'hains, des filets de différentes grandeurs, & encore des filets en manche, qu'ils traînent ſur le fond, comme les dragues. Ce filet, qui eſt comme le chalus de Haute-Normandie, ſert à prendre des poiſſons plats du genre des ſoles.

596. IL y a quelques parcs & pêcheries de pieux, de clayonnage & de bouchots, établies ſur la côte, particuliérement du côté de Cancalle : on y prend de différentes ſortes de poiſſons, ſur-tout des ſaumons & des truites, mais fort rarement des eſturgeons.

597. ON tend auprès des roches, des naſſes qu'on nomme *caſiers*, & que nous avons appellées *bouraches*, pour prendre des congres & des homards. Cette côte n'eſt pas fort abondante en cruſtacés & en teſtacés : cependant dans les grandes marées, quand la mer retire beaucoup, on prend de mer baſſe, à la main, ou avec un croc, des homards, des crabes, poinclos, ormées, ricardeaux, chevrettes, des moules qui ne ſont pas eſtimées, de petites huîtres, &c. Celles-ci ſe prennent à la main ; mais on en drague beaucoup de groſſes, dont on marine une partie. On appelle *huîtres huiſtrées*, celles qu'on conſerve dans des parcs de pierre, qui s'y engraiſſent, & qu'on tranſporte en différens endroits. Il y a des parcs d'huîtres à Cancalle.

598. IL ſe fait quelques armemens pour aller pêcher la morue ſur le banc de Terre-Neuve : on en expédie auſſi pour la morue de terre. La pêche du maquereau commence en avril, & elle dure trois ou quatre mois. On ne pêche aux environs de Saint-Malo ni harengs ni ſardines.

599. NOUS paſſons au département de Saint-Brieuc, dans lequel il y a pluſieurs petits havres, tels que Guildo, Plancoet, Saint-Caſt, port de la Due, ou baie de la Freſnaye, Erquy, & Aupleneuf, dans la plupart deſquels il n'y a guere de bateaux pour la pêche : néanmoins on y prend des plies, bars, ſoles, raies, & autres poiſſons, pendant le courant de l'année ; & des maquereaux, dans les mois de mai, juin & juillet, avec des hains & des filets, que les pêcheurs tendent à pied ſur les greves, ainſi qu'aux environs des rochers & islets.

600. A Prédoré ſur la riviere de Saint-Brieuc, au port Rouaut en Pordic, à Pontrieux ou Saint-Quay, à Plouſet, à Kerity, à Painpol, à Ploubalanec, à l'Isle-à-Bois, à Plourivaux, l'isle de Brehat, &c. les pêcheurs ont des bateaux

depuis deux jusqu'à six tonneaux : les uns, depuis le mois de janvier jusqu'à la fin d'avril, vont draguer des huîtres ; d'autres, pendant toute l'année, s'occupent à tendre des filets sur les greves à la basse eau, particulièrement dans la baie de S. Brieuc ; ou bien ils pêchent encore en pleine eau avec des filets, comme font les pêcheurs de Basse-Normandie : ils tendent des hains, tant sur le rivage qu'en pleine eau, & ils prennent à ces différentes pêches des turbots, plies, bars, congres, lieux, vieilles, mulets, & des anguilles de mer, des raies, des soles, des rousselettes, des rougets, depuis le mois de mai jusqu'à celui de juillet. Ils prennent beaucoup de maquereaux avec des hains.

601. Dans la riviere de Légué près S. Brieuc, on pêche des saumons. Pour cela on y fait des fosses ; & quand la mer est à peu près retirée, si l'on apperçoit des saumons, on les arrête avec des filets tendus par le travers de la riviere.

602. A l'isle de Brehat, il y a de fort petits bateaux, qui s'occupent à prendre des homards dans des bouraques ou nasses, dans lesquelles on met quelques crabes déchirés par morceaux, ou d'autres poissons de peu de valeur, pour y attirer les homards. On en prend aussi avec un croc de fer ajusté au bout d'une perche, pour les tirer d'entre les rochers. On va les vendre à Gersey ou Guernesey, à des poissonniers qui les transportent en Angleterre.

603. Les pêcheurs de Plousac pêchent dans la riviere de Tréguier des flancs & des guillaumes, avec des hains au bout d'une grosse corde.

604. Le long des côtes, on va chercher sur les palus, à mer retirante, de grosses huîtres pour mettre en ragoût. On détache des rochers, des moules, des bernicles, des gourneaux, des bigourdes & de petites chevrettes.

605. On draguait autrefois de petites huîtres bonnes à manger, du côté de Painpol : mais ce banc est presque détruit, & il n'y a que les prémontrés qui y envoient un petit bateau. Comme ils les conservent dans des parcs, depuis le mois de septembre jusqu'au commencement d'avril, elles sont excellentes. Mais on va draguer de bonnes petites huîtres du côté d'un rocher qu'on appelle *le Mât.*

606. Il n'y a presque point, dans le district de Saint-Brieuc, de ces parcs qu'on nomme *gorets* en Bretagne. Un homme ramasse de la menuise du côté de Pontrieux, pour faire de la résure, qu'il vend dans les évêchés de Cornouaille & de Vannes, à ceux qui pêchent des sardines. Ils font cette pêche avec un grand sac de filet à mailles serrées, qui traverse toute la riviere, aux endroits où elle est étroite. Quand ils en ont trop pour faire de la résure, ils en nourrissent des cochons.

607. A l'égard des pêches qui se font dans les quartiers de Tréguier & de Lannion, en suivant la côte de Bretagne, on trouve, sur la côte de Tréguier, l'embouchure de la riviere de Lannion, ville qui est sur cette riviere, à une lieue de la mer. Il n'y a que quelques petits bateaux de deux ou trois tonneaux,

dans lesquels se mettent deux hommes, pour pêcher avec des hains. N'étant pas assez riches pour se pourvoir de filets, ils ne se servent que de lignes, de fourches, de crocs, & d'autres petits instrumens de peu de valeur, avec lesquels ils prennent des bars. mulets, petites soles, plies, lieux, vieilles, des rousettes, & aussi des coquillages, tels que des bernicles, ou petits escargots de mer (132), des moules, & quelques crustacés, tels que des crabes & des homards.

608. On a fait à la côte & entre les isles, des pêches de maquereaux & de sardines; mais maintenant peu s'occupent de ces pêches, peut-être parce que les riverains préferent de travailler à la culture des terres.

609. Les seigneurs riverains de la riviere de Lannion, afferment chacun chez eux la pêche du saumon, qui n'est pas fort abondante: ils la font en traversant la riviere avec des filets de trentre brasses de longueur; & quand la mer est retirée, ils mettent à l'eau des filets de quinze brasses, qu'ils conduisent jusqu'aux autres, pour rassembler le poisson entre deux: enfin ils tirent les filets à terre pour y amener le poisson qu'ils ont enveloppé. Dans tous les villages de la côte de Tréguier, compris entre Lannion, jusqu'auprès de Morlaix, il y a des pêcheurs qui vont avec de fort petits bateaux faire plusieurs sortes de pêches. Ces pêcheurs prennent à pied sec, entre les rochers & autour des isles, des chevrettes, des crabes, homards, des ormeaux, des moules, des palourdes, &c. sur les sables & vases à la basse mer, des lieux, des bars, des mulets, des raies, des soles, rougets, plies, rarement des turbots.

610. Ils pêchent aussi à la ligne, des congres, rousettes & grandes raies. Il y a une trentaine d'années qu'on prenait beaucoup de maquereaux avec des hains; mais cette pêche est beaucoup diminuée. Quelques vieillards s'occupent à ramasser des moules dans la riviere de Lannion. Celle de Tréguier fournit beaucoup de petites huitres vertes, qui sont excellentes, & qu'on pêche avec la drague.

611. En suivant toujours les côtes de Bretagne, on arrive au quartier de Morlaix; & comme sur ces côtes & sur celles de Roscoff, ainsi que du nord de la Bretagne, la mer est très-agitée & bordée de beaucoup de rochers, il y séjourne fort peu de poissons de passage: il n'y a que les maquereaux qui passent de l'Océan dans la Manche, qui commencent à se montrer vers la fin d'avril, par la côte du Conquet; ils prolongent celle de Léon, & les bancs de ce poisson paraissent au commencement de mai, à deux ou trois lieues des rades de Morlaix & de Roscoff. Pour faire cette pêche, quatre, cinq ou six matelots s'associent pour se pourvoir de filets, & payer sur le profit de la pêche un droit à celui à qui appartient le bateau, qui est ordinairement du port de quatre

(132) En allemand, *Entenmuschlen*. Lepas *anatifera*; Linn.

jusqu'à neuf tonneaux. Les filets ont communément cinq à six pieds de chûte, & depuis cinquante jusqu'à cent vingt pieds de longueur; les mailles ont près de deux pouces d'ouverture en quarré. Les matelots qui ne sont pas assez riches pour acquérir des filets, se servent d'hameçons: pour cela ils s'associent aussi trois ou quatre ensemble, & vont à la pêche dans un petit bateau d'un ou deux tonneaux, mal équipé. Comme l'abondance de ces poissons a beaucoup diminué dans ces parages, les pêcheurs Normands qui avaient coutume de venir pêcher & saler du poisson à Roscoff, n'y viennent plus guere depuis neuf à dix ans; ils se tiennent sur leurs côtes, & poursuivent les bancs de maquereaux jusqu'au pas de Calais. Quand on en fait des salaisons, on emploie du sel du Croisic ou de Brouage; mais maintenant on en sale peu: celui qu'on prend, se transporte frais dans les terres. Il n'y a cependant point d'autre poisson de passage ou de saison dans les parages de Bretagne que nous venons de nommer; on n'y voit point de hareng, & la sardine ne passe pas les isles d'Ouessant.

612. CETTE pêche commence à la côte du sud de cette province, dans les premiers jours de juillet, & finit avec le mois de septembre. Les pêcheurs du département de Morlaix s'occupent le reste de l'année à pêcher, comme sur les côtes, les poissons qu'on peut appeller *domiciliés:* ceux qu'on prend le plus communément, sont de grosses raies, qu'ils nomment gros *guillots*, dont on seche une partie, qu'on nomme alors *papillon:* c'est un très-mauvais manger, qui n'est consommé que par les plus pauvres gens. On pêche encore des rougets, des soles, des mulets, des bars, des lieux, des merlans, des vieilles, des plies, des carrelets, des turbots, des grondins, des prêtres, des congres, des rousselettes; mais toutes ces pêches sont si peu considérables, qu'elles ne suffisent pas pour la moitié de la consommation du pays.

613. DES pêcheurs vont à pied le long des rivieres à la basse eau, & autour des rochers, dans les mares, armés seulement d'un crochet au bout d'une perche, & ils prennent quelques plies, de petites anguilles, des homards, des crabes, des huitres, des moules, des pétoncles, des ormeaux, des bernicles. Ce dernier coquillage, très-abondant à cette côte, leur sert principalement à nourrir des cochons, & ils font de la chaux avec les coquilles.

614. ON ne se sert guere de filets, ni en pleine eau, ni tendus à la basse eau; mais on tend des hains de différentes façons. On voit dans ces parages, des marsouins en assez grande quantité; mais les pêcheurs n'ont pas l'industrie d'en prendre. On raconte comme une chose fort rare, que des souffleurs poursuivant des maquereaux, vingt-deux qui pesaient chacun douze à quinze cents livres, échouerent à la côte, & on en fit de l'huile.

615. QUAND la pêche du maquereau est un peu abondante, on sale de leurs œufs pour faire de la résure, qu'on vend aux pêcheurs de sardines: On en fait

auſſi avec de la menuiſe, & nous avons dit dans le corps de l'ouvrage, comment on en prend dans la riviere de Morlaix avec des manches de toile qu'on préſente au courant.

616. Dans la baie de Breſt, & ſur les côtes du quartier de Camaret & du Conquet qui en ferment l'entrée, on prend les mêmes poiſſons que ſur les autres côtes, des raies, des congres, des lieux, de petits rougets, des bars, des mulets, des vieilles, des piloumaux, des prêtres, des plies, des turbots, des ſoles; mais rarement on fait ces pêches toute l'année de jour & de nuit: pluſieurs les interrompent depuis le mois de juillet juſqu'à la fin de ſeptembre, pour faire la pêche des ſardines.

617. Pour prendre ces différens poiſſons, les pêcheurs ſe ſervent des mêmes inſtrumens que ceux des autres côtes, d'hameçons & de lignes ou de filets de différentes ſortes. On prend les lieux à l'hameçon & au tramail, principalement entre le Conquet & le Mingan: il y a de ces poiſſons qui ont depuis quatorze juſqu'à vingt-quatre pouces de longueur, & quatre à cinq pouces de largeur. Les raies & turbots ſe prennent avec des filets dont les mailles ont neuf à dix pouces d'ouverture, & qu'on tend par fond: ils ſont du genre de ceux qu'on appelle *folles* ſur les côtes de Haute-Normandie. Les bars, depuis le mois de mars juſqu'en juillet; les mulets, plies, rougets, depuis le mois de mars juſqu'en novembre; les ſoles, toute l'année, ſe pêchent avec des ſeines qui ont des mailles tantôt de huit lignes d'ouverture, & tantôt d'un pouce: ils s'en ſervent dans les anſes, & traînent à terre les poiſſons qui ſe ſont laiſſé envelopper par le filet.

618. Quantité de différentes eſpeces de poiſſons ſe pêchent avec des lignes garnies d'hains plus ou moins gros, ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre; & on met ces lignes à la mer, dans les endroits où l'on juge que les poiſſons fréquentent. Un tems ſombre eſt plus favorable pour ces pêches qu'un tems ſerein.

619. Quand les congres & les lieux donnent abondamment, on en ſeche une partie, comme on fait la morue. Les lieux ſe conſomment dans la province, & on envoie les congres à Bordeaux, d'où on les tranſporte en Languedoc & ailleurs: les autres poiſſons ſe vendent frais à Breſt.

620. On ne pêche point à la drague dans ces départemens, dans la baie de Breſt, ni dans les quartiers du Conquet & de Camaret. On prend les maquereaux avec des hains, toutes ſortes de poiſſons avec des tramaux, & quelques-uns traînent des manches de filet, qu'ils nomment *charrues*: c'eſt le chalus de Haute-Normandie, avec lequel on prend principalement des poiſſons plats.

621. Il y a des années où la pêche des ſardines eſt très-abondante dans le département de Breſt; mais dans d'autres années, il y en paraît fort peu, ou bien elles n'y font que paſſer, & n'y ſéjournent pas. On fait la pêche des ſardines

dines en trois endroits de ce département; ſavoir, à Concarneau, Douarnenez & Breſt: elle commence ordinairement en juin à Concarneau, en juillet à Breſt, & au commencement d'août à Douarnenez.

622. Les ſardines ſe pêchent avec des filets qu'on tend à la dérive, juſqu'à la ſurface de l'eau: les Bretons les nomment *réſure;* mais ce ſont des manets, dont les mailles doivent être proportionnées à la groſſeur des poiſſons, qui ſe prennent par la tête: c'eſt pourquoi les pêcheurs en ont de trois ſortes, qui ne different que par la grandeur des mailles. On fait toujours cette pêche de jour, & on attire le poiſſon dans le filet avec des appâts, qu'on nomme *réſure*, qui ſont des rogues de morues ou de maquereaux, & quelquefois de petites chevrettes, ou de la petite menuiſe.

623. Ces pieces de filet ont vingt braſſes de longueur, avant d'être cordagées ou montées ſur une corde qui les réduit à quatorze braſſes, ſur trois ou quatre de hauteur: elles ſont faites avec un bon fil retors aſſez fin. Il en faut dix à douze pieces à une chaloupe par an, car les ſardines augmentent conſidérablement de groſſeur pendant la ſaiſon où elles ſéjournent à la côte; & comme il faut que ces poiſſons s'emmaillent par la tête, la grandeur des mailles doit être proportionnée à la groſſeur du poiſſon.

624. Les marſouins étant des poiſſons voraces, cauſent quelquefois des torts conſidérables aux pêcheurs de ſardines: cependant on ne fait point la pêche de ce poiſſon, qui pourrait être avantageuſe, principalement par l'huile que fourniraient les graiſſes, pendant que le maigre ſervirait pour nourrir de pauvres gens.

625. Outre les pêches dont nous venons de parler, il y a des pauvres gens qui vont de baſſe mer, dans les grandes vives eaux, chercher entre les rochers de petits congres, de petites anguilles, & d'autres poiſſons de peu de valeur, qu'ils ſaiſiſſent avec un croc, ou qu'ils aſſomment avec un bâton.

626. Il n'y a de pêcheries ſur la côte, que quatre dans la riviere de Landernau, où ayant retréci le lit de la riviere avec des clayonnages, on tend une manche de filet à l'endroit qu'on laiſſe libre. On n'y prend point d'aloſes, mais quelques ſaumons, truites, lamproies, ſaules, plies, rouſſettes, merlans, & quelques raies.

627. On fait, dans la riviere de Châteaulin, depuis le mois de janvier juſqu'à celui de juillet, une pêche de ſaumons avec des manches de filet de douze pieds de longueur, & dont l'embouchure a neuf pieds. On traîne cette manche; & quoique cette pêche ſoit quelquefois abondante, le poiſſon ſe conſomme frais dans la province; on n'en ſale point.

628. On trouve le long des côtes de Bretagne, des moules, des huîtres, des bernicles, des palourdes, que les habitans mangent; car les coquillages de Baſſe-Bretagne ſont bons. On ramaſſe de mer baſſe, ſur les vaſes & entre les

rochers, des moules; & dans la baie de Breſt, des huîtres, avec de petites dragues de fer. On trouve tout le long des côtes de Bretagne, différentes eſpeees de crabes dans toutes les ſaiſons, & l'été des chevrettes & des homards.

629. Dans toute la partie des côtes de Bretagne, qui s'étend depuis Breſt juſqu'à l'embouchure de la Loire, telle que la baie d'Audierne, le Port-Louis, &c. on prend les mêmes poiſſons que nous avons détaillés à l'occaſion des autres côtes; & la pêche qui mérite le plus d'attention, eſt celle des ſardines, du maquereau, des raies, des congres, des lieux, ou merlus, &c. Pour éviter les répétitions, je me bornerai à dire quelque choſe de ces pêches, qui ſont les principales de cette grande côte.

630. La pêche des ſardines, qui ſe fait tout le long de la côte, & beaucoup au Port-Louis, eſt, comme nous l'avons dit, très-incertaine: il y a des années où il en paraît beaucoup ſur cette côte, pendant que dans d'autres on n'en voit que fort peu. Elle exige de grands frais, non ſeulement à cauſe des filets qui coûtent beaucoup, mais à cauſe de la rogue qui eſt toujours fort chere, & qui augmente de prix quand les ſardines donnent beaucoup à la côte. Cette pêche commence en juillet, & finit en octobre. On verra dans la ſuite, qu'on ne ſe ſert point de rogue dans la Méditerranée. Quatre hommes ſe mettent dans une chaloupe, & ils ont pour ſalaire le neuvieme de la pêche; le reſte eſt pour le propriétaire du bateau, qui le fournit tout gréé, avec les filets & les rogues de morues ou de petites chevrettes. Je ne m'étendrai pas davantage ſur cette pêche, dont j'ai déjà eu occaſion de parler, & dont je parlerai plus au long dans l'article où il ſera expreſſément queſtion de la ſardine.

631. Nous avons déjà dit qu'on pêche les maquereaux principalement à Roſcoff, département de Morlaix, ſans rogue, avec des filets qu'on tend de nuit. Il s'en pêche auſſi à Concarneau, mais en petite quantité: ce qui fait que pluſieurs ne ſe ſervent point de filets pour prendre ce poiſſon, mais ſeulement d'hameçons. Je parlerai fort en détail de la pêche de ce poiſſon, dans un article qui lui ſera particuliérement deſtiné.

632. On prend beaucoup de raies à Ploulan près Douarnenez, quartier d'Audierne, avec ſix hommes d'équipage, dans des bateaux de quatre à cinq tonneaux. Ce poiſſon ſec eſt un mauvais manger: cependant on le débite aſſez avantageuſement à Nantes.

633. On pêche beaucoup de congres avec des hameçons, non ſeulement à Oueſſant, mais à l'iſle des Saints, l'iſle Thudy, & au-delà de la côte d'Audierne: pour cela cinq hommes ſe mettent dans un bateau de trois tonneaux. Quand le poiſſon donne abondamment, on en fait ſécher qu'on envoie à Bordeaux, d'où il paſſe en Eſpagne.

634. La pêche des lieux ſe fait aux mêmes endroits que celle des congres, & de la même maniere: quand elle eſt abondante, on en fait ſécher; & ce poiſ-

ſon, qui eſt meilleur que le congre, ſe conſomme dans le pays.

635. Les merlus ſe pèchent encore avec des hameçons. Quand on prépare ce poiſſon comme la morue ſeche, il eſt fort bon : on en conſomme beaucoup de frais & de ſec ; il n'en ſort guere du royaume. Cette pêche ſe fait principalement à la baie d'Audierne.

636. Les pêcheurs de Ploulan, près Douarnenez, prennent avec des filets du genre des folles, des raies, des poſteaux ou tires, depuis pâques juſqu'à la Saint-Jean ; ils en font ſécher une partie. Toutes ces pêches ſe font l'été. Je ne parle point de quantité d'autres poiſſons qui ſe conſomment frais pendant toute l'année ; il ſuffit de dire qu'ils ſont les mêmes que ſur le reſte de la côte, & qu'on les prend avec les mêmes filets. On pêche auſſi en différens endroits de cette côte, des huîtres qui ſe conſomment dans les lieux voiſins des endroits où on les prend.

637. A Belle-Isle & lieux circonvoiſins, la pêche de la ſardine commence en juillet, & finit en ſeptembre. On la fait avec des manets, dont les mailles ont depuis cinq à ſix juſqu'à neuf ou dix lignes, pour les proportionner à la groſſeur du poiſſon, qui au commencement de la pêche eſt plus petit qu'à la fin. Comme cette pêche eſt quelquefois abondante, on en ſale. On ſe ſert de rave ou rogue pour attirer les ſardines. On y pêche aſſez de congres pour en faire des ſalaiſons, dont une partie eſt envoyée en Catalogne.

638. En avril & mai, on pêche des anguilles à la lumiere d'un flambeau : étant dans un batelet, on les darde. Comme elles ſont à vil prix dans l'isle, on en emploie beaucoup pour amorcer les hains. On prend accidentellement quelques ſaumons aux hains : l'été, quelques marſouins s'embarraſſent dans les filets qu'on tend pour les ſardines, & ils y font du dommage.

639. Il eſt défendu de pêcher à la drege ou drague plus près de l'isle ou de la côte, qu'à quatre lieues ; encore faut-il que les filets ſoient conformes à l'ordonnance.

640. Outre les homards & les crabes qu'on prend dans des naſſes, on en va chercher de baſſe mer entre les rochers. Il n'y a point de mouliere autour de l'isle ; mais on prend de petites moules attachées aux rochers. On ne connaît qu'un petit banc d'huîtres auprès des isles.

641. Nous voilà parvenus à l'entrée de la Loire, & nous nous bornerons à mettre ici une liſte des poiſſons qu'on pêche dans ce grand fleuve. Ceux qu'on prend communément dans la mer, vers l'embouchure de la riviere de Loire, en comprenant le Croiſic, les environs du fort Pilier, l'isle de Noirmoutier & la baie de Bourg-neuf, ſont les rougets, les ſoles, turbots, grondins, lieux, bars ou lubines, eſturgeons, poule de mer, dorée, mulet brun qui n'entre jamais en riviere, le gros mulet ou ſauteur qui s'éleve de ſix à ſept pieds au-deſſus de l'eau, la loche, le maquereau, le ſaint-charles qui

reſſemble beaucoup au maquereau, le merlan, le tacaud qui a les yeux noirs comme la brême, la demoiſelle rougeâtre, le mulet fait comme une brême & à la gueule de merlan, la targine qui eſt une grande plie de mer marbrée de rouge & de noir, une eſpece de hareng qui remonte dans l'eau ſaumâtre, on en pêche quelquefois aſſez abondamment à Paimbeuf, la raie bouclée, la raie ſablée, la grande raie dite poeheteau, la maigre qui reſſemble au bar, la vive, homards noirs & rouges, la langouſte, des eancres, les araignées de mer, congres, le tremblant (133), je crois que c'eſt la torpille, l'épinette, ſorte de chien de mer qui a deux épines ſur le dos; la tone, poiſſon plat qui a un dard à la queue, dont la piquure paſſe pour dangereuſe (134); le eourlaſeau qui reſſemble à une tanche, la mordache, le chien de mer, la vieille qui a quelque reſſemblanee avec la carpe, la rouſſette ou chavoux, l'eſpadon, le marſouin, il en eſt quelquefois venu juſqu'à Nantes, la ſaguine, le preſtreau, le bougreau, la ſeche ou marcadon, groſſes chevrettes rouges, huîtres, moules, &c.

642. Les poiſſons qui montent dans la riviere de Paimbeuf à Nantes, ſont, le ſaumon, l'aloſe, la lamproie, lamprion, couvert, eſpece d'aloſe, ſivelle qu'on regarde comme du frai d'anguille, la petite chevrette preſque blanche ou écrouelle, le mulet blanc qui eſt fort bon, la plie qui eſt d'autant meilleure qu'elle a plus remonté dans les rivieres d'eau douee, la truite.

643. Les poiſſons qui ſe pêchent dans l'eau douce, au-deſſus de Nantes, & qu'on eſtime ne point venir de la mer, ſont, des dards (135), éperlans, goujons, carpes excellentes, chevannes, tanches, brochets, perches, barbots, gardons, brêmes, & beaucoup d'anguilles, le noſſon, l'ablette.

644. Je ſuis redevable de l'état ci-deſſus, à M. de Montaudoin, de la ſociété d'agrienlture de Nantes, & à M. Bouvoux, inſpecteur des travaux de la Loire. La conformité de ces deux liſtes augmente la confiance qu'on doit y avoir.

645. Par une pareille liſte que M. l'abbé David, archiprêtre de Tours, m'a envoyée de cette ville, & une que m'a procurée dom Fabre, religieux bénédictin, bibliothécaire de Bonne-Nouvelle d'Orléans, je vois que les ſaumons, les lamproies, les aloſes & les plies remontent la Loire, non ſeulement juſqu'à Tours, mais même au-deſſus d'Orléans, & qu'on pêche dans cette partie de la Loire, tous les poiſſons d'eau douce qui ſe trouvent dans les grandes rivieres.

646. Une lette du R. P. Jaubert, religieux feuillant, ſupérieur de l'abbaye

(133) En allemand, *der Krampf-fiſch*; Raja *Torpedo*. Linn.

(134) Suivant cette deſcription, la tone eſt la Raja *paſtinaca*. On ſe ſervait autrefois de ce dard pour faire la pointe des fleches. C'eſt avec une de ces fleches empoiſonnées qu'Uliſſe fut bleſſé à mort. Le dard de la grande raie, Raja *aquila*, eſt auſſi venimeux. Ces deux poiſſons ſe trouvent dans la Méditerranée.

(135) En allemand, *Lauck*, ou *Digüne*. Cyprinus *Leuciſcus*. Linn.

de Saint-Meſmin, m'apprend que dans le Loiret, petite riviere d'eau très-vive, qui n'a que deux lieues de cours, & qui ſe jette dans la Loire près d'Orléans, on pêche des brochets de quinze à vingt livres, des barbots de ſept à huit livres, de belles brêmes, des chevannes de quatre à cinq livres, des carpes qui peſent quelquefois ſix à ſept livres, de belles perches qui peſent rarement deux livres; quelques truites, beaucoup d'anguilles en juin & juillet, mais peu de groſſes; des dards, des gardons quelquefois d'une livre, des joſſets, ſorte de gardon peu commun; les plies & les tanches très-rarement, beaucoup de goujons & de verons (136), enfin des ables. Quelquefois on prend, à l'embouchure de cette riviere dans la Loire, des aloſes & de gros ſaumons; & la plupart de ces poiſſons ſe pêchent dans la Loire, beaucoup au-deſſus de Briare, puiſque j'ai mangé un ſaumon qui avait été pêché au-deſſus de Saint-Chaumont.

647. Le détail que je viens de faire de tous les poiſſons de la Loire, m'a tranſporté dans des provinces bien éloignées de la côte maritime; mais je reviens à l'embouchure de ce fleuve, pour rapporter en gros quels ſont les filets qu'on y emploie pour prendre les poiſſons qui s'y trouvent; je dis en gros, car je réſerve toujours les détails pour les cahiers où je traiterai en particulier de chaque eſpece de poiſſon.

648. On ſe ſert d'un filet que les pêcheurs nomment *ſedoro*, & qui eſt du genre des folles; les mailles ont trois pouces & demi d'ouverture en quarré, & les pieces ont quarante braſſes de longueur ſur ſept à huit pieds de chûte; on en ajoute les unes au bout des autres, tant qu'on veut, pour embraſſer dans la mer un plus grand eſpace: ce filet ſert à prendre les plus gros poiſſons. Le filet que les pêcheurs nomment *lambreſſe*, a à peu près les mêmes dimenſions, mais les mailles n'ont qu'un pouce & demi d'ouverture en quarré: c'eſt une ſeine à larges mailles.

649. On fait encore uſage de tramaux qui ont trente braſſes de longueur ſur ſept pieds de chûte, & les mailles de la flue ont un pouce un quart d'ouverture. On prend avec ce filet, de pluſieurs eſpeces de poiſſons, particuliérement des rougets.

650. Les harengs ſe prennent avec des manets qui ont neuf pieds de chûte ſur quarante braſſes de longueur, & dont les mailles ont un pouce d'ouverture en quarré: on joint les unes au bout des autres pluſieurs pieces de ces filets.

651. On prend les anguilles, les lamproies & d'autres petits poiſſons, avec des naſſes d'oſier qu'on tend en différens endroits, principalement auprès des ponts de Nantes; mais il eſt défendu d'en tendre dans le cours de la

(136) En allemand, *Ellritzen*; Cyprinus *Phoxinus*. Linn.

riviere, depuis Nantes jusqu'à Paimbeuf. Les lamproies paraissent au bas de la riviere dès le mois de janvier, & on en continue la pêche jusqu'au mois de mai. Elle se fait dans la riviere, comme à son embouchure, dans des nasses d'osier. On en prend aussi dans le cours de la riviere avec un filet qu'on appelle *roulée*, qui est une petite seine de cinquante pieds de longueur, légérement plombée & flottée, dont les mailles sont assez serrées pour retenir les lamproies. On les fait avec un fil très-fin, pour que les lamproies ne les apperçoivent pas. Cette pêche se fait avec un petit bateau & deux hommes; celui qui est sur l'avant jette son filet, ou plutôt le déploie jusqu'à ce qu'il soit entiérement à l'eau, de façon cependant qu'il reste attaché au bateau par la partie qu'il jette la dernière. A la tête du filet, qu'on a mise la premiere à l'eau, on attache un gros bâton de saule, qu'on nomme *flotte*, qui sert à soutenir la tête du filet, & aussi à indiquer au pêcheur où il est dans l'eau. Il semble que ce filet, dont les plombs ne sont pas fort lourds, se roule sur lui-même dans l'eau; car quand le pêcheur tire à lui la seine, il trouve les lamproies enveloppées par le filet; de sorte qu'il lui faut beaucoup de tems pour le dérouler & en retirer les lamproies. Celles que l'on prend ainsi à la seine ou roulée, sont plus belles & plus blanches que celles qu'on prend dans les nasses, apparemment parce que celles-ci se sont meurtries en s'agitant dans les nasses.

652. Les saumons montent presque toute l'année dans la riviere de Loire, le Cher & la Vienne. Ils paraissent plus tôt & sont en plus grande quantité dans la Vienne que dans la Loire auprès de Tours; parce que la Vienne, dont l'embouchure est à Candes, a un cours plus rapide & plus direct au canal qui vient de Saumur, que la Loire même, qui fait un coude à cet endroit: c'est pour cela qu'on voit dans cette riviere des lamproies, des mulets & des saumonneaux au commencement de février; & quoiqu'on voie des saumons dans la Loire dès le mois d'octobre, c'est en avril & mai qu'ils sont plus abondans. On ne pêche les saumons qu'avec des seines, dont les mailles doivent avoir treize à quatorze pouces d'ouverture; mais les pêcheurs emploient des seines qui ont les mailles plus petites: ils les nomment *de nuit*, parce qu'étant défendues par l'ordonnance des eaux & forêts, ils n'osent pas s'en servir de jour.

653. On sait que ce filet est une simple nappe, dont le pied est lesté de plomb, & la tête garnie de liege. Leur longueur & leur hauteur sont déterminées par l'étendue & la profondeur de l'eau où l'on pêche. A Tours, les seines ont ordinairement quinze à vingt toises de longueur, & six à sept pieds de chûte. On prend avec ce filet de toutes sortes de poissons, des saumons, des alozes, des brochets, des carpes, quelquefois même des esturgeons, rarement des lamproies, à moins qu'elles ne soient fort grosses.

654. On pêche, vers la Madeleine, des saumons de cinq à six livres, que les pêcheurs nomment *madeleineaux*, à cause de la saison où on les prend. On

prend auſſi dans ce même tems de petits ſaumons gros comme des harengs, qu'on nomme *ſaumonneaux* (137). Ils ſont plus abondans à Chinon qu'à Tours.

655. La pêche de l'aloſe ſe fait comme celle du ſaumon, & dans le même tems. Elle commence à la fin de février : elle eſt plus abondante en mars ; mais la vraie ſaiſon eſt avril, mai & juin. On prend enſuite des poiſſons qu'on nomme *aloſeaux*, ou *couvereaux :* ce ſont des pucelles qui n'ont ni laite ni œufs (138).

656. Les plies de Loire ſont ſemblables à celles de mer : cependant il eſt certain qu'il s'en éleve dans la Loire & le Cher ; car on en pêche de toute grandeur : il y en a qui ont des taches rouſſes fort vives, & d'autres qui n'en ont point. Les plies ſe pêchent dans les eaux baſſes, à la fouine, qui eſt une fourche barbelée : c'eſt préciſément la même pêche que nous avons appellée *à la foule.* On perce le poiſſon qui s'eſt enfoui dans le ſable.

657. On en prend auſſi avec la truble : c'eſt une poche de filet, dont l'ouverture ou l'embouchure eſt attachée à un triangle de fer, qui a un manche de bois de trois à quatre pieds de longueur. On préſente la truble devant le poiſſon qui eſt caché dans le ſable, & en fuyant il ſe jette dans le filet.

658. Dans les grandes eaux, on en prend avec de fort petits hains, amorcés d'un ver de terre. Ces hains, montés ſur leurs empiles, ſont attachés en nombre à une ligne commune, qu'on laiſſe du jour au lendemain au fond de l'eau amarrée à une pierre.

659. Je me ſuis un peu étendu ſur les pêches de la Loire, pour donner une idée des poiſſons qui ſe trouvent dans les fleuves & les rivieres : il s'en faut cependant beaucoup que j'aie épuiſé ce qu'il y a à dire ſur ces différentes pêches ; mais nous ſuppléerons à ces omiſſions dans l'hiſtoire des poiſſons.

660. Côtes du Poitou. En ſortant du pays Nantais, nous entrons en Poitou, & nous trouvons d'abord les isles de Noirmoutier, l'Isle-Dieu, l'isle de Bouin, & les Sables d'Olonne. Dans toutes ces isles, outre des barques & des bateaux qui ſervent pour le cabotage, il y en a de deux à trois tonneaux, non pontés, dans leſquels ſe mettent un maître, un matelot & un mouſſe, pour pêcher dans les baies de Bourgneuf, de Bouin & de Noirmoutier, avec des filets qu'ils nomment *dragues*, qui ont cinq braſſes de longueur, & quatre de hauteur, dont les mailles ont un pouce & demi d'ouverture en quarré, avec leſquels ils pêchent des ſoles, des raies, plies, merlans, rougets, vives, turbots, pochetaux, loubines, meuilles, congres, ſardes, barauds,

(137) Les ſaumonneaux, dont parle ici l'auteur, reſſemblent à ceux que l'on appelle en Saxe *Lachskunzen* ou *Lachskindern.* Ils remontent par l'Elbe & la Mulde, juſques à trois lieues de Leipſick. Nous avons auſſi en Suiſſe, des ſaumonneaux qui remontent par le Rhin juſques dans l'Aar.

(138) M. de Bomarre ne décide pas ſi c'eſt une eſpece particuliere, ou ſeulement de petites aloſes.

chiens de mer. Quand ils vont établir leur pêche plus au large, ils ſe mettent dans la barque juſqu'à ſept hommes, ſavoir, un maître, cinq matelots & un mouſſe. Depuis le commencement de novembre juſqu'au mois de mai, ils vont juſqu'à deux lieues du rivage pêcher avec leur dragne.

661. Ils pêchent auſſi avec des lignes de quinze à vingt braſſes de longueur, & ſix à huit lignes de groſſeur, garnies d'hains amorcés de vers ou d'autres petits poiſſons; ils les tendent par fond, en les attachant à de groſſes cablieres. Ils y prennent des rougets, des merlans, des maquereaux, & la plupart des poiſſons que nous avons nommés ci-deſſus.

662. Les bourgeois qui fourniſſent la chaloupe, les filets, les agrès apparaux, & les vivres, levent les deux tiers du profit de la vente du poiſſon: l'autre tiers appartient à l'équipage. Quelques pêcheurs des isles & des ſables, vont dans la ſaiſon, depuis le premier mai juſqu'à la fin d'octobre, à la pêche des ſardines pendant le jour, & ils rentrent le ſoir dans leur port. Leurs manets ou filets ont ſoixante braſſes de longueur ſur quinze à ſeize pieds de chûte. Ils en ont dont les mailles ont trois grandeurs différentes; les uns ont un pouce d'ouverture en quarré, d'autres huit lignes, & d'autres ſix; & ils ſe ſervent des uns ou des autres, ſuivant la groſſeur des ſardines. Ils font uſage de rogue, rave ou réſure de morue, pour attirer ces poiſſons.

663. On n'en fait point de ſalaiſon: des marchands poiſſonniers les achetent comme les autres poiſſons frais, pour les tranſporter dans les terres, & en fournir les bourgs & villes voiſines.

664. Quelques chaloupes font encore la pêche des aiguilles depuis le 15 avril juſqu'à la fin de mai, le long des terres, & au feu pendant les nuits obſcures & les tems calmes. Ils font leur feu avec des morceaux de barriques de gaudron, qu'ils allument dans un pharillon, & ils les harponnent avec des fouannes qui ont dix pointes de fer. Cet inſtrument ſert auſſi à prendre des anguilles.

665. Quelques pêcheurs, principalement de l'Iſle-Dieu, font la pêche du germon dans des barques équipées de quatre hommes & d'un mouſſe: elle commence à la mi-mai, & finit dans les premiers jours de ſeptembre. Ils s'établiſſent juſqu'à trente lieues au large, où ils mettent à la mer des lignes de vingt-cinq à trente braſſes de longueur & de ſix lignes de groſſeur, au bout deſquelles ils mettent un hain aſſez gros & étamé, qu'ils amorcent avec un morceau d'anguille. Ils prennent ordinairement des vivres pour dix jours; & comme ils font ce tems ſans rentrer, ils ſont obligés de ſaler tous les deux jours, & vont vendre leur poiſſon à la Rochelle ou à Nantes. S'ils ſont cinq hommes d'équipage, ils diviſent le produit de leur vente en ſept lots; deux de ces lots ſont pour l'armateur, & chaque matelot en a un: mais cette pêche n'eſt abondante que quand les vents ſont au ſud-oueſt; & les matelots ſont

obligés

obligés de faire leurs vivres, l'armateur ne leur fourniſſant que le bateau gréé, avec ſeulement deux lignes pour chaque matelot. Ils vont auſſi prendre, entre les roches qui ſont à la côte, ou autour des isles, des huîtres, des moules & des palourdes.

666. Il part, ſur-tout du port des Sables d'Olonne, des bateaux pour la morue verte; mais nous réſervons à en parler fort en détail dans l'article où nous traiterons expreſſément de la morue.

Liſte des poiſſons qui ſe pêchent le long des côtes de Poitou, ainſi qu'on les nomme à cette côte.

667. Meuilles, éfaches, ſardes, peaux noires, touils, merlans, barotres, tanches, congres ou coneres, paſteaux, poules de mer, turbots, rougets, ſurmulets, doreaux, ânons, dorades, ſeches, raies, tares, rouſſes, maigres, tortues, germons, plies, quelques marſouins, carres, querelles, leoux, audes, langouſtes, araignées, abiſſeaux, agathes, moules, pignons, jambes, burgauts, cois, avignons, coutelas, baleneſſes, chevrettes, chaneres.

668. Côtes d'Aunis et de Saintonge. En ſortant du Poitou pour entrer en Aunis, on trouve, à une petite diſtance de la terre, l'isle de Rhé, où l'on fait quelques pêches, dont nous allons donner une idée.

669. Une des plus conſidérables eſt celle qu'on fait à la drague: elle differe peu de celle que nous avons indiquée ſous ce même nom, en parcourant les côtes du Poitou; mais comme nous n'avons réellement fait que l'indiquer, nous croyons devoir en donner ici une légere deſcription.

670. On la fait à l'isle de Rhé avec des bâtimens pontés, du port de vingt ou vingt-cinq tonneaux, qu'on nomme *traverſiers*, qui portent un grand mât, une vergue & un beaupré; une grande voile & deux trinquettes: & ces traverſiers vont à la pêche avec trois hommes & un garçon.

671. Cette pêche commence vers la fin de ſeptembre, & ſe continue juſqu'au mois de mai; & comme elle ſe fait toujours ſous voiles, ils parcourent depuis la pointe de l'isle du côté de l'oueſt, juſques par le travers d'Olonne: ce qui fait une diſtance de quinze à vingt lieues. Cependant l'été, par les chaleurs, ils s'éloignent peu de la côte; non ſeulement parce que dans cette ſaiſon les poiſſons ſortent de la grande eau pour s'approcher de la terre, mais encore pour vendre leurs poiſſons plus frais.

672. Le filet qu'on nomme *drague* eſt une eſpece de chauſſe qui a ſept braſſes à ſon entrée, & ſix braſſes de profondeur. Aux deux extrêmités de la partie de ce filet qui doit porter ſur terre, ils amarrent deux cablieres ou pierres de vingt ou vingt-cinq livres, & le long de la corde qui borde cette partie du filet ils mettent, de diſtance en diſtance, des bagues de plomb, qui font en

tout environ trente livres. Le quarantenier, ou la corde qui borde la partie supérieure de la drague, eſt garni de flottes de liege, qui peſent enſemble deux livres ou environ.

673. CETTE manche doit être traînée par deux cordes qu'on nomme *funins*; & pour qu'ils ſoient écartés l'un de l'autre, & que l'embouchure du filet ſe tienne ouverte, on attache aux halins, à une petite diſtance du filet par les deux bouts, un eſpar qui a vingt ou vingt-cinq pieds de longueur; & pour ſoutenir encore mieux ce ſac ouvert, on amarre au milieu de l'eſpar deux bouées de liege, qui peſent chacune environ cinq livres. Les halins ont environ ſix à ſept vingt braſſes de longueur. On prend à cette pêche de toutes ſortes de poiſſons, particuliérement de ceux qui ſe tiennent près du fond.

674. ON pêche quelquefois au bord de la mer à la ſeine, mais fort rarement; & cela ſe fait plutôt par quelques particuliers pour ſe divertir, que par les pêcheurs. Depuis le commencement d'avril juſqu'à la fin de ſeptembre, on pêche dans des chaloupes & à pied avec le filet nommé *haveneau*. Comme nous avons beaucoup parlé de cette pêche dans le corps de l'ouvrage, nous ne nous y arrêterons pas.

675. NOUS avons auſſi parlé dans l'ouvrage, de la pêche qu'on nomme *à la fougne* ou *ſalin*; elle ſe fait pendant toute l'année à mer baſſe, par les femmes ou les enfans, qui vont chercher les poiſſons & les coquillages que la mer a laiſſés ſur les platins dans le goémon & les cavités qui ſe trouvent dans les rochers & le long de la côte, ou qui ſe ſont enfouis dans le ſable. La fougne eſt un bâton de quatre à cinq pieds de long, au bout duquel eſt une fourche de fer, dont les fourchons ont huit à dix pouces de longueur, & ſont terminés par un dard.

676. ON prend à cette pêche de petites raies, des ſoles, des trembles, des chancres, des langouſtes, des homards; en un mot, les poiſſons qui s'enſablent, ou ſe fourrent entre les pierres au retour de la marée. Pour cette pêche, les femmes & les enfans ſe mettent quelquefois dans l'eau juſqu'à mi-cuiſſes; elles vont auſſi détacher des coquillages des rochers avec des eſpeces de couteaux, ou quelques inſtrumens équivalens.

677. DEPUIS le mois de ſeptembre juſqu'à celui d'avril, trois ou quatre hommes & un garçon ſe mettent dans une chaloupe pour pêcher des huîtres avec une drague de fer. Les huîtres d'autour de l'iſle ſont de médiocre qualité; c'eſt pourquoi les pêcheurs vont draguer ſur un grand banc d'huîtres qui eſt à la pointe de l'aiguillon à l'entrée de la riviere de Marans, où elles ſont fort bonnes; ils vont auſſi draguer ſur un banc dit de pétoneles, qui eſt tout auprès.

678. QUELQUES ſauniers jettent des huîtres dans leurs foſſes: quand elles y ont ſéjourné quelque tems, elles en deviennent meilleures; cependant pas auſſi bonnes que les huîtres vertes de Saintonge.

679. Le peu de maquereaux que l'on pêche, ſe prend avec des hains.

680. Les femmes pèchent avec des carreaux ou étiquets, qu'elles nomment *treille*, des chevrettes, loches, aloſeaux, & un fort petit poiſſon aſſez ſemblable à l'éperlan, qu'elles nomment *aubuſſon*. Cette pêche ſe fait de baſſe mer, dans les endroits où il reſte un peu d'eau.

681. Outre ces pêches, on conſtruit des parcs de pierres, ou écluſes, dont nous avons amplement parlé dans le corps de l'ouvrage; ils ſont tendus toute l'année, & il s'y prend de toutes les eſpeces de poiſſons qui ſuivent le cours de la marée, des meuilles, rarement des harengs, quelques ſardines, des loubines, &c.

682. Depuis le commencement d'avril juſqu'au mois de ſeptembre, on tend encore des courtines, ſorte de bas parcs de filets, dont nous avons ſuffiſamment parlé dans le corps de l'ouvrage.

Noms des poiſſons de l'isle de Rhé.

683. Barbeaux, barbues, ſoles, plies, fleurins ou cardinaux, merlans, tacauds, ſargues (139), poules de mer, raies de pluſieurs ſortes, ſavoir, la bouclée ou griſe, la ſablée, la douce ou liſſe, qui n'eſt pas ſi bonne que les deux précédentes; poſteaux, tremble ou torpille, poiſſon bourgeois ou ange, ſorte de raie, taurille ou chien-puant; la rouſſe ou rouſſette, ſorte de chien, les vives de très-médiocre qualité, ſurmulet ou barbutin, aiguille, ſeche, julienne, poiſſon long, creuſille ou coquille de Saint-Jacques, maquereaux en petite quantité: il en eſt de même du hareng.

684. Les anciens pêcheurs rapportent comme des faits très-rares & preſque uniques, d'avoir vu échouer des cachalots, des loups marins, des ſpadons, des marſouins & quelques gros poiſſons qu'ils ne connaiſſaient pas.

685. A l'égard des coquillages, on prend des pétoncles, palourdes, manchons ou manches de couteau, dailles (140) ou pitaux, vignots, jambles, burgos, guignettes, ſourdons, moules, huîtres, homards, gourgalles ou gros crabes de forme ovale, araignées de mer ou crabes à grandes pattes, chancres ou crabes de rocher: il y en a de pluſieurs eſpeces; les uns qu'on nomme *batans*, ſont toujours changeant de place; il y en a de rouges. Ceux qu'on nomme *biettes*, ſont de la groſſeur d'une palourde; ils ſe raſſemblent en hiver au nombre de trente ou quarante ſous les pierres: enfin, ceux qu'on nomme *endormis*, ne font aucun mouvement, & ils raſſemblent leurs pattes ſous leur ventre; on n'en fait aucun cas.

(139) Peut-être eſt ce le Sparus *Sargus*. Linn.

(140) En allemand, *Dattelmuſchlen*, Mytilus *Lythophagus*. Linn.

Pêche de la Rochelle, pays d'Aunis.

686. On pêche durant toute l'année du poiſſon frais dans le département de la Rochelle; ſavoir, des turbots, barbues, ſoles, raies, merlus, barbarins, grondins, rougets, terris, touils ou chiens de mer, ſeches, lamproies, vives, merlans, maquereaux, maigres, plies, carrelets, cardinaux ou fleurins, tacauds, meuilles ou mulets, loubines, truites, anguilles ou huſſeaux, éperlans, aiguilles. Tous ces poiſſons ſe pêchent aux environs de la Rochelle, Rhé, Oleron, juſqu'à la hauteur de Cordouan, Sables d'Olonne & Belle-Isle. On fait ces pêches avec des traverſiers, dont nous avons parlé dans l'article de Rhé. On emploie auſſi de petits bateaux qu'on nomme *filadieres*, qui ont quarante pieds de long, un ſeul mât, une voile quarrée & deux latines qui ſe bordent ſur le beaupré: il y en a de dix-huit à trente tonneaux; elles ſont montées de trois matelots & d'un mouſſe. On s'en ſert depuis le mois d'avril juſqu'en novembre; après ce tems, elles ne vont qu'à la pêche aux huîtres. Les traverſiers pêchent toute l'année: on ſe ſert auſſi des acons qui gliſſent ſur les vaſes.

687. Les traverſiers pêchent à la voile, avec un filet de ſix à ſept braſſes en quarré, qui traîne ſur la vaſe ou le ſable, au moyen de deux halins de cinquante à ſoixante braſſes de longueur: les mailles de ce filet ont deux pouces d'ouverture en quarré.

688. Les pêcheurs filadiers forment une enceinte avec leur filet: enſuite entrant dans cette enceinte, ils font quelque bruit pour engager le poiſſon à donner dans le filet, qui eſt un tramail.

689. On ne fait point de pêche expreſſe pour les ſardines & les harengs; cependant on prend quelquefois de ces poiſſons, qui ne ſont que de paſſage, & qui ne reſtent point à cette côte. Il paraît quelques anchois à la côte d'Oleron, vers le mois d'octobre; mais ils diſparaiſſent en peu de jours. Il arrive bien rarement qu'on prenne des thons ni des germons.

690. La maigre (141) eſt un poiſſon, en quelque façon, propre à ces parages; c'eſt pourquoi nous inſiſterons un peu ſur ſa pêche. C'eſt un grand poiſſon blanc, qui a ſouvent quatre ou cinq pieds de longueur; il a des écailles & paraît ordinairement ſur les côtes d'Aunis dans le mois d'avril, & y demeure juſques vers la fin de juin; mais on n'en pêche que juſqu'à la fin de mai. Alors les maigres s'écartent, & on n'en prend plus guere. Elles vont en compagnie; on connaît leur arrivée à une eſpece de mugiſſement qu'elles font dans la mer. Il faut, pour les prendre, de grands filets très-forts; ils ont ordinairement cinquante braſſes de longueur & quinze à ſeize pieds de chûte. On fait les filets avec dix à douze fils retors, & les mailles ont douze à treize

(141) En allemand, *Meerſchatten*; SCIAENA *umbra*. LINN.

pouces d'ouverture. Quelques particuliers ayant mariné de ces poiſſons dans l'huile, ils ſe ſont conſervés fort bons pendant un an; mais l'uſage eſt de les manger frais.

691. QUAND on entend un banc de maigres, on fait le moins de bruit qu'il eſt poſſible, pour ne les point effaroucher : il y a des pêcheurs qui prétendent les attirer avec un appeau; mais je crois que ce fait peut être révoqué en doute (142).

692. ON pêche quelques maquereaux dans les mois d'avril & de mai; ils ne ſont pas ſi bons que ceux qui viennent ſur les côtes de Normandie.

693. ON fait peu d'armemens pour la pêche de la morue.

694. IL y a quelques pêcheurs qui ſe tranſportent de mer baſſe ſur les vaſes, avec des acons, dont nous avons parlé dans le corps de l'ouvrage; ils prennent des anguilles, des chevrettes & d'autres petits poiſſons, avec des haveneaux, qui ſont un filet attaché à deux bâtons croiſés.

695. IL y a des parcs ouverts, & des écluſes de bois & de pierre, & auſſi des bouchots de clayonnage, terminés par des naſſes ou bourgnons. A la marée perdante on y va avec des acons, prendre le poiſſon qui eſt dans les naſſes. On forme des écluſes depuis Repentit juſqu'à Mareilles, & des bouchots depuis Charron juſqu'à la pointe de Laiguillon. Outre les poiſſons qui ſe trouvent dans les parcs, on prend de très-bonnes moules attachées aux clayonnages. Les huîtres, les moules, les pétoncles, palourdes, couteliers ou manchons, dailles, guignettes, ſourdons, jambles ou yeux-de-boucs, ſe trouvent ſur ces côtes, & chaque coquillage eſt bon ſelon ſon eſpece. On tend auſſi ce qu'on nomme *des filets noircis;* & l'on ne prend, dans ces ſortes de tentes, que des chiens, des taires, & autres mauvais poiſſons.

696. ON pêche des huîtres à la baſſe mer & à pied ſec, ou avec des filadieres; on en drague ſur les bancs : les huîtres ſont bonnes depuis le mois d'octobre juſqu'au mois de mai, qu'elles deviennent laiteuſes. Il n'y a guere de parcs à huîtres, où l'on en dépoſe pour devenir vertes (143). On en met

(142) M. Schreber obſerve dans une note, que ce fait ne lui paraît pas auſſi peu vraiſemblable qu'à l'auteur. Il cite une diſſertation de M. Klein, inſérée dans les Eſſais de la ſociété des curieux de la nature à Danzig, part. I, pag. 140. On y prouve fort bien que les poiſſons ne ſont ni ſourds ni muets. Boyle, *philoſ. Worcks*, part. III, pag. 41. « Il y a à Gênes, dit cet illuſtre phyſicien, » un jardin, où ſe voit un étang, dont la » chauſſée eſt ſi haute que l'on ne peut pas » être apperçu des poiſſons qui y ſont dans » l'eau. Une perſonne digne de foi a vu très-» fréquemment les poiſſons ſe raſſembler à » un certain bruit que faiſait le jardinier, » ſans que ces animaux puſſent appercevoir » qui que ce ſoit. » J'ai vu une carpe accourir du fond de l'eau à la voix de ſon maître, qui ſeul avait le privilege de ſe faire obéir.

(143) Ou pour s'engraiſſer. Les huîtres vertes ſont meilleures. Voy. *dict. d'hiſt. nat.* au mot *huître.*

cependant dans des foſſes ou vaſets, aux environs des marais ſalans. Plus on les y laiſſe, meilleures elles ſont. Celles qui y ont ſéjourné cinq ou ſix ans ſont excellentes. On en trouve auſſi de bonnes dans les foſſés de la ville.

697. En ſuivant la côte d'Aunis, on rencontre l'embouchure de la Charente, & en la remontant, le port de Rochefort. Si je me propoſais de parler des pêches qui ſe font à la mer, à l'embouchure de cette riviere, je me trouverais obligé de répéter ce que j'ai dit en parlant de l'isle de Rhé & de la Rochelle. C'eſt pourquoi je me bornerai à dire quelque choſe des pêches qui ſe font dans la Charente, & je commencerai par ſon extrémité, qui eſt vers Angoulême; puis je la ſuivrai en deſcendant, juſqu'à Saintes ou à Rochefort. On peut dire en général que cette riviere eſt fort poiſſonneuſe; on y prend des carpes, des brochets, des tanches, des truites, des anguilles, des gardons, des goujons, barbeaux, brêmes, chalunes ou chevennes, aubonnes, loches, & ablettes.

698. C'est depuis Angoulême juſqu'à Coignac, que la riviere eſt pourvue de truites en plus grande abondance; & c'eſt depuis le mois d'avril juſqu'à celui de juillet qu'elles ſont meilleures. On pêche beaucoup d'écreviſſes dans les petits ruiſſeaux qui s'y déchargent: on y prend auſſi des carpes; elles ſont plus abondantes & plus belles vers Château-neuf & Vibrac, comme les perches & les tanches le ſont depuis Coignac juſqu'à Brive. J'ai décrit dans le corps de l'ouvrage une grande pêche qu'on fait auprès de Saintes, & qu'on nomme *le grand filet*. Neuf pêcheurs & leur ſyndic la tiennent du roi; & moyennant dix-huit livres qu'ils paient au domaine, ils ont droit de faire cette pêche depuis le port de Lis, près Coignac, juſqu'à Saint-Savinien, trois lieues au-deſſous de Saintes; ne pouvant pas pêcher plus bas dans la riviere, à cauſe des marées qui deviennent trop fortes. Comme j'ai décrit cette pêche en détail, je me contenterai de rappeller en gros qu'elle conſiſte à tendre un filet qui traverſe toute la riviere, & à traîner juſqu'à ce filet une grande ſeine qui embraſſe auſſi toute la largeur de la riviere. On raſſemble ainſi tout le poiſſon entre ces deux filets; & en les relevant enſemble, on l'enveloppe & on le tire à terre. Quand la riviere n'eſt pas débordée, ils font ordinairement une bonne pêche. Les mailles du grand filet ont quinze ou dix-huit lignes d'ouverture en quarré. Il ſe trouve au bord de l'eau des marchands qui achetent le poiſſon pour le tranſporter aux endroits où ils eſperent en trouver un débit avantageux.

699. Il y a, outre cela, le long de la riviere un nombre de petits pêcheurs qui afferment la pêche, ou du roi, ou des ſeigneurs voiſins. Ils prennent beaucoup d'aloſes, & fintes qu'ils nomment *gattes*, des lamproies, ſur-tout auprès de Saint-Savinien. Comme on y pêche quantité d'anguilles, on en ſale une partie. Tous les autres poiſſons ſe conſomment frais.

700. La Boutonne, petite riviere qui ſe jette dans la Charente à Cazillon, & qui prend ſa ſource à Saint-Jean-d'Angely, eſt très-poiſſonneuſe; on y prend de beaux brochets, de belles carpes, & beaucoup d'écreviſſes, dans les petits ruiſſeaux qui ſont auprès de Saint-Jean. On pêche vers le bas de la riviere des meuilles & des plies.

701. Il eſt aſſez rare qu'on faſſe à Rochefort des armemens pour la morue. Quand on a paſſé le port des barques, qui termine la riviere de Rochefort ou la Charente, on trouve l'iſle d'Oleron. La pêche la plus conſidérable qu'on y faſſe, s'établit à deux lieues au large, par dix-huit ou vingt braſſes d'eau. Chaque piece de filet a quarante braſſes de longueur ſur huit pieds de chûte, & les mailles ont ſix pouces d'ouverture; le pied du filet eſt leſté, & la tête garnie de flottes de liege: en outre on l'établit ſédentaire & par fond au moyen de groſſes cablieres; & aux deux extrêmités de la teſſure, qui eſt formée d'un nombre plus ou mois grand de ces pieces de filet, ſont amarrés des orins qui portent des bouées, pour indiquer la poſition du filet, qui, comme on voit, eſt une folle tendue ſédentaire & par fond. On la releve autant qu'on le peut tous les deux jours; mais les mauvais tems obligent ſouvent de la laiſſer beaucoup plus long-tems à la mer. Cette pêche commence en avril, & finit en octobre. Les gros tems lui ſont contraires; mais les petites motures ſont favorables.

702. On prend à cette pêche de toutes les eſpeces de chiens ou de touilles; comme touille à bœuf, à l'épée, à la dent, mique, autre eſpece de touille, rouſſette, &c. bourgeois, pucelles, quelques marſouins, merlus, rougets ou grondins (144), créat ou poiſſon royal, maigres, dorées, fleurins ou limandes, poules de mer, poſteaux, turbots, barbues, taulpes, raies nommées *taires* ou *tires*, & de pluſieurs autres ſortes.

703. On pêche dans la même ſaiſon, auprès des côtes, à la ſeine ou à la traîne, & l'on y prend à peu près les mêmes poiſſons, ſur-tout quand il fait chaud, & que le poiſſon donne à la côte.

704. La pêche à la courtine ſe fait toute l'année, avec un filet de deux à trois cents braſſes de longueur & de quatre à cinq pieds de chûte, dont les mailles ont un pouce d'ouverture; il ſe tend ſur des piquets en angle ou en forme de gors, ſur les platins ou le long de la côte, entre la laiſſe de haute & celle de baſſe mer, ſur-tout par les tems de haute marée. A l'angle qui fait la réunion des deux ailes du filet, il y a une manche auſſi de filet qu'ils nomment *foue*, dans laquelle ſe raſſemble le poiſſon. Ils prennent les poiſſons qui nagent

(144) Le rouget, en allemand, *Meerlyren*, eſt le Trigla *Lyra*. Linn. A Marſeille on donne le nom de *rouget* au mulet des anciens. Mullus *Barbatus*; Linn. On ſait que Martial diſait:

—— *Nil carius mullo.*

encore entre deux ailes, avec une petite truble qu'ils nomment *coupéru.*

705. Les vents qui portent à la côte ſont favorables à cette pèche. Mais il y a à craindre que les gros tems ne culbutent les filets.

706. On prend dans les courtines, des ſoles, plies, carrelets, limandes ou fleurins, turbots, meuilles, loubines, rougets ou grondins, quelques ſardines qu'on appelle *royans ;* gatte, eſpece d'aloſe, mais pas auſſi bonne, & très-chargée d'arêtes ; carreaux, eſpeee de maquereau qui a la queue quarrée ; tuca, eſpece de merlan, plus eourt, plus plat & plus large que le merlan ordinaire ; merlan ſergat, c'eſt un petit poiſſon approchant de la dorée, qui a la gueule rouge, on l'appelle *beſugue* en Bretagne ; lieux, ſeches, caſſerons.

707. Il y a des éeluſes autour de l'isle : on ſe rappellera que ce ſont des parcs eonſtruits à pierre ſeche, à l'extrêmité deſquels ils mettent ſouvent de ees naſſes qu'on nomme *bourgnes*, ou *bourgnons*, ou *bouchots ;* & eomme il reſte ſouvent de l'eau dans ces parcs, on va les pêcher avec de grandes faucilles, ou un eſpadot, ou une fougne, qui eſt une eſpece de fourche, dont les branches ſont déliées. Quand on fait cette pèche la nuit, on attire le poiſſon avee des toreheſ allumées, ou des brandons.

708. Les poiſſons qu'on prend dans les écluſes, ſont des meuilles, des loubines, des raies, des taires ou tires, trembles ou torpilles, anguilles, dorées, blitaux ou bleteaux, qui reſſemblent beaueoup à la truite, tacauds, merlans, lieux, loches, taneheſ, qu'on nomme *vieilles* en Bretagne, maigres, eongres, ancornets, ſorte de ſeches, anguilles, aubuſſons, qu'on appelle auſſi *bouicons*, erapeaux de mer, chancres, rougervans ou homards, langouſtes, aloſeaux qui ſont une eſpeee d'anchois, barbarins, colas ou aloſes, gattes, ſeches, caſſerons, ſoles, plies, fleurins, ehevrettes, ſerpens, léſards de mer, ces deux poiſſons (145) ne ſe mangent pas ; tanches, loches, chabouſſeaux, petits poiſſons qui ont une groſſe tète. On prend rarement quelques ſardines dans les courtines & éeluſes, ainſi que du hareng & du maquereau, des ſaumons, aloſes & lamproies.

709. Les pêeheurs vont auſſi à mer baſſe draguer les poiſſons qui s'enſablent ; e'eſt ce qu'on appelle *pêcher à la foule*, ou *fougne*, ou *plietter.* On y prend des raies & d'autres poiſſons plats, ſoles, plies, fleurins, trembles, ſeches, congres, &c.

710. Il y a beaucoup de coquillages autour de l'isle, huitres, moules, ſourdons, palourdes, pétoneles, lavaignons, dailles, couteliers, burges, guignettes que les Bretons nomment *bigourneaux*, jambles, que les Bretons

(145) Des ſerpens & des léſards ne ſont pas des poiſſons. Cependant on ne laiſſe pas d'en manger ; & ſi l'on n'avait pas des préjugés, il y a bien des eſpeces de reptiles qui ſeraient de très-bon goût. V. Laurentii *ſynopſis reptilium emendata, cum experimentis circa venena & antidota reptilium auſtriacorum. Viennæ*, 1768.

nomment

nomment *bernits*. On pêche les pétoneles ſur les greves, depuis le mois de décembre juſqu'à la fin de mai; les ſourdons pendant l'été ſur les ſables; les lavaignons, palourdes, couteliers, ſur les platins; les dailles ſur les roehers avec un pie: le tout de baſſe mer.

711. Depuis le mois de ſeptembre juſqu'au mois de mai, on ramaſſe des huîtres de roche, & on en dragne ſur les bancs. On en met quelques-unes dans des foſſes pour verdir; mais elles ne ſont pas ſi bonnes que celles de la riviere de Senvre.

712. En ſuivant la côte de Saintonge, on trouve Marennes, Chapus & la Tremblade, qui ſont du même quartier, où les pêches different peu de celles d'Oleron. On prend aux courtines, aux étentes & avec des ſeines, des turbots, des ſoles, des meuilles, des raies, des barbarins, bourgeois, poſteaux, trembles, dorées, rougets, loubines, maigraux & ſardines, un peu plus que dans les ports d'Oleron; mais tous en petite quantité, & ſeulement pour la conſommation du pays. Ils font dans la ſaiſon la pêche des ſardines, avec un filet qu'ils nomment *ſeine*, qui eſt un manet. On prend encore des touilles ou chiens de mer, aſſez mauvais poiſſon.

713. Il n'y a point de parcs dans le quartier de Marennes, & très-peu d'écluſes; les courtines en tiennent lieu: mais on fait pluſieurs pêches au filet, comme dans les ports voiſins, particuliérement celle au haveneau, depuis le mois d'avril juſqu'à celui de ſeptembre, avec leſquels ils prennent des chevrettes, des anguilles, & un poiſſon qu'ils nomment *buſſon*.

714. Dans les mois d'avril & de mai, on prend des ſeches avec des filets de courtine: on les fait ſécher, & on les envoie à Limoges, où l'on en fait de la colle. On trouve ſur les côtes, des pétoneles, des ſourdeaux, des palourdes, des dailles & des jambles; il y a quantité de moules ou moucles, qui ſe prennent ſur les baſſes. On ramaſſe auſſi de petites huîtres, qu'on porte dans les foſſes qu'on nomme *claires*, pour qu'elles y engraiſſent, & qu'elles y deviennent vertes; & pour être bonnes, on les y laiſſe juſqu'à trois ans. Il y a des particuliers qui achetent les petites huîtres de ceux qui les amaſſent, pour les dépoſer dans ces claires; & quand elles ſont bien vertes, on les tranſporte dans les grandes villes, même juſqu'à Paris. Quelques-uns vont draguer de groſſes huîtres ſur les bancs.

715. Il ſe fait pluſieurs armemens pour la morue verte, & il s'en eſt fait quelques-uns pour la ſeche. Dans ces cas, ils s'équipent dans la riviere de Senvre.

716. *Royan*. En ſuivant la côte de Saintonge, on arrive à Royan, qui eſt à l'embouchure de la Gironde. Les poiſſons qu'on prend dans ce quartier qui termine la Saintonge, ſont des raies, de grandes raies nommées *poſteaux*, loubines, meuilles, plies, rougets, grondins, petites ſoles, des congres de

roche, des chancres, & des ſardines qui ſont fort eſtimées.

717. Les aloſes ou colas, les ſaumons, truites, lamproies, ne ſe prennent point à Royan, mais dans la riviere de Libourne; & il faut aller chercher les ſardines à trois lieues de Royan: cependant, comme anciennement la pêche de cette excellente ſardine ſe faiſait à Royan même, les ſardines de cette côte, qui ſont toujours très-bonnes, ont conſervé le nom de Royan: ainſi, quand on parle de ces bonnes ſardines, on ſe contente de les appeller des *royans*.

718. On voit quantité de marſouins à la côte de Royan, mais on n'y en prend point. Cette côte eſt très-ſtérile en coquillages. On y prend beaucoup de chevrettes à la cauderette, & on met dedans pour appâts de mauvais crabes écraſés ou déchirés par morceaux.

719. A l'égard des ſardines, qu'on peut regarder comme propres à Royan, à cauſe de leur bonté, on en commence la pêche dans le mois de juin, & elle finit aſſez ſouvent dans le mois de ſeptembre. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'auparavant de commencer cette pêche, les pêcheurs vont avec leur chaloupe au large, & mettent ſouvent l'oreille ſur le bord, pour écouter s'ils n'entendent point le chant des maigres, gros poiſſon qui fait dans l'eau un bruit qu'on dit ſortir de leur anus, & qui imite celui des tourterelles (146). Les pêcheurs prétendent que ces poiſſons annoncent l'arrivée des ſardines en riviere: probablement les maigres les chaſſent pour s'en nourrir, & les ſardines fuient devant l'ennemi qui les pourſuit. Dans cette circonſtance, les pêcheurs comptent faire une bonne pêche de ſardines.

720. Cette pêche ſe fait près de la côte, avec des filets qui ont quarante-cinq braſſes de longueur, & huit pieds de chûte. Ces filets ſont du genre des manets, dont nous avons eu pluſieurs fois occaſion de parler: mais ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'au lieu que dans les autres ports les pêcheurs ont des filets dont les mailles ſont de différentes grandeurs, pour employer les uns ou les autres ſuivant la différente groſſeur des ſardines; ici le même filet a des mailles de différentes grandeurs: celles du milieu étant plus ſerrées, ce ſont les petites ſardines qui s'y émaillent; & celles des extrêmités étant plus ouvertes, il ne s'y emmaille que les groſſes ſardines. Je ne crois pas cette pratique préférable à celle des autres ports.

721. Quoique la pêche du créat ou de l'eſturgeon ne ſe faſſe ni par les habitans de Royan, ni vis-à-vis ce département, mais vis-à-vis Tallemont ſur la Gironde, à trois lieues de Royan, nous croyons en devoir dire quelque choſe. Cette pêche commence dans le mois d'avril, & finit dans celui de juin. Les pêcheurs de Libourne & ceux de Bordeaux ſe trouvent quelquefois raſſemblés au nombre de vingt dans leur filadiere avec leurs filets pour faire

(146) Voyez ci-deſſus, §. 691, & note 142.

cette même pêche ; & comme ces gens ont coutume de s'aſſocier, à meſure qu'ils prennent un eſturgeon dans leurs filets, qui ſont des tramaux, ils le bridents avec une petite corde qu'ils lui paſſent dans les ouies, & l'attachent à leur filadiere pour le conſerver en vie, en le remorquant juſqu'à Bordeaux. Leurs tramaux ont quatre-vingt braſſes de longueur & dix pieds de chûte ; les mailles des hamaux ſont de ſix pouces en quarré, & celles de la flue ſeulement d'un pouce.

722. INDÉPENDAMMENT des grandes pêches dont nous venons de parler, on prend les petits poiſſons avec des ſeines qu'ils nomment *traîne ;* ils prennent les menilles & autres poiſſons de médiocre grandeur avec des havenets qui ne ſont point leſtés de plomb ; & outre les cauderettes qui ſervent à prendre les chevrettes, on en prend encore avec un inſtrument qu'ils nomment *treu*, & qui eſt une truble de deux pieds & demi de diametre.

723. GOLFE DE GASCOGNE. En remontant la Gironde, on arrive à Blaye, où l'on prend à peu près les mêmes poiſſons qu'à Royan, excepté les ſardines & les maigrions ; mais toujours en petite quantité, & point de coquillages. Comme les côtes ſont vaſeuſes, on y voit peu de cruſtacés ; & ils ſont ſi mauvais qu'on n'en fait aucun cas.

724. LE printems & l'été, ils pêchent dans leurs filadieres, avec des filets en tramail, qu'ils nomment *biſarés*, des aloſes qu'ils appellent *colas*. Les gattes ſe prennent avec un filet de même genre, qu'ils nomment *eſtoueyre*. Cette pêche ſe fait depuis quatre lieues au-deſſous de Bordeaux juſqu'à Pouillac, dans une étendue de huit lienes.

725. L'AUTOMNE & l'hiver, quand le tems le permet, les pêcheurs vont avec leurs filadieres & des filets ſemblables aux premiers, mais qui ont les mailles plus ſerrées, qu'ils nomment *tirolles*, pêcher depuis Cordouan juſqu'à Pouillac, de petites ſoles de ſix pouces de long, des plies, des mulets, & d'autres petits poiſſons. Dans les endroits où l'on pêche l'eſturgeon ou créat, on ſe ſert, comme nous l'avons dit, de tramaux qu'ils nomment *brege*.

726. DEPUIS By juſqu'à Verdon, près de Médoc, il y a bon nombre de gors, terminés par des naſſes nommées *bourgnes*, où ſe raſſemble beaucoup de poiſſon & de menuiſe, qu'ils appellent *norrain*. Les pêcheurs de Plaſſac mettent, au lieu de bourgne, un filet qui a les mailles aſſez ouvertes pour laiſſer paſſer le norrain.

727. LA Gironde eſt formée de deux grandes rivieres, la Garonne & la Dordogne, qui ſe réuniſſent au bec d'Ambès. Diſons un mot des pêches qui ſe font ſur la Dordogne, qui arroſe la Guyenne : nous reviendrons enſuite au bec d'Ambès, pour parcourir la Garonne.

728. EN remontant la Dordogne, on trouve Libourne & les autres petits endroits qui ſont de ſon quartier : nous allons parler des pêches qui s'y font.

729. Il y a depuis Lavagnau juſqu'à Caſtillon, & en d'autres endroits, des deux côtés de la riviere, quantité de pêcheries que les habitans appellent *naſſes* ou *naces*. Elles ſont faites avec des filets qu'on tend dans la riviere ſur des pieux, formant comme de grandes manches: ainſi ce ſont des gors ou bouchots, il n'y a que le nom de changé. On prend dans ces naſſes de pluſieurs eſpeces de poiſſons, comme ſaumons, aloſes, carpes, brochets, ſurmulets, poiſſons blancs. A l'égard des eſturgeons, il ne s'en trouve dans cette riviere que rarement.

730. Depuis le commencement de novembre juſqu'à la fin de mars, on pêche à la brège, filet qu'il ne faut pas confondre avec la drege de Normandie; nous en avons déjà parlé dans l'article de Blaye. Le bas de ce filet eſt garni de peu de plomb; & la tête de beaucoup de liege, afin qu'elle ſe tienne à la ſurface de l'eau. Comme ce tramail n'eſt deſtiné qu'à prendre des ſaumons, des aloſes, ou d'autres gros poiſſons, les mailles en ſont larges. Ils tendent ce filet par le travers de la riviere, dont il occupe preſque toute la largeur & la profondeur; ils le laiſſent dériver de flot & de juſan, ayant un bout du filet attaché à la filadiere, & une bouée à l'autre bout, environ l'eſpace de deux cents toiſes, puis le tirent à terre pour prendre le poiſſon. La pêche du ſaumon commence en novembre, & finit en mai. Celle de l'aloſe commence en mars, & finit en juin. Les aloſes de prime ſont les meilleures; paſſé le 15 de mai, elles ne ſont pas bonnes. A l'égard des ſaumons, les meilleurs ſe pêchent en février & en mars.

731. On prend auſſi ces poiſſons avec un filet en tramail, qu'ils nomment *blecharies*; &, comme nous l'avons dit, les fintes ou gattes avec le filet nommé *eſtoueyre*; & cela depuis mars juſqu'en juin. Ce poiſſon donne abondamment; & quoiqu'il ne ſoit pas eſtimé, on en fait une grande conſommation.

732. Les pêches dont nous venons de parler, ſe font mieux de nuit que de jour, à moins que le ciel ne ſoit couvert. Ils tâchent de s'établir dans des endroits ſableux ou graveleux, plutôt que ſur les vaſeux. Quelquefois, pour que les gros ſaumons ne s'échappent pas, on les ſaiſit avec un harpon qu'ils nomment *ſaumier*.

733. On fait encore dans la riviere la pêche de la ſeine, qu'ils nomment *eſcave*: un des bouts du filet eſt traîné par des hommes qui ſont à terre, & l'autre par ceux qui ſont dans une filadiere; enſuite ſe réuniſſant, ils amenent le filet au bord de l'eau. On fait ordinairement cette pêche depuis le mois de février juſqu'à la fin de juin. Comme nous en avons parlé amplement dans le corps de l'ouvrage, il me ſuffit de l'avoir indiquée. Le filet qu'ils nomment *treſſon*, eſt une ſeine à plus petites mailles.

734. Il ſe fait encore une autre pêche, qu'on nomme *treaule* ou *tirolle*. Ce filet, par la petiteſſe de ſes mailles, retient tous les poiſſons qu'il rencontre;

c'eſt pourquoi il ſert pour pêcher des lamproies. Ils ajuſtent ce filet qui a ſix à ſept pieds en quarré, ſur une perche de douze pieds de long, laquelle porte au bout une traverſe de la largeur du filet; la perche eſt recue dans une entaille qu'on a pratiquée à l'avant de la filadiere: la filadiere étant près d'un des bords de la riviere, le pêcheur y plonge le filet; puis appuyant ſur la partie de la perche qui eſt dans le bateau, il prend le poiſſon qui eſt ſur le filet.

735. En février & mars, on pêche ſur la Dordogne, des truitons, qui ne ſont pas plus gros que des harengs: on les prend avec le filet nommé *treaule* ou *tirolle*. Depuis le mois de mai juſqu'à celui de ſeptembre, on prend encore à la tirolle, des mules ou mulets.

736. Enfin l'on prend avec le havenau, des chevrettes dans la riviere de l'Isle. On pêche des aloſes avec un tramail de dix-huit braſſes de longueur, ſur huit pieds de chûte, qu'on tend ſur des piquets par le travers de la riviere.

737. A l'égard des lamproies, on les prend dans des naſſes, qu'on appelle *barigues* dans le pays: elles ſont coniques. On pêche encore avec l'épervier, & l'on y prend du poiſſon blanc, que les pêcheurs nomment *aſſics*, des barbeaux, quelques carpes, des plies qu'ils nomment *platuſſes*, &c.

738. Nous revenons au bec d'Ambès, pour entrer dans la Garonne, & la remonter juſqu'à Bordeaux.

739. Depuis le mois de février juſqu'en avril, on pêche dans les naſſes, des lamproies depuis Bordeaux juſqu'à Langon ſur Garonne. Ces naſſes ſe nomment *brougnées*, & ſont figurées comme une manche. On y prend auſſi des anguilles.

740. On pêche le créat ou eſturgeon, comme dans la Gironde: cette pêche commence en février, & finit en juin. On prend quelquefois des aloſes dans les mêmes filets.

741. On prend les ſaumons avec un tramail qui eſt garni par le pied d'une corde aſſez groſſe, chargée de quelques bagues de plomb, diſtribuées de diſtance en diſtance: il y a à la tête du filet des flottes de liege. Cette pêche ſe fait avec deux bateaux: dans l'un, il y a deux hommes; dans l'autre où eſt le filet, il y en a trois. Quand ils ont fait un certain chemin, qu'ils nomment *cours*, un homme placé au milieu du bateau, leve le filet doublé & le jette tout de ſuite à l'eau par le derriere du bateau. Quand les pêcheurs ſe trouvent dans un endroit favorable, ils ne le relevent qu'après l'y avoir laiſſé un quart d'heure.

742. Pour la pêche de la lamproie, des barbeaux, de la perche, de la carpe, de l'anguille, ils ſe ſervent auſſi de filets en tramail, mais dont les mailles ſont plus petites & proportionnées à la groſſeur des poiſſons: au reſte, ces pêches ſe font comme la précédente.

743. Il y a quelques moulieres & huîtrieres à la Tête-de-Buch, qui eſt le ſeul port du département de Bordeaux qui confine à la mer.

744. On fait à Bordeaux peu d'armemens pour la morue ; & en ce cas, on tire les équipages de Bayonne pour la morue ſeche, & de Saintonge pour la morue verte. Au reſte, on fait dans la Garonne à peu près les mêmes pêches que dans la Dordogne.

745. Quand on a traverſé le Bourdelais, on entre dans le pays qu'on nomme *de Labour*, qui confine à une grande étendue de côte, ſur laquelle on trouve pluſieurs petits ports de pêcheurs, & particuliérement l'embouchure de la riviere de Bayonne, ce qu'on appelle *la Tête-de-Buch*, & *Saint-Jean-de-Luz*.

746. Il y a à Bayonne une compagnie de matelots, qu'on nomme *tillotiers ;* ce ſont proprement les pêcheurs de la riviere, qui remontent depuis la derniere rade juſqu'à cinq lieues au-deſſus de Bayonne : ils rapportent de petites ſoles, des ſardines, des plies & des mules, le tout en petite quantité.

747. Vers l'embouchure de la riviere, il y a des pêcheurs qui vont juſqu'à dix lieues en mer, faire les pêches à la ligne, dont nous parlerons dans un inſtant. Ce ſont eux qui fourniſſent Bayonne de poiſſon frais, quoique le plus beau ſe tire de Saint-Sébaſtien du côté de l'Eſpagne, & de Buch qui eſt à la côte de France.

748. Les payſans établis au bord de la riviere, depuis Bayonne juſqu'à Dacqs, fourniſſent la ville d'aloſes : cependant il y a en outre deux naſſes qui traverſent la riviere, une à cinq lieues de Bayonne, & une autre à une lieue & demie au-deſſus, dans leſquelles on prend beaucoup de poiſſons, ſur-tout des aloſes. La riviere de Gave ſe décharge dans l'Adour, qui traverſe Bayonne ; car en remontant le Gave, on trouve deux naſſes, où l'on prend, entr'autres poiſſons, des ſaumons. L'hiver on en tranſporte une partie en Eſpagne, où l'on en trouve un débit avantageux.

749. Quoique j'aie rapporté, dans la ſeconde ſection, différentes façons de pêcher avec des trubles, je vais encore détailler une pêche de même genre, qui m'a été communiquée par M. Vanduffel de Bayonne. Le filet qu'on nomme *manche* ſur les rivieres de ce quartier, forme une poche, & ſon embouchure eſt montée ſur un cercle : un homme le tient par le manche, plongé entiérement dans l'eau, en oppoſant au courant l'embouchure du filet ; & dès qu'il ſent quelque mouvement, il releve le filet, avec le poiſſon qui reſte dans la poche. On prend ainſi de toutes ſortes de petits poiſſons.

750. J'ai, continue M. Vanduffel, des moulins où je pêche, avec un pareil filet, des tanches, des brochets, &c. Un homme ſe met dans l'eau juſqu'à la ceinture, dans les endroits étroits où il y a beaucoup de courant : il y plonge ſon filet ; & pour déterminer le poiſſon à donner dedans, on bat l'eau ſur les côtés. De plus, on prend dans les petites rivieres, des truitons avec de vrais verveux qu'ils nomment *naſſes*. Nous en avons expliqué l'uſage dans la ſeconde ſection.

751. POUR prendre des truites avec des hameçons, on ajuſte à l'hain une plume de duvet, qu'on fait mouvoir à la ſurface de l'eau; & les truites prenant ce leurre pour un inſecte, ſautent deſſus & ſe prennent. On peut conſulter, ſur cette façon de pêcher, ce que nous avons dit dans la premiere ſection, ſur les inſectes artificiels, & ſur la maniere de pêcher à la perche volante.

752. NOUS avons dit qu'on prend des ſaumons dans l'Adour, avec de grands filets qu'on nomme *naſſes*. Mais dans le Gave, le cours de l'eau eſt arrêté par des digues qui barrent la riviere, ainſi que nous l'expliquerons dans l'article où nous traiterons expreſſément de ce poiſſon.

753. JE ſors de la riviere, pour parcourir la côte maritime. On ne trouve ſur cette grande côte ni parcs, ni courtines, ni écluſes; mais on fait uſage de verveux ſemblables à ceux des environs de l'Adour. Comme les courans ſont très-violens, on ſe ſert peu de filets. On tend cependant des tramaux dans les endroits où il y a peu de courant, & l'on prend différens poiſſons, entr'autres des bourgeois. Je ferai néanmoins remarquer que le filet, que les pêcheurs de cette côte nomment *rets bourgeois*, eſt une vraie folle pierrée & flottée, qu'on tend ſédentaire & par fond; ils ont cinquante pieds de longueur, trois pieds de chûte; & avec ces filets, dont ils joignent pluſieurs pieces bout à bout, ils prennent des muges, des raies, des bourgeois, &c. Mais les pêches de ces quartiers ſe font communément avec des hains, ainſi que nous allons l'expliquer.

754. DEPUIS le 15 ou le 20 d'avril, juſqu'au mois d'octobre, on s'occupe de la pêche du thon: pour cela, neuf & juſqu'à douze matelots ſe mettent dans une double chaloupe; entre ces matelots, il y a quelques jeunes gens qui ſe forment par la pêche du thon à celle de la morue. Ces pêcheurs ſe portent depuis ſix juſqu'à vingt lieues au large. Quand les thons paraiſſent en quantité, & que la pêche donne bien, étant partis de grand matin, ils peuvent revenir le ſoir chez eux; mais quand la pêche eſt ingrate, ils ſont cinq à ſix jours ſans rentrer. Cette pêche ſe fait à la ligne, toujours ſous voile. Au commencement de leur pêche, ils amorcent avec un leurre qui repréſente une ſardine; mais autant qu'ils le peuvent, ils embecquent leurs hains avec quelques morceaux de poiſſon. La ligne eſt ordinairement longue de deux cents braſſes; chaque matelot jette la ſienne à la mer, & il arrive quelquefois qu'on les retire toutes garnies chacune d'un thon, dont quelques-uns peſent deux cents livres.

755. DEPUIS le commencement d'octobre, juſqu'au mois de novembre, ils pêchent pendant la nuit & à l'ancre, des raies, des anguilles, des chats de mer. Pour cela, huit à dix hommes qui ſe mettent dans une chaloupe, s'écartent de la côte de trois ou ſix lieues au plus: alors, ayant des lignes de cent braſſes de longueur, au bout deſquelles eſt un hain proportionné à la groſ-

ſeur des poiſſons qu'ils ſe propoſent de prendre, & amorcé avec quelque morceau de poiſſon, ils attachent, à la diſtance d'une braſſe de l'hameçon, un plomb qui repoſe ſur le fond. On jette autant de lignes qu'il y a de pêcheurs dans la chaloupe; & chacun retire ſa ligne, quand il ſent qu'un poiſſon a mordu. Ordinairement ils ne reviennent à terre qu'après avoir paſſé deux ou trois nuits à la mer.

756. Depuis le mois de novembre juſqu'en février ils prennent des congres: depuis le mois de décembre juſqu'à la fin de mars, les mêmes pêcheurs vont prendre des rouſſeaux (147), des merlus, des meroux. Cette pêche ſe fait encore à la ligne & à l'ancre dans de doubles chaloupes; mais les pêcheurs ne vont pas plus d'une lieue au large, & reviennent tous les jours chez eux. On attache au bout d'une ligne longue de trente braſſes, un plomb; & tout du long, de diſtance en diſtance, des hains amorcés de ſardines mêlées avec de la chair de bœuf: au bout de cette ligne qui porte les hains, on en attache une qui eſt plus groſſe, & qui a cent cinquante braſſes de longueur. Ainſi cette façon de pêcher aux cordes eſt à peu près ſemblable à celles qui ſont en uſage ſur la côte de Haute-Normandie. On prend avec ces hains beaucoup de rouſſeaux, dont on trouve le débit chez les Eſpagnols, qui en ſont très-friands.

757. On tend des trubles, des haveneaux & des paniers, pour prendre de petites chevrettes, qui ſervent à amorcer les hains.

758. Enfin, on va entre les rochers prendre différens poiſſons avec des gaffeaux, qui la plupart ſont faits avec trois gros hains qu'on ajuſte au bout d'une perche.

759. Outre ces petits pêches, les matelots Gaſcons & Baſques vont à la pêche de la morue, & quelquefois à celle de la baleine; mais comme nous nous propoſons de traiter expreſſément de ces grandes pêches, nous n'en dirons rien ici.

760. Le baſſin d'Arcachon, les étangs voiſins, la Tête-de-Buch & la côte adjacente, tous ces lieux ſont fort abondans en poiſſons, & pour cette raiſon méritent que nous nous en occupions particuliérement, & que nous entrions dans des détails qui ne ſe trouvent point dans notre traité, où nous nous ſommes bornés à donner une idée de la méchanique des différentes façons de pêcher: cependant nous ne ferons qu'indiquer celles qui ſe pratiquent en beaucoup d'autres endroits, & nous n'inſiſterons que ſur celles qui ſont en quelque façon particulieres à ceux que nous venons de nommer.

761. On ſe ſert communément, pour pêcher dans le baſſin & les étangs, de

(147) Suivant M. de Bomarre, le rouſſeau eſt une eſpece de cancre; en allemand, *Taſchenkrebs*. Cancer *Pagurus*; Linn. Ici, il s'agit d'un poiſſon à qui l'on a donné ce nom dans cette province.

petits

petits bateaux que les habitans nomment *pinaſſes :* nous en avons parlé dans la premiere ſection. Le marchand poiſſonnier qui fournit les pinaſſes, ainſi que les filets, & qui eſt chargé de faire la vente du poiſſon, a ordinairement le tiers du profit, & en outre une part de matelot pour la vente : au reſte, ces conventions entre les pêcheurs & le propriétaire du bateau étant libres, elles ne ſont pas toujours les mêmes pour toutes les eſpeces de pêches.

762. Les pêcheurs des étangs & des canaux, outre pluſieurs petites pêches aux hameçons, en font de conſidérables avec des cordes ajuſtées à peu près comme nous l'avons dit dans la premiere ſection, qui portent juſqu'à mille hains, amorcés la plupart avec des vers ; & chaque empile porte un petit corceron de liege, pour détacher les hains du fond : à l'une des extrêmités de la maîtreſſe corde, eſt une groſſe cabliere, & à l'autre bout un ſignal. Ils tendent le ſoir, & relevent leur corde à ſoleil levant.

763. A la côte & dans le baſſin, on pêche des poiſſons de mer ; mais dans quelques-uns des étangs, ce ſont des poiſſons d'eau douce : dans ceux qui avoiſinent la côte de Médoc, on prend des brochets, des tanches, des anguilles ; & des carpes dans celui de la Canau.

764. Outre les hameçons, on fait grand uſage dans les étangs, des verveux, qu'on tend dans le courant des ruiſſeaux qui s'y rendent. Nous avons parlé dans la ſeconde ſection, de ce filet qu'ils nomment *bertaut*. Les autres pêches qui ſont en uſage dans ces parages, ſont le ſardina, le peugne, la traîne ou ſeine, la jagude & le cava. Ces pêches, qui portent des noms inconnus ſur les autres côtes, peuvent néanmoins être rapportées à celles que nous avons décrites ſous d'autres dénominations.

765. La pêche dite *ſardina*, ne ſe fait que pendant les mois d'avril, mai & juin, toujours à l'extrêmité du baſſin d'Arcaſſon ou Arcachon, du côté de l'oueſt-nord-oueſt, dans un grand chenal appellé *bouron*, au nord-oueſt d'une iſle qui eſt dans le baſſin. Le filet pour cette pêche ſe nomme *ſardiniere ;* & comme les ſardines doivent s'y emmailler par la tête, c'eſt un manet qui eſt fait de fil délié, dont les mailles ont ſix à ſept lignes d'ouverture en quarré ; il a vingt braſſes de longueur ſur quatre de chûte ; il eſt leſté d'un peu de plomb par le pied, & garni de flottes de liege par la tête ; car il doit flotter entre deux eaux.

766. Deux hommes dans une pinaſſe ſe rendent dans le chenal appellé *bouron*, à demi-marée montante, & y reſtent juſqu'à demi-marée deſcendante ; ils mettent leur filet à l'eau, & réſervent dans la pinaſſe une corde qui eſt amarrée à l'un des bouts du filet. Un des pêcheurs rame continuellement, pendant que l'autre jette de tems en tems de la rave ou rogue au-deſſus de l'endroit où eſt le filet.

767. Quand les ſardines ſont emmaillées, elles s'agitent, & une partie de

leurs écailles qui se détachent, se porte à la surface de l'eau : ce qui indique aux pêcheurs qu'il est tems de relever le filet. Ainsi cette pêche se fait dans le bassin à peu près comme sur les côtes de Bretagne.

768. Quoiqu'on prenne des sardines à Buch, la plupart de celles que l'on consomme à Bayonne viennent de Fontarabie. On appelle *palicot*, à la Tête-de-Buch, un petit parc tourné, dont nous avons parlé dans la seconde section, §. 889.

769. À l'égard de la pêche du palot, elle se fait depuis pâques jusqu'au mois de novembre dans toute l'étendue du bassin, aux endroits que les pêcheurs choisissent par préférence, qui sont ceux où ils apperçoivent des traces de poisson sur le fond. Ils font à mer basse dans le bassin une grande enceinte avec des piquets, & ils enfouissent dans le sable, au pied de ces piquets, des filets qu'ils relevent quand la mer est haute, comme nous l'avons expliqué dans la seconde section. Quand la mer est retirée, on trouve dans cette enceinte de toutes sortes de poissons, ou à sec, ou presqu'à sec. Ces filets sont faits avec de la ficelle, & les mailles ont neuf à dix lignes d'ouverture en quarré.

770. La pêche qu'on nomme *jagude*, dont nous n'avons point parlé dans l'ouvrage, se fait dans tous les chenaux du bassin, avec un filet appellé *l'égrau*, qui a quarante brasses de longueur sur une brasse de chûte; il est lesté & flotté; il est fait d'un fort fil retors, & les mailles ont un pouce d'ouverture en quarré. On amarre aux deux bouts de la corde du pied, de grosses cablieres, pour le tenir sédentaire : & aux extrêmités de la corde flottée de la tête, on attache un orin de dix brasses de longueur, à l'extrêmité duquel est une bouée ou signal, que les pêcheurs de ce quartier nomment *voie*. Quand ils ont ainsi tendu leurs filets, ils vont se reposer à terre jusqu'à demi-marée, qu'ils viennent chercher leurs signaux & relever leurs filets.

771. La pêche qu'ils nomment *cava* se fait comme la jagude, par tout le bassin, avec un filet qu'on nomme *aumailhade*, qui est fait avec un fil plus délié que l'égrau de la jagude. Les mailles sont à peu près de même grandeur; il a vingt brasses de longueur sur une demi-brasse de chûte; il est lesté & flotté, & on le met à l'eau en tout tems : mais comme ce filet n'est pas sédentaire, on met à un des bouts une bouée ou signal, & l'autre bout est attaché à la pinasse qui va à la dérive, entraînant le filet au gré de la marée. De tems en tems on le releve pour prendre le poisson, & on le cale jusqu'à six fois dans une marée.

772. La pêche qu'on appelle *au peugne*, est une des plus considérables qu'on fasse dans ce quartier; elle commence ordinairement en novembre, & finit en mars ou à pâques. Elle se fait avec des chaloupes de trente pieds de long & douze pieds de large; elles portent un gouvernail, deux mâts & deux voiles; douze hommes s'embarquent dedans, y compris le pilote. Elles appartiennent ordinairement à quelques particuliers qui les louent aux pêcheurs moyennant une certaine somme pour tout le tems de la pêche. Le loyer de la chaloupe

& le prix du filet étant prélevés, le reſte du profit ſe partage entre les pêcheurs. Cependant le pilote retire ſoixante livres plus que les autres, moyennant quoi il fait la vente du poiſſon. On arrête définitivement les comptes aux fêtes de pâques, lorſque cette pêche finit.

773. La pêche du peugne ſe fait au large, par dix juſqu'à quarante braſſes d'eau. Quand les pêcheurs ſont rendus aux lieux qu'ils jugent les plus favorables pour la pêche, ce qui ſe regle ſuivant la direction des vents, ils mouillent une ancre, & mettent à l'eau leur filet, qui y reſte tout le jour & la nuit ſuivante : à la pointe du jour ils relevent leur filet, & rentrent dans le baſſin, où ils regagnent terre pour remettre leur poiſſon à deux de leurs camarades, qui viennent les attendre à toutes les marées avec une pinaſſe. Etant à terre, ils font ſécher leurs filets, & les reprennent dans leur chaloupe pour recommencer leur pêche; & ſuivant les différentes ſaiſons, ils changent de filets, pour aller à la mer avec ceux qui ſont propres à prendre les eſpeces de poiſſons qui donnent à la côte. Par exemple, dans les mois de novembre & de décembre, n'y ayant guere que de gros poiſſons, tels que les marſouins, les chenilles, martrames, poſteaux & les raies, ils ſe ſervent des filets nommés *leugeons*, faits de bon fil retors, & dont les mailles ont deux pouces d'ouverture en quarré; les pieces ont vingt braſſes de longueur & quatre pieds de chûte : ou des filets qu'ils nomment *petus*, ou à trois fils, dont les mailles ſont un peu plus grandes.

774. En janvier, février & mars, ils ſe ſervent des filets qu'ils nomment *eſtoueyres* ou *bigearreyns*, qui ſont plus déliés, pour prendre des ſoles, des raies, des turbots & autres bons poiſſons qui nagent ſur la côte dans cette ſaiſon. Les filets que nous venons de nommer ont quarante braſſes de longueur & ſix pieds de chûte; ils ſont tous plombés & flottés, pour qu'ils ſe tiennent verticalement dans l'eau; on met à chaque bout de la corde plombée une cabliere, & une bouée ou ſignal aux extrêmités de la corde garnie de flottes. Ces filets ſont du genre des demi-ſolles; & pour qu'une partie du poiſſon s'emmaille, on doit proportionner l'ouverture des mailles à la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre.

775. On fait encore une grande pêche au bord de la mer avec le filet qu'on nomme *ſeine* ou *traîne*. Il eſt fait avec des ficelles, & les mailles ont neuf à dix lignes d'ouverture; ſon étenduë eſt de ſoixante braſſes, ſur trois braſſes de chûte; il eſt leſté de cinquante livres de plomb; la tête du filet eſt garnie de quinze livres de liege, diſtribuées dans toute ſa longueur. On attache à chaque bout une corde ou halin, groſſe comme le pouce & longue de ſoixante-dix braſſes. On met un des halins & le filet dans une pinaſſe avec deux ou trois hommes : dix à douze autres du même équipage ſe tiennent ſur la côte, conſervant un des halins; ils marchent le long du rivage, parallélement à la pinaſſe,

qui fait la même route, à peu près comme nous l'avons dit. Si le maître, qui eſt du nombre de ceux qui ſont à terre, apperçoit certains bouillons qui indiquent qu'il y a du poiſſon ; il fait un ſignal à ceux qui ſont dans la pinaſſe, pour les avertir de jeter le filet à l'eau, ce qu'ils exécutent très-promptement & ſans bruit ; & ſur-le-champ ils voguent dans la pinaſſe, à force de rames, ſuivant une route circulaire, ſe rapprochant peu à peu de la côte. Quand ils l'ont gagnée, les hommes de la pinaſſe ſautent à terre ; & conjointement avec ceux qui y étaient reſtés, ils halent chacun ſur leur halin, ſe rapprochant les uns des autres ; & enfin ils tirent à terre le filet avec tout le poiſſon qui a été rencontré par la traîne.

776. On ne peut faire cette pêche que quand la mer eſt calme ; mais dans le baſſin, on la fait en tout tems, avec des filets plus déliés qu'ils nomment *traîne de ſceau*. Nous avons décrit cette pêche avec des circonſtances particulieres. Nous devons prévenir ſeulement qu'au lieu de lire *la baie d'Arcançon*, il faut lire *le baſſin d'Arcachon* ou *d'Arcaſſon*.

777. Nous avons déjà dit que les poiſſons qu'on prend au peugne ſont, en langage du pays, les marſouins, les chenilles, martrames, poſteaux, raies, tombes qu'on appelle à Bordeaux *créat de Buch*, turbots, barbues, raies, rouges ou grondins, ſoles, merlues, merlans, rouſſettes ou vilettes, fletans. Les poiſſons qu'on prend à la côte avec la traîne ſont les dorades, les brignes, ou loubines, mules, turbillons, maigres. On prend dans le baſſin, des barbeaux, des anguilles qu'on appelle à Buch *langrevres*, des ſeches qu'on nomme *ſcipes*, du latin *ſepia*, caſſouvres, congres, ſardines, carrelets ou platuſſes ; ſouvent les pêcheurs les nomment *plaines* ; terres ou hauches, mirques, eſpece de chiens de mer ; ſoles, mules, petites dorades que les habitans appellent *bordannes*. Les pêcheurs ôtent les foies des gros poiſſons, pour en tirer de l'huile.

778. On prend quelquefois, mais très-rarement, des créats, ſaumons, aloſes, gattes, lamproies, & des anchois, preſque jamais des thons ni des truites. On prend dans les filets, ſur-tout du peugne, des homards, des crabes gros & petits, quantité de chevrettes, que les habitans nomment *eſquives*, des ourſins ou châtaignes de mer, ſourdaux, coutoyes ; je crois que c'eſt le coutelier.

779. Il y a des pêcheurs qui vont avec leurs pinaſſes à la rame draguer des huîtres & des pétoncles, qu'ils nomment *barennes* ; beaucoup de moules ou moucles, médiocrement bonnes. A la baſſe eau on ramaſſe ſur les ſables, des huîtres qu'on eſtime mieux que celles de drague.

780. Méditerranée. Après avoir ſuivi toutes les côtes de l'Océan, nous allons paſſer dans la Méditerranée. Comme il n'y a point dans cette mer de flux & reflux réglés, on ne peut pas y faire uſage des étentes ni des parcs établis à la baſſe eau ; mais les pêcheurs riverains emploient la tente des filets en pleine

mer, les uns ſédentaires & les autres dérivans au gré des courans : de plus, ils ont imaginé pluſieurs méthodes, ſouvent très-induſtrieuſes, & qui conviennent à la mer ſur laquelle ils doivent s'exercer. Par exemple, comme elle n'eſt pas auſſi agitée que l'Océan, ils ont pu y établir des filets plus étendus : nous aurons plus d'une fois occaſion de le faire remarquer.

781. Il n'eſt pas douteux qu'on fait preſque par-tout, principalement au bord des étangs & à l'embouchure des rivieres, la pêche à la canne ou à la perche au bord de la mer, à la ligne, à la ligne dormante, la fourquette, la couffe de palangre, celle dite *potera*.

782. Nous avons aſſez parlé de toutes ces petites pêches dans le corps de l'ouvrage, pour que nous ſoyons diſpenſés d'y revenir; & notre but étant de traiter des grandes pêches, nous allons ſuivre les côtes de la Méditerranée, comme nous avons fait celles de l'Océan, commençant par celles du Rouſſillon.

783. Roussillon. Les habitans riverains de ces côtes, n'ayant d'autre occupation que la pêche, font pendant le courant de l'année celles du grand boulier ou art, du ſardinal, de la thonnaire, des palangriers, des pantannes, des nanſes : & à Colioure on fait la grande pêche du thon. Comme toutes ces pêches ont été détaillées dans notre ouvrage, & que nous ſerons encore obligés d'en parler, nous nous contenterons de les annoncer; aſſurant le lecteur qu'il trouvera dans la ſuite de quoi ſatisfaire ſa curioſité. Il y a dans tous les petits ports qui bordent cette côte, des bateaux pour faire toutes ces différentes pêches.

784. Les Catalans, qui ſont de grands pêcheurs, viennent quelquefois faire la pêche du boulier qu'ils nomment *l'art*, ſur la plage de Connet; & comme les Catalans ne ſe réuniſſent que quatre hommes pour faire cette pêche, les habitans du Rouſſillon qui viennent aider à tirer le filet à terre, ſont reçus à la part.

785. Les bateaux pour cette pêche, tant Catalans que du Rouſſillon, ſont du port de dix à douze tonneaux; & le filet dont ils ſe ſervent, eſt le même qu'on nomme en Provence *la grande iſſaugue*. Quand ils pèchent avec le ſardinal & le palangrier, ils ſe ſervent de bateaux de dix-huit à vingt pieds de long, du port de quatre à cinq tonneaux, dont le maître gabari eſt aſſez rond : comme on a coutume de les tirer à terre, ils ont aux côtés de la quille, à droite & à gauche, deux pieces de bois qui ſont comme des quilles; ce qui fait que ces bateaux ſe tiennent droits, au lieu de ſe pencher ſur le côté; & ces eſpeces de quilles ſont très-utiles pour les faire courir lorſqu'on les met à l'eau, ou quand on les hale à terre. La voilure de ces bateaux, contre l'ordinaire de la Méditerranée, eſt quarrée. Ils vont auſſi à la rame, & ordinairement ils ne s'embarquent que quatre hommes, le patron compris.

786. On pêche des ſardines dans preſque tous les ports du Rouſſillon; mais

on fait cette pêche à Colioure plus qu'en aucun autre endroit, parce qu'il s'y fait beaucoup de ſalaiſons; de ſorte que, quoiqu'il y ait plus de pêcheurs ſardiniers à Colioure que par-tout ailleurs, les pêcheurs des autres ports y apportent la plus grande partie de leur poiſſon pour le vendre aux ſaleurs qui ſont, les uns des marchands de la province, & d'autres de Perpignan, où il ſe ſale, année commune, trois à quatre mille barrils de ſardines & quelques anchois. Cette quantité de ſalaiſons vient de la faculté qu'on a à Colioure d'avoir le ſel à ſept livres dix ſols le minot, depuis pâques juſqu'à la touſſaint. La plupart de ces ſalaiſons ſe conſomment en Rouſſillon & en Sardaigne.

787. La pêche de la ſardine ſe fait avec un filet très-délié, qu'ils nomment *eſpion;* chaque bateau en porte deux pieces, qui étant réunies, ont cent quarante-quatre cannes de longueur, ſur huit cents mailles de chûte; & dans la longueur d'un pan ou de neuf pouces, il y a quatorze nœuds ou ourdres. Cette pêche ſe fait le ſoir au ſoleil couché, & ſe continue juſqu'à une heure de nuit: les poiſſons qu'on y prend, s'appellent *de prime.* On la recommence au point du jour juſqu'au ſoleil levant, & les poiſſons qu'on prend ſe nomment *d'aube.* Comme il eſt très-important de mettre le poiſſon dans le ſel preſqu'auſſitôt qu'il ſort de la mer, on donne la préférence aux ſardines d'aube ſur celles de prime, parce qu'elles ont été pêchées ſix ou ſept heures plus tard.

788. On n'établit point de madrague ſur les côtes du Rouſſillon; cependant on y prend beaucoup de thons avec les thonnaires de poſte, comme nous l'avons expliqué dans la ſeconde ſection, ou en faiſant ce qu'ils nomment *la grande pêche du thon*, dont nous allons donner une idée aſſez préciſe, pour ſuppléer à ce que nous avons omis à l'endroit cité.

789. Les filets dont ſe ſervent les pêcheurs de Colioure, ſont plus forts & plus grands que ceux qu'on emploie pour les thonnaires ordinaires. Chaque piece a cinquante cannes de long ſur quatorze de hauteur: elles ſont formées de quatre-vingts ourdres ou mailles, qui ont neuf à dix pouces d'ouverture en quarré.

790. Un filet qu'on nomme *le grand boulier de l'œuvre*, qui differe peu du filet qu'on nomme *l'iſſaugue*, ſert à former la derniere enceinte pour conduire les thons à terre. Il eſt fait d'une petite ligne ou ficelle, une fois plus groſſe que celle dont on fait les thonnaires ou les courantilles; il en faut trois cents quintaux pour faire ce filet, qu'on peut comparer au boulier: les mailles de l'extrêmité de ce grand filet ont neuf pouces d'ouverture en quarré, & elles vont toujours en diminuant à meſure qu'on approche du milieu, de façon qu'elles y ſont réduites à n'avoir plus que deux pouces d'ouverture. Comme on ſe propoſe par cette pêche de prendre à la fois un grand nombre de thons, elle eſt très-intéreſſante pour les habitans de Colioure. Cette grande pêche ne ſe fait ordinairement qu'en juin, juillet, août & ſeptembre, un peu plus tôt ou plus tard, ſuivant que la ſaiſon eſt belle & favorable.

791. POUR être informé quand les bancs de thons s'approchent de la côte, la communauté de Colioure entretient pendant la ſaiſon deux hommes entendus & expérimentés, qui ſe tiennent ſur deux promontoires élevés au bord de la mer, à droite & à gauche de l'entrée du port de Colioure, pour obſerver quand les thons s'approchent de la côte; car quelquefois il en paſſe des bancs de deux ou trois milliers. Les naturels du pays appellent ces bancs *des mattes de thons.*

792. PAR les beaux tems, les guetteurs apperçoivent de loin les thons, dont une partie ſe montre à la ſurface de l'eau. Alors, pour en avertir ceux qui ont des bateaux, & même les habitans de Colioure & des environs, ils déploient chacun un petit pavillon blanc. Ce ſignal annonce l'arrivée des thons; & en l'inclinant d'un côté ou d'un autre, ils indiquent la route qu'ils tiennent.

793. AUSSI-TÔT qu'on apperçoit les ſignaux des guetteurs, les enfans parcourent toutes les rues & places de la ville & des fauxbourgs, criant: *anante à la thonnaire.* A ces cris, les bourgeois, les ouvriers, les moindres habitans, même les troupes qui ne ſont point en faction, quittent leurs occupations ordinaires, & courent à la marine, ſe jettent dans les bateaux, où les patrons les attendent avec leurs filets, & chacun s'empreſſe de prêter la main pour embarquer les cordages, les filets & les apparaux qui ſont néceſſaires; ils rament auſſi pour ſe rendre à leur poſte.

794. LES bateaux ainſi équipés, forment comme quatre petites eſcadres, commandées chacune par un chef pris du nombre des pêcheurs, & nommé toutes les années par la communauté. Ces commandans, ſuivis des bateaux de leur diviſion, partent ſans perdre de tems pour ſe rendre à force de rames à l'endroit où les guetteurs indiquent par leur pavillon qu'il faut établir la pêche. Les bateaux des quatre diviſions s'étant joints, forment une ligne en croiſſant; à chaque bout il y a un des capitaines & deux autres au centre, pour commander la manœuvre; ils marchent tous en cet ordre, obſervant toujours les ſignaux que font les guetteurs, juſqu'à ce qu'ils leur marquent que les thons ſont dans l'enceinte, & qu'ils peuvent la fermer: ce qu'ils jugent auſſi eux-mêmes de deſſus leurs bateaux, mais que les obſervateurs découvrent encore mieux de deſſus les promontoires où ils ſe ſont placés.

795. LORSQU'ÉTANT bien diſpoſé, chaque patron de chaloupe eſt prêt à jeter à la mer ſon filet, ceux qui ſont au centre de la ligne commencent, au ſignal qu'on leur fait, à mettre leurs filets à la mer, & ils les joignent l'un à l'autre, en les étendant vers la droite & vers la gauche; ils forment ainſi avec ces filets une enceinte en rond, qu'ils ferment, & à laquelle ils donnent le nom de *jardin*, où les thons ſe trouvent renfermés. Au lieu de chercher à franchir le filet, ils tournent ſans ceſſe dans cette enceinte, ſe tenant toujours éloignés du filet de quinze à vingt pieds. Cette barriere leur paraiſſant apparem-

ment impénétrable, ils en ſont effrayés. Au bas de chaque piece de ces filets, on a attaché au moins dix pierres, qui peſent chacune dix à douze livres, pour faire caler & aſſujettir ſur le fond le pied du filet. La corde qui borde le haut eſt garnie de morceaux de liege qui ont un pied & demi en quarré, qu'on place à deux braſſes & demie les uns des autres, pour la ſoutenir à la ſurface de l'eau. Au reſte, on proportionne la grandeur de l'enceinte à la quantité de poiſſon qu'on apperçoit, & on réſerve toujours dix à douze bateaux pour faire avec les filets une cloiſon qui ſépare en deux le jardin ou l'enceinte, à meſure que les poiſſons ſe rangent du côté de la plage : l'enceinte devenant plus reſſerrée, les bateaux qui ſe trouvent dehors, levent promptement leurs filets, & vont former un autre pare quarré au-devant & attenant le premier: quand il eſt formé, on ſouleve un des filets du côté du ſecond parc, pour permettre aux thons d'y entrer, & on abaiſſe ce filet quand on apperçoit que tous les thons ont paſſé dans le parc quarré.

796. Il faut remarquer que, dès que les thons apperçoivent une ouverture, ils y défilent tous les uns après les autres ; & pour cette raiſon, la pêche eſt manquée, ſi les patrons n'ont pas bien joint les filets les uns aux autres, ou s'ils ne les font pas bien porter ſur le fond.

797. On conſtruit de ſemblables parcs les uns au bout des autres, toujours du côté de la plage ; & faiſant paſſer les poiſſons dans celui qu'on a conſtruit en dernier lieu, on les conduit juſqu'à un endroit où il n'y ait que quatre braſſes d'eau ; alors en étendant le grand boulier qu'on nomme *de l'œuvre*, ou *de la margueillerie*, tout autour de la derniere enceinte, les deux bras de ce filet venant aboutir à terre, une grande partie des gens de mer & de ceux qui s'y ſont joints, tirent à force de bras ſur le boulier pour le roidir, afin d'enlever les filets du dernier pare. Les thons ne ſe trouvant pour lors reſſerrés que dans l'enceinte du boulier, qui ſe trouve aſſez grande, tournent tout autour : mais à meſure qu'on tire le boulier à terre, les poiſſons perdent l'eau ; les pêcheurs les faiſiſſent & les mettent dans leurs bateaux, pour les conduire de la plage, qui ſera, ſi l'on veut, celle d'Argeleos, à Colioure. On en tranſporte de frais en différens endroits ; mais la plus grande partie ſe marine, comme nous le dirons dans l'article où nous traiterons expreſſément du thon : nous y dirons auſſi comment ſe fait la répartition du poiſſon entre les matelots & ceux qui ont aidé à la pêche, & même aux pauvres gens de Colioure.

798. Il eſt défendu d'établir ce filet plus près des madragues que de deux milles. On peut conſulter ce que nous en avons dit ci-deſſus. Les bateaux qui ſervent à cette pêche, vont à voiles & à rames, & ont une tille à l'avant & une à l'arriere ; on les nomme *fregattons*. Outre les thons, on prend à cette pêche des lamies & pluſieurs autres gros poiſſons. Souvent les pêcheurs en arrachent le foie pour en tirer de l'huile qui ſert à la préparation des cuirs.

799.

799. On trouvera ailleurs le nom des poiſſons qu'on prend ſur cette côte : ainſi nous nous bornerons à dire qu'on n'y voit ni harengs ni morues, mais quantité de merlans & de maquereaux, qu'on prend avec le filet nommé *boulier* & au palangrier, en juin, juillet, août & ſeptembre. On prend rarement des eſturgeons, mais plus communément des aloſes, ſur-tout dans les rivieres où elles remontent.

800. Les petites pêches qui ſont le plus en uſage ſur la côte de Rouſſillon, ſont celles des nanſes, naſſes ou paniers, qu'on tend entre les rochers qui ſe trouvent entre Colioure & Bagnols. Il y a peu de coquillages ſur cette côte : on prend cependant entre les roches, plutôt par divertiſſement que pour un objet de commerce, des moules qui ſont petites, quelques huîtres, des lépas, padaledas ou lopedes, qu'on détache avec un couteau, des ourſins qu'on drague avec un rateau qui a les dents crochues. On prend avec des naſſes entre les rochers, des chevrettes, des langouſtes, des crabes : toutes ces pêches ne ſont pas conſidérables.

801. Languedoc. Après avoir parcouru la côte du Rouſſillon, qui comprend entr'autres Perpignan & Leucate, nous allons ſuivre celles du Languedoc, & nous commençons par Narbonne. Comme les riverains de cette côte, depuis l'étang de Vendrez, où ſe jette la riviere d'Aude, juſqu'au cap de Leucate, s'occupent beaucoup de la pêche, tant au bord de la mer que dans les étangs ſalés, nous nous étendrons un peu plus ſur les pêches qui s'y font, que ſur celles des autres endroits.

802. Les pêches qu'ils pratiquent, ſont les bourdigues, dans les canaux qui communiquent de l'étang de Perpignan à la mer : elles commencent en juin, & finiſſent en mars. Le grand boulier ſe fait depuis le mois de mars juſqu'à la fin d'octobre, ſur les côtes & dans les étangs. Le petit boulier, qu'ils nomment auſſi *traîne*, ſe fait depuis pâques juſqu'au 15 d'août, au bord de la mer, depuis la mi-août juſqu'au mois d'octobre dans les étangs, & depuis la mi-octobre juſqu'au mois de mars à l'ouverture des graus & partie des étangs. La pêche du gangui, dite *par bateaux*, ſe fait toute l'année en mer & dans les étangs, avec des bateaux qui traînent ce filet à la voile : on la pratique auſſi au bord de la mer & à l'embouchure des étangs. La pêche du gangui, qu'on nomme *à la tartanne*, eſt faite depuis le mois d'octobre juſqu'en avril, principalement par les pêcheurs du Martigue, qui viennent pratiquer cette pêche juſques dans les environs de Narbonne. On commence à faire uſage du ſardinal au commencement d'avril, & on continue cette pêche juſqu'en octobre. Dans les baſſes & ſur les fonds de roche, on tend des palangres depuis le commencement du carême juſqu'au mois d'octobre, & pendant tout l'hiver dans les étangs. On prend des thons avec le filet dit *courantille*, depuis le mois de mai juſqu'en novembre : pendant l'hiver on fait la pêche qu'on nomme *des romatieres*.

803. Par les tems calmes & dans la belle saison, on fait, au bord de la mer & dans les étangs, la pêche qu'on nomme *bastude*. On ne met ordinairement à la mer les tremaillades que dans les mois de février, mars & avril, & au plus jusqu'en septembre sur les bancs de roche. Celle des nansses, nasses ou paniers, se fait dans la même saison & sur les mêmes fonds. On sait que les pantannes sont des filets tendus dans les étangs sur des piquets, pour former des espeees de pares aux bords des étangs.

804. Les bâtimens dont on fait usage pour ces différentes pêches, sont les uns à fond plat, & les autres ont plus ou moins de façons, & les équipages sont plus ou moins forts, suivant l'étendue & le poids des filets; tous sont à la part.

805. Ordinairement les tartannes de pêche sont moins gondolées, & ont le bord moins élevé que celles qu'on destine au commerce; leur port est de vingt-cinq à trente tonneaux, & elles sont montées de dix, douze & quatorze hommes, suivant la grandeur des filets & celle du bâtiment.

806. Les bateaux à fond plat se nomment *bettes;* leur port est communément de dix à douze tonneaux, & elles sont montées l'été de dix à douze hommes, & l'hiver de quatorze. Ils s'associent ordinairement de jeunes gens, pour nouer les cordages qu'ils nomment *mailles :* quand on tire à terre les filets, des hommes, des femmes leur aident encore à faire ce travail, & ils les récompensent avec des poissons de la pêche.

807. Il y a en outre de petites bettes du port de cinq à six tonneaux, montées seulement de huit hommes; on s'en sert pour la pêche du petit boulier ou de la traîne. Toutes ces bettes, grandes ou petites, portent un gouvernail, un mât, une vergue, une voile latine; elles vont aussi à la rame quand le vent est contraire, ou par les tems calmes.

808. Les bâtimens pour le gangui different des bettes, en ce qu'ils ont des façons & des fonds ronds. Il y en a de grands & de petits; les petits servent dans les étangs, & les grands à la mer.

809. On ne fait guere de salaison que celle des anguilles qu'on prend dans l'étang de Leucate; la plus grande partie des salaisons se fait à Cette, à cause du moindre prix du sel, ce qui oblige souvent en été les pêcheurs de Narbonne de jeter à la mer une partie de leur pêche, ne pouvant pas la porter à Cette ou à Collioure.

810. Il n'est pas douteux qu'on fait usage aux bords de la Méditeranée, & particuliérement dans les étangs, ainsi qu'à l'embouchure des rivieres, de la pêche à la canne, à la ligne, à la fourquette, la couffe de palangre, la potera; mais ce sont là de petites pêches de peu de conséquence. La plus grande pêche aux hains ou mouscleaux, comme l'on dit dans la Provence, est celle qu'on y nomme *au palangre*, qui est la même qu'on appelle *aux cordes* dans l'Océan. Sur une ligne grosse comme le doigt, de trois ou quatre cents brasses de longueur,

on attache à une braſſe les unes des autres des lignes déliées ou breſſeaux, qui portent des mouſcleaux ou hains garnis de leurres, eſca ou appâts ; de ſorte qu'ayant joint les unes au bout des autres un nombre de ces pieces, on forme une palangre qui porte ſeize cents juſqu'à quatre mille mouſcleaux. On jette peu à peu à la mer la palangre, en ramant lentement le long d'un banc, ou autour d'un rocher où l'on ſe propoſe de faire la pêche. Chaque piece a un ſignal de liege ; & quand le patron a achevé de la jeter à l'eau, il va relever le bout qu'il a mis le premier à la mer, pour s'approprier le poiſſon qui eſt pris, ou remettre des appâts où il en manque ; de ſorte que la palangre reſte au plus une heure & demie ou deux heures à l'eau. Cette pêche ſe fait de jour & de nuit. Il y en a qui la font toute l'année ; mais communément on la commence en octobre, & elle finit en mars. On amorce avec des ſardines, des ſaveneaux & d'autres petits poiſſons, & on y prend de preſque toutes ſortes de poiſſons, principalement des pageaux, des galinettes (148), des merlans, des gournéaux, des aurades, des clavelades ou raies bouclées, des chats de mer, des ronds, &c. Nous avons exactement décrit cette pêche dans la premiere ſection.

811. Les pêcheurs de la Méditerranée font un grand uſage des filets qu'on nomme *tremails* ou *tramaux* dans l'Océan, & *tremaillades*, *entremaux*, dans les mers du Levant, comme nous l'avons expliqué dans la ſeconde ſection. Les grandes mailles des côtés ont huit pouces d'ouverture en quarré, & celles de la nappe du milieu trois pouces. Cette pêche ſur la côte de Narbonne ſe fait plus à Leucate qu'ailleurs, à cauſe des bancs de roche qui s'y trouvent, autour deſquels on fait des enceintes avec douze pieces de ce filet, que prend chaque bateau. On les tend par fond, & l'on n'apperçoit ſur l'eau que les ſignaux : on les releve ſoir & matin pour en tirer le poiſſon & les changer de place. On prend à ce filet les poiſſons qui ſe tiennent entre les rochers, ceux qui ne quittent guere le fond de la mer, & particuliérement les cruſtacés.

812. La pêche dite *des romatieres* ſe fait avec vingt pieces de filets entremaillés, qui ont chacune trente cannes de long & trois pouces de chûte : les grandes mailles ont dix à onze pouces en quarré, & celles de l'embouchure ont trois pouces & demi. Ils les mouillent le long de la côte à cinq ou ſix braſſes d'eau, & ils ne les viſitent que vingt-quatre heures après, pour prendre principalement des turbots, que les naturels du pays nomment *roms*, ce qui la fait nommer *romatiere*. Peu de pêcheurs s'adonnent à cette pêche, qui n'eſt autre choſe qu'un tramail tendu ſédentaire & par fond, ou une folle entremaillée ; car ce filet eſt leſté & garni de flottes, avec des ſignaux pour les retrouver.

813. Le filet qu'on nomme *baſtude* ou *battude* ſur la côte de Narbonne, eſt

(148) Il y a une infinité de poiſſons qui portent le nom de *galine*. Cette confuſion de mots nuit aux progrès des connaiſſances ichthyologiques. Il faudrait les travaux de pluſieurs ſavans, pour répandre la lumiere dans cette partie de l'hiſtoire naturelle.

encore une entremaillade faite avec un fil délié : la piece a environ cent quinze ou cent vingt pieds de longueur ſur trois pieds & demi à quatre pieds de chûte : les mailles de la nappe du milieu ont un pouce d'ouverture en quarré, & celles des deux autres nappes cinq pouces : ces filets ſont leſtés & flottés ; on joint enſemble pluſieurs pieces en plus ou moins grand nombre, ſuivant qu'on veut former une enceinte plus ou moins grande ; & quand le filet eſt tendu ſédentaire & par fond, on bat l'eau tout autour, pour engager le poiſſon à donner dedans. On ſe ſert principalement de ce filet dans la ſaiſon des maquereaux. On donne quelquefois le nom de *hautées* à de grandes baſtudes.

814. Le filet qu'on emploie pour prendre les ſardines ſe nomme *ſardinal* ou *eſpion*. Après ce que nous en avons dit dans la ſeconde ſection, on ſait que c'eſt une ſimple nappe fort étendue, de quatre-vingt braſſes de longueur ſur douze de chûte, faite d'un fil retors & délié, dont les mailles doivent être tellement calibrées, que le poiſſon puiſſe s'emmailler & ſe prendre par la tête. Rarement on le tend par fond ; ordinairement on l'appareille pour l'établir entre deux eaux, & le laiſſer dériver au gré des courans. On ne ſe ſert point de réſure dans la Méditerranée pour attirer les ſardines : ſi on établit ce filet à ſoleil couchant à dix ou douze braſſes d'eau, on le releve à une heure de nuit ; on le remet à l'eau le matin au point du jour, & on le releve à ſoleil levant. Quand les gros poiſſons qui chaſſent les ſardines donnent dans les filets, ils font beaucoup de dégât. Depuis le mois de mars juſqu'à celui d'août, on prend des ſardines, un peu d'anchois & quelques mulets.

815. On fait en Provence grand uſage de filets qui ſont formés d'une manche précédée de deux grandes ailes. De ce genre eſt le grand boulier ; ce filet occupe en mer une circonférence de deux cents trente-quatre braſſes ; ſes bras ont huit braſſes de hauteur & cent douze de longueur ; le corps ou la manche qui eſt au milieu a vingt braſſes d'ouverture à l'entrée & dix de profondeur ; les bras ſont formés de filets, dont les mailles les plus ouvertes ſont aux extrémités, les plus ſerrées auprès de la manche, & elles diminuent toujours de grandeur à meſure qu'on approche du fond. Voici l'ordre de la diminution de l'ouverture des mailles : celles de l'extrémité des bras ont deux pouces d'ouverture en quarré, enſuite elles n'ont plus qu'un pouce & demi ; celles d'enſuite neuf lignes : le filet à l'embouchure de la manche a les mailles de ſix lignes, & vers le fond elles n'ont que quatre lignes. Le bas de ce filet eſt très-chargé de plomb, pour le faire traîner ſur le fond, & la tête eſt garnie de flottes de liege. Au bout des ailes ſont attachées quinze ou vingt pieces de cordages qu'on nomme *maille*, & chaque piece eſt longue de ſoixante-quinze braſſes.

816. Les bouliers pour pêcher dans les étangs, ont autant d'étendue ; mais les filets n'ont pas tant de chûte : elle n'eſt que de quatre braſſes & demie, à

cauſe qu'il n'y a pas une auſſi grande profondeur d'eau qu'à la mer; & quatre ou cinq mailles ou pieces de cordage ſuffiſent pour les tirer.

817. Le filet qu'on nomme *traîne* à Gruyſſan, côte de Narbonne, eſt un petit boulier; mais on en forme de trois façons différentes, ſuivant le lieu, le tems & la ſaiſon où les pêcheurs s'en ſervent.

818. Celui avec lequel on pêche en mer, depuis pâques juſqu'à la mi-août, eſt compoſé de trois ſortes de filets, l'un dont les mailles ont un pouce & demi d'ouverture en quarré, l'autre dont les mailles ont neuf lignes d'ouverture; & les filets auprès de la manche ont leurs mailles de ſix lignes; les bras ont quatre-vingt cannes de longueur & cinq de hauteur. La manche qui ſe termine en pointe & qui eſt fermée au bout par un lien qu'on ôte quand on veut en tirer le poiſſon, eſt formée de deux ſortes de filets; les mailles de l'un ont ſix lignes d'ouverture, celles de l'autre ſeulement quatre lignes. Il faut, pour appareiller ce filet, quatre-vingt livres de plomb & cinquante livres de liege, avec cinq à ſix cents braſſes de mailles ou de cordes d'auffe.

819. Depuis le milieu d'août juſqu'à la touſſaint, on pêche dans les étangs de Vendres & de Narbonne avec des traînes, dont les ailes de quarante cannes de longueur ſur quatre de hauteur, ſont faites de filets dont les mailles ont neuf lignes d'ouverture: la manche eſt ſemblable à celle que nous avons décrite. Il ne faut, pour gréer ce filet, que quarante livres de plomb & vingt livres de liege, avec cuviron vingt ou vingt-cinq braſſes de corde ou maille.

820. A la touſſaint, les pêcheurs qui vont pêcher au petit boulier en mer, près l'embouchure des étangs & ſur les graux, forment leur filet avec quatorze pieces, dont les mailles ont un pouce & demi d'ouverture, & ſix dont les mailles ont neuf lignes: ce qui fait pour les bras une longueur de ſoixante cannes ſur ſix de chûte. Il faut, pour les gréer, ſoixante livres de plomb, vingt-cinq livres de liege & deux cents cinquante à trois cents braſſes de cordage, ou trois à quatre mailles; car il en faut d'autant moins qu'on s'éloigne moins de la côte, ce qui arrive l'hiver plutôt que l'été. On ſe ſert encore à la côte de Narbonne, de filets qu'on nomme *gangui*, qui ſont de même genre que les boulliers, étant formés d'une manche précédée de deux ailes; mais il y en a de différentes ſortes.

821. Le gangui pour bateaux, dont on ſe ſert particuliérement à Gruyſſan, eſt fait d'une piece de filet dont les mailles ont un pouce & demi d'ouverture, & qui a trois cannes de longueur pour chaque bras, ſur une pareille hauteur. La manche qui eſt faite d'un filet dont les mailles ont neuf lignes d'ouverture & le fond quatre lignes, a trois cannes de longueur, & à ſon embouchure trois cannes de circonférence. Il y a un peu en dedans de l'embouchure un cercle de tonneau qui porte un goulet comme aux verveux. Il faut, pour gréer ce filet, quarante livres de plomb, trente-cinq livres de liege, & un cordage

de quatre à cinq mailles ou de trois cents cinquante à quatre cents braſſes de longueur, pour le traîner à quinze braſſes d'eau avec un bateau ſous voile. Quelquefois les halins ou libans ſont amarrés bas-bord & tribord; mais le plus ſouvent on fait cette pêche avec deux batelets, chacun tirant ſon liban.

822. QUAND on traîne un grand gangui avec deux forts bateaux à la voile, on nomme cette pêche *aux bœufs*: elle eſt deſtructive, parce qu'on charge le filet de beaucoup de leſt, même de barres de fer, & on le traîne fort vîte.

823. LA pêche qu'on nomme *gangui pour tartanne*, ou ſimplement *tartanne*, parce que les pêcheurs donnent au filet le nom du bâtiment qu'ils emploient pour cette pêche, eſt cependant un vrai gangui plus grand que les autres. La manche eſt formée de quatre ſortes de mailles, de celles qu'on nomme *deux doigts*, qui ont un pouce & demi d'ouverture; & les côtés de la gorge ou entrée du filet ſont formés par ſoixante-quatre de ces mailles. Le haut & le bas de cette entrée ſont formés de cent cinquante mailles de pouſal, qui ont neuf lignes d'ouverture. Le corps de ce filet, qui s'appelle *ſégarié*, eſt fait de trois cents mailles du filet dit *braſſade*, dont les mailles ont quatre lignes d'ouverture. Le bas de ce filet, qu'on nomme *gueragnon*, doit être fort pour réſiſter au frottement; c'eſt pourquoi on le fait de cinq cents mailles en quarré, & de gros fil, qu'on nomme *de ſix*. Le haut du filet eſt garni de quarante à cinquante livres de liege; le bas n'eſt point leſté de plomb, mais de pierres qui ſont à une braſſe les unes des autres. Pour pêcher, on le cale à vingt-cinq ou trente braſſes d'eau. On traîne ce filet au moyen de libans d'auſſe, qui ont cent ſoixante-dix ou cent quatre-vingt braſſes de longueur, qui répondent aux bouts-dehors ou aux paux, qui ſont à pouppe & à proue de la tartanne. On prend à cette pêche toutes ſortes de poiſſons.

824. POUR prendre des anguilles, on traîne avec un bateau de fort petits ganguis, qui ont des mailles très-ſerrées: on les nomme *gangueilles*.

825. ON pêche dans les étangs de la côte de Narbonne avec l'épervier qu'ils nomment *reſſaut*, en pourſuivant le poiſſon dans l'eau. On pêche encore dans les étangs de Narbonne avec des *nanſes*, par corruption de *naſſes*. Ce ſont des paniers d'oſier, dont les ouvertures ſont garnies de goulets auſſi d'oſier. On les plonge ordinairement dans des trous de rocher ou ſur les bancs juſqu'à quarante ou cinquante braſſes de profondeur. On met dedans quelques appâts, & on les leſte avec des pierres, pour qu'ils reſtent aux endroits où on les a calés. Une corde qui s'étend juſqu'à la ſuperficie de l'eau porte une bouée ou ſignal, qui indique où eſt la nanſe, qu'on retire au moyen de la ligne, & on en tire le poiſſon par une petite ouverture qui eſt exactement fermée par une porte. De ce genre eſt la pêche qu'on nomme *à la cage*, qui ſe fait dans l'étang de Vendres. Un homme porte devant lui cette cage, faite avec de l'oſier croiſé & lié avec de la ficelle; & marchant dans l'eau au bord de l'étang, il jette cette cage

ſur le poiſſon qu'il apperçoit au fond de l'eau : ainſi c'eſt le diminutif de la pêche à l'épervier.

826. Dans la belle ſaiſon, des vieillards & des jeunes gens s'occupent volontiers de la pêche à la fichure & à l'épée. Ceux qui la font, parcourent le bord des étangs ſalés, portant à la main un petit fichoir à trois dents, qu'ils dardent avec force contre tous les poiſſons qu'ils apperçoivent.

827. Ils ſe ſervent auſſi d'une épée pour faire cette pêche, & en l'enfonçant dans la vaſe, ils prennent des anguilles & d'autres poiſſons qui s'envaſent. On ne peut faire cette pêche que dans les endroits où il n'y a qu'un pied, ou au plus un pied & demi d'eau. Ils piquent l'épée ou le fichoir dans les endroits où ils apperçoivent remuer quelque choſe dans la vaſe.

828. On fait de plus la pêche des bourdigues dans l'étang de Perignan. Comme nous avons beaucoup détaillé cette pêche dans l'ouvrage, on ſe rappellera que ce ſont des parcs qu'on établit dans les canaux qui communiquent des étangs à la mer, & qu'on les forme avec des paliſſades de roſeaux ; de façon que le poiſſon qui y eſt entré aſſez facilement, ne peut en ſortir, & ſe refugie dans des endroits où on va le prendre avec une truble qu'on nomme *ſalabre*.

829. On tend quelquefois du côté de l'étang en avant de la bourdigue un filet d'auffe dont les mailles ont quatre pouces en quarré, qu'on nomme *capouliere ;* il a environ quarante pieds de longueur ſur dix-huit de hauteur : comme il forme un entonnoir, il ſert à conduire le poiſſon dans la bourdigue.

830. Nous avons dit qu'on fait à Leucate près de Narbonne, la pêche à la courantille : nous avons alors annoncé cette pêche fort en bref, comptant qu'il était à propos d'en réſerver les détails pour l'article où nous nous propoſons de parler expreſſément du thon ; mais comme il nous a paru depuis, qu'il était important de détailler ces pêches dans la premiere partie, nous avons rapporté fort en détail ce que c'eſt que la grande thonnaire de poſte, qu'on pratique auprès de Narbonne. Ces grandes pêches méritent d'être décrites dans cette premiere partie de notre ouvrage, où il s'agit de la méchanique des pêches, auſſi bien que la madrague, ſur laquelle nous nous ſommes beaucoup étendus.

831. Les pêcheurs de Leucate ont coutume de faire toutes les années la pêche de la thonnaire à la dérive, qu'ils nomment *courantille*, ainſi qu'avec un filet qu'ils jettent à huit braſſes d'eau ſur la plage, en tirant droit au large. Ce filet eſt compoſé de huit pieces de trente à quarante braſſes de long, qu'on joint bout à bout : quand on les met à l'eau, on amarre au bas & aux bouts de ce filet une cabliere qui peſe environ vingt livres, pour le faire plonger. Le haut du filet eſt garni de rouets de liege qui le font flotter, de ſorte que le pied entre de deux braſſes dans l'eau.

832. Le bateau, avec lequel on fait cette pêche, s'amarre ſur un bout de la corde qui borde le haut du filet, & il dérive ainſi que le filet au gré des cou-

rans ; de ſorte que ſouvent il ſe trouve avoir fait trois à quatre lieues dans une nuit. Les pêcheurs ſont toujours en garde ſur l'amarre, qui leur fait connaître quand les thons y donnent, par les efforts qu'ils font pour s'en dégager, & au moyen deſquels ils s'entortillent de plus en plus. Quand le matelot de garde s'apperçoit de ces mouvemens, il éveille ſes camarades, & larguant l'amarre, ils ſe halent ſur le filet, le ſuivant dans toute ſa longueur, juſqu'à ce qu'ils ſentent l'effort & le poids du thon ; alors ils s'y arrêtent, ils ſoulevent le filet, & le développent pour prendre les thons. Puis ils vont reprendre leur amarre, recommencent leur garde, & continuent cette même manœuvre toute la nuit, relevant le filet toutes les fois qu'ils s'apperçoivent que quelque gros poiſſon a donné dedans. Cette pêche ne réuſſit que quand le tems eſt obſcur, la lumiere de la lune y eſt même contraire : cependant ils ont coutume de laiſſer leur filet à l'eau tout le jour, & ils retournent à leur filet la nuit, rejoindre quelques-uns de leurs camarades, qui ſont reſtés dans le bateau où eſt amarré le filet.

833. En pluſieurs endroits de Provence, on fait une pêche qu'on nomme *palamidiere*, qui differe peu de la courantille ; ſeulement les mailles du filet ſont plus petites, puiſqu'elles ſont de quatre au pan. Les pieces ont quatre-vingt braſſes de longueur ſur ſept de chûte ; & on en joint quelquefois quatre l'une au bout de l'autre : il eſt leſté & flotté, & on le tend comme la courantille. Il eſt principalement deſtiné à prendre des palamides (149), qui s'y emmaillent la nuit. La palamide reſſemble aſſez au thon ; mais elle eſt moins groſſe. La ſaiſon de cette pêche eſt communément depuis le mois de mai juſqu'à celui d'août.

834. On fait dans l'étang de Leucate pluſieurs parcs nommés *pantannes* par les habitans du lieu. Quoique j'aie parlé de quelques pêches qui y ont rapport, particuliérement la paradiere ; comme je n'ai point décrit expreſſément celle-ci, je vais entrer à ſon ſujet dans quelques détails.

835. La pantanne eſt un parc fait en forme de croix, avec des pieux plantés dans la vaſe de diſtance à autre, autour deſquels on tend différentes ſortes de filets, qui forment des chambres pour conduire le poiſſon dans une manche qui la termine, d'où ils ne peuvent ſortir une fois qu'ils y ſont entrés.

836. Le premier filet dont on ſe ſert, & qui forme une ligne un peu courbe, repréſente comme le montant de la croix ; ils nomment cette partie *paradiere*. Ce filet eſt fait d'un fil d'auffe aſſez gros ; il a douze braſſes de longueur, & quarante à ſoixante mailles de hauteur, ſuivant la profondeur de l'eau où le parc eſt établi. Ce filet eſt monté haut & bas ſur des cordes qui ſont ferme-

(149) La *palamide*, ou mieux *pélamide*, Scomber *pelamis* ; Linn. eſt un thon d'un an.

ment

ment tendues ſur les pieux, ce qui forme une eſpece de cloiſon qui s'étend depuis le fond de l'eau juſqu'à la ſuperficie.

837. Ce filet en va joindre un autre qu'on nomme *tour*, qui ſe diviſe en deux pieces, pour garnir les deux bras de la croix, leſquelles forment deux chambres, l'une à droite & l'autre à gauche, où le poiſſon ſe rend en ſuivant la paradiere. Chaque piece du tour a quarante braſſes de longueur ſur ſoixante-dix mailles de hauteur, qui n'ont qu'un pouce en quarré. Ce filet eſt tendu ſur les pieux qui forment le tour, comme l'eſt la paradiere ſur ſes pieux. Le poiſſon ayant roulé dans ces chambres, paſſe dans la *quioulette*, qui eſt un filet en manche, dans lequel il y a pluſieurs goulets ou bourſals, comme aux verveux, pour empêcher le poiſſon d'en ſortir. Cette manche a cent ſoixante mailles de circonférence, & cent vingt de longueur; chaque maille a ſix lignes d'ouverture en quarré. C'eſt la nuit, & par les vents du nord, qu'on prend le plus de poiſſon; dans les mois d'octobre, novembre & décembre, on ne prend guere que des anguilles: aſſez ſouvent, dans une année, on prend vingt quintaux de groſſes anguilles, & quarante de petites.

Liſte des poiſſons qui ſe pêchent aux côtes de Rouſſillon & de Narbonne.

838. Dauphin, marſouin, requin ou chien de mer, lamie, empereur, poiſſon à épée, ſpadon (150), ange, ſorte de raie, eſturgeon, thon, palamide, petit thon plus long & moins gros; lunade, poiſſon qui porte ſes yeux au bout de deux cornes; pilou, poiſſon plus délicat que le thon; liche, raie, miraillet, clavelade ou raie bouclée, dorade, pageau, vive, merlan, pinau, cabotte, belugan, miſſole, chat marin, aiguille, dentilliat, congre, turbot, raſcaſſe ou eſcourpe, mouve, maigre ou daine, loup, mulet ou mujol, liſſe, anguille, ſole, palaigre, ſorte de petite ſole; plane, carrelet, rouget, barbeau, barbue ou paſſard, ſaucanelle, ſardine, anchois, melette, maquereau ou veiral, aragne, ſorte de vive; bolgne, feüclet, picarel ou ſevereau, ſeche ou ſepic, calamar, petite ſeche; pouphre, galline ou poule de mer, aloſe ou colas, galanga ou baudroy, truie ou revelonga, dit *poiſſon de notre ſeigneur*, poiſſon volant: il a des ailes ſous les nageoires, comme une toile très-fine; on en trouve ſur le ſable à trente pas du bord de la mer.

839. Il y a au bord de la mer, le long de la côte de Narbonne, & dans les étangs ſalés, des coquillages que pêchent communément les payſans riverains, ſavoir, les tenilles. La pêche s'en fait toute l'année, dans des endroits où il

(150) L'empereur, le poiſſon à l'épée, l'eſpadon, ſont trois ſortes de poiſſon compris ſous la même eſpece. Linné les a diſtingués par les dénominations de *xiphias*, *gladius* & *priſtis*.

reſte trente-cinq à quarante pouces d'eau, fond de ſable, avec des rateaux dont les dents, qui ſont de fer, ont ſix pouces de longueur, un pouce de largeur & trois à quatre lignes d'épaiſſeur : ſur le manche s'éleve une barre de bois ; un ſeul homme le conduit en reculant, quelquefois avec une corde paſſée en écharpe, remuant ſans ceſſe avec la main droite la perche qui aboutit au milieu du rateau, afin que le ſable qui entre dans le filet avec les coquillages, s'échappe au travers des mailles, & que les tenilles reſtent au fond du filet, qui a huit pieds de longueur, ſe terminant en pointe ; les mailles n'ont que quatre lignes d'ouverture en quarré. Ce coquillage eſt ovale, aſſez applati, long d'un peu plus d'un pouce ; ſa couleur eſt d'un roux mêlé de brun & de taches blanches.

840. Il y a de plus, de grandes & de petites huitres : les grandes ſe pêchent à vingt braſſes de profondeur ſur un banc qui eſt près du cap Leucate : pour cela, on traîne à la voile une drague ou une manche de gangui, faite de corde d'auffe, dont les mailles ont deux à trois pouces d'ouverture. On les porte à Narbonne ou à Perpignan.

841. Ce ſont les femmes de Gruyſſan qui ramaſſent à la main les petites huîtres, à l'ouvert du grau de l'étang de la Vieille-Nouvelle : elles ſont excellentes, & preſqu'auſſi eſtimées que les huîtres vertes ; malheureuſement il y en a peu.

842. Le coquillage que les naturels du pays nomment *mendrouſſe*, qui eſt la coquille de ſaint-Jacques, eſt aſſez abondant, & ſe prend au gangui ſur la côte de la mer, de même qu'avec les tartannes. Le poiſſon de ce coquillage eſt délicat & eſtimé. Le cloviſſe de Provence, que les pêcheurs de la côte de Narbonne nomment *coquille griſe*, ſe pêche le long des canaux des étangs : ce ſont des femmes, filles & enfans, qui les prennent, à un demi-pied d'eau, avec un inſtrument fait comme la lame d'une baïonnette ſans tranchant, en un mot, un digon, qu'on enfonce dans de petits trous qu'on apperçoit ſur le ſable, d'où on le tire, quand même il ſerait enfoncé à un demi-pied dans le ſable ; mais ſi on le manque du premier coup, on a peine à le retrouver.

843. Les moules ſe trouvent auſſi le long des canaux des étangs, mais en petite quantité, ainſi que les beſourdes ou bigourres, coquille rayée & ronde, qu'on ramaſſe à la main le long du rivage des étangs & de la mer.

844. On prend auſſi dans ce département un petit nombre de cruſtacés ou poiſſons à croûtes : le ſeul endroit où il s'en trouve un peu abondamment, eſt le cap Leucate. A cet effet, on tend entre les rochers des tramaillades & des nanſes, où ſe prennent des langouſtes, des crabes, des lonbrans ou lingombaux, des crans & d'autres poiſſons du même genre.

845. En ſuivant la côte de Languedoc, on rencontre le petit port d'Agde, qui ne laiſſe pas que d'être conſidérable pour la pêche ; & à une lieue du grau,

ou de l'embouchure de la riviere de cette ville, on trouve à l'eſt-ſud-eſt la petite isle de Breſcou, où l'on pêche des langouſtes & une autre eſpece de même genre, qu'on y nomme *normands*, je crois que ce ſont des homards; quelques muges, pageaux, &c.

846. Les bâtimens dont on ſe ſert pour les différentes pêches à Agde, ſont des tartannes ſemblables à celles dont on fait uſage à Narbonne, mais plus petits: ils ſont de conſtruction à peu près pareille, & gréés d'un mât, d'une vergue, d'une voile latine, ſuivant l'eſpece de pêche qu'ils vont faire. Ces bâtimens ſont armés de deux, quatre ou ſix hommes: une moitié du profit eſt pour le propriétaire du bateau, le reſte ſe partage entre les matelots. Ces bâtimens ſervent pour la pêche des ſardines & pour le gangui, qui ſont de plus petites pêches que celles qu'on nomme *la tartanne*, dont nous avons ſuffiſamment parlé plus haut & dans le corps de l'ouvrage.

847. Quand les pêcheurs d'Agde ont fait de bonnes pêches de ſardines, ils les portent fraîches à Cette, où l'on en fait des ſalaiſons.

848. On ne prend que peu d'anchois à la côte de Languedoc, & il n'y a point de pêches deſtinées expreſſément pour ce poiſſon: cependant il s'en trouve quelques-uns avec des ſardines. Dans le fort de l'été, on prend quelques melettes, petit poiſſon très-délicat, qui ſe gâte promptement, & qui ne vaut rien étant ſalé. On ne trouve point de madragues ni de bourdigues ſur cette côte, & il eſt rare qu'on y tende des thonnaires.

849. Ils appellent *traîne* le grand gangui, même celui de la tartanne, qui reſſemble à l'aiſſaugue & au boulier. Il n'y a de différence entre la grande aiſſaugue & le grand gangui que dans les ailes de l'aiſſaugue, qui ſont plus grandes que celles du gangui; il y a même des ganguis qui n'en ont point.

850. Tous ces filets qui ſont formés d'une manche, de deux bandes ou ailes de filet, à l'extrêmité deſquelles on attache de longs cordages pour les traîner; tous ces filets, dis-je, qu'ils nomment *traînes*, ſont tirés à terre pour avoir le poiſſon: ainſi nous dirons une fois pour toutes, qu'ayant laiſſé un halin à terre à la garde de quelques matelots, les autres matelots s'embarquent dans un petit bateau avec le reſte de ce halin, le filet & l'autre halin. A meſure qu'ils s'écartent de la côte, ils jettent d'abord à l'eau le reſte du halin, dont un bout eſt reſté à terre; ils mettent enſuite le filet à l'eau, & enfin l'autre halin, en regagnant la côte; & dans cette route ils décrivent une ligne circulaire, forment une enceinte, & reviennent gagner terre avec le halin qu'ils ont conſervé dans le bateau, obſervant d'être éloignés d'environ trois cents braſſes du halin qui eſt reſté à terre. Alors tout l'équipage, ſouvent avec quelques habitans du lieu, ſe diviſe en deux bandes, pour tirer d'abord les halins, enſuite le filet, toujours en ſe rapprochant l'un de l'autre peu à peu; & après avoir amené à terre le filet, ils ſe réuniſſent tous pour tirer à terre la manche,

qu'ils ouvrent par l'extrêmité, en déliant une ganse qui la tient fermée, & ils secouent sur le sable tout le poisson qui s'est rassemblé dans cette manche.

851. Quelques vieux matelots s'occupent à faire, avec une petite bette qui n'a ni voile ni gouvernail, & un filet de soixante brasses de longueur, garni de lest & de flottes, la pêche de la battue le long de la côte.

852. On pêche dans les étangs avec le filet qu'ils nomment *bregin*. Il ressemble au gangui, mais il est beaucoup plus petit; il sert à prendre de petites soles, des planes ou limandes, des muges, des anguilles, des dorades, des godes, quelques sardines, & des moules.

853. On pêche aussi à Agde, ainsi que dans plusieurs ports, avec le filet qu'on nomme *bouguiere*, qui ne differe de la battue qu'en ce que ses mailles sont plus petites, parce qu'il est destiné à prendre de petits poissons qui s'emmaillent, tels que des bogues (151), des jarets. On le tend comme la battue, dont nous venons de parler, mais un bout à terre & l'autre au large, au lieu d'être parallele à la côte. Cette pêche se fait pendant toute l'année, particuliérement néanmoins depuis février jusqu'en mai.

854. On pêche aussi à Agde en pleine mer, jusqu'à huit lieues au large, au palangre, dont la maitresse corde a mille brasses de longueur, & les lignes latérales chacune une brasse. On amorce les hains avec du poisson, & on met de tems en tems des bouées ou signaux. Nous n'avons rien à ajouter, à l'occasion de cette pêche, à ce que nous avons rapporté dans la premiere section.

855. Outre la pêche à la mer & dans les étangs, on fait encore à Agde, depuis la mi-mars jusqu'à la fin de mai, des pêches dans la riviere d'Hévaut, qui coule le long des murailles de la ville; on y prend des aloses, principalement à la chûte du moulin de M. l'évêque, qui est à trois quarts de lieue de la mer. Cette pêche se fait à l'épervier auprès du moulin; mais de là jusqu'à la mer, on les prend avec un gangui ou un filet peu différent, qu'on nomme *alosat*. Ces filets traversent toute la riviere; on les cale à six ou sept brasses d'eau, & on les tire à terre. On prend aussi toute l'année de très-bonnes carpes, dont quelques-unes pesent jusqu'à quinze livres, des barbeaux, des anguilles, quelques petites soles, des loups, des muges, &c. On m'a assuré qu'on y prend en plongeant, d'excellentes moules d'une espece qui ne se trouve point ailleurs. Enfin on pêche aussi dans cette riviere au palangre, avec des cordes déliées & de petits hameçons.

856. On ne prend à cette côte ni harengs, ni morues, ni saumons, ni truites, très-rarement des esturgeons, mais beaucoup de maquereaux & de merlans, avec la plupart des poissons qu'on prend à Narbonne. Il se prend peu de coquillages, qui sont les mêmes que ceux de Narbonne; savoir, huîtres,

(151) En allemand, *Boops*, Barus *Boops*; Linn.

moules, pélerines, pagelides ou alabedes, cloviſſes, tenilles, &c.

857. Pour ce qui eſt des cruſtacés ou des poiſſons à croûte, on prend des chevrettes avec le filet qu'on nomme *bregin*, qui eſt une fort petite aiſſaugue. On trouve quelques crabes dans les filets de la tartanne & dans le boulier. On prend auſſi des langouſtes avec des paniers ou naſſes, dans leſquels on met quelques appâts.

858. On fait encore à Agde la pêche à la fichure, qu'on nomme dans l'Océan *fouanne*. Pour cela, deux hommes vont dans une bette au bord de la mer & des étangs, le plus ſouvent par les nuits obſcures; avec une torche à la main, & ils percent fort adroitement avec une ſorte de trident tous les poiſſons qu'ils apperçoivent.

859. Après avoir quitté Agde, on trouve, en ſuivant la côte, Aigues-mortes, autrefois port célébre, maintenant lieu peu conſidérable, excepté pour la pêche. Celles qui ſont les plus abondantes ſont celles de la ſardine & du poiſſon blanc, qui ſe font depuis le mois d'avril juſqu'au mois d'août, avec le filet qu'on nomme *ſardinal*. On prend le maquereau dans cette même ſaiſon avec le filet qu'on nomme *boulier*.

860. Au grau du Roi, qui eſt à l'embouchure de l'étang de Repauſſet, on fait la pêche des ſepies ou ſeches (152), avec le filet qu'on nomme *maclonniere*.

861. La pêche du poiſſon blanc, ſoit à la mer ou dans les étangs, dure depuis le mois de juin juſqu'à celui de février, dans les manigueres ou les bourdigues qu'on eſt forcé d'ouvrir en cette ſaiſon, ou, en terme de Languedoc, de *déficher*. On prend dans ces pêcheries, année commune, ſept à huit cents quintaux d'anguilles, outre quinze cents quintaux de poiſſons blancs de toute eſpece.

862. La pêche des anguilles commence à la Saint-Michel & finit aux rois, & on en fait des ſalaiſons. Les pêcheurs ont, pour ſaler les anguilles, de petites cabanes ſituées au bord du canal nommé *la petite robine*, qui tire ſon eau du Rhône. Ils font mourir les anguilles dans le ſel, puis les empilent dans leurs cabanes : ces piles ſont de douze pieds de largeur, ſur pareille hauteur, & ſont par lits, avec du ſel broyé. Ils diſtinguent leurs anguilles en trois lots; le premier lot eſt formé par les groſſes, qui peſent depuis une livre & demie juſqu'à ſept livres; on les nomme *pougalles*. Le ſecond lot, qu'on nomme *groupan*, eſt formé des anguilles qui peſent depuis une demi-livre juſqu'à une livre. Et le troiſieme lot, qu'on nomme *courant-vicil*, eſt formé d'anguilles qui peſent depuis deux onces juſqu'à une demi-livre. En outre, ce qu'on appelle *lachenan*, eſt en quelque façon le rebut des autres. On porte les ſardines fraîches à Cette, où on les ſale.

(152) En allemand, *Kuttelfiſche*.

863. Les filets qu'on emploie pour ces différentes pêches sont, la romatiere, la cabussiere, maclonniere, paliolle, bâtarde, bertoulonnet, le boulier, les queues pour prendre des anguilles, la paladiere & autres filets pour les pêcheries. J'évite de décrire ces différentes pêches, dont nous avons parlé ailleurs.

864. Les principaux poissons qu'on prend à Aigues-mortes sont, soles, rougets, vives, merlans, turbots, pensardes, scipions, langoustes (153), grunaults, pagels, dorades (154), sardines, maquereaux, raies ou claveladés, boudroi, supis, chat de mer, thon. Cette pêche se fait au bord de la mer, vers l'étang de Peirols; elle est sur-tout considérable à Colioulles.

865. Les poissons qu'on prend dans les étangs & dans les eaux douces sont, le muge (155), le loup, mejanne, sparalion, anguilles, margagnos, plane, en français carrelet ou limande (156); carpes, brochets, jol-mougne, espece de goujon bâtard, carancottes ou chevrettes, crans ou cranques.

866. La tonille (157) est un des coquillages les plus estimés: on la pêche avec des rateaux à dents de fer, qui ont à la tête un sac de filet dont les mailles sont petites. Nous avons décrit cette pêche plus haut.

867. On pêche en carême beaucoup de moules dans l'étang de Thau. On prend des langoustes avec le filet qu'on nomme *romatiere*, le même qui sert à prendre des turbots.

868. Nous voilà parvenus au département de Cette, où l'on fait les mêmes pêches, & où l'on prend les mêmes poissons que dans les autres départemens dont nous avons parlé.

869. La pêche de la sardine commence à la mi-avril, & finit à la mi-octobre; elle n'exige que quatre hommes d'équipage. Celle du thon commence au mois d'août, & finit à la fin d'octobre: on ne la fait que dans les nuits obscures des nouvelles lunes. On commence la pêche du maquereau en mai, & elle finit en octobre: elle se fait avec douze hommes, pour mettre à la mer le boulier, qu'ils nomment *bouliche*. La pêche des langoustes se fait au mois de février, & finit en avril. Celle des huitres & des moules se fait toute l'année. On pêche à la tartanne toute l'année, & l'on y prend toutes sortes de poissons & de coquillages. A la pêche dite *sardinale*, on prend, outre la sardine, des anchois & des melettes. Avec le bouliche ou boulier, on prend de toutes sortes de poissons, mais particuliérement dans la saison une prodigieuse quantité de maquereaux. Quoiqu'on trouve des huitres & d'autres coquillages dans le boulier, la pêche des huitres se fait avec le gangui, dans lequel il se rencontre par hasard quelques soles.

(153) En allemand, *Seeheuschrecken*.
(154) En allemand, *Goldforellen*.
(155) En allemand, *der Harder*.
(156) En allemand, *Scholle*.
(157) En allemand, *Tellmuschel*.

870. Le poiſſon frais ſe vend à des chaſſes-marées, qui le débitent dans la province; mais on fait à Cette de grandes ſalaiſons de ſardine & de maquereau, comme nous l'expliquerons fort en détail dans les articles où nous traiterons particuliérement de ces poiſſons. Nous avons déjà dit que les pêcheurs de quantité de ports voiſins y portaient leurs ſardines fraîches.

871. J'ai ſuffiſamment expliqué ce que c'eſt que la pêche à la tartanne: ainſi je me contenterai de dire qu'à Cette, c'eſt le filet qu'on nomme *tartanne*, & que le bâtiment s'appelle *laüt*; que chaque bras du filet a environ quatorze braſſes de longueur ſur une braſſe & demie de hauteur; que chaque halin ou liban a cent cinquante braſſes de longueur.

872. Le filet pour prendre les ſardines a cent quatre-vingt-dix braſſes de longueur en deux pieces, ſur douze braſſes de hauteur. On ſait que cette pêche ſe fait à la dérive, que celle qu'on nomme *de prime* ſe fait le ſoir, & celle *d'aube* le matin, & qu'on n'emploie point de réſure. Tout cela a été ſuffiſamment détaillé ailleurs.

873. Le bouliche, qu'on nomme ailleurs *boulier*, eſt un très-grand filet, dont les bras ont chacun, à Cette, cent vingt-cinq braſſes de longueur & ſept à huit braſſes de hauteur. On ſait qu'on le tire ſur le rivage, pour prendre le poiſſon qui ſe raſſemble dans la manche.

874. En pluſieurs endroits on nomme *traîne* le filet qui eſt connu ſous le nom de *ſeine*; mais en Languedoc c'eſt un petit boulier. Le filet qu'on nomme *langouſte* à Cette, eſt un tramail ou entremau; chaque piece du filet a trente braſſes de longueur ſur une de hauteur. Chaque bateau qui va à cette pêche porte cinquante-ſix pieces de ce filet, qu'on tend le ſoir autour & entre les rochers, & qu'on releve le lendemain de bon matin.

875. On pêche les thons à la courantille avec un filet dit *thonnaire*: chaque piece a cinquante-ſix braſſes de longueur: on en joint enſemble ſuffiſamment pour faire une teſſure de deux cents quatre-vingt braſſes de longueur. La manœuvre de cette pêche eſt ſuffiſamment expliquée ailleurs.

876. Il n'y a point de banc de moules aux environs de Cette, mais beaucoup ſur les rochers, que quantité de gens de tous états vont ramaſſer: celles qui ſont au bord de la mer, ſont fort petites; mais celles qu'on trouve dans les étangs, ſont plus groſſes, & eſtimées.

877. A dix braſſes d'eau & à une lieue en mer, il y a un banc d'huîtres, où l'on en pêche beaucoup. On fait, comme à Aigues-mortes, la pêche au palangre.

878. La ſalaiſon des ſardines & des maquereaux eſt ce qu'il y a de plus intéreſſant à Cette; mais nous remettons à en parler quand nous traiterons expreſſément de ces poiſſons.

879. Le filet qu'on nomme à Cette *bouligou*, eſt un filet à mailles fort ſer-

rées, pour prendre de petits poiſſons. On le nomme *bregin* en Provence.

880. On fait encore des pêches avec des filets qu'on nomme *gangui*; & outre ceux qui ſervent pour le poiſſon, il y en a qui ont la manche courte & large, & qui ſont faits partie de chanvre & partie d'auffe: ce ſont de vraies dragues, qui ſervent à pêcher des huîtres juſqu'à dix-huit & vingt braſſes ſous l'eau.

881. Nous avons auſſi parlé du gangui au moulinet, dont on fait uſage quand les équipages ſont faibles. Il y a une bourdigue dans le canal de communication de la mer aux étangs: elle eſt ſemblable à celle du Martigue, dont nous avons donné une exacte deſcription. On y prend des dorades, muges, loups, des palaigres ou ſoles, des planes ou carrelets, de groſſes anguilles, &c. Outre ces grandes bourdigues, on y établit auſſi des manigueres. On pêche auſſi dans les étangs à la battue, la caboutiere & la maclonniere, filets en tramaux ou tramaillades, qui ne different les uns des autres que par la grandeur des mailles & l'étendue des filets. Comme nous avons eu pluſieurs fois occaſion de parler de ces pêches, je crois pouvoir m'abſtenir d'inſiſter ſur leur deſcription. On pêche auſſi dans les étangs avec des eſpeces de verveux, qu'on nomme *bertoulens*. On fait encore uſage dans les étangs, de la ligne dormante, & dérivante ou traînante. On prend à ces petites pêches, des loups, des muges, &c. Il y a encore une pêcherie nommée *maniguere*, différente de celle dont nous avons parlé: elle eſt formée de filets tendus ſur des pieux, & qui aboutiſſent à des bertoulens, verveux ou manches, dans leſquels ſe prennent des anguilles en aſſez grande quantité, pour en faire des ſalaiſons conſidérables.

882. On voit dans ces mers beaucoup de marſouins qui pourſuivent les ſardines; mais on n'en prend que par haſard, & il n'y a point de pêches deſtinées à prendre ce poiſſon.

883. Dans les rivieres du Languedoc, on pêche des aloſes, des carpes, des brochets, des truites, &c. On prend à la côte & dans les étangs, des tenilles, des pélerines, des manches de couteau, des bioux, des cloviſſes, des ourſins, &c. des alapetes ou lépas. A l'égard des moules & des huîtres, nous en avons parlé plus haut.

884. Le Rhône eſt un très-grand fleuve qui ſépare le Languedoc de la Provence. A ſon embouchure, les pêches ſont les mêmes qu'aux ports voiſins, & même ce ſont les pêcheurs de ces ports qui les font: mais quand on a un peu remonté ce fleuve, l'eau n'étant plus ſalée, on n'y trouve que des poiſſons d'eau douce: encore eſt-ce en petite quantité; & les pêches qu'on fait dans la Camargue, fourniſſent plus de poiſſons qu'une grande partie du Rhône. Cependant on y pêche toute l'année avec la ſeine ou le grand filet, le tramail, les verveux ou manches, l'échiquier ou quarré, l'épervier & les hains, & on y prend des brochets, des carpes, des barbeaux, des meûniers, des goffons ou

goujons, des anguilles; on y prend peu de perches, de truites & de tanches. Dans les mois de mars, avril & mai, on prend des aloſes en petite quantité, qui ne ſont pas auſſi bonnes que celles de la Loire; cependant elles deviennent plus groſſes & meilleures quand elles ont remonté juſqu'à Avignon. On prend auſſi quelques lamproies : mais la riviere eſt ſur-tout peu poiſſonneuſe auprès de Lyon. On ne prend point de ſaumons dans toute l'étendue du Rhône, & il eſt rare qu'on y prenne des eſturgeons; ſi l'on en prend quelques-uns, c'eſt depuis ſon embouchure juſqu'au Pont-Saint-Eſprit. Les grandes moules qu'on prend dans le Rhône, ne ſont bonnes que pour amorcer les hains.

885. La Saone, qui ſe décharge dans le Rhône à Lyon, a été autrefois plus poiſſonneuſe qu'elle ne l'eſt. On ne diſcontinue d'y pêcher que dans les tems de débordemens & de glaces : on y fait les mêmes pêches que dans le Rhône, & on y prend des truites, barbeaux, carpes, brochets, chevannes qu'on nomme auſſi *vilains*, brêmes, tanches, lottes, anguilles, perches, chevrains ou œils rouges; des rouſſins, raies, &c. Dans les mois d'avril, mai & juin, on prend des aloſes & des lamproies.

886. Je reviens à l'embouchure du Rhône, pour entrer en Provence & en parcourir les côtes.

887. Provence. Je me bornerai à dire qu'aux embouchures du Rhône, à l'entrée du golfe de Lyon, les poiſſons qu'on prend le plus ordinairement, ſont les rougets, merlans, daines, turbots, melettes & ſardines. Ces pêches ſeront indiquées dans l'article du Martigue, qui eſt un des ports de la Méditerranée, où l'on fait un plus grand nombre de différentes pêches.

888. On range volontiers au Martigue les différentes pêches par claſſes, auxquelles on donne le nom des bâtimens qui ſervent pour les faire : ainſi ils diſtinguent les pêches qui ſe font avec la tartanne, avec les bateaux & avec les bettes.

889. On ſait que les tartannes de pêche ſont du port de quarante tonneaux : elles tirent huit pieds d'eau, parce qu'elles prennent beaucoup de leſt, pour réſiſter à la mer : elles ont un pont, point de gaillard, un pied & demi de plat-bord. J'ai parlé ailleurs de leur gréement. L'équipage eſt ordinairement de neuf à onze hommes, y compris le patron & deux mouſſes. Le produit de la pêche ſe diviſe en quinze parts, dont cinq ſont pour le bâtiment, les dix autres ſe partagent également entre le patron & les matelots. Nous avons dit que ce bâtiment traîne un filet qui eſt formé de cinq différentes mailles : quand les tartannes ſont rendues au lieu de la pêche, quarante ou cinquante milles au large de la Tour-de-Bouc, & ſouvent dans des parages beaucoup plus éloignés, tels qu'en Languedoc, Rouſſillon, Liſbonne, &c. même à Cadix, où ils ſéjournent des années entieres, elles s'appareillent comme nous l'avons

expliqué ailleurs. On prend à cette pêche de toutes sortes de poissons ; & pour qu'elle réussisse, il faut qu'il vente bon frais : c'est pour cela que cette pêche est sur-tout avantageuse l'hiver.

890. La pêche qu'on nomme *aux bateaux*, ne se fait que depuis le carême jusqu'à la Saint-Michel, parce que ces bâtimens ne peuvent supporter la grosse mer. Ils ne sont pas pontés : leur port est de six à huit tonneaux : quatre hommes, y compris le patron & un mousse, suffisent pour les manœuvrer ; ils sont à la part, comme à la pêche de la tartanne. Au reste, ils prennent différentes sortes de filets pour faire la pêche de la sardine, & celle de la courantille pour le thon. Nous avons suffisamment parlé de ces pêches.

891. Les bettes marines sont de petits bateaux plats qui ne vont guere qu'à la rame : on s'en sert pour pêcher à la côte l'été par les beaux tems, & l'hiver ils pêchent dans les étangs. Trois hommes, y compris le patron, suffisent pour manœvrer ces petits bâtimens, qui sont au plus de deux tonneaux : ils partagent tous les jours le produit de la pêche. Ces petits bateaux font dans les étangs de Boue & de Carente, la pêche avec l'entremaillade, le gangui, le bregin, & quelquefois celle du boulier.

892. On fait ce que c'est que toutes ces façons de pêcher ; ainsi je ne m'y arrêterai pas.

893. On ne sale de thons, d'anchois & de sardines au Martigue, que pour la provision des habitans.

894. Il y a une petite madrague sur la côte du Martigue, à un port appellé *Saint-Crois*, à trois lieues du port de Bouc. Comme nous avons beaucoup parlé de cette pêcherie, il suffit de l'avoir indiquée.

895. Il y a quatre bourdigues à cinq cents pas de la ville, & huit au port de Boue. Le 15 mars, les officiers de l'amirauté vont les faire ouvrir, pour donner aux poissons la liberté de passer de la mer dans les étangs. Plusieurs propriétaires de bourdigues ont voulu différer le tems de leur ouverture : mais ils avaient grand tort ; car si le poisson de la mer n'entrait pas dans les étangs, l'année suivante la pêche des bourdigues serait très-diminuée. Nous avons amplement détaillé toutes ces choses dans le corps de l'ouvrage.

896. On prend dans les bourdigues quantité de muges (158), qu'on ouvre pour en tirer les œufs, dont on fait de la poutargue ou boutargue : quelques-unes cependant n'en ont point (159). On prend aussi dans les pêcheries, des anguilles, dont on sale une partie, ainsi que des soles, des turbots, des dorades, des papeaux, & quantité d'autres petits poissons qu'on appelle *flasque* : c'est un mélange de petits gobis, chevrettes, meules, qui est une sorte de rougets, melets & canadelles.

(158) En allemand, *Harder*. (159) Il va sans dire que les mâles n'ont point d'œufs.

897. Enfin, quand les bourdigues ſont ouvertes, on fait la pêche du phaſtier : c'eſt une pêche au feu, qu'on fait plutôt par forme d'amuſement que par intérêt, car on n'y prend que des aiguilles. On drague dans l'étang de Berre beaucoup de moules & de palourdes ou eloviſſes.

898. Les bettes prennent avec leurs filets beaucoup de chevrettes, de crabes, langouſtes, &c. des ourſins : les tartannes, des huîtres qui, avec leurs écailles, peſent quatre ou cinq livres ; mais le poiſſon n'eſt preſque qu'une membrane, & n'eſt pas de bon goût.

899. Les pêches qui ſe font à Caſſis ſont celle de la ſardine, qui dure une bonne partie de l'année ; la thonnaire depuis le commencement de novembre juſqu'à la fin de décembre ; la riſſolle qui commence en avril, & finit en ſeptembre ; la palangre & l'entremaillade dure toute l'année ; la banis ou l'étis commence en novembre, & finit en décembre ; le boulier commence en juin, & finit en ſeptembre ; les aiſſaugues en août, & finiſſent en décembre ; les bouguieres commencent en décembre, & finiſſent en février ; le bregin & le petit gangui ſervent toute l'année. On ne pêche point à la tartanne dans ce département ; & comme nous avons expliqué la maniere de faire les autres pêches, nous nous contentons de les indiquer.

900. Les pêcheurs redoutent les marſouins, les chiens & les lamies, qui déchirent les filets.

901. Il n'y a qu'une madrague à un quart de lieue de Caſſis, qui ne produit pas des pêches abondantes. La ſaiſon de cette pêche eſt juillet, août, & ſeptembre, & elle ſe diſtingue en pêche de venue & pêche de retour, qui eſt la moins abondante.

902. On ne ſale & on ne marine point de thons à Caſſis ; on les porte frais à Aix & à Marſeille. On fait dans ce port la pêche des anchois & ſardines, mais elle n'eſt pas très-abondante : cependant elle dure preſque toute l'année. La meilleure ſaiſon eſt dans les mois d'avril, mai & juin. On partage le profit en huit parts & demie ; celui qui fournit le bateau & le filet en a cinq, chaque matelot en a une, & le mouſſe une demie. On fait à Caſſis des ſalaiſons de ſardines & d'anchois ; pour cela, on les vuide, on leur coupe la tête, & on les arrange dans les barrils, lit par lit, avec du ſel : la plus grande partie ſe vend frais : chaque barril doit contenir vingt livres de poiſſon. Tout cela ſera mieux détaillé, lorſque nous traiterons expreſſément de ces poiſſons.

903. Quand les pêcheurs voient au large une quantité de marſouins, ils ſe raſſemblent quelquefois pour les pêcher, plutôt pour ſe débarraſſer de ces poiſſons qui endommagent leurs filets, que pour en retirer quelque profit. Dans cette vue, tous les patrons ſortent avec leurs bateaux & toutes ſortes de filets, & tâchent de les envelopper en faiſant une enceinte : les patrons ſe rangent donc, & enveloppent les marſouins avec leurs filets ; enſuite d'autres

font en-dedans une enceinte plus petite, & relevent les filets de la premiere enceinte, pour en faire toujours de plus en plus petites; de cette façon ils les conduiſent peu à peu à des endroits où il y ait peu d'eau, juſqu'à les faire échouer; alors ne pouvant plus nager, ils meurent quand ils ſont très-affaiblis: les pêcheurs ſe jettent à l'eau, ils les lient par la queue & les tirent à terre. Ils n'en tirent point d'huile, & n'en font aucun profit. Cependant il y a des années où l'on en a pris cent, dont quelques-uns peſaient douze quintaux, & d'autres ſeulement quatre ou cinq.

904. C'EST un ſpectacle bien ſingulier que de voir cette multitude de gros poiſſons s'agiter dans l'enceinte, & y faire un bruit épouvantable. Je ne puis imaginer pourquoi ces pêcheurs négligent le profit de l'huile qu'on pourrait employer à la préparation des cuirs, & comment, pour abréger cette pêche, ils ne harponnent point les marſouins. On ne prend dans ce département que peu d'ourſins & de bioux.

905. IL y a à Caſſis un filet particulier, qu'on tend dans le port même: je n'en ai jamais vu de pareil, ainſi je vais rapporter la deſcription qu'on m'en a donnée. On le nomme *canard;* il a trente braſſes de long & huit pans de large, & eſt ſoutenu ſur la ſurface de l'eau par des roſeaux & des lieges; de maniere que les poiſſons qui ſe ſentent arrêtés par des filets qui vont juſqu'au fond de la mer, eſſayant de s'élancer au-deſſus de ce filet, la plupart reſtent pris. Cette pêche dure depuis le mois de juillet juſqu'en ſeptembre. Je voudrais bien pouvoir en donner une deſcription plus exacte; mais encore une fois, je n'en ai point vu qui en approchent.

906. ON fait à la Ciotat de preſque toutes ſortes de pêches; ſavoir, le palangrier qui eſt chargé de cinq cents hameçons, l'aiſſaugue ou aiſſaugue, les tramaillades, les ſardinaies ou ſardinales, les ganguis qu'on traîne à la voile, les ganguis des ourſins, la thonnaire ou courantille; dans les endroits où il n'y a pas beaucoup de roches, le bregin, l'aiguilliere, le filet pour la battue ou baſtude, celui de la riſſolle, du létis ou du lattier.

907. ON prend avec l'aiſſaugue des maquereaux ou aurions, des rotes, des verons (160), des galinettes, des gourneaux (161), des bogues, des melettes, des gavarons, des jarrets, des ſuvereaux, des thons, des palamides, des imperadors, des prieſpaſes, des chats marins, &c.

908. ON prend avec les palangres, des merlans, pageons, boulegans, des congres, des paurons, des cavillons, des vives ou araignes, des mirailles, clavelades ou raies bouclées, des flanquades, des gatons, des baudroies, &c.

909. ON prend avec les tramaillades, des ronds ou turbots, des clavelades

(160) En allemand, *Ellritzen.*

(161) En allemand, *Lyren.* CALLIONYMUS *Lyria;* LINN.

de deux ſortes, des rougets, les uns rouges & blancs; & les autres qui ne ſont pas ſi bons, ont un peu de verd, des langouſtes, des raſcaſſes, des rouquiers, des ſaupes, des palamides, des eſcoulpes, des cagarolles, des amandouces, des lingombaux, dits homards. On ne prend avec les ſardinaux que des ſardines & des anchois. Avec le gangui on prend la plupart des poiſſons que je viens de nommer, & en outre des ſeches, des ſupillons, des goujons, des ſuvereaux, carambaux ou chevrettes, des ſupis, des canadelles, des ſarrans, des pourpres ou margattes, des congres, des filas, des baudroies, des ſoles; mais cette pêche eſt interdite dans les mois de mars, avril & mai.

910. On pêche dans un bateau avec des lignes qu'on amorce avec de petits poiſſons, des vers de terre, d'autres vers qu'on trouve dans la vaſe au bord de la mer, & qu'on nomme *eſcavenne*.

911. Outre ces pêches, il y a deux madragues dans la rade de la Ciotat; les thons qu'on y prend ſe conſomment frais; on n'a pas coutume d'en ſaler. On ſale un peu d'anchois & de ſardines comme à Caſſis. On ne trouve dans ce quartier ni moules ni huitres.

912. Tout du long de la côte de Provence, depuis le Martigue, Marſeille, Toulon, &c. les pêches ſont à peu près les mêmes; celles du département de Toulon ſont des madragues, aiſſaugue, bregin: on ſe ſert à peu près des mêmes filets pour ces deux pêches; mais celle des aiſſaugues ſe fait le jour, & celle du bregin la nuit: les pêches des palangriers, de la ligne, de la canne ou canette, celles des entremaillades qu'ils nomment *entremailleres*, des ſardinaux, des ganguis, de la battue, de la bouguiere, de la riſſolle, de la fourche ou fichure, à la lumiere, celles du calen, &c. occupent ſucceſſivement les pêcheurs pendant toute l'année.

913. Il faut, pour ſervir les madragues, ainſi que les aiſſaugues & les bregins, quinze hommes; pour le palangrier, ſix; pour les entremailleres, les ſardinaux & les ganguis, quatre; pour les battues, bouguieres, le calen, trois; pour la fourche ou fichure, la ligne, la canette en bateau, deux. Ils ſont à la part, & communément il y a une part pour le bateau, cinq parts pour les filets, le patron & les matelots chacun une part: ce partage ſe fait le ſamedi au ſoir.

914. On prend avec l'aiſſaugue des maquereaux, des rotes, des verons, des galinettes de mer (162), melettes, bogues, jarrets & gavarrons, qui ſont des poiſſons peu recherchés. On pêche à peu près les mêmes poiſſons avec le bregin; & avec les hameçons du palangrier, des merlans, des pageaux, des chats de mer, des vives ou araignes, & quantité d'autres poiſſons. Les entremailleres ſervent à prendre des turbots, des raies, des rougets, des langouſtes,

(162) En allemand, *kleine Redfiſche*.

des rascasses, des tanches de mer ou ronquiers, des lingombeaux ou homards, &c. On ne prend avec les sardinaux que des sardines & des anchois. Avec le gangui on prend quantité de poissons, principalement des petits, & entre autres des seches, des goujons, des chevrettes, des loinars, des supines ou petites seches, des suvereaux, sarrans, canadelles, pourpres, des anguilles, & quelquefois des soles. On ne prend guere à la battue que des maquereaux, des suvereaux & des merlans; avec le bouguier, des bogues & des aiguilles; avec la rissole, des potines & des seuclets, qui sont de petits poissons. A la canne ou canette on prend de toutes sortes de poissons gros & petits; ils amorcent avec des morceaux de sardines, des vers de terre & des vers qu'ils trouvent dans la vase; on les nomme *escavennes*. A la fiehure & au feu on prend des loups ou loubines, des mujoux ou mulets, des sieras ou congres, des dorades, &c. Les pêcheurs au calen prennent des anguilles, des mulets ou mujoux, & des saupes.

915. Il n'y a point de moulieres dans le département de Toulon: on trouve dans les pierres qui ont resté à la mer, une sorte de moule qu'on nomme *datte:* elle est fort bonne, mais il est défendu d'en pêcher, pour prévenir qu'on ne démolisse les fortifications, car elles sont dans l'intérieur des pierres qui ont long-tems resté à la mer. Il en est de même des grosses huîtres qui se trouvent dans le port neuf, qui ne sont pas fort estimées. On prend dans ce département, en petite quantité, de petites huîtres qui sont très-bonnes: les clovisses sont le coquillage le plus abondant; on trouve aussi des bioux, des arapedes qui sont assez délicats, des pierres, quelques naeres, des oursins.

916. Sur la partie de côte qui comprend Saint-Tropez, Fréjus, Canne & Antibes, on pêche, comme dans les autres ports de la Méditerranée, dont nous avons parlé, avec l'aissange, le bregin, le bouguier, le sardinau, le gangui & la rissolle. Pour ne point répéter ce que nous avons déjà dit plusieurs fois, je me bornerai à dire un mot du sardinal, parce qu'on en fait un grand usage dans ces parages; & je parlerai plus en détail de la rissolle, parce que c'est avec ce filet qu'on prend les anchois, poisson particulier à ces ports.

917. Le sardinal est un filet long de cent soixante brasses & de neuf brasses de chûte, plombé & flotté, de sorte qu'il se tient entre deux eaux. Comme il faut que les sardines s'emmaillent, la grandeur de ces mailles sont proportionnées à la grosseur du poisson: le bateau le traîne de côté & d'autre, dans un endroit où il n'y ait point de rochers, s'éloignant de terre d'un portée de canon. On y prend des anchois, des sardines, & d'autres poissons, qui sont de grosseur à s'emmailler.

918. Quoiqu'on prenne des anchois avec le filet dont nous venons de parler, la véritable pêche de ce poisson se fait à la rissolle; & comme c'est principalement dans ces départemens qu'on pêche le plus d'anchois, nous allons expliquer en détail comment s'y pratique cette pêche.

919. QUATRE bateaux ſe réuniſſent enſemble : l'un, équipé de cinq hommes, prend le filet à ſon bord : les trois autres, ſur leſquels s'embarquent deux hommes, ont à pouppe une grille de fer qui a environ trois pieds en quarré, ſur laquelle ils font un feu clair avec du bois de pin bien ſec, qu'ils appellent *de thé.*

920. CETTE pêche commence au mois d'avril, & ſe continue juſqu'au mois de juillet : on ne la fait que pendant les nuits où la lune ne paraît pas. Pour lors, les trois bateaux deſtinés pour porter le feu, ſortent les premiers, & vont ſe poſter à l'endroit où ils ſoupçonnent trouver du poiſſon, quelquefois à plus d'une lieue de la côte, & ils s'éloignent l'un de l'autre d'une portée de fuſil, pour ne ſe point incommoder. Ces poiſſons, qui ſont de paſſage, viennent de tous côtés autour des feux ; & quand les pêcheurs voient qu'il y en a une quantité auprès d'eux, ils font un ſignal pour avertir les hommes qui ont le filet, & qui ont ſoin de ne pas ſe tenir écartés : alors ceux-ci déploient leur filet, & entourent le bateau qui porte le feu, pour envelopper une grande quantité d'anchois. Le bateau qui porte le feu, ſe trouvant au milieu de l'enceinte, celui qui la forme releve le filet, met le poiſſon dans ſon bateau, & va tout de ſuite faire une pareille enceinte autour des autres bateaux ; ce qu'il continue toute la nuit. Quand la pêche eſt un peu abondante, on en fait des ſalaiſons, ainſi que de quelques ſardines.

921. NOUS avons parlé en plus d'un endroit d'une pêche à la riſſolle, qui ſe fait avec un filet. Il y en a une autre qui porte ce même nom, pour laquelle on ne ſe ſert point de filet : un homme tient d'une main un flambeau d'écorce de bouleau, & de l'autre un fichoir ou harpon, pendant que ſon camarade rame doucement.

922. NOUS ſoupçonnons qu'on fait quelque part en Provence la pêche au miroir, dont nous avons parlé ; mais nous devons avertir qu'il faut qu'il y ait de la lune, au lieu que nous avons dit par mégarde, qu'on doit choiſir les nuits obſcures.

923. ON fait à Saint-Tropez la pêche qu'on nomme *phaſtier*, qui ſe pratique communément dans les bourdigues.

924. AUPRÈS de Marſeille, le long des côtes de Provence, & à Saint-Tropez, on pratique la pêche à l'épervier, qu'on nomme *reſſau*, & dont nous avons parlé à l'article de Narbonne.

925. DANS le port de Marſeille, ainſi que dans un étang qui eſt près de la ville de Fréjus, on fait la pêche du calen ou venturon, que nous avons décrite.

DISSERTATION sommaire sur ce qui peut occasionner la disette du poisson, principalement de mer.

926. COMME on a vu que j'avais fait une étude particuliere des différentes industries que les pêcheurs mettent en usage pour prendre les poissons qui peuplent les mers & les rivieres, on m'a souvent demandé pourquoi les pêches ne sont pas aussi abondantes qu'elles l'étaient anciennement. Je vais essayer de satisfaire à cette question ; mais ce sera d'une façon générale : elle me menerait trop loin, si j'entreprenais de la traiter à fond.

927. IL ne faut pas attribuer la rareté du poisson à ce qu'on en fait une plus grande consommation qu'on ne faisait autrefois ; car d'abord, la consommation d'une denrée diminue à proportion que son prix augmente ; & de plus, les jours d'abstinence sont observés moins régulièrement que quand le poisson était plus commun.

928. ON ne doit pas dire que le nombre des pêcheurs s'est trop multiplié, puisqu'il en devrait résulter une plus grande abondance de poisson aux marchés, ce qui n'est pas. Serait-ce que les pêcheurs auraient imaginé des façons de pêcher, qui occasionneraient une énorme destruction de l'espece ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner ; mais il faut, pour faciliter l'intelligence de ce que nous avons à dire, jeter un coup-d'œil sur la multiplication du poisson.

929. IL est certain que ces animaux aquatiques se multiplient, ainsi que ceux qui vivent dans l'air, par des œufs que jettent les femelles, & qui sont fécondés par les mâles : ceux-ci sont les laiteux ; les œufs sont les femelles, qui, à en juger par la quantité d'œufs qu'on trouve dans leurs corps, doivent être prodigieusement fécondes (163) : circonstance bien heureuse, puisqu'outre ce que nous employons à notre nourriture, les petits poissons sont la pâture des gros, dont quelques-uns en font une énorme consommation.

930. MAIS comment se fait la fécondation des œufs des poissons ? On a formé sur cela beaucoup de systèmes, que je m'abstiendrai de rapporter, parce qu'il m'a paru qu'aucun n'était appuyé sur des observations exactes, ni des expériences décisives.

931. ON voit bien dans les étangs que les poissons des deux sexes se portent, dans la saison du frai, aux endroits où il y a de l'herbe & peu d'eau ; qu'ils s'y ébattent, quoique dans ce tems ils soient dans un état de souffrance, puisqu'ils ne mordent pas aux appâts qu'on leur présente, qu'ils maigrissent, que

(163) Voyez ci-dessus, note 85, §. 333, section III.

leur

leur chair eſt mollaſſe & ſans goût (164); pluſieurs même ont leurs écailles hériſſées & ternes; & quand le tems du frai eſt paſſé, ces poiſſons ont un appétit déſordonné; ils ſe jettent avec avidité ſur les appâts qu'on leur préſente, ils engraiſſent en peu de tems, ils reprennent leur agilité naturelle, leurs écailles deviennent brillantes & bien colorées. Mais toutes ces obſervations ne nous apprennent point quand & comment les œufs ſont fécondés: au reſte, de quelque façon que s'exécute cette myſtérieuſe opération (165), il eſt certain que des œufs qu'on croit avoir été dépoſés dans les herbes où les poiſſons ont pris leurs ébats, il en ſort des poiſſons d'abord ſi petits, qu'on ne les apperçoit pas; mais quand ils ont acquis un peu de groſſeur, on les voit ſe porter de côté & d'autre, étant en troupe, & tous à peu près d'une même groſſeur: ce qui fait juger que chaque bande eſt venue d'une même ponte. Comme nous rapportons ſur quelles obſervations eſt fondée cette conjecture, on eſt en état de ſe décider ſur la confiance qu'on y doit avoir.

932. On obſerve, dans les petits étangs qu'on deſtine à faire de l'alvin, qu'après un été, ces petits poiſſons ſont grands comme une médiocre feuille de ſaule, & alors on les nomme *feuille*. Ils grandiſſent peu à peu; & après deux étés, ſi le fond eſt bon, ils ont quatre pouces de longueur, c'eſt de la *grande feuille*; après le troiſieme été ils ont cinq pouces entre œil & batte, c'eſt du *petit alvin*; après quatre étés ils ont ſix pouces, & ſept après le cinquieme. Cet alvin étant mis dans un étang de bon fond, peut avoir, après y avoir reſté trois étés, huit, dix ou quelquefois douze pouces entre œil & batte, & former de bonnes carpes marchandes; ainſi il faut huit à neuf ans pour avoir des carpes en cet état. Ces différentes grandeurs du poiſſon qu'on tire d'un étang, dépendent de la force & de la bonté de l'alvin dont il a été empoiſſonné, & de la nature du fond, qui eſt plus ou moins favorable à l'accroiſſement du poiſſon. Comme ces faits ſe paſſent ſous les yeux, on peut les obſerver ſans craindre de tomber dans de grandes erreurs. Il n'en eſt pas de même des poiſſons de mer: nous ſommes obligés de nous en rapporter aux obſervations que les pêcheurs prétendent avoir faites.

933. Les pêcheurs & même les obſervateurs qui ſe ſont trouvés au bord de la mer, penſent que les petits poiſſons n'ayant pas aſſez de force pour tenir la grande eau, ni pour ſe défendre des gros poiſſons qui leur donnent la chaſſe, ſe retirent dans les endroits où il y a peu d'eau, dans des anſes où il n'y a point de courans, & que les gros poiſſons ne fréquentent pas; qu'ils ſe tiennent auſſi dans les bancs de varech: peut-être ſont-ils attirés dans ces endroits

(164) Une des raiſons pour leſquelles on défend la pêche dans le tems du frai, c'eſt que cette nourriture eſt fort mal-ſaine. V. *Schwediſche Abhandlungen*, part. VII, pag. 274, 282.

(165) Voy. Swammerdam, *Bibl.* p. 206.

par une multitude d'insectes qui leur fourniſſent une nourriture abondante, qu'ils ne trouveraient pas dans les grands fonds. Les mêmes obſervateurs prétendent qu'une multitude de ces poiſſons du premier âge reſtent au fond de la mer, à couvert des grandes agitations de l'eau, & effectivement on en trouve beaucoup dans tous les filets qu'on traîne ſur les fonds. Il eſt encore inconteſtable qu'on en trouve beaucoup dans les parcs & étentes qu'on dreſſe à la baſſe eau, pour arrêter le poiſſon au retour de la marée; ce qui prouve que beaucoup ſont entraînés par l'eau, & forcés de ſuivre le courant: étant trop faibles pour y réſiſter, ils s'y abandonnent. Juſqu'à préſent les faits que nous avons rapportés ſont aſſez bien établis; ceux qui ſuivent, ne ſont fondés que ſur les dépoſitions des pêcheurs. Ils prétendent qu'il faut cinq à ſix ans pour qu'un poiſſon ſoit de groſſeur à être ſervi ſur table. Prenant pour exemple un maquereau, ils diſent que ceux d'un an ſont gros comme le doigt; ceux de deux ans, comme une bougie des quatre à la livre; qu'au bout de trois & quatre ans, ce ſont de petits maquereaux qui n'ont ni laite, ni œufs, & qu'à cinq ou ſix ans ce ſont de gros maquereaux, bien œuvés & laités (166).

934. Ils ajoutent que les poiſſons plats, tels que le turbot & la barbue, ſont au bout d'un an larges comme un écu; que la ſeconde année ils ont l'étendue de la paume de la main, & que la cinquieme ou la ſixieme ils peuvent être ſervis ſur table. Quoi qu'il en ſoit de l'exactitude de ces obſervations qui ſont rapportées par les matelots, & qui ne peuvent pas être auſſi certaines que celles qu'on fait dans de petits étangs, il eſt hors de doute que les poiſſons ne parviennent que peu à peu à la groſſeur qu'ils doivent avoir, & à laquelle ils ſont véritablement utiles. Ainſi, pour que la mer & les rivieres ſoient bien peuplées de poiſſon, il eſt de la plus grande importance de ménager les petits, qui dans peu d'années deviennent de bons & gros poiſſons.

935. Je conviens bien qu'il doit arriver aux poiſſons, comme aux animaux terreſtres, que certaines années ſoient plus favorables que d'autres à leur multiplication & à leur accroiſſement, ſans qu'on puiſſe en aſſigner préciſément la cauſe; de même qu'on voit certaines années beaucoup de lievres, de lapins, de perdrix, pendant que dans d'autres on en voit peu. Ces viciſſitudes qui ſe remarquent auſſi ſur les inſectes, doivent ſe rencontrer dans les poiſſons qui peuvent encore être, comme les autres animaux, ſujets à des épidémies qui en faſſent mourir beaucoup: mais comme ces circonſtances, nuiſibles ou avantageuſes, ont probablement toujours été les mêmes, il n'en peut réſulter qu'une diſette paſſagere. Ce n'eſt heureuſement pas à des cauſes qui tiennent au ſyſtème de l'univers, qu'on doit attribuer la ſtérilité du poiſſon ſur nos

(166) On connaît l'age des poiſſons par la force & la groſſeur des vertebres. Voyez *mémoires de Suede*, part. XXI, p. 215.

côtes (167) : je dis heureuſement, parce que ſi la diſette du poiſſon dépendait de pareilles cauſes, on ne pourrait y apporter aucun remede. Cherchons donc ce qui peut occaſionner la rareté du poiſſon, qu'on remarque depuis un nombre d'années.

936. Il eſt certain que les poiſſons doivent plus proſpérer aux endroits où ils trouvent beaucoup de nourriture, & que cette circonſtance les engagera à s'y raſſembler : ainſi, en détruiſant ſur une côte beaucoup d'inſectes & de petits coquillages qui s'élevent du fond de la mer, on fait une déprédation conſidérable de la nourriture des petits poiſſons, dont une partie chercheront une côte qui leur ſoit plus avantageuſe ; & ceux qui reſteront dans les parages dévaſtés, y proſpéreront moins bien. Or il eſt ſenſible que le bouleverſement des fonds détruit les coquillages & les inſectes : voilà déjà une cauſe de la deſtruction du poiſſon ; il ne la faut point perdre de vue ; nous le ferons encore mieux appercevoir dans la ſuite. Joignons à cette cauſe de la deſtruction du poiſſon, qui dépend du retranchement de ſa nourriture, celle du poiſſon même.

937. Les poiſſons du premier âge ſe retirent, comme nous l'avons déjà dit, dans les bancs de varech, dans les anſes & ſur le fond de la mer, pour éviter la violence du courant, qui les fatigue. On ne peut en douter, puiſqu'avec les filets qu'on traîne ſur le fond de la mer, on en emporte une quantité très-conſidérable, que les pêcheurs jettent ſur le rivage. Il eſt encore certain qu'une grande quantité de cette menuiſe, qui eſt trop faible pour réſiſter aux courans, eſt emportée par la marée montante & deſcendante, puiſqu'il en reſte une quantité ſi conſidérable dans les guideaux, les étentes & les parcs, qu'on en emplit des tonnes pour faire de la réſure, qu'on en fume les terres, qu'on en engraiſſe des canards, ou qu'on en nourrit des cochons. Quelle énorme deſtruction d'une matiere auſſi précieuſe ! Une bande de canards, quelques cochons, dévorent en un jour de quoi empoiſſonner toute une rade ; & peut-on concevoir que des pêcheurs, qui tirent leur ſubſiſtance du poiſſon, qui ſe donnent tant de peine & qui s'expoſent à tant de dangers pour en prendre, ne s'oppoſent pas à des abus auſſi énormes ? Leur façon d'agir eſt auſſi peu raiſonnable que le ſerait celle d'un fermier qui ferait manger ſes grains en verd par ſes troupeaux, au lieu d'attendre la récolte. Mais, dira-t-on, il n'y a que

(167) L'hiſtoire philoſophique & politique des établiſſemens & du commerce des Européens dans les deux Indes, fait un calcul d'où il réſulte que la pêche d'une année en France ſe monte à 216218 quintaux, valant enſemble près de ſept millions. L'Angleterre pouſſe ſa pêche au double. En 1768, la France envoya 145 bâtimens & 1700 hommes, pour la pêche de la morue ſur le banc de Terre-Neuve. Il y eut de la perte ſur cette pêche. Pour le poiſſon ſec, la France employa la même année 114 bâtimens & 8022 hommes, qui en prirent 192528 quintaux ; & il y eut encore de la perte. Voyez *hiſt. philoſoph. & polit. &c.* tom. VI.

peu de pêcheurs qui s'adonnent aux pêches uniquement destinées à prendre ces petits poissons. Cela est vrai ; mais tous contribuent, quoique d'une façon moins sensible, à la destruction du poisson. Qu'on visite tous les filets qu'on traîne sur les fonds, les seines, les aissaugues, les bouliers, les ganguis, les dreiges, les dragues : on les trouvera remplis d'une multitude de poissons du premier âge, confondus avec ceux qui sont assez gros pour être exposés en vente ; & tous étant pêle-mêle, & entassés avec des algues, des pierres, du sable & de la vase, sont, pour la plus grande partie, meurtris, hoyés & presque corrompus. Ainsi il en résulte non seulement la destruction du petit poisson, mais encore une altération considérable de celui qui peut être exposé en vente.

938. Comme les filets qu'on traîne, occasionnent un dommage proportionné à leur étendue, il est évident que les chausses, telles que les dragues & le chalus, n'endommageront pas un aussi grand terrein que les filets en nappe, tels que la seine, la dreige de Haute-Normandie, les aissaugues, bouliers & ganguis de Provence, qui sont d'une grandeur énorme ; mais un grand nombre de petits filets font le même dommage qu'un seul grand. Il faut encore avouer que ceux qui sont peu chargés de lest, & garnis de beaucoup de liege, comme l'est quelquefois le filet de la tartanne, ne bouleverseront pas autant les fonds que le filet qu'on appelle *des bœufs*, qui est très-chargé de plomb & de fer. Ajoutons que ces pêches sont encore d'autant plus destructives, que les filets sont traînés avec plus de vitesse : d'où il suit que la pêche aux bœufs, où le filet est traîné par deux bateaux sous voiles, endommage plus les fonds, & détruit plus le poisson que la tartanne, qui dérive côté en travers. Celui-ci permet à quelques petits poissons de s'échapper entre les mailles, pendant que la vitesse du gangui aux bœufs fait l'équivalent d'un courant qui force tous les poissons, sur-tout ceux qui sont faibles, d'entrer dans la manche. Mais il est exactement vrai de dire que tous les filets qui traînent sur le fond, causent un tort énorme à la multiplication du poisson, non seulement par la quantité de menuise que ramassent ces filets, mais encore parce qu'en bouleversant les fonds, ils détruisent quantité de poissons, & les insectes qui sont néeessaires pour les nourrir.

939. Le mal est encore plus considérable quand on fait ces pêches dans la saison du frai, dans les étangs & aux endroits peu éloignés de la côte, parce que tout le monde convient que c'est dans ces endroits que les poissons déposent principalement leurs œufs.

940. On a voulu remédier à ces inconvéniens, en fixant la largeur des mailles ; mais pour peu qu'on y réfléchisse, on appercevra que ce moyen ne peut produire aucun bon effet, à l'égard des filets qu'on traîne, parce que par la tension du filet les mailles s'alongent & les fils se rapprochent au point de ne

laiſſer preſque aucun intervalle entr'eux. Si l'on joint à cela que ces filets ſe rempliſſent de varech, de vaſe, &c. on concevra qu'ils font l'effet d'une toile, ou d'un panier d'un tiſſu fort ſerré, d'où les plus petits poiſſons ne peuvent s'échapper. Les pêcheurs ſentent intérieurement la vérité des faits que j'avance; mais, ſans faire attention que quand on dégrade ſon fonds on perd ſon revenu, ils uſent de toutes ſortes de moyens pour éluder une ordonnance qui ne fait que diminuer un peu le mal: au lieu qu'ils devraient, s'ils entendaient bien leurs intérêts, deſirer qu'elle fût plus ſévere, ou au moins plus exactement obſervée. Comme nous ne nous propoſons pas, dans ce petit mémoire, de traiter à fond cette matiere, en voilà aſſez de dit ſur les filets traînans: nous allons examiner ce qui regarde les tentes ou étentes à la côte, qui comprennent les ravoirs, les jets, les palis & les parcs, tant ouverts que fermés, &c.

941. Le but de toutes ces façons de pêcher, eſt de retenir les poiſſons qui, s'étant portés à la côte à la marée montante, doivent, à la mer deſcendante, retourner à la mer: mais pour remplir cette intention, on a imaginé bien des moyens différens; & comme les uns ſont plus deſtructifs que les autres, nous nous trouvons obligés de les ſuivre un peu en détail. On a vu, dans le corps de l'ouvrage, que les tentes ou étentes ſont des filets tendus à une plus grande ou moindre hauteur, en ligne droite ou circulaire, ſur des piquets, & qu'ils doivent être bien tendus, & fermement attachés aux piquets qui les ſoutiennent. Cela étant, la grandeur des mailles ſubſiſte, & c'eſt le cas de tenir la main à ce qu'elles ſoient aſſez ouvertes pour que les petits poiſſons puiſſent paſſer au travers ſans réſiſtance. Cependant cela ne ſuffit pas, parce que dans certaines ſaiſons l'eau entraîne avec elle du varech & d'autres immondices, qui, s'accumulant au bas du filet, forment une barriere impénétrable que les poiſſons ne peuvent franchir. Cela n'arriverait pas, ſi, conformément aux ordonnances, on laiſſait entre le pied du filet & le fond un eſpace ſuffiſant pour que ces immondices, aſſez peſantes pour aller au fond, puſſent ſuivre le cours de l'eau, ſans être arrêtées par le filet. Quelques pêcheurs ſe conforment à la regle, en tendant au-deſſus du fond, des manets pour prendre des harengs, des maquereaux, des rougets, &c. Mais pluſieurs, non contens de faire porter le filet juſques ſur le terrein & de le charger de pierres, l'enſablent, afin que rien ne puiſſe paſſer par-deſſous. Ceux-là retiennent beaucoup de menuiſe, ſur-tout quand les mailles de leurs filets ne ſont pas grandes; car le déſordre n'eſt pas auſſi conſidérable, quand ils tendent ſur leurs piquets des filets du genre des folles, dont les mailles ont cinq, ſix à huit pouces d'ouverture. Ces filets qui peuvent retenir les raies, les turbots, les eſturgeons & autres gros poiſſons, laiſſent un libre paſſage aux petits, lorſque les immondices ne ferment pas les mailles. Il y a quelques pêcheurs qui, pour ménager leurs filets,

les tendent de sorte que la tête soit quatre ou cinq pouces plus basse que la surface de l'eau, afin que les corps légers passent par-dessus. Cette attention est très-bonne pour ménager les filets; mais elle est peu intéressante pour la conservation du poisson, qui ne se tient guere tout près de la superficie de l'eau.

942. Une autre espece d'étente à la basse eau, sont les manches de filet qu'on tend en nombre dans les endroits où la marée retirante forme des courans rapides. Quand ces manches sont précédées de grandes ailes, elles forment des parcs ouverts. Ces pêcheries sont encore plus préjudiciables à la multiplication du poisson, que les étentes simples, parce que tout se rend dans une manche dont les mailles sont toujours fort serrées, où les poissons gros & petits sont entassés pêle-mêle avec des immondices, au point d'être étouffés, écrasés, meurtris & au moins fort endommagés, à force d'être comprimés par la force du courant. Tous les inconvéniens que nous avons fait remarquer à l'occasion des étentes simples, ont lieu à l'égard des pêcheries dont nous parlons; mais nous remarquerons qu'on diminuerait le dommage à l'égard des parcs, si l'on substituait aux nasses, bourgnons & manches de filet, des ouvertures de deux ou trois brasses de largeur, qu'on fermerait avec des filets qui auraient des mailles de deux à trois pouces d'ouverture. Malgré cette attention, il faudrait tenir la main à ce que tous les parcs fussent ouverts depuis le mois de mars jusqu'à celui d'août ou septembre; car on est effrayé de voir les pêcheurs parquiers obligés d'emporter à la pêle une multitude de petits poissons confondus avec des immondices de toute espece, & qui en se corrompant, répandent une odeur des plus infectes.

943. Pour résumer ce que nous venons de dire, nous ferons remarquer 1°. que comme tous ces filets tendus à la basse eau, sont placés dans les endroits où il y a beaucoup de courant, les poissons gros & petits sont entraînés malgré eux dans le filet, où ils sont comprimés & entassés avec les immondices. 2°. Que les algues, varech & autres plantes marines, fermant les mailles, ne permettent à aucun petit poisson de s'échapper, sur-tout à ceux qui sont trop faibles pour vaincre les moindres obstacles. 3°. Si ces pêcheries sont faites ou terminées par des filets ou manches, le courant de l'eau tend ces filets au point que les mailles sont entiérement fermées; & quand il ne s'y amasserait pas d'immondices, les plus petits poissons pourraient s'échapper. 4°. En vain dirait-on que les pêcheurs remettent ces petits poissons à l'eau; ils sont si peu occupés de leurs vrais intérêts, qu'ils n'en prennent pas la peine; mais quand ils auraient cette attention, il n'en échapperait presqu'aucun: c'est pourquoi on trouve à la basse mer sur les greves & à l'embouchure des rivieres, qui sont toutes couvertes de ces étentes & parcs, des tas de menuise, dont les oiseaux se nourrissent en attendant que le retour de la marée les

entraîne ; car les pêcheurs abandonnent cette menuiſe comme inutile.

944. Ces étentes & pares détruiſent donc beaucoup de petit poiſſon, & peut-être plus que les filets qu'on traîne : mais elles ne bouleverſent pas les fonds ; & les poiſſons qui s'élevent dans les banes d'algue ou ſur les fonds, principalement aux endroits où il y a peu de courant, reſtent tranquilles.

945. Il eſt certain que, ſi l'on interdiſait entiérement les pêches dont nous venons de parler, la côte ſe repeuplerait ; mais comme à l'égard des parcs, il y en a qui ſont établis par titre & excluſivement à tout autre, on ne pourrait à leur égard que diminuer les abus, en leur ordonnant de faire de grandes ouvertures à l'aceul de leurs pares, leur défendant d'y mettre des manches, les obligeant d'y ſubſtituer des nappes de filets, dont la grandeur des mailles ſoient fixées, & leur enjoignant de les tenir entiérement ouverts dans certaines ſaiſons, où les petits poiſſons donnent beaucoup à la côte.

946. Mais, dira-t-on, ſi vous interdiſez toutes les pêches, il ſera inutile de laiſſer la mer ſe peupler de poiſſon, puiſqu'on n'en profitera pas. Je ſuis bien éloigné d'avoir un projet auſſi ridicule ; il y a quantité de façons de pêcher, que je conſeille non ſeulement de conſerver, mais que je voudrais qu'on protégeât, même qu'on encourageât. De ce genre ſont toutes les pêches aux hains, qui n'endommagent point les fonds & ne détruiſent point la menuiſe, en même tems qu'elles conſervent aux poiſſons que l'on prend toute leur bonne qualité ; aucuns ne ſont hoyés ou meurtris, & tous peuvent être tranſportés ſains fort loin dans l'intérieur des terres.

947. On peut en dire autant des filets, folles ou tramaux, qu'on tend par fond & ſédentaires, même les verveux qu'on tend dans les étangs & les eaux dormantes. Nous mettons encore au nombre des pêches qui ne font aucun préjudice à la multiplication du poiſſon, les manets & les tramaux, qu'on tend entre deux eaux ſédentaires ou à la dérive. Et ceux qu'on tend au bord de l'eau ſur des perches, peuvent être mis dans cette claſſe, ſoit qu'ils ſoient du genre des tramaux ou des manets, pourvu qu'il y ait au moins un pied de diſtance entre le pied du filet & la ſuperficie du terrein.

948. Les éperviers qu'on traîne ſur le fond doivent être mis au nombre des ſeines & des autres filets de même genre ; mais je ne vois pas pourquoi on défendrait la pêche de l'épervier que l'on jette. On apperçoit au fond de l'eau de beaux poiſſons ; on les couvre avec l'épervier, il n'en réſulte ni le bouleverſement des fonds, ni la deſtruction de la menuiſe. J'en dis autant du carreau ou carrelet.

949. On condamne la pêche au harpon ou à la fiehure, ſur ce qu'on dit que ceux qui ſont bleſſés & qu'on ne prend pas, courent riſque d'en mourir. Cela peut être : mais qu'on compare ce petit dommage avec la deſtruction énorme de menuiſe qu'occaſionnent les filets qu'on traîne ſur les fonds, &

la plupart de ceux qu'on tend en parcs, en guideaux, &c.

950. On condamne la pêche au feu : on a raison quand on enveloppe avec un filet à petites mailles tous les poissons que le feu attire ; mais je ne regarde point cette pêche comme destructive, quand on ne harponne que les gros poissons qui se présentent à la lumiere, ou une infinité de petits, qu'il n'y a point à craindre de détruire : tels sont les anguilles (168).

(168) La société économique de Spalato a porté son attention sur la pêche qui se fait sur les côtes de la Dalmatie Vénitienne. M. le docteur Moler, président de cette société, nous apprend dans une dissertation très-intéressante, que la pêche devient tous les jours plus mauvaise dans ces parages. Ceux qui veulent assigner les causes du mal, l'attribuent aux changemens qu'ont éprouvé par la culture les rivages voisins. Les montagnes sont dépouillées de bois, les rivieres & les torrens entraînent une plus grande quantité de sables & de débris de rochers, qui couvrent les fonds, & enlevent aux poissons leur nourriture ; ce qui les a engagés à ne plus fréquenter, dans leur passage, des bords où ils ne trouvent plus à manger.

Cette solution porte sur un principe que l'on peut justement contester. On suppose que les sardines sont un poisson de passage ; mais les observations du docte président concluent toutes pour la négative. Il semble que ces animaux éclosent sur les côtes & s'avancent en haute mer, à mesure qu'ils croissent. Ceux qu'on pêche près de l'isle de *Bua*, la plus éloignée de la terre ferme, sont inconteſtablement les plus gros. Cette différence s'observe constamment sur toutes les côtes de la Dalmatie & de l'Albanie.

Il est vrai de dire que dans certains lieux les torrens rencontrent moins d'obstacles, entraînent à la mer une plus grande quantité de terres, de pierres, &c. Mais il y a beaucoup d'endroits où les côtes sont absolument libres & dans le même état où on les voyait lorsque la pêche était la plus abondante. D'ailleurs on ne connaît pas encore assez quelle est la nourriture propre à chaque espece de poisson. On ignore si les sardines se nourrissent d'herbes, de fruits, ou d'insectes ; si toutes les especes d'insectes sont également propres à satisfaire leur appétit.

Une cause beaucoup plus probable & plus générale de la diminution trop sensible des pêches sur cette côte, c'est la multitude de filets qu'on traîne sur les fonds (en italien, *strascini*), qui troublent le repos des poissons, détruisent leurs retraites, les épouvantent, les chassent, & sur-tout enlevent une quantité prodigieuse de menuise, qui à son tour serait devenue de gros poissons.

M. le docteur Moler donne dans son mémoire une idée de la pêche pratiquée sur les côtes de Dalmatie. On peut, dit ce savant, réduire à trois classes les pêches pratiquées dans nos mers, & dans les provinces voisines ; la pêche à la traîne (*pesca a tratte*) ; la pêche à la *parangale* ; & les petites pêches (*pesca alla minuta*).

La premiere sorte de pêche est curieuse. On emploie de grands filets, qui forment dans le milieu un sac, ou une espece de chambre assez vaste. Le filet est armé de plomb dans sa partie inférieure, & de liege dans sa partie supérieure. Sa hauteur ordinaire est de 27 braches & trois quarts ; sa longueur, de cent vingt-cinq. Aux extrémités sont attachées des cordes de cent vingt-cinq braches chacune, & plus, selon qu'on veut s'éloigner plus ou moins du rivage. Vers le milieu du sac est une couronne de liege, à laquelle tient une autre corde liée par l'autre bout à un petit tonneau. Elle sert à tenir le filet en regle, & à diriger sa marche. C'est l'office du directeur de la pêche.

951.

951. Si l'on ſe bornait à autoriſer ces ſortes de pêches, le public ſerait pourvu de poiſſons plats, raies, turbots, ſoles, carrelets, &c. au moyen des

Quatorze perſonnes, compris le directeur, font cette pêche dans trois petits bâtimens. La plus grande barque, nommée en italien *leuto*, peut avoir de vingt-ſix à vingt-huit pieds; les deux autres nommées *gaëttes*, n'en ont que vingt-deux. Le *leuto* porte la proviſion; chacune des deux gaëttes eſt conduite par trois hommes, dont le plus intelligent eſt le porte-flambeau, *il luminatore*.

La pêche commence à la fin du printems & dure tout l'eté. On préfere pour cela les nuits obſcures, lorſque la lune n'eſt point ſur notre horiſon. Il faut auſſi qu'il y ait un grand calme.

Comme cette pêche eſt aſſujettie à certains droits, elle eſt dirigée par un officier nommé *il abbocatore dell' dazio della peſcheria*. Tous les pilotes ou directeurs de pêches raſſemblés ſous ſes yeux, tirent au ſort les poſtes qu'ils occuperont la premiere nuit; & ils en changent réguliérement toutes les nuits ſuivantes.

Quand le tems eſt propre, toutes les barques ſe rendent à leur poſte. Le *leuto* qui porte le filet, s'approche de la terre, où il reſte à l'ancre. Les deux gaëttes s'ancrent auſſi à quelque diſtance du rivage. Un peu après minuit les *porte-flambeaux* allument leur feu dans chaque gaëtte. Ce feu eſt placé dans un grand réchaud de fer, attaché du côté droit de la proue. On l'augmente inſenſiblement, & le porte-flambeau va chercher la trace des poiſſons dans toute la circonférence du poſte, en avançant juſqu'à un mille en mer. Ce pêcheur eſt aſſis à côté du réchaud, tenant à la main un filet de menue corde, qui plonge dans l'eau, & au moyen duquel il obſerve attentivement la marche du poiſſon.

Il n'eſt pas ſi facile d'appercevoir la préſence du poiſſon, ſur-tout lorſqu'on eſt à une certaine hauteur. Les pêcheurs la reconnaiſſent à deux marques. La premiere, ce ſont de petites bulles lumineuſes qui s'élevent du fond de l'eau. Chaque eſpece de poiſſon fait paraitre des bulles, que des yeux exercés diſtinguent aiſément. Celles des ſardines ſont un peu plus grandes qu'un grain de mil, brillantes, & ſemblables pour la couleur à l'argent le plus pur. Si l'on découvre un grand nombre de ces bulles, dans pluſieurs points différens, cela annonce un banc très-nombreux. Si elles partent fréquemment du même point, on en conclut que le banc eſt petit.

La ſeconde marque eſt le frémiſſement que reſſent le porte-flambeau dans le filet qu'il tient conſtamment à la main. Chaque ſorte de poiſſon vient y frapper d'une maniere differente. La ſardine s'y frotte avec tout ſon corps, tandis que les autres poiſſons s'y heurtent dans un ſeul point.

Lorſqu'on eſt averti par l'un de ces ſignes, que les ſardines ſont au-deſſous de la lumiere, on ralentit le mouvement du bateau, & l'on augmente le feu, afin de raſſembler toute la maſſe des poiſſons qui vont en troupe. Le rameur avertit à haute voix le patron de la pêche, qui ſe diſpoſe à jeter le filet, tandis que les gaëttes voguent lentement vers le rivage. Le feu doit être très-vif & toujours plus fort. Lorſque le porte-flambeau juge le moment favorable, on jette le filet. Le directeur fait débarquer deux de ſes gens, qui tiennent ferme une des extrémités du filet; il s'avance en le développant, juſqu'à ce qu'il ait fait le tour de la gaëtte: alors il ſe rapproche de terre pour y débarquer le reſte de la chiourme avec les cordes qui tiennent l'autre bout du filet. Retournant enſuite à la mer, il s'empare de la corde attachée au milieu du ſac, & il donne le ſignal de tirer le filet, qu'il a ſoin de diriger enſorte que les ailes ſoient toujours paralleles. Les huit perſon-

folles & des tramaux tendus par fond. Avec les filets du genre des manets, on prendrait des mulets, des rougets, des maquereaux, des harengs, des

nes qui sont à terre tirent alors le filet ; le porte-flambeau reste au milieu dans sa gaëtte, où il entretient le feu. Lorsque le bout des ailes est tout près de terre, on jette tout à coup le feu dans la mer, & le bateau s'échappe hors de l'enceinte. Les poissons se trouvant dans l'obscurité, sont pris par les pêcheurs dans les replis du sac.

On observe de ménager les rames de façon qu'elles agitent le moins qu'il est possible la surface de l'eau. On peut elever la voix, & même crier, sans que les poissons s'effarouchent ; mais le moindre mouvement dans l'eau peut les faire fuir. Le bois le plus propre à entretenir le feu est le pin le plus résineux.

En 1773, M. Moler a tenté d'introduire dans ces parages la pêche des mulets (en italien *cefali*) avec de grands filets. On suppose que ces poissons s'approchent en troupe de l'embouchure des rivieres, pour y déposer leur frai. Ils se mettent en marche dès les premieres pluies, au commencement d'octobre. La pêche dure jusqu'au milieu du mois suivant. Dix personnes font la manœuvre dans une barque de 25 pieds de long. Le filet qu'on y emploie est beaucoup plus fort, plus haut, & trois fois plus long que celui avec lequel on prend des sardines. Tout l'art consiste à enfermer le poisson entre le rivage & le filet, qui forme un demi cercle. Le patron de la pêche tend le filet & en dirige les mouvemens ; les deux gardes (*guardie*) suivent les bords, en observant les compagnies de mulets, qui s'en approchent. On choisit les tems orageux ; & comme on travaille de jour, les gardes apperçoivent aisément leur proie. Les mulets nagent près à près, & le bord de leurs levres forme sur la surface de l'eau une espece de marqueterie qui les annonce de loin, & prépare leur perte. Trois ou quatre mulets de la plus grande taille dirigent la marche. Comme ils vont toujours en ligne droite, on peut déterminer l'endroit où ils s'arrêteront tout près du rivage, à se frotter contre les rochers. Le patron, instruit par des signaux, les suit de près ; on arrête un des bouts du filet à un piquet sur le rivage, & on les enveloppe avec le reste. Tout d'un coup on jette le filet à l'eau, & l'on se hâte de le tirer à terre. Le moindre retard est dommageable : les mulets sautent par-dessus les flottes ; ce sont les poissons les plus hardis & les plus vifs de ces mers.

La pêche à la parangale se fait dans une gaëtte ou barque, conduite par quatre ou six personnes, avec huit ou six bouraques. Ces bouraques, *cofe di parangale*, ne sont autre chose que des paniers ou nasses d'osier, ronds, sans couvercles, d'environ deux pieds de diametre, avec deux anses peu élevées, dont l'une porte une longue corde, garnie d'hameçons, qui tiennent à des bouts de ficelle de la longueur du bras. L'autre bout de la corde est divisé en deux, dont l'un porte une pierre & l'autre une citrouille. La corde du grand parangale a une étendue de six cents pas, chacun de deux braches & demie ; celle du petit parangale n'a que quatre cents cinquante pas de long. L'une & l'autre portent trois cents hameçons, mais placés à une distance différente. La premiere a des hameçons plus gros & plus forts. On les amorce avec toute sorte de petits poissons. Les grandes *parangalises* se mettent en mer vers la mi-novembre, & continuent leur pêche jusqu'à pâques. Elle se fait dans les golfes ouverts. Dès qu'on est arrivé dans le lieu qu'on a choisi, on garnit tous les hameçons de quelque petit poisson, & on les jette à la mer, trois ou quatre heures avant le jour. Le maitre du bateau doit être instruit des lieux où se tient le poisson, qui s'écarte de terre à mesure que la saison

ſardines, &c. Les tramaux tendus entre deux eaux mettraient en état de prendre de toutes ſortes de poiſſons, ainſi que les différentes pêches aux hains; & pour que ceux-ci fuſſent pourvus de bons appâts, on permettrait de pêcher des harengs hors la ſaiſon. Les bourdigues, les madragues, les thonnaires, les courantilles, les palamides fourniraient de gros poiſſons, ſans cauſer de grands dommages aux petits. Aſſurément, en n'employant que ces façons de pêcher, & interdiſant toute ſorte de pêche dans les étangs ſalés, où il s'éleve une immenſe quantité de poiſſon, les côtes ſe repeupleraient de poiſſon, & on en prendrait une grande quantité avec les hains & les filets flottans entre deux eaux, ou tendus ſédentaires par fond; mais j'avoue que cette police ſouffrirait de grandes difficultés. Combien y-a-t-il de gens qui ne s'occupent que du moment préſent! Ils emploieraient tout leur crédit, & mille mauvaiſes raiſons, pour autoriſer quelques pêcheurs qui leur promettraient de bons poiſſons gratis, à faire les pêches les plus préjudiciables; d'autres produiraient des titres pour ſe prétendre à l'abri de tout réglement. Enfin, comme les pêches les plus préjudiciables ſe font la nuit, il faudrait s'armer en guerre, pour aller prendre en défaut les pêcheurs qui exercent leur métier loin des côtes.

952. Mais dans ce petit mémoire je n'ai prétendu, ni rapporter tous les abus des pêches, même ceux qui me ſont connus, ni former le modele d'un nouveau réglement, je ne m'érige pas en légiſlateur (169), ni indiquer les moyens de le faire exécuter: mon unique but a été de faire connaître en gros quelles ſont les principales cauſes de la deſtruction du poiſſon ſur nos côtes; c'eſt à ceux qui ſeraient chargés par le miniſtere de travailler à ce grand ou-

s'avance. A la pointe du jour, dans les nuits où il n'y a point de lune, on commence à jeter les parangales, que l'on place ordinairement en droite ligne, les unes à côté des autres. Il ne faut pas laiſſer trop longtems les hameçons à la mer, autrement les poiſſons qu'on a pris deviennent la proie de quelqu'autre poiſſon.

La troiſieme eſpece de pêche eſt nommée *a la minuta*. Ce ſont toutes les petites pêches, dont la plupart ſont connues en France & en Allemagne, & dont on a vu juſques ici une deſcription ſuffiſamment détaillée.

(169) Sans prétendre m'ériger en légiſlateur, je crois pouvoir ajouter ici, que la cauſe qui doit précipiter la ruine des pêches ſur les côtes de France, c'eſt l'augmentation progreſſive des droits. A Dieppe, un pêcheur de trente à ſoixante tonneaux, qui payait auparavant pour congé 4 liv. 10 ſ. pour rapport 3 liv. 8 ſ. 6 d paie actuellement 5 liv. 8 ſ. 3 d. d'une part, 4 liv. 18 ſ. 6 den. de l'autre; total 10 liv. 6 ſols 6 d. augmentation 2 liv. 8 ſ. 3 d. Un bateau qui fait la pêche des ſoles, paie actuellement de plus, pour congé & rapport 1 liv. 17 ſ. 3 d. pour feux 6 liv. 15 ſ., total 8 liv. 13 ſ. 3 d. La pêche du hareng 17 liv. 6 ſ. 6 d. C'eſt 14 liv. 13 ſ. que paie d'augmentation le bateau qui fait les trois pêches. Il y a à Dieppe douze bateaux qui vont aux ſoles, à 10 liv. 6 ſ. 9 d. font 124 liv. 11 ſ. Soixante au maquereau, à 8 liv. 13 ſ. 3 d. font 519 l. 15 ſ. Cent aux harengs, à 17 liv. 6 ſ. 6 d. font 1732 liv. 10 ſ. Trente-quatre

vrage, à méditer sur les moyens de le bien exécuter, ayant en vue l'avantage des pêcheurs, les droits des particuliers, l'utilité du public, & mettant à part leurs intérêts propres.

aux pêches fraîches, à 8 liv. 13 s. 3 d. font 294 liv. 10 s. 6 d. Total 2671 liv. 6 s. 6 d.

Une terreneuvier de soixante à cent tonneaux, lequel payait ci-devant

Congé	19 l.	2 s.	
Rapport	13	19	
Expédition de rapport .	2	2	6 d.
En tout . .	35	3	6

paie aujourd'hui :

Congé	24 l.	5 s.	10 d.
Rapport	17	6	7
Expédition de rapport	2	18	6
En tout	44	10	11
En outre les feux à raison de	20		
Total	64	10	11

Voyez *gazette d'agriculture & de commerce, arts & finances*, du 28 mai 1776.

F I N.

Bellé sculp. 1776.

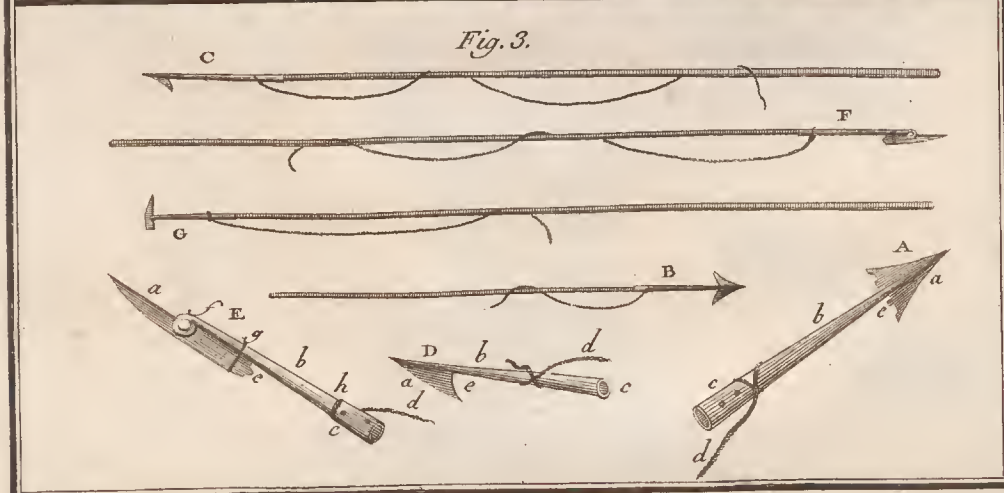

Billé sculp. 1776.

Fig. 1.

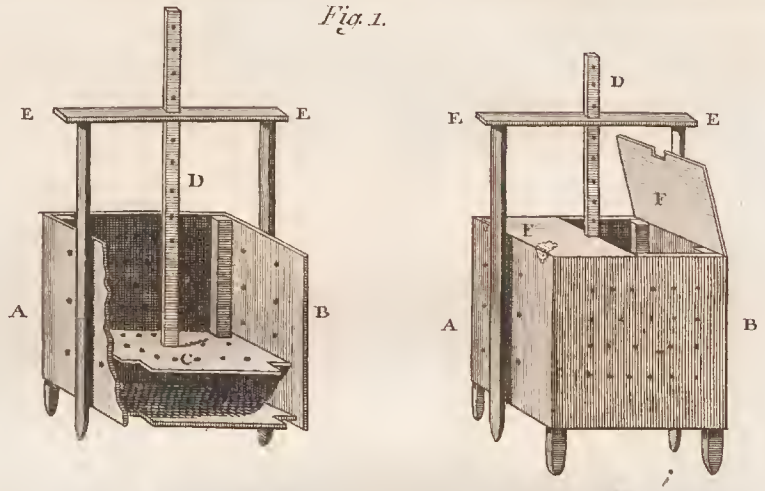

Fig. 2.

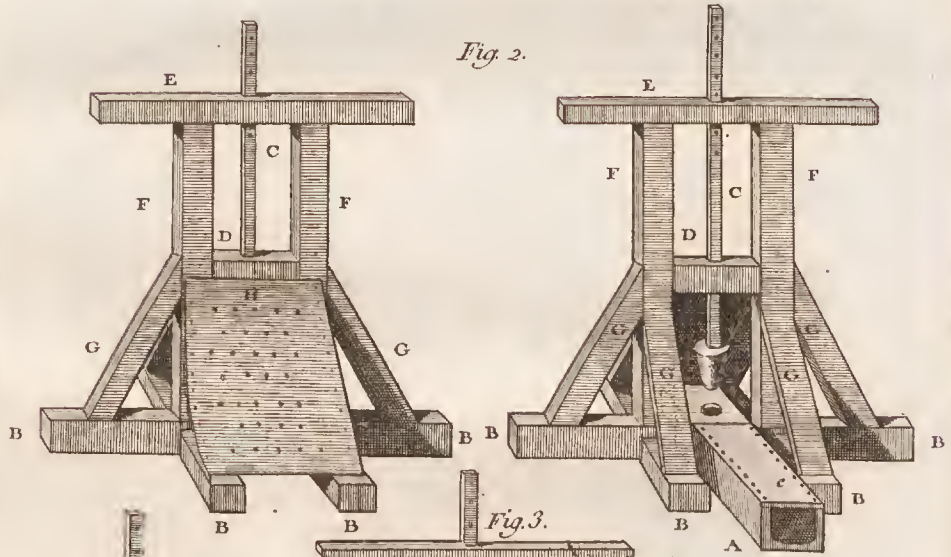

Fig. 3.

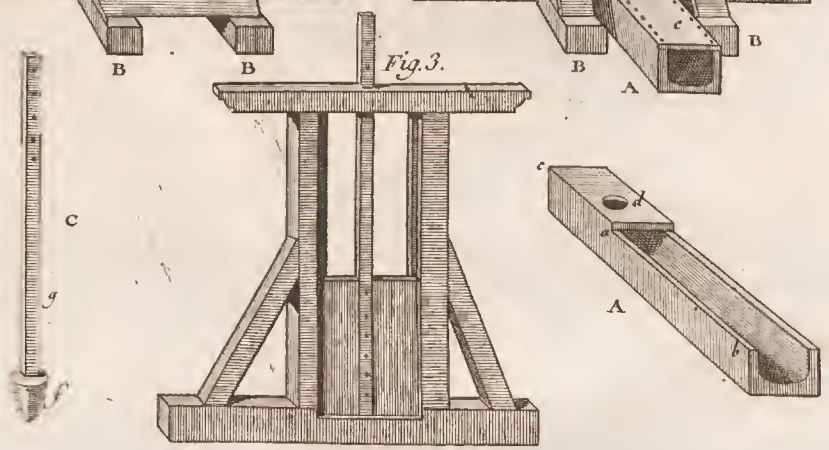

Billé Sculp. 1776.

Billé Sculp. 1770.

TABLE

DES SECTIONS, CHAPITRES ET ARTICLES,

Contenus dans ce volume.

INTRODUCTION. . . . . page 3

PREMIERE SECTION.

Pêche aux hameçons : conjectures sur l'invention de cette pêche. 16

CHAPITRE I. *Considérations générales sur la pêche aux hameçons.* page 17

ARTICLE I. *Avantages particuliers à la pêche aux hameçons.* *ibid.*

II. *Explication de quelques termes particuliers à la pêche aux hameçons.* 19

III. *Cordes, bauffes, lignes, empiles.* 22

IV. *Façon de fabriquer les cordes, lignes & empiles.* 24

V. *Différentes manieres d'empiler les hains.* 27

VI. *Hains dont on se sert pour prendre différentes especes de poissons.* 28

VII. *Fabrication des hains.* 36

Etamage des hains. 42

VIII. *Différens ustensiles, dont se servent les pêcheurs cordiers.* 46

IX. *Appâts, pour garnir leurs hains.* 48

X. *Saisons les plus favorables pour la pêche aux hains, &c.* 60

XI. *Barques, bateaux, chaloupes qu'on emploie pour la pêche aux cordes & aux hains; & de ceux qu'on appelle* palangriers *sur les côtes de la Méditerranée.* 63

Barques longues de Dunkerque. 67

Bateaux pêcheurs de Boulogne. 67

Bateaux pêcheurs cordiers, de la riviere de Somme. *ibid.*

Bateaux cordiers d'Abbeville. *ibid.*

Bateaux pêcheurs de Cayeux. 68

Bateaux cordiers, dits *grands cinquarts* de S. Valery. *ibid.*

Bateaux du Tréport & du bourg d'Ault. 69

Dogres. *ibid.*

Gondoles ou grands dragueurs. 70

Crevelles ou caravelles. *ibid.*

Bateaux pêcheurs du Polet, de Dieppe & des environs. 71

Grands bateaux pêcheurs du Polet, nommés *à cul rond* ou *à queue d'oison.* *ibid.*

Grandes quenouilles ou bateaux bâtards du Polet, &c. 72

Warneteurs du petit Veule. 73

Yolles ou biscayennes. *ibid.*

Bateaux pêcheurs du Havre. *ibid.*

Bateaux pêcheurs de la Hougue. *ib.*

De la pêche à Dinan. 74

à Lannion. *ibid.*

Bateaux sur la Garonne. *ibid.*

Bâtimens dont on se sert sur la Méditerranée. 75

Petits bateaux qui servent pour la pêche qu'on nomme *tillolle* ou *tillotte.* 76

ART. XII. *Conventions que les pêcheurs font entre eux quand ils pêchent en commun.* page 78
XIII. *Récapitulation du chapitre I.* 81
CHAPITRE II. *Détail des différentes especes de pêches qu'on fait avec les hains.* *ibid.*
ART. I. *Péche à la perche ou à la canne.* 82
Différentes manieres de faire les perches pour cette peche. *ibid.*
Différentes lignes qu'on emploie pour la pêche à la canne; la maniere de les faire & d'y attacher les hains. 85
Différentes manieres d'amorcer les hains pour la pêche à la ligne. 91
Insectes naturels & artificiels qu'on emploie en Angleterre pour la pêche à la canne. 95
Choix du lieu pour la pêche. 104.
Appâts de fond. 105
Précautions pour engager les poissons à mordre aux hains, & pour les tirer à terre quand ils ont mordu. 106
Maniere de pêcher en se promenant. 108
Ligne dormante tendue au bord de l'eau. 110
Péche à peu près semblable à la précédente, & qu'on pratiqué au bord des étangs salés. *ibid.*
Pêche à la perche au bord de la mer. *ibid.*
Pêche à la perche dans des bateaux. 111
Pêche sur la côte de Guinée. *ibid.*
II. *Différentes pêches avec des lignes simples sédentaires.* 112
Bricolles tendues au bord des rivieres & des étangs. 115
Lignes simples & dormantes, attachées à la circonférence d'un cerceau. page 117
Lignes dormantes, attachées à un plomb. *ibid.*
Pêche avec des lignes dormantes, qui se pratique en Bretagne, & de celle que les Provençaux appellent *la fourquette.* 118
Pêche peu différente des précédentes, & que les Provençaux nomment *coiffe de palangre. ib.*
Pêche à l'archet. 119
Pêche dite *potera.* *ibid.*
III. *Pêches qu'on fait au bord de la mer, sur les greves & le sable, avec des lignes sédentaires.* *ibid.*
Pêche nommée *petite cabliere.* 120
Cordes dormantes & sédentaires, au bord de la mer. 121
Pêches sur les greves avec des bauffes enfouies dans le sable. 122
Pêche à la bauffe sédentaire. *ibid.*
Pêche appellée *arondelle* ou *harouelle*, aux environs de Saint-Brieuc. *ibid.*
Pêche qu'on nomme *tente sur palots* ou *piquets.* 123
Cordes qu'on nomme *de pied* dans le Boulonnais. 124
IV. *Pêches avec des lignes simples, qui ne sont pas sédentaires.* *ibid.*
Pêche qu'on appelle en quelques endroits *au doigt.* 125
Pêche nommée *bolantin* à la côte de Valence. *ibid.*
Pêche du germon avec une ligne simple. 126
Pêche de la morue avec des lignes simples. *ibid.*
Pêche du thon à la ligne simple. *ib.*
Pêche à la ligne simple dans de fort petits batelets. 127
Pêche aux lignes simples avec de petits radeaux. *ibid.*

Pèche dite *catimaran*, avec des lignes simples. page 127
Pèche sur des étangs avec des corps flottans. 128
Pèche du même genre, pour se divertir. *ibid.*
CHAPITRE III. *Des grandes pêches aux cordes garnies de lignes & d'hains, qu'on fait dans les rivieres, les étangs & à la mer. ib.*
I. *De la pêche aux cordes dans les eaux douces, & en mer, à une petite distance de la côte.* 130
Cordes chargées de lignes, qu'on tend dans les rivieres & les étangs, & qu'on nomme *lignes dormantes.* *ibid.*
Pèches par fond, que l'on pratique à une petite distance de la côte. 131
Pèche aux cordes & par fond entre les rochers. *ibid.*
Diverses manieres de pratiquer dans différens pays les pêches dont nous venons de parler. 132.
II. *De la grande pêche aux cordes, ou palangre, qu'on fait au large.* page 133
Grandes pèches par fond. *ibid.*
Pèche à peu près semblable, sur les terres de l'état ecclésiastique, & qu'on nomme *pielago.* 137
III. *Pêche aux cordes flottantes, dérivant à la marée, qu'on nomme en quelques endroits* bélée. *ibid.*
Pèches qu'on fait entre les rochers avec des cordes flottantes. 138
Pèche que les Napolitains appellent *paranchuse.* 139
IV. *Pêches où les cordes s'étendent depuis la superficie de l'eau jusqu'au fond de la mer, en décrivant une diagonale dans le fluide.* *ibid.*
Pèche qu'on nomme *traîner la balle.* 140
Pèche au libouret. 141
Peche au grand couple. 143
Récapitulation de ce qui a été dit dans cette premiere section. 144
Explication des figures de la premiere section. 152

SECONDE SECTION.

Des filets & des différentes façons de les employer pour plusieurs sortes de pêches. page 155
INTRODUCTION. *ibid.*
CHAPITRE I. *Des filets, de leur fabrique, de leur entretien, & de leurs différentes especes.* 157
ARTICLE I. *Idée générale des différentes especes de filets.* 159
II. *Fabrication des filets.* 160
La meilleure maniere de constater la grandeur des mailles. 162.
Différens petits instrumens qui servent à lacer ou mailler les filets. 163
Explication de quelques termes qu'emploient les mailleurs. 166
Différente forme des mailles. 168
III. *Maniere dont se font différens nœuds qui joignent les fils les uns avec les autres.* *ibid.*
Maniere de faire le nœud sur le pouce. 169

Maniere de faire le nœud ſous le petit doigt. page 170
IV. *Maniere de travailler les filets.* 172
Maniere de travailler les filets dont les mailles ſont en loſange. *ibid.*
Comment on bride un filet à mailles en loſange. 175
Maniere de joindre enſemble deux filets, au moyen des mailles dont nous venons de parler. 176
V. *Ce que c'eſt qu'enlarmer un filet. ibid.*
VI. *Accrues.* 177
VII. *Comment on diminue la largeur des filets.* 178
VIII. *Façon de travailler les mailles quarrées.* 179
Comment on fait un filet à mailles quarrées qui ſoit plus long que large. 182
IX. *Maniere de faire un tremail, tramail*, ou *filet contremaillé. ibid.*
X. *Comment on fait les filets ronds, ſoit cylindriques, ſoit coniques.* 184
XI. *Maniere de travailler un filet rond, qui ait une ou pluſieurs entrées ſemblables à celle d'un verveux, & que quelques-uns nomment* goulets. 185
XII. *Raccommodage des filets.* 187
XIII. *Comment on garnit de leſt & de flottes les bords des filets.* 191
Comment on garnit de corps légers ou de flottes le bord du filet qui doit tendre vers la ſurface de l'eau. 192
Comment on garnit de leſt le bord inférieur du filet. 193
XIV. *Du tannage des filets.* 194
Récapitulation. 199

CHAPITRE II. *De pluſieurs pêches au filet qui ſe font ſur le rivage, ou dans un bateau, à une petite diſtance du bord.* page 200
I. *Epervier, nommé auſſi* furet, riſſeau, *&c.* 201
Façon de traîner l'épervier, uſitée dans de petites rivieres. 203
Maniere de jeter l'épervier. 205
Autres façons de pêcher à l'épervier. 206
II. *Pêche qu'on fait avec le carreau, le carrelet ou carré, le calen ou venturon, & l'échiquier ou hunier.* 208
Pêche au carrelet, qu'on nomme *calen* ou *venturon.* 210
Pêche à l'échiquier dit *hunier. ibid.*
Circonſtances où l'on emploie des appâts pour attirer le poiſſon. 211
III. *Petites pêches qui ſe font au bord des eaux avec différens inſtrumens, tels que la truble ou le lanet, le tamis, la caudrette, la bouraque.* 212
La truble. 213
Le tamis. 215
La chaudiere ou caudrette. 216
La bouraque. 219
IV. *Suite des pêches qui ſe font au bord de l'eau ou à une petite diſtance du bord, avec des filets un peu plus grands que ceux dont il a été queſtion dans l'article précédent.* 221
Le bouteux. *ibid.*
La grenadiere. 224
Bouteux nommé *ſavre.* 225
V. *Suite des pêches qui ſe font au bord de l'eau ou à une petite diſtance du bord, avec des filets un peu différens de ceux dont il a été queſtion dans l'article précédent.* 226
Le grand haveneau ou havenet ſédentaire. *ibid.*
Grande pêche au haveneau. 228
Pêche au haveneau dans de petits bateaux. *ibid.*

Pêche

Pêche du haveneau dans l'amirauté de la Rochelle. page 230
La bichette ou ſavenelle à deux arcs croiſés. *ibid.*
Savenelle, ſaveneau, ſavoneeau, qu'on nomme encore *colleret à main*, & en provençal, *ſauſayron*. 231
Bout de quievre. *ibid.*
Autre eſpece de petit haveneau qu'on pouſſe comme le bouteux. 232
Sac de toile en forme de poche. *ib.*
Pêche à la faux. *ibid.*
CHAPITRE III. *Pêches qu'on fait ſur le rivage, ou à une petite diſtance du rivage, avec des filets ſédentaires, en forme de manche, qu'on nomme* guideaux, verveux, *&c.* 233
ART. I. *Guideaux ſimples.* 234
Idée générale ſur la tente des guideaux. 235
Tente des guideaux à hauts étaliers. 236
Tente des guideaux à bas étaliers. 238
Comment on a perfectionné les guideaux. *ibid.*
II. *Verveux ou verviers, qu'on nomme auſſi* renards. 239
Verveux à pluſieurs entrées. 241
Façon de tendre ces verveux. *ibid.*
Maniere de tendre les verveux doubles. 242
Petits verveux nommés en Languedoc *bertoulens*. 243
Verveux qu'on tend ſur les greves au bord de la mer & entre les rochers. 244
Appâts qu'on met dans les verveux ſimples. *ibid.*
III. *Guideaux & verveux qui ſont précédés d'ailes.* page 245
Façon d'ajuſter des ailes aux verveux, qu'on nomme *louves*.
Verveux pierrés & flottés, tendus dans des flaques d'eau & des mares. *ibid.*
Maniere de tendre des guideaux ou des verveux dans des flaques d'eau où il y a peu de courant. 247
Moyens qu'on emploie pour rendre la pêche aux guideaux & aux verveux plus abondante, en augmentant la viteſſe du courant. *ibid.*
Tente des guideaux & verveux dans les gors. 248
Tente des verveux dans les haies. *ib.*
Gors, verveux ou guideaux qu'on établit ſur les greves au bord de la mer. 249
Concluſion de cet article. *ibid.*
IV. *Naſſes.* 250
Bouraches ou naſſes qu'on tend dans les rochers, & des naſſes des Provençaux. 251
Paniers de bonde. 252
Naſſes en forme de truble, pour prendre des anguilles dans la mer. 253
Naſſes pour prendre des anguilles, principalement dans les rivieres. *ibid.*
Naſſes pour les éperlans. 254
Grandes naſſes. *ibid.*
Naſſe que les Provençaux appellent *lance*, *gombin*, *gambin*. 255
Naſſes avec leſquelles on prend des lamproies auprès de Nantes. *ib.*
Naſſes dont on fait uſage près d'Ancone, & qu'on y nomme *naſſone*. *ibid.*
Naſſes dont ſe ſervent les Catalans. 256

Pêche à la naſſe, que les Eſpagnols nomment *andana*. page 256
Pêche de la naſſe que les Eſpagnols appellent *nançaſ*. 257
Pêche nommée par les Eſpagnols *aux morneles* ou *morneles*. *ibid.*
Pêche avec les naſſes dans la Garonne. *ibid.*
Pêche du bélouga avec une eſpece de naſſe ou de cage, d'une grandeur prodigieuſe. *ibid.*
Pêche aux naſſes dans différens endroits. 258
V. *Bourdigues ou bordigues.* *ibid.*
Etabliſſement & conſtruction des bourdigues. 259
Adminiſtration des bourdigues. 262
Maniguieres ou meynadieres. 263
Crouſilles. 264
Diſcuſſion hiſtorique ſur la ſaiſon de déclorre les bourdigues, les maniguieres & les crouſilles. *ib.*
Bourdigues du Martigue en Provence. 265
Bourdigue que font les Véteres. *ib.*
Autre eſpece de bourdigue. 272
Pêche chinoiſe. *ibid.*
VI. *Deſcription d'une pêcherie qu'on établit aux arches des ponts des grandes rivieres.* *ibid.*
VII. *Petites bourdigues de la Camargue.* 276

CHAPITRE IV. *Des tenets ou étentes à la baſſe eau ſur piquets.* 281
Idée générale des filets dont il ſera queſtion dans les chapitres ſuivans. *ibid.*
ART. I. *Ravoirs ou rets entre l'eau.* 283
Ravoirs ſimples. *ibid.*
Ravoirs tramaillés. 285
Folles tendues en ravoirs, qu'on appelle quelquefois *grands ravoirs*. 286
Demi-folles tendues en ravoirs. page 287
Rieux. *ibid.*
Hauts palis. 288
Cibaudiere ſur piquets, qu'on nomme *mulier* ou *mulotier*. 289
Uſages qu'on fait des étentes ſur quelques côtes de l'Océan. 290
II. *Rets traverſans & tendus ſur des piquets.* 291
Rets traverſans des pêcheurs Nantais. 292
Rets traverſans, qu'on nomme *pallet*, à la côte de Médoc. *ibid.*
III. *Petites pêches pour leſquelles on ne fait uſage que de quelques piquets.* 294
Pêche qu'on nomme *loup* dans l'amirauté de Nantes. *ibid.*
Filets des étaliers, dans l'amirauté de Coutances. 295
Filet approchant du loup. 296

CHAPITRE V. *Pêcheries qu'on établit au bord de la mer, en formant des enceintes nommées* parcs, *au moyen deſquelles on retient le poiſſon qui, après s'être porté à la côte, veut retourner à la mer.* 298
ART. I. *Parcs naturels.* 299
II. *Parcs ouverts.* 300
Petits bas parcs de pierres très-ſimples. *ibid.*
Parcs de pierres, plus conſidérables que les précédens. *ibid.*
Parcs de pierres ouverts, ou écluſes d'une conſtruction plus recherchée. 301
Parcs de pierres ouverts, formés en bouchots. 302
III. *Parcs ouverts, conſtruits en bois, & qu'on nomme aſſez communément* bouchots. 303

Parcs ou bouchots de bois à claire voie. page 304
Parcs ou bouchots de clayonnage. 305
Parcs ou bouchots, formés par des ailes droites, & terminés par une naſſe qu'on nomme *bourgne*, ou par un grillage. *ibid.*
Bouchots de Poitou. 307
Petits parcs de clayonnage, auſſi garnis d'ailes, & qu'on nomme *benâtres*, *&c.* *ibid.*
IV. *Parcs ouverts, dont l'enceinte eſt formée par des filets, & qu'on nomme aſſez ordinairement* courtines, venets, tournées. 308
Parcs de filets anguleux, qu'on établit quelquefois en zig-zag, ſur pluſieurs lignes. 309
Bas parcs de filets ouverts & demi-circulaires qu'on nomme ſpécialement *courtines* ou *venets*. 310
Uſage des courtines en différens ports. 311
Petits parcs qui ſe terminent par un crochet, & qu'on nomme *à l'anglaiſe*. 313
Hauts parcs à crochets. 314
Parcs à grande tournée. *ibid.*
Hauts & bas parcs à tournée. 315
Petits parcs tournés, qu'on nomme *palicots* à la Tête-de-Buch. 317
Pêcherie qu'on appelle *chila* en Corſe. *ibid.*
Petits hauts parcs pour des maquereaux. *ibid.*
V. *Parcs fermés.* 318
Idée générale des parcs fermés. *ibid.*
Verveux précédé d'une chaſſe. 319
Petits parcs qu'on nomme *cloſets*. 320
Grands parcs fermés, garnis de filets. *ibid.*
Parcs garnis de filets, qu'on nomme *folies*. page 321
Parcs garnis de filets, qu'on nomme *demi-folles*. *ibid.*
Parcs formés de claies & filets. *ib.*
Parcs à double rang de clayonnage. 322
Parcs à pluſieurs tournées. 323
Petites pêcheries qu'on nomme *parcs ouverts*, *carroſſes* & *perd-tems*. 324
Parcs à fond de verveux. *ibid.*
VI. *Parc qu'on établit en pleine eau en Provence ainſi qu'en Languedoc.* 325
Paradieres. *ibid.*
Aiguillieres de Provence. 328
VII. *ſervant de concluſion.* 329
Situation la plus avantageuſe pour tendre des parcs, ſoit ouverts, ſoit fermés. *ibid.*
Accidens que les pêcheurs parquiers ont à redouter. 331
Différens uſtenſiles dont les pêcheurs à la baſſe eau & aux parcs doivent ſe pourvoir. *ibid.*
CHAPITRE VI. *Pêches qu'on fait au bord de la mer, ou à une diſtance plus ou moins grande du rivage, avec des filets flottés & leſtés.* 332
ART. I. *Manets pierrés & flottés.* 336
Manets qu'on tend entre les roches, & qu'on nomme *rets à roc* ou *rets entre roche*. 338
Manets à banc ou tendus en anſiere. *ibid.*
Manets ſédentaires qu'on tend en pleine eau & en ligne droite. 338
Manets tendus en forme d'enceinte. 340
Les mêmes filets tendus en pleine eau & tenus ſédentaires. 341
Manets flottans & dérivans. *ibid.*

Pêche dite drouillette, drainette, drivonette, & plus exactement peut-être dérivette. page 342
Pêche des sardines avec des manets, telle qu'elle se pratique aux environs du Port-Louis & de l'Orient. 343
Sardinals ou sardinaux. 345
Battudes & hautées. 346
Bouguyeres ou buguyeres dans la Méditerranée. 348
Aiguillieres ou éguillieres. 349
Alignole. 350
Riffolle ou reiffolle. *ibid.*
Socletiere. 351
II. *Folles & autres filets qui y ont rapport.* *ibid.*
Idée générale des folles pierrées & flottées. 352
Filets qu'on tend au bord de la mer. 353
Pêche avec les folles à la mer & sur les grands fonds. 354
Pêche qui se fait avec les demi-folles qu'on nomme aussi *grandes pentieres* ou *brettellieres.* 360
Demi-folles qu'on nomme *jets* en Picardie. *ibid.*
Rets ou demi-folles, nommés *picots* sur la côte de Normandie. 362
Thonnaires de la Méditerranée. 363
Pêches qui ont rapport aux folles & aux demi-folles, & auxquelles on donne des noms particuliers dans différens ports. 365
III. *Pêches avec les tramails ou tramaux lestés & flottés.* 368
Pêche aux tramails ou tramaux pierrés & flottés, tendus sédentaires à la basse eau sur les greves. 369
Tente des tramaux sédentaires dans les rivieres, dans les étangs & à peu de distance du bord de la mer. page 370
Pêche aux tramaux sédentaires en grande eau. 373
Pêche avec des tramaux qui ne sont pas sédentaires. 375
Pêches qu'on fait sur différentes côtes de l'Océan & à l'entrée de quelques rivieres, avec des tramaux flottans & dérivans. 376
Maillades, tremaillades, &c. de la Méditerranée. 378
Grande pêche avec un tramail traîné par fond en pleine eau, qui se nomme *drege* sur les côtes de l'Océan. 384
IV. *Filets qu'on nomme proprement* seines ou sennes. 396
Pêche avec la seine dans les petites rivieres & dans les courans d'eau entre les bancs, lorsqu'ils ont peu de largeur. 397
Pêche au colleret dans les étangs, au bord de la mer & entre les roches. 399
Colleret traîné par des chevaux. 402
Pêche à la seine avec des virveaux ou treuils. 403
Pêche avec une seine, dont un bout est amarré à terre. *ibid.*
Pêche à la seine, où une partie de l'équipage hale de terre un bout du filet, pendant que le reste hale l'autre avec un bateau. *ibid.*
Pêche à la seine ou à la traîne en pleine eau. 405
Exposé sommaire des pêches qu'on fait avec la seine sur les côtes de l'Océan & de la Méditerranée. 406
Pêches étrangeres 410
V. *Pêche qui ont beaucoup de rapport aux seines.* 411

Pêche à la grande seine dite *du grand filet* dans la Durance. p. 114
Pêche à la grande seine dans la Moselle, où les pêcheurs de Metz la nomment *ret*, *rets* ou *raie*. 412
VI. *Pêches avec des filets traînans, qui ont rapport aux seines ou traînes. ib.*
La grande aiffaugue. 413
Filet dit *boullier*, *bouliette*, *bouliche*, *bouliech*. 419
Le bregin. 424
Pêche au gangui. 427
Pêche au gangui, dite *du bœuf*, *des bœufs*, ou *aux bœufs*. 430
Pêche dite *tartanne*. 432
CHAPITRE VII. *Pêches qui se font à la traîne avec des filets à manche & qu'on peut comprendre sous le terme générique de* drague. 442
Pêche avec la chauffe halée de terre sur les greves. 443
La même pêche, à la voile. 444
Pêche dite *chalut*, telle qu'elle se pratique dans l'amirauté de Marennes, en plusieurs endroits de la Bretagne, &c. *ibid.*
Chalut de Poitou sur les vases. 446
Pêche du même genre, nommée *carte* à Dunkerque. 447
Pêche qu'on nomme *dranguelle* à l'embouchure de la Seine. p. 447
Chalut monté avec un fût de bois formé en traîneau. 448
Description du chalut dont on fait usage aux environs du Havre. 449
Armure de la drague de Cancale. 451
De la drague ou chauffe armée de fer. *ibid.*
Drague pour les huîtres. 453
Pêche à la drague en différens ports. *ibid.*
CHAPITRE VIII. *Quelques pêches qui se pratiquent sur les bords de la Méditerranée, & qu'on peut regarder comme des parcs pierrés & flottés, tendus à la mer.* 454
Pêche qu'on appelle dans la Méditerranée *seinche* ou *enceinte*. 455
Autre espece de seinche dont nous croyons qu'on ne fait usage qu'au Martigue. 456
Des madragues. 459
Récapitulation & réflexions générales sur les façons de pêcher, exposées dans la seconde section. 467
Explication des planches de la seconde section. 484

TROISIEME SECTION.

Où l'on traite de plusieurs façons de pêcher, qui n'ont pu être rapportées à celles dont nous avons parlé dans les précédentes sections; avec quelques discussions qui, sans appartenir proprement aux pêches, y ont un rapport très-prochain. . . . . page 492

INTRODUCTION. . . . . *ibid.*

CHAPITRE I. *Pêche aux rateaux, aux herses, aux digons, aux harpons, à la fouanne, &c.* 492

ARTICLE I. *Pêches qui se font à la basse eau, à pied, à la main, ou avec des rateaux, digons, fouannes, &c.* 495

Façon de pêcher les coquillages qui s'attachent aux rochers. page 495
Pêche au pic & à la pioche. *ibid.*
Pêche des vers, qu'on fait avec une espece de couteau qu'on nomme *étiquette.* 496
Pêche des vers marins, des hamilles & des poissons plats, avec le palot, la beche ou la fourche. *ibid.*
Pêche des crustacés, des congres & des autres poissons. *ibid.*
Pêche dite *à l'espadot.* 497
Pêche qu'on fait dans la même vue que la précédente, dans les endroits qui ne sechent point; on la nomme *à la fougne* à Oleron & ailleurs. *ibid.*
Pêche étrangere, au croc. 498
Pêche des coquillages, vers de mer, lançons, & autres poissons, avec un crochet qu'on traîne. *ibid.*
Pêche qu'on fait de basse mer sur les greves & les sables avec des rateaux. *ibid.*
Pêche sur les sables & les greves avec la herse. 499
Pêche dite *tonilliere*, pour prendre des coquillages. *ibid.*
Pêche que les Provençaux nomment *salabre de fond.* 500
Pêche qu'on fait sur les sables & les vases, à pied, & qu'on nomme *plyetter*, *pommetter* ou *à la foule.* *ibid.*
Pêche des coques ou vanons à la foule. 501
Pêche d'une espece de coquillage qu'on nomme *manche de couteau.* *ibid.*
Pêche des anguilles, à pied sur les vases. *ibid.*
Pêche des poissons plats, des anguilles, des congres, à pied sur les vases avec le harpon. p. 502
Pêche sur les vases à pied, à la fouanne & au feu. *ibid.*
Pêches de même genre, que font les negres à la Côte-d'Or. 503
II. *Pêches qui se font en bateau avec des rateaux, des digons, des fouannes, pour prendre les coquillages & les poissons qui se tiennent ou sur le fond ou à une petite profondeur dans le sable ou la vase.* *ibid.*
Pêche des coquillages dans un petit bateau avec un rateau. *ibid.*
Pêche des huîtres au rateau sans sac. 504
Pêche avec un petit bateau sur les vases. *ibid.*
III. *Pêches qui se font avec la fouanne en pleine eau.* *ibid.*
Pêche des vives à la fouanne avec un leurre. 505
Pêche des poissons plats & autres, à la fouanne & avec un bateau. *ibid.*
Pêche avec le trident, la fourche, &c. *ibid.*
Pêche au feu & à la fouanne. *ibid.*
Pêche des orphis au pharillon. 506
Pêche à la fourche en bateau & au feu. *ibid.*
Pêche au feu & à la fichure, dite *phaslier* ou *phasquier.* 507
Pêche dite en Catalogne *enceſa.* 508
Pêche à la foscina ou fuscina. *ibid.*
Pêche à peu près semblable, que les Espagnols nomment *fitora.* *ib.*
Pêche de l'Amérique septentrionale, qu'on nomme *pêche à la rissolle* ou *au feu.* *ibid.*
Pêche de la Guadeloupe au feu & à la fouine. 509
Pêche au miroir. *ibid.*

Pêche chinoiſe qui approche de la précédente. page 409
Pêche des Indiens au feu. *ibid.*
Pêche de nuit qu'on pratique ſur la côte du Sénégal. 510
Pêche au harpon, dite *foſcina*. *ibid.*
IV. *Pêches qui ſe font avec le harpon volant, qu'on jette au poiſſon, & qu'on abandonne.* 510
Pêche du marſouin avec le harpon. 511
Pêche à la fleche & avec le fuſil. 512
V. *Pêches au feu avec des filets.* 513
Pêche où après avoir attiré le poiſſon par la lumiere, on l'enleve avec un filet, au lieu de le percer avec la fouanne. 514
Pêche appellée à Alicante *enceſa*. *ib.*
Pêche au bregin avec le feu. *ibid.*
VI. *Pêches où l'on prend le poiſſon à la main.* 515
VII. *Pêche avec des oiſeaux.* 519
Pêche avec le cormoran. *ibid.*
Pêche à peu près ſemblable, qui ſe fait à la Chine. 521
VIII. *Pêches ſous la glace, qui ſe pratiquent en Ruſſie, en Suede & dans l'Amérique ſeptentrionale.* 522
Pêche ſous la glace, telle qu'elle ſe pratique dans l'Amérique ſeptentrionale. *ibid.*
Pêche de Ruſſie ſous la glace. 523
Pêche peu différente des précédentes, & qui ſe fait en Suede ſous la glace. *ibid.*
Pêche dans le fleuve Saint-Laurent au-deſſus de Quebec, pour prendre un petit poiſſon gros comme un éperlan. 524
Pêche à la ligne ſous la glace. *ibid.*
IX. *Pêche qu'on pratique au haut de la Loire, près de Briare.* *ibid.*
X. *Pêche du nonnat & de la guildre, menuiſe ou ſemence du poiſſon.* p. 552
Pêche de la menuiſe aux environs de Morlaix. *ibid.*
Pêche de la guildre, avec un ſac monté ſur une eſpece de rateau. 526
Autre façon de pêcher la guildre. *ibid.*
Pêche de la boîte à la riviere de Pontrieu près Tréguier. *ibid.*
Pêche de la menuiſe du premier âge, qu'on nomme à Antibes *nonnat*. 527
CHAPITRE II. *Déchargement, vente, & tranſport du poiſſon, tant de mer que d'eau douce, mort ou en vie.* *ibid.*
ART. I. *Déchargement, vente & tranſport des poiſſons morts.* 528
Déchargement du poiſſon & tranſport au marché. *ibid.*
Livraiſon du poiſſon de coutume & de redevance. 530
Vente du poiſſon. 531
Emballage du poiſſon par les chaſſes-marées. *ibid.*
Tranſport du poiſſon par les chaſſes-marées. 533
Tranſport du poiſſon d'eau douce mort. *ibid.*
II. *Tranſport du poiſſon qu'on veut conſerver en vie.* 534
Tranſport à de petites diſtances. *ib.*
Tranſport par bateaux. 537
Bâtiment de mer analogue aux baſcules pour conſerver le poiſſon de mer. 538
Tranſport des vers marins. 540
CHAPITRE III. *Conſervation du poiſſon dans des réſervoirs.* *ibid.*
I. *Différentes manieres de conſerver en vie les poiſſons de mer & les coquillages.* *ibid.*

Industrie des pêcheurs Picards pour conserver les raies en vie. page 541
Maniere de conserver les poissons de mer dans ce qu'on appelle *des viviers.* *ibid.*
Mares qui servent de réservoirs au bord de la mer. *ibid.*
II. *Réservoirs pour conserver en vie les poissons d'eau douce.* 542
Petits réservoirs qu'on a dans les appartemens par forme d'amusement. *ibid.*
Huches ou petits réservoirs de bois. 543
Réservoirs plus grands, en maçonnerie. 544
Viviers. 545
Castration des poissons. 546
III. *Etangs.* 549
Des étangs en général. 550
Assiette des étangs. 551
Chaussée. 553
Poële. 556
Bonde. *ibid.*
Attentions qu'il faut prendre pour bien mettre la bonde en place. 559
Cul-de-lampe. 561
Grillages & décharges des étangs. 562
Empoissonnement des étangs. 564
Etang destiné à fournir de l'alvin. 568
Méthode pratiquée à la Chine pour empoissonner les endroits où il reste de l'eau. 571
Entretien de l'étang empoissonné. 572
A quel âge il faut pêcher les étangs. *ibid.*
Saison où il convient de pêcher les étangs. 573
Pêche des étangs. 574
Marché pour la vente du poisson. 575
Accidens auxquels sont exposés les étangs empoissonnés. 576
A-sec des étangs. 580
Récapitulation de cette troisieme section. 581
Explication des figures. 590
Exposé général des pêches qui se font sur les différentes côtes. 591
Dissertation sommaire sur ce qui peut occasionner la disette du poisson, principalement de mer. 672

TABLE

TABLE DES MATIERES

Et explication de plusieurs termes qui sont en usage entre les pêcheurs, & communément peu connus de ceux qui ne sont point occupés à la pêche.

Nota. Le premier chiffre, suivi d'un point, indique la section ; & les suivans, le paragraphe.

Il n'y a point de science, d'art, même de métier, qui n'aient des termes qui leur sont propres ; & ceux qui veulent s'instruire de quelque science ou de quelque art, doivent commencer par apprendre la valeur & la vraie signification de ces termes, sans quoi ils ne pourront prendre une juste idée de ce qu'on leur expliquera avec le plus grand soin. Ce sont ces réflexions qui ont déterminé l'académie des sciences à faire joindre à chaque description des arts qui seraient publiés sous son nom, un vocabulaire ou une explication des termes propres à chacun de ces arts. Ce secours est sur-tout nécessaire pour l'intelligence de l'ouvrage que je présente au public ; car les côtes de la France étant fort étendues, & les lieux où l'on pratique les différentes pêches, éloignés du centre du royaume, le langage des pêcheurs, qui est absolument ignoré dans les provinces éloignées de la mer, est de plus sujet à varier beaucoup sur les différentes côtes où l'on s'occupe de la pêche.

Les Normands, les Bretons, les Saintongeois, les Flamands, les Picards, les Provençaux, ont des idiomes qui leur sont particuliers, d'où sont venus les différens noms qu'on a donnés à une même pêche : mais quoique je me sois attaché à rapporter les expressions particulieres à chacune de ces provinces, il ne faut pas présumer que j'aie rempli mes intentions sur ce point ; les variétés infinies qui se trouvent dans une même province, d'un port à l'autre, ont rendu la chose presque impossible. Heureusement ces omissions ne seront sujettes à aucun inconvénient ; car comme nous expliquons la manœuvre des pêches dans le plus grand détail, il sera aisé d'appercevoir que celle que nous annonçons sous un nom, est la même que celle qui est connue, dans quelque port que ce soit, sous une autre dénomination.

Quelques-uns ont prétendu que, comme nous expliquons les différens termes dans le corps de l'ouvrage, nous aurions pu nous dispenser de les expliquer encore dans un vocabulaire ; mais ceux qui forment cette objection ne font pas attention que, comme nous nous sommes contentés d'expliquer une seule fois des termes que nous avons été obligés d'employer plusieurs, il arriverait que ceux qui liraient notre ouvrage, ayant oublié l'explication que nous aurions donnée précédemment, & ignorant en quel endroit nous avons placé cette explication, ils se trouveraient dans un embarras dont ils ne pourraient se tirer ; au lieu qu'en ayant recours au vocabulaire, non seulement ils trouveront une explication abrégée qui souvent leur suffira, mais ils auront

encore l'indication des paragraphes, où l'explication ſera beaucoup plus détaillée.

Comme le volume que nous publions ſur la méchanique des pêches conſidérées en général, doit être ſuivi des détails qui appartiennent à chaque eſpece de poiſſon, j'ai été tenté de ne mettre le vocabulaire qu'à la fin de tout l'ouvrage : mais je me ſuis rendu aux inſtances de pluſieurs perſonnes, qui ayant ce qui a paru du traité des pêches, & deſirant d'en jouir, m'ont témoigné un grand empreſſement d'avoir l'explication de pluſieurs termes qui leur étaient inconnus. En cédant à ces raiſons, je ne me diſpenſerai pas pour cela de mettre à la fin de la deſcription des pêches particulieres à chaque eſpece de poiſſon, une explication des termes que j'aurai employés, & qui ne ſeront pas d'un uſage familier.

A

ABAIT, en allemand, *Köder*, *Lockſpeiſe*, mot d'uſage en Bretagne, pour ſignifier *appât*; d'où l'on dit *abaiter*, *abecquer* où *embecquer*, pour *amorcer*, en all. *bekördern*. *Section* 1. §. 257.

ABLETTE, en all. *Blicken*, en ſuédois, *Löja*, *Cyprinus alburnus* Linn. 1. 77.

ACCRUES, en all. *Anhängemaſchen*; ce ſont des fauſſes mailles ou ſurnuméraires, qu'on fait aux bords du filet, quand on veut augmenter ſa largeur. Pour les diminuer, on joint enſemble deux mailles par un même nœud. 2. 52, 113.

ACHÉE; les pêcheurs nomment ainſi les vers de terre, dont ils amorcent leurs hains. 1. 258.

ACON, en all. *Kahn*; petit bateau plat, très-léger, & quarré par-derriere : il ſert à aller ſur les vaſes; un homme met une jambe dans le bateau, il appuie ſes deux mains ſur les bords, & il pouſſe l'acon avec une jambe qu'il a dehors : de cette façon il ſe tranſporte où il veut. 2. 857.

ACQ ou ACQUIE, en all. *eine Angel*, terme picard, pour ſignifier un hain : d'où peut venir *acquer*, pour dire *amorcer les hains*. 1. article VI, à la note.

ACQUER, ſynonyme d'*amorcer*, en all. *bekördern*.

ACUL, nom que les pêcheurs donnent au fond des parcs, du côté de la mer. 2. 894.

AFFANER ou AFFAMER, en all. *anlocken* : c'eſt engager par un appât les ſardines à s'élever à fleur d'eau, où l'on tend le filet. 1. 320.

AGAVE; M. Von Linné a donné ce nom à l'aloïdes, qui fournit le fil de pitte. 1. 496.

AICHE, ſynonyme d'*appât*, en all. *Köder*. On dit auſſi *eche*. 1. 258.

AICHER, ſynonyme d'*amorcer*, en all. *bekördern*. Ce mot peut venir d'*achée*, vers de terre qui ſervent à amorcer. ibid.

AIGUILLE, en all. *Hornfiſche*, *Meernadeln*; *Eſox Belone* L. en Normandie, *guilles*, *éguilles*, *éguillettes*, poiſſon de mer. 1. 281, n. 101.

AIGUILLE de laceur, en all. *Strickenadel*. C'eſt une eſpece de navette de bois léger, ſur laquelle on roule le fil qui doit ſervir à faire le filet. On *charge*, on *emplit* ou l'on *couvre* l'aiguille de fil; ces termes ſont ſynonymes. Il y a auſſi un petit poiſſon de mer, qu'on nomme *aiguille*. 2. 35.

AIGUILLETTE, morceau de fil de fer, terminé par une eſpece de bouton,

qui ſert à tirer du ſable les coquillages qu'on nomme *manchots* ou *manches de couteau*. 3. 56.

AIGUILLIERE, en all. *Meernadel-garn*. ou *Aalgarn*, en eſpagnol, *Sarcieta* : c'eſt un filet qui reſſemble aſſez à la battude ou au ſardinal. On le tend entre deux eaux, il ſert à prendre des aiguilles & quelquefois des muges ou des bogues. 2. 1067, n. 99.

AILES de filet, en all. *die Flügel eines Netzes*. Ce ſont les bandes de filet qu'on ajoute aux côtés des filets en manche, 2. 1473.

AIN. Voyez HAIN.

AINARDS, en all. *kleine Schnuren*, petites gances qui ſervent aux pêcheurs à attacher le bord de leur filet ſur une corde ou ralingue qui les borde. 2. 23.

ALAS, partie des ailes du filet dit *boulier ;* les mailles ont deux pouces d'ouverture en quarré. Ce terme a auſſi rapport au filet de la tartanne. 2. 1506.

ALIGNOLLE, filet de Provence, qui eſt une ſimple nappe leſtée & flottée, qu'on établit près de la ſurface de l'eau. On le fait avec un fil retors aſſez fort, parce qu'il ſert à prendre des bonites, des thons, des eſpadons, &c. 2. 1073.

ALOES *pitte*, en latin *aloes americana major* ; plante dont on retire le fil de pitte. 1. 496. n. 73.

ALOSE, en all. *Elſe*, *Clupea Aloſa* L. poiſſon de mer qui remonte dans les rivieres. 1. 30, n. 13.

ALOSIER. Voyez VERQUEUX.

ALVIN, en all. *Karpenſtrich*, *oder Brut*. On appelle ainſi de petites carpes qui ont ſix pouces de long, & qu'on met dans les étangs pour les repeupler. 3. 334.

ALVINIERS, en all. *Brut oder Laichteiche* ; on nomme ainſi de petits étangs deſtinés à élever de l'alvin, ou de petits poiſſons, pour peupler les grands étangs. 3. 334.

AMAIRADES ou ARMAILLADES, ſont des filets dont on fait uſage en Languedoc : ils s'appareillent comme les battudes, & tiennent beaucoup des demi-folles. 2. 1058.

A-MER ; on nomme ainſi deux objets à terre, qui étant vus de la mer l'un par l'autre, ou ſur la même ligne, indiquent la route qu'il faut tenir.

AMORCER, en all. *Bekördern*, c'eſt garnir un hain de l'appât qui doit attirer le poiſſon, & l'engager à mordre à l'hameçon. Voyez *appât*. 1. 521, 596.

AMOUBA, terme de la langue des Baſques, qui ſignifie *hameçon*.

AMPIN, en all. *Bootshacken*, ſignifie en provençal un *grapin*. 2. 1165.

ANCHOIS, en all. *Meergrundel* ; en angl. *Anchowy : Clupea Encraſicolus* L. 2. 1046, n. 96.

ANCRAGE. c'eſt un lieu propre à mouiller l'ancre, ſoit à cauſe de la profondeur de l'eau, l'avantage de l'abri & la nature du fond, qui doit être de bonne tenue, & de nature à ne point endommager les cables. Il y a des endroits où il faut payer l'ancrage. 1. 7.

ANCRE, en all. *Ancker* ; gros crochet de fer qui mord dans le fond du terrein, & arrête les bâtimens. Toutes les ancres ont une tige, deux bras terminés ordinairement par un évaſement qu'on nomme *patte* ; à l'extrémité de la tige eſt un organeau où l'on amarre le cable. Voyez *la forge des ancres*, dans la deſcription des

arts, donnée par l'académie. 1. 245. *pl. V*, 4.

ANDANA, sorte de pêche que les Espagnols font à la nasse. 2. 551.

ANDERSON, mém. sur l'Islande, cité 2. 11, n. 5.

ANGON, instrument qui sert à tirer les crustacés d'entre les rochers: c'est un morceau de fer barbelé par les bords, qu'on emmanche au bout d'un bâton. 3. 40.

ANGUILLE, en all. *Aale*; *Muræna anguilla* L. poisson de riviere & d'étang. 1. 30, n. 10.

Anguille de mer, en all. *Seeaal*. 1. 30, n. 29. Maniere de pêcher l'anguille. 1. 62. A l'hameçon. 1. 77.

ANGE, en all. *Meerengel*, en lat. *Squatina*, espece de raie. 2. 1083, n. 102.

ANSE, en all. *eine Bucht*, enfoncement dans les terres, plus considérable que ce qu'on nomme *crique*, & moindre que la baie & le golfe: les bâtimens s'y retirent par les gros tems, quand ils y trouvent assez d'eau, un bon ancrage, & que la mer n'y est pas agitée. 1. 6.

ANSIERES; on nomme ainsi les filets qu'on tend dans les anses. 2. 1004.

APPAREILLER un vaisseau, en all. *ein Schif ausrüsten*, c'est disposer toutes choses pour mettre à la voile; & comme l'on dit *appareiller une voile*, les pêcheurs disent aussi *appareiller leurs filets*, lorsqu'ils les préparent pour la pêche.

APPAT, en all. *Köder*, *Lockspeise*; on nomme ainsi toute substance dont les poissons sont friands, & qu'on emploie pour les attirer dans un filet ou dans un lieu: on en garnit les hains. En quelques endroits on dit *amorce*, *baisse* ou *aiche*, au lieu d'*appât*. 1. 257, 513, 596.

APPELET, en all. *Nachtangel*; on appelle *piece d'appelet*, une corde garnie de lignes ou empiles & d'hains. En joignant au bout les unes des autres plusieurs pieces d'appelets, on forme une tessure. 1. 90, 171.

APPOINTER un hain, en all. *eine Angel zuspizen*, c'est lui former sa pointe. 1. 208.

AQUERESSES, ouvrieres qui garnissent les hains d'appâts; elles sont aussi chargées de réparer les lignes & les empiles qui sont rompues, & de mettre des hains à la place de ceux qui sont perdus. 1. *axt. IX*, *à la note*, & §. 458.

ARÇEAU, annelet ou anse de cordage qui passe au travers d'un trou fait à une pierre nommée *cabliere*, qui sert à faire couler bas les cordages & filets. Voyez *estrope*.

ARCHET; on appelle ainsi une baguette souple que l'on plie: on attache au milieu un plomb & une longue ligne que l'on conserve dans la barque. Aux deux extrêmités de la baguette, on attache des empiles garnies d'hameçons. 1. 84, 657.

ARCHIPEL, nombre d'isles qui se trouvent assez près les unes des autres. Il y a un archipel considérable dans la Méditerranée. 1. 6.

AREIGNOL, est une grande battude. 2. 1053.

ARONDELLE ou *harouelle*, corde garnie de lignes latérales, qui porte des hains, & qu'on fixe sur le sable par de petits piquets. 1. 675.

ART; les pêcheurs des côtes du Roussillon nomment ainsi le filet appellé *boulier*.

A-SEC; l'à-sec des étangs est le tems qu'on laisse les étangs à vuide d'eau, & sans être empoissonnés. Les marins

diſent qu'un endroit aſſeche, quand il n'y reſte point d'eau de baſſe mer. 3. 30.

ATROUBA, nom qu'on donne à deux des trous des bourdigues. 2. 632.

ATTRAIT, ſynonyme d'*appât* ou d'*amorce*.

AUBE du jour. On dit qu'une pêche ſe fait à l'aube du jour ou du matin, quand elle ſe fait depuis le moment où la lumiere du ſoleil commence à paraître ſur l'horiſon, juſqu'à ce que le ſoleil ſoit entiérement levé. C'eſt ce qu'on appelle auſſi l'*aurore*. On appelle en Provence *ſardines d'aube*, celles qu'on pêche le matin.

AUFFE ou SPARTE, *Stipa tenaciſſima* L. plante qui vient d'Eſpagne, dont on ſe ſert pour faire des filets à grandes mailles, & le plus ſouvent des cordages, qu'en Provence on nomme *ſartis*. Une piece de ces cordages s'appelle *maille*. Voyez *ſparte*. 1. 109. 2. 11, n. 4.

AUMAILLADE, filet en tramail qui ſert à la Tête-de-Buch pour la pêche dite *cara* : on y prend des ſeches, des barbues, &c. On les appelle auſſi *armaillades*. 2. 1058.

AUMÉES ou HAMAUX, en all. *Auſſenwände*, nappes à grandes mailles, faiſant partie des tramaux. 2. 150.

AURERAS ; on appelle ainſi en Provence les mailles d'une partie de l'aiſſaugue, qui ont deux pouces & demi d'ouverture en quarré. 2. 1477.

AUSSIERE, corde faite avec pluſieurs faiſceaux de fils commis enſemble & roulés les uns ſur les autres. On appelle auſſi en Provence *auſſiere*, une bordure de filet, qu'on attache aux bouts des filets déliés. Voyez *ſurdon*. 1. 95 ; 2. 1039.

AVALETTE : on nomme ainſi le morceau de bois qui ſert à pêcher au libouret. 1. 175, 783.

AUVEL, ſorte de claie de canne, pour faire l'enceinte des bourdigues : celles qui ſont les plus ſerrées ſe nomment *ſéguérié* ; l'auvel *courant* a les cannes moins ſerrées : pour l'auvel dit *canadou*, les cannes ſont encore plus écartées. 2. 619.

B

BACHE traînante, filet en manche, qu'on traîne ſur les ſables dans des endroits où il y a peu d'eau, pour prendre de la menuiſe ou du frai. 3. 160.

BACHOTTE, en all. *ein Häuptfaſs*, eſpece de baquet qu'on emplit d'eau, & qui ſert à tranſporter à dos de cheval une petite quantité de poiſſons d'eau douce en vie. 3. 211.

BADAIL ; c'eſt une vraie drague qu'on nomme auſſi *gangui à la voile*. 2. 1562.

BALADOU. On donne ce nom en Provence, aux chambres des bourdigues. Il y a le grand & le petit baladou.

BALISES, ſignaux qu'on met ſur les écueils auprès des atterrages, pour qu'on puiſſe les éviter. Ce ſont des perches qu'on enfonce dans le ſable ou dans la vaſe ; d'autres fois ce ſont des coffres, des tonnes ou des tonneaux de bois léger, retenus par des chaînes. Les pêcheurs appellent auſſi *baliſes* une bouée qui indique où eſt établi un filet par fond, pour le retrouver plus aiſément. Ces bouées s'appellent communément *des ſignaux*.

BALLE (traîner la) ; on nomme ainſi une pêche qui ſe fait avec une ligne garnie dans ſa longueur de petites

baguettes dites *baluettes*, à l'extrémité desquelles sont empilés des hains, & cette ligne est terminée par une balle ou petit boulet qui la fait caler. 1. 173, 772, 777.

BALSES. Les pêcheurs de Callao & de Lima, nomment ainsi une espece de radeau fait de roseaux secs, qu'ils emploient pour la pêche. 2. 56.

BALUETTES, petites baguettes qu'on ajuste le long de la corde qui sert pour pêcher à la balle. Voyez BALLE. 1. 772.

BANC; ce mot se prend à la mer en différens sens. On appelle *banc de sable*, une espece de montagne ou d'isle de sable qui s'éleve du fond de la mer. *Banc de poisson*, se dit d'une multitude de poissons qui vont par troupes, ce qui est propre aux poissons de passage. *Banc d'huitres*, de *moules* ou d'autres coquillages, est une multitude de ces crustacés qui forment des lits quelquefois fort étendus, & qui ont plusieurs pieds d'épaisseur. On nomme *rets à banc*, un filet qu'on tend entre les bancs. 2. 1004.

BANDE de filet, en all. *Bahnen*, *Streifen*. Ceux qui pêchent avec le sardinal appellent *bande de filet*, cinq spens ajoutés les uns au bout des autres. On nomme aussi de ce nom les ailes qu'on ajoute aux manches de filets. Voyez *spens*. 2. 1044.

BANDEAU, portion de la manche des filets qui en ont.

BANDINGUES, lignes qu'on attache à la tête d'un filet qu'on tend à la basse eau, & qu'on enfouit dans le sable par l'autre bout, pour faire une espece d'étai qui empêche le filet de se renverser quand la mer se retire. 2. 772.

BANNE, grande toile formée de plusieurs lez: on s'en sert pour former des tentes & pour d'autres usages. En quelques endroits on appelle *banne*, la flue des tramaux. Voyez *flue*.

BAR, poisson de mer, qu'on ne trouve désigné sous ce nom dans aucun dictionnaire. 1. 33, n. 23. Se prend à l'hameçon. 1. 78. C'est le poisson qu'on nomme *la bigue*. *Perca Labrax* L. 3. 501. n. 124.

BARBEAU, poisson d'eau douce, qui se pêche à l'hameçon, 1. 77.

BARBE *de baleine*, propre à faire des filets. 2. 11, n. 5.

BARBE DE BALEINE, peu propre à empiler les hains. 1. 105, n. 72.

BARBELET, en all. *Stockambos*; outil servant à faire les hains. 1. 197, 198. *pl. I*, *fig.* 16.

BARBILLON ou DARDILLON, en all. *der Widerhacken*; c'est la petite languette de l'hain, qui sert à empêcher le poisson de se débarrasser. 1. 140, *pl. I*, *fig.* 9.

BARBILLONNER, c'est relever la languette ou le barbelet, ou la petite levre des hains. 1. 208.

BARBOT, en all. *Rothbart*; *Cyprinus Barbus* L. poisson de riviere. 1. 30, note 7.

BARBUE, en all. *Meerbutte*, *Pleuronectes Hippoglossus* L. poisson de mer. 1. 34, n. 43. Se pêche à l'hameçon. 1. 78.

BARGES; ce sont de fort petits bateaux, dont on fait usage à l'entrée de la Loire. 1. 438.

BARIGUE, nasse de figure conique, qui sert dans la Garonne à prendre des lamproies.

BARIOSTE; on nomme ainsi en Gascogne une piece de bois qui se met à l'arriere des petits bateaux nommés

filadieres ; & ce morceau de bois ſert à ſupporter leur haveneau. 2. 399.

BARQUE, en all. *kleines Fahrzeug*. On donne ce nom à pluſieurs petits bâtimens de grandeurs différentes : les plus grandes n'excedent pas le port de cent tonneaux ; elles ſont pontées, & portent trois mâts & un beaupré ; mais il y en a de petites qui ne ſont point pontées, qui ne vont qu'à la rame pour le ſervice des rades ; on les nomme ſouvent *barquettes*. Les pêcheurs cordiers de la Manche ſe ſervent des barques longues de Dunkerque, qui ſont réputées bonnes pour la pêche ; elles ont un demi-pont qui s'étend juſqu'au pied du grand mât ; ſouvent on les appareille en *brigantin*. Les *barques lamaneuſes* du Havre ſont de petits bâtimens qui ont vingt-ſix pieds de quille, ſept pieds & demi de bau, point de pont, une petite tille à l'avant & à l'arriere : on s'en ſert pour toutes ſortes de pêches, principalement le *chalut*, & la drague pour les huîtres. Elles marchent bien & ſoutiennent bien la mer : le maître bau eſt au tiers de la longueur en avant ; elles ont beaucoup de façons ; elles tirent juſqu'à trois pieds & demi d'eau, ne ſe démâtent point, mais le beaupré & la baume ſe mettent tout-à-fait en-dedans. Enfin, les barques à vivier ſont des bâtimens deſtinés à tranſporter en vie le poiſſon de mer, dans une ſoute qui eſt remplie d'eau de mer. 1. 361 & ſuiv. 3. 212 & ſuiv.

BAS-BORD : c'eſt le côté du navire qu'on a à gauche, quand étant à la pouppe on regarde la proue.

BASCULE ou BOUTIQUE, bateau au milieu duquel il y a un coffre ou vivier rempli d'eau, pour tranſporter à flot le poiſſon d'eau douce en vie. 3. 217.

BAS-FOND, en all. *Untief*, endroit où il y a peu d'eau, & où l'on craint d'échouer ; il eſt oppoſé à *grand fond*.

BASTUDE ou BATTUDE, eſpece de filet ou de manet, dont on ſe ſert en Provence, pour pêcher dans les étangs ſalés, au bord de la Méditerranée ; les mailles ſont calibrées pour prendre des maquereaux, bogues, blaques, &c. On le tend ſédentaire & par fond. Les grandes battudes s'appellent au Martigue, *areignol*. 2. 1048, 1057.

BATEAU, petit bâtiment conſtruit ſans beaucoup de ſoins, qui va à la voile ou à la rame, & qui a ordinairement moins de façons que les chaloupes ; les uns ne portent qu'un mât & une voile, d'autres deux mâts & deux voiles ; quelques-uns ont deux mâts & trois voiles : ceux de l'Amérique ſont fort eſtimés. Il y a de beaucoup d'eſpeces de bateaux, tant ſur l'Océan que ſur la Méditerranée, qui tous ſont appareillés de différentes manieres. Voyez *les figures*.

BATELAGE, *faire le batelage*, c'eſt aller chercher avec des canots ou des chaloupes le poiſſon qui a été pris à la mer, pour le porter en vente, & fournir à ceux qui ſont à la mer les appelets ou les filets néceſſaires pour continuer la pêche.

BATTE ; on meſure la longueur des poiſſons *entre œil & batte*, ce qui ſe prend depuis le coin de l'œil juſqu'à l'angle de la fourchette de la queue. 3. 342.

BATTUDE, voyez BASTUDE.

BATTURE ; c'eſt un endroit où il y a peu d'eau, & où le fond étant de roche ou de pierre, la mer forme des

vagues qu'on appelle *brisans*, qui indiquent que ces endroits sont dangereux.

BAU; on dit en Provence *tirer le bau*, lever le filet qu'on traîne. 2. 1614.

BAU ou BOL, on nomme ainsi en Provence le poste qu'occupent les pêcheurs à l'aissaugue. 2. 1501.

BAUDAU, corde d'auffe qu'on emploie pour monter les bourdigues. 2. 606.

BAUDE, au Martigue BAUDO. On donne ce nom en quelques endroits aux cablieres. Voyez *cablieres*. 2. 611.

BAUFFE, en all. *Hauptseil*, grosse corde, le long de laquelle sont distribuées nombre de lignes garnies d'hains; c'est aussi ce qu'on appelle *maîtresse corde*. La bauffe sédentaire sur les sables au bord de la mer est, ou enfouie dans le sable, ou retenue par de grosses cablieres. 1. 87.

BAUX, en all. *Queerbalcken des Schiffes*; ce sont les poutres des vaisseaux, ou de grosses pieces de bois, qu'on pose par le travers des vaisseaux pour soutenir les ponts. On appelle celui qui est à la partie la plus large du vaisseau, le *maître bau*: les petits baux qu'on met aux gaillards se nomment *barrots*.

BEAUPRÉ, en all. *Boogspriet*, mât qui est incliné sur l'étrave, à l'avant du bâtiment: il porte quelquefois une petite voile qu'on nomme *civadiere*; mais son principal usage est d'y amarrer l'étai de misaine & les soques ou voiles d'étais.

BELANDRE, petit bâtiment à varangues plates, qui est appareillé comme un heu (170): les plus grandes belandres sont de quatre-vingt tonneaux. L'avantage de ces petits bâtimens est de pouvoir être conduits par peu de monde.

BELÉE. On appelle *pêcher à la belée* ou entre deux eaux, établir une corde qui porte les hains entre deux eaux, au moyen du lest & des lieges. 1. 91, 763.

BELOUGA: on appelle ainsi une pêche qui se fait à Astracan, à cause du poisson qu'on y prend: c'est une espece de gors formé de pieux, terminé par une cage de bois de neuf à dix pieds de longueur, sur cinq de large. On y attire les belougas avec des appâts. 2. 559.

BENATRE, petit parc de clayonnages ouverts. 2. 837.

BERGOT, sorte de nasse dont les pêcheurs de la Garonne font usage. 2. 558.

BERTAVELLE, nasse que les Génois font avec du jonc. 2. 561.

BERTAULE, BERTOULENS, BERTOULETTE ou BERTOULONNET, en all. *Garnsäcke*; ce sont les noms qu'on donne en Languedoc aux filets qu'ailleurs on nomme *verveux*. Les Bertoulettes de Cette sont de très-petits verveux. 2. 479.

BETTE MARINE; les Provençaux nomment ainsi de petits bateaux qui leur servent pour plusieurs sortes de pêches.

BICHETTE, filet qui ne differe du haveneau, que parce que le filet, au lieu d'être monté sur deux perches droites, l'est sur deux perches courbes. 2. 414.

BIECHARIÉ, tramail dont on se sert dans la Dordogne pour prendre des saumons & des aloses. C'est, je crois,

(170) Bâtiment anglais & hollandais, d'environ trois cents tonneaux.

le même qu'on nomme dans la Gironde *bizarre* : on le nomme auſſi *bicharriere*.

BIGEARREYNS, filet du genre des demi-folles, qui eſt en uſage en Gaſcogne pour prendre des poiſſons plats. Voyez *eſtoneyres*.

BILLOTTÉE ; on appelle vendre le poiſſon d'un étang *à la billottée*, quand on le vend par lots ou en bloc, ce qui ne ſe fait que pour la blanchaille ou le petit poiſſon. 3. 318.

BIRE, BURE ou BOUTEILLE, ſorte de naſſe que les pêcheurs de la Seine mettent au bout de leurs diguiaux. Ces birets ſont terminées par une petite qui eſt ſur le côté, & qu'on nomme *cornion*. 2. 654.

BISCAYENNE ou *yolle*, petite chaloupe qui va preſque toujours à la rame, & ſert à entrer les bâtimens dans le port, ainſi qu'à pluſieurs pêches. Les biſcayennes ou biſquines du Havre portent vingt-cinq à vingt-ſix pieds de quille, quatre à cinq pieds de bau ; elles ont beaucoup de façons : on les démâte lorſqu'on va à la rame. La grande voile s'amure à un des bancs ou taude. 1. 419.

BITORD, menue corde faite de deux fils commis enſemble. Le luzin eſt un fil retors ſans être commis ; au lieu que le bitord l'eſt. C'eſt en quoi conſiſte la différence de ces deux eſpeces de cordages. 1. 96.

BIVALVES, en all. *zweyſchalligt*, coquilles qui ont deux battans ou valves, & s'ouvrent comme une boîte.

BIZARRÉ. Voyez *biécharié*.

BLANC, ſe dit du hareng ſalé & prêt à être mis en caque.

BLANCHAILLE, *blanc* ou *blanquet*, en all. *Weiſsfiſche* ; on comprend ſous ces noms différentes eſpeces de poiſſons, particuliérement des poiſſons blancs qu'on emploie pour appât, ou les poiſſons des étangs qui ne ſont point marchands, tels que les goujons, les anguilles (171), &c. On les nomme auſſi *mesliers*. 1. 270. 3. 318.

BLANCHE, petits poiſſons qu'on prend dans les parcs, & dont on ne peut encore diſtinguer l'eſpece.

BLOC, en all. *Klotz*, gros morceau de bois qui ſert à couper les hains. Il porte une piece qu'on nomme *tranche*, & une autre qu'on nomme *rencontre*, ſur laquelle on appuie le bout du fil-de fer pour le couper d'une longeur convenable. 1. 204. *pl. I, fig.* 17.

BOEUFS, la pêche dite *aux bœufs*, ſe fait avec le filet appellé *gangui*, qui eſt traîné par deux bateaux à voile. 2. 1566, 1569.

BOETTE ; c'eſt le nom qu'on donne du côté de Tréguier aux petits poiſſons qui ne viennent que d'éclorre : ailleurs on les nomme *menuiſes*, *nonnat*, &c. 3. 161.

BOGUE, en all. *Boops*, *Sparus Boops* LINN. 2. 1048, n. 97.

BOISSEAU. Voyez NASSE, en all. *Fiſchreuſſe*.

BOL ou BAU ; on nomme ainſi les poſtes que doivent occuper les pêcheurs à l'aiſſaugue, pour ne point endommager les filets des autres pêcheurs.

BOLANTIN, pêche aux hains qui ſe fait

(171) Les anguilles & les goujons ne ſont pas de la *blanchaille*. On ne donne ce nom qu'aux poiſſons qui ont des écailles blanches ; tels ſont le têtard, en all. *Döbel*, l'ablette, en all. *Rothange* ; le rouget, en all, *Rothfeder* ; le gardon, en all. *Plötz* ; & d'autres.

à la côte de Valence en Eſpagne : elle ne differe pas beaucoup de celle du libouret. 1. 690.

BOLANTIN, pêche qui ſe fait en bateau avec des lignes ſimples. 1. 690.

BOLICHE, ſorte de bregin, que les Eſpagnols nomment auſſi *xabega*. 2. 1541.

BOLIEZ, les Catalans appellent de ce nom un petit gangui. 2. 1565.

BONDE, en all. *der Ablaß*. La bonde d'un étang eſt une eſpece de gros robinet qu'on établit au milieu de la chauſſée, à la partie la plus baſſe; elle doit retenir l'eau exactement quand elle eſt fermée; on l'ouvre pour laiſſer échapper l'eau de l'étang quand on veut le vuider. 3. 292 & ſuiv. n. 65.

BONITE, en all. *Bonite*, *Scomber Pelamis* L. Poiſſon de mer. 1. 33, n. 37.

BONITERAS, les Eſpagnols ſur la côte d'Afrique nomment *boniteras* une pêche qu'on fait avec des tramaux pour prendre des bonites. 2. 1300.

BORDAGE, en all. *Schifsbekleidung*, on nomme ainſi les planches qui couvrent l'extérieur du navire, depuis la quille juſqu'au plat-bord. Celui qu'on place tout près de la quille, s'appelle *gabord*. Celui qui couvre l'œuvre vive ou la partie qui eſt dans l'eau, s'appelle *bordage de fond*. 1. 365.

BORDER un filet, en all. *ein Netz einfaſſen*, c'eſt paſſer tout autour avec du fil retors dans toutes les mailles ſur les bords, une corde ou ralingue qui le fortifie. 2. 54, 105.

BORIGUE, on nomme ainſi dans la Dordogne ce qu'ailleurs on nomme *des naſſes*.

BOUCHELLE, entrée de la tour de dehors de la bourdigue. 2. 626.

BOUCHOTS, ce ſont des parcs ouverts du côté de la côte, qui ſont formés de deux grandes ailes de pierre, de pieux ou de clayonnage, diſpoſés en triangle, qui ſe réuniſſent en pointe, & ſont terminés par une naſſe ou filet en manche qu'on nomme *bourgin*. Il reſſemble beaucoup aux gords des rivieres. Dans le Poitou, on en met quelquefois trois au deſſus les uns des autres; celui qui eſt le plus près de la côte, ſe nomme *bouchot de la côte* ou *de terre*; celui qui eſt plus bas, *bouchot de parmi*; & le plus bas, *bouchot de la mer*. 2. 814 & ſuiv.

BOUÉE, en all. *Anckerzeichen*, corps légers qui ſervent à indiquer en quel endroit l'ancre eſt monillée. En ce cas la bouée eſt amarrée à un cordage qu'on nomme *orin* ou *drome*, qui tient à la tête de l'ancre. Il y a des bouées qui ſont faites comme des barrils vuides, d'autres ſont formées par des morceaux de liege liés les uns aux autres. 1. 247, *pl. V, fig. 6.*

BOUFFI; on appelle *hareng bouffi* une eſpece de hareng-ſoret.

BOUGUIERE ou *buguiere*, filet très-délié, de l'eſpece des mancts, qui en Provence ſert à prendre les poiſſons appellés *bogues* : il differe peu de la battude. 2. 1061.

BOULETS, on appelle ainſi à Eſtrehan les petits bouteux. 2. 372.

BOULLEURS, ce ſont des hommes qui battent l'eau, & fourgonnent dans les herbiers, les crônes ou les ſourives, pour engager le poiſſon à donner dans les filets. 2. 244.

BOULIC de plage, les Eſpagnols nomment ainſi une très grande pêche qu'ils font au boulier, & qu'ils appellent auſſi *arte real de peſchera*.

Ils y emploient juſqu'à quatre-vingts hommes. 2. 1518.

BOULIECHE ou *trabines*, on nomme ainſi dans la Méditerranée de très-grandes ſeines. Il ne faut pas les confondre avec les boulliers. On les nomme ailleurs *bouyer*. 2. 1450.

BOULIGOU, c'eſt le nom qu'on donne à Cette à une eſpece de bregin.

BOULLIER, *bouilliere*, *boulliche*, *bouleche*, le grand boullier eſt un filet formé comme l'aiſſaugue, de deux bras qui aboutiſſent à une manche; il differe de l'aiſſaugue par les mailles qu'on nomme *deux doigts*, *pouſſal*, *quinze-vingt*, *braſſade*, &c. 2. 1506, & ſuiv.

BOUQUE & CONTREBOUQUE, goulets qui ſéparent les chambres des bourdigues. Voyez *embourigues*. 2. 583.

BOUQUETOUT, en allem. *ein kleiner Schauber*, petit bouteux. C'eſt le nom qu'on donne à ce filet dans l'amirauté de Coutances. 2. 368.

BOURAQUE, *bourache*, *bouragne*, *panier*, *cage*, *claie*, *cazier*, en allem. *Fiſchreuſſe*; tous ces noms ſont ſynonymes, & ſignifient une naſſe d'oſier qui eſt faite comme les ſouricieres de fil d'archal. 2. 339, n. 59.

BOURDIGUE, en allem. *Fiſchzäune*, ce ſont de grands gords qu'on fait dans les canaux qui communiquent des étangs à la mer, au moyen deſquels on prend le poiſſon qui veut retourner à la mer. Il y en a en Provence & en Languedoc, & de petites dans la Camargue. 2. 567 & ſuiv. Ces ſortes de pêches trop diſpendieuſes ſont inconnues dans le Nord. *Ibid.* note 83.

BOURDON, on nomme ainſi un bâton qu'on ajuſte au bout des ſeines, pour tenir le filet tendu: on le nomme auſſi *canon*. 2. 1437.

BOURDONNORO, c'eſt le nom qu'on donne à la premiere chambre de la madrague. 2. 1732.

BOURGEOIS ou *hôte*; les pêcheurs nomment ainſi le propriétaire du bateau dont ils ſe ſervent. De-là ils appellent *poiſſon bourgeois*, celui que cet homme a droit de prendre après celui de coutume. On nomme les turbots, les ſaumons, les marſouins, les eſturgeons, *poiſſons privilégiés*, parce qu'ils ne peuvent pas être pris pour les poiſſons de redevance. 3. 174.

BOURGIN ou *bregin*, en all. *Beutelgarn*, on nomme ainſi à Marſeille un filet qui reſſemble beaucoup au petit boullier, & qui ne differe de l'aiſſaugue que par la grandeur des mailles. Au Martigue, on ne diſtingue pas le bregin du boullier. 2. 1532, 1564.

BOURGNE ou *bourgnon*, ſorte de naſſe qu'on met au bout des parcs ouverts. 2. 831.

BOURSAL, en all. *Einkehle*, on nomme ainſi en Provence ce que dans l'Océan on nomme *goulet*: c'eſt une ſorte de filet conique, dont la pointe entre dans le corps du verveux, & qui empêche que le poiſſon n'en ſorte.

BOURSE, mot ſynonyme de *manche*, *poche*, *queue*, *ſac*. On dit *bourſe de l'aiſſaugue*. 2. 1469.

BOURSET, corps flottant, qui ſert à tirer un des bouts du filet de la dreige. 2. 1310, 1336. Cette pêche eſt inconnue en Allemagne. *Ib.* n. 108.

BOUT-DE-QUIEVRE, eſt une eſpece de grand haveneau, mais dont les perches qui le croiſent ſont terminées par des cornes de chevre, ce qui fait qu'on peut le pouſſer lentement ſur

la greve. Il y a un haveneau qui, au lieu de ces cornes, a deux planches qui font le même effet. 2. 420.

BOUTARGUE, en all. *Botargum*, œufs de poiſſon préparés, qui proviennent de la pêche des bourdigues.

BOUTEUX, en all. *Schauber*, *Setzhamen*, ſorte de grande truble, dont la monture eſt tranchée quarrément; d'un côté, elle a un grand manche, avec lequel on la pouſſe devant ſoi, comme les jardiniers font leurs ratiſſoires. Quelques-uns font le filet des bouteux comme un verveux, & ils l'appellent *bouteux à queue de verveux*. 2. 355 & ſuiv.

BOUTIQUE, on nomme ainſi ſur la côte de la Hougue des naſſes que nous avons appellées *bouragues*. Voyez ce mot.

BOYAU *de vers à ſoie*, en lat. *fucus tendo* L. plante de la Chine, dont on ſe ſert pour empiler. 1. 551, n. 143.

BRAIES, on donne ce nom à des gords qu'on forme au bord de la mer avec des pieux ou des clayonnages. 2. 503.

BRANCO, bouts de ficelle d'auffe, qui ſervent à attacher les cannes des bourdigues qui s'étendent de toute la longueur de l'ourdidou. 2. 620.

BRASSADE, c'eſt un filet dont les mailles ont quatre lignes d'ouverture, & qu'on emploie à la manche ou au cou du boullier. 2. 1506.

BREGE, tramail dont on ſe ſert dans la Gironde pour prendre les eſturgeons ou *créat*.

BREGIN, BERGIN ou BOURGIN, on donne en Provence ce nom à un filet qui differe peu de l'aiſſaugue; il eſt ſeulement moins grand, & on ne s'en ſert point dans les grands fonds. Il prend bien des noms différens dans les ports où on l'emploie: on s'en ſert pour pêcher au feu, en faiſant précéder le filet par un petit bateau qui porte un feu pour attirer le poiſſon. 2. 1532 & ſuiv. & 3. 121 & ſuiv.

BREME, poiſſon d'eau douce. 1. 77. Ce poiſſon aime les lacs. 3. 128. 518. Pêche extraordinaire de ce poiſſon. *Ibid.*

BRESSEAUX, terme provençal qui ſignifie les lignes menues, qu'on attache ſur la maîtreſſe corde ou le maître de palangre. Voyez *lamne*. 1. 89.

BRÉTELIERES, en all. *mittelmaſchigtes Sackgarn*, demi-folle qui ſert à prendre de petits chiens de mer, que ſur pluſieurs côtes de Normandie on nomme *brette* ou *bretelles*. 2. 1134.

BREVEUX, on nomme ainſi ſur la côte d'Iſigny un crochet de fer, dont on ſe ſert pour tirer les homards & les crabes d'entre les rochers.

BREUILLE, entrailles de poiſſons.

BRICOLLE, on appelle ainſi le long des rivieres une ligne attachée à un pieu qui porte à ſon autre bout un ou pluſieurs hains amorcés. 1. 83, 635.

BRIDER un filet: un des inconvéniens des mailles en loſange, c'eſt de changer beaucoup de forme, ſuivant qu'on tire le filet dans un ſens ou dans un autre, & on y remédie en le bordant ou en le bridant. 2. 104.

BRIGANTIN: c'eſt proprement un bâtiment de la Méditerranée qui va à la voile & à la rame. Les Anglais ont cependant de gros brigantins pour la pêche de la morue ſeche, qui ont un grand mât, un mât de miſaine, un beaupré, point de perroquet ni d'artimon. 1. 3991.

BRISANS. On appelle de ce nom des rochers qui s'élevant à fleur d'eau, forment des lames ou petites vagues: & on donne auſſi ce nom aux vagues formées par ces rochers, qui annoncent qu'il y a des écueils à une petite profondeur ſous l'eau. 2. 1423.

BRISSON, *Ornythologie*, cité 3. 136, note 21.

BROCHETS, en all. *Hecht. Eſox Lucius* L. poiſſon de riviere. 1. 30, n. 3. Se pêche à l'hameçon. 1. 77. Dangereux dans les étangs. 3. 329, n. 82. Groſſeur de ce poiſſon. *Ibid.* n. 83.

BROQUER, c'eſt percer le poiſſon avec l'hain. Pour l'amorcer on broque les petits poiſſons par les yeux, les ouies, &c. 1. 292.

BROUGNÉE, en all. *Fiſchreuſſe*, longue naſſe, peu différente de celle dont on ſe ſert dans la Garonne, & qui differe peu de la bourigue de la Dordogne.

BRUIME, en all. *Floſſenreif*; on appelle ainſi en Provence une corde qui borde la tête du filet, & qui porte les nattes de liege. On la nomme en Ponant *ralingue*. 2. 1039 & ſuiv.

BUCHERS, *Landwirthſchafs-Calender*, cité 3. 371, n. 16.

BUCHOTTIER, en all. *kleine Schauber*, petit bouteux qui ſert à prendre des chevrettes, que les Picards nomment *buchots*. On appelle auſſi quelquefois ce filet *buchot*. 2. 368.

BUSE, en all. *Rohrdommel*, oiſeau pêcheur. 3. 372, n. 119.

C

CABAS, panier fait avec de l'auffe. On en fait un grand uſage en Provence & en Languedoc, pour emballer des fruits ſecs, des poiſſons ſalés.

CABLEAU, diminutif de *cable*, en all. *kleines Seil*, ou ſynonyme de *grelin*. Les pêcheurs emploient ſouvent ce terme pour ſignifier une petite corde qui ſert à amarrer quelque choſe. 2. 533.

CABLIERE. Les pêcheurs nomment ainſi une pierre percée, qui leur ſert à tenir leurs cordes & leurs filets aſſujettis au fond de la mer ou ſur le ſable. On dit *pêcher à la petite cabliere*, quand on attache au bout d'une ligne ſimple une petite pierre, qu'on enfouit dans le ſable, 1. 189; & *pêcher à la groſſe cabliere*, quand on attache de groſſes pierres, aux deux extrêmités d'une groſſe corde qui eſt chargée d'empiles. 1. 85, 248, 662.

CABOUDIERE ou CABUSSIERE, ſorte de tramail, dont on fait uſage dans les étangs de Cette.

CACHE ou CHASSE. Voyez *manche*. C'eſt un filet tendu ſur des piquets en forme de palis. On en met à l'embouchure des parcs, pour déterminer le poiſſon à y entrer. 2. 431.

CAGE, CLAIE, CASIER; ſorte de naſſe. On donne auſſi ce nom à une barriere ou grillage de bois, qu'on fait à la bonde d'un étang, pour empêcher que le poiſſon s'échappe quand on ouvre la bonde. Voyez *bouraque*.

CAHOSSE, petit haut-parc qu'on appelle communément *cloſet*. 2. 902.

CAHUOTTIER. Voyez *verveux*.

CAILLOUX, en all. *Kieſelſteine*; comme le plomb eſt fort cher, les pêcheurs emploient autant qu'ils peuvent des cailloux pour leſter leurs cordes & leurs filets. On les choiſit de forme longue pour qu'ils ſoient plus aiſés à attacher. 246.

CALANGUE. On donne en Provence ce

nom à de petits ports ou anſes. V. *anſes* & *criques*.

CALCAIRE, terre, nuiſible au poiſſon des étangs. 3. 282, n. 50.

CALEN, grand carreau qu'on établit à l'avant d'un petit bateau, & qu'on releve au moyen d'un contrepoids. 2. 285.

CALER, en all. *ins Waſſer ſincken*; c'eſt enfoncer dans l'eau. La charge d'un vaiſſeau le fait *caler*. On dit *caler une teſſure*, pour dire la jeter à la mer. L'eyſſaugue ne peut caler que d'un ſoleil à l'autre. On la releve au coucher du ſoleil. 2. 1500.

CALINS, nom qu'on donne à deux piquets ou paux de l'entrée de la tour de la paradiere. 2. 939.

CANARD, eſpece de filet de cinquante braſſes de longueur & de huit pans de large, ſoutenu par des roſeaux. La pêche où on emploie ce filet, dure pendant les mois de juillet, août & ſeptembre.

CANARD plongeur, en allem. *Eiſente*; *anas clangula* L. Cet animal eſt propre à la pêche. 3. 136; n. 21.

CANCHALAVAR, nom que les pêcheurs des Açores donnent à une eſpece de truble. 2. 319.

CANESTEAU. On nomme ainſi en Provence le panier dans lequel les pêcheurs roulent les cordes chargées d'empiles & d'hains. Ces paniers ont une bordure de liege, qu'ils nomment *garlande*. 1. 736.

CANNE ou CANNETTE, en ital. *canna*; *cannania*, en all. *Angelruthe*, *Angelſtabe*; on dit pêcher à la canne quand au bout d'une canne ou d'une perche déliée, on attache une ligne à l'extrémité de laquelle eſt empilé un hain. 1. 82. 471, n. 133. La canne à 3 pieces eſt peu ſolide. 1. 481, n. 135.

CANNE de Provence, meſure des longueurs; trente cannes ſont cinquante aunes de Paris. 2. 1545, note 116.

CANNIERE. On appelle ainſi en Baſſe-Normandie une eſpece de breteliere qui ſert à prendre des chiens.

CANON, ſynonyme de *bourdon*, bâton qu'on ajuſte au bout des ſeines pour tenir le filet tendu. 2. 1437.

CANONNIERE. Ouvertures qu'on pratique au fond des écluſes ou parcs de pierre pour laiſſer échapper l'eau.

CANOT, en all. *ein Kalm*; petite chaloupe. Les Canadiens ſont des canots creuſés dans de gros corps d'arbres, ou avec de l'écorce de bouleau ſoutenue ſur des membres fort minces. 1. 439.

CANULETTE, en all. *Ruder*; forte pagaye dont les pêcheurs des environs de Quito ſont uſage. 2. 1454.

CAPITAINE, ſorte de poiſſon, dont l'écaille forme une eſpece de hauſſe-col. 1. 730, n. 166.

CAPOULIERE, nappe de filet d'auffe à larges mailles qu'on met à l'entrée des bourdigues pour empêcher le poiſſon de s'échapper, & qu'on abat pour laiſſer paſſer les bateaux quand il s'en préſente. 2. 610.

CAQUER. C'eſt mettre le hareng dans des caques ou barrils lorſqu'il eſt ſalé.

CARAVELLE, CREVELLE, ou CLINCART, petit bâtimen de vingt-cinq à trente tonneaux, qui ſont employés pour la pêche du hareng. Ceux qui ſervent dans la Manche ne ſont que de douze à quinze tonneaux. 1. 359, 390.

CARCASSE, en all. *bedeckte Körbe*; on nomme ainſi de grandes glines ou corbeilles couvertes, dans leſquelles

on met les grands poiſſons qu'on a pêchés. Ce ſont ſur-tout les pêcheurs-parquiers qui en font uſage. 2. 969.

CARDON. On nomme ainſi à Caen les petites chevrettes.

CARELET, en all. *Scholle*, *pleuronectes Plateſſa* L. poiſſon de mer. 1. 34, n. 40.

CARENE, en all. *der auſwendige Schifboden*; on appelle ainſi toute la partie d'un bâtiment qui eſt ſubmergée. On dit auſſi *œuvre vive*. On nomme encore *carene* l'enduit dont on couvre cette partie. 1. 366, n. 123.

CARLOCK: quelques-uns donnent ce nom à la colle de poiſſon qui vient d'Archangel.

CARPES, en all. *Karpen*. *Cyprinus Carpio* L. poiſſons d'étangs & de rivieres. 1. 30, n. 3. Se pêche à l'hameçon. 1. 77. Maniere de faire dégorger les carpes de marais. 3. 248, n. 41. Maniere d'engraiſſer les carpes. 3. 269, n. 47. Quelle eau elles préferent. *ibid.* 332, n. 48. Proportion entre les mâles & les femelles pour peupler un étang. *ibid.* 337, n. 91. Age où elles fraient. *ibid.* n. 93. Saiſon du frai. *ibid.* n. 94.

CARPIERES, petits étangs qu'on appelle auſſi *alvinieres*. Voyez ce mot. 3. 334.

CARRA ou CAVA. On nomme ainſi à la Tête-de-Buch & dans le baſſin d'Arcachon une eſpece de manet avec lequel on pêche à la dérive. Nous avons décrit cette pêche dans l'article du baſſin d'Arcachon; le filet s'appelle *aumaillade*.

CARRÉ. Voyez *carreau*.

CARREAU, CARRELET, CARRÉ, CALEN, VENTURON, ECHIQUIER, HUMIER, en all. *Sencker*. 2. n. 52. C'eſt une nappe quarrée qu'on tend ſur deux portions de cerceau, qui croiſent & qu'on attache au bout d'une perche; on le tend ſur le fond; & quand on apperçoit quelques poiſſons deſſus, on le releve promptement. 2. 272.

CARRELET. Voyez *carreau*.

CARRELET, en allem. *Scharde*, en lat. *Quadratulus*; poiſſon de mer, qui ſe prend à l'hameçon. 2. 70. 1. 342, n. 115.

CARROSSE. Il y a des petits bas parcs, dont le deſſus eſt couvert par un filet; c'eſt ce qu'on appelle *carroſſe* ou *parcs couverts*. 1. 926.

CARTE. Quelques-uns nomment ainſi la flue des tramaux, ce qui n'eſt guere d'uſage. La carte de Dunkerque eſt un filet en chauſſe qu'on traîne; ainſi c'eſt une eſpece de drague. 2, 1190, 1657.

CASTRATION du poiſſon, en all. *Verſchneidung des Fiſches*; opération par laquelle on prétend que la chair du poiſſon devient plus délicate & de meilleur goût. 3. 255.

CATENIERE ou CATONIERE, haut de chaîne qui porte quantité de crocs que les pêcheurs traînent au fond de la mer pour trouver leurs filets ou leurs appelets quand ils leur ont échappé. 1. 258, *pl. I*, *fig.* 4.

CATIMARAN, ſorte de radeau fait avec trois pieces de bois, & qui ſert ſur la côte de Madras à pêcher à la ligne ſimple. 1. 702.

CAUDRETTE, CHAUDRETTE, CAUDELETTE. CHAUDIERE, SAVONCEAU, en all. *Kötſchern*; ces noms adoptés dans différens ports déſignent des trubles qui n'ont point de manche & ſont ſuſpendues comme le plateau

d'une balance ; on les releve avec une petite fourche de bois. 2. 327, n. 58.

CAVIAR ou CAVIAT, en all. *Störogen* ; œufs d'eſturgeon qu'on ſale & qu'on prépare en Ruſſie. Les Italiens le regardent comme un mets délicat.

CAZIER ou CASIAR, naſſe à peu près ſemblable aux bouraches, avec laquelle on prend dans le quartier de Saint-Malo des poiſſons à croûte.

CEINTE. Voyez *préceinte*. 1. 366.

CÉLAN, poiſſon de mer, connu ſous ce nom dans quelques provinces de France. 1. 33.

CHABOT, *Cottus Gobio* L. en allem. *Kappe* ; ſorte de poiſſon. 1. 275, n. 99.

CHALON, grand filet que les pêcheurs de riviere traînent entre deux bateaux : ce terme n'eſt guere d'uſage.

CHALOUPES, petits bâtimens qu'on embarque dans les vaiſſeaux, & qui ſont d'un grand ſervice dans les rades : on s'en ſert pour la pêche. Il y en a qu'on nomme *lamaneuſes*, qui ſervent à entrer les vaiſſeaux dans le port. 1. 419.

CHALUS ou CHALUT. C'eſt un filet en chauſſe, ſans ailes, ou une drague qu'on traîne. Il y en a qui ſont montés ſur des eſpeces de traîneaux de bois. 2. 1642.

CHANDELIERS. On nomme ainſi ſur les barques & les chaloupes des eſpeces de fourches de bois ou de fer, ſur leſquelles on met les avirons, les gaffes ou les vergues, quand elles ſont abattues. 2. 285.

CHANTAGE ou HUAGE. On appelle une pêche *chantage* ou *huage*, quand on fait du bruit pour engager le poiſſon à donner dans le filet. V. *jets*. 2. 1141.

CHANVRES du nord, employés à faire des cordes pour la pêche. 2. 12. Chanvre de France. *ibid.* Chanvres du Rhin. *ibid.* n. 7.

CHAPEAU, ſorte de truble dont on ſe ſert à Calais pour prendre des chevrettes qu'on y nomme *grenades*.

CHAPERON, couverture de paille qu'on met ſur les paniers de poiſſon, 3. 188.

CHAPPE, en all. *Netztreſſe* ; on nomme ainſi en Provence une eſpece de liſiere qu'on met autour des filets pour les fortifier. Les mailles de chappe ont quinze lignes en quarré. Voyez *enlarmer*. 2. 55, 1476.

CHARRUE, filet en manche, d'uſage en Baſſe-Bretagne, ſemblable au chalus. Voyez ce mot.

CHASSE. Nom qu'on donne à de petites teſſures qu'on tend dans le baſſin d'Arcachon ; & aux halins qui ſervent à tirer les grands filets. 2. 1225, 1334.

CHASSE-MARÉE, en all. *Fiſchändler* ; marchands qui tranſportent promptement la marée, ou à dos de cheval, ou dans des fourgons, aux endroits où s'en fait la vente. 3. 192.

CHAT, petit grapin dont ſe ſervent les pêcheurs pour retirer du fond de la mer leur teſſure, quand elle leur a échappé. 1. 251, *pl. V*, *fig.* 11.

CHATAIGNE DE MER, en all. *Meerigel* ; on donne quelquefois ce nom aux ourſins.

CHATOUILLE, eſpece de petite lamproie qu'on emploie pour appât. 1. 269

CHAUSSE ou MANCHE du bregin : elle differe de celle de l'eyſſaugue en ce qu'elle eſt plus large, & les mailles du cul-de-ſac ſont ſi petites que ce filet

filet ſemble être une toile claire. 2. 1533.

CHAUSSÉE d'un étang, en allem. *ein Teichdamm*, eſt une levée ou une digue qu'on fait avec beaucoup de ſoin pour retenir l'eau ; il y a au milieu une bonde pour le vuider. 3. 284. Un fond de ſable n'eſt pas ſuffiſant pour l'aſſurer. 3. 286, n. 57. Maniere de faire une bonne chauſſé avec des tourbes. *Ibid.*

CHEVALET, en all. *der Steg*, inſtrument qui ſert à faire des hains, & fait partie du barbelet, *pl. I, fig.* 16. On le nomme *rencontre du barbelet.* 1. 199.

CHEVRETTE, en all. *Gameelen, Cancer Crangon* L. cruſtacé de mer. 1. 35, n. 49.

CHILA. On nomme ainſi en Corſe de petits parcs tournés qu'on forme avec des pieux. 2. 890.

CHIENS DE MER, en all. *Schund. Squalus Carcharias* L. poiſſon de mer. 1. 33, n. 27.

CHUTE. On entend par *la chûte* d'un filet, ſa hauteur lorſqu'il eſt tendu : ainſi on dit qu'un filet a tant de longueur & *tant de chûte.*

CIBAUDIERE ; c'eſt le nom qu'on donne dans quelques ports ſur la côte de Dunkerque aux *folles.* On tend quelquefois ces filets ſur des piquets, pour prendre des mulets ; alors on les appelle *muliers* ou *mulotiers.* V. *rieux.* 2. 729, 1172.

CLAIRE, en all. *Lichte* ; en général, une teſſure qu'on dit *claire*, a les mailles larges ; au contraire, celle qu'on dit *épaiſſe*, les a ſerrées. 2. 1439.

CLAIRET, eſpece de mailles de deux braſſes de la partie ſupérieure au cul-de-ſac d'une manche : elle eſt de vingt-quatre ourdes au pan, ou d'un peu plus de quatre lignes. Celles des manches, dites en Provence *clairets*, ont quatre lignes & demie ; celles de l'eyſſaugue les ont de ſix à ſept lignes. 2. 1439, 1482.

CLAVA. Les Provençaux nomment ainſi une perche ou une canne qu'on ajuſte au bout du filet de la tartanne, pour le tenir tendu. 2. 1631, 1715.

CLAVEAU. Les Bas-Bretons appellent ainſi les hains. 1. *art. VI, à la note* *.

CLEF, en all. *Kreutzknoten ; double clef* & *demi clef*, ſorte de nœud qui ſert à attacher les hains aux empiles, les cailloux aux cordes, & les cordes aux piquets. 1. 98, 101, *pl. II, fig.* 1.

CLINCART, terme adopté à Saint-Valery, pour ſignifier un bâtiment employé à la pêche du hareng. Quelques-uns diſent *trinquart.* 1. 390.

CLOSETS ou CAHOSSETS. Ce ſont de petit hauts parcs, formés d'un filet en manets & tendus ſur des perches : un bout de filet tendu droit forme une chaſſe ; & l'autre bout formant un crochet, fait le corps du parc. 2. 902.

CLOYERE, petit panier dans lequel on met un aſſortiment de poiſſon pour la proviſion d'une maiſon. Voyez *emballage.* 3. 185.

COIFFE, filet à grandes mailles & évaſé, qu'on met à l'embouchure d'un filet en manche, pour déterminer le poiſſon à y entrer.

COLIN, poiſſon de mer ainſi nommé dans quelque province de France.

COLLERET, en allem. *Kleine Wathe*, petite ſéine ou ſeinette que deux hommes traînent au bord de la mer ou des étangs, ou par les travers des petites rivieres. Il y a de grand

colleres qu'on traîne avec des chevaux ou avec des vireveaux. 2. 1392, 1410.

COMMENDE ou EILLERE. C'eſt en général un bout de corde qui ſert à retenir un corps dans une ſituation fixe & convenable. 2. 656.

CONCEDON ; c'eſt le nom qu'on donne à la ſeconde chambre de bourdigues. 2. 639.

CONDORTES, faiſceaux de cannes diſpoſés pour la conſtruction des bourdigues. 2. 614.

CONGRE, *Muræna Conger* L. 1. 187, n. 81. 1. 309, n. 107.

CONSERVATEURS. On nomme ainſi à Rome des magiſtrats qui ont inſpection ſur la vente du poiſſon. 3. 169.

CONTREMAILLE. On appelle ainſi en quelques endroits le filet du tramail.

COQUE *du Levant*, en all. *Kokelkörner*, *miniſpermus cocculus* L. appâts dangereux. 1. 332, n. 111.

CORAIL : on trouve dans la Gothie, province de Suede, une digue formée toute entiere de corail. 1. 6, n. 2.

CORALIERE, petit bâtiment provençal, qui ſert pour la pêche du corail & auſſi pour celle du poiſſon : il porte un petit mât, point de vergues, une grande voile quarrée & un foque. Quelques-uns diſent *coraline*.

CORBEILLE. C'eſt en effet une corbeille d'oſier, revêtue de cuir de cheval, dont les Anglais ſe ſervent aſſez adroitement pour la pêche. 1. 445.

CORCERONS, en allem. *Korkfloſſen* ; ce ſont de petits morceaux de liege qu'on attache aux empiles, pour que les hains ſe détachent du fond. Ce mot eſt ſynonyme de *flottes*. 1. 252, *pl. V, fig.* 12.

CORDE d'auffe. On en emploie de trois groſſeurs, qu'on diſtingue par les noms de *ligueste* ou *brumel*, le *baudou* & le *filet prin*. Ces cordes ſe vendent par balles aſſorties. 2. 604.

CORDES. *Pêcher aux cordes* eſt pêcher avec une longue corde, à laquelle on attache, de diſtance en diſtance, des lignes ou empiles garnies d'hains : c'eſt ce que dans la Méditerranée on appelle *palangre*. Lorſqu'elles ſont chargées de plomb ou de cailloux, on dit *corde par fond* ; quand elles ſont ſoutenues par des flottes de liege, on dit *cordes flottantes* : la principale corde s'appelle *maîtreſſe corde* ou *bauffe* dans l'Océan, dans la Méditerranée *maître de palangre*. Les pêches aux groſſes cordes different de celles aux lignes, parce que les cordes ſont plus groſſes, & ordinairement plus longues. Voyez *lignes*. 1. 87, 240, *pl. V, fig.* 1.

CORDIER, en all. *ein Angel-leim fiſcher* : un pêcheur cordier eſt celui qui pêche avec des cordes garnies d'hains. On l'appelle dans la Méditerranée *palangrier*. 1. 87, 239, 249.

CORESSE ; on appelle ainſi à Dunkerque les magaſins où on fait les harengs ſorets.

CORMORAN, en allem. *Waſſerrabe*. 2. 963, 89. *Pelecanus Carbo*, L. Autre eſpece, *Pelecanus Graculus* L. 3. 138, n. 22. Oiſeau qu'on dreſſe à la pêche, pour s'approprier le poiſſon qu'il prend. 3. 136, n. 21.

CORNETS, ou *Calamars*, en all. *Dintenfiſche* : *Sepia Loligo* L. poiſſon de mer. 1. 283, n. 105.

CORNION, partie de la bire, ou bure, ou naſſe qu'on ajuſte à l'extrêmité des diguiaux. 2. 655.

CORPON ou CORPOU, en all. *Todes-Kammer*, cinquieme chambre qui eſt à la tête de la madrague, où ſe

prennent les thons.
CORPS ou COSSE d'un bateau. On appelle ainſi la partie d'un bateau, compriſe depuis le mât juſqu'à-peu-près les deux tiers de ſa longueur, tant à l'avant qu'à l'arriere. 1. 362.
COTREAUX ou COTRAS. On nomme ainſi à la Hougue des pieces de cordages de 18 braſſes de longueur, avec leſquelles on joint, à cette diſtance les unes des autres, des pieces de tramail qu'on tient flottantes entre deux eaux.
COUDRE un filet, eſt joindre pluſieurs filets les uns au bout des autres, pour en faire un grand. 2. 57.
COUFFE de palangre. On nomme ainſi en Provence un panier fait avec de l'auffe, & rempli de pierres, au bord duquel on attache des piles qui portent des hains, & qu'on deſcend au fond de la mer. On le retire au moyen d'une ligne qui y eſt attachée. 1. 84, note 66.
COULETTE, ſorte de truble dont la monture eſt comme celle d'une raquette: on s'en ſert dans la Garonne pour prendre pluſieurs ſortes de poiſſons. C'eſt un grand lanet. 2. 312.
COULEUR D'EAU; quand on n'étame pas les hains, on les fait revenir ſur un petit feu: d'abord ils prennent une couleur bleue, enſuite une brune, qu'on appelle *couleur d'eau.* 238.
COUP; on donne quelquefois ce nom à la manche du boullier. 2. 1506.
COUPEILLON, nom que les bourdiguiers donnent à une pêchette ou ſorte de truble, qui leur ſert à prendre le poiſſon qui eſt dans les tours des bourdigues. 2. 587.
COUPERU, nom que les pêcheurs d'Oleron & d'Aunis donnent à une eſpece de petite truble ou de naſſe, dont ils ſe ſervent pour prendre le poiſſon qui reſte dans leurs écluſes ou courtines, quand l'eau n'eſt pas entiérement retirée.
COUPLE; ce mot ſe prend en différens ſens: *pêcher au couple*, c'eſt attacher au milieu d'un fil de fer un peu courbe un petit poids, & aux deux bouts deux piles garnies chacune d'un hain. On amarre ce fil de fer par le milieu, à une longue ligne que les pêcheurs tiennent dans la barque qui va à la voile. Lorſqu'on parle de la conſtruction d'un bâtiment, le *couple* eſt une tranche verticale, formée de varangues, de genoux & d'alonges; on l'appelle auſſi une *levée*. Les *couples* de balancement, en all. *Koppelhöker*, 1. 362, n. 119, ſont ceux qui terminent la partie ſymmétrique du bâtiment, un vers l'avant, l'autre vers l'arriere: le *maître couple* eſt celui qu'on met à la partie la plus large du bâtiment. On peut, pour avoir des notions plus préciſes ſur les couples, conſulter le traité d'architecture navale, 179.
COURGE, excellent appas pour les carpes. 1. n. 149.
COURANTILLE, ſorte de thonnaire ou filet à prendre des thons, qu'on abandonne à lui-même, & qui dérive au gré du courant. 2. 1166.
COURAU, petit bateau de la Garonne, qui ſert pour l'armement des grands bateaux, & pour la pêche dans la riviere. 1. 424.
COURBE, piece de bois ceintrée ou en équerre, qui eſt d'un grand uſage dans la marine.
COURIER, piquet qui aſſujettit le bout de la pantenne de la paradiere. 2. 941

COURTINE : on nomme ainſi des eſpeces de gords ou de bouchots, dont l'enceinte eſt formée par des filets tendus ſur des piquets. On nomme *courtines vagabondes* ou *variantes*, celles qu'on change ſouvent de place. 2. 86.

COUTEL ; c'eſt une eſpece de ſerpe qui ſert à couper les cannes qu'on emploie pour les bourdigues. 2. 602.

COUTELETS, ſorte de goulets ou entrées des bourdigues. V. TRAVERSE. 2. 627.

COUTUME ; on nomme *poiſſons de coutume*, ceux de redevance, qu'on donne avant la vente aux commis du roi ou du ſeigneur, au propriétaire du bateau & au maître pêcheur. C'eſt le poiſſon choiſi par le fermier, qu'on nomme particuliérement *de coutume :* celui du propiétaire du bateau ſe nomme *poiſſon bourgeois*. 3. 174.

COUVO ; les Eſpagnols nomment ainſi le coup ou la manche du filet qu'ils nomment *havega* ou *reddes reales*, qui eſt un filet aſſez ſemblable au boullier. 2. 1520.

CRABE, en all. *Krappe*, *Cancer Maenas* L. cruſtacé de mer. 1. 35, note 46.

CRADOS ou GRADOS, en all. *Meerpfaffen* ; en latin *Monoſcopus* ; en Normandie, *prêtres ;* en Bretagne, *prêtras*, ou *éperlans bâtards*, ſorte de poiſſon de mer. 1. 281, n. 102.

CRAVÉ ; c'eſt le nom qu'on donne en Picardie aux macreuſes.

CRIC, c'eſt un enfoncement dans les terres, ou une eſpece de petit port formé naturellement le long des côtes, où les bâtimens cherchent un aſyle dans les gros tems. 1. 6.

CROCHET, inſtrument de fer ajuſté au bout d'une perche, pour détacher les coquillages des rochers, & tirer les cruſtacés & quelques poiſſons d'entre les roches. On traine ſur le ſable un double crochet pour faire ſaillir les vers & les poiſſons qui ſe ſont enfouis. 3. 40.

CRÔNES, trous ou petites cavernes qui ſont au bord de l'eau, aſſez ſouvent ſous des roches.

CROUSILLES : on nomme ainſi en Provence des enceintes de filets, ou des eſpeces de parcs qu'on établit au bord des étangs. 2. 594.

CRUSTACÉS, en allem. *Schaalthiere*, poiſſons qui ſont couverts d'une croûte dure, tels que les crabes, les homards, les écreviſſes, &c.

CUL-DE-LAMPE, d'un étang ; en all. *Hinterdamm*, enceinte qu'on forme derriere la bonde d'un étang, au moyen d'une chauſſée pour retenir l'eau, & empêcher qu'elle ne ſe perde.

CUL-DE-SAC, CUL-DE-PEIVAU ou CUL-DE-CHAUDERON ; c'eſt le fond de la manche de l'eyſſaugue, & des autres filets de même genre. 2. 1481.

CULAIGNON, partie de la manche des filets, & qui en forme le fond. 2. 1625.

D

DAILLES, en allem. *Dattelmuſchlen. Mytilus Lythophagus* L. 3. 685, note 140.

DANE, cabane pratiquée au pied du grand mât des gondoles qui ſervent pour la pêche à Yermuth, & qui ſe démonte pour celle du maquereau.

DARDER ; il y a des ſauvages qui ſont très-adroits à lancer un dard ſur les poiſſons qu'ils apperçoivent. 3. 113.

DARDS, en all. *Lauch* ou *Digüne*, *Cyprinus Leuciſcus* L. 3. 641, n. 135.
DÉCHARGE ou DÉCHARGEOIR, en all. *Fluthbotten*, endroit par où on fait échapper l'eau d'un étang, quand il eſt trop plein. 3. 309, n. 75.
DÉCLORRE une bourdigue, c'eſt en ôter les roſeaux, pour laiſſer le paſſage libre aux poiſſons. 2. 585.
DÉMARRAGE ſe dit d'un bâtiment qui, n'étant plus retenu par ſes amarres, obéit à l'action du vent. Les pêcheurs comptent leurs petites campagnes par le nombre de démarrages qu'ils font: ils diſent qu'il y a des démarrages qui leur ſont bien plus avantageux que d'autres.
DEMI-CLEF. Voyez *clef*. 1. 101.
DEMI-FOLLE, en all. *ein mittelmaſchigtes Sackgarn*, filet qui ne differe des folles que parce qu'il a moins d'étendue, & que les mailles en ſont moins ouvertes. On peut rapporter à ce filet les bretelieres, les jets de Picardie, les picots de Normandie. 2. 1140.
DÉRADER, c'eſt déſagréer un bateau quand la ſaiſon de la pêche eſt finie.
DEUX-DOIGTS; les filets du boullier dit *de deux-doigts*, ont leurs mailles d'un pouce & demi en quarré. 2. 1506.
DIGON, morceau de fer barbelé ou terminé par un demi-dard, ajuſté au bout d'une perche, & dont on ſe ſert pour piquer & prendre le poiſſon. 3. 17.
DIGOT ou AIGUILLETTE, petit inſtrument qui ſert à tirer du ſable les manches de couteau. 3. 56.
DIGUIAUX, grands filets en forme de manches, terminés par une naſſe nommée *bire* ou *bure*, que les pêcheurs de la Seine établiſſent entre les arches des ponts. 2. 648.
DOBERAU, dans le duché de Mecklenbourg. On trouve ſur les côtes une digue, nommée dans le pays *der heilige Damm*, toute formée de *galets*. 1. 6, n. 2.
DOGRE, bâtiment que les Hollandais & les Français emploient pour pêcher dans les mers d'Allemagne; il eſt pincé par l'avant & l'arriere, porte un mât ſurmonté d'un hunier, une grande voile & un beaupré à l'avant, ſur lequel ſont amarrés des foques. 1. 399.
DOIGT; on dit en quelques endroits *pêcher au doigt*, quand on tient la ligne à la main ſans canne; mais c'eſt ce qu'on doit appeller *pêcher à la ligne*. 1. 687. On ſpécifie quelquefois la grandeur des mailles en les dénommant *de deux doigts*, *ſix doigts*, &c.
DOMICILIÉS; nous nommons *poiſſons domiciliés*, ceux qui ſe trouvent toute l'année ſur les mêmes côtes, tels que les ſoles, les limandes, &c. 1. 340.
DORADE, en all. *Goldforelle*, *Sparus aurata* L. poiſſon de mer. 1. 33, n. 18. Une autre eſpece nommée en eſpagnol *lampuga*; *Coryphæna Hippanus* L. 2, n. 79.
DORÉE, en all. *Petersfiſch*, *Zeus Faber*. L. poiſſon de mer. 1. 33, n. 17.
DORMANT; les pêcheurs diſent qu'ils pêchent avec des *lignes dormantes*, quand ils en mettent un nombre au bord de l'eau, & qu'ils vont de tems en tems viſiter celles où le poiſſon a mordu. Les pêcheurs de l'embouchure de la Seine appellent *rets dormans* des rets tendus comme les folles. 1. 621, 715. 2. 1213.
DRAGUE, en all. *Schleppſack*. Etymologie de ce mot. 2. 1307, n. 107;

On comprend ſous ce nom générique, qui ſignifie un filet en manche qu'on traîne, bien des eſpeces de filets. On peut les conſidérer comme des guideaux qui, au lieu d'être établis ſédentaires, ſont traînés ſur le fond, ou comme des cyſſaugues ou ganguis qui n'ont point d'ailes : il y en a qu'on hale de terre ſur les greves; d'autres ſont traînés par des bateaux : les unes ſe nomment *chaluts*, d'autres *dranguelles*, d'autres *cartes* ou *dragues*. Toutes ces pêches s'exécutent avec des filets en chauſſes, qui ſont plus ou moins longues, qui ont leur ouverture plus ou moins grande, & qui ſont armées de fer ou de bois. La force des filets varie auſſi ſuivant leur grandeur. On appelle auſſi *drague*, un filet en chauſſe, armé par-devant d'un chaſſis de bois ou de fer, qui gratte le fondquand on le traîne : il ſert principalement à prendre des coquillages, comme huîtres, carambots, ourſins. Deſcription de ce filet, comme on le fait en Allemagne. 2. 1637, n. 118. On l'appelle en quelques endroits *ganguy*. 2. n. 1.

DRAINETTE, DRIVONETTE, DROUILLETTE, par corruption, je crois, de *dérivette*; filet dont on ſe ſert à la dérive pour prendre pluſieurs ſortes de petits poiſſons ronds : c'eſt un manet. 2. 1023.

DRANET, ſynonyme de *colleret*. 2. 1440.

DRANGUELLE, ſorte de drague, ou chauſſe ſimple qu'on traîne ſur le fond au moyen d'un petit bateau : il y a des dranguelles claires, & d'autres épaiſſes. 2. 1635.

DREIGE, en allem. *Kratzgarn*, pêche conſidérable qu'on fait dans l'Océan, avec un grand tramail, qu'on traîne avec un bateau nommé *nef*, & un ajuſtement que la marée porte au loin, pour traîner un des bouts du filet : on le nomme le *bourſet*. On donne auſſi ce nom en Bretagne à une manche qui eſt tenue ouverte par un chaſſis de bois ou de fer, & dont le bas eſt chargé de plomb & de fer; c'eſt une vraie dreige. 2. 1306, 1377.

DREIGEUR, bateau qui ſert à la pêche à la dreige.

DROGUEUR, bâtiment de haute-Normandie pour la pêche de la morue, du hareng, du maquereau, au Nord, à Yermuth, aux côtes d'Irlande, &c. 1. 400.

DROME; on emploie ce terme dans quelques ports, pour ſignifier le cordage qu'ailleurs on nomme *orin*, & qui ſert à tenir la bouée arrêtée ſur les filets des pêcheurs. Voyez ce mot. 1. 247.

DROUILLET, petit filet monté ſur des perches, qu'on préſente à l'oppoſite du cours de la marée, pour prendre de petits poiſſons, particuliérement le haranguet, qui eſt fort différent du hareng.

DUNES, élévations qui bordent la mer; il y en a d'aſſez élevées pour former des montagnes : on donne ce nom à celles de ſable qu'on voit aux environs de Dunkerque. 1. 6.

E

ECHIQUIER. V. *carreau*. 2. 272, 289.

ECREVISSES, nuiſibles aux étangs. 3. 372, n. 119.

ECHOUER ſe dit quand un vaiſſeau manquant d'eau, porte ſur le fond.

ECLUSE; les pêcheurs parquiers nom-

ment ainſi les parcs de pierre. 2. 787, 800.

ECUEIL, rocher ou banc de ſable qu'il faut éviter pour ne pas périr.

EGREFIN, en allem. *Schelfiſch*; *Gadus Æglefinus* L. 1. 33, n. 24.

EGRAU, filet de la pêche dite *jagude* dans les chenaux de Buch.

EGUILLIERE. Voy. *aiguillere*. 2. 1067.

EIN; c'eſt un mot corrompu de *hain*. Quelques-uns diſent *eiche*. Voyez *hain*. 1. 136.

EISSAUGUE. Il vaudrait mieux écrire *aiſſaugue*: quelques-uns écrivent *eſſaugue*, d'autres *iſſaugue*. C'eſt un filet approchant de la ſeine, au milieu duquel il y a un ſac de filet, ce qui eſt aſſez d'uſage en Provence. Ainſi ce filet eſt compoſé de deux ailes ou bras de filet & d'une manche qui eſt au milieu. Après avoir fait parcourir au filet une grande enceinte, on le tire à terre pour prendre le poiſſon. 2. 70.

ELANCEMENT de l'étrave, c'eſt la quantité dont l'étrave ſe porte en avant au-delà de l'extrèmité de la quille. 1. 369.

ELBUTH, poiſſon de l'eſpece des ſoles, en latin *hyppogloſſus*; dans quelques provinces de France, *flétan*. 3. 462, n. 121.

EMBALLAGE du poiſſon. On prend bien des précautions pour emballer le poiſſon dans des paniers, lorſqu'on veut le tranſporter, ou, comme on dit, *le chaſſer au loin*: on emballe dans des paniers qu'on nomme *deux au cheval*, quand deux paniers en font la charge; *trois au cheval*, quand il en faut trois; & de même *quatre au cheval*. Il y en a de plus petits, qu'on nomme *cloyeres*. Enfin, on enveloppe quelquefois de beaux poiſſons ſimplement dans de la paille; c'eſt ce qu'on nomme *torquette* ou *torchette*. On couvre les paniers avec de la paille longue, qu'on nomme *glu*, & on forme ce qu'on nomme *le chaperon*. 3. 184.

EMBECQUER, c'eſt mettre un appât friand à la pointe d'un hain. Quelques-uns diſent *abecquer* & *abaiter*. 1. *art. IX*, *à la note* (*).

EMBOURIQUE; c'eſt le nom qu'on donne aux goulets qui ſéparent les différentes chambres des bourdigues: d'autres le nomment *bouques* & *contre-bouques*. 2. 583.

EMERILLON, en all. *der Nachhänger*, petit crochet de fer, qui eſt diſpoſé ſur ſon manche de maniere qu'il y peut tourner facilement. 1. 121.

EMPILAGE ovale. 1. 128.

EMPERNA. *Faire emperna*, c'eſt former l'enceinte des filets pour la pêche qu'on nomme *ſeinche* ou *enceinte*. 2. 1709.

EMPILER les hains, en all. *die Angelhacken anſchnüren*, c'eſt les attacher à une empile; & comme il y a des hains de différente forme & grandeur, on a auſſi des empiles groſſes & menues, de ſimples & de doubles, de rondes & de cadenettées. Il y en a de métal & de crin. 1. 124 & ſuiv.

EMPILES ou PILES; en all. *Schnuren*, ce ſont des lignes déliées, ordinairement doubles, auxquelles on attache un hain, & qui s'attachent aux lignes ou cannes. On les appelle, dans la Méditerranée, *breſſeaux*. 1. 89.

ENCIZA, pêche en Catalogne, qui ſe fait de jour & de nuit avec le fitora ou le ſchoir. A Alicante, cette pêche ſe fait avec le feu & le filet. 3. 91, 119.

ENCLESTRE, partie du filet de la tartanne. 2. 1622.

ENLARMER un filet, en all. *ein Netz-ſäumen*, c'eſt le border d'une eſpece de liſiere de grandes mailles, faites de fil fort; ou pour fortifier le filet, ou pour former des anneaux comme ceux d'un rideau: c'eſt à peu près ce qu'on nomme en Provence *chappe*. 2. 54, 108.

ENSABLER, c'eſt tendre ſur un fond de ſable, des filets au pied deſquels on ne met point de leſt. 2. 974.

ENTREBOUQUE. On nomme ainſi la premiere chambre des bourdigues du côté de l'entrée. 2. 627.

ENTREMAILLADE. Les Provençaux nomment ainſi ce qu'on appelle en Ponant *hamaux*. Voyez *tramaux*. 2. 1189.

EPAISSE. Une teſſure épaiſſe eſt celle qui a les mailles ſerrées. 2. 1439.

EPERLAN, en all. *Stint*, *Salmo Eperlanus* L. poiſſon de mer qui remonte dans les rivieres. 1. 30; n. 15. *Eperlan* de riviere. 1. 77, 60.

EPERVIER, en all. *eine Wurffhaube*, *Wurfgarn*. 2. n. 50. Filet en forme de cloche, dont les bords ſont plombés; il y a une ligne ou corde à la pointe du cône; quand on voit du poiſſon au fond de l'eau, on jette ce filet étendu, & on le couvre. On le nomme auſſi *furet*, *riſſeau*, *&c.* 2. 227 & ſuiv. Eperviers fort en uſage ſur le Rhin. 2. n. 51.

EPHEMERE, inſecte éphemere des tropiques. 1. 556, n. 144.

EPINES, ne valent rien pour faire les hains. 1. n. 156.

EPINETTE, ſorte d'hain qui ſe fait avec des épines d'arbre. La pêche qui ſe fait avec ces ſortes d'hains s'appelle *pêcher à l'épinette*. 1. 661.

EPISSOIRS, en all. *Backeiſen*, ſorte de cheville de fer, dont les emballeuſes de poiſſon ſe ſervent pour écarter les oſiers & y paſſer les ficelles. 3. 186.

ESCABECHER, maniere de préparer les ſardines.

ESCARGOTS DE MER, en allem. *Entenmuſchlen*, *Lepas anatifera* L. 3. 607.

ESCAUME, cheville de bois qu'on frappe ſur le bord du bateau, & qui forme un point d'appui aux avirons lorſqu'on rame.

ESCAVE, nom qu'on donne dans la Dordogne à un filet très-ſemblable à la ſeine. 2. 1389.

ESCOPE, grande cuillier de bois dont les matelots & les mariniers ſe ſervent pour vuider l'eau de leurs bateaux, quand ils ſont trop petits pour avoir des pompes.

ESNARDS, lignes qu'on attache à la tête d'un filet, & qui tiennent à une groſſe flotte de liege, pour tenir un filet entre deux eaux.

ESPADON, en all. *Schwerdtfiſche*; en ital. *peſce ſpada*. *Xiphias Gladius* L. 2. 1074, n. 100.

ESPADOT; c'eſt un morceau de fer ajuſté au bout d'un bâton, & qui forme un crochet: il ſert à prendre au fond des écluſes, dans les endroits où il reſte de l'eau, les poiſſons qui y ſont reſtés. Cette pêche ſe fait ordinairement aux flambeaux. 3. 41.

ESPALIER, nom qu'on donne à deux paux qui ſont à l'entrée de la pantenne de la paradiere. 2. 939.

ESPAR, levier qui ſert pour la groſſe artillerie. On emploie auſſi ce terme pour ſignifier une ſotte perche, plus menue qu'un mâtereau. 2. 285.

ESPENS, pieces au nombre de dix, qui compoſent le filet du ſardinal, ayant chacune

chacune ſeize braſſes & demie de longueur, & ſix braſſes de largeur. Voyez *ſpens*.

ESPERE. On appelle en Provence *tendre à l'eſpere*, quand on tend des filets dans l'attente du poiſſon qui y donnera. 2. 735.

ESPION. On nomme ainſi en Rouſſillon le filet qu'on nomme ailleurs *ſardinal*.

ESSAUGUE, eſt, comme nous l'avons dit plus haut, un filet dont on fait grand uſage dans la Méditerranée: au milieu eſt une grande bourſe, aux deux côtés de laquelle ſont deux ailes. On le tire à terre après lui avoir fait décrire une grande enceinte. 2. 1471.

ESTOIRE ou ESTOUEYRE, ſorte de tramail dont on ſe ſert dans la Gironde pour prendre des gattes ou fintes, des ſoles, des turbots, &c. On le nomme auſſi *bigearreyres* ou *bigearreyns*. 2. 1008, 1011.

ESTRITS ou ETRITTE. On donne ce nom ſur les côtes de Baſſe-Normandie à une eſpece de crabes.

ESTROPE, bout de cordage qui entoure la boîte d'une poulie, ou des cailloux, pour former une anſe par laquelle on les ſuſpend. 1. 100, 248, *pl. V, fig.* 7.

ESTURGEON, en all. *Stöhr*; *accipenſer Sturio* L. poiſſon de mer qui remonte dans les rivieres. 1. 30, n. 11. Se pêche à l'hameçon. 1. 77.

ETABLI des ouvriers qui font les hains: c'eſt une table épaiſſe, baſſe & ſolide. 1. 195 & ſuiv. *pl. I, fig.* 15.

ETALIER eſt pris pour deux pêches fort différentes: quelquefois c'eſt un établiſſement de pieux & de perches, qu'on fait au bord de la mer pour tendre des files de guideaux: les uns s'appellent *hauts*, & les autres *bas etaliers*, ſuivant leur grandeur. Dans l'amirauté de Coutances, *étalieres* eſt un filet tendu circulairement ſur des perches. 2. 441, & ſuiv.

ETALON; c'eſt le nom qu'on donne en quelques endroits aux cablieres. 2. 1155.

ETAMBOT, en all. *Hinterſtewens*, piece qui s'éleve à peu près perpendiculairement à l'arriere du bâtiment à l'extrémité de ſa quille, & à laquelle eſt attaché le gouvernail. 1. 362, n. 121.

ETAMER, en all. *Verzinnen*, couvrir les hains d'étain, pour empêcher qu'ils ne ſe rouillent. 1. 223, n. 95.

ETANGS, en all. *Teiche*; on ſait que c'eſt une grande étendue d'eau, qu'on retient par une digue qu'on nomme *chauſſée*, au milieu de laquelle il y a un déchargeoir appellé *bonde*, qu'on ouvre quand on veut vuider l'étang pour le pêcher. Le poiſſon croît & ſe multiplie dans l'étang. Il y a de petits étangs qui ſont uniquement deſtinés à la multiplication du poiſſon; on les nomme *alviniers* ou *carpiers*. 3. 273. Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere. *ibid.* n. 49. Maniere de peupler un étang. 3. 334, n. 85. Cette partie eſt mieux connue en Allemagne. 3. 354, note 102. Choſes nuiſibles aux étangs. 3. 372, n. 119.

ETAU, morceau de buis dont ſe ſervent ceux qui font les hains, pour ſupporter le fil-de-fer. 1. 197, *pl. I, fig.* 15.

ETENTE. Voyez *tente*. 2. 734.

ETIQUETTE. Les pêcheurs verrotiers nomment ainſi un couteau emmanché de bois, qui n'a point de tran-

chant, & dont la lame eſt barbelée : cet inſtrument ſert à détacher les coquillages des rochers, & à tirer du ſable les vers & les hamilles. 3. 33.

ETRAVE, en all. *Vorderſtevens*, piece de bois ordinairement courbe, qui s'éleve verticalement à l'avant du batiment, & termine ſa longueur à cette partie. 1. 362, n. 122.

F

FAÇONS, partie du bâtiment vers l'avant & vers l'arriere, qui diminuent de capacité, tant dans le ſens vertical que dans le ſens horiſontal. 1. 362.

FAILLE, filet qui eſt d'uſage en Provence. La portion du filet de l'eſſaugue nommée *faille* eſt formée du filet qu'on nomme *majour*, dont les mailles ont ſix lignes d'ouverture. 2. 1477.

FARATI ou GRANDE ENTRÉE, eſt une eſpece de veſtibule qui diſtribue à droite & à gauche dans les chambres de la madrague. 2. 1732.

FAS de la nauſe. Les Catalans nomment ainſi le goulet des naſſes. 2. 546.

FAUQUES, planches qu'on ajuſte à couliſſe autour des bateaux à rames, quand on va à voile, pour empêcher que la lame n'entre dedans : on les nomme auſſi *anſins*.

FAURRADE. Les Provençaux nomment ainſi une enceinte de filets, ou un petit parc qu'ils forment près de la côte, pour y renfermer les thons qu'ils ont pris à la pêche qu'ils nomment *ſeinche*. 2. 1710.

FAUX. On donne ce nom à pluſieurs pêches ; mais entr'autres à une dans laquelle on ſe ſert d'un grand filet à manche, monté ſur deux quenouilles, & dans laquelle deux hommes ſe mettant à l'eau préſentent ce filet au courant : il y a une autre pêche dite *à la faux*, qui ſe fait avec l'hameçon : elle ſera rapportée dans l'article de la morue. 2. 427.

FÉCONDATION des œufs de poiſſon, comment elle ſe fait. 3. 335, n. 89.

FER A CROC. Les Provençaux nomment ſouvent ainſi un hain.

FEU : *pêcher au feu*. Cette pêche ſe fait avec des lumieres pendant la nuit : les poiſſons viennent à la lumiere ; & les pêcheurs profitant de cette inclination du poiſſon, le prennent, ou avec des fouannes, ou avec des filets. Outre cela, il ſe fait encore une pêche au feu avec des filets ; telle eſt l'enceſa d'Alicante, & le bregin au feu de Provence. 3. 117.

FEVES de marais, en all. *Saubohnen*, peuvent ſervir d'appâts. 1. 272, n. 97.

FEUILLE, petit poiſſon d'étang plus petit que l'alvin, & qui eſt grand comme une feuille de ſaule. 3. 342.

FICHURE. On appelle volontiers de ce nom en Provence, la pêche à la fouanne ou au harpon. 3. 86.

FIL DE FER, ſon uſage pour faire les hains. 1. 207, n. 89.

FILADIERE, bateau de la Garonne qui n'a qu'un mât, une voile quarrée, deux latines, une d'étai qui ſe borde ſur le beaupré ; il a communément vingt pieds de longueur, ſix à ſept de largeur, trois de creux : il eſt plat par-deſſous, releve beaucoup de l'avant & de l'arriere, eſt pointu par les deux bouts, ce qui le fait reſſembler à une navette de tiſſerand. Voy. *courau*.

FILET, réſeau fait avec du fil, dont les

mailles doivent être plus ou moins grandes, ſelon l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre. On en tend au bord de la mer ſur des piquets ou palots; on en tend auſſi en pleine eau, qui ſont pierrés & flottés. Ce qu'on nomme *grand filet*, eſt une ſeine dont on ſe ſert dans pluſieurs rivieres qu'on barre entiérement. Voyez *rets*. 2. 9 & ſuiv.

FITORA, terme catalan, qui ſignifie un harpon ou fichoir. Sur les côtes de l'état eccléſiaſtique, on appelle *foſcina* ce que nous appellons *harpon*. 3. 94.

FLAMBART, petite chaloupe du Havre, qui n'a que douze ou quinze pieds de long, qui porte deux mâts ſans vergue: on s'en ſert pour la pêche du libouret ou du chalut. On la démâte quand on veut aller à la rame pour ſervir d'aide aux grands pêcheurs. 2. 292, n. 53.

FLAMMEQUE, filet dont ſe ſervent les pêcheurs de Caux pour prendre du hareng hors le tems permis.

FLETS, en all. *Flunder*, en hollandais *Bot*, en ſuédois *Flundra*, *Pleuronectes Floſſes* L. 2. 293, n. 54.

FLECHE. Comme on tue quelques poiſſons dans l'eau avec le fuſil, il y a des ſauvages qui les percent à coups de fleche. 3. 110.

FLIBOT, eſpece de petite flûte ou de pinaſſe, qui ſert pour la pêche de la morue. Les grands ont trois mâts & un beaupré, point de perroquets: les petits, au lieu d'artimon, ont une voile d'étai; ils ſont à cul rond, & ont un gros ventre.

FLOTTANT. Les pêcheurs diſent qu'ils pêchent *à cordes flottantes* ou *à filets flottans*, quand ils attachent auprès de l'hain un morceau de liège qui les fait flotter près de la ſurface de l'eau. On fait quelquefois flotter la corde avec des veſſies pleines d'air. 1. 634.

FLOTTES, en all. *Floſſen*. 2. n. 21. Ce ſont des morceaux de liege ou de bois léger, qu'on ajuſte aux cordes ou à la tête des filets, quand on ne veut pas qu'ils portent ſur le fond. Au bourg d'Ault, on les nomme *flotterons*. 1. 252, 638, 707. 2. 186.

FLUE; c'eſt la nappe fine qui eſt entre les deux hamaux aux filets en tramail. En quelques cantons de Normandie, on donne ce nom aux demi folles. 2. 145, 1191.

FLUTE, bâtiment de charge dont les Hollandais ſe ſervent beaucoup, ainſi que les Français. Elles ſont ordinairement mâtées en vaiſſeau. Les Hollandais en font uſage pour le commerce de la morue dans le nord.

FOLLES; en all. *Sackgarne*; on nomme ainſi un filet à larges mailles, qu'on tend de façon qu'il faſſe des plis, tant dans le ſens vertical, que dans le ſens horiſontal: il eſt leſté & légérement flotté. On le tend toujours par fond. Il ſert à prendre des poiſſons plats, particuliérement des raies: c'eſt pourquoi, en quelques endroits on les nomme *rieux*. On tend les folles en *ravoir*. Voyez *ravoir*. Les demi-folles different des folles, en ce que les mailles ſont moins ouvertes: elles ſervent à prendre des ſoles, des carrelets, & autres poiſſons du même genre. On nomme quelquefois ces filets *grandes pentieres* ou *bretellierés*, parce qu'on y prend de petits chiens qu'on nomme *bret* ou *bretelles*. On appelle *folles tramaillées*, des tramaux tendus comme les folles. 2. 1080 & ſuiv.

FOLLÉE, bourſe que les pêcheurs laiſſent faire au filet en le tendant ſur des perches. 2. 715.

FOLLIER, bateau qui ſert à la pêche aux folles.

FOND : c'eſt le terrein ou la nature du ſol qui eſt ſous l'eau. Il importe aux pêcheurs de le connaître. 1. 7. Fond de la mer de Dieppe à Haſtings ſur les côtes d'Angleterre. 1. 9 & ſuiv. C'eſt dans ce ſens qu'on dit *fond* de roche, de ſable, de galet, de vaſe, de paillettes, de coquilles, briſeis d'algue, &c. ; & *pêcher par fond*, quand on établit les filets ou les cordes auprès du fond. On appelle auſſi *fond*, une peche qu'on fait au haut de la Loire avec une trappe. 1. 722. 3. 455.

FORCIBLEMENT, nom qu'on donne à un matelot vigoureux qui tire à bord les grandes folles. 2. 1121.

FOSCINA ou FUSCINA : c'eſt ainſi qu'on nomme à Raguſe une ſorte de harpon, avec lequel on perce très-adroitement les poiſſons qu'on apperçoit. Quand cette pêche ſe fait la nuit, on s'éclaire avec un morceau de ſapin allumé. 3. 93.

FOUANE, inſtrument propre à percer les poiſſons pour les prendre. Il y en a de bien des formes : les unes ſont une broche terminée par un dard, d'autres une lame barbelée ; d'autres ſont formées de deux, trois ou un plus grand nombre de lames : quelquefois ce n'eſt qu'une fourche. Ces inſtrumens étant ajuſtés au bout d'une perche, on en perce les poiſſons qu'on apperçoit au fond de l'eau, ou on les enfonce dans la vaſe aux endroits où l'on juge qu'il y a des poiſſons. 3. 63 & ſuiv.

FOUE. Les pêcheurs d'Oleron nomment ainſi une manche de filet qu'ils mettent au fond de leur courtine.

FOUGNE : c'eſt une fourche de fer à deux ou trois fourchons, avec laquelle on darde les poiſſons qui ſont reſtés aux endroits qui n'aſſechent pas de baſſe-mer. La fougne eſt un harpon. 3. 43.

FOULE, ſorte de pêche. Voyez *plyetter*. 3. 55.

FOUR. On nomme *grand four* & *fort four*, des manœuvres qui ſervent à appareiller le bourſet de la dreige. 2. 1338.

FOURCHE, eſpece de fouane à deux fourchons, emmanchée de bois, comme celles dont on ſe ſert dans les fermes pour charger les gerbes ; d'autres ſont à trois fourchons, comme celles qui ſervent à charger le grand fumier. On ſe ſert auſſi de petites fourches de bois pour relever les caudrettes. Voyez *caudrettes*. 2. 328.

FOURÉE, eſpece de bas parcs. Voyez *venets*.

FOURQUETTE. Les Provençaux nomment ainſi une croix de fer ou de cuivre, qui porte des lignes & des hains, & qui eſt attachée à une longue ligne pour la deſcendre au fond de la mer, & la retirer quelque tems après. 1. 84. On nomme auſſi *fourquette* ou *fourchette*, une petite fourche de bois, à laquelle on entrelace la ligne des bricolles, pour que le poiſſon qui a mordu à l'hameçon ne rompe pas la ligne. 1. 653.

FRAI, en all. *Fiſchlaich*, *Roggen*; on appelle ainſi les œufs de toute ſorte de poiſſons. Le poiſſon n'eſt pas bon quand il fraye, c'eſt-à-dire, quand il dépoſe ſes œufs. 1. 339. Maniere

de le tranporter. 3. 348, n. 100.
FREGATON, petit bateau de Provence pour la pêche : il eſt pointu par les deux bouts ; il a dix-huit pieds de longueur & ſix de largeur : il ne va qu'à la rame.
FRERES, nom qu'on donne aux pieux, piquets ou paux, qui forment le corps ou la tour de la paradiere.
FRONGIATA, pêche de Raguſe, qui eſt une vraie pêche à la ſeine. 2. 1388.
FUNIN, cordage fait de bon chanvre & de médiocre groſſeur, ce qui le fait appeller quelquefois *franc funin*.
FURET. 2. 227. Voyez *épervier*.

G

GABARET, petite gabarre. Voyez *filadiere*.
GABEZ, enceinte de filets ou ſorte de pares d'uſage en Egypte. 2. 647.
GAFFE, morceau de fer qui porte une pointe & un crochet, ſoudé à une douille, dans laquelle on ajuſte une longue perche. Cet inſtrument eſt d'un grand uſage pour tirer à terre les poiſſons. Les petits ſe nomment *gaffeaux* : en quelques endroits on les nomme *halle-crocq* & *gauchon*. 1. 249, *pl. V*, *fig.* 8, B & C.
GALINETTES *de mer*, en allem. *kleine Redfiſche*. 3. 914, n. 162.
GALET, cailloux roulés qui ſe ſont arrondis en frottant les uns contre les autres, quand la mer les agite. Les fonds de galet ſont de mauvaiſe tenue, & endommagent les cables. On nomme auſſi en Provence *galet*, ce qu'on nomme ailleurs *bouée* ou *ſignal* pour reconnaître la ſituation d'un filet. En Catalogne on dit *gayot*. 2. 1555.
GANCETTES, mailles de trois pouces en quarré.
GANGUIEL, petit ganguy qu'on traîne avec un bateau : on s'en ſert en Provence à prendre des anguilles. 2. 1565.
GANGUY. C'eſt ordinairement un filet plus petit que le bregin, & qui a les mailles très-ſerrées : le grand ganguy eſt un vrai bregin. Ce qu'on nomme *ganguy des carambots* & *ganguy des ourſins*, ſont des dragues qui traînent au fond de la mer. Celui qu'on appelle *à la voile* reſſemble aſſez à la tartanne. 2. 1548, 1566.
GARÇON DE BORD. On appelle ainſi un jeune homme qui ſe loue pour aider à la pêche ; il ne fournit point de filets, & ne partage point dans le profit de la pêche : c'eſt un grade au-deſſus des mouſſes, qui, étant plus jeunes & moins forts, ont une paie très-faible.
GARDON, poiſſon d'eau douce. 1. 77.
GARDY. C'eſt le nom qu'on donne à la troiſieme chambre de la madrague. 2. 1732.
GAULETTE, petite gaule, ſynonyme de *volet*. Ce ſont deux gaules menues & pliantes, auxquelles on arrête le bord du filet nommé *bouteux*. 2. 357.
GAY. *Hareng-gay*, en all. *Holhering*, ſe dit du hareng qui a frayé, & qui n'a ni laite ni œufs.
GERMON, eſpece de bonite. 1. 691, n. 158.
GLACE. Dans l'Amérique ſeptentrionale, en Ruſſie, en Suede, &c. on fait des trous à la glace, & on introduit dans l'eau qui eſt deſſous, des filets & des hains, avec leſquels on prend beaucoup de poiſſons. 3. 146. Funeſte aux poiſſons. 3. 370, n. 114, 115. Précautions à prendre

dans les fortes gelées. 3. n. 116.

GLAI, herbier de glayeuls, qui forme des eſpeces d'isles dans les étangs. 3. 372.

GLEDITSCH, *vermiſchte Abhandlungen*, cité 2. n. 46.

GLINE, en all. *ein bedeckter Korb*, panier couvert, dans lequel les pêcheurs mettent le poiſſon qu'ils ont pris. 3. 23.

GLU, paille longue qui ſert à emballer le poiſſon. 3. 188.

GOBELETTES, petits bateaux de Picardie, qui ont vingt-un pieds de longueur & ſix pieds de largeur: ils portent au milieu un mât ſoutenu des étais, une vergue & une voile quarrée.

GOMBIN ou GEMBIN, noms qu'on donne en Provence à des naſſes cylindriques qui ont deux entrées garnies du goulets: ce ſont des louves faites très artiſtement avec des cannes ou des oſiers. Les Provençaux les nomment auſſi *lances*. 2. 538.

GONDOLE, barque plate, longue & très-légere, qui ne va qu'à la rame. Celles de Saint-Valery ſont ſemblables aux batelets du Pollet. Les gondoles provençales portent une grande voile latine & un foque à l'avant. 1. 400.

GORETS, nom qu'on donne en Bretagne aux parcs. Voyez *benaſtre*.

GORGE. C'eſt le demi-cercle que l'eyſſaugue & le bregin forment dans l'eau. On le meſure plutôt par le cercle que forme au fond de l'eau la corde ſur laquelle eſt le plomb, que par celui que le liege forme ſur l'eau. On donne auſſi ce nom, en quelques endroits du Languedoc, aux ailes du boullier. 2. 1531.

GORDS, pêche qui s'établit dans le lit des rivieres & au bord de la mer: ce ſont de grands entonnoirs qu'on forme avec des filets ou des pieux qui ſe touchent les uns les autres, & dont la pointe aboutit à l'entrée d'un verveux ou d'un guideau, pour y conduire le poiſſon. On nomme auſſi à la Tête-de-Buch *gords*, le filet qui ſert à la pêche dite *jagude*. 2. 498.

GOUJON, en allem. *Grundling*, *Cottus Gobio* L. poiſſon d'eau douce. 1. 77, n. 53.

GOULET, en all. *Einkehle*; on appelle ainſi une eſpece d'entonnoir qu'on met à l'entrée des filets en manche & des naſſes, pour que le poiſſon, qui y eſt entré librement, n'en puiſſe pas ſortir. En Provence on lui donne le nom de *goulume*. 2. 61, n. 26. *Ibid.* 160, n. 32.

GOURDE ou CALEBASSE: on s'en ſert au lieu de flottes de liege, pour empêcher le filet d'aller au fond de l'eau. 2. 249.

GORNAU, ou, ſelon M. de Bomarre, Gronau, *Calleonymus Lyra* L. 2. 1652, n. 119.

GOUVERNAIL, piece de bois plus large qu'épaiſſe, qui, étant attachée par des pentures à l'étambot, peut ſe mouvoir au moyen d'un levier qu'on nomme *la barre*: par ce mouvement le pilote ou timonnier dirige la route du bâtiment. 1. 366.

GRADOU, chambre de la madrague, qui, avec le gravicheli & le corpou, fait la cinquieme chambre. 2. 1732.

GRAGE. C'eſt le nom qu'on donne en Baſſe-Normandie à la drague aux huitres.

GRAPIN, en all. *Dregg*, petite ancre qui a quatre bras, une ſeule tige, & un organeau où l'on attache le cable.

On n'y met point de jas.

GRAU. C'eſt le nom qu'on donne à des coupures ou de petits canaux qu'on fait aux digues qui ſéparent les étangs de la mer. 2. 588.

GRELINS, en all. *Ungezwirnte Seile*; les cordes en grelins ſont faites avec pluſieurs aúſſieres, commiſes les unes avec les autres : c'eſt pourquoi elles ſont commiſes deux fois. 1. 95.

GRENADIERS, grands bouteux qui ſervent à prendre des chevrettes, que les Flamands nomment *grenades*. On appelle auſſi *grenadiere* une petite ſeine qui ſert au même uſage. 2. 373. Ce filet eſt très ſévérement défendu ſur les grandes rivieres d'Allemagne. *Ibid.* n. 63.

GRIBANE, ſorte de barque qui eſt ordinairement du port de trente juſqu'à ſoixante tonneaux, fort en uſage ſur les côtes de Normandie & de Picardie : elle porte un grand mât, une miſaine ſans hunier & un beaupré : ſes vergues ſont inclinées.

GRILLAGE, en allem. *ein Rachen*, barreaux de bois ou de fer qu'on met à tous les endroits par où l'eau arrive dans un étang, & par ceux qui ſervent de décharge, pour empêcher que le poiſſon ne ſorte de l'étang. 3. 309.

GROENLANDAIS, leurs bateaux. 1. 443, n. 132.

GUELDRE, GUILDILLE, GUILDIVE, GUILD, appât qu'on fait avec des poiſſons du premier âge, des petites chevrettes, ou de la chair de quelques poiſſons cuits. 1. 322.

GUERAGNON, fond de la manche du ganguy, qui eſt fait de gros fil qu'on nomme *de ſix*.

GUIDEAUX, en allem. *Garnſchleuche*, filets en manche, dont l'embouchure qui eſt large, ſe préſente à un courant qui la traverſe. On tend ces guideaux en traîne contre un courant : il y en a de pluſieurs grandeurs, qui s'établiſſent de différentes manieres. 2. 432 & ſuiv. n. 68. Cette pêche devrait être interditte ſur les rivieres. 2. 436, n. 69.

GUIRON, terme provençal, qui ſignifie deux pieces de filets qui forment une partie de la manche de la tartanne & autres. Le guiron du ſubre, en all. *Floſſenrieff*, ou celui où ſont attachés les lieges : le guiron du plomb, en all. *Bleyrieff*, eſt au bas de la manche. 2. 1585.

H

HABILLER ſe dit du poiſſon qu'on apprête pour le ſaler, en lui ôtant la guigne & les ouies.

HAIE, en allem. *Waſſerwirbel*, tournoiement d'eau qui ſe forme dans les courans : on en occaſionne quelquefois pour y placer des verveux. 2. 500.

HAIN, en all. *Angelhaken* ou *Hacken*; en ital. *hamo*. On dit auſſi *ain* : nous l'avons écrit dans le courant de cet ouvrage *hain*; mais il paraît préférable de l'écrire *haim*, parce qu'il dirive de *hamus* C'eſt un crochet fait ordinairement de métal, avec lequel on ſaiſit le poiſſon. Il y en a de petits, d'autres fort grands : les uns n'ont qu'un crochet, d'autres en ont deux. On en fait avec des épines, & même avec des os. 1. 94. 136 & ſuiv. *pl. I, fig.* 1, 2, 3, &c.

HALBOURG, eſpece de hareng fort gras, qui ſe pêche dans la ſaiſon.

HALINS ou BRAS, corde qu'on ajuſte

aux extrêmités des filets pour les traîner. En Provence & en Languedoc, ces cordages ſont ordinairement d'auſſe, & on les appelle *ſartis* : chaque piece eſt aſſez ſouvent nommée *maille*. 2. 1495.

HALLER (M. le baron de) *elementa phyſiologiæ*, cité 3. 128, n. 16.

HAMAUX, en allem. *die Auſſenwände*, nappe de tramaux à large maille. 3. 143.

HAMEÇON, en all. *Angeln*, exactement parlant, c'eſt un hain garni de ſon appât. Conjectures ſur l'invention de cette pêche. 1. 60. On le prend ſouvent pour l'hain ou le crochet qui arrête le poiſſon. Voyez *hain*. Pêche à l'hameçon de nuit. 1. 62, n. 57.

HAMILLE, en all. *Angelfiſche*, 3. 34, note 2.

HAMON, *Oſtrea maxima* L. coquillage de la famille des camées. 3. 472, note 123.

HARENG, en all. *Hering*, ce poiſſon ſe prend avec les filets nommés *manets*. Obſervations ſur la pêche du hareng. 1. 347, n. 118. Voyez ce mot. 2. 1023.

HARENGUIERE ou HARENGUADE, palis pour prendre des harengs. 2. 725.

HARGNERE, on nomme ainſi ſur les côtes de Haute-Normandie quelques braſſes de filet à larges mailles, qui terminent les extrêmités des ſeines. 2. 1437.

HAROUELLE. Voyez *arondelle*. 1. 675.

HARPON, en all. *Harpune*, eſpece de dard mis au bout d'un manche de bois, qui ſe lance ſur le poiſſon, comme on lançait autrefois le javelot; & au moyen d'une ligne déliée on ſuit le poiſſon qui a été piqué. 1. 249. *pl.* 5, *fig.* 8. 3. 101.

HARPONNAGE, en Provence *fichure*, eſt la pêche avec la fouanne ou le harpon.

HARPONNER, en all. *harpuniren*; quoiqu'on confonde communément le harpon avec la fouanne, on appelle *harponner*, lorſqu'on lance le harpon ſur un poiſſon; c'eſt ainſi qu'on prend les baleines, les marſouins, &c.

HARVIAU, anſe de corde qui ſert à attacher le grand filet en chauſſe, qu'on emploie pour les pêcheries établies aux arches des ponts ſur les grandes rivieres. 2. 652.

HAVENEAU ou HAVENET, en allem. *Streichwathe*, eſt un filet tendu ſur deux perches qui ſe croiſent comme une paire de ciſeaux: on ne le pouſſe point devant ſoi, mais on le préſente au courant. On pêche avec ce filet à pied, & dans de petits bateaux. Les petits haveneaux de Vannes different peu des boudeux de Normandie. 2. 388 & ſuiv. n. 65.

HAUSSIERES. Voyez *anſieres*. 2. 1185.

HAUTÉE, le filet qu'on nomme ainſi en Provence ne differe de la battude que parce qu'il eſt plus grand. 2. 1048.

HÉRON, en all. *Fiſchreiher*, oiſeau pêcheur. 3. 372, n. 119.

HEU, en all. *Hulck*, bâtiment à plate varangue, & qui tire peu d'eau : il eſt d'un grand uſage, ſur-tout en Hollande & en Flandre. Il n'a qu'un mât qui s'incline vers l'arriere, avec une demi-varangue ou corne qui porte une grande voile, à laquelle on ajoute quelques voiles d'étai.

HERBIERS, bancs d'herbe qui ſe forment au milieu des eaux, & dans leſquels le poiſſon ſe refugie.

HERSES, en allem. *Egen*, inſtrumens ſemblables à ceux dont ſe ſervent les

les laboureurs pour enterrer leurs grains : elles ſont tirées par des chevaux ou des bœufs, pour entamer le ſable. 3. 48.

HOMARD, en all. *Hummer*, *Cancer Gammarus* L. cruſtacé de mer. 1. 35, note 47.

HORISON DU SOIR, pêche qui ſe fait au ſoir, commençant quand le ſoleil eſt couché, juſqu'à ce que ſa lumiere diſparaiſſe entiérement. C'eſt auſſi ce qu'on nomme le *crépuſcule.*

HÔTE ou BOURGEOIS ; les matelots nomment ainſi celui à qui appartient leur bateau pêcheur, & qui le leur loue ſuivant certaines conventions. 1. 455.

HOTTES de quai. Ce ſont des hottes ordinaires, au fond deſquelles on ajuſte un morceau de bois qui répond du fond de la hotte à terre, & qui ſert à ceux qui tranſportent le poiſſon, à ſe repoſer. 3. 167.

HOULBICHE, ou chiens puans. *Squalus Catulus* L. 3. 584, n. 131.

HOULEVICHE, filet qu'on appelle ailleurs *bretelliere*, parce qu'il ſert à prendre une ſorte de chien qu'on appelle à Barfleur *houle*. 2. 1181.

HOUX-FRÉLON, en all. *Mäuſedorn*, plante appellée par les botaniſtes *ruſcus aculeatus* ; nommée ſur la côte de Normandie *vergandier* ; on s'en ſert pour faire les avalettes pour la pêche qu'on nomme *la balle*. 1. 171, note 79.

HOYÉ : on appelle *poiſſon hoyé*, celui qui a été meurtri & fatigué dans le filet, ou attaqué par des poiſſons voraces : il ſe corrompt aiſément, & il faut le conſommer ſur le lieu de la pêche. 1. 345.

HUAGE. Voyez *chantage & jets.*

HUCHES, grandes caiſſes de bois, qu'on établit dans l'eau, & qui ferment à clef : on y dépoſe le poiſſon qu'on doit prendre journellement pour la table. 3. 245.

HUNIER, en all. *ein am Obermaſte angemachter Sencker*, c'eſt un grand calen qu'on attache au bout d'une corde paſſée dans une poulie frappée au bout d'une vergue ; & en halant ſur cette corde, on releve le carreau ou calen. 2. 289.

HYDROGRAPHE, maître payé par le roi dans les ports de France, pour enſeigner aux éleves la théorie de la navigation, & pour examiner ceux qui ſe préſentent pour être reçus pilotes hauturiers ou côtiers, & capitaines de vaiſſeaux marchands. 1. 23.

J

JAGUDE ; la pêche qu'on nomme ainſi dans le baſſin d'Arcachon, eſt une eſpece de manet qu'on tend ſédentaire dans les chenaux. Nous l'avons décrit dans le détail des pêches d'Arcachon & de la Tête-de-Buch.

JAMBE d'une maille, eſt le fil qui forme un de ces côtés. *Jambe de filet.* On nomme quelquefois ainſi les ailes qu'on ajoute à côté des filets à manche. 2. 179.

JARDINET, compartiment fait ſur le pont des gondoles, pour ſervir à cacquer le hareng à Yermuth.

JARRETIERE, lien de charpente qui ſoutient les jumelles des bondes. C'eſt ſur ces jarretieres qu'on cloue les planches percées qui forment la cage. 3. 300.

JETS, en allem. *mittelmaſchigte Sackgarne* ; les jets de Picardie ſont des demi-folles tendues en ravoir. On fait quelquefois du bruit pour enga-

ger le poiſſon à donner dans le filet : alors on nomme cette pêche *chantage*, *cantage*, *houage*. 2. 114.

INGE, corruption de *hain*.

INSECTES qui nuiſent au poiſſon. 3. 372, n. 119.

JONCHERES, touffes de jonc qui ſe forment dans les étangs, & deviennent quelquefois des isles flottantes. 3. 372.

JONQUINNE ou JONQUILLE. On nomme ainſi les cordes d'auffe.

ISLOT ou ILOT, petite isle. Les marins diſent quelquefois *islette*.

ISSAUGUE, petite iſſaugue ou *bourgin*. V. *bregin*.

K

KEKEL, tranches de ſolles ſalées & ſéchées. 3. 462, n. 121.

L

LAA-FU, eſpece d'oie de la Chine, propre à prendre du poiſſon. *Palecanus Piſcator* L. 3. 142, n. 23.

LACEUR, en all. *ein Netzſtricker*, ſynonyme de *mailleur*, ouvrier qui fait des filets. 2. 14.

LAGUILLIERE, rets en uſage à Marſeilles, fait avec du fil de lin fort fin double, de quinze mailles au pan, de deux cents braſſes de long ſur ſix de large.

LAMPRESSE, nappe de filet dont les mailles n'ont qu'un pouce & demi d'ouverture. Il eſt du genre des demi-folles.

LANCE, naſſe cylindrique. Voyez *gombin*. 2. 538.

LANÇON, en all. *Sandaale*, *Tobiasfiſche*. *Amodytes Tobianus* L. Poiſſon de mer. 1. 281, n. 100. 2. 381, n. 64.

LANE, étendue de riviere où on laiſſe dériver les filets avec leſquels on prend les ſaumons & les aloſes. Ce mot eſt en uſage dans la Dordogne.

LANETS. C'eſt un petit truble dont on ſe ſert pour prendre des chevrettes dans les algues. Il eſt ordinairement monté comme une raquette, & ſon manche eſt ſouvent fort court. 2. 301.

LANGOUSTE, en all. *Seeheuſchrecken*, *Locuſta marina* L. 1. 35, n. 48.

LANGOUSTIERE, filet à mailles très-larges, qui ſert à prendre des langouſtes. 2. 1284.

LANGUETTE, en all. *Zunge*, pointe de l'aiguille à faire les filets. 2. 35, n. 15.

LANNES. On appelle ainſi dans l'Océan les lignes fines qui partent de la maîtreſſe corde. Voyez *ſemelle*. 1. 89. *Lanne double*, 102.

LARGE. *Aller au large*, *ſe porter au large*, c'eſt s'éloigner de la côte vers la grande mer.

LASSINS, filet à manche, peu différent de tous les autres. 2. 431.

LATINE. *Voile latine*, c'eſt une voile trangulaire qui eſt d'un grand uſage ſur la Méditerranée. Les tartannes portent des voiles latines, des foques, des coutelas, bonnettes en étai, des voiles d'étai : toutes ces voiles ſont triangulaires. 2. 1572.

LAÜT, bâtiment qui ſert à Cette à faire la pêche à la tartanne.

LECHES ou ACHÉES. Voyez ce mot.

LÉGRAU, filet qui ſert à pêcher à la jagude dans l'étang d'Arcachon. Voy. *jagude*.

LEOPOLD, *Einleitung in die Landwirthſchafft*, cité 3. 273, n. 49.

LÉPAS, genre de coquillages univalves, ou qui n'ont qu'une coquille, & ſont attachés au rocher qui leur ſert d'une valve.

LESQUE ou LISQUE. C'eſt un filet ſemblable aux eibaudieres ou folles. Ces dénominations ſont en uſage dans l'amirauté d'Eu. 2. 1177.

LEST, en all. *das Geſeuke*, poids dont on charge le pied du filet pour le faire caler ou pour empêcher que les gros poiſſons ſoulevant le filet, ne s'échappent : on le fait ordinairement de plomb ou de cailloux, ou de groſſes pierres qu'on nomme *cablieres* ; quelquefois avec un gros cordage. 2. 195, n. 38.

LÉTIS. Voyez *battude*.

LEUGEON, filet dont les mailles ont deux pouces d'ouverture, que les pêcheurs de la Tête-de-Buch tendent ſédentaires & en pleine eau. Voyez *peugne*.

LEUTO, ſorte de gaëtte, ſervant à la pêche ſur les côtes de la Dalmatie. 3. 950, n. 168.

LEURRE, appâts factices qu'on met aux hains pour attirer le poiſſon. C'eſt quelquefois une eſpece de poiſſon fait avec de l'étain fondu ; d'autres fois un morceau de liege couvert d'une peau de poiſſon, des chenilles, des papillons, &c. imités avec différentes ſubſtances ; de petites anguilles d'étain pour prendre des vives avec la fouane. 1. 191 & ſuiv.

LEVIERE, groſſe corde qui poſe ſur un treuil, & ſert à relever le filet qu'on tend aux arches des ponts, lorſqu'on veut les faire ſécher.

LEVURE, en all. *Anfangsmaſchen*. 2. 51, n. 23. Les mailleurs nomment ainſi des demi-mailles par leſquelles on commence le filet. *Lever un filet*, c'eſt en faire la levure ; & le *pourſuivre*, c'eſt continuer à faire les mailles. 2. 51.

LIBAN. On appelle ainſi en Provence la corde qui borde le pied du filet, & à laquelle on attache le leſt ; c'eſt encore une corde de quatre ou ſix pouces, faite avec de l'auffe, & qui ſert à attacher de groſſes pieces de liege au filet de la madrague. 2. 611.

LIBOURET, pêche qui ſe fait avec une ligne qu'on enfile dans un trou qui eſt au bout d'un morceau de bois, qui à ſon autre extrêmité porte pluſieurs piles garnies d'hains. Cette ligne eſt terminée par un poids. Le morceau de bois du libouret ſe nomme *avalette*. 1. 91, 174.

LICHEN, ſorte de mouſſe propre à conſerver les vers. 1. 263.

LIEU, poiſſon de mer. Peut-être eſt-ce une eſpece de cabéliau. 1. 33, n. 26.

LIGNE. Les marins emploient ce mot en pluſieurs ſens différens. C'eſt ordinairement une corde menue qui ſert à porter un poids pour connaître la profondeur de l'eau ; & alors on l'appelle *ligne de ſonde*, en allem. *Senckbleyſchnure* ; *ligne de loch*, en all. *Lockleine*, celle qu'on attache à un petit inſtrument de ce nom, pour connaître la viteſſe du ſillage ; *ligne d'amarrage*, qui ſert à attacher différens corps ; *ligne de pêche*, en all. *Fiſcherleine*, *fine ou ſimple*, celle qu'on fait avec de la ſoie ou du crin, à l'extrêmité de laquelle on attache un hain amorcé, & qu'on tient à la main pour tirer à bord le poiſſon qui a mordu : on pêche de cette façon des morues, des cabéliaux, des thons & beaucoup d'autres poiſſons. Les lignes de crin ne valent pas celles de ſoie. 1. 492, n. 136. Longueur d'une ligne. 1. 513, n. 139. *Lignes dormantes & par fond*, celles qui ſont

garnies dans leur longueur d'empiles d'hains & de leſt, qu'on tend au fond de la mer avec de petits bateaux : il y en a qui ont beaucoup d'étendue ; *lignes ſédentaires & flottantes*, qui ſont attachées à des corps fixes, ou dont les hains ſont attachés à des corps flottans : enfin on appelle *ligne d'eau en charge*, celle que trace la ſuperficie de l'eau ſur le pourtour du bâtiment lorſqu'il a ſa charge. 1. 89 & ſuiv.

LIGNETTE ou BRUMET, ligne menue & fort déliée, qui ſert pour la pêche à la canne. 1. 488.

LIMANDE, en all. *Limandes*, *Pleuronectes Limanda* L. poiſſon de mer. 1. 34, n. 41. Se pêche à l'hameçon. 1. 78.

LIMANDELLE, eſpece de raie. 1. 34, n. 42.

LINNÉ (M. de), cité *voyage en Gothie*, ouvrage allemand. 1. 6, n. 2.

LIS ou DREIGE, filet compoſé de ſoixante & dix rangs de mailles, de neuf ourdres au pan, ou d'un pouce en quarré.

LISSEAU. Les faiſeurs de filets nomment ainſi ce qu'on appelle communément *peloton* 2. 37.

LOCHE, poiſſon de riviere. 1. 77.

LOTIER, pêcheur qui, au moyen de ſa part de filet qu'il fournit pour la pêche, jouit du plein lot.

LOTTE, en all. *Aalraupen*. *Godus Lota* L. Poiſſon d'étang. 1. 30, n. 9. Se pêche à l'hameçon. 1. 77.

LINGUET, en all. *Zungen*, *Pleuronectes Linguatula* L. poiſſon de mer. 1. 342.

LOUP, en all. *Wolf*. 2. 459, n. 70. On donne ce nom à pluſieurs ſortes de filets : dans la rade de Nantes, on appelle ainſi un filet qu'on tend en pleine eau ſur trois piquets ou perches : l'une qui eſt ſédentaire ſe nomme *perche de terre*, une autre *perche de rade*, & la troiſieme *perche du milieu*. 2. 758.

LOUP MARIN, en all. *Seehund*. *Phoca vitulina* L. 1. 317, n. 108. On le nomme auſſi *Sauwolff*. 3. 90, n. 9.

LOUTRE, en allem. *Fiſchotter*, animal amphybie du genre des caſtors, qui vit de poiſſons. Dans l'abbaye de Sorgue près Bayonne, ordre de S. Benoît, un religieux en avait privé & dreſſé une à la pêche, de ſorte qu'il lui ordonnait d'aller à la pêche : la loutre obéiſſait, & lui rapportait un poiſſon ; ce qu'elle répétait toutes les fois que le maître lui ordonnait.

LOUVE, on donne quelquefois ce nom aux verveux, principalement à ceux qui ont pluſieurs ouvertures à chaque bout : ceux qui ſont garnis d'ailes ſont appellés *rafles*. 2. 560.

LUZIN, menu cordage formé de deux fils ſimplement retors, & non pas commis comme le bitord. V. *bitord*.

M

MACLE, on donne dans quelques ports de Picardie ce nom aux folles. On nomme en Languedoc *maclonniere*, un filet de la nature des folles. 2. 1176.

MACLONNIERE, ſorte de tramail dont on fait uſage dans les étangs de Cette, & qui peut ſe rapporter aux folles. 2. 1188.

MADRAGUE, on appelle ainſi de très-grandes pêcheries qu'on établit dans la Méditerranée, principalement pour prendre des thons. On peut les regarder comme de grands parcs établis en pleine eau, & dans leſquels le poiſſon eſt conduit par une chaſſe

ou une cloiſon de filet qui s'étend depuis la madrague juſqu'à la côte. 2. 1724.

MAGASIN *Danois & Norvégien*, cité 3. 273, n. 49.

MAILLADE ou TREMAILLADE, c'eſt ainſi qu'on appelle ſur la Méditerranée les filets que dans l'Océan on nomme *tramaux*. 2. 1264.

MAILLE, en allem. *Maſche*; on ſait qu'on appelle ainſi les ouvertures qui ſont entre les fils des filets. Il y en a de grandes & de petites: les unes ſont quarrées, les autres en loſange. On appelle en Provence *majours*, des mailles qui ont à peu près ſix lignes en quarré d'ouverture; celles appellées *grand majour* en ont ſept. *Maille royale*, en quelques endroits, c'eſt un filet qu'on peut regarder comme une cibaudiere ou folle, à cauſe de la grandeur de ſes mailles: on le nomme auſſi *ſix doigts*. Façon de faire les mailles. Quand on veut détacher un filet du milieu d'un autre, on fait un rang de mailles avec deux fils, ce qui fait deux anſes qu'on nomme *mailles doubles*: on prend les unes pour faire un filet, & on réſerve les autres pour l'autre filet. Enfin, l'on appelle en Languedoc & en Provence *maille*, des pieces de cordes de ſartis ou d'auffe qui ont 75 braſſes de longueur. 2. 29 & ſuiv.

MAILLEUR, en all. *Stricker*, ſynonyme de *laceur*, ouvrier qui fait des filets. 2. 31.

MAJOURS. Voyez *maille*.

MAISTRE DE PALANGRE. Voyez *corde*. 1. 87.

MAITRESSE CORDE. Voyez *corde*. 1. 240.

MANCHE, filet en forme de tuyau conique, large à l'entrée, & qui s'étrécit juſqu'à ſon extrêmité, qu'on ferme de différentes manieres. Il y a des filets en manche, auxquels on donne différens noms. 2. 431.

MANET, en all. *Garn mit beſtimmten Maſchen*, filet en nappe ſimple, dont les mailles ſont proportionnées à la groſſeur des poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre; ainſi elles ſont plus ſerrées pour les ſardines que pour les harengs, & pour les harengs que pour les maquereaux. Ceux pour prendre les mulets ont les ailes encore plus larges; car il faut que la tête du poiſſon entre dans la maille, & qu'il ſoit retenu par les ouies. Différences entre les ſeines & les manets. 2. 3, n. 1. Les manets ſe tendent en ravoir: on en garnit des parcs, on en tend en pleine eau, pierrés & flottés. 2. 14.

MANGONNIERS, nom qu'on donne en Languedoc aux chaſſes-marée ou marchands de poiſſon en détail.

MANGUE, grand filet qui ſert auprès de Fréjus.

MANIGUIERE, pêcherie formée de filets tendus ſur des pieux qui aboutiſſent à des manches où entrent les anguilles.

MANIOLLE, grande truble dont on ſe ſert dans l'Adour près Bayonne, dans un petit bateau, pour prendre de petits poiſſons: on s'en ſert auſſi dans le port de Breſt pour prendre des merlans bâtards. Quelquefois la maniolle n'a pas de manche, & eſt ſuſpendue à un cordage. 2. 310.

MAQUEREAU, en all. *Makrele*; *Scomber Scombrus* L. Poiſſon de mer. 1. 33, n. 32, ſe prend à l'hameçon. 1. 78.

MARANDER ſignifie chez les pêcheurs Normands deux choſes fort diffé-

rentes : ſavoir, mettre leurs appelets à la mer, ou raccommoder, rétablir, radouber leurs filets.

MARCHAIS ou HARENG-DAI. Voyez ce mot. C'eſt le hareng vuide de laite & de rogue après qu'il a frayé.

MARÉE, en all. *Seefiſche*. On appelle ainſi les poiſſons de mer. Les plus chers & les plus délicats ſe nomment *grande marée ;* les plus communs, *petite marée*. 1. 32.

MAREYEUR, en all. *der Fiſchhändler*, marchand de maréc. Comme ils l'achetent des pêcheurs pour la tranſporter en différens endroits, on les nomme *chaſſes-marée*.

MARSAIQUE, palis pour prendre des maquereaux. 2. 725.

MARSOUIN, en allem. *Delphin. Delphinus Delphis* L. Poiſſon de mer. 1. 33, n. 26. Il ſe prend à l'hameçon. 1. 78.

MARTEGAL, ſorte de bregin. Ce mot eſt peu uſité.

MATS, en all. *Maſten*, longues pieces de bois qui s'élevent verticalement ſur les vaiſſeaux : on les nomme ſur les galeres *arbres*. Sur les vaiſſeaux, il y a le grand mât, en all. *der groſſer Maſt ;* le grand hunier, en allem. *die Stange des groſſen Maſtes ;* & le grand perroquet, en all. *der groſſer Obermaſt ;* le mât de miſaine, en all. *der Fockmaſt ;* le petit hunier, en all. *die Stange des Fockmaſts ;* & le petit perroquet, en all. *der Bramſteng*. A l'arriere l'artimon, en all. *der Beſangmaſt ;* en avant le beaupré, en all. *das Boegſpriet*. Les petits bâtimens ne portent qu'une partie de ces mâts. 1. 372 & ſuiv.

MATTE de thons. On appelle ainſi en Provence un banc de thons.

MEJANOS ou MEJANES. On appelle ainſi au Martigues les cannes qu'on emploie pour faire les bourdigues lorſqu'elles ſont de moyenne longueur. 2. 601.

MELET, eſpece de ſardine. 2. 313, n. 57.

MELETTE, autre eſpece de ſardine. 2. 1046, n. 95.

MÉMOIRES *de l'académie royale des ſciences de Paris*, cités 1. 226, n. 94.

MÉMOIRES *de l'académie royale de Suede*, cités 3. 273, n. 49.

MENTANA. Les Baſques appellent ainſi les *noves* ou *noues* de la morue.

MENUISE, en all. *der Strich*. Les pêcheurs diſent ſouvent *meniſe :* ce ſont des poiſſons du premier âge, qu'on prend en prodigieuſe quantité, ce qui détruit beaucoup de poiſſon. 3. 157.

MERLAN, en all. *Seehecht, Gadus Merluccius* L. poiſſon de mer. 1. 33, n. 20. Se prend à l'hameçon. 1. 78.

MERLIN, menu cordage formé de trois fils commis enſemble : il eſt meilleur que le bitord & que le luzin. Voyez ces mots.

MERLUS, en all. *Seehecht, Gadus Merluccius*, poiſſon de mer. 1. 342, n. 114.

MESLIS, en all. *Biſſen fiſchgen*. 2. n. 62. C'eſt un mêlange de toutes ſortes de poiſſons du premier âge. Ailleurs on l'appelle *nonnat*.

MESTRE ou MAISTRE. Les Levantins appellent le grand mât des galeres, tartannes, &c. *arbre de meiſtre*. 2. 1572.

MEUNIER, en all. *Döbel*, ſorte de mauvais poiſſon. 3. 318, n. 78.

MIROIR, ſorte de pêche qui ſe fait avec un miroir, dans lequel, pour attirer le poiſſon, on reçoit la lumiere de la lune, comme on fait celle du ſoleil pour prendre les alouettes. Les Chinois, au lieu de miroir, ſe ſer-

vent d'une planche blanchie & couverte d'un vernis poli. 3. 97.

MITERNE, ſynonyme de *jonchere*. V. ce mot.

MONTER un filet, c'eſt le garnir de cordes & apparaux pour le mettre en état de ſervir. 2. 59.

MORGUE ou GORGE. On appelle ainſi l'embouchure de la chauſſe du bregin & de l'eyſſaugue : c'eſt auſſi l'entrée de la manche des filets qui en ont, particuliérement de celle du filet de la tartanne. 2. 1535.

MORNELLES ou MORNILLES, pêche que les Eſpagnols font dans un batelet avec des naſſes. 2. 557.

MORUE, poiſſon de mer, ſe prend à l'hameçon. 1. 78. Hains propres à cette pêche. 1. 190.

MORUE VERTE, *Aſellus vireſcens* L. 3. 79, n. 8.

MOUILLAGE, endroit où l'on peut mouiller ou jeter l'ancre. Ce mot eſt aſſez ſynonyme d'*ancrage*. Voyez *ancrage*.

MOULE, en all. *das Strickeholz*, morceau de bois rond ou quarré, ſur lequel on forme les mailles, & qui en fixe la largeur. 2. 42, n. 19.

MOULINET. C'eſt un treuil qui ſert à pluſieurs uſages. Au Martigues, on nomme *moulinet* celui qu'on emploie pour tendre le filet dit *capouliere*, qui eſt à l'entrée de la bourdigue. Quand les équipages ſont faibles, ils ſe ſervent d'un moulinet pour tirer à terre ou dans leur bateau leurs filets, ſeines, eyſſaugues, bregins, &c. 2. 610.

MOUSCLEAU ou MUSCLEAU. Les pêcheurs Provençaux nomment ainſi un hain. 1. 94.

MOUSSES, jeunes enfans qui vont à la mer pour s'accoutumer à cet élément, & pour apprendre le métier de matelot ou de pêcheur. Voyez *garçon de bord*.

MUGES, en all. *Harder*. 3. 896, n. 158.

MULET, en all. *Seebarbe*, *Mugil Cephalus* L. poiſſon de mer. 1. 33, n. 30. Se prend à l'hameçon. 1. 62. En italien *cefali*. Comment on le pêche ſur les côtes de la Dalmatie. 3. 950, n. 168.

MULIER, en all. *Seebarbengarn*; ce filet, qui eſt principalement deſtiné à prendre des mulets, eſt du genre des cibaudieres ou folles. A Saint-Tropez on dit *mulletiere*. On le tend ſouvent ſur piquets ou en palis. 2. 729.

MURAILLE. On nomme volontiers ainſi en Provence ce qui forme l'enceinte des pêcheries, ſoit que ce ſoient des cannes ou des filets. 2. 628.

N

NANÇAS, ſorte de pêche à la naſſe, que font les Eſpagnols, & qui differe peu de l'andana. 2. 556.

NANSE, en all. *Fiſchreuſſen*. Les Provençaux appellent ainſi des naſſes faites d'oſier, & figurées comme le ſont certaines ſouricieres de fil d'archal, que dans l'Océan on nomme *bouragues*. Les nanſes des Catalans approchent plus de la forme des verveux. 2. 546.

NAPPE de filet, en allem. *Wände*. 2. n. 9; étendue de filet ſimple, qu'on tend à plat. On donne auſſi ce nom au filet des tramaux qui eſt entre les deux hamaux qu'on appelle communément *flue*. 2. 15.

NASSES, en all. *Fiſchreuſſen*; en angl. *a bownet*, *weel*; en ital. *naſſa* : ce ſont des eſpeces de paniers faits

d'auffe, de jone ou d'oſier, qui étant à claire-voie, laiſſent paſſer l'eau, & retiennent le poiſſon. On leur donne différentes formes, & auſſi différens noms, comme *naſſe*, *naſſon*, *nanſe*, *lance*, *bire*, *boiſſeau*, *bouteille*, *ruche*, *panier*, *bouterolle*, *bourgne*: tous ont des goulets à leur entrée. 2. 512, n. 76.

NASSE ou BANDE, une des trois parties principales qui compoſent le filet nommé *eyſſaugue*.

NASSELLE. On nomme ainſi à Gibraltar de petites naſſes qu'on fait avec du jone qui croît dans les marais. 2. 563.

NASSONNES, ſont des naſſes figurées comme une botte; elles ſervent à prendre des cruſtacés. 2. 545.

NATTE de liege, en all. *Korchfloſſen*. On appelle ainſi en Provence ce que dans les ports du Ponant on nomme *flottes*. Ce ſont des morceaux de liege qu'on attache à la tête du filet ou au bruime ſupérieur. 2. 1039.

NEF. C'eſt le nom qu'on donne au corps du bateau qui traîne la dreige. Voyez *dreige*.

NOEUDS, en all. *Knoten*. Les fils des filets ſont joints les uns aux autres par des nœuds. On en diſtingue entr'autres de deux ſortes: ſavoir, le nœud ſur le pouce, & celui ſous le petit doigt. Pour conſtater la grandeur des mailles d'un filet, on compte combien il y a de nœuds dans une longueur, comme par exemple d'un pied. 2. 66.

NOGAT. Les pêcheurs Gaſcons donnent ce nom aux pains de noix ou au marc de noix, dont on a exprimé l'huile. Il ſert d'appât.

NOISETIER. Le bois de cet arbre eſt propre à faire des cannes. 1. 477, n. 134.

NONNAT, en all. *der Strich von Fiſchen*, ſynonyme de *meslis*, vient du latin *non natus*, parce que ces petits poiſſons ſont à peine nés. On appelle ainſi ce que ſur la côte d'Antibes, & ailleurs, on appelle *menuiſe*. 3. 162.

NOUE ou NOVE, veſſie à air de la morue, qui fait un mets délicat; elle ſe trouve le long de l'arête du poiſſon en-dedans.

O

OBLADE, *Sparus Melanurus* L. Sorte de poiſſon. 1. 274, n. 98.

OMBRE, en all. *Aſchen*, en ital. *temolo*, *ombrino*; *Salmo Thymallus* L. Poiſſon d'eau douce. 1. 545, n. 140. Maniere de pêcher ce poiſſon en Suiſſe. 1. n. 154.

OEUVRE MORTE, en allem. *Obertheil über dem Waſſer*. On appelle ainſi toute la partie du bâtiment qui excede la ſurface de l'eau. 1. 364, n. 125.

OEUVRE VIVE. La partie du bâtiment qui entre dans l'eau, ou celle qui eſt compriſe depuis la quille juſqu'à la ligne de flottaiſon. 1. 365.

OISEAUX. On prend des poiſſons avec des oiſeaux pêcheurs, tels que le cormoran. Cette pêche eſt ſur-tout en uſage à la Chine. 3. 142 & ſuiv.

ORDUN. C'eſt ainſi qu'on nomme une certaine longueur de cannes montées ſur des cordes, comme on fait les paillaſſons. 2. 614.

ORIN. C'eſt une corde qui répond d'une bouée, ou à la croiſée d'une ancre, ou à l'extrémité d'un filet qu'on a calé au fond de la mer, ou à une cabliere. 1. 247.

ORPHIS, en all. *Hornfiſch*; *Exox Belone* L. poiſſon de mer. 1. n. 33. Qui ſe prend avec les manets. Voyez ce mot. 2. 1023, n. 94.

ORPHRAIE,

ORPHRAIE, en all. *Fiſchahr*, oiſeau-pêcheur. 3. 372, n. 119.

OURDIDOU. On nomme ainſi une eſpece de hangar ou de halle, ſous laquelle on fait les pieces de canne. 2. 612.

OURDIR les cannes. C'eſt en faire des cordes, ou des eſpeces de claies ſemblables aux paillaſſons des jardiniers: chaque piece ſe nomme *ordun* ou *auvel*. Voyez *auvel*. 2. 603.

OURDRE, terme provençal, qui ſignifie ce que dans les ports du Ponant on appelle *nœud*. 29.

OYÉ. Voyez *hoyé*. 1. 74.

P

PACOLET. Les pêcheurs à la tartanne nomment ainſi une cheville qui ſert à amarrer les libans à l'extrêmité des paux ou boute-hors qui ſont à la pouppe & à la proue de la tartanne. 2. 1601.

PACQUER. C'eſt trier le poiſſon, & l'arranger dans les barrils pour le tranſporter.

PAGAIE. Sorte de petit aviron qu'on n'appuie point ſur le bord, & qu'on manie à deux mains, comme on ferait un balai.

PAJET, en latin *Sparus Erythrinus* L. 1. 690, n. 157. 2. 1538, n. 115.

PAILLOLE, filet d'uſage au Martigue. C'eſt une tiſſe d'entremaillade, dont les fils ſont déliés & les mailles aſſez fines. 2. 1288.

PALAMIDIERE, en all. *Palamidengarn*, filet aſſez ſemblable aux courantilles: mais comme les palamides ſont moins groſſes que les thons, on fait les mailles moins grandes. Cette pêche eſt décrite dans celles de Provence.

PALANGRE, en all. *Palander*, terme provençal, qui ſignifie une corde garnie de lignes ou breſſeaux, & d'hains ou muſcleaux. Cette façon de pêcher ſe nomme dans l'Océan, *pêcher aux cordes*. Voyez ce mot. 1. 732.

PALANGRER, pêcher avec la corde dite *palangre*. 1. 87.

PALANGRIER, celui qui pêche avec la corde nommée *palangre*. On nomme auſſi *bateau palangrier*, celui qui ſert à cette pêche. Dans l'Océan on appelle celui qui fait cette pêche *pêcheur cordier*. 1. 87.

PALICOT de la Tête-de-Buch, eſt un petit parc tournant, que les pêcheurs font aux endroits où ils jugent qu'il y a beaucoup de poiſſons, par les traces qu'ils laiſſent ſur le ſable. 2. 889.

PALIS. Ce ſont des filets de même genre que les manets, qu'on tend ſur des piquets: on leur donne bien des noms différens, ſuivant les poiſſons qu'on ſe propoſe de prendre, comme *marſaïque*, *harenguiere*, *harengade*, &c. 2. 724.

PALETER un hain, en applatir l'extrêmité en forme de palette, pour l'attacher à la pile. Cela ſe fait ſur un tas ou petite enclume. 1. 205, 221, *pl. I*, *fig.* 11.

PALETS de Gaſcogne. Ce ſont des filets qu'on tend comme les rets traverſans, en les enfouiſſant dans le ſable, pour les relever lorſque la mer eſt haute, en halant ſur les lignes qu'on amarre au haut des perches plantées auprès du filet. 2. 747.

PALOT ou PALET eſt une vieille beche ou un louchet, avec lequel les pêcheurs verrotiers labourent le fond du ſable pour en tirer les vers, des

coques ou vanets, des hamilles & quelques autres poiſſons. Ce mot ſignifie auſſi des piquets ſur leſquels les pêcheurs tendent leurs cordes au bord de la mer, ce qu'ils appellent *tendre ſur les palots*. 1. 88. 3. 37.

PAN, meſure d'uſage en Provence, qui a neuf pouces de longueur. 2. 29.

PANIER de bonde, en all. *Stromkörbe*. Les meûniers nomment ainſi de grandes naſſes qu'ils ajuſtent aux décharges de leur moulin, quand ils levent la bonde, ou à des ouvertures qu'ils font à deſſein à leurs chauſſées. 2. 525, n. 78.

PANTANNE. Sorte de parc ou d'enceinte de filet, qu'on établit dans l'étang de Leucate, près de Narbonne: nous en parlons dans l'article où nous traitons des pêches qui ſe font dans ce département.

PANTENO. C'eſt une eſpece de verveux qu'on met tout-à-fait à l'extrêmité des bourdigues, pour retenir les anguilles. 2. 610.

PARADIERE. Comme il n'y a point de flux & de reflux ſenſible & réglé dans la Méditerranée, on ne peut y faire uſage des parcs qu'on conſtruit ſur les côtes de l'Océan; mais les pêcheurs ont eu l'induſtrie d'en établir en pleine eau, qu'ils nomment *paradiere* ou *aiguilliere*. 2. 933.

PARAGE ſe dit d'une étendue de mer, ordinairement peu éloignée des côtes. On dit, *dans ce parage le mouillage eſt bon ou mauvais*.

PARAMITE. Les Génois appellent ainſi ce que les Provençaux nomment *palangre*. 1. 87.

PARANCHUSO. Les Napolitains nomment ainſi une pêche ſemblable à la bellée. Voyez ce mot. 1. 768.

PARCS, en all. *Fiſchzäune*, enceintes que l'on fait pour prendre le poiſſon qui ſuit le retour de la marée pour gagner la grande eau. Il y en a de bien des ſortes; ſavoir, *les naturels*, qui ſont naturellement ou preſque naturellement formés par des rochers entre leſquels il reſte de l'eau: *les artificiels*, dont les uns appellés *parcs de pierre*, qui ſont formés par des eſpeces de murailles à pierres ſeches & aſſez élevées, auxquelles on ménage des ouvertures grillées pour laiſſer échapper l'eau; les autres ſont appellés *bouchots*, & ſont formés par des palis ou pieux jointifs, & des clayonnages; d'autres nommés *courtines* ou *tournées*, dont l'enceinte eſt faite de filets. Il y a des *parcs ouverts*, ainſi appellés parce qu'ils ne ſont fermés que du côté de la mer, & qu'ils ſont entiérement ouverts du côté de terre; & des *parcs fermés* qui ſont fermés de toutes parts, à l'exception d'une entrée aſſez étroite. On conſtruit dans l'amirauté de Quimper des *parcs ouverts*, garnis de manets qui ne portent point à terre; ils ſervent à prendre des maquereaux. Les parcs fermés ſont compoſés d'une grande enceinte, à laquelle on réſerve une petite ouverture du côté de la terre pour l'entrée du poiſſon, & une autre du côté de la mer pour laiſſer échapper l'eau. On la ferme par un grillage ou un filet; ou bien on y ajuſte tantôt un verveux, tantôt une naſſe; vis-à-vis l'entrée, on établit un palis de filet qui s'étend juſqu'à la côte, pour déterminer le poiſſon à entrer dans le parc, ce qu'on nomme la *cache* ou la *chaſſe*. Le haut de ces parcs eſt formé par

des filets ; mais le pied l'eſt tantôt par des pierres, & tantôt par des clayonnages : de ces parcs les uns ſont *ſimples*, d'autres ont pluſieurs *tournées*. On fait encore la diſtinction des *bas parcs*, qui s'élevent peu au-deſſus du ſol où ils ſont établis, & que l'eau de la marée ſurmonte beaucoup, dont quelques-uns ſont formés par une enceinte de muraille à pierre ſeche ; & des *hauts parcs*, dont l'enceinte a beaucoup d'élévation au-deſſus du ſol : il y en a d'ouverts & de fermés. Enfin on fait auſſi des *parcs à l'anglaiſe* ; ce ſont ceux qui ſont formés par un filet tendu droit ſur des piquets comme les palis, mais dont l'extrémité forme un crochet ; il y en a de hauts & de bas : *des parcs à fond de verveux*, auxquels on ajuſte à la décharge une manche ou un verveux. 2. 785.

PARESCAUME. On nomme ainſi un bateau qui ſert pour la pêche de la madrague. Il eſt pointu par-devant, & par-derriere ; il a ordinairement vingt-ſept pieds de longueur & neuf de largeur ; il porte mâts & voiles.

PAR FOND. *Pêcher par fond*, ſe dit quand les hains ou les filets chargés de plomb, répondent ſur le fond de la mer. Voyez *fond*.

PAROY, PAREY. Les fils de canne des bourdigues s'appellent *parois* ou *murailles*. 2. 936.

PARQUIERS. *Pêcheurs parquiers*, en all. *Zaunfiſcher*, ce ſont ceux qui s'adonnent à prendre du poiſſon dans les parcs. 2. 925.

PARTEQUE. On nomme ainſi en Provence une perche qu'on attache aux halins du ganguy pour tenir ce filet ouvert. 2. 1554.

PASSAGE. Les poiſſons de paſſage, en all. *Strichfiſche*, ſont ceux qui ne paraiſſent dans certains parages que dans des ſaiſons déterminées ; tels ſont les harengs, les ſardines, &c. 1. 38.

PAUX : ce terme en quelques endroits eſt ſynonyme de *pieu*, *piquet*, *pal*, *palots*, *piochons*, &c. & ſignifie les piquets qui forment la muraille ou la chaſſe des paradieres. 1. 88.

PÊCHE. Conjectures ſur l'origine & les progrès de la pêche. 1. 41 & ſuiv. n. 54. Tems où elles doivent être défendues. 3. 157, n. 25. Evaluation des pêches ſur les côtes de France & d'Angleterre. 3. 935, note 167. Cauſe de la décadence des pêches en France. 3. 951, n. 169.

Pêche à la cage, elle ſe fait avec une naſſe faite comme une eſpece de mue à élever des poulets, avec laquelle on couvre le poiſſon qu'on apperçoit au fond de l'eau ; ainſi c'eſt une eſpece d'épervier.

Pêche au petit ſaut. 1. n. 154.

Pêche au grand ſaut. *Ibid.*

Pêche à l'hameçon, difficile dans les eaux courantes. 1. 800, n. 168.

Pêche au fuſil, ſes inconvéniens. 3. 110, n. 12.

PECHER, proprement dit, eſt s'approprier le poiſſon qui ſe tient dans l'eau, ce qui ſe fait avec des hains, des filets, des naſſes, des harpons, &c. &c. On emploie auſſi ce terme pour ſignifier tirer de l'eau quelque y eſt tombé : c'eſt dans ce ſens qu'on corps qui dit *pêcher une ancre*, *un canon*, *une piece de bois*, &c.

Pêcher ſous la glace. 3. 154, n. 24.

Pêcher à la ligne. Voyez *ligne*.

Pêcher à l'hameçon. 1. 81.

Pêcher entre deux eaux, en all. *zu halben grunde fiſchen*. 1. 93, n. 67.
Pêcher à la canne. Voyez *canne*.
Pêcher aux cordes. Voyez *corde*.
Pêcher par fond, en all. *Nachtangeln*. C'eſt établir ſur le fond l'inſtrument, cordes, lignes, ou filet, avec leſquels on pêche ſur le fond, & les y aſſujettir avec du leſt pour qu'ils ne flottent pas. Voyez *par fond*. 1. 84, n. 64.
Pêcher à corde flottante. 1. 91.
PECHERIE. C'eſt un lieu diſpoſé pour quelque pêche. On applique ordinairement ce terme aux parcs. Voy. *parcs*. Pêcheries qu'on établit aux arches des ponts ſont dangereuſes & ſévérement interdites en Allemagne. 2. 84.
PECHEUR, dans notre traité, eſt celui qui s'occupe à prendre du poiſſon : preſque tous les matelots ſont de bons *pêcheurs*.
PECICA, pêche qui ſe fait à Alicante & ſur la côte de Valence. Deux hommes marchent à pied au bord de la mer, traînant un filet à manche, qui eſt comme une petite eyſſaugue. A la manche près, ce ſerait un colleret. 2. 1504.
PELAMIDE, en all. *Pelamide*. *Scomber Pelamis* L. Poiſſon de mer que l'on pêche ſur les côtes de Provence. 1. 33, 35. C'eſt un thon d'un an. 3. 833, n. 149.
PELARD. Le bois qu'on nomme *pelard*, eſt le jeune chêne dont on a enlevé l'écorce pour en faire du tan.
PEILLES, PRIES, ſynonymes de piles ou empiles. Voyez ces mots.
PELOTE ou PELOTON. On nomme *pelotons* des bouts de membrure qu'on cloue ſur la partie de l'auge qui traverſe la chauſſée des étangs. 3. 296. Voyez *liſſeau*.
PENTENNE, naſſe ou filet qui termine les bourdigues, & qui eſt deſtiné à retenir les anguilles. 2. 579.
PENTIERE. On nomme *grandes pentieres* des filets qu'on établit verticalement & par fond; c'eſt pourquoi on donne ce nom aux folles. Les *petites pentieres* du Crotoy ſont les petits rieux d'Ambleteuſe. 2. 1134.
PERCHE, en all. *Barſche*. *Perca fluviatilis* L. poiſſon de riviere. 1. 30, n. 5. Se pêche à l'hameçon. 1. 77.
PERCHE. *Pêcher à la perche*, en all. *mit der Ruthe fiſchen*, c'eſt attacher une ligne garnie d'un hain au bout d'une perche légere ou d'une canne. V. *canne*. 1. 471 & ſuiv.
Perche volante. Les pêcheurs à la canne diſent qu'ils pêchent à perche volante, quand en ſe promenant le long du rivage, ils font ſauter l'hain & l'appât, quelquefois même ſans toucher à l'eau. 1. 614.
PERROQUET, en all. *Meerpapagayen*. *Coryphæna Pſittacus* L. 3. 96, note 11.
PETUT, filet de Gaſcogne. Voyez *leugeon*, dont il ne differe que par la grandeur des mailles.
PEUGUE, pêche qu'on fait en mer, le long de la côte près de la Tête-de-Buch. On y emploie les filets dits *leugeons*, ou de ceux dits *petuts*, enſuite de ceux dits *eſtoueyres* ou *bigeaurraux*, qui tous ſont du genre des manets. 2. 1222. Nous en donnons une deſcription la plus exacte qu'il nous a été poſſible dans l'article où nous traitons de la pêche dans le baſſin d'Arcachon.
PEUPLIER, l'écoree de vieux peupliers eſt excellente pour flotter les filets. 2. 190, n. 37.

PHARILLON, ſorte de pêche au feu avec une fouanne. 3. 83.
PHASTIER ou PHASQUIER, pêche au feu & à la fichure, ou avec la fouanne. 3. 87.
PHRYGANEA, inſecte propre aux amorces, en all. *Früilings fliege*, *Afterſchmetterlinge*. 1. 579, II. 147.
PIC ou PIOCHE, inſtrument dont ſe ſervent les terraſſiers, & que les pêcheurs emploient pour tirer les pitaux & les folades des fonds qui ſont durs. 3. 32.
PICHOU. On appelle ainſi la quatrieme chambre de la madrague. 2. 1732.
PICOTEUX, petits bateaux de la côte de baſſe-Normandie, qui n'ont que treize pieds de longueur, & dans leſquels il ne peut tenir que deux ou trois hommes. C'eſt auſſi un petit filet en tramail, qu'on tend, & autour duquel on bat l'eau, pour engager le poiſſon à donner dedans.
PICOTS, filets d'uſage en Normandie, qui reſſemblent beaucoup aux jetsde Picardie & aux demi folles; ils ſont pierrés, flottés & ſédentaires. On leur donne ce nom, parce qu'on pique le fond autour du filet pour engager le poiſſon à donner dedans. On appelle *poiſſon à picots* ceux qu'on prend dans ce filet. On tend des picots à l'embouchure de la riviere de Caen. 2. 1152.
PIED d'un filet, en all. *der Fuß eines Netz*; c'eſt le bas du filet lorſqu'il eſt tendu verticalement. 2 50.
Pied. La pêche qu'on nomme *de pied* ſe fait ſur les greves avec des cordes garnies de lignes & d'hains. 1. 684.
PIELAGO, pêche en uſage ſur les côtes de l'état eccléſiaſtique. La maîtreſſe corde s'appelle *paraſina*. Voy. *ligne & corde*. 1. 759.
PIERRES, cailloux qui ſervent à aſſujettir les filets à un endroit, par exemple, les verveux entre les rochers. On les nomme auſſi *cablieres*. 2. 483.
PIGEONS, anſes longues par leſquelles les mailleurs commencent quelquefois leurs filets. 2. 90.
PILES ou EMPILES, en allem. *Angelſchnuren*, lignes faites de bon chanvre filé, qu'on attache au bout des lignes latérales qui partent de la maîtreſſe corde. Les piles ſervent à porter les hameçons. Les *piles ſimples* conſiſtent en une ſeule ligne, les *ovales* ſont doubles. Quand on pêche des poiſſons qui pourraient couper les empiles avec leurs dents, on les fait avec du crin ou du fil de laiton. 1. 89 & ſuiv. 100, 115.
PILOT. On donne ce nom à une portion de teſſure de folle, qui eſt ordinairement formée de quatre pilots. 2. 1121.
PILOTE, officier marinier chargé de diriger la route d'un vaiſſeau. Les pilotes qui entrent & ſortent les vaiſſeaux dans les rades & les ports, ſe nomment *pilotes lamaneurs*: ils doivent avoir une parfaite connaiſſance des fonds, des courans & des écueils. Les *pilotes côtiers* ſervent pour le cabotage & les atterrages. Ils doivent connaître la vue des côtes, des fondes, des courans & de tous les écueils qui ſont à l'approche des terres. Les *pilotes hauturiers* conduiſent les vaiſſeaux en pleine mer, en prenant hauteur au moyen de la bouſſole de l'eſtime, & en prenant leur point ſur les cartes marines. Ordinairement c'eſt le pilote qui, ſur les bâtimens de pêche, commande la manœuvre pour mettre les filets à

la mer. 1. 30.

PILOTIN, en all. *Pilotfiſch*, ou *Saugfiſch. Gaſteroſteus ductor.* 1. 185, n. 80.

PILOTINS. C'eſt le nom qu'on donne aux principaux pieux qui ſervent à conſtruire les bourdigues. 2. 602.

PINS, mailles de fond de la manche, qui ont au plus 4 lignes d'ouverture en quarré. 2. 1481.

PINASSE, bâtiment des Baſques, long, étroit & léger, qui porte trois mâts, & va à la voile & à la rame.

PINPIGNON. On nomme ainſi en Provence des anſes ou anneaux de fil, qu'on fait pour joindre les unes aux autres les nappes des tremaillades. 2. 953.

PINQUE, petite flûte à varangues plates. Voyez *flibot.*

PIQUER un poiſſon, c'eſt donner à l'hain une petite ſecouſſe, quand on s'apperçoit que le poiſſon a mordu, pour le faire entrer dans les chairs au-delà du barbillon.

PIROGUES, bateaux faits d'un gros corps d'arbre creuſé par les ſauvages de l'Amérique méridionale. Les Groënlandais en font avec du cuir tendu ſur des membres légers, & qui ne tiennent qu'un homme. 1. 439 & ſuiv.

PITOT, en all. *Meerdattelu. Pholas Dactylus* L. Coquillage de mer. 1. 283, n. 104.

PITTE, *fil de pitte*, en all. *Pittefadeu.* Il ſe fait avec les filamens qu'on tire d'une eſpece d'aloës ou aloïdes. 1. 106.

PLANE, en all. *Schnitzmeſſer*, couteau des faiſeurs d'hains, pour détacher la languette de l'hain. 1. 200, *pl. I*, *fig.* 19.

PLAT-BORD, pieces de bois de chêne qui s'aſſemblent ſur le bout des alonges de revers, & forment véritablement le bord du bâtiment. 1. 364.

PLATE, très-petit bateau à fond plat, qui eſt en uſage pour la pêche ſur la côte de Picardie & de Normandie.

PLETEUX, en all. *Gabeler*, inſtrument dont ſe ſervent les faiſeurs d'hains pour leur donner une courbure convenable. 1. 203, *pl. I*, *fig.* 20.

PLIE, en all. *Plateiſen*, *Pleuronectes Plateſſa* L. poiſſon de mer qui remonte dans les rivieres. 1. 30, n. 14. Se pêche à l'hameçon. 1. 78.

PLOMBÉE, en all. *Bleyreif.* C'eſt le plomb qu'on met au bas du filet pour le leſter & le faire aller au fond de l'eau. 2. 50, n. 22.

PLONGEON, en all. *Täucher*, oiſeau-pêcheur. 3. 372, n. 119.

PLONGEURS, ſorte de pêcheurs qui vont ſous l'eau, & prennent à la main des poiſſons & des coquillages. 3. 123 & ſuiv. Comment ils peuvent reſpirer aſſez long-tems au fond de l'eau. 3. 128, n. 17.

PLUMER, c'eſt ôter avec un couteau les feuilles des cannes dont on conſtruit les bourdigues. 2. 602.

PLYETTER ou POMMETTER. Cette pêche, qui pourrait auſſi ſe nommer *piétiner*, ſe fait en marchant pieds nus ſur le ſable, pour ſentir les poiſſons qui y ſont reſtés enfouis. Quand on ſent un poiſſon ſous ſes pieds, on le pique avec un digon, ou bien on le ſaiſit avec un angon, ou on le prend à la main ſans aucun inſtrument. Cette pêche ſe nomme auſſi *à la foule*, & on y prend des anguilles. 3. 53.

POCHE, eſpece de ſac de toile, avec lequel on prend à Morlaix beaucoup de menuiſe. *Poche de l'eyſſaugue*, eſpece de manche ou de ſac des

filets traînans, dans lesquels le poisson se rassemble. 2. 426.

POELE, en all. *der Kessel*, endroit d'un étang vis-à-vis de la bande, qu'on creuse plus que le reste, pour que le poisson s'y rassemble quand on vuide l'étang pour le pêcher. 3. 291, n. 63.

POIDS du poisson. 3. 201, n. 26.

POISSON, animal qui vit dans l'eau. Distinction des poissons. 1. 33. Celle de notre auteur n'est pas exacte. *Ibid.* n. 16. On les distingue relativement à leur forme, en *poissons ronds*, le merlan, le lieu; *poissons longs*, l'anguille, la lamproie; *poissons plats*, la sole, le turbot. Dans ces différens genres, il y en a *à arêtes*, & d'autres *cartilagineux*. Certains viennent par troupes dans des saisons, & sont appellés *de passage*, le hareng, le maquereau: quelques-uns passent de l'eau salée dans l'eau douce, le saumon, l'alose. 1. 38. On nomme *amphibies* ceux qui respirent l'air, se traînent à terre où ils paissent l'herbe, & qui néanmoins sont habituellement dans l'eau, où ils chassent les poissons: le lamentin, la vache marine. Les *crustacés* sont les homards, les crabes, les tortues: les *testacés* sont les coquillages, les huîtres, les moules (172). On distingue encore les poissons, relativement à l'usage qu'on en fait, en *poissons frais*, qu'on mange tels qu'ils sortent de la mer; en *poissons salés*, ou *séchés*, ou *boucanés*, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, & pour qu'ils puissent se conserver & se porter au loin. 1. 31. On nomme aussi *poisson de coutume*, celui qui se leve par le seigneur ou pour le roi; *bourgeois*, celui que prend le propriétaire du bateau; *du maître*, celui que leve le maître à chaque vente.

Poisson de rivieres & d'étangs. 1. 30. Maniere de vendre le poisson. 3. 364, n. 111. Prix du poisson en Allemagne. 3. 366, n. 112. Les poissons ne sont ni sourds ni muets. 3. 691, n. 142. Maniere de connaître leur âge. 3. 933, n. 166.

POISSONNIERS, nom qu'on donne dans la Méditerranée aux chasses-marée qui achetent le poisson des pêcheurs, & le transportent par-tout où il peut arriver assez frais pour être mangé.

POMMETTER. Voyez *plyetter*.

POSTE. *Tendre un filet à poste*, c'est le tendre à un poste ou dans un endroit fixe. Cette expression est d'usage en Provence. 2. 1272.

PORTIERS. On nomme ainsi deux piquets de la paradiere, qui sont à l'entrée de la tour ou chambre. 2. 939.

POTERA, nombre d'hains sans appâts, ajustés autour d'un leurre de plomb pour prendre des seiches. 1. 659.

POTINIERES, mailles de manches dites en Provence *potinieres*: elles servent à prendre de fort petites sardines qu'on nomme *potines*: elles ont environ 5 lignes en quarré d'ouverture. 2. 1486.

POUCHES, PONCHES ou POINTES. Ce sont des filets qui ont une forme triangulaire, & qui forment les flancs ou les deux côtés des manches des cyssaugues. Leurs mailles tiennent le milieu entre les majours & les clairets: ainsi elles ont à peu près

(172) J'ai parlé ci-dessus de cette division peu naturelle des poissons, sect. I, §. 33, note 16.

cinq lignes en quarré d'ouverture. 2. 1484.

POULE DE MER; notre auteur désigne sous ce nom une sorte de poisson; dans l'usage ordinaire du discours, c'est le nom d'un oiseau. 1. 34, n. 44.

POUPARDS, grosse espece de crabes qu'on pêche sur les côtes de Normandie.

POURSUIVRE un filet, c'est continuer à faire les mailles. Voy. *levure*. 2. 51.

POUSAL, POUSAUX, POUCEAUX, ou POUSAOUL, filets du boullier auxquels on donne ce nom, & dont les mailles ont neuf lignes d'ouverture. 2. 1506.

PRÉCEINTE. Ce sont des virures ou filets de forts bordages, qui font une ceinture tout autour du bâtiment: celles qui sont le plus élevées s'appellent quelquefois *lisses*. 1. 366.

PRIME. On appelle *sardines de prime* celles qu'on prend au coucher du soleil jusqu'à l'entrée de la nuit, & *aube* celles de la pêche du matin.

PRIN. On nomme *filet prin* une corde d'aussi qu'on emploie pour monter les bourdigues. 2. 604 & suiv.

PRIVILÉGIÉS. Il y a des poissons qu'on nomme *privilégiés*, parce que, suivant la coutume, il est défendu de les prendre, ni pour le poisson bourgeois, ni pour autres redevances: tels sont les turbots, les saumons, les esturgeons, les marsouins. 3. 178.

PRUD'HOMMES, sorte de juridiction consulaire exercée à Marseille par d'anciens pêcheurs qui jugent des faits de pêche. Il y a des ports où on les nomme *anciens* ou *jurés pêcheurs*. 1. 24 & suiv.

PUNAISES d'eau, en angl. *hams-long-legs*; *Cimex lacustris*, *Cimex stagnorum* L. 1. 578, n. 145.

Q

QUADRUPEDES qui mangent le poisson. 3. 372, n. 119.

QUARANTENIER, petite corde grosse comme le doigt, qui sert à raccommoder les manœuvres, & à beaucoup d'autres usages.

QUARRÉ, métier à faire à la fois plusieurs peilles ou piles. 1. 116. Voyez *pl. III.*

QUENOUILLE. On nomme ainsi sur la côte de haute-Normandie les bateaux pour la pêche. 1. 413.

QUETE de l'étambot, est la quantité dont l'étambot s'éloigne par-en-haut de la perpendiculaire à la quille, se portant en-dehors. 1. 369.

QUEUE. Voyez *manche* ou *guideaux*. 2. 1469.

QUILLE. On nomme ainsi dans le lac de Joux en Franche-Comté des morceaux de bois figurés comme des quilles, qui servent de signaux pour connaître les hains où les poissons ont mordu.

Quille, en allem. *Schiffskiel*. On nomme aussi de la sorte la piece qui fait le fond du bâtiment, & sur laquelle sont assemblées les varangues. 1. 362, n. 120.

QUINQUEPORTE, verveux dont le corps est comme cubique, & qui a 4 ou 5 entrées. 2. 467.

QUINZE-VINGT, filet du col du boullier, qui a des mailles de six lignes d'ouverture en quarré; ainsi on pourrait l'appeller *majour*. 2. 1506.

QUIOULETTE, manche de filet qui termine l'espece de parc qu'on nomme *pantanne* ou *paradiere*.

R

RABANS. Ce sont de petites cordes, faites

faites ordinairement de vieux chanvre. Il y en a qui n'ont que 6 fils, & d'autres plus gros. Ces cordages ſont d'un grand uſage pour la garniture des vaiſſeaux. Les pêcheurs s'en ſervent auſſi.

RADEAU, en all. *Floſs*, aſſemblage de pluſieurs pieces de bois léger, fortement liées les unes aux autres, & qui forment un corps flottant, ſur lequel on peut naviguer. On en fait en Chypre avec des tiges de fenouil, qui ſervent à pêcher aux lignes ſimples. 1. 446.

RAFF, nageoires de ſolles, ſalées & ſéchées. 3. 472, n. 121.

RAFLE, verveux à pluſieurs entrées. Voyez *louve*. 2. 491.

RAIE, en all. *Rochen*, poiſſon de mer. 1. 34. Se prend à l'hameçon. 1. 78.

RALINGUE, en all. *Saumtau*. 2. 1379, n. 111. Corde commiſe par des hélices fort alongées, & mollement : on les coud en forme d'ourlet autour des voiles, ou on les attache au bord des filets avec des ganſes pour les fortifier. 2. 22, n. 14.

RAMANDER un filet, en all. *Ausbüſſen*. Terme de haute-Normandie, qui ſignifie le radouber, le rétablir. Cet art eſt le chef-d'œuvre des pêcheurs. 2. 164, n. 34.

RASCASSE, en ital. *raſcaſſo blanco*. *Uronoſcopus ſcaber*. *Brunigg*. *Scorpæna Porcus* L.

RATEAU, en all. *Hakken*, *Rechen*. Les pêcheurs à la baſſe-eau s'en ſervent de deux eſpeces, les uns ſemblables à ceux des jardiniers, les autres beaucoup plus grands. Tous ont des dents de fer : on s'en ſert pour amaſſer les coquillages qui ſont à la ſuperficie, ou pour entamer le ſable, comme avec les crochets. Quand on ſe ſert du grand rateau pour prendre des tonilles, on le nomme *tonilliere*. On pêche auſſi en bateau avec des rateaux qui ont de longs manches plians, & on rapporte des coquillages & des poiſſons qui s'enſablent. Enfin, on fait pluſieurs pêches au feu avec la fouane. 3. 46.

RAVE des Baſques & *rogue* des Bretons & des Normands, ſont des œufs de morue ou de maquereau, qu'on ſale pour fournir un appât pour les ſardines. Ce mot eſt ſynonyme de *réſure*. 1. 320. 2. 1032.

RAVOIRS, filets tendus par le travers des ravins ou des courans d'eau. On tends en ravoir de toutes ſortes de filets, des ſeines, des manets, des ſolles, des demi-ſolles, des tramaux, &c. ſuivant l'eſpece de poiſſon qu'on ſe propoſe de prendre. 2. 693.

RAY, *Ichthyologie*, cité 3. 79, n. 8.

RAY ou CAPEIRON, engin ou filet fait en forme d'entonnoir, à mailles fort étroites : il eſt de chanvre, & ſert aux petites pêches, particuliérement des petits poiſſons qu'on nomme *ſaupes*. On s'en ſert à Marſeille & à Caſſis.

RÉAUMUR (M. de), *hiſtoire des inſectes*, cité 1. 579, n. 146.

RECLARES, filet en nappe ſimple, très-clair, pierré & flotté. Il a 25 braſſes de long ſur 3 de large. On le tend la nuit depuis le commencement de novembre juſqu'en avril.

RENARD. On donne quelquefois ce nom aux verveux. 2. 457.

RENCONTRE, piece de fer qui ſert à fixer la longueur des fils que l'on coupe pour faire les hains. Voyez *bloc*. 1. 199.

REQUIN, en allemand *Haye*, *Meerr-volff*. *Canis carcharius* Linn. Poiſſon

de mer. 1. 323, n. 110.

RESAIGUER. En Provence, c'eſt jeter des pierres auprès du filet qu'on a tendu, pour engager le poiſſon à donner dedans. 2. 1274.

RESEGUE ou RESSAIGUE. C'eſt une grande teſſure de tramail, dont on ſe ſert dans la Méditerranée : elle differe de la ſégetiere, en ce que ce filet eſt fait avec du fil plus délié, & que les mailles ſont moins ouvertes. 2. 1296.

RÉSERVOIRS, en all. *Fiſchhülter*, enfoncemens qu'on pratique ſur les bords de la mer, pour conſerver dans l'eau ſalée les coquillages & les poiſſons qu'on a pris. On en fait auſſi pour conſerver le poiſſon d'eau douce : les grands s'appellent *viviers*, les petits *huches*. 3. 237.

RESSAUT en Provence eſt l'épervier.

RESURE, œufs de poiſſons ſalés, qui ſervent pour attirer les ſardines. Les pêcheurs des cantons de Breſt donnent auſſi ce nom au filet qu'ils emploient pour prendre les ſardines, apparemment à cauſe qu'en ſe ſervant de ce filet, ils ſe ſervent auſſi de la réſure. Ce filet ſe nomme auſſi *ſardinal*, du nom du poiſſon qu'on y prend ; & le terme de *réſure* vient de l'appât. 1. 316. 3. 157.

RETORS. Les fils *retors* ſont des fils ſimplement roulés les uns ſur les autres, au lieu que les fils *commis* ſont d'abord tordus ſéparément, & l'effort qu'ils font pour ſe détordre fait qu'ils ſe roulent plus intimément l'un ſur l'autre.

RETOUR, terme de pêcheurs, pour exprimer qu'ils ont fait une mauvaiſe pêche, & qu'ils ſont dans le cas de retourner pour eſſayer d'en faire une plus avantageuſe : ils diſent qu'ils viennent *à retour*.

RETS, en all. *Netz*, *fiſchergarn*, ſynonyme de *filet* : on en tend *ſur piquets*, ou *pierrés & flottés*. Rets *à roc* ou *entre roche*, ſont ceux qu'on tend entre les roches : *rets à banc*, ceux qu'on tend entre les bancs. On nomme *anſieres* ceux qu'on tend dans les anſes ; rets *ſédentaires* ſont ceux qui ſont fixés en un lieu ; *dérivans* ou *flottans*, quand ils ſuivent le cours de l'eau ; *d'enceinte*, quand on en entoure un lieu où il y a du poiſſon : on appelle *rets de gros fond* ceux du genre des folles. Les pêcheurs diſent abuſivement *tendre leurs rets*, quand ils mettent leur teſſure à la mer. Voyez *filet*, *folle*, *teſſure*. 2. 13. & ſuiv.

REY, nom qu'on donne à Toulon au capitaine de la madrague. 2. 1724.

RHABILLER, RACCOMMODER, RADOUBER, RAMANDER un filet : tous ces termes ſont ſynonymes, & ſignifient *le raccommoder*. 2. 164.

RICHTER, *Ichthyologie*, cité 1. 44, n. 54.

RIDAINS, RIDEAUX, quelquefois RIDELLES. Ces termes ſynonymes, qui ne ſont connus que ſur certaines côtes, déſignent des élévations du fond de la mer, qu'on a, je crois, comparées à des rides formées ſur le front. 1. 20.

RIEUX & DEMI-RIEUX ou CIBAUDIERES. Ce ſont des filets du genre des folles & des demi-folles, qu'on tend en ravoir, principalement pour prendre des raies : on les tend auſſi pierrés & flottés. Voy. *folles*. 2. 722.

RISSAUT ou RESSAUT. C'eſt le nom qu'on donne en Provence au filet qu'on nomme communément *épervier*. 2. 261.

RISSOLE ou REISSOLE, filet dont on se sert en Provence pour prendre des melettes, des anchois & de petites sardines : il ne differe pas beaucoup de la battude. Il y a une pêche à la rissole, qu'on fait au feu & avec un harpon. 2. 1075.

RIVALE, pêche qui se pratique dans le duché d'Urbin : c'est un diminutif du colleret. 2. 1451.

ROBLOTS. On donne ce nom sur la côte de Picardie aux petits maquereaux que sur celle de Normandie on nomme *sansonnets*. On appelle aussi *roblots* les palis qui servent à les prendre. 2. 725.

ROGUE, en all. *Rogen*. Voyez *rave* ou *résure*. Oeufs de poissons salés qui servent à attirer les sardines. 1. 320.

ROMATIERE, pêche qui se fait en Provence avec une entremaillade pour prendre des turbots.

RONDS, *filets ronds*. Ce sont ceux qui ont la forme du corps d'un bluteau ou d'une manche en entonnoir. On ajuste ordinairement à l'entrée un ou plusieurs goulets. 2. 153.

ROQUETS, petites roches peu élevées sur le fond, où se plaisent plusieurs especes de poissons,

RÖSEL, *Insecten-Belustigung*, part. II, cl. 2, p. 61, tab. 13, cité 1. n. 154.

ROUBINE. Les Provençaux nomment ainsi dans la Camargue les canaux qui communiquent des étangs salés à la mer, ou qu'on fait pour introduire l'eau douce du Rhône dans les endroits bas. 2. 599.

ROUGES ou ROUGETS, en all. *Meerlyren*, sorte de poisson de mer, nommé à Marseille *galliere*, *Lira*, *Trigla* L. 1. 730, n. 165. 2. 1181, n. 105.

ROUGET, en allem. *Rothfeder*. *Trigla Lyra* L. Poisson de mer. 1. 33, n. 22. Hain particulier pour cette espece de poisson. 1. 187, *pl. I*, *fig.* 3.

ROULÉE, nappe de filet qui sert dans la Loire à prendre des lamproies.

ROUSRET. C'est le nom qu'on donne à Calais aux folles ou bouteux qui servent à prendre des chevrettes & des sauterelles.

ROUSSAILLE, synonyme de *blanchaille*, se dit des petits poissons d'étang qui se vendent à bon marché. 3. 318.

ROUSSEAU, en all. *Taschenkrebse : cancer Pagurus* L. 3. 506, n. 126.

ROYES. On nomme ainsi à Calais les pieces de filet qui étant jointes les unes aux autres, forment une tessure de manets pour le hareng & le maquereau.

S

SAC, espece de filet en manche. Voyez *manche*. Le sac de l'eyssaugue est la partie qui en fait le fond. On se sert à Morlaix d'une espece de manche de toile claire, montée sur un cercle, pour prendre de la menuise : on l'appelle *sac*. 2. 426.

SALABRE. Les Provençaux nomment ainsi une espece de truble qui a une manche, avec laquelle on prend le poisson dans les trous des bourdigues : l'autre qu'on nomme *salabre de fond*, & qui est une espece de drague, est soutenu par des cordes sur le fond de la mer. 2. 313. 3. 52.

SALICOTS ou SALICOQUES, en allem. *Steuerkrabben*. On nomme ainsi sur la côte de Normandie les chevrettes franches. 3. 503, n. 125.

SALIN, synonyme de *fougne* ou *foule*.

SANGLE. Les pêcheurs du Polet nomment ainsi des pieces d'appelets de moyenne grandeur, destinés à

prendre des ſoles & autres poiſſons de ce genre. On nomme auſſi *fangle* un tiſſu de cordes qu'on paſſe au travers des épaules pour haler commodément ſur les bras ou halins qui ſervent à tirer les filets à terre.

SANSONNETS, en allem. *Seeſtarre*. On nomme ainſi en Normandie une eſpece de petits maquereaux qu'on pêche avec un filet nommé *manet*, fait d'un fil très-fin. Voyez *manet*. 2. 727.

SARCIETA. On nomme ainſi à Alicante le filet qu'en Provence on appelle *aiguilliere*. 2. 1072.

SARDINA, en Gaſcogne, ſignifie la pêche de la ſardine.

SARDINAL ou SARDINAU, en all. *Sayn*. 2. 996, n. 91. On appelle ainſi en Provence des manets ou filets en nappe ſimples, dont les mailles ſont calibrées pour prendre des ſardines, des anchois, des melettes. 2. 1039.

SARDINE, en allem. *Sardelle*, *Clupea Sprattus* L. Poiſſon de mer. 1. 33, n. 31.

SARDINIERE, filet qui ſert en Gaſcogne à prendre des ſardines.

SARDON, nom qu'on donne en Provence à une petite largeur de filet fort, avec lequel on borde le haut & le bas des filets déliés pour les fortifier; les mêmes bordures qu'on met aux bouts s'appellent *auſſieres*. 2. 1039.

SARGUE, en lat. *Sparus Sargus* L. 3. 683, n. 139.

SARTIS, cordes d'auffe qui ſervent à haler les filets : communément les pieces de ſartis s'appellent *mailles*. 2. 1494.

SAULE, cet arbre n'eſt pas propre à faire des cannes à pêcher. 1. 477, n. 134.

SAUMIER, ſorte de grapin ou harpon dont on ſe ſert dans la Dordogne pour ſaiſir les gros ſaumons.

SAUMON, en all. *Lachs*. *Salmo Salar* L. Poiſſon de mer qui remonte dans les rivieres. 1. 30, n. 12. Se pêche à l'hameçon. 1. 77.

SAUMONEAUX, en all. *Lachskunzen*, *Lachskindern*, remontent dans les rivieres. 3. 654, n. 137.

SAUSAYRON, terme provençal. Voyez *ſaveneau*. 2. 416.

SAUVAGES (de) *Noſologie*, cité 3. 584, n. 131.

SAVENEAU, SAVENELLE, SAVONCEAU, en all. *eine Streichwathe*, en provençal *ſauſayron*, eſt un filet monté ſur deux bâtons : il y en a où ces deux bâtons forment deux arcs qui ſe croiſent; d'autres ſont montés ſur deux quenouilles qui ne ſe croiſent pas. 2. 416.

SAVRE ou SAUREAU, filet peu différent de la grenadiere, qui ſert à prendre des lançons. Le ſavre à rateau ſert à prendre de la réſure ou du nonnat. 2. 377. 3. 159.

SAXATILES, en allem. *Klipenfiſche*. Les poiſſons ſaxatiles ſont ceux qui habitent volontiers les roches, tels que les congres, les homards, &c. 3. 40.

SCARABÉS, hanneton d'eau, en angl. *whirling-dun*, *Gyrinus* L. propres pour la pêche. 1. 536, n. 148.

SCHARFER, *Regenſburgiſch Inſecten*, cité 1. n. 154.

SCHREBER (M. le docteur) cité *Butzowiſche Sammlung œconomiſcher ſchrifften*, cité 1. 6, n. 2. *Neue Sammlung*, cité 3. 273, n. 49. *Lehrbegriff der Cameral wiſſenſchafften*. Ibid.

SECHE, en all. *Kuttelfiſche*. *Sepia officinalis* L. Poiſſon de mer. 1. 283, n. 103. *Ibid.* 345.

SEDE. On nomme en Provence *ſede* le petit bâtiment où ſe logent les bourdiguiers. Ce mot vient probablement de *ſedere*. 2. 599.

SEDENTAIRE, *pêches ſédentaires*. Ce mot eſt ſynonyme de *dormantes*. On dit *pêcher avec des lignes ſédentaires*, Voyez *dormant*. 1. 632.

SEGARIÉ ou SEGUERIÉ, partie de la manche des filets du grand ganguy, dont les mailles ont un quart de pouce d'ouverture. 2. 1584.

SEGETIERE ou SAGETIERE, eſt un ret en tramail, compoſé de trente pieces de filet, qui ont chacune trente braſſes de longueur & ſix pieds de chûte. On pêche avec ce filet dans les grands fonds. 2. 1290.

SEINCHE ou ENCEINTE, pêche propre à la Méditerranée, qui ſe fait avec de grands filets pierrés & flottés, avec leſquels on entoure un banc de poiſſon, formant une eſpece de parc. On appelle auſſi *ſeinche* ou *ſeincho* au Martigues, un filet ajuſté pour prendre des loups ou des muges, ou au moins les forcer d'entrer dans une bourdigue. 2. 1704.

SEINES ou SENNES, en all. *Garne die unbeſtimmte Maſchen haben*; ſur le Rhin, ce filet s'appelle *Flieſgarn*. Ce ſont des nappes ſimples, deſtinées à arrêter toutes ſortes de poiſſons: on en garnit les parcs, on en tend en ravoir; mais le plus ſouvent on les traîne; c'eſt pourquoi on les nomme auſſi *traîne*. Différence entre les manets & les ſeines. 2. 3, n. 1. Il y a des ſeines de bien des ſortes: mais c'eſt mal-à-propos que pluſieurs pêcheurs mettent au nombre des ſeines les manets & les tramaux. A Antibes, on pêche le nonnat avec des ſeines fort épaiſſes, dont les mailles ſont ſi ſerrées, que la teſſure eſt comme une toile. On appelle auſſi *ſeine* un filet traîné par des bateaux en pleine eau, ou avec un bateau & des hommes à terre. 2. 1379.

SEINETTE, en all. *eine Wathe*, diminutif de *ſeine* ou *ſenne*. Voyez *colleret*. 2. 3, n. 1.

SEMELLE, ſynonyme de *lames*. Voyez ce mot.

SERVE: on dit auſſi *contre-tour*. C'eſt une chambre de la bourdigue, qui ſert de décharge à la derniere tour lorſqu'il y a beaucoup de poiſſons. 2. 625.

SEUIL. On donne ce nom à la traverſe de la grenadiere, apparemment la comparant au ſeuil d'une porte. 2. 374.

SIGNAL. Les pêcheurs nomment *ſignal* une bouée de liege, un morceau de bois ſec, ou un faiſceau de roſeau qui flotte ſur l'eau, & qui leur indique le lieu où ſont leurs filets ou leurs cordes.

SIX-DOIGTS. C'eſt le nom qu'on donne aux folles en quelques endroits. 2. 1179.

SOCLETIERE, filet fait de fil très-fin, qui reſſemble à la riſſole ou à l'aiguilliere, & qui ſert au Martigue à prendre des ſoclets & de petites ſardines. 2. 1079.

SOIE de Perſe, groſſiere, employée à faire des filets. 2. 14, n. 8.

SOLE, en allem. *Sole*, *Pleuronectes Solea* L. Poiſſon de mer. 1. 34, n. 39. Se pêche à l'hameçon. 1. 78.

SOLETTE, tringle de bois mince, qui fait partie du petit métier à faire des peies, & qu'on nomme *quarré* La ſolette tient lieu de toupins, pour empêcher que les fils ne ſe roulent les uns ſur les autres avant qu'ils

aient pris assez de tors. 1. 120.

SOLTAS. On nomme ainsi à Alicante une petite pêche qu'on fait avec le tramail.

SONDE, en all. *Senckbley*, morceau de plomb plat par-dessous, qui est attaché à une ligne; il sert à connaître la profondeur de l'eau à l'endroit où l'on est. On frotte de suif le dessous de la sonde, pour qu'il rapporte un peu du fond, sable, vase, coquillages, &c.

SORET. Le filet connu sous ce nom au Martigue, est une espece de bregin. 2. 1545.

SORISSERIE, nom qu'on donne en Picardie à l'endroit où ceux qu'on nomme *sorissoriers* fument & sorissent le hareng.

SORISSORIERS, ceux qui fument & sorissent le hareng.

SOUILLARDIERE. Les pêcheurs Normands donnent ce nom à un rouleau de filet, qu'ils ajustent au pied du filet au lieu de lest, quand ils pêchent sur un bord ferré. 2. 1435.

SOURIVE. Ce terme exprime de petits crônes ou trous qui se forment au bord de l'eau sous les racines des grosses souches.

SOUTADO. On appelle ainsi au Martigue un filet d'entremaillade, qui fait partie du filet qu'on emploie dans ce port pour faire la pêche nommée *seinche*, pour prendre des muges & des loups. 2. 1713.

SPARTE, AUFFE ou AUFFO, plante de la nature du jonc, dont on fait des nattes, des paniers, des cordages & des filets. 1. 109 & suiv.

SPENS ou ESPENS. On appelle ainsi en Provence des pieces de filet qui servent à faire le grand filet qu'on nomme *sardinal*. Cinq spens font une bande de filet. 2. 1039.

STRASCINI, sorte de filet avec lequel on pêche sur les côtes de la Dalmatie. 3. 950, n. 168.

STRIBORD ou TRIBORD, par corruption de *dextribord*. C'est le côté du vaisseau qui est à la main droite, quand étant à la pouppe on regarde la proue ou l'avant du bâtiment.

SURMULET; *Mullus surmuletus* L. Poisson de mer. 1. 33, n. 34. *Swammerdam*, cité 3. 472, n. 123.

SUTARS, harpon des sables d'Olonne.

T

TAMIS. C'est en effet un tamis, que dans certaines circonstances on ajuste au bout d'une perche, & qui dans cet état sert de verveux.

TANCHE, en all. *Schleyen*, *Cyprinus Tinca* L. Poisson d'étang. 1. 30, n. 8. Se pêche à l'hameçon. 1. 77.

TANNER, c'est faire tremper les filets, pour les conserver, dans une forte teinture d'écorce de chêne, qui sert à préparer les cuirs, & qu'on nomme *tan*. Les Catalans tannent leurs filets avec l'écorce de quelques especes de pin. 2. 200 & suiv. L'usage de tanner les filets est inconnu en Allemagne. 2. n. 49.

TARTANNE, bâtiment léger dont on fait grand usage sur la Méditerranée pour le commerce, quelquefois pour la guerre, & même pour la pêche. Il porte un grand mât ou arbre de mestre, un petit à l'avant, des voiles triangulaires. Quand il fait gros tems, on l'appareille en quarré. Ce bâtiment sert à Marseille, au Martigue & sur les côtes de Languedoc, à une pêche qu'on appelle *a la tartanne*: elle se fait avec un grand filet

à manche qui s'appelle auſſi *tartanne*, & reſſemble au ganguy. 2. 1572.

TEDORO. On appelle ainſi à l'embouchure de la Loire, un filet du genre des folles : les mailles ont trois pouces & demi d'ouverture.

TEIGNES *aquatiques*, en all. *Waſſermotten*, en latin *phryganea*. 1. 549, n. 142.

TEMPLES. C'eſt le nom qu'on donne aux perches horiſontales qui ſervent à conſtruire les bourdigues. 2. 609.

TENTE ou ETENTE à la baſſe-eau. On donne ce nom à pluſieurs manieres de pêcher qui ſe font au bord de la mer lorſqu'elle eſt baſſe. De ce genre ſont les ravoirs, les rieux, les folles tendues ſur des piquets, les palis, &c. 2. 734.

TERRIR. Les pêcheurs diſent que les poiſſons *terriſſent*, quand il fait chaud, pour dire qu'ils s'approchent de la terre ; & quand les eaux ſont froides, ils gagnent la grande eau, ou ſe retirent dans les grands fonds. 1. 37.

TESSURE. Voyez *appelet*.

TESTACÉS. Ce ſont les coquillages qui ſont renfermés dans un têt ou coquille, tels que les huîtres ou moules, &c. 1. 36.

TESTADOU, piquet qui eſt tout près de celui qu'on appelle *courier*, qui ſont l'un & l'autre à la pointe de la pentiere.

TETE. La tête d'un filet en eſt le haut, lorſqu'il eſt tendu verticalement ; & c'eſt par cette partie qu'on commence à la travailler. 2. 50.

THÉE. On appelle en Provence *bois de thée*, du bois de pin bien ſec, qu'on brûle dans le réchaud de la riſſole.

THON, en allem. *Thunfiſch*, *Scomber Thynnus* L. poiſſon de mer. 1. 33, n. 36. Se prend à l'hameçon. 1. 78.

THONNAIRE, en all. *Thunfiſchgarn*, filet qui ſert dans la Méditerranée à prendre des thons. Quand on le tient ſédentaire, on le nomme *thonnaire de poſte* ; quand on le laiſſe dériver, on le nomme *courantille*. L'un & l'autre ont quelque rapport aux folles. 2. 1159, n. 104.

TIERCIERE. Les mailles du filet en manche qui porte ce nom, ont à peu-près ſix lignes d'ouverture en quarré.

TIGNOLE, petit bateau dont on ſe ſert dans le Morbihan pour pêcher avec la fouane. 3. 73.

TILLE, petit tillac qui ne s'étend que du quart de la longueur du bateau, où il forme une ſoute ou un coffre. 1. 371.

TILLOTTE ou TILLOLE, petit bateau d'une conſtruction ſinguliere, qui n'a ni quille ni gouvernail. On donne auſſi ce nom à de fort petits bateaux très-légers, pointus par les deux bouts, dont on ſe ſert pour pêcher dans des endroits où il n'y a pas beaucoup d'eau, & où ils peuvent couler ſur la vaſe. 1. 434.

TILLOTIERS, compagnie de bateliers pêcheurs, établie à Bayonne.

TIRANT D'EAU, en all. *der Waſſerzug*, d'un bâtiment ; c'eſt la quantité de pieds & de pouces dont le vaiſſeau entre dans l'eau lorſqu'il eſt chargé. On prend cette meſure à l'avant & à l'arriere du deſſous de la quille à la ligne de flottaiſon. 1. 363.

TIRASSADOUR. On nomme ainſi en Provence une partie de l'embouchure de la manche, dont les mailles étroites de chappe ont quinze lignes d'ouverture en quarré. 2. 1483.

TIRAU, eſt le nom qu'on donne au Martigue à une ſimple nappe qui fait partie du filet qu'ils emploient pour faire la pêche nommée *ſeinche*, pour prendre des mugcs & des loups. 2. 1715.

TIRE, en all. *groſſe weiſſe Rochen*. 2. 1008, n. 93. Suivant certains auteurs, la tire eſt une eſpcce de morue verte. Villergby l'appelle *aſellus vireſcens*. 3. 79, n. 8.

TIROLLE ou TRÉAULE, filet à très-petites mailles en tramail, qui a ſix à ſept pieds en quarré, & eſt monté ſur une perche de douze pieds de long. Les pêcheurs de la Gironde s'en ſervent pour prendre de petites ſolles, des plyes, des mulets & autres petits poiſſons.

TIS ou TISSE, ſignifie en quelques endroits de la Provence une maillade; mais aſſez ſouvent il ne ſignifie qu'une nappe de filet. 2. 1276.

TOILE, ſynonyme de *flue*. C'eſt la nappe fine qui eſt entre les deux hamaux du tramail. 2. 143.

TOMBEREAU, retranchement qu'on fait derriere la bonde des étangs, pour pêcher, lorſqu'on ne peut pas y faire une bonne poële, ou lorſque la bonde perd l'eau. 3. 361.

TONS; *Raja pàrtinaca*. 3. 642, note 134.

TONILLIERE, rateau dont la tête eſt garnie d'une poche de filet. Cet inſtrument ſert à prendre les coquillages qu'on nomme à Aigues-Mortes *tonilles*.

TONNELLE, gors qu'on forme au bord de la mer avec des filets. On les appelle ainſi, en les comparant aux tonnelles que les chaſſeurs tendent pour prendre du gibier. 2. 503.

TONNES, en all. *Fiſchfäſſer*. Ceux qui tranſportent le poiſſon d'eau douce, mettent ſur les charrettes de groſſes tonnes remplies d'eau, & qui ont à la bonde une grande ouverture quarrée, qu'on ferme avec un tampon d'herbes de marais. 3. 208.

TORTUES, la configuration de leurs poumons eſt différente. 3. 132, n. 20.

TORQUETTE ou TORCHETTE, ſorte de pannier ou emballage fait avec de la paille longue ou de la glu, dans lequel on enveloppe quelques poiſſons de choix. Voyez *emballage*. 3. 185.

TOULETTE, terme picard, eſpece de poulie en bobine, faiſant partie du métier à faire les *piles*, & qu'on nomme *quarré*. 1. 116.

TOUPIN, en all. *Stöpfel*, morceau de bois, quelquefois de liege, figuré en cône tronqué, ſur lequel on fait des rainures pour recevoir pluſieurs fils ou tourons qu'on veut commettre, afin de régler leurs révolutions. 1. 121.

TOUR, enceinte ronde des bourdigues, dans leſquelles le poiſſon ſe raſſemble. Il y en a ordinairement cinq: les deux qui ſont les plus près de l'entrée s'appellent *reculadou*; celles du milieu *requinquette*, & celle de la pointe eſt dite *du dehors*. 2. 631.

TOURNE-DOS. On doit expoſer dans les marchés les poiſſons un peu avariés dans un ſens différent de ceux qui ſont en bon état, pour que les acquéreurs les connaiſſent: c'eſt ce qu'on appelle *expoſer à tourne-dos*. Cela ſe pratique particuliérement à Metz. 3. 173.

TOURNÉE. On donne ce nom, dans l'amirauté de S. Bricuc, au colleret. On nomme auſſi *parcs à petite tournée*

née des parcs ouverts & à crochets ; mais ceux à grande tournée ſont les grands parcs fermés. Il y a encore des hauts & bas parcs à tournée, qu'on tend de haute mer. Enfin on appelle *tournée* une ſeine qui eſt tirée par deux bateaux. 2. 875 & ſuiv.

TRABACOU ou TRABAUQUÉ. C'eſt ainſi qu'on nomme maintenant au Martigue le filet des grande tartannes. 2. 1575.

TRAILLET, ſorte de chaſſis ſur lequel on roule la corde du libouret. 1. 787.

TRAINASSE, en all. *Waſſerquecke*, herbe funeſte au poiſſon. 3. 372, n. 117. Maniere de les extirper. *Ibid.* n. 118.

TRAINE. On donne aſſez ſouvent ce nom aux ſeines. Les Provençaux diſent *trahines*. Dans l'amirauté de Caen, on nomme *traineaux* les petites ſeines. On nomme auſſi *traînes* une pêche qu'on fait avec un crochet double qu'on traîne ſur le ſable, pour en tirer les coquillages qui s'y enfoncent. 2. 1450.

TRAINEAUX. Voyez *traine*.

TRAINELLE, ſac de toile qu'on traîne ſur le ſable, comme une petite charrue, pour prendre des lançons. Ce terme eſt uſité en baſſe-Normandie.

TRAIT, ſe dit de l'eſpace qu'on parcourt avec un filet qu'on traîne : après avoir fait un trait, on en recommence un autre. On appelle quelquefois *trait* les ailes des filets en manche, apparemment parce qu'on les traîne par ces ailes. 2. 1472.

TRAMAIL, TREMAIL ou TRAMAU, en allem. *Treymaſchigtes Fiſchergarn*, filet compoſé de trois nappes, deux de fil fort & à grandes mailles, qu'on appelle *hamaux* ou *aumés* : entre ces deux, une de fil fin & à petites mailles, qu'on nomme la *nappe*, la *toile* ou la *flue*. Ils ſont peu connus en Allemagne : ſur le Rhin, on s'en ſert pour prendre des ſaumons, on les nomme *Salmgaur*. 2. 17, n. 10. On tend ces filets, ou à la baſſe-eau, comme les palis, ou on en garnit les parcs, ou bien on les tend en pleine eau, tantôt par fond, & tantôt à la dérive. 2. 16.

TRAMAILLADE ou TREMAILLADE, nom qu'on donne en Provence aux filets que dans le Ponant on nomme *tramaux*. Ce que dans l'Océan on appelle *hamaux*, ſe nomme *entremaillade* ou *entremaux* ; & ils appellent *nappe* le filet qui eſt entre deux. 2. 1189.

TRAMILLONS, petits tramaux.

TRANCHE, en allem. *Abſchneider*, *Abſchrote*, inſtrument des faiſeurs d'hains. Il reſſemble à la tranche des ferruriers & des cloutiers : ciſeau acéré, aſſujetti dans un bloc, qui ſert à couper le fil-de-fer de longueur, au moyen d'une autre piece qu'on nomme *rencontre*. Voy. *bloc*. 1. 204, *pl. I, fig.* 17.

TRANSPORT *du poiſſon*. 3. 201, n. 27.

TRAVERSANT. Les rets traverſans ſont de deux ſortes : les uns, lorſque la mer eſt baſſe, ſont enfouis dans le ſable ; & comme il y a, de diſtance en diſtance, des lignes attachées à la tête du filet, & qui portent des flottes, on hale deſſus, & on releve le filet lorſque la mer eſt haute. L'autre ſorte de rets traverſans ſe nomme en Gaſcogne *palets*. Voyez *palot* ou *palets*. 2. 747.

TRAVERSES des bourdigues, ſont des cloiſons qui ſe dirigent l'une vers

l'autre, & qui forment comme des goulets qu'on nomme *coutelets*. 2. 627.

TRAVERSIER, petit bâtiment ponté, d'uſage à la Rochelle.

TRAVERSIERE, petite manœuvre qu'on frappe d'un bout ſur le grelin qui répond à l'ancre, & eſt amarré par l'autre bout au bord du bateau qui eſt oppoſé au cable : par ce moyen, le bateau ſe trouve en traverſe, ou comme affourché.

TRÉAULE, filet dont on ſe ſert dans la riviere de Dordogne.

TREILLE, filet approchant du carreau, avec lequel les femmes du pays d'Aunis prennent des chevrettes, loches, aloſeaux & aubuſſons.

TREMALLAS. On nomme ainſi à Alicante le filet que nous nommons *tramail*. 2. 1298.

TREMBLE, torpille, en all. *Krampfiſche*, en lat. *torpedo*. 2. 43, n. 5. On l'appelle dans quelques provinces de France, *tremblant*. 3. 641, n. 133.

TREMILLONS du bourg d'Ault. Ce ſont de petits tramaux. 2. 1200.

TREMPER les hains. 1. 208, n. 90.

TRESSUN, eſpece de folle qui eſt en uſage à Roſcoff & à l'isle de Bas. On donne auſſi ce nom dans la Dordogne à une ſeine à mailles fort petites & ſerrées. 2. 1185.

TRESSURE, filet d'uſage en Bretagne, & qui eſt du genre des folles. *Ibid.*

TREU. Les pêcheurs des environs de Royan nomment ainſi une eſpece de truble avec laquelle ils prennent des chevrettes.

TREUILLE ou TRULOT, petite truble pour des chevrettes, qui n'eſt pas montée ſur un cercle, mais ſur deux regles paralleles l'une à l'autre. Elle eſt en uſage à l'isle de Rhé. 2. 307.

TRIDENT, en all. *Triſtachel*, ſorte de fouane. Cette pêche ſe fait en Provence, en ſe mettant dans un bateau nommé *bette*. 3. 25. Deſcription d'une eſpece de trident nommé *ſpere*, fort commun en Allemagne. *Ibid.* n. 1.

TRINQUETTE, voile triangulaire qu'on met à l'avant de pluſieurs bâtimens de la Méditerranée.

TROUELLE, en all. *Biegel*, petite baguette ſouple & pliante, qu'on paſſe entre les mailles de quelques filets à manche, comme les verveux, pour faire un petit cercle qui tient le filet ouvert. 2. 161.

TROUILLOTTE, ſorte de petit filet qu'on nomme ailleurs *caudrette* ou *chaudrette*. 2. 337.

TRUBLE, en allem. *Hamen*, poche de filet qui eſt attachée à la circonférence d'un cercle de bois ou de fer, auquel eſt ajuſté un manche plus ou moins long. 2. 301 & ſuiv. n. 55.

TRUBLEAU, petite truble. Voy. *truble*. 2. 301.

TRUITE, en all. *Forelle*, *Salmo Fario* L. 1. 30, n. 6. Se pêche à l'hameçon. 1. 77. Maniere de la pêcher en Franconie & en Suiſſe. 1. n. 154. Étangs conſtruits exprès pour ce poiſſon. 3. 324, n. 81.

TURBINÉES. Les coquilles turbinées ſont univalves & roulées en ſpirale comme les limaçons.

TURBOT, en all. *Buttfiſch*, ſorte de poiſſon de mer. 1. 34, n. 45. Se prend à l'hameçon. 1. 78. 3. 90, n. 10.

V

VAGABONDES ou VARIANTES. On donne ce nom aux courtines qu'on change fréquemment de place. Il y a

encore des courtines qu'on nomme *volantes*. 2. 847.

VALET, morceau de bois qui a un crochet à chacun de ſes bouts, & ſert à tenir tendue la portion du filet qui eſt faite, pour continuer à la faire commodément. 2. 41.

VANDOISE, ou dard, en all. *Laucke*, *Cyprinus Leuciſcus* L. 3. 248, n. 40.

VANNES, d'étang, doivent être faites de bois ſec. 3. 292, n. 64.

VARANGUES, en all. *die Bauchſtücke des Schiffes*; ce ſont les membres qui ſont poſés immédiatement ſur la quille, & forment la partie la plus baſſe des couples. Quand on veut que les fonds du bâtiment ſoient fins, on donne de l'acculement aux varangues. On les fait plates, quand on veut qu'ils tirent peu d'eau. Les varangues de l'avant ſont acculées, celles de l'arriere encore plus. On nomme *maitreſſe varangue* celle du maître couple, qui eſt vers le milieu de la longueur du bâtiment.

VARVOUSTE, filet à manche. 2. 431.

VAS-TU, VIENS TU, pèche qui ſe fait avec un filet du genre des manets ou des tramaux, qu'on tend de terre par les travers d'un courant.

VERONS, en all. *Uſritzen*, *Cyprinus Phoxinus* L. 3. 646, n. 136.

VERS de terre. 1. 547, n. 141.

VERS d'eau, excellens appâts de fond. 1. 149.

VERS de tannée, ou de fumier, en all. *Pfützmade*. 1. 261, n. 96 Maniere de conſerver les vers pour la pêche. 1. 262.

VERVEUX, en all. *Garnſäcke*. 2. 20, n. 11. *Verveux à tambour*. 2. 466, n. 71. Il eſt défendu en Allemagne de mettre des appâts dans les verveux. 2. n. 72. Ailes des verveux. *Ibid.* n. 73. Ces filets intercèptent le cours de l'eau. 2. n. 74.

VIBORD, en all. *Talbord*. 1. 364, n. 124.

VIELLE, poiſſon, en angl. *old-wife*, *Labrus Tinca* L. & *Baliſtes Vetula* L. 1. 728, n. 163.

WIGANDS, *Landwirdtſchaft*, cité 3. 282, n. 51.

VIGNOL, autrement *bigorneau*, en holl. *Alikruck*, coquillage de mer. 3. 472, n. 125.

VILLUGBY, *Ichtlyologie*, cité 3. 79, n. 8.

VIVIERS, en all. *Fiſchgraber*. 3. 250, n. 44.

WOMERFISCH, nom hollandais d'un poiſſon qui ſe conſerve long tems dans l'eau, en all. *Steinbeiſſer*, ou *Wetterfiſch*, *Cobitis Tænia* L.

F I N du traité des pêches, & du cinquieme volume.